

Pensionnats du Canada :
**L'histoire, partie 1
des origines à 1939**

Rapport final de la Commission
de vérité et réconciliation
du Canada

Volume 1



Commission de
vérité et
réconciliation
du Canada

Pensionnats du Canada

Volume 1 • Partie 1



Pensionnats du Canada :
L'histoire, partie 1
des origines à 1939

Rapport final de la Commission
de vérité et réconciliation
du Canada

Volume 1

Publié pour la
Commission de vérité et réconciliation du Canada

par

McGill-Queen's University Press
Montreal & Kingston • London • Chicago

Le présent rapport relève du domaine public.

Toute personne peut, sans frais ni demande de permission, reproduire le rapport intégralement ou partiellement.

2015

Commission de vérité et réconciliation du Canada

Site Web : www.trc.ca

Imprimé au Canada sur papier non acide

ISBN 978-0-7735-4663-9 (vol. 1, ptie 1 : couverture souple).

Un index de ce volume du rapport final est disponible en ligne. Visitez le http://nctr.ca/trc_reports.ph

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Commission de vérité et réconciliation du Canada

[Canada's residential schools. Français]

Pensionnats du Canada : rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

Traduction de : Canada's residential schools.

Comprend des références bibliographiques et un index.

Sommaire : Volume 1, partie 1-2. L'histoire—volume 2. L'expérience inuite et nordique—volume 3. L'expérience métisse volume 4. Enfants disparus et lieux de sépulture non marqués — volume 5. Les séquelles — volume 6. La réconciliation.

Publié en formats imprimé(s) et électronique(s).

ISBN 978-0-7735-4663-9 (vol. 1, ptie 1 : couverture souple).

ISBN 978-0-7735-4664-6 (vol. 1, ptie 2 : couverture souple).

ISBN 978-0-7735-4665-3 (vol. 2 : couverture souple).

ISBN 978-0-7735-4666-0 (vol. 3 : couverture souple).

ISBN 978-0-7735-4667-7 (vol. 4 : couverture souple).

ISBN 978-0-7735-4668-4 (vol. 5 : couverture souple).

ISBN 978-0-7735-4669-1 (vol. 6 : couverture souple).

ISBN 978-0-7735-9831-7 (vol. 1, ptie 1 : ePDF). ISBN 978-0-7735-9832-4 (vol. 1, ptie 1 : ePUB).

ISBN 978-0-7735-9833-1 (vol. 1, ptie 2 : ePDF). ISBN 978-0-7735-9834-8 (vol. 1, ptie 2 : ePUB).

ISBN 978-0-7735-9835-5 (vol. 2 : ePDF). ISBN 978-0-7735-9836-2 (vol. 2 : ePUB).

ISBN 978-0-7735-9837-9 (vol. 3 : ePDF). ISBN 978-0-7735-9838-6 (vol. 3 : ePUB).

ISBN 978-0-7735-9839-3 (vol. 4 : ePDF). ISBN 978-0-7735-9840-9 (vol. 4 : ePUB).

ISBN 978-0-7735-9841-6 (vol. 5 : ePDF). ISBN 978-0-7735-9842-3 (vol. 5 : ePUB).

ISBN 978-0-7735-9843-0 (vol. 6 : ePDF). ISBN 978-0-7735-9844-7 (vol. 6 : ePUB)

1. Internats pour autochtones—Canada. 2. Autochtones—Éducation—Canada.

3. Autochtones—Canada—Relations avec l'État. 4. Autochtones—Canada—Conditions sociales. 5. Autochtones—Canada—Histoire. I. Titre. II. Titre: Canada's residential schools. Français.

E96.5.T7814 2016

971.004'97

C2015-906048-6

C2015-906049-4

Table des matières

Message du juge Sinclair	vii
Déclaration de la commissaire Marie Wilson.....	xi
Déclaration du chef Wilton Littlechild, commissaire	xiii
Introduction.....	3
Section 1: Le contexte historique des pensionnats au Canada	9
1. Le colonialisme au temps de l'Empire	11
2. Les Églises et leur mission de conversion.....	29
3. Les pensionnats au Canada français : 1608-1763.....	45
4. Conclusion de traités et déloyauté : origine de la politique indienne du Canada	55
5. Les pensionnats avant la Confédération	71
6. Les écoles de missionnaires dans l'Ouest canadien : 1820-1880.....	93
7. Confédération, colonisation, et résistance	117
8. Modèles nationaux et internationaux des pensionnats du Canada	149
Section 2: Le système de pensionnats au Canada, de 1867 à 1939.....	167
9. Établissement des fondations du système de pensionnats	169
10. Récits d'élèves sur la vie dans les pensionnats : 1867-1939.....	189
11. Établissement et fonctionnement du système : 1867-1939	219
12. La chasse aux inscriptions : 1867-1939	275
13. Le bilan des pensionnats en matière d'éducation : 1867-1939.....	327
14. Les élèves sont de la main-d'oeuvre : 1867-1939	369
15. Loisirs et sport : 1867-1939.....	397

16. Le lourd bilan des maladies infectieuses : 1867-1939	421
17. Construire et entretenir les écoles : 1867-1939	507
18. Le feu, un danger mortel dans les pensionnats : 1867-1939	521
19. Nourriture et alimentation dans les pensionnats : 1867-1939	547
20. Les uniformes scolaires : 1867-1939	573
21. La discipline dans les pensionnats : 1867-1939	579
22. Passer sous silence les abus sexuels : 1867-1939.....	625
23. La violence entre les élèves : 1867-1939	639
24. Fugues et absences sans autorisation : 1867-1939	645
25. Séparer des enfants et des parents : 1867-1939	669
26. L'abolition des langues autochtones : 1867-1939	687
27. Éloigner les enfants de leurs traditions : 1867-1939.....	703
28. Séparation des garçons et des filles, mariages arrangés, établissement de colonies : 1867-1939	719
29. Pensionnat de Lytton : 1902-1939	741
30. Les parents réagissent et résistent : 1867-1939.....	749
31. Le personnel : 1867-1939	757
Notes	827
Bibliographie	1022

Message du juge Sinclair

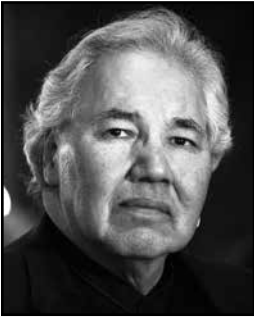


Photo: Galit Rodan

Le système des pensionnats indiens mis en place au XIX^e siècle pour la population autochtone du Canada est l'un des chapitres les plus sombres et les plus troublants de l'histoire de notre pays. Alors que certains perçoivent les pensionnats comme des centres d'éducation, il s'agissait, en réalité, de centres d'endoctrinement culturel. L'aspect le plus inquiétant du système est le fait que les personnes ciblées et les victimes étaient parmi les plus vulnérables de la société : les enfants. Loin de leur famille et de leur communauté, sept générations d'enfants autochtones ont été privés de leur identité à la suite d'efforts systématiques et concertés visant à anéantir leur culture, leur langue et leur esprit. Les pensionnats s'inscrivaient dans un projet de grande envergure de la part de l'administration canadienne qui prévoyait l'assimilation forcée des peuples indigènes en leur interdisant de tenir des cérémonies sacrées et de poursuivre leurs importantes traditions. Il est évident que les pensionnats indiens étaient l'un des principaux éléments d'une politique du gouvernement canadien favorisant le génocide culturel.

Le fait que des Autochtones aient survécu à cette expérience cuisante sur le plan culturel témoigne de leur résilience ainsi que de la détermination de leur famille et de leur communauté qui ont déployé des efforts considérables pour conserver et pour transmettre aux enfants ce qui leur restait de leur langue et de leurs traditions marquées par le déclin. À mesure qu'une autre génération franchissait le seuil de la porte des pensionnats, on minait systématiquement sa capacité de transmettre leur langue et leurs traditions autochtones. Les pensionnats et le traitement général des peuples autochtones ont gravement porté atteinte à la fierté des peuples autochtones et à leur respect de soi. De plus, le système a miné leur capacité à s'occuper des tâches quotidiennes de la vie. On en constate les dégâts : les mauvaises conditions sociales dans lesquelles vivent les peuples autochtones du Canada.

De nombreux enfants n'ont pas survécu. Des milliers d'enfants sont décédés dans les pensionnats. Des milliers d'autres ont été blessés et traumatisés. Tous ces enfants ont été privés d'une certaine dignité et fierté. En tant que pays, cela nous a empêchés de créer le Canada qui aurait dû voir le jour.

Le fardeau hérité repose sur les mythes, les mésententes et le manque d'empathie dont témoignent ouvertement de nombreux Canadiens à l'égard des peuples autochtones, de leur histoire et de leur place dans la société. On a appris aux Canadiens à croire à l'infériorité des peuples indigènes et à la supériorité des nations européennes. Vues sous cet angle, l'histoire et ses répercussions ne devraient pas être perçues comme un problème autochtone, mais plutôt comme un problème canadien.

Tout compte fait, les pensionnats se sont retrouvés au cœur de nombreux litiges. Des milliers de survivants ont intenté des poursuites en raison des pertes et des mauvais traitements qu'ils ont subis. Les poursuites en justice ont entraîné un recours collectif qui a donné lieu au plus important règlement juridique dans l'histoire du Canada. La Convention de règlement a prévu la création de la Commission de vérité et réconciliation. En dépit du parcours semé d'embûches, la Commission et les groupes qui nous appuient ont travaillé sans relâche pour faire connaître les vérités troublantes qui découlent du système de pensionnats indiens au Canada et de son lourd fardeau qui se fait encore sentir aujourd'hui dans le cœur des survivants, de ceux qui les entourent et des collectivités situées d'un océan à l'autre.

Depuis 2008, nous avons recueilli des millions de documents, nous nous sommes rendus dans plus de 300 collectivités et avons entendu les témoignages de milliers de témoins. On nous a parlé des effets de plus de 100 ans de mauvais traitements subis par 150 000 enfants autochtones, métis et inuits placés dans les pensionnats.

Les survivants ont fait preuve d'un immense courage, de certitude et de confiance en racontant leurs histoires, qui ont été recueillies et font désormais partie de dossiers historiques permanents qui ne seront plus jamais oubliés ni négligés.

Le prochain chapitre de l'histoire, qui commence avec le présent rapport, est la réconciliation. La réconciliation n'est pas facile à réaliser. Il faut du temps, mais pour y arriver, il faut croire qu'un processus de réconciliation est nécessaire. Sans une volonté réfléchie et fondée d'amorcer la réconciliation et sans une action soutenue qui entraînera un changement valable et mesurable, nous ne pouvons pas accomplir le travail que les survivants ont donné aux citoyens du Canada, celui de réparer les torts causés à la relation qui est promise depuis longtemps, depuis la Proclamation royale de 1763.

De plus, la réconciliation n'est pas un problème autochtone. Il faut établir une relation fondée sur le respect mutuel comme elle a été promise dans la Proclamation royale de 1763 et dans le cadre de garanties reçues et énoncées dans de nombreux traités qui ont été conclus entre la Couronne et les peuples autochtones du Canada, dont la plupart datent de la Confédération. Tous les habitants du Canada, notamment les nouveaux arrivants, ont un rôle à jouer dans le processus d'établissement des relations. Même si nous n'avons pas tous un passé lié aux pensionnats indiens, nous avons un avenir en commun. Nous devons demander un processus de réconciliation continu, sans égard à notre appartenance politique, notre contexte culturel ou nos antécédents personnels.

Nous devons accepter la tâche délicate de mettre en œuvre des solutions efficaces pour mettre fin aux cycles démesurés de violence, de mauvais traitements et de pauvreté vécus par les peuples autochtones. Nous devons nous appliquer à créer une société qui milite pour les droits de la personne, la vérité et la tolérance, et faire face à l'histoire présentée dans les pages suivantes plutôt que de l'éviter.

Pour y parvenir, nous ne devons pas être insensibles à ce qui s'est passé et nous devons nous unir pour préciser une vision pour l'avenir. Par conséquent, les appels à l'action que nous avons lancés ne doivent pas être perçus comme une pénitence nationale, mais plutôt comme une seconde chance afin d'établir une relation entre pairs. Le présent rapport final marque non pas la fin mais plutôt le début d'un cheminement vers un pays porté vers l'équité, la justice et le courage. Nous avons tous l'occasion de faire preuve de leadership, de courage et de conviction pour aider à guérir les blessures du passé.

Les gestes que nous posons aujourd'hui et demain ont de l'importance non seulement pour nous aujourd'hui, mais aussi pour les générations à venir. De plus, les gestes honorent l'esprit des personnes décédées. Les paroles de vérité et les excuses qui ont été prononcées sont essentielles, mais il y a encore beaucoup de travail à faire.

Au cours des travaux réalisés par la Commission, nous avons croisé des milliers de Canadiens qui ont vu les torts du passé comme une occasion de faire le bien dans l'avenir. Des dizaines de témoins honoraires se sont joints à la Commission pour écouter les histoires des survivants et se sont engagés à continuer d'écouter les témoignages qui seront livrés dans le futur. Les membres du comité des survivants ont collaboré à ce travail, ils nous ont conseillé et offert leur appui pendant que nous écoutions les témoignages. Des organismes offrant des services de soutien culturel et des services de santé ont travaillé sans relâche pour veiller à ce que nous puissions tous œuvrer dans un milieu sûr et positif. Nous leur en sommes infiniment redevables et reconnaissants.

Mes collègues, le commissaire et chef Wilton Littlechild, la commissaire Marie Wilson et moi-même avons considéré le travail de la Commission comme une mission sacrée. Nos familles nous ont appuyés à chaque étape de ce parcours exigeant. Nos enfants et nos petits-enfants sont notre raison d'être et nous rappellent l'importance de notre travail. Je dédie mon travail à la Commission à mon épouse Animikiquay, à mes enfants Miskodagaginquay, Niigonwedom, Beendigaygeezhigoquay, Kizhay Wahdizi Quay, et Gazhegwenabeek, ainsi qu'à mes petits-enfants Nimijjien Niibense, Misko Banaishé, et Miigizens.

C'est grâce à nos familles que nous, les commissaires, avons pris l'engagement de faire de ce pays un pays meilleur. Pour le bien des vôtres, nous espérons que vous serez des nôtres.



Justice Murray Sinclair (Mizana Gheezhik)

PRÉSIDENT, COMMISSION DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION DU CANADA

Déclaration de la commissaire Marie Wilson



Photo: Amos Scott

À quel moment peut-on dire qu'un travail est réellement terminé?

Nous, les commissaires de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR), avons affirmé à maintes reprises au cours des six dernières années que l'achèvement du mandat de la Commission ne serait que le début de la réconciliation, après l'imposition pendant 130 ans d'un système de pensionnats dirigés par les Églises. Il reste tant à faire pour réparer les dommages que notre pays s'est infligés lui-même et a infligés aux peuples, aux familles et aux communautés autochtones ainsi qu'aux fondements mêmes de nos rapports les uns avec les autres.

Nos quatre-vingt-quatorze appels à l'action, établis à la suite d'une consultation publique d'une envergure sans précédent, serviront de feuille de route pour la poursuite du travail. Venues de toutes les régions du pays, 7 000 personnes se sont adressées à nous. Leurs témoignages sont au cœur de notre travail : nous avons donné une voix à ceux qui n'avaient encore jamais été entendus... ou crus. D'anciens élèves, des *survivants*, ont mis leur âme à nu pour rappeler ce que beaucoup d'entre eux avaient passé leur vie à tenter d'oublier. Ce faisant, ils ont transféré à toute la population la responsabilité de se souvenir de ce qui a été fait au Canada au nom de l'éducation : des décennies d'enfants esseulés, réduits au silence et trop souvent victimes de la faim, du froid, de la maladie, de la peur, d'agressions, de la honte et de la colère. Des tout-petits qui se sont sentis délaissés, abandonnés, privés d'amour. Des milliers d'enfants qui n'ont pas survécu. Des parents angoissés laissés derrière.

Ces voix courageuses lèvent le voile sur une situation honteuse née d'une présomption de supériorité, d'un gouvernement transplanté et d'une religion imposée par mes ancêtres. Pourtant, la voix de ces gens résilients s'est élevée et ils ont exigé le droit d'être heureux, d'être des personnes à part entière plutôt que de simples numéros, de vaincre leurs dépendances, d'apprendre à prendre soin d'eux et de recevoir de leurs enfants, pour la première fois, ces mots les absolvant de leurs défauts comme parents : « Je t'aime et je te pardonne. » Les cérémonies spirituelles jadis interdites par le Canada sont maintenant ouvertes à tous afin d'honorer le principe selon lequel il n'y a pas de mauvaise façon de prier. D'éminents Canadiens de tous les horizons se sont engagés à œuvrer à la réconciliation à long terme en leur qualité de témoins honoraires de la Commission.

Nous ne pouvons plus prétendre ne pas savoir ce qui s'est passé. Les lois canadiennes ont créé les pensionnats. Il nous incombe à tous, y compris les nouveaux arrivants, d'œuvrer à remédier à leurs conséquences, maintenant mieux comprises.

J'espère que ce que nous avons appris sera entendu haut et fort, enseigné de façon respectueuse et commémoré pour que nous n'oublions jamais. J'espère que l'on soutiendra avec patience, compassion et compétence ceux et celles qui n'ont pas terminé leur insoutenable parcours de guérison; que les langues ayant presque disparu en raison des pensionnats revivront; que les chefs autochtones et les élus se réuniront désormais régulièrement sur des tribunes normalisées pour prendre des décisions en collaboration dans le respect des alliances sacrées et des traités juridiquement contraignants. J'espère que nous reconnâtrons l'existence des véritables « deux solitudes » du Canada d'aujourd'hui, à savoir les Autochtones et les non-Autochtones, et que nous nous efforcerons de combler l'écart flagrant entre ces deux groupes sur les plans éducatif, économique et sociopolitique.

J'espère que le Canada fera tout cela pour rétablir l'équilibre en ce pays que nous partageons, enrichissant du même coup sa sagesse nationale et sa réputation internationale. Puisse-t-on devenir une nation ayant appris de ses échecs passés, une nation indignée des injustices actuelles, une nation s'efforçant de réaliser ce qui est toujours possible, une nation convaincue que la vérité et la réconciliation ont le pouvoir de tout transformer : des vies, des rapports entre les groupes, un pays. Il s'agit d'un travail sacré, qui vient tout juste de commencer...

Tout mon amour à Stephen, Kyla, Daylyn, Keenan, Maslyn, Tydzeh, Sadeya et Ry'den... Je vous dédie ce travail, à vous et à tous les enfants du Canada.

A handwritten signature in black ink, reading "Marie Wilson". The signature is fluid and cursive, with a long, sweeping tail that extends to the right.

Commissaire Marie Wilson

Déclaration du chef Wilton Littlechild, commissaire



Photo: Simon Bedford

« Quand on travaille pour sa communauté, il faut faire tout ce qu'on peut pour l'améliorer, puis passer le flambeau au suivant... » C'est ce que m'a dit, en cri, feu mon grand-père (le chef Dan Minde) quand j'avais douze ans. À l'époque, cela faisait déjà six ans que j'étais élève dans un pensionnat. Le vrai sens du conseil qu'il m'a donné ne m'est vraiment apparu que dans les six dernières années. Merci à mes collègues commissaires, le juge Murray Sinclair et M^{me} Marie Wilson, et à tous ceux qui m'ont aidé à remplir cette mission sacrée. Je me sens privilégié.

Nous avons écouté très attentivement des gens courageux afin de découvrir la vérité. Dans la douleur, les larmes, la joie et parfois la colère, ils nous ont raconté ce qu'ils avaient vécu. Je suis reconnaissant et admiratif devant la force et la résilience de ceux et celles qui nous ont fait connaître leur opinion sur les mesures à prendre pour entreprendre ensemble le dur labeur de la réconciliation à venir. Un de mes compagnons de classe a donné ce conseil encourageant : « Ça commence par moi, je dois changer ma relation avec notre Créateur, le Grand Esprit. ».

Tout au long des audiences publiques, j'ai entendu clairement ce message récurrent : une étape essentielle à la guérison consiste à retrouver notre spiritualité par l'entremise de nos langues, de nos cultures et de nos terres. Nous sommes tous guidés dans notre parcours par les sept dons universels, des enseignements sacrés qui nous permettent d'avoir de bonnes relations axées sur le respect mutuel. Nous avons recueilli des récits de nombreuses façons différentes; merci à ceux et celles qui nous ont offert un soutien médical, culturel ou spirituel. À tous ceux qui ont prié pour nous au fil des ans, *hai hai!* Merci.

Si nos travaux ont permis de tirer de nombreuses conclusions importantes, j'ai été surtout marqué par quatre solutions proposées pour améliorer les choses. Je suis convaincu que l'avenir passe par les traités. Ils servent de fondement permettant de resserrer les partenariats et nous obligent à travailler ensemble. Je suis convaincu que la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, un consensus international, peut servir de cadre à la réconciliation. Je suis convaincu que la meilleure façon d'entraîner des changements positifs est de miser sur l'apprentissage continu et une éducation holistique. Enfin, je suis convaincu que pour réaliser ces objectifs, nous devons travailler très dur pour atteindre une certaine harmonie. Nous savons maintenant, après avoir entendu les témoignages de nombreux survivants, que nos peuples se reconstruiront grâce à la force de la famille. La réconciliation passe par la prise de mesures concrètes en vue de la réalisation de ces priorités.

En terminant, je souhaite mettre en pratique le plus bel apprentissage que j'ai fait grâce à mes compagnons survivants en remerciant ma propre famille élargie pour les sacrifices qu'elle a faits, pour sa patience et pour avoir toujours été là pour moi : Helen, Megan, Neil, Teddi et mes petits-enfants Shaynna, Cleveland, Summer, Keeshon, Nea, Jack, Ava, Jaylynn et Konnar. Je vous lègue ces sept petits mots si lourds de sens : « Je suis désolé, je vous aime, merci. »

A handwritten signature in black ink that reads "W. Littlechild 19c". The signature is written in a cursive, somewhat stylized font.

Commissaire Wilton Littlechild

Pensionnats du Canada

Volume 1 • Partie 1

Introduction

Pendant plus d'un siècle, les objectifs centraux de la politique autochtone du Canada étaient les suivants : éliminer les gouvernements autochtones, ignorer les droits des Autochtones, mettre fin aux traités conclus et, au moyen d'un processus d'assimilation, faire en sorte que les peuples autochtones cessent d'exister en tant qu'entités légales, sociales, culturelles, religieuses et raciales au Canada. L'établissement et le fonctionnement des pensionnats ont été un élément central de cette politique, que l'on pourrait qualifier de « génocide culturel ».

Un *génocide physique* est l'extermination massive des membres d'un groupe ciblé et un *génocide biologique* est la destruction de la capacité de reproduction du groupe. Un *génocide culturel* est la destruction des structures et des pratiques qui permettent au groupe de continuer à vivre en tant que groupe. Des États qui s'engagent dans un génocide culturel visant à détruire les institutions politiques et sociales du groupe ciblé. Des terres sont expropriées et des populations sont transférées de force et leurs déplacements sont limités. Des langues sont interdites. Des chefs spirituels sont persécutés, des pratiques spirituelles sont interdites et des objets ayant une valeur spirituelle sont confisqués et détruits. Et pour la question qui nous occupe, des familles à qui on a empêché de transmettre leurs valeurs culturelles et leur identité d'une génération à la suivante.

Dans ses rapports avec les peuples autochtones, le Canada a fait tout cela.

Le Canada a imposé son autorité sur les terres autochtones. À certains endroits, le Canada a négocié des traités avec les Premières Nations; ailleurs, on a simplement saisi ou occupé les terres. La négociation des traités, bien qu'en apparence honorable et légale, a souvent été caractérisée par la fraude et la coercition; le Canada a toujours tardé, et tarde encore, à mettre en œuvre les dispositions et les objectifs de ces traités¹.

À l'occasion, le Canada a forcé les Premières Nations à déménager leurs réserves situées sur des terres ayant un bon potentiel agricole ou riches en ressources naturelles vers des réserves éloignées et marginales du point de vue économique².

Sans aucune autorisation légale et sans aucun fondement juridique, le Canada a appliqué dans les années 1880 un « système de permis » qui visait à confiner les peuples des Premières Nations dans leurs réserves³.

Le Canada a remplacé les gouvernements autochtones par des conseils de bande sans réels pouvoirs dont les décisions pouvaient être cassées et les dirigeants, destitués⁴. Ce faisant, il a privé de leurs pouvoirs les femmes autochtones.

Le Canada a privé du droit de participer pleinement à la vie politique, économique et sociale les peuples autochtones qui refusaient d'abandonner leur identité autochtone⁵.

Le Canada a déclaré illégales les pratiques spirituelles autochtones, a emprisonné les chefs spirituels autochtones et a confisqué des objets sacrés⁶.

Enfin, le Canada a séparé les enfants de leurs parents en les envoyant dans des pensionnats. Cela n'a pas été fait dans le but de leur offrir une éducation, mais essentiellement pour briser le lien avec leur culture et leur identité.

Ces mesures faisaient partie d'une politique cohérente visant à éliminer les peuples autochtones en tant que peuples distincts et les assimiler contre leur gré à la société canadienne. Le sous-ministre des Affaires indiennes, Duncan Campbell Scott, expose les grandes lignes des objectifs de cette politique en 1920, alors qu'il déclare à un comité parlementaire que « notre objectif est de continuer jusqu'à ce qu'il n'y ait plus un seul Indien au Canada qui n'ait pas été intégré à la société »⁷. Ces objectifs ont été réitérés en 1969 dans la politique indienne du gouvernement du Canada (plus souvent appelée le « Livre blanc »), qui voulait mettre fin au statut d'Indien et résilier les traités que le gouvernement fédéral avait négociés avec les Premières Nations⁸.

Le gouvernement canadien a poursuivi cette politique de génocide culturel parce qu'il souhaitait se départir des obligations légales et financières qui lui incombaient envers les peuples autochtones et reprendre le contrôle de leurs terres et de leurs ressources. Si chaque Autochtone avait été « intégré à la société », il n'y aurait plus de réserves, plus de traités et plus de droits autochtones.

Les pensionnats sont rapidement devenus un élément central de la politique indienne du gouvernement fédéral. Lorsque le Canada est devenu un pays en 1867, les Églises canadiennes étaient déjà prêtes à assurer le fonctionnement d'un petit nombre de pensionnats pour les Autochtones. Alors que la colonisation se déplaçait vers l'ouest dans les années 1870, les missionnaires catholiques et protestants établissaient des missions et des petits pensionnats dans les Prairies, dans le Nord et en Colombie-Britannique. La plupart de ces pensionnats recevaient du gouvernement fédéral de petites subventions par élève. En 1883, le gouvernement fédéral a établi trois grands pensionnats pour les enfants des Premières Nations dans l'ouest du Canada. Au cours des années qui ont suivi, le système a connu une croissance considérable. Selon le rapport annuel du ministère des Affaires indiennes de 1930, il y avait 80 pensionnats en activité partout au pays⁹. La Convention de règlement relative aux pensionnats

indiens a versé une indemnisation aux élèves qui ont fréquenté les 139 pensionnats et résidences¹⁰. Le gouvernement fédéral a estimé qu'au moins 150 000 élèves des Premières Nations, Métis et Inuits sont passés dans le système¹¹.

Les Églises catholique, anglicane, unie, méthodiste et presbytérienne ont été les principaux groupes confessionnels ayant participé à l'administration du système des pensionnats. Le partenariat entre le gouvernement et les Églises est demeuré en place jusqu'en 1969 et bien que la plupart des écoles avaient fermé leurs portes dans les années 1980, les derniers pensionnats financés par le gouvernement fédéral sont demeurés en activité jusqu'à la fin des années 1990.

Pour les enfants, la vie dans ces pensionnats était solitaire et étrangère. Les bâtiments étaient mal situés, mal construits et mal entretenus. Les employés étaient peu nombreux, souvent mal formés et mal encadrés. De nombreuses écoles étaient mal chauffées et mal aérées, et l'alimentation était maigre et de piètre qualité. La discipline était sévère et la vie quotidienne était extrêmement réglementée. Les langues et les cultures autochtones étaient dénigrées et supprimées. Les objectifs pédagogiques des écoles étaient limités et confus, et reflétaient habituellement un manque de respect pour les capacités intellectuelles des peuples autochtones. Pour les élèves, l'éducation et la formation technique ont trop souvent laissé place aux corvées nécessaires à rendre les écoles auto-suffisantes. La négligence à l'égard des enfants était institutionnalisée, et le manque de supervision a créé des situations où les élèves étaient en proie à de la violence sexuelle et physique.

En mettant sur pied le système des pensionnats, le gouvernement canadien a essentiellement déclaré que les Autochtones étaient des parents inaptes. Les parents autochtones avaient été qualifiés d'indifférents à l'égard de l'avenir de leurs enfants — un jugement contredit par le fait que les parents empêchaient souvent leurs enfants de fréquenter ces écoles parce qu'ils les considéraient, à juste titre, comme étant des institutions dangereuses et sévères qui cherchaient à élever leurs enfants de façons différentes des leurs. Une fois dans les pensionnats, les frères et sœurs étaient séparés, et le gouvernement et les Églises ont même imposé des mariages arrangés pour les élèves après leur scolarité.

Malgré les mesures coercitives adoptées par le gouvernement, celles-ci n'ont pas réussi à atteindre les objectifs de la politique. Même si les cultures des peuples autochtones ont subi de graves préjudices, elles continuent d'exister. Les Autochtones ont refusé de renoncer à leur identité. Ce sont les anciens élèves, les survivants des pensionnats du Canada, qui ont placé la question des pensionnats à l'ordre du jour. Leurs efforts ont mené à la négociation de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens qui a rendu obligatoire la mise sur pied de la Commission de vérité et réconciliation du Canada sur les pensionnats.

Le rapport final de la Commission est divisé en six volumes :

Volume 1 : *L'histoire*

Volume 2 : *L'expérience inuite et nordique*

Volume 3 : *L'expérience métisse*

Volume 4 : *Enfants disparus et lieux de sépulture non marqués*

Volume 5 : *Les séquelles*

Volume 6 : *La réconciliation*

Le premier volume, *L'histoire*, est divisé en trois sections et, en raison de sa longueur, est publié en deux parties. La première section insère les pensionnats destinés aux peuples autochtones dans un contexte historique et examine les racines antérieures à la Confédération du système canadien des pensionnats. La deuxième section décrit l'histoire et l'expérience des élèves de pensionnat de la Confédération à 1939, la période pendant laquelle le système a été établi et élargi. C'est également la période durant laquelle est survenue la crise en matière de santé la plus intense. À la fin des années 1930, les représentants du gouvernement avaient remis en question la valeur du système des pensionnats. La section finale porte sur les années 1940 à 2000, période durant laquelle on a mis fin au système.

Les volumes *L'expérience inuite et nordique* et *L'expérience métisse* traitent de sujets qui sont souvent ignorés dans le débat sur les pensionnats. Dans les années 1950, on a observé une importante expansion des pensionnats dans le Nord du Canada et la création d'un système au sein duquel les enfants inuits étaient envoyés dans des résidences situées parfois à des centaines de kilomètres de leurs communautés. Des changements étaient sans cesse apportés à la politique gouvernementale, ce qui faisait que, parfois, les enfants métis étaient exclus des pensionnats alors que d'autres fois, les pensionnats étaient les seules écoles qui les acceptaient.

Le volume *Enfants disparus et lieux de sépulture non marqués* traite de trois questions interreliées qui ont été ajoutées au mandat de la Commission de vérité et réconciliation : le nombre d'enfants qui sont morts dans les pensionnats, les conditions ayant mené à leur décès et l'endroit où ils ont été enterrés. Le rapport démontre que le nombre de décès en pensionnat a été supérieur chez les élèves autochtones que chez les élèves non autochtones. Le rapport démontre également que le gouvernement n'a pas fourni à un niveau adéquat des fonds, des soins médicaux, des aliments nutritifs, de l'hébergement, des conditions sanitaires et des vêtements, ce qui a contribué à ce taux élevé de décès. De plus, le rapport expose clairement que le gouvernement avait été mis au courant des répercussions de ses politiques et que lorsque des choix lui ont été présentés qui auraient réduit les taux de décès dans les pensionnats, il a décidé de les ignorer.

Le volume *Les séquelles* examine les effets dévastateurs du système des pensionnats sur les anciens élèves, leurs familles et la société canadienne dans son ensemble.

Il explore la perte de la langue et de la culture dont souffrent les Autochtones ainsi que les importants écarts dont ils font l'objet en matière de santé, d'éducation et d'emploi. Ce volume analyse également en profondeur la grande surreprésentation de Canadiens autochtones au sein des systèmes d'aide sociale à l'enfance et des systèmes correctionnels. Dans chacune des cinq sections du volume, les commissaires lancent une série d'appels à l'action visant à réparer les injustices et les inégalités, séquelles du système des pensionnats et des politiques d'assimilation de longue date qui lui ont donné naissance.

Le volume *La réconciliation* établit des principes directeurs et un cadre pour favoriser la réconciliation dans la société canadienne. Il cerne les défis à surmonter pour que la réconciliation puisse être encouragée au XXI^e siècle et souligne le rôle essentiel que les cultures, les histoires et les lois des peuples autochtones doivent jouer dans le processus de réconciliation. On y démontre que même si les excuses du Canada et des Églises sont des gestes symboliques importants, la réconciliation nécessite également la prise de mesures concrètes pour réparer la relation compromise entre les peuples autochtones et l'État et établir des relations respectueuses entre les peuples autochtones et non autochtones. Les chapitres de ce volume examinent le potentiel qu'ont les lois autochtones, l'éducation publique, le dialogue, les arts et la commémoration, ainsi que la société canadienne de façon plus large, de contribuer à la réconciliation. À partir de ces conclusions, la Commission lance des appels à l'action précis qui, une fois mis en œuvre, assureront un fondement solide à la réconciliation au Canada pour l'avenir.



Le contexte historique des pensionnats au Canada

CHAPITRE 1

Le colonialisme au temps de l'Empire

L'histoire des pensionnats fait partie du portrait général de la colonisation. Leur existence visait un objectif précis : ces écoles avaient pour but de changer les personnes, faire en sorte qu'elles ressemblent aux autres et qu'elles ne s'adaptent pas à la société.

Et, aujourd'hui, vous savez, nous devons apprendre à décoloniser.

*Shirley Flowers, déclaration à la Commission de vérité et
réconciliation du Canada¹*

En 1933, un missionnaire anglican décrit l'école All Saints, située à Aklavik, dans les Territoires du Nord-Ouest, comme étant « le pensionnat le plus nordique de tout l'Empire britannique »². Cette déclaration de fierté nous rappelle que le système de pensionnats du Canada fait partie du processus impérial global ayant rassemblé les États et les Églises chrétiennes de façon complexe et puissante. Les hommes et les femmes qui fondent ces écoles célèbrent le lien existant entre leur travail et la croissance des empires européens.

L'expansion de ces empires — l'âge moderne de l'impérialisme — commence au XV^e siècle lorsque les périple des explorateurs maritimes révèlent de nouvelles sources potentielles de richesse aux monarques de l'Europe. Dans les années 1440, les Portugais atteignent le golfe de Guinée. Peu après, ils transportent des esclaves, de l'or et de l'ivoire de l'Afrique jusqu'en Europe. La conquête des Incas et des Aztèques par l'Espagne donne accès aux métaux précieux de l'Amérique du Nord et du Sud au pays, puis à l'ensemble de l'Europe. En plus d'enrichir l'Ancien Monde, cela mène à une vague incessante de migration, de commerce, de conquête et de colonisation³. Cet événement marque le début d'une économie mondiale dominée par les Européens. Bien qu'elle soit initialement menée par l'Espagne et le Portugal, cette ère d'expansion impériale est ensuite guidée par la Hollande, la France et, finalement, de manière spectaculaire par la Grande-Bretagne⁴.

Lors de l'époque des empires, on observe de puissants États européens exercer un contrôle sur les terres d'autres peuples du reste du monde. Il s'agit d'une époque de

migration massive. Des millions d'Européens s'en vont un peu partout dans le monde à titre de colons. Des millions d'Africains sont envoyés de l'autre côté de l'océan Atlantique dans le cadre de la traite des esclaves menée par l'Europe, à laquelle les peuples littoraux de l'Afrique collaborent. Des commerçants de l'Inde et de la Chine empruntent la mer Rouge et l'océan Indien, apportant avec eux des serviteurs dont la vie est très semblable à celle d'esclaves⁵. Les activités des explorateurs, des agriculteurs, des prospecteurs, des entreprises de commerce ou des missionnaires donnent souvent lieu à des guerres d'expansion, à la négociation et à la violation de traités, à des tentatives d'assimilation culturelle ainsi qu'à l'exploitation et à la marginalisation des premiers habitants des terres colonisées⁶.

Dans l'ensemble, les colons disséminent au-delà de leurs propres frontières les valeurs sociales qu'ils défendent chez eux. Par exemple, au XIV^e siècle en Angleterre, lors de l'abolition du régime féodal, les propriétaires anglais cherchent à profiter de pratiques agricoles plus efficaces. Ils expulsent donc des centaines de milliers de paysans de leurs terres. Ils font ensuite la même chose dans les colonies conquises d'Irlande et d'Écosse. Puisque, selon les normes britanniques, les peuples autochtones n'utilisent pas les terres de façon aussi productive que possible, les colons, qui vivent selon les lois et concepts britanniques relatifs à la « possession », croient qu'ils ont droit aux terres dès qu'ils prennent des mesures visant à les « améliorer »⁷.

Bien que les empires européens officiels finissent par s'effondrer dans la deuxième moitié du XX^e siècle, leur patrimoine demeure. On le voit dans la distribution inégale des ressources mondiales, dans les guerres civiles qui caractérisent de nombreuses anciennes colonies et dans les conditions sociales, économiques, scolaires et sanitaires des peuples dont les terres ont été colonisées. En un jour seulement, en février 2012, les nouvelles internationales font état de Malaisiens qui protestent contre l'ouverture d'une raffinerie australienne dans leur pays, des conditions de travail dans une usine de fabrication d'ordinateurs américaine en Chine, du décès de soldats américains en Afghanistan, des répercussions du tourisme sur les peuples autochtones de l'Amazonie et d'une controverse liée à la prospection pétrolière britannique en Somalie. Chacun de ces événements n'est que la plus récente nouvelle d'une histoire mondiale marquée par l'ascendance impériale⁸.

Le Canada est également le fruit de cette histoire. D'abord colonisé par l'Empire français, le Canada sera aussi l'un des prix décernés au gagnant d'un long conflit entre divers empires opposant la France et la Grande-Bretagne. Une fois reconnu à titre d'État en 1867, le Canada continue de faire partie de l'Empire britannique. Lors de son expansion à l'ouest et au nord, le Canada ajoute ses propres chapitres à l'histoire du colonialisme, bien qu'il reçoive toujours des investissements de la Grande-Bretagne, et qu'il en obtiendra plus tard des États-Unis. La relation entre les colons et les peuples autochtones est complexe et ancienne; elle reflète les changements sur le plan des intérêts et de l'équilibre des pouvoirs touchant les deux parties. Au cours de

leurs échanges, tant les colons que les colonisés poursuivent leurs propres objectifs, lesquels sont souvent redéfinis. Au début de cette période, dans les régions où se trouve actuellement le Canada, les peuples autochtones dominent. Les nouveaux arrivants européens sont moins nombreux et ils ont besoin des Autochtones pour survivre. Leurs voyages d'exploration dépendent de l'aide offerte par les guides autochtones. La traite des fourrures — la principale activité économique des Européens dans la région — ne peut avoir lieu sans la main-d'œuvre autochtone. Les Autochtones, quant à eux, accordent de l'importance à de nombreux objets obtenus par la traite et nouent une série de relations diplomatiques complexes avec les puissances coloniales françaises et anglaises. Toutefois, au final, l'expérience des peuples autochtones du Canada ressemble énormément à celle des peuples autochtones qui vivent sur d'autres terres colonisées du monde. Alors que l'équilibre des pouvoirs change, les droits fonciers et l'autonomie gouvernementale des Autochtones sont mis de côté. On les pousse à vivre sur des réserves et on les exclut des secteurs dynamiques de l'économie⁹. Ces antécédents coloniaux façonnent la culture politique et l'identité nationale au Canada et continueront de façonner les rapports entre les peuples autochtones et non autochtones. Le système des pensionnats et son héritage doivent être placés dans le contexte international élargi des politiques coloniales qui précèdent l'établissement des écoles et se poursuivront après leur fermeture. Le présent chapitre présente brièvement la notion des empires et du colonialisme, la justification de l'impérialisme ainsi que le rôle de l'éducation dans le cadre de l'impérialisme.

Empire et colonialisme

Le terme *empire* provient du latin *imperium* qui signifie à l'origine le pouvoir de partir en guerre et d'édicter et d'imposer des lois¹⁰. Au fil du temps, le terme s'appliquera aux terres situées bien loin de Rome sur lesquelles les Romains imposent leur autorité militaire et politique¹¹. L'Empire romain est le fruit de conquêtes militaires qui permettent aux dirigeants impériaux d'exploiter les terres conquises¹². Cette expansion est justifiée par la promulgation par l'Empire d'une loi universelle pour l'humanité; l'intégration au sein de l'Empire signifie donc de passer du barbarisme à la civilisation¹³. D'une certaine façon, les Romains offrent aux futurs empereurs un modèle d'expansion impériale et un langage grâce auxquels ils pourront légitimer leurs actions¹⁴.

Chaque empire européen s'agrandit en rassemblant plusieurs colonies, souvent prises de force ou sous la menace de forces armées, dans une union politique inégale. La terre natale impériale domine et exploite les colonies. Les empires européens classiques sont habituellement diversifiés sur le plan ethnique et religieux et s'étendent sur un vaste territoire, parfois sur plusieurs continents. Ils se maintiennent

grâce à des menaces de violence et à la collaboration de certaines élites locales¹⁵. Les termes *impérialisme* et *colonialisme* sont étroitement liés. Ils sont même souvent utilisés de façon interchangeable. On définit l'impérialisme par une politique qui vise à construire un empire et à le maintenir, alors que le colonialisme renvoie aux pratiques liées à la transformation des territoires conquis en colonies, le plus souvent en envoyant des colons du pouvoir impérial au sein de la colonie.

L'impérialisme est loin d'être une pratique uniquement européenne. La Chine, le Japon et l'Empire ottoman, par exemple, exercent tous des pressions assimilationnistes sur les personnes qui vivent dans ces États de plus en plus centralisés¹⁶. Les Européens ne réservent pas exclusivement le colonialisme pour les non-Européens; le processus est, de bien des façons, une continuité des politiques nationales par l'entremise desquelles les États modernes de l'Europe ont été fondés. Dans le cadre de ce processus, par exemple en Grande-Bretagne, les langues cornique, galloise et gaélique sont marginalisées¹⁷. La Première Guerre mondiale est précédée d'une période de concurrence féroce et souvent violente entre les puissances européennes afin d'obtenir des colonies étrangères, surtout en Afrique. La Deuxième Guerre mondiale, quant à elle, est motivée en grande partie par les ambitions allemandes de créer un empire européen.

Il est parfois soutenu que les empires ont mené à l'ordre public et à de longues périodes de paix. Toutefois, l'idée de la *Pax Romana* ou de la *Pax Britannica*, soit de longues périodes de paix établies sous la gouvernance bienveillante des empires romain ou britannique, est en général un mythe et le produit d'une autopromotion impériale. Les empires sont construits par la force, et ils se livrent à de longues guerres violentes les uns contre les autres. Ils conservent une présence militaire à leurs frontières et mènent d'innombrables campagnes militaires afin de réprimer les révoltes nationalistes¹⁸. Pour ne citer que quelques exemples issus de l'histoire de l'Empire britannique : jusqu'à 10 000 Cinghalais meurent au cours de la campagne britannique de destruction et de famine qui suit la révolte menée au Sri Lanka en 1817; deux guerres éclatent afin de garder le marché chinois ouvert à l'opium produit par les Britanniques en Inde; la répression de la Rébellion indienne entraîne la mort de milliers de personnes, et les hélicoptères de combat des Britanniques sont utilisés partout dans le monde afin de faire valoir les intérêts britanniques. À divers moments, des troupes dirigées par les Britanniques servent dans le golfe Persique, en Éthiopie, en Afghanistan, en Égypte, en Birmanie, au Nyassaland, au Soudan et au Canada. Au début du XIX^e siècle, sous la protection de la Marine britannique, l'Empire britannique s'établit en Afrique de l'Ouest, du Sud et de l'Est, en Inde, au Ceylan, au Singapour, en Australie, en Nouvelle-Zélande, dans les Caraïbes et au Canada¹⁹.

Les colonies sont établies en vue d'être exploitées sur le plan économique. Les bénéfices peuvent se faire ressentir directement sous la forme de recettes fiscales, de métaux précieux ou de matières premières utiles aux industries situées sur la terre

natale. Les colonies doivent souvent limiter leurs importations à celles provenant de la patrie, ce qui crée un marché captif²⁰. De nouvelles activités économiques en Europe favorisent un nouveau type d'homme d'affaires, soit l'entrepreneur ayant un excédent de fonds en capital et étant à la recherche d'une possibilité d'investissement. Les colonies leur offrent toutes les possibilités qu'ils recherchent²¹. L'exploitation de ces conditions signifie habituellement l'expropriation ou la marginalisation de la main-d'œuvre autochtone²². Les bénéfices des empires reviennent en grande partie à la puissance impériale plutôt qu'à la nation conquise. Les profits ne restent pas dans la colonie et les dépenses relatives à l'éducation et à l'aide sociale couvrent le strict minimum requis en vue de maintenir l'ordre social²³. Dans une colonie, les décisions fondamentales liées à la vie des colonisés sont prises par des représentants de l'empire qui mettent en place des politiques rédigées dans le centre impérial au profit de la puissance impériale. Cette situation se produit aussi au Canada : par exemple, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest sont pour la grande majorité de leur histoire des colonies internes, gouvernées par des administrateurs nommés qui vivent à Ottawa²⁴.

Il n'existe pas de modèle colonial unique. Dans certains cas, la colonie est dirigée par une compagnie à charte. Dans d'autres cas, l'État colonisateur administre directement la colonie et, parfois, des dirigeants locaux sont recrutés afin de diriger des administrations locales. Dans ce que l'on pourrait appeler les « colonies d'occupation », les impérialistes cherchent à exploiter les ressources naturelles à l'aide de la main-d'œuvre autochtone. Le nombre de colons est limité; il s'agit habituellement des forces militaires et du personnel nécessaire pour contrôler et exploiter la colonie. À la suite de leur mandat, la plupart des colons retournent sur leur terre natale²⁵. En Inde, par exemple, la présence britannique ne dépasse pas 10 000 personnes dans une colonie de 400 millions d'habitants²⁶. Lorsque plusieurs de ces empires s'effondrent dans les années 1940 et 1950, les peuples colonisés proclament leur souveraineté tandis que les colons restants partent.

Ces colonies d'occupation se démarquent des colonies de peuplement comme le Canada, les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Bien que ces colonies aient été fondées avec la seule intention d'exploiter des ressources, au fil du temps, l'accent est mis sur la migration massive et permanente de colons agricoles. De 1830 à 1840, par exemple, l'immigration européenne en Amérique du Nord augmente de 40 %. De 1815 à 1912, deux millions et demi de personnes émigrent des îles Britanniques. Cette migration est si massive qu'en 1900, seul le tiers des anglophones habitent en Europe²⁷. Ces immigrants sont souvent motivés par la famine, la persécution religieuse ou ethnique et les changements apportés par la mécanisation de l'agriculture et des usines²⁸.

L'augmentation du nombre de colons correspond souvent à une diminution importante des peuples autochtones²⁹. La population maorie passe de 80 000 en 1842

à 40 000 en 1896³⁰. La population du Congo belge diminue de plus de neuf millions de personnes dans la foulée de la colonisation³¹. En Amérique du Nord, le déclin de la population commence dès l'arrivée des colons et se poursuit jusqu'au XX^e siècle. On estime que le taux de déclin de la population en Amérique du Nord varie de 53 % pour certains groupes à 95 % pour d'autres groupes. Les nouvelles maladies mortelles, comme la variole, la rougeole et la grippe, mènent à une réduction importante des peuples autochtones. Le colonialisme rend les peuples autochtones très vulnérables aux épidémies en perturbant leur rapport avec l'environnement. En raison des mauvaises conditions de vie et de travail souvent associées au colonialisme, les peuples autochtones sont souvent la proie d'épidémies et la lutte contre celles-ci est beaucoup plus difficile pour les Autochtones³².

L'accueil réservé aux colons par les peuples autochtones varie selon l'époque et l'endroit, et selon les intérêts et les besoins respectifs des groupes. Il dépend du niveau d'intérêt que portent les Autochtones aux marchandises de commerce des Européens ainsi que du besoin d'assistance des colons pour leur survie. Il est possible de coopérer et de faire du troc. En comparant les Français et les Anglais se trouvant en Amérique du Nord, un groupe d'Iroquois note en 1754 qu'en observant les forts établis par les Français, « vous verrez que les terres en dessous de leurs murs sont toujours des territoires de chasse. Ils se sont installés dans ces endroits que nous fréquentons, et respectent nos besoins. Les Anglais, eux, font fuir le gibier dès qu'ils acquièrent un territoire; les arbres tombent devant eux, le sol est dénudé et nous ne trouvons parmi eux presque aucune ressource pour nous abriter lorsque la nuit tombe³³. » Cette déclaration démontre les raisons pour lesquelles les Iroquois coopèrent avec les Français et s'opposent aux Anglais.

Les conflits et la résistance sont courants dans l'histoire de l'impérialisme. La résistance provient parfois des peuples autochtones. En 1577, lorsque l'explorateur britannique Martin Frobisher tente de prendre deux Inuits en otage à Qikiqtaaluk (île de Baffin), les Inuits luttent et M. Frobisher repart avec une blessure par flèche au postérieur³⁴. Deux cents ans plus tard, quand le capitaine britannique Arthur Phillips débarque à la baie Botany, en Australie, il est accueilli par des Autochtones qui scandent « Warra, warra », ce qui signifie « Partez »³⁵. Un aîné vivant sur l'île de Vancouver dit ceci au représentant de la colonie Gilbert Sproat : « Nous ne voulons pas de l'homme blanc. Il vole tout ce que nous avons. Nous souhaitons continuer de vivre comme avant³⁶. » Dans d'autres cas, les peuples autochtones remettent en cause les droits fonciers des colons. En 1887, les dirigeants des Premières Nations habitant dans le secteur de la rivière Nass, en Colombie-Britannique, donnent cette explication à une commission gouvernementale : « Ce qui nous déplaît à propos du gouvernement, c'est quand il nous dit qu'il va nous donner une telle superficie de terres. Comment peut-il nous donner des terres qui nous appartiennent? Nous n'arrivons pas à comprendre. Il ne les a jamais achetées de nous ou de nos ancêtres³⁷. » Une résistance s'organise

également au sein des peuples qui sont emmenés loin de leurs terres natales. Des esclaves se trouvant sur l'île britannique de Trinité chantent en se préparant à mener une révolte : « Le pain que nous mangeons est la chair de l'homme blanc. Le vin que nous buvons est le sang de l'homme blanc³⁸. » Puis, comme la guerre de l'Indépendance américaine le prouve, même les colons peuvent se rebeller, surtout si les politiques impériales tentent de contrôler le taux et la vitesse de prise des terres des Autochtones³⁹. La résistance autochtone se poursuit après la colonisation; elle se présente sous de multiples formes, dont des guérillas, des grèves et même des refus de s'assimiler. Un tel refus ne signifie pas que les peuples colonisés refusent tous les aspects de la société coloniale, en particulier s'ils peuvent contrôler le rythme des changements. Au Canada, par exemple, les peuples autochtones accordent de l'importance à de nombreuses marchandises qu'ils reçoivent par l'entremise du commerce des fourrures et réussissent à tirer profit sur le plan économique de leur position à titre de fournisseurs de fourrures⁴⁰.

Dans les colonies de peuplement, la simple présence d'Autochtones bloque l'accès des colons aux terres⁴¹. Herman Merivale, qui deviendra plus tard un sous-secrétaire britannique permanent au ministère des Colonies, fait remarquer dans son ouvrage de 1840, *Lectures on Colonization and Colonies*, qu'il existe quatre approches fondamentales pouvant être adoptées par une puissance impériale pour ce qui est de ses relations avec un peuple autochtone. Elle peut l'exterminer, le réduire à l'esclavage, le séparer de la société coloniale ou l'assimiler au sein de la société coloniale⁴². À un moment ou à un autre, presque toutes les puissances coloniales ont expérimenté chacune de ces approches. Les peuples qui gagnent leur vie par l'entremise de la chasse, de la pêche et de la conduite de troupeaux, qui maintiennent la possession collective des terres ou qui ne possèdent pas un État solide et protecteur sont marginalisés sur le plan économique et social⁴³. Afin de pouvoir loger les colons, les Autochtones sont séparés de leurs terres (ainsi que de la source de leur gagne-pain). Les colons abattent les arbres, pratiquent la surpêche, et clôturent et labourent les plaines, ce qui perturbe efficacement la base économique et fait valoir leur souveraineté sur les terres des peuples autochtones de partout dans le monde⁴⁴. Pour éloigner les Autochtones de leurs terres, les colonisateurs négocient des traités lorsque c'est possible, déclarent des guerres d'extermination, éliminent les pratiques traditionnelles liées aux domaines, perturbent des familles et imposent un nouvel ordre spirituel et politique qui s'accompagne de nouvelles valeurs et pratiques culturelles⁴⁵. Le résultat est habituellement désastreux pour les peuples autochtones; les principaux bénéficiaires de l'empire sont souvent les colons des colonies de peuplement et leurs descendants. Nombre des colonies qu'ils fondent feront partie des sociétés les plus prospères du monde à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle⁴⁶.

Les colonies de peuplement finissent souvent par obtenir leur indépendance politique. En ce qui concerne le Canada et les États-Unis d'Amérique, ces nations

nouvellement créées s'étendent partout en Amérique du Nord, ce qui mène à la fondation d'empires terrestres qui continuent de coloniser les peuples autochtones. Le colonialisme demeure un processus continu qui façonne la structure et la qualité de la relation entre les colons et les Autochtones.

La doctrine de la découverte

À leur apogée, les empires européens revendiquent la majorité de la surface terrestre et contrôlent les mers⁴⁷. De nombreux arguments sont présentés pour justifier de telles interventions excessives menées sur les terres et dans la vie d'autres peuples. Ces arguments sont fondés en grande partie sur deux concepts de base. Premièrement, le Dieu des chrétiens donne aux nations chrétiennes le droit de coloniser les terres qu'elles « découvrent » pourvu qu'elles convertissent les populations autochtones. Deuxièmement, les Européens offrent les avantages d'une civilisation (un concept lié au christianisme) aux « sauvages ». En bref, on soutient que les personnes sont colonisées pour leur propre bien, que ce soit dans ce monde ou dans le prochain.

L'Église catholique romaine, qui s'inspire des traditions de l'Empire romain, se perçoit comme étant le gardien d'un ordre mondial universel⁴⁸. L'adoption du christianisme au sein de l'Empire romain (qui se définit comme étant civilisé) renforce l'idée selon laquelle il faut être chrétien pour être civilisé⁴⁹. Le fait que le Christ soit né pendant le règne d'Augustus, le premier empereur romain, est interprété comme un signe : les Romains ont préparé la voie au christianisme⁵⁰. Par la suite, un récit relate que l'empereur Constantin, au IV^e siècle, aurait donné l'Empire romain au pape qui, à son tour, l'aurait remis au souverain romain du Saint-Empire. On appelle cet événement la « donation de Constantin »; on prouvera plus tard qu'il s'agissait d'un faux document ayant été forgé des centaines d'années après la mort de Constantin. La donation de Constantin est utilisée pour renforcer l'autorité papale et conférer la souveraineté de l'Amérique du Nord et du Sud aux couronnes du Portugal et de l'Espagne⁵¹.

La papauté joue déjà un rôle dans la direction et la légitimation du colonialisme avant les voyages de Christophe Colomb dans les Amériques au cours des années 1490. En 1433, le pape Eugène IV accorde l'autorité spirituelle sur de nombreuses îles de l'archipel de Madère, situé dans le sud-ouest du Portugal, à l'ordre du Christ du Portugal, un ordre militaire religieux alors dirigé par le prince Henri de Portugal⁵². Pour ce faire, Eugène déclare qu'il souhaite assurer le salut de tous les peuples du monde⁵³. La papauté continue de légitimer et de contrôler l'expansion impériale par l'entremise d'une série de bulles pontificales (il s'agit de chartes émises par le pape dont le nom provient du mot latin servant à identifier le sceau utilisé pour sceller le document). En 1455, le pape Nicolas V émet une bulle (*Romanus Pontifex*) qui donne

au Portugal les droits relatifs à la côte africaine à partir du cap Bojador (aujourd'hui le Sahara-Occidental) jusqu'au sud. La bulle accorde également aux Portugais le droit de réduire les habitants de l'Afrique à l'esclavage, essentiellement en raison de l'exploration des Portugais et de la possession des terres⁵⁴. Une bulle de 1481 (*Aeterna Patris*) accorde au Portugal les droits sur les terres et les îles qui ne sont pas encore découvertes, et ce, des îles Canaries « jusqu'à la Guinée » (en Afrique)⁵⁵. Par l'entremise de ces bulles, la papauté accorde les terres des Autochtones à la Couronne portugaise en se fondant sur les principes de découverte et de conquête. Ces bulles contribuent au façonnement des arguments politiques et juridiques qui seront plus tard connus sous le nom de « doctrine de la découverte », et qui servira à justifier la colonisation des Amériques au XVI^e siècle.

Le roi Jean de Portugal tente de se servir des bulles, lesquelles donnent au Portugal les droits relatifs aux « terres qui n'ont pas encore été découvertes », pour soutenir que les terres découvertes par Christophe Colomb pour Ferdinand et Isabelle d'Espagne lui appartiennent. Quant à eux, les Espagnols affirment que les Portugais ne détiennent pas les droits sur les terres qu'on appellera plus tard les « Amériques » puisqu'elles ne s'étendent pas « jusqu'à la Guinée », ce que la bulle de 1481 stipule⁵⁶. Afin de conserver l'appui du pape, l'Espagne fait de nombreuses promesses. Sur le plan spirituel, elle promet au pape Alexandre VI que les peuples rencontrés par Christophe Colomb seront convertis au christianisme. Ses efforts sont fructueux. En 1493, le pape Alexandre émet la première de quatre bulles qui viseront la revendication espagnole des Amériques. La première bulle (*Inter Caetera Divinae*) donne à l'Espagne les droits relatifs à toutes les terres qu'elle a découvertes (ou qu'elle découvrirait), pourvu qu'elles n'appartiennent pas déjà à une autre puissance chrétienne et que les Espagnols convertissent les peuples autochtones au christianisme. La deuxième bulle (*Eximiae Devotionis*) soutient les revendications espagnoles et la troisième bulle (encore une fois appelée *Inter Caetera*) indique que le territoire espagnol débute à un méridien à 100 lieues (une lieue est une unité de mesure qui équivaut à environ cinq kilomètres) à l'ouest des Açores. Une quatrième bulle (*Dudum Siquidem*) appuie encore davantage les revendications espagnoles. Elle interdit également aux autres nations chrétiennes de faire du commerce dans les eaux appartenant à l'Espagne sans la permission des Espagnols⁵⁷. Cette division vise à donner la majorité de l'Amérique du Nord et du Sud à l'Espagne, tout en permettant au Portugal de revendiquer le Brésil et l'Atlantique Sud grâce à ses droits relatifs à toutes les terres situées le long de la route vers l'ouest de l'Europe à l'Asie. Les bulles de 1493 et de 1494 sont souvent appelées les « bulles alexandrines » ou les « bulles de donation »⁵⁸.

Des conflits ultérieurs avec la papauté incitent des écrivains et des théologiens espagnols célèbres à essayer d'expliquer la conquête du Nouveau Monde comme étant le résultat d'une guerre juste. Ces auteurs, qui soutiennent qu'une guerre est juste s'il s'agit d'un cas de légitime défense ou de protection de valeurs universelles,

affirment que les Autochtones étaient des esclaves naturels qui commettaient des crimes contre la nature, notamment des sacrifices humains, pour lesquels ils devaient être punis. Ils soutiennent que la guerre menée contre les peuples autochtones du Nouveau Monde est juste, car elle prévient le futur sacrifice d'innocents et fait connaître le christianisme à des personnes dont l'âme serait autrement condamnée⁵⁹.

Alors que les bulles nourrissent les ambitions coloniales des Espagnols et des Portugais, les dirigeants qui sont laissés de côté dans le cadre de la ruée impériale approuvée par la papauté ne les acceptent pas⁶⁰. Les rois de France, dont François I et Henri IV, rejettent également la validité des bulles de donation⁶¹. Ils affirment que le pape n'a pas autorité sur les païens et qu'il ne peut pas donner la moitié du monde, tout comme il ne peut pas donner ses propres royaumes.⁶²

Ceux qui rejettent les bulles ou l'autorité papale ne rejettent pas nécessairement la doctrine de la découverte; ils décident plutôt de la modifier. Les Anglais affirment qu'afin qu'une revendication soit légitime, il est nécessaire de découvrir les terres et d'en prendre possession⁶³. Harman Verelst, qui fait la promotion au cours du XVIII^e siècle la colonisation de ce qui sera plus tard la côte sud des États-Unis, écrit ce qui suit : « Ce droit provenant de la découverte initiale constitue le premier droit fondamental de toutes les nations européennes, et ce, conformément à leur revendication des terres en Amérique⁶⁴. » Au fil du temps, une théorie portant sur les terres d'Amérique est élaborée en Europe. Selon celle-ci, le droit à la découverte mène au droit de préemption; c'est-à-dire au droit d'acquérir un titre par achat ou par conquête⁶⁵.

Même à cette époque, certains critiques font remarquer que le droit à la découverte aurait possiblement donné aux Tahitiens et aux Japonais de découvrir et de revendiquer l'Europe⁶⁶. Le théologien espagnol Francisco de Vitoria (aussi appelé Vitoria), écrit dans son ouvrage de 1532 *On the Indians Lately Discovered* qu'il n'existe aucune justification liée au fait que le pape ait accordé les Amériques à l'Espagne et ignoré tout droit d'établir par la découverte. Il note également que « les barbares sont les vrais propriétaires des lieux, sur le plan public comme sur le plan privé »⁶⁷. Malgré cela, 300 ans plus tard, dans l'affaire *Johnson c. M'Intosh*, qui réfute les droits fonciers des Autochtones, le juge en chef des États-Unis John Marshall affirme que « toutes les nations de l'Europe ayant acquis un territoire sur ce continent ont revendiqué, et ont reconnu pour les autres, le droit exclusif à la découverte afin de s'approprier les terres occupées par les Indiens »⁶⁸. L'affaire *Johnson c. M'Intosh*, qui est basée sur la doctrine de la découverte, est toujours citée dans les tribunaux américains au XXI^e siècle, comme il est indiqué dans un article rédigé pour le Forum permanent des Nations Unies sur les questions autochtones⁶⁹. La Cour suprême du Canada cite également l'affaire *Johnson c. M'Intosh* dans le cadre de deux instances relatives aux droits ancestraux, soit *R. c. Sparrow* en 1990 et *R. c. Van der Peet* en 1996⁷⁰.

La doctrine de la découverte est liée à une deuxième idée, à savoir que les terres revendiquées sont *terra nullius* (elles n'appartiennent à personne) et peuvent donc être revendiquées. En se basant sur ce concept, le gouvernement britannique revendique l'ensemble du continent australien. Là-bas, la doctrine de *terra nullius* représente la loi jusqu'à ce qu'elle soit contestée devant les tribunaux en 1992⁷¹. En vertu de cette doctrine, les impérialistes peuvent affirmer que la présence d'Autochtones ne réfute pas la doctrine de *terra nullius* puisque les Autochtones occupent simplement le territoire — ils ne possèdent pas les terres. Ils déclarent que la véritable propriété peut uniquement s'acquérir par l'agriculture de style européen. Au XVII^e siècle, le penseur politique britannique John Locke soutient que les droits fonciers appartiennent à ceux qui ont amélioré la productivité desdites terres. Selon lui, il est clair que si l'on considère le profit réalisé par un amérindien grâce aux produits d'un acre fertile de terres en Amérique du Nord comparé au profit réalisé par un propriétaire britannique sur un acre en Angleterre, l'acre américain ne vaut pas un millième de l'acre anglais. Compte tenu d'une telle disparité, l'acre de l'Amérique du Nord qui appartient à un Autochtone ne représente pas beaucoup plus qu'une perte. Selon cette logique, il est non seulement permis de saisir les terres des Autochtones, mais il est aussi vertueux de le faire. En effet, les terres deviennent plus productives et, ainsi, plus rentables⁷². En 1758, le rédacteur juridique Emeric de Vattel soutient que, puisque les peuples vivant dans les Amériques « préfèrent errer sur les terres plutôt que de s'y loger », la colonisation française de leurs terres était « pleinement légitime »⁷³.

La croyance sous-jacente à chacun de ces arguments est que les colonisateurs offraient la civilisation à un peuple sauvage qui n'aurait jamais pu en faire autant par lui-même. Cet argument est avancé au XVII^e siècle afin de justifier une accélération de la colonisation britannique en Irlande. Celle-ci est marquée par un dépouillement répandu, une persécution religieuse et l'implantation de propriétaires et d'agriculteurs britanniques et écossais⁷⁴. En 1610, sir John Davies, qui supervise la colonisation de l'Irlande, affirme que « jamais, et jusqu'à la fin des temps, [les Irlandais] ne construiront de maisons, ne fonderont villes et villages, ni ne travailleront la terre pour l'améliorer comme elle doit l'être ». Laisser l'Irlande aux Irlandais aurait mené à ce que la terre « demeure ainsi à l'état de friche ». Davies ajoute que puisque le roi britannique « est tenu, en conscience, d'employer toute la rigueur de la loi et toute celle de la juste cause pour tirer son peuple de la barbarie et lui imposer la civilisation », il n'avait pas vraiment le choix de coloniser l'Irlande⁷⁵. Des arguments semblables sont avancés par les colons d'un peu partout dans le monde. De cette façon, les colons se convainquent qu'ils répandent non seulement l'agriculture, l'ordre et le commerce, mais aussi la civilisation⁷⁶.

La « mission de civilisation » repose sur une croyance de supériorité raciale et culturelle. Des écrivains et des politiciens européens organisent souvent les groupes raciaux selon une hiérarchie, chacun possédant leur propre ensemble de capacités

mentales et physiques Les « dons particuliers » des Européens rendent leur conquête des peuples inférieurs inévitable. Sous les Européens, en ordre descendant, se trouvent les Asiatiques, les Africains, puis les peuples autochtones des Amériques et de l'Australie. Certains affirment que les Européens ont atteint l'apogée de la civilisation par l'entremise d'un long processus ardu. De ce point de vue, les autres peuples du monde ont été ralentis par des facteurs comme le climat, la géographie et la migration. Grâce à un processus de civilisation, les Européens peuvent toutefois élever les autres peuples à leur niveau.

Ce point de vue est remplacé au XIX^e siècle par une idéologie raciste qui se dissimule sous le langage scientifique. On affirme alors que les peuples du monde possèdent diverses capacités. Pour des raisons génétiques, les peuples moins développés font face à une amélioration limitée de leurs capacités. Dans certains cas, on pense que le contact avec des races supérieures ne mène qu'à un seul résultat, soit l'extinction des peuples inférieurs⁷⁷. En 1910, Jules Harmand, qui avait contribué à la supervision de la colonisation française de l'Indochine, écrit ce qui suit :

Il faut donc accepter comme principe, prendre pour point de départ, qu'il y a une hiérarchie des races et des civilisations, et que nous appartenons à la race et à la civilisation supérieures, mais en reconnaissant aussi que, si cette supériorité confère ces droits, elle impose en retour de grands devoirs. La légitimation foncière de la conquête, c'est cette conviction de notre supériorité, non pas seulement mécanique, économique et militaire, mais surtout de notre supériorité morale; c'est en elle que réside notre dignité et que se fonde notre droit à la direction du reste de l'humanité; la puissance matérielle n'en est que l'outil⁷⁸.

Ce sentiment de supériorité mène à des généralisations excessives et outrancières : les islamistes sont stériles, les Orientaux sont fatalistes — lorsqu'ils ne sont pas corrompus, paresseux ou, dans le cas des Chinois, simplement impénétrables —, les Japonais sont des menteurs — doués, mais immoraux — et les Africains sont heureux et insoucians, même réduits à l'esclavage, ce qui les libère du fardeau de la pensée des hommes blancs⁷⁹. En parlant des Zoulous, parmi lesquels il effectue son travail missionnaire, le presbytérien Daniel Lindley écrit ceci : « En Afrique, les améliorations sont, à mon avis, moindres et pires que dans tout le reste de l'humanité. Leur dégradation est incommensurable et elle est sans fin⁸⁰. »

Ce sentiment de supériorité fournit une justification de taille aux interventions pratiquées dans la vie des autres. En effet, on soutient que ces peuples ne sont pas assez civilisés pour assurer une gouvernance autonome et une véritable civilisation⁸¹. Compte tenu de sa participation dans les guerres déclarées au XIX^e siècle en vue d'ouvrir le marché de la Chine au commerce de l'opium britannique, l'amiral et explorateur britannique Sherard Osborn recommande en 1860 que les Chinois soient traités « comme des enfants. Il est à leur avantage — ainsi qu'au nôtre — de leur faire faire ce qu'ils savent faire. Et toutes les difficultés que nous éprouvons avec

la Chine se résoudront⁸². » Vingt ans plus tard, l'historien et explorateur britannique Winwood Reade soutient que « les grands empires turcs et chinois, les terres du Maroc, d'Abyssinie et du Tibet, seront éventuellement habités par des populations libres, industrielles et éduquées. Mais ces peuples ne commenceront jamais à progresser avant que leurs propriétés ne soient sûres, avant qu'ils puissent profiter des droits de l'homme; et ils n'obtiendront jamais cela sans une conquête européenne⁸³. »

Ces idéologies façonnent les politiques mondiales relatives aux peuples autochtones. En 1883, Lord Rosebery de Grande-Bretagne déclare ce qui suit devant un public australien : « C'est sur la race britannique, que ce soit en Grande-Bretagne ou aux États-Unis ou dans les colonies — ou peu importe où cela se produira — que reposent les plus grands espoirs de ceux qui tentent de percer le sombre avenir ou qui cherchent à élever et à améliorer les masses patientes de l'humanité⁸⁴. » Au cours de la même année, le gouvernement canadien ouvre les portes de son premier pensionnat industriel pour Autochtones à Battleford, dans les prairies canadiennes. Les écoles sont un modèle vivant de ces idées.

Lewis Henry Morgan, premier anthropologue américain du XIX^e siècle et défenseur de l'assimilation des Amérindiens, écrit en 1877 que « la race aryenne représente le volet central du progrès humain puisqu'elle produit la partie de l'humanité du niveau le plus élevé et qu'elle a prouvé sa supériorité intrinsèque en prenant graduellement le contrôle de la Terre »⁸⁵. Les politiciens canadiens ne sont pas à l'abri de ces sentiments. En 1885, lorsqu'il refuse de laisser les personnes d'origine asiatique voter, le premier ministre du Canada, sir John A. Macdonald déclare que, s'il laissait les Canadiens asiatiques voter, ils « enverraient siéger ici des chinois qui [les] représenteraient » au Parlement. Ces derniers y adopteraient des « principes asiatiques » qu'il décrit comme étant des « immoralités » qui sont « opposés à la race arienne et aux principes ariens »⁸⁶.

Ce point de vue demeure respectable et répandu pendant une bonne partie du XX^e siècle. Il est écrit dans le livre commémoratif produit en 1926 à la suite de la visite du prince de Galles en Afrique que les Africains de l'Ouest ont « accepté les attributs superficiels de la civilisation, mais qu'ils rechuteraient immédiatement et retrouveraient leur sauvagerie primitive si leurs mentors blancs quittaient les lieux »⁸⁷.

Impérialisme et éducation

Au début de l'ère coloniale, il n'existe aucun système offrant l'école publique gratuite en Europe. Les écoles ouvertes sont exploitées par des organismes religieux ou par des groupes et des instructeurs privés. Dans la plupart des cas, les parents doivent payer pour envoyer leurs enfants à l'école. Le programme scolaire est composé d'études religieuses ainsi que de leçons liées à la lecture, à la rédaction et à l'arithmétique. Les enfants sont principalement formés par leurs parents et suivent

souvent les traces de ceux-ci lorsque vient le temps de pratiquer un métier. Toutefois, au cours du XIX^e siècle, l'urbanisation et l'industrialisation changent le monde à un point tel que, pour de nombreux pays, l'éducation publique devient une possibilité et une nécessité. La Révolution industrielle incite les citoyens à quitter la campagne et à s'installer en ville. Les enfants n'effectuent plus toujours le même métier que leurs parents. Les écoles sont maintenant la solution aux besoins des parents, qui ne peuvent plus offrir à leurs enfants les compétences dont ils ont besoin, des employeurs, qui sont à la recherche d'employés qui peuvent suivre des directives et accepter de s'astreindre à une discipline, et des élites, qui craignent que le manque d'éducation de la nouvelle classe ouvrière industrielle l'incite à ne pas accepter l'ordre social existant et sa place dans cet ordre⁸⁸. Le système public d'éducation vise à former une main-d'œuvre productive et loyale au régime politique en place. Au XVIII^e siècle, en Grande-Bretagne, on fait l'éloge des écoles de charité qui enseignent « l'industrie, la frugalité, l'ordre et la régularité »⁸⁹. En 1770, un réformateur social britannique encourage fortement l'envoi des enfants de quatre ans vivant dans la pauvreté dans des asiles des pauvres. Il y a, selon lui, « une grande utilité à ce qu'ils soient, d'une façon ou d'une autre, constamment occupés pendant au moins douze heures par jour, et ce, qu'ils gagnent leur vie ou non; en effet, c'est ainsi que nous espérons que la génération montante sera tellement habituée de travailler constamment qu'il sera agréable et amusant pour elle de le faire »⁹⁰.

L'objectif de l'éducation dans les colonies est le même que l'objectif colonial mondial qui vise l'apport du christianisme et de la civilisation aux colonisés. Concrètement, l'éducation coloniale est offerte afin de consolider la gouvernance coloniale, étendre la domination étrangère et améliorer l'exploitation économique⁹¹. Le type d'éducation offerte, s'il y en a une, dépend de l'application par les colons des politiques d'extermination, d'asservissement, de ségrégation ou d'assimilation. Dans les colonies de peuplement, où les colons dépendent du travail des Autochtones afin d'exploiter les ressources naturelles, on vise habituellement un objectif lié à une éducation qui permet d'offrir aux élèves les compétences requises pour devenir de bons agriculteurs ou artisans. Dans de telles situations, l'éducation est parfois offerte de manière générale. Ailleurs, elle est quelquefois offerte pour la plupart des enfants de l'élite locale puisqu'on s'attendait à ce qu'ils contribuent à l'administration de la colonie⁹². Par exemple, lorsque la Compagnie des Indes orientales bannit les missionnaires de l'Inde, les services pédagogiques sont étendus pour permettre à l'administration coloniale de pourvoir les échelons inférieurs de la fonction publique en personnel indien⁹³.

De nombreuses colonies de peuplement prennent des mesures en vue de séparer les enfants de leurs parents tout en leur offrant une partie de l'éducation occidentale. Cela est habituellement fait dans le but d'assimiler les enfants dans un rôle subalterne au sein de la société coloniale. On incite les colons de Jamestown, en Virginie, à

accueillir des enfants amérindiens dans leur résidence et à les éduquer. Ils reçoivent même l'autorisation d'emprisonner les chefs religieux amérindiens pour éviter que ceux-ci ne s'opposent au travail des missionnaires⁹⁴. Au XIX^e siècle, les autorités australiennes commencent à séparer les enfants autochtones de leurs parents. Ces jeunes sont élevés dans des dortoirs jusqu'à l'âge de quatorze ans, puis embauchés à titre de main-d'œuvre agricole ou de travailleurs domestiques⁹⁵. Au XX^e siècle, l'Union soviétique exploite des pensionnats pour les membres des vingt-six prétendues petites nationalités avec non pas la christianisation et la civilisation comme objectif, mais plutôt l'équivalent soviétique de ce but, soit la conversion au socialisme, en les forçant à s'établir dans des communautés⁹⁶.

De nombreux colons pensent que tout apprentissage offert aux peuples autochtones est dangereux. George Simpson, le gouverneur de la Compagnie de la Baie d'Hudson en Amérique du Nord, écrit ceci en 1822 : « J'ai toujours remarqué qu'un Indien éduqué n'est bon à rien. On en trouve plusieurs près de la Baie et ils totalement inutiles. Même les descendants de race mixte du pays qui ont été éduqués au Canada sont des canailles de la pire espèce. Ils contractent non seulement les vices des Blancs en les empirant, mais ils conservent aussi ceux des Indiens dans la plus grande des mesures⁹⁷. » En 1873, le secrétaire britannique aux colonies émet la directive suivante en ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest : « Je ne veux rien savoir des "Autochtones éduqués" sur le plan individuel. *Je m'adresserai uniquement aux chefs héréditaires et ferai tout en mon possible pour les gouverner en passant par eux*⁹⁸. » Le programme des écoles françaises du Vietnam est aussi limité, de peur que les Vietnamiens soi-disant « sournois » détournent les enseignements et les comprennent mal⁹⁹.

L'attitude générale des colons façonne le programme scolaire. Au début du XX^e siècle, les Français, convaincus que les Africains ont une capacité limitée pour la pensée abstraite, offrent uniquement une éducation de base dans les écoles primaires qu'ils exploitent dans leurs colonies se trouvant en Afrique de l'Ouest¹⁰⁰. Les langues autochtones sont également jugées comme étant inadéquates. Thomas Macaulay, un politicien, avocat et historien britannique, agit à titre de secrétaire du Conseil de réglementation, un organisme gouvernemental qui supervise la Compagnie britannique des Indes orientales. Il dirige une campagne visant à faire de l'anglais, plutôt que du sanskrit et du persan, la langue d'enseignement dans les écoles indiennes financées par le gouvernement¹⁰¹. L'article qu'il rédige en 1835 à l'appui de cette politique soutient qu'une « seule étagère d'une bonne bibliothèque européenne vaut l'ensemble de la littérature autochtone de l'Inde et de l'Arabie ». Selon lui, les langues parlées en Inde sont irrationnelles et soutiennent des croyances barbares et fausses. L'anglais, par contre, offre « accès à la vaste richesse intellectuelle qu'ont créée et accumulée les nations les plus sages du monde depuis près de cent générations ». Bien qu'il soit un linguiste doué, Macaulay arrive à ces conclusions sans avoir pris le temps de se familiariser avec ces langues qu'il juge¹⁰².

Cet état d'esprit relatif aux langues s'étend par la suite à la culture. Dans les écoles, les Vietnamiens apprennent que, contrairement aux maisons vietnamiennes défraîchies, malsaines et mal ventilées, les maisons françaises sont grandes et organisées. On explique que le colonialisme provient du désir de la France de protéger les Vietnamiens « d'eux-mêmes et de leurs propres défauts, comme la participation à des jeux d'argent, la croyance excessive à des superstitions de toutes sortes et leur amour de la fourberie qui ruine leurs économies et leur santé »¹⁰³. Le général Samuel Chapman Armstrong, directeur de l'Institut de Hampstead en Virginie, partage ce point de vue. Il croit que les élèves afro-américains et amérindiens envoyés dans son école de formation manuelle dans les années 1880 sont des membres de races se trouvant « à mille milles de notre développement moral et cérébral »¹⁰⁴.

Bien entendu, il est courant que ce type d'éducation mène à une haine de soi, à une aliénation et à une instabilité culturelle¹⁰⁵. Dans son ouvrage *Décoloniser l'esprit*, l'écrivain kényan Ngugi Wa Thiong'o soutient que cette éducation anéantit « la croyance d'un peuple en son nom, sa langue, son environnement, son patrimoine rempli d'épreuves, son unité, ses capacités et, en fin de compte, en lui-même. Elle le pousse à considérer son passé comme un vaste champ d'échecs et à s'éloigner de ce champ¹⁰⁶. » En écrivant au sujet de l'expérience nord-américaine, l'activiste mohawk Taiaiake Alfred décrit de quelle façon le colonialisme coupait les peuples autochtones « d'avec [leurs] responsabilités et [leur] respect l'un envers l'autre, d'avec [leurs] responsabilités et [leur] respect envers la terre, et d'avec [leurs] responsabilités et [leur] respect envers la culture »¹⁰⁷. Le colonialisme a aussi des répercussions sur les colons. En 1857, les Britanniques exécutent les personnes ayant pris part à la Rébellion indienne en leur tirant dessus à bout portant avec des canons. Un jeune soldat britannique écrit ceci à sa mère : « Il est impossible d'imaginer une telle scène. » Cependant, un mois plus tard, il se confie : « Je [...] ne pense rien de plus de la pendaison ou de l'explosion d'une demi-douzaine de mutins avant le petit déjeuner que de l'ingestion du même repas tous les jours¹⁰⁸. » Aimé Césaire, qui dirige le mouvement anticolonialiste français en Martinique, qualifie cette colonisation de « choc en retour ». Il soutient « que le colonisateur, qui, pour se donner bonne conscience, s'habitue de voir dans l'autre la bête, s'entraîne à le traiter en bête, tend objectivement à se transformer lui-même en bête.¹⁰⁹ »

On enseigne aux peuples non autochtones à être fiers de l'empire. Henrietta Marshall rédige une série de livres d'histoire qui sont utilisés dans l'ensemble des écoles de l'Empire britannique. Au début de son livre de 1908 portant sur l'empire, *Our Empire Story*, elle reconnaît que « les histoires ne sont pas toutes joyeuses. Comment pourraient-elles l'être? Nous avons fait des erreurs, avons été critiqués et avons trébuché ici et là. Nous devons l'accepter sans honte, peut-être même sans grand chagrin, et continuer d'aimer notre empire et ses fondateurs¹¹⁰. » Dans ses ouvrages, les peuples autochtones sont soit des sauvages ou des enfants peu judicieux (cependant, un chef maori « n'est pas un sauvage ignorant, puisque les missionnaires lui ont inculqué un

certain savoir »)¹¹¹. Au Canada, selon son chapitre portant sur Louis Riel, « les Métis sont très ignorants » et Riel est « un homme intelligent, mais peu éduqué » qui, en 1885, réussit à ce que non seulement les Métis, mais aussi les « Peaux-Rouges », le suivent. « D'innombrables tribus se barbouillent la figure de peinture de guerre, exécutent des danses de guerre et partent rejoindre les rebelles. Le Nord-Ouest est rempli des horreurs et des terreurs sans nom des Peaux-Rouges, tout comme le Canada l'a été bien auparavant¹¹². » Les ouvrages de Marshall sont distribués en version imprimée jusque dans les années 1950. Leurs principes perdurent encore plus longtemps. Une étude réalisée en 1969 sur 143 livres scolaires de l'Ontario fait l'observation suivante : « Si nous prenons les termes les plus fréquemment utilisés pour chaque groupe, nous tombons presque toujours dans les manuels scolaires sur des chrétiens dévoués, de bons Juifs, des immigrants travailleurs, des musulmans infidèles, des nègres primitifs et des Indiens sauvages¹¹³. » Dix ans plus tard, la Fraternité des Indiens du Manitoba publie *The Shocking Truth about Indians in Textbooks*, une étude qui souligne le portrait stéréotypé constant des peuples autochtones dans les manuels scolaires¹¹⁴. En 2007, Penney Clark, une éducatrice canadienne, identifie les six catégories auxquelles appartiennent invariablement les peuples autochtones dans les manuels scolaires canadiens, à savoir des spectateurs qui ne font pas partie de l'histoire principale du Canada, des guerriers sauvages et exotiques, des personnes strictement spirituelles, des membres du « problème indien », des protestataires ou tout simplement des personnes invisibles¹¹⁵. Bref, la grande majorité de l'éducation canadienne provient de l'éducation cloniale.

Conclusion

L'expérience des pensionnats canadiens fait partie de l'histoire de l'impérialisme depuis 500 ans. Elle est plus particulièrement associée à l'histoire des colonies de peuplement — et celle-ci est loin d'être terminée. À partir du XX^e siècle, les peuples colonisés à travers le monde commencent à tirer avantage de l'un des concepts européens, soit le nationalisme de masse. Les guerres de libération nationale et les campagnes de manifestation pacifique marquent la fin de l'ère des empires politiques officiels. Entre 1945 et 1965, les empires britanniques, français, néerlandais, allemands et belges — ainsi que ce qui reste de l'empire espagnol — s'écroulent. D'autres, comme les empires portugais et russe, perdurent un peu plus longtemps, mais s'effondrent avant la fin du centenaire. Cette période donne naissance à plus de cent nouveaux États souverains¹¹⁶. Ces États vivent toujours sous le poids de l'héritage des empires et se lancent dans l'exécution des durs travaux requis pour décoloniser leurs sociétés. Ils luttent également afin de trouver leur place dans une économie que l'impérialisme a rendue globale. Les peuples autochtones vivant dans

des sociétés d'établissement participent aussi à cette réaction mondiale envers le colonialisme. Dans les années 1980, l'activiste amérindien Edward Benton-Banai parle d'une génération d'Autochtones qui cherchent à sauver et à faire renaître « ce qui a été abandonné en chemin » en recueillant et en consignait les enseignements, en apprenant et en revitalisant les langues autochtones, en participant à des pratiques spirituelles autrefois bannies et en revendiquant le droit des Autochtones à l'autonomie gouvernementale¹¹⁷. Ainsi, bien que l'époque de l'empire territorial soit révolue, nous ne vivons toujours pas dans un monde postcolonial.

Aucun processus de réconciliation ou de décolonisation ne peut être entamé sans reconnaître l'héritage du colonialisme. Afin d'amorcer ce processus, la Commission de vérité et réconciliation du Canada souhaite préciser certains points. Le colonialisme a été inventé en vue de répondre aux besoins ressentis par les puissances impériales. Les justifications données pour sa mise en place, notamment le besoin d'offrir le christianisme et la civilisation aux peuples autochtones du monde, correspondaient peut-être à des croyances exprimées avec sincérité et fermeté. Toutefois, les justifications fournies pour intervenir dans la vie d'autres populations ne passent pas la rampe de l'examen juridique, moral ou même logique. Comme le théologien espagnol Franciscus de Victoria a dit il y a près de 500 ans, la papauté ne possédait aucunement l'autorité nécessaire pour donner des terres qui appartenaient aux peuples autochtones. La doctrine de la découverte ne peut pas servir à justifier la revendication légitime des terres colonisées, ne serait-ce qu'en raison que les terres soi-disant découvertes étaient déjà bien connues des peuples autochtones qui y vivaient depuis des milliers d'années. L'expansion de la doctrine de la découverte pour que celle-ci signifie que l'occupation de terres permettait de les revendiquer veut tout simplement dire que les revendications coloniales étaient légitimes puisque les colons avaient réussi à établir des colonies. Les guerres de conquête n'étaient pas simplement des guerres. Les peuples autochtones n'étaient pas barbares et ils ne vivaient pas en violation d'un quelconque ensemble de valeurs universellement reconnu. Il n'y avait aucun impératif visant à imposer le christianisme aux peuples autochtones du monde et ceux-ci n'avaient pas besoin d'être « civilisés ». Les Autochtones possédaient des systèmes complets qui répondaient à leurs besoins. Ces systèmes étaient dynamiques; ils changeaient au fil du temps et s'adaptaient continuellement¹¹⁸. Il n'existe aucune hiérarchie parmi les sociétés. Dans l'ensemble, le processus colonial a été justifié par la seule présomption qu'un ensemble précis de croyances et de valeurs européennes pouvait être proclamé comme étant un ensemble de valeurs universelles pouvant être imposé aux autres peuples du monde. Cette généralisation des valeurs européennes, qui était le point central du projet colonial et qui a été répandue en Amérique du Nord, a servi de justification principale pour l'imposition d'un système de pensionnats pour Autochtones au Canada.

CHAPITRE 2

Les Églises et leur mission de conversion

Ce sont les missionnaires chrétiens qui jettent les bases du système de pensionnats du Canada. Les organisations missionnaires prennent l'initiative de créer les premiers pensionnats pour les Autochtones du Canada et, à partir de 1883, font fonctionner le système en partenariat avec le gouvernement fédéral. Malgré quelques points de friction entre le gouvernement et les Églises, ces dernières gèrent la plupart des pensionnats jusqu'en 1969, marquant ainsi l'histoire avec leurs valeurs, leurs objectifs et leurs méthodes. Partout dans le monde où ils sont alors présents, les missionnaires s'efforcent de transformer les cultures de l'endroit. Souvent, ils sapent l'autorité des chefs spirituels traditionnels, interdisent les pratiques culturelles traditionnelles et imposent un nouveau code moral, un nouvel ensemble de croyances. Pour eux comme pour les peuples qu'ils veulent convertir, culture et croyances spirituelles sont indissociables. Les écoles ont une raison d'être essentielle : la conversion au christianisme¹.

L'Évangile chrétien prêche en effet la conversion des « païens ». Dans l'Évangile selon Saint Matthieu, le Christ exhorte ainsi ses disciples :

- 19 Allez donc auprès des hommes de toutes les nations et faites d'eux mes disciples ; baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.
- 20 Enseignez-leur à obéir à tout ce que je vous ai commandé. Et sachez-le : je vais être avec vous tous les jours, jusqu'à la fin du monde. Amen².

C'est un passage dont s'inspirent alors les missionnaires chrétiens, catholiques ou protestants, tous pénétrés de leur devoir de prêcher la parole de l'Évangile aux peuples du monde et de faire ainsi de l'Église chrétienne une Église universelle³.

En fait, les peuples autochtones du Canada sont alors en butte à une stratégie de conquête spirituelle et culturelle ayant ses origines en Europe⁴. Les missionnaires, même s'ils travaillent souvent seuls et dans des conditions difficiles, n'en sont pas moins les représentants d'institutions religieuses d'envergure mondiale qui jouissent du soutien d'élites influentes dans les pays les plus puissants de la planète et qui perfectionnent graduellement l'art de transformer différentes cultures⁵. Et les

pensionnats occupent une place de choix dans l'entreprise missionnaire, au Canada et ailleurs dans le monde.

Les missionnaires chrétiens jouent un rôle complexe mais central dans le projet de colonisation européen. Leur présence cautionne l'agrandissement de l'Empire, qui permet manifestement d'apporter la parole de Dieu aux incroyants. De plus, quand leurs efforts se soldent par un échec, les missionnaires risquent de conclure que ceux qui restent sourds à la parole divine sont indignes de la protection de l'Église et du droit, donnant ainsi le feu vert à leur écrasement⁶. Ceci dit, il y a des aspects du processus de colonisation que les missionnaires désapprouvent et s'efforcent d'épargner à leurs ouailles autochtones. Il leur arrive ainsi de faire pression sur les marchands pour qu'ils pratiquent des prix honnêtes, de pousser les fonctionnaires à fournir de l'aide au besoin et d'exhorter les colons à ne pas bafouer les droits fonciers des peuples autochtones. Cela ne les empêche pas d'apporter des changements radicaux à la culture et à la psychologie des peuples colonisés, en sapant systématiquement le rapport des Autochtones à la terre, leur langue, leur religion, leur tissu familial, leurs pratiques éducatives, leur morale, ainsi que leurs us et coutumes⁷.

Du côté anglais, l'entreprise de « civilisation » vise à intégrer les Autochtones à une société marquée par les institutions socioculturelles de la Grande-Bretagne⁸. Du côté français, on mise sur la foi catholique comme rempart contre, justement, la menace du protestantisme britannique⁹. Les points de vue divergent, mais se recourent néanmoins fréquemment : dans les deux cas, on estime que le christianisme est la seule religion acceptable; dans les deux cas, on prend en ligne de mire l'individu et ses faiblesses, plutôt que de quelconques carences socioéconomiques¹⁰; dans les deux cas, on embrigade les femmes au service de la cause; dans les deux cas, enfin, on concentre les efforts sur l'enfant, cible de choix¹¹.

L'impulsion missionnaire constitue une des caractéristiques saillantes de l'ère de l'Empire. Elle retentit dans certains hymnes du XIX^e siècle, comme « Christian Soldiers », qui exhorte les soldats de la Chrétienté à libérer l'humanité du joug de l'erreur et à s'engager sur un immense champ de bataille, des sommets glacés du Groenland aux grèves coralliennes de l'Inde. Nombreuses sont alors les organisations enthousiastes à l'idée d'évangéliser le monde en l'espace d'une génération, l'American Student Volunteer Missionary Union étant l'une d'elles¹².

Le mouvement missionnaire catholique

Avant l'ère de la colonisation par l'Europe, l'Église toute entière estime essentiel de répandre la foi; et il y a peu de « missionnaires », selon l'acception du terme pour nous. L'avènement de l'âge d'or de l'Empire, à la fin du XV^e siècle, change la donne. Une succession de papes catholiques romains donnent leur aval aux rois et reines d'Europe

qui se lancent à la conquête du Nouveau Monde, chargeant chaque monarque catholique de veiller à convertir au christianisme la population de toute nouvelle colonie. Quand le roi de France Louis XIII crée la Compagnie des Cent-Associés, première compagnie commerciale du Québec, il lui confie la mission suivante : « [D]écouvrir ès pays, terres et contrées de la Nouvelle France, dite Canada, quelque habitation capable pour y établir une colonie, afin d'essayer, avec l'assistance divine, d'amener les peuples qui y habitent à la connoissance du vrai Dieu, les faire policer et instruire à la foi et religion catholique, apostolique et romaine¹³. » Parallèlement, la Compagnie de Virginie, constituée par la Couronne britannique pour coloniser la région qui constitue maintenant le sud des États-Unis, a pour charte : « Faire connaître la religion chrétienne aux peuples encore plongés dans l'obscurité, dans leur abjecte ignorance de la vraie foi et du culte véritable de Dieu, et espérer un jour amener les infidèles et sauvages de ces contrées à une civilité humaine, empreinte de gouverne et de retenue¹⁴. »

Dans les pays catholiques comme la France, le souverain confie la responsabilité de l'entreprise à divers ordres religieux. Ainsi, c'est sur ordonnance du roi de France que récollets et jésuites s'embarquent pour le Québec, ou peuvent être sommés d'en revenir¹⁵. Les membres de ces ordres font vœu de célibat, de charité, de pauvreté et d'obéissance. Ils vivent souvent dans des communautés de personnes d'un même sexe. Il y a des ordres religieux pour les riches et pour les pauvres, pour les hommes et pour les femmes. Les ordres féminins sont souvent sous tutelle masculine, les femmes ne pouvant pas être ordonnées ni être responsables d'encadrer des ordres séculiers. C'est une structure qui reflète la hiérarchie sociale rigide de la plupart des sociétés d'Europe¹⁶. Quand les rois européens, convaincus de détenir leur pouvoir de droit divin, lancent des expéditions de colonisation, soldats, marins et colons y côtoient des missionnaires. Sans être facile ni aller de soi, ce partenariat entre missionnaires et militaires existe d'emblée¹⁷.

L'entreprise de colonisation catholique résulte également en partie du schisme de l'Église catholique entraîné par la Réforme protestante au XVI^e siècle. Au départ, les réformistes veulent mettre fin à des pratiques jugées corrompues et corriger des doctrines fautives, dont l'autorité du pape et des évêques, le rôle des ordres monastiques et les marques de dévotion à la vierge Marie et aux saints. Leur campagne pour changer l'Église déclenche cent cinquante ans de conflits en Europe et entraîne la création de toute une série de nouvelles confessions chrétiennes dites « protestantes », du fait de leur origine. Ces Églises protestantes connaissent des évolutions diverses mais conservent un certain nombre de points communs : elles rejettent la hiérarchie de l'Église catholique; elles mettent l'accent sur une interprétation personnelle de la Bible et le concept d'un salut personnel par la foi; les responsables sont souvent des comités d'anciens de l'Église, plutôt que des prêtres ou évêques; les services se

donnent dans la langue du pays plutôt qu'en latin; cérémonie et rituel cèdent le pas à la simplicité.

Pour revenir aux ordres catholiques romains, les plus directement impliqués dans l'œuvre missionnaire au Canada sont la Société de Jésus (mieux connue sous le nom des jésuites) et les Oblats de Marie immaculée. Au Canada, il est rare que les jésuites participent directement au système des pensionnats. Mais tant les oblats que de nombreux missionnaires protestants s'inspirent de l'approche adoptée par les jésuites ailleurs dans le monde. Ignace de Loyola, noble espagnol et soldat, fonde la Société de Jésus en 1534, se tournant vers la vie religieuse pendant qu'il se rétablit d'une grave blessure subie au combat. Sa conception de la Société de Jésus comme organisation militante est reflétée dans la bulle du pape Jules III marquant la création de l'ordre : qui dit activités missionnaires dit expéditions dans une guerre globale contre Satan et le paganisme; qui dit victoire dit conquête sur tous les fronts, au nom du Christ¹⁸. Contrairement à bien d'autres ordres religieux, les jésuites ne se retirent pas du monde pour mener une vie contemplative. Forts d'une formation poussée, d'une éducation soignée et d'une détermination inflexible, ils se mêlent des affaires séculières, luttant contre la corruption au sein du clergé et contre l'apathie des croyants.

L'un des premiers missionnaires jésuites est François Xavier, qui, sur les pas des marchands espagnols, se rend en Inde, au Japon et, finalement, en Chine, où il trouve la mort. Les lettres qu'il envoie au pays et son succès en Inde, où il baptise des milliers de personnes, constituent un exemple et une inspiration pour les jésuites qui lui succèdent¹⁹. Présents partout dans le monde catholique, les jésuites se retrouvent souvent en conflit avec les autorités séculières. Au Brésil, ils dénoncent l'assujettissement des peuples autochtones par les colons portugais. Dans l'Amérique du Sud espagnole, ils fondent des Réductions où les Guaranis, peuple autochtone de la région, trouvent refuge contre les colons espagnols. Ces « réductions d'Indiens » tirent leur nom d'une volonté de « réduire » les Guaranis à la civilisation, tout en les isolant dans des communautés à part. On estime à 80 000 au moins le total des Autochtones vivant dans les Réductions quand arrive 1700. Ils sont alors pris dans la ligne de mire des chasseurs d'esclaves du Brésil, qui cherchent à les capturer et à les vendre à l'encan en Amérique du Sud. Les jésuites arment alors les Guaranis, ce qui leur permet de résister, mais contribue à l'expulsion des jésuites hors de l'Empire espagnol, puis à l'abolition de la Compagnie de Jésus par le pape, en 1773. Défenseurs des intérêts des peuples autochtones ou de l'idée qu'ils s'en font, les jésuites font néanmoins toujours leur possible pour encourager les peuples autochtones à s'adapter à la colonisation européenne²⁰.

Sans être expulsés d'Amérique du Nord après la conquête de la Nouvelle-France par les Britanniques, en 1763, les jésuites se voient interdire de former ou d'importer de nouveaux membres. Malgré la restauration de la Compagnie de Jésus par le pape en 1814, ils doivent attendre 1837 pour être autorisés à se rétablir au Canada

— concession du gouvernement britannique, qui cherche alors à renforcer l'ordre et la stabilité, à la suite de la rébellion de 1837. Leur œuvre missionnaire les mène dans le Nord et le Nord-Ouest de l'Ontario, y compris l'île Manitoulin et Spanish, où ils établissent de pensionnats²¹.

La création des Oblats de Marie Immaculée remonte quant à elle au début du XIX^e siècle, à l'initiative du futur évêque de Marseille, Eugène de Mazenod, dans le midi de la France. (Qui dit oblation dit offrande à Dieu, un oblat étant une personne qui s'offre à la vie religieuse.) Comme les jésuites avant eux, les oblats font partie d'un vaste mouvement pour revivifier l'Église catholique, en réaction, cette fois-ci, aux bouleversements sociaux, à la perte d'influence de la France et à l'emprise croissante de la laïcité amenés par la Révolution française, puis par la défaite de Napoléon. Les oblats prônent l'unité, la discipline et le respect de l'autorité du pape. En France, ils s'occupent de congrégations généralement illettrées, parlant le dialecte provençal, et de paroisses souvent restées longtemps sans prêtre. Les oblats et d'autres groupes font ainsi œuvre de missionnaires au pays, s'efforçant de rallier des protestants au catholicisme et perfectionnant diverses techniques et approches à cet effet. Apprentissage par cœur, sermons chargés d'émotion et composition d'hymnes sur des mélodies familières, entre autres, s'avèrent ensuite utiles pour les missions à l'étranger. Comme les jésuites, les oblats s'estiment membres d'une Église militante, engagée dans une lutte quotidienne pour délivrer du mal des âmes en proie à la tentation — un type de théologie peu susceptible de tolérer d'autres croyances ou cultures, ni des dissensions internes²².

Après avoir d'abord œuvré auprès des miséreux et de la classe ouvrière de Provence, les oblats entreprennent à partir de 1830 un travail de missionnaires à l'étranger, s'établissant dans l'Est du Canada, le Nord-Ouest du Pacifique, Ceylan, le Texas et l'Afrique. Ce faisant, ils acquièrent la réputation d'être disposés à voyager, à travailler de leurs mains, à apprendre des langues étrangères et à vivre de longues périodes sans contact avec d'autres Européens²³. À la suite de restrictions imposées à l'Église catholique par l'État français en 1828, les oblats peinent à élargir leur rayon d'action en France. Ils répondent donc de façon positive quand l'évêque de Montréal, Ignace Bourget, les invite à venir au Québec. Peu de temps après leur arrivée au Québec, ils rayonnent vers les Prairies, le Nord et la côte du Pacifique²⁴. Bien que l'enseignement ne figure pas dans leur mandat, à la suite de leur spectaculaire implantation partout dans l'Ouest et le Nord du Canada, les oblats créent et gèrent la majorité des pensionnats sous l'autorité de l'Église au Canada.

D'où proviennent les fonds qu'ils utilisent? De l'Œuvre de la propagation de la foi et de l'Œuvre de la Sainte-Enfance (plus particulièrement vouée au baptême et à l'instruction des enfants de dits mécréants). Les oblats sont ainsi en mesure, au Canada, de rémunérer les parents qui acceptent d'inscrire leurs enfants dans les pensionnats. Dans les années 1860, on compte quarante-deux enfants autochtones

dans quatre écoles oblates et deux orphelinats dans l'Ouest du Canada. Un don de 15 000 francs de l'Œuvre de la propagation de la foi permet aux oblats de garder ouverte leur école à Fort-Providence, dans les Territoires-du-Nord-Ouest²⁵. (À titre de comparaison, signalons qu'à cette époque un avocat en début de carrière peut espérer gagner entre 16 000 et 20 000 francs.)²⁶

Rappelons aussi qu'aucune des réalisations des oblats n'aurait été possible sans le soutien d'une série d'ordres religieux féminins. Trois ordres ayant leur siège à Montréal, les Sœurs de la Charité (appelées aussi sœurs grises), les Sœurs de la Providence et les Sœurs de Sainte-Anne, fournissent aux missions leur contingent d'enseignantes et d'infirmières. Au tournant du siècle, le total des femmes membres de ces ordres au Québec s'élève à 6 000. Elles travaillent dans les écoles partout au pays, souvent contre guère plus que le vivre et le couvert. Les Sœurs de la Charité, ordre fondé à Montréal au XVIII^e siècle, sont le partenaire de choix des oblats dans leur activité missionnaire. Les Sœurs de la Providence, de leur côté, axent d'abord leurs efforts sur les pauvres de la ville de Montréal. Fondé en 1843, l'ordre se tourne vers le travail de missionnaire à la fin du XIX^e siècle. Les Sœurs de Sainte-Anne, quant à elles, voient le jour en 1850²⁷. Les Sœurs Oblates du Sacré-Cœur et de Marie Immaculée, enfin, ordre enseignant établi au Manitoba au début du XX^e siècle, fournissent du personnel à plusieurs pensionnats de l'Ouest du Canada²⁸.

Les missionnaires protestants

Malgré la victoire britannique de 1763, le catholicisme reste pendant deux décennies la religion dominante des anciennes colonies françaises, désormais intégrées dans le plus grand ensemble de l'Amérique du Nord britannique. Cette réalité commence à changer après la victoire des États-Unis dans la guerre d'indépendance américaine, qui amène 36 000 loyalistes fidèles à la Couronne britannique, généralement protestants, à se replier vers le nord²⁹. Cet afflux amorce le peuplement colonial britannique de ce qui constitue aujourd'hui l'Ontario et renforce le caractère protestant des colonies maritimes. Citons, parmi les dénominations catholiques les plus importantes : les anglicans (Église d'Angleterre), les méthodistes, les presbytériens (Église d'Écosse), les congrégationalistes et les baptistes³⁰. Toutes, sauf les deux dernières, sont appelées à s'occuper de pensionnats pour enfants autochtones au cours du XIX^e siècle.

Le phénomène s'inscrit d'ailleurs dans le cadre d'un effort missionnaire aux quatre coins du globe, similaire à l'entreprise catholique. Toutefois, en l'absence d'ordres religieux pour alimenter les rangs des missionnaires, les protestants sont amenés à créer des sociétés missionnaires. Ainsi, en 1649, le Parlement britannique accorde une charte à une compagnie devant appuyer le travail d'évangélisation effectué au Massachusetts par John Eliot : Société pour la propagation de l'Évangile en

Nouvelle-Angleterre (plus tard rebaptisée Compagnie de la Nouvelle-Angleterre)³¹. En 1698, un ecclésiastique anglican partisan de réforme sociale, le révérend Thomas Bray, lance la création de la Société pour la promotion du savoir chrétien. En 1701, après avoir séjourné au Maryland comme missionnaire, il contribue à l'établissement de la Société pour l'évangélisation en terre étrangère³². Les organisations de ce type se multiplient par la suite : Société missionnaire de Londres, Société missionnaire britannique wesleyenne, Société coloniale et continentale de l'Église, etc. Au Canada, quatre sont particulièrement actives.

Commençons par l'une des plus importantes : la Société missionnaire de l'Église, créée en 1812 par l'Église d'Angleterre et succédant à une première compagnie établie en 1799 (Société pour les missions en Afrique et dans l'Est). Ses fondateurs? Un groupe de riches anglicans favorables à des réformes, la secte de Clapham³³. Qualifiés d'« évangéliques », ils soulignent le besoin pour chacun d'accepter son état de péché, la nécessité d'assurer son salut par le Christ et l'autorité de la Bible, ainsi que l'importance d'un sens de conversion personnelle. Leurs caractéristiques marquantes? Des sermons dramatiques, des réunions de réveil et une participation résolue à des campagnes de réforme sociale allant de l'abolition de l'esclavage à la prohibition de l'alcool³⁴. Leur ligne de pensée? La religion ne se limite pas aux dimanches. Elle est plus qu'un guide de conduite personnelle. Il existe une approche pieuse de toute activité humaine, révélée par une étude attentive de la Bible. Une fois l'approche découverte, il est du devoir des croyants de s'y conformer³⁵.

La Société missionnaire de l'Église anglicane connaît une expansion considérable. L'an 1804 marque l'envoi de ses premiers missionnaires³⁶. Quand vient le milieu du XIX^e siècle, elle compte des missions aux quatre coins du globe, notamment en Inde, en Nouvelle-Zélande, en Afrique de l'Ouest et de l'Est, en Chine et au Moyen-Orient. Grâce à un établissement d'éducation à Londres, le Highbury College, la Société assure à ses missionnaires plusieurs années de formation en arithmétique, grammaire, histoire, géographie, religion, éducation et administration d'école³⁷. Les missionnaires en formation travaillent en outre auprès de la population urbaine de Londres. Ils sont nombreux à considérer leurs futures missions auprès de peuples autochtones comme le prolongement de leur travail auprès des miséreux des villes³⁸. Une fois à l'étranger, ils bénéficient d'un réseau international de soutien bien organisé qui leur apporte non seulement les fonds nécessaires mais un sentiment d'appartenance à une communauté, grâce à des échanges épistolaires, à des lettres et rapports annuels, ainsi qu'à une série de publications permettant de mettre en commun leurs expériences sur le terrain : articles, illustrations et morceaux choisis d'une volumineuse correspondance internationale³⁹. L'aboutissement de tout ceci? En 1901, le revenu de la Société se chiffre à plus de 300 000 livres. (À titre de comparaison, c'est le montant perçu par la Compagnie de la Baie d'Hudson trente ans plus tôt, lors de la cession de la Terre de Rupert.) Et elle compte 510 missionnaires

hommes, 326 femmes célibataires et 355 pasteurs ordonnés, présents un peu partout dans le monde⁴⁰.

Les fonds considérables à la disposition de la Société missionnaire de l'Église proviennent de toute une série de dons modestes, les paroissiens protestants étant encouragés, tout comme les catholiques, à contribuer de façon régulière au travail des missionnaires à l'étranger⁴¹. Grâce à cet appui venant de l'extérieur du Canada, en 1895, la Société est en mesure de consacrer 18 000 livres à son apostolat canadien⁴². Autre exemple : ce sont des fonds réunis en Angleterre en 1907 qui permettent à l'Église anglicane de construire le pensionnat de Chappleau, en Ontario⁴³.

Un homme chapeaute la destinée de la Société missionnaire de l'Église pendant une bonne part du XIX^e siècle : le révérend Henry Venn. Il a comme objectif à long terme, non la création de branches de l'Église d'Angleterre, mais l'établissement d'Églises nationales partout dans le monde. Il estime que, si les missionnaires respectent les habitudes des peuples qu'ils convertissent, il est logique que les Églises ainsi établies s'intègrent graduellement à la vie de chaque communauté, au lieu d'être perçues comme des Églises européennes. Il juge souhaitable que des pasteurs du lieu assument la responsabilité d'une Église autonome, permettant ainsi aux missionnaires européens de repartir s'attaquer à de nouveaux défis⁴⁴.

Autre organisation active au Canada, l'Église méthodiste naît d'un mouvement de réforme évangélique au sein de l'Église d'Angleterre à la fin du XVIII^e siècle. Elle est marquée par la théologie de John Wesley, qui met l'accent sur la conversion personnelle, les bonnes actions et la prière — ensemble pratiqué avec tant de régularité que les adeptes en viennent graduellement à être qualifiés de « méthodistes ». Wesley rejette la doctrine de prédestination chère à certains protestants; pour lui, chacun a le pouvoir d'accepter ou de rejeter Dieu, assurant ainsi son salut ou sa damnation⁴⁵.

Les membres de l'Église méthodiste sont censés résister aux tentations du monde mais vivre en son sein et créer une communauté chrétienne toujours élargie⁴⁶. Wesley affirme ainsi que le monde est « sa paroisse » et fait sienne la parole d'évangile exhortant les croyants à aller auprès des hommes de toutes les nations pour en faire des disciples : les méthodistes entreprennent une œuvre missionnaire⁴⁷. C'est d'ailleurs ainsi que Wesley débute sa carrière, comme missionnaire en Amérique du Nord, lorsque lui et son frère Charles s'embarquent pour la Géorgie, sous l'égide de la Société anglicane pour la propagation de l'Évangile⁴⁸. Partis pour progresser sur le chemin spirituel en œuvrant parmi les Indiens, comme ils le disent à un ami en Angleterre⁴⁹, ils sont frustrés de devoir consacrer le plus gros de leur temps au service des colons⁵⁰.

Une autre confession arrive au Canada au XVIII^e siècle, avec les immigrants écossais : l'Église presbytérienne, ainsi nommée parce que les grandes décisions sont prises par des presbytres (anciens de l'Église ou pasteurs), plutôt que par la congrégation, par des évêques ou par le pape. C'est le modèle de gouvernance adopté

en 1560 par l'ensemble des Églises constituant l'Église d'Écosse. En Écosse comme au Canada, l'Église connaît une série de schismes et de tentatives de réconciliation. Quand vient 1875, la plupart des presbytériens canadiens sont membres de l'Église presbytérienne du Canada⁵¹.

Pour conclure le panorama, mentionnons l'Église morave (dite aussi mouvement des Frères unis, *Unitas Fratrum*) qui, sans jamais être de taille comparable aux autres Églises protestantes, joue un rôle missionnaire important au Labrador. Fondée au milieu du XV^e siècle en Bohême, qui fait maintenant partie de la République tchèque, elle dispose à la fin du XVIII^e siècle du plus gros corps missionnaire protestant. L'expédition des premiers missionnaires moraves, vers des destinations aussi diverses que le Groenland et les Antilles néerlandaises, remonte à 1732. C'est plus tard au XVIII^e siècle que les missionnaires quittent le Groenland, où ils ont appris à parler l'inuktitut, pour s'installer au Labrador. À la suite d'une entente avec la Couronne britannique, ils s'engagent à convertir les Inuits du Labrador et à les maintenir au nord du bras Hamilton, afin d'éviter tout conflit avec la flotte européenne de pêche côtière⁵².

Quelle que soit leur allégeance, les missionnaires protestants comptent beaucoup sur l'aide des femmes. Il est fréquent que le missionnaire soit accompagné de son épouse, qui assume souvent le rôle d'infirmière et d'enseignante bénévole. À la fin du XIX^e siècle, la plupart des grandes Églises protestantes du Canada disposent en outre de femmes auxiliaires ou de sociétés missionnaires féminines, pour les collectes de fonds et l'envoi de femmes missionnaires sur le terrain, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde⁵³.

Les Églises protestantes œuvrant au Canada ont, malgré leurs divergences parfois considérables, un autre point commun : leur rejet de l'Église catholique⁵⁴. Les protestants estiment que les catholiques romains sont superstitieux et vénèrent de fausses idoles. Les catholiques, quant à eux, jugent les protestants hérétiques. Bref, des deux bords, on est convaincu que l'autre confession est vouée à l'enfer pour ses péchés⁵⁵. À ce désaccord religieux s'ajoute une dimension politique. Les protestants voient dans les catholiques des agents de puissances étrangères (non britanniques), impression renforcée par les évêques catholiques, qui arborent le drapeau français dans leurs missions et sur leurs navires. Les catholiques, de leur côté, voient dans les protestants, surtout anglicans, des agents de la mainmise de l'anglais et de l'Empire britannique⁵⁶. Ces conflits, et la compétition qui en découle, influent sur l'implantation du réseau de pensionnats au Canada.

La méfiance des protestants est d'ailleurs attisée, au début du XIX^e siècle, par le schisme que cause dans l'Église anglicane le mouvement de « la Haute Église ». Originaire de l'Université d'Oxford, il insiste sur l'importance des sacrements et de l'obéissance aux pasteurs et aux évêques. Amorcé en 1833, il culmine par la défection de plusieurs figures de proue qui se convertissent au catholicisme romain. Les anglicans sont nombreux à y voir une ingérence de l'Église catholique romaine,

déterminée à saper l'autorité de l'Église anglicane. Et cela intensifie les soupçons et les conflits entre missionnaires anglicans et catholiques au Canada⁵⁷.

Catholiques et protestants partagent toutefois une certaine dichotomie. Purs produits de la société dont ils sont issus, ils en défendent fièrement la culture et la foi, à laquelle ils tiennent passionnément. Néanmoins, à l'arrivée du XIX^e siècle, ils sont nombreux à penser que la société européenne, avec son accent croissant sur le séculier et l'individualisme, s'éloigne du véritable esprit chrétien. En fait, l'entreprise missionnaire elle-même, départ vers des contrées lointaines et affrontement d'épreuves difficiles sans récompense matérielle, va à l'encontre des valeurs dominantes de la société européenne de l'époque. Cela explique une opinion souvent exprimée par les missionnaires de toute allégeance : que les pires vices constatés chez les peuples autochtones sont ceux empruntés aux Européens⁵⁸.

Missionnaires à l'œuvre

Les missionnaires, même bienveillants, ont une mission de perturbation sociale. Parfois disposés à faire preuve de souplesse, si nécessaire, et à intégrer certains éléments de la culture autochtone, les missionnaires du XIX^e siècle ne sont pas formés à mettre toutes les cultures sur un pied d'égalité⁵⁹. Ils sont profondément convaincus de la supériorité européenne, comme en témoignent ce qu'ils écrivent. Installé en Inde, John Smith décrit les gens avec lesquels il travaille comme « obséquieux, fourbes, dissolus et cupides », bref « quasiment privés de tout ce qui est bon et marqués par presque tout ce qui est mal »⁶⁰. Sur la côte Ouest du Canada, William Duncan parle de l'état des Autochtones comme étant précisément ce à quoi on peut s'attendre de la part de « sauvages impies »⁶¹. Les Moraves du Labrador ne sont pas en reste, déclarant que les pratiques culturelles des Inuits sont trop accablantes pour être décrites⁶².

Convaincus de détenir la vérité absolue, les missionnaires jugent entachée d'erreur ou de péché toute religion sauf la leur. Hors de leur propre Église, catholique ou protestante, selon le cas, pas de salut⁶³! Ils souhaitent amener les gens à changer leurs croyances religieuses (rêves prémonitoires et sacrifices aux esprits), mais aussi leurs danses cérémoniales et cérémonies de la suerie, leurs pratiques sociales et modes de mariage, leur façon d'élever les enfants, l'inhumation des morts et les manifestations du deuil. Quand les chefs de Nanaimo demandent au missionnaire méthodiste Thomas Crosby s'ils peuvent envoyer leurs enfants à l'école mais continuer à pratiquer leurs danses, la réponse est catégorique : les danses, les potlachs, etc., tout est mauvais⁶⁴. Les missionnaires remettent en question le sens même de la vie, de son début à sa fin. Ils tournent en dérision les chefs spirituels, présentés comme des charlatans exploitant les points faibles du peuple. Cherchant à jeter le discrédit sur les chefs religieux, ils courtisent une élite politique autochtone de leur choix.

Ils s'efforcent de dresser une faction chrétienne contre le reste de la communauté autochtone. Déterminés à faire éclater l'ordre existant, ils divisent pour régner⁶⁵. Un chef huron ayant identifié les retombées de l'approche missionnaire la résume ainsi, en s'adressant au missionnaire jésuite Jean de Brébeuf : « Je m'imagine que vous parlez de renverser le pays⁶⁶? »

Cependant, le désir de sauver les âmes n'aveugle pas les missionnaires au risque réel d'extinction physique couru par les peuples autochtones. En 1906, Selina Bombas, femme d'un missionnaire anglican au Yukon, résume ainsi la situation : « Les pauvres Indiens sont quasiment submergés par les Blancs. Vous avez envahi leur territoire et abattu leurs forêts, fait fuir l'orignal et le caribou, dont dépend entièrement leur subsistance⁶⁷. » Or le missionnaire doit veiller à ce que le contact avec la civilisation européenne n'entraîne pas l'anéantissement des peuples autochtones : l'honneur du projet impérial en dépend⁶⁸. Avec tout cela, l'impérialisme en soi est rarement remis en question. En témoigne le prêtre espagnol Bartolomé de Las Casas, qui consacre la plus grande partie de sa vie à défendre l'idée que les membres des peuples autochtones des colonies espagnoles d'Amérique sont bien des êtres humains, dignes d'être traités comme des sujets espagnols. Il publie une terrible dénonciation du colonialisme portugais dans un livre intitulé *A Short Account of the Destruction of the Indies*. Farouchement opposé aux mauvais traitements infligés aux peuples autochtones, il n'en demeure pas moins convaincu de l'importance de l'Empire et du colonialisme pour apporter aux colonisés le double avantage de la civilisation et du christianisme⁶⁹. C'est une opinion à laquelle fait écho un des premiers colons de l'Amérique du Nord, qui affirme que les Européens apportent aux Indiens le christianisme pour l'âme et la civilisation pour le corps⁷⁰. Dans un livre de 1889 sur les coutumes indiennes, fruit de ses années d'expérience comme missionnaire méthodiste dans l'Ouest canadien, John Maclean affirme que le gouvernement canadien souhaite voir les missionnaires montrer aux Indiens d'abord comment travailler, ensuite comment prier, alors que les missionnaires estiment de leur devoir de christianiser d'abord, civiliser ensuite⁷¹. Malgré un débat constant sur l'œuvre de conversion par opposition à celle de civilisation, dans la pratique, le missionnaire du XIX^e siècle mène généralement les deux de front, que ce soit en Amérique du Nord, en Afrique ou en Asie. La Société missionnaire de l'Église illustre ce double rôle quand elle parle du jour où, « par la grâce de Dieu, qui dira Africain ne dira plus automatiquement paria de la civilisation »⁷². Et les missionnaires de la Société missionnaire de l'Église s'entendent implicitement sur le type de civilisation auquel aspirer : celle de l'Angleterre victorienne du milieu du XIX^e siècle⁷³.

En fait, l'acception de la civilisation diffère légèrement selon les missionnaires. La plupart des jésuites et des oblats œuvrant au Canada au XIX^e siècle sont des catholiques francophones venus de France ou de Belgique. Ils ne partagent pas l'adhésion des protestants à l'Empire britannique ni à une identité anglo-saxonne.

Bien qu'ils se considèrent comme l'avant-garde de la « civilisation chrétienne », leur définition des deux termes diffère parfois de celle des protestants. Ils poussent moins systématiquement les peuples autochtones à abandonner la chasse et la trappe en faveur de l'agriculture, même si leur mission a des retombées socioculturelles considérables⁷⁴. Les missionnaires protestants, quant à eux, souvent issus de la classe moyenne inférieure, sont convaincus que l'instruction et la volonté de s'améliorer sont les clés du succès; que la discipline, la réflexion, le contrôle de soi et l'abstinence d'alcool sont des vertus à cultiver, tant pour elles-mêmes que pour les avantages qui en découlent⁷⁵. Au bout du compte, le missionnaire s'efforce de changer la philosophie de vie de l'Autochtone, de lui donner l'instruction voulue pour qu'il adopte la foi chrétienne et l'éthique du travail euro-canadienne, afin de lui permettre de s'intégrer à la société occidentale — endoctrinement qui, dans la pratique, s'avère à la fois complexe et contradictoire.

Malgré sa conviction que la seule civilisation digne de ce nom est la civilisation européenne, le missionnaire est contraint de reconnaître que les colons eux-mêmes constituent souvent une menace directe à l'encontre des peuples autochtones. La réponse au dilemme? S'inspirer des Réductions jésuites d'Amérique du Sud et protéger les peuples autochtones de la culture européenne en les cantonnant dans des communautés isolées. L'approche est parfaitement illustrée par le « système Durieu » établi en Colombie-Britannique au XIX^e siècle par l'évêque oblat Paul Durieu : des villages autochtones modèles dont les habitants sont tenus à l'écart des influences délétères des Blancs, d'une part, et des peuples autochtones restés fidèles à la culture traditionnelle, d'autre part. Sous la houlette du missionnaire, une hiérarchie de chefs, sous-chefs et agents de police nommés fait respecter un code juridique et moral élaboré par les oblats. Quiconque chante un chant immémorial, rend visite à un guérisseur traditionnel ou enfreint un code sexuel strict est passible de châtement. Un missionnaire relate ainsi que, après une séance du tribunal du village, « deux jours pleins sont consacrés aux punitions par le fouet »⁷⁶.

Les pensionnats s'inscrivent dans la logique du concept : ils séparent les enfants de leurs parents pour les « protéger » des pratiques culturelles censément corruptrices de leur famille.

La conviction d'avoir raison n'empêche pas les missionnaires de souhaiter convaincre et être compris. Sans être initiés aux langues autochtones au cours de leur formation, puisqu'ils peuvent être envoyés n'importe où, ils sont censés les apprendre sans tarder une fois sur place. Leur charte recommande ainsi aux jésuites d'apprendre les langues des peuples qu'ils cherchent à convertir. Ils se familiarisent en outre avec les croyances et pratiques autochtones, faisant preuve de souplesse et d'invention pour incorporer des éléments de ces pratiques dans le processus de conversion⁷⁷. De Mazenod, fondateur de l'ordre des oblats, souligne lui aussi l'importance de pouvoir prêcher dans la langue des gens auxquels on s'adresse : « L'Évangile doit être

enseigné à tous les hommes et il doit être enseigné de manière à être compris⁷⁸. » Les missionnaires oblats de l'Ouest du Canada consacrent ainsi un temps et une énergie considérables à l'apprentissage des langues autochtones⁷⁹. Même approche côté protestant où la Société missionnaire de l'Église envoie J. Williams Tims dans l'Ouest du Canada en lui recommandant bien de « ne point laisser passer un jour sans acquérir et utiliser des vocables et tournures indiennes ». Au lieu de s'en remettre à un interprète, il est censé apprendre à parler couramment la langue du peuple autochtone et être en mesure de converser sur tout sujet⁸⁰.

Pour convertir les Autochtones, il faut non seulement pouvoir leur parler dans leur langue, mais aussi les alphabétiser. Les protestants en particulier conçoivent en effet l'Évangile comme un document miraculeux : sa fréquentation mène à la conversion. Et pour que les gens aient accès à la Bible, il faut les alphabétiser et leur apporter une instruction européenne⁸¹. John Horden, évêque de Moosonee, voit dans sa traduction de l'Ancien Testament en écriture syllabique le couronnement de sa vie⁸². Pour instruire leurs ouailles dans les principes de la foi chrétienne, tant catholiques que protestants rédigent des catéchismes en langues autochtones. L'instruction européenne est nécessaire pour donner aux peuples autochtones la capacité de lire et d'apprendre ces ouvrages traduits. Mais, donnée dans une langue autochtone ou pas, l'éducation missionnaire est systématiquement axée sur la conversion. Elle prêche la doctrine du péché, du salut et de l'obéissance. Et elle sape les fondements de la culture autochtone.

À l'effort d'évangélisation s'ajoute une poussée vers un mode de vie agraire et sédentaire, la plupart des missionnaires estimant que le nomadisme des peuples autochtones nuit à l'établissement d'écoles et d'Églises et rend problématique leur survie à la colonisation européenne. Les missionnaires voient dans l'agriculture une activité économique idéale, parce qu'elle encourage la propriété privée, la stabilité et le travail. C'est un constat que font des missionnaires de Sierra Leone, affirmant des peuples autochtones : « manger, boire et dormir est leur seul souci. Seuls les efforts des missionnaires les poussent à être diligents et industriels⁸³. » Même tendance du côté des oblats, que de Mazenod exhorte à ne rien négliger pour « amener les tribus nomades à renoncer à leurs habitudes de vie errante et à se choisir des emplacements où ils apprendront à bâtir des maisons, à cultiver la terre et à se familiariser avec les premiers arts de la civilisation »⁸⁴. L'idée se résume en quelques mots : « C'est la Bible et la charrue qui doivent régénérer l'Afrique », proclame Thomas Foxwell Buxton, figure de proue de la Société missionnaire de l'Église et de la lutte antiesclavagiste, lors d'une réunion marquant le premier anniversaire de la création de la Société pour l'abolition de la traite négrière et la civilisation de l'Afrique — la Bible, pour la conversion au christianisme; la charrue, pour l'adoption du mode de l'agriculture occidentale, y compris la propriété privée de la terre⁸⁵.

La formation aux métiers manuels devient également une constante de l'instruction missionnaire. Dans les années 1850, le révérend Venn, de la Société missionnaire de l'Église, indique ainsi : « En Inde, en Nouvelle-Zélande et dans toutes nos missions, on dote chaque école d'un atelier⁸⁶. » Pour un projet de pensionnat dans le Nord-Ouest canadien, l'évêque catholique Vital Grandin s'inspire quant à lui d'une visite de la maison de correction de Citeaux, en France. Il estime que le contrôle et la discipline exercés dans l'établissement, combinés à une formation à des métiers manuels et à une instruction musicale, réforment les jeunes prisonniers français et sont susceptibles de transformer aussi les enfants autochtones du Canada⁸⁷.

Exigeants envers leurs ouailles, les missionnaires le sont également envers eux-mêmes. L'évêque anglican Isaac Stringer passe ainsi à la postérité comme « l'évêque qui a mangé ses bottes », à la suite d'une expédition de 1909 dans les monts Mackenzie où, ayant épuisé ses provisions, il en est réduit à faire bouillir ses bottes en peau de phoque et à les manger⁸⁸. Au fort Providence, dans les Territoires-du-Nord-Ouest, la disette est si fréquente que les sœurs grises annoncent vouloir transférer leurs religieuses dans des missions plus au sud. Mais l'évêque Taché intervient, présentant comme « un grand malheur » un éventuel retrait et soulignant que, après tout : « Pas une seule est morte⁸⁹. » Ainsi admonestées, les sœurs grises restent⁹⁰.

À vrai dire, épreuves et dangers constituent pour certains une partie de l'attrait des missions. Nicolas Coccola, missionnaire catholique longtemps directeur d'un pensionnat en Colombie-Britannique, écrit ainsi dans ses mémoires : « Le désir de missions à l'étranger et l'espoir d'un martyre me semblaient une plus noble vocation⁹¹. »

À l'entreprise de conversion et de civilisation, les missionnaires ajoutent des soins médicaux de base et un embryon d'assistance sociale⁹². Comment leurs efforts sont-ils reçus? Les Autochtones auprès de qui ils prêchent sont souvent ouverts à de nouvelles formes d'expériences religieuses, sans estimer nécessaire pour autant l'abandon de pratiques traditionnelles⁹³. Nombreux sont ceux qui font la sourde oreille au message des missionnaires, tandis que d'autres intègrent les idées chrétiennes à leur système de croyances. Avec le temps, néanmoins, les missionnaires parviennent à gagner des convertis : en 1899, un recensement des Affaires indiennes rapporte que 70 000 des 100 000 membres des Premières Nations recensés sont chrétiens⁹⁴. L'espoir d'établir des Églises autochtones autonomes ne se concrétise pas pour autant. Pour les Autochtones, les occasions de promotion au sein de l'Église sont limitées; ils peuvent aspirer à des postes d'importance locale, mais ont rarement leur mot à dire quant aux politiques ou pratiques des organisations missionnaires nationales. Le manque de vocations religieuses chez les Autochtones de l'Ouest du Canada est d'ailleurs une préoccupation constante des missionnaires catholiques romains, entre les années 1820 et 1940⁹⁵.

Pour récapituler, les missionnaires voient dans la culture autochtone un obstacle au salut spirituel des peuples autochtones, ainsi qu'à leur survie pratique. Ils sont déterminés à remplacer l'économie traditionnelle par une agriculture paysanne à l'européenne. Et ils pensent que transformer la culture des Autochtones nécessite un contrôle social en isolement des communautés traditionnelles ainsi que des établissements européens. Vu ces convictions, quand les missionnaires s'occupent de scolarité, ils ont tôt fait de prôner un milieu éducatif qui coupe l'enfant de l'influence de sa famille et de sa culture, impose un nouvel ensemble de valeurs et de croyances, fournit une instruction élémentaire de base et institue un régime quotidien reflétant la discipline du travail émergeant en Europe. Bref, ils cherchent à imposer le monde étranger et transformateur du pensionnat.

CHAPITRE 3

Les pensionnats au Canada français : 1608–1763

En 1541, le roi de France, François 1^{er}, charge Jean de la Rocque, Seigneur de Roberval, de diriger une expédition en Amérique du Nord. De Roberval reçoit l'ordre « de peupler les terres et les pays susmentionnés et de construire des villes, des forts, des temples et des Églises dans le but de communiquer notre sainte foi catholique, ainsi que de faire maintenir l'ordre et la paix par des agents de la justice afin qu'ils [...] [les Autochtones] puissent vivre en conformité avec les règles de bienséance et de civilité »¹. De Roberval arrive à Stadacona (tout près de ce qui est aujourd'hui la ville de Québec) en 1542, mais, dès l'année suivante, il abandonne ses efforts de colonisation. La famine, les conflits internes et la mort marquent la brève histoire de la colonie. Les colons ont donc peu de temps à consacrer à la christianisation et à la « civilisation » des Autochtones qu'ils rencontrent. En fait, les colons sont plus susceptibles de maltraiter les Autochtones que de tenter de les convertir au christianisme².

Le Canada finit par être colonisé par des commerçants et des explorateurs chargés de mandats semblables, qui leur accordent le droit exclusif de faire des affaires dans les territoires qu'ils revendiquent au nom de la Couronne française. En échange de cette protection contre la concurrence, les colons s'engagent à « encourager » les Autochtones « à ouvrir leur esprit à Dieu et à la lumière de la foi et de la religion catholiques ». En d'autres mots, les colons doivent convertir les Autochtones au christianisme. En outre, ils doivent « civiliser [les Autochtones] et les inciter à mener une vie ordonnée et à tisser des liens avec les Français au profit de leur commerce. Enfin, les Autochtones doivent reconnaître l'autorité et la domination de la Couronne française et s'y soumettre³. » Dans l'esprit des Européens, la christianisation et la civilisation sont des tâches indissociables. Et, pour les Français, le fait d'être civilisé équivaut à être Français. Le défi consiste alors à trouver la meilleure façon possible de franciser les Autochtones. Au début du XVII^e siècle, Samuel de Champlain, le premier commandant du Québec, envisage la création d'une colonie nord-américaine qui serait à la fois chrétienne et française. Il s'attend à ce que la population de la colonie se compose largement d'Autochtones convertis. À cette fin, il espère que, à mesure

qu'ils apprendront le français, « les Autochtones acquerront également un cœur et un esprit français⁴. »

La christianisation et la civilisation sont des tâches extrêmement lourdes pour le petit groupe de colons. Ces derniers ont davantage intérêt à gagner leur vie et à développer la traite des fourrures — tâches qui exigent une collaboration considérable de la part des Autochtones — qu'à convertir les Autochtones au christianisme.

Une colonie permanente

La colonie fondée par Champlain en 1608 à l'endroit où se trouve maintenant la ville de Québec représente le point de départ d'une colonie française permanente en Amérique du Nord. À l'exception d'une brève interruption, la colonie, qui est officiellement baptisée « Nouvelle-France » en 1663, constitue une présence européenne dominante dans ce qui est aujourd'hui l'Est canadien jusqu'à la conquête britannique de la Nouvelle-France, en 1760. Les frontières de la Nouvelle-France n'ont jamais été fixées. La colonie est gouvernée à partir de ce qui est aujourd'hui la ville de Québec. À certains moments, la Nouvelle-France revendique un territoire qui s'étend des Maritimes aux Rocheuses, ainsi que de la baie d'Hudson au golfe du Mexique⁵.

Avant la conquête britannique de la Nouvelle-France en 1760, les récollets, les jésuites, les ursulines et d'autres congrégations catholiques tentent à différentes reprises de convertir les Innus (les Français les appellent « Montagnais »), les Algonquiens et les Iroquois de Nouvelle-France au christianisme et au mode de vie agricole de la colonie qu'ils associent à la vie en société⁶. Contrairement aux empires coloniaux espagnol et anglais dans les Amériques, les Français, qui s'adonnent à la traite des fourrures, parviennent largement à atteindre leurs objectifs économiques sans être obligés d'assujettir les Autochtones au travail forcé ou de leur exproprier de vastes territoires. Contrairement aux mines en Nouvelle-Espagne, la traite des fourrures repose sur une main-d'œuvre qualifiée et indépendante. Elle n'exige pas l'abandon des terres autochtones; en fait, elle ne peut fonctionner que si les Autochtones continuent d'occuper et d'exploiter leurs terres comme ils l'ont fait par le passé. Ainsi, les Autochtones maintiennent un haut degré d'autonomie et, du point de vue des missionnaires, ils sont beaucoup plus difficiles à convertir⁷.

L'arrivée des récollets

Les missionnaires se rendent dans les communautés autochtones et envoient de jeunes enfants autochtones se faire instruire en France dans l'espoir qu'à leur retour, ils seront des chefs de file de l'enseignement dans leur communauté respective. Ils

établissent des réserves assorties d'externats et administrent des pensionnats pour enfants autochtones dans un territoire qui constitue maintenant le Canada⁸. Dans la plupart des cas, les Autochtones résistent à ces efforts, tandis que les congrégations missionnaires entrent parfois en conflit les unes avec les autres, ainsi qu'avec le gouvernement colonial. Chacun des pensionnats administrés par le régime français n'est ouvert que pendant quelques années et n'accueille qu'un très petit nombre d'élèves. Au cours de leur brève histoire, ces écoles sont aux prises avec les mêmes conflits et les mêmes lacunes que ceux qui deviendront plus tard le trait distinctif du système canadien des pensionnats, au XIX^e et au XX^e siècles.

En 1615, soit sept ans après la fondation, par Champlain, d'un poste de traite à Québec, quatre frères récollets arrivent dans la colonie. Membres d'une section de l'ordre des franciscains, les récollets s'inspirent du solide retour en force de l'Église catholique observé en France à cette époque⁹. Ces premiers missionnaires en arrivent à la conclusion que les Autochtones n'ont pas de religion et qu'il sera facile de les convertir. Dans l'Empire espagnol implanté sur le continent américain, les missionnaires franciscains baptisent des dizaines de milliers d'Autochtones et fondent des centaines de couvents¹⁰. Toutefois, après une série de voyages éprouvants chez les Hurons et les Innus, les récollets se rendent compte qu'ils ne parviendront pas à répéter les exploits des franciscains au Canada¹¹. Ils s'aperçoivent aussi que l'écart culturel est tellement grand entre les Français et les Autochtones qu'il sera nécessaire « d'en faire des hommes avant de tenter de les christianiser »¹². Autrement dit, les récollets proposent de transformer d'abord les Autochtones en Français, puis de les convertir au christianisme. Au départ, les récollets envoient six jeunes Autochtones en France pour y subir cette transformation. L'expérience s'avère un échec. Les parents s'ennuient de leurs enfants, et quatre des six élèves perdent la vie. Les deux jeunes Autochtones qui rentrent en Nouvelle-France ont du mal à s'intégrer aux modes de vie français et autochtone et en font très peu pour tenter de convertir des membres de leur communauté au christianisme. Après avoir étudié en France pendant cinq ans, un jeune homme, Pastedechouan, travaille auprès des missionnaires en tant qu'interprète à son retour en Nouvelle-France. Incapable de se réadapter au milieu qu'il avait quitté, Pastedechouan mène une vie tumultueuse; il ne se sent pas à l'aise dans la société coloniale ou autochtone et finit par sombrer dans l'alcoolisme. Il meurt à l'âge de 16 ans¹³.

En 1620, les récollets ouvrent un pensionnat pour élèves autochtones à Notre-Dame-des-Anges, près de la colonie de Québec. Bien que les récollets parlent de l'école comme d'un « séminaire », il ne s'agit pas d'une structure distincte. Les neuf premiers élèves, dont six sont Autochtones, vivent et étudient dans le couvent des récollets. L'objectif est simple : apprendre aux garçons — tous les élèves sont des garçons — à lire et à réciter des prières. Les récollets espèrent que, une fois de retour

dans leur communauté, ces garçons inciteront d'autres Autochtones à se convertir au christianisme¹⁴.

Les récollets sont parmi les premiers d'une longue liste d'observateurs à parler de l'amour et de l'affection qu'éprouvent les Autochtones envers leurs enfants, ainsi que du manque de retenue ou de l'indiscipline qui caractérise les enfants autochtones¹⁵. Cette affection étonne les récollets, plus particulièrement dans le cas d'enfants qu'ils jugent illégitimes :

Ils aiment profondément leurs enfants, même lorsqu'ils s'interrogent sur leur légitimité et malgré le fait que, dans la plupart des cas, il s'agit d'enfants très turbulents, irrespectueux et désobéissants. En effet, dans ces contrées, les enfants n'ont malheureusement aucun respect pour leurs aînés, n'obéissent pas à leurs parents et, de surcroît, ne sont pas punis pour leurs écarts de conduite¹⁶.

La résistance autochtone

Le colon français Nicolas Denys décrit en termes semblables les liens qui unissent les parents autochtones et leurs enfants : « [L]e pere et la mere s'oftent le morceau de la bouche fi un enfant le demande ; ils ayment beaucoup leurs enfans¹⁷. » Un jésuite écrit que les membres des communautés autochtones « naissent, vivent et meurent dans vne liberté sans retenuë; ils ne sçauent que c'est de bride ni de caueçon »¹⁸. Pour les récollets et les autres missionnaires qui sont arrivés après eux, l'éducation religieuse — le seul type d'éducation qu'ils souhaitaient dispenser — se traduit par l'abandon de ce laxisme évident au profit d'un milieu caractérisé par la hiérarchie, l'ordre et l'obéissance¹⁹.

Dès le départ, les perspectives de réussite des pensionnats sont plutôt limitées. Autant les parents que les enfants autochtones ont l'impression que l'éducation européenne a peu à leur offrir. L'attachement à la spiritualité autochtone est très fort, et les enfants préfèrent de loin être dans leur famille — où, grâce aux activités de la vie quotidienne, ils acquièrent les compétences et les connaissances nécessaires pour survivre dans leur milieu et pour interpréter celui-ci —, plutôt que d'être astreints à l'ennui et à la discipline d'une classe dirigée par des missionnaires. Les Autochtones qui survivent à leurs voyages en France sont peu impressionnés par les inégalités qui affligent la société européenne et par la grande importance qu'on y accorde aux gains personnels. Un jeune homme autochtone, Savignon, qui se rend à Paris en 1611, dit que, même s'il a été bien traité, il n'a nullement l'intention de retourner en France. Il affirme que le pays est plein de mendiants et que tant les innocents que les coupables sont victimes de terribles châtements. Les Autochtones sont reconnaissants de plusieurs des bienfaits découlant de leurs échanges commerciaux avec les Européens; toutefois, ils ne pensent pas que la civilisation européenne est supérieure à la leur

et sont souvent consternés par certains aspects de la vie des missionnaires, comme le célibat²⁰.

Des parents confient leurs enfants au système des pensionnats à la suite des pressions insistantes exercées par les missionnaires et dans le cadre des efforts visant à resserrer l'alliance politique²¹. Les récollets doivent s'abstenir d'imposer des mesures disciplinaires trop sévères, de crainte que les garçons décident tout simplement de se sauver. Pour citer un des récollets, les garçons avaient « une propension à la liberté totale ». Effectivement, la plupart d'entre eux se sauvent, et l'école doit rapidement fermer ses portes²². Découragés, les récollets cessent de vanter la charité, le dynamisme et la patience des Autochtones colonisés pour plutôt les qualifier d'individus sauvages, brutaux et barbares²³.

Les récollets ferment leur séminaire en 1629, soit à peine neuf ans après son ouverture. La même année, les forces anglaises capturent Québec, et les récollets sont renvoyés en France. Lorsque, trois ans plus tard, le traité mettant fin aux hostilités entre la France et l'Angleterre prévoit le retour de Québec à la France, le gouvernement français place la colonie sous le contrôle de la Compagnie de la Nouvelle-France (aussi appelée « Compagnie des Cent-Associés »). En vertu de sa charte, la Compagnie doit peupler la colonie et fournir aux colons des terres, des semences et des prêtres. Cette charte tient compte du fait que la France a décidé depuis peu de ne plus tolérer l'importante minorité que représentent les protestants — les huguenots — en prévoyant une disposition voulant que seuls les catholiques soient autorisés à s'établir dans la colonie. Cette restriction sur le plan de l'immigration en Nouvelle-France sera en place jusqu'à la fin du régime français en Amérique du Nord. Elle traduit la détermination de la Couronne et de l'Église de faire du Québec — ses populations blanche et autochtone — un avant-poste du catholicisme. Seules des considérations pratiques permettront au fil du temps d'apporter des compromis à l'égard de la population autochtone. Une disposition de la charte annonce la future politique du gouvernement du Canada en matière d'émancipation (elle est décrite dans un chapitre ultérieur du présent volume) : les Autochtones convertis au catholicisme auront les mêmes droits que ceux conférés aux Français. Comme ces droits comprennent ceux d'acheter des armes à feu à meilleurs prix et d'obtenir plus d'honneurs de la part des autorités françaises dans le milieu diplomatique et dans le cadre de relations commerciales, cette disposition peut être perçue comme une incitation financière à se convertir²⁴. Le gouvernement français accorde aussi aux jésuites la responsabilité exclusive du travail missionnaire au Québec, interdisant du coup aux récollets d'y retourner.

L'ère jésuite

Les jésuites ne tardent pas à être confrontés à bon nombre des problèmes qui avaient exaspéré les récollets. En 1633, le père jésuite Paul Le Jeune fait remarquer que les parents autochtones « sont incapables de punir un enfant ou de laisser quelqu'un le réprimander. Que de mal nous aurons à enseigner aux jeunes²⁵! » Comme les parents sont enclins à retirer leurs enfants de l'école s'ils pensent qu'ils n'y sont pas bien traités, les jésuites se disent qu'il est préférable d'instruire les enfants en les éloignant de leur famille. Le placement des enfants dans des pensionnats présente des avantages politiques et économiques : les commerçants et les missionnaires peuvent mener leurs activités sans crainte en milieu rural si les enfants autochtones sont en fait « retenus en otage » dans un séminaire jésuite²⁶. Compte tenu de ces facteurs — ainsi que de leur engagement à former et à convertir les jeunes —, en 1635, les jésuites ouvrent un séminaire pour garçons autochtones à l'endroit même où était situé l'ancien séminaire des récollets. Optimiste, Le Jeune signale : « Les sauvages commencent à s'ouvrir les yeux et à reconnaître que les enfants que nous prenons en charge reçoivent une bonne éducation²⁷. » En fin de compte, ses inquiétudes initiales s'avéreront beaucoup plus exactes.

Au cours de la première année, on s'attend à inscrire au séminaire une douzaine d'enfants autochtones dont on assurerait le transport à partir du territoire huron. Cependant, compte tenu des objections formulées par leurs mères et leurs grand-mères, la plupart des enfants qui devaient fréquenter l'école restent à la maison. Seulement trois enfants se joignent aux jésuites pendant leur long voyage entre le territoire huron et l'école. Puis, comme la famille de deux de ces garçons change d'avis au cours du voyage, un seul élève — qui est presque un adulte — arrive à Québec. Les jésuites recrutent trois autres élèves, mais ceux-ci se sauvent rapidement, tandis que deux autres perdent la vie en se bagarrant avec des colons²⁸.

Étant donné l'accent mis par les jésuites sur la conversion, il n'est pas étonnant de constater que leur programme d'études fait une très grande place à la religion. L'enseignement, qui est prodigué en latin et en langues autochtones, vise à convertir les garçons au christianisme de telle sorte que, plus tard, ils puissent aider les jésuites dans leur travail missionnaire. Comme les récollets avant eux, les jésuites décident d'assouplir la discipline dans le but de garder les garçons à l'école. Ils leur procurent des aliments traditionnels et leur permettent de chasser et de pêcher. Pour les jésuites, qui figurent à l'époque parmi les gens les plus instruits d'Europe, l'éducation se compose de travaux visant à stimuler la mémoire, de répétitions constantes et d'examens. Les garçons se rebellent contre ce régime rigide et hiérarchique — qui commence à 4 heures du matin — et plusieurs d'entre eux prennent la fuite. On juge que l'école est une expérience coûteuse et inefficace. En effet, les jésuites se plaignent du fait que les garçons ne prennent pas soin de leurs vêtements et qu'ils mangent trop et que les

parents s'attendent à recevoir des cadeaux en échange des enfants qu'ils acceptent de confier à l'établissement scolaire. En 1640, l'école ne sert plus qu'à éduquer des élèves non autochtones. Lorsqu'ils en viennent à la conclusion que les parents autochtones ne sont pas enclins à se convertir au christianisme à la demande de leurs enfants, les jésuites cessent de s'occuper des enfants pour s'employer d'abord et avant tout à convertir directement les adultes²⁹.

À cette fin, ils souhaitent établir ce qui va constituer une réserve à Sillery, une localité située à quelques kilomètres de Québec. Là, ils s'attendent à ce que les Hurons et les Innus abandonnent la chasse et le piégeage — des pratiques qui, selon les Européens, sont beaucoup trop oisives — au profit de l'agriculture. Les jésuites espèrent aussi qu'en adoptant le mode de vie des colons, les Autochtones embrassent la foi catholique. Un missionnaire, le père Louis Hennepin, recommande « qu'on s'efforce de confiner les barbares dans un lieu donné et de les assujettir à nos coutumes et à nos lois ». Après une période initiale de succès marquée par une discipline rigoureuse et l'ouverture d'un externat, la réserve de Sillery est presque entièrement désertée pendant les mois d'hiver, et les colons français commencent à occuper les terres de la réserve. En 1663, il reste peu d'Autochtones à cet endroit³⁰.

Contrairement aux récollets, les jésuites se font un devoir d'apprendre les langues autochtones et de vivre parmi les Autochtones, plutôt que de tenter de les intégrer à un poste de traite français, qui, en comparaison, jouit d'une plus grande sécurité. Pendant qu'ils établissent une réserve à Sillery, les jésuites poursuivent leur travail missionnaire en territoire huron et innu³¹. L'accueil qu'on leur réserve est tantôt cordial, tantôt hostile³². Dans le cadre de ce travail, les jésuites sont toujours résolus à convertir les Autochtones au christianisme, mais ils s'interrogent sur leurs efforts visant à faire d'eux des Français³³. Les jésuites sont présents surtout dans des communautés comme Cap-de-la-Madeleine, Lorette, Caughnawaga et Oka, ou encore ils s'adonnent à du travail missionnaire itinérant — que l'on qualifie parfois de « missions volantes » — chez les Innus. Bien que la réserve de Sillery se situe près de Québec, les jésuites s'assurent de mener leurs missions futures à une certaine distance des colons français, car bon nombre d'entre eux ne cherchent qu'à corrompre, tromper et débaucher les Autochtones. Une politique visant à l'origine à franciser les Autochtones a maintenant pour but de les éloigner de la société dans laquelle ils sont censés s'intégrer, une contradiction qui n'échappe pas à l'attention du gouvernement colonial³⁴.

Les jésuites veillent à l'éducation d'un nombre restreint de jeunes filles autochtones. À l'origine, les jeunes filles vivent en pension chez des colons plutôt que d'être hébergées dans la résidence scolaire. Cette situation change en 1639 lors de l'arrivée au Québec de trois sœurs ursulines dirigées par sœur Marie de l'Incarnation. Ses lectures au sujet du travail réalisé par les jésuites en Amérique du Nord l'incitent à se consacrer au travail missionnaire auprès des Autochtones. Gravement malade,

sœur Marie de l'Incarnation jure que, si elle recouvre la santé, elle se rendra en Amérique du Nord pour ouvrir un couvent et une école de mission. Après s'être rétablie, elle consacre sa vie à l'enseignement au Canada³⁵. Les ursulines commencent à enseigner à de jeunes filles autochtones peu après leur arrivée, en 1639. Toutefois, ce n'est qu'en 1642 qu'elles font l'acquisition d'un bâtiment qu'elles transformeront en pensionnat. La majorité des élèves ne sont pas Autochtones; très peu de jeunes filles autochtones sont pensionnaires à l'école. Par exemple, il n'y en a que trois en 1668 et neuf en 1681. Les ursulines entendent former les jeunes filles pour qu'elles deviennent des épouses et des mères chrétiennes. Toutefois, malgré les dictionnaires et les catéchismes produits en langues iroquoise et algonquienne par les ursulines, les jeunes filles autochtones ne parviendront jamais à se sentir chez elles au couvent³⁶. En 1668, sœur Marie de l'Incarnation ne peut que se désoler de cette situation :

C'est pourtant une chose très difficile, pour ne pas dire impossible de les franciser ou les civiliser. Nous en avons l'expérience plus que tout autre, et nous avons remarqué de cent de celles qui ont passé par nos mains à peine en avons nous civilisé une. Nous y trouvons de la docilité et de l'esprit, mais lors qu'on y pense le moins elles montent par dessus notre clôture et s'en vont courir dans les bois avec leurs parens, où elles trouvent plus de plaisir que dans tous les agrémens de nos maisons françaises. L'humeur Sauvage est faite de la sorte : elles ne peuvent être contraintes, si elles le sont, elles deviennent mélancholiques, et la mélancholie les fait malades. D'ailleurs les Sauvages aiment extraordinairement leurs enfans, et quand ils sçavent qu'ils sont tristes ils passent par dessus toute considération pour les r'avoir, et il les faut rendre³⁷.

Certains enfants ne retrouveront jamais leurs parents. Dans une lettre datant de 1646, sœur Marie de l'Incarnation pleure la mort d'une fillette de 5 ans et demi, Charity Negaskoumat, qui succombe à une infection pulmonaire au couvent. Sœur Marie de l'Incarnation pense que, au mieux, elle a réussi à franciser sept ou huit femmes, qui, par la suite, épouseront des Français³⁸.

À Montréal, ville fondée en 1642 en tant que colonie vouée à la vie catholique, les sulpiciens et la Congrégation de Notre-Dame sont responsables de la formation des garçons et des filles autochtones, respectivement, et éprouvent les mêmes frustrations et échecs que les récollets, les jésuites et les ursulines. En effet, lorsque le ministre des Finances français Jean-Baptiste Colbert présente aux sulpiciens une importante dotation pour l'école qu'ils sont censés administrer pour les élèves autochtones, aucun enfant n'assiste à la cérémonie³⁹.

À la suite de la fondation de la Nouvelle-France en tant que colonie royale en 1663, les autorités civiles françaises sont déçues de constater que les politiques des jésuites semblent être destinées à isoler les Autochtones de la société française, plutôt qu'à les intégrer dans celle-ci. Préoccupées par la croissance lente de la population française dans la colonie, les autorités coloniales sont d'avis que les missionnaires devraient

non seulement convertir les Autochtones, mais aussi les civiliser et favoriser leur établissement aux côtés des Français. Pour donner l'exemple, le gouverneur Frontenac accueille sous son toit quelques enfants iroquois et confie leur éducation aux jésuites et aux ursulines⁴⁰. Monseigneur François de Laval voit à ce que les Autochtones qui fréquentent un externat jésuite soient hébergés dans une résidence du séminaire. Il trouve aussi qu'il est difficile de recruter des élèves :

Cette entreprise n'est pas sans difficulté, tant du costé des enfans, que de celuy des peres et des meres, lesquels ont un amour extraordinaire pour leurs enfans, à la separation desquels ils ne peuvent presque se resoudre, ou s'ils la souffrent, il y aura une peine tout à fait grande, qu'elle soit pour beaucoup de temps, à raison que pour l'ordinaire les familles des Sauvages ne sont pas peuplées de beaucoup d'enfans, comme celles de nos François, où dans la pluspart, en ce Païs, ils se trouvent 8. 10. 12. et quelquefois iusques à 15. et 16. enfans. Les Sauvages au contraire, n'en ont pour la pluspart que deux ou trois, et rarement ils passent le nombre de quatre ; ce qui fait qu'ils se reposent sur leurs enfans, lors qu'ils sont un peu avancez en âge, pour l'entretien de leur famille, qu'ils ne peuvent avoir que par la Chasse et d'autres travaux, dont les peres et les meres ne sont plus capables, lorsque leurs enfans sont en âge, et en pouvoir de les secourir; à quoy pour lors il semble que la Loy naturelle oblige indispensablement les enfans. Cependant nous n'épargnerons rien de ce qui sera de nos soins, pour faire reüssir cette heureuse entreprise, quoy que le succez nous en paroisse fort douteux⁴¹.

Il avait raison. Seulement un garçon demeure plus d'un an, et cinq ans plus tard, il n'en reste aucun. Au début des années 1700, l'expérience missionnaire des pensionnats pour enfants autochtones en Nouvelle-France est terminée⁴².

Tous ces efforts en vue d'éduquer un nombre limité de jeunes Autochtones sont déployés à une époque où la majorité des Européens possèdent peu d'expérience dans le domaine de l'instruction. Dans la plupart des cas, l'éducation est prodiguée à cette époque sous l'égide des Églises. De la fondation de la colonie au début du XVII^e siècle jusqu'à la conquête britannique de 1760, il n'existe pas de système scolaire officiel. En milieu rural et éloigné, l'Église établit de petites écoles qui prodiguent une instruction rudimentaire. Ces écoles sont destinées principalement aux garçons. L'éducation des filles se fait séparément de celle des garçons. Les jésuites établissent un collège en 1635 et un grand séminaire en 1663. Ces deux établissements visent à former des dirigeants religieux. En 1668, les jésuites mettent en place un petit séminaire (résidence) pour les élèves qui fréquentent le grand séminaire⁴³.

La stratégie coloniale française

Tout au long de cette période, les familles (autochtones et non autochtones) assument les principales responsabilités liées à l'éducation de leurs enfants. De nombreuses communautés ne comptent aucune école et, comme en France, aucune loi n'exige que les enfants fréquentent l'école. Les agriculteurs transmettent d'une génération à l'autre les compétences nécessaires pour exploiter la terre. Ils apprennent également à vivre des fruits de la terre auprès des Autochtones qu'ils côtoient⁴⁴.

Toujours en nombre limité et encerclés par des pouvoirs hostiles, les Français du Québec ne sont pas en mesure de forcer les Autochtones à envoyer leurs enfants à l'école. Le commerce, les alliances militaires et le soutien à l'égard de toutes les questions touchant la vie quotidienne dépendent du maintien de bonnes relations entre les colons et les Autochtones. Les efforts destinés à assimiler les Autochtones se soldent par un échec. Les programmes visant à isoler les Autochtones des pires éléments de la culture française se poursuivent, mais leur succès est limité. En réalité, au cours de cette période, la culture autochtone est beaucoup plus attrayante pour les jeunes Français que la culture française ne l'est aux yeux des Autochtones. L'objectif principal de la politique indienne en Nouvelle-France consiste à maintenir la loyauté des nations autochtones sur les plans commercial et politique. Cela est évident en 1679, lorsque, malgré la longue campagne menée par monseigneur Laval pour prévenir l'utilisation de l'alcool dans les échanges commerciaux avec les Autochtones, la France autorise le commerce de l'alcool dans ses colonies⁴⁵. Au XVIII^e siècle, alors que la rentabilité de la traite des fourrures traditionnelle est en baisse, la France cherche à étendre ce commerce au Sud afin de prévenir l'expansion des colonies britanniques en Amérique du Nord. La politique prévoit la création d'étroites relations commerciales et politiques avec des groupes autochtones dans la vallée de l'Ohio⁴⁶. Tout effort visant à imposer la culture et les normes religieuses européennes aurait pour effet de nuire à cette stratégie. Tant que la situation reste la même, la conversion et la civilisation des membres de ces nations — surtout compte tenu de l'opposition manifestée par les parents et les enfants autochtones et du manque d'intérêt de la part des colons à l'égard de ce projet — demeureront une préoccupation secondaire. La conquête britannique de 1760 met un terme à la période de domination française. Il s'écoulera un demi-siècle supplémentaire avant que les nouveaux colons britanniques se sentent suffisamment à l'aise sur les plans politique et économique pour chercher à mettre en œuvre une politique d'assimilation autochtone. Les pensionnats constitueront un élément fondamental de cette stratégie. Les congrégations religieuses de confession catholique, qui tirent une grande partie de leur financement et de leur personnel du Québec, joueront un rôle fondamental dans la mise sur pied et l'administration de ces écoles.

CHAPITRE 4

Conclusion de traités et déloyauté : origine de la politique indienne du Canada

La création de pensionnats s'inscrit dans la politique plus globale du Canada à l'égard des peuples autochtones. Entre le moment où la Grande-Bretagne cesse de considérer le Canada comme une colonie et celui où elle lui reconnaît le statut de nation, la politique indienne évolue dans une direction opposée. Au début des relations avec les Autochtones, on les considère comme des membres de nations indépendantes, des alliés militaires et diplomatiques et des partenaires commerciaux ayant le droit de disposer de leurs terres, de préserver leur culture et leur langue. Pourtant, on en vient à les considérer comme des peuples colonisés, dont les terres existent pour être exploitées et dont le mode de vie sera complètement transformé, qui seront assujettis à des lois qu'ils n'ont pas contribué à élaborer.

Les Autochtones commencent à négocier des traités avec les Britanniques à partir des années 1780 sur le territoire de l'actuelle province de l'Ontario, mais les autorités britanniques d'Amérique du Nord en ignorent souvent les dispositions ou les interprètent d'une manière qui porte atteinte aux droits des peuples autochtones. C'est à ce moment que les premiers pensionnats permanents au pays voient le jour. Le présent chapitre trace l'évolution de la politique indienne du Canada, et le chapitre suivant relate la mise en place du régime de pensionnats durant cette période de transformation. La politique indienne du Canada se fonde en grande partie sur les politiques qui existaient déjà dans les colonies de l'Ontario et du Québec, que l'on appelait le « Canada-Uni » avant la Confédération de 1867. Les politiques en vigueur au Canada atlantique et en Colombie-Britannique étaient différentes, et leur incidence se fait encore sentir de nos jours.

Politique de nation à nation : des premiers contacts jusqu'à 1820

Les peuples autochtones d'Amérique du Nord ont une longue tradition de relations diplomatiques. Durant des millénaires, les nations autochtones ont conclu entre elles

des traités et entretenu des alliances commerciales qui régissaient leurs relations. Ces alliances étaient scellées par l'observation de rituels bien précis et des cérémonies. Dans les années qui précèdent leur contact avec les Européens, en réponse à des incidents ayant provoqué des affrontements et des escarmouches, plusieurs nations autochtones élaborent des modèles d'échange diplomatique de plus en plus complexes. À la fin du XV^e siècle ou au début du XVI^e siècle, les Haudenosaunee (Iroquois) établissent une Grande loi de la Paix qui rassemble en une seule confédération les nations occupant le Sud du lac Ontario et du lac Érié, notamment les Cayugas, les Mohawks, les Oneidas, les Onondagas et les Senecas (et plus tard les Tuscaroras). Le Grand Conseil de la confédération réunit de façon régulière cinquante aînés et chefs qui prennent les décisions par consensus¹.

La Ligue huronne, qui commence à se constituer à partir du XV^e siècle, réunit les Attignawatans, les Attingneenongnahaes, les Arhendarrhons et les Tahontaenrats qui occupent le Sud-Est de la baie Georgienne. (Une cinquième nation, les Ataronchronons, semble ne pas avoir adhéré complètement à la ligue.) Les représentants diplomatiques de la ligue se rencontrent de façon régulière afin de veiller à ce que les différends ne dégénèrent pas en affrontements violents. Un système de clans interreliés prévoit des obligations mutuelles fondées sur les liens de parenté entre les membres des nations huronnes².

Chaque nation respecte un protocole diplomatique particulier, lequel prévoit des cérémonies et l'échange de présents et vise à établir, à entretenir et à restaurer des relations qui s'expriment souvent dans le respect des liens familiaux³. Bref, les Premières Nations possèdent déjà une tradition diplomatique qui leur est propre avant l'arrivée des Européens. Le concept de relations de nation à nation ne leur est pas inconnu.

Les relations diplomatiques européennes sont tout aussi complexes. Les Français et les Anglais revendiquent tous les deux la souveraineté sur les terres qu'ils colonisent en Amérique du Nord. Par contre, dans les colonies elles-mêmes, ils sont tenus de traiter les peuples autochtones comme des nations souveraines. Ils leur font la guerre, négocient des traités avec eux, tissent des relations commerciales, les aident à combattre d'autres nations autochtones et cherchent à s'en faire des alliés dans les conflits qui les opposent à d'autres puissances impériales. Les relations diplomatiques ne sont pas toujours empreintes de diplomatie. Au-delà de toute logique et de la simple défense de leurs intérêts personnels, les colonisateurs se livrent à la corruption, à la coercition et aux menaces dans leurs négociations avec les nations autochtones. Cependant, à l'instar des Français, les Britanniques n'agissent pas avec les Autochtones comme s'ils étaient des seigneurs qui donnent des ordres à leurs sujets⁴. Pour la Grande-Bretagne et la France, la première politique indienne était finalement une politique étrangère.

La priorité des puissances européennes demeure l'établissement de monopoles commerciaux et de colonies agricoles dans l'Est de l'Amérique du Nord. Les conflits entre puissances impériales créent des tensions nouvelles chez les peuples autochtones et leur posent de nouveaux défis. En Nouvelle-France, où l'agriculture et la colonisation se concentrent dans la vallée du Saint-Laurent et où l'économie repose largement sur la participation des Autochtones au commerce de la fourrure, on ne remarque pas de conflit apparent. Les Français n'imposent pas le droit français aux peuples des Premières Nations et veillent au respect de leurs droits de chasse, de pêche et autres droits liés à l'utilisation des terres. Toutefois, dans leurs négociations avec les autres puissances européennes, les Français revendiquent des droits souverains sur leurs colonies d'Amérique du Nord⁵. Dans les colonies britanniques établies au sud, l'agriculture joue au départ un rôle prépondérant. En 1760, on compte 1,6 million de colons anglais en Amérique du Nord⁶. La pression sur les terres autochtones est forte et constante⁷. Les terres sont souvent achetées avant l'arrivée des colons, mais les ventes comme telles sont souvent une source de conflits. Les Autochtones sont généralement contraints de céder leurs terres, et les colons leur signifient clairement que s'ils n'acceptent pas de les vendre, elles seront prises de force. Dans d'autres transactions, on donne délibérément aux Autochtones l'impression qu'ils pourront continuer à utiliser les terres après la vente, notamment pour la chasse et la pêche. Il arrive également que les acheteurs donnent une fausse idée de la superficie des terres cédées et produisent des documents falsifiés. Dans d'autres cas encore, les terres sont achetées de personnes qui ne sont pas autorisées à les vendre⁸. Ces pratiques sont tellement courantes que la discorde créée en raison « des fraudes et des abus [qu'il s'est commis] dans les achats de terres des Indiens »⁹ est évoquée dans la Proclamation royale britannique de 1763.

Alors qu'elles sont parfois contraintes de livrer une guerre aux colons, les Premières Nations comprennent que les affrontements militaires directs sont risqués, au même titre qu'une alliance avec une seule puissance. La diplomatie autochtone cherche à préserver un équilibre dans ses relations avec les Anglais et les Français afin de contenir les deux puissances et de permettre aux Premières Nations de conserver leur autonomie. Les Iroquois entretiennent des liens diplomatiques et commerciaux tant avec les colons britanniques que français¹⁰. Dans le traité de 1701 appelé la Grande Paix de Montréal, par exemple, ils proclament leur neutralité dans tout conflit opposant la France à l'Angleterre.

Les Français et les Anglais reconnaissent également l'avantage d'entretenir des relations diplomatiques avec les Premières Nations. En cette matière, les Britanniques ont toujours eu plus de difficulté en raison de leur convoitise à l'égard des terres. Les administrateurs des colonies doivent composer avec les demandes des colons, qui réclament une action militaire afin d'acquérir de nouvelles terres, parfois de façon frauduleuse, ou de protéger des terres nouvellement défrichées, et les coûts engendrés

par ces actions militaires. En 1676, les autorités coloniales refusent l'envoi de troupes pour attaquer la nation des Doegs, qui avait été poussée à la guerre par suite d'attaques perpétrées contre ses membres dans les colonies du Maryland et de la Virginie. Outrés par cette absence d'appui militaire, les colons se soulèvent contre l'administration coloniale, dans un épisode que l'on appellera « la révolte de Bacon »¹¹.

Afin d'éviter d'autres conflits de ce genre, les Britanniques commencent à nommer des commissaires spéciaux qui serviront d'ambassadeurs auprès des Premières Nations. L'un des premiers commissaires à être nommé, Arnout Veile, est dépêché auprès des Cinq Nations en 1689¹². Sur le territoire actuel des États-Unis, les Iroquois et les commissaires concluent une alliance complexe que l'on a appelée « la chaîne d'alliance ». Cet accord s'inscrit dans la foulée des pratiques diplomatiques auxquelles s'étaient adonnés les Iroquois dans leurs relations avec les Européens. Le maintien de cette alliance et les modifications à y apporter commandent la tenue de rencontres annuelles auxquelles de nombreux groupes autochtones et des gouvernements coloniaux peuvent être appelés à participer afin de discuter des accords militaires et commerciaux. Les Iroquois et les représentants de l'administration coloniale de New York jouent un rôle de premier plan dans le maintien et la consolidation de cette alliance. Comme le déclare en 1694 le chef des Onondagas, Sadekanarktie : « Nous avons conclu une alliance générale et plus sûre qui s'est renforcie avec le temps, et nos voisins, voyant les avantages qu'elle présentait, sont venus et ont ajouté leurs mains à la même chaîne, en particulier ceux de la Nouvelle-Angleterre, du Connecticut, du New Jersey, de la Pennsylvanie, du Maryland et de la Virginie¹³. »

En 1756, le Bureau colonial britannique nomme sir William Johnson, commerçant et propriétaire terrien qui possède une vaste expérience de vie et de travail auprès des Mohawks, au poste de surintendant des Affaires indiennes pour les colonies du Nord. Un autre commerçant, Edmund Atkin, est nommé à la tête du département du Sud¹⁴. Johnson fait ressortir l'importance d'une approche de nation à nation dans les relations avec les Autochtones. Il remet en cause le fait de considérer les Autochtones comme des sujets britanniques et déclare que ceux-ci « souhaitent être considérés comme des alliés et des amis et, comme tels, pourront le devenir moyennant un coût raisonnable et occuper ainsi nos avant-postes »¹⁵. Le caractère diplomatique des nominations de Johnson et Atkin a été mis en évidence par le fait que les deux relevaient du commandant des forces britanniques en Amérique du Nord¹⁶. La nomination de ces deux surintendants et la création de leurs bureaux administratifs marquent le début de ce qui deviendra le ministère des Affaires indiennes du Canada.

À titre de surintendant des Affaires indiennes, la tâche la plus urgente de Johnson consiste à renouer avec les Autochtones, à s'en faire des alliés et à les mener au combat durant la guerre de Sept Ans opposant la France et l'Angleterre. (Cette guerre dégénérera en conflit mondial et impliquera plusieurs puissances européennes et leurs colonies d'outre-mer. Elle se terminera avec la signature du Traité de Paris

en 1763.) Johnson doit renouveler la chaîne d'alliance, car les colons en ont déjà oublié les dispositions. Il cherchera à convaincre les Premières Nations que la « French and Indian War », comme on l'appelle en Amérique du Nord, a pour but de protéger les droits des Autochtones sur leurs terres¹⁷. Conformément à cette promesse, les Britanniques s'engageront, après avoir conquis Montréal en 1760, à ce que les Premières Nations qui se sont alliées aux Français « restent sur les terres qu'ils occupent, s'ils le désirent; il ne leur sera fait aucun mal sous aucun prétexte que ce soit, pour avoir pris les armes, et servi sa très chrétienne Majesté; il leur sera accordé également, tout comme aux Français, la liberté de religion »¹⁸.

En 1763, en vertu du Traité de Paris, la Grande-Bretagne obtient le Canada, l'ensemble du territoire français situé à l'Est du Mississippi ainsi que les îles de Trinité, Tobago, Grenade, Saint-Vincent, Dominique et les Grenadines. Le Traité restreint également les droits commerciaux des Français en Inde¹⁹. Une grande partie du territoire nord-américain cédé par les Français à la Grande-Bretagne constitue, en fait, des terres autochtones. Soutenant qu'ils n'ont pas perdu la guerre ni été consultés au sujet des modalités du Traité, de nombreux chefs autochtones refusent d'en reconnaître la validité²⁰. La situation ne s'améliore pas lorsque les Britanniques, forcés de réduire leurs dépenses, abandonnent l'échange de présents, une coutume qui était depuis longtemps au cœur des relations diplomatiques entre les Autochtones et les représentants des colonies²¹.

Au même moment, de nouvelles pressions se font sentir sur les terres autochtones. Les colons anglo-américains, qui s'étaient sentis pris au piège par les Français, souhaitent étendre leurs colonies à l'intérieur des terres²². Rompant une promesse faite aux peuples autochtones au moment de négocier le traité d'Easton, en 1757-1758, à savoir qu'aucune colonie ne s'établirait à l'Ouest des Appalaches (qui s'étendent de la Pennsylvanie à la Virginie), les Britanniques construisent une série de forts sur l'ensemble du territoire et ouvrent la région à la colonisation²³.

Au printemps de 1763, des nations autochtones s'allient sous le commandement de Pontiac, chef odawa (ottawa). Ensemble, ils cherchent à expulser les Britanniques de leurs terres traditionnelles que les Français ont abandonnées²⁴. Ils y parviennent au début, mais les Britanniques ne tardent pas à riposter en rappelant des troupes des Caraïbes. Dans le cadre de leur offensive, les Britanniques expérimentent la guerre bactériologique en distribuant aux Indiens des couvertures provenant d'un hôpital où l'on soigne des patients atteints de la variole au fort Pitt²⁵.

La Rébellion de Pontiac se révéla un échec, mais elle aura néanmoins poussé le gouvernement britannique à réagir²⁶. Les coûts liés au maintien d'une armée permanente dans les colonies anglaises représentent à l'époque 4 % du budget britannique²⁷. Le gouvernement craint que l'expansion continue et non autorisée des colonies ne provoque une série de guerres ruineuses contre les Autochtones. Afin de freiner le rythme de cette expansion, le surintendant des Affaires indiennes, Johnson,

recommande « d'établir une limite derrière les colonies du Nord, au-delà de laquelle tout établissement est interdit, jusqu'à ce que l'ensemble des Six Nations soient d'avis qu'il est adéquat de vendre ces terres »²⁸.

En octobre 1763, en réponse à tous ces événements, le gouvernement britannique publie un document communément appelé la « Proclamation royale de 1763 ». Celle-ci vise le ralentissement du rythme de l'expansion coloniale en territoire autochtone et le respect des promesses faites par les Britanniques à leurs alliés autochtones durant la guerre de Sept Ans. Elle demeure à ce jour l'un des documents fondateurs de la politique indienne du Canada²⁹.

La Proclamation royale reconnaît qu'il « s'est commis des fraudes et des abus dans les achats de terres des Indiens au préjudice de Nos Intérêts et au grand mécontentement de ces derniers ». La protection des intérêts britanniques et la sécurité des colonies commandent l'interdiction de la colonisation des terres que « les différentes nations de sauvages avec lesquelles nous avons quelques relations et qui vivent sous notre protection » n'ont pas cédées ou vendues à la Couronne britannique. La colonisation sans le consentement de la Couronne est interdite pour « toutes les terres et tous les territoires non compris dans les limites de Nos Trois Gouvernements [Québec, et la Floride de l'Est et de l'Ouest] ni dans les limites du territoire concédé à la Compagnie de la Baie d'Hudson, ainsi que toutes les terres et tous les territoires situés à l'ouest des sources des rivières qui de l'ouest et du nord-ouest vont se jeter dans la mer »³⁰.

La proclamation n'assure pas seulement la protection des terres autochtones, elle limite aussi les conditions en vertu desquelles elles peuvent être vendues. « Si quelques-uns des Indiens, un jour ou l'autre, devenaient enclins à se départir desdites terres », ils seraient autorisés à les vendre, mais uniquement à la Couronne, et la transaction devrait se faire au cours d'une assemblée desdits Indiens convoquée à cette fin³¹.

En effet, la Proclamation royale décrète qu'à l'avenir toute cession d'une terre « indienne » se fera par la conclusion d'un traité entre nations souveraines³². À cet égard, elle demeure l'expression la plus claire et la plus ancienne de ce qui est considéré depuis longtemps comme un élément constitutif de la politique indienne du Canada : la protection des peuples autochtones contre les colonisateurs; dans ce cas, les colonisateurs susceptibles de vouloir s'approprier leurs terres de façon frauduleuse³³.

Durant l'hiver de 1763-1764, les Britanniques distribuent des copies du texte de la proclamation aux Premières Nations et les invitent à une rencontre qui se tiendra à Niagara à l'été de 1764, où Johnson espère conclure « un traité d'alliance offensive et défensive »³⁴. Au moment de la rencontre, qui réunit des chefs représentant 24 nations, Johnson offre des présents, lit la proclamation et invite les chefs à conclure un traité symbolisé sur un wampum, la ceinture traditionnelle tissée de billes de coquillages utilisée pour commémorer les traités et autres événements importants³⁵. Dans l'esprit des Autochtones, la proclamation et la cérémonie de Niagara constituent

la reconnaissance de leur droit à l'autonomie gouvernementale³⁶. Les chefs des Premières Nations n'ont jamais cessé de rappeler aux autorités britanniques et canadiennes les engagements qui ont été pris à Niagara³⁷.

La proclamation représentait un avantage direct pour les Britanniques. En effet, durant la guerre d'Indépendance américaine et la guerre de 1812, de nombreuses Premières Nations s'allient à la Grande-Bretagne pour combattre les Américains, qu'ils perçoivent comme la principale menace pour leurs terres³⁸. Les colons américains sont, pour leur part, mécontents de la proclamation. Certains la considèrent comme une mesure temporaire, sinon nécessaire, et espèrent qu'elle serait révoquée au bout de quelques années. D'autres, notamment George Washington, qui deviendra président des États-Unis, l'ignorent complètement et continuent d'acheter des terres dans l'illégalité³⁹. Les expansionnistes anglo-américains comme Washington sont contrariés du fait que, malgré les pressions exercées pour s'opposer aux dispositions de la proclamation de 1763, la mainmise des Britanniques sur la vallée de l'Ohio et la région des Grands Lacs est renforcée par l'*Acte de Québec de 1774* qui confère au gouverneur du Québec l'autorité sur ce territoire. La Proclamation royale et l'*Acte de Québec* font donc partie des griefs qui s'accumulent à l'endroit de la Grande-Bretagne et qui mèneront à la guerre d'Indépendance américaine⁴⁰.

Lors de la rébellion des colonies américaines contre la Grande-Bretagne, en 1775, le surintendant du Département des Indiens britannique, sir John Johnson (le fils de William Johnson), s'assure qu'un certain nombre de nations autochtones accorderont leur soutien aux Britanniques en obtenant de la Grande-Bretagne qu'elle s'engage à protéger les intérêts fonciers des Autochtones. Les Britanniques finiront par renier cette promesse. Le Traité de Paris de 1783, qui met fin à la guerre d'Indépendance et confirme l'existence des États-Unis d'Amérique, ne fait aucune mention des droits des Autochtones, pas plus que le traité de Jay, conclu en 1794 entre les États-Unis et la Grande-Bretagne, qui reconnaît la vallée de l'Ohio comme faisant partie du territoire des États-Unis⁴¹.

Le défi le plus pressant du Département des Indiens consiste à trouver des terres pour les 6 000 personnes et plus qui ont combattu aux côtés de la Grande-Bretagne durant la guerre. Ces « loyalistes de l'Empire-Uni », comme ils se sont eux-mêmes désignés, étaient en effet remontés vers le Canada à la fin du conflit. Pour ce faire, le Département négocie entre 1763 et 1841 plus de vingt traités avec les Ojibways et d'autres Premières Nations afin de permettre aux loyalistes de s'installer le long des rivières Niagara et Saint-Laurent et dans la baie de Quinte. En 1791, les colons de langue anglaise sont tellement nombreux en Amérique du Nord britannique qu'une autre colonie, le Haut-Canada (qui deviendra l'Ontario), est créée⁴². À l'époque, la plupart des Autochtones de l'ancienne colonie du Québec vivent soit dans des réserves soit dans des territoires de chasse qui s'étendent au-delà de la partie de la colonie occupée par les Européens. Dans certains cas, les territoires désignés comme

réserves avaient été octroyés directement aux Premières Nations; dans d'autres cas, les réserves avaient été créées par un ordre religieux au nom d'une Première Nation⁴³.

Les premiers traités conclus avec les Ojibways du Sud de l'Ontario marquent le début d'un processus qui fera en sorte qu'ils se retrouveront en 1850 confinés à une série de petites réserves éloignées⁴⁴. Ces premiers traités prévoient le versement d'un paiement unique en argent comptant et en biens, mais pas l'établissement de réserves. À défaut de s'installer dans des réserves, les Ojibways vont occuper de nouvelles terres en obtenant la promesse que la Couronne protégera leur droit de pêche, qui est vital pour leur survie économique. La cession des terres devait se faire sur une base volontaire, mais, dans les faits, elle a souvent été forcée⁴⁵. Les traités présentaient sensiblement les mêmes lacunes que les transactions d'achat de terres durant la période coloniale américaine : le sens donné à l'accord n'était pas clairement défini, pas plus que les limites territoriales et les compensations financières qui devaient être versées, les promesses faites de vive voix permettant l'utilisation continue des ressources par les Premières Nations ne figuraient pas dans les documents écrits, et les ententes étaient conclues avec des personnes qui n'avaient aucun droit sur la cession des terres en question⁴⁶. Malgré l'ordre donné par le gouverneur-général lord Dorchester en 1794, réclamant l'amélioration du processus de conclusion des traités, les procédures énoncées dans la Proclamation royale — comme la tenue obligatoire d'une assemblée spéciale pour discuter de la cession des terres — ne sont pas toujours appliquées dans leur intégralité⁴⁷. Il n'est pas surprenant que l'historien L. F. S. Upton en arrive à la conclusion que le terme *frauduleux* est le plus approprié pour décrire la dépossession des peuples autochtones durant cette période⁴⁸.

Les nations autochtones ayant combattu aux côtés des Britanniques durant la guerre d'Indépendance américaine font partie des personnes à qui l'on a promis des terres au Canada. Comme leurs terres traditionnelles ont été réquisitionnées par les États-Unis, elles doivent se déplacer au nord de la nouvelle frontière américaine. Les Britanniques achètent des Ojibways les terres qui longent la rivière Grand pour les donner aux Six Nations (Mohawks). Ils achètent également des terres des Ojibways pour un établissement mohawk dans la baie de Quinte⁴⁹. Deux groupes de Delawares cherchent aussi refuge au Canada : les Moraves, qui ont été convertis par des missionnaires moraves, et les Munsees⁵⁰.

L'un des traités les plus connus de cette époque est l'accord de 1787 prévoyant l'acquisition de 101 171 hectares (250 000 acres) de terres qui comprennent toutes les terres se trouvant dans les limites actuelles de la ville de Toronto. Le paiement unique versé pour l'achat de ces terres est de 1 000 livres dans la monnaie de la province⁵¹. (À titre comparatif, la même année le Parlement britannique accorde au prince de Galles un montant de 161 000 livres pour éponger sa dette liée à son mode de vie extravagant⁵².) Les litiges portant sur ce traité et d'autres traités, qui ne sont toujours

pas réglés au XXI^e siècle, découlent du défaut de consigner correctement les données qui les concernent et de les appliquer dans leur intégralité⁵³.

La valeur de la politique de nation à nation pour les intérêts britanniques est de nouveau renforcée par la guerre de 1812 qui oppose la Grande-Bretagne aux États-Unis. Ce conflit, qui durera deux ans, menace l'existence même de la colonie britannique. Sous le commandement de Tecumseh, un chef shawnee du territoire de l'Ohio, les forces autochtones jouent un rôle déterminant dans les victoires de Michilimackinac et de Détroit. Après la guerre, les Britanniques se retrouvent à nouveau obligés de relocaliser les Autochtones des États-Unis qui ont été leurs alliés⁵⁴. Dans le traité de Gand, qui met fin à la guerre de 1812, les Britanniques ne parviennent pas à obtenir des Américains qu'ils reconnaissent un territoire indien clairement défini, mais ils exigent de ces derniers qu'ils redonnent aux nations indiennes alliées des Britanniques tous les droits, possessions et privilèges qu'elles détenaient avant la guerre⁵⁵.

La politique de civilisation : 1820 à 1867

L'établissement de relations plus positives avec les États-Unis dans les années qui suivent la guerre de 1812 incite le Bureau colonial britannique à réévaluer sa politique sur les Indiens. Les autorités pourraient continuer à considérer les membres des Premières Nations comme des gens braves et indépendants, possédant toutes les capacités nécessaires à la survie sous un climat rigoureux, mais ils n'ont plus tant besoin d'eux comme alliés militaires maintenant que la guerre est terminée. Étant donné que l'économie des colonies, qui reposait jusque-là essentiellement sur le commerce de la fourrure, se tourne désormais vers l'agriculture, les colons sont de plus en plus désireux d'acquérir des terres autochtones⁵⁶. De 1814 à 1851, la population du Haut-Canada passe de 95 000 à plus de 950 000 habitants. Durant la même période, la population autochtone connaît une diminution de 10 % à près de 1 %. Le gouvernement britannique est donc de moins en moins enclin à protéger les intérêts des Autochtones⁵⁷. Le Département des Indiens et les Églises entretiennent des liens de plus en plus étroits et commencent à traiter les Autochtones comme des peuples colonisés, dont la vie doit être contrôlée et modifiée sous leur gouverne, et non comme des nations indépendantes et autonomes.

Au terme des hostilités avec les États-Unis, le Bureau colonial britannique cherche à réduire les dépenses du Département des Indiens. En 1818, il annonce qu'il cessera l'octroi de fonds aux administrations coloniales pour l'achat de terres autochtones. La solution trouvée par le lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, sir Peregrine Maitland, pour résoudre les difficultés financières liées à cette politique consiste à cesser le versement d'un paiement unique élevé au moment de la négociation des traités. Il propose plutôt le versement de paiements annuels moins

élevés appelés « annuités ». Ces annuités seraient payées en marchandises, comme des munitions et des couvertures, et financées à même les profits de la vente de terres aux colons. Il ne s'agissait pas d'une indemnité sociale offerte par un gouvernement généreux, elles représentaient plutôt un moyen pour ce gouvernement de diminuer ses dépenses liées à l'achat des terres autochtones. Elles tenaient lieu de paiement différé de montants qui étaient dus aux Autochtones⁵⁸. En effet, comme l'a souligné l'historien J. R. Miller, Maitland avait trouvé une façon de transférer les dépenses du Bureau colonial aux Premières Nations elles-mêmes⁵⁹.

À la fin des années 1820, les traités commencent également à inclure des dispositions prévoyant la création de réserves pour les Premières Nations⁶⁰. Ces petites réserves se situent généralement à une certaine distance des communautés habitées par des colons dans l'espoir d'éviter l'influence négative éventuelle des colons sur la vie dans les réserves⁶¹. Ces dispositions favorisent l'introduction d'un autre élément qui fera toujours partie de la politique indienne du Canada : la séparation et l'isolement des peuples autochtones de la société canadienne.

Durant ces années, les Premières Nations sont confrontées à des problèmes récurrents liés à l'application des traités. Leur territoire de pêche n'est pas protégé, et ils sont incapables d'obtenir la confirmation de leurs droits sur les réserves qui ont été créées au début des années 1820⁶².

En 1820, la future « politique de civilisation » se dessine au moment où le lieutenant-gouverneur Maitland propose un plan de développement économique et d'éducation pour les Autochtones habitant le long des rivières Grand et Credit. Maitland soutient que le plan, qui prévoit la création de pensionnats, pourra s'autofinancer, étendre la colonisation à d'autres territoires et permettre aux Autochtones de s'adapter aux nouvelles possibilités économiques⁶³. Dans les pensionnats proposés, on entend convertir les élèves au christianisme, leur apprendre à lire, à écrire, à compter, initier les garçons à l'agriculture et à l'exercice d'un métier et enseigner aux filles la couture et la production laitière⁶⁴.

Le plan n'est pas mis en œuvre à ce moment-là, mais on le relance huit ans plus tard. En 1828, le secrétaire aux Colonies, lord Goderich, recommande de réduire la portée du Département des Indiens et éventuellement de le démanteler⁶⁵. Le major-général H. C. Darling, surintendant en chef du Département des Indiens, propose quant à lui de donner un nouveau rôle au département plutôt que de le démanteler. Au lieu de jouer le rôle d'agent de la diplomatie britannique, le département deviendrait une administration interne dont le but premier serait de contrôler les Autochtones. En attirant l'attention sur les progrès qu'accomplissent selon lui les missionnaires méthodistes dans leur travail auprès des Ojibways du Haut-Canada, Darling émet l'idée que le Département des Indiens pourrait « encourager les dispositions généralement démontrées parmi les résidents indiens de la province, contribuer à chasser les vilaines habitudes de la vie sauvage et faire adopter la chrétienté et la

civilisation »⁶⁶. En tant qu'agent de civilisation, le Département des Indiens installerait les Autochtones dans des villages autochtones; leur offrirait le soutien nécessaire à la pratique de l'agriculture; veillerait à ce qu'ils aillent à l'école, reçoivent une éducation religieuse et apprennent un métier. Au moment du versement des annuités, on remplacerait l'équipement de chasse par de l'équipement agricole. Il déclare qu'une somme « insignifiante » serait requise pour réaliser tout cela : « une petite somme versée à un maître d'école, sous forme de salaire, aux endroits où une école peut être mise sur pied [...] et de l'aide pour construire des écoles résidentielles »⁶⁷.

Ce plan comporte un élément de sécurité nationale. Les gouverneurs des colonies, tous membres de l'Église anglicane, sont heureux du travail accompli par les missionnaires méthodistes auprès des Ojibways. Par contre, ils s'inquiètent du fait que ces missionnaires sont associés à une branche américaine du méthodisme et craignent qu'ils introduisent dans l'esprit de leurs convertis des « principes inadmissibles »⁶⁸. C'est pourquoi le nouveau lieutenant-gouverneur, sir John Colborne, dépêche des missionnaires anglicans dans les communautés autochtones pour tenter de miner le travail des méthodistes⁶⁹. Comme il croit davantage à la loyauté des Britanniques qu'à celle des méthodistes américains, il encourage en 1832 les méthodistes britanniques à dépêcher des missionnaires au Canada⁷⁰. Il promet également à plusieurs Autochtones reconnus qui s'étaient convertis au méthodisme un soutien du gouvernement s'ils acceptent de se reconvertir à l'Église anglicane⁷¹.

En 1830, le Bureau colonial a approuvé la politique de colonisation, engageant ainsi le ministère à « libérer les Indiens de leur état de barbarie, et à leur inculquer les habitudes de labeur et de paix liées à la vie civilisée »⁷². Des bureaux du Département des Indiens sont mis sur pied dans l'Ouest du Canada (Ontario) et dans l'Est du Canada (Québec), et ceux-ci relèveront des autorités civiles et non militaires⁷³. (Le ministère avait déjà relevé des autorités civiles de 1796 à 1816.) La politique de civilisation cherche à établir dans des réserves des communautés autochtones chrétiennes vivant de l'agriculture⁷⁴. Elle traduit les aspirations du mouvement de renouveau évangélique en Angleterre qui insiste sur l'importance de convertir l'humanité entière au christianisme.

L'adoption de la politique de civilisation introduit un troisième élément qui sera toujours présent dans la politique indienne du Canada : les efforts de « civilisation » des peuples autochtones ou leur assimilation aux valeurs sociales et religieuses canadiennes, si ce n'est à la société en général. Les politiques britanniques de protection, d'isolement et de civilisation servent toutes les principales visées coloniales, à savoir l'accès aux terres autochtones au moindre coût possible. Les politiques sont parfois contradictoires et presque toujours sous-financées. Dans leur ensemble, elles marquent l'abandon des anciennes politiques de relations de nation à nation. Privées du contrôle de leurs terres par des politiques paternalistes de protection et séparées physiquement et socialement des centres d'activité

économique et politique, les nations autochtones sont menacées de disparaître en tant qu'entités politiques et culturelles.

Beaucoup de sociétés missionnaires reçoivent l'appui des hauts fonctionnaires du gouvernement. Durant la première moitié du XIX^e siècle, plusieurs fonctionnaires influents du Bureau colonial et de gouverneurs des colonies, y compris lord Glenelg, secrétaire aux Colonies, et sir Peregrine Maitland, lieutenant-gouverneur de l'Ontario, sont membres de la Société missionnaire de l'Église anglicane⁷⁵. Les efforts des missionnaires protestants en Angleterre mènent à la création, en 1836, d'un comité parlementaire spécial chargé d'enquêter sur le traitement des peuples autochtones dans l'ensemble de l'Empire britannique⁷⁶. Les faits présentés au comité laissent entendre que les politiques colonialistes ont pour effet de déposséder, de corrompre et d'anéantir les peuples autochtones au lieu de les civiliser ou de les convertir au christianisme⁷⁷. Le rapport du comité fait état des commentaires d'un chef autochtone canadien, qui indiquait que son peuple n'adoptait pas les coutumes des Européens parce qu'« il ne voyait rien de suffisamment attrayant dans la vie civilisée pour les inciter à abandonner leur ancien mode de vie »⁷⁸. Le comité en arrive à la conclusion que la Grande-Bretagne, en vertu de son devoir de chrétien, se sentait l'obligation de civiliser les peuples autochtones. Une telle politique devait également améliorer la sécurité dans les colonies et présenter des avantages économiques puisqu'elle devait permettre aux peuples autochtones de ne pas dépendre de l'État pour leur survie⁷⁹. Les travaux du comité mènent à la fondation, en 1837, de la Société de protection des Autochtones. Cinq membres du comité ayant participé à la rédaction du rapport sur les Autochtones figurent parmi les membres fondateurs de la Société⁸⁰. Egerton Ryerson, le représentant canadien de la Société, jouera un rôle de premier plan dans l'histoire de l'éducation au Canada⁸¹.

Les missionnaires protestants, qui sont au cœur de la mise en œuvre continue de la politique de civilisation dans le Haut-Canada, insistent sur l'importance de l'établissement de communautés composées d'Autochtones. L'économie de ces communautés reposerait sur l'agriculture et non sur la chasse, la pêche, le piégeage et le commerce. Les membres de ces communautés vivraient dans des familles nucléaires et non dans leurs habitations traditionnelles communes, accumuleraient des richesses et posséderaient leurs propres terres. Il serait également plus facile, si les Autochtones vivaient en communauté, de veiller à ce qu'ils observent les préceptes chrétiens⁸². La vie des peuples autochtones connaît des transformations majeures avec la création de ces communautés, une sorte d'usine à fabriquer des « Indiens civilisés ». On leur donne un nouveau nom et on leur demande de renoncer à la chasse et à la pêche afin de cultiver la terre selon les pratiques européennes⁸³. Ces communautés se veulent des lieux où les Indiens sont protégés de la civilisation eurocanadienne. Les missionnaires étaient conscients que les gouvernements et les colons représentaient une menace directe pour les peuples autochtones. Les

trafiquants d'alcool risquaient de corrompre les mœurs de la communauté, tandis que les pionniers et les gouvernements cherchaient davantage à avoir la mainmise sur les terres des Autochtones qu'à protéger les intérêts de ces derniers. C'est la raison pour laquelle les missionnaires désapprouvaient l'idée de laisser aux Autochtones le plein contrôle sur leurs terres⁸⁴.

Plusieurs facteurs nuisent à la réussite de la mise en œuvre de la politique de civilisation. Pour de nombreux Autochtones, la chasse et la pêche demeurent une option viable et préférable à l'agriculture. Ils sont encore fortement attachés à la culture autochtone. Les conflits qui divisent les missionnaires anglicans et méthodistes affectent l'efficacité de leur apostolat, et la spoliation continue des terres autochtones par les colons ne fait qu'augmenter la suspicion des Autochtones à l'égard des visées européennes. Le refus réitéré du gouvernement d'investir massivement dans les communautés autochtones compromet également le projet. Durant les années 1830, par exemple, les mesures de réduction des coûts mènent au licenciement de traducteurs et autres employés du ministère⁸⁵. Les employés qui demeurent sont des militaires qui ont peu d'expérience en agriculture ou en enseignement. D'autres membres du personnel sont corrompus et profitent de leur fonction pour accroître leurs revenus personnels au détriment des intérêts des Autochtones. Sir Charles Metcalfe, ancien gouverneur général des Indes, lieutenant-gouverneur des Provinces du Nord-Ouest des Indes et gouverneur de la Jamaïque, devient gouverneur général en 1843. Avant de rentrer en Angleterre, il congédie la presque totalité du personnel du Département des Indiens, y compris Samuel Jarvis, le surintendant en chef⁸⁶. Jarvis, privé de ses pouvoirs en 1844, est contraint un an plus tard de rembourser plus de 4 000 livres en compensation des fonds destinés aux Ojibways qu'il avait détournés pour son propre usage⁸⁷.

Toutefois, malgré ces problèmes, la politique de civilisation ne connaît pas que des échecs. La communauté de la rivière Credit, dirigée par des Autochtones, compte 40 maisons, un hôpital, des fermes, une scierie, elle détient deux tiers des intérêts dans un port et constitue une localité florissante grâce à son agriculture diversifiée⁸⁸. Le lieutenant-gouverneur de l'époque, sir John Colborne, vante les mérites des communautés comme celle de la rivière Credit, mais pas son successeur, sir Francis Bond Head, qui conclut peu de temps après son arrivée, en 1835, que la politique de civilisation est un échec. Pour lui, les Autochtones représentent un peuple agonisant qui devrait laisser la place aux colons. Il propose de les réinstaller sur l'île Manitoulin où, l'espère-t-il, ils finiront leurs jours en paix dans un lieu isolé⁸⁹. Pour atteindre son but, il orchestre une manœuvre qui mènera en 1836 à la cession forcée de plus de 670 000 hectares (1,5 million d'acres) de terres dans la péninsule Bruce. Contrevenant à la Proclamation royale, Head s'organise pour que la transaction s'effectue lors d'une assemblée qui n'est pas convoquée spécifiquement pour discuter des questions territoriales. Il informe les Ojibways que des colons viendront s'installer

même s'ils ne sont pas d'accord⁹⁰. Cette manœuvre de Head pour déplacer les Premières Nations fait du tort à la politique de civilisation. Sur l'ensemble du territoire actuel du Sud de l'Ontario, l'investissement qui avait contribué à améliorer les réserves est perdu puisque les communautés autochtones sont forcées de s'installer sur des terres moins fertiles. Certaines ont abandonné l'agriculture parce qu'elles ne savaient pas si elles pourraient conserver leurs terres⁹¹.

Le déménagement proposé soulève un vent de protestations dirigé par les missionnaires méthodistes au Canada et la Société de protection des Aborigènes en Grande-Bretagne⁹². Au plus fort de la campagne, Peter Jones, un Autochtone converti au méthodisme, se rend en Angleterre où il rencontre le secrétaire aux Colonies, lord Glenelg, également vice-président de la Société missionnaire de l'Église anglicane. Glenelg ordonne l'arrêt du déplacement vers l'île Manitoulin, mais les terres vendues ne pourront être récupérées par les Autochtones⁹³.

La conduite inappropriée des politiques colonialistes par Head contribue aux brèves rébellions qui seront réprimées dans les colonies du Haut-Canada et du Bas-Canada en 1837 et qui mèneront à sa démission l'année suivante. En 1838 (un an après le dépôt du rapport du comité parlementaire), le Bureau colonial publie une déclaration qui corrobore l'idée du devoir de civilisation que défend la politique sur les Indiens. En vertu de cette politique, les peuples des Premières Nations doivent se sédentariser et pratiquer l'agriculture, leurs terres doivent être protégées et les missionnaires doivent être incités à prodiguer une éducation⁹⁴.

En 1840, le Haut-Canada et le Bas-Canada sont unifiés pour former la Province Unie du Canada. Au cours de la décennie suivante, les dispositions de la Proclamation royale sont le plus souvent ignorées. On accorde aux prospecteurs et aux compagnies minières des permis d'utilisation des terres autochtones situées au nord du lac Huron et du lac Supérieur. En 1846, le chef Shingwaukonse de la Première Nation de Garden River se plaint que des mineurs se sont vu octroyer à tort des droits sur les terres où le village de sa communauté est situé. Trois ans plus tard, dans le soulèvement connu comme l'« Incident de la baie Mica », des membres des Premières Nations et des Métis prennent le contrôle d'une exploitation minière située au nord du lac Supérieur. Shingwaukonse et trois autres chefs sont arrêtés et reconnus coupables d'avoir participé à ce soulèvement, mais seront finalement acquittés⁹⁵. Au point culminant des événements, en 1850, les Britanniques se décident enfin à envoyer William Robinson pour négocier des ententes que l'on appellera les traités Robinson-Huron et Robinson-Supérieur⁹⁶. Ces traités engagent le gouvernement à payer des annuités et garantissent aux Premières Nations le droit de continuer à pratiquer la chasse, le piégeage et la pêche sur les terres de la Couronne qui ne sont pas aménagées⁹⁷. Il s'agit des premiers accords en vertu desquels le gouvernement s'engage à mettre de côté des terres réservées à l'usage des bandes signataires des traités. Pour justifier sa décision d'accorder des réserves, Robinson soutient que,

puisque les Premières Nations pourront continuer à subvenir à leurs besoins en chassant et en pêchant sur les terres de réserve, elles n'auront plus de raisons à l'avenir de réclamer le soutien du gouvernement en plaidant que ce dernier les a privées de leurs moyens de subsistance⁹⁸.

En 1850, l'administration coloniale adopte l'*Acte pour mieux protéger les terres et les propriétés des Sauvages dans le Bas-Canada* et l'*Acte pour protéger les Sauvages dans le Haut-Canada, contre la fraude, et les propriétés qu'ils occupent ou dont ils ont la jouissance, contre tous empiètements et dommages*. Ces deux lois visent à protéger les terres autochtones contre les spéculateurs et les intrus. Elles stipulent que la Couronne détient la propriété des terres de réserve, que ces dernières ne seront pas assujetties à une taxation et ne feront pas l'objet d'une saisie pour cause de non-paiement de dettes ou de taxes. La loi visant la protection des terres dans le Bas-Canada fournit la première définition officielle d'un Indien selon le droit canadien : « Tous sauvages pur sang, réputés appartenir à la tribu ou peuplade particulière de sauvages intéressés dans ladite terre, et leurs descendants ». Cette loi reconnaît également comme Indien toute personne ayant épousé un membre d'une tribu indienne et vivant dans cette tribu, les enfants issus de parents Indiens et vivant sur leurs terres, y compris les personnes adoptées durant l'enfance par des parents indiens. En 1851, la loi est modifiée de façon à exclure les hommes non-indiens mariés à des femmes indiennes⁹⁹. L'administration coloniale acquiert désormais le droit de déterminer qui est Indien et le droit d'exercer un plus grand contrôle sur ce que l'on décrit comme les terres autochtones, au mépris de la Proclamation royale.

En 1857, l'objectif de la politique de civilisation a changé. Le gouvernement ne cherche plus à créer des communautés autochtones « civilisées » et « chrétiennes » isolées dans des réserves et autosuffisantes. Il cherche désormais à assimiler les Autochtones à la société euro-canadienne et à éliminer graduellement les réserves. Pour ce faire, on a recours à un processus d'« émancipation ». Le préambule de l'*Acte pour encourager la civilisation graduelle des tribus sauvages en cette Province* indique qu'« il est désirable d'encourager le progrès de la civilisation parmi les tribus sauvages en cette province, et de faire disparaître graduellement toutes distinctions légales qui existent entre eux et les autres sujets canadiens de Sa Majesté, et de donner aux membres individuels de ces tribus qui désireraient rencontrer un pareil encouragement et qui l'auraient mérité, plus de facilité pour acquérir des propriétés et les droits qui s'y rattachent ».

Selon les dispositions de la *Acte pour encourager la civilisation graduelle*, une personne mâle de sang indien qui peut lire et écrire en anglais ou en français, qui n'a pas de dette et qui a un bon caractère peut acquérir les mêmes droits qu'un sujet britannique, cinquante acres (20,2 hectares) de terres de réserve et une partie des fonds des bandes. Comme le fait remarquer l'historien John Tobias, les critères que l'on exigeait des Autochtones pour devenir un « citoyen » étaient plus élevés pour

eux que pour les colons blancs, qui dans bien des cas étaient illettrés ou avaient des dettes et dont le caractère n'était pas évalué¹⁰⁰. *L'Acte pour encourager la civilisation graduelle* entrainait en contradiction avec la Proclamation royale, qui conférait aux nations indiennes le pouvoir de céder leurs terres ou de prendre toute autre décision à cet égard. Les chefs autochtones sont conscients de cette contradiction, qualifiant cet acte de trahison de la proclamation et de tentative d'anéantir leurs communautés¹⁰¹. Les conseils de bande protestent de différentes manières : ils présentent une requête visant la révocation de l'Acte, ils retirent leurs enfants des écoles ou refusent de participer au recensement¹⁰². Les Autochtones ont toujours fortement appuyé les politiques d'éducation et de développement économique, mais n'ont jamais appuyé la politique d'assimilation. Entre 1857 et 1876, un seul homme consent à s'émanciper. Le gouvernement n'interprète pas cette absence de réponse comme une manifestation de la force de l'attachement des Autochtones à leur identité autochtone. Il attribue plutôt le manque de volonté des Autochtones à vouloir s'émanciper à l'influence de leurs chefs. Cette situation ne fait qu'accroître l'hostilité du gouvernement à l'égard de l'autonomie gouvernementale autochtone¹⁰³.

En 1860, le Bureau colonial britannique se décharge de sa responsabilité des Affaires indiennes par un transfert du Département des Indiens au Canada-Uni et son intégration au Département des terres de la Couronne. Au fur et à mesure que le Canada assume la responsabilité directe des Autochtones, des politiques souvent contradictoires de protection, de ségrégation et d'assimilation ont été enchâssées davantage pour accroître la mainmise sur les terres et pour marginaliser les peuples autochtones. La scolarisation et les pensionnats en particulier font partie de cette approche stratégique contradictoire et souvent inefficace.

Les enfants sont placés dans les pensionnats afin de les « protéger » de l'influence de leurs parents et de leur culture. À l'instar des réserves, les pensionnats sont des lieux d'isolement où les enfants doivent être « civilisés » et assimilés. Comme pour toutes les politiques autochtones, le financement des pensionnats est tellement empreint du souci de rentabilité qu'ils sont dès le départ voués à l'échec, indépendamment de l'opinion que l'on peut avoir de leur objectif.

CHAPITRE 5

Les pensionnats avant la Confédération

Tout au long de la période antérieure à la Confédération, les Européens et les Autochtones ont des visées différentes en ce qui concerne l'éducation et la conclusion de traités. Les Autochtones estiment que les traités sont un outil qui leur permet de maintenir leur autonomie culturelle et politique. Grâce à l'éducation, leurs enfants peuvent survivre dans un milieu politique et économique en pleine évolution, tout en restant profondément attachés à leur culture. Les Britanniques, pour leur part, considèrent que les traités et les écoles sont des moyens d'assumer le contrôle des terres autochtones et d'éradiquer les langues et les cultures autochtones. Ils souhaitent que les Autochtones abandonnent leurs langues et leurs cultures. Ils s'attendent également à ce que les Autochtones deviennent des agriculteurs et des travailleurs de subsistance et à ce que la plupart d'entre eux demeurent ainsi en bas de l'échelle économique canadienne. Les demandes de la part des Britanniques qui souhaitent « assimiler » les Autochtones à la société britannique d'Amérique du Nord sont tempérées par l'opinion colonisatrice de longue date voulant non seulement que les Autochtones aient une culture inférieure à la leur, mais aussi que cette présumée infériorité démontre que les Autochtones ne sont tout simplement pas aussi intelligents ou aptes que les personnes d'origine européenne.

À l'époque de la Confédération, seulement deux pensionnats accueillent des élèves dans les quatre provinces canadiennes : l'école méthodiste Mount Elgin de Muncey (ou Munceytown), en Ontario, et l'Institut Mohawk anglican de Brantford, en Ontario. Seule l'école Mount Elgin reçoit des fonds de l'État¹. Au cours des années suivantes, l'Église catholique jouera un rôle prépondérant dans la mise en place de pensionnats. Toutefois, ses activités au Canada au début du XIX^e siècle sont entravées par les restrictions que lui impose le gouvernement britannique après la conquête de la Nouvelle-France en 1763, y compris le refus de permettre aux congrégations catholiques de recruter de nouveaux membres. Le dernier jésuite au Canada étant décédé en 1783, la congrégation reste en veilleuse jusqu'aux années 1840, lorsque les autorités britanniques permettent aux jésuites et à l'ordre des oblats, qui vient d'être créé, d'envoyer certains de leurs membres en Ontario et au Québec². À la fin

des années 1800, les catholiques, les anglicans, les méthodistes et les presbytériens sont tous engagés à établir des pensionnats dans l'Ouest canadien. Ils amorcent cette expansion spectaculaire malgré la tentative antérieure ratée d'implanter des pensionnats dans l'Est du Canada. Ces écoles avaient essuyé un échec même si, dans bien des cas, les parents autochtones souhaitaient que leurs enfants fassent l'acquisition des compétences nécessaires pour connaître du succès dans une conjoncture économique, qui le reconnaissent-ils, était en pleine évolution. À l'époque précédant la Confédération, les pensionnats présentent bon nombre des problèmes qui caractériseront le système tout au long de son histoire. Comme les parents préfèrent que leurs enfants restent à la maison, ils sont plutôt réticents à les envoyer à l'école. Les enfants qui vont à l'école se sentent seuls et se sauvent souvent. La vie à l'école est difficile et souvent éprouvante sur le plan de la santé, et l'instruction est surtout axée sur le travail et la religion. Les enfants qui terminent leurs études s'aperçoivent souvent que les liens avec leur communauté d'origine et leur culture ont été coupés et, de surcroît, ils n'acquièrent pas les compétences nécessaires pour connaître du succès dans la société en général. Des communautés des Premières Nations qui, au départ, acceptent de financer les écoles en viennent à retirer leur soutien, compte tenu de leur expérience avec un système qui ne répond pas à leurs désirs, qui dénigre leur culture et qui ne leur procure pas les bienfaits économiques promis.

L'éducation publique en Ontario au XIX^e siècle

En Ontario, le système des pensionnats fait son apparition à l'époque où le gouvernement colonial jette les bases d'un réseau scolaire public. Le premier lieutenant-gouverneur de la colonie, John Simcoe, ne se soucie pas tellement des questions touchant l'éducation. En 1795, il écrit que l'instruction devrait être réservée aux « enfants des principaux habitants de ce pays »³. Afin d'acquérir les connaissances nécessaires « pour s'en sortir », les enfants des « classes inférieures de la société » doivent se fier à leurs « connaissances et relations »⁴. Conformément à l'opinion exprimée par Simcoe, la *District Public (Grammar) School Act* adoptée en 1807 par le gouvernement colonial autorise la création de tout au plus huit écoles de grammaire. Ces écoles sont administrées par l'Église anglicane, emploient uniquement des anglicans et imposent des droits de scolarité élevés. Par conséquent, seuls les membres de l'élite coloniale ont les moyens d'envoyer leurs enfants à l'école⁵. En réalité, cependant, l'éducation n'est pas essentielle à la survie. À la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle, la plupart des gens tirent leur subsistance de l'agriculture, de la pêche et de la coupe du bois. Les ménages sont des centres de production, qui font travailler les enfants. Dans ce milieu, les enfants apprennent de leurs parents la plupart des compétences dont

ils auront besoin pour survivre. À mesure que ce monde cède la place à une société industrialisée, on exige de plus en plus la construction d'écoles publiques⁶.

Les revendications de la population concernant un plus grand accès à l'éducation aboutiront à l'adoption de la *Common School Act* en 1816. Cette loi oblige le gouvernement à financer des écoles publiques qui peuvent accueillir au moins 20 élèves. Il appartient aux collectivités de mettre sur pied des commissions scolaires, de construire des écoles et d'en assurer l'entretien. L'instruction n'est pas obligatoire. Pour assumer les coûts, les écoles doivent imposer des droits. Par conséquent, de nombreuses familles n'ont pas les moyens d'envoyer leurs enfants à l'école. Le gouvernement accorde 100 livres pour payer le salaire des enseignants des écoles de grammaire réservées à l'élite. Toutefois, il n'accorde que 25 livres aux écoles communes⁷. Comme le fait remarquer l'historien J. G. Althouse, étant donné cette situation, « un poste d'enseignant était généralement considéré comme le dernier refuge des personnes incompetentes, ineptes et peu fiables⁸. » Il n'existe aucune norme en matière de formation ou de certification des enseignants ni de manuels scolaires reconnus. Dans bien des cas, il n'y a même pas d'écoles; les classes se trouvent donc dans des maisons, des salles paroissiales et, à l'occasion, de vieilles tavernes⁹.

En 1838, près de 24 000 élèves fréquentent 800 écoles communes dans le Haut-Canada. En dépit de cette croissance, un certain nombre d'enquêtes révèlent que le système d'éducation colonial est inadéquat. Par conséquent, les autorités adoptent des mesures dans le but d'élargir le système d'éducation et de le placer sous contrôle centralisé¹⁰. Egerton Ryerson est le personnage dominant de ce mouvement de centralisation. Né au Canada de parents loyalistes en 1803, Ryerson est chassé du foyer familial par son père anglican lorsque, à l'âge de 18 ans, il est séduit par le méthodisme. Après avoir enseigné en tant qu'adjoint dans une école de grammaire locale et déménagé à Hamilton pour travailler à l'école de grammaire du district de Gore, Ryerson devient missionnaire méthodiste. Il travaille d'abord comme prêcheur itinérant, puis auprès des Ojibways, à Credit River, pendant les années 1820. En tant que méthodiste, il se tient à l'écart de l'élite anglicane qui domine la colonie. En même temps, il prône à bien des égards le conservatisme social et se distancie des réformistes radicaux des années 1830. Lors de sa nomination en tant que surintendant adjoint de l'enseignement de l'Ouest canadien (Ontario), il entreprend une tournée d'un an en Europe, où il étudie diverses méthodes pédagogiques innovatrices¹¹. À son retour au pays, il dresse un résumé de ses croyances dans un rapport détaillé. Il soutient que l'éducation devrait être universelle et concrète afin que « la jeunesse du pays soit formée plus ou moins à l'industrie et à la pratique »¹². En outre, cet enseignement devrait être religieux et, par conséquent, comprendre « un cours d'instruction [qui] embrasserait l'histoire entière de la Bible, ses institutions, sa morale, ses doctrines les plus importantes et les preuves de son authenticité »¹³. Les écoles ne doivent pas se contenter d'inculquer aux élèves diverses compétences et connaissances; elles doivent

aussi les préparer « à remplir convenablement les devoirs et fonctions auxquels ils sont appelés dans la société, comme chrétiens, comme hommes d'affaires, et aussi comme membres de la société civile à laquelle ils appartiennent »¹⁴. Ryerson soutient que, comme la criminalité découle de l'analphabétisme et de l'ignorance, les sommes consacrées à l'éducation pourraient être compensées par une réduction des fonds affectés aux forces de l'ordre et au système carcéral¹⁵.

Le rapport de Ryerson sert de base à la *Common Schools Act* de 1846 et aux mesures qu'il passera les trois décennies suivantes à mettre en œuvre¹⁶. En 1847, une école de formation des enseignants (connue sous le nom d'« école normale » parce qu'elle vise à établir des normes pédagogiques) ouvre ses portes à Toronto, créant ainsi pour l'Ontario un bassin local d'enseignants dûment formés¹⁷. En 1850, les conseils scolaires sont habilités à taxer les propriétaires fonciers, ce qui leur permet de réduire ou d'éliminer les droits de scolarité imposés aux élèves inscrits dans les écoles communes¹⁸. En 1871, soit quatre ans après la Confédération canadienne, les écoles de grammaire sont remplacées par des écoles secondaires et des instituts collégiaux¹⁹. Le système scolaire public dirigé par Ryerson est censé être chrétien, mais non confessionnel. Toutefois, Ryerson doit aussi accepter l'existence d'un système scolaire religieux distinct, financé par l'État et relevant largement de la religion catholique, ce qui constituera une pomme de discorde politique tout au long du XIX^e siècle et au cours des années suivantes²⁰.

Dès le départ, les objectifs du système d'éducation sont variés. Les chefs des rébellions de 1837 dans le Haut et le Bas-Canada souhaitent qu'on multiplie les possibilités d'éducation pour permettre aux gens de mieux connaître et promouvoir leurs intérêts. Les employeurs, en particulier ceux du secteur industriel, espèrent qu'on puisse former une main-d'œuvre docile et compétente. L'élite politique s'attend à ce qu'on puisse créer une société plus harmonieuse, à mesure que les écoles enseigneront aux élèves leurs responsabilités civiles et leur inculqueront un sentiment de loyauté envers l'ordre existant. Les dirigeants religieux, quant à eux, s'attendent à ce que les écoles publiques et catholiques enseignent aux élèves les valeurs chrétiennes²¹. Malgré ces attentes extrêmement variées, les écoles reçoivent peu d'appui. Avant la Confédération, dans les colonies britanniques, les dépenses totales moyennes consacrées « aux œuvres de charité, au bien-être et à l'éducation » constituent 9 % du budget²². C'est dans ce contexte que sont établis les premiers pensionnats dans le Canada anglophone.

La Compagnie de la Nouvelle-Angleterre

En 1828, Robert Lugger, un missionnaire anglican travaillant pour la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre, fonde un externat dans le village mohawk de la colonie des

Six-Nations, à Grand River, tout près de ce qui est aujourd'hui la ville de Brantford, en Ontario. En 1834, l'école, qui s'appelle désormais l'Institut Mohawk, commence à recevoir des pensionnaires²³. Cette école, qui restera ouverte jusqu'en 1970, est le pensionnat qui a accueilli des élèves autochtones le plus longtemps dans l'histoire canadienne²⁴. Pour sa part, la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre est l'une des plus anciennes sociétés missionnaires protestantes, ayant exercé ses activités pendant près de deux siècles en Amérique du Nord. Elle ouvre l'Institut Mohawk après avoir tenté en vain d'établir un pensionnat au Nouveau-Brunswick.

Les puritains qui quittent l'Angleterre dans les années 1630 dans le but d'établir des colonies en Nouvelle-Angleterre — dans le Nord-Est actuel des États-Unis — préconisent fortement l'instruction universelle. Ils croient que, s'ils ne sont pas éduqués, les gens ne pourront pas éviter les pièges que leur tend Satan²⁵. Ils prétendent également être chargés d'une mission spéciale pour « civiliser » les Amérindiens. Par exemple, en 1629, le sceau du gouverneur et de la Compagnie de la baie du Massachusetts présente l'image d'un Amérindien accompagnée de la légende suivante : « Venez nous secourir²⁶. » Cette légende s'inspire d'une citation tirée des Actes des apôtres; Paul a une vision dans laquelle les Macédoniens lui disent : « Venez en Macédoine, secourez-nous²⁷. » La même légende apparaît sur le sceau de la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre.

Deux missionnaires puritains, John Eliot et Thomas Mayhew Jr., dirigent des campagnes visant à convertir et à éduquer les Autochtones de la Nouvelle-Angleterre. Pour promouvoir leurs efforts, Eliot voit à ce qu'un compte rendu de son travail soit publié en Angleterre. Ces écrits exercent une influence sur le Parlement britannique, qui, à l'époque, est sous la dominance des puritains. Le Parlement adopte une loi en 1649 dans le but d'incorporer la Société pour la propagation de l'Évangile en Nouvelle-Angleterre, connue aussi sous le nom de « Compagnie de la Nouvelle-Angleterre ». Robert Boyle, philosophe, chimiste et théologien anglais, est l'un des principaux dirigeants de la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre, dont il est aussi président pendant une longue période. Boyle est également membre du conseil d'administration de la Compagnie des Indes orientales et fondateur de la Société royale de Londres pour l'amélioration des connaissances naturelles²⁸.

Au départ, la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre recueille des fonds pour appuyer les missionnaires dans leur travail auprès des Autochtones de la Nouvelle-Angleterre. En plus de fournir un soutien financier à des missionnaires comme Eliot et Mayhew, la Compagnie a recours aux services d'Amérindiens en tant qu'interprètes et enseignants²⁹. Un des fondateurs de la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre, John Winthrop, ouvre en Nouvelle-Angleterre un atelier qui emploie des Autochtones chargés de fabriquer des articles pour la marine britannique³⁰. Cet atelier vise à atteindre des objectifs à la fois religieux et politiques. Une marine plus forte procurera un avantage à l'Angleterre protestante sur la France et l'Espagne

catholiques. On pourra en même temps civiliser les travailleurs autochtones, et il sera vraisemblablement plus facile de les convertir au protestantisme. En outre, avec leur salaire, les travailleurs autochtones pourront s'acheter des produits fabriqués par des Britanniques, ce qui, du coup, permettra d'améliorer l'économie britannique³¹. Les missionnaires de la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre soulignent les vertus du travail, par opposition au mode de vie des Amérindiens qui leur apparaît « oisif ». Le travail effectué dans un lieu bien établi est tellement essentiel à l'idée qu'elle se fait de la civilisation et du christianisme que, dans sa charte, la Compagnie s'engage à trouver un emploi à chacun des Amérindiens qu'elle réussira à convertir³².

À son décès en 1691, Robert Boyle lègue une grande partie de sa fortune considérable sous forme de dotation destinée à appuyer « l'avancement ou la propagation du christianisme parmi les infidèles »³³. L'argent sert à l'achat d'une propriété qui générera un revenu de 90 livres par année qui sera versé à la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre. La moitié de cette somme sert à payer le salaire de deux missionnaires, tandis que l'autre moitié est accordée au Collège Harvard pour soutenir deux ministres qui enseignent aux Amérindiens au collège même ou près de celui-ci. Toute somme excédentaire est destinée au Collège de William et Mary, situé en Virginie, en vue de fonder une école pour Indiens³⁴. Le nombre d'Autochtones inscrits à ce collège varie d'une année à l'autre, atteignant parfois 24 élèves. À l'origine, les élèves sont pensionnaires dans des foyers privés. Selon un observateur, « un grand nombre d'entre eux meurent [...] des suites de maladies ou à cause du changement de leur mode de vie »³⁵. En 1723, on construit un bâtiment séparé pour loger les élèves. Au bout d'une dizaine d'années, le bâtiment sert surtout à abriter la bibliothèque du collège. On sait peu de choses au sujet des élèves qui fréquentent l'école. Toutefois, pendant les négociations d'un traité, en 1744, on offre aux Iroquois la possibilité d'envoyer leurs enfants à l'école. Selon Benjamin Franklin, qui assiste aux pourparlers, le négociateur iroquois rejette cette offre en affirmant que les jeunes qui sont allés à l'école par le passé « sont de parfaits bons à rien, qui ne savent même pas comment tuer le cerf, trapper le castor ou surprendre l'ennemi »³⁶. Au cours des 250 années qui suivront, bien d'autres Autochtones dénigreront aussi franchement les pensionnats, mais, tant aux États-Unis qu'au Canada, les gouvernements qui se succéderont feront fi de leurs doléances.

La Compagnie de la Nouvelle-Angleterre au Nouveau-Brunswick

Après la défaite des Britanniques lors de la guerre d'indépendance des États-Unis, en 1787, la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre transfère ses activités d'appui à l'œuvre missionnaire des États-Unis à ce qu'il reste de l'Amérique du Nord britannique. Les premiers pas de la Compagnie dans ce qui constitue aujourd'hui le Canada ont

lieu au Nouveau-Brunswick, principalement dans la collectivité de Sussex Vale³⁷. Ce n'est pas la première fois que les protestants tentent d'instruire les Autochtones dans les Maritimes. En 1765, la Société pour la propagation de l'Évangile ouvre une école pour les élèves micmacs en Nouvelle-Écosse. Malgré son offre de pension gratuite, l'école ne réussit pas à recruter un seul élève³⁸. L'initiative de la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre va durer plus longtemps, mais elle se soldera aussi par un échec.

Au Nouveau-Brunswick, la Compagnie nomme des chefs de file de la communauté anglicane au conseil des commissaires chargé de superviser des dépenses de l'ordre de 800 livres par année, pendant 15 ans, pour appuyer le travail missionnaire réalisé dans cette province. Avec cet argent, la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre s'attend à ce que les élèves micmacs et malécites, issus de familles catholiques, apprennent l'anglais, à ce que, à la suite d'échecs scolaires, ils soient embauchés par des employeurs locaux pour apprendre un métier et à ce qu'ils se convertissent à la foi protestante. À la fin de leurs études, les enfants doivent retourner dans leur communauté, où, espère-t-on, ils convertiront leurs pairs au protestantisme et aux bienfaits d'une vie rangée. Les attentes de la Compagnie seront déçues : les parents sont réticents à envoyer leurs enfants à l'école, les enfants inscrits vont rarement à l'école et, en 1803, aucun enfant n'a encore été embauché à titre d'apprenti. Le recours aux châtiments corporels provoque des conflits entre les parents et l'école³⁹. Pour remplir les écoles, la Compagnie recrute les enfants de loyalistes non autochtones de l'Empire-Uni, qui sont instruits dans des classes distinctes⁴⁰.

Les activités sont suspendues en 1804, mais reprennent en 1807 à la suite d'une proposition visant à séparer les enfants autochtones de leurs parents. Selon l'un des commissaires, John Coffin, « si on ne prend pas en charge les enfants très tôt, ils deviennent non seulement de parfaits Indiens, mais aussi de parfaits catholiques »⁴¹. En vertu du nouveau plan, la Compagnie s'engage à financer un pensionnat pour enfants en bas âge et un programme d'apprentissage pour Autochtones à Sussex Vale⁴². Des jeunes sont envoyés comme apprentis dans des familles qui les prennent en pension et qui voient à ce qu'ils fréquentent l'école. Les parents qui envoient leurs enfants à l'école reçoivent une allocation pour vêtements et, chaque semaine, un montant en espèces. Le début du XIX^e siècle est une période de détresse économique pour les communautés des Premières Nations du Nouveau-Brunswick. Par conséquent, les parents, qui autrement sont peu enthousiastes face au projet de Sussex Vale, acceptent de confier leurs enfants à la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre⁴³.

Le conseil des commissaires local exploite le système d'apprentissage à son avantage, faisant fi de la politique de la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre et remettant 20 livres par année aux familles non autochtones qui accueillent des apprentis⁴⁴. Oliver Arnold, qui est à la fois maître d'école à Sussex Vale et ministre local de la Société pour la propagation de l'Évangile, est payé pour garder chez lui de quatre à sept apprentis⁴⁵. Une jeune femme qui agit comme apprenti chez Arnold est séduite

par son fils. L'enfant qui naîtra de cette union sera élevé en tant qu'apprenti⁴⁶. En 1818, sur les 53 enfants inscrits depuis 1807, deux sont décédés, 11 se sont sauvés ou ont été renvoyés, un étudie en vue de devenir missionnaire, 26 suivent une formation d'apprenti et 13 ont terminé leur stage d'apprentissage⁴⁷.

En réponse à des plaintes concernant l'école, la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre ordonne la tenue de deux enquêtes, lesquelles concluent que les enfants servent de main-d'œuvre bon marché, qu'ils reçoivent peu de formation et qu'ils ne sont pas envoyés à l'école. Dans son rapport publié en 1822, Walter Bromley signale que les apprentis sont « traités comme des domestiques subalternes et astreints à faire toutes sortes de corvées ». Il constate que les garçons reçoivent peu d'instruction, tandis que les filles n'y ont pas droit. Dès la fin de leur apprentissage, ils rentrent dans leur communauté d'origine et réintègrent l'Église catholique. Bromley a des mots particulièrement durs pour Arnold, qui, selon lui, distribuent l'argent de la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre à des membres corrompus de sa famille⁴⁸. Bien qu'elle ait été établie dans le but d'instruire uniquement des élèves des Premières Nations, l'école de Sussex Vale fonctionne selon un principe de ségrégation raciale, la moitié de ses élèves étant d'origine non autochtone. Les rapports dévoilent également des cas d'exploitation sexuelle d'apprentis. Les élèves qui terminent le programme d'apprentissage se trouvent dans une situation précaire : plusieurs des liens qu'ils entretiennent avant leur communauté d'appartenance sont coupés, mais ils ne sont pas encore acceptés par la société euro-canadienne. En conservant leur langue et leur culture, les Autochtones qui n'ont pas fréquenté l'école de Sussex Vale se tirent mieux d'affaire que ceux qui y sont allés⁴⁹.

Dans la foulée de ces rapports, la Compagnie abandonne ses activités au Nouveau-Brunswick et se concentre sur le Sud de l'Ontario, où elle prend appui sur le travail réalisé auprès des Mohawks.

L'Institut Mohawk

Avant la guerre d'indépendance des États-Unis, la Société anglicane pour la propagation de l'Évangile instaure une mission auprès des Mohawks à Fort Hunter, dans l'État de New York. Après la guerre, la Société suit les Mohawks au Canada et ouvre un externat dans la baie de Quinté, en 1784⁵⁰. Lorsque les Mohawks s'établissent à Grand River, l'armée britannique promet de leur verser 20 livres par année pour payer le salaire d'un enseignant, qui serait choisi par les Mohawks. L'école, qui ouvre ses portes en 1786, offre aux élèves des livres de lecture et de prières en langue mohawk⁵¹. Un des enseignants est le major John Norton (Teyoninhokovrawen). Fils d'un père cherokee et d'une mère écossaise, Norton naît en Écosse et, enfant, il est instruit à Dunfermline. Après avoir émigré en Amérique du Nord — le chef

mohawk Joseph Brant en fait son neveu —, il agit à titre de maître d'école auprès de la Société pour la propagation de l'Évangile⁵². Les fonds promis pour l'embauche d'un enseignant ne seront jamais versés, et l'école de Grand River ferme ses portes. Toutefois, en 1822, alors qu'il se trouve en Angleterre pour exercer des pressions en faveur des revendications territoriales des Mohawks, John, le fils de Joseph Brant, demande à la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre d'implanter une école et une mission à Grand River⁵³. La Société anglicane confie la mission à la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre, puis, en 1827, un missionnaire de la Compagnie, Robert Lugger, arrive à Grand River⁵⁴. L'année suivante, il embauche un maître d'école, puis, deux ans plus tard, il ouvre un institut de mécanique, qui deviendra l'Institut Mohawk. En 1832, deux grandes pièces sont ajoutées à l'institut. Dans l'une d'elles, on enseigne aux filles à filer et à tisser, tandis que, dans l'autre, les garçons apprennent la menuiserie et la mécanique. En 1834, l'école commence à accueillir des pensionnaires et enseigne l'agriculture, le jardinage et certains métiers, dont celui de forgeron, ainsi que la fabrication de wagons, de traîneaux et de meubles. Après sa mort en 1837, Lugger est remplacé par le révérend Abraham Nelles. En 1840, l'école compte 40 élèves, et, au cours des années suivantes, des enfants doivent être inscrits sur la liste d'attente de l'école⁵⁵. Au cours de cette période, les cours sont donnés en anglais, mais les élèves peuvent se parler dans leur langue⁵⁶. Après 1860, la ferme de l'école sert non seulement à enseigner aux élèves les techniques agricoles, mais est aussi utilisée comme source de nourriture et de revenus pour l'école⁵⁷. En 1840, les élèves fabriquent toutes leurs chaussures et la plupart de leurs vêtements⁵⁸.

Dans les années 1830, un certain nombre de jeunes filles « perspicaces et intelligentes » quittent l'école parce qu'elles s'opposent à la charge de travail manuel exigée d'elles. Mme Nelles, l'épouse du nouveau directeur, se range de leur côté. On convient alors de réadmettre ces jeunes filles à l'école et de leur épargner certaines corvées. Comme le signale à l'époque un représentant de la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre, les jeunes filles doivent être traitées « de la même manière que les pensionnaires d'une école pour Blancs »⁵⁹. Il semble que peu d'élèves tentent de se sauver de l'école; toutefois, en 1840, plusieurs nouveaux élèves, frappés par le mal du pays, retournent chez leurs parents. La même année, trois garçons, dont un jeune forgeron à l'avenir prometteur, sont expulsés de l'école pour cause de « grande désobéissance et de comportement tumultueux »⁶⁰. Pour sa part, Nelles ne cesse d'exercer des pressions sur la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre pour obtenir de l'argent afin de fournir aux élèves qui quittent l'école des outils qui leur permettront de continuer d'exercer leur métier⁶¹.

Dans un exposé prononcé en 1844 à l'intention du clergé anglican de Toronto, John Strachan, ministre anglican et futur évêque, déclare ce qui suit :

Il s'agit d'une excellente école industrielle pour les garçons du village mohawk de Grand River. On enseigne aux garçons des métiers utiles, et les filles

apprennent le tricot, la couture et les tâches ménagères. En même temps, on s'occupe soigneusement de leur éducation religieuse. Les élèves sont dociles et apprennent très rapidement à être propres et soignés. Il est donc possible de faire de grands progrès, car, en améliorant de façon diligente les Indiens, on peut arriver à les convertir. L'Église peut atteindre les parents en passant par les enfants. Même lorsqu'elle connaît moins de succès auprès des adultes, l'Église peut graduellement prendre possession de la génération montante pour que, un jour, tous les membres de la tribu deviennent des chrétiens⁶².

En 1859, on construit une nouvelle école, qui peut accueillir 60 pensionnaires, puis, en 1860, on lui annexe une ferme⁶³. L'Institut Mohawk emploie également ses propres diplômés à cette époque. En effet, en 1859, quatre anciens élèves enseignent à l'école⁶⁴. En 1861, Isaac Barefoot, qui enseigne à l'école de la mission, fréquente le collège des enseignants de Toronto⁶⁵. Un autre ancien élève, Oronhyatekha (baptisé Peter Martin), étudie à l'Université d'Oxford, en Angleterre, et obtient un diplôme de la faculté de médecine de l'Université de Toronto en 1867⁶⁶.

Même si l'Institut Mohawk est le pensionnat le plus réputé et le plus durable de la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre en Ontario, il ne s'agit pas de la seule initiative du genre pour la Compagnie. En 1842, un missionnaire de la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre établi à Mud Lake, dans le Sud de l'Ontario, prend comme pensionnaires huit garçons et filles. Étant donné qu'aucun des élèves n'habite à plus de trois kilomètres de l'école, on décide en 1870 d'arrêter de placer des élèves en pension et d'exploiter l'institut en tant qu'externat⁶⁷.

Au cours de ses 35 premières années d'activité au Canada, l'Institut Mohawk est d'abord une maison d'enseignement administrée et financée par l'Église. À cette époque, l'autre principale initiative en matière de pensionnats est le fruit d'un partenariat entre le gouvernement et l'Église méthodiste et est étroitement liée à la vaste politique gouvernementale ayant trait aux Autochtones.

Les pensionnats méthodistes en Ontario avant la Confédération

En 1850, il existe deux grands pensionnats méthodistes dans le Sud de l'Ontario : l'école Alnwick, à Alderville, et l'école Mount Elgin, à Munceytown. L'érection de ces écoles constitue le point culminant de l'œuvre missionnaire méthodiste menée auprès des Ojibways de l'Ontario depuis les années 1820. Les Autochtones contribuent au financement et à la création de ces écoles parce qu'ils croient qu'elles permettront à leurs enfants d'acquérir les compétences nécessaires pour relever les défis imminents sur le plan socioéconomique. Ils croient aussi être en mesure de jouer un rôle de premier plan dans le fonctionnement de ces écoles⁶⁸. Toutefois, lorsque leurs attentes

à cet égard sont déçues, les Autochtones diminuent grandement leur appui envers ces écoles.

Ce qui nuit parfois au travail des méthodistes au Canada, c'est la présence, pendant une bonne partie du début du XIX^e siècle, de deux organisations méthodistes distinctes, qui sont parfois à couteaux tirés. Les loyalistes de l'Empire-Uni implantent dans le Haut-Canada une branche du méthodisme, l'Église épiscopale méthodiste⁶⁹. Bien qu'ils demeurent loyaux à la Grande-Bretagne, ils entretiennent aussi des liens avec l'Église épiscopale méthodiste établie aux États-Unis.⁷⁰ Cette alliance avec une Église américaine pendant une période d'hostilité permanente entre la Grande-Bretagne et les États-Unis crée des tensions et de la méfiance⁷¹. Dans la foulée de la guerre de 1812, la Société missionnaire britannique wesleyenne envoie aussi des missionnaires dans le Haut et le Bas-Canada⁷². Pendant près de 50 ans, les tensions persisteront entre les courants méthodistes britannique et américain. La fusion réalisée en 1833 se dissoudra en 1840. Ce n'est qu'en 1847 que les méthodistes ontariens parviendront à conclure une union durable⁷³.

Né au Massachusetts, William Case, l'un des principaux missionnaires méthodistes en Ontario à cette époque, est l'instigateur des premières initiatives en matière d'éducation des Autochtones. Après être resté aux États-Unis pendant toute la durée de la guerre de 1812, Case retourne au Canada en 1815⁷⁴. Sous le leadership de Case, l'Église épiscopale méthodiste entreprend un vaste travail missionnaire auprès des Ojibways dans les années 1820. L'Église épiscopale méthodiste américaine fournit un soutien financier permanent à cette œuvre et, en 1829, elle contribue 700 \$ par année au travail missionnaire mené auprès des Autochtones au Canada⁷⁵. L'Église amasse des fonds supplémentaires dans le cadre de campagnes de financement spéciales réalisées aux États-Unis : la campagne de 1829 permet de recueillir 2 400 \$, alors que la campagne d'urgence menée l'année suivante permet d'engranger 1 300 \$⁷⁶.

En 1830, les méthodistes soutiennent avoir converti plus de 1 000 Autochtones, tandis que, dans la région, la population ojibway compte un peu plus de 1 300 habitants. Ils disent aussi avoir fondé neuf missions et 11 externats⁷⁷. Ces écoles utilisent le système des classes préparatoires, une approche pédagogique mise au point par John Heinrich Pestalozzi, un pédagogue suisse qui croit que les élèves devraient pouvoir apprendre de leurs expériences, à leur propre rythme. L'instruction est prodiguée dans les domaines suivants : lecture, écriture, arithmétique, géographie, astronomie, géométrie, histoire naturelle et histoire religieuse⁷⁸. Les méthodistes traduisent le Notre Père et de nombreux livres de la Bible en ojibway et publient un dictionnaire et une grammaire dans cette langue, ce qui leur permet d'offrir une éducation bilingue dans plusieurs de leurs écoles⁷⁹. En 1835, dans les localités de Credit, Munceytown, Grape Island, Rice Lake et Lake Simcoe, la plupart des enfants d'âge scolaire sont inscrits à l'école⁸⁰. Les écoles produisent une cohorte de chefs de file autochtones, dont de nombreux missionnaires et enseignants⁸¹.

Les écoles de l'île Grape et d'Alderville

Case fonde une réserve missionnaire sur l'île Grape, dans le lac Ontario, en 1828. Sur cette île, les enseignantes de la mission et Case ouvrent un petit pensionnat en accueillant dans la résidence de la mission quatre jeunes filles qui apprendront l'anglais, la religion, la couture, le tricot, les tâches ménagères et la cuisine⁸². La réserve missionnaire étant devenue trop grande pour l'île, en 1837, les pensionnaires et l'école déménagent à Alderville, en Ontario. Grâce à l'aide financière des méthodistes américains et britanniques, Case établit dans cette localité une école de travaux manuels⁸³. Au début des années 1840, l'école compte treize pensionnaires⁸⁴. La même année, le chef d'Alderville, John Sunday (aussi connu sous le nom de Shawundais, ou Chaleur Étouffante), décrit comme suit l'externat d'Alderville :

Les jeunes filles passent aussi six heures par jour à l'école. L'après-midi, elles se consacrent aux travaux d'aiguille, tandis que, le reste de la journée, elles effectuent des tâches ménagères. Voici la routine quotidienne de ce département : l'hiver, les jeunes filles se lèvent à 5 heures; l'été, à 4 heures et demie, elles vont traire les vaches. Par la suite, elles préparent le petit déjeuner, participent à la prière en famille et assistent à un exposé ou à une exposition d'une partie des Saintes Écritures. Les chants et tous les exercices se déroulent en anglais. Ensuite, les jeunes filles préparent le fromage et effectuent des tâches ménagères. À 9 heures, elles vont à l'école, puis, à midi, c'est le dîner. L'école reprend à 13 heures 30; les jeunes filles s'adonnent aux travaux d'aiguille. L'école se termine à 16 heures 30. À 17 heures, c'est le souper. À 18 heures, les jeunes filles vont traire les vaches et, à 20 heures, elles récitent leurs prières. Enfin, à 20 heures 30, elles vont se coucher⁸⁵.

Sous le leadership de Sunday, en 1845, la bande d'Alderville approuve la demande des méthodistes et affecte une somme de 100 livres tirées de ses rentes pour appuyer l'école⁸⁶. La nouvelle école Alnwick construite à Alderville en 1849 accueille 60 pensionnaires, en plus des élèves externes⁸⁷. À cette époque, on observe un vaste mouvement au sein de l'Église, du gouvernement et de certaines sections de la communauté autochtone qui est favorable à l'établissement de pensionnats. Peter Jones est l'une des figures marquantes de ce mouvement.

Peter Jones

Lors d'une réunion méthodiste spectaculaire pour le renouveau de la foi tenue en plein air en 1823, Peter Jones, un jeune homme d'ascendance mixte, se convertit au méthodisme. La mère de Jones, Tuhbenahneequay, est la fille d'un chef mississauga, tandis que son père, Augustus Jones, est un arpenteur né aux États-Unis qui est arrivé au

Canada dans les années 1780. Connu des Ojibways sous le nom de Kahkewaquonaby (Plumes Sacrées), Peter Jones est élevé dans la famille de sa mère jusqu'à l'âge de quatorze ans⁸⁸. Un an après avoir entrepris son processus de conversion, il enseigne dans un externat de la communauté mohawk de Grand River⁸⁹. Il commence sans tarder à travailler comme missionnaire, enseignant, collecteur de fonds, conseiller politique et leader⁹⁰. Dans le but de recueillir de l'argent pour favoriser l'œuvre missionnaire auprès des Autochtones, Jones se rend aux États-Unis et en Grande-Bretagne, où il rencontre à deux reprises des membres de la famille royale. Au cours de son voyage en Angleterre en 1831, il amasse plus de 1 000 livres pour le travail missionnaire en Ontario⁹¹. Il est aussi un ardent défenseur des intérêts des membres des Premières Nations dans la région qui constitue aujourd'hui le Sud de l'Ontario. Il défend leurs droits de pêche et oblige le gouvernement à rendre des comptes quant au paiement des rentes dues⁹². Au début de sa carrière, Jones tisse des liens étroits avec Egerton Ryerson, le futur surintendant de l'enseignement de l'Ontario⁹³. Les deux hommes travaillent ensemble pour établir une Église et une école à Credit River, où Jones a déjà été chef⁹⁴.

Jones fait partie d'un groupe de jeunes hommes autochtones talentueux qui décident de se convertir au méthodisme pendant cette période. John Sunday et Henry Bird Steinhauer se feront tous deux ordonnés ministres du culte⁹⁵. Originaire du lac Simcoe, Steinhauer reçoit le nom de Shahwahnegezhik à la naissance. Après avoir entendu le jeune Shahwahnegezhik chanter pendant un voyage de financement méthodiste aux États-Unis en 1829, un missionnaire américain de Philadelphie offre de payer son instruction. C'est ainsi que Shahwahnegezhik prend le nom de son parrain : Henry Steinhauer⁹⁶. Un autre Ojibway converti au méthodisme, Peter Jacobs, travaille avec Jones et Sunday pour traduire en ojibway des cantiques et de Saintes Écritures et pour créer un cadre autochtone de christianisme. Ces dirigeants religieux autochtones joueront un rôle important dans la propagation du méthodisme partout au Canada⁹⁷.

Jones est très impressionné par les visites qu'il effectue dans des écoles de métiers destinées aux nations cherokee et choctaw des États-Unis dans les années 1830⁹⁸. Dans ces écoles fondées par des missionnaires, les élèves passent la moitié de la journée en classe et l'autre moitié dans les ateliers, les salles de couture, les cuisines, les granges ou les champs⁹⁹. Jones pense que les compétences professionnelles que les Autochtones acquièrent dans ces écoles pourraient les aider à devenir autonomes sur le plan économique¹⁰⁰. En 1841, Jones conclut que « les enfants doivent être séparés de leurs parents pendant une saison et inscrits dans des écoles de travaux manuels bien réglementées »¹⁰¹. Cette opinion s'inscrit dans le cadre d'un consensus croissant chez les missionnaires. La même année, un autre missionnaire méthodiste, Sylvester Hurlburt, réclame l'ouverture d'écoles « où les membres de la génération montante pourraient être élevés de façon totalement distincte de l'instruction

prodiguée par leurs parents »¹⁰². Dans un discours prononcé en 1844 à Londres, Jones présente en détail sa vision pédagogique :

Nous envisageons d'établir deux écoles : une pour cent garçons et une autre pour cent filles. En plus de recevoir une éducation courante en anglais, les garçons apprendront l'agriculture et des métiers utiles. Quant aux filles, elles recevront une instruction en lecture et en écriture, en économie familiale, en couture, en tricot et en filage, afin de devenir de bonnes épouses et mères. Nous avons aussi l'intention de sélectionner les filles et les garçons les plus prometteurs inscrits dans ces écoles, en vue de leur procurer des avantages supérieurs pour qu'ils puissent devenir des missionnaires et des instituteurs auprès de leurs pairs¹⁰³.

Dans les années 1840, le gouverneur général, sir John Bagot, commande la tenue d'un examen de la politique indienne de la colonie. En 1844, le rapport découlant de cet examen, connu sous le nom de « Commission Bagot », conclut que la politique de civilisation a échoué. Constat qui sera repris par la suite, la Commission juge que les externats sont inefficaces : l'assiduité des élèves pose problème, le programme d'études n'est pas pertinent et l'influence des parents est perçue comme étant trop grande. Soulignant la présence de pensionnats pour Autochtones qui, selon elle, connaissent du succès en Sierra Leone et au Missouri, la Commission appuie la création de pensionnats industriels en partenariat avec les Églises¹⁰⁴. À la suite de cet examen, Jones demande au gouvernement de reconnaître les droits civils et territoriaux des Autochtones afin de s'acquitter de ses responsabilités financières à l'endroit de ces derniers et de financer des écoles industrielles¹⁰⁵.

Même s'il recommande la création d'écoles industrielles, le rapport ne contient pas de mesures prévoyant leur financement¹⁰⁶. Afin de recueillir l'argent nécessaire à cette fin, le successeur de Bagot au poste de gouverneur général, sir Charles Metcalfe, met fin à l'approvisionnement en munitions dans plusieurs communautés autochtones. Les sommes ainsi économisées sont réparties entre les pensionnats proposés¹⁰⁷. Comme un rapport gouvernemental subséquent le fera remarquer, cette mesure ne profite qu'aux bandes qui envoient des enfants dans ces écoles. Les autres tribus, dont « les sauvages de Amherstburgh, les Six Nations, et les Mohawks de la Baie of Quinté », ne sont pas indemnisées pour la perte de munitions, un élément qui fait partie de leur rente prévue dans un traité¹⁰⁸.

La construction des écoles Alderville et Mount Elgin est liée à un vaste projet visant à déménager des communautés des Premières Nations dans le Sud de l'Ontario. Un des principaux événements survenus dans le cadre de ce processus est une réunion tenue à Orillia en 1846, qui est connue sous le nom de « Conférence du passage » parce qu'elle se déroule près du passage du lac Simcoe.

La Conférence du passage

En juillet 1846, le surintendant général adjoint des Affaires indiennes de Grande-Bretagne, George Vardon, et le surintendant général itinérant des Affaires indiennes, Thomas G. Anderson, se réunissent à Orillia avec une trentaine de dirigeants autochtones et environ quatre-vingts jeunes hommes autochtones. Ils débattent d'une proposition visant à faire en sorte que les Autochtones abandonnent leurs petites réserves pour aller s'établir dans trois grandes colonies devant être fondées à Munceytown, à Alderville et à Owen Sound. Les Autochtones qui accepteront de déménager recevront des titres de propriété sur les terres situées dans ces communautés. Les représentants des Affaires indiennes s'engagent également à y construire des écoles de travaux manuels. En contrepartie, on s'attend à ce que les bandes appuient ces écoles en y affectant le quart de leurs rentes au cours des vingt à vingt-cinq années suivantes. Anderson déclare que, au bout de cette période, « certains de vos jeunes auront acquis les compétences nécessaires pour mettre en œuvre un système d'éducation parmi vos pairs, et cette partie de vos fonds ne sera alors plus nécessaire »¹⁰⁹.

Anderson informe les chefs que la politique de civilisation a échoué. Aux dires d'Anderson, « les sommes importantes » dépensées pour inciter les Indiens à abandonner leurs coutumes et à adopter « les arts de la vie en société » n'ont pas donné les résultats escomptés. Il dit aux chefs que cet échec n'est pas attribuable au gouvernement ou aux missionnaires, mais plutôt « au fait que vous n'êtes pas conscients de la valeur de l'instruction ou que vous ne la connaissez pas; vous n'êtes pas disposés à abandonner vos habitudes de vagabondage oisif pour permettre à vos enfants d'être instruits ». Pour remédier à cette situation, « vos enfants devraient être envoyés à l'école, où ils abandonneront leurs habitudes indiennes, seront formés aux arts de la vie en société et s'assimileront à leurs frères blancs. Dans ces écoles, ils recevront de bons soins, seront vêtus convenablement, apprendront à être propres et auront amplement de quoi manger. Les adultes ne seront pas obligés de déménager. Ils seront libres de quitter leur communauté ou d'y demeurer, mais leurs enfants devront partir¹¹⁰. »

Plusieurs des chefs dénoncent vivement la proposition. Un chef mississauga, Yellow Head, déclare : « Je refuse de quitter mon village, là où ont vécu mes ancêtres¹¹¹. » Un autre chef mississauga, John Aisaans, est d'accord : « Je ne veux pas déménager. J'ai déjà déménagé quatre fois, et je suis trop vieux pour recommencer¹¹². » D'autres soutiennent que l'instruction est nécessaire. Dans un exposé, les Mohawks de la baie de Quinté déclarent que « les travaux des Blancs détruisent rapidement la forêt, tandis que le bruit de leurs haches et de leurs cloches fait fuir le gibier, qui, avant longtemps, aura pris le chemin de contrées lointaines ». Compte tenu de la situation, ils sont en faveur d'un plan qui vise à « former nos jeunes dans des pensionnats,

où ils pourront non seulement acquérir des connaissances théoriques, mais aussi apprendre des travaux manuels. En fait, nos garçons deviendront des fermiers et des mécaniciens compétents et laborieux, tandis que nos filles apprendront à être de bonnes ménagères »¹¹³. Le chef mohawk Paulus Claus déclare :

Il fut un temps où les Indiens possédaient la totalité de ce continent, à partir des eaux salées. Mais, dès l'arrivée des Blancs, les Indiens ont été chassés de chez eux, comme des animaux sauvages. Les Blancs nous éloignent maintenant énormément de nos communautés, et nous devons trouver refuge dans les bois. Je ne vois pas comment nous pourrions mettre un terme à ce mouvement, qui nous pousse de plus en plus loin dans les bois, à moins que nous nous efforcions de nous conformer au mode de vie des Blancs¹¹⁴.

Le chef mississauga Joseph Sawyer déclare ce qui suit : « Disons que je possède quatre dollars; je suis prêt à en donner un pour le bien de mes enfants¹¹⁵. »

Selon un résumé de son discours, Peter Jones dit aux chefs qu'il est « convaincu depuis longtemps que, pour civiliser toutes les tribus indiennes, il faut ouvrir des écoles de travaux manuels. C'est pourquoi j'ai constaté avec plaisir que le gouvernement contribuerait à ce projet »¹¹⁶. Dans son allocution de clôture, le surintendant Anderson déclare que « le gouvernement souhaite voir des Indiens devenir médecins, avocats et juges de paix. Il souhaite aussi que des Indiens investissent l'ensemble des métiers et des professions et qu'ils deviennent comme les Blancs. Voilà ce que le gouvernement souhaite pour les Indiens¹¹⁷. » Contrairement à ces vœux, il faudra attendre bien au-delà d'un siècle avant que les écoles commencent à former plus d'une poignée de professionnels autochtones.

En fin de compte, la plupart des chefs présents à la Conférence du passage s'engagent à appuyer ces écoles en leur attribuant le quart de leurs rentes. Au bout de dix ans, bon nombre d'entre eux regretteront toutefois leur décision¹¹⁸. Les méthodistes sont aussi favorables à la décision visant à concentrer la population autochtone, dans le but d'en faire une main-d'œuvre bon marché et plus efficiente¹¹⁹.

Le rapport Ryerson sur les écoles industrielles

Pour contribuer à la mise en œuvre de la décision prise à la Conférence du passage, en 1847, le surintendant général adjoint des Affaires indiennes, George Vardon, demande à Egerton Ryerson, qui, en 1844, est devenu surintendant de l'enseignement pour le Haut-Canada, de rédiger un rapport sur la « meilleure méthode à utiliser pour établir et exploiter des écoles industrielles dans l'intérêt des tribus indiennes »¹²⁰. Ryerson recommande l'établissement de pensionnats où les élèves autochtones apprendraient « l'anglais, l'arithmétique, les principes élémentaires de la géométrie ou les formes, la géographie et les éléments de l'histoire générale, de l'histoire

naturelle et de la chimie agricole, l'écriture, le dessin et la musique vocale, ainsi que la tenue de livres (surtout en ce qui concerne les comptes des agriculteurs), la religion et la morale »¹²¹. À son avis, il s'agit d'« une éducation courante en anglais, adaptée à la situation des agriculteurs et des mécaniciens. En ce sens, l'objectif est le même que celui que cherche à atteindre toute bonne école commune ». On enseignera aux enfants « les principes de l'agriculture, des jardins potagers et de la mécanique, dans la mesure où celle-ci est liée à la fabrication et à la réparation des instruments aratoires »¹²².

Ryerson préfère que ces écoles s'appellent « écoles industrielles » plutôt qu'« écoles de travaux manuels », parce qu'il s'agit d'« écoles axées sur l'apprentissage et la religion, où l'industrie joue un rôle crucial sur le plan de l'efficacité »¹²³. Pour Ryerson, le mot *industrie* fait allusion au travail mental et physique attendu des élèves.

Ryerson croit que les écoles industrielles proposées devraient viser à former les garçons pour qu'ils deviennent des agriculteurs et que les leçons en classe ne devraient porter que sur les éléments permettant d'atteindre cet objectif. Il pense qu'il est inutile de former les élèves à d'autres métiers pour les trois raisons suivantes : il serait trop coûteux d'embaucher des ouvriers spécialisés pour agir en tant qu'enseignants; il serait trop difficile d'administrer une école pouvant offrir divers types de formation; enfin, il est peu probable que la demande d'ouvriers spécialisés autochtones soit grande. Selon Ryerson, il est préférable de se contenter de former en tant qu'apprentis les jeunes qui montrent des aptitudes et de l'intérêt à l'égard de certains métiers¹²⁴. En fait, les problèmes recensés par Ryerson vont nuire au système canadien des pensionnats pendant toute son existence.

Le modèle pédagogique proposé par Ryerson découle de celui adopté à l'École des pauvres d'Hofwyl, établissement situé près de Berne, en Suisse. En 1845, Ryerson visite cette école fondée par Philipp Emanuel von Fellenberg. Il s'inspire des réformes pédagogiques de Fellenberg dans son rapport publié en 1847, *Rapport sur un système d'instruction élémentaire publique pour le Haut-Canada*¹²⁵.

Les écoles qu'il propose accueilleraient des élèves à longueur d'année. L'été, les élèves travailleraient de huit à douze heures par jour et étudieraient pendant une période variant entre deux et quatre heures. L'automne et le printemps, il n'y aurait pas de classes pendant deux ou trois semaines pour permettre aux élèves de participer aux travaux liés aux récoltes ou aux semences. L'hiver, le nombre d'heures en classe augmenterait, tandis que le temps passé au travail diminuerait. Pour respecter cet horaire, il faudrait que, l'été, la journée commence à 5 heures, et peut-être une heure plus tard en hiver¹²⁶. Le programme d'études durerait de quatre à huit ans¹²⁷.

Ryerson écrit qu'il est nécessaire que les élèves vivent ensemble, mais ils n'expliquent pas pourquoi. « Par conséquent, l'esprit d'animation et de contrôle de chacune des écoles industrielles devrait, selon moi, être axé sur la religion¹²⁸. » Il est impossible de civiliser « les Indiens d'Amérique du Nord » sans instruction

et sentiment religieux. Comme Ryerson croit que les écoles devraient offrir une instruction religieuse, celles-ci devraient être gérées par des organisations religieuses. Le gouvernement devrait se contenter d'assumer les responsabilités suivantes : nommer les surintendants, construire les écoles, déterminer quels élèves devraient être admis, fournir un financement continu et inspecter les écoles¹²⁹.

Établir les écoles

En 1847, des responsables du ministère des Affaires indiennes recommandent la construction de pensionnats à Alderville et à Munceytown, abandonnant ainsi la proposition d'établir une école à Owen Sound qui avait fait l'objet de discussions lors de la Conférence du passage. On estime que les emplacements choisis sont pratiques pour les bandes qui appuient ces écoles. Une superficie de 81 hectares (200 acres) est prévue pour chaque école. Les responsables recommandent également que la Société méthodiste wesleyenne, établie en Grande-Bretagne, soit chargée de superviser les écoles, étant donné leur « libéralité, courage et persévérance »¹³⁰.

L'école Alnwick, résultat d'un agrandissement de l'école méthodiste qui existe déjà à Alderville, est terminée en 1848 au coût de 6 328 \$. Au cours des dix années suivantes, un peu plus de 500 \$ seront consacrés aux travaux de réparation. L'école accueille des élèves du lac Huron, du lac Simcoe, de Saugeen, d'Owen's Sound, d'Alnwick, de Rice, de Mud, des lacs Scugog et de Garden River¹³¹. L'école de Munceytown, Mount Elgin, est terminée en 1851 au coût de 5 500 \$. Elle accueille des enfants de St. Clair, de Chenail Escarte, de Thames et de New Credit. Le ministère des Affaires indiennes s'engage à assurer les bâtiments scolaires et à payer la pension, les vêtements et l'éducation des élèves en fonction de leur nombre. Les méthodistes assument les frais liés aux manuels et aux fournitures scolaires, ainsi qu'aux meubles, au bétail et aux instruments agraires. Ils paient également le salaire des enseignants et des surintendants et assument les frais afin « de donner toute l'assistance requise pour mettre l'établissement sur un bon pied »¹³². En 1855, les méthodistes dépensent 2 200 \$ par année pour assurer le fonctionnement des deux écoles¹³³.

Peter Jones est censé devenir surintendant de l'école Mount Elgin. En 1847, il déménage à Munceytown pour superviser la construction de l'école, mais il tombe malade avant son ouverture¹³⁴. Par conséquent, le premier surintendant de l'école Mount Elgin est S. D. Rice, un missionnaire méthodiste. Il perçoit les Autochtones comme étant membres « d'une race autrefois noble, mais maintenant profondément désagrégée et négligée depuis longtemps »¹³⁵.

Entre temps, les bandes situées près d'Owen Sound dénoncent le fait que la promesse de construction d'une école n'a pas été tenue. Elles vont jusqu'à offrir de céder la moitié de leur rente pendant deux ans pour que le projet puisse se mettre en

branle. Cependant, lorsque la Société méthodiste wesleyenne refuse de contribuer à la construction de cette école, le projet est abandonné, et les bandes doivent se résoudre à envoyer leurs enfants à Alnwick¹³⁶.

La vie dans les écoles Mount Elgin et Alnwick

Dans les deux écoles, l'horaire des élèves est très chargé et exigeant. Les élèves de l'école Mount Elgin disposent de moins d'une heure pour les activités récréatives au cours d'une journée qui commence à 5 heures et se termine à 21 heures. Pendant la journée, ils passent cinq heures et demie en classe et sept heures et demie au travail. En collaboration avec un employé, les élèves de l'école Alnwick s'occupent de 105 animaux, cultivent plus de 30 hectares de terres, coupent du bois pour 10 poêles et foyers, fabriquent leurs vêtements et font leur lessive¹³⁷. Le ministère des Affaires indiennes exhorte les écoles à réduire les coûts et à devenir autonomes en tirant avantage de la « main-d'œuvre gratuite que représentent les élèves »¹³⁸.

Un rapport méthodiste décrit comme suit une journée typique à l'école Mount Elgin :

Lorsque la cloche sonne à 5 heures du matin, les enfants se lèvent, se lavent, s'habillent et se préparent pour le déjeuner. Ils déjeunent à 5 h 30, puis se rassemblent dans la grande classe pour lire les Saintes Écritures, chanter et prier. De 6 heures à 9 heures, les garçons travaillent à la ferme, où on leur enseigne les travaux agricoles, tandis que les filles exécutent des tâches ménagères. À 9 heures, ils vont à l'école. À midi, c'est le dîner, et les élèves ont droit à une récréation jusqu'à 13 heures. Ils retournent alors à l'école, où ils resteront jusqu'à 15 h 30. Par la suite, ils reprennent leur travail manuel jusqu'à 18 heures. Ils soupent à 18 heures, puis se réunissent de nouveau pour lire les Saintes Écritures, chanter et prier. L'hiver, les garçons fréquentent l'école du soir, alors que les filles apprennent les travaux d'aiguille jusqu'à 21 heures. Tout le monde se couche à 21 heures. Les élèves sont toujours surveillés par des personnes qui les accompagnent dans ces travaux ardu¹³⁹.

Plusieurs enseignants des écoles Mount Elgin et Alnwick sont diplômés de l'École normale de Toronto. Au départ, on s'attend à ce qu'ils suivent le programme scolaire public¹⁴⁰. Un rapport sur l'école Mount Elgin publié en 1854 indique que 13 des 107 élèves font de véritables progrès dans l'étude de la grammaire anglaise¹⁴¹. L'instruction religieuse se compose de prières quotidiennes, d'offices religieux et d'exercices de mémorisation des Saintes Écritures. On vante les mérites d'un élève qui réussit à mémoriser des milliers de versets de la Bible. Les élèves qui enfreignent les règles de l'école peuvent faire l'objet de châtiments corporels; toutefois, un rapport publié en 1856 au sujet de l'école Alnwick signale qu'on a rarement recours à ces mesures¹⁴².

L'école Alnwick est aux prises avec des problèmes de santé : en 1855, une épidémie de typhus cause la mort d'un enseignant et de quatre élèves et entraîne la fermeture temporaire de l'école¹⁴³. Lors de sa réouverture, en 1856, l'école compte 51 élèves. Au mois de juin, il ne reste plus que 20 élèves, tous les autres s'étant sauvés¹⁴⁴. Le nouveau directeur, Sylvester Hurlburt, est un missionnaire qui a déjà déclaré qu'il ne souhaitait plus travailler auprès des Autochtones¹⁴⁵. À partir de ce moment-là, l'école ne comptera jamais plus de la moitié des élèves qu'elle peut accueillir. Lorsque 35 élèves reçoivent la permission d'aller rendre visite à leurs parents dans des réserves du Nord, moins du tiers d'entre eux retournent à l'école¹⁴⁶.

À la suite d'un agrandissement survenu dans les années 1850, l'école Mount Elgin a une capacité de 80 élèves, mais elle accueille rarement plus de 40 enfants vers la fin des années 1850. Pour augmenter le nombre d'inscriptions, elle commence à recevoir des adultes et des élèves non autochtones¹⁴⁷. Certains parents trouvent le régime trop sévère et retirent donc leurs enfants de l'école. Certains élèves n'attendent pas que leurs parents agissent : ils se sauvent tout simplement de l'école. Au moins un inspecteur du gouvernement se demande s'il vaut la peine pour les Premières Nations d'investir dans l'école Mount Elgin¹⁴⁸.

Une commission spéciale sur les affaires indiennes, présidée par le surintendant général du ministère des Affaires indiennes, R. T. Pennefather, est mise sur pied en 1856. Le surintendant de l'école Alnwick, M. Hurlburt, déclare ce qui suit à la commission : « Je sais que les sauvages de l'Amérique du Nord n'ont pas la même aptitude pour l'administration de la chose publique que leurs frères de la race saxonne; de là, la nécessité de plus de soins et d'une plus grande surveillance des amis bienveillants qui ont à cœur l'intérêt et le bien-être des sauvages. » Le révérend Anderson, de la baie de Quinté, déclare que les parents devraient être obligés d'envoyer leurs enfants dans des écoles industrielles à l'âge de quatre ans et qu'ils devraient y rester jusqu'à l'âge de quinze ans. Il est nécessaire de les envoyer à l'école à un âge aussi précoce pour « les empêcher d'acquérir ces habitudes vagabondes, qu'une fois prises, il est si difficile de déraciner. Généralement, les sauvages retirent leurs enfants de l'école pour les raisons les plus frivoles, et les retiennent pendant des mois entiers; et si l'on réussit à les ramener à l'école, ils paraissent mécontents; de là, la nécessité de les forcer à y assister ». Le révérend William Ames, qui travaille auprès des Indiens moraviens de Sarnia, déclare : « Je pense que les écoles industrielles sont très importantes; je ne connais pas de meilleur plan que celui qui est suivi aux écoles de Mount Elgin et de Alderville, où les élèves reçoivent une instruction, et acquièrent en même temps des habitudes d'industries¹⁴⁹. »

Même si la plupart des missionnaires consultés sont en faveur des pensionnats, le révérend P. Chonet, de Fort William, déclare que, « avec la connaissance que j'ai des indiens, je ne crains pas de dire qu'il n'y a aucune utilité dans l'établissement d'école d'industrie ». Chonet affirme que les Indiens peuvent déjà répondre à leurs besoins

grâce à la formation qu'ils reçoivent des missionnaires. Il est difficile de recruter des enseignants qualifiés et, qui plus est, la demande de travailleurs qualifiés n'est pas très grande¹⁵⁰.

Le rapport Pennefather publié en 1858 reconnaît le soutien accordé par les Églises aux écoles, mais conclut que les « heureux effets que l'on attendait de l'établissement de ces écoles ne sont pas plus apparents ». D'anciens élèves « se contentent de mener la même vie oisive qu'auparavant; les filles ne s'ingénient nullement à améliorer l'intérieur de la maison, et les garçons sont sans courage pour aider leurs parents dans les travaux des champs ». Les fermes des écoles visent à rendre celles-ci autosuffisantes, mais la commission conclut que, après sept ans, « l'espoir qu'on avait formé qu'elles seraient en état de se maintenir sans secours extérieur, ne s'est pas réalisé »¹⁵¹. Les commissaires n'attribuent pas cet échec aux administrateurs des écoles. Ils sont plutôt d'avis que les administrateurs « avaient toutes les qualités requises pour faire fructifier cette œuvre » et qu'« ils n'ont épargné ni soins ni peines pour diriger cette entreprise avec succès ». Le problème est plutôt attribuable aux élèves¹⁵².

Le rapport conclut que, parce qu'ils sont trop âgés lors de leur admission à l'école, les élèves ont déjà « acquis un penchant à la paresse, à la malpropreté, et bien souvent même au vice; et ils sont arrivés à un âge où il est difficile de les contrôler, ou de déraciner les mauvaises habitudes auxquelles ils sont enclins ». Les élèves sont trop vieux au moment de leur admission à l'école et, qui plus est, ils n'y restent pas assez longtemps. Il arrive souvent que les parents « retirent leurs enfants après un court séjour. Les élèves eux-mêmes s'absentent ou se cachent fréquemment, et retournent chez eux sans permission, trouvant trop pénible le régime ou la contrainte salutaires d'une école. À ce dernier mal, impossible de trouver un remède. » L'avenir des diplômés n'est pas très brillant non plus. Le gouvernement ne remplit pas sa promesse d'accorder à chaque élève de sexe masculin un lopin de terre à la fin de ses études. Les commissaires déclarent : « Les enfants travaillaient par conséquent sans espoir de récompense, et étaient plus portés à regarder l'établissement comme une prison que comme un lieu où ils pourraient acquérir les moyens de s'avancer dans le monde, et d'améliorer leur position dans le pays. » De plus, à cause de fonds insuffisants, on ne donne jamais suite aux plans visant à fournir une formation dans les « arts mécaniques »¹⁵³.

Les commissaires recommandent de mettre fin aux retenues effectuées sur les rentes des bandes, de fermer les écoles Alnwick et Mount Elgin, de transformer l'école Alnwick en édifice gouvernemental et d'utiliser l'école Mount Elgin comme un orphelinat pour les Indiens¹⁵⁴.

Les commissaires concluent que les écoles industrielles constituent un échec, mais ils croient toujours aux pensionnats. Ils recommandent que des écoles industrielles et des fermes types soient établies « au centre même des tribus les plus nombreuses et les plus importantes »¹⁵⁵.

On y devrait insister à ce que l'instruction soit donnée en français ou en anglais. Il est vrai que les missionnaires des districts du nord-ouest prétendent qu'on devrait enseigner certaines branches dans la langue des sauvages; nul doute que cela contribuerait à répandre parmi les adultes la connaissance de la religion chrétienne. Nous pensons, cependant, que rien ne contribuera plus à amalgamer les sauvages avec les blancs, que l'abandon par ces premiers de l'usage de leurs divers dialectes¹⁵⁶.

Tel qu'il est recommandé, l'école Alnwick ferme ses portes en 1859, et les bâtiments de cette école sont réduits en cendres au cours des années suivantes¹⁵⁷. L'école Mount Elgin reste ouverte, mais, en 1862, elle se trouve au bord de la catastrophe : les bandes cessent de la financer, tandis qu'une infestation de poux provoque sa fermeture d'urgence¹⁵⁸. À la suite du décès, en 1863, du directeur, le révérend Thomas Musgrove, l'école reste fermée jusqu'en 1867. Lorsqu'elle ouvre de nouveau ses portes, elle accueille près de 50 élèves¹⁵⁹. On juge que cette expérience qui, au départ, était fort prometteuse et jouissait d'un appui considérable de la part des Autochtones, se solde en grande partie par un échec. Malgré tout, dans les deux décennies qui suivront, le gouvernement canadien nouvellement formé s'engagera à étendre considérablement le réseau des pensionnats dans l'Ouest et le Nord canadiens. Cette expansion prendra appui sur le travail réalisé par les missionnaires catholiques et protestants dans le Nord-Ouest du pays.

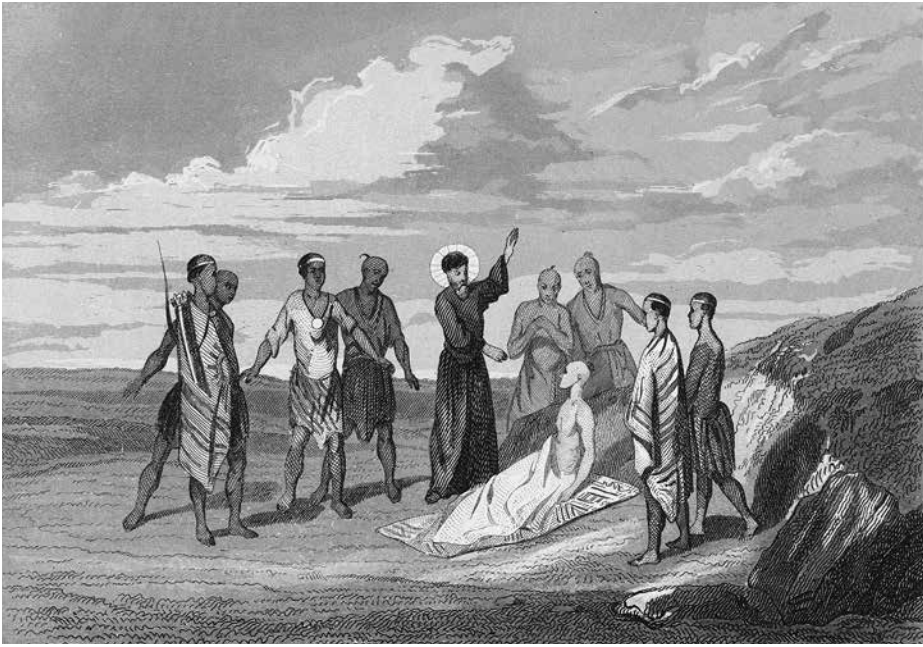


Aquarelle illustrant des Inuits résistant à une attaque dirigée par Martin Frobisher, en 1575.
Aquarelle de John White, 1585-1593. © The Trustees of the British Museum.



L'œuvre de John Eliot dans la colonie de la baie du Massachusetts bénéficie du soutien de la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre, une société britannique.

Mary Evans Picture Library, 10005205.



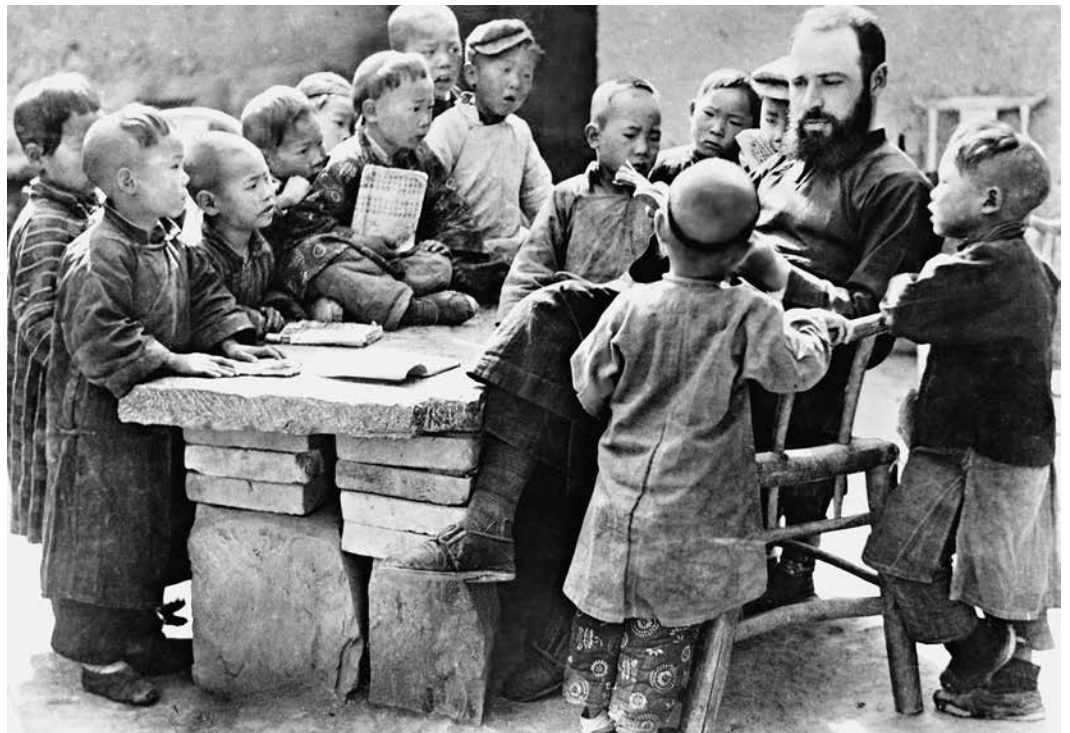
François-Xavier, fondateur de l'ordre des Jésuites, figure ici ressuscitant un homme au Japon.
Mary Evans Picture Library, 10004975.



Le couvent des ursulines sert de pensionnat pour les jeunes filles autochtones et non autochtones en Nouvelle-France.
Sœur Georgina Vanfelson, Vue du premier monastère des ursulines de Québec, v. 1847. Musée des beaux-arts du Canada, Ottawa.



Une école de grammaire de Société missionnaire de l'Église. Freetown, Sierra Leone.
Mary Evans Picture Library, 10825826.



Un missionnaire catholique romain enseigne la religion à des enfants chinois.
Mary Evans / Photo de la Sueddeutsche Zeitung, 10627805.



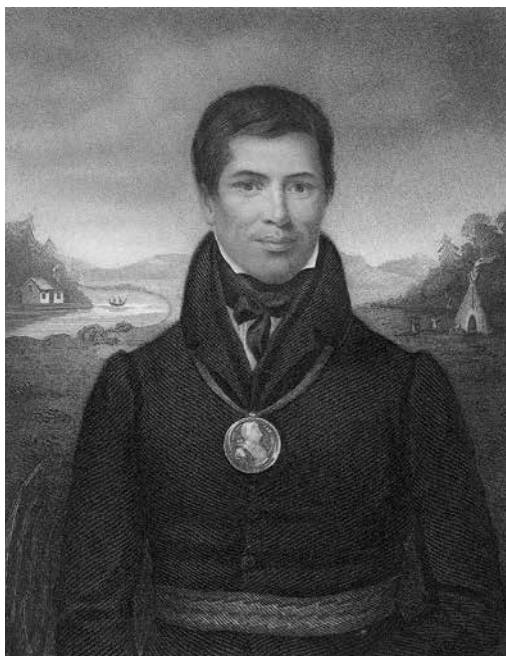
En 1828, Robert Luggier, un missionnaire anglican au service de la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre, crée un externat à Mohawk Village, sur le territoire des Six Nations de la rivière Grand. En 1834, l'école est appelée Institut Mohawk et commence à prendre des pensionnaires.

Toile d'Elizabeth Simcoe, avec la permission des Archives publiques de l'Ontario, 10006349.



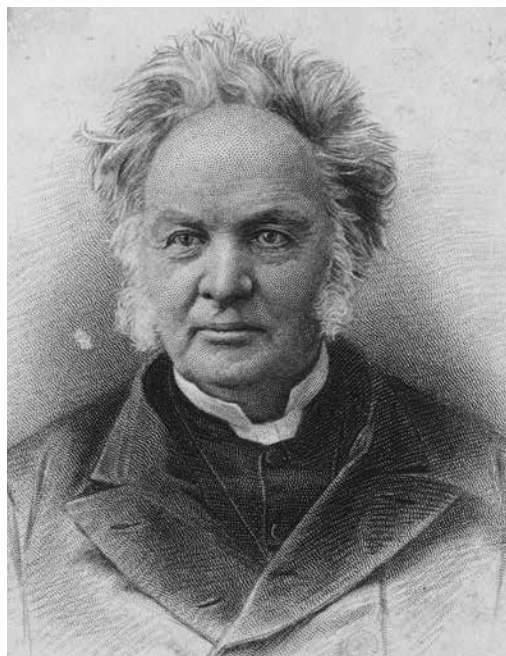
Sussex Vale, au Nouveau-Brunswick, site du pensionnat subventionné par la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre, au début du XIX^e siècle.

Library of Congress, Prints and Photographs, Division Washington, D.C. 20540 É.-U., no de reproduction : LC-USZC2-3058, Currier & Ives : un catalogue raisonné / compilé par Gale Research. Detroit, MI : Gale Research, v. 1983, no 6395. <http://hdl.loc.gov/loc.pnp/cph.3b50932>.



Kahkewaquonaby (Peter Jones) en 1832. M. Jones, un chef ojibway, collabore avec les représentants de l'Église méthodiste à la création du pensionnat indien de Mount Elgin, à Munceytown, en Ontario.

X2-25, avec la permission de la Bibliothèque publique de Toronto.



En 1837, Egerton Ryerson, alors surintendant des écoles du Haut Canada, rédige un rapport recommandant la création de pensionnats indiens pour les enfants autochtones du territoire qui représente actuellement l'Ontario. Il suggère qu'on leur enseigne : « l'anglais, l'arithmétique, la géométrie élémentaire ou la connaissance des formes, la géographie et les rudiments de l'histoire générale, l'histoire naturelle, la chimie agricole, l'écriture, le dessin, le chant, la tenue de livres (particulièrement en ce qui concerne les comptes des agriculteurs), la religion et la morale ». Bibliothèque et Archives du Canada, La collection Peter Winkworth d'œuvres canadiennes, e010957333.



Sakacheweskam (Henry Budd), l'un des premiers élèves du pensionnat indien John West, à Red River.

Avec la permission du Saskatchewan Archives Board, R-A4814.



Chefs de Premières Nations et missionnaires méthodistes de l'Ouest du Canada, à Toronto, en 1886. De gauche à droite, révérend John McDougall; Samson, Cri; Pakan (James Seenum), Cri; révérend R.B. Steinhauer; James Goodstoney, Stoney. Archives du Musée de Glenbow, NA-4216-33.



Missionnaire oblat utilisant l'échelle du père Lacombe, pour enseigner aux enfants autochtones à Beauval, en Saskatchewan.
Archives Deschâtelets, Ottawa.



Personnel et élèves à l'école de Fort Simpson, en Colombie-Britannique.
Archives de l'Église Unie du Canada, 93,049P142.



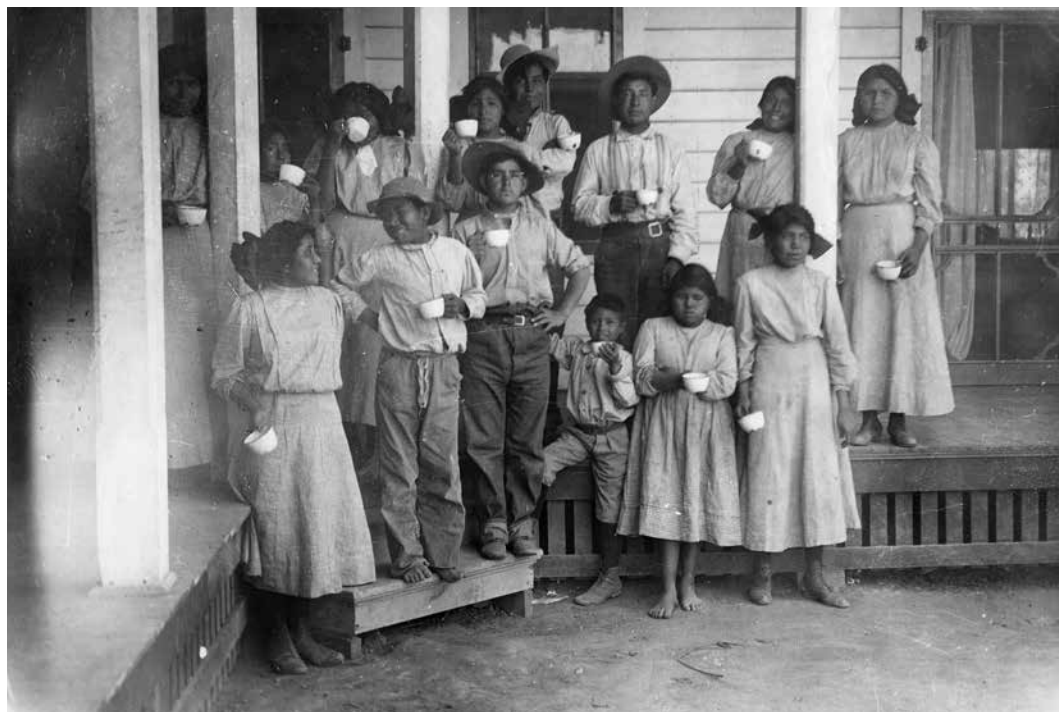
Cette cérémonie de la danse du soleil était une des pratiques spirituelles autochtones interdites par le gouvernement fédéral au XIX^e siècle.

Photothèque, Bibliothèque et Archives Canada, C-0104106.



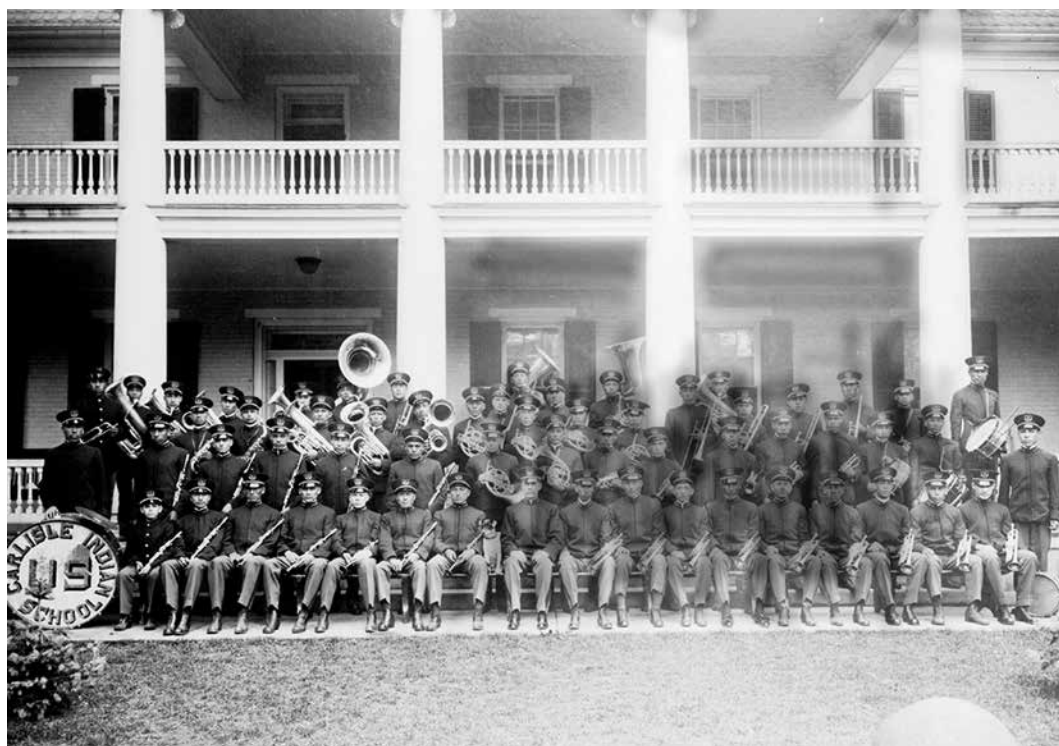
Le colonel Richard Henry Pratt, fondateur et surintendant de la Carlisle Indian Boarding School, à Carlisle, en Pennsylvanie. Il privilégie une politique d'assimilation agressive, déclarant : « Tout ce qui est indien dans la race doit être détruit ». « Tuer l'Indien pour sauver l'homme ».

Library of Congress, LC-USZ62-26798.



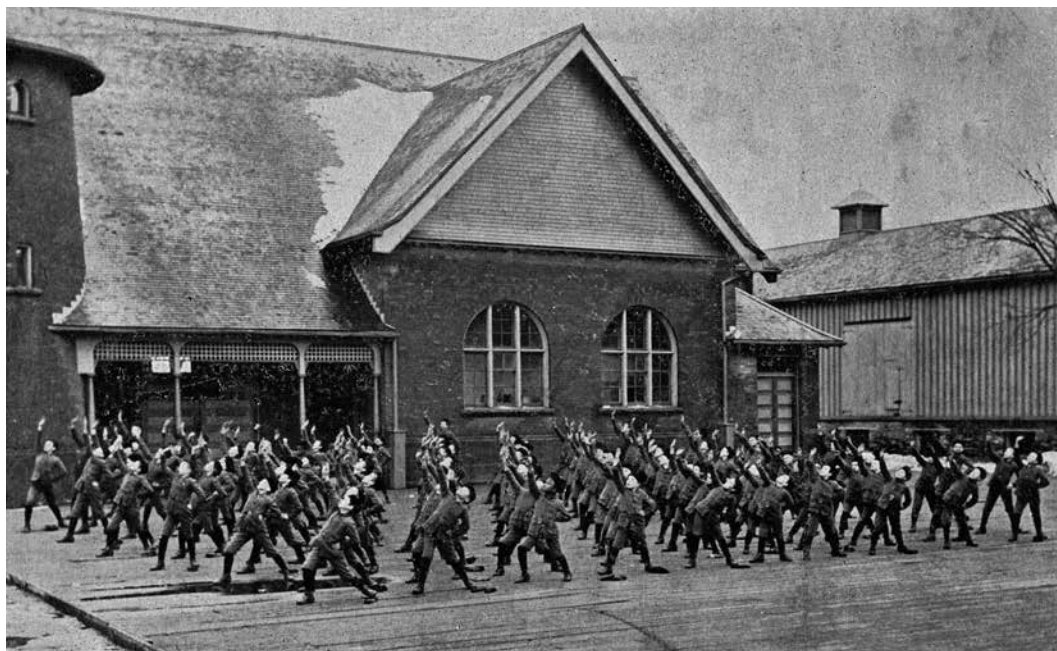
Sanatorium antituberculeux au pensionnat indien de Phoenix, en Arizona.

Photo no 75-M-27 des National Archives.



Les membres de la fanfare de la Carlisle School, assis sur les marches de l'école.

Photo no 075_EXC-7 des National Archives.



Cours d'éducation physique à l'école industrielle Victoria, à Mimico, en Ontario.
Avec la permission de la Bibliothèque publique de Toronto, B3-51b.



Un garçon labourant un champ sur la ferme industrielle du Dr Barnardo (Russell, Manitoba), 1900.
Bibliothèque et Archives du Canada, PA-117285.

CHAPITRE 6

Les écoles de missionnaires dans l'Ouest canadien : 1820-1880

En 1883, le gouvernement canadien établit un partenariat avec les Églises anglicanes et catholiques en vue d'ouvrir trois écoles dans l'Ouest canadien. La mise en place de ces écoles, également appelées des « écoles industrielles », donne lieu à la création du système canadien officiel des pensionnats indiens. Ce système s'appuie sur les fondations établies par les missionnaires catholiques et protestants qui estimaient que leur mission était de « civiliser » et de christianiser les peuples autochtones.

Sous ce système, le rôle du gouvernement fédéral consiste à financer et à réglementer les écoles pour les enfants autochtones, dirigées par les Églises chrétiennes. Même si le système est censé être un système national, la plupart des écoles sont situées à l'ouest et au nord du lac Supérieur. La plupart de ces écoles sont administrées par la congrégation missionnaire catholique des Oblats de Marie Immaculée. Bon nombre des pensionnats indiens se trouvent dans des sites de missionnaires oblates qui avaient été établis au XIX^e siècle. Les missions des oblates de l'Île-à-la-Crosse, de Fort Providence, de Fort Chipewyan, de St. Albert, de Lac La Biche, de Fort Alexander, de McIntosh, de Kenora et de Lebret sont les ancêtres des pensionnats indiens catholiques dans ces collectivités¹. De plus, les noms de nombreux missionnaires catholiques et protestants du XIX^e siècle, tels que Bompas, Grandin, Grollier, Grouard, Horden et Lejac, sont donnés au XX^e siècle à des écoles et à des résidences. Comme ces noms le laissent entendre, le système des pensionnats indiens découle, en grande partie, de la colonisation par le Canada de l'Ouest canadien et du rôle joué dans ce processus par les organisations missionnaires, plus particulièrement les oblates et la Société missionnaire de l'Église d'Angleterre.

Les origines de la colonie de la Rivière-Rouge

Pendant la plus grande partie de son histoire, la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH) fait fi de la disposition de sa charte qui l'oblige à promouvoir « l'amélioration morale et religieuse des Indiens »². La Compagnie croit qu'il y a peu d'avantages

à éduquer les Autochtones ou à les convertir au christianisme³. En 1822, sir George Simpson, le gouverneur nord-américain de la Compagnie, se plaint qu'un plan visant à accroître les possibilités d'éducation des Autochtones de la Rivière-Rouge ne ferait que remplir « les poches et les estomacs de quelques missionnaires et instituteurs affamés, et enseigner l'indolence aux Indiens; ces derniers ont déjà été trop éclairés par notre ancienne compagnie rivale [la Compagnie du Nord-Ouest], et les instruire davantage aurait des effets négatifs, plutôt que positifs, sur la traite des fourrures »⁴.

Simpson croit que le contact avec les missionnaires pourrait inciter les Autochtones à abandonner le piégeage des animaux à fourrure en faveur de l'agriculture⁵. Toutefois, même les missionnaires les plus audacieux et indépendants dépendent de la Compagnie de la Baie d'Hudson à des fins de transport, d'approvisionnement, de logement et de compagnie⁶.

Au début du XIX^e siècle, la Compagnie est forcée de laisser entrer des missionnaires sur son territoire. Sur le terrain, la Compagnie de la Baie d'Hudson subit des pressions de la part de ses cadres qui réclament des enseignants pour leurs enfants dans les postes de traite des fourrures. En Angleterre, la Compagnie est de plus en plus critiquée pour son manque de soutien à l'égard du travail des missionnaires. Le missionnaire anglican William Cockran n'y va pas par quatre chemins quand il affirme qu'il doute que la Compagnie puisse prouver qu'elle avait « amélioré les conditions de vie d'une seule famille indienne durant ses 150 années d'activité »⁷. La Compagnie fait même l'objet de pressions de la part des membres évangéliques de son conseil d'administration, qui commencent à lui demander de soutenir le travail des missionnaires.

La Compagnie fait un premier pas vers l'ouverture de la Terre de Rupert aux missionnaires chrétiens en 1811, quand elle cède une bande de terre de 116 000 milles carrés (approximativement 300 400 kilomètres carrés) à lord Selkirk, un propriétaire écossais et un actionnaire de la Compagnie. Selkirk propose que des paysans écossais et irlandais, qui étaient déplacés en raison de la mise en œuvre de nouvelles politiques agricoles et foncières dans les îles Britanniques, s'établissent dans cette colonie. Les « colons de Lord Selkirk », tels qu'ils seront appelés, atteignent la rivière Rouge en 1812. Mal préparés pour la vie dans les Prairies et souffrant de l'incompétence de leurs dirigeants, ils se trouvent mêlés au conflit commercial opposant la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH) et la Compagnie du Nord-Ouest (CNO), ainsi que les alliés métis de cette dernière⁸. Selkirk négocie un traité avec six dirigeants autochtones, y compris le chef Peguis, qui leur permet d'obtenir un versement annuel⁹.

Même si les colons que Selkirk fait venir sont surtout presbytériens, une grande partie des premiers habitants de la colonie de la Rivière-Rouge sont catholiques, principalement des commerçants de fourrures canadiens-français et métis qui vivent déjà le long de la rivière Rouge quand la colonie est établie, ou qui ont déménagé

là-bas pour profiter des possibilités économiques offertes par la colonie. Selkirk, la CBH et la CNO demandent très tôt aux autorités religieuses catholiques du Québec d'envoyer un prêtre dans le Nord-Ouest, car ils croient que les missionnaires pourraient stabiliser une situation litigieuse. En 1818, Joseph-Norbert Provencher et Sévère Dumoulin arrivent dans la colonie de la Rivière-Rouge après avoir reçu la directive de sauver les Autochtones des conditions soi-disant barbares dans lesquelles ils vivent et de rappeler leurs tâches aux colons chrétiens. Les prêtres doivent apprendre les langues autochtones, régulariser les mariages, mettre fin à la polygamie, soutenir l'ordre politique en place et éviter de se laisser entraîner dans le conflit entre les deux compagnies de traite des fourrures. Leur arrivée marque le début d'un travail missionnaire permanent dans le Nord-Ouest canadien, et pousse la Société missionnaire de l'Église d'Angleterre (SMEA) à passer à l'action. En effet, deux ans plus tard, cette dernière donne son appui à John West, le premier missionnaire de la société à être envoyé dans le Nord-Ouest¹⁰.

John West et la Société missionnaire de l'Église d'Angleterre

En 1820, la Compagnie de la Baie d'Hudson nomme John West, un ministre anglican, comme aumônier à son poste de traite de la Rivière-Rouge. La Compagnie veut qu'il assure l'instruction religieuse de ses employés et qu'il éduque les enfants de ces derniers¹¹. Cependant, West a de plus grandes ambitions. Avant de quitter l'Angleterre pour l'Amérique du Nord, il demande à la Société missionnaire de l'Église d'Angleterre de lui fournir des fonds afin de créer une école pour les enfants autochtones¹². À l'époque, l'attention de la SMEA est tournée vers l'Asie et l'Afrique plutôt que vers l'Amérique du Nord. Cependant, puisque la Compagnie de la Baie d'Hudson paie déjà le salaire de West, la SMEA accepte de lui fournir un soutien financier pour son travail missionnaire dans la colonie de la Rivière-Rouge¹³. West commence à recruter des élèves autochtones pour son école à la colonie de la Rivière-Rouge peu après son arrivée à York Factory, sur la baie d'Hudson, en 1820. Il convainc le chef du Nord Withawecapo de lui confier son seul fils, Pemitewithinew, âgé de neuf ans.¹⁴ West écrit ceci.

Je n'oublierai jamais la façon affectueuse dont il portait dans ses bras le plus âgé des garçons quand il l'a placé dans le canot le matin de mon départ de York Factory [...]

Je devais établir le principe selon lequel les Indiens nord-américains de ces régions se sépareraient de leurs enfants pour qu'ils puissent être élevés dans la foi et le savoir des Blancs¹⁵.

Cette croyance en la nécessité de séparer les enfants autochtones de leurs parents afin de les civiliser est utilisée comme argument pour justifier le système des pensionnats indiens tout au long des XIX^e et XX^e siècles. À Norway House, West recrute Sakacheweskam, un garçon de huit ans, dont la mère est une veuve d'origine mixte¹⁶. West baptise plus tard le garçon sous le nom d'Henry Budd¹⁷. Sous West, l'enseignement de l'anglais et l'enseignement du christianisme sont étroitement liés. Entre le moment de leur départ et celui de leur arrivée à la Rivière-Rouge, West apprend au jeune Pemutewithinew à réciter le Notre Père en anglais.¹⁸

George Harbridge, un instituteur ayant accompagné West, est chargé de s'occuper de la petite école à la Rivière-Rouge. Quand le chef ojibway Peguis demande ce qui arrivera aux enfants une fois qu'ils seront éduqués, West répond « qu'ils pourraient retourner chez leurs parents s'ils le souhaitent, mais j'espère qu'ils verront l'avantage de faire des jardins et de cultiver le sol afin de ne pas être en proie à la faim et à la famine »¹⁹. Peguis décide de ne pas envoyer ses enfants à l'école, mais il prend des dispositions pour que le fils de sa sœur veuve y aille²⁰. Deux des cinq premiers élèves recrutés par West sont des orphelins; les trois autres n'ont pas de père²¹. Dès le début, on observe des tensions sous-jacentes dans le système des pensionnats indiens : le désir des écoles d'offrir une formation qui découragera les enfants d'adopter le mode de vie de leurs parents, et le fait que les parents ne sont pas disposés à se séparer de leurs enfants pour les envoyer à l'école, à moins d'éprouver des difficultés sociales et économiques.

Dans certains cas, des parents déménagent dans la colonie de la Rivière-Rouge pour être plus près de leurs enfants qui sont à l'école. En tant que missionnaire supérieur, West encourage initialement les parents à visiter leurs enfants, mais cherchera plus tard à les tenir à l'écart, ayant conclu que les enfants qui continuent à entretenir des rapports étroits avec leurs parents et leurs communautés d'origine ont plus de difficultés à se conformer à la routine de l'école²². En classe, les enfants autochtones reçoivent une instruction rigoureuse en anglais, et passent la majorité de leur temps à mémoriser et à réciter des textes et des hymnes religieux²³. L'élève qui était maintenant nommé Henry Budd écrit un hymne avec un verset montrant à la fois ses nouvelles compétences linguistiques et la nouvelle attitude qu'on l'encourage à adopter à l'égard de sa propre culture autochtone :

Oh laissez une race vaniteuse et irréfléchie
 Prouver votre clémence et votre indulgence;
 Commencer promptement à chercher votre visage
 Et à aimer vos commandements²⁴.

Quand ils ne sont pas en classe, les élèves font du jardinage. D'après West :

Nous bêchons et sarclons souvent à la sueur de notre front avec nos petites
 ouailles afin de leur montrer comment travailler dur et de les encourager à le

faire. Nous leur promettons qu'ils pourront récolter les fruits de leur travail. Nous avons observé qu'ils prennent un grand plaisir à cultiver leur jardin. La nécessité pourrait pousser les Indiens adultes à se servir d'une bêche et à se livrer à du travail manuel, mais un enfant à qui l'on a appris à aimer cultiver des jardins se tournera naturellement vers la culture des champs comme moyen de subsistance. De plus, comme on lui a enseigné les principes du christianisme, il adoptera un mode de vie sédentaire afin de pouvoir profiter des avantages et des privilèges de la civilisation²⁵.

West accorde beaucoup d'importance à l'agriculture pour deux raisons : il veut que l'école soit autosuffisante, et il croit que les Autochtones ne pourront pas survivre s'ils ne renoncent pas à la chasse, au piégeage et à la pêche pour se tourner vers l'agriculture. George Harbridge, l'instituteur, finit par se plaindre que les garçons passent tellement de temps dans les champs qu'ils sont rarement en classe²⁶.

La carrière de West à la Rivière-Rouge prend abruptement fin. Il critique avec de plus en plus de véhémence la Compagnie de la Baie d'Hudson, plus particulièrement sa participation dans le commerce des boissons alcoolisées. Par ailleurs, le gouverneur Simpson de la Compagnie pense que West consacre trop de temps à son travail missionnaire. Lors d'une visite en Angleterre en 1823, West dépose un rapport défavorable sur les activités de la Compagnie, qui mènent à son renvoi l'année suivante²⁷. Son séjour à la Rivière-Rouge est de courte durée, mais les élèves qu'il avait recrutés et formés vont jouer un rôle important dans ce que l'on appelle souvent aujourd'hui l'« Église autochtone ». Henry Budd devient le premier Autochtone en Amérique du Nord à être ordonné pasteur anglican²⁸. Il ouvre et dirige un pensionnat pour enfants autochtones à Le Pas, au Manitoba, dans les années 1840²⁹. Un autre des élèves de West, Charles Pratt, agit à titre de missionnaire sous l'égide de la SMEA auprès des Cris et des Assiniboines, et il est l'un des interprètes aux négociations du Traité n° 4 en 1874³⁰.

Le remplaçant de West en tant que directeur de la mission de la Rivière-Rouge, David Jones, garde l'école ouverte jusqu'en 1832. Lorsqu'on découvre la grossesse d'une élève cette année-là, les pensionnaires de sexe masculin doivent déménager dans un nouveau projet de mission qui est entamé en aval, à la paroisse St-Pierre³¹.

Sous la direction du révérend William Cockran de la SMEA, l'école de la paroisse St-Pierre met fortement l'accent sur l'éducation et l'agriculture³². Cockran tente d'améliorer ce qu'il perçoit comme étant le caractère « immoral, fantasque, réfractaire, indolent, insensible, orgueilleux, indiscipliné, extravagant, peu aimable, dépensier et imprudent » des habitants de la colonie de la Rivière-Rouge³³. L'école de la paroisse St-Pierre n'est pas intégrée au système officiel des pensionnats indiens, et la réserve est elle-même déplacée au début du XX^e siècle.

En 1833, Jones ouvre une nouvelle école, l'académie de la Rivière-Rouge, sur des terres de la SMEA pour les enfants des figures marquantes de la communauté.

Cependant, à l'automne 1835, en l'espace de deux mois, trois élèves de l'académie meurent de la grippe³⁴. Après la mort de son épouse, Jones retourne en Angleterre. Un ancien enseignant, John Macallum, achète l'académie pour 350 livres en 1837. Letitia Hargrave, l'épouse d'un commerçant de la Compagnie de la Baie d'Hudson, écrit une lettre à des amis dans laquelle elle critique les changements aux habitudes alimentaires et aux mesures disciplinaires que Macallum impose aux élèves.

Des enfants qui auparavant mangeaient du canard, de l'oie et du chevreuil trois fois par jour sont maintenant censés se contenter de déjeuners composés de lait, d'eau et de pain sec. Ils sont fouettés sévèrement, enfermés pour toute faute commise et privés complètement de nourriture lors du repas suivant. Les garçons et les filles perdent sans cesse connaissance, mais MacCallum [sic] refuse de changer son système. Beaucoup de filles sont tombées malades, ce qui n'est pas surprenant puisqu'il les oblige à enlever leurs bas indiens et à adopter la mode anglaise. Elles doivent faire une certaine promenade tous les jours, ce qui les plonge dans la neige glaciale. Elles portent des chaussures indiennes. Cependant, puisque ces chaussures ne sont pas recouvertes de jambières ou de bas en tissu, la neige pénètre à l'intérieur³⁵.

Macallum refuse également de permettre aux mères autochtones n'étant pas officiellement mariées de visiter leurs enfants à l'école³⁶. En 1849, l'Église anglicane achète l'académie de la rivière Rouge à Macallum, et la renomme St. John's³⁷. Sous ce nom, l'ancienne école de missionnaires devient un pensionnat privé destiné à l'élite, qui est encore en activité de nos jours.

L'initiative méthodiste

Après son expérience avec John West, la Compagnie de la Baie d'Hudson fait peu pour promouvoir le travail des missionnaires dans le Nord-Ouest au cours des deux décennies suivantes. À Saint-Boniface, au Manitoba, après sa nomination en 1820, l'évêque Provencher a constamment de la difficulté à recruter des missionnaires catholiques et à les garder en poste. Peu restent plus de cinq ans, et ils font peu de progrès dans leur travail auprès des Autochtones³⁸.

La situation change complètement en 1840, quand la Compagnie de la Baie d'Hudson accepte une proposition de la Société missionnaire méthodiste britannique visant à établir une série de missions dans le Nord, dans un territoire s'étendant de la baie James aux montagnes Rocheuses. La compagnie de traite des fourrures s'attend à ce que ces missions dans le Nord limitent la migration vers le Sud de trappeurs autochtones se rendant dans des communautés comme celle de la Rivière-Rouge afin de poursuivre leurs intérêts religieux ou éducatifs³⁹. La taille et la portée des missions religieuses varient. En effet, beaucoup des premières missions, comme

celles dans le cadre de ces initiatives méthodistes, consistent uniquement à affecter un missionnaire à un poste de traite des fourrures. Avec le temps, elles sont souvent élargies de manière à inclure des Églises, des hôpitaux, des écoles, des orphelinats et des couvents. Les missionnaires peuvent déclarer leur indépendance en installant la mission ailleurs qu'au poste local de traite des fourrures, et ils peuvent même faire du commerce.

Trois des missionnaires méthodistes de la société missionnaire viennent directement de l'Angleterre, et un quatrième, James Evans, né en Angleterre, vient de l'Ontario où il a déjà fait du travail missionnaire auprès des Ojibways à Rice Lake. En tant que chef de mission, Evans est affecté au poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson à Norway House, qui est au cœur de l'initiative méthodiste. Les trois autres sont affectés aux postes de la CBH de Lac la Pluie, de Moose Factory et d'Edmonton House. Ils reçoivent l'aide de deux missionnaires ojibways en formation, Peter Jacobs et Henry Steinhauer. Les méthodistes paient les salaires des missionnaires, et la Compagnie leur fournit de la nourriture, un logement, des interprètes et des médicaments. Étant donné le niveau de soutien offert par la Compagnie, Simpson perçoit les méthodistes comme guère plus que des employés de la CBH, et il s'attend donc à ce qu'ils consolident le soutien à la Compagnie chez le peuple autochtone. Il n'est pas heureux quand les missionnaires font valoir des points de vue qui compromettent les intérêts de la Compagnie⁴⁰.

Dans sa jeunesse, Evans suit une formation d'épicier et apprend la sténographie. En Ontario, il utilise sa connaissance de la sténographie pour élaborer un syllabaire en ojibway, qu'il adaptera pour la langue crie à Norway House. Pouvant être apprise rapidement, cette graphie est adoptée par les missionnaires anglicans et catholiques, qui répandent son utilisation partout dans le Nord. Evans tente également d'établir une communauté méthodiste autochtone à Norway House. Il fait la promotion de deux valeurs méthodistes, à savoir l'observation d'un jour de repos (s'abstenir de travailler le dimanche) et l'indépendance (en l'occurrence, par rapport à la CBH). Cela l'amène à être en conflit avec la Compagnie, surtout quand les passeurs autochtones refusent de travailler le dimanche et que des Autochtones commencent à vendre leurs fourrures à d'autres commerçants que la Compagnie de la Baie d'Hudson⁴¹.

L'initiative méthodiste dans le Nord provoque une réaction chez les catholiques. Après avoir agi comme missionnaire itinérant dans la région pendant deux ans, le père JeanBaptiste Thibault établit, en 1844, une mission à Lac Ste. Anne, près d'Edmonton⁴². Deux ans plus tard, Evans part vers l'ouest dans l'espoir de lutter contre l'incursion catholique. L'expédition est interrompue quand Evans fait feu accidentellement sur son guide-interprète autochtone, Thomas Hassall, et le tue. (Hassall avait été inscrit à l'école de la Rivière-Rouge par West et éduqué par David Jones)⁴³. Lors de son retour à Norway House, Evans fait également l'objet d'allégations d'inconduite sexuelle à l'endroit de jeunes filles autochtones orphelines qu'il avait accueillies chez lui. Evans est rappelé en Angleterre et meurt en 1846 avant la fin de l'enquête

sur les accusations⁴⁴. Deux des autres missionnaires méthodistes retournent aussi en Angleterre. Le quatrième, William Mason, reste dans l'Ouest, mais se convertit à l'Église anglicane.

La Compagnie de la Baie d'Hudson commence à réduire son soutien envers les méthodistes. En 1846, elle les tolère à peine⁴⁵. En 1854, la Conférence de l'Église méthodiste du Canada assume la responsabilité de la mission dans le Nord-Ouest, y compris la surveillance de la mission de Rosville établie à Norway House, au Manitoba. Dans les années 1860, la Conférence du Canada établit une mission à Whitefish Lake, en Alberta, sous la direction d'Henry Steinhauer, qui, avec George McDougall, est l'une des figures de proue du retour du méthodisme dans la région. McDougall établit une nouvelle mission à Fort Edmonton en 1871 et, avec son fils John, établit également la mission de Morleyville en 1873⁴⁶. Le pensionnat méthodiste à Morley, en Alberta, est un prolongement de l'orphelinat ouvert par les McDougall à Morleyville.

La campagne des oblats

Les activités missionnaires sont souvent de nature très concurrentielle. Quand une Église envoie un missionnaire dans une nouvelle région, les autres suivent indubitablement son exemple. La décision de la Compagnie de la Baie d'Hudson de donner un accès au Nord-Ouest aux méthodistes, ainsi que l'affectation, par les anglicans, du catéchiste autochtone Henry Budd à Le Pas, ont contribué à précipiter deux des moments les plus importants dans l'histoire du travail missionnaire dans le Nord-Ouest canadien : l'entrée des Sœurs de la Charité (les sœurs grises) et des Oblats de Marie Immaculée dans le domaine du travail missionnaire dans l'Ouest. En 1841, l'évêque Provencher demande à Joseph Signay, l'archevêque de Québec, de lui envoyer des femmes qui pourraient agir à titre d'enseignantes. Les attentes de Provencher en matière d'éducation sont modestes : « Pour les filles de nos habitants, il ne faut pas une éducation bien relevée. Le principal serait de leur apprendre à bien vivre et à travailler afin de faire de bonnes mères de famille, ce qui relèvera le pays avec le temps, il en a grandement besoin⁴⁷. »

La congrégation des Sœurs de la Charité de Montréal a été fondée au XVIII^e siècle par Marie-Marguerite Dufrost de Lajemmerais, veuve de François d'Youville, mieux connue sous le nom de Marguerite d'Youville. Après la mort de son mari, elle commence à recueillir chez elle des femmes sans ressources. En 1747, on lui demande, à elle ainsi qu'à un certain nombre de femmes travaillant avec elle, d'assumer la charge de l'Hôpital général de Montréal. Leur organisation prend par la suite le nom de Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général et devient l'une des communautés enseignantes et infirmières catholiques les plus grandes au Canada. Tout au long de leur histoire, les membres de l'ordre sont désignées sous le nom de « sœurs grises »⁴⁸.

En 1844, quatre sœurs grises sont arrivées à la Rivière-Rouge, sous la direction de mère Marie-Louise Valade⁴⁹. Au cours des prochaines années, elles représentent le personnel enseignant de nombreux pensionnats catholiques. À la Rivière-Rouge, elles exploitent un externat en grande partie pour les enfants autochtones et, dans les années 1850, elles ouvrent un pensionnat. Elles espèrent que le pensionnat, qui accueille des élèves métis d'origine anglaise et française, ainsi que des enfants ojibway et sioux, éveille des vocations futures chez les femmes venant de familles d'ascendance mixte⁵⁰. La sœur de Louis Riel, Sara, fréquente cette école et, après avoir terminé ses études là-bas, commence une période de formation de trois ans pour devenir sœur grise⁵¹.

L'arrivée des sœurs grises fournit à Provencher un bassin d'enseignantes et d'infirmières, mais il n'y a toujours pas assez de missionnaires. Après avoir essuyé un refus de la part des jésuites en 1843, Provencher demande de l'aide aux Oblats de Marie Immaculée⁵². L'ordre, qui existe depuis moins de 30 ans, est encore dirigé par son fondateur, Eugène de Mazenod, l'évêque de Marseille. Même s'ils ont initialement mis l'accent sur les pauvres de la France rurale, les oblats commencent à faire du travail en Amérique du Nord. En réponse à la demande de l'évêque québécois Ignace Bourget, quatre oblats sont nommés pour travailler au Québec en 1841⁵³. Mazenod voit d'un bon œil la demande faite par Provencher en 1843 et, deux ans plus tard, deux oblats, Pierre Aubert et Alexandre-Antonin Taché, se rendent à la Rivière-Rouge⁵⁴. Au cours des 55 années suivantes, 273 oblats travaillent dans le Nord-Ouest. Sur ce nombre, 138 viennent de la France, 19 de l'Allemagne, et 6 de la Belgique. La plupart des 82 Canadiens proviennent du Québec⁵⁵. En quatre décennies, les oblats mettent en place des Églises, des couvents, des écoles, des hôpitaux, des routes, des scieries et des exploitations agricoles, étendant leurs activités à l'ouest jusqu'à l'océan Pacifique, et au Nord, jusqu'au cercle arctique. La prédominance des oblats dans le monde des pensionnats au XX^e siècle remonte à cette période remarquable d'expansion dans les années 1800.

Les deux membres du groupe de reconnaissance pour cette expédition missionnaire, Taché et Aubert, passent leur premier hiver à la Rivière-Rouge à étudier la langue ojibway. En 1846, Taché se rend à l'Île-à-la-Crosse, où il étudie le cri et le chippewyan et supervise la construction d'une mission, tandis qu'Aubert est envoyé dans ce qui est maintenant le Nord-Ouest de l'Ontario. Deux autres oblats, Henri Faraud et Albert Lacombe, poursuivent l'expansion des oblats. Faraud va au nord, établissant la mission de La Nativité à Fort Chipewyan (dans ce qui est maintenant l'Alberta) en 1849, puis la mission St. Joseph à Fort Resolution en 1856⁵⁶. En 1852, Lacombe met le cap vers l'ouest, commençant son travail dans la région qui compose aujourd'hui l'Alberta⁵⁷. À partir de leurs diverses bases de missions, les oblats s'étendent le long d'un circuit, visitant de nombreux postes de traite dans l'ensemble du Nord-Ouest⁵⁸.

Certains oblats, comme Faraud, âgé de 24 ans, sont jeunes. Ils ont reçu une formation théologique limitée et obtenu rapidement des promotions. Quand Taché exprime son inquiétude quant à la compétence des hommes qu'on lui envoie, Mazenod lui répond qu'il est difficile de trouver des hommes prêts à se soumettre à la vie difficile et, à son avis, souvent terrifiante d'un missionnaire dans le Nord-Ouest⁵⁹. Il y a si peu de ces premiers oblats et le territoire qu'ils couvrent est si vaste qu'ils peuvent passer plus d'un an sans voir un autre prêtre⁶⁰. Taché a déjà passé deux ans sans voir un autre oblat, tandis que Faraud a déjà passé au moins deux ans sans voir un autre membre du clergé. Il affirme qu'il pouvait s'attendre à ce que cette situation se poursuive pendant au moins un an ou deux⁶¹.

Les premiers missionnaires doivent construire leurs propres chapelles et résidences, entretenir un jardin, chasser et pêcher, tout en tentant d'apprendre une langue autochtone et de convertir la population locale au christianisme⁶². On s'attend à ce que les missions soient largement autonomes. Cependant, dans certains cas, le climat est trop hostile ou la terre trop rocheuse pour permettre aux oblats de produire suffisamment afin de répondre à leurs besoins, tout en poursuivant leur travail missionnaire. Les produits importés coûtent cher et, pour les missions plus éloignées, les fournitures doivent être commandées trois ans à l'avance⁶³. Pour transporter les marchandises aux missions, les oblats doivent participer de plus en plus au transport, en creusant des routes et des canaux, en construisant des charrettes et des barges et, finalement, en achetant des bateaux à vapeur⁶⁴.

L'évêque anglican David Anderson écrit avec envie sur la volonté de privation des missionnaires oblats, demandant à la Société missionnaire de l'Église d'Angleterre de lui envoyer des missionnaires qui « se contentent de voyager avec une seule boîte ou, au plus, quelques boîtes »⁶⁵. Letitia Hargrave affirme que les protestants se comparent défavorablement aux catholiques qui, « peu importe comment ils étaient ailleurs », se conduisent de manière « exemplaire » à la Rivière-Rouge. « Les Indiens les voient vivre tout à fait seuls et se soucier exclusivement de leur conversion. Souvent, ils ont une meilleure opinion de ces hommes que ceux qui viennent avec leur famille et qui ont recours à l'intimidation pour obtenir tous les luxes, tout en se plaignant à chaque fois qu'il y a apparence de négligence⁶⁶. »

Les oblats reçoivent la directive stricte d'apprendre les langues autochtones et, dans le cadre de ce travail, de préparer leurs propres grammaires et dictionnaires. Même si un certain nombre d'oblats sont des linguistes doués, d'autres éprouvent de la difficulté à maîtriser les langues autochtones durant toute leur longue carrière dans le Nord-Ouest⁶⁷. Dans leur travail missionnaire, les oblats emploient avec succès un outil didactique qui a été surnommé « l'échelle catholique du père Lacombe ». Fondée sur d'anciens tableaux chronologiques illustrés qui définissent le chemin de l'humanité vers le ciel, la version de Lacombe est novatrice parce qu'elle inclut aussi un chemin vers l'enfer. Pour montrer que leurs pratiques culturelles et spirituelles

sont immorales, la plupart des Autochtones représentés sont engagés dans ce dernier chemin. Cette échelle est reproduite et utilisée par les oblats dans l'ensemble du Nord-Ouest⁶⁸.

Les missions des oblats sont finalement dirigées par le conseil directeur des Oblats de Marie Immaculée, qui se trouve à Marseille, en France, jusqu'en 1862, année où il déménage à Paris. Elles sont financées par la Société pour la propagation de la foi et l'*Œuvre de la Sainte-Enfance*. Un deuxième fonds est censé soutenir le baptême et l'éducation des enfants païens. Dans certains pays, comme la Chine, les oblats se servent de l'argent pour acheter des enfants non voulus. Au Canada, les oblats paient les parents pour qu'ils permettent à leurs enfants de fréquenter les pensionnats. Par exemple, dans les années 1860, dans l'Ouest canadien, on rapporte que le financement servait à la prise en charge de 42 enfants autochtones dans quatre écoles oblates et deux orphelinats. En 1863, Taché reçoit 55 000 francs de la Société pour la propagation de la foi, 3 000 francs de l'*Œuvre de la Sainte-Enfance*, 6 000 francs en honoraires de messe, et 8 500 francs en revenus de placement. Sur ce montant, il consacre 60 000 francs au travail missionnaire dans le Nord⁶⁹.

Comme c'est le cas pour d'autres missionnaires, les oblats et les sœurs grises acquièrent la conviction de plus en plus ferme qu'il faut installer les Autochtones dans des collectivités agricoles établies et mettre l'accent sur l'éducation et la conversion de la jeune génération⁷⁰. L'exploitation d'un externat pour les enfants autochtones à St. Francis Xavier, au Manitoba, par exemple, amène les sœurs grises à conclure que les élèves ne peuvent pas réaliser des progrès importants parce que leurs parents les sortent souvent de l'école pour qu'ils passent la majorité de leur temps à chasser. En 1871, sœur Charlebois écrit que, si elles recevaient de l'aide financière, les sœurs grises seraient « heureuses d'assumer pleinement la charge de ces jeunes enfants, à savoir de les civiliser et de les instruire »⁷¹. Dès 1851, Mazonod ordonne aux oblats d'établir des écoles dans l'Ouest qui prépareraient les élèves à un style de vie européen. Les écoles offrent un environnement contrôlé et discipliné. Dans ces écoles, on peut enseigner le christianisme aux enfants et les éloigner d'un mode de vie migratoire axé sur la chasse⁷².

Le travail missionnaire des anglicans dans le Nord

En 1838, James Leith, agent principal de la Compagnie de la Baie d'Hudson, meurt et lègue la moitié de sa succession pour le financement de travail missionnaire auprès des Autochtones sur le territoire de la Compagnie. Son testament fait l'objet d'une contestation judiciaire qui ne se règlera pas avant 10 ans. Il faut donc attendre jusqu'en 1849 pour avoir accès à l'argent destiné à la fondation du diocèse anglican de la Terre de Rupert, qui a comme premier évêque David Anderson⁷³. Anderson est

en mesure d'accroître considérablement le niveau de soutien offert au diocèse par les diverses sociétés missionnaires. Le nombre de membres du clergé augmente à tel point que sir George Simpson de la Compagnie de la Baie d'Hudson fait remarquer avec mépris que la colonie de la Rivière-Rouge compte plus de religieux par personne que toute autre région de l'Empire britannique. En 1864, la Société missionnaire de l'Église d'Angleterre (SMEA), la Société coloniale et continentale de l'Église, et la Société pour la propagation de l'Évangile en terres étrangères soutiennent 22 missionnaires à la Terre de Rupert⁷⁴.

Comme la remarque de Simpson le laisse entendre, les missionnaires anglicans de cette période sont souvent beaucoup moins aventureux que les missionnaires oblats. Ils sont mieux payés, plus conscients de leur statut social, et moins susceptibles de s'éloigner de la sécurité du poste local de la baie d'Hudson. Les 35 missionnaires parrainés par la SMEA dans le Nord-Ouest, de 1820 à 1870, sont décrits comme faisant partie des stagiaires les moins prometteurs de la société, tandis que les plus talentueux sont envoyés en Inde. Une fois dans l'Ouest, les missionnaires anglicans ont tendance à passer la majorité de leur temps à la Rivière-Rouge, où ils aspirent à devenir membres de l'élite locale⁷⁵.

Les missionnaires dans le Nord font exception à la règle. En effet, dans les années 1850, la SMEA y entreprend deux missions couronnées de succès. John Horden, un jeune homme qui est initialement apprenti forgeron avant d'offrir ses services à la SMEA en tant que missionnaire, est envoyé avec peu de préavis ou de préparation à Moose Factory en 1851. Doué pour les langues, Horden adapte le syllabaire de James Evans et l'emploie avec grand succès dans la région de la Baie-James. Il forme également le ministre autochtone Thomas Vincent, envoyé à Fort Albany afin de contrer la présence des catholiques dans cette communauté. Grâce à leur travail, beaucoup des Cris de la région de la Baie-James sont convertis à la foi anglicane et reçoivent une éducation en anglais⁷⁶. L'autre campagne est menée dans ce qui est maintenant les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, et elle est abordée dans la quatrième partie de ce volume du rapport.

Le monde missionnaire

Les objectifs globaux des missionnaires protestants et catholiques sont similaires : « civiliser » les Autochtones, c'est-à-dire leur apprendre l'anglais ou le français, leur faire adopter un mode de vie sédentaire à l'européenne et, surtout, les convertir au christianisme. Il y a des similarités entre les expériences et les origines sociales des missionnaires anglicans et oblats. Les missionnaires catholiques et protestants proviennent souvent de familles de la classe ouvrière ou de familles de petits

entrepreneurs, sont éduqués par leurs organismes ou sociétés missionnaires, et vivent dans l'abnégation.

Les missionnaires éprouvent un mépris commun pour la culture autochtone et se vouent une hostilité profonde. Parfois, ces deux sentiments peuvent donner lieu à l'expression d'une série de préjugés, comme lorsque, en 1830, l'archidiacre anglican William Cockran déclare ceci : « Ces sauvages font de bons catholiques : les prêtres les aspergent d'eau bénite et leur disent qu'ils sont en sécurité; puis ils leur mettent une croix au cou, et leur disent qu'ils sont invulnérables. Cette tromperie symbolique convient à leur esprit charnel. Ils s'en vont, satisfaits du mensonge que le mystère de l'iniquité a mis dans leur main droite⁷⁷. » John West dit à propos des membres des Premières Nations qu'il rencontre qu'ils sont « émaciés, vivent dans des conditions dégradantes et sont plongés dans l'ignorance »⁷⁸. Quant à la Rivière-Rouge, c'est, à son avis, « une terre païenne, qui est sous le contrôle de Satan, pas depuis ces 18 dernières années ou depuis un siècle, mais probablement depuis la création du monde »⁷⁹. Aux yeux des anglicans, les catholiques ne sont pas de véritables chrétiens, mais plutôt des gens qui répandent des croyances et organisent des cérémonies chargées de superstitions. Les médaillons, l'eau bénite, le célibat et l'autorité papale sont tous des signes des erreurs des catholiques, ainsi que de leurs tendances rétrogrades. Les catholiques, en revanche, considèrent les anglicans comme des hérétiques qui, si on ne les arrête pas, mèneront les Autochtones à la damnation⁸⁰. La plupart des missionnaires du XIX^e siècle tentent d'apprendre des langues autochtones et, à l'aide du système syllabique d'Evans, traduisent souvent des prières, des hymnes et des saintes Écritures en diverses langues autochtones. Cela ne démontre pas nécessairement un respect pour la culture autochtone. Plutôt, la connaissance de la langue sert d'outil pour miner la culture.

Les oblats perçoivent le Nord-Ouest comme le terrain de jeu du diable où ils sont venus lutter contre le protestantisme, le libéralisme, le laïcisme et le paganisme⁸¹. L'évêque catholique Lafèche écrit ce qui suit à propos des Cris :

[...] je crois qu'il n'y a pas d'exagération à dire que c'est l'homme descendu au dernier degré de l'échelle humaine. Cet état de dégradation et de méchanceté vient de leur manière de vivre; ils sont ordinairement réunis en gros camps de soixante à quatre-vingts loges, et souvent davantage, et mènent une vie errante et oisive, à la suite des innombrables troupeaux qui leur donnent la nourriture et l'habillement. Quand on a sous les yeux la vie dégoûtante de ces sauvages, on comprend que le travail, qui a été imposé à l'homme comme une pénitence après son péché, l'a été pour son bonheur plutôt que pour son malheur⁸².

Écrivant de l'Arctique, le père oblat Grollier, exprimant sa frustration, conclut en 1860 que les Indiens sont des personnes irrécupérables dont la conversion est impossible. Il ajoute qu'il croit que les « sauvages » et les Anglais sont tout à fait pareils⁸³. Les catholiques prétendent que le succès des anglicans au Yukon est attribuable

à leur générosité en ce qui a trait au tabac, et tiennent des propos désobligeants à l'endroit de leurs missionnaires, Kirkby et McDonald, parce que l'un d'entre eux est un ancien garçon d'écurie et l'autre, un ancien brasseur⁸⁴. D'autres oblats affirment que le protestantisme a été inventé par des hommes pervers, et les oblats accusent l'interprète d'un ministre protestant de payer 15 \$ à chaque personne pour qu'elle se fasse baptiser⁸⁵.

Souvent, leurs accusations sont de nature similaire. Par exemple, le père Lacombe déplore le fait que les méthodistes sont rongés par le « fanatisme du wesleyennisme »⁸⁶, tandis que le méthodiste George McDougall écrit en 1870 que « l'homme de péché » — un terme couramment utilisé par les protestants pour parler du pape — « est fortement représenté dans ce pays. Il y a cinq prêtres pour un missionnaire protestant. Ils ont des sentiments anti-britanniques et, jugeant l'arbre à ses fruits, je peux dire que la doctrine qu'ils enseignent est anti-chrétienne. » Il doit admettre, cependant, que les prêtres déploient des efforts inlassables en matière de conversion⁸⁷. Les oblats accusent même Bompas de dire aux Autochtones que les catholiques sont des tueurs de dieu en désignant le crucifix qu'ils portent comme preuve⁸⁸.

Les deux groupes s'accusent mutuellement de soudoyer les gens pour qu'ils se convertissent, en leur donnant des cadeaux, comme du tabac, pour qu'ils deviennent chrétiens⁸⁹. En 1862, l'évêque Vital Grandin fait remarquer qu'un missionnaire anglican à Fort Simpson a réussi à convertir des personnes en leur faisant des cadeaux : selon ses propres mots, les convertis « ont vendu leur âme pour du sucre et du thé »⁹⁰. William Mason, un méthodiste, prétend que le missionnaire catholique près du lac à La Pluie connaît du succès en grande partie parce qu'il a en sa possession « une grande quantité de pemmican, de langues, de farine et de tabac qu'il donne aux Indiens »⁹¹.

La rivalité religieuse s'accompagne d'une méfiance ethnique. Les catholiques francophones estiment que les anglicans anglophones tentent d'imposer l'angloconformité, alors que les anglicans perçoivent les catholiques comme les agents d'une puissance étrangère⁹². Bompas soutient que, si le Nord n'est pas placé sous l'autorité d'un gouvernement protestant, il pourrait tomber « entièrement sous l'influence des jésuites [qui ne sont même pas actifs dans la région], et devenir un foyer de rébellion, menant ainsi à l'aliénation complète des intérêts britanniques »⁹³. Ces tensions fondées sur la confession religieuse et la nationalité d'origine se poursuivent pendant une bonne partie du XX^e siècle, et elles contribuent grandement à façonner et à orienter l'histoire des pensionnats au Canada.

Les abus et les allégations d'abus

Chacune des confessions doit s'occuper de cas présumés et réels de conduite sexuelle impliquant des missionnaires et des jeunes dont ils ont la charge. Le ministre méthodiste James Evans est obligé de quitter Norway House après avoir été accusé d'avoir eu des relations inappropriées avec de jeunes filles qui sont pensionnaires chez lui. Un des missionnaires oblats dans le Grand Nord, Émile Petitot, entretient des relations sexuelles avec de jeunes adolescents des Premières Nations. Même s'il fait l'objet de sanctions disciplinaires pour son comportement, il poursuit son travail de missionnaire, ainsi que ce genre d'activités sexuelles, pendant près d'une décennie⁹⁴. En réaction à la construction prévue d'une école catholique à Fort Providence, le prêtre anglican William Bompas construit une école et un orphelinat au Grand lac de l'Ours en 1865. L'école ferme ses portes en 1868 après que l'instituteur, Murdo McLeod, est accusé d'avoir agressé sexuellement deux de ses élèves⁹⁵.

Les pensionnats catholiques

En 1870, seulement trois années après la Confédération, les oblats dirigent déjà 14 externats et pensionnats dans les Prairies occidentales; la plupart de ces établissements sont destinés aux élèves autochtones⁹⁶. Cela surpasse de loin les démarches éducatives des anglicans ou des méthodistes, qui se restreignent en grande partie à l'établissement d'externats. L'évêque Taché conclut dès 1858 que des écoles doivent être ajoutées aux missions oblates⁹⁷. En 1863, les oblats et les sœurs grises dirigent des pensionnats à l'Île à la Crosse, à Lac La Biche et à St. Albert⁹⁸.

La création d'un partenariat informel entre les oblats et les sœurs grises dans le Nord-Ouest marque un tournant dans les efforts missionnaires des catholiques⁹⁹. Les sœurs grises jouent un rôle central dans ce partenariat. En effet, les oblats sont formés pour évangéliser et convertir les gens, et non les instruire. Dans certaines de leurs missions, ils donnent des instructions sur la façon de lire et d'écrire, soit dans une langue autochtone utilisant une écriture syllabique, soit en français, mais ces instructions visent à faciliter le processus de conversion¹⁰⁰. Même si la majorité des sœurs grises ne sont pas des enseignantes qualifiées, elles sont censées se charger de l'enseignement parce qu'il y a très peu de professeurs compétents au Canada à cette époque. Par exemple, l'École normale de Toronto ouvre seulement ses portes en 1847¹⁰¹.

Les oblats sont tenus de limiter leurs contacts avec les femmes et les filles, ce qui signifie qu'ils ne sont pas censés enseigner à des filles. Par conséquent, les écoles oblates doivent fonctionner en association avec un ordre féminin. Les oblats construisent leurs écoles, obtiennent du financement et contribuent à l'entretien des

écoles, mais ils confient une grande partie du travail d'éducation aux sœurs grises¹⁰². Une fois les écoles établies, les relations entre les oblats et les sœurs grises sont soigneusement réglementées. Les membres des deux ordres ne peuvent pas se parler sans supervision, et des préoccupations sont soulevées à propos des conditions dans lesquelles les oblats auront des contacts avec les sœurs. Les superviseurs des écoles oblates doivent donner un préavis de leurs visites dans les salles de classe, permettre à la mère supérieure de les accompagner au besoin, et s'assurer que toutes les visites sont les plus brèves possible¹⁰³.

Les écoles administrées conjointement par les oblats et les sœurs grises visent trois objectifs primordiaux, à savoir éduquer les enfants dans la foi catholique, proposer une solution de rechange aux écoles anglicanes et fournir une éducation laïque très limitée¹⁰⁴. Dans le cadre de l'instruction religieuse, on enseigne l'éthique, la catéchèse, la musique, les offices et les dévotions. On espère qu'une telle éducation empêchera l'élève de s'éloigner de l'Église après avoir quitté l'école¹⁰⁵.

La vie dans les écoles est souvent précaire. En 1874, une baisse des prises de poissons force les religieuses de l'école de l'Île-à-la-Crosse à demander aux parents de ramener leurs enfants chez eux, puisque l'école ne peut pas les nourrir. Au départ, la surveillante de l'école dort sur une paille dans la classe; les écolières, sur le plancher et les écoliers, dans la résidence des oblats¹⁰⁶.

Au début des missions, les pensionnats ne recrutent jamais plus qu'un petit pourcentage des enfants d'âge scolaire dans la région. Ceux qui fréquentent ces établissements s'en vont habituellement après quatre ou cinq ans. Les orphelins sont les plus susceptibles de rester plus longtemps¹⁰⁷. En 1889, le nombre d'élèves autochtones orphelins à l'école dépasse celui des enfants des employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson¹⁰⁸. En 1871, à l'Île-à-la-Crosse, il y a 26 élèves au pensionnat, ainsi que cinq orphelins dont s'occupent les sœurs grises¹⁰⁹.

L'instruction religieuse, qui joue un rôle prépondérant dans le programme d'apprentissage des oblats, est souvent donnée dans une langue autochtone. D'autres cours peuvent être aussi facilement donnés en français qu'en anglais puisque la majorité des oblats et des sœurs grises parlent en français et sont déterminés à créer une identité catholique francophone dans l'Ouest canadien¹¹⁰. À Fort Chipewyan, par exemple, le français est la langue d'enseignement jusqu'aux années 1890¹¹¹. Sara Riel, qui est devenue une sœur grise, crée une crise à l'Île-à-la-Crosse quand elle tente de faire de l'anglais une langue d'enseignement. Les parents métis francophones s'opposent à cette initiative et, en 1875, les cours d'anglais sont temporairement abandonnés¹¹².

Un décret adopté par le gouvernement fédéral en 1873 autorise une subvention fédérale de 300 \$ par année pour l'école oblate de St. Albert. L'année suivante, le gouvernement autorise des paiements similaires à d'autres écoles pour les enfants des

Premières Nations, à condition qu'elles aient au moins 25 élèves. En 1876, au moins trois écoles — St. Albert, Lac La Biche et Île-à-la-Crosse — reçoivent un tel soutien.

L'évêque Vital Grandin de St. Albert contribue grandement à façonner la pensée pédagogique des oblats. Il est convaincu que les Autochtones sont menacés d'extinction, et il doute que les chasseurs et les trappeurs adultes puissent se transformer avec succès en agriculteurs. Il place ses espoirs pour l'avenir des Autochtones dans l'éducation et la conversion des enfants. Il propose des pensionnats où les enfants passent la plupart de leur temps à l'extérieur, soit pour travailler ou pour jouer, et où ils sont convertis au christianisme, mangent des aliments locaux et font l'acquisition de compétences pratiques. Il croit que des enfants ayant reçu une telle éducation à une école de missionnaires ne pourront plus retourner à une vie sur leurs terres. Il déclare fièrement que les orphelins éduqués dans des écoles de missionnaires détestent qu'on leur rappelle leurs origines autochtones. Il prétend que, avec dix écoles du genre, il sera en mesure de sauver les Autochtones des Prairies. Il croit également que les parents, conscients de l'avenir qui les attend, confieront de leur plein gré leurs enfants aux oblats à un jeune âge. En 1879, il commence à exercer des pressions sur le gouvernement fédéral pour que ce dernier finance des écoles confessionnelles qui éduqueront les enfants autochtones de l'âge de 5 ans à 21 ans. Il estime que les frais de pension annuels pour chacun de ces élèves s'élèveront à 80 \$, et que le gouvernement fédéral paiera la moitié de ce montant jusqu'à ce que l'élève ait 16 ans. À partir de ce moment, le gouvernement fédéral paiera seulement 40 \$ et versera le reste dans un compte en fiducie pour l'élève, qui y aura accès une fois qu'il aura terminé ses études. Grandin soumet sa cause directement au premier ministre de l'époque, sir John A. Macdonald, auquel il dit que les oblats obtiennent tellement de succès dans leurs initiatives pédagogiques que, lorsqu'ils terminent leurs études, les élèves souhaitent si vivement vivre comme des Européens qu'ils refusent d'accepter toute subvention destinée aux Autochtones¹¹³.

Le gouvernement fédéral est de plus en plus ouvert aux propositions de Grandin. En 1870, la Terre de Rupert est transférée au Canada. En 1877, les missionnaires démontrent leur utilité à l'État canadien en contribuant à la négociation de sept traités avec les Premières Nations de l'Ouest. La politique autochtone du Canada, exprimée dans la *Loi sur les Indiens* de 1876, est une politique d'assimilation agressive des Autochtones. Un rapport de 1879 sur les pensionnats, préparé pour le gouvernement fédéral, recommande la création d'un réseau d'écoles industrielles, qui devra être établi par le gouvernement fédéral et dirigé par les Églises.

Les missions de la côte Ouest

Les missionnaires catholiques et protestants entreprennent aussi des campagnes missionnaires dans le Nord-Ouest du Pacifique au milieu du XIX^e siècle. Ces campagnes sont menées à la suite de deux événements très perturbateurs, qui sont tous les deux liés à l'intensification de la colonisation dans la région.

La ruée vers l'or de 1850 à Haida Gwaii (îles de la Reine-Charlotte) et celle de 1858 sur les rives du fleuve Fraser ont amené des milliers d'Européens en Colombie-Britannique. Les mineurs et les prospecteurs ont peu de respect pour les Autochtones ou leurs droits et cherchent à les priver de leurs terres. Le mauvais traitement qu'ils infligent aux Autochtones donne lieu à de graves conflits et affrontements¹¹⁴.

En 1862, une épidémie de variole frappe l'île de Vancouver. Les Autochtones sont les plus durement touchés par la maladie, ce qui mène les autorités municipales de Victoria à expulser une grande partie de la population autochtone de la ville sous prétexte que ces personnes représentent une menace pour la santé publique. Bon nombre de ceux qui sont forcés à quitter la ville proviennent initialement de localités côtières. Quand ils retournent chez eux, ils amènent la maladie avec eux. La maladie se propage ainsi dans toute la partie continentale de ce qui est maintenant la Colombie-Britannique¹¹⁵. Selon une estimation, l'épidémie tue presque le tiers de la population autochtone de la région¹¹⁶. Ce sont des événements dramatiques et tragiques qui démoralisent de nombreuses communautés et les privent de leurs leaders traditionnels. Ils permettent aussi aux missionnaires chrétiens de fournir des traitements médicaux aux Autochtones¹¹⁷.

Le travail missionnaire des catholiques dans ce qui est maintenant la Colombie-Britannique demeure restreint jusque dans les années 1860¹¹⁸. En 1858, les missionnaires oblates actifs dans le Nord-Ouest du Pacifique sont autorisés à aller mener leurs activités au nord du 49^e parallèle¹¹⁹. Les oblates ouvrent leur première mission dans la vallée du bas Fraser en Colombie-Britannique, au lac Okanagan, en 1860. En 1861, ils ouvrent la mission St. Mary à Mission, en Colombie-Britannique, juste à l'est de New Westminster sur le fleuve Fraser¹²⁰. Au cours des années suivantes, des missions seront ouvertes à Williams Lake (1867), à Stuart Lake (1873), et dans les Kootenays (1874)¹²¹.

Paul Durieu, qui arrive sur la côte Ouest à titre de prêtre en 1854, joue un rôle central dans le développement des missions et des écoles catholiques dans ce qui va devenir la Colombie-Britannique. Il travaille à Esquimalt et à Kamloops avant d'être nommé assistant de l'évêque Louis-Joseph d'Herbomez à New Westminster en 1864. Là-bas, il dirige la mission St. Mary. Il est nommé évêque de New Westminster en 1890, une fonction qu'il occupe jusqu'à son décès en 1899¹²².

On attribue à Durieu l'établissement d'un régime qui porte son nom, le « régime Durieu », une forme de gouvernement administré par l'Église pour les communautés

des Premières Nations. Le régime, dont l'idée ne vient pas de Durieu, est en fait le fruit des efforts des oblats afin de reproduire les Réductions jésuites en Amérique du Nord. Les Réductions sont des communautés gouvernées par l'Église, qui visent à couper les peuples autochtones de leurs modes de vie traditionnels et de les séparer des colons, qui sont considérés comme des sources de corruption. C'est un modèle hiérarchique dans le cadre duquel le missionnaire contrôle totalement la Réduction¹²³.

E. M. Bunoz, un autre oblat, dit que Durieu et son régime ont permis la création d'« un État indien dirigé par les Indiens, pour les Indiens, qui place ces derniers sous l'autorité de l'évêque et des prêtres locaux agissant à titre de superviseurs ». En réalité, c'est loin d'être un gouvernement autochtone. Dans les communautés où Durieu et les oblats établissent ce régime, les lois sont « les commandements de Dieu, les préceptes de l'Église, les lois de l'État quand elles sont conformes aux lois de l'Église, la *Loi sur les Indiens*, [et] les règlements promulgués par l'administration indienne locale ». Le prêtre de l'endroit préside le tribunal qui applique ces lois. Les punitions peuvent comprendre « des coups de fouet, des amendes, le jeûne noir [un jeûne très rigoureux], ainsi qu'une brève prière. » Le chef élu en vertu des dispositions de la *Loi sur les Indiens* est seulement considéré comme un chef honoraire. C'est le chef eucharistique nommé par Durieu qui détient la réelle autorité — et Durieu peut le destituer. Des personnes désignées à titre de sous-chefs, de gardiens, de catéchistes, de policiers (dans certains cas) et de carillonneurs (surnommés des « sonneurs de cloches ») participent aussi à l'administration du système. Ces personnes tiennent les colons indésirables, plus particulièrement les commerçants de boissons alcoolisées, à l'écart de la communauté, et ils imposent des mesures disciplinaires aux membres des collectivités des Premières Nations. Selon Bunoz, dans le cadre du régime :

[...] les réveils tardifs ne sont pas tolérés. Toutes les personnes se lèvent lorsqu'elles entendent la première cloche. Puis, lorsque la deuxième cloche sonne, elles vont toutes à l'Église pour leur prière matinale. Puis, elles déjeunent, et se rendent ensuite à leur travail respectif. Le soir, elles sont convoquées de nouveau par la cloche pour leur prière collective. Plus tard, à une heure appropriée, selon la saison, le couvre-feu sonne, et toutes les lumières s'éteignent en quelques instants¹²⁴.

L'autorité du régime Durieu est contestée quand, en 1892, le tribunal parrainé par l'Église dans la réserve Lillooet condamne à la flagellation publique un jeune homme et une jeune femme parce qu'ils ont eu des relations sexuelles en dehors du mariage. La sentence est approuvée par un prêtre oblat, Eugène-Casimir Chirouse. La jeune femme est fouettée une deuxième fois peu de temps après, cette fois pour avoir quitté la réserve avec un groupe de jeunes hommes et femmes. Le cas est signalé au magistrat local, qui fait arrêter Chirouse et les membres du tribunal. Tous sont déclarés coupables dans le cadre d'un procès devant un tribunal de comté. Chirouse est condamné à un an de prison; le chef du tribunal, à six mois et le reste

des membres du tribunal, à deux mois. Après une campagne menée par l'évêque catholique John Lemmens, le ministre fédéral de la Justice, John Thompson, laisse tomber toutes les accusations¹²⁵. Le successeur de Durieu en tant qu'évêque de New Westminster, Augustin Dontenwill, met en doute l'efficacité du régime, qu'il estime être trop sévère¹²⁶. Par conséquent, le régime — dont l'efficacité est fort probablement exagérée par ses partisans — tombe en déclin. Ce n'est toutefois pas le cas de la carrière de Chirouse. Il devient directeur de l'école de Mission dans les années 1890, et il demeure impliqué dans le fonctionnement de l'école jusqu'aux années 1920¹²⁷.

Durieu appuie également l'établissement de pensionnats dans les missions catholiques. Le premier de ces pensionnats ouvre ses portes à la mission de St. Mary en 1863¹²⁸. Les principes du régime Durieu structurent la vie quotidienne des élèves. Même si les 42 garçons initialement recrutés par l'école reçoivent une initiation à la lecture, à l'écriture et à l'arithmétique, ils passent la majorité de leur temps dans les champs à jardiner et à faire de l'agriculture. Les punitions infligées comprennent du travail scolaire supplémentaire, l'obligation de s'agenouiller pendant un certain temps, la détention, l'isolement, l'humiliation et les châtiments corporels. On donne des récompenses pour un bon comportement — notamment des prix ou des honneurs, comme le droit de se faire appeler le « capitaine des Saints Anges ». À partir de la fin des années 1860, l'école se dote d'une fanfare, utilisée en partie pour que les Européens soient impressionnés par les capacités des élèves des Premières Nations¹²⁹.

En 1865, les Sœurs de Sainte-Anne, qui ont ouvert un couvent à Victoria en 1858, envoient deux sœurs à New Westminster, où elles ouvrent une école pour les filles l'année suivante. L'école enseigne aux enfants des colons et des Premières Nations¹³⁰. Les oblats promettent de fournir aux Sœurs de Sainte-Anne 200 \$ par année pour leurs services, en plus de 400 \$ pour équiper leur couvent, si l'ordre fournit deux enseignantes pour une école de filles à Mission. Quand deux sœurs et sept élèves arrivent à l'automne 1868, elles découvrent que les oblats n'ont pas fourni de meubles, forçant leur dirigeante, la sœur Mary Luména, à fabriquer rapidement des tables et des commodes. Au cours des années suivantes, elle fabrique non seulement des lits, des tables, des chaises et des lavemains, elle abat aussi le bois d'œuvre qui sert à la construction de ces meubles¹³¹.

L'approvisionnement alimentaire aux écoles de missionnaires est toujours précaire. Sous prétexte que les garçons aiment la soupe au chou, les oblats leur font planter 4 000 choux au printemps 1864. Que les élèves aiment le chou ou non, il domine le menu l'année suivante. En 1868, il n'y a pas de pain, de céréales ou de légumes : le personnel et les élèves doivent se contenter de pommes de terre et de poissons étroitement rationnés¹³². Il s'agit d'une diète monotone et insuffisante, et c'est pour cette raison que les garçons complètent leur alimentation en cueillant des pommes dans le verger de l'école la nuit¹³³.

Les prêtres et les religieuses croient que les vêtements traditionnels des Premières Nations sont trop extravagants. Par conséquent, chaque nouvel élève reçoit un uniforme scolaire. La tenue des filles comprend une blouse brune, une jupe en coton et un bonnet blanc¹³⁴.

Au départ, l'école de Mission est financée uniquement à partir de sources catholiques mais, en 1865, le gouvernement colonial de la Colombie-Britannique lui accorde une subvention de 50 livres¹³⁵. En janvier 1874, l'évêque d'Herbomez cherche à obtenir des fonds pour l'école de Mission auprès des Affaires indiennes, signalant que « bon nombre des garçons autochtones fréquentant nos écoles peuvent à peine apprendre à lire et à écrire correctement, mais ces mêmes garçons peuvent apprendre beaucoup de choses tout aussi utiles pour eux, [par exemple] à labourer, à couper le foin et, même, à jouer de la musique ». Dans les écoles, les garçons « prennent rapidement l'habitude de travailler; ils apprennent à aimer l'ordre et la discipline, et ils se préparent à devenir des membres utiles de la collectivité »¹³⁶. Le lobbying porte ses fruits : cette année-là, le gouvernement verse une subvention de 350 \$ à l'école¹³⁷.

Même si l'Église catholique romaine demeure l'Église chrétienne dominante sur la côte Ouest, les anglicans et les méthodistes mènent tous les deux d'importantes campagnes missionnaires durant cette période. Ils tentent eux aussi d'établir des communautés chrétiennes gouvernées par des missionnaires qui séparent les Autochtones du reste de la population.

En 1857, William Duncan, un diplômé récent du Highbury Training College de la SMEA, arrive au poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans la localité côtière nordique de Fort Simpson (maintenant Port Simpson), où il prêche l'Évangile aux membres de la Première Nation des Tsimshian¹³⁸. En 1859, 200 élèves fréquentent l'école qu'il a ouverte. La religion joue un rôle central dans son programme scolaire. Dans son journal, il écrit : « Je leur ai parlé ce matin de ce que Dieu attend de nous, en tant que notre Créateur, ce qui est l'élément principal de mon cours en communication orale¹³⁹. »

Duncan et 400 convertis tsimshians cherchent à s'isoler de ce qu'ils perçoivent comme la mauvaise influence des colons européens et des Autochtones non chrétiens en déménageant à l'ancien village tsimshian de Metlakatla (ou Metlakahtla). Ils déménagent dans ce village en 1862, créant ce que Duncan (qui avait alors appris à parler le tsimshian) espérait être un village chrétien modèle¹⁴⁰. La vie à Metlakatla n'est pas tellement différente de celle sous le régime Durieu : les cérémonies traditionnelles, le jeu, l'alcool et le travail le dimanche sont interdits, et la fréquentation scolaire est obligatoire¹⁴¹. Une scierie est construite grâce aux profits du magasin local. Le bois de la scierie est utilisé pour construire des maisons, une Église qui pouvait accueillir plus de 1 000 personnes, un externat, ainsi qu'une résidence pour les élèves¹⁴². À partir de 1874, le gouvernement fédéral verse des fonds à l'école qui, semble-t-il, compte 304 élèves, dont 168 adultes¹⁴³.

Duncan exerce un pouvoir considérable sur les élèves et les habitants de la communauté en général. Dans son journal, il note ceci : « Hier soir, j'ai dû réprimander Susan pour son manque d'attention, et j'ai sévèrement réprimandé tous les élèves pour leur négligence, leur saleté et leur paresse — j'ai enfermé Margaret (dans le placard sous les escaliers) pendant deux jours et nuits pour s'être livrée à des larcins et je lui ai infligé un châtement corporel sévère¹⁴⁴. » En tant que magistrat, il est aux commandes d'une force policière autochtone en uniforme. Il n'hésite pas à imposer des peines sévères à ceux qui enfreignent les lois de la communauté : les coupables peuvent être emprisonnés, exilés ou fouettés¹⁴⁵.

Pendant de nombreuses années, le travail missionnaire de Duncan à Metlakatla est cité comme exemple de réussite. Le rapport annuel de 1874 des Affaires indiennes le décrit comme « un homme dont le labeur fervent pour les Indiens de la Colombie-Britannique est digne de toutes les louanges »¹⁴⁶. Toutefois, il finit par entrer en conflit avec les représentants de l'Église et ceux du gouvernement. Quand Duncan refuse de reconnaître l'autorité de la Société missionnaire de l'Église d'Angleterre, il est congédié. En réponse à ce geste, 600 Tsimshian et lui déménagent en Alaska, où ils fondent une communauté à laquelle l'on donne le nom de « New Metlakatla »¹⁴⁷.

Thomas Crosby, né en Angleterre et élevé en Ontario, vient en Colombie-Britannique à titre de missionnaire méthodiste laïque en 1861. Quatre ans plus tard, il devient un prédicateur itinérant, travaillant sur la côte est de l'île de Vancouver¹⁴⁸. En 1874, il arrive à Fort Simpson, qui deviendra le siège de ses activités pour les 23 prochaines années¹⁴⁹. Crosby apprend les langues autochtones, assiste aux cérémonies et aux festins, et porte une attention particulière aux orateurs et conteurs autochtones. Il respecte la générosité des Autochtones, leur piété naturelle, ainsi que leur talent musical. Cependant, il pense que leurs pratiques culturelles et spirituelles sont la création du diable. Il veut transformer complètement leur vie : les Autochtones doivent non seulement venir vers le Christ, mais il faut aussi leur apprendre à aller à l'école ou à travailler régulièrement, ainsi que les convaincre d'abandonner leurs habitations collectives pour des maisons unifamiliales, et de s'orienter vers l'agriculture¹⁵⁰. Peu de choses lui plaisent dans la vie des Autochtones. Il écrit ceci : « Leurs vieilles maisons et leur milieu sont pitoyablement sales et désordonnés, et peu propices à les aider dans leurs efforts pour se sortir de leur situation actuelle¹⁵¹. »

Il cherche lui aussi à établir un gouvernement administré par l'Église pour les membres des Premières Nations de Fort Simpson. Sous sa direction, un conseil de village est formé à Fort Simpson. Le conseil nomme des gardiens pour faire respecter les lois sur l'observation du sabbat, la consommation d'alcool, les mariages, la scolarité et les conflits familiaux. Avec une nouvelle religion viennent de nouveaux noms. Dans les années 1880, la plupart des membres de l'Église méthodiste de Fort Simpson ont des noms européens¹⁵².

Crosby est grandement aidé dans son travail par son épouse, Emma. Au départ, les Crosby amènent chez eux des jeunes filles, dont certaines sont orphelines, pour les élever¹⁵³. Cette entreprise prend tant d'ampleur que, en 1879, le Crosby Girls' Home ouvre ses portes¹⁵⁴. Les activités de financement d'Emma Crosby pour ce travail contribuent à l'établissement de la Société missionnaire des femmes méthodistes¹⁵⁵. Une routine stricte et une discipline excessive sont imposées par le personnel du Crosby Girls' Home¹⁵⁶. L'une des surveillantes est d'avis que l'imposition fréquente de punitions est « la seule façon de nous faire écouter »¹⁵⁷. Deux filles qui s'enfuient en 1883 sont enfermées dans la salle de travail pendant près d'une semaine¹⁵⁸. À la fin des années 1880, l'influence de Crosby sur les Tsimshian s'est amoindrie parce que ces derniers sont mécontents de l'incapacité de l'Église de protéger les droits fonciers des Autochtones, ce qui sème la division dans l'Église et mène à la création de la « Band of Christian Workers », une association de chrétiens autochtones¹⁵⁹.

Duncan et Crosby ont tous les deux des conflits avec le gouvernement fédéral à propos d'enjeux relatifs aux Autochtones. Duncan soutient que la *Loi sur les Indiens*, qu'il juge restrictive, ne devrait pas s'appliquer aux Tsimshian de Metlakatla, tandis que Crosby défend les droits fonciers des Autochtones. À un moment donné, l'agent des Affaires indiennes J. W. MacKay recommande que des restrictions soient imposées à des missionnaires comme Duncan et Crosby, qu'il croit être à l'origine des revendications territoriales autochtones¹⁶⁰. Les efforts déployés par Duncan et Crosby pour défendre les droits des Autochtones sont infructueux, et les communautés modèles qu'ils tentent d'établir ne prennent pas racine. Ces communautés servent toutefois de modèles aux pensionnats indiens. Au cours des années suivantes, une école industrielle sera établie à Metlakatla, et le Crosby Home intégré au système canadien des pensionnats indiens.

Un héritage de division

Dans l'ensemble du Nord-Ouest et de la Colombie-Britannique, les missionnaires chrétiens, plus particulièrement ceux de l'ordre des oblats, sont stratégiquement déployés afin de pouvoir saisir l'occasion lorsque, dans les années 1880, le gouvernement fédéral commence à mettre en œuvre la proposition de 1879 visant à établir des écoles industrielles dans l'Ouest canadien. Les écoles qui ouvrent leurs portes au cours des décennies suivantes sont, en grande partie, des prolongements des premières écoles de missionnaires, c'est-à-dire qu'elles visent à séparer les enfants de leur famille, à leur imposer de nouvelles pratiques et croyances spirituelles, à leur fournir une éducation générale très limitée, à leur faire comprendre la valeur morale du travail, et à préparer les élèves à s'orienter vers l'agriculture plutôt que de reprendre le mode de vie de leurs parents.

Les profonds conflits entre les protestants et les catholiques se poursuivent durant l'époque des pensionnats indiens. Cela favorise une distribution disparate des écoles, ce qui fait que certaines régions n'ont pas d'école alors que, dans d'autres, des écoles catholiques et protestantes se trouvent à quelques kilomètres les unes des autres. Cette rivalité crée non seulement des chevauchements, mais elle provoque aussi des divisions profondes et durables au sein des collectivités des Premières Nations.

CHAPITRE 7

Confédération, colonisation, et résistance

En 1867, le Parlement britannique adopte l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*, qui unit la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et la province du Canada (constituée de parties des provinces actuelles de l'Ontario et du Québec) pour former une nouvelle entité politique : le Dominion du Canada. Ni tout à fait une colonie, ni tout à fait un état indépendant, le Canada est une création impériale et continue de faire partie de l'Empire britannique; sa politique étrangère est donc définie par Londres et non par Ottawa, à tout le moins pendant les premières années d'existence du pays. La confédération des colonies de l'Amérique du Nord britannique survient en réponse à une série de pressions et de possibilités, notamment :

- le désir d'accroître le commerce intercolonial;
- le besoin de renforcer la défense du pays, étant donné que le manque d'empressement de la Grande-Bretagne à soutenir officiellement la victoire de l'Union dans la guerre de Sécession a exacerbé les tensions à la frontière et menace le commerce avec les États-Unis;
- la possibilité de tirer profit des perspectives économiques qu'offrent les terres de la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH) à l'ouest.

La pression vient surtout de l'Angleterre. Le Bureau colonial britannique veut éliminer les coûts associés aux colonies de peuplement comme le Canada. Leur accorder l'indépendance ou les y pousser à force de cajoleries permettrait de réduire ces coûts tout en s'assurant que les colonies demeurent ouvertes aux investissements de capitaux britanniques. Parallèlement, des investisseurs et des politiciens britanniques et canadiens importants nourrissent un réel intérêt envers la création d'un état transcontinental; ils achètent la Terre de Rupert à la Compagnie de la Baie d'Hudson et persuadent par la ruse la Colombie-Britannique de se joindre à la Confédération en promettant une liaison ferroviaire qui s'étend d'un océan à l'autre.

Les terres acquises seront peuplées par des colons provenant d'Europe et du Haut-Canada, qui achèteront les biens produits dans le centre du Canada et qui expédieront leurs récoltes par train vers les ports de l'est et de l'ouest, d'où elles seront acheminées vers les marchés internationaux et fourniront ainsi au pays des gains à l'exportation.

Il est risqué de ne pas agir promptement : les États-Unis, qui prennent rapidement de l'expansion, peuvent revendiquer le territoire les premiers en invoquant leur prétendue destinée manifeste, privant ainsi l'Empire d'une liaison ferroviaire transcontinentale, d'une provision assurée de charbon, de ports stratégiques et d'un approvisionnement alimentaire certain.

L'enthousiasme des colonies pour une telle union se soulève, puis retombe. En 1864, les gouverneurs de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, nommés par la Grande-Bretagne, réussissent à persuader les dirigeants politiques de chacune de leur colonie de se réunir à Charlottetown pour discuter de la création, moins ambitieuse, d'une union maritime. Les dirigeants de la province du Canada se joignent à eux et proposent une fédération de toutes les colonies de l'Amérique du Nord, dont le but éventuel est l'expansion vers l'ouest. Cette proposition va permettre de briser l'impasse politique qui paralyse la province du Canada depuis 1841, année où le Bas-Canada, francophone et principalement catholique, et le Haut-Canada, anglophone et principalement protestant, sont devenus une seule et même colonie. Cette fédération va également créer un État solide et stable sur le plan économique et politique qui attirera le type d'investissements nécessaires à la poursuite de l'exploitation du Nord-Ouest canadien. La proposition est bien accueillie et forme la base de la Confédération, constituée peu de temps après¹.

Le nouveau dominion ne perd pas de temps à entreprendre son expansion vers l'ouest. Le parlement est élu en août 1867 et, en décembre, il adopte une mesure demandant à la Grande-Bretagne d'unir les territoires de la Compagnie de la Baie d'Hudson à ceux du Canada². La colonisation du « Nord-Ouest », nom que l'on donne à ce territoire, signifie aussi la colonisation de plus de 40 000 Autochtones qui habitent ce territoire³. Trois éléments constituent le cœur de la politique coloniale du gouvernement canadien : l'*Acte des Sauvages*, le ministère des Affaires indiennes et les traités négociés avec les Premières Nations de l'ouest et du nord du Canada. Le présent chapitre décrit les grandes lignes de la création de l'*Acte des Sauvages* et du ministère des Affaires indiennes, puis traite de la réaction des Autochtones à la colonisation du Nord-Ouest par le Canada. Cette réaction a finalement entraîné la création de la province du Manitoba, la négociation des traités, ainsi qu'une intervention militaire canadienne, première mesure d'une politique soutenue de discipline excessive et de marginalisation sociale et économique des Autochtones.

L'Acte des Sauvages

La responsabilité du gouvernement fédéral envers les « Indiens et les terres réservées pour les Indiens » est définie au paragraphe 91(24) de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* (maintenant la *Loi constitutionnelle de 1867*). Au Parlement,

le premier ministre du Canada, sir John A. Macdonald, décrit la responsabilité du gouvernement envers les Indiens comme la nécessité « de les prendre sous la tutelle en tant que personnes mineures incapables d'administrer leurs propres affaires »⁴. Cette attitude officielle montre le recul de la politique concernant les Autochtones par rapport à l'époque où les Premières Nations étaient considérées comme des alliés importants et respectés dont il fallait obtenir et conserver l'appui.

Bien que la législation que l'on appelle l'« *Acte des Sauvages* » ne soit pas adoptée avant 1876, le Parlement canadien commence à régir la vie des Autochtones peu de temps après la Confédération. En 1868, le gouvernement adopte l'*Acte pourvoyant à l'organisation du Département du Secrétaire d'État du Canada, ainsi qu'à l'administration des Terres des Sauvages et de l'Ordonnance*. Pour l'essentiel, cette loi incorpore la majeure partie de l'ancienne législation de la province du Canada concernant les Indiens et l'applique à l'ensemble du pays. Cette pratique consistant à adopter des approches en vigueur avant la Confédération est de nouveau employée en 1869, lorsque le Parlement adopte l'*Acte pourvoyant à l'émancipation graduelle des Sauvages*⁵. Cet acte donne au Canada le pouvoir :

- de délivrer des permis d'occupation pour des étendues de terre réservées (Ces permis associent les individus à des étendues de terre bien précises. Cela constitue la première étape vers la propriété privée des terres et la dissolution des réserves.);
- d'établir des conseils de bandes élus (dont les règlements administratifs doivent être approuvés par le gouvernement fédéral);
- de relever de leur fonction les membres de conseils de bandes considérés inaptes pour cause de malhonnêteté, d'intempérance ou d'immoralité;
- d'accorder à tout Indien qui « semblera mériter de devenir propriétaire de terre, un droit viager dans la terre qui lui a été ou pourra lui être assignée dans la réserve appartenant à la nation, tribu ou peuplade dont il est membre »;
- d'exiger d'une femme indienne qui se marie « à un autre qu'un Sauvage » qu'elle « cesse d'être une Sauvage dans le sens du présent acte ». De plus, les enfants issus de ce mariage ne sont pas « considérés comme Sauvages dans le sens du présent acte ».

En 1870, le surintendant général adjoint des Affaires indiennes, William Spragge dit, à propos de ces deux actes, que la législation vise clairement à miner l'autonomie gouvernementale des Premières Nations et à encourager l'assimilation.

Les lois édictées en 1868 et 1869, et concernant les affaires des Sauvages, avaient pour but d'amener la population sauvage à se mêler graduellement à la race blanche dans les affaires ordinaires de la vie, et de faciliter l'élection, pour une période limitée, de membres formant un conseil pour la régie des affaires locales, afin que les hommes intelligents et instruits désignés comme chefs

pussent représenter les adultes mâles de chaque bande dans la direction de leurs affaires intérieures.

Par cette disposition légale, le système de l'irresponsabilité fait place à la responsabilité, et l'on a ainsi ouvert la voie à l'établissement de simples institutions municipales⁶.

Au moment de son adoption en 1876, l'*Acte des Sauvages* (dont le titre officiel est *Acte pour modifier et refondre les lois concernant les Sauvages*)⁷ amalgame toutes les lois concernant les Sauvages en un seul texte, dont les principales dispositions sont les suivantes :

La définition de « Sauvage » : Un Sauvage est un individu de sexe masculin et de sang sauvage appartenant à une tribu. Sa femme et ses enfants sont aussi des Sauvages. Les femmes indiennes perdent leur statut de Sauvages au sens de la loi si elles épousent un autre qu'un Sauvage. En outre, les enfants issus de ces mariages n'ont pas le statut de Sauvages. Cette disposition discriminatoire ignore les pratiques matrimoniales traditionnelles autochtones et aura des conséquences perturbatrices à long terme sur les familles et les collectivités autochtones.

La définition de « bande » : Selon la loi, une bande est définie comme un groupe de Sauvages qui possèdent une réserve ou des terres en commun « dont le titre légal reste à la Couronne » ou dont les fonds sont détenus en fiducie.

La réglementation de la vente de terres des Sauvages : Les réserves sont détenues par la Couronne et ne peuvent pas être mises en hypothèque ou saisies pour dettes. Ces terres peuvent uniquement être transportées par abandon à la Couronne et seulement si une majorité d'hommes adultes membres de la bande en approuve l'abandon lors d'une réunion spéciale. Tout transport par abandon nécessite l'approbation du ministre. Pour décourager la bande d'abandonner des terres dans le but d'obtenir un gain immédiat, pas plus de 10 % de l'argent reçu à la suite de la vente n'est payé directement à la bande et le reste est détenu en fiducie.

La définition des formes acceptables de gouvernement des bandes : Malgré le fait que les Autochtones de partout au pays se gouvernent eux-mêmes selon toute une variété de modèles, l'*Acte des Sauvages* cherche à établir un système comprenant un chef et un conseil élus dans les réserves. Bien que les chefs héréditaires (ou « chefs à vie », comme les décrit l'*Acte*) qui sont vivants au moment de l'entrée en vigueur de l'*Acte* puissent conserver leur titre jusqu'à leur décès ou leur démission, le ministre peut destituer le conseil de bande ou les conseillers pour cause de malhonnêteté, d'intempérance, d'immoralité ou d'incapacité. Un peu comme les municipalités, les conseils de bandes doivent s'occuper des routes, des ponts, des écoles, des édifices publics, de l'attribution des lots et de la suppression du crime dans les réserves.

L'imposition de limites aux Sauvages : Par exemple, ils ne peuvent pas acquérir de propriétés au Manitoba ou dans les Territoires du Nord-Ouest.

L'objectif ultime d'émancipation : En vertu de l'*Acte*, le membre d'une bande qui désire s'émanciper doit obtenir l'approbation de la bande et se voir attribuer un lopin de terre par sa bande. Il doit aussi convaincre les Affaires indiennes de sa « réputation d'intégrité, de moralité et de sobriété ». À la fin d'une période probatoire de trois ans, cette personne peut (si sa conduite est jugée satisfaisante) recevoir une terre appartenant à la réserve. De plus, le membre d'une bande qui décroche un diplôme universitaire, devient médecin, avocat ou enseignant, ou est ordonné prêtre, a le droit de s'émanciper.

L'émancipation en tant que telle n'accorde pas le droit de vote, un droit qui, pendant la majeure partie de cette période, est régi par les lois provinciales. Elle élimine plutôt toute distinction entre les droits et les responsabilités juridiques des Sauvages et ceux des autres sujets britanniques, puisque les Canadiens sont toujours des sujets britanniques. En demandant à s'émanciper, le Sauvage doit abandonner ses droits acquis dans la réserve et en vertu des traités. Il reçoit alors un lot de terre appartenant à la réserve, assujéti à l'évaluation et à l'impôt foncier.

Si cette politique fonctionne, le gouvernement fédéral éliminera graduellement ses obligations individuelles envers les Indiens, ainsi que ses obligations en vertu des traités. Elle touche directement les réserves, étant donné qu'elle vise à les démanteler. Elle touche aussi les traités, car s'il n'y a plus d'Indiens inscrits, les obligations contractées par traités disparaissent. Cette politique n'obtient jamais la faveur des peuples des Premières Nations. Entre 1857 et 1920, à part les femmes qui perdent leur statut au moment de leur mariage, seulement 250 « Sauvages » s'émancipent⁸.

L'*Acte des Sauvages* de 1876 fait peu de cas de l'éducation, sauf pour attribuer aux conseils de bandes la responsabilité de la construction et de l'entretien des écoles. Une disposition ajoutée en 1880 exige que l'instituteur appartienne à la même religion que la majorité des membres de la bande, à condition que la minorité (qu'elle soit catholique ou protestante) dispose d'une école séparée⁹.

Les politiciens justifient l'*Acte des Sauvages* en affirmant qu'il s'agit d'un instrument nécessaire pour protéger les peuples des Premières Nations de l'exploitation tout en les civilisant; en réalité, il s'agit plutôt d'un outil permettant la gestion autocratique de leurs vies. Au cours des années à venir, l'*Acte* est modifié régulièrement dans le but de renforcer la capacité du gouvernement à contrôler les Indiens. Par exemple, avant 1900, l'*Acte* est modifié pour :

- donner au ministre des Affaires indiennes le pouvoir de remplacer les dirigeants traditionnels par des conseils élus (Si des dirigeants nommés traditionnellement sont ainsi remplacés par un conseil élu, ce dernier agit à titre de représentant officiel de la bande.) (1880)¹⁰;

- pouvoir refuser aux enfants nés hors mariage l'appartenance à une bande (1880)¹¹;
- permettre au ministre d'interdire à toute personne destituée de son poste de tenter d'être réélue pendant une période de trois ans (1895)¹²;
- autoriser les agents des Indiens à agir comme juges de paix (1881)¹³;
- faire en sorte qu'il soit criminel d'encourager « des Sauvages, des Sauvages non compris dans les traités ou des Métis agissant apparemment de concert, au nombre de trois ou en plus grand nombre, —
 - À faire quelque requête ou demande à un agent ou autre serviteur du gouvernement d'une manière tumultueuse, violente, turbulente ou menaçante ou d'une manière propre à causer une infraction de la paix, ou —
 - À commettre un acte propre à causer une infraction de la paix » (1884)¹⁴;
- donner au ministre le pouvoir de proscrire la vente ou le don de certains types de munitions aux Indiens du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest (1884)¹⁵;
- rendre illégale la participation à des cérémonies traditionnelles des Premières Nations de la côte ouest (la cérémonie du Potlatch et la danse Tamanawas) (1884)¹⁶;
- permettre au ministre d'autoriser l'émancipation d'un homme sans l'approbation de la bande (1884)¹⁷;
- permettre au ministère des Affaires indiennes d'interdire ou de réglementer la vente (ou toute autre forme d'échange) par un Indien ou une bande indienne de grains et de plantes racines, ainsi que d'autres produits cultivés dans les réserves de l'Ouest canadien (1881)¹⁸;
- rendre applicables aux Indiens les lois sur le gibier du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest (1890)¹⁹;
- donner au ministre le pouvoir accru de louer des terres sans le consentement de la bande (1894, 1895, 1898)²⁰;
- interdire les cérémonies comprenant le don « de l'argent, des marchandises ou des objets » ou visant « à mutiler ou blesser le corps, mort ou vivant, d'un être humain ou d'un animal » (1895)²¹;
- accroître la capacité du ministre de dépenser les fonds de la bande sans l'approbation de cette dernière (1898)²².

Bref, l'*Acte des Sauvages* cherche à placer les individus et les collectivités des Premières Nations, leurs terres et leurs finances, sous le contrôle du gouvernement fédéral. Le pouvoir réel dans une réserve n'appartient pas aux chefs et aux conseils de bande élus, dont les pouvoirs sont déjà limités et qui peuvent être destitués par le gouvernement, mais aux agents des Indiens nommés par le gouvernement fédéral²³. En réalité, dès son adoption en 1876, l'*Acte* fait des Indiens des pupilles de l'État sans droit de vote aux élections provinciales ou fédérales et sans possibilité d'exercer

une profession s'ils ne renoncent pas à leur statut, en plus de limiter sérieusement leur liberté de prendre part à des pratiques spirituelles et culturelles. Elle restreint également la manière dont ils peuvent vendre les produits de leurs fermes et les empêche de contracter une dette sans l'approbation du gouvernement ou l'abandon de leur statut d'Indiens au sens de la loi²⁴. Plutôt qu'un outil de protection des terres indiennes, l'*Acte* devient un instrument permettant de réduire considérablement la taille des réserves ou de les déplacer.

La *Loi sur les Indiens* demeure le principal texte de loi concernant les Autochtones au Canada, mais d'autres textes de loi importants touchant les Autochtones sont adoptés au XIX^e siècle. L'*Acte du cens électoral* de 1885, par exemple, accorde le droit de vote aux hommes indiens adultes de plus de vingt et un ans qui vivent dans l'est du Canada et qui possèdent une terre bonifiée dans une réserve. Avant l'adoption de cet acte, le droit de vote aux élections fédérales est établi par les lois provinciales, ce qui signifie que les Indiens qui satisfont aux conditions de possession d'une propriété ont le droit de voter dans certaines provinces, mais pas dans d'autres. Lorsque cet acte fédéral est abrogé en 1898, les gouvernements provinciaux ont de nouveau le pouvoir de décider du droit de vote aux élections fédérales. Elles utilisent ce pouvoir pour refuser ou restreindre le droit de vote des Premières Nations. Il faut attendre 1960 avant que les membres des Premières Nations ne reçoivent le droit absolu de voter aux élections fédérales au Canada²⁵.

Ministère des Affaires indiennes

Le ministère des Affaires indiennes est issu d'une division du gouvernement de la province du Canada (Ontario et Québec) connue avant la Confédération sous le nom de Division des Sauvages. Cette division, dont l'histoire remonte au Département des Indiens de sir William Johnson, devient le Département des Terres de la Couronne en 1860²⁶. Après la Confédération, les responsabilités de la Division sont étendues aux Maritimes²⁷. Le Ministère fait d'abord partie du Département du Secrétaire d'État du Canada, chargé des relations avec la Grande-Bretagne, ainsi que de la Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest. En 1873, la Division des Sauvages est transférée au Département de l'Intérieur. Les deux autres divisions du Département sont la Direction des terres fédérales et la Commission géologique du Canada. Le Département de l'Intérieur s'occupe aussi des Territoires du Nord-Ouest (qui comprennent la majeure partie de ce qui constitue de nos jours le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et le Nunavut)²⁸.

À partir de ce moment, le ministre chargé de l'administration des peuples et des terres autochtones est également chargé de recruter des colons et d'acquérir des terres — des terres autochtones — où les immigrants pourront s'établir. Pour

ce faire, le Département de l'Intérieur continue d'appliquer des politiques établies avant la Confédération : il obtiendra l'accès aux terres par des traités, l'isolement des Autochtones dans les réserves et les pensionnats, l'imposition d'un contrôle politique restrictif par la législation et la poursuite de l'assimilation, dans le but de se défaire de toute obligation politique ou économique envers les peuples autochtones.

Ce n'est qu'en 1880 qu'une modification de l'*Acte des Sauvages* permet la création d'un ministère des Affaires indiennes distinct. Malgré tout, le lien avec le Département de l'Intérieur demeure, étant donné la coutume voulant que les deux ministères relèvent du même ministre. Conformément à la pratique qui avait cours avant la Confédération, le ministre des Affaires indiennes porte toujours officiellement le titre de « surintendant général des Affaires indiennes » jusqu'en 1936. Pour faciliter son travail, le ministère des Affaires indiennes divise le pays en « surintendances », chacune ayant son propre surintendant supervisant le travail de cinq agents des Indiens ou moins. Les surintendances sont étendues : dans les années 1870, il n'y en a que deux pour couvrir tout le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, ainsi que deux autres pour couvrir toute la Colombie-Britannique. Dans l'ouest du Canada, un commissaire des Indiens, employé à temps plein, oriente le travail du Ministère dans la région de 1873 à 1932 (le poste est temporairement aboli entre 1909 et 1920)²⁹.

La prise de décisions est fortement centralisée. Entre 1874 et 1893, le ministre adjoint des Affaires indiennes, Lawrence Vankoughnet, contrôle les activités quotidiennes du Ministère. (Pour des raisons de clarté et d'uniformité, le présent rapport utilise le titre de « ministre des Affaires indiennes » plutôt que « surintendant général des Affaires indiennes » pour désigner ce poste.) D'abord commis au Département des Terres de la Couronne en 1861, Vankoughnet connaît bien la politique ministérielle et il est un ami de longue date de sir John A. Macdonald; cependant, il a peu d'expérience concrète du travail avec les Autochtones. Ses principales préoccupations sont de maintenir un contrôle personnel sur les activités du Ministère et de limiter les dépenses. Cette politique frustre le personnel qui travaille sur le terrain, car il est incapable de réagir rapidement aux situations changeantes³⁰. Pour les Autochtones qui endurent la famine causée par des épidémies souvent mortelles et l'effondrement de leur économie traditionnelle, les retards du gouvernement et l'importance que ce dernier accorde aux contrôles des dépenses risquent d'avoir des conséquences tragiques.

Bien que le personnel de terrain de niveau supérieur soit souvent en désaccord avec ses patrons d'Ottawa, son attitude envers les Autochtones porte toutes les marques du colonialisme. Le commissaire des Indiens Joseph Provencher est licencié en 1878 après une enquête ayant conclu qu'il a négligé ses responsabilités, fourni des biens de mauvaise qualité aux Indiens et tenté d'utiliser sa fonction pour s'enrichir³¹. Le commissaire des Indiens Edgar Dewdney qualifie les 3 000 Cris qui tentent d'établir une réserve dans les collines du Cyprés de « sauvages paresseux, ramassés de mécontents et de gens sans aveu, pris dans toutes les bandes de sauvages des

territoires ». Les chasser des collines du Cyprès et « leur dispersion dans tout le pays » représente, à son avis « la solution d'une de nos principales difficultés »³². Hayter Reed, futur ministre adjoint des Affaires indiennes, décrit les membres des Premières Nations qu'il rencontre dans le cadre de ses fonctions d'agent des Indiens comme « la racaille des Plaines »³³. Les arguments voulant que la politique canadienne relative aux Indiens soit bien intentionnée et humanitaire doivent être évalués à la lumière des propos durs, condescendants et parfois intéressés tenus par les personnes qui ont conçu et mis en œuvre cette politique.

Le Ministère dispose de deux sources de financement : l'allocation budgétaire annuelle du gouvernement et les intérêts provenant des fonds détenus en fiducie pour les bandes. Dès 1890, bien plus de la moitié du budget du Ministère est dépensée dans la région de l'Ouest³⁴.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, les agents des Indiens travaillent en étroite collaboration avec la Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, créée en 1873. Modelée sur la Police royale irlandaise, la Gendarmerie veut maintenir l'ordre dans les Prairies afin de paver la voie à la colonisation et à la construction de la voie ferrée. Ses tâches immédiates sont de contrôler les marchands de whiskey américains qui ont commencé à s'installer au Canada et d'établir une relation avec les Autochtones en guise de prélude à leur éventuelle « civilisation »³⁵. La police détient le pouvoir de faire appliquer les lois britanniques et canadiennes — des lois qui n'ont été ni élaborées ni approuvées par les habitants des Territoires du Nord-Ouest. Le commissaire de la police détient automatiquement un siège au Conseil territorial formé pour gouverner le territoire et les membres des forces policières agissent à titre de magistrats. En conséquence, la Gendarmerie participe à l'adoption des lois, aux activités policières et au fonctionnement du système judiciaire³⁶. Dès le moment de son arrivée dans l'Ouest, la police est présente à toutes les négociations de traités, un rappel silencieux du potentiel militaire canadien³⁷.

Résistance, traités et rébellion

La colonisation du Nord-Ouest ne va pas sans heurts. Dès le départ, les Autochtones veulent avoir voix au chapitre pour déterminer l'avenir de leurs terres. Ils résistent à l'assertion unilatérale de la souveraineté canadienne, ils négocient des traités et prennent les armes lorsqu'ils y sont contraints. Le Canada réagit tant sur le front militaire que diplomatique et, comme la Couronne détient la balance du pouvoir dans l'Ouest, elle se met à accroître le contrôle qu'elle exerce sur la vie des Autochtones.

Les Métis et la résistance de 1870

Les Métis de la rivière Rouge sont les premiers à résister ouvertement à la colonisation canadienne du Nord-Ouest. L'une des conséquences du commerce des fourrures a été le développement de relations à long terme entre des marchands de descendance européenne et des femmes autochtones. Souvent qualifiées de mariages « à la façon du pays » ou de « mariage du pays », ces relations donnent naissance, au sens littéral comme au sens figuré, à un nouveau peuple possédant une identité culturelle distincte. Pour les voyageurs et les commerçants de fourrures, ces mariages renforcent les relations économiques avec les Premières Nations avec lesquelles ils traitent. Pour les groupes autochtones, l'établissement de liens de parenté forts fait partie d'un système social et politique général très ancien, mais ces liens sont également essentiels au commerce, puisque les familles élèvent leurs enfants de manière à ce qu'ils travaillent eux aussi dans ce domaine. Comme les enfants issus de ces relations créent leurs propres cultures et communautés uniques, on leur attribue plusieurs noms, notamment « Sang-Mêlé », « country-born » (Métis né d'un père anglo-protestant et d'une mère amérindienne), « bois brûlé » et, le terme le plus utilisé de nos jours pour décrire cette nouvelle nation, « Métis »³⁸.

Des collectivités bien établies de cette nation émergente s'installent autour des Grands Lacs au cours du XVIII^e siècle. Nombre d'entre elles se déplacent vers l'ouest pour suivre le commerce des fourrures et se rassemblent aux fourches des rivières Rouge et Assiniboine, à l'endroit où se dresse aujourd'hui Winnipeg. Les Métis y développent une économie basée sur la culture de lots riverains étroits et sur la chasse bisannuelle du bison. L'identité des Métis de la rivière Rouge se construit d'abord grâce à leurs relations étroites avec la Compagnie du Nord-Ouest et leur opposition aux colons de lord Selkirk, qui s'installent à la rivière Rouge en 1812 sur des terres que leur a accordées la Compagnie de la Baie d'Hudson. Les Métis défendent leurs droits à leur terre et à leur subsistance et le conflit culmine en une confrontation avec les colons à Seven Oaks en 1816. Ils adoptent aussi leur propre drapeau et créent leur propre langue, leurs modèles de gouvernement, leurs vêtements, leur musique et leur technologie. Au cours des décennies suivantes, ils continuent d'affirmer leurs droits en défiant les prétentions de la Compagnie de la Baie d'Hudson à un monopole commercial. Dès 1849, grâce à leurs actions combinées, le monopole commercial de la CBH s'effondre³⁹.

En 1870, la population de la rivière Rouge dépasse 12 000 habitants. Près de la moitié sont des Métis francophones et 4 000 des Métis anglophones. Toutefois, le gouvernement décide d'ignorer la majorité métisse et ne porte attention uniquement qu'au petit groupe d'immigrants en provenance de l'est du Canada, dont le nombre ne cesse de croître⁴⁰. Les « Canadiens », nom que l'on donne à ces immigrants, font preuve de peu de respect envers les droits territoriaux des Premières Nations ou des

Métis, et font pression pour que les terres contrôlées par la Compagnie de la Baie d'Hudson soient transférées au Canada. La Terre de Rupert a été accordée à la CBH en 1670 par le roi Charles II d'Angleterre. À l'origine, elle comprend toutes les terres dont les eaux se jettent dans la baie d'Hudson et qui ne sont pas la propriété de citoyens britanniques ou de sujets d'une nation chrétienne. Dès la fin des années 1700, une guerre commerciale parfois violente oppose la Compagnie de la Baie d'Hudson et ses concurrents du Haut et du Bas-Canada. Cette guerre commerciale prend finalement fin par l'unification de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de son principal concurrent, la Compagnie du Nord-Ouest, en 1821. À ce moment-là, le gouvernement britannique accorde à la CBH un monopole commercial dans toutes les terres du nord et de l'ouest des États-Unis et du Haut et du Bas-Canada qui n'appartiennent pas à une puissance européenne. Ainsi ce sont ajoutés les « Territoires du Nord-Ouest » au droit existant de la CBH sur la Terre de Rupert⁴¹. Après la Confédération, les négociations entre la Compagnie de la Baie d'Hudson, la Grande-Bretagne et le Canada leur permettent de se mettre d'accord pour transférer au Canada toute la superficie ajoutée à la Terre de Rupert pour la somme de 300 000 livres. La Compagnie a le droit de conserver les terres entourant ses postes de traite (ce qui correspond à environ 20 234 hectares). La Compagnie conserve aussi des droits sur 20 % du territoire des Plaines et de la région des Parcs, où l'installation de colons doit avoir lieu. Les Autochtones ne sont pas consultés dans les négociations du transfert de ce territoire au Canada. En 1869, avant que le transfert ne soit chose faite, le gouvernement canadien envoie des arpenteurs et nomme l'Ontarien William McDougall au poste de gouverneur. Les Métis stoppent l'équipe d'arpenteurs, refusent de laisser entrer McDougall sur le territoire et, sous l'impulsion de Louis Riel, proclament un gouvernement provisoire qui réunit les factions anglophones et francophones de la colonie, à l'exception du « groupe de Canadiens »⁴².

Le gouvernement provisoire ne reconnaît pas le droit du gouvernement fédéral de gouverner Rivière-Rouge de manière non démocratique comme un territoire appartenant au gouvernement fédéral. Il demande au gouvernement fédéral de créer une province, qui porterait le nom d'« Assiniboia », à partir de ces territoires. Bien que le gouvernement fédéral accède à cette demande dans *l'Acte du Manitoba* du 12 mai 1870, il insiste pour contrôler le territoire et les ressources naturelles de cette nouvelle province qui n'est au départ que très petite, contrôle qu'il n'exerce pas sur les autres provinces. Toutefois, la nouvelle province aura un corps législatif élu, ses propres tribunaux, la protection des droits des francophones inscrite dans la loi, ainsi qu'une législation préservant les droits des catholiques en éducation. Les Métis se voient accorder les droits correspondants à leurs terres bordant la rivière. De plus, 566 560 hectares (1,4 million d'acres) sont mis de côté pour les enfants des familles métisses⁴³.

Bien que le résultat des négociations soit un succès pour les Métis, la décision du gouvernement provisoire d'exécuter l'un de ses opposants, Thomas Scott, scandalise l'opinion publique en Ontario. Au printemps 1870, une expédition militaire est envoyée à Rivière-Rouge sous le commandement de lord Garnet Wolseley. Au cours de sa longue carrière dans l'armée britannique, Wolseley a servi en Birmanie, en Crimée, en Inde, en Chine, en Égypte, au Soudan et en Afrique du Sud. Bien que Wolseley qualifie son expédition de « mission de paix », les troupes approchent Fort Garry, le siège du gouvernement de Riel, en formation de combat. Devant cette mission clairement punitive, Riel s'enfuit⁴⁴.

Au cours des années suivantes, la distribution des terres promises aux Métis est compliquée par des délais du gouvernement, des changements répétés de la politique, de l'hostilité exprimée envers les Métis par les nouveaux colons de l'Ontario et la manipulation exercée par les spéculateurs fonciers et les agents du gouvernement. En fin de compte, les Métis conservent une faible part de la terre qui leur a été accordée⁴⁵. On estime qu'en 1885, plus de 80 % de la population de Métis a quitté le Manitoba pour des régions plus à l'Ouest⁴⁶.

Les traités

Le Décret de la Terre de Rupert de 1870, qui met la majeure partie du Nord-Ouest sous le contrôle du Canada, exige « qu'il sera procédé, selon les principes d'équité qui ont toujours guidé la Couronne britannique dans ses rapports avec les Autochtones, à l'examen et au règlement des demandes d'indemnisation présentées par les tribus indiennes au sujet des terres nécessaires à la colonisation »⁴⁷. Essentiellement, cela exige d'appliquer dans le Nord-Ouest canadien les principes de la Proclamation royale de 1763. Malgré cette obligation, le processus de négociation de traités est souvent enclenché par les Premières Nations qui veulent partager les bénéfices de la colonisation de leur territoire, conserver leur culture et planifier leur avenir à une époque où se prépare une crise imminente.

Dans les années 1870, les Premières Nations des Prairies et de la région des Parcs, c'est-à-dire les Sauteaux (Ojibways de l'Ouest), les Cris des bois, les Assiniboins des bois, les Dene, les Assiniboins, les Cris des plaines, les Siksikas (Pieds-Noirs), les Kainais (Gens-du-Sang), les Piikunis (Piégans) et les Stoney (Sioux), font face à plusieurs défis complexes. Le déclin des troupeaux de bisons, la baisse des prix de la fourrure, la guerre intertribale et la maladie ont perturbé les communautés des Premières Nations; de plus, de nouveaux venus, qui ont souvent peu de respect pour eux ou peur leurs droits, s'installent parmi eux⁴⁸. S'inspirant de leur propre histoire d'alliance et de diplomatie — dont la Confédération des Pieds-Noirs, ainsi que les arrangements militaires et diplomatiques qui ont caractérisé les relations entre les

Cris, les Assiniboins et les Ojibways sont des exemples —, les Premières Nations des Plaines et de la région des Parcs négocient sept traités avec le gouvernement du Canada dans les années 1870⁴⁹. Par ces traités, les Autochtones cherchent à établir des relations diplomatiques avec le Canada. Plus précisément, ils veulent recevoir l'aide nécessaire pour traverser une période de transition économique; ils désirent obtenir du matériel et de la formation agricoles, ainsi que du secours en période d'épidémie ou de famine. De plus, ils veulent réfréner l'influence des commerçants américains qui corrompent leur peuple à l'aide de whiskey et qui fournissent leurs ennemis en fusils⁵⁰. Ils voient le processus de négociation d'un traité comme l'établissement d'une relation réciproque qui durera longtemps : le début, en fait, des relations intergouvernementales⁵¹. Leur but est d'acquérir les habiletés qui leur permettront de garder le contrôle de leurs propres destinées. Comme le dit Ahtahkakoop (Star Blanket), « nous, les Indiens, pouvons apprendre le mode de vie qui a rendu l'homme blanc fort »⁵².

Les négociations de traités ont souvent lieu à l'insistance des Premières Nations. Leurs négociateurs parviennent à plusieurs reprises à forcer le gouvernement à bonifier ses offres. Lorsque les agents fédéraux adoptent une position de type « à prendre ou à laisser », certains chefs des Premières Nations, malgré des conditions économiques souvent désespérées, rejettent les traités parce qu'ils ne sont pas dans l'intérêt supérieur de leur peuple.

Les Premières Nations affirment que le territoire leur appartient et insistent sur le fait que le gouvernement canadien doit négocier avec eux avant de procéder à la colonisation⁵³. Les Premières Nations du Manitoba, par exemple, sont au courant des traités négociés avec les Amérindiens de Pembina en 1851 et en 1863. Ils s'attendent à être traités de la même façon⁵⁴. De même, les Ojibways vivant près du lac des Bois disent au gouvernement de ne pas envoyer de colons ou d'arpenteurs tant que leur relation avec le gouvernement canadien n'a pas été définie⁵⁵. À Portage la Prairie, les Autochtones posent un panneau sur la porte d'une Église pour avertir les colons de ne pas s'installer sur leurs terres sans d'abord négocier un traité⁵⁶. Dans la région qui forme maintenant la Saskatchewan, ils bloquent la construction du télégraphe et le travail des équipes d'arpentage. Plus loin à l'ouest, dans l'Alberta d'aujourd'hui, ils affirment que cette « invasion » de leur pays doit cesser jusqu'à ce qu'un traité soit négocié⁵⁷.

Du point de vue canadien, les éléments les plus importants des traités (que l'on en vient à appeler les « traités numérotés ») sont les dispositions en vertu desquelles les Premières Nations acceptent de « céder, abandonner, remettre et rendre » leurs terres à la Couronne⁵⁸. Les dispositions varient d'un traité à l'autre, mais elles prévoient généralement des fonds pour l'achat de matériel de chasse et de pêche, de l'aide agricole, des paiements annuels versés aux membres de la bande (rentes), la

promesse de payer les écoles et les instituteurs, ainsi qu'une superficie de terres de réserve établie selon la population de la bande⁵⁹.

Le succès de la négociation des traités est essentiel à toute affirmation de souveraineté du Canada sur les terres de l'Ouest. Plusieurs fois, le commissaire des Indiens Wemyss Simpson, ainsi que les lieutenants-gouverneurs successifs Adams Archibald et Alexander Morris, avertissent le gouvernement fédéral de la nécessité de répondre aux demandes de négociation de traités des Premières Nations. Malgré la détérioration de leur situation économique, les Autochtones demeurent une force importante. Morris avertit Ottawa en 1873 que, si les Cris, les Siksikas et les Assiniboins concluent un pacte, ils pourraient créer une force militaire de 5 000 hommes. Plus inquiétant encore : la possibilité que TatankaIyotanka (Sitting Bull) puisse créer une alliance entre la tribu Hunkpapa Lakota et les Premières Nations des Prairies⁶⁰. La seule solution de rechange à la négociation de traités est de soumettre les Premières Nations par la force militaire, mais cette proposition serait très coûteuse. En 1870, le budget entier du gouvernement canadien est de 19 millions de dollars, alors que les États-Unis dépensent plus que cette somme, c'est-à-dire 20 millions de dollars par an, seulement pour faire la guerre aux Indiens. Malgré toutes ces pressions, le gouvernement adopte une approche lente et à la pièce pour la négociation des traités⁶¹.

La politique du gouvernement vise à affirmer sa souveraineté sur les terres autochtones tout en retardant la négociation de traités tant que les terres ne sont pas vraiment nécessaires au développement économique. Les traités n° 1 (1871), n° 2 (1871), n° 3 (1873), n° 4 (1874), n° 6 (1876) et n° 7 (1877), c'est-à-dire les traités des Prairies, sont signés pour permettre le passage de la voie ferrée et ouvrir l'Ouest à l'immigration. La création d'une zone de pêche sur le lac Winnipeg et l'expansion d'un réseau de bateaux à vapeur le long de la rivière Saskatchewan rendent nécessaire la négociation du traité n° 5 (1875). Les traités subséquents suivent le même modèle. Le traité n° 8 (signé en 1899; il y aura plusieurs autres adhésions à ce traité en 1900 et 1901) est négocié pour faciliter l'exploitation des gisements d'or du Klondike. Les traités n° 9 (1905) et n° 10 (1906), ainsi que d'autres adhésions importantes au traité n° 5 (de 1908 à 1910), constituent des réponses à la croissance des industries du secteur primaire du nord de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan. La négociation du traité n° 11 (1921) est en grande partie provoquée par la découverte de pétrole brut dans les Territoires du Nord-Ouest⁶².

Non seulement le gouvernement retarde la négociation d'un traité tant qu'il n'est pas prêt à exploiter les ressources d'une région, mais ses négociateurs ont pour instructions de garder les coûts le plus faibles possible. En 1871, en préparation à la négociation du traité n° 1, le secrétaire d'État Joseph Howe charge Wemyss Simpson, nommé commissaire aux traités, de s'« efforcer d'assurer la cession des terres dans des conditions aussi favorables que possible pour le gouvernement, en évitant d'atteindre

la somme indiquée ci-dessous, à moins qu'il s'avère impossible de les obtenir pour une somme inférieure »⁶³. Howe décrit les traités Robinson, signés en Ontario dans les années 1850, comme de « bonnes affaires » et recommande d'en suivre le modèle⁶⁴. Ces traités accordent des droits de chasse, de pêche et de commercialisation, un paiement annuel, ainsi que des réserves⁶⁵. Dans la même veine que les traités Robinson, la version préliminaire du traité que les agents fédéraux envoient aux commissaires chargés de la négociation des traités n° 1 et n° 2 ne mentionne que la création de réserves, le versement unique d'une petite somme d'argent, le paiement de rentes, ainsi qu'une interdiction de vente d'alcool⁶⁶. En 1877, David Laird, nommé commissaire aux traités, reçoit pour instructions de négocier un traité « selon des termes les plus favorables possible pour le gouvernement »⁶⁷. Au départ, l'approche fédérale contient peu d'éléments pour aider les Premières Nations à relever les grands défis économiques qu'elles rencontrent, sans parler de leur offrir quoi que soit qui s'apparente à une compensation équitable pour les bénéfices sur le plan des terres et des ressources que le gouvernement s'attend à réaliser grâce aux traités.

Les négociateurs fédéraux en profitent et se servent :

- de la tradition cérémoniale qui s'est créée autour des négociations du commerce des fourrures;
- de leur lien avec la Couronne britannique;
- du soutien des missionnaires, qui sont en contact avec les Premières Nations depuis plusieurs décennies⁶⁸.

Les cérémonies et l'établissement de liens de parenté sont depuis longtemps des éléments centraux de la diplomatie des Premières Nations qui ont été intégrés au commerce des fourrures. Les réunions annuelles entre le commerçant représentant la compagnie de commerce des fourrures et le responsable des échanges commerciaux de fourrures pour les Premières Nations sont des événements extrêmement cérémoniels, enracinés dans la coutume autochtone. Certaines décisions politiques et économiques prises dans ces réunions vont régir tant le commerce lui-même que l'alliance commerciale pour les années à venir⁶⁹. Les négociations de traités des années 1870 incorporent de nombreux éléments des cérémonies utilisées dans les interactions du commerce des fourrures : le gouvernement offre une tenue aux chefs des Premières Nations, des cadeaux sont échangés et une cérémonie du calumet précède la discussion. Selon les enseignements des Premières Nations, les personnes qui participent à la cérémonie du calumet sont obligées de dire la vérité — une stipulation qui n'est pas clairement ni toujours comprise par les négociateurs du gouvernement⁷⁰. Les processions, la cérémonie du calumet, la présentation de cadeaux (notamment de médailles commémorant les traités) et les invocations du Grand Esprit soulignent toutes la nature sacrée des ententes que l'on souhaite conclure⁷¹.

Pour négocier les premiers traités, le gouvernement se repose sur les lieutenants-gouverneurs successifs du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest : Adams Archibald, Alexander Morris et David Laird. Leur titre de lieutenant-gouverneur fait d'eux des représentants de la reine Victoria dans l'Ouest. Dans leurs pourparlers, ils insistent souvent sur leur relation avec la Couronne et sur l'intention généreuse et bienveillante de la reine⁷². Lorsqu'il négocie les deux premiers traités, le lieutenant-gouverneur Archibald utilise l'image des relations familiales : la reine est la « Grande Mère » et les Premières Nations sont « ses enfants à la peau rouge »⁷³. Morris emploie la même imagerie, disant que les « Peaux-Rouges » et les « Blancs » doivent vivre comme des frères⁷⁴. Les allusions constantes à la reine à titre de mère créent une impression de liens de parenté réciproques. Pour les Autochtones, cette parenté suppose que l'on se préoccupe de l'autre et qu'on l'aide tout en respectant l'autonomie individuelle; pour les Canadiens, elle signifie que les enfants obéissent au parent⁷⁵.

Le gouvernement engage des missionnaires pour jouer toute une variété de rôles pendant le processus de négociation des traités. Parfois, ils sont envoyés à l'avance pour aider à préparer le terrain des négociations⁷⁶, les bâtiments des missions servent parfois de lieux de rencontre pour les discussions sur les traités⁷⁷, les missionnaires parlent en bien des traités, ils servent d'interprètes et de négociateurs, ils agissent comme témoins à la signature finale des accords. Parmi les figures éminentes du processus de négociation se trouvent les anglicans Charles Pratt, John McKay et Abraham Cowley, l'équipe méthodiste formée de George et John McDougall, un père et son fils, d'autres méthodistes comme Egerton Young, J. H. Ruttan et O. German; ainsi que les catholiques romains Vital Grandin et Constantine Scollin⁷⁸.

Certaines figures dominantes, métisses ou d'ascendance mixte, jouent un rôle important dans les négociations en servant d'interprètes ou de conseillers, tant pour le gouvernement que pour les Premières Nations⁷⁹. Deux d'entre elles, qui agissent à titre de commissaires aux traités, peuvent se réclamer de liens familiaux tant avec des Autochtones que des non-Autochtones dans tout le Nord-Ouest⁸⁰. Il en va de même des interprètes du gouvernement, Peter Ballendine et le révérend John McKay⁸¹. Peter Erasmus, également interprète, est lui aussi d'ascendance mixte⁸². (Les personnes ayant à la fois des ancêtres autochtones et non autochtones sont souvent qualifiées « d'Indiens » plutôt que de « Métis » s'ils vivent selon le « mode de vie indien », c'est-à-dire comme des chasseurs-cueilleurs.)⁸³

Des escortes militaires ou policières sont toujours présentes aux négociations de traités. Adams Archibald s'assure que des soldats de la garnison de Rivière-Rouge sont présents aux pourparlers du traité n° 1 en 1871. Il est d'avis que « la présence militaire a toujours beaucoup d'effet sur les Sauvages et la présence, même de quelques troupes, aura une influence positive »⁸⁴. Pendant les négociations du traité n° 3, Morris est accompagné de troupes de Lower Fort Garry; elles empêchent la vente d'alcool et apportent ce que Morris appelle « une influence morale »⁸⁵. Des membres de la

milice du Manitoba sont présents aux négociations du traité n° 4⁸⁶ et la Gendarmerie est présente à Blackfoot Crossing pour la négociation du traité n° 7⁸⁷. Les négociateurs du gouvernement disent clairement que le rejet du traité est inacceptable. Pendant les discussions du traité n° 1, Archibald dit aux chefs des Premières Nations « qu'ils le veulent ou non, les immigrants viendront et peupleront le pays »⁸⁸.

Selon William Parker, agent de la Gendarmerie qui assiste aux pourparlers du traité n° 7, Laird avertit les représentants des Premières Nations qu'il est aussi futile de tenter de bloquer la colonisation que d'essayer d'« arrêter les eaux de la rivière, car les soldats de la reine sont aussi nombreux que les brins d'herbe dans la prairie »⁸⁹.

Pendant les discussions du traité n° 1, Archibald dit que, bien que la reine croit qu'il est préférable pour ses « enfants à la peau rouge » « d'adopter les habitudes des Blancs », elle n'a pas « l'intention de vous forcer à le faire. Elle vous laisse le choix et vous n'avez pas à vivre comme l'homme blanc à moins que vous ne décidiez de le faire de votre propre gré »⁹⁰. Cette promesse entre en contradiction avec les lois de l'époque, qui limitent la participation des Premières Nations à tous les aspects de la société canadienne à moins qu'elles ne s'émancipent et, pour ce faire, elles doivent « vivre comme l'homme blanc ». Au cours des années suivantes, les Premières Nations seront obligées d'envoyer leurs enfants aux pensionnats, où on les forcera à « vivre comme l'homme blanc ».

Morris souligne également la nature permanente des engagements du gouvernement, en disant : « Ce que je vous offre durera tant que l'eau coulera et que le soleil se lèvera⁹¹. » En 1876, Morris dit aux Cris : « Ce que je crois et que j'espère que nous accomplirons n'est pas pour aujourd'hui ou pour demain seulement. Ce que je promets, ce que je crois et ce que j'espère que vous accepterez durera aussi longtemps que le soleil brillera et que la rivière coulera⁹². » Ce concept d'une entente qui dure aussi longtemps que brillera le soleil et que coulera l'eau est symbolisé sur les médailles des traités n°s 3 à 8, distribuées à la signature. Elles montrent un chef et un agent impérial se serrant la main; une hache est enterrée dans le sol et, à l'arrière-plan, le soleil brille⁹³.

Les négociateurs des Premières Nations demandent un traitement équitable. Pendant les pourparlers du traité n° 3, le chef Ma-we-do-pe-nais rappelle ceci à Morris : « L'homme blanc nous a volé nos richesses et nous ne voulons pas les laisser aller sans obtenir quelque chose en retour⁹⁴. » Il dit entendre le son de l'or qui bruisse sous la terre que les commissaires aux traités souhaitent acquérir⁹⁵. Les Premières Nations refusent d'accepter que la Compagnie de la Baie d'Hudson ait eu quelque droit que ce soit de transférer leur terre au Canada. Pendant la négociation du traité n° 4, Pis Qua, de la tribu des Sauteaux des plaines, confronte un agent de la Compagnie de la Baie d'Hudson en lui disant : « Vous me dites que avez vendu notre terre pour cette somme d'argent, 300 000 livres. Nous voulons cet argent⁹⁶. » Lorsqu'on lui offre 640 acres (259 hectares) par famille en 1874, Pitkwahanapiwiyin

(Poundmaker) répond : « C'est notre terre! Ce n'est pas un morceau de pemmican que vous pouvez couper et nous redonner en petits morceaux. Elle nous appartient et nous prendrons ce que nous voulons⁹⁷. » Selon les mots célèbres de Mistahimaskwa (Big Bear), les Premières Nations, après les traités, auront l'impression de vivre avec « la corde autour du cou », la vie d'un animal attaché⁹⁸.

Dès le départ, les négociateurs des Premières Nations adoptent des positions fortes qui reflètent leur compréhension de la valeur de leur terre. Pendant les pourparlers du traité n° 1, par exemple, les agents du gouvernement se plaignent que les Premières Nations demandent les deux tiers du Manitoba (dont la superficie à l'époque est beaucoup plus petite qu'aujourd'hui)⁹⁹. Ce que les agents du gouvernement décrivent comme des « demandes extravagantes » constituent en fait les propositions des Premières Nations pour combler les besoins qu'ils jugent nécessaires afin d'assurer leur transition vers la nouvelle économie. Ces propositions comprennent des logements, des terres, de l'éducation, des soins médicaux, des animaux d'élevage, des instituteurs et des instructeurs, des moyens de transport, des vêtements et, le cas échéant, du soutien dans les moments difficiles¹⁰⁰.

Pour obtenir l'accord des Premières Nations, les agents fédéraux n'expliquent pas toujours les traités et leurs répercussions de manière exhaustive; de plus, ils n'inscrivent pas toujours dans la version écrite du traité tous les engagements pris pendant les négociations. Au départ, les promesses verbales de fournir des vêtements au chef et aux conseillers, ainsi que de l'aide et des outils agricoles pour compenser la perte d'accès à d'autres moyens de subsistance ne figurent pas dans les versions écrites du traité n° 1 et du traité n° 2. Ce n'est qu'à l'insistance des Premières Nations que ces prétendues promesses faites en dehors du traité sont ajoutées à l'entente écrite en 1875¹⁰¹. En d'autres occasions, les négociateurs des Premières Nations réussissent à pousser les représentants du gouvernement — au grand dam des agents à Ottawa — à dépasser les limites de leur mandat. Le traité n° 3, par exemple, offre des réserves plus grandes que le traité n° 1 et le traité n° 2, ainsi que des rentes plus élevées, des animaux d'élevage et de l'argent pour acheter du matériel de chasse; le traité n° 5 offre un territoire plus étendu que ce qui était autorisé au départ; le traité n° 6 prévoit du secours en cas de famine et une armoire à pharmacie; le traité n° 7 prévoit une nouvelle disposition accordant des animaux d'élevage¹⁰².

Lorsqu'il négocie le traité n° 6, Morris affirme clairement que ce traité entraîne des obligations qui vont bien au-delà des détails de l'entente. Il fait remarquer que, au cours de l'hiver précédent, le gouvernement a porté secours aux Indiens dont les récoltes avaient été détruites par les sauterelles. « Nous ne pouvons pas prévoir ces événements et tout ce que je peux vous promettre, c'est que vous serez traités avec bienveillance et, en cas de circonstances extraordinaires, vous pouvez compter sur la générosité de la reine¹⁰³. » On assure également aux Premières Nations qu'elles pourront continuer à utiliser les ressources comme elles le faisaient auparavant. Plus

particulièrement, on leur garantit qu'elles pourront parcourir le territoire et chasser comme par le passé¹⁰⁴. Morris dit aussi aux chefs qu'ils participeront aux choix des terres allouées aux réserves¹⁰⁵.

Beaucoup d'éléments importants ne sont pas divulgués. Rien ne prouve, par exemple, que le texte complet du traité n° 7 est lu à haute voix aux Premières Nations, encore moins dans les langues parlées par les Autochtones présents aux négociations. Les récits des Premières Nations, transmis de génération en génération, le décrivent comme un traité de paix en vertu duquel les Premières Nations acceptent de partager le territoire avec les colons en échange d'un soutien économique¹⁰⁶. Dans l'histoire orale du traité n° 7, qui illustre bien la mauvaise qualité de la traduction offerte, Tom Yellowhorn raconte que, selon la compréhension qu'ont les Piégans de l'entente, ces derniers « croient obtenir de l'argent tout en restant propriétaires des terres »¹⁰⁷. Il n'y a aucune preuve que les négociateurs ont expliqué la politique d'assimilation par l'émancipation du gouvernement fédéral ou les restrictions placées sur les Premières Nations par des lois comme l'*Acte des Sauvages*.

Chaque traité comprend des dispositions concernant l'éducation. Dans le traité n° 1, « Sa Majesté convient de maintenir une école dans chaque réserve par les présentes établie, dès que les indiens de telle réserve en manifesteront le désir ». Dans le traité n° 2, un engagement presque identique prévoit « de maintenir une école dans chaque réserve par les présentes établie, dès que les indiens de telle réserve en manifesteront le désir ». Dans le traité n° 3, on s'engage « à maintenir des écoles pour l'instruction dans telles réserves faites par les présentes, comme le jugera à propos son gouvernement du Canada, lorsque les Indiens de la réserve le désireront ». Le traité n° 4 s'engage « à soutenir une école dans la réserve accordée à chaque bande, aussitôt qu'elle s'établira sur ladite réserve et qu'elle sera prête à recevoir un instituteur ». Dans les traités n° 5 et n° 6, l'engagement prévoit de « maintenir des écoles pour l'instruction dans telles réserves faites par les présentes, comme le jugera à propos son gouvernement du Canada, lorsque les Indiens de la réserve le désireront ». Le traité n° 7, lui, prévoit de « payer le salaire des maîtres d'école que son gouvernement du Canada jugera nécessaire pour instruire les enfants des Indiens dès que ceux-ci seront établis sur leurs réserves et qu'ils demanderont des maîtres ». (À quelques variations près, cet engagement revient dans les quatre derniers traités numérotés, négociés à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle¹⁰⁸.)

Rien ne prouve qu'à l'origine le gouvernement a l'intention d'inclure des écoles dans les traités. Les versions préliminaires originales du traité n° 1 et du traité n° 2 ne contiennent aucune disposition concernant l'éducation. La correspondance entre le ministre des Affaires indiennes Alexander Campbell et le commissaire aux traités Morris, en préparation des négociations du traité n° 3, ne porte que sur les rentes et le paiement initial en argent comptant¹⁰⁹. Deux semaines avant le début des discussions du traité n° 3, Morris envoie le télégramme suivant à Ottawa : « Je suppose que des

réserves seront accordées aux Indiens, mais je n'ai pas d'instructions — quelle est la politique en matière de financement des écoles? Je sais que les Indiens sont généralement fort désireux d'être informés sur le sujet et je crois qu'il serait bon de favoriser l'éducation des enfants, notamment si le montant des rentes est faible¹¹⁰. » C'est le chef Ka-Katche-way de la bande du lac Seul qui, au cours des négociations du traité n° 3, demande le premier un maître d'école pour « enseigner aux enfants la science de l'homme blanc »¹¹¹. Pendant les pourparlers du traité n° 4, Morris dit : « Dès que vous vous installerez dans une réserve, la reine sera prête à vous donner une école et un maître¹¹². » Pendant les négociations du traité n° 6, dans les listes de changements qu'ils proposent à l'offre du gouvernement, les Cris demandent à deux reprises d'avoir des maîtres d'école¹¹³. En 1880, Morris décrit la promesse d'accorder des écoles comme un élément important des traités qui :

[...] mérite qu'on lui accorde la plus grande énergie. La nouvelle génération peut être formée aux habitudes et aux coutumes de la vie civilisée et préparée à affronter les difficultés qu'elle rencontrera de toute part par l'afflux de colons afin d'être capable d'assurer sa subsistance en labourant le sol. L'érection d'une école dans une réserve n'engagera qu'un faible coût et les Indiens aideront souvent à sa construction gratuitement¹¹⁴.

En signant les traités, les Premières Nations s'efforcent de régler leurs préoccupations immédiates et d'établir les fondations de leur relation de nation à nation avec l'État canadien. Elles ont assis leurs droits avant l'affluence des colons; leur indépendance économique est garantie grâce à des dispositions qui leur permettent la chasse, le piégeage et la pêche; elles recevront de l'aide pendant leur transition vers l'agriculture; leurs enfants auront accès à une instruction officielle. Les traités établissent une relation sacrée dans laquelle les deux parties ont des obligations permanentes¹¹⁵. Au cours des années suivantes, il devient évident que le Canada adopte une compréhension et une mise en œuvre beaucoup plus restreintes de ses obligations contractées en vertu des traités.

La mise en œuvre des traités

La volonté du Canada de remplir ses obligations découlant des traités est rapidement mise à l'épreuve. La crise causée par la baisse soudaine de la population de bisons en Amérique du Nord à la fin des années 1870 force les Premières Nations vivant dans la « ceinture de colonisation » du sud à se tourner vers le gouvernement fédéral pour obtenir de l'aide. Le gouvernement est complètement pris au dépourvu et franchement réticent à s'acquitter de ses obligations¹¹⁶. La quasi-extinction des bisons est le résultat d'un ensemble complexe de changements : l'intensification de la chasse aux bisons par les Métis vers la moitié du XIX^e siècle, l'utilisation de

fusils automatiques pour la chasse, le rôle des chasseurs sportifs américains et l'augmentation de la demande de peaux de bisons par les industries de l'est. L'arrivée dans l'Ouest du commerce américain de peaux et de couvertures de bisons après la guerre de Sécession transforme la chasse de manière radicale, car elle devient alors un massacre¹¹⁷. Un autre facteur du déclin des populations de bisons est la tentative de l'armée américaine d'empêcher les troupeaux d'entrer au Canada. Cette politique vise à priver les Lakotas du chef Sitting Bull, qui ont trouvé refuge au Canada après la bataille de Little Big Horn en 1877, d'une source de nourriture¹¹⁸.

Au cours de cette période, nombre de Premières Nations consacrent des efforts considérables à l'agriculture. Leurs tentatives visant à établir des communautés agricoles indépendantes échouent à cause de la mauvaise qualité des terres sur lesquelles on les force à s'établir, d'outils inadéquats, de semences et d'animaux d'élevage de qualité inférieure, de gelées précoces et d'infestations d'insectes. Souvent, le gouvernement fédéral refuse simplement de fournir les outils agricoles promis. En 1877, le commissaire des Indiens Joseph Provencher « justifie » le refus en ces mots :

C'est une pratique constante chez les Indiens que de dire qu'ils sont prêts à recevoir chaque article, tête de bétail, outils auxquels ils ont droit, dans certaines conditions, conformément aux traités. Mais je recommande fortement qu'aucun engagement de la sorte ne soit pris tant que les Indiens n'auront pas vraiment fait la preuve que les articles qui leur seront remis ne seront pas gaspillés ou échangés¹¹⁹.

Il n'est pas facile de cultiver la terre dans les Prairies et le succès de cette entreprise n'est jamais certain. De nombreux colons européens, qui connaissent bien les techniques agricoles contemporaines, éprouvent des difficultés et, souvent, échouent. Il faudra plusieurs décennies d'expérimentation pour mettre au point les cultures, les outils et les technologies qui conviendront aux Prairies¹²⁰. On estime que près de quatre colons sur dix doivent abandonner leur ferme entre 1870 et 1931¹²¹.

Une poignée d'agents des Indiens et d'instructeurs agricoles sont nommés pour aider des dizaines de milliers d'Autochtones à faire la transition vers un mode de vie agricole¹²². Nombre de ces nominations sont partisans et les instructeurs agricoles ont peu de connaissances de l'agriculture, des Autochtones ou des conditions agricoles de l'Ouest. Certains d'entre eux n'hésitent pas à utiliser leur fonction pour s'enrichir lorsqu'ils préparent les contrats d'approvisionnement. D'autres en viennent à considérer les agriculteurs autochtones avec hostilité et confondent le paiement des obligations fédérales en vertu des traités avec de la charité non méritée. Ils ne comprennent pas les circonstances différentes auxquelles sont confrontées les Premières Nations, à qui on interdit de revendiquer des terres à cultiver comme les Blancs ont pu le faire. De plus, les Autochtones n'ont souvent pas droit à des terres aussi grandes que celles des colons; ils ne peuvent pas prendre d'emprunts sur leurs

terres et ils ont souvent de la difficulté à convaincre les marchands de leur faire crédit. En outre, ils ont besoin de la permission de l'agent des Indiens pour vendre ou troquer leurs animaux et leurs récoltes¹²³. Nombre d'Autochtones sont forcés de recommencer à chasser parce qu'ils ne disposent pas des ressources nécessaires pour pratiquer l'agriculture¹²⁴.

Lorsque la chasse ne suffit pas, ils doivent demander de l'aide au gouvernement. Le montant de l'assistance qu'ils reçoivent s'élève à plus d'un demi-million de dollars en 1882. Bien que John A. Macdonald justifie cette dépense en disant qu'il est moins cher de nourrir les Premières Nations que de les combattre, en réalité, dans les années 1880, la menace de famine devient un instrument de la politique gouvernementale¹²⁵. En 1883, le gouvernement fédéral réduit le budget des Affaires indiennes, ce qui entraîne une baisse des paiements d'assistance¹²⁶. Insatisfait du niveau de contrôle que lui procurent les menaces de famine, le commissaire des Indiens tente de mettre en œuvre une politique qu'il qualifie de « pure compulsion », faisant appel à la Gendarmerie pour arrêter des dirigeants des Premières Nations et perturber le gouvernement autochtone¹²⁷. Dès 1884, le surintendant de la Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, L. N. F. Crozier, se plaint à Ottawa que les coupures du gouvernement dans les rations semblent avoir été conçues pour découvrir la quantité minimale de nourriture dont un homme a besoin pour travailler et subsister. Il avertit le gouvernement que s'il ne nourrit pas les personnes avec lesquelles il a conclu un traité, il devra bientôt les combattre¹²⁸. Toutes ces pressions mènent à plusieurs confrontations presque violentes entre les Premières Nations et les représentants du gouvernement¹²⁹. Les conséquences de la famine et de la maladie sont dévastatrices. Selon une estimation de l'époque, entre 1880 et 1885, la population des Premières Nations dans les Prairies chute de plus du tiers, passant de 32 000 à 20 000¹³⁰.

Les Premières Nations organisent une réponse diplomatique à la crise grandissante. En 1881, par exemple, elles expriment leurs préoccupations au gouverneur général lord Lorne, en visite dans l'Ouest canadien, et lui rappellent les engagements du traité de porter assistance dans les moments difficiles¹³¹. Sous la direction des chefs Piapot, Little Pine et Mistahimaskwa, les Cris veulent se créer une patrie dans les collines du Cyprès. En choisissant des réserves situées dans des emplacements voisins, ils pourraient conserver leur autonomie politique et leur contrôle sur les ressources. Toutefois, le commissaire souhaite qu'ils s'établissent dans des réserves plus petites, séparées et plus faciles à contrôler. Bien que les traités permettent à Piapot et à Little Pine de choisir les terres qui leur sont dues, Dewdney refuse de leur accorder les terres qu'ils demandent dans les collines du Cyprès. Il refuse également de leur fournir de la nourriture, allant jusqu'à retirer du fort Walsh en 1883 la Gendarmerie, qui distribue habituellement les rations de nourriture. Les Premières Nations sont forcées de se déplacer vers le nord et de s'établir dans des réserves plus acceptables aux yeux d'Ottawa. Dès 1884, Mistahimaskwa, dont le peuple est au bord de la famine,

signe le traité et accepte une réserve près de Battleford, tandis que Piapot s'installe dans la vallée de la Qu'Appelle. La même année, les dirigeants de plusieurs bandes se réunissent à Duck Lake, où ils dressent une liste de dix-huit doléances concernant la mise en œuvre des traités¹³². Ce rassemblement est l'occasion de discuter du nombre de jeunes hommes qui ont trouvé le traitement reçu de la part du gouvernement trop difficile à supporter après les « douces promesses » qu'il leur a faites pour leur prendre leur pays »¹³³. Les dirigeants autochtones se sentent liés par les traités, signés lors de cérémonies spirituelles solennelles¹³⁴. Ils écartent les actions militaires et décident de se réunir dans un an pour déterminer les prochaines étapes de leur campagne diplomatique¹³⁵. Ces plans sont bouleversés par les événements tragiques de 1885, lorsque le refus du gouvernement fédéral de reconnaître les droits territoriaux des Métis précipite une rébellion armée.

La Rébellion du Nord-Ouest

Au cours des années suivant la Rébellion de la rivière Rouge en 1870, de nombreux Métis suivent la route de l'Ouest, établissant des collectivités dans des endroits comme Batoche, Saint-Laurent et Prince Albert. Lorsque les colons en provenance de l'est du Canada commencent à s'installer dans les Territoires du Nord-Ouest, les Métis se sentent menacés et veulent faire reconnaître leurs droits territoriaux par le gouvernement fédéral. Le début de la construction du Chemin de fer Canadien Pacifique dans les années 1880 montre clairement l'intention du Canada d'ouvrir l'Ouest à une vague de colonisation encore plus importante qu'avant, ce qui rend la question des droits territoriaux d'autant plus primordiale pour les Métis. En 1884, ils invitent Louis Riel, qui enseigne alors dans un pensionnat catholique pour les élèves métis au Montana, à revenir dans le Nord-Ouest¹³⁶. Riel fait pression sur le gouvernement pour qu'il agisse dans le dossier territorial tout en tentant, sans succès, d'établir une alliance avec les dirigeants des Premières Nations.

En mars 1885, les Métis créent un gouvernement provisoire sous la gouverne de Riel. En quelques jours, il remporte une victoire rapide contre les forces du gouvernement canadien à Duck Lake. Mistahimaskwa essaie de tenir son peuple à l'écart du conflit, mais après la victoire des Métis à Duck Lake, une confrontation a lieu à Frog Lake entre un groupe de jeunes hommes de sa bande, le commis de la Compagnie de la Baie d'Hudson et l'agent des Indiens. Mistahimaskwa est incapable d'intervenir efficacement et neuf colons sont tués¹³⁷. Pendant cette même période, les Cris de la région de Battleford se rendent à cet endroit pour demander des rations de secours et exprimer leur loyauté. La vue d'un grand nombre d'Indiens des Premières Nations sous la gouverne de Pitkwanapiwiin répand la panique au sein des habitants de la ville, qui s'enfuient vers les quartiers de la Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest. Les

Cris prennent dans les magasins et les maisons les provisions qu'ils peuvent emporter et retournent dans leur réserve¹³⁸.

Dans l'est du Canada, ces événements sont dépeints comme un soulèvement conjoint des Métis et des Premières Nations. En se servant du Chemin de fer Canadien Pacifique, partiellement terminé, le gouvernement canadien envoie rapidement à l'ouest 8 000 hommes sous le commandement du major-général Frederick Middleton. Vétéran de l'armée britannique né à Belfast, Middleton a déjà participé à la suppression des rébellions indigènes en Inde et en Nouvelle-Zélande¹³⁹.

Bien que Pitikwahanapiwiyn et sa bande aient déjà quitté Battleford, l'un des premiers engagements de la campagne est d'envoyer une colonne militaire pour relever les troupes à Battleford. Elles attaquent les Cris dans un camp de la colline Cut Knife. Les Cris réussissent à défendre leur position. Comme Pitikwahanapiwiyn avait donné pour instructions de ne pas tirer sur les troupes canadiennes battant en retraite, les pertes de Middleton sont limitées¹⁴⁰.

Cette rébellion de courte durée se termine en mai, lorsque les forces de Middleton défont les Métis à Batoche. Riel est arrêté, accusé de trahison et exécuté. Son commandant militaire, Gabriel Dumont, trouve refuge aux États-Unis. Mistahimaskwa, qui a tenté de limiter le conflit, réussit à échapper à l'armée canadienne jusqu'en juin, où il se rend¹⁴¹.

La participation des Premières Nations à la Rébellion du Nord-Ouest se résume en grande partie à des actes isolés posés par des individus poussés aux limites du désespoir par la politique dure et punitive du gouvernement. Les efforts déployés par Riel pour gagner l'appui des Premières Nations envers les rébellions ont presque entièrement échoué, étant donné que les chefs se considèrent liés par des engagements sacrés. De plus, ils connaissent les risques associés à une révolte ouverte¹⁴². Le gouvernement est parfaitement au courant de ces faits. Il décide toutefois de dépeindre les Premières Nations comme des « rebelles ». Bien qu'il reconnaisse en privé que les actions des Cris sont causées par la faim et le désespoir (résultat de la politique cruelle du gouvernement) et qu'elles n'ont rien à voir avec la rébellion de Riel, Dewdney, qui a souscrit dans le passé à une politique de « pure compulsion » dans sa façon de traiter avec les Premières Nations, proclame publiquement que ces dernières sont des rebelles de connivence avec les Métis. Dans sa correspondance privée, le premier ministre Macdonald souligne qu'il a laissé intentionnellement la perspective d'une guerre avec les Indiens « atteindre des proportions importantes aux yeux du public ». Il écrit : « Cependant, cela a été fait pour servir nos propres intérêts et ce fut, je crois, bien sage¹⁴³. » L'objectif du gouvernement fédéral est simple : les chefs des Premières Nations sont dépeints comme des traîtres pour justifier la suppression de leurs gouvernements. Armé de cette connaissance et dans le but de miner plus efficacement encore leur leadership, le gouvernement fédéral décide de considérer les actions des Premières Nations comme de la trahison. Plus de quatre-vingts membres des Premières Nations

sont traduits en justice pour des activités commises au printemps 1885. La traduction dans ces procès est habituellement inadéquate ou inexistante, les preuves sont souvent circonstanciennes et les sentences excessivement punitives¹⁴⁴. Bien que Dewdney soit conscient du peu de preuves liant Pitikwahanapiwiyin et Mistahimaskwa à la rébellion, il exprime sa satisfaction lorsqu'ils sont déclarés coupables de trahison¹⁴⁵. En 1885, un tribunal de Battleford condamne onze hommes des Premières Nations pour meurtre; trois d'entre eux voient leur condamnation à mort commuée et les huit autres sont exécutés le 27 novembre 1885. Macdonald croit que les exécutions publiques vont « convaincre les Peaux-Rouges que ce sont les Blancs qui gouvernent »¹⁴⁶. Pour donner du poids à son message, Dewdney s'arrange pour que des membres des Premières Nations soient présents aux pendaisons. Les témoins gardent en mémoire le souvenir de l'événement et parlent du courage manifesté par les condamnés à la potence et de la colère ressentie par la communauté face au refus du gouvernement de leur remettre les corps pour qu'ils soient inhumés selon les rites autochtones¹⁴⁷.

Les répercussions de 1885

À la suite des événements de 1885, il n'est plus question de laisser les Premières Nations décider si elles veulent vivre comme les Blancs. Elles doivent être assimilées et si elles refusent, leurs enfants leur seront enlevés et assimilés. En 1887, John A. Macdonald exprime sans mettre de gants la position du gouvernement et affirme que « le grand but de notre législation a été de mettre fin au système de tribu et d'assimiler la race sauvage, sous tous rapports, aux autres habitants du Canada; et ce, aussi rapidement que le changement peut se faire avec profit »¹⁴⁸. Il exprime ainsi une opinion que partagent des agents éminents des Affaires indiennes. Les recommandations extraordinaires formulées par le commissaire adjoint aux Indiens Hayter Reed en juillet 1885, quelques mois seulement après la répression de la Rébellion du Nord-Ouest, sont des plus révélatrices de la pensée coloniale à l'œuvre dans les Prairies canadiennes. Partant du principe que les personnes qui n'ont pas participé à la rébellion doivent être traitées comme auparavant, il défend la mise en application d'un ensemble de mesures hautement répressives et demande au gouvernement d'adopter les recommandations suivantes :

- S'assurer que les personnes qui ont été condamnées reçoivent un traitement aussi sévère que le permet la loi.
- Abolir le « système tribal ». Il soutient que les bandes qu'il considère comme déloyales ont invalidé leurs traités. Leurs chefs et conseillers doivent être destitués — sans être remplacés. Les agents des Affaires indiennes devraient plutôt traiter directement avec les individus des Premières Nations.

- Refuser de payer des rentes aux bandes qu'il considère comme déloyales ou aux personnes qui ont participé à la rébellion.
- Désarmer tous les rebelles. Ceux qui ont besoin de fusils pour chasser recevront des fusils de chasse (et non des carabines).
- Exiger des rebelles qu'ils obtiennent un laissez-passer auprès d'un agent du ministère des Affaires indiennes avant de quitter la réserve.
- Pendre les chefs des « Lakotas » et envoyer les autres aux États-Unis.
- Dissoudre la bande de Mistahimaskwa et disperser les membres dans d'autres bandes ou les envoyer dans une réserve près d'Onion Lake.
- Imposer la fusion des bandes dont on considère que les membres sont « de mauvais Indiens paresseux » avec des bandes jugées plus loyales.
- Retirer tous les « sang-mêlés » de la liste de paiement des rentes s'ils appartiennent à des « bandes rebelles », même s'ils n'ont pas participé à la rébellion.
- Confisquer et vendre les chevaux et le bétail des « Indiens rebelles » et utiliser les profits pour acheter des animaux d'élevage, tout en forçant les Indiens à pratiquer l'agriculture dans les réserves.
- Offrir une reconnaissance spéciale à ceux qui n'ont pas participé à la rébellion.

De plus, les agents des Indiens devront s'assurer que « chaque Indien sans exception » — et pas seulement les rebelles — « travaille pour chaque livre de provisions qu'il reçoit à partir de maintenant »¹⁴⁹.

Nombre des recommandations de Reed sont mises en application. Des gens sont rayés de la liste de paiement des rentes, des fusils et des chevaux sont confisqués, des bandes sont dissoutes et dispersées et une épreuve de travail est imposée avant la distribution des rations aux personnes capables de travailler. Macdonald, après examen des suggestions de Reed, est particulièrement intéressé par la recommandation d'un système de laissez-passer et fait le commentaire suivant : « Nous devrions introduire ce système dans les bandes loyales également et insister sur les avantages des changements qu'il apportera. » Reconnaissant cependant que cette mesure viole les traités, Macdonald note « de ne pas insister » sur le châtimement de ceux qui contreviennent au système de laissez-passer¹⁵⁰. En août 1885, Reed introduit le système de laissez-passer, apparemment sans l'autorisation du gouvernement, et en informe Dewdney :

J'adopte le système visant à garder les Indiens dans leurs réserves respectives sans leur permettre de les quitter s'ils ne détiennent pas un laissez-passer. Je sais que cette mesure n'est pas vraiment appuyée par un document légal, mais nous devons prendre de nombreuses mesures qui ne peuvent être justifiées que par le bon sens et, peut-être, l'intérêt du bien commun. J'envoie la police en patrouille tous les jours et elle renvoie tous les Indiens qui n'ont pas de laissez-passer dans leur réserve¹⁵¹.

L'année suivante, Reed, qui n'a toujours pas le pouvoir d'agir en vertu de la loi, distribue des carnets de laissez-passer aux agents des Indiens. Il est évident, dans les directives que donne Reed aux agents, que ce système de laissez-passer s'applique à toutes les Premières Nations vivant dans les réserves, car selon ces directives, les agents qui émettent un laissez-passer doivent indiquer si le détenteur a été déloyal en 1885¹⁵². Bien que l'administration du système de laissez-passer varie d'un endroit à l'autre et d'un moment à l'autre, il est utilisé, sans aucun fondement légal, pour surveiller, contrôler et restreindre les activités des Autochtones¹⁵³.

Dans un rapport de 1889, Reed, devenu commissaire des Indiens, dit de sa politique qu'elle vise à « détruire le système communisme » en le remplaçant par un « sentiment de responsabilité individuelle ». Autrement dit, il étend à toutes les Premières Nations le traitement qu'il a recommandé pour les rebelles. L'imposition du changement culturel, menant à l'émancipation, demeure l'objectif à atteindre.

Pour que la race indigène devienne une source de profit pour le pays, il est évident qu'il faut la fondre avec la population blanche. Avant qu'on puisse arriver à ce résultat il faut non seulement dresser le Sauvage à quelque métier dont l'exercice lui permette de se suffire à lui-même, mais il faut qu'il soit imbu de l'esprit du Blanc et imprégné de ses idées. La fin que l'on a en vue dans la politique adoptée pour le traitement de nos pupilles est de les amener, peu à peu, à pourvoir à leurs propres besoins par leur travail, et, en même temps, de leur inculquer un sentiment de confiance en eux-mêmes et un esprit d'indépendance qui les prépareront à l'exercice des droits civiques, ainsi qu'à la jouissance de tous les privilèges aussi bien que des responsabilités attachés à la qualité de citoyen¹⁵⁴.

La destruction du « système tribal » entraîne des répercussions sur l'agriculture pratiquée par les Premières Nations. Le gouvernement est soupçonneux de toute mesure coopérative ou communautaire, y compris la propriété communautaire de technologie agricole et d'animaux d'élevage. Reed croit que les Premières Nations vont acquérir la capacité d'assurer leur propre subsistance une fois qu'elles seront toutes émancipées, dans un avenir pas si lointain, si elles pratiquent une agriculture paysanne qui ne repose pas sur la technologie. Au départ, les agents des Indiens allouent aux cultivateurs autochtones des lopins de quarante acres (seize hectares) et répartissent ces lots dans toute la réserve pour décourager la création d'une cohésion communautaire. Même lorsque la pratique de subdivision prend fin au début des années 1890, les colons autochtones n'ont le droit de cultiver la terre que sur les lots déjà subdivisés de la réserve¹⁵⁵. L'exigence selon laquelle les Premières Nations doivent recevoir l'approbation de l'agent des Indiens pour vendre leurs récoltes hors des réserves constitue une restriction dégradante qui entrave le développement économique. Mise en œuvre dans les années 1880, cette exigence est toujours en vigueur dans les années 1920, lorsque, selon Eleanor Brass, l'agent de la réserve

de File Hills « gère toutes les finances de la réserve et nous ne pouvions pas vendre un boisseau de grain, une vache ou un cheval sans d'abord obtenir un permis »¹⁵⁶. Edward Ahenakew se rappelle dans ses mémoires la manière dont un cultivateur des Premières Nations doit passer une journée ou deux à traquer l'agent des Indiens dans une autre réserve, temps qu'il aurait pu consacrer à l'agriculture, pour obtenir la permission de vendre un chargement de foin pour nourrir sa famille, un processus frustrant et humiliant¹⁵⁷.

L'expérience britanno-colombienne

Bien que la colonisation dans la majeure partie du Canada soit fondée sur la signature de traités avec les Premières Nations, elle emprunte une voie différente sur la côte ouest du Canada. Les Premières Nations et les Européens y font le commerce maritime des fourrures depuis la fin du XVIII^e siècle. Les nations côtières commercent avec les long-courriers européens et américains. Pendant cette période de commerce maritime, les interactions tendent à être brèves et transitoires, et les Premières Nations gardent le contrôle de leur culture, de leur économie et de leurs terres¹⁵⁸. Au début du XIX^e siècle, différentes compagnies établissent des postes de traite terrestres sur la côte et à l'intérieur des terres de la Colombie-Britannique. Après la fusion de la Compagnie du Nord-Ouest et de la Compagnie de la Baie d'Hudson en 1821, les activités de la CBH sur la côte ouest sont systématisées et la Compagnie établit une chaîne de postes de traite le long de la côte du Pacifique¹⁵⁹. En 1849, le gouvernement britannique accorde à la Compagnie de la Baie d'Hudson le droit de gouverner l'île de Vancouver comme une colonie britannique¹⁶⁰.

Les revendications britanniques des terres du nord-ouest du Pacifique remontent à l'exploration de ses côtes par le capitaine James Cook en 1778¹⁶¹. De 1851 à 1864, la colonie est gouvernée par un agent de la Compagnie de la Baie d'Hudson, James Douglas. Lorsque, à la suite de la découverte d'or dans le canyon du Fraser en 1858, le gouvernement britannique proclame que le continent de la Colombie-Britannique constitue une colonie distincte, Douglas devient gouverneur des deux colonies. Ce n'est qu'à ce moment qu'il est obligé de démissionner de son poste au sein de la Compagnie de la Baie d'Hudson¹⁶².

Le gouvernement britannique ne tente pas de mettre en application sur la côte ouest les principes fondamentaux de la Proclamation royale. Sur l'île de Vancouver, Douglas négocie tout un nombre de traités qui fournissent aux Premières Nations des réserves et des bénéfices limités. Les traités ne couvrent pas des étendues de terres vastes comme les traités des Prairies. Ils se limitent plutôt au territoire nécessaire à une installation immédiate¹⁶³. Douglas doit finalement abandonner sa politique de négociation de traités. Le gouvernement britannique n'est plus disposé à payer

les coûts associés aux obligations découlant des traités et l'assemblée coloniale récemment formée refuse de trouver les fonds nécessaires. Par conséquent, après 1859, les Premières Nations de la Colombie-Britannique ne reçoivent aucune compensation pour leurs terres et aucun autre traité n'est négocié avec eux. (La seule exception concerne la portion du nord-est de la Colombie-Britannique couverte par le traité n° 8 en 1899¹⁶⁴.) À la grande frustration des colons, la politique de Douglas ne vise pas seulement l'établissement de réserves, mais aussi la création de réserves aussi grandes que le désirent les Premières Nations. Il prend également des mesures pour empêcher les colons d'empiéter sur les réserves établies.

Lorsque Douglas prend sa retraite en 1864, ses successeurs sont d'anciens agents du Bureau colonial britannique qui adoptent une approche beaucoup moins protectrice des droits territoriaux des Premières Nations. Joseph Trutch, le commissaire des terres de la Colombie-Britannique, institue une politique qui réduit considérablement la taille des réserves. Les nouvelles réserves sont établies selon une proportion de dix acres (4,05 hectares) par famille (tandis que, dans les traités numérotés, une proportion de 160 acres, ou 64,7 hectares, par famille était courante, sans être systématique)¹⁶⁵.

En 1866, les deux colonies fusionnent en une seule, appelée « Colombie-Britannique », et en 1871, elle est admise au sein de la Confédération. Dans l'accord, les conditions de l'union stipulent que le Canada sera aussi « libéral » dans ses relations avec les Premières Nations de la Colombie-Britannique que le gouvernement de la Colombie-Britannique l'a été. Cette situation est plutôt ironique, étant donné que la politique canadienne, qui n'a jamais été généreuse, est beaucoup plus libérale que la politique mise en œuvre par le gouvernement colonial de la Colombie-Britannique¹⁶⁶. Par exemple, la politique de la Colombie-Britannique est si agressive qu'elle provoque presque les hostilités avec les Premières Nations des Kootenay en 1877. Pendant ces conflits, le gouvernement fédéral est incapable de protéger efficacement les intérêts des Premières Nations bien qu'il soit parfaitement au courant de la validité de leurs revendications¹⁶⁷.

Restrictions des pratiques spirituelles

Les pratiques spirituelles autochtones sont également restreintes pendant cette période. Des cérémonies comme le Potlatch en Colombie-Britannique et la danse de la Soif (habituellement appelée « danse du Soleil » par les agents du gouvernement) dans les Prairies jouent un rôle important dans la vie des Autochtones. Ce type de cérémonies sert à redistribuer les surplus, à établir le statut des membres du groupe, à cimenter et à renouveler les alliances, à marquer les événements importants comme

les mariages ou l'acceptation d'une position au sein du groupe, ainsi qu'à renforcer les liens avec les forces spirituelles.

Les missionnaires, dans leurs attaques, qualifient ces pratiques de « rites païens » et les agents du gouvernement s'opposent au fait qu'elles vont à l'encontre de l'accumulation de propriété privée, qu'elles éloignent les gens de leurs activités agricoles et qu'elles rassemblent les bandes qu'ils tentent de garder séparées, en plus de renforcer le statut des chefs traditionnels et des aînés¹⁶⁸. Les missionnaires qui œuvrent dans les pensionnats jouent un rôle prépondérant dans les pressions exercées pour la suppression du potlatch et de la danse du Soleil; ils affirment que ces cérémonies détruisent une grande partie du travail accompli dans les écoles. En 1896, à Alert Bay, le révérend Albert H. Hall circonscrit le débat en ces mots succincts : « C'est l'école contre le Potlatch¹⁶⁹. » Pour l'archidiacre J. W. Tims, qui dirige un pensionnat anglican en Alberta, la danse du Soleil est « un grand festival barbare ». La première fois qu'il en est témoin, il se rappelle ce qui suit : « Si j'ai jamais senti de désespoir devant une tâche que je devais accomplir, ce fut bien à cette occasion¹⁷⁰. » En 1884, une modification de l'*Acte des Sauvages* interdit d'abord le Potlatch; puis, en 1895, les « danses des présents », comme les appellent souvent les agents du gouvernement, sont interdites.

Les agents du gouvernement ont pour instruction de n'engager de poursuites judiciaires qu'en dernier recours. Mais ils subissent souvent la pression des missionnaires. En 1897, cinq personnes sont arrêtées à la réserve Thunderchild, située dans ce qui est aujourd'hui la Saskatchewan, pour avoir organisé une danse des présents. Trois d'entre elles sont condamnées à deux mois de prison. Le commandant de la Gendarmerie de Battleford trouve les peines d'emprisonnement trop sévères et veille à obtenir une libération précoce pour les hommes, tous âgés. En 1897, les Pieds-Noirs acceptent de réduire le nombre de journées consacrées aux cérémonies et de ne pas y inclure certaines pratiques, comme le perçage corporel rituel, qui est spécialement interdit par la loi. Le commissaire des Indiens Amédée Forget refuse toutefois d'annuler l'exigence du Ministère voulant que les langues du bétail abattu soient retirées ou coupées afin qu'elles ne puissent être consommées pendant les cérémonies, qu'il considère comme immorales et barbares¹⁷¹.

À partir des années 1880, le gouvernement fédéral adopte des mesures énergiques pour faire emprisonner les dirigeants des Premières Nations, pour désarmer les Autochtones, contrôler leurs déplacements, limiter l'autorité de leurs gouvernements, interdire leurs pratiques spirituelles et contrôler leurs activités économiques. Il décide également d'intervenir avec fermeté dans la vie des familles en créant des pensionnats. C'est en 1883, l'année où le gouvernement réduit les rations dans les Prairies, que le premier d'une série de pensionnats industriels ouvre ses portes; il est dirigé par le gouvernement et l'Église en partenariat. Ces établissements, modelés sur les écoles pour délinquants et jeunes criminels, représentent davantage une trahison

qu'un respect de la promesse, inscrite dans les traités, de fournir de l'instruction dans les réserves. Leur histoire constitue l'un des chapitres les plus longs, les plus sombres et les plus effrayants de l'histoire de la colonisation des peuples autochtones. La détermination du gouvernement fédéral à créer une politique sur les Indiens qui soit la moins onéreuse possible, combinée au désir de l'Église d'y amener et d'y convertir le plus d'enfants possible, font de ces écoles des lieux de famine, de travail épuisant, de danger et de maladie, d'instruction limitée et, dans des dizaines de milliers de cas, de violence et de négligence physique, sexuelle et psychologique.

CHAPITRE 8

Modèles nationaux et internationaux des pensionnats du Canada

L'institutionnalisation d'enfants autochtones dans des pensionnats au Canada fait partie d'un mouvement européen plus vaste visant à régir les membres des classes dites « dangereuses » dans la société du XIX^e siècle. De nombreux observateurs attribuent la croissance de ces classes à l'industrialisation et à l'urbanisation rapides que connaissent l'Europe et l'Amérique du Nord. En 1857, dans ses écrits, le réformateur britannique Thomas Beggs déplore « ces foyers de fièvre dans nos grands villages et dans nos villes importantes où déferlent des hordes de clochards, de voleurs, de femmes déchues et de gamins dépenaillés qui infestent nos quartiers bondés. C'est dans ces classes, que nous appelons nos classes dangereuses, que sont recrutés la majorité des délinquants juvéniles. » Beggs affirme qu'une classe similaire de jeunes anarchistes existe à Paris, dont les membres sont « aussi sauvages et braves que les Indiens d'Amérique du Nord »¹. En Amérique du Nord, les classes considérées comme étant dangereuses sont composées des peuples autochtones ainsi que d'un nombre toujours grandissant d'immigrants provenant de l'est et du sud de l'Europe. Les réformateurs sociaux européens et nord-américains établissent des hospices des pauvres, des asiles des pauvres, des prisons, des maisons de correction, des écoles industrielles, des asiles et des pénitenciers. Toutes ces institutions visent à isoler, à contrôler et à réformer les populations que l'on juge menaçantes pour l'ordre social.

Au Canada anglais, les réformateurs sociaux provenant de l'Église protestante favorisent souvent la création de telles institutions. Les chefs de l'Église protestante voient le Canada comme « le Dominion de Dieu ». Un tel territoire se doit d'être protestant, anglophone et gouverné par des traditions politiques britanniques. C'est ainsi qu'il jouera un rôle déterminant dans la conversion des personnes non chrétiennes dans le monde. À partir des années 1880, les personnalités protestantes importantes croient que le statut du Canada à titre de Dominion de Dieu est menacé par le nombre croissant d'immigrants provenant de l'est et du sud de l'Europe. Peu de ces immigrants parlent anglais et nombre d'entre eux sont catholiques ou membres de l'Église orthodoxe russe ou grecque. En raison de ces préoccupations, les dirigeants protestants exigent une limitation de l'immigration, mènent une campagne

dynamique visant à christianiser et à assimiler les nouveaux arrivants et redoublent leurs efforts d'assimilation des peuples autochtones².

Ces efforts s'inspirent de l'Évangile social, un mouvement réformateur au sein des Églises protestantes qui lutte contre les personnes affirmant que l'Église a pour seul but d'assurer le salut des individus par la foi. Le mouvement réformateur soutient que l'Église doit aussi jouer un rôle social. L'Évangile social, qui n'oublie pas les préoccupations d'ordre spirituel, souhaite bâtir le « Royaume de Dieu sur Terre ». C'est ainsi que ses membres appuient des mesures de contrôle comme la prohibition et des réformes telles l'offre d'eau propre, l'adoption de lois sur la santé et la sécurité au travail et l'amélioration de l'aide sociale pour les personnes âgées et les malades. Évidemment, les réformateurs sociaux ne sont pas tous semblables; certains souhaitent mettre l'accent sur la condamnation des comportements supposément mauvais, comme la consommation d'alcool et la participation à des jeux d'argent, alors que d'autres se concentrent plutôt sur la diminution de l'exploitation des pauvres par les puissants. Au cours des premières années d'existence du mouvement, le premier groupe prédomine.

Les réformateurs de l'Évangile social travaillent dans les régions urbaines pauvres, établissant des missions que l'on appelle souvent des « centres d'œuvres sociales », où ils tentent de convertir les immigrants tout en répondant à leurs besoins immédiats. Bon nombre des réformateurs, influencés par les écrits scientifiques et sociaux populaires de l'époque, se préoccupent également de la pureté raciale et de l'avenir du Canada en tant que société protestante et britannique. Ils souhaitent une immigration limitée des groupes ne provenant pas du nord de l'Europe et considèrent les écoles essentielles à l'assimilation des « étrangers dans nos murs », une expression qui a servi de titre à un ouvrage sur l'immigration rédigé par l'un des plus importants réformateurs³. Parmi les mesures préconisées par ces réformateurs se trouvent l'éducation obligatoire et, dans l'Ouest du Canada, l'adoption d'une éducation en langue anglaise uniquement.

Beaucoup de réformateurs mettent l'accent sur ces enfants, surtout les garçons, qui ne parviennent pas à s'adapter aux salles de classe très strictes du XIX^e siècle. Lorsqu'ils sont renvoyés de l'école, ces garçons passent leur temps dans les rues, gagnant de l'argent en occupant une série d'emplois à temps partiel. Ils sont souvent qualifiés de « vagabonds », « négligés » et « délinquants ». Les policiers, tout comme les réformateurs sociaux, considèrent ces jeunes, dont la présence dans les salles de classe est perturbatrice et irrégulière, comme une menace grandissante à l'ordre social. Leur solution consiste à les placer dans un établissement.

Écoles industrielles

L'établissement d'écoles industrielles fait partie d'une tendance internationale à la hausse. Les écoles industrielles sont de plus en plus utilisées pour contrôler les enfants des « classes dangereuses » du monde en industrialisation. En Europe et en Amérique du Nord, elles sont fondées afin de « sauver » les enfants des quartiers pauvres; les États-Unis développent, pour leur part, leurs pensionnats « indiens ». Dans des endroits éloignés du Canada, par exemple au Nigéria et en Australie, les missionnaires établissent également de telles écoles afin de séparer les enfants autochtones de leurs parents. Tous ces facteurs mènent à l'instauration d'un système de pensionnats par le gouvernement canadien en 1883.

La maison de correction de Cîteaux, en France, sert de modèle pour les écoles industrielles des Premières Nations. Il ne s'agit que de l'un des établissements du réseau de maisons de correction établi en France au XIX^e siècle⁴. La plupart de ces établissements, en France et en Grande-Bretagne, s'inspirent de la maison de correction de Mettray, une initiative privée lancée en 1839 par Frederic Demetz. Cette dernière accueille les garçons de moins de seize ans ayant commis un crime qui, en raison de leur âge, n'ont pas été envoyés en prison. À Mettray, les garçons vivent dans de petites maisons qui accueillent environ 40 personnes. Ils sont surveillés par deux garçons plus âgés et un adulte du personnel et doivent s'astreindre à un labeur incessant dans les champs environnants⁵. La devise de Demetz est la suivante : « améliorer l'homme par la terre et la terre par l'homme ». En 1850, le gouvernement français commence à financer ces établissements⁶. Le Parlement britannique adopte la *Reformatory Schools Act* (loi sur les établissements d'éducation surveillée) en 1854 et l'*Industrial Schools Act* (loi sur les écoles industrielles) en 1857. Au cours des deux décennies suivantes, plus de soixante établissements, pour la plupart fondés sur les principes de Mettray, sont construits en Grande-Bretagne⁷. En 1882, plus de 17 000 enfants fréquentent une école industrielle de Grande-Bretagne⁸.

Pensionnats indiens aux États-Unis

En 1879, les États-Unis possèdent depuis déjà longtemps des pensionnats pour les Amérindiens. Au cours des premières années de la colonisation britannique, diverses organisations missionnaires, comme la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre, tentent d'établir des pensionnats, sans grand succès. À la suite de la guerre de l'Indépendance américaine de 1776, des missionnaires américains prennent la relève des missionnaires britanniques et tentent de convertir les Amérindiens qui vivent dans des régions se trouvant maintenant aux États-Unis.

Le Conseil américain des délégués aux missions étrangères est fondé en 1810 par des presbytériens et des congrégationalistes. Tout comme au Canada, un débat se déroule au sein des Églises concernant la nécessité de civiliser les Amérindiens avant de les convertir. Certains pensent que la seule façon de saisir le message chrétien est d'atteindre un niveau d'éducation plus élevé. Pour d'autres, les Évangiles sont à la base de l'éducation civile. En réalité, les deux tâches se chevauchent; pour les missionnaires, la civilisation est, par définition, chrétienne⁹. Les missionnaires connaissent peu le concept de culture et ses valeurs. Ils croient que des personnes rationnelles saisiront l'occasion de participer à une société plus civilisée dès qu'elles en auront la possibilité. Il s'agit d'un modèle de remplacement selon lequel les Amérindiens doivent tout simplement abandonner leur style de vie pour un autre¹⁰.

L'éducation occupe une place importante dans le cadre du projet missionnaire mené aux États-Unis. En 1804, le missionnaire presbytérien Gideon Blackburn ouvre un pensionnat pour les élèves cherokee du Tennessee¹¹. En 1816, le Conseil américain des délégués aux missions étrangères établit une mission et une école à Brainerd, au Tennessee¹². Dans ces écoles de travail manuel, les élèves passent la moitié de leur journée dans une salle de classe et le reste de leur temps dans des ateliers, des salles de couture, des cuisines, des granges ou des champs. Les Églises reçoivent un important coup de pouce grâce à la *Civilization Fund Act* (loi sur le financement de la civilisation) de 1819, qui engage le gouvernement américain à investir 10 000 \$ par année dans la civilisation et l'éducation des Amérindiens. Plutôt que de déployer ces efforts directement, le gouvernement choisit de financer les travaux des missionnaires. À la fin de 1824, le bureau des Affaires indiennes annonce qu'il finance trente-deux pensionnats, situés pour la plupart dans l'est des États-Unis.

Les travaux de ces écoles sont interrompus par la politique sur la réinstallation du gouvernement fédéral. Certains traités ont été signés avec les Amérindiens et des terres leur ont été attribuées dans l'est des États-Unis. Le gouvernement subit une pression croissante en ce qui a trait au rejet de ces traités et à la réinstallation des Amérindiens vers des terres situées à l'ouest du fleuve Mississippi que les États-Unis ont acquises de la France en 1803¹³. Ces déplacements devaient être volontaires. Les Amérindiens recevraient une compensation financière pour les terres auxquelles ils renonçaient et obtiendraient des terres convenables dans l'Ouest. En réalité, l'acte de déplacement de 1830 autorise un transfert forcé de la population. Ceux qui refusent de se déplacer peuvent perdre leurs terres ainsi que leur autonomie gouvernementale¹⁴.

De nombreux Amérindiens ne sont pas partis sans bruit. Les Séminoles, les Creeks et la nation Sauk et Fox, entre autres, mènent des campagnes militaires en vue de défendre leur territoire. Les terres de l'Ouest où les Autochtones sont réinstallés ne sont pas toutes convenables, des spéculateurs escroquent les Amérindiens en ne leur donnant pas l'argent qu'ils devaient recevoir en échange des terres qu'ils abandonnent

et le voyage jusqu'aux nouvelles terres est souvent extrêmement souffrant puisqu'ils ne reçoivent pas les provisions et l'assistance promises¹⁵.

On justifie les déplacements par un motif altruiste. On soutient que les Amérindiens pourront conserver leur mode de vie traditionnel dans l'Ouest pendant un certain temps alors que les missionnaires poursuivent leur processus de civilisation¹⁶. En réalité, cela mène à trente années d'empiétement lent et constant des terres amérindiennes dans l'Ouest par les colons, en plus du déclenchement fréquent de guerres sanglantes. En 1869, le président Ulysses Grant met sur pied sa politique de paix. Les Églises doivent nommer le personnel sur le terrain, le financement fédéral relatif à l'éducation augmente et un conseil des commissaires des Indiens indépendant supervise l'élaboration et l'administration de la politique sur les Indiens. Deux ans plus ans, les Indiens deviennent des pupilles de l'État¹⁷.

Les missionnaires catholiques et protestants reçoivent également l'appui du gouvernement afin d'ouvrir des pensionnats dans l'ensemble de l'Ouest. Les catholiques surpassent rapidement les protestants; en 1886, ils exploitent trente-huit des cinquante pensionnats appartenant à des Églises et recevant du financement fédéral¹⁸. En plus d'étudier l'anglais et quelques matières académiques de base, les garçons reçoivent une formation dans des domaines utiles aux agriculteurs, soit la menuiserie, l'élevage de bétail, la fabrication de harnais et le forgeage alors que les filles apprennent à s'occuper d'une maison. Les écoles fonctionnent selon un système de demi-journées, et on s'attend à ce qu'elles soient financièrement autonomes¹⁹. Dès le tout début, il est reconnu que les enfants dans les pensionnats sont, en réalité, des otages. Tant et aussi longtemps qu'ils restent sous le contrôle du gouvernement, leurs parents sont moins susceptibles de résister lors des incursions des colons dans leurs terres natales. John Miles, un agent des Indiens qui travaille pour les Cheyennes, écrit : « Je ne connais toujours pas un Indien de cette réserve ayant participé à un raid dont l'enfant est à l'école²⁰. »

Le gouvernement américain signe plusieurs traités qui promettent des réserves indiennes définies géographiquement, une aide à la transition à l'agriculture et un engagement résolu de fournir une éducation aux Amérindiens (dans un cas, on parle d'une école et d'un professeur pour trente enfants)²¹. Les promesses se trouvant dans les traités sont trahies et de nombreuses personnes déménagent dans les réserves uniquement lorsqu'elles y sont forcées par les militaires²². Au cours de la guerre de la rivière Rouge, qui se déroule au Texas en 1874 et 1875, l'armée américaine capture plus de soixante-dix hommes des peuples Kiowa, Comanche, Cheyenne, Arapaho et Caddo. Au début, l'armée souhaite juger ces hommes en vertu du droit militaire, mais, puisque les Indiens sont légalement des pupilles de l'État, on décide de placer indéfiniment les soixante-douze hommes au fort Marion, une base militaire de St. Augustine, en Floride²³. Entravés par les chaînes, ils sont envoyés vers l'est sous le commandement du lieutenant Richard Pratt.

À son arrivée au fort Marion, le lieutenant Pratt ordonne qu'on retire les entraves des hommes, qu'on coupe les cheveux de ces derniers et qu'on leur fournisse des vêtements à l'européenne. On enseigne l'anglais aux prisonniers, et on leur donne aussi l'occasion de pêcher, d'accomplir du travail artisanal et d'organiser des danses traditionnelles. Après trois ans d'emprisonnement, les hommes sont relâchés. Alors que la plupart d'entre eux retournent sur les plaines, vingt-deux hommes affirment vouloir poursuivre leurs études. Cinq hommes sont accueillis par des particuliers et dix-sept acceptent des bourses d'études leur permettant de fréquenter l'École agricole pour les noirs de Hampton, en Virginie. Là-bas, ils font toujours l'objet de la discipline stricte qu'ils ont connue au fort Marion, mais reçoivent aussi une meilleure formation agricole et assistent quotidiennement aux offices religieux²⁴.

Le lieutenant Pratt accompagne les hommes jusqu'à l'école de Hampton. Une fois arrivé, il est impatient d'agir à titre de commandant adjoint du général Samuel Armstrong. Il s'oppose également à ce que les Amérindiens s'associent à d'anciens esclaves, puisqu'il craint que cela condamne les Indiens au même statut social que les Afro-Américains²⁵. Il réussit à faire pression sur le gouvernement fédéral afin que celui-ci établisse pour les Amérindiens un pensionnat hors réserves dans les anciens casernements de Carlisle, en Pennsylvanie, et le nomme surintendant.

Le lieutenant Pratt pense que peu de gens peuvent comprendre mieux que lui les Amérindiens et leurs besoins en matière d'éducation. Après tout, il s'est battu contre eux, a vécu avec eux et les a éduqués à St. Augustine²⁶. Il est bien connu qu'en 1892, Pratt écrit « qu'un grand général américain a dit qu'un bon Indien était un Indien mort, et que la sanction divine de ses actes de destruction avait été un facteur considérable dans la promotion des massacres des Indiens. Dans un sens, je suis d'accord avec lui, mais seulement sur un point : tout ce qu'il y a d'indien dans la race doit disparaître. Tuons l'Indien, et sauvons l'homme²⁷. »

École industrielle indienne de Carlisle

L'expérience de Richard Pratt du transport et, plus tard, de la supervision de la formation et de l'éducation de ces prisonniers mène à sa nomination à titre de directeur du premier grand pensionnat hors réserves des États-Unis. Cet établissement est fondé à Carlisle. Cette école est très différente des autres écoles plus petites et exploitées par l'Église qui existent à cette époque. Dans les années qui suivent, les fonctionnaires canadiens des Affaires indiennes s'inspirent de cet établissement.

L'École industrielle indienne de Carlisle est située dans d'anciens casernements militaires désaffectés qui ont besoin de réparations majeures. La plupart des élèves parcourent une distance de plus de 1 600 kilomètres pour se rendre de leur communauté aux plaines de l'Ouest. À leur arrivée à l'école, les élèves doivent retirer leurs

vêtements traditionnels, se raser la tête, recevoir de nouveaux noms et s'informer sur la vie dans un casernement²⁸. Des années plus tard, Luther Ours Debout, le premier élève à traverser le seuil de l'école, raconte un de ses souvenirs. « Maintenant qu'on m'avait coupé les cheveux, une nouvelle pensée me vint à l'esprit. Je sentais que je n'étais plus Indien, mais que j'allais être une imitation de Blanc²⁹. » L'école de Carlisle n'est pas le premier pensionnat amérindien aux États-Unis, mais il est le plus grand, le plus ambitieux et le plus emblématique de tous.

Comme la plupart des élèves, Luther Ours Debout est personnellement recruté par Richard Pratt, dont la devise pour l'école est : « Pour civiliser un Indien, il faut le plonger dans la civilisation. Pour qu'il reste civilisé, il faut l'y laisser³⁰. » Pratt est convaincu qu'il ne faudra qu'une génération pour assimiler tous les Amérindiens. Selon lui, son système scolaire serait en place pendant une période si courte qu'il ne passerait pas à l'histoire³¹. En 1902, on trouve vingt-cinq pensionnats hors réserves aux États-Unis; ils suivent tous le modèle de l'école de Carlisle³².

La vie à Carlisle est très stricte. Il y a peu de temps libre dans l'horaire rigoureux qui permet aux élèves de dormir, de se lever, de prier, d'étudier et de travailler³³. Les élèves se plaignent de la nourriture pour deux raisons : les quantités ne sont pas suffisantes et les aliments sont inconnus et ont mauvais goût. Pratt est en accord avec les élèves en ce qui concerne la quantité. Afin d'améliorer la situation, il réussit à ce que l'école reçoive les mêmes rations que l'armée³⁴.

Une grande partie de l'éducation des élèves vise à les préparer au monde du travail rémunéré. Ils suivent des leçons sur la valeur du temps, le pêché lié à la perte de temps, l'importance de passer son temps de façon judicieuse et la vertu de la célérité³⁵. Le « système de sortie » de l'école de Carlisle provient des expériences du lieutenant Pratt à St. Augustine, où les prisonniers pouvaient « sortir » et travailler dans la communauté. On pense que cela permettra aux élèves d'apprendre l'anglais, d'assimiler les valeurs communautaires et d'adopter des habitudes de travail. Idéalement, il aurait souhaité que des familles de race blanche adoptent tous les enfants amérindiens³⁶. L'été, les élèves sont envoyés à l'extérieur pour travailler. Ils reçoivent une chambre dans une famille d'agriculteurs, parfois pendant deux ans (lors desquelles ils fréquentent l'école locale), et, dans les années suivantes, ils sont hébergés par des familles en milieu urbain. Leurs salaires sont déposés pour eux à l'école³⁷.

Malgré les ressources considérables investies dans l'école et le talent indéniable de Pratt en publicité, le cheminement scolaire des élèves ne correspond jamais à la rhétorique de l'homme. Les premiers élèves obtiennent leur diplôme en 1889, soit dix ans après l'ouverture de l'école. Il n'y a que quatorze élèves parmi les diplômés et, en 1893, ce nombre passe à six. En 1910, l'école signale que 514 diplômés ne vivent pas dans une réserve, mais que seulement 54 d'entre eux sont des agriculteurs³⁸.

Bien que la première préoccupation de Pratt soit de recruter des élèves de l'Ouest américain, des enfants de près de 150 nations autochtones de partout aux États-Unis

sont envoyés à l'école de Carlisle. Parmi ceux-ci se trouvent des enfants mohawks, dont la plupart proviennent du nord-est des États-Unis³⁹. Tout comme aujourd'hui, il existait des liens étroits entre les communautés mohawks canadiennes et américaines. Par exemple, depuis la fin du XIX^e siècle, des hommes mohawks du Québec travaillent dans le domaine des hautes charpentes métalliques au Canada et aux États-Unis. La Première Nation Akwesasne (aussi connue sous le nom de Saint-Régis) chevauche la frontière canado-américaine. Les dirigeants du peuple mohawk soutiennent qu'ils sont souverains, tout comme les Six Nations, et revendiquent cette souveraineté de diverses façons⁴⁰. Les enfants des familles qui passent d'une communauté mohawk canadienne à une américaine, ou, dans le cas du peuple d'Akwesasne, qui passent d'un secteur de la réserve du côté canadien à un secteur du côté américain, peuvent être envoyés à Carlisle. Parmi ces élèves se trouve Mitchell Arionhawakon White qui voit le jour à l'intérieur des frontières politiques du Québec, grandit à Akwesasne et fréquente l'école de Carlisle de 1909 à 1914 (dates approximatives). Plus tard, il se marie à une femme mohawk qui a reçu son éducation dans un couvent catholique romain du Québec. Ni l'un ni l'autre ne parle en mohawk à leurs enfants⁴¹. Dans d'autres cas, les familles d'élèves mohawks qui vivent aux États-Unis lorsque leurs enfants sont inscrits à l'école de Carlisle déménagent au Canada alors que leurs enfants sont encore à l'école, ou peu de temps après. Une fois sortis de l'école, ces enfants rejoignent parfois leur famille au Canada. En raison de ces situations, et d'autres situations semblables, certains enfants nés dans les communautés mohawks canadiennes fréquentent Carlisle et des enfants ayant fréquenté Carlisle vivent dans des communautés mohawks canadiennes à leur sortie de l'école⁴². Par conséquent, l'héritage de l'école de Carlisle n'est pas ressenti uniquement aux États-Unis, mais aussi au Canada.

L'expérience se propage

Quatre nouvelles écoles hors réserves ouvrent leurs portes en 1884 aux endroits suivants : Chilocco, en Oklahoma, Genoa, au Nebraska, Albuquerque, au Nouveau-Mexique, et Lawrence, au Kansas. Contrairement à celle de Carlisle, ces écoles sont bâties dans l'Ouest, ce qui atténue l'opposition des parents au recrutement de leurs enfants et accroît la possibilité que les diplômés retournent dans leur communauté natale⁴³. En 1900, on trouve 153 pensionnats fédéraux aux États-Unis (dans les réserves et hors réserves) que fréquentent 17 708 élèves ainsi que 154 externats que fréquentent 3 860 élèves⁴⁴.

Un tiers des élèves pensionnaires fréquentent des pensionnats hors réserves, un nombre qui passe à près de 50 % à la fin des années 1920. De nombreux élèves fréquentant un externat ou un pensionnat sur une réserve terminent leurs études dans une école hors réserves⁴⁵.

Dès 1887, le commissaire des Affaires indiennes, John D. C. Atkins, interdit l'utilisation des langues amérindiennes au gouvernement et dans les écoles missionnaires indiennes. Il affirme que ces langues sont non seulement inutiles pour les élèves, mais sont aussi un obstacle à leurs progrès⁴⁶. Une politique de 1890 restreint l'usage des châtiments corporels aux situations lors desquelles un élève enfreint les règlements de l'école de manière grave. Les élèves de plus de onze ans peuvent faire l'objet de châtiments corporels s'ils persistent à utiliser un langage obscène, se comportent de façon obscène, sont désobéissants, mentent, se battent, détruisent des biens, volent ou se livrent à de « mauvais comportements semblables »⁴⁷. En 1891, le Congrès donne le pouvoir au commissaire des Affaires indiennes de contraindre les enfants indiens à fréquenter une école. Deux ans plus tard, les fonctionnaires reçoivent l'autorisation de suspendre les prestations et les allocations des parents qui n'envoient pas leurs enfants à l'école. Puisqu'il y a beaucoup plus d'enfants autochtones que de places disponibles dans les écoles, on applique cette loi de façon sélective pendant une bonne partie du XX^e siècle⁴⁸.

Dans les plus grandes écoles hors réserves, la formation inclut la construction de chariots, la fabrication de chaussures, la ferblanterie, la menuiserie, la peinture, la confection et la fabrication de harnais. En 1881, l'école de Carlisle produit près de 9 000 produits en étain, 183 ensembles de harnais double, 161 brides, dix licous, neuf ressorts de chariot et deux calèches⁴⁹. En 1890, seize filles de l'école d'Albuquerque produisent 170 robes, 93 chemises, 107 chandails en hickory, 67 chemisiers pour garçon, 261 culottes, 194 taies d'oreiller, 224 draps, 238 tabliers, 33 couvre-lits et 83 serviettes.⁵⁰

Décès et maladies

Chaque pensionnat hors réserves a son propre cimetière. Six enfants sont morts pendant leur première année à Carlisle. Cette année-là, plusieurs des quinze élèves renvoyés à la maison en mauvaise santé meurent également⁵¹. Personne ne réussit à déterminer de façon exacte le taux de décès dans les écoles indiennes des États-Unis⁵². La tuberculose est un problème majeur dans les écoles, tout comme l'est le trachome, une infection oculaire pouvant rendre aveugle⁵³. Selon une étude américaine menée en 1912, près de 30 % des 16 470 élèves indiens examinés souffrent du trachome. L'État de l'Oklahoma présente une moyenne supérieure à celle nationale; près de 70 % des élèves d'un pensionnat souffrent du trachome⁵⁴. L'inspecteur William J. McConnell constate que des soixante-treize élèves envoyés dans un pensionnat en provenance de la réserve de Wind River de 1881 à 1894, seuls vingt-six étaient toujours en vie en 1899. Les autres, soit près du deux tiers, décèdent alors qu'ils sont à l'école ou peu après leur départ. Dans une lettre envoyée au secrétaire à l'Intérieur, il écrit ceci : « Le

terme “meurtre” est un mot terrible, mais nous sommes presque des meurtriers si nous poursuivons sur cette voie alors que les responsables en connaissent les résultats mortels⁵⁵. » En 1915, le gouvernement avait ouvert quatre sanatoriums dans des écoles. Toutefois, en raison de la capacité limitée de 222 patients, de nombreux enfants atteints de la tuberculose sont toujours inscrits dans des pensionnats réguliers⁵⁶.

Remise en question de l'efficacité

Les parents refusent souvent d'envoyer leurs enfants à l'école. Lorsque le pensionnat de Fort Hall, en Idaho, ouvre ses portes en 1880, la plupart des parents décident de boycotter l'établissement. En 1892, la police autochtone refuse d'aider l'agent local des Affaires indiennes à transporter les enfants de force. L'agent renvoie les policiers de la bande, mais ne parvient pas à trouver des remplaçants. Le gouvernement doit alors se servir des forces militaires pour mettre fin au boycottage. En 1897, on envoie quarante-trois membres armés de la cavalerie américaine afin de forcer les parents à envoyer leurs enfants à l'école⁵⁷.

En 1889, la nomination du ministre baptiste Thomas Jefferson Morgan à titre de commissaire des Affaires indiennes marque le début de la fin du financement des écoles exploitées par des Églises par le gouvernement des États-Unis. Morgan éprouve un fort sentiment anticatholique et est un fervent croyant de l'efficacité des écoles publiques en vue d'assimiler les immigrants et les Amérindiens. Il soutient que « l'éducation doit chercher à désintégrer les tribus plutôt qu'à les isoler »⁵⁸. En 1892, les protestants, qui exploitent bien moins d'écoles que les catholiques, décident de mettre fin à leurs activités liées aux écoles financées par le gouvernement. Quatre ans plus tard, le gouvernement américain adopte un plan de cinq ans visant à éliminer le financement pour les écoles exploitées par une Église⁵⁹.

Au début du XX^e siècle, les représentants du gouvernement commencent à douter de l'efficacité des écoles comme celle de Carlisle. Les anciens élèves retournent dans leur réserve au lieu d'être assimilés dans la société américaine, comme Pratt l'avait prévu. De plus, le gouvernement est insatisfait de la concurrence croissante existant entre les écoles afin d'obtenir un grand nombre d'inscriptions. En 1902, le gouvernement annonce officiellement qu'il préfère les écoles situées dans les réserves⁶⁰. Aucun de ces changements ne plaît à Pratt. Il fait appel au public pour demander l'élimination du bureau des Affaires indiennes et, en 1904, il est relevé de ses fonctions à titre de directeur de l'école de Carlisle. Après son départ, l'école souffre d'un manque de leadership, puis d'une enquête sur des allégations de violence physique à l'endroit des élèves. En raison de ces problèmes, le gouvernement redonne les installations de Carlisle à l'armée en 1918 et l'école ferme ses portes à l'automne. Une autre école, celle de Hampton, cessera d'accepter les élèves amérindiens cinq ans plus tard⁶¹. Toutefois,

malgré les préoccupations suscitées sur le plan de l'efficacité du système des pensionnats, il s'avère difficile de le démanteler. Tout comme le système canadien, le système américain est exploité pendant une bonne partie du XX^e siècle.

Pensionnats d'autres pays

En plus de s'intéresser aux pensionnats américains, les personnes qui ont créé le modèle de pensionnats au Canada se sont aussi inspirées de méthodes utilisées dans plusieurs autres endroits du monde, notamment dans les colonies britanniques se trouvant en Afrique et en Australie.

Afrique

La Société missionnaire de l'Église, établie en Grande-Bretagne, fonde des écoles dans les colonies britanniques d'Afrique pendant les années 1860. Au Nigéria, les missionnaires de la Société concluent que la fréquentation scolaire dans les externats est trop intermittente; ils ouvrent donc des pensionnats dans lesquels les élèves apprennent les quatre clés du savoir, soit la religion, la lecture, l'écriture et l'arithmétique. S'il y a une enseignante, les filles apprennent également à coudre. Il n'y a aucun programme scolaire officiel ou système d'inspection. La langue d'enseignement est habituellement l'anglais; peu de missionnaires connaissent les langues autochtones. Puisque ce sont les missionnaires qui contribuent au développement des capacités linguistiques, l'anglais demeure la langue générale d'instruction; l'enseignement religieux, quant à lui, est offert dans la langue autochtone locale. À l'école industrielle de Topo, au Nigéria, les enfants travaillent dans une ferme le matin, étudient l'après-midi, puis retournent dans les champs jusqu'à la tombée du jour. Les écoles sont tellement réputées pour leur sévérité que James Marshall, juge en chef de Lagos, commence à condamner les jeunes délinquants à une inscription à l'école plutôt qu'à un séjour en prison⁶².

Les écoles de la mission cherchent délibérément à éloigner, physiquement et spirituellement, les enfants de leur famille et à leur faire connaître le monde des missionnaires. Par conséquent, certains élèves commencent à développer un sentiment de supériorité à l'égard de leurs parents et des autres qui ne sont pas allés à l'école. Un missionnaire s'inquiète qu'en raison de cette éducation, de nombreux élèves « soient maintenant non seulement des membres inutiles de la société, mais aussi un danger à son bien-être en raison de leur instrumentalisation dans la diffusion d'habitudes liées à la paresse et à l'extravagance »⁶³. Pour se protéger d'une telle paresse, on propose d'ajouter une éducation manuelle. On déploie des efforts considérables pour envoyer

les jeunes hommes prometteurs en Angleterre afin qu'ils reçoivent une formation rapide en artisanat (et pour faire venir des artisans d'Angleterre pour offrir de la formation) et afin de les envoyer vivre chez des menuisiers et des tailleurs locaux à titre d'apprentis. En ce qui concerne l'imprimerie, un missionnaire apprend la composition de lui-même pour pouvoir l'enseigner à ses élèves⁶⁴.

Australie

En Australie, les enfants autochtones sont séparés de leurs parents par l'adoption de diverses lois provinciales et fédérales pendant plus d'un centenaire. Dans certains cas, l'État prend tout simplement les enfants; dans d'autres cas, on fait tellement pression sur des parents vulnérables qu'ils n'ont pas vraiment d'autre choix que de renoncer à leurs enfants. Du milieu du XIX^e siècle aux années 1930, selon la politique en place, il faut isoler les personnes autochtones de descendance pure dans des réserves et séparer les enfants de descendance mixte de leurs parents afin qu'ils soient élevés dans des établissements. On espère ainsi que, grâce aux mariages interraciaux, ils soient assimilés dans la population élargie⁶⁵.

L'histoire australienne est marquée par des conflits violents entre les colons et les Autochtones pour les droits relatifs aux terres, à l'eau, à la nourriture et même aux enfants, puisque les enfants autochtones sont souvent appréhendés et utilisés comme ouvriers. Au cours de la dernière partie du XIX^e siècle, la croyance populaire auprès des colons est que la population autochtone non métissée est en déclin et finira par disparaître. Toutefois, la population de descendance mixte augmente. On croit que si les enfants de descendance mixte sont élevés dans des collectivités autochtones, il en résultera un coût social constant⁶⁶.

Dans certains États, comme le Queensland ou l'Australie-Occidentale, la politique adoptée vise à séparer les enfants des parents habitant dans des stations de mission et des réserves. Ils sont emportés dès l'âge de quatre ans afin d'être élevés dans des dortoirs exploités par l'Église⁶⁷. Par exemple, les dortoirs à la station Warangesda dans la Nouvelle-Galles-du-Sud accueillent 300 filles de 1893 à 1909⁶⁸. En vertu d'une loi de 1886, tous les garçons de « sang-mêlé » doivent être des apprentis ou commencer à travailler dès l'âge de treize ans, alors que les filles de cet âge doivent travailler comme servantes. Ils ne peuvent retourner dans les réserves pour visiter leurs parents à moins d'en avoir l'autorisation. Plus tard, des lois habilite le gouvernement à envoyer tous les enfants de descendance mixte au département des enfants négligés ou au département des établissements d'éducation surveillée. Les parents qui résistent peuvent être forcés de quitter leur réserve⁶⁹. En Australie-Occidentale, l'*Industrial Schools Act* (loi sur les écoles industrielles) de 1874 prévoit que les enfants remis de façon volontaire à une école, à un orphelinat ou à un établissement restent sous l'autorité

de l'établissement jusqu'à vingt-et-un ans et puissent devenir des apprentis dès l'âge de douze ans⁷⁰. L'attaque menée contre les peuples autochtones en Tasmanie mène presque à leur élimination. Au cours des années 1830, la plupart des peuples autochtones restants s'installent sur l'île Flinders, située à proximité. Le taux de maladie y est si élevé que la majorité des habitants y meurent. Les adultes ayant survécu doivent quitter l'île en 1847 et leurs enfants sont envoyés dans un orphelinat de Hobart, en Tasmanie⁷¹.

En Australie-Occidentale, dans les années 1840, on trouve de nombreux pensionnats pour les enfants autochtones. Seuls les parents ayant envoyé un enfant à l'école ont le droit de recevoir une couverture à l'occasion de l'anniversaire de la Reine⁷². Le financement offert aux dortoirs et aux écoles est limité. Dans certains cas, les missions ne reçoivent aucune aide publique avant les années 1930 et les conséquences sont prévisibles : mauvaise nutrition, vêtements en loques et inadéquats, et soins médicaux limités. La discipline est stricte et le taux de mortalité est élevé. Les attentes relatives à l'avenir des enfants sont modestes. Par conséquent, l'éducation reçue est limitée et peu utile. Les enfants n'ont pas le droit de parler dans leur langue maternelle, tout contact avec leur famille est strictement limité et contrôlé, les conditions de vie sont difficiles et les enfants sont vulnérables à l'exploitation et aux agressions sexuelles. Les répercussions sur les parents ayant perdu leurs enfants sont dévastatrices. Elles sont complètement à l'opposé des croyances des colons selon lesquelles les parents s'en remettraient rapidement et s'adapteraient facilement à la perte de leurs enfants. Pendant leur temps passé à l'école, les enfants retournent très peu à la maison; nombre d'entre eux ont l'impression que leurs parents les ont abandonnés. On leur dit également que leur culture n'a aucune valeur. Les liens culturels sont détruits. On donne souvent un nouveau nom aux enfants. Dans certains cas, les enfants vieillissent sans savoir qu'ils sont autochtones. À dix-huit ans, les enfants pris en charge et envoyés à l'école peuvent retourner dans leur famille. Cependant, à ce moment-là, plusieurs d'entre eux ne savent pas d'où ils viennent ou qui leurs parents sont. Les personnes qui retournent dans leur famille vivent dans un milieu dans lequel leurs activités sont toujours réglementées par les représentants de l'Église et du gouvernement. On y trouve également peu de travail, surtout pour les filles. Alors qu'ils deviennent des adultes, nombre d'entre eux ont du mal à élever leurs enfants puisqu'ils possèdent peu d'expériences positives liées à leur propre éducation. Comparativement aux autres enfants autochtones, ceux qui ont fréquenté un pensionnat ont eu davantage de démêlés judiciaires et de problèmes de toxicomanie⁷³.

Expérience canadienne des pensionnats

Orphelinats et maisons de correction

Au Canada, des orphelinats, souvent exploités par des organisations religieuses et des organismes de bienfaisance privés, ouvrent leurs portes dans les grands centres urbains durant la première moitié du XIX^e siècle. À Montréal, l'Orphelinat protestant ouvre en 1822 et l'Orphelinat catholique, en 1832. L'Orphelinat féminin ouvre ses portes en 1830 à Québec et la Maison de l'orphelin suit en 1857 à Kingston⁷⁴. Ces établissements prennent en charge les orphelins et les enfants de parents qui ne peuvent pas s'occuper d'eux⁷⁵. En Ontario, la Maison de correction pour garçons de Penetanguishene ouvre en 1859. Les résidents sont souvent des jeunes; en 1889, quarante-sept des quatre-vingt-huit garçons internés dans l'établissement ont moins de quatorze ans⁷⁶. Penetanguishene n'est pas beaucoup plus qu'une prison. Il n'offre presque aucune formation utile aux plus de 300 garçons qui vivent dans ses deux dortoirs⁷⁷.

Les réformateurs croient que les garçons ont besoin d'un sentiment d'appartenance et non d'une vie semblable à celle vécue en prison, ce qu'offrent les endroits comme Penetanguishene⁷⁸. En 1862, le Conseil des inspecteurs de prisons, d'asiles et d'organismes publics de bienfaisance du Canada souligne que même si les maisons de correction peuvent réformer un jeune criminel, elles n'aident en rien un enfant pauvre qui doit apprendre un métier. Le Conseil demande plutôt la création « d'écoles dépenaillées » et de fermes industrielles ou, essentiellement, d'écoles industrielles. Contrairement aux maisons de correction, elles ne sont pas prévues pour accueillir les jeunes délinquants, mais plutôt les enfants pauvres, vagabonds, abandonnés ou sans-abri. Les défenseurs croient qu'afin d'éloigner l'enfant d'un environnement familial malsain, les écoles industrielles doivent être des établissements résidentiels⁷⁹.

Premières écoles industrielles au Canada

En 1874, le gouvernement ontarien adopte l'*Industrial Schools Act* (loi sur les écoles industrielles). Les conseils scolaires de l'Ontario ont alors le droit de fonder des écoles industrielles dans lesquelles les magistrats peuvent envoyer vivre les enfants qu'ils jugent négligés⁸⁰. Rien ne change avant 1883, lorsque les membres influents du monde des affaires et du milieu politique de Toronto fondent l'Association des écoles industrielles de Toronto. Cette association souhaite ouvrir des écoles industrielles pour les enfants qui mendient, vagabondent sans abri, sont démunis ou ingérables par leurs tuteurs légaux, ou ne font pas l'objet d'une autorité parentale adéquate. Dans ces écoles, ils reçoivent l'éducation requise afin de devenir des « citoyens utiles »⁸¹. Le

maire de Toronto, William H. Howland, qui est l'un des fondateurs et promoteurs de l'une des écoles, prédit ceci : « Il ne sera pas difficile de les placer. Puis, un jour, ils détiendront des droits fonciers et nous aurons droit à de bons citoyens façonnés à partir de soi-disant mauvais garçons⁸². »

À la suite d'une campagne de financement de quatre ans, l'École industrielle de Victoria ouvre ses portes à Mimico, à l'ouest de Toronto. La philosophie implicite de ces écoles prétend que les enfants deviennent des criminels en raison de mauvaises influences; on blâme habituellement les parents, les membres de la famille ou les amis. Les enfants pourraient être sauvés en les éloignant de ces influences et en les plaçant dans un environnement où ils s'instruiraient sur le plan de « l'industrie, la sobriété et la discipline »⁸³. La location rurale est choisie afin d'éloigner les élèves de la ville et de ses tentations. Puisque les parents font partie des influences potentielles négatives, ils ne peuvent visiter leurs enfants qu'une fois par mois⁸⁴.

Au début, les municipalités où vivent des enfants fréquentant l'école doivent payer 2 \$ par semaine par garçon et le gouvernement ontarien offre soixante-dix cents par semaine. Les parents doivent offrir un montant « proportionnel à leurs moyens »⁸⁵. En vertu de l'*Act for the Protection and Reformation of Neglected Children* (loi sur la protection et la réforme des enfants négligés) de 1880 de l'Ontario, un juge peut envoyer les enfants de moins de quatorze ans dans une école industrielle, où ils peuvent rester jusqu'à leur dix-huitième anniversaire⁸⁶. En 1889, la moitié des 140 garçons fréquentant l'École industrielle de Victoria y ont été placés par leurs parents⁸⁷.

Sur le terrain de l'école, on trouve six bâtiments en briques rouges de deux ou de trois étages que l'on appelle des « chalets ». Chacun peut accueillir de trente-cinq à quarante garçons. La supervision est assurée par un homme officier et une femme officière, lesquels sont souvent un couple marié⁸⁸. Il y a constamment des problèmes avec l'approvisionnement en eau et son assainissement, ce qui contribue aux épidémies de scarlatine, de paludisme et de diphtérie. Les mises en quarantaine strictes qui donnent suite à ces épidémies forcent souvent les élèves à rester à l'école plus longtemps que nécessaire⁸⁹.

Les garçons se lèvent à 6 h 30, effectuent quatre heures et demie de travail manuel, puis passent quatre heures dans une salle de classe et se dévouent aux études religieuses pendant une heure. Ils ont droit à une seule heure par jour d'activités non supervisées et doivent se coucher entre 20 h 45 et 21 h. En plus de leur formation manuelle, ils doivent faire du ménage et du lavage, tricoter, cuisiner et servir les repas. La formation manuelle comprend la confection, l'agriculture, la menuiserie, la peinture, l'imprimerie et la réparation de chaussures. Le travail dans la blanchisserie, l'un des endroits les moins attirants, revient aux nouveaux arrivés ou aux jeunes punis⁹⁰.

L'utilisation d'un langage indécent est sanctionnée par deux gifles; le vol de pommes, par deux jours à ne recevoir que du pain et de l'eau. Pour ce qui est des autres infractions, les garçons se font fouetter le dos ou les jambes nus. Un jour, un

membre du personnel de l'école a reçu une amende de 5 \$ pour avoir frappé un élève. Dans les années 1920, selon des allégations des médias, un garçon aurait été enchaîné à son lit pendant un mois, battu avec une courroie de cuir et aurait suivi un régime de pain et d'eau pendant deux semaines. Les parents d'un garçon mort à l'école affirment que son décès est dû à l'inhalation de vapeurs de peinture au plomb alors qu'il faisait partie de l'équipe de peintres de l'établissement⁹¹.

Les fugues sont courantes. En 1896, lorsque quatre garçons fuguent, le directeur décide de ne pas les poursuivre. En effet, l'année précédente, ils s'étaient tous enfuis au moins cinq fois. En 1921, vingt-deux jeunes fuguent en même temps. Sur une note plus sérieuse, un garçon attaque une surveillante et un autre garçon blesse un employé en lui tirant dessus⁹².

En 1892, l'École industrielle pour filles d'Alexandra ouvre ses portes à l'endroit où se trouve aujourd'hui Scarborough. Plus tard, deux écoles catholiques, une pour garçons et une pour filles, sont construites à Toronto. À la fin des années 1880, on trouve déjà quatre écoles industrielles au Québec. En 1910, des écoles semblables sont exploitées au Manitoba et en Colombie-Britannique⁹³. De 1875 à 1899, le nombre de jeunes fréquentant des établissements financés par le gouvernement fédéral double, passant de 970 à 1 855⁹⁴. À l'école du Manitoba, situé à Portage la Prairie, les garçons passent la moitié de la journée dans une salle de classe, et l'autre moitié à suivre des cours d'agriculture, de menuiserie, de confection et de réparation de chaussures. Le gouvernement de la Saskatchewan, qui envoie des garçons à l'école, est peu impressionné par la qualité de la formation liée à des métiers. Les représentants, qui pensent que les compétences en agriculture enseignées par l'école pourraient être obtenues en plaçant les jeunes dans des familles, décident de retirer les garçons de l'établissement⁹⁵. Au cours de la première décennie du XX^e siècle, le Conseil des métiers et du travail de Vancouver demande l'ouverture d'une enquête sur les allégations visant l'usage excessif du fouet par le directeur de l'École industrielle pour les garçons de la Colombie-Britannique. Pour sa défense, le directeur soutient qu'il ne fouette que les enfants qui fuguent. À l'École industrielle pour garçons de Halifax, les jeunes ayant commis une première infraction sont flagellés et les délinquants récidivistes sont placés dans des cellules avec seulement du pain et de l'eau au menu. Ils sont ensuite parfois envoyés dans un centre de détention⁹⁶.

Enfants immigrants

Les écoles industrielles et les maisons de correction en Europe servent également de source d'immigration pour les jeunes. De 1867 à 1917, divers organismes de bienfaisance et de services sociaux britanniques envoient plus de 80 000 enfants britanniques au Canada⁹⁷. Parmi ceux-ci se trouvent des orphelins, des enfants de la rue et

des jeunes ayant eu des démêlés judiciaires ou ayant été abandonnés ou remis par leurs parents à un orphelinat, à une maison pour enfants ou à une école industrielle. Tous les établissements font face à un problème constant : que faire avec tous ces enfants acceptés? Nombre de directeurs sont convaincus que les enfants peuvent prendre un nouveau départ au Canada s'ils sont pris en charge par des familles qui les éduqueraient et leur apprendraient un métier, comme l'agriculture ou le service domestique⁹⁸.

Par conséquent, beaucoup d'enfants sont séparés de leurs parents de façon permanente. L'agence d'enfants immigrants la plus connue est dirigée par Thomas Barnardo. Entre 1882 et 1915, les institutions de Barnardo transportent près de 25 000 enfants, pour la plupart des garçons, au Canada. Il établit également plusieurs foyers d'accueil au Canada, y compris une ferme industrielle à Russell, au Manitoba⁹⁹.

La vie dans un nouveau pays est loin d'être facile. Bien que l'objectif soit d'envoyer les enfants en pension, beaucoup d'entre eux languissent dans des foyers d'accueil et des fermes industrielles mal financés. Ceux qui sont hébergés par des familles sont souvent renvoyés; on les estime trop jeunes, trop lents ou tout simplement inadéquats. Ils font l'objet de très peu de supervision dans les fermes ou dans les résidences. Ils sont souvent surmenés et insuffisamment payés, et risquent d'être victimes de diverses formes d'abus¹⁰⁰. En 1910, le superviseur des activités de Barnardo au Canada est accusé d'agression sexuelle envers de nombreuses filles. Malgré les allégations constantes d'abus et de négligence, aucune mesure officielle n'est prise contre lui au cours des neuf années suivantes¹⁰¹. Selon une étude, 9 % des filles et 15 % des garçons envoyés par Barnardo sont victimes de châtiments excessifs¹⁰². On remarque également que 11 % des filles tombent enceintes alors qu'elles sont sous la responsabilité de l'agence de Barnardo¹⁰³. Le lien entre le travail dans les écoles industrielles pour les enfants de classes urbaines « dangereuses » et dans les pensionnats pour les Premières Nations est mis en évidence par le missionnaire anglican E. F. Wilson, l'un des membres fondateurs du pensionnat Shingwauk à Sault Ste. Marie, en Ontario. Son objectif est « simplement de faire la même chose pour les enfants indiens du Canada que Barnardo a faite pour les enfants de la rue de Londres et d'autres villes anglaises »

¹⁰⁴.

Modèle de prestation d'aide pour les enfants

La critique la plus sévère des écoles industrielles émane d'un journaliste de Toronto, J. J. Kelso. L'organisateur de la Toronto Humane Society, un précurseur des sociétés d'aide à l'enfance, s'oppose à ces établissements puisqu'ils n'offrent pas aux enfants « les petits bonheurs courants de l'enfance et la tendresse liée aux attaches familiales »¹⁰⁵. Il préfère placer les enfants négligés dans un environnement familial.

Alors que le modèle des sociétés d'aide à l'enfance gagne en popularité, le financement de l'École industrielle de Victoria, déjà modeste, diminue¹⁰⁶. Grâce aux efforts de Kelso, on trouve plus de soixante sociétés d'aide à l'enfance en Ontario en 1907. L'approche institutionnelle est grandement abandonnée en faveur de la prestation de soins dans un environnement familial¹⁰⁷.

Les sociétés d'aide à l'enfance, qui devaient constituer une solution de rechange aux établissements comme les écoles industrielles, commencent à s'institutionnaliser. Lorsque les sociétés ontariennes appréhendent des enfants dans les années 1890, elles sont censées les envoyer dans un abri avant de les placer dans une famille d'accueil. Idéalement, l'abri comprendrait un atelier dans lequel les garçons peuvent apprendre un métier manuel, une salle de couture pour les filles et un petit jardin où ils peuvent acquérir des compétences agricoles. Nombre d'abris sont loin d'incarner cet idéal. Certains, verrouillés et fermés par une barre, ressemblent davantage à une prison. Au moins une fois, le médecin hygiéniste et l'inspecteur d'état-major de la police de Toronto notent qu'un abri est surpeuplé et présente de mauvaises conditions sanitaires¹⁰⁸. Malgré ces limitations, au début du XIX^e siècle, le modèle des sociétés d'aide à l'enfance domine en ce qui a trait à la protection et au bien-être des enfants. Les pensionnats sont alors principalement réservés aux enfants autochtones.



Le système de pensionnats au Canada,
de 1867 à 1939

CHAPITRE 9

Établissement des fondations du système de pensionnats

Bien que l'éducation constitue une responsabilité provinciale dans le cadre de la répartition des pouvoirs au sein de la fédération canadienne, c'est le gouvernement fédéral qui, agissant en vertu des dispositions de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*, assume la responsabilité relative à l'éducation des Premières Nations et, beaucoup plus tard, des Inuits.

La *Loi sur les Indiens* et l'éducation avant les pensionnats

Alors que la plupart des gouvernements provinciaux et territoriaux finissent par adopter des lois précises définissant des politiques détaillées concernant l'éducation et les établissements d'enseignement, le gouvernement fédéral décide de s'occuper de l'éducation des Premières Nations en vertu de la *Loi sur les Indiens* et des lois l'ayant précédée. L'*Acte pourvoyant à l'émancipation graduelle des Sauvages* de 1869 contient une disposition permettant aux conseils de bande d'élaborer des règles et des règlements visant « la construction et réparation des maisons d'école, salles de conseil et autres édifices publics appartenant aux Sauvages ». Avant d'être adoptés, ces règles et règlements doivent être approuvés par le gouvernement fédéral¹. Introduite dans la *Loi sur les Indiens* de 1876, il s'agit de la première disposition éducative importante de la *Loi*. Une modification adoptée en 1880 permet aux bandes de choisir la confession religieuse des enseignants. Une restriction sévère s'applique toutefois à cette disposition : l'enseignant doit être de la même confession chrétienne que la majorité des membres de la bande. La modification indique également que les membres d'une confession chrétienne minoritaire, qu'elle soit « catholique ou protestante », peuvent fonder leur propre école². Le gouvernement doit approuver la décision visant à établir une école pour les habitants de la réserve d'une confession chrétienne minoritaire ainsi que la décision concernant la confession religieuse de l'enseignant.

Éducation des Premières Nations après la Confédération

Le rapport annuel du ministère des Affaires indiennes de 1870 fait état de seulement deux pensionnats en activité. Ils se trouvent tous les deux en Ontario : Mount Elgin à Muncey, dans lequel les arts mécaniques sont enseignés dans des ateliers payés par des « fonds des Sauvages » et l'Institut Mohawk, près de Brantford. Il est indiqué que le pensionnat Mount Elgin, qui accueille trente-quatre élèves, est financé par la Société missionnaire wesleyenne et que l'Institut Mohawk, qui accueille quatre-vingt-dix élèves, est financé par la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre. Il y a environ trente-cinq externats en Ontario, huit au Québec, trois en Nouvelle-Écosse et un au Nouveau-Brunswick³.

Le gouvernement commence aussi à financer les externats pour les enfants autochtones dans l'Ouest. En 1880, on trouve dix-neuf écoles indiennes au Manitoba et au Keewatin (le district du Keewatin est établi à titre de district politique distinct en 1876 et inclut la plupart de ce qui englobera plus tard le nord du Manitoba, le nord-ouest de l'Ontario et le Nunavut) et dix-neuf écoles indiennes dans les Territoires du Nord-Ouest. Elles reçoivent toutes un maximum de 300 \$ par année de la part du gouvernement fédéral⁴. En 1882, le sous-ministre des Affaires indiennes, Lawrence Vankoughnet, donne un aperçu des responsabilités gouvernementales relatives au financement de l'éducation des Premières Nations dans une note à l'intention du premier ministre sir John A. Macdonald (en plus d'être le premier ministre, Macdonald est le ministre responsable des Affaires indiennes). Vankoughnet soutient que, bien que les traités indiquent qu'il incombe au gouvernement d'entretenir les écoles, il n'a pas à les construire. De plus, selon lui, l'entretien ne comprend pas le salaire des enseignants ou les fournitures scolaires. En 1882, le gouvernement est prêt à offrir 100 \$ pour la construction d'une école si la Première Nation coupe les grumes et érige les murs. Ce n'est pas nécessaire lorsque les missionnaires ont déjà bâti l'école, ce qui arrive souvent. Vankoughnet mentionne, qu'à l'avenir, le gouvernement pourrait songer à construire des écoles sur les réserves, mais qu'elles devraient être le moins coûteuses possible, tout en « respectant le confort et la commodité »⁵.

La fréquentation scolaire dans les externats est une préoccupation constante. En 1878, Vankoughnet fait état de ce qui suit :

Les difficultés relatives à la gestion positive des écoles indiennes semblent être causées par deux facteurs : la fréquentation scolaire irrégulière des enfants découlant de l'indifférence et des habitudes nomades des parents et, souvent, du manque de vêtements adéquats ainsi que le manque général d'intérêt de la part des enseignants en ce qui concerne leur travail et la connaissance de deux langues, soit l'anglais et une langue indienne. Toutefois, si les enseignants possèdent la première qualification, la deuxième peut facilement être acquise⁶.

Les externats se trouvant sur les réserves autochtones ne sont pas les seules écoles présentant une fréquentation scolaire irrégulière au cours de cette période. En 1880, plus de 20 % des enfants d'âge scolaire au Canada ne sont pas inscrits à l'école. Cette année-là, la fréquentation quotidienne des jeunes inscrits à l'école en Ontario s'élève à 45,8 %; selon toute vraisemblance, cela signifie que bon nombre des enfants plus âgés qui sont inscrits ne se présentent pas du tout en classe⁷. Les responsables des écoles locales attribuent souvent l'absence des élèves non autochtones à l'indifférence de leurs parents. En réalité, de nombreux parents ont besoin de leurs enfants pour les aider sur la ferme ou à la maison. À cette époque, beaucoup d'emplois ne nécessitent pas un niveau élevé d'éducation et autant les parents que les enfants reconnaissent que le programme scolaire ne répond aux besoins que d'un nombre limité d'enfants qui poursuivront leur éducation à l'école secondaire et à l'université. Même les parents qui souhaitent que leurs enfants bénéficient des avantages d'une éducation jugent nécessaire de les retirer de l'école de temps à autre pour aider la famille à faire face aux problèmes économiques immédiats⁸.

Écoles exploitées par l'Église

En plus du pensionnat Mount Elgin et de l'Institut Mohawk, on trouve à la fin des années 1870 un nombre croissant de pensionnats exploités par l'Église. En Ontario, le pensionnat anglican de Skingwauk ouvre ses portes en 1873 à Sault Ste. Marie et les catholiques commencent à accepter des pensionnaires à leurs écoles pour garçons et pour filles de Wikwemikong, sur l'île Manitoulin, en 1878⁹. On trouve également des écoles catholiques à St. Albert, à Fort Chipewyan, à Lac la Biche et à Fort Providence, dans le Nord-Ouest. En Colombie-Britannique, au début des années 1880, on trouve une école anglicane à Metlakatla, une école méthodiste à Fort Simpson (qui s'appellera plus tard Port Simpson) et une école catholique à la mission de St. Mary¹⁰. En 1877, le gouvernement fédéral accepte d'offrir une subvention de 300 \$ par année aux écoles de St. Albert et de Lac la Biche¹¹. En 1882, le premier ministre Macdonald, répétant ce que Vankoughnet avait déjà dit, écrit que même si les externats du Nord-Ouest souffrent d'une mauvaise fréquentation scolaire, en raison de « l'indifférence » des parents et d'un corps enseignant « incapable » dus à l'isolement des écoles, les pensionnats industriels de l'est du Canada se sont « grandement améliorés depuis quatre ou cinq ans »¹².

Élaboration d'une nouvelle politique scolaire

En décembre 1878, J. S. Dennis, le sous-ministre du ministère de l'Intérieur, prépare une note à l'intention du premier ministre Macdonald concernant la politique nationale sur les Indiens. Après cinq années dans l'opposition, Macdonald et les conservateurs sont reportés au pouvoir lors des élections fédérales de septembre 1878. Leur politique nationale proposée est au cœur de la plateforme électorale des conservateurs. On y propose des droits tarifaires élevés pour protéger les manufacturiers canadiens de la concurrence étrangère, la construction d'un chemin de fer continental et l'établissement d'agriculteurs immigrants dans les Prairies. Dennis, un arpenteur de formation, a sa propre expérience des Prairies de l'Ouest, puisqu'il a été chassé de la Rivière-Rouge par Louis Riel en 1869¹³.

Dennis suggère à Macdonald que l'objectif à long terme de la politique indienne canadienne doit être d'instruire « nos Indiens et nos populations métisses » pour ce qui est de l'agriculture, de l'élevage de bétail et des métiers mécaniques afin qu'ils deviennent autonomes et, « ainsi, tracent la voie menant à leur émancipation du gouvernement tribal et à leur assimilation définitive dans la communauté générale ». Il s'agit de mettre fin à une identité et à une administration autochtones distinctes. Ce résultat ne peut être obtenu qu'en établissant des écoles industrielles :

Une ou deux de ces écoles établies à des endroits convenables dans les territoires, où un certain nombre de jeunes sauvages et de Métis intelligents et de bonne volonté, choisis dans les différentes tribus ou bandes, apprendraient, les uns l'agriculture, les autres le soin des animaux, d'autres, enfin, divers métiers utiles, seraient un puissant auxiliaire moral et matériel pour le gouvernement dans les efforts qu'il tente pour améliorer le sort de ces jeunes gens, et les conduire graduellement à la civilisation. Le coût de ces écoles serait minime comparé à la valeur des résultats qu'on en obtiendrait.

Selon lui, « en peu de temps, elles pourraient, avec une bonne direction, devenir des institutions subvenant à leurs besoins »¹⁴.

Dès le début, les pensionnats indiens sont liés aux objectifs généraux de la politique canadienne et constituent un élément rarement mentionné de la politique nationale. La colonisation de l'Est du Canada par les Français, puis par les Anglais, s'effectue plutôt lentement, sans utilisation répandue des pensionnats. Dans les années 1840, après avoir observé les écoles industrielles en activité en Europe, Egerton Ryerson, le surintendant des écoles du Haut-Canada récemment nommé, recommande l'établissement de pensionnats pour les enfants autochtones. Cependant, les efforts relatifs à l'ouverture de telles écoles sont en grande partie rejetés par les peuples autochtones et considérés comme des échecs par le gouvernement. La colonisation du Nord-Ouest devait s'effectuer beaucoup plus rapidement. Cette initiative

politique ratée portant sur les pensionnats renaît ainsi et est appliquée avec une vigueur renouvelée.

Rapport Davin

Le développement d'un nouveau système scolaire est plutôt urgent puisque la chasse aux bisons s'avère un échec. Dennis craint que, s'ils ne sont pas formés, les Autochtones et les « éléments nomades au sein de la population métisse » deviennent très probablement « une responsabilité très sérieuse pour le gouvernement ». Les écoles industrielles de style américain sont perçues comme étant « la méthode la plus accessible pour enseigner l'autonomie à ces gens », mais le gouvernement a besoin de renseignements supplémentaires sur les coûts et l'efficacité du système américain¹⁵.

En janvier 1879, le gouvernement fédéral demande au candidat défait du Parti conservateur, Nicholas Flood Davin, de mener une enquête sur le système des pensionnats aux États-Unis afin de déterminer si un tel système serait approprié pour le Nord-Ouest canadien. Davin quitte l'Irlande en 1872 et, bien qu'il soit admissible au Barreau en 1876, il consacre la majorité de son énergie au journalisme et à la préparation du terrain pour sa carrière en politique. En septembre 1878, il ne lui manque que 166 voix pour être élu à titre de député conservateur. Aucun de ses antécédents ne suggère un quelconque lien direct avec les peuples autochtones ou le Nord-Ouest canadien. Toutefois, ses sympathisants et lui envoient à sir John A. Macdonald un déluge de lettres visant sa nomination à un poste gouvernemental. Cette campagne mène à sa nomination en janvier 1879, dans le cadre de laquelle il devra préparer le rapport portant sur les pensionnats américains¹⁶.

Davin effectue rapidement sa tâche et dépose son rapport le 14 mars 1879. Il ne s'agit pas d'une analyse très minutieuse. L'école industrielle indienne de Carlisle en Pennsylvanie, soit le premier grand pensionnat hors réserves des États-Unis, n'ouvrira ses portes que plus tard cette année-là. Il ne fait donc pas partie du rapport. Davin se rend plutôt à Washington, où il rencontre des fonctionnaires qui lui donnent un aperçu de l'histoire et de l'économie relatives aux pensionnats américains, qu'il appelle « écoles industrielles » dans son rapport.

Davin note que le gouvernement des États-Unis avait conclu que les Amérindiens adultes ne pouvaient pas être assimilés.

Il y a peu à faire avec eux. Ils peuvent apprendre quelques pratiques d'agriculture ou d'élevage de bétail et peuvent s'habiller de façon plus civilisée, mais c'est à peu près tout. Les enfants qui fréquentent un externat apprennent peu, et le peu qu'ils apprennent est vite oublié. Leurs goûts sont formés à la maison et leur aversion héréditaire au travail ne peut être combattue¹⁷.

De façon similaire, les externats sont jugés inefficaces « puisque l'influence du wigwam est plus forte que l'influence de l'école. Des pensionnats industriels ont donc été établis. De nos jours, ils sont nombreux et ils seront bientôt universels¹⁸. »

Davin note que, bien que l'objectif à long terme soit de rendre les écoles autosuffisantes, en attendant, dans ses contrats liés aux établissements exploités par l'Église, le gouvernement américain offre 125 \$ par habitant aux écoles ayant au plus trente inscriptions, 100 \$ aux écoles ayant plus de trente inscriptions et un montant encore moins élevé « lorsque l'école est d'une grosseur considérable »¹⁹. La moyenne de financement par habitant des écoles exploitées par le gouvernement est de 100 \$²⁰. L'école américaine la moins chère a coûté 1 000 \$ à bâtir et Davin calcule qu'avec les réserves de bois au Canada, une telle école peut être construite pour 800 \$. Cette estimation prouve que Davin n'en connaît pas beaucoup sur les réserves de bois des Prairies canadiennes²¹.

Alors qu'il se trouve à Washington, Davin rencontre aussi des représentants des Cherokees, des Chicachas, des Chactas, des Creeks et des Séminoles, un groupe de nations qu'on appelle souvent les « Cinq tribus civilisées ». Originaires de l'est des États-Unis, ils ont été expatriés, contre leur volonté, vers l'Ouest. Davin est très impressionné par les rapports sur les progrès réalisés en ce qui a trait à l'agriculture et à l'éducation, mentionnant qu'ils « ont leurs propres écoles, leur propre code, une organisation judiciaire, un conseil national qui promulgue les lois ainsi que des journaux en anglais et dans leur dialecte autochtone ». Ils sont, en effet, « cinq petites républiques au sein de la République »²². Il précise qu'ils se trouvent à Washington afin d'observer le débat portant sur quelques « projets de loi sur les Indiens ». Davin ne mentionne pas que ces projets de loi font partie d'une campagne législative en cours visant à ouvrir à la colonisation le territoire sur lequel ils ont été réinstallés et à détruire l'autonomie gouvernementale qu'il admire tant²³. Davin écrit que les hommes des Cinq tribus civilisées — aucun n'étant de « sang indien pur » — affirment que la séparation des enfants de leurs parents est la seule façon de s'occuper de l'éducation des « tribus moins civilisées ou complètement barbares »²⁴.

Davin ne visite toutefois pas l'école de Hampton en Virginie, ou aucun autre pensionnat des Cinq Nations. La seule école qu'il visite fait partie de la White Earth Agency du Minnesota, car elle est se trouve sur le chemin de la seule collectivité qu'il visite dans le Nord-Ouest du Canada, soit Winnipeg. Le rapport Davin offre un résumé approfondi du discours de l'agent des Indiens de la White Earth Agency. Davin juge que celui-ci connaît « bien le caractère indien ». Toutefois, aucun résumé n'est fourni en ce qui concerne le point de vue du directeur ou du missionnaire, qui sont tous les deux de descendance du moins partiellement amérindienne²⁵. Davin ne consacre que la moitié d'une phrase à la description de l'école de White Earth, mentionnant que les dortoirs sont simples, mais confortables. Puis, dans une autre moitié de phrase concernant la nourriture et la nutrition, il observe que les enfants semblent

bien nourris. Il rédige deux phrases sur l'éducation : « la fréquentation scolaire est bonne et les réponses des enfants sont honorables » et les « enfants les plus rapides et les plus intelligents » sont les « enfants métis ». La supériorité des Autochtones « métis » relativement aux Autochtones « pure race » est un thème omniprésent dans le court rapport de Davin qui mène à une seule conclusion : une personne de descendance métisse représente « le médiateur naturel entre le gouvernement et les Peaux-Rouges, ainsi que leur éducateur naturel »²⁶.

À Winnipeg, il rencontre des « dirigeants qui peuvent discuter de ce sujet avec crédibilité », notamment James McKay (un ancien commissaire aux traités et un ancien ministre du Manitoba), l'évêque Alexandre-Antonin Taché et le père Albert Lacombe. McKay, dont la mère est métisse et dont le père est un commerçant écossais, est le seul Autochtone que Davin a l'ordre de consulter. Davin croit que le mécontentement des Premières Nations locales avec lesquelles il a discuté provient « simplement du caractère constamment grincheux des Indiens ». Les seules exceptions sont les chefs de ces bandes « qui n'entrevoient pas une certaine possibilité de nourriture dans leur avenir »²⁷. Davin ne ressent certainement pas le besoin de donner aux Premières Nations de l'Ouest un quelconque choix concernant le type d'écoles à établir, et encore moins de leur offrir le contrôle qu'exercent les Cinq tribus civilisées aux États-Unis. Il pense que l'inclusion d'écoles dans les traités était une erreur et une insulte à la dignité canadienne puisqu'il « aurait dû être assumé que le gouvernement s'occuperait de façon adéquate de cette question importante et urgente ». Mais, surtout, en incluant l'éducation dans les traités, Davin croit que le gouvernement a par erreur donné aux chefs des Premières Nations, comme Henry Prince du Manitoba, la croyance qu'ils « avaient le droit de s'exprimer quant au caractère et à la gestion des écoles et quant à l'étape initiale de leur établissement ». Selon lui, ces décisions doivent être prises par le gouvernement plutôt que de respecter les « préférences de conception d'un chef »²⁸. Le chef Prince finira par entrer en conflit avec le gouvernement au sujet de ses politiques relatives aux pensionnats.

Davin croit qu'il rédige son rapport en période de crise. On trouve 28 000 membres d'une Première Nation dans les secteurs visés par un traité. Il y a « à peine assez de temps pour mettre en place un système d'éducation par l'entremise duquel les peuples autochtones du Nord-Ouest pourront petit à petit se préparer à répondre aux besoins de l'avenir rapproché, à accueillir et à faciliter, on l'espère, la colonisation du pays et à rendre son gouvernement simple et peu économe »²⁹. En utilisant des généralisations outrancières, Davin soutient que les Premières Nations n'ont d'autre choix que d'être colonisées. « L'Indien en lui-même est noble », mais, selon Davin, il est « encore au stade embryonnaire de son développement » et son tempérament est « lymphatique » (ce qui signifie qu'il manque d'énergie) alors que les Anglo-Celtes sont « nerveux ou névro-sanguins » et possèdent « une bonne endurance, sont souvent hautement intellectuels, énergiques et ingénieux, et ont une grande perspicacité »³⁰. Pour Davin,

il est facile de deviner quel peuple l'emportera dans le Nord-Ouest. Selon lui, les pensionnats sont essentiels dans le cadre de ce processus.

Davin pense qu'il est impossible d'éduquer et de civiliser la plupart des adultes autochtones, qui possèdent « la méfiance, le scepticisme, la tendance à trouver des défauts, l'insincérité et la flatterie qui caractérisent toutes les races soumises »³¹. Il soutient que les Autochtones ne sont pas des enfants et qu'ils ne doivent pas être traités comme des enfants. Cependant, sa description du traitement qu'il recommande, soit un traitement « ferme, téméraire, quelque peu manipulateur et d'une patience sans borne », ressemble bien aux conseils donnés à cette époque pour les enfants³².

Darvin croit que l'accent doit être mis sur l'éducation des enfants alors qu'ils sont séparés de leurs parents et que, « si nous voulons faire quoi que ce soit avec les Indiens, nous devons commencer lorsqu'ils sont très jeunes ». Une fois éloignés, ils doivent « être constamment entourés de conditions civilisées », ce qui, selon lui, exige l'établissement de pensionnats³³. Si ce n'était pas du fait que de nombreux peuples autochtones et métis du Nord-Ouest migraient toujours, Davin aurait recommandé « l'application répandue du principe des pensionnats industriels »³⁴. Il recommande plutôt une prolongation du financement des écoles exploitées par l'Église, qu'il décrit comme étant des « monuments de zèle religieux et d'abnégation héroïque ». À son avis, ces écoles ont en plus l'avantage d'être peu coûteuses, car elles recrutent « une personne enthousiaste ayant une motivation allant au-delà de ce qu'une compensation pécuniaire peut offrir »³⁵. Davin reconnaît qu'un élément central de l'éducation à fournir consiste à enrayer la spiritualité des Autochtones. Puisque toutes les civilisations sont fondées sur la religion, il serait selon lui inexcusable de laisser aux Autochtones leurs croyances « sans leur en offrir de meilleures »³⁶.

En plus de demander au gouvernement de poursuivre, et d'accroître, le financement offert aux pensionnats existants, Davin recommande principalement d'établir au plus quatre pensionnats exploités par les Églises. Il suggère Prince Albert (anglican), Old Bow Fort (méthodiste), Qu'Appelle (catholique) et Riding Mountain (presbytérien). Si le gouvernement décidait de fonder plus de quatre écoles, la cinquième devrait se trouver à St. Peter's, au Manitoba³⁷.

Il ne recommande pas l'imposition immédiate de la fréquentation scolaire obligatoire, mais recommande toujours qu'une telle mesure soit introduite « lorsque les bandes deviendront davantage disposées à respecter les contraintes de la civilisation ». Il considère que les Églises peuvent recruter une main-d'œuvre dévouée et peu coûteuse; toutefois, il reconnaît que les salaires doivent être suffisants pour « inciter les bons hommes à offrir leurs services ». Les enseignants doivent être payés en fonction de leurs qualifications³⁸. De plus, Davin indique clairement qu'il pense que les écoles doivent ouvrir leurs portes aux deux sexes. Les garçons et les filles de talent devraient avoir l'occasion de recevoir une formation à titre d'enseignants, de fonctionnaires, de gens d'affaires et de professionnels.

Il établit cependant une distinction nette entre les membres d'une Première Nation et les Métis. Davin souligne fortement le besoin d'offrir une éducation dans un pensionnat aux enfants des 1 200 familles métisses qui, selon ses estimations, vivent dans le Nord-Ouest. Il pense qu'ils ont « la possibilité de développer de nombreuses valeurs qui feront d'eux des fonctionnaires utiles », mais que leurs capacités actuelles sont insuffisantes. Ils « doivent être éduqués et devenir réceptifs aux influences vivifiantes associées aux besoins complexes et aux ambitions diverses »³⁹.

Soutien accru aux pensionnats

Il faut presque quatre ans avant que les recommandations du rapport Davin soient appliquées en raison notamment de la crise qui s'aggrave et qui est attribuable à l'effondrement de la chasse aux bisons. Au printemps 1879, David Laird, le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, se demande si les avantages des écoles industrielles seront comparables à leur coût. Dans tous les cas, il affirme qu'il existe d'autres préoccupations immédiates. Afin d'éviter une famine au sein des « Indiens et des Métis », il pense que l'argent consacré aux écoles industrielles pourrait être davantage utile s'il servait à embaucher « quelques hommes pratiques » pour enseigner aux Autochtones « à labourer, à semer et à récolter »⁴⁰.

L'archevêque Taché de Saint-Boniface a des réserves quant à l'éducation dans des pensionnats. En 1879, dans une note à l'intention de sous-ministre de l'Intérieur, J. S. Dennis, portant sur « l'enjeu des Métis », Taché écrit que « l'établissement d'écoles industrielles pour les garçons nécessiterait de fortes dépenses d'argent sans arriver au résultat voulu. Les Métis sont des gens très adroits, ingénieux et bons travailleurs, et dans bien des manières plus habiles que la plupart des cultivateurs dans les autres pays. » Non seulement une telle formation n'est pas nécessaire, mais il doute aussi que leurs enfants « ne resteraient pas longtemps dans ces écoles ». À son avis, il n'y a aucune raison pour envoyer les filles dans des écoles industrielles puisque les « filles élevées sur les plaines ne connaissent aucune des industries nécessaires dans une maison de cultivateurs »⁴¹.

L'évêque Vital Grandin de St. Albert (qui deviendra Edmonton) mène la campagne sur les pensionnats. Convaincu que les Autochtones sont menacés d'extinction, et doutant que des chasseurs et des trappeurs adultes puissent devenir de bons agriculteurs, il soutient dans une lettre rédigée en 1880 à l'intention d'Hector Langevin, ministre des Travaux publics, que « la seule façon efficace de sauver les Indiens de Nord-Ouest de la destruction et de les civiliser est de commencer avec les jeunes enfants; toutes les autres dépenses engagées à cette fin ne seront qu'une perte presque totale ». Des externats pourraient être utiles; cependant :

[...] le jeune Indien vivant avec sa famille ne fréquentera jamais l'école régulièrement et, en dépit de cela, s'il apprend à lire et à écrire, il vivra néanmoins comme son père en chassant et en pêchant, et il restera un Indien. Pour devenir civilisés, les jeunes doivent être pris avec le consentement de leurs parents. Ils devront vivre différemment de leurs parents et oublier leurs coutumes, leurs habitudes et la langue de leurs ancêtres.

Grandin est convaincu que les parents remettront volontiers leurs enfants aux pensionnats. « Les pauvres Indiens ne souhaitent rien de plus que le bonheur de leurs enfants. Ils prévoient assez bien l'avenir qui se dessine et nous supplient souvent de les amener avec nous afin de les aider à obtenir un meilleur futur⁴². » En 1880, dans une lettre rédigée à l'intention du premier ministre Macdonald, Grandin souligne le succès obtenu dans les pensionnats missionnaires et indiquent ce qui suit : « Les enfants que nous avons amenés avec nous ne sont plus des Indiens et, au moment de quitter nos établissements, du moins en ce qui concerne les garçons, ils ne souhaitent même plus recevoir les concessions habituellement accordées aux Indiens. Ils veulent vivre comme les Blancs et ils sont aptes à le faire. » Étant donné ces succès, il propose que le gouvernement « effectue un essai et [les] laisse prendre les enfants de cinq ans afin que ceux-ci vivent dans [leurs] orphelinats et écoles industrielles jusqu'à leur mariage ou à leur 21^e anniversaire »⁴³.

L'opinion de Grandin domine la pensée catholique et, au début de 1883, il se rend à Ottawa pour faire directement pression sur les politiciens fédéraux⁴⁴. Cette année-là, en février, l'archevêque de Québec écrit à Macdonald au nom de Grandin qui, selon lui,

[...] était profondément chagriné par la détresse de ces infortunés privés de leurs terrains de chasse en raison de l'empiétement des visages pâles et par les souffrances qui en résultent et qui laissent présager leur dissémination et, même, leur destruction totale. La seule façon possible de prévenir, ou au moins de retarder, ces résultats fatals est de s'efforcer à civiliser les enfants et les jeunes hommes en les habituant à travailler la terre ou en leur apprenant un métier.

L'archevêque encourage Macdonald à appuyer les efforts des oblats en incitant le gouvernement à financer les écoles, les ateliers et les fermes « sous la direction de leurs missionnaires dévoués »⁴⁵.

En avril 1883, Edgar Dewdney, lieutenant-gouverneur et commissaire des Indiens pour les Territoires du Nord-Ouest, écrit à Macdonald que « le temps est venu » : l'éducation en pensionnat « peut maintenant être offerte et s'avérer fort avantageuse pour les Indiens ». Selon les éléments de preuve, de telles écoles « connaissent un énorme succès tant aux États-Unis que dans les provinces les plus anciennes du Canada ». Il recommande qu'on établisse une école près de la rivière Saskatchewan Nord, une école à Qu'Appelle ainsi qu'une école sur le Territoire du Traité n° 7, qui deviendra plus tard le Sud de l'Alberta. L'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur, située à Battleford, pourrait être utilisée immédiatement et de nouveaux bâtiments

pourraient être construits aux autres endroits. Il recommande qu'un large territoire soit relié à chaque école et qu'un agriculteur « soit responsable de ce domaine de l'éducation des élèves. [Il] pense ainsi que les établissements pourront devenir, dans une certaine mesure, autosuffisants. » Citant le rapport Davin, il souligne les avantages, y compris les économies, liés à ce que les Églises fournissent le personnel.

Il estime que la construction de l'école de Qu'Appelle coûtera 6 000 \$. Il donne la ventilation suivante du budget requis pour exploiter un pensionnat :

Directeur	1 200 \$
Directeur adjoint	800 \$
Infirmière	400 \$
Fermier (60 \$ par mois)	720 \$
Cuisinier	240 \$
	<hr/>
	3 360 \$
Nourriture et vêtements pour 30 enfants	4 500 \$
Fournitures et équipement général	2 000 \$
	<hr/>
	6 500 \$

Par conséquent, il recommande d'ajouter 43 000 \$ au budget des Affaires indiennes pour l'exercice 1883-1884. Ainsi, le gouvernement disposerait de 12 000 \$ pour bâtir l'école de Qu'Appelle et les bâtiments qui deviendraient les écoles de High River, de 1 000 \$ pour réaménager l'école de Battleford et de 10 000 \$ pour exploiter chacune de ces écoles⁴⁶.

Engagement pris

La plupart des coûts administratifs encourus par le ministère des Affaires indiennes à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle demeurent les mêmes qu'avant la Confédération et proviennent de l'argent obtenu grâce à la vente des terres des Premières Nations et à la vente du bois saisi ayant été illégalement coupé sur des terres autochtones. Le financement des écoles industrielles devrait toutefois provenir du Parlement⁴⁷. Au printemps 1883, le ministre des Travaux publics, Hector Langevin, présente un budget à la Chambre des communes, établi en fonction des estimations de Dewdney. Il soutient ce qui suit :

Si nous voulons instruire ces enfants, nous devons les séparer de leurs parents, car en les laissant dans la famille, ils pourront sans doute apprendre à lire et à écrire, mais ils resteront sauvages ; tandis qu'en les séparant ils acquerront les habitudes et les goûts—les meilleurs j'espère—des gens civilisés⁴⁸.

Le Parlement approuve un montant de 43 000 \$ pour l'établissement de trois nouvelles écoles industrielles⁴⁹. Cette décision est prise par le gouvernement fédéral au même moment que celle de réduire l'aide aux Premières Nations de l'Ouest.

En juillet, le Cabinet fédéral adopte un décret qui autorise la construction de trois écoles industrielles. L'école de Battleford, protestante, est établie dans l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest (l'ancienne résidence de Dewdney). Le ministre anglican Thomas Clarke devient le directeur de l'établissement et son salaire s'élève à 1 200 \$ par année. Lorsqu'un nombre suffisant d'élèves sont recrutés, on enseigne à certains des métiers autres que l'agriculture; la menuiserie et le forgeage sont les plus courants. C'est Dewdney qui décide d'où proviennent les élèves, soit « d'une tribu ou des diverses bandes d'une région donnée ». Les deux autres écoles seraient situées à Qu'Appelle et sur le Territoire du Traité n° 7. On autorise l'archevêque Taché de Saint-Boniface à nommer le directeur de l'école de Qu'Appelle et l'évêque Grandin de St. Albert à nommer le directeur du Territoire du Traité n° 7. On conseille aux catholiques de chercher une personne « non seulement érudite, mais possédant aussi des capacités administratives ». Dewdney est responsable de surveiller la construction de l'école de Qu'Appelle, dont le coût ne doit pas dépasser 6 000 \$. Cette dernière aurait le même effectif que l'école de Battleford. On conseille à Dewdney de s'appuyer sur le rapport Davin pour l'établissement des pensionnats⁵⁰.

L'école de Battleford ouvre ses portes le 1^{er} décembre 1883. Cela marque le début d'une nouvelle époque du régime des pensionnats au Canada. Auparavant, la plupart des initiatives relatives aux pensionnats provenaient des Églises. Celles-ci avaient bâti des écoles, embauché du personnel, recruté des élèves et élaboré et appliqué les politiques. Le gouvernement fédéral ne faisait qu'offrir des subventions ne s'élevant habituellement pas à plus de 300 \$ par année. Cependant, en établissant trois écoles industrielles dans le Nord-Ouest, le gouvernement accepte la responsabilité liée à la création d'un système de pensionnats. Les écoles sont fondées en fonction d'un rapport commandé par le gouvernement et doivent respecter les objectifs politiques gouvernementaux, et non ceux des Églises. De plus, même si elles sont administrées par les Églises, les nouvelles écoles sont pleinement financées par le gouvernement. Le système se développe rapidement. En 1900, on trouve vingt-deux écoles industrielles et trente-neuf pensionnats⁵¹. Au XX^e siècle, la distinction entre les deux types d'établissement est abandonnée et, à partir des années 1920, on les appelle tous des « pensionnats ». Le système demeure actif pendant encore soixante-dix ans, soit jusqu'au milieu des années 1990.

Premières conséquences

Tout au long de son histoire, le système des pensionnats représente une attaque à l'identité et à la vitalité des enfants, des familles, des langues, de la culture, de la spiritualité et des nations autochtones. Comme les documents officiels l'indiquent, ces répercussions ne sont pas de malheureux produits dérivés d'un système bien intentionné. Au contraire, il s'agit dès le tout début des résultats prédéterminés et souhaités du système.

Attaque à l'égard des enfants

L'attaque menée contre les enfants autochtones est l'échec le plus évident et sérieux du régime des pensionnats. Pour les enfants, la vie à l'école est solitaire et étrangère. La supervision est limitée, la vie est fortement réglementée et les bâtiments sont mal situés, mal construits et mal entretenus. Le personnel est peu nombreux, souvent mal formé et n'est pas adéquatement supervisé. Les écoles sont souvent mal chauffées et mal ventilées, l'alimentation est insuffisante et de mauvaise qualité, et la discipline est stricte. La culture autochtone est méprisée et ses langues sont ignorées. Les objectifs pédagogiques des écoles sont limités et confus; ils reflètent habituellement une piètre estime pour les capacités intellectuelles des Autochtones. Pour les élèves, l'éducation et la formation mécanique cèdent souvent la priorité aux corvées nécessaires en vue de rendre les écoles autosuffisantes, une fantaisie à laquelle se livrent les fonctionnaires gouvernementaux pendant plus d'un demi-siècle. La négligence des enfants est institutionnalisée et le manque de supervision mène à des situations dans lesquelles les élèves sont sujets à de la violence sexuelle et physique.

Ces circonstances ne se sont pas juste présentées : elles sont le résultat de décisions gouvernementales. En juillet 1883, le premier ministre Macdonald écrit au ministre des Travaux publics, Langevin, pour lui dire que les deux écoles catholiques sont « d'une construction simple et bon marché ». Macdonald pense qu'en deux ou trois ans, le coût des matériaux de construction chutera tellement que le gouvernement pourra autoriser « des bâtiments permanents en briques ». En réalité, une fois les bâtiments construits, ils sont souvent exploités jusqu'à ce qu'ils brûlent ou s'effondrent⁵². En juillet 1883, Dewdney termine sa lettre de directives à l'intention de Thomas Clarke, directeur de l'école de Battleford, avec le message suivant : « Je ne dois guère vous informer que nous devons faire preuve de la frugalité la plus stricte dans toutes les circonstances⁵³. » Des problèmes surviennent rapidement à la suite de l'établissement de l'école de Battleford dans une résidence autrefois privée, une décision prise afin d'économiser. En juin 1884, le directeur Clarke signale que « le besoin d'avoir un bon approvisionnement en eau près de l'établissement devient chaque jour plus urgent ».

L'approvisionnement en eau le plus près est la rivière, qui se trouve à presque un kilomètre, au bas d'une pente raide⁵⁴.

Plus grave encore, les taux de mortalité associés aux écoles sont élevés. En octobre 1884, F. Bourne, un missionnaire de la réserve des Gens-du-Sang, soulève des objections concernant l'envoi d'élèves dans des écoles qui sont éloignées de leur maison et affirme ceci : « d'après mes nombreuses années d'expérience, je trouve que les enfants ainsi traités meurent souvent ou s'affaiblissent en s'ennuyant de leur famille »⁵⁵. Les problèmes de santé mènent à des problèmes de recrutement d'élèves. En 1886, l'agent des Indiens à Onion Lake signale que, malgré ses demandes, les parents refusent d'envoyer leurs enfants à Battleford. Ils « n'aiment pas la façon dont les garçons envoyés là-bas sont traités, ni qu'un jeune soit mort peu après son arrivée et qu'un autre jeune ait été renvoyé pour avoir été un mauvais garçon »⁵⁶. Le « système des demi-journées », selon lequel les élèves travaillent pendant la moitié de la journée, et grâce auquel le régime deviendra autosuffisant selon Dennis, Davin et Dewdney, passe à deux doigts de transformer les écoles en camps de travail pour enfants. En 1898, très peu d'élèves de l'école de Brandon peuvent « assister à l'école toute la journée, à cause de leurs autres occupations dans la maison et sur la ferme »⁵⁷. Hayter Reed est extrêmement critique du pensionnat Mount Elgin et de l'Institut Mohawk, où les élèves plus âgés passent le deux tiers de leur journée en classe. Il écrit ce qui suit : « Je ne peux approuver [ce système] puisqu'à mon avis, à moins qu'on ait l'intention de former les enfants pour que ces derniers gagnent leur vie grâce à un travail intellectuel plutôt qu'à un travail manuel, au moins la moitié de leur journée devrait être dévouée à acquérir des compétences manuelles⁵⁸. » Les enfants autochtones sont éduqués en vue de pourvoir des postes au bas de l'échelle de la main-d'œuvre.

Ce n'est pas avant 1889 que des représentants des Affaires indiennes reconnaissent qu'il « serait bien d'avoir un code des règlements auquel les autorités religieuses devraient obtempérer afin de recruter des enfants dans leurs écoles et de présenter des demandes de subvention »⁵⁹. Malgré cette reconnaissance tardive, aucun code n'est élaboré à cette époque. En 1897, lorsqu'un ancien employé formule une plainte à l'encontre du directeur du pensionnat de la Terre de Rupert, au Manitoba, affirmant que ce dernier prend des libertés avec les élèves de sexe féminin, le commissaire des Indiens, Amédée Forget, réalise une brève inspection. Celle-ci le mène à la conclusion que, bien qu'il fasse preuve d'un comportement imprudent, il n'y a aucune raison de croire que le directeur a de quelconques intentions criminelles. Ce n'est qu'un an plus tard qu'un autre commissaire reçoit de nouvelles plaintes et renvoie le directeur⁶⁰.

Attaque à l'égard des familles autochtones

En fondant des pensionnats, le gouvernement canadien déclare essentiellement que les Autochtones sont des parents inadéquats. On dit souvent que les parents autochtones sont indifférents quant à l'avenir de leurs enfants, un jugement contredit par le fait qu'ils n'envoient pas toujours leurs enfants à l'école puisqu'ils considèrent, de façon plutôt adéquate, qu'il s'agit d'établissements dangereux et sévères qui visent à élever leurs enfants d'une manière étrangère. Une fois à l'école, les frères et sœurs sont séparés, et le gouvernement et les Églises arrangent même des mariages pour les élèves à la fin de leur éducation.

Les fonctionnaires et les missionnaires croient que les enfants deviendront païens, non civilisés et paresseux s'ils restent avec leurs parents. Alors que certaines personnes, comme l'évêque Grandin, pensent que les parents autochtones se soucient énormément de leurs enfants et les enverront donc volontairement dans des écoles hors réserves, d'autres personnes accusent les parents autochtones d'être tout au plus indifférents et probablement dangereux pour l'avenir de leurs enfants. Lorsque l'éducation est offerte dans des externats, Davin affirme que « l'influence du wigwam », soit l'influence des parents, « est plus forte que l'influence de l'école »⁶¹. En 1889, Dewdney, qui est alors le ministre des Affaires indiennes, déclare avec fierté que « le pensionnat soustrait l'enfant sauvage aux mauvaises influences domestiques auxquelles il serait autrement sujet. Il le fait sortir de l'état de barbarie dans lequel il a été élevé⁶². » Cinq ans plus tard, son successeur, Hayter Reed, affirme que « l'extension de cette œuvre d'éducation se fait principalement dans le sens des institutions industrielles et semi-industrielles, dans lesquelles les enfants jouissent des avantages positifs d'une instruction supérieure à celle qui pourrait leur être donnée sur les réserves, mais sont exempts des influences ralentissantes qu'entraîne leur contact avec elles »⁶³.

En 1898, l'inspecteur d'école des Affaires indiennes T. P. Wadsworth écrit ce qui suit : « C'est par les enfants des gradués que le système portera des fruits. L'on ne peut faire une grande impression sur l'enfant d'un chasseur de buffle, sur l'enfant qui entend continuellement raconter par ses parents des histoires de chasse, des vols de chevaux et de guerre⁶⁴. » L'expression ultime de la justification relative à la guerre déclarée contre les familles autochtones est peut-être exprimée par le premier ministre Macdonald, qui déclare devant la Chambre des communes en 1883 :

Lorsque l'école est sur la réserve, l'enfant vit avec ses parents, qui sont sauvages ; il est entouré de sauvages, et bien qu'il puisse apprendre à lire et écrire, ses habitudes, son éducation domestique, et ses façons de penser, restent celles des sauvages. En un mot, c'est un sauvage capable de lire et d'écrire. On a fortement insisté auprès de moi, comme chef du département de l'Intérieur, pour soustraire autant que possible les enfants sauvages à l'influence de leurs

parents. Or le seul moyen d'y réussir serait de placer ces enfants dans des écoles industrielles centrales, où ils adopteraient les habitudes et les façons de penser des blancs⁶⁵.

Attaque à l'égard des langues, de la culture et de la spiritualité autochtones

Le système des pensionnats est fondé sur la supposition raciste que la civilisation européenne et la religion chrétienne sont supérieures à la culture autochtone, qui est perçue comme étant sauvage et brutale. Les fonctionnaires gouvernementaux insistent également pour que l'on décourage — et souvent interdise — aux enfants de parler leur propre langue. Certains missionnaires à qui on avait donné l'ordre d'apprendre les langues autochtones sont parfois plus tolérants quant aux langues parlées à l'école, du moins dans le cadre de l'enseignement religieux. En effet, la Bible a déjà été traduite dans quelques langues autochtones par des linguistes missionnaires. Grâce à cela, certains missionnaires contribuent à la survie de langues autochtones, mais d'une façon qui sape encore plus la spiritualité des Autochtones. Les missionnaires qui dirigent des écoles jouent un rôle important dans les campagnes religieuses visant à bannir les pratiques spirituelles autochtones, comme le potlatch et la danse du Soleil (plus correctement appelée la danse de la Soif), et à mettre fin aux pratiques traditionnelles autochtones en lien avec le mariage. Bien que dans la plupart des discours officiels les représentants du gouvernement et de l'Église affirment que les Autochtones peuvent être civilisés, il est évident que nombre d'entre eux croient que les peuples autochtones sont fondamentalement inférieurs.

Le refus d'accepter la légitimité de la culture autochtone à titre de civilisation valide est souligné dans l'affirmation de Davin selon laquelle l'existence de pensionnats est nécessaire si nous voulons que les enfants « demeurent constamment entourés de conditions civilisées ». Dewdney écrit quelque chose de semblable dans son rapport annuel de 1883 : « Nous devons prendre soin de la jeunesse et la garder constamment dans le cercle de la civilisation⁶⁶. » Davin et Dewdney soutiennent tous les deux que les Autochtones deviendraient autosuffisants grâce à l'éducation. Toutefois, ils expriment également un point de vue raciste dans la façon dont ils perçoivent les capacités naturelles des Autochtones. Dans le même rapport annuel de 1883, Dewdney répète l'affirmation de Davin selon laquelle les Autochtones ont « une aversion innée pour le travail ». Le seul changement apporté par Dewdney est l'utilisation du mot « labour » plutôt que du mot « travail »⁶⁷. Afin de vaincre cette supposée aversion au labour, les écoles sont gérées selon un système hautement réglementé qui assimile le labour à la grâce spirituelle. Comme on le note dans le programme pédagogique publié par le gouvernement au milieu des années 1890 : « Il faut faire tous les efforts possibles pour

engager les élèves à parler anglais, et pour leur apprendre à le comprendre ; sans cela, tout le travail de l'instituteur n'aboutira probablement à rien⁶⁸. »

Les agents des Indiens font régulièrement état du statut religieux des collectivités; ils perçoivent la croissance du christianisme comme étant un signe de progrès. Sur la réserve Gordon, l'agent des Indiens S. Swinford commente ce qui suit : « Les vieillards et les hommes mûrs se cramponnent à leurs vieilles croyances et les jeunes gens ne portent d'intérêt à aucune religion ; les enfants qui grandissent aux écoles inclineront tout probablement du côté du christianisme, et leurs enfants ne connaîtront rien des croyances de leurs grands-parents⁶⁹. »

Le mépris des missionnaires pour la culture autochtone est parfois palpable. William Ridley, l'évêque anglican de Caledonia, perçoit la pauvreté d'une communauté autochtone comme étant un reflet de la « chute de la spiritualité » de ses habitants.

Les maisons pourrissent, sont retenues par des supports et sont rapiécées. Sordides à l'intérieur et lugubres à l'extérieur, elles reflètent vraiment les conditions morales et physiques de leurs habitants ignorants et superstitieux. Ils se raccrochent avec une détermination inébranlable au yaok [terme non défini dans le document original] ou au potlatch. « Ceci est notre montagne, disent-ils, notre seule joie, plus précieuse que la vie. En prison et au ciel irons-nous avant de céder. » Pourtant, il s'agit de leurs ruines. Il est impossible de relever le contraste entre les personnes chrétiennes et non chrétiennes d'une même tribu⁷⁰.

En 1908, l'archevêque du Keewatin déclare que si les Indiens n'ont pas l'endurance morale nécessaire pour rivaliser avec les Blancs, ils sont condamnés. L'archevêque Jervois Newnham de la Saskatchewan doute des capacités intellectuelles des Autochtones⁷¹.

En Colombie-Britannique, l'oblat Nicolas Coccola perçoit le peuple de Babine comme étant un peuple de menteurs congénitaux, signalant dans ses mémoires que « l'on pouvait dire : "Vous mentez comme un Indien" ». En 1903, le directeur de l'école de Qu'Appelle, Joseph Hugonnard, qui occupe ce poste depuis 1884, demande au gouvernement fédéral d'éliminer « les habitudes, les coutumes, les superstitions et le mode de vie païens » qui influencent toujours les habitants des réserves⁷². « Ces habitudes et coutumes, écrit-il, doivent être éradiquées ou, du moins, réprimées. » Il met au défi tous ceux qui considèrent cela comme étant une décision sévère d'aller observer une danse au cours de laquelle ils verront d'anciens élèves « presque nus, peints et recouverts de plumes et de perles, dansant comme des personnes atteintes de démence et se livrant à toutes sortes de débauches ». À son avis, les Affaires indiennes doivent adopter une politique uniforme stricte qui « interdit l'ensemble des danses et des pow-wow qui les accompagnent »⁷³.

Attaque à l'égard des nations autochtones

Les pensionnats font partie intégrante de la politique du gouvernement fédéral visant à se servir de l'affranchissement pour éliminer les administrations autochtones ainsi que ses propres responsabilités envers les Autochtones. Elle est élaborée, et mise en application, par les mêmes personnes qui ont confiné les peuples autochtones dans des réserves, ont refusé de respecter les obligations relatives aux traités, ont proscrit leurs pratiques culturelles et, en 1885, ont exécuté ou emprisonné de nombreux chefs des Premières Nations des Prairies.

Les missionnaires savent qu'ils mènent une lutte visant à éliminer un sentiment d'identité nationale parmi les Autochtones. En 1882, sœur M. U. Charlebois, adjointe de la mère supérieure des Sœurs de la Charité de l'hôpital général de Montréal, dépose une requête auprès de Macdonald en vue d'accroître l'appui aux écoles administrées par son ordre religieux dans le Nord-Ouest. Dans sa lettre, Charlebois mentionne la bataille menée par son ordre contre les « préjugés nationaux » relatifs aux pensionnats. « Ignorants eux-mêmes, les Sauvages n'apprécient pas les bienfaits de l'éducation — paresseux et indolents, ils dédaignent le travail — aimant leurs enfants comme la bête fauve aime ses petits, il leur répugne de les confier à des étrangers, tandis que ces enfants habitués à vivre librement, supportent difficilement toute contrainte⁷⁴. » En 1903, la Société missionnaire de l'Église, dans l'une de ses résolutions portant sur « l'administration des missions canadiennes du Nord-Ouest », observe en citant le secrétaire de longue date de la Société, Henry Venn, que « même si les tribus indiennes ne constituent que des *vestiges* de nations, elles constituent des *vestiges vivants* »⁷⁵.

La politique indienne nationale de 1878 vise un objectif clair, soit préparer les Autochtones « au gouvernement par tribu, et à leur absorption dans le reste de la population ». Le sous-ministre Dennis croit que la route menant à cet objectif serait pavée des diplômés des pensionnats⁷⁶.

Si les adultes des Premières Nations ne sont pas prêts à être affranchis, le gouvernement prévoit que les anciens élèves, ceux qui ont été élevés et éduqués dans une nouvelle culture et une nouvelle langue, et qui ont été séparés de leur communauté, choisiront de ne pas retourner dans leur réserve; ils s'assimileront plutôt à la population de race blanche. Le premier ministre Macdonald répète cette affirmation à l'occasion d'un débat visant l'avenir des Micmacs des Maritimes. Il affirme devant la Chambre des communes que, bien qu'ils « s'améliorent peu à peu », il craint « que dans quelques générations, ils disparaissent entièrement ou soient entièrement absorbés par les blancs »⁷⁷. Les pensionnats sont établis sans consulter les parents. Comme il a été mentionné, Davin pense que l'inclusion même de l'éducation dans les traités numérotés était une erreur. Lorsqu'il rédige son rapport sur la nécessité de telles écoles au Canada, il ne discute jamais avec des élèves des

États-Unis⁷⁸. En effet, dans son rapport annuel de 1883, Macdonald souligne que le gouvernement est conscient qu'il introduit un type d'éducation que les Autochtones désapprouvent. « Les Sauvages », écrit-il, « montrent de la répugnance à se séparer de leurs enfants ». Il prévoit, qu'au début, les écoles seront remplies « des orphelins et des enfants sans protecteurs naturels »⁷⁹. En 1891, le gouvernement rejette une suggestion des représentants de l'Église anglicane visant à offrir « aux dirigeants indiens des réserves » les détails de la politique de vacances et de renvoi. Le sous-ministre Hayter Reed explique qu'il enverrait tous les règlements scolaires aux « agents, autorités religieuses et enseignants, mais qu'en ce qui concerne les Indiens, [il] croit qu'il serait mieux, lorsqu'un tel sujet est visé, de s'en occuper de façon individuelle, lorsqu'une situation se présente »⁸⁰. Et, si ces dirigeants songent à causer des troubles, les enfants fréquentant les pensionnats serviraient d'otages. Un an après la rébellion de 1885, l'inspecteur d'école Andsell Macrae affirme qu'« il est peu probable qu'une tribu pose sérieusement problème au gouvernement si ses enfants sont sous le contrôle total de cette administration »⁸¹. C'est ce genre de langage coercitif et menaçant qui sert à décrire le système éducatif colonial. Cela nous rappelle que la politique nationale du Canada sur l'éducation autochtone était au cœur de la politique coloniale.

CHAPITRE 10

Récits d'élèves sur la vie dans les pensionnats : 1867–1939

On peut raconter l'histoire de la raison d'être, du financement et du fonctionnement du système des pensionnats du Canada à l'aide des documents créés par le système lui-même. Cependant, pour bien comprendre l'expérience dans les pensionnats, les témoignages des membres des Premières Nations sont essentiels. Dans le cadre de son travail, la Commission de vérité et réconciliation du Canada a notamment recueilli les témoignages de plus de 6 500 anciens élèves. Ces témoignages sont le fondement d'une partie distincte de ce rapport. Étant donné l'âge des survivants, les témoignages décrivent l'expérience vécue dans les pensionnats de 1940 à 1997.

Il n'existe aucune collecte comparable de témoignages d'anciens élèves pour les années précédant la Seconde Guerre mondiale. Un petit nombre d'anciens élèves ont laissé une trace écrite de leurs impressions, souvent sous la forme de mémoires, d'articles de magazine, de biographies et, dans un cas, d'un roman. Certains de ces ouvrages ont connu du succès; d'autres sont épuisés ou n'ont jamais été publiés. Leurs auteurs comptent souvent parmi les élèves qui ont le mieux réussi. Certains sont devenus activistes politiques, enseignants ou leaders d'une Église ou d'une collectivité. Dans certains cas, leurs mémoires sont le fruit d'une collaboration et leurs voix sont diluées. Toutefois, malgré ces filtres, ces écrits nous permettent de comprendre l'expérience des auteurs aux débuts des pensionnats comme nuls autres. Grâce à eux, bien des thèmes dominants du récit des pensionnats émergent : la solitude, l'isolement, la faim, l'indigence, le dur labeur, la discipline sévère, l'imposition d'une langue et d'une culture étrangères, ainsi que la santé précaire, la maladie et la mortalité qui ont touché les élèves d'un grand nombre d'écoles. Ces écrits nous rappellent également que les leaders autochtones souhaitaient que leurs enfants acquièrent les compétences dont ils auraient besoin pour assurer la survie de leurs collectivités. Rapidement, ces dirigeants se sont aperçus des lacunes des pensionnats et ont informé le public de leurs préoccupations. Ce ne sont pas tous les élèves qui ont vécu des expériences négatives. Plusieurs de ces auteurs ont fait carrière dans le

sacerdoce. D'autres ont eu des carrières fructueuses grâce aux compétences acquises dans les pensionnats.

Aucun de ces mémoires ne traitait directement de la question des agressions sexuelles, mais cela ne signifie pas qu'il n'y en a pas eu au cours de cette période. Des chapitres subséquents décriront des cas d'abus qui ont eu lieu pendant les premières années des pensionnats. Certains de ces mémoires ont été rédigés à une époque où il n'était pas acceptable socialement de parler d'agression sexuelle à l'égard des enfants. À cette époque et par la suite, certaines personnes qui ont subi des abus ou qui en ont été témoins étaient souvent trop honteuses ou intimidées pour parler de leur expérience.

Shingwauk

Dans les années 1830, le chef Shingwaukonse quitte Garden River dans le Nord de l'Ontario pour se rendre à Toronto et demander au lieutenant-gouverneur, sir John Colborne, laquelle des diverses confessions chrétiennes le peuple des Ojibways devrait adopter. Colborne, lui-même anglican, lui recommande l'Église anglicane¹. Shingwaukonse accepte le conseil et ainsi, pendant de nombreuses années, divers missionnaires anglicans sont affectés à sa collectivité. Dans les années 1860, le dernier missionnaire quitte la région pour aller travailler avec les Mohawks. À partir de ce moment, c'est le missionnaire itinérant E. F. Wilson de la Société missionnaire de l'Église qui s'occupe des Ojibways. En 1871, Shingwauk, qui est le fils de Shingwaukonse, décide — sans consulter le conseil — d'accompagner Wilson à Toronto afin d'y rencontrer le « grand manteau noir », surnom donné à l'évêque anglican, pour lui demander « pourquoi ses pauvres frères sont laissés aussi longtemps dans l'ignorance et la noirceur »². Il cherche à obtenir non seulement une mission permanente, mais également un pensionnat. Âgé de 70 ans, Shingwauk informe les révérends chargés du missionnariat, S. Givins et F. O'Meara, que les Ojibways du lac Supérieur « ont plaidé en vain pour qu'on leur envoie des professeurs ». Tous deux reconnaissent le pouvoir des colons européens et de la reine d'Angleterre et en sont venus à la conclusion qu'ils ne pouvaient pas « lui enlever son pouvoir, pas plus que nous pouvons arrêter de soleil ». Avant sa mort, Shingwauk indique qu'il souhaiterait voir « à Garden River un grand wigwam d'enseignement pouvant accueillir les enfants de la région du grand lac Chippewa [lac Supérieur], les vêtir et les nourrir et leur apprendre à lire et à écrire, à cultiver la terre, à construire des maisons et à fabriquer des vêtements, pour qu'ils puissent ensuite retourner auprès des leurs et leur transmettre leurs connaissances ». De cette façon, tous les Ojibways pourraient « profiter des vertus du christianisme »³. Après la rencontre, il visite les bureaux d'un journal où on lui montre la plus récente technologie pour plier du papier. « Je me suis dit : “voilà comment fonctionne la nation

anglaise; chaque jour elle est plus futée, chaque jour elle apprend quelque chose de nouveau. Le Grand Esprit les bénit et leur apprend toutes ces choses parce qu'ils sont chrétiens"⁴. »

Les anglicans appuient le projet. Pendant le reste de leur séjour, Shingwauk et Wilson visitent des Églises locales et des maisons de Torontois bien nantis et recueillent des fonds pour l'établissement d'une mission et d'une école à Sault Ste. Marie. Certains donnent dix dollars; « d'autres ne nous donnent rien du tout ». Lors d'un grand rassemblement public, ils récoltent seulement 21 \$, une somme que Shingwauk trouve décourageante⁵. Ce dernier se rend à St. Catharines, Hamilton et Brantford, où il prononce des allocutions dans le cadre de plusieurs rassemblements, mais ne réussit qu'à récolter 300 \$⁶. Shingwauk conclut le récit de son séjour en faisant le souhait que s'il n'est pas en mesure de recueillir les fonds requis au Canada, il ira « dans le lointain pays d'outre-mer afin de parler au fils de la Glorieuse Mère, le prince de Galles, qui est mon ami depuis qu'il m'a donné une médaille, et je crois qu'il le sera encore lorsque je lui dirai ce dont mon peuple a besoin »⁷.

Shingwauk ne fera pas ce voyage, mais en 1872, son frère Buhkwujjene (parfois aussi appelé Buhgwajjene) accompagne Wilson dans un voyage en Angleterre pour recueillir des fonds dans le cadre duquel ils amassent 740 livres. Avec cet argent, Wilson prévoit construire une école qui accueillerait 30 pensionnaires, tant des garçons que des filles. Soixante acres (24,3 hectares) de terres agricoles sont réservés pour la construction de l'école, dont une bonne partie a été défrichée par les hommes des Premières Nations du coin. Au départ, Wilson souhaite faire éduquer les élèves dans un externat construit avec l'argent recueilli par Shingwauk, dont une contribution de 36 \$ reçue des Ojibways de Garden River. En plus de l'agriculture, on enseignerait aux garçons la confection de bottes et la menuiserie. Un appel aux Canadiens de confession anglicane indique que les salaires du personnel de l'école sont « payés par les largesses de nos amis Anglais ». D'autres contributions sont nécessaires pour la prise en charge des enfants⁸.

La campagne de financement est un succès. En 1873, le pensionnat de Shingwauk ouvre ses portes à Garden River, près de Sault Ste. Marie, en Ontario. Dans la même semaine, il est détruit par le feu. Dans une lettre à l'intention des Affaires indiennes, le chef Buhkwujjene se dit « déprimé, car tous les enfants de l'école sont très pauvres »⁹. Une nouvelle école ouvre ses portes en 1876 et poursuit ses activités jusqu'en 1970. Les efforts déployés par Shingwauk et Buhkwujjene pour établir un « grand wigwam d'enseignement » nous rappellent que malgré les conflits et les déceptions qui surviendront plus tard, certains parents et dirigeants autochtones étaient déterminés, au début des pensionnats, à offrir à leurs enfants l'éducation dont ils auraient besoin pour contribuer à la vie de leurs collectivités.

Charles Nowell

Charles Nowell, comme on l'appellera plus tard, naît en 1870 à Fort Rupert, en Colombie-Britannique. À sa naissance, on lui donne le nom de Tlalis (Baleine échouée). Son père, Malitsas, est membre de la nation Kwakwaka'wakw (appelée Kweka dans le mémoire qu'il a préparé avec l'anthropologue Clellan S. Ford). Nowell écrit que, quand il était jeune, il avait parfois l'habitude de se coucher près de son père :

Lorsque je m'allonge dans le lit à côté de lui, il me parle de nos ancêtres. Il me parle de mon grand-père, de son père et du père de son père et de ce qu'ils ont fait. Il me raconte comment nos ancêtres savaient qu'il y aurait une inondation. Il me raconte l'histoire du clan des Kwekas : comment les ancêtres de ce clan savaient qu'il allait y avoir une inondation et comment il a construit une maison en argile où il allait vivre sous l'eau pendant l'inondation¹⁰.

On lui raconte des histoires de création et de potlachs donnés par ses ancêtres. Offrir des potlachs, lui enseigne son père, est la seule façon de garder une bonne réputation. Il apprend à ne pas dépenser son argent pour des futilités, mais plutôt à l'épargner, à le prêter et à poursuivre la tradition du potlatch¹¹.

Sa mère décède toutefois pendant son enfance et son père commence à perdre la vue. En 1876, étant donné la situation, son frère l'inscrit au pensionnat de la mission dirigée par l'anglican James Hall à Alert Bay. Il est une recrue réfractaire.

C'était difficile. J'ai pleuré pendant près d'une semaine. M. et M^{me} Hall ont fait tout ce qu'ils ont pu pour me faire oublier mes sentiments, mais c'était très difficile d'oublier. Je n'avais jamais été éloigné de mes parents de leur vivant et je n'avais jamais quitté mon frère. [...] Lors de la première semaine d'école, ils ont essayé de m'enseigner à écrire et à épeler, mais je ne voulais pas apprendre. Je voulais seulement retourner à la maison¹².

À l'école, on lui donne un nouveau nom. « M. Hall m'a donné un nouveau nom lorsqu'il m'a baptisé. On m'a appelé Nowell parce qu'un enseignant de l'école du dimanche en Angleterre voulait que M. Hall me donne son nom. Lorsque j'ai été baptisé, on m'a dit qu'il était mon parrain et il m'envoyait des cadeaux à Noël¹³. »

Au départ, il est le seul élève de sexe masculin et habite, avec les filles, dans la maison du missionnaire. Ce n'est que plusieurs années plus tard qu'un dortoir est construit et que davantage de garçons sont inscrits à l'école, un changement qui viendra apaiser sa solitude. Un jour, lorsqu'on lui demande de participer au nettoyage de la cuvette, il dit un juron à la femme du missionnaire. Lorsqu'il résiste à son châtiment, on lui donne des coups dans le dos et sur les épaules et on l'enferme dans une petite pièce sans nourriture. Il se sauve en sautant par la fenêtre et court en direction de la cabane de son grand-père, le révérend Hall à ses trousses. Lorsqu'il apprend que Hall veut battre Charles, le grand-père empoigne un morceau de bois qu'il déchargeait de son

canot et avertit le missionnaire qu'il ferait mieux de partir s'il ne souhaitait pas à son tour être battu. Le grand-père permet à Charles de vivre avec lui pendant une semaine. Le garçon se laisse convaincre de retourner à l'école seulement après que son grand-père a rencontré le missionnaire et l'agent des sauvages et obtenu la promesse que des châtimements corporels ne seraient administrés que s'il était très désobéissant. Charles explique qu'on lui a appris à ne pas pleurer, peu importe la gravité de ses blessures et que c'est la raison pour laquelle il n'avait pas pleuré lorsqu'on l'avait battu. Son stoïcisme avait enragé le missionnaire qui l'avait alors frappé plus fort. Comme Charles l'indique dans ses mémoires, après cette rencontre, lorsqu'il enfrenait les règles, le directeur le convoquait dans son bureau, lui disait qu'il avait été blessé par le comportement de Charles et le laissait repartir¹⁴. Malgré leurs premiers conflits, Charles garde de bons souvenirs du révérend Hall et écrit qu'il parlait des langues autochtones, qu'il mangeait de la « nourriture indienne » et en donnait aux enfants à l'école. De plus, lorsque le frère de Charles vient le chercher à l'école pour rendre visite à leur père malade avant sa mort, Hall ne soulève aucune objection¹⁵.

Vers l'âge de 14 ans, Charles revient à Alert Bay atteint de la coqueluche. Même si sa situation est grave, il retrouve la santé auprès d'une autre élève, Maggie, de laquelle il est amoureux. Lorsqu'elle tombe malade à son tour, Charles a l'autorisation de rester à son chevet et, après sa mort, de veiller son corps¹⁶.

Il fréquente ensuite l'école anglicane de Metlakatla où on le surprend à écrire des lettres d'amour à une jeune fille qui habite dans un village voisin. Lorsque le directeur, le révérend William Ridley, confronte Charles au sujet des lettres, ce dernier maintient qu'il est amoureux de la fille et qu'il souhaite l'épouser. Ridley informe alors Charles qu'il le renvoie à la maison puisqu'il ne cause que des ennuis à l'école¹⁷.

Daniel Kennedy

Dans ses mémoires, Daniel Kennedy, un Assiniboine, se souvient : « En 1886, à l'âge de 12 ans, j'ai été attrapé au lasso, attaché et emmené au pensionnat du gouvernement à Lebret. Six mois après mon arrivée, je découvre, à ma grande tristesse, qu'on m'a enlevé mon nom et qu'un nom anglais m'a été donné en échange¹⁸. » Avant d'aller à l'école, son nom est Ochankuga'he, qui signifie « Celui qui ouvre le sentier », en l'honneur de son grand-père qui avait dirigé une randonnée dans un blizzard dans les Prairies¹⁹. Son nouveau nom, Daniel Kennedy, renvoie au Daniel de l'Ancien Testament jeté dans la fosse aux lions²⁰. L'interprète de l'école raconte plus tard à Kennedy, « lorsqu'on vous a emmené ici pour l'inscription, on vous a demandé de donner votre nom et, lorsque vous l'avez fait, le directeur a constaté qu'aucune lettre de l'alphabet ne pouvait épeler ce nom de petit païen et qu'aucune langue du monde civilisé ne permettait de le prononcer. "Nous allons le civiliser et, pour ce faire, nous

allons lui donner un nom civilisé”, et c’est ainsi que vous avez eu ce tout nouveau nom d’homme blanc²¹. »

Kennedy perd bien plus que son nom en ce premier jour.

Conformément à cette promesse de civiliser le petit païen, ils ont ensuite coupé mes tresses, ce qui, selon la coutume Assiniboine, est un symbole de deuil — plus la personne décédée est un proche parent, plus la coupe est courte. Quand ils ont eu fini de me couper les cheveux, très courts, je me suis demandé en silence si ma mère était décédée. Je me suis regardé dans le miroir pour voir de quoi j’avais l’air. Une citrouille d’Halloween me fixait, et je me suis dit que c’en était assez. Si c’était ça la civilisation, je ne voulais pas en faire partie. Je me suis évadé de l’école, mais j’ai été capturé et ramené. J’ai fait deux autres tentatives de fugue, sans plus de succès. Réalisant qu’il n’y avait pas d’issue, je me suis résigné à apprendre les trois clés du savoir²².

Pour Kennedy, même l’architecture de l’école lui est étrangère et inhospitalière. Il demande aux lecteurs de « s’imaginer les difficultés éprouvées par un jeune garçon qui n’a jamais vu l’intérieur d’une maison; qui a habité dans des tipis faits de peaux de bison en hiver et en été; qui a grandi avec des arcs et des flèches »²³.

Kennedy est un bon élève qui a tissé des liens positifs avec le directeur de Qu’Appelle, Joseph Hugonnard. Selon Kennedy, « la personnalité géniale et attachante [d’Hugonnard] lui a valu beaucoup d’amis à tous les échelons de la nation canadienne. Son tact et sa diplomatie commandent le respect et l’admiration de tous ceux qui interagissent avec lui²⁴. » Il affirme également que c’est grâce à Hugonnard et au directeur de High River, Albert Lacombe, qu’il a pu, tout comme d’autres élèves, poursuivre des études après avoir quitté le pensionnat. Kennedy, par exemple, fréquente le Collège de Saint-Boniface²⁵. Il ne deviendra toutefois pas prêtre. En 1899, il est de retour dans le Nord-Ouest à titre d’adjoint de l’instructeur agricole des Affaires indiennes²⁶. En 1901, il est interprète et adjoint général de l’agence indienne d’Assiniboine²⁷. Deux ans plus tard, on lui décerne un certificat en génie²⁸.

En 1906, Kennedy demande l’aide de l’avocat Levi Thompson de Wolseley, en Saskatchewan, pour transmettre une requête à Ottawa dans le but de permettre aux membres de l’agence d’Assiniboine d’obtenir un congé pour une journée de sport et de promenade. Il promet par le fait même qu’ils ne feront pas de danses du Soleil. Les dirigeants des Affaires indiennes de la région et le directeur de l’école de Qu’Appelle craignent que la promenade proposée ne soit en fait une danse. Malgré leurs inquiétudes, les Affaires indiennes accèdent toutefois à la demande²⁹.

Mike Mountain Horse

En 1893, à l'âge de six ans, Mike Mountain Horse, membre de la Première Nation des Gens-du-Sang (Kainai) qui est aujourd'hui le Sud de l'Alberta, commence à fréquenter le pensionnat de la réserve. Son frère Fred y est déjà pensionnaire et le guide lors de sa première journée.

Mes vêtements d'Indien (couverture, pagne, jambières, chandail et mocassins) sont enlevés. Mon frère m'emmène ensuite dans une autre pièce où on m'installe dans un bain de papier de fibre brune rempli d'eau fumante. Je crie à pleins poumons et je tente d'en sortir, mais mon frère me retient. On me frotte vigoureusement, puis on me place sous un séchoir. Arrive ensuite M. Swainson [le directeur] muni d'une paire de ciseaux. On m'installe à nouveau sur une chaise. Une première longue tresse tombe au sol, puis une autre et on coupe mes cheveux. Mon frère me rassure encore une fois. « Arrête de pleurer, me dit-il, on va te donner de beaux vêtements. » M^{me} Swainson entre dans la pièce avec un paquet de vêtements : culotte, chemisier assorti avec un grand col de dentelle, petit chapeau avec un insigne à l'avant et souliers. Ainsi tiré à quatre épingles, je marche tel un jeune paon devant les autres élèves³⁰.

Au pensionnat, l'enseignement se donne en anglais, mais Mountain Horse se rappelle de messes en siksika (Pieds-Noirs). Afin d'inciter les élèves à apprendre l'anglais, le directeur offre de donner suite à toute demande de cadeau rédigée en anglais. Mountain Horse décide de mettre le système à l'épreuve et demande une livre de beurre et un carton de lait, qu'il reçoit. Il ne sait trop quoi faire de tout ce beurre, et il finit par en jeter³¹.

Même si l'un des grands objectifs du pensionnat est de convertir les élèves à la foi chrétienne, Mountain Horse écrit que « l'attrait de la nouveauté n'a pas été suffisant pour détrôner les nombreux esprits auxquels nous avons fait nos offrandes »³². À la fin, il affirme toutefois que « la plupart des jeunes Indiens n'ont d'autre choix que d'adhérer à la religion de l'homme blanc telle qu'elle est enseignée dans leurs écoles »³³.

Mountain Horse fréquente par la suite l'école industrielle de Calgary³⁴. Une fois diplômé, il travaille au sein de la Gendarmerie royale, puis comme soldat pendant la Première Guerre mondiale. À son retour, il reprend son travail à la Gendarmerie royale du Canada, écrit le texte du livre sur sa tribu, et termine sa carrière comme manœuvre dans le transport ferroviaire³⁵.

Frederick O. Loft

Au cours des premières décennies du XX^e siècle, les Premières Nations commencent à s'organiser pour faire valoir leurs droits politiques. Un des premiers dirigeants

nationaux à émerger est Frederick O. Loft, un Mohawk de la réserve des Six Nations. Loft est lieutenant pendant la Première Guerre mondiale, et ce, même s'il a 52 ans lorsque la guerre éclate. Diplômé de l'Ontario Business College, il travaille une bonne partie de sa vie professionnelle comme commis à l'Ontario Asylum for the Insane³⁶. En 1918, il participe à la fondation de la Ligue des Indiens du Canada, qui s'inspire en partie de la Ligue des Iroquois et regroupe cinq — puis six — Premières Nations de l'Est du continent. Dans un des premiers dépliants de la ligue, on peut lire ce qui suit :

Le but premier de la ligue est de revendiquer et de protéger les droits de tous les Indiens du Canada par des moyens justes et légitimes; ensuite, avoir le contrôle absolu en ce qui a trait à la possession ou à la disposition de nos terres; que toutes les questions et affaires relatives aux personnes et au bien-être national des Indiens relèvent de nos peuples et que les liens avec le gouvernement passent en tout temps par l'entremise de nos conseils de bande³⁷.

Le ministère des Affaires indiennes tente par tous les moyens de miner la crédibilité de la ligue. Le sous-ministre des Affaires indiennes, Duncan Campbell Scott, interdit à son ministère de collaborer avec Loft, qu'il trouve subversif³⁸.

En 1909 — soit dix ans avant la création de la ligue — Loft écrit une série d'articles pour le magazine *Saturday Night* qui sont très critiques à l'égard des politiques canadiennes touchant les Autochtones, notamment celles concernant les pensionnats. Au départ, il estime que les Autochtones ne doivent pas être perçus comme étant « des antagonistes bornés ou opposés aux efforts déployés pour les instruire »³⁹. Il écrit :

L'enfant indien est emmené à l'école, loin de ses parents et de son milieu affectif. Dans de telles circonstances, est-il possible, je vous le demande, de lui demander d'apprendre ce qu'on lui enseigne lorsque son esprit est aux prises avec la solitude et le désir de rentrer à la maison, et planifie sans doute constamment de s'échapper à la première occasion? Plus grave encore, les enfants sont hébergés dans des milieux surpeuplés, souvent insalubres et inconfortables. Ces écoles sont pour eux de véritables pièges mortels puisque propices à la phtisie [tuberculose], une terrible maladie⁴⁰.

Loft sait de quoi il parle ayant lui-même passé un an à l'Institut Mohawk dans les années 1870.

Je peux affirmer en toute franchise qu'un autre problème important découle des fausses économies qu'on tente de faire en privant les enfants d'une diète satisfaisante malgré l'abondance des produits de la ferme et du jardin qui sont le fruit du travail des pensionnaires. Je me rappelle les fois où je travaillais aux champs, j'avais en réalité trop faim pour être capable de marcher, et encore moins de travailler. Lorsque les parents venaient rendre visite aux enfants, la première question de ces derniers était invariablement : m'avez-vous apporté quelque chose à manger? En hiver, les chambres et les lits étaient tellement froids que ce n'était qu'au milieu de la nuit que j'étais assez réchauffé pour

m'endormir. Dans de telles conditions, quelles étaient les chances d'un enfant dans la vie? Il n'est donc pas surprenant que, lorsque les parents ont appris ce qu'il en était des conditions de vie dans les pensionnats et instituts, ils aient hésité à y renvoyer leur enfant à la fin des vacances. Si un enfant est forcé de retourner à l'école, il y a de fortes chances qu'il cherche un jour à s'en enfuir et possiblement qu'il ne revienne pas chez lui. Dans un tel cas, il ne serait pas inexact de dire que l'éducation aura pour lui un goût très amer⁴¹.

Loft n'est pas non plus impressionné par la formation professionnelle offerte dans les pensionnats. Il fait ce constat : « En ce qui concerne les divers métiers qui y sont supposément enseignés, mes propres observations m'amènent à dire qu'il faudrait de nombreuses années à un élève pour devenir un artisan aguerri⁴². » Loft n'est pas surpris d'apprendre que très peu d'Autochtones font carrière dans le métier pour lequel ils ont été supposément formés. Un des grands problèmes découle à son avis du fait que de nombreux élèves sont formés dans des métiers pour lesquels ils n'ont aucun intérêt. En effet, la formation débute avant même que les élèves aient l'âge de démontrer un intérêt pour un quelconque métier⁴³.

Loft recommande que le gouvernement suive l'exemple des Américains et « laisse tomber graduellement les instituts et les pensionnats [aux États-Unis] et les remplace par des externats. Cette politique a pour but d'amener l'éducation aux Indiens plutôt que l'inverse⁴⁴. » L'externat, écrit-il, « doit être aux confins de la civilisation indienne pour les jeunes, tandis que des représentants ingénieux, minutieux et sachant faire preuve de tact seront en mesure à tout moment — s'ils le désirent — d'avoir une influence utile et durable parmi les adultes »⁴⁵. Loft donne l'exemple des Six Nations de Tuscarora pour illustrer le degré d'intérêt des Autochtones à l'égard de l'éducation. Lorsque la Première Nation a pris le contrôle des écoles de la réserve, qui relevaient auparavant de la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre, elle a augmenté les salaires, embauché des enseignants qualifiés et mis en œuvre le programme d'études ontarien. Des avancées semblables sont possibles si le gouvernement « donne aux Indiens un peu plus de latitude et cesse de les considérer comme des enfants assujettis aux ordres bruts et mesquins des fonctionnaires d'Ottawa »⁴⁶. Loft s'oppose également à la participation des Églises dans le milieu scolaire et demande au gouvernement de s'affranchir de sa dépendance à leur égard et d'assumer entièrement le contrôle de l'éducation des Premières Nations ou de « déménager et d'abandonner la tâche ». L'une des premières choses que les Affaires indiennes devraient faire, écrit-il, c'est d'embaucher des « spécialistes de l'éducation »⁴⁷.

Peter Kelly

Peter Kelly naît en 1885 à Skidegate, sur l'archipel Haida Gwaii, en Colombie-Britannique. Ses parents se convertissent à la religion méthodiste peu avant sa naissance et les missionnaires locaux les découragent de raconter des histoires traditionnelles; malgré tout, Kelly grandit dans un foyer où on lui raconte les légendes haïdas et il est en mesure de les raconter à son tour dans sa vieillesse⁴⁸. Garçon, Kelly décide d'être fidèle à sa religion et à ses ancêtres autochtones, une tâche particulièrement difficile puisque les missionnaires cherchent à éradiquer la pratique culturelle chez les Autochtones⁴⁹. Il fréquente d'abord l'externat de la mission méthodiste à Skidegate où des femmes missionnaires enseignent à une trentaine d'enfants dont l'âge varie « de bambins à des adolescents plus âgés ». L'école est un bâtiment adjacent à la maison du missionnaire. Comme c'est le cas dans bien des externats, le taux de fréquentation est variable, surtout lorsque les familles doivent quitter la collectivité pour aller à la pêche ou cueillir des baies. Selon ses propres calculs, sur une période de six ans, Kelly estime avoir fréquenté l'école pendant moins d'un an⁵⁰.

En 1897, la mère et le beau-père de Kelly participent à une réunion de renouvellement de la foi méthodiste à Mission City sur les rives du fleuve Fraser. On les y convainc d'envoyer leur fils à l'Institut Coqualeetza, en Colombie-Britannique⁵¹. Cependant, ils le gardent d'abord à la maison pendant trois ans pour le préparer à suivre les traces de son beau-père comme constructeur de bateaux⁵². En 1900, il est l'un des deux premiers garçons haïdas à étudier à Coqualeetza.

Il garde de bons souvenirs du directeur de l'école, le révérend Joseph Hall, mais il se rappelle également avoir été châtié pour avoir siffloté en accomplissant ses tâches à la ferme un dimanche. Pour les missionnaires, siffler le jour du Seigneur équivalait à travailler pour le diable. À une autre occasion, un professeur le menace de laver sa bouche avec du savon pour avoir utilisé le langage qu'il avait appris sur les bateaux de pêche. Le directeur est intervenu afin que le professeur ne donne pas suite à sa menace.

On reconnaît rapidement que Kelly est un excellent élève, et il est rapidement exempté des rigueurs des demi-journées⁵³. À la fin des trois années d'études, il est l'un des deux premiers élèves de Coqualeetza à rédiger et à réussir les examens d'admission à l'école secondaire de la province⁵⁴. Toutefois, plutôt que de fréquenter l'école secondaire, il retourne à Skidegate pour enseigner à l'externat, ce qu'il fera pendant cinq ans. Par la suite, il œuvre en tant que prédicateur laïque pour l'Église méthodiste, ministre de l'Église Unie et président de l'Alliance des tribus et du Synode de l'Église Unie en Colombie-Britannique⁵⁵.

Chef Thunderchild

En 1876, le chef Peyasiw-awasis (Thunderchild) de même que Mistahimaskwa (Gros Ours) et divers autres chefs rejettent le Traité n° 6 concernant certaines parties du Centre de l'Alberta et la Saskatchewan. Cependant, après l'effondrement de la chasse aux bisons, il signe le Traité en 1879. Thunderchild est un ardent défenseur des droits issus des traités et des pratiques culturelles traditionnelles des Premières Nations. Il s'oppose à la présence d'une école catholique romaine dans la réserve et sera à la tête d'un mouvement visant la démolition de l'école. Il ne s'oppose pas à l'instruction, mais souhaite que les Premières Nations en garde le contrôle. Sous la pression du gouvernement, il permet aux catholiques de rebâtir l'école. En 1897, il est emprisonné pour avoir participé à une danse des présents. Plus tard, le gouvernement menace de le démettre de ses fonctions parce qu'il défend les pratiques traditionnelles.

La bande de Thunderchild occupe au départ de bonnes terres agricoles à l'ouest de Battleford, dans ce qui est aujourd'hui la Saskatchewan. Au début du XX^e siècle, pour donner des terres aux colons européens, le gouvernement fédéral fait pression pour convaincre la bande de s'installer ailleurs. Cette pression entraîne des divisions au sein de la bande, qui accepte, en 1909, de s'installer au lac Brightsand, en Saskatchewan. La bande se retrouve alors sans externat.

En 1910, le chef Thunderchild exige que le gouvernement respecte ses obligations découlant du Traité et construise une école dans la réserve⁵⁶. Treize ans plus tard, puisqu'il n'y avait toujours pas d'école, Thunderchild écrit une lettre au sous-ministre Duncan Campbell Scott.

Mon peuple trouve qu'il est très difficile de laisser partir les enfants pour qu'ils puissent fréquenter l'école. Ce n'est pas qu'il ne souhaite pas les faire instruire, mais il s'oppose aux pensionnats. Laissez-moi vous expliquer pourquoi afin que vous ne pensiez pas qu'il s'agit là d'une lubie stérile.

Je ne vais pas vous prendre par les sentiments; cette partie de vous comprendra facilement puisque vous connaissez si bien les Indiens.

L'épinette arrachée en bas âge à un sol humide sur des terres basses pour être transplantée dans un sol léger mourra dans la plupart des cas. Si elle survit, elle sera courte et rabougrie alors qu'elle aurait été grande et droite si elle avait poussé dans son sol naturel. Cela est inévitable, même si on en prend le plus grand soin. Ce n'est pas que l'arbre est incapable de grandir; il a tout simplement été arraché à son environnement naturel où il se serait développé normalement. Je n'ai pas d'éducation, mais mes cheveux sont gris. J'ai vu et observé la vie. J'ai appris comment fonctionne la nature et je sais que les pensionnats et leur effet sur nos jeunes s'expliquent par cette parabole. Le système me semble artificiel et ses fruits, comme j'ai pu le constater dans ma réserve et ailleurs, sont

médiocres. De nombreux élèves reviennent à la maison pour mourir et en sont aux dernières étapes de leur consommation. La discipline sévère, le changement d'environnement, le milieu fermé et la nourriture différente ont affaibli nos jeunes et les ont rendus vulnérables aux germes de la tuberculose qui se trouvent en abondance par moments dans les établissements. Je tiens cette information du pensionnat de Battleford. Au moment où il a été repris par l'Église adventiste du septième jour, les responsables de l'établissement ont été obligés de détruire pratiquement tout l'immeuble pour se débarrasser des germes qui avaient fait des ravages parmi les enfants indiens. Du point de vue des Indiens, cette école, bien qu'entre les mains de gens de confiance très compétents, traîne un long passé de douleurs en raison de la maladie qui y sévissait.

Nous avons aussi constaté que la supervision constante des travaux de tous les jours tuait tout sens de l'initiative chez les élèves. Ils reviennent à la maison avec de bonnes notes, connaissent bien l'anglais et d'autres choses qu'ils ont apprises, mais ils ne sont ni des hommes blancs ni des Indiens. Ils semblent ne pas savoir par où commencer. Ils ne connaissent plus le mode de vie traditionnel des Indiens et sont incapables de faire comme l'homme blanc. Ils sont victimes de l'occasion qui leur a été donnée d'avoir une éducation.

L'apprentissage du sentiment d'appartenance et du désir d'accroître ce que l'on possède devrait se faire pendant l'enfance. L'enfant perd toutefois cette habileté au pensionnat, où il a l'impression de ne rien recevoir en échange de son travail auprès des vaches et des chevaux, d'entretien de l'établissement, de labourage et de récolte. Je sais qu'il travaille pour lui-même, mais il ne le voit pas de cette façon. Il n'est pas en mesure d'associer le travail à sa récompense. Il en vient donc à voir le travail comme une corvée et, dans bien des cas, cette idée lui reste tout au long de sa vie⁵⁷.

Il écrit que s'il y avait un externat dans la réserve, les parents « nous confieraient naturellement leurs enfants ». Les enfants apprendraient à lire et à écrire à l'école et apprendraient de leurs parents « comment se débrouiller pour gagner leur vie ». En vivant parmi les leurs, ils apprendraient à prendre soin de leurs possessions. Si les garçons, par exemple, possédaient leurs propres vaches ou chevaux, ils « développeraient un sentiment d'appartenance, ce qui est essentiel ». De plus, Thunderchild écrit que « le développement et la croissance de l'élève se feraient dans son milieu naturel »⁵⁸.

Thunderchild sait qu'il demande au gouvernement de faire une exception à sa politique. Une telle exception est justifiée, avance-t-il, étant donné qu'il est « le dernier des vieux chefs ayant participé au premier traité. On m'a promis personnellement une école dans ma réserve si moi et mon peuple le désirions. » Le respect de ce traité « laisserait à mes enfants au moins un héritage réel et durable et me permettrait de réaliser ma dernière ambition dévorante. Si j'y arrive, je vais pouvoir quitter le monde

en paix⁵⁹. » Thunderchild ne réussit pas à convaincre Duncan Campbell Scott. Il décide donc d'utiliser les fonds de la bande pour bâtir l'école, et le gouvernement accepte de payer l'enseignant⁶⁰.

Edward Ahenakew

Edward Ahenakew naît en 1885 et grandit dans la réserve des Cris des Plaines de Ah-tah-ka-koop, sur le territoire actuel de la Saskatchewan. Il fréquente le collègue Emmanuel, un pensionnat anglican de Prince Albert, travaille comme professeur, puis est ordonné prêtre anglican. Il passe la majeure partie de sa vie de prêtre auprès des peuples autochtones. Il est également très actif au sein du mouvement politique autochtone en plein essor et œuvre à titre de président de la Ligue des Indiens du Canada pour l'Alberta et la Saskatchewan. En 1923, alors qu'il se remet d'une maladie qui le pousse à abandonner l'école de médecine, il écrit un manuscrit qu'il n'achèvera pas et qui ne sera publié qu'une cinquantaine d'années plus tard⁶¹.

Le livre est divisé en deux sections : la première relate les mémoires du chef Thunderchild recueillies par Ahenakew; la deuxième fait état des mémoires d'Old Keyam, un personnage fictif créé par Ahenakew. Diplômé d'un pensionnat, Old Keyam, qui était un homme énergique, « cesse soudainement de faire tout effort » et prend un nom qui signifie « Qu'est-ce que ça peut bien faire? » ou « Je m'en fous! »⁶².

Bien qu'il n'y soit pas question de l'expérience d'Old Keyam dans les pensionnats, le livre comporte d'importantes observations sur les conséquences de ce système. Il y a près d'un siècle, Ahenakew documentait ce qu'on a appelé par la suite « les séquelles » des pensionnats. Lorsqu'il revient dans sa collectivité après avoir fréquenté le pensionnat, l'ancien élève « n'est pas du tout à sa place. Il n'est pas préparé à vivre comme un Indien, pas plus qu'il ne se voit vivre avec les Blancs. Dans un cas comme dans l'autre, il est forcé de jouer un rôle, devant passer d'un personnage à l'autre, ce qui lui vaut d'être traité comme une personne fantasque et peu fiable » assis sur la clôture qui sépare le monde des Blancs et celui des Autochtones, et n'appartenant à aucun. Il pense que les pensionnats peuvent être utiles dans certaines régions éloignées, mais « pour la plupart des enfants indiens, j'estime que les pensionnats sont contre nature et vont à l'encontre de notre mode de vie »⁶³.

Il soutient qu'en raison de leur style de vie réglé au quart de tour, les anciens élèves sont telles des voitures anciennes nécessitant l'activation d'une manivelle pour démarrer. Les pensionnats, dit-il, privent les élèves « de tout sens de l'initiative que peut avoir un Indien. Il ne travaillera que s'il en a envie. Il n'acceptera pas les conseils de ses aînés. » Il décrit la colonie de File Hills, établie dans le Sud de la Saskatchewan à l'intention d'anciens élèves, comme étant un hommage à son fondateur, le

commissaire des Indiens W. A. Graham, mais aussi comme une suite du modèle des pensionnats où l'on dit aux membres des Premières Nations ce qu'ils doivent faire⁶⁴.

Dans certains cas, le retour dans la réserve a une fin encore plus tragique. Old Keyam affirme : « J'ai trop souvent vu des enfants quitter le pensionnat pour revenir simplement mourir à la maison, après avoir perdu pendant leur séjour au pensionnat toutes les joies liées à leur association avec leur propre famille, victimes d'une politique éducative bien intentionnée, mais peu sage⁶⁵. »

Old Keyam propose de retirer la responsabilité de l'éducation des Indiens aux Églises dont le seul mérite est « d'avoir entrepris volontairement un travail que personne d'autre n'était prêt à faire ». Il avance que la meilleure façon de contrer le faible taux de fréquentation des externats — la justification souvent invoquée pour l'établissement de pensionnats — serait de faire de chaque réserve un district scolaire doté de ressources pour embaucher des professeurs qualifiés⁶⁶. Old Keyam critique également la qualité de l'enseignement offert dans les externats et se demande pourquoi les peuples des Premières Nations devraient se contenter de professeurs qui ne sont pas qualifiés. « Les Indiens ont payé bien plus que des taxes scolaires et le Traité en témoigne⁶⁷. »

Ahenakew consacre une bonne partie de sa vie à l'enseignement. Écrivant à la première personne, il dit en 1921 au sujet de l'externat de la réserve Little Pine, « Je n'ai jamais vu un endroit aussi morose. » Je vois « les ruines pitoyables d'un projet gouvernemental en matière d'éducation — le fruit de l'inefficacité, de l'indifférence et du manque d'inspiration ». Avec l'aide des résidents et de l'archidiacre John Mackay, il réussit à faire rouvrir l'école. Il joue un rôle similaire dans la réserve de Thunderchild où, en collaboration avec un vieux chef, il fait ouvrir l'externat de la réserve en 1923⁶⁸.

Joseph Dion

Joseph Dion grandit sur la réserve d'Onion Lake dans les années 1890. Il fréquente d'abord l'externat, mais peu de temps après son arrivée, l'école passe au feu. Concernant la politique de l'école d'attribuer un numéro à chaque élève, Dion écrit « on m'a donné le numéro sept, ce qui signifie que j'étais parmi les tout premiers élèves du pensionnat catholique romain d'Onion Lake. William Smith, qui est entré le premier, a reçu le numéro un. Maggie Delaney, qui a plus tard épousé un commis du magasin de la Baie d'Hudson, A. L. N. Martineau, a été la première fille à fréquenter le pensionnat⁶⁹. »

Il garde des souvenirs très clairs du travail du personnel. Sœur St. Olivier, par exemple, ne fait pas seulement la cuisine; elle s'occupe également de traire les vaches, de nourrir les poulets et d'acheter les fournitures.

Faire le pain est toute une corvée en soi. Le four artisanal doit être allumé longtemps à l'avance; il faut ensuite ramoner le charbon et la cendre et transporter les récipients de pâte à au moins 200 pieds de la cuisine où elle a été levée et pétrie. La cuisinière doit aussi se rendre à l'Église trois fois par jour pour faire sonner la cloche, soit à exactement sept heures, midi et six heures⁷⁰.

Les cours sont donnés dans une maison en rondins qui se trouve à plus de quatre-vingt-dix mètres de la maison de pension. Dion se rappelle que le Frère Vermet, le prêtre responsable du dortoir, menace souvent les garçons d'utiliser sa grosse ceinture en cuir, mais les laisse toujours s'en tirer avec une réprimande. Quand les garçons ne sont pas en classe, ils passent le plus clair de leur temps à scier et à fendre du bois de chauffage. « On transporte le bois par brassées à la cuisine, à la maison de la religieuse, à l'école et à la boulangerie⁷¹. » Le seul jour férié dont il se souvient est la fête du Dominion; les élèves ont alors la permission de retourner à la maison de 8 h à 19 h⁷².

La maladie pèse lourd sur ses jours d'école. Quatre de ses frères et sœurs meurent de la diphtérie. Dion attribue sa survie aux soins qui lui ont été prodigués par les religieuses.

Elles nous ont libérés des griffes de plusieurs épidémies : rougeole, varicelle et scarlatine, mais elles ne pouvaient presque rien faire contre la terrible tuberculose.

Mes neuf années de bonheur à l'école sont ternies par la mort occasionnelle d'enfants. Je remarque à un jeune âge que la maladie des poumons, l'expression indienne utilisée pour la tuberculose, fait des ravages chez nos jeunes. Mes camarades et moi en venons rapidement à la conclusion que la maladie des poumons est fatale, de sorte que dès que nous voyons ou entendons quelqu'un cracher du sang, nous le savons condamné. Il a la tuberculose : il va mourir⁷³.

Son bon ami Lazare est l'un des élèves touchés.

Dans notre dortoir, son lit est à côté du mien et je peux l'entendre à toutes heures de la nuit tousser et se tourner en cherchant à reprendre son souffle sans jamais se plaindre. Lorsque la santé du garçon se détériore et qu'il devient plus faible, les religieuses l'emmènent dans leur propre maison où l'une d'elles le veille sans arrêt. Je ne sais pas comment elles ont fait pour traverser cette épreuve puisqu'elles étaient peu nombreuses et que chacune avait une longue liste de tâches quotidiennes à effectuer. À la demande du garçon, je lui rends visite à quelques reprises. Il n'a plus peur : il parle librement de la mort et souhaite voir son père et sa mère avant de partir⁷⁴.

Dion quitte l'école à l'âge de quinze ans après sa huitième année⁷⁵. Il enseigne par la suite à l'externat de la réserve de Kehiwin. L'école est à peine plus grande qu'une

cabane et fait seize par dix-huit pieds (4,8 par 5,5 mètres)⁷⁶. Le gouvernement fédéral ne fournit pratiquement aucun matériel scolaire.

Six gros tableaux de carton réversibles de quatre pieds par deux pieds occupent trois murs de l'édifice. Ces tableaux, qui nous ont été donnés par les religieuses d'Onion Lake, sont pendant plusieurs années le principal attrait visuel de la pièce. Quelques livres d'images complètent l'ensemble. Dans les neuf guides à l'intention des professeurs, on mentionne que les élèves doivent être inscrits et qu'il faut indiquer l'âge de chacun ainsi que le nombre de jours de présence à l'école. Toutefois, les professeurs n'ont aucun registre, aucun papier pour écrire ni crayons⁷⁷.

Après trois années d'enseignement, il quitte son poste, frustré, mais revient à l'enseignement en 1921⁷⁸.

Enos Montour

Enos Montour fréquente l'Institut Mount Elgin, près de Muncey, en Ontario, de 1910 à 1914⁷⁹. Bien des années plus tard, il écrit le récit vaguement fictif de ses années d'école. Le titre de son manuscrit, *Brown Tom's School Days*, s'inspire du roman de Thomas Hughes publié en 1857 intitulé *Tom Brown's School Days*, également un compte rendu légèrement romancé des années passées par Brown dans un pensionnat britannique. Le récit de Montour dépeint un portrait affectueux, mais non dépourvu de critiques de Mount Elgin et débute par une conversation entre Brown Tom et un autre élève peu avant l'obtention de leur diplôme. Tom dit à son ami « Je suis un peu déçu de quitter cet endroit. Ça a été dur et bon à la fois. Je pense qu'ils voulaient notre bien, pas toi? C'est sûr que la première nuit, il y a quatre ans, j'ai détesté. Je me sentais si seul que j'aurais pu hurler à la lune⁸⁰. »

Au début, « le monde si familier de la réserve disparaît ». Les nouveaux élèves sont « perçus comme étant curieux et leur ennui ne fait l'objet d'aucune sympathie ». Les « lumières électriques, les cloches qui sonnent et la discipline rigoureuse ajoutent à ce sentiment d'étrangeté »⁸¹. Tom fait rapidement la connaissance d'un ami avec lequel il chasse et pêche, cherche des pommes sous la neige en hiver et nage en été⁸². Plus tard, les deux amis se moquent gentiment des nouveaux garçons en leur disant qu'ils doivent absolument essayer « la bouillie au lait » et que les lumières sont tamisées le soir parce que la pièce devient trop chaude⁸³.

Tom constate que d'autres élèves font plus que taquiner les jeunes élèves « et rendent la vie misérable aux plus reclus. Leur influence se fait sentir de diverses manières étranges. Ces bourreaux sont très jaloux et veulent garder leur pouvoir. Les âmes timides se soumettent et, ce faisant, elles assurent leur survie⁸⁴. »

Les élèves sont issus de divers milieux. Certains sont des fils et filles de ce que Tom appelle des « squatteurs » qui vivent leur vie au jour le jour. D'autres ont pour parents des monteurs de hautes charpentes métalliques qui gagnent bien leur vie en comparaison à d'autres. Les parents de certains élèves sont des fermiers qui connaissent du succès et qui souhaitent que leurs enfants aient une meilleure éducation. Et puis il y a « les égarés et les vagabonds, des enfants orphelins auxquels on offre le gîte. Même si ces derniers vivent la même vie et sont assujettis au même régime, leur séjour est plus ardu, car ils ne peuvent bénéficier du baume que représente l'envoi occasionnel de lettres ou d'argent de poche par les parents⁸⁵. »

Les parents de Tom sont des squatteurs; leur maison est petite et mal isolée. Mais Tom adore son chez soi et admet que c'est seulement dans la réserve que lui et ses amis « sont réellement eux-mêmes. Parmi les Anglo-Saxons, ils sont tendus et sur leur garde. Ils savent qu'ils peuvent revenir dans la réserve lorsque le monde extérieur sera devenu trop cruel et hostile. Et ils savent qu'ils y trouveront des gens qui les acceptent sans avoir besoin de grandes explications. Ils y ont trouvé la réponse de créatures semblables si essentielle au bonheur chez les humains⁸⁶. »

Tom se décrit comme un citoyen de trois mondes. Le premier est celui de la réserve, un monde « chaleureux, sécuritaire et pas trop aseptisé [...]. Le monde dont l'influence est imprégnée de manière indélébile dans sa psyché. » Vient ensuite « le monde de l'homme blanc », dans lequel il n'a fait que passer, qu'il qualifie d'« étrange et exigeant ». Même si ses résidents étaient de bonne foi, ils n'ont jamais vraiment pu le comprendre. Enfin il y a l'école, qui met « son âme romantique dans la camisole de force du labeur quotidien. Ce monde n'est ni indien ni blanc. C'est moitié-moitié — comme le lait et l'eau. » Il a beau habiter à l'école et y faire ses devoirs, son « âme se perd dans les songes comme elle le faisait lors de chaudes soirées d'avril dans la réserve »⁸⁷.

La nourriture occupe une grande place dans *Brown Tom's School Days*, notamment les festins « pain et lard » organisés par les garçons. Ces derniers utilisent l'argent gagné en faisant des travaux de jardinage pour acheter les ingrédients du « gundgeon », ou pain moulu, qui était le plat de résistance du repas. Même si on leur donne parfois la permission de sortir, les garçons doivent, la plupart du temps, se rendre au village en cachette pour acheter les ingrédients⁸⁸. Lorsque le repas est prêt :

Les garçons sont généralement silencieux jusqu'à ce qu'il ne reste plus que des miettes de ce repas très attendu. En général, il n'y a pas de couteau pour trancher le pain. Il est d'abord brisé en deux, puis on retire la miche. On garde la croûte pour la fin et, dans les très rares cas où elle n'est pas entièrement mangée, on la conserve pour faire du troc. Dans la plupart des cas, un garçon finit de manger les miettes tandis qu'un autre lèche toute trace de lard sur le papier d'emballage⁸⁹.

Montour décrit l'approvisionnement en nourriture comme étant « abondant, mais insuffisant »⁹⁰. Les garçons « ont toujours faim. La recherche de nourriture alimente le début et la fin de toutes les conversations. Bien entendu, cela est encore plus vrai au début du secondaire. Ce n'est pas qu'ils sont sous-alimentés ou mal nourris. Ils ont tout simplement un appétit insatiable et sont passablement omnivores⁹¹. » L'intimidation a souvent pour thème la nourriture, les plus jeunes garçons ayant souvent tendance à vendre leur nourriture à l'avance. Utilisant un langage évocateur du récit biblique du chasseur Ésaü, forcé de renoncer à son droit d'aînesse pour un bol de lentilles (potage), Montour décrit les garçons comme étant des « petits Ésaü indiens » qui « vendent constamment leur droit à la nourriture en échange d'un bol de potage. Les "biscuits du jeudi" sont échangés contre une pomme juteuse en milieu d'après-midi ou contre des morceaux de bonbons qui s'accumulent dans les poches de leur pardessus⁹². À l'heure des repas, un élève peut recevoir un message secret lui rappelant de payer une dette de nourriture⁹³.

Des idylles se forment entre les filles responsables de la traite des vaches et les garçons qui doivent surveiller les bêtes. Des messages d'amour sont cachés entre deux tranches de pain et transmis par un employé de la cuisine à la personne aimée⁹⁴.

Selon Montour, la plupart des garçons sont en bonne santé. « Cependant, la tuberculose, ce tueur silencieux, s'infiltré parfois parmi nous. Un copain tranquille et inoffensif deviendra de plus en plus renfermé et amorphe⁹⁵. » Dans son manuscrit, Montour décrit la mort d'un ami en ces termes : « À mesure que le mal insidieux s'installe, il commence à perdre intérêt pour les activités de gamins. Il tousse fréquemment et n'a plus d'énergie. Ses amis tentent de l'intéresser avec leurs jeux et leurs expéditions, mais il sourit faiblement et leur dit de partir sans lui. Il n'en a pas envie. » Plus tard, le garçon est retiré de l'école. « Un vide s'installe à l'endroit où le doux garçon a vécu avec ses copains⁹⁶. »

Montour demeure membre de l'Église méthodiste et, plus tard, de l'Église Unie. Il affirme qu'en tant qu'élève, il s'est soumis au programme gouvernemental en matière de religion de la même manière qu'il avait accepté « les vêtements, la nourriture et le toit qui lui étaient fournis ». Toutefois, il « se demande parfois si la religion de la longue maison de chez lui n'était pas aussi satisfaisante »⁹⁷. Il reconnaît que les missionnaires

[...] décourageant la pratique de la religion de la longue maison et l'utilisation de la langue maternelle. On prive les Indiens de leur culture comme si elle n'avait aucune valeur spirituelle ou esthétique. Ces derniers auraient été stupéfaits d'entendre un professeur autochtone dire d'une chanson en langue mohawk qu'elle est « la musique la plus douce que l'on retrouve de ce côté-ci du paradis ». Les langues indiennes ne sont pas parlées dans l'institution. On entend à l'occasion chuchoter dans une langue indienne ou des jeunes élèves l'utiliser pour dire de mauvais mots⁹⁸.



William Robinson, chef Shingwauk et chef Nebenaigoching, 1850.
Photos du traité Robison-Huron, collection du chef Shingwaukonse, 2011-017-001 (001), Shingwauk Residential Schools Centre, Université Algoma.



Charles Nowell, son épouse et sa belle-mère. Charles Nowell se souvient « d'avoir pleuré pendant près d'une semaine » à son arrivée à l'école d'Alert Bay, en Colombie-Britannique.
Musée royal de la Colombie-Britannique, Archives de la Colombie-Britannique, PNo0994.



Frederick O. Loft, ancien élève d'un pensionnat résidentiel et fondateur de la League of Indians of Canada.

Bibliothèque et Archives du Canada, MIKAN no 3629837.



Mike Mountain Horse. Dans ses mémoires portant sur son séjour à l'école anglicane sur la réserve des Gens du Sang, dans le Sud de l'Alberta, il décrit en ces termes son arrivée : « Mes vêtements autochtones constitués d'une couverture, d'un pagne, de jambières, d'une chemise et de mocassins me sont retirés. »

Archives du Musée de Glenbow, NB-44-92.



Chief Thunderchild (c.1910)

Chef Peyasiw-awasis, vers 1920. Peyasiw-awasis (Thunderchild) demande au gouvernement fédéral de créer des externats sur les réserves, afin que les parents « puissent s'occuper eux-mêmes de leurs enfants, ce qui est naturel ».

Saskatchewan Archives Board, R-A17725.



Edward Ahenakew, ancien élève d'un pensionnat indien écrit : « J'ai trop souvent vu des enfants quitter le pensionnat pour retourner mourir à la maison, après avoir perdu pendant leur séjour au pensionnat toutes les joies liées à leur association avec leurs propres familles, victimes d'une politique éducative bien intentionnée, mais mal avisée ».
Saskatchewan Archives Board, R-B11359.



Joseph Dion se souvient que lui et ses compagnons de classe à l'école catholique romaine à Onion Lake, « en viennent vite à la conclusion que la maladie pulmonaire est mortelle; donc, dès que nous voyons quelqu'un cracher du sang, nous l'estimons immédiatement en danger de mort. Il est atteint de consommation : il va mourir ».
Archives du Musée de Glenbow, NA-2815-1.



Enos Montour termine ses mémoires légèrement romancées de son séjour à l'Institut Mohawk en se demandant si « tout cela n'a pas été une erreur. Ces cadeaux n'ont-ils pas servi à les rendre inaptes à leur ancienne vie sur la réserve sans pour autant pouvoir leur offrir grand-chose du merveilleux monde anglo saxon? Est-ce que cela a été positif ou négatif? »

Archives de l'Église Unie du Canada, 76.001 P4091.



Eleanor Brass se souvient que les soupers au pensionnat de File Hills, en Saskatchewan, consistaient en « une soupe claire et insipide et qu'il n'y avait jamais de viande ».

Avec la permission du *Regina Leader-Post* (photographe : Roy Antal).



Simon Baker organise une manifestation qui permet aux élèves d'obtenir davantage de nourriture. Il déclare au directeur que si les garçons doivent travailler comme des hommes, ils doivent être nourris comme des hommes.
Archives de l'Université de la Colombie-Britannique, UBC 35.1/152-7.



John Tootoosis affirme que le pensionnat de Delmas, en Saskatchewan, « procédait à un lavage du cerveau en règle, effaçant tout ce dont un Autochtone avait besoin pour s'aider lui-même et pour réfléchir comme un être humain afin de s'assurer sa survie ».
Saskatchewan Archives Board, R-A7662.



George Manuel se souvient qu'au pensionnat de Kamloops, en Colombie Britannique, « tous les élèves dégageaient une odeur de faim ».

Archives de l'Université de la Colombie-Britannique, George Manuel, UBC 1.1/16108.



Selon Mary John, au pensionnat de Fraser Lake, en Colombie Britannique, « on infligeait des sévices corporels aux garçons qui parlaient aux filles et on en faisait autant aux filles qui écrivaient des billets aux garçons ».

Northern BC Archives (Université de Northern British Columbia), Fonds Bridget Moran, Accession no 2008.3.1.22.6.



Au pensionnat de Shubenacadie, en Nouvelle-Écosse, les enseignants ont recours « aux ordres, aux menaces et à la ridiculisation », nous enfoncez les doigts dans les côtes et nous donnent des coups de baguette sur les doigts. En conséquence, Isabelle Knockwood grandit dans la « crainte perpétuelle de dire ou de faire quoi que ce soit ».

Avec la permission de l'Université St Mary's, Halifax, Nouvelle-Écosse.

Montour termine son manuscrit par la graduation de Tom et le choix que ce dernier doit faire entre le retour dans la réserve et « le monde compétitif et rempli d'obstacles des Anglo-Saxons »⁹⁹. Tandis que Tom réfléchit à ses choix, l'auteur suggère que les professeurs se demandent en silence : « Tout cela a-t-il été une erreur? Leur avons-nous offert des cadeaux qui les rendront inaptes à la vie dans les réserves sans pour autant pouvoir leur promettre un grand avenir dans le monde anglo-saxon? Était-ce pour le meilleur ou pour le pire¹⁰⁰? » C'est par cette fin dévastatrice que se termine ce livre empreint de douceur.

Simon Baker

Simon Baker naît en 1911 en Colombie-Britannique. Sa mère, Susan Capilano, fréquente le pensionnat, mais ses parents la retirent de l'école après une année ou deux parce qu'elle était constamment punie pour avoir parlé le squamish¹⁰¹. Jeune garçon, Baker fréquente l'école anglicane de Lytton, en Colombie-Britannique. Il écrit à ce sujet :

Nous étions les premiers arrivés. Je me rappelle avoir vu cet énorme édifice. J'étais perplexe. Nous étions tous excités. On nous a fait entrer dans l'édifice et fait visiter les lieux. On nous a fait descendre, puis on nous a donné des vêtements pour l'école. Ils ont pris nos vêtements et les ont rangés; nous ne les avons plus jamais revus.

La première nuit, lui et son frère Joe couchent sur le plancher parce qu'ils n'ont pas l'habitude de dormir dans des lits¹⁰². Dans ses mémoires, Baker formule des commentaires posés sur les pensionnats et fait le constat suivant : « Je crois que nous étions contents d'avoir un lit, un endroit pour manger et pour les loisirs et une cour extérieure pour jouer¹⁰³. »

À l'école, l'ambiance est généralement répressive et tout est réglé au quart de tour. « On nous dit constamment quoi faire. Nous devons répondre à l'appel des cloches comme des rats bien entraînés. La cloche sonne pour nous dire de nous lever, faire des tâches, manger, aller à la chapelle, à l'école, étudier et nous coucher¹⁰⁴. » Les professeurs ne sont peut-être pas méchants, mais à l'âge de treize ans, il est avec ses amis lorsqu'il voit un élève se faire battre par le superviseur de la ferme. Les garçons travaillent à l'étable lorsque l'un d'eux décide d'uriner dans le grenier plutôt que de redescendre et d'utiliser la toilette extérieure. L'urine s'infiltré dans le plancher et atteint le superviseur. Enragé, le professeur bat l'élève avec une lanière de cuir. Baker écrit : « Il avait peut-être fait quelque chose de mal, mais il n'aurait jamais dû être battu comme ça. » Cette nuit-là, rongés par la colère et la peur, les cinq garçons ont sauté dans le train en direction de Vancouver. Baker et ses amis se réfugient chez la grand-mère de celui-ci qui les aide à se rendre à Squamish, où ils se cachent dans les

buissons. Un policier les retrouve et les force à retourner à l'école¹⁰⁵. Ses amis et lui s'enfuient une deuxième fois et sont ramenés par le même policier. Il raconte qu'ils n'ont pas été punis pour leur geste, mais qu'à leur retour ils ont dû « obéir à davantage de règles »¹⁰⁶.

Baker se rappelle également avoir été battu par des garçons plus âgés « parce qu'ils prétendaient que j'avais fait quelque chose de mal. La plupart du temps, je n'avais aucune idée de ce dont il était question. Je n'ai toutefois jamais abandonné, car je savais que mon frère Joe était là pour m'aider¹⁰⁷. »

À son avis, les élèves sont affamés et surmenés. Ils ne sont pas non plus toujours en mesure de profiter des fruits de leur labeur. Plutôt que d'être consommés par les élèves, le beurre de la laiterie est vendu, de même que les légumes et les fruits produits par la ferme, et ce afin d'aider l'école à payer ses dépenses¹⁰⁸. Baker réussit à convaincre les autres garçons que la seule façon pour eux d'obtenir de meilleures rations c'est de menacer de faire la grève. Agissant à titre de représentant des élèves, Baker déclare au directeur qu'étant donné que les élèves travaillaient comme des hommes, ils devaient être nourris comme des hommes. Il l'avertit que si le régime alimentaire des élèves n'était pas amélioré, ces derniers allaient voler de la nourriture. Le directeur félicite Baker pour son honnêteté et accède à la demande des élèves¹⁰⁹.

Comme c'est le cas pour bien d'autres élèves, le séjour de Baker à l'école est assombri par une tragédie. Son autre frère, Jim, meurt d'une méningite cérébro-spinale à l'école de Lytton.

Je l'entendais pleurer la nuit. Je demande au directeur de l'emmener à l'hôpital et il ne le fait pas. Environ deux semaines plus tard, mon frère se tord de douleur et en perd la raison. Pendant des jours, je supplie le directeur d'emmener mon frère chez le docteur. « Pour l'amour de Dieu, vous devez faire quelque chose pour mon frère. » On l'emmène finalement au petit hôpital de Lytton. Tous les jours, je demande comment va mon frère et on me dit qu'il va bien. Le troisième jour, le dimanche soir, la femme du directeur arrive, parle à son mari, puis on demande à me voir dans le bureau du directeur pour me dire que mon frère vient de mourir. Je vais à l'hôpital avec le directeur. Mon frère Jim est dans une pièce qui ressemble à une morgue¹¹⁰.

L'école fournit le cercueil, mais comme celui-ci est trop petit, il faut plier les genoux de son frère. Lorsque sa grand-mère vient chercher le corps, elle exige que l'école commande un nouveau cercueil¹¹¹.

Baker quitte l'école de Lytton à l'âge de quinze ans après avoir terminé sa huitième année. « Je sais qu'il n'y a aucune raison de rester à la maison. Je veux être à l'école avec les garçons, un lit et trois repas par jour comme avant. » Il dit à sa grand-mère qu'il veut poursuivre ses études, mais cette dernière lui répond : « Mon fils, je ne veux pas que tu fréquentes l'école des Blancs parce que je t'ai enseigné notre mode de vie

et que je veux que tu sois le leader de notre famille ici, sur la réserve Capilano. » Baker choisit de ne pas contredire sa grand-mère, même s'il est frustré de sa décision¹¹².

Eleanor Brass

Eleanor Brass naît en Saskatchewan en 1905; elle est la fille de Fred Dieter et Marybelle Cote. Dans leur jeunesse, ses parents ont tous deux fréquenté les pensionnats. Selon la croyance familiale, un prêtre catholique et un directeur presbytérien auraient donné de l'argent aux parents de Fred pour les convaincre de l'inscrire dans leurs écoles respectives. Il finira par fréquenter l'école presbytérienne de File Hills en raison de sa proximité. Pour sa part, Marybelle va à l'école presbytérienne de Kamsack. Tous deux étudient également à l'école industrielle de Regina¹¹³.

L'expérience du père d'Eleanor à l'école de Regina fait partie du folklore familial. Il raconte des histoires en lien avec la natation, le patin, la crosse, le soccer et le baseball (beaucoup moins populaire que le soccer). L'école organise des fanfares, de même que des danses, des groupes de discussions et des débats. Certains diplômés sont envoyés au Hampton Institute, en Virginie, pour parfaire leurs connaissances en missionnariat et en médecine. Dans ses mémoires, Brass écrit : « Ceux qui comme nous sont des descendants des élèves se demandent pourquoi cette école technique et d'autres semblables ont fermé leurs portes¹¹⁴. »

Les parents d'Eleanor Brass se marient au pensionnat de File Hills où Kate Gillespie, la directrice, et sa sœur Janet (l'intendante du pensionnat) organisent la cérémonie et font le gâteau de mariage. Le couple marié s'installe ensuite sur une terre labourée par Dieter dans la réserve de Peepeekisis, une réserve qui formera le cœur de la colonie de File Hills pour les anciens élèves du pensionnat¹¹⁵.

Bien qu'il ait fait un récit positif de son expérience dans les pensionnats, Fred Dieter souhaite que ses propres enfants fréquentent « l'externat des Blancs ». Toutefois, en 1911, l'agent des Indiens de la région l'informe que sa fille Eleanor et sa sœur de sept ans devront étudier à l'école de File Hills, située à plus de dix-neuf kilomètres de la ferme de Dieter.

Brass dresse elle-même un portrait très positif de son premier directeur, le bien nommé révérend H. C. Sweet¹¹⁶. De l'avis de Brass, son remplaçant « est davantage un dictateur endurci » et, sous son administration, la courroie est constamment utilisée. Après avoir été surprise à passer des notes par la fenêtre de l'hôpital de l'école à des élèves en quarantaine, Brass est enfermée dans une chambre sans nourriture et sans accès à une toilette pour la journée. Lorsque la punition est terminée, l'intendante la frappe pour avoir fait pipi dans sa culotte, la couche dans son lit et la frappe dans le dos avec une courroie. Brass crie si fort que les garçons l'entendent de leur dortoir et implorent l'intendante d'arrêter¹¹⁷.

Un des camarades de classe de Brass, le fils de douze ans du chef Pasqua qui ne parle pas anglais, trouve l'école très abrutissante et fait une fugue. On le retrouve et le ramène au pensionnat où on le dénude, le couche face contre le lit et on le bat¹¹⁸. À une occasion, une cousine d'Eleanor Brass et son amie s'enfuient de l'école. À leur retour, elles sont aussi battues à coups de courroie. « Leurs mains sont enflées et ressemblent à des gants de boxe et leurs bras ont d'énormes marques. Le directeur enchaîne ensuite les chevilles de ma cousine de manière à ce qu'elle tombe si elle essaie de marcher. » Lorsque Fred Dieter aperçoit les fers aux pieds de la jeune fille lors d'une visite à l'école, il bondit dans l'escalier pour gagner le bureau du directeur, l'empoigne et lui ordonne de « lui enlever ces chaînes ». Après avoir indiqué au directeur qu'il pouvait s'estimer chanceux de s'en tirer à si bon compte, il lui dit : « Ce sont des enfants, pas des criminels, et je ne veux plus jamais les voir traités avec une telle cruauté¹¹⁹. »

La mère de Brass parle le saulteux et son père le cri, mais à la maison ils choisissent de parler l'anglais en bonne partie parce qu'ils craignent que leurs enfants « soient désavantagés à l'école s'ils ne parlent que des langues indiennes »¹²⁰. Les enfants n'ont pas le droit de parler des langues autochtones à l'école. À la même époque, Brass se rappelle que « la femme du directeur a dit aux filles élevées dans la colonie de File Hills qu'elles étaient bonnes à rien parce qu'elles ne parlaient pas le cri »¹²¹. Les enfants échangent ce qu'ils savent de la culture autochtone. Ils se rendent parfois au lac et, utilisant un sceau en guise de tambour, tiennent des pow-wow secrets, toujours conscients du fait qu'ils pourraient recevoir des coups de fouet s'ils sont pris en flagrant délit¹²².

Pendant les mois d'hiver, les parents n'ont pas le droit d'aller à l'école. Eleanor affirme que c'est pendant cette période « que nous subissons beaucoup de mauvais traitements et que sommes torturés »¹²³. Cette absence de contacts se fait sentir de bien des façons. Brass doit, par exemple, porter des souliers qui sont trop grands pour elle. Elle est convaincue que si ses parents avaient été au courant de son besoin, ils lui auraient fourni des chaussures¹²⁴.

Brass se rappelle de sa première enseignante à File Hills qui parlait constamment aux enfants de l'enfer et leur disait qu'ils y iraient s'ils ne se comportaient pas bien. Sa deuxième enseignante, plus jeune, est davantage populaire auprès des élèves, mais elle ne reste pas longtemps. Aucune de ces deux enseignantes n'a beaucoup appris aux enfants sur le plan scolaire. Au cours des dernières années passées à l'école, Eleanor, qui se prépare à fréquenter une « école de Blancs », fait la connaissance de M^{lle} Hewett qui croyait en elle : « Elle me pousse à me dépasser en classe et me donne même des devoirs supplémentaires pour que je n'aie pas trop de retard à mon entrée à l'école des Blancs¹²⁵. »

Selon Brass, lors des soupers à File Hills, on nous sert « de la soupe diluée sans saveur et sans viande ». Je me rappelle d'un hiver où j'ai l'impression d'avoir mangé

du poisson tous les jours¹²⁶. Le gruau de l'école est tantôt brûlé, tantôt à moitié cuit, mais il faut le manger si on ne veut pas être puni¹²⁷. Un jour, les élèves découvrent dans le grenier de l'établissement des barils de pommes. Au fil des semaines, ils vident les barils. Lorsque leur subterfuge est découvert, les élèves se font envoyer dans leur lit sans manger. Dans les jours suivants, on appelle les enfants un par un au bureau du directeur pour leur administrer des coups de courroie. Brass se rappelle que, lorsque c'est son tour, ses cris ne lui valent qu'un commentaire sarcastique : « les Cote sont de bonnes chanteuses », une référence moqueuse au fait que sa mère et sa sœur étaient reconnues pour leurs belles voix¹²⁸. Lorsque la température est clémente, les garçons piègent des spermophiles et des écureuils qu'ils font rôtir sur des feux à ciel ouvert afin d'enrichir leur régime alimentaire et partagent à l'occasion leur festin avec les filles¹²⁹.

À File Hills, les élèves marchent dehors pour faire de l'exercice, même l'hiver. Brass soutient que les vêtements n'étaient pas assez chauds. Ces marches de trois à cinq kilomètres étaient particulièrement difficiles pour les plus jeunes. « Les petits enfants pleuraient et mouillaient leurs sous-vêtements qui, rapidement, devenaient gelés, puis on leur donnait la fessée pour cette raison¹³⁰. »

Deux incidents tragiques marquent son séjour à l'école. Une année à l'automne, Archie Feather est tombé sous la glace d'un lac de la région et s'est noyé. Elle se souvient également d'un garçon de dix-sept ans de la réserve Carlyle qui s'est pendu dans l'étable. « Le pauvre garçon avait des ennuis qui n'étaient pas si terribles en apparence, mais qui semblaient l'être pour lui. Le personnel pouvait donner cette impression en étant toujours prêt à distribuer des punitions. » Le jeune homme est enterré dans la réserve de Peepeekisis, et sa famille vient visiter sa tombe chaque été¹³¹.

En 1917, son père la retire de l'école et l'inscrit à l'école locale d'Abernathy, en Saskatchewan. L'expérience, teintée de racisme, est terrible. Par la suite, Brass fréquente l'école secondaire de Canora et demeure à la pension administrée par l'Église presbytérienne, où elle se fait deux bonnes amies d'origine écossaise¹³². Certains de ses frères étudient au pensionnat de Brandon, où « le directeur est un despote qui fait peur aux enfants. Mes frères m'ont raconté que même après avoir quitté l'école, ils craignent toujours ce directeur lorsqu'ils le rencontrent¹³³. »

Ses frères vont aussi à File Hills après son départ. Leur séjour est difficile. Elle estime qu'un de ses frères, Russell, est mort par suite de négligence. Leur père tente de les envoyer à l'école du village à Lorlie, en Saskatchewan, mais doit plutôt les inscrire au pensionnat lorsque la discrimination vécue par les enfants est telle que le conseil scolaire refuse d'accepter les élèves autochtones¹³⁴.

John Tootoosis

En 1912, John Tootoosis Jr., âgé de douze ans, et son plus jeune frère Tom gardent le troupeau de chèvres familial dans la réserve de Poundmaker, en Saskatchewan, lorsqu'ils aperçoivent un chariot à l'extérieur de la maison de leurs parents. Un prêtre discute avec son père, qui est loin d'avoir une bonne opinion des pensionnats même s'il est conscient de l'importance d'avoir une éducation officielle. Dans la réserve, on appelle les anciens élèves qui ont été séparés de leurs familles et de leurs traditions « les écoliers fous ». Ultimement, c'est le désir du père de voir ses enfants apprendre à lire, à écrire et à compter qui l'emporte. Il dit à ses fils de prendre une bouchée rapidement et de mettre des vêtements chauds, car ils s'en vont au pensionnat de Delmas (aussi appelé école Thunderchild) situé à quarante kilomètres de chez eux¹³⁵. Les garçons aiment le voyage en chariot, mais sont surpris et dépassés à la vue des religieuses qui les accueillent à leur arrivée. Au cours des jours qui suivent, ils découvrent qu'ils seront punis lorsqu'ils parlent cri et qu'ils seront à nouveau punis s'ils font des erreurs en anglais. Bien des élèves se replient sur eux-mêmes, mais John Tootoosis préfère la confrontation. Il estime qu'il y a trop de religion, trop de travail à accomplir, que la nourriture est insuffisante et immangeable et qu'il n'y a pas assez d'enseignement. Il survit, en partie en raison du temps qu'il passe avec sa famille l'été. À l'âge de seize ans, alors qu'il envisage positivement la poursuite de ses études, il apprend que le gouvernement cessera de payer pour son éducation. Il revient dans la réserve et, avec l'appui de son père, réapprend à vivre et à travailler dans la collectivité¹³⁶.

Après avoir quitté le pensionnat, John est frustré de découvrir que son anglais n'est pas fonctionnel. La langue maternelle des professeurs qui lui ont enseigné à l'école de Delmas était le français; par conséquent, il n'est pas en mesure de comprendre l'anglais parlé dans les Prairies et il parle cette langue avec un accent à la fois cri et français¹³⁷.

Dans une langue étrangement similaire à celle d'Edward Ahenakew, Tootoosis fait une critique précoce de l'héritage des pensionnats.

Lorsqu'un Indien sort d'un de ces établissements, c'est comme si on le mettait entre deux murs d'une pièce et on l'y laissait suspendu au milieu. D'un côté, les choses qu'il a apprises de son peuple et le mode de vie des siens qui sont en voie de s'effacer; de l'autre, les manières de faire et d'être des Blancs, qu'il n'arrivera jamais à bien comprendre, faute d'avoir reçu l'instruction appropriée, et qu'il ne pourrait faire siennes. Il est suspendu entre deux cultures, celle des Blancs et celle des Indiens, et il n'appartient à aucune.

Ils ont pratiquement effacé tout ce qu'il y avait dans notre esprit, tout ce qu'un Indien avait besoin de savoir pour se débrouiller, pour réagir comme n'importe quel être humain doit le faire pour survivre¹³⁸.

George Manuel

Le fondateur de la Fraternité nationale des Indiens, George Manuel, garde trois grands souvenirs des années passées au pensionnat de Kamloops, en Colombie-Britannique, dans les années 1920, à savoir « la faim, avoir à parler en anglais et se faire traiter de païen à cause de son grand-père »¹³⁹.

Les souvenirs de la faim dominent. Il a faim dès son premier jour d'école et cette sensation perdure jusqu'à ce qu'il quitte le pensionnat après avoir reçu un diagnostic de tuberculose osseuse deux années et demie plus tard. Il n'est pas le seul : « Tous les élèves indiens criaient famine¹⁴⁰. » Pour se nourrir, les élèves apprennent à déverrouiller des casiers de légumes, puis à jeter des pommes de terre volées dans des feux allumés pour brûler des mauvaises herbes¹⁴¹. Lorsqu'ils ne trouvent rien d'autre à se mettre sous la dent, ils mangent des racines de pissenlit, des boutons de rose et même des feuilles¹⁴². Ses parents ne peuvent venir le visiter que deux fois par année, à Pâques et à Noël. « Lors de ces visites, ils apportent de la viande de cerf, du pain bannock et d'autres vrais aliments consistants¹⁴³. »

Manuel a peu d'égards pour la formation professionnelle donnée dans les écoles et estime qu'on n'enseigne pas aux élèves les compétences dont ils auraient besoin pour exploiter une ferme. Les garçons doivent principalement exécuter les divers travaux manuels qu'exige normalement l'exploitation quotidienne d'une ferme, à l'aide d'équipement désuet qui ne se trouve plus sur aucune ferme¹⁴⁴. Sa véritable éducation ne débute que lorsqu'il est hospitalisé. Les infirmières lui donnent alors des livres qu'il n'a jamais vus à l'école et lui apprennent à lire¹⁴⁵.

La résistance des élèves à l'égard du traitement qu'ils subissent se manifestent essentiellement par des tentatives de contourner les règles et, plus inquiétant, par l'intimidation des plus jeunes. Cette attitude change à Kamloops lorsque des élèves aperçoivent un Autochtone plus âgé, Alex Thomas, enguirlander un professeur pour avoir fait trop travailler les garçons. Son geste les inspire : « Lorsqu'un professeur lève sa règle pour frapper un élève, celui-ci l'attrape et l'enlève au professeur, puis le reste de la classe se retrouve instantanément sur l'homme. Il s'agit là d'une façon immature et enfantine de retourner la violence à sa source, mais ce n'était pas de la soumission¹⁴⁶. »

Résultat de la discipline sévère qui sévit dans les écoles, les élèves ne veulent plus travailler s'ils ne font pas l'objet de menaces. Selon Manuel, ce traitement a également pour conséquence qu'ils ne veulent pas travailler à leur retour dans leur collectivité. « Nos parents n'ont jamais frappé un enfant de leur vie. Nos mères, pères, oncles, tantes et grands-parents ne représentent donc pas une menace, ce qui est la seule chose que nous avons appris à comprendre. Pire encore, ils parlent une langue non civilisée et sauvage et ont plein de superstitions¹⁴⁷. »

Mary John

À l'automne 1920, Mary John, qui a alors sept ans, se fait dire par sa mère qu'elle doit maintenant aller à l'école. Avec trois autres enfants de Stoney Creek, une collectivité de Carriers, dans les terres de la Colombie-Britannique, elle doit monter dans le chariot d'un étranger et partir pour le pensionnat. Elle est excitée, d'autant plus que sa mère lui a donné vingt-cinq cents pour s'acheter des bonbons. Son enthousiasme est toutefois refroidi par les pleurs de sa grand-mère au moment de son départ. En route, le conducteur du chariot s'arrête au village de Vanderhoof, situé à proximité, pour prendre deux religieuses, puis il file vers le nord. Le voyage dure deux jours et les voyageurs passent la nuit dans une tente. Ils arrivent enfin à Fort St. James où se trouve un pensionnat catholique¹⁴⁸.

Avant d'aller au pensionnat, Mary habite avec sa famille. Elle y apprend à s'occuper d'un petit territoire de trappe, de même qu'à dépouiller et à étirer les peaux des animaux qu'elle capture. Elle s'occupe surtout de ses frères et sœurs moins âgés pendant que sa mère et sa sœur aînée sèchent et fument le poisson et la viande, et prend part aux activités annuelles de chasse, de pêche, de trappe et de cueillette de petits fruits¹⁴⁹.

Les repas du pensionnat sont une surprise. Ils sont ennuyeux et monotones : du gruau entrecoupé d'orge et de fèves bouillis, et du pain tartiné de lard. Des semaines peuvent s'écouler sans voir ne serait-ce qu'un morceau de poisson ou de viande; le sucre et la confiture sont réservés aux occasions spéciales¹⁵⁰. Les élèves qui volent de la nourriture ou qui parlent leur langue traditionnelle reçoivent des coups de fouet. « Les garçons se font réprimander pour avoir parlé aux filles, et les filles se font réprimander pour avoir écrit des mots aux garçons¹⁵¹. » Le retour à la maison à la fin de l'année scolaire est émotif : « Tout le monde pleure lorsque le chariot s'arrête à Stoney Creek. Ma mère et ma grand-mère, Bella et Mark — tout le monde pleure en voyant ces deux petites filles de huit ans parties depuis si longtemps¹⁵². »

En 1922, les élèves de l'école vieillissante de Fort St. James déménagent à la nouvelle école de Lejac, à Fraser Lake, en Colombie-Britannique.

Tout le monde veut entrer en premier dans l'immeuble et, une fois à l'intérieur, nous courons d'une pièce à l'autre, nous ouvrons et fermons les robinets et tirons la chasse des toilettes. Nous jetons un coup d'œil à la salle de couture et à la chapelle. L'hôpital nous déçoit un peu avec ses murs sans décoration, ses quelques lits de camp et ses grandes armoires. Nous apprendrons bientôt qu'il faut plutôt utiliser le terme « infirmerie ». Tout le reste est toutefois si neuf, si grand. Des « Venez! Regardez! » retentissent dans tout l'établissement¹⁵³.

L'excitation prend fin rapidement. Lors de sa deuxième journée d'école, un garçon reçoit des coups de fouet devant tous les élèves pour avoir mouillé son lit. Peu de temps après, une fille reçoit le même traitement pour avoir déposé une note sur le

bureau d'un garçon. Mary se rappelle qu'avant la fin de la première semaine de classe, trois garçons s'étaient enfuis¹⁵⁴.

Malgré tout, elle aime apprendre et souhaite qu'on lui enseigne davantage. Timide, soumise et craignant les châtiments, elle utilise sa propre langue seulement pour chuchoter et ne vole rien, si ce n'est du sucre laissé au fond des tasses de thé des religieuses lorsqu'elle nettoie après les repas. Comme elle a une belle voix, on lui donne des leçons de chant pendant que les autres enfants sont à l'extérieur pour défricher la terre qui servira pour la ferme de l'école. De son propre aveu, elle est l'un des chouchous des professeurs¹⁵⁵.

Mais l'école n'a jamais été un lieu de bonheur :

Les missionnaires et les religieuses devaient s'occuper de cent quatre-vingts enfants autochtones qui étaient constamment tiraillés par la faim et la nostalgie. Les garçons se rebellaient ouvertement, nombre d'entre eux volant, se sauvant ou attirant les filles dans un coin seules avec eux. Contrairement aux garçons, il était rare que les filles se montrent ouvertement rebelles. Elles étaient plutôt maussades et déprimées¹⁵⁶.

Même si Mary craint le retour en classe à la fin de chaque été, elle reconnaît les avantages d'avoir une éducation de base. Elle est fière de parler anglais, de même que de savoir lire, écrire et compter. Elle accorde également de la valeur aux compétences domestiques acquises au pensionnat, notamment en couture et en cuisine¹⁵⁷.

Mary a quatorze ans en 1927 lorsqu'elle annonce à ses parents qu'elle ne souhaite pas retourner à l'école. Comme les membres de sa famille ont eu recours à un guérisseur autochtone, elle craint que le mot se répande à l'école et qu'elle soit punie pour ses origines païennes. Sa mère, qui avait besoin de son aide pour prendre soin de ses cinq enfants plus jeunes, accède à sa demande. Plutôt que de retourner à Lejac à l'automne, elle se joint au périple de sa famille vers le territoire de chasse traditionnelle. Plusieurs jours plus tard, la famille est rattrapée par un policier de la Gendarmerie qui vient chercher Mary. Ce dernier fait valoir que, légalement, Mary doit aller à l'école pendant encore un an, mais il ne force pas les parents de la jeune fille à lui confier l'enfant. Ses années de pensionnat sont derrière elle¹⁵⁸.

Après son mariage, Mary est jugée « inutile » par sa bellemère, car elle ne sait pas conserver le poisson et la viande séchés, préparer les caches, chasser ou trapper, des compétences essentielles pour être digne de son fils¹⁵⁹. Et, lorsque les enfants de Mary ont l'âge de fréquenter l'école, elle doit les envoyer à l'école de Fraser Lake. « Le départ des enfants est terrible. Je me suis sentie seule toute l'année. Chaque année en septembre, un camion vient dépouiller la réserve de ses enfants. Soudainement, après un été rempli de cris et de rires d'enfants, le village est silencieux¹⁶⁰. »

Isabelle Knockwood

Isabelle Knockwood fait son entrée au pensionnat de Shubenacadie, en Nouvelle-Écosse, le 1^{er} septembre 1936. Toute sa famille marche avec elle jusqu'à l'école en cette première journée. Son frère, Henry, fréquente cette école depuis quatre ans, mais pour Isabelle, son frère Joe et sa sœur Rose Anne, c'est le début de leurs années de pensionnat. On leur montre la chapelle de l'école qui, leur dit-on, est un lieu sacré. En rétrospective, Knockwood fait le constat que c'était « un lieu où bon nombre des prières des enfants n'étaient pas exaucées¹⁶¹. »

Ils se rendent ensuite au parloir. Avec l'aide d'une religieuse, sa mère lit et signe le document d'inscription de l'école. Lorsqu'une jeune femme autochtone arrive dans le parloir, la mère d'Isabelle lui parle en micmac. Timidement, la jeune fille répond en anglais. On leur explique alors qu'il n'est pas permis de parler le micmac à l'école¹⁶². Isabelle découvre plus tard que cette langue bannie a une vie cachée. Les religieuses n'étant pas en mesure de comprendre cette langue, le micmac fournit aux élèves un outil pour rire de l'autorité. Un élève de Shubenacadie pouvait faire éclater de rire la chorale en entier en insérant des mots micmacs dans les hymnes latins pour leur donner un sens nouveau et satirique¹⁶³.

Ce ne sont hélas que de petits plaisirs. Pour les élèves, l'école est un endroit froid, stérile et solitaire, même si elle est remplie d'enfants. « Nous n'osons pas nous étreindre ou nous embrasser. Tout geste d'affection est perçu de manière négative par les religieuses¹⁶⁴. »

Tous les enfants rêvent de retourner à la maison — et les garçons, agissant sous le coup de l'impulsion, tentent parfois de quitter l'école pour aller rejoindre leur famille. Lorsqu'ils sont pris en flagrant délit et retournés à l'école, on leur rase la tête. Chaque fois qu'elle entre dans le réfectoire, Isabelle jette un regard inquiet à ses frères, craignant qu'ils aient subi un tel châtement. « Vous auriez dû voir l'expression sur le visage des sœurs et des cousines des garçons qui faisaient leur entrée au réfectoire les cheveux rasés. C'était terrible de les voir retenir leurs larmes sans être capables de les aider — ni même de leur parler¹⁶⁵. » Pour punir les fugueurs, on les enferme parfois dans l'armoire sous l'escalier de la cuisine¹⁶⁶.

Isabelle a douze ans lorsqu'on l'affecte à la cuisine. Avec l'aide d'une fillette plus âgée, elle « fait le gruau puis le verse dans dix grands bols; elle traîne les bidons de lait de dix gallons laissés à la porte arrière de la cuisine par les garçons de l'étable et verse le lait écrémé dans dix pichets plus grands »¹⁶⁷. Elle craint les grands couteaux à pain et est trop petite pour transporter les gros chaudrons d'eau bouillante servant pour les repas. Les blessures sont inévitables dans de telles circonstances.

Je dois transporter les chaudrons jusqu'au lavabo et les soulever jusqu'à une hauteur de trois pieds. Je ne suis pas assez grande ni assez forte pour soulever un tel chaudron. La religieuse me crie après parce qu'elle a peur que j'échappe

le chaudron et la brûle. Avec beaucoup d'efforts, je réussis à mettre le chaudron sur le bord de l'évier. La religieuse soulève le couvercle et la vapeur me frappe en plein visage. Je baisse la tête et le chaudron de pommes de terre glisse. L'eau bouillante coule sur mes vêtements et mes souliers. J'enlève mes chaussures et constate que des ampoules se sont déjà formées. Je commence à pleurer. On m'envoie à l'infirmerie, me met des bandages, puis on me renvoie à mon travail¹⁶⁸.

Isabelle se rappelle la salle de couture comme d'un havre de paix dans l'enceinte de l'école. Les deux religieuses responsables sont douces et patientes; elles permettent aux filles de parler et de se raconter des blagues dans la mesure où elles demeurent relativement calmes¹⁶⁹. Elle se remémore également avec beaucoup d'affection la danse écossaise apprise par les filles pour les célébrations du jubilé d'argent du directeur en tant que prêtre¹⁷⁰. Son jour préféré est toutefois le dimanche, puisque ses parents viennent la visiter. Sa mère leur fait des tartes maison et prend ses enfants dans ses bras pour les cajoler¹⁷¹. Lors de leurs visites, les parents posent des questions sur le traitement réservé à leur enfant et prennent leur défense. Par conséquent, les orphelins et les enfants originaires de collectivités éloignées sont plus susceptibles d'être la cible de mauvais traitements et d'abus¹⁷².

La mémorisation et la répétition sont les modes d'enseignement privilégiés. Plutôt que de motiver les élèves, les professeurs utilisent, selon Knockwood, « les ordres, les menaces et les moqueries » combinés à des coups fréquents dans les côtes et sur les jointures administrés à l'aide d'une baguette en bois¹⁷³. En conséquence, elle grandit « en ayant constamment peur de dire et de faire quoi que ce soit »¹⁷⁴.

À la fin de sa scolarité à Shubenacadie, Isabelle continue d'habiter à l'école et de fréquenter l'externat local. Étant la seule fille micmaque à l'externat, elle se sent isolée et réalise rapidement que ses années à Shubenacadie ne l'ont pas préparée pour le secondaire. Elle est toutefois déterminée à poursuivre ses études même si cela signifie laisser le pensionnat contrôler sa vie¹⁷⁵. Lorsqu'un groupe d'élèves, dont elle fait partie, sort de la cour d'école un après-midi, tous reçoivent des coups de courroie sur les fesses. À mi-chemin de son châtiment, Knockwood se lève et annonce qu'elle en a assez. Elle met son manteau et s'en va. Tandis qu'elle quitte l'école, une jeune fille lui remet un mot d'excuse de l'enseignante, qui lui rappelle au passage que le manteau appartient à l'école. À contrecœur, Isabelle enlève son manteau et le remet à la fillette, puis revient avec elle à l'école. « J'aurais très bien pu continuer à descendre la colline et ne plus jamais revenir. Mais fréquenter l'école publique avait ouvert une porte et, pour l'instant, la seule façon de la garder ouverte était de demeurer au pensionnat¹⁷⁶. »

Malgré les espoirs initiaux du chef Shingwauk, les écoles pour les enfants autochtones n'ont pas été un « grand wigwam d'enseignement » au sein desquels les élèves ont pu acquérir les compétences dont ils avaient besoin pour diriger leurs nations dans un monde en évolution. Bien que le souvenir de certains professeurs soit

évoqué avec affection, dans son ensemble, la structure du système était répressive et le code disciplinaire, rigide et sévère. Les enfants y apprenaient à oublier leur langue, à lever le nez sur leur culture et à désobéir aux enseignements de leurs parents. La maladie et la mort y étaient monnaie courante, l'éducation était de piètre qualité et la formation professionnelle n'était souvent rien de plus qu'une source de main-d'œuvre gratuite. Telle est l'expérience des élèves. Pourtant, le système a été établi et maintenu pendant cinq autres décennies, même s'il était évident qu'il s'agissait d'un échec au vu de ses propres critères.

CHAPITRE 11

Établissement et fonctionnement du système : 1867–1939

L'ouverture de l'école industrielle de Battleford en 1883 marque un tournant dans la participation directe du Canada à l'instruction des Autochtones dans des pensionnats. Auparavant, le gouvernement fédéral n'accordait que de petites subventions à des pensionnats de l'Ontario et des Territoires du Nord-Ouest, fondés et dirigés par des organismes missionnaires chrétiens. En 1884, on compte trois écoles industrielles, à Battleford, High River et Qu'Appelle. Le recrutement des élèves s'avère difficile à l'école de High River. Selon le rapport annuel des Affaires indiennes, seulement vingt-sept élèves fréquentent ces trois écoles¹. Outre les écoles industrielles, on compte environ 140 externats où le nombre total d'inscriptions atteint 4 011 élèves, avec une moyenne de présence de 2 206. Il y a aussi huit pensionnats, où 335 élèves sont inscrits².

L'ouverture des écoles de Battleford, High River et Qu'Appelle se fonde en grande partie sur le rapport que le gouvernement a commandé à Nicholas Flood Davin en 1879. Contrairement aux pensionnats administrés par les Églises, qui fournissent une instruction limitée accompagnée d'une forte dose d'enseignement religieux, les écoles industrielles visent à préparer les peuples des Premières Nations à s'intégrer à la société canadienne. En règle générale, les écoles industrielles sont plus grandes que les pensionnats, se trouvent en zone urbaine et doivent fournir une formation de nature industrielle. Bien qu'elles soient administrées par les instances ecclésiastiques, leur construction doit être approuvée par le gouvernement fédéral. Les pensionnats sont des institutions plus petites, situées dans les réserves ou à proximité de celles-ci, qui fournissent une instruction plus limitée. Il s'agit habituellement d'initiatives des Églises.

Les limites des pensionnats sont visibles dès le début. Le recrutement est difficile, les conditions de vie sont affligeantes, les taux de décès des élèves sont élevés et les résultats sont décevants sur le plan éducationnel. Le gouvernement fédéral, alarmé par l'augmentation des coûts, envisage de réduire progressivement la taille du système au début du XX^e siècle. Ce plan est contré par les instances ecclésiastiques, qui voient dans les pensionnats un instrument crucial dans la lutte interconfessionnelle qu'elles

se livrent pour gagner des convertis. Même s'il est question dans le présent rapport du « système des pensionnats », le mot *système* est essentiellement utilisé à des fins pratiques. Le gouvernement fédéral n'a jamais établi ni administré un système scolaire intégré ou cohérent visant l'instruction des Autochtones. Ce sont les divers groupes religieux qui administrent des systèmes pour ainsi dire indépendants, financés par le gouvernement fédéral.

En 1910, une entente entre le gouvernement et les Églises permet d'injecter des fonds dans le système et d'établir des normes pour les bâtiments des pensionnats. Pourtant, quelques années plus tard, les écoles s'enlisent de nouveau. Le financement est insuffisant au point où le gouvernement doit régulièrement combler les déficits des écoles. Les objectifs pédagogiques sont abaissés avec la fermeture de la plupart des écoles industrielles; celles qui subsistent adoptent les objectifs pédagogiques moins ambitieux des pensionnats. Le nombre de ces pensionnats financés par les Affaires indiennes en fonction du nombre d'élèves continue d'augmenter jusqu'à ce que le système atteigne un sommet de quatre-vingts pensionnats en 1930, avant la Deuxième Guerre mondiale³. Les problèmes qui minent le système depuis ses débuts ne font que s'intensifier au cours de la grande crise des années 1930, lorsque le gouvernement réduit considérablement les subventions aux écoles. Le système continue de décliner, les bâtiments se dégradent, et plusieurs pensionnats sont ravagés par des incendies.

Au XIX^e siècle, de hauts fonctionnaires comme Edgar Dewdney pensent que « si la chose était praticable il serait grandement à désirer que l'État obtint l'entière possession de tous les enfants sauvages parvenus à l'âge de sept ou huit ans pour les garder aux écoles d'industrie jusqu'à ce qu'ils aient parfaitement appris ». À la fin des années 1930, toutefois, des bureaucrates constatent que la population des Premières Nations connaît une croissance trop rapide pour que l'on puisse installer tous ses enfants dans des pensionnats de plus en plus coûteux. En 1938, R. A. Hoey, surintendant du Bien-être social et de la Formation des Affaires indiennes, conclut que « la vieille idée d'offrir un programme d'enseignement qui transformerait les Indiens en hommes blancs a échoué. La conjoncture économique fait en sorte que depuis un grand nombre d'années, une très vaste majorité des diplômés de nos pensionnats doivent retourner dans leur réserve et y gagner leur vie⁴. »

Les fonctionnaires acceptent les conclusions de R. A. Hoey, mais doivent attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale pour y donner suite. L'avenir, selon eux, réside dans les externats, qu'ils ont si longtemps rejetés. Il faudra toutefois encore cinquante ans pour démanteler le système des pensionnats.

Cette ère d'expansion est suivie d'une stagnation. Les Églises ont pu mener l'expansion des pensionnats. Le gouvernement, qui a sous-estimé les coûts du système dès le début, n'a jamais accordé aux pensionnats le niveau de financement qui leur aurait permis de répondre aux besoins des élèves. En raison du système de financement au prorata qui avait été adopté, le gouvernement et les instances

ecclésiastiques pouvaient rejeter le blâme sur l'autre quant aux dysfonctionnements du système. En conséquence, personne n'en a assumé la responsabilité. Aucun effort n'a jamais été fait pour que les parents participent au système. Pour que les enfants soient inscrits à l'école et qu'ils y restent, le gouvernement utilise la fréquentation obligatoire pour recruter et retenir les élèves.

Absence de politiques

Dans un débat parlementaire en 1888 sur la fourniture de 14 000 \$ pour la construction de deux écoles industrielles supplémentaires au Manitoba, sir Richard Cartwright, membre de l'opposition libérale, demande à quelles fins ces écoles vont servir. Le premier ministre (et ministre des Affaires indiennes) sir John A. Macdonald lui répond :

À des fins industrielles générales. Il semble que les écoles ordinaires soient comparativement peu utiles. Le jeune Indien [y] apprend à lire et à écrire, puis retourne dans sa tribu, et redevient un Sauvage. Le but est de séparer les jeunes hommes et les enfants de leur tribu le plus possible, de les civiliser et de leur donner un métier. Des dispositions existent également pour les filles.

Lorsque Cartwright demande si les élèves retourneront dans leur réserve après avoir obtenu leur diplôme, Macdonald répond : « Non, nous nous efforçons de prévenir cela autant que possible. » Les diplômés, ajoute-t-il, ont droit à leurs homesteads, et « s'ils peuvent se marier avec une blanche ou une sauvagesse civilisée, ils se séparent de la tribu »⁵.

L'année suivante, dans son rapport annuel, le ministre des Affaires indiennes Edgar Dewdney écrit ce qui suit :

Le pensionnat soustrait l'enfant sauvage aux mauvaises influences domestiques auxquelles il serait autrement sujet. Il le fait sortir de l'état de barbarie dans lequel il a été élevé. Il le met journalièrement en contact avec tout ce qui tend à opérer un changement dans ses idées et ses habitudes. On lui enseigne par les préceptes et par l'exemple à s'efforcer d'exceller dans ce qui lui sera le plus utile⁶.

Cette opinion est partagée par les bureaucrates et par les missionnaires. En 1894, le sous-ministre des Affaires indiennes Hayter Reed affirme :

L'expérience a prouvé que ces écoles d'industrie et pensionnats donnent les meilleurs résultats relativement à l'instruction des sauvages. En effet, aux écoles ordinaires, les enfants ne demeurent sous l'influence de leur instituteur que pendant une courte période de la journée, et reprennent la vie de la réserve après leurs heures de classe. On verra facilement que malgré tout le zèle de l'instituteur, son contrôle sur les élèves ne peut être, dans ces conditions,

que très limité. Au contraire, dans les pensionnats comme dans les écoles d'industrie, les élèves se trouvent éloignés pendant de longues périodes de temps des habitudes de cette vie non civilisée, et on leur porte certainement le plus grand soin et attention. Il est donc dans l'intérêt des sauvages de maintenir ces institutions en bon état, car de leur succès dépend la solution du problème sauvage⁷.

Le père Joseph Hugonnard, premier directeur de l'école de Qu'Appelle, écrit : « Mais s'il était difficile ou impossible de civiliser et convertir les sauvages faits et formés au paganisme, il y avait moyen de civiliser et de christianiser les enfants, surtout si on pouvait les retirer du milieu païen où ils étaient, pour les placer et les instruire dans une école dont le but serait d'en faire de bons citoyens et de bons chrétiens⁸. »

Edward Matheson, directeur anglican de l'école de Battleford, soutient ce qui suit en 1899 :

Le système des pensionnats ou des écoles industrielles — en établissant ces institutions aussi loin que possible des réserves — est le plus sûr moyen de résoudre le “problème sauvage” dont on s'occupe depuis si longtemps. C'est le moyen de civiliser les sauvages et de les incorporer à la masse de la nation. La plupart de ceux qui reçoivent l'enseignement dans ces institutions ne tiennent pas à retourner sur leurs réserves, mais préfèrent s'établir parmi les colons et faire la lutte de la vie⁹.

Dans une même veine, le révérend Alexander Sutherland, secrétaire général de la Société missionnaire de l'Église méthodiste du Canada, fait l'affirmation suivante :

L'expérience nous convainc que la seule façon dont l'Indien du pays peut être élevé de façon permanente et civilisée en profondeur est d'éloigner les enfants de la vie domestique indienne et de les en garder séparés suffisamment longtemps pour former les habitudes d'ordre, d'industrie et d'effort systématique, qu'ils n'apprendraient jamais à la maison.

Il estime que les filles doivent fréquenter l'école pendant cinq ans, et les garçons pendant six ans, période pendant laquelle ils ne doivent pas retourner à la maison. « Le retour, même temporaire, des enfants à la maison a un mauvais effet sur eux¹⁰. »

Ces déclarations de représentants du gouvernement et des instances ecclésiastiques indiquent tout à fait clairement que le but général des pensionnats était de séparer les enfants de leurs parents et de leur culture, pour qu'ils deviennent « civilisés » et « christianisés ». Après avoir été ainsi transformés, ils pouvaient être émancipés. Ils ne seraient ainsi plus des « Indiens », ni culturellement, ni juridiquement, et n'auraient donc aucun droit spécial auprès de l'État en matière de soutien. On s'attendait à ce qu'ils soient autonomes, car les écoles devraient leur inculquer une discipline de travail industrielle. Mais, au-delà de ces objectifs généraux, il y avait peu d'unanimité, moins de politiques et une maigre réglementation.

À certains moments, les externats sont considérés comme étant des écoles préparatoires pour les pensionnats. À d'autres moments, ils sont perçus comme étant des échecs à abolir. Et, à d'autres moments encore, les externats sont présentés comme des solutions de remplacement des pensionnats perçus comme ayant échoué. Quant aux Églises, on estime parfois que leur rôle a été essentiel au système, car elles procuraient une main-d'œuvre à bon marché et le salut moral. Cependant, elles sont également perçues comme des institutions perturbatrices et concurrentes qui utilisaient les fonds dévolus à l'éducation afin de poursuivre leurs propres ambitions missionnaires. Les questions essentielles étaient floues : les écoles devaient-elles être situées à proximité des réserves pour encourager l'inscription ou dans les villes, où les diplômés déménageraient? Quelles compétences les élèves devaient-ils acquérir? Devaient-ils apprendre un métier spécialisé, ou une simple alphabétisation et certaines techniques agricoles seraient-elles suffisantes? Peu de ces questions ont été résolues de façon cohérente. Parfois, le gouvernement passait d'une position à l'autre. Et parfois, il adoptait une politique tout en continuant à appliquer la politique contraire.

Cen'est qu'en 1894 que le gouvernement finit par adopter un règlement en vertu de la *Loi sur les Indiens* pour l'éducation des Premières Nations — et ce règlement ne traitait que de la fréquentation scolaire. Les questions comme la formation, l'hébergement, la santé, la discipline, l'alimentation et l'habillement ne sont généralement abordées qu'au cas par cas, sans coordination. Même à l'époque, aussi tard qu'en 1897, Martin Benson écrit : « Aucun règlement n'a été adopté ou édicté par le Ministère qui soit applicable à toutes ses écoles, comme l'ont fait les gouvernements provinciaux¹¹. » Les Affaires indiennes n'ont jamais développé quoi que ce soit de similaire aux lois et règlements sur l'éducation par lesquels les gouvernements provinciaux administrent les écoles publiques.

C'est le commissaire des Indiens Edgar Dewdney qui fournit à Thomas Clarke les directives (décrites dans un précédent chapitre de ce volume) pour le fonctionnement de l'école industrielle de Battleford en 1883. Cependant, l'année suivante, c'est le sous-ministre Lawrence Vankoughnet qui envoie des directives aux directeurs des écoles nouvellement ouvertes de Qu'Appelle et de High River. D'après la note de Vankoughnet, les directeurs doivent produire des rapports mensuels et tenir un journal de l'école. Ils sont également responsables de la sélection des employés, qui doivent ensuite être nommés par le ministère des Affaires indiennes. Les écoles ont pour but de donner aux élèves « une connaissance pratique de la gestion et des métiers de la mécanique ». Il faut veiller à enseigner aux élèves à lire, à écrire et à parler anglais et « toutes les règles de l'établissement doivent être conçues afin d'obtenir ces importants résultats ». Les directeurs sont informés que le commissaire des Indiens a le contrôle et la responsabilité des modifications majeures aux bâtiments et de la fourniture d'équipement agricole, d'outils et de meubles¹².

Vankoughnet ne fait jamais parvenir à Dewdney une copie de ces instructions. Lorsque Dewdney découvre ces instructions par accident, un an plus tard, il écrit avec colère à Vankoughnet pour souligner que ce document « aurait été un bon guide pour m'assister dans l'organisation des écoles de High River et Qu'Appelle si je l'avais reçu avant »¹³.

En octobre 1889, avant l'établissement de plusieurs écoles industrielles dirigées par les oblats en Colombie-Britannique, Vankoughnet envoie à Paul Durieu, évêque de New Westminster, un « résumé » de huit pages « des vues du Ministère sur la façon dont » les écoles doivent fonctionner¹⁴. Ce document, beaucoup plus détaillé que les documents produits à l'ouverture des trois écoles du Nord-Ouest (Battleford, Qu'Appelle et High River), décrit les responsabilités du personnel, fixe les heures de cours, souligne les tâches à remplir par les élèves et, en termes généraux, énonce les attentes en matière d'alimentation, d'habillement, d'hygiène et d'hébergement. Il y contient même une interdiction aux élèves de se parler une fois au lit¹⁵.

Bref, les politiques sont établies école par école, sans série de lignes directrices maîtresses. Les directeurs nouvellement nommés ne sont souvent pas informés des instructions envoyées à leurs prédécesseurs. Le gouvernement dispose de peu de moyens pour déterminer si ces politiques sont mises en œuvre. En 1885, le gouvernement fédéral conclut des ententes avec les gouvernements provinciaux de l'Ontario, du Québec et des Maritimes pour que des inspecteurs du gouvernement provincial inspectent les écoles des Affaires indiennes (tant les pensionnats que les externats)¹⁶. Sur la recommandation de Dewdney, J. A. Macrae, employé de longue date des Affaires indiennes, est nommé inspecteur des écoles industrielles en 1886¹⁷. Le gouvernement embauche par la suite des inspecteurs pour les écoles de Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick. En majorité, les inspections des écoles des Prairies sont effectuées par des représentants du Ministère, qui, comme le sous-ministre Duncan Campbell Scott le constate, n'ont aucune « compétence pédagogique » et dont l'examen du travail en classe est, par nécessité, très superficiel¹⁸. Ce n'est qu'en 1894 que le Ministère se dote d'une Direction des écoles composée de trois personnes¹⁹.

Dès 1897, Martin Benson, employé de la Direction des écoles, exprime des réserves sur l'inspection des écoles par des représentants des Affaires indiennes, qui, estime-t-il, « s'opposent à faire un rapport négatif sur une école s'il existe un moyen quelconque de l'éviter, étant plus que probable qu'une telle action les mette en conflit avec les missionnaires et mine l'autorité de ceux-ci auprès des Indiens ». Les inspecteurs du Ministère accordent, selon lui, trop d'attention « aux inventaires, aux relevés, aux remboursements, aux comptes, etc., et ne font que survoler les questions importantes comme les progrès généraux, la gestion et les résultats obtenus ». Il n'y a, dit-il, « personne au Ministère qui n'ait jamais vu plus d'une poignée de nos principales écoles ou qui sache comment elles s'acquittent du travail le plus approprié aux

volontés des Indiens »²⁰. L'école de Red Deer passe trois ans sans inspection et l'école d'Elkhorn, dix-sept mois²¹. Dans un commentaire sur une série d'incendies à l'école Mount Elgin en 1903, Benson écrit : « La dernière inspection de cette école remonte à plusieurs années²². » Trois ans plus tard, il fait observer que l'école de l'Île-à-la-Crosse « est si éloignée qu'elle n'est visitée par aucun de nos agents ou inspecteurs »²³. Il attire encore l'attention sur ce problème dix ans plus tard. En septembre 1915, en réponse à une demande de renseignements sur l'école de Portage la Prairie au Manitoba, il écrit que « cette école n'a pas été inspectée depuis avril 1914 »²⁴. Il faut encore sept années avant que le gouvernement fédéral prenne des dispositions en 1922 pour que tous les pensionnats et externats du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta soient inspectés par des inspecteurs d'école provinciaux²⁵.

Les inspecteurs ont peu de pouvoirs pour imposer des améliorations. Lorsque J. A. J. McKenna est embauché comme inspecteur des écoles indiennes catholiques romaines en 1909, il reçoit comme directive de « n'autoriser aucun travail ni aucune modification de la gestion qui comporterait une augmentation des dépenses ». Les propositions de modifications doivent être formulées comme des recommandations. De plus, il ne doit pas « donner à penser aux directeurs des écoles ou aux personnes qui s'intéressent à celles-ci que [ses] rapports doivent suivre certaines directives ». Ses rapports doivent « laisser le Ministère aussi libre que possible d'envisager toute recommandation qu'il vous semble approprié de formuler »²⁶. Les inspecteurs provinciaux se font rappeler que les enseignants ne doivent pas leur rendre de comptes et que leur embauche et leur renvoi reviennent aux Affaires indiennes et aux Églises. Ils sont invités à faire des commentaires sur les compétences des enseignants, sur les progrès des élèves et sur l'état des installations²⁷.

Plus tôt, dans ses instructions de 1889 à l'évêque Durieu, Vankoughnet écrit : « Il faut faire respecter l'observance des règles et le bon comportement, mais il ne faut recourir aux châtiments corporels qu'en des circonstances extrêmes. Dans les cas ordinaires, la punition pouvait être l'isolement pendant une période justifiée par l'infraction ou la privation de certains aliments autorisés aux autres élèves²⁸. » Cette approche vague de la discipline ouvre la porte aux sévices physiques infligés aux élèves. En 1895, lorsque l'agent des Indiens D. L. Clink ramène un garçon qui s'était enfui de l'école industrielle de Red Deer, le directeur, John Nelson, lui dit qu'il ne veut plus de l'élève. D'après le rapport de Clink, Nelson lui dit qu'il « pourrait le lui laisser si c'était la directive du Ministère, mais il lui fait remarquer que s'il avait été sévère avec lui auparavant, il serait encore plus sévère maintenant ». Clink s'inquiète, car il estime que s'il « laissait le garçon, il subirait des sévices ». C'est pourquoi Clink retire l'enfant de l'école. Il indique également qu'un garçon a une grosse bosse sur la tête en raison d'un coup de bâton infligé par un enseignant parce qu'il avait regardé un cahier à découper, ce qui était contraire aux ordres de l'enseignant. Quand Clink pose des questions sur ce cas et sur d'autres cas, Nelson lui dit de se mêler de ses affaires,

ajoutant : « C'est nous qui dirigeons cette école. » Clink recommande que l'enseignant qui avait frappé l'élève soit renvoyé et que des accusations soient portées contre lui, car « ses actions dans ce cas et d'autres cas ne seraient pas tolérées un seul jour dans une école blanche, n'importe où au Canada ». Malgré les corrections et le fouet, dit-il, il n'y a pas beaucoup de discipline à l'école, où « les grands garçons et les grandes filles se promènent ensemble ici et là, apparemment sans limites »²⁹.

Les rapports de Clink amènent le sous-ministre des Affaires indiennes Hayter Reed à reconnaître le besoin d'une politique sur les châtiments corporels. Sa réaction cependant ne répond pas vraiment à ce besoin. En 1895, il dit à son personnel :

Des instructions doivent être données, si ce n'est déjà fait, aux directeurs des diverses écoles, exigeant que les enfants ne soient fouettés par personne, sauf par le directeur, et même lorsque cela s'avère nécessaire, il faut faire preuve de jugement et ne pas les frapper sur la tête, ni les punir si gravement que des lésions corporelles puissent en résulter. La pratique du châtiment corporel est jugée inutile comme mesure disciplinaire générale et il ne faut y recourir que pour de très graves infractions et à titre d'exemple dissuasif³⁰.

Le fait que Reed, précédent commissaire des Indiens des Territoires du Nord-Ouest et du Manitoba, a des doutes sur l'existence même de règlements régissant les châtiments corporels en dit long. Ses instructions — sans définition de ce qui constitue une « infraction grave » — font peu pour réduire les sévices physiques infligés aux élèves. Souvent, le personnel des écoles et du Ministère ne tiennent pas compte des limites qu'il avait imposées à ces sévices. On peut douter qu'ils en aient été même informés. En 1920, Canon S. Gould, secrétaire général de la Société missionnaire de l'Église anglicane du Canada, écrit au sous-ministre Scott : « Les châtiments corporels à des fins disciplinaires sont-ils reconnus ou permis dans les pensionnats indiens? » Il fait remarquer que, autorisés ou non, il estime qu'ils sont appliqués dans tous les pensionnats du pays³¹.

Il n'existe à proprement parler aucune politique sur les compétences des enseignants. En 1884, une entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de l'Ontario pour l'inspection provinciale des écoles indiennes indique que les enseignants doivent détenir des certificats du conseil d'examineurs du comté ou du district. Les examinateurs ont toute discrétion dans l'octroi des certificats, mais « pour encore quelque temps [...] la norme de "l'entrée à l'école secondaire" sera aussi élevée que possible »³². Le rapport annuel des Affaires indiennes de 1914 reconnaît que « autant que possible on s'assure pour les écoles des sauvages les services d'instituteurs ayant les aptitudes professionnelles », mais la vérité est que, souvent, « on a pu difficilement obtenir des instituteurs munis de certificats »³³. Aucune politique digne de ce nom sur les compétences des enseignants n'est mise en place ou appliquée avant les années 1950.

Il semble que, parfois, personne n'a une idée claire des politiques officielles sur quelque question que ce soit. En 1922, un agent des Indiens de Hagersville, en Ontario, écrit à l'administration centrale pour demander si des modifications avaient été apportées aux règlements sur l'éducation depuis leur adoption en 1908. Sa question laisse supposer qu'il ignore complètement que d'importantes modifications ont été apportées à la *Loi sur les Indiens* en matière d'éducation en 1920, venant remplacer les règlements précédents³⁴. L'absence générale de politiques du gouvernement semble avoir été résumée dans une lettre de 1928 de Russell T. Ferrier, alors surintendant de l'éducation et ancien haut représentant de la Société missionnaire de l'Église méthodiste. Lorsque sœur Mary Gilbert de l'école Grouard en Alberta lui écrit pour s'informer du « *Règlement relatif à l'éducation des enfants Sauvages* », Ferrier lui répond : « Le seul document imprimé à ce sujet est la *Loi sur les Indiens*, articles 9 à 11A, inclusivement³⁵. »

Les représentants du gouvernement ne sont pas sans connaître l'absence d'orientation politique ou ses conséquences. À la fin des années 1880, les hauts fonctionnaires des Affaires indiennes concluent que l'ensemble du réseau présente des problèmes en matière d'éducation des Premières Nations. Un rapport de 1886 de l'inspecteur J. A. Macrae des Affaires indiennes brosse un tableau d'études non supervisées, frappées d'absentéisme, à l'enseignement déficient et fondé principalement sur une mémorisation inutile. En raison de problèmes de recrutement d'élèves, beaucoup d'écoles sont « au ralenti ou seulement partiellement efficaces ». Il attribue le faible taux de fréquentation en partie « au mode de vie des Indiens et au manque de vêtements des enfants », mais également, écrit-il, « aux préjugés et à la sottise des Indiens, et à l'absence d'efforts de la part des enseignants ». Lorsque des élèves fréquentent l'école, ils sont soumis à des « méthodes d'enseignement à l'ancienne — inutiles dans le cas des écoles indiennes ». D'après Macrae, le caractère inapproprié des méthodes d'enseignement se manifeste dans le recours à des manuels. « L'enseignement élémentaire aux enfants indiens peut se faire, et devrait l'être, majoritairement sans manuels. » Il y a trop de mémorisation et de récitation de leçons « sans compréhension » et pas assez « d'explication active et d'enseignement direct ». Ce n'est pas étonnant, car, selon lui, « des enseignants sans jugement ni compétence ont été de grands obstacles à la réussite de notre travail d'éducation ». Certains étaient « des illettrés ignorants des bases de l'enseignement et incapables de transmettre quelque idée qu'ils puissent posséder sur les sujets les plus simples ». Il n'existe aucun enregistrement systématique des progrès des élèves, ce qui rend toute comparaison de la situation d'une école à différents moments, ou entre les écoles, presque impossible.

Pour Macrae, l'attitude des parents est entièrement négative. En effet, elle figure en tête de sa liste des obstacles à surmonter. Les parents, pense-t-il, particulièrement ceux « qui n'ont pas accepté la foi chrétienne », ne veulent pas envoyer leurs enfants

à l'école, car ils ont « une aversion instinctive à l'idée que leur progéniture perde ses habitudes indiennes et soit christianisée, en raison d'une antipathie personnelle ou d'un manque de confiance envers un enseignant en particulier — ou en raison d'une apathie égoïste ». Macrae prévoit également un conflit avec les écoles dirigées par les instances ecclésiastiques : « À moins d'obtenir un contrôle approprié sur ces écoles, il peut être difficile d'exiger des enseignants les tâches requises de leur part ou de les obliger à adopter les règlements et à tenir les dossiers que souhaiterait le Ministère ³⁶. »

L'année suivante (1887), le sous-ministre Vankoughnet conclut au besoin d'améliorer l'éducation des « enfants indiens ». Dans une longue note de service à sir John A. Macdonald, il affirme qu'il s'agit d'un sujet difficile et compliqué.

Le succès qui a accompagné les efforts faits par le passé pour obtenir des résultats satisfaisants n'a pas permis d'impressionner qui que ce soit par l'idée que le système actuel est suffisant ou parfait et pourtant il est difficile d'en arriver à une conclusion sur les changements exacts qui devraient être apportés pour l'améliorer, et même si des changements méritent manifestement d'être adoptés, ils exigent une dépense dont le Ministère, à l'heure actuelle, n'a pas les moyens.

Cela pourrait très bien résumer l'éternel dilemme des Affaires indiennes et de l'éducation : la politique actuelle ne fonctionne pas. Dans une grande mesure, les représentants du Ministère ne sont pas certains de ce qui pourrait fonctionner et, dans les cas où les changements nécessaires sont évidents, il n'y a pas de fonds disponibles.

Vankoughnet cerne trois principaux défis : améliorer la qualité de l'enseignement, augmenter le taux de fréquentation et veiller à ce que, après leurs études, les élèves fassent le meilleur usage de ce qu'on leur a enseigné. Il est évident que les écoles ne fournissent pas une bonne éducation, que les parents ne veulent pas que leurs enfants fréquentent l'école, voire que les élèves tirent peu d'avantages d'avoir fréquenté l'école. L'éducation est censée mener à l'« émancipation intellectuelle de l'Indien », mais Vankoughnet estime que l'actuel programme du gouvernement en matière d'éducation fait plus de mal que de bien. Il n'a aucune réponse à ce qu'il reconnaît comme étant de très valides objections des parents de la côte ouest du Canada qui affirment que « si leurs garçons ne les accompagnent pas dans leurs expéditions de pêche et de chasse aux phoques, ils n'acquerront pas une connaissance d'occupations aussi essentielles pour leur subsistance future »³⁷.

Tant J. A. Macrae, l'inspecteur d'école, que Hayter Reed (alors commissaire des Indiens des Territoires du Nord-Ouest et du Manitoba) cherchent des solutions au sud. Ils visitent l'école industrielle de Carlisle, en Pennsylvanie, et sont très impressionnés. Celle-ci est gérée directement par le gouvernement des États-Unis, par opposition à une société missionnaire; elle est située loin des collectivités d'où viennent les élèves et l'utilisation de l'anglais y est obligatoire. Reed constate que les élèves de Carlisle proviennent d'une grande variété de nations autochtones et parlent quarante dialectes différents, ce qui rend « facile, en comparaison, d'éliminer entièrement

l'utilisation des langues maternelles ». Selon Reed, « une telle importance est accordée à l'utilisation exclusive de l'anglais que tous les ordres et toutes les explications des sujets d'instruction, même les plus élémentaires, sont donnés en anglais, répétés encore et encore, si nécessaire, avec patience. Aucun manuel en langue indienne [...] n'est autorisé. »

Reed revient de sa visite à Carlisle convaincu que les élèves ne doivent pas être autorisés à retourner dans leurs collectivités d'attache, même pendant les congés ou après leurs études. « Il faut tout faire contre tout ce qui vise à garder frais à la mémoire des enfants les habitudes et les associations dont l'élimination compte parmi les objectifs principaux des écoles industrielles. » Il ne favorise pas le retour des diplômés des écoles industrielles dans leurs réserves, « car il n'est que trop probable qu'au lieu d'améliorer la condition de leur tribu par leur présence, ils puissent eux-mêmes rapidement rétrograder ». Il approuve l'absence de participation des Églises dans le fonctionnement de l'école de Carlisle et dans l'enseignement de toute une gamme de métiers. Les élèves satisfont non seulement à la plupart des besoins de l'école, mais ils produisent des chariots et des harnais pour le gouvernement des États-Unis. Pour ce travail, les garçons sont payés vingt-cinq cents par jour, et cet argent est déposé à la banque à leur nom.

Macrae et Reed sont tous deux très impressionnés par le « système de stage », où les élèves sont placés dans des familles locales après avoir passé une année et demie à l'école. Reed estime non seulement que ce système réduit les coûts de l'école, mais qu'il aide également à « couper tout lien entre [les élèves] et les membres des bandes auxquelles ils appartiennent »³⁸.

Macrae, Vankoughnet et Reed conçoivent leurs propres visions de la réforme — parfois contraires, parfois concordantes. Macrae et Reed, influencés par l'exemple de Carlisle, favorisent de grandes écoles industrielles éloignées des collectivités des Premières Nations. Les diplômés de ces écoles ne sont pas destinés à retourner dans leurs réserves. Les trois hommes préconisent aussi une diminution de la participation des instances ecclésiastiques dans les écoles.

Plan proposé par Macrae en 1886

En 1886, Macrae propose un plan préconisant la mise en place d'un réseau en trois paliers au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest. Les élèves apprendraient à lire et à obéir au règlement dans les externats. Ils seraient ensuite envoyés dans de petits pensionnats qui serviraient de « tremplins » vers les écoles industrielles. Comme les pensionnats seraient situés dans les réserves, les parents pourraient rendre visite à leurs enfants et veiller à ce qu'ils soient « vêtus, nourris et instruits ». Selon Macrae, cela vaincrait les objections des parents à l'envoi de leurs enfants dans

des écoles industrielles. Les écoles industrielles qui, prétend-il, seraient le principal moyen d'« exposer les jeunes Indiens à des influences favorables à un développement adéquat », seraient situées dans des « centres de civilisation » ou à proximité de ceux-ci pour que les élèves aient le loisir d'observer « la vie de l'homme blanc ». Un deuxième motif justifiant « le retrait des écoles industrielles des Territoires indiens » est qu'« il est peu probable qu'une tribu dont les membres ont des enfants qui sont pour ainsi dire entre les mains de l'État constitue une menace sérieuse pour le gouvernement ».

Dans l'ensemble, Macrae propose que le réseau comprenne deux cent douze externats de vingt-cinq élèves chacun, quatorze pensionnats de cinquante élèves chacun dans les réserves et quatre écoles industrielles de cinq cents élèves chacune, à une époque où le Canada compte, en tout et pour tout, moins de deux cents pensionnats indiens. Macrae établit des projections de coûts annuels de 362 000 \$: 106 000 \$ iraient aux externats, 56 000 \$ aux pensionnats et 200 000 \$ aux écoles industrielles.

Il est capital, selon lui, que « tous les points essentiels de l'administration des écoles » relèvent des Affaires indiennes, et non des Églises. Cela comprend l'approbation de l'embauche du personnel, la description des tâches des enseignants, les salaires des enseignants et les règlements des écoles. Les administrateurs scolaires seraient tenus de rédiger des rapports périodiques, les écoles inspectées par le gouvernement et des examens régulièrement administrés aux élèves. La nature *ad hoc* du réseau existant se reflète dans l'insistance avec laquelle Macrae exige que « le respect des règlements, la manière de présenter les rapports, les méthodes de tenue de livres, les moyens d'encourager la fréquentation scolaire, etc., dans la mesure où ils peuvent être généralisés, soient uniformes dans tout le réseau ».

Le travail devrait être accompli promptement puisque « des économies peuvent être réalisées si l'on hâte le moment auquel le pays sera libéré du fardeau d'assurer la subsistance des tribus ». Une initiation graduelle à la civilisation pourrait se traduire par une « constante régression » et « la scolarisation des Indiens ne sera jamais un fait accompli, et les fonds consacrés à cette entreprise seront gaspillés »³⁹.

Plan proposé par Vankoughnet en 1887

En 1887, Vankoughnet recommande d'augmenter le nombre d'externats pour qu'aucun élève n'habite à plus de deux milles (trois kilomètres) d'une école. Il recommande aussi de doubler les salaires, car les salaires versés au personnel des externats sont trop bas pour attirer « des enseignants ayant reçu une certaine formation ou ayant les compétences généralement attendues d'eux ». La fréquentation peu élevée des externats tient à « l'indifférence des parents à l'égard de l'éducation de leurs enfants et au fait que les parents n'exercent pas correctement leur autorité et n'obligent pas leurs enfants à aller à l'école ». Vankoughnet propose qu'un repas

soit servi aux élèves en mi-journée pour augmenter l'attrait des externats auprès des enfants et des parents.

Dans les cas où il n'y a pas d'externat, les enfants pourraient être envoyés dans des pensionnats. Vankoughnet préconise également que le nombre d'écoles industrielles et le nombre d'élèves qu'elles peuvent accueillir soient augmentés. Chaque réserve serait associée à une école industrielle et les élèves venant de la réserve ne pourraient aller qu'à cette école. Ce projet est incompatible avec le partenariat que le gouvernement entretient avec les Églises, qui s'opposent à toute mesure de nature à entraîner la fréquentation d'écoles protestantes par des élèves catholiques ou vice versa.

Vankoughnet demande que des dépenses en immobilisations de 892 620 \$ soient effectuées dans les écoles, dont plus de 600 000 \$ à l'ouest de l'Ontario. De plus, il demande une hausse de 545 000 \$ par année des coûts de fonctionnement, dont plus de la moitié dans l'Ouest du pays. Grâce à ces mesures, fait-il valoir, on transformerait les descendants de gens qui ont été « une source de dépenses en citoyens productifs »⁴⁰. En 1878-1879, les dépenses fédérales au titre de la scolarisation des Premières Nations s'élèvent à 16 000 \$. Elles atteignent 172 960 \$ en 1888-1889 et 445 237 \$ en 1908-1909, des chiffres qui font pâle figure par rapport au budget de fonctionnement dont Vankoughnet s'est fait le défenseur⁴¹.

Mis à part la décision de servir un repas en mi-journée aux externes du Manitoba et du Nord-Ouest, on ne donne suite à aucune recommandation de Vankoughnet⁴².

Plan proposé par Reed en 1890

En 1890, Reed, alors commissaire des Affaires indiennes pour les Territoires du Nord-Ouest et le Manitoba, produit sa propre série de recommandations en matière de politique scolaire. Reed souhaite que les pensionnats deviennent la norme pour les enfants des Premières Nations : « Tous les externats devraient, dans la mesure du possible, être remplacés par des pensionnats, et ces deux types d'établissements devraient être fermés lorsque les établissements qui dispensent un enseignement plus avancé seront en mesure de les accueillir. » Les élèves des écoles industrielles seraient recrutés parmi les élèves des pensionnats dont le rendement a « été le plus satisfaisant dans les autres écoles et atteste qu'ils sont les plus dignes de se prévaloir de ce privilège ».

Reed estime que les écoles industrielles ne devraient pas être situées près des réserves, car « plus l'éloignement par rapport à l'établissement est grand et plus les points où les élèves sont cueillis sont éloignés les uns des autres, meilleures sont leurs chances de réussite ». Pour que les élèves ne retournent pas dans les réserves « où ils régresseront », il recommande que de nouvelles réserves pour les diplômés

soient aménagées près des écoles et soient supervisées par le directeur de l'école. (Un fonctionnaire non identifié d'Ottawa appose la mention « Non réalisable » en marge de cette recommandation.) Reed réaffirme sa conviction qu'il aurait été préférable que les instances ecclésiastiques n'interviennent pas dans la création des écoles. Il reconnaît qu'il « serait vain d'entretenir l'espoir que les diverses confessions renoncent à l'emprise qu'elles exercent déjà sur la jeune génération par l'intermédiaire de ces écoles », mais recommande qu'à l'avenir, les pensionnats qui seraient financés exclusivement par le gouvernement soient non confessionnels. Reed recommande également que les écoles industrielles conçoivent une politique de sorties dans le cadre de laquelle les élèves seraient « détachés » auprès de familles de colons pendant plusieurs mois consécutifs⁴³.

Aucun de ces programmes — tous conçus par de hauts fonctionnaires des Affaires indiennes — n'est mis en œuvre. Le réseau qui voit le jour n'a, à vrai dire, pas grand-chose en commun avec celui que les fonctionnaires des Affaires indiennes avaient envisagé. Le gouvernement fédéral n'est pas disposé à effectuer les investissements que la mise en œuvre des recommandations nécessiterait. Il en vient à la conclusion que les Églises sont une source d'économies puisqu'elles peuvent assurer les services d'un personnel enseignant consentant à toucher une rémunération inférieure à la moyenne du marché. Le gouvernement est également d'avis que si les écoles font appel au travail des élèves, elles pourraient être en grande partie autosuffisantes. Par conséquent, aucun contrôle centralisé n'est en place, les distinctions entre les pensionnats et les écoles industrielles deviennent rapidement floues, aucune politique cohérente n'est établie pour les externats et les maigres ressources sont gaspillées par un système de plus en plus tributaire du travail des enfants. Étant donné ce vide politique, les instances ecclésiastiques prennent les choses en mains et deviennent les maîtres d'œuvre de l'essor du système des pensionnats.

L'essor du système

En dépit, ou peut-être plutôt en raison, de ce vide politique, le système connaît un essor considérable de 1883 à 1930. Moins de quinze ans après l'ouverture de la première école industrielle de l'Ouest canadien à Battleford en 1883, on dénombre quinze écoles industrielles, trente-quatre pensionnats (contre huit en 1884) et deux cent trente-neuf externats (par rapport à environ cent quarante auparavant)⁴⁴. Le nombre moyen d'élèves inscrits dans les écoles industrielles en 1890 atteint quarante-huit, comparativement à dix pour les pensionnats⁴⁵. (Il est compliqué de rendre compte du nombre d'élèves inscrits dans chaque type d'établissement en activité à un moment donné. Dans les rapports annuels, les écoles de Shingwauk et Wikwemikong, l'Institut Mohawk et l'école Mount Elgin en Ontario sont déclarés comme étant des

écoles industrielles certaines années, et comme des pensionnats d'autres années. À Wikwemikong, l'école des garçons et celle des filles sont comptées comme une seule école certaines années, et comme deux écoles distinctes d'autres années. De même, le pensionnat pour les garçons de Shingwauk et le pensionnat pour les filles de Wawanosh, tous deux situés à Sault Ste. Marie, sont parfois comptés comme une seule école, et parfois comme deux écoles. En raison de ces incohérences, le rapport annuel de 1890 du ministère des Affaires indiennes fait état des activités de dix-neuf écoles industrielles, alors que celui de 1896 rend compte de l'existence de quinze écoles industrielles seulement⁴⁶.)

Les tableaux 11.1 et 11.2 présentent une vue d'ensemble des statistiques sur l'éducation du ministère des Affaires indiennes pour l'année scolaire 1895-1896. Cette année-là, il n'y a aucune école industrielle ni aucun pensionnat dans les Maritimes et au Québec. La croissance du réseau est fortement concentrée à l'ouest du lac Supérieur, autre preuve que le gouvernement fédéral perçoit les écoles comme des instruments efficaces de colonisation des territoires de l'Ouest acquis après la Confédération. Quatre écoles industrielles sont situées au Manitoba, cinq sur les territoires actuels de l'Alberta et de la Saskatchewan (appelés à l'époque Territoires du Nord-Ouest) et six, en Colombie-Britannique. Dix-neuf pensionnats sont situés dans les actuelles provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan⁴⁷. Les externats regroupent la plupart des élèves, soit 7 112. Le nombre d'élèves inscrits dans les écoles industrielles s'élève à 1 280, contre 1 322 pour les pensionnats. Le taux de fréquentation moyen des externats n'atteint que 44 %. Les taux correspondants dans les écoles industrielles et les pensionnats se chiffrent respectivement à 87 % et à 85 %⁴⁸.

Tableau 11.1. Statistiques sur la scolarisation des Premières Nations en 1895-1896 : nombre d'écoles, inscriptions et fréquentation

Province	N ^{bre} d'écoles	Inscrits			Assistance moyenne
		Garçons	Filles	Total	
Écoles d'industrie					
Colombie-Britannique	6	162	110	272	232
Manitoba	4	196	144	340	297
Territoires du Nord-Ouest	5	382	286	668	586
Total	15	740	540	1 280	1 115
Pensionnats					
Ontario	6	246	171	417	362
Colombie-Britannique	5	86	151	237	203
Manitoba	3	18	35	53	46
Territoires du Nord-Ouest	19	337	256	593	503
En dehors du traité	1	12	10	22	16
Total	34	699	623	1 322	1 130
Externats					
Ontario	77	1 326	1 111	2 437	1 148
Québec	20	388	389	777	361
Nouvelle-Écosse	8	83	64	147	57
Nouveau-Brunswick	5	65	52	117	61
Île-du-Prince-Édouard	1	22	11	33	13
Colombie-Britannique	23	428	400	828	293
Manitoba	48	757	708	1 465	561
Territoires du Nord-Ouest	47	498	454	952	415
En dehors du traité	10	155	201	256	222
Total	239	3 722	3 390	7 112	3 131

Source : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896, p. xxxiv-xxxv.

Tableau 11.2. Statistiques sur la scolarisation des Premières Nations en 1895-1896 : nombre d'écoles, inscriptions et fréquentation

Type d'école	N ^{bre} d'écoles	Total inscrit	Assistance moyenne
Écoles industrielles, ou de formation professionnelle	15	1 280	1 115
Pensionnats	34	1 322	1 130
Jour	239	7 112	3 131
Totaux	288	9 714	5 376

Source : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896, p. xxxv-xxxvi.

Comme il est noté précédemment, le nombre de pensionnats atteint un sommet d'avant-guerre, soit quatre-vingts établissements, en 1930⁴⁹. À la fin des années 1930, le réseau compte soixante-dix-neuf pensionnats dans lesquels 9 027 élèves sont inscrits et que fréquentent en moyenne 8 643 élèves. Le nombre total d'élèves inscrits dans les 288 externats s'établit à 9 369, et 6 417 élèves en moyenne les fréquentent. Les dépenses gouvernementales s'élèvent à 1 547 252 \$ pour les pensionnats, contre 404 821 \$ pour les externats⁵⁰.

Exception faite des trois écoles industrielles initiales (celles de Qu'Appelle, Battleford et High River), la plupart des écoles sont financées selon un « système de financement par personne » qui prévoit le versement par le gouvernement d'un montant annuel pour chaque élève fréquentant l'école⁵¹. (Des anomalies sont constatées : en 1893, le pensionnat de la réserve des Pieds-Noirs se voit « attribuer de la nourriture et des vêtements » au lieu de toucher une contribution financière⁵².) Le gouvernement impose également un plafond au nombre d'élèves qui profiteraient de son appui dans chaque école, et ce plafond est connu sous le nom de *contingent*. Cette formule vise tant à limiter les obligations financières du gouvernement qu'à protéger les élèves contre le surpeuplement des écoles. Comme la plupart des écoles couvrent tout juste leurs frais même si elles accueillent un nombre maximum d'élèves, les directeurs d'école se livrent une concurrence féroce pour recruter des élèves. De plus, le système de financement par personne représente pour les directeurs d'école un incitatif financier à faire fi des instructions qu'ils ont reçues de refuser l'admission des enfants qui ne sont pas en bonne santé.

Même si le gouvernement a le pouvoir de décider de financer ou non un pensionnat, la croissance considérable du nombre d'écoles résulte en partie d'un programme gouvernemental, mais elle est surtout attribuable à la concurrence entre les Églises.

Une expansion dirigée par les Églises

La décision de 1883 de remettre entre les mains de l'Église catholique et de l'Église anglicane la gestion des écoles industrielles proposées pour Qu'Appelle, High River et Battleford, incite le missionnaire méthodiste John McDougall à demander l'aide du gouvernement pour son orphelinat de Morley dans ce qui est aujourd'hui l'Alberta. Il promet d'offrir le même niveau de formation que les écoles industrielles en échange d'une subvention dégressive par nombre d'élèves : 150 \$ pour chacun des quinze premiers élèves, 100 \$ pour les quinze suivants et 75 \$ pour chaque élève supplémentaire. Ces sommes, mentionne-t-il, représentent environ la moitié du montant que le gouvernement devrait déboursier pour l'éducation des élèves à Battleford⁵³. Bien que le commissaire des Indiens Dewdney retarde l'approbation de

la proposition de McDougall, il déclare qu'il ne voit aucune raison de ne pas accorder le même type d'aide aux méthodistes qu'aux autres confessions religieuses⁵⁴.

Le gouvernement tente sans cesse, mais en vain, de resserrer son contrôle sur le mouvement expansionniste des instances ecclésiastiques visant à accroître le nombre d'écoles qu'elles administrent. À différentes reprises, chaque confession crée des pensionnats sans le soutien ou l'approbation du gouvernement, et fait par la suite pression pour obtenir du financement par élève. Quand elles jugent que le montant reçu par étudiant est insuffisant, les instances ecclésiastiques tentent de faire reclassifier leurs écoles en tant qu'écoles industrielles pour recevoir du financement à des taux plus élevés. Profitant de son réseau de missions dans le Nord-Ouest, l'Église catholique domine rapidement le paysage, administrant habituellement deux fois plus d'écoles que les confessions protestantes. Les anglicans sont les protestants qui connaissent le plus de succès. Les méthodistes et les presbytériens, les derniers à entrer dans la course, administrent un nombre d'écoles beaucoup moins important. Chaque confession, tour à tour, se dit victime de discrimination de la part du gouvernement. La concurrence pour conserver les convertis fait en sorte que les Églises tentent d'établir des écoles aux mêmes endroits que leurs rivales, entraînant des divisions au sein des collectivités et de coûteux dédoublements de services. Le tableau 11.3 indique le nombre d'écoles administrées par chaque confession religieuse durant l'année scolaire 1923-1924.

Tableau 11.3. Pensionnats par confession en 1923-1924.

Confession	Nombre d'écoles
Catholique romaine	39
Église anglicane	21
Méthodiste	6
Presbytérienne	7

Source : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1924, p. 15-16.

L'annonce en 1883 du projet de création d'une école catholique à High River est fortement critiquée par les protestants de la région. Alexander Begg, un grand éleveur de l'Alberta, allègue qu'avec le père Albert Lacombe comme directeur, les élèves recevraient un enseignement en français et seraient élevés dans la religion catholique. Cela est injuste, soutient-il, pour les anglophones du district qui devraient enseigner l'anglais aux élèves avant « qu'ils ne soient utilisables comme domestiques ». Pour leur part, les protestants estiment que cela serait « injuste pour les Indiens et le pays ». Ne pas tenir compte de ses préoccupations entraînerait, prédit-il, un grand affrontement mené par les protestants⁵⁵.

L'affrontement n'a jamais lieu, mais trois ans plus tard, en 1886, l'Église anglicane entreprend des démarches pour l'établissement d'une école industrielle au Manitoba.

Pour étayer leur demande visant à obtenir la gestion de la nouvelle école, les anglicans soutiennent que leurs missionnaires ont fait plus pour l'éducation des Premières Nations au Manitoba que toutes les autres confessions combinées⁵⁶. En 1887, le Ministère offre aux anglicans de bâtir deux écoles industrielles au Manitoba, au coût de 2 500 \$ chacune, avec une subvention supplémentaire de 50 \$ par étudiant. Les anglicans répondent que ce montant est insuffisant, précisant clairement que, bien qu'ils soient prêts à administrer l'école, ils n'ont aucunement l'intention de contribuer à sa construction ou à son exploitation. En 1888, devant la pression exercée par l'Église anglicane, le gouvernement accorde 27 000 \$ pour la construction de deux écoles anglicanes au Manitoba : une à Middlechurch (plus connu sous le nom de Terre de Rupert ou St. Paul) et une autre à Elkhorn. Même s'il s'agit d'écoles industrielles, le gouvernement fédéral refuse de couvrir tous les coûts, approuvant plutôt une subvention de 100 \$ par élève⁵⁷.

Les Églises chrétiennes ne sont pas toutes favorables aux pensionnats financés par le gouvernement et dirigés par les autorités religieuses. En 1892, l'Association ministérielle baptiste de Toronto intervient dans le débat des pensionnats. Les baptistes déclarent que bien qu'ils approuvent les efforts consentis pour civiliser et convertir « les tribus indiennes du Canada » et qu'ils ont effectivement accompli un travail missionnaire en Ontario et au Manitoba, le financement gouvernemental des écoles confessionnelles est « une violation du principe fondamental de séparation absolue entre l'Église et l'État, convenu, du moins de façon tacite, comme l'une des pierres angulaires de notre système constitutionnel ». Les baptistes font remarquer que le système gouvernemental est intrinsèquement contradictoire. Après tout, les méthodistes croient et enseignent que les croyances catholiques sont « fondées sur une erreur fatale et tendent directement à entretenir l'ignorance, la superstition et l'obscurantisme moral et spirituel », tandis que les catholiques pensent pratiquement la même chose au sujet des protestants. « Et pourtant, le gouvernement espère christianiser les Indiens en accusant les méthodistes pour la propagation des enseignements catholiques et les catholiques pour la propagation du méthodisme et les baptistes et plusieurs autres qui ne sont ni méthodistes, ni catholiques pour la propagation des deux⁵⁸. » Le gouvernement se contente alors de répondre que l'adoption des recommandations baptistes « porterait atteinte à la politique actuelle du ministère des Affaires indiennes en ce qui concerne l'éducation des Indiens dans le Nord-Ouest »⁵⁹.

Chacune des confessions religieuses utilise le financement reçu par une autre confession pour justifier ses propres demandes. En 1900, les méthodistes proposent l'établissement de pensionnats dans les régions de Battle River et de Saddle Lake où se trouve aujourd'hui l'Alberta. Cela sous-tend la fermeture de cinq externats, y compris certains qui, selon le fonctionnaire des Affaires indiennes Martin Benson, accomplissent du bon travail. Il déclare : « Le fait que les catholiques possèdent des

pensionnats dans chacune de ces agences est suffisant pour que les méthodistes demandent la même chose⁶⁰. »

De nombreuses écoles bâties sans l'approbation du gouvernement demandent par la suite le soutien du gouvernement, sous forme de subvention par élève, et de remboursement des coûts de construction. En 1893, l'évêque catholique Paul Durieu demande une aide financière par élève pour l'école de Mission, en Colombie-Britannique, créée par les oblats en 1862. Lorsque la Colombie-Britannique entre dans la Confédération, le gouvernement fédéral accorde à l'école une subvention annuelle de 500 \$, qui est augmentée à 1 000 \$ en 1882. Cette subvention couvre les coûts d'exploitation de l'école, mais les instances ecclésiastiques devaient payer pour le gîte et le couvert des élèves. L'évêque Durieu veut une subvention de 100 \$ par élève pour un contingent proposé de soixante élèves⁶¹.

En 1895, le père E. M. Bunoz, directeur de l'école de Mission, adresse une requête pour que son école soit reclassifiée en tant qu'école industrielle, obtenant ainsi une augmentation de la subvention qui passera de 60 \$ à 130 \$ par élève⁶². Dix ans plus tard, la Société missionnaire méthodiste demande la permission de fusionner son pensionnat pour garçons et son pensionnat pour filles de Port Simpson afin de créer une école industrielle unique, une mesure visant à augmenter le montant de la subvention par élève. Le fonctionnaire Benson s'oppose à cette mesure qu'il juge inutile, alléguant que les Premières Nations de la région vivent très bien de la pêche. « Toute formation sur un métier quelconque qu'ils pourraient recevoir dans une telle école ne leur permettrait jamais de concurrencer un mécanicien blanc. L'objectif global de la demande, selon moi, n'est autre que d'obtenir plus d'argent⁶³. »

Le pensionnat sur la réserve de Thunderchild situé sur l'actuel territoire de la Saskatchewan représente un autre exemple de cette procédure. En évaluant la demande d'aide d'une instance ecclésiastique en 1904, Benson écrit : « En premier lieu, il n'y a jamais eu une seule bonne raison de créer cette école dont la construction a commencé à l'encontre des souhaits exprimés par le Ministère⁶⁴. » L'école est construite pour pouvoir accueillir trente élèves, bien que le contingent initial du gouvernement n'est que de quinze élèves. L'évêque catholique Pascal soutient que si les contingents sont augmentés, il serait possible de fermer un externat, faisant ainsi réaliser des économies au gouvernement fédéral. Benson commente : « L'externat de Sweet Grass est peu fréquenté, mais la faute revient autant aux missionnaires qu'à n'importe qui d'autre. L'évêque souhaite manifestement utiliser le plaidoyer de l'inefficacité de l'externat pour arriver à ses fins. Les catholiques possèdent également un externat qu'ils s'efforcent de paralyser sur la réserve de Thunderchild⁶⁵. »

Le chef inspecteur des agences indiennes à Winnipeg, Glen Campbell, décrit la concurrence entre les écoles confessionnelles comme « une calamité pour le Ministère et les Indiens ». En 1912, il note que la nouvelle école anglicane récemment ouverte à Gleichen, en Alberta (souvent appelée « l'école Old Sun »), compte cinq à six

employés et seulement sept élèves. « Cette situation est parfaitement ridicule, d'autant plus quand on réalise que d'autres instances ecclésiastiques vont formuler les mêmes demandes que l'Église anglicane pour s'établir sur la même réserve⁶⁶. » Au cours de l'année suivante, le ministère des Affaires indiennes reçoit une lettre de l'évêque Grouard l'informant que « l'Église catholique a construit une deuxième école dans le district du Petit lac des Esclaves ». L'évêque Grouard cherche à obtenir une subvention pour l'école⁶⁷. Étant donné que les Églises n'ont pas demandé d'aide pour construire l'école, Duncan Campbell Scott recommande qu'on lui accorde un financement par élève pour vingt-cinq élèves⁶⁸.

Les anglicans se font même concurrence entre eux. En 1898, le pensionnat anglican de la réserve indienne de Peigan perd ses « élèves les plus avancés à l'école industrielle » à Calgary, réduisant à vingt-huit le nombre d'inscriptions scolaires au pensionnat de Peigan⁶⁹. L'année suivante, le sous-ministre James Smart se plaint que, dans le cadre d'une campagne de recrutement, le directeur de l'école anglicane d'Elkhorn au Manitoba, critique ouvertement l'école anglicane de Middlechurch. Selon le sous-ministre Smart, le directeur ajoute à ses critiques des offres de paiements aux parents s'ils acceptent d'inscrire leurs enfants à son école⁷⁰.

En 1908, le révérend presbytérien de Regina, E. A. Henry, répond aux critiques du commissaire aux Affaires indiennes W. M. Graham sur les écoles presbytériennes de Regina en l'accusant d'être un mauvais presbytérien. Le révérend Henry déclare que Graham n'a aucun intérêt dans le travail missionnaire des Églises et n'a pas franchi la porte de l'Église locale au cours de la dernière décennie⁷¹.

Les autorités religieuses surveillent le traitement accordé aux autres confessions par le gouvernement, recherchant des signes de favoritisme. Devant les compressions budgétaires de 1891, l'évêque catholique de St. Albert allègue que le gouvernement favorise les protestants, et déclare : « J'ai vu à l'extérieur de Regina un édifice splendide érigé pour devenir une école industrielle presbytérienne » même s'il a des doutes qu'il y ait « vingt Indiens presbytériens dans le Nord-Ouest ». Les écoles catholiques établies sont laissées sans ressources et il soupçonne que la « seule raison de cette parcimonie » est le fait que ces écoles soient gérées par les catholiques. En réponse, le gouvernement fait remarquer que de 1884 à 1890, 216 982 \$ sont accordés à trois écoles industrielles catholiques au Manitoba et au Nord-Ouest, comparativement à 192 102 \$ pour quatre écoles protestantes⁷².

En 1897, Paul Durieu, l'évêque catholique de New Westminster, se plaint que les catholiques ne reçoivent pas une part appropriée du financement des écoles. En utilisant le rapport annuel de 1896 du Ministère, il démontre que la Colombie-Britannique compte 12 628 Indiens catholiques et 6 769 Indiens protestants. Malgré ce fait, la subvention aux écoles catholiques est de 29 000 \$ et la subvention aux écoles protestantes est de 22 000 \$. Selon lui, même si les catholiques représentent 2 708 des 2 953 Indiens dans la vallée du Fraser, ils reçoivent moins de la moitié du financement

fédéral destiné à l'éducation⁷³. Vingt-cinq ans plus tard, le directeur de l'école de Mission demande à être rémunéré pour inspecter la construction d'une nouvelle grange à son école, invoquant comme précédent la décision du gouvernement de rémunérer le directeur de l'Institut méthodiste Coqualeetza à Chilliwack, en Colombie-Britannique, pour l'inspection d'une partie d'un nouvel édifice à cette école⁷⁴. En 1926, les anglicans se plaignent que les armoires à vêtements de la nouvelle école anglicane sur la réserve des Gens-du-Sang en Alberta ne comportent pas de tablette supérieure comme dans les armoires que l'on trouve dans la nouvelle école catholique sur la même réserve. Le commissaire aux Affaires indiennes W. M. Graham explique que la tablette de l'école catholique a été ajoutée après coup et prèdit : « Si nous devons fournir à chaque école du pays exactement les mêmes commodités et équipements, nos problèmes ne font que commencer⁷⁵. » Ces conflits n'en finissent pas : quand les membres de la Commission indienne et esquimaude de la Société missionnaire de l'Église anglicane du Canada rencontrent le ministre des Affaires indiennes au printemps de 1938, leur principale préoccupation est « l'injustice limitant l'Église anglicane dans la province de la Saskatchewan à trois pensionnats pour 3 904 Indiens anglicans alors que neuf écoles de cette catégorie ont été créées pour 5 637 Indiens catholiques »⁷⁶.

Le gouvernement fédéral tente de limiter le conflit. Dans les années 1890, Hayter Reed rappelle à tous les employés que le ministère des Affaires indiennes insiste « sur le maintien d'une stricte neutralité de la part de ses dirigeants et employés en ce qui concerne les questions religieuses ». Il mentionne également qu'il faut s'assurer que les parents d'une confession ne subissent aucune pression pour inscrire leurs enfants à une école d'une autre confession. Par ailleurs, le consentement des parents, de préférence par écrit, est à l'époque requis pour inscrire un enfant à une école administrée par une confession différente de celle des parents⁷⁷.

Le gouvernement fédéral tente alors d'établir des zones d'influence pour chaque confession. En 1892, Hayter Reed s'oppose à la construction d'une école industrielle catholique près de Prince Albert, soulignant qu'un tel emplacement « placera l'institution en communication immédiate avec plusieurs réserves protestantes ». Par le passé, précise-t-il, il réussit à décourager les anglicans d'ouvrir une école à Duck Lake et les méthodistes d'en ouvrir une à Fort Alexander, toutes deux perçues comme étant situées dans des zones d'influence catholique⁷⁸. Toutefois, la politique de tentative d'établissement de zones d'influence est totalement contraire aux pratiques gouvernementales, datant d'au moins 1891, consistant à envoyer les enfants de parents protestants dans des écoles protestantes, et les enfants de parents catholiques, dans des écoles catholiques⁷⁹. Bien qu'il soit courant pour les Églises de considérer certaines régions comme leur appartenant, les protestants et les catholiques ne sont pas prêts à abandonner aucun territoire. Par conséquent, on observe un agglutinement d'écoles protestantes et catholiques, souvent à quelques kilomètres seulement l'une de l'autre, comme au sud-ouest de l'Alberta, au sud-est

de la Saskatchewan et au nord-ouest de l'Ontario. En 1927, le ministère des Affaires indiennes est préoccupé par l'activité missionnaire catholique sur la côte est de la Baie d'Hudson, une région jusqu'alors en grande partie anglicane. Dans une lettre aux autorités religieuses, le Ministère exprime ses préoccupations concernant le contrôle des coûts de l'éducation, rappelle que « les confessions devaient respecter les zones d'influence établies et ne pas empiéter sur elles par un accroissement de l'effort missionnaire sur lequel une demande d'institutions scolaires distinctes pourrait être subséquemment basée ». Le Ministère « n'accepterait pas les demandes d'aide aux établissements d'enseignement, à moins d'une entente préalable »⁸⁰. Cependant, cette menace s'avère le plus souvent sans suite.

Cette expansion dirigée par les instances ecclésiastiques signifie également que des écoles sont créées dans des régions nordiques éloignées où l'économie autochtone est prospère. De nombreux membres du gouvernement croient qu'en raison de la séparation d'avec leur famille pendant leurs études, les enfants qui obtiennent leur diplôme dans de telles écoles n'auraient pas les habiletés nécessaires pour gagner leur vie en vivant de la terre. Quand l'une de ces écoles brûle en 1927, le sous-ministre aux Affaires indiennes Duncan Campbell Scott souligne qu'il n'a jamais été un « défenseur indéfectible » des pensionnats dans le nord du Canada. « Il me semble très douteux que la séparation des enfants indiens d'avec leurs parents qui gagnent leur vie à la manière amérindienne soit réellement favorable à leur bien-être et j'aimerais examiner très sérieusement l'ensemble du problème avant que d'autres écoles ne soient construites⁸¹. » Malgré ses réserves, l'école est reconstruite⁸².

Le gouvernement n'est pas non plus parvenu à arrêter l'expansion du système scolaire dans le nord du Québec. En 1922, les anglicans sollicitent l'aide du gouvernement afin de transformer leur externat de Fort George, au Québec, en un pensionnat⁸³. Leurs demandes sont rejetées par les fonctionnaires fédéraux qui semblent penser que Fort George est en Ontario⁸⁴. Les oblats ouvrent une école à Fort George à l'automne de 1931, recrutant de nombreux élèves chez les familles anglicanes⁸⁵. Devant cette menace, les anglicans ouvrent un pensionnat dans la collectivité en 1932⁸⁶. Deux années plus tard, le gouvernement fédéral commence à financer l'école anglicane⁸⁷. À compter de 1937, un pensionnat catholique de la collectivité reçoit du financement du gouvernement fédéral⁸⁸.

Le financement pendant la période conservatrice, de 1883 à 1896

Tout comme le gouvernement tente en vain de contrôler la croissance du système des pensionnats, il n'arrive pas non plus à le financer adéquatement. Dans les instructions qu'il donne en 1883 au directeur de l'école de Battleford, Thomas Clarke,

le commissaire des Indiens Edgar Dewdney précise que « les critères d'économie les plus rigoureux doivent être appliqués à tous les égards⁸⁹. » Dès les débuts du système, le gouvernement s'appuie sur deux idées erronées. La première est que la construction des pensionnats serait relativement peu coûteuse. En 1883, Edgar Dewdney estime les coûts de construction des écoles de High River et de Qu'Appelle à 6 000 \$ chacune⁹⁰. La soumission retenue pour la construction de l'école de High River s'élève à 7 720 \$⁹¹. En septembre 1884, les coûts totaux de construction des deux écoles atteignent 29 920 \$⁹².

La deuxième idée erronée, plus persistante, est que les Églises et les élèves constitueraient des sources de main-d'œuvre bon marché, ce qui assurerait le fonctionnement des écoles à faible coût. Lorsqu'il annonce la construction des trois premières écoles industrielles, Edgar Dewdney précise que même si les coûts de démarrage sont élevés, il demeure convaincu que les écoles deviendraient pratiquement autosuffisantes en quelques années, grâce aux enseignements que recevraient les élèves sur l'agriculture, l'élevage et les différents métiers⁹³. Le surintendant adjoint Lawrence Vankoughnet, pour appuyer le projet d'établissement de deux écoles industrielles au Manitoba par l'Église anglicane, fait part en ces termes de son enthousiasme au premier ministre sir John A. Macdonald :

Il conviendrait d'accorder une allocation annuelle à chaque école, quelle qu'en soit la confession, pour la formation industrielle des enfants indiens. Cette façon de faire domine en Ontario, avec des résultats très satisfaisants. Le coût de ce système est moins élevé pour le gouvernement que le coût d'entretien complet des écoles, et s'appuie sur les intérêts et l'aide des communautés religieuses des différentes confessions pour l'instruction et la formation industrielle des enfants indiens⁹⁴.

Les missionnaires et les élèves sont sans contredit une source de main-d'œuvre bon marché, mais le gouvernement n'a jamais été satisfait de la qualité de l'enseignement, et le travail des élèves, peu importe leurs efforts, n'a jamais permis aux écoles d'atteindre l'autosuffisance.

Les deux types de pensionnats sont financés à des niveaux différents. Jusqu'au début des années 1890, les pensionnats sont financés à raison de 50 à 60 \$ par mois⁹⁵. Même si trois des plus grandes écoles de l'Ontario (Shingwauk à Sault Ste. Marie, Wikwemikong à l'île Manitoulin et Mount Elgin à Muncey) sont souvent désignées comme des écoles industrielles, elles sont en fait financées au taux des pensionnats. Selon les rapports annuels des Affaires indiennes, la quatrième école en importance de l'Ontario, l'Institut Mohawk, ne reçoit aucun financement fédéral avant 1892⁹⁶. Les taux de financement des pensionnats augmentent légèrement cette année-là, atteignant de 50 à 72 \$ par élève⁹⁷.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, le gouvernement fédéral couvre tous les coûts de fonctionnement des trois premières écoles industrielles (Battleford, Qu'Appelle, et High River). En 1891, les taux de financement par élève des écoles

industrielles de la Colombie-Britannique et du Manitoba sont respectivement de 130 \$ et de 100 \$⁹⁸. D'autres écoles industrielles sont financées en fonction du nombre d'élèves, bien que cela varie d'année en année. En 1891, les écoles de l'île Kuper, Kamloops, Cranbrook, Middlechurch, Saint-Boniface et Elkhorn (de même que les trois premières écoles industrielles) sont financées en fonction du nombre d'élèves⁹⁹. L'année suivante, le ministère des Affaires indiennes paie toutes les charges des écoles de Kamloops et de Cranbrook, de même que celles des écoles de Regina et Metlakatla et des trois premières écoles¹⁰⁰.

Le gouvernement est alarmé par les coûts de fonctionnement des trois écoles industrielles qu'il a établies dans les Territoires du Nord-Ouest. Pour contrôler ces coûts, le ministère des Affaires indiennes demande aux directeurs de réduire les salaires en 1888, puis de nouveau en 1891¹⁰¹. Edgar Dewdney, devenu ministre des Affaires indiennes en 1891, continue de sous-estimer les coûts de fonctionnement de ces écoles. Selon lui, les dépenses des écoles industrielles sont « inutilement élevées ». Pour que ces écoles demeurent ouvertes, les coûts doivent « respecter les marges les plus étroites assurant l'efficacité », et les écoles doivent produire plus de diplômés¹⁰². Les compressions ne tiennent pas compte des coûts réels de fonctionnement des écoles. Selon un document gouvernemental interne de 1891, les coûts totaux par élève des écoles de Kamloops et de l'île Kuper en Colombie-Britannique atteignent 153,40 \$ et 157,69 \$ respectivement, tandis que l'allocation par élève est de 130 \$¹⁰³.

Les compressions de 1889 et de 1891 ne suffisent pas à réduire les dépenses au niveau qu'Edgar Dewdney juge approprié. En 1892, les coûts par élève des écoles de Qu'Appelle, Battleford et High River sont respectivement de 134,67 \$, 175,45 \$ et 185,55 \$¹⁰⁴. À ce moment, aucune de ces trois écoles n'obtient de résultats remarquables. Au cours de la Rébellion du Nord-Ouest de 1885, tous les élèves quittent les écoles de Battleford et de High River, et les directeurs ont beaucoup de mal à en recruter de nouveaux. Comme le souligne le commissaire des Indiens Hayter Reed : « On s'était vu parfois dans la nécessité de prendre des élèves sans s'occuper s'ils étaient admissibles sous le rapport de la santé et de l'âge¹⁰⁵. »

Une évaluation des trois écoles menée en 1892 montre que des 664 élèves admis depuis l'ouverture de l'école moins de 10 ans plus tôt, 81 sont décédés. Des 198 élèves libérés de l'école, on considère que quatre-vingt-cinq n'ont pas passé suffisamment de temps à l'école pour que l'on ait des résultats les concernant; parmi les autres, on juge que quatre-vingt-seize s'en tirent « très bien » ou « assez bien ». Quatre affichent des résultats considérés comme étant « réussissent »¹⁰⁶.

Tableau 11.4. Bilan des écoles de High River, Battleford et Qu'Appelle depuis leur ouverture, selon le rapport annuel des Affaires indiennes de 1892

ÉCOLES	Nombres d'admis.	Décédés	Transférés	Congédiés	Perdus de vue
High River					
Filles	38	4		14	1
Garçons	118	6	1	65	7
Total	156	10	1	79	8
Battleford					
Filles	56	7		3	
Garçons	100	12	1	22	4
Total	156	19	1	25	4
Qu'Appelle					
Filles	175	25	1	35	
Garçons	177	27	7	59	1
Total	352	52	8	94	1
Total pour toutes les écoles	664	81	10	188	13

Source : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1892, p. 53.

Dans son rapport annuel de 1892, Hayter Reed défend les écoles industrielles, disant « qu'on ne doit pas s'attendre à des résultats avant que de telles institutions n'aient été en opération pendant quelques années, car c'est sur la foi des résultats ajournés qu'on se charge des dépenses des années préliminaires »¹⁰⁷. Le Ministère entend toutefois réduire son niveau d'investissement dans les élèves. Un décret en conseil fédéral (décret approuvé par le cabinet fédéral qui, une fois approuvé par le gouverneur général, a force de loi) adopté à l'automne 1892 applique le mode de financement par élève à ces trois écoles. Les nouveaux taux de financement des écoles de Qu'Appelle, Battleford et High River s'élèvent respectivement à 115 \$, 140 \$ et 130 \$ par année (soit des réductions de 15 %, 20 % et 30 %). La nouvelle école de Regina, qui vient d'être construite, reçoit une allocation de 120 \$ par élève.

En vertu du décret en conseil, qui s'applique à toutes les écoles industrielles, la responsabilité des réparations doit être partagée : le gouvernement fournit les matériaux, les Églises, la main-d'œuvre¹⁰⁸. Le gouvernement doit aussi fournir les livres, les cartes géographiques et les globes terrestres. Les Églises utilisent quant à

Non assez longtemps à l'école pour donner des résultats	Réussissent très bien.	Réussissent assez bien.	Réussissent.	ÉCOLES
High River				
5	4	4		Filles
44	12	2		Garçons
49	16	6		Total
Battleford				
2	1			Filles
5	8	5		Garçons
7	9	5		Total
Qu'Appelle				
14	18	2	1	Filles
15	29	11	3	Garçons
29	47	13	4	Total
85	72	24	4	Total pour toutes les écoles

elles l'allocation annuelle par élève pour payer l'entretien, les salaires et les charges. Le gouvernement autorise le nombre maximal d'élèves pouvant être admis.

Les Églises doivent suivre « les règles du ministère des Affaires indiennes telles qu'elles sont fixées périodiquement et maintenir une certaine norme en matière d'instruction, d'alimentation et de confort domestique dans les écoles, et [...] les inspecteurs et fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes peuvent à tout moment inspecter les institutions et faire rapport à leur sujet ». Aucun enfant ne peut être admis à l'école sans l'autorisation du Ministère. Le système doit entrer en vigueur en juillet 1893¹⁰⁹. En 1895, les écoles de Battleford et de Middlechurch sont les seules dont toutes les charges ont été payées; cela dit, le gouvernement fédéral couvre par la suite tous les coûts des premières années de fonctionnement des nouvelles écoles industrielles¹¹⁰.

En mettant fin à sa courte expérience de financement complet des écoles industrielles, le gouvernement cherche dans une grande mesure à se dégager de toute responsabilité concernant le fonctionnement des pensionnats. Il fournit un financement fixe, qu'il augmente ou réduit arbitrairement selon ses propres besoins

budgétaires. Il revient aux instances ecclésiastiques (souvent en faisant appel au travail des élèves) de nourrir, vêtir, instruire et former les élèves à même l'allocation accordée par élève. Les manquements sont généralement attribués à une mauvaise gestion et à un manque de zèle. Les écoles n'arrivent pas à recruter le nombre maximal d'élèves permis, notamment en raison des faibles montants accordés par élève. Cela dit, si elles ne recrutent pas ce nombre maximal d'élèves, elles ne reçoivent pas le montant complet de l'allocation — mais doivent tout de même payer la totalité de leurs coûts de fonctionnement. Ce sont le personnel et les élèves qui doivent composer avec ce manque à gagner. Pour atteindre le nombre maximal d'élèves, les écoles admettent des élèves parfois trop jeunes ou trop malades. Le grand écart d'âge chez les élèves dilue la capacité de fournir une instruction pertinente dans les écoles, et beaucoup d'élèves sont tout simplement trop jeunes pour apprendre un métier. La présence d'enfants atteints de maladies infectieuses a souvent des conséquences tragiques. Il s'agit là de résultats du modèle de financement par élève.

Les limites de ce modèle sont visibles dès le début. En 1893, l'Église anglicane du Manitoba est prête à remettre l'école de Middlechurch au gouvernement. Pour faire ses frais, l'école doit compter quatre-vingts élèves, mais réussit à en recruter seulement quarante-trois. La direction générale de l'école industrielle indienne de la Terre de Rupert demande l'abolition du système de financement par élève et son remplacement par une allocation annuelle fixe. La direction demande aussi une plus grande latitude quant à la gestion de l'école, en soutenant que les règles arbitraires du Ministère nuisent à l'admission et au financement¹¹¹. Hayter Reed cherche à rejeter le blâme sur les instances ecclésiastiques, sous prétexte que d'autres écoles, après une courte période, réussissent à amener les parents à accepter les règles de fréquentation. Lorsque les élèves sont satisfaits, « les parents font rarement des efforts particuliers pour les retirer de l'école ». Les enseignants de l'école de Middlechurch, écrit-il, n'ont pas le « charisme » nécessaire pour gagner la confiance des élèves, et doivent donc s'en remettre à « des punitions dures et sévères qui compromettent toutes les chances de succès ». Hayter Reed affirme que, lorsqu'il visite l'école, les élèves n'ont pas « l'entrain et l'élan amical que l'on constate dans des institutions similaires »¹¹².

Ce n'est pas la première fois que Hayter Reed attribue les lacunes du système à la personnalité du personnel. Après une visite à l'école de Battleford en 1890, Hayter Reed écrit que le directeur a encore beaucoup à faire « afin de se conformer aux instructions émises pour assurer la meilleure administration de l'institution ». Plus particulièrement, il dit « que la discipline n'est pas telle qu'elle devrait l'être, et que l'on ne veille pas suffisamment à ce que les enfants parlent anglais. Pendant toute la durée de ma visite, il m'a semblé que les responsables ne s'efforçaient que très peu à obliger les enfants à utiliser l'anglais plutôt que la langue vernaculaire¹¹³. » En 1891, il attribue bon nombre des problèmes de l'école de Qu'Appelle à un manque de fermeté similaire¹¹⁴.

Malgré des réductions de salaire répétées, les écoles ne peuvent survivre selon le système de financement par élève. À l'issue de leur première année de fonctionnement selon ce système, les écoles de High River et de Qu'Appelle accusent un déficit¹¹⁵. En janvier 1895, Hayter Reed doit reconnaître que les déficits des écoles de Qu'Appelle, High River et Elkhorn augmentent de mois en mois, « sans qu'aucun effort apparent ne soit fait pour les vérifier ou les réduire ». Le problème, écrit-il, réside dans le fait que les Églises paient des salaires concurrentiels aux membres du personnel, ce qui ne correspond pas aux attentes du gouvernement. À l'instar de Nicholas Flood Davin et d'Edgar Dewdney, Hayter Reed affirme que « puisque le travail est de nature philanthropique et missionnaire, et que les Églises peuvent faire appel, par l'intermédiaire de diverses sociétés, à des hommes et à des femmes pour qui la rémunération de ce genre de travail n'a qu'une importance secondaire, il ne peut être que raisonnable de pratiquer des salaires plus bas, plutôt que plus élevés, comparativement à ceux attribués pour d'autres services ». Hayter Reed, qui s'opposait auparavant à la participation des instances ecclésiastiques dans le système des pensionnats, est dorénavant convaincu que le système peut connaître du succès dans la mesure où les hommes et femmes des Églises acceptent un salaire inférieur aux salaires du marché¹¹⁶.

Il pense aussi que le personnel mange trop bien à l'école de Regina. Après avoir examiné les dépenses de l'école, il conclut que certains aliments « peuvent être considérés comme des aliments de luxe ». Il souligne que des vêtements qui auraient dû être fabriqués dans les écoles sont achetés. En ce qui a trait aux articles ménagers, il dit que les écoles font souvent preuve « d'une grande démesure ». Il ordonne au commissaire aux Affaires indiennes Amédée Forget de réduire les coûts dans les écoles. Advenant l'échec de toutes les autres mesures, celui-ci devrait réduire les salaires et congédier du personnel¹¹⁷.

La mise en œuvre de ces mesures draconiennes s'avère difficile. En 1896, l'école de Saint-Boniface présente un déficit de 2 500 \$, effacé par le gouvernement. L'année suivante, son allocation par élève est augmentée¹¹⁸. Un an plus tard, en janvier 1898, le ministère des Affaires indiennes informe les directeurs des écoles industrielles qu'il ne les aiderait plus à couvrir les déficits de leurs écoles¹¹⁹.

Il apparaît clairement que le gouvernement n'a qu'une compréhension limitée du financement de bon nombre des écoles. En 1902, quatre écoles de l'Ontario reçoivent une allocation de 60 \$ par élève. L'école Shingwauk affiche un déficit considérable; selon Martin Benson, cela s'explique par le fait que le directeur, E. F. Wilson, lorsqu'il a mis l'école sur pied, « avait l'œil pour le beau, mais aucun sens pratique quant au travail à effectuer, la plus grande partie des quatre-vingt-quinze acres que l'école possède étant improductive ». Il ne pense pas que l'école puisse compter sur le financement de l'Église anglicane, dont les membres sont, selon lui, « peu réputés pour leurs largesses à l'égard des missions ». C'est pourquoi il recommande que le gouvernement comble

le déficit de l'école, puisque celle-ci « fournit la meilleure instruction anglaise et industrielle de toutes les écoles ontariennes, nombre de garçons en étant sortis et assumant le fardeau de l'homme blanc ».

Benson estime que les trois autres écoles ontariennes, c'est-à-dire l'école Mount Elgin à Muncey, l'Institut Mohawk à Brantford et l'école Wikwemikong à l'île Manitoulin, sont en bien meilleure santé financière que l'école Shingwauk. Il souligne que l'Institut Mohawk « reçoit une allocation libérale de la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre. M. Sheppard de l'école Mount Elgin tire des sommes de la vente de bétail à grande échelle, et je n'ai jamais pensé que les Jésuites, qui dirigent l'école Wikwemikong, ne sont pas capables de trouver de l'argent lorsqu'il le faut »¹²⁰. Un mois plus tard, Benson revoit son jugement à l'égard de l'école Mount Elgin. Le directeur Sheppard l'informe que, malgré l'accroissement de ses activités liées à l'élevage, il n'arrive pas à joindre les deux bouts. Benson observe aussi que les documents financiers de l'école ne font état d'aucun apport de la Société missionnaire méthodiste. Le directeur demande que soit doublée l'allocation par élève; bien que Benson ne soit pas très enchanté de l'instruction fournie par l'école, il reconnaît que, sans cette augmentation, une « catastrophe financière » est inévitable¹²¹.

La même année, il est lui-même contraint de plaider en faveur du versement de l'allocation complète à l'école de Regina, même si le nombre d'élèves admis ne le justifie pas. Si le gouvernement doit financer l'école simplement sur la base du nombre d'élèves admis, l'école accuserait un déficit qui, reconnaît-il, serait au bout du compte assumé par le gouvernement¹²².

Les pensionnats sous les libéraux

Le développement de l'économie s'intensifie après la victoire du Parti libéral, dirigé par sir Wilfrid Laurier, aux élections fédérales de 1896. Lorsqu'ils étaient dans l'opposition, les libéraux avaient notamment allégué que le ministère des Affaires indiennes était composé de personnes corrompues, incompetentes et souvent immorales nommées à des fins partisans. Ils avaient également soulevé des questions sur l'efficacité des pensionnats¹²³. En 1895, le député libéral David Mills déclare que l'absence d'un plan cohérent avait également permis aux instances ecclésiastiques de prendre le contrôle de l'éducation des Autochtones. Il ajoute qu'il serait bientôt temps que le gouvernement pense à reprendre le contrôle des écoles industrielles¹²⁴. Le député libéral James McMullen s'oppose cependant à l'allégation selon laquelle les écoles témoignent d'un lien entre les Églises et le gouvernement. En 1893, le député Louis Davis de l'Île-du-Prince-Édouard déclare que si les Églises veulent évangéliser les jeunes des Premières Nations, elles doivent le faire à leurs frais. Il dit également

s'inquiéter du fait que les Églises accordent la priorité à l'éducation religieuse plutôt qu'à l'éducation pratique¹²⁵.

Dès son entrée en fonction, sir Wilfrid Laurier nomme Clifford Sifton, avocat et éditeur de journaux du Manitoba, aux postes de ministre de l'Intérieur et de ministre des Affaires indiennes. Sifton se voyait comme le ministre responsable du développement de l'Ouest puisque sa plus grande réalisation a permis de favoriser l'immigration massive vers l'ouest du pays¹²⁶. Ayant conclu que « dans les parties organisées du pays, les sauvages ne nous donnent aucune raison de craindre pour la paix et la tranquillité du Canada », il décide de couper le budget du ministère des Affaires indiennes¹²⁷. Sa première coupe vise directement le haut de la hiérarchie puisqu'il annule la nomination de Hayter au poste de sous-ministre sans le remplacer. Il choisit plutôt de nommer James Smart, le nouveau vice-ministre de l'Intérieur, comme sous-ministre des Affaires indiennes¹²⁸. Une bonne partie des activités quotidiennes du ministère des Affaires indiennes demeure cependant entre les mains de J. D. McLean, le secrétaire du Ministère¹²⁹. Dans les deux années qui suivent la nomination de Sifton, cinquante-sept employés du Ministère de la région nord-ouest démissionnent ou sont congédiés. Même si bon nombre d'entre eux sont ensuite remplacés, le nombre d'employés du Ministère diminue et passe ainsi de cent quarante-quatre à cent trente-trois. Les salaires que reçoivent les employés du Ministère subissent aussi des coupes pouvant atteindre 25 % dans certains cas¹³⁰. L'éducation n'a pas été épargnée lors de cet exercice de réduction des coûts puisque Sifton annonce que les dépenses en éducation ont atteint un sommet et qu'à l'avenir, le gouvernement a l'intention de réduire ces dépenses¹³¹.

Martin Benson, qui travaille aux Affaires indiennes depuis quatre ans, prépare alors deux critiques sur les écoles industrielles. Ces critiques aux effets dévastateurs sont remises au nouveau ministre en 1897¹³². Il y affirme notamment que le mandat des écoles industrielles était trop ambitieux et en vient à la conclusion que le système canadien était trop calqué sur le modèle de l'école de Carlisle aux États-Unis¹³³. Il ajoute qu'au Canada, « l'éducation et la civilisation des Indiens de l'Ouest en sont encore à leurs balbutiements et que nous devrions nous contenter de les laisser ramper encore pendant un certain temps avant de leur permettre de tenter de faire leurs premiers pas. Il y a quelques années encore, ce n'étaient que des sauvages rebelles qui vivaient de la chasse et chassaient en famille ou en petites bandes. »

Selon Benson, pas plus de la moitié des sept cents élèves qui étudient dans les dix écoles industrielles du Manitoba et du nord-ouest apprennent les rudiments de l'agriculture, ce qui veut dire que l'autre moitié doit donc suivre une formation avant de pouvoir trouver un emploi. Il demande alors, en fonction de ce raisonnement, où le gouvernement pourrait, en un an, trouver du travail pour deux cents apprentis. Les Églises, ajoute-t-il, « ne font pas elles-mêmes d'effort, à ce que je sache, pour garantir des emplois à leurs anciens élèves »¹³⁴. La situation n'est cependant pas meilleure

en Colombie-Britannique où, pense-t-il, les écoles sont aussi inutiles qu'inutilisées puisque les membres des Premières Nations « sont tous des experts dans les secteurs et les activités qu'ils pratiquent déjà [la pêche, les mines, l'élevage et le secteur ferroviaire] et que le temps qu'ils passent dans ces écoles ne les rend pas aptes au travail qu'ils devraient faire par la suite »¹³⁵.

Il mentionne également dans son discours les anciens élèves que l'on donne en exemple pour les bons résultats obtenus après la formation. Gilbert Bear, qui apprend le métier d'imprimeur à l'école de Battleford, est souvent cité comme un exemple de réussite pour l'école industrielle, car il a obtenu un emploi au *Ottawa Citizen*. Mais, selon Benson, le salaire que reçoit Bear n'est pas suffisant pour qu'il puisse payer sa pension et ses vêtements. De plus, ce dernier dit détester le travail de nuit. Lorsque Bear est congédié en raison d'un conflit découlant de ses heures de travail, Benson l'aide à récupérer son emploi, mais ajoute que Bear dit « vouloir plutôt revenir chez lui, dans la réserve »¹³⁶.

Il accuse donc les écoles industrielles de « tenter de submerger le pays d'un grand nombre d'élèves à demi formés et à demi éduqués venant des écoles industrielles. Le pays n'a pas besoin de tous ces élèves ayant suivi une formation dans les métiers, même si, en fin de compte, ce sont de bons travailleurs. » À son avis, cela ne sert à rien de leur enseigner les métiers d'imprimeur, de bottier et ceux liés au commerce des vêtements. Il vaut davantage la peine de former la prochaine génération de membres des Premières Nations à travailler à la ferme. Ils n'ont que deux métiers à apprendre pour ce faire, soit la charpenterie et la forge¹³⁷. Benson compare alors explicitement les propositions que Ryerson avait présentées en 1847 dans lesquelles il mettait l'accent sur la formation en matière d'agriculture avec le rapport plus ambitieux de Davin publié en 1879. Il en vient à la conclusion que la priorité que Ryerson accordait dans son rapport à la formation en agriculture était « la plus appropriée pour la génération actuelle d'Indiens » avant d'ajouter que, dans quarante ans, « une formation plus poussée pourrait donner de bons résultats »¹³⁸.

Benson pense non seulement que les ambitions de l'école sont trop extravagantes, mais il voit également peu de preuves qu'elles sont, en fait, des écoles industrielles puisque les élèves y sont admis à des âges variant de quatre à vingt ans. « Une fois les Indiens admis, il n'y a que peu de distinction entre les élèves de même sexe en ce qui concerne la nourriture, les vêtements, les études, le travail, les loisirs, la morale et l'éducation religieuse, le repos et le sommeil¹³⁹. » Il ne voit pas de grande différence entre les écoles industrielles et les pensionnats, à part le fait qu'une des deux recevait un meilleur financement que l'autre. Il pense également que la moyenne de 130 \$ par élève d'une école industrielle offerte en Colombie-Britannique est beaucoup trop généreuse en raison du climat et du coût de la vie dans cette province. À son avis, il n'y a que peu de différence entre l'Institut Coqualeezta, l'école industrielle près de

Chilliwack qui reçoit en moyenne 130 \$ par personne et le pensionnat St. Mary de Mission qui reçoit en moyenne 60 \$ par personne puisque c'est un pensionnat¹⁴⁰.

Il blâme alors en partie le personnel des Affaires indiennes pour l'échec du système. Il dit que bon nombre d'agents des Indiens perçoivent le travail associé à l'école « comme une tâche supplémentaire qu'ils effectuent de façon très sommaire »¹⁴¹. Il est encore plus critique à l'égard des instances ecclésiastiques et du personnel de l'école et demande notamment si un « prêtre ou un curé était plus approprié, de par son éducation, sa formation ou sa profession, pour assumer le contrôle et la gestion directs de ces établissements ». Il ajoute alors que les écoles sont également handicapées par les fréquents changements de personnel et « les disputes constantes et jalousies mesquines »¹⁴². En fait, en recommandant de ne pas engager les « ignorants, les gens oisifs, ceux qui laissent passer le temps ou qui ne viennent que se chercher un salaire », Benson montre clairement qu'il pense qu'il y en a un nombre important dans les pensionnats¹⁴³.

Il reprend alors les observations de plusieurs employés du Ministère lorsqu'il conclut que les écoles industrielles qui ont remplacé les enseignants-missionnaires ne servent qu'à étendre la portée du travail missionnaire effectué par les Églises, sauf que ces écoles sont financées par le gouvernement. Il ajoute alors que, lors de la création des premières écoles, « trop de pouvoir et de contrôle ont été accordés aux Églises et qu'il faut maintenant faire preuve d'énormément de tact pour restreindre ces pouvoirs et éliminer certaines des concessions qui ont été faites ». Les Églises, précise-t-il, ont fait preuve de trop d'indépendance dans l'embauche du personnel puisque, « jusqu'à tout récemment, les enseignants pouvaient être retirés et remplacés sans que le Ministère soit consulté et que les Églises n'ont pris aucune mesure corrective, même si des plaintes d'incompétences ont été déposées contre elles »¹⁴⁴.

Benson ne recommande cependant pas d'abandonner le système des pensionnats. Il est plutôt d'avis que le gouvernement doit reprendre le contrôle du système. Il fait notamment remarquer que dans l'ensemble de l'Empire britannique, « lorsqu'il reste des membres d'une population autochtone, des mesures sont prises afin que des écoles de formation industrielle entièrement ou partiellement soutenues par le gouvernement soient créées. Il est maintenant universellement admis que ces établissements utilisent les meilleurs moyens connus pour former les Autochtones et leur caractère et leur permettre de se conformer aux normes de l'industrie¹⁴⁵. » Le Canada se fonde encore sur l'expérience de l'ensemble de l'Empire britannique pour l'établissement de sa politique sur les pensionnats.

Le sous-ministre Smart indique dans son rapport annuel de 1897 que le balancier va à présent à l'encontre des écoles industrielles. À cette époque, le système compte vingt-deux écoles industrielles, trente et un pensionnats et deux cent trente-deux externats. En ce qui concerne les inscriptions, les écoles industrielles comptent 1 877 élèves, les pensionnats, 874 et les externats, 6 877. Smart écrit notamment :

Il y a une tendance à courir d'un extrême à l'autre, et il semble que cette question se pose, si les avantages reconnus des pensionnats et des écoles industrielles ne tendent pas à déprécier ceux des externats des réserves qui, dans les anciennes provinces, ont fait et font encore un travail qui est loin de mériter d'être déprécié. Il est vrai que la transformation de la condition naturelle à la condition civilisée peut plus rapidement et plus complètement s'accomplir au moyen des pensionnats et des écoles industrielles, mais même avec cela, il est douteux que les écoles ordinaires ne puissent pas pourvoir au premier pas de préparation pour tirer un meilleur parti de l'enseignement dans les pensionnats et les écoles industrielles.

Cette question se pose certainement avant que l'on donne une plus grande extension à ces écoles industrielles, et avant que celles déjà établies aient été utilisées jusqu'à leur extrême limite. L'éducation doit être en rapport avec la vie future des enfants, et la certitude seule de résultats pratiques peut justifier les grandes dépenses imposées au pays pour le maintien de ces écoles. Pousser l'éducation des enfants au-dessus de leur situation probable et créer une espèce de dégoût pour ce qui sera leur entourage dans la vie serait non seulement une dépense inutile, mais encore ce serait un tort plutôt qu'un avantage pour eux¹⁴⁶.

Deux ans plus tard, en 1899, Sifton annonce que le gouvernement irait de l'avant « en ne développant pas le système des écoles industrielles, mais, là où le besoin de développement se fait sentir, en augmentant le nombre des externats »¹⁴⁷. En 1904, il dit à la Chambre des communes que bien que les écoles industrielles continueraient à offrir des services, elles ne seraient plus au cœur de la politique d'éducation gouvernementale pour les Premières Nations.

Nous avons remplacé les anciennes écoles par des pensionnats où les enfants des sauvages restent moins longtemps et où nous pouvons en instruire un plus grand nombre chaque année. Notre but n'est pas de donner une haute instruction à une demi-douzaine de sauvages, mais de répandre une instruction raisonnable parmi le plus grand nombre possible, de manière à élever le niveau intellectuel de toute la tribu¹⁴⁸.

En réduisant le nombre d'écoles industrielles, Sifton exprime une croyance selon laquelle les membres des Premières Nations ne sont pas prêts à profiter des types de formation que ces écoles, créées dans cette intention, offrent. « Je n'hésite pas à dire qu'un jeune sauvage qui a suivi les cours de l'école industrielle jusqu'à 21 ans, ne peut pas supporter la concurrence des blancs dans la lutte pour l'existence; il n'est pas suffisamment doué au point de vue physique, intellectuel et moral¹⁴⁹. »

(Dans ses déclarations, Sifton insiste pour dire que sous les conservateurs, les élèves restaient dans des pensionnats tant qu'ils n'avaient pas atteint la vingtaine¹⁵⁰. Bien qu'il y ait eu des exemples de cela, cela ne semble pas avoir été une pratique généralement mise en œuvre.)

Dans une évaluation hautement critique des écoles industrielles des Prairies rédigée en 1902, Benson mentionne que depuis 1882, 2,1 millions de dollars ont été dépensés dans les écoles industrielles du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest. Ce montant a été réparti entre quatre écoles du Manitoba (Brandon, 1895; Elkhorn, 1888; Middlechurch, 1890; et Saint-Boniface, 1889) et six des Territoires du Nord-Ouest (Battleford, 1883; Calgary, 1896; Qu'Appelle, 1884; Red Deer, 1893; Regina, 1891; et High River, 1884). Le gouvernement a également dépensé 750 000 \$ pour cinq pensionnats au Manitoba et vingt-neuf dans les Territoires du Nord-Ouest. Une somme de 250 000 \$ est aussi dépensée dans quarante-cinq externats du Manitoba et trente-quatre externats des Territoires du Nord-Ouest.

Des 2 752 élèves inscrits dans les écoles depuis 1883, l'on voit qu'au 30 juin 1901, près d'un cinquième d'entre eux, soit 506 personnes, sont décédés, alors que 139 sont déclarées être en mauvaise santé. Un total de 1 700 élèves ont été « renvoyés » (le terme officiel pour retirer le nom d'un enfant du dossier d'inscription) et quatre-vingt-six transférés dans d'autres écoles. Le gouvernement ne peut rien dire sur l'état de santé de 249 autres élèves. L'on peut également voir que 123 élèves sont indiqués comme ayant « mal tourné » alors que 599 autres obtiennent « de bons résultats ». Benson laisse alors entendre qu'obtenir « de bons résultats » doit être interprété comme « ne pas avoir obtenu de mauvais résultats ». Selon son propre décompte, « le coût de l'éducation des Indiens qui ne sont pas décédés ou n'ont pas autrement échoué atteint 4 000 \$ par personne ». À son avis, il y a suffisamment d'écoles dans les Prairies pour répondre aux besoins éducationnels des enfants des Premières Nations. Les Églises continuent cependant d'exercer des pressions à l'égard des pensionnats, car « la vie de la mission dépend, dans la majorité des cas, de la création des pensionnats ». Les écoles, comme l'écrit Benson, doivent se concentrer sur « l'amélioration de la situation plutôt que sur la transformation de l'Indien », car les écoles n'offrent pas les « leçons pratiques en matière d'autonomie financière » requises¹⁵¹.

Les conditions ne sont cependant pas meilleures dans les pensionnats. F. Van Thiel, le comptable de l'Église anglicane, précise notamment, en 1899, qu'en raison du système de financement par élève, « ceux qui s'intéressent à l'œuvre ont pour objectif d'augmenter le nombre d'enfants dans les écoles, non seulement pour le bien de l'œuvre chrétienne, mais aussi pour augmenter les actifs des écoles ». Les dépenses, dans ces conditions, se limitent aux « biens de première nécessité »¹⁵².

Benson reconnaît cependant le besoin d'augmenter le financement. Ainsi, en 1902, il recommande que le gouvernement couvre le déficit de l'école Shingwauk¹⁵³. L'année suivante, il recommande que la subvention par personne accordée aux quatre pensionnats de l'Ontario (Mount Elgin, Institut Mohawk, Wikwemikong et Shingwauk) passe de 60 \$ à 100 \$¹⁵⁴. La subvention accordée aux pensionnats reste plutôt à 60 \$ jusqu'en 1911, même si Benson a écrit à Mount Elgin qu'« avec la hausse du coût de la vie, une école de cette catégorie ne peut pas continuer à n'être administrée qu'avec

une subvention de 60 \$ par élève »¹⁵⁵. Au moment de décider si le gouvernement doit ou non éponger le déficit de l'école de Regina en 1903, Benson écrit que « bien que le Ministère ait payé les déficits de nombreuses écoles industrielles par le passé, il le faisait à titre de grâce, non de droit »¹⁵⁶. L'année suivante, il juge que l'école Lestock, qui se trouve dans ce qui est maintenant la Saskatchewan, est le pensionnat « géré de la façon la plus satisfaisante » dans le Nord-Ouest. Malgré cela, le pensionnat cumule un déficit de 1 000 \$¹⁵⁷. R. B. Heron, le directeur de l'école de Regina, conclut en 1905 que les coûts d'administration de l'école sont de 11 300 \$ alors que le montant obtenu par élève pour une pleine scolarisation entraîne un manque important puisqu'il n'est que de 9 425 \$¹⁵⁸.

Samuel Blake et la campagne visant la fermeture des pensionnats

Au cours des dix années pendant lesquelles Clifford Sifton occupe la fonction de ministre des Affaires indiennes (1896 à 1905), le système des pensionnats connaît peu d'essor. Sous le mandat de son successeur, Frank Oliver, une campagne menée par des figures dominantes des organisations missionnaires protestantes réussit presque à en réduire nettement la taille. Deux hommes jouent un rôle central dans cette campagne : Frank Pedley, nommé sous-ministre aux Affaires indiennes en 1902, et Samuel Blake, éminent avocat de Toronto et membre de l'aile évangélique de l'Église anglicane¹⁵⁹.

Dans son rapport annuel de 1904, Frank Pedley mentionne que le gouvernement est prêt à réévaluer la situation des pensionnats.

La question de savoir si la méthode d'enseignement actuelle dans les externats, pensionnats et écoles industrielles, tels qu'ils sont actuellement répartis et dirigés, est ce qu'il y a de mieux pour l'éducation des jeunes Indiens et, encore une fois, si le potentiel de ces écoles n'est pas épuisé.

Toute la difficulté d'offrir les avantages éducatifs les mieux adaptés aux milieux différents, aux besoins actuels et aux perspectives d'avenir des enfants ainsi que de persuader les parents d'en accepter l'idée est à maintes reprises évoquée.

Le gouvernement prévoit « entrer bientôt dans l'examen absolu de ces très importantes questions ». Il compte sur les « diverses religions dont l'expérience, le concours et l'intérêt à cette œuvre les placent dans le meilleur état pour nous aider »¹⁶⁰.

En tant que figure de proue des milieux juridiques et politiques, Samuel Blake est alors tout désigné pour offrir à Frank Pedley l'aide qu'il recherche pour une campagne visant à réduire de façon substantielle le nombre de pensionnats et à les remplacer par ce que l'on appellerait les « externats améliorés ».

Samuel Blake en vient à penser que les pensionnats drainent les ressources ecclésiastiques. Cette idée revêt une importance particulière, étant donné que l'Église anglicane britannique amorce un lent processus de transfert à l'Église anglicane canadienne (aussi appelée « Église anglicane d'Angleterre du Canada ») de la responsabilité du soutien de son travail auprès des peuples autochtones du Canada. La Société missionnaire de l'Église d'Angleterre annonce en 1903 qu'elle retire progressivement son soutien aux missions du Canada pour se tourner vers « les territoires densément peuplés du monde païen »¹⁶¹.

Un tournant dans ce processus est la fondation, en 1902, de la Société missionnaire de l'Église anglicane au Canada (SMEAC). La SMEAC réunit différentes organisations missionnaires anglicanes dans le but d'assumer la responsabilité des activités de la Société missionnaire de l'Église d'Angleterre¹⁶². La Société, qui tire l'essentiel de ses ressources de l'Est du Canada, se voit ainsi de plus en plus souvent appelée à soutenir financièrement des pensionnats dans l'Ouest du pays. Samuel Blake, alors membre du conseil de gestion de la SMEAC, s'interroge sur l'efficacité de ce soutien financier. En 1902, il affirme commencer « à fournir des statistiques qui permettront de juger de la valeur des rapports complaisants que présentent presque invariablement à des fins d'information les dirigeants, missionnaires et autres personnes directement engagées dans l'exécution du travail »¹⁶³. Dans un pamphlet incendiaire intitulé *Don't you hear the red man calling? (N'entendez-vous pas l'appel des Peaux-Rouges?)*, Samuel Blake utilise des majuscules pour exprimer sa conviction selon laquelle « IL EXISTE, À JUSTE TITRE, UN SENTIMENT FORT ET GÉNÉRALISÉ D'INSATISFACTION QUANT À LA FAÇON DONT LE TRAVAIL EST ACCOMPLI DANS LES COMMUNAUTÉS INDIENNES DU NORD-OUEST ET DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE »¹⁶⁴. Le pamphlet rapporte aussi les propos d'anglicans canadiens de l'Ouest et du Nord qui appuient la cause de Samuel Blake. On peut y lire que l'évêque de Qu'Appelle a écrit en 1906 qu'il a « toujours trouvé le coût des pensionnats beaucoup trop élevés, compte tenu de leur importance relative par rapport à l'ensemble des activités du diocèse »¹⁶⁵. L'évêque de Saskatchewan écrit la même année : « Le système de gestion actuel des Indiens dans l'Ouest est inutile, préjudiciable pour les Indiens et n'est conçu que pour trouver des places et des emplois¹⁶⁶. » L'évêque de Moosonee s'indigne du « taux de mortalité épouvantable parmi les enfants » et recommande de « remplacer les pensionnats par de petits établissements, un dans l'Ouest et l'autre dans l'Est, qui auraient pour mandat de former des enseignants et des membres du clergé autochtones »¹⁶⁷.

Blake défend ardemment le travail accompli par Peter Bryce, médecin en chef aux Affaires indiennes qui, dans un rapport publié en 1907, attire l'attention de tout le pays sur les taux de mortalité élevés dans les pensionnats. (Les travaux de Bryce sont abordés en détail dans un chapitre subséquent.) À ceux qui affirment que les conclusions de Bryce reposent sur de brèves visites dans un nombre limité de pensionnats, Blake répond : « Qu'aurait-il pu découvrir s'il avait prolongé ses visites¹⁶⁸? » Blake fait

remarquer qu'au pensionnat du Collège Emmanuel à Prince Albert, en Saskatchewan, près du quart des élèves (trente-deux sur cent trente-trois) ayant fréquenté le pensionnat pendant une période de dix-sept ans sont décédés¹⁶⁹.

Il affirme ceci : « La course à l'admission d'élèves dans le but d'obtenir des subventions du gouvernement semble aveugler les dirigeants de ces établissements et les rendre tout à fait insensibles aux résultats choquants qui découlent de cette stratégie très malhonnête, qui a en fait pour seul but d'accroître les fonds de leurs établissements¹⁷⁰. » L'évêque de Moosonee soutient le point de vue de Blake :

J'admets aussi que, dans une majorité de pensionnats, des enfants en mauvaise santé ont été admis et autorisés à dormir dans les mêmes dortoirs que ceux en bonne santé, sans compter que ces dortoirs étaient généralement surpeuplés et très mal aérés. Il est également vrai que dans de nombreux cas, les enseignants n'avaient ni la formation ni les compétences requises.

Il mentionne que les agents des Indiens sont depuis longtemps au courant de ces problèmes¹⁷¹.

Samuel Blake, qui est d'avis que les élèves ont été corrompus en raison des années passées dans les pensionnats, cite ces propos d'un avocat anonyme exerçant dans l'Ouest canadien : « Lorsqu'ils quittent le pensionnat, les garçons sont des voleurs, et les filles des prostituées. » L'avocat affirme qu'il a récemment découvert que tous les membres d'un réseau de treize voleurs sont diplômés d'un pensionnat¹⁷². Il estime aussi que les pensionnats ont échoué dans leur mission de convertir les Autochtones au christianisme. Par exemple, le diocèse d'Algoma, après quatre-vingts ans d'un travail coûteux, compte tout au plus sept cents anglicans, qu'il soupçonne de n'être, pour la plupart, anglicans que de nom¹⁷³.

Le pamphlet suscite la colère de nombreux missionnaires et directeurs de pensionnats anglicans, mais Blake parvient néanmoins à gagner l'appui des dirigeants des associations presbytérienne et méthodiste de missionnaires, chacune étant soumise à des pressions financières semblables. En 1904, un presbytérien s'interrogeant sur les liens entre l'école industrielle de Regina et les pensionnats environnants conclut que les pensionnats sont plus sains et plus populaires auprès des parents, et qu'ils accordent aux élèves une plus grande attention, tout en étant deux fois moins coûteux que les écoles industrielles¹⁷⁴.

Dans la foulée des travaux de Blake, les trois communautés religieuses protestantes tiennent plusieurs réunions à Winnipeg, suivies d'une rencontre à Toronto en avril 1907, au cours de laquelle elles signent un protocole d'entente. En plus des demandes habituelles des instances ecclésiastiques de rendre l'éducation obligatoire et de prolonger la période de pensionnat des élèves, les communautés religieuses protestantes proposent que le gouvernement assume entièrement le financement des

écoles. Malgré tout, les communautés religieuses souhaitent « continuer de collaborer avec le gouvernement à civiliser et à christianiser les Indiens ».

Comme l'épanouissement spirituel et moral est perçu comme une part importante du travail d'éducation, les communautés religieuses font valoir que, même après avoir mis un terme à toute forme de financement du système, elles devraient être autorisées à nommer les enseignants, mais « selon des modalités mutuellement convenues »¹⁷⁵. Les communautés religieuses demandent un salaire de 500 \$ par année pour les enseignants des externats, ce qui constitue une hausse par rapport aux 300 \$ auparavant versés, salaire jugé insuffisant deux décennies plus tôt. Elles demandent aussi de porter les subventions par élève de 60 \$ à 100 \$ pour toutes les écoles de l'Ontario, et de 60 \$ à 130 \$ pour toutes les écoles situées plus à l'ouest. De plus, le gouvernement devrait assumer « le coût du matériel pour l'installation », y compris la plomberie, le chauffage et autres équipements. Le gouvernement devrait également veiller à ce que les écoles soient saines et suffisamment bien ventilées pour y dispenser les services médicaux requis. Selon cette entente, les communautés religieuses se disent prêtes à combler les déficits¹⁷⁶. Un deuxième protocole recommande que le nombre d'écoles industrielles soit réduit à trois¹⁷⁷.

L'apparente volonté des protestants de fermer les écoles, conjuguée à leur désir d'accroître la dotation par élève pour les écoles qui resteraient ouvertes, prépare le terrain pour Pedley. En 1908, le sous-ministre conclut qu'il aurait été plus judicieux de donner cet enseignement dans les réserves, en offrant de la formation tant aux enfants qu'aux adultes (qui par le passé ont été laissés pour compte, car considérés comme étant irrécupérables), plutôt que de fonder des écoles industrielles dans l'Ouest dans les années 1880. En fait, il a déjà commencé à fermer des écoles industrielles. En 1907, il envisage de fermer l'école de Metlakatla (Colombie-Britannique), de fermer l'école de Calgary (Alberta) et refuse de reconstruire l'école de Middlechurch (Manitoba) détruite par un incendie en 1903. Ces trois écoles sont exploitées par l'Église anglicane. Il compte à présent fermer l'école presbytérienne à Regina et l'école anglicane d'Elkhorn, au Manitoba. Il prévoit transférer les élèves plus âgés de ces écoles à l'école méthodiste de Brandon, qui offre une formation agricole aux élèves venant du Nord du Manitoba. Il propose aussi de fermer onze pensionnats protestants en Alberta et en Saskatchewan. Pedley fait remarquer que les populations des Premières Nations de la Colombie-Britannique sont largement autosuffisantes. Il a donc le sentiment que « la politique consistant à enlever les enfants à leurs parents et à les écarter des vocations courantes selon lesquelles ils devraient plus tard gagner leur vie est discutable ». Outre la fermeture de l'école de Metlakatla, Pedley suggère de n'accorder aux écoles de cette province aucune augmentation de la dotation par élève ou des dépenses en capital¹⁷⁸. (Dans une lettre ultérieure, Pedley indique son intention de retirer les écoles d'Onion Lake et de la réserve des Gens-du-Sang de la liste des écoles à fermer¹⁷⁹.)

Il propose d'utiliser l'argent économisé grâce à ces fermetures pour créer ce qu'il appelle « des externats améliorés » dans les réserves où se trouvaient auparavant les écoles sur le point d'être fermées. Ces écoles de substitution engageraient une infirmière et une enseignante, en l'occurrence, sa femme (qui enseignerait aux femmes de la réserve l'a b c des tâches ménagères), en plus d'offrir « un repas nutritif et simple » le midi et une formation agricole. Un certain nombre d'écoles industrielles poursuivraient leurs activités, mais les pensionnats seraient désormais limités aux districts où se trouvent des collectivités des Premières Nations non établies dans des réserves. Dans l'ensemble, il estime que ses propositions feraient passer les dépenses totales en éducation de 445 337 \$ à 521 768 \$. Évaluée à 378 860 \$, la part du budget allouée aux pensionnats demeurerait la plus importante¹⁸⁰.

Pedley a le soutien du nouveau ministre des Affaires indiennes, Frank Oliver, qui succède à Sifton en 1905. Avant de devenir ministre, Oliver a clairement indiqué qu'il ne considérait pas les membres des Premières Nations comme des citoyens à part entière. En 1897, il dit au Parlement : « nous enseignons à ces sauvages à rivaliser dans l'industrie avec nos propres citoyens, ce qui me semble un mauvais emploi des deniers publics, ou bien nous ne pouvons pas les mettre en mesure de rivaliser, et dans ce cas, c'est de l'argent gaspillé »¹⁸¹. Une fois devenu ministre, il adopte des mesures destinées à faciliter la cession de terres de réserves indiennes à des colons non autochtones. Même s'il affirme qu'un membre des Premières Nations « ne doit pas être privé de son droit, sans son consentement », en cas de conflit entre les droits des Premières Nations et ceux des colons, il dit clairement qu'« on ne peut naturellement ignorer ces derniers »¹⁸². Il a toutefois de sérieuses réserves concernant le système des pensionnats. Il s'interroge sur la politique consistant à séparer les enfants de leurs parents, tant parce qu'elle était un échec en soi que parce qu'elle allait à l'encontre d'un enseignement fondamental de la religion. Dans une lettre adressée à Blake le 28 janvier 1908, Oliver écrit :

Je pense que cette tentative d'élever l'Indien en séparant l'enfant de ses parents s'est avérée un échec déplorable. Je crois que le mieux que l'on peut faire pour les Indiens est d'accepter les conditions familiales établies par la Providence et d'espérer que l'élévation des enfants entraîne l'élévation des parents. Autrement dit, un bon externat sur une réserve a plus de chances d'améliorer les conditions de vie des Indiens qu'une école industrielle ou même un pensionnat.

L'amour mutuel entre un parent et son enfant est le lien le plus puissant pour améliorer le monde, et, lorsque ce lien est complètement coupé, comme c'est le cas pour les enfants indiens éduqués dans les écoles industrielles, les moyens mis en œuvre sont voués à l'échec. Les enfants doivent aimer et donc respecter leurs parents, sinon ils seront incapables de se respecter eux-mêmes. Lorsque l'on inculque à un enfant indien que ses parents sont des moins que rien et que tout ce qu'ils ont pu faire ou penser est mal, on ne peut qu'amener cet

enfant à devenir, au même titre que les anciens élèves des écoles industrielles, un membre de la société dont on admet sans contredit qu'il est encore moins désirable que ne le sont ses parents qui n'ont jamais fréquenté ces écoles.

Pardonnez-moi de m'exprimer ainsi, mais l'un des commandements les plus importants que le divin ait donnés aux êtres humains est d'aimer et d'honorer ses parents. Il semble étrange qu'au nom de la religion il ait fallu instituer un système d'éducation dont le principe de base non seulement ignorait ce commandement, mais en plus le contredisait¹⁸³.

Ainsi, avec le soutien du ministre, le plan de réduction du système sera une réussite. Le gouvernement fédéral accepte la proposition de l'Église protestante de créer un comité consultatif composé de deux représentants de chacune des communautés religieuses protestantes. Blake, alors membre d'un comité chargé d'enquêter sur les activités de la Société missionnaire de l'Église anglicane au Canada auprès du peuple autochtone, préside le premier comité consultatif¹⁸⁴.

Au printemps 1909, Pedley présente aux protestants un plan de fermeture détaillé des écoles industrielles, accompagné de propositions sur la façon dont l'argent économisé serait réparti. Les 14 000 \$ économisés en fermant l'école de Regina exploitée par les presbytériens permettraient de faire passer la dotation par élève accordée aux pensionnats presbytériens de 72 \$ à 100 \$ et d'accroître de dix à quinze le nombre d'élèves, selon le pensionnat. Les subventions accordées aux externats presbytériens seraient accrues, et les Églises auraient la responsabilité de deux nouveaux externats « améliorés ».

En échange de leur consentement à la fermeture de quatre écoles industrielles, les anglicans verraient s'accroître de façon similaire leur dotation par élève dans les pensionnats, pourraient admettre un plus grand nombre d'élèves dans les pensionnats de Le Pas (une collectivité située où se trouve actuellement le Manitoba) et assureraient la gestion de trois nouveaux externats. En outre, ils auraient droit à un financement accru pour les trente-neuf externats anglicans jugés viables situés au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta.

Pedley veut à présent fermer l'école de Brandon. Les méthodistes, en échange de leur assentiment, auraient droit à une augmentation de la dotation par élève et du nombre d'élèves dans leur école de Norway House (située dans ce qui est aujourd'hui le Manitoba), en plus de profiter d'une aide accrue pour les seize externats. Le gouvernement décide également, en ce qui concerne l'école méthodiste de Red Deer, « qu'il vaudrait peut-être mieux fermer cette école dans un avenir rapproché pour ouvrir un pensionnat » plus près du lieu où les élèves résident¹⁸⁵.

Un sous-comité du comité consultatif protestant accepte la proposition dans son ensemble et ajoute : « Bien que les écoles résidentielles puissent être nécessaires dans certaines localités et constituer une bonne solution pour l'instant, le comité approuve la politique du Ministère d'établir, dans la mesure du possible, des externats améliorés¹⁸⁶. »

Tout ce dont Pedley a désormais besoin est l'assentiment des congrégations religieuses qui gèrent les écoles catholiques romaines. Il a déjà fermé l'école industrielle de Saint-Boniface, tout en permettant aux instances ecclésiastiques d'établir trois pensionnats de taille modeste au Manitoba et dans le Nord-Ouest de l'Ontario¹⁸⁷. Il compte également fermer neuf pensionnats catholiques en Alberta et en Saskatchewan¹⁸⁸. Pedley propose alors de demander aux catholiques de nommer deux représentants pour participer aux discussions avec le gouvernement concernant la proposition. Il entend leur offrir une augmentation de la subvention par élève identique à celle offerte aux communautés protestantes conditionnelle à une réduction du nombre d'écoles¹⁸⁹.

Il ne fait pas de doute que certaines des écoles des communautés catholiques éprouvent des difficultés financières. Pour illustrer cette situation, en mars 1908, le directeur de l'école de Qu'Appelle, Joseph Hugonnard, rappelle, après avoir remercié Oliver de lui avoir accordé une subvention de 3 000 \$ pour aider l'école à combler son déficit, que cette somme additionnelle ne permettait de réduire que de moitié le déficit. « Sans une augmentation de la subvention accordée par élève, ce déficit deviendra permanent », écrit-il¹⁹⁰. Malgré ces problèmes financiers, les dirigeants de l'Église catholique refusent toute proposition impliquant de réduire le nombre d'écoles pour obtenir une hausse des subventions¹⁹¹.

Pendant ce temps, au sein des communautés religieuses protestantes, de nouveaux événements menacent l'aboutissement des projets de Pedley et de Blake. Des missionnaires de l'Ouest, dirigés par l'archidiacre J. W. Tims, missionnaire anglican de Calgary, et Arthur Barner, directeur de l'école méthodiste de Red Deer, inondent Ottawa de lettres et de pétitions en faveur des pensionnats. Le directeur de l'école de Regina, R. B. Heron, incite Oliver à organiser une conférence réunissant des directeurs et d'autres personnes directement soucieuses du travail accompli dans les écoles avant de procéder à quelque changement que ce soit¹⁹². Sa proposition est appuyée par les directeurs des écoles de Birtle et de Portage la Prairie, au Manitoba, au nom de l'association des travailleurs indiens¹⁹³. Les catholiques s'opposent aussi au plan, et l'évêque Emile Legal, de l'Alberta, qualifie le projet d'externats de « plan fallacieux et de farce »¹⁹⁴.

Quant à Tims, il qualifie les critiques de Blake à l'égard des pensionnats de « grossièrement injustes ». Il affirme que les demandes de fusion des écoles sont irréalistes, que les faiblesses de l'école de Calgary ont été exagérées, tout comme les taux de mortalité. Il ajoute que de nombreux élèves reçoivent une formation en agriculture, qu'à sa connaissance, aucune ancienne élève n'est devenue une prostituée et que « les vols (dans chaque cas, d'un cheval) sont très rares ». Il fait valoir que le gouvernement a exagéré les problèmes médicaux pour justifier le projet de fermeture des écoles. Tims met en garde ses confrères anglicans et affirme que « si des mesures énergiques ne sont pas prises [...], l'éducation future des Indiens serait laissée entre

les mains des catholiques romains »¹⁹⁵. En janvier, une assemblée d'employés des pensionnats protestants de l'Alberta s'oppose énergiquement aux propositions du gouvernement. Après la conférence, le directeur de l'école méthodiste de Red Deer, Arthur Barner, explique dans une lettre adressée à Samuel Blake que les externats en Alberta sont presque aussi appropriés que le seraient pour un fermier du Nord de l'Alberta les méthodes agricoles d'un fermier du centre de la Saskatchewan¹⁹⁶.

Blake accuse ses opposants de n'être guère plus qu'une simple « poignée d'hommes aveuglés par leurs intérêts locaux »¹⁹⁷. Il soutient qu'étant donné que les « membres du clergé de l'Est du Canada ont fourni plus des trois quarts des fonds accordés pour les activités missionnaires, il semble juste que leur avis pèse lourd lorsqu'ils proposent de "prendre de nouvelles ententes ou d'apporter des changements raisonnables dans ce domaine" au profit de l'Église tout entière »¹⁹⁸. Sa campagne perd toutefois de son élan initial.

Devant l'opposition croissante, le gouvernement renonce à son projet de réduire le nombre d'écoles industrielles et de pensionnats. Oliver conclut à l'été 1908 qu'aucun changement majeur ne serait apporté « si l'Église catholique romaine n'accepte pas les grandes lignes du projet et une plus grande harmonisation des différents intérêts locaux des communautés religieuses protestantes »¹⁹⁹. L'Église catholique n'accepte jamais la proposition du gouvernement, et l'influence de la faction en faveur des pensionnats gagne du terrain au sein du clergé protestant. Devant l'opposition des Églises, le gouvernement abandonne le projet de Pedley de réduire substantiellement le nombre de pensionnats.

Le contrat de 1910

En 1909, Duncan Campbell Scott est nommé au poste de surintendant de l'éducation des Indiens²⁰⁰. Peu après sa nomination, Scott commence à concevoir une nouvelle démarche pour cette question. Il commence par désavouer les buts précédents du Ministère en matière d'éducation des Premières Nations. Dans son premier rapport, Scott écrit :

Ça n'a jamais été la politique, ni la fin et le but de la tentative de transformer un sauvage en un blanc. Parlant dans l'acception la plus large, l'éducation pourvue pour le sauvage tend à développer la grande intelligence naturelle de la race et à préparer le sauvage à la vie civilisée dans son propre environnement. Ceci comprend, non seulement une éducation scolastique, mais la connaissance des moyens de tirer sa subsistance de la terre, ou comme membre d'une communauté industrielle ou mercantile, et la substitution d'idéols chrétiens de conduite et de morale aux conceptions primitives des deux²⁰¹.

L'affirmation de Scott selon laquelle le but n'a jamais été de « transformer un sauvage en un blanc » ne concorde pas avec les faits. À l'époque, le gouvernement demeure résolu à transformer les Autochtones sur les plans économique, politique, culturel et spirituel. Seul véritable changement, le gouvernement abandonne alors toute prétention à fournir aux enfants des Premières Nations les compétences qui leur permettraient de réussir à accéder à la vie économique générale. Scott constate que, bien qu'il y ait deux types d'internats (les écoles industrielles et les pensionnats), « les travaux faits à chacune d'elles sont essentiellement les mêmes. L'enseignement des industries n'est plus généralement suivi aux écoles industrielles; la menuiserie et l'agriculture sont les principales matières pratiques pour les garçons et l'économie domestique en général pour les filles »²⁰².

Il souligne également que les écoles sont une source d'ordre social et que « sans éducation et négligés les sauvages produiraient un élément peu désirable et souvent dangereux pour la société ». Il affirme que les écoles fournissent un service social.

Non seulement nos écoles enlèvent d'intelligents enfants sauvages des entourages funestes, mais encore elles viennent au secours d'une classe qui serait abjecte sans cette aide; je fais allusion aux enfants illégitimes d'hommes blancs et de femmes sauvages, dont la subsistance incombe à leurs mères, et qui n'ont aucune existence légale comme sauvages²⁰³.

Scott s'attaque ensuite à un processus de négociations qui mène à une nouvelle entente de financement des pensionnats entre le gouvernement et les Églises en novembre 1910. Le contrat accorde d'importantes augmentations de la subvention par élève et des primes incitatives pour améliorer la qualité des pensionnats. Il se fonde en grande partie sur la proposition de l'Église protestante de 1908, à l'exception de l'exigence de fermer des écoles. Indice du changement dans les politiques des instances gouvernementales et ecclésiastiques, l'archidiacre Tims de Calgary est l'un des représentants de l'Église anglicane, tandis que son collègue anglican Blake, qui prône la fermeture des écoles, semble avoir été absent de cette réunion²⁰⁴.

En 1910, les taux de subvention par élève des pensionnats n'ont pas augmenté depuis 1891 : ils sont de 60 \$ pour les écoles de l'Est du Canada et de 72 \$ pour les écoles de l'Ouest et du Nord. La nouvelle entente sépare le pays en trois zones : Est, Ouest et Nord. Ces divisions ne suivent pas les frontières provinciales; par exemple, l'Ontario compte des écoles dans les trois divisions. Il n'y a qu'un seul taux par élève pour les écoles de la Division du Nord, de 125 \$, mais dans la Division de l'Est, les taux peuvent varier de 80 \$ à 100 \$ et dans l'Ouest, de 100 \$ à 125 \$. La différence de taux entre les divisions vise à tenir compte des coûts plus élevés des fournitures dans l'Ouest et dans le Nord. Même s'ils représentent une hausse, les nouveaux taux par élève des pensionnats demeurent inférieurs aux taux accordés aux écoles industrielles en vertu du décret en conseil de 1892.

Les écoles elles-mêmes sont divisées en trois catégories : A, B et C. (Voir le tableau 11.5.) Les écoles de catégorie A sont des écoles en bon état appartenant aux Églises et reçoivent la subvention maximale pour leur division. Leurs installations doivent être généralement en bon état, avec un sous-sol complet, des fondations en pierre ou en béton, un approvisionnement abondant en eau potable dans tout le bâtiment, un réseau d'eaux usées approprié, des installations hospitalières pour les élèves souffrant de maladies infectieuses ou de tuberculose, une ventilation moderne, un espace adéquat dans les dortoirs et les salles de classe pour le nombre d'élèves inscrits, du chauffage moderne et suffisamment de terres pour l'agriculture et le jardinage. Les écoles de catégorie B appartiennent au gouvernement. Elles doivent satisfaire aux mêmes exigences que les écoles de catégorie A, mais ne reçoivent que la subvention minimale par élève prévue pour leur division. Les écoles de catégorie C sont des écoles appartenant aux Églises qui, bien qu'« hygiéniques et tenues en bon état », ne répondent pas à toutes les exigences de la catégorie A. Ces écoles, qui doivent avoir des installations hospitalières, une ventilation moderne, de l'espace adéquat dans les dortoirs et les salles de classe et des terres agricoles, ne reçoivent que la subvention minimale par élève. Les écoles qui passent de la catégorie C à la catégorie A ont droit à une augmentation de leur subvention.

Le système de classification témoigne du piètre état des pensionnats de l'époque : sur les soixante et une écoles existantes, quarante et une se trouvent dans la catégorie la plus basse, soit la catégorie C. De plus, le caractère désordonné de l'expansion du système des pensionnats dans l'Ouest peut être constaté par le fait que sept des douze écoles de catégorie A sont situées en Ontario²⁰⁵. La subvention moyenne par élève selon ce barème est de 115 \$²⁰⁶.

Tableau 11.5 Ventilation régionale des pensionnats par catégorie, 1910.

Division	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Division de l'Est (centre de l'Ontario)	6	1	0
Division de l'Ouest – Ontario	1	1	1
Division du Nord – Ontario	0	0	2
Manitoba	2	2	2
Division de l'Ouest – Saskatchewan	2	2	7
Division du Nord – Saskatchewan	0	0	2
Division de l'Ouest – Alberta	1	2	8
Division du Nord (comprend les écoles du nord de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest)	0	0	10
Colombie-Britannique	0	0	9
	12	8	41

Source : CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 3:1, boîte 48, dossier 3, sous-ministre à S. P. Matheson, 25 novembre 1910. [AAC-090237]

Les écoles de catégorie A doivent offrir 500 pieds cubes (14,1 mètres cubes) d'espace par enfant dans chaque dortoir. Pour chaque élève, la salle de classe doit avoir 16 pieds carrés (1,5 mètre carré) de plancher et 250 pieds carrés (23,2 mètres carrés) d'espace vide.

Selon les clauses du contrat, les Églises acceptent de « soutenir, entretenir et éduquer » un certain nombre d'élèves. Elles ne doivent pas accepter d'enfant de moins de sept ans et doivent demander l'autorisation des Affaires indiennes pour garder un enfant de plus de treize ans. Aucun enfant ne doit être admis sans l'autorisation des Affaires indiennes et un examen médical (« dans la mesure du possible »). Les écoles sont réservées aux enfants de certaines bandes. Les enfants « métis » ne peuvent être admis à moins qu'il n'y ait pas suffisamment d'« enfants indiens ».

Les écoles doivent être gérées conformément aux règlements adoptés par le gouvernement. Le gouvernement peut décider du nombre « d'enseignants, d'agents et d'employés » nécessaires dans chaque école. Les enseignants doivent être en mesure de « parler et écrire la langue anglaise couramment et correctement et posséder les autres compétences que le surintendant général peut juger nécessaires ». Le contrat ne contient aucune disposition similaire pour le français. Les enseignants et les agents doivent avoir les compétences requises pour faire ce qui suit :

[...] donner aux élèves l'instruction religieuse en temps utile; instruire les garçons de ladite école en matière de jardinage, d'agriculture et de soins du bétail ou de toute autre activité appropriée pour leurs exigences locales; instruire les filles en matière de cuisine, de travaux de buanderie, de travaux d'aiguille, de travaux ménagers généraux et de travaux de laiterie, lorsque ceux-ci peuvent être effectués; enseigner à tous les élèves les disciplines courantes d'une éducation anglaise; enseigner la gymnastique, l'éducation physique et les exercices d'incendie; enseigner les effets des boissons alcoolisées et des narcotiques sur le corps humain et comment vivre sainement; instruire les élèves avancés et plus âgés au sujet des tâches et des privilèges de la citoyenneté britannique, en leur expliquant les principes fondamentaux du gouvernement du Canada, et leur inculquer la connaissance et l'appréciation du Canada de manière à leur inspirer le respect et l'affection pour le pays et ses lois.

Malgré cette longue liste de compétences requises, rien n'exige que les enseignants aient une formation officielle. Le contrat autorise également les Affaires indiennes à demander aux Églises de retirer, « pour motifs valables », tout « enseignant, agent, employé ou élève ».

Les élèves doivent recevoir les vêtements, la nourriture, et l'hébergement suffisants pour « leur confort et leur sécurité ». Sauf pour certaines exceptions, les instances ecclésiastiques doivent fournir les outils et l'équipement. Les élèves et leurs vêtements doivent être propres et exempts de vermine et les écoles doivent être exemptes de mouches, d'insectes et de vermine.

Les cours doivent avoir lieu cinq jours par semaine et des « exercices industriels », six jours par semaine. Il ne peut y avoir plus d'un mois de vacances par année, entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre. Pendant ce mois, les enfants sont autorisés à retourner à la maison, mais les Affaires indiennes « ne paient aucune partie du transport, ni à l'aller ni au retour ». Les écoles doivent respecter les congés de l'anniversaire du roi, de la Fête de Victoria, de la Fête du Dominion et de l'Action de grâces. Les Églises ont à fournir les rapports exigés et doivent permettre aux représentants des Affaires indiennes d'effectuer des inspections « approfondies et complètes » des écoles. Les Affaires indiennes peuvent également ordonner aux instances ecclésiastiques d'apporter les changements ou modifications nécessaires aux écoles.

Le contrat n'impose que trois obligations aux Affaires indiennes : verser des paiements trimestriels en fonction du taux de fréquentation de l'école; fournir des soins médicaux, des manuels scolaires, de la papeterie, ainsi que tout « appareil » scolaire; et maintenir tout bâtiment appartenant au gouvernement en bon état, en assurer l'hygiène et fournir les « appareils sanitaires ». Si le gouvernement estime que les Églises ne respectent pas les clauses du contrat, il peut le résilier avec un préavis de six mois²⁰⁷.

Le contrat de 1910 et les années qui ont suivi

Le contrat de 1910 entre en vigueur le 11 avril 1911 et doit durer cinq ans²⁰⁸. Dans les premières années suivant la signature du contrat, le gouvernement fédéral dépense 150 000 \$ par année pour améliorer bon nombre des écoles de catégorie C. Cette initiative prend cependant fin en 1914 lors du début de la Première Guerre mondiale²⁰⁹. Puis, à la fin du contrat en 1916, aucun effort n'est fait pour en négocier un nouveau²¹⁰. Tant le gouvernement que les Églises continuent néanmoins de fonctionner comme si le contrat était encore en vigueur. Ainsi, lorsque de nouvelles écoles ouvrent, il continue d'être utilisé comme modèle de contrat d'administration entre les instances ecclésiastiques et le gouvernement.

L'inflation qui a cours en cette période de guerre réduit toutefois rapidement la valeur de la hausse qui a été accordée à la subvention versée par personne. Dès 1916, J. Welch, un membre important des oblats de Colombie-Britannique, dit que le montant de 100 \$ versé par personne à l'école de Mission est

[...] très inadéquat. Il nous est impossible de nourrir, d'habiller, de former et de loger un enfant avec ce montant et chaque année, lorsque nous avons utilisé pour l'école tout le budget fourni par le gouvernement, nous devons nous tourner vers la Société pour la propagation de l'Évangile et vers la congrégation des oblats pour obtenir de l'aide supplémentaire. Ceci est, à mon avis, injuste,

car j'ai déjà dit qu'il en va de la responsabilité de l'État, et non des Églises, de fournir les sommes nécessaires pour éduquer les Indiens²¹¹.

L'année suivante, l'école anglicane de Le Pas accumule un déficit de 5 173 \$. Après avoir blâmé les instances ecclésiastiques et l'ancien directeur pour ce problème, Martin Benson, le représentant officiel des Affaires indiennes, reconnaît ce qui suit :

Le manque de fonds, voilà le problème de cette école. Le montant de 110 \$ par personne est insuffisant. L'école accueille quatre-vingts élèves, ce qui représente un revenu brut de 8 800 \$ par année. Il faut au moins 3 500 \$ pour payer les salaires, ce qui ne laisse que 5 300 \$ pour le reste. Pour l'année terminée le 31 décembre 1916, les dépenses pour la nourriture et les frais accessoires ont atteint 5 060,33 \$ tandis que les frais pour les vêtements se sont chiffrés à 885,34 \$ par année, pour un total de 5 945,67 \$. Nous ne pouvons réaliser aucune économie sur ces articles et il est bien évident que les écoles ne peuvent continuer à fonctionner avec 110 \$ par personne²¹².

En réponse à la hausse des coûts, Duncan Campbell Scott, sous-ministre des Affaires indiennes depuis 1913, propose que le montant par personne soit haussé de 10 \$. Dans une note de service rédigée en 1917, il indique : « En raison du coût de plus en plus élevé de la nourriture, des vêtements et des salaires, ce montant est insuffisant pour couvrir les coûts de l'entretien et de l'administration de ces écoles. » En fait, « à une ou deux exceptions près », toutes les écoles sont déficitaires. Il pense que l'augmentation pourrait être financée en ne construisant aucun nouveau bâtiment cette année-là et en réduisant les dépenses connexes à « l'ameublement des pensionnats, la mise en place, les fournitures, le transport des élèves, etc. »²¹³.

Même si le contrat de 1910 prévoit une augmentation du financement des pensionnats, il n'inclut aucune augmentation pour les écoles industrielles qui continuent à cumuler des déficits que le gouvernement continue à couvrir. En 1913, après avoir inspecté les livres de l'école de Red Deer, le ministère des Affaires indiennes recommande que le gouvernement ne couvre pas le déficit de 2 754,98 \$ de l'école puisqu'il « découle d'un mauvais plan de gestion et d'un manque d'expérience ». Il donne notamment la ferme comme exemple en disant qu'elle était sous la responsabilité d'un « jeune Anglais âgé seulement de vingt-deux ans ». Dans cette recommandation, Martin Benson reconnaît cependant que les méthodistes savent très bien que le gouvernement a déjà couvert les déficits d'autres écoles et qu'ils s'attendent à « recevoir le même traitement libéral déjà accordé » aux écoles anglicanes, presbytériennes et catholiques romaines²¹⁴. Trois ans plus tard, Benson recommande que le Ministère couvre le déficit de l'école de Qu'Appelle en Saskatchewan, déficit qui atteint maintenant 10 000 \$ et découle, de l'avis du directeur Hugonnard, d'incendies et de la hausse des coûts des fournitures et des salaires. Il indique alors que le montant de 130 \$ par personne versé à l'école de Qu'Appelle est insuffisant pour couvrir les coûts d'une école industrielle dans l'Ouest²¹⁵. En 1918, les méthodistes se plaignent

qu'ils ne peuvent pas continuer à administrer leurs écoles avec la somme de 130 \$ versée aux écoles industrielles à l'ouest des Grands Lacs²¹⁶. En 1919, le gouvernement fédéral accorde alors une autre augmentation de 10 \$ par personne, augmentation qui touche, cette fois, tant les écoles industrielles que les pensionnats. Une autre augmentation de 10 \$ est ensuite accordée en 1921²¹⁷.

Le nombre d'écoles industrielles continue toutefois de décliner. De nombreuses écoles sont alors fermées, dont l'école de Regina en 1910, l'école de Battleford en 1914, l'école d'Elkhorn en 1918 (bien qu'elle sera réouverte par la suite), l'école de Red Deer en 1919 et l'école de High River en 1922²¹⁸. Ainsi, en 1922, il ne reste que seize écoles industrielles. En 1923, le Ministère cesse de faire une distinction entre les pensionnats et les externats²¹⁹.

En 1921, J. H. Edmison, du Conseil méthodiste des missions intérieures et des services sociaux, écrit : « Pendant la Guerre, nous avons simplement pris des mesures afin de faire face à nos obligations. En ce qui concerne nos bâtiments et l'équipement dans les écoles, tout est maintenant usé jusqu'à la corde²²⁰. » Bon nombre de pensionnats et d'écoles industrielles sont déficitaires²²¹.

Dans les années 1920, le gouvernement fédéral commence à acquérir la majorité des pensionnats appartenant aux Églises, bien que celles-ci puissent tout de même continuer à les administrer. Les Églises sont, quant à elles, anxieuses de se débarrasser de ces responsabilités financières tandis que le gouvernement, qui avait aussi accepté de couvrir les coûts en immobilisation des écoles, croit que ce changement permettrait aux Églises de dépenser plus pour offrir davantage aux élèves en ce qui concerne ce qui suit : « nourriture, habillement, et aussi [...] travail pédagogique »²²². Le gouvernement est prêt à payer pour les écoles confessionnelles qui sont en bon état. Certaines sont toutefois dans un tel état de détérioration que le gouvernement déclare qu'elles n'ont aucune valeur économique. Il juge ainsi que la valeur de dix écoles appartenant aux anglicans (sur un total de vingt et une écoles anglicanes) est « nulle en raison du mauvais état des bâtiments ou de leur situation ». De même, le ministère des Affaires indiennes croit que deux écoles appartenant aux méthodistes (sur un total de sept écoles) pourraient être obtenues sans que le gouvernement ait à déboursier un sou. Trois des quatre écoles appartenant aux presbytériens sont jugées modernes et bien conçues alors que la quatrième est « vétuste et les Églises ne recevraient rien si nous devons décider de reconstruire »²²³.

Dans les cas où les Églises et le gouvernement ne peuvent s'entendre, l'école reste sous le contrôle des celles-ci et le gouvernement s'engage à fournir un soutien en capital²²⁴. Ainsi, en 1934, le gouvernement paie les dépenses en immobilisation de dix écoles appartenant à des Églises (dont sept se trouvent en Alberta). À cette époque, Harold McGill, le directeur des Affaires indiennes, se plaint que le « manque de documents et de contrats écrits augmente la difficulté lorsque vient le temps de déterminer la nature et la portée de cette responsabilité ». Il est plus particulièrement

découragé du fait que les Églises effectuent des réparations et des rénovations sans avoir obtenu l'approbation du gouvernement à qui elles demandent ensuite de couvrir les coûts. Dans un effort pour reprendre le contrôle des dépenses du Ministère, McGill annonce que le gouvernement n'accorderait de subventions pour les coûts des édifices que si une autorisation écrite a d'abord été obtenue²²⁵.

Le fait que les écoles soient pénalisées si elles n'ont pas le maximum d'élèves est également un problème constant. Ainsi, en 1922, le conseil provincial des oblats du Manitoba indique que dans toute l'histoire de l'école de Pine Creek, les Églises n'ont jamais reçu le montant total qui lui aurait été versé si elles avaient réussi à inscrire le nombre d'élèves auquel elles avaient droit²²⁶. En 1938, les oblats estiment qu'administrer une école comptant moins de cent vingt-cinq élèves est inefficace d'un point de vue économique, en raison du montant actuel versé par personne, et que cent cinquante élèves constituent le nombre idéal d'élèves. Pendant cette période, une seule des écoles administrées par les oblats (l'école de Qu'Appelle) compte plus de cent vingt-cinq élèves alors que cinq en comptent moins de cent²²⁷.

Dans les années 1920, en raison du besoin constant de couvrir les déficits des écoles et de l'approche de plus en plus ponctuelle utilisée à l'égard du financement des écoles, le système de classification intégré dans le contrat signé en 1910 est mis de côté. Puis, en 1924, le gouvernement fédéral décide d'abolir les catégories et divisions régionales et fixe un taux par personne pour chacune des écoles²²⁸. Ainsi, en 1927 par exemple, cinq montants sont établis pour les treize écoles de l'Église Unie dans l'Ouest du Canada, soit 145 \$, 155 \$, 160 \$, 170 \$ et 175 \$²²⁹. (L'Église Unie a été créée en 1925 à la suite d'une fusion entre l'Église méthodiste, l'Église congrégationaliste et plusieurs congrégations presbytériennes. Elle est désormais responsable de toutes les écoles méthodistes et de toutes les écoles presbytériennes, sauf deux²³⁰.) En Alberta, pendant ce temps, trois taux sont établis pour les écoles catholiques, soit 140 \$, 155 \$ et 170 \$²³¹. En 1931, le montant moyen accordé atteignait désormais 175 \$ (alors qu'il était de 115 \$ en 1911)²³².

L'école de Shubenacadie en Nouvelle-Écosse n'ouvre ses portes qu'en 1930. La pression pour l'ouverture d'une école dans les Maritimes augmente cependant depuis deux décennies. Ainsi, le révérend J. J. Ryan, le superintendant provincial des écoles du Nouveau-Brunswick, fait du lobbying depuis 1911 auprès du gouvernement fédéral pour qu'une école industrielle voie le jour dans les Maritimes²³³. En 1924, le superintendant des Indiens A. J. Boyd recommande qu'une école industrielle soit établie dans un lieu central de la Nouvelle-Écosse. Il dit qu'une telle école devrait non seulement enseigner la lecture, l'écriture et l'arithmétique, mais offrir également une formation technique aux élèves qui leur permettrait de « devenir des citoyens autonomes et utiles dans leur pays ». Il réitère cette recommandation en 1925²³⁴. Le père F. C. Ryan appuie Boyd en ajoutant que sans cette école industrielle, les sommes que le gouvernement fédéral dépense pour l'éducation des Autochtones « semblent

être une énorme perte d'argent ». Il croit qu'il y a au moins cent « enfants indiens délinquants, orphelins, en plus de ceux qui n'iront pas à l'école » qui pourraient profiter de l'accès à une telle école. À l'heure actuelle, ajoute-t-il, ces enfants « courent partout sur les rives » et exercent une influence négative sur ceux qui vont à l'école²³⁵.

Puis, en 1927, Scott conclut qu'une école pouvant accueillir cent vingt-cinq élèves devait être créée en Nouvelle-Écosse. La décision est fondée, en grande partie, sur des éléments économiques puisque, selon Scott, le ministère des Affaires indiennes paie déjà pour garder « un grand nombre d'enfants dans des établissements à Halifax et ailleurs, et il y en a d'autres pour qui le Ministère paie une pension parce qu'ils habitent dans des foyers d'accueil sur la réserve »²³⁶. Les autorités catholiques romaines de Halifax répondent de façon positive à la proposition du gouvernement voulant qu'elles gèrent l'école et recommandent que les Sœurs de la Charité fournissent le personnel requis²³⁷.

L'école de Shubenacadie est le seul pensionnat administré par le gouvernement dans les Maritimes²³⁸. L'ouverture de cette école permet au système d'atteindre le plus grand nombre d'écoles ouvertes en même temps, soit quatre-vingts²³⁹. Par la suite et jusqu'aux années 1950, l'ouverture de nouvelles écoles est contrebalancée par des fermetures d'écoles. Ainsi, en 1931, 7 831 élèves sont inscrits dans des pensionnats et la fréquentation moyenne est de 6 917 élèves. (Le nombre d'inscriptions dans les pensionnats peut être plus élevé que la fréquentation, car ce premier peut inclure les élèves inscrits qui ont fait des fugues, qui ne sont pas revenus après un congé ou qui suivent un traitement médical à l'hôpital.) Le nombre moyen d'inscriptions pour les externats atteint, quant à lui, 8 584, avec une fréquentation de moyenne de 5 314²⁴⁰. Le ministère des Affaires indiennes indique que, pendant cette période, 21 190 enfants des Premières Nations âgés de six à quinze ans (inclusivement) sont inscrits, ce qui veut dire qu'environ 37 % des enfants d'âge scolaire des Premières Nations fréquentent des externats²⁴¹. L'Église catholique romaine administre quarante-quatre de ces écoles; les anglicans, vingt et une; l'Église Unie, treize et les presbytériens (ce qui inclut les congrégations presbytériennes qui ont rejeté la fusion de 1925) administrent deux écoles. Cette année-là, quatre nouveaux bâtiments principaux sont construits dans des écoles du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. La construction de nouveaux bâtiments commence également à Birtle au Manitoba; à Lestock et à Beauval en Saskatchewan et à Blue Quills en Alberta²⁴².

Ce type d'expansion ne peut toutefois se poursuivre en raison de la dépression économique internationale des années 1930. Ainsi, en 1932, sans aucune consultation préalable, le gouvernement fédéral réduit de 10 % les montants accordés par personne. La coupe est imposée en mars, mais s'applique rétroactivement à partir de janvier²⁴³. Puis, l'année suivante, le montant est de nouveau amputé de 5 %²⁴⁴. En réponse aux protestations, Harold McGill, le directeur des Affaires indiennes, écrit que non seulement les coupes seraient maintenues, mais qu'il pourrait également être nécessaire d'en

imposer d'autres par la suite. Il ajoute : « Je ne peux offrir aucune assurance que l'on pourra faire quelque chose pour construire de nouvelles écoles ou rebâtir celles qui ont été détruites à la suite d'incendies²⁴⁵. » Le gouvernement annonce ensuite en 1935 qu'il annulerait une partie des coupes imposées, mais en impose plutôt de nouvelles en 1936 en raison de la détérioration des conditions économiques²⁴⁶.

Le tableau 11.6 présente les répercussions de ces coupes sur les subventions accordées aux écoles (les dépenses associées aux frais médicaux, ainsi qu'aux cahiers et aux autres fournitures scolaires ne sont pas réduites pendant cette période, mais elles ne sont pas augmentées).

Tableau 11.6. Coupes imposées au financement des pensionnats au milieu des années 1930

Fin de l'exercice	Fréquentation moyenne	Dépenses des pensionnats		Moyenne par personne
31 mars 1932	7 400	Par personne	1 545 513,49	214
		Frais médicaux	20 000	
		Cahiers, fournitures, réparations	19 045	
31 mars 1933	7 613	Par personne	1 320 399,59	180
		Frais médicaux	20 000	
		Cahiers, fournitures, réparations	20 000	
31 mars 1934	7 760	Par personne	1 254 018,63	162
		Frais médicaux	20 000	
		Cahiers, fournitures, réparations	18 295	
31 mars 1935	7 882	Par personne	1 260 823,79	165
		Frais médicaux	20 000	
		Cahiers, fournitures, réparations	19 941	
31 mars 1936	8 061	Par personne	1 492 209,00	190
		Frais médicaux	20 000	
		Cahiers, fournitures, réparations	20 973	
31 mars 1937	8 176	Par personne	1 414 703,20	180
		Frais médicaux	20 000	
		Cahiers, fournitures, réparations	20 000	

Source : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 7185, dossier 1/25-1-7-?, partie 1, R. A. Hoey au D' McGill, 4 novembre 1938. [AEMR-120432]

R. A. Hoey, l'ancien ministre du gouvernement manitobain, compare ces chiffres aux coûts par personne d'octobre 1938 pour l'école manitobaine pour les sourds de Tuxedo (642,40 \$) et l'école manitobaine pour garçons de Portage la Prairie (550 \$), des montants plus de trois fois supérieurs à ceux versés aux externats autochtones. Selon Hoey, en Colombie-Britannique, le gouvernement provincial verse 208 \$ par année au soutien des enfants sous la garde de la société d'aide à l'enfance. Ce chiffre atteint 365 \$ par année en Alberta, 182 \$ en Saskatchewan et 274 \$ en Ontario. Pendant ce temps, aux États-Unis, le taux annuel par personne pour le pensionnat indien Chilocco à Oklahoma en 1937 est de 350 \$. Selon la Ligue américaine pour le bien-être de l'enfance, le coût par personne des institutions bien gérées varie de 313 \$ à 541 \$, selon la dimension de l'établissement et de l'équipement offert.

Le système canadien d'externats peut, quant à lui, fonctionner avec un montant si minime en raison des bas salaires versés au personnel issu des communautés religieuses, de la valeur des produits de la ferme où travaillent les élèves, des dons de vêtements provenant de nombreuses sociétés missionnaires et des contributions financières supplémentaires fournies par les sociétés missionnaires. En 1938, par exemple, l'Église presbytérienne verse un montant supplémentaire de 7 745 \$ pour l'administration de l'école de Birtle.

De l'avis d'Hoey, l'établissement d'un montant fixe par personne n'est pas logique puisqu'il ne laisse au gouvernement aucun moyen de s'adapter aux variations de coûts des fournitures. Il demande donc que la coupe la plus récente soit annulée à court terme. En même temps, cependant, il souhaite transférer une plus grande partie des frais aux écoles, y compris le salaire des gardiens de nuit, les frais de transport pour l'expédition des vêtements que les instances ecclésiastiques envoient aux écoles et le coût de transport des élèves à destination des écoles et en provenance des écoles. Il croit également que le rétablissement du financement doit s'accompagner d'une meilleure compréhension du fait « que les Églises fourniront des établissements plus appropriés pour la formation manuelle, l'instruction axée sur l'artisanat, la mécanique automobile, le tissage, etc. »²⁴⁷. Le plaidoyer d'Hoey mène à une hausse de 5 % du montant accordé par personne l'année suivante²⁴⁸.

L'expérience américaine

Le système des pensionnats indiens des années 1920 ou 1930 au Canada n'a fait l'objet d'aucune évaluation nationale. Cependant, une étude sur les pensionnats indiens aux États-Unis, menée en 1928 par l'Institut américain de recherche gouvernementale, met en lumière les préoccupations dont Samuel Blake avait fait état vingt ans plus tôt dans ses écrits sur le système canadien. *The Problem of Indian Administration*, plus communément appelé « le rapport Meriam » du nom

de son principal auteur, Lewis Meriam, brosse un portrait accablant du système de pensionnats américain, qui compte soixante-dix-huit établissements. Les bâtiments sont bondés, les élèves sont sous-alimentés et les travaux qu'on leur inflige confinent à l'exploitation, les soins médicaux dispensés aux élèves sont réduits au minimum, le personnel ne répond pas à des normes de compétences raisonnables, l'approche de la discipline est punitive et le programme d'enseignement est dépassé²⁴⁹. Il est fréquent que les élèves qui reçoivent une formation professionnelle soient initiés à des métiers en train de disparaître²⁵⁰. Les auteurs du rapport se demandent si « une grande partie des travaux imposés aux élèves indiens des pensionnats ne seraient pas interdits par les lois sur le travail des enfants, notamment dans les blanchisseries mécanisées, dans de nombreux États »²⁵¹. Le rapport recommande une participation plus active de la collectivité à tous les niveaux de scolarité, l'augmentation du nombre d'externats, le versement de meilleurs salaires et l'imposition de normes plus élevées au personnel enseignant²⁵².

Sa publication déclenche des changements. En 1929, le commissaire américain Charles Burke émet une ordonnance interdisant l'administration du fouet aux élèves²⁵³. L'augmentation du financement accordé aux pensionnats en 1930 signifie, selon l'historienne Margaret Szasz, que « pour la première fois, les enfants qui les fréquentent ont l'assurance de manger à leur faim et d'être décentement vêtus »²⁵⁴. De plus, des efforts concertés sont déployés pour obtenir la fermeture des pensionnats.

D'autres changements sont effectués aux États-Unis en 1933, année où John Collier est nommé commissaire du Bureau des Affaires indiennes, poste qu'il occupera jusqu'en 1945. Réformateur social, Collier a mis sur pied des programmes éducatifs et récréatifs pour les collectivités d'immigrants de New York et San Francisco pendant et immédiatement après la Première Guerre mondiale. Démoralisé par la guerre et l'épisode de réactions politiques qui se sont ensuivies, Collier est parti pour le Nouveau-Mexique où la survivance de la culture *pueblo* l'a inspiré²⁵⁵. Collier a été un commissaire aux Affaires indiennes remarquable : contrairement à ses prédécesseurs, il dénigre la culture européenne, non autochtone. Dans une allocution prononcée en 1934, il déclare que les Européens (qui, dans son esprit, comprennent les descendants d'Européens vivant en Amérique) sont une « race anéantie [...] une race anéantie, mutilée, désemparée sur les plans psychique, religieux, social et esthétique »²⁵⁶. Collier inaugure ce qu'on a appelé le « New Deal indien ». L'une de ses premières mesures consiste à décréter l'interdiction de s'ingérer dans « la vie religieuse ou les rites religieux des Indiens »²⁵⁷. De plus, Collier dit clairement qu'il ne tolérerait pas les châtiments corporels dans les pensionnats²⁵⁸.

Il souhaite que les enfants puissent grandir dans leur communauté et leur culture. Il tient également à ce que les enfants acquièrent les habiletés qui leur permettraient de subvenir à leurs besoins à leur retour dans leurs collectivités et leurs réserves²⁵⁹. Sous son administration, des projets sont mis sur pied pour rendre le programme

d'enseignement plus pertinent, créer des écoles communautaires, fermer les pensionnats et améliorer la qualité du personnel²⁶⁰. Des expériences d'enseignement interculturel sont entreprises et le système scolaire s'enrichit de nouvelles professions et de nouvelles ressources²⁶¹. Lorsqu'on décide d'offrir des cours sur l'histoire autochtone, le Bureau constate que l'information dont il dispose à ce sujet est peu abondante²⁶². On consent des efforts pour recruter et former des enseignants bilingues et rédiger et publier des manuels bilingues²⁶³. De 1933 à 1941, le nombre d'externats passe de cent trente-deux à deux cent vingt-six et les inscriptions triplent presque²⁶⁴.

Collier s'emploie aussi à mettre fin au système de pensionnats. Pendant la première année de son mandat, dix pensionnats sont fermés ou convertis en écoles communautaires²⁶⁵. Il ne parvient cependant pas à poursuivre sur sa lancée. La campagne en faveur de la fermeture des pensionnats est freinée par la croissance de la population amérindienne et l'effet de la Dépression sur le budget du Bureau des Affaires indiennes. Faute de fonds pour ouvrir le nombre d'externats nécessaires pour répondre à la croissance de la population, les pensionnats poursuivent leurs activités²⁶⁶. En 1941, quarante-neuf pensionnats subsistent aux États-Unis²⁶⁷.

En 1934, le ministère canadien des Affaires indiennes effectue une brève étude comparative des systèmes de pensionnats indiens du Canada et des États-Unis. Les pensionnats américains, qui comptent en moyenne trois cent quarante-deux élèves, sont beaucoup plus grands que leurs homologues canadiens, qui accueillent en moyenne cent six élèves. Aux États-Unis, les externats sont fréquentés en moyenne par cinquante-deux élèves, contre trente-quatre au Canada. En plus des écoles sous juridiction fédérale, les États-Unis prennent en charge les frais de scolarité de 39 061 élèves inscrits dans des écoles publiques. Le gouvernement canadien n'offre aucun financement de ce genre bien qu'il administre également neuf « écoles pour les Blancs et les Indiens ». Ces externats sont fréquentés par cent soixante-quinze élèves. Aux États-Unis, 33 % des jeunes Amérindiens inscrits dans des écoles fréquentent des pensionnats, contre 40 % des élèves des Premières Nations scolarisés au Canada. Les crédits affectés au financement de l'éducation aux États-Unis (externats et pensionnats confondus) s'élèvent à 9 103 230 \$, ou 133 \$ par élève. Au Canada, les crédits affectés à l'éducation pour l'exercice clos le 31 mars 1933 s'établissent à 1 712 233,06 \$, ou 96 \$ par élève. En d'autres termes, même si le Canada utilise davantage un système scolaire qui coûte plus cher (les pensionnats), il consacre 72 cents aux élèves autochtones comparativement à un dollar aux États-Unis²⁶⁸.

CHAPITRE 12

La chasse aux inscriptions : 1867-1939

Lorsqu'en 1895, le révérend John Semmens se rend dans la région qui constitue aujourd'hui le nord du Manitoba afin de recruter des élèves pour l'école industrielle que l'on se proposait de construire à Brandon, dans le sud du Manitoba, les parents lui répondent constamment qu'ils ne sont pas prêts à envoyer leurs enfants dans une école aussi loin de leur foyer. Le chef et les conseillers de Cross Lake lui répondent ceci : « Nous ne sommes pas disposés à permettre à nos enfants d'aller dans un endroit si loin de leur foyer, où on ne pourra jamais se rendre en cas de maladie ou de décès. » À Norway House, le chef dit qu'il avait demandé, plusieurs années auparavant, que l'on construise une école dans sa réserve, et qu'il n'accepterait pas que les enfants fréquentent un établissement nulle part ailleurs. À Berens River, Semmens est accueilli par l'ensemble du conseil, dont les membres s'opposent à l'idée d'envoyer des élèves à Brandon « en raison de la distance ». Devant ce qu'il décrit comme « une opposition organisée », Semmens ne réussit à recruter que deux enfants de cette communauté. À la fin de son rapport sur un voyage qui a engendré très peu de résultats, Semmens inscrit comme suit les questions que les parents des Premières Nations lui ont posées tout au long de son voyage :

Les enfants reviendront-ils à la maison quand ils auront terminé leurs études dans cette école?

Le gouvernement a-t-il l'intention de détruire notre langue et notre vie tribale?

A-t-il l'intention d'asservir nos enfants pour faire de l'argent avec eux?

Est-ce que les enfants peuvent quitter l'école de leur propre gré ou selon le désir de leurs parents avant que la période scolaire n'arrive à sa fin?

L'offre est bonne. Le gouvernement tiendra-t-il cette promesse ou la brisera-t-il comme il l'a fait dans d'autres cas en utilisant aussi de belles paroles¹?

Les représentants du gouvernement qualifient souvent les parents des enfants des Premières Nations comme étant ignorants, superstitieux, égoïstes et indifférents envers l'éducation et l'avenir de leurs enfants. Par exemple, en 1884, le commissaire des Affaires indiennes (et futur ministre des Affaires indiennes), Edgar Dewdney, fait

valoir ce qui suit : « vu sa nature particulière à lui, créature du moment et qui ne voit pas là de résultats immédiats pour son propre avantage, et, d'un autre côté, poussé en beaucoup de cas par le désir égoïste d'avoir constamment le profit que peut lui donner le faible travail de ses enfants », un parent autochtone « n'insiste pas à ce qu'ils fréquentent l'école »².

Mais les questions posées à Semmens peignent un tableau bien différent. Les parents craignent que leurs enfants ne reviennent pas à la maison une fois leur scolarité terminée. Ils soupçonnent que les pensionnats visent à anéantir leur langue et leur culture. Ils craignent que l'on prépare leurs enfants pour une économie de marché dans laquelle la vie humaine est une simple marchandise et qu'ils soient utilisés comme de la main-d'œuvre gratuite. Et ils se méfient des déclarations gouvernementales destinées à apaiser leurs craintes. Ils soupçonnent que le gouvernement et les Églises ne respecteront pas leurs « belles paroles » et n'honoreront pas les promesses faites pour recruter des enfants, comme ils l'avaient déjà fait en ne tenant pas leurs promesses concernant les traités. Les préoccupations des parents sont fondées. Les chefs de gouvernement et des Églises qui ont établi les écoles industrielles s'attendent à ce que les élèves ne retournent pas chez eux, qu'ils oublient leur langue, qu'ils adoptent de nouvelles valeurs culturelles et qu'ils s'intègrent dans la nouvelle économie. Les règles et la discipline du monde du travail capitaliste sont très différentes de celles du monde hautement autonome dans lequel les peuples autochtones ont vécu pendant des milliers d'années, à un point tel que ce monde capitaliste pouvait être perçu comme une forme d'esclavage. Les parents se rendent également compte que le type de transformation éducative et spirituelle proposé par le gouvernement fédéral les séparerait de leurs enfants, non seulement pendant le temps où ils fréquentent l'école, mais aussi, très probablement, pour l'éternité. James Smart, sous-ministre des Affaires indiennes, reprend la même idée, en 1897, quand il écrit : « Parmi ceux qui n'ont pas renoncé au paganisme existe la croyance que si leurs enfants sont élevés dans une autre religion, cela affectera leur existence dans la vie future et les séparera de leurs parents pour l'éternité³. »

Ce point de vue n'est pas très différent de celui du gouvernement et des dirigeants religieux qui croient que les convertis iront au ciel et les païens, en enfer.

Par conséquent, il n'est pas étonnant de constater que les parents veulent pouvoir reconnaître leurs enfants, dans ce monde-ci et dans le prochain. Certains missionnaires et représentants du gouvernement sont prêts à reconnaître ce désir. En 1887, le directeur de l'école de Qu'Appelle, située dans ce qui est aujourd'hui la Saskatchewan, note qu'il n'a pas été en mesure de recruter un seul étudiant dans certaines réserves. Joseph Hugonnard écrit : « Les Sauvages craignent que leurs enfants, après être sortis de l'école, ne retournent pas aux réserves et qu'ils s'éloignent d'eux; et ils ne veulent pas de plus que leurs enfants prennent les habitudes des blancs⁴. » Le père E. Claude, directeur de l'école de High River, située dans ce qui est

aujourd'hui l'Alberta, conclut, après son infructueuse campagne de recrutement, que les parents ne souhaitent pas que leurs enfants « ressemble[nt] aux blancs »⁵. L'année suivante, l'agent des Indiens R. H. Pidcock affirme que parce que « les parents voient dans l'éducation la ruine de toutes leurs coutumes les plus chéries », le pensionnat d'Alert Bay, en Colombie-Britannique, est peu fréquenté⁶.

Au fil du temps, la liste des raisons pour lesquelles les parents autochtones, après avoir vécu plusieurs expériences amères, ne souhaitent pas envoyer leurs enfants dans les pensionnats ne fait qu'augmenter. La quantité de travail que les élèves sont tenus de faire, la mauvaise qualité de l'éducation qu'ils reçoivent, les risques pour la santé, le régime alimentaire limité et souvent insuffisant, la discipline à laquelle ils sont soumis, et la violence physique et sexuelle subie par certains élèves renforcent l'opposition parentale envers ces écoles. Un certain nombre de mémoires d'Autochtones fournissent des preuves du rôle que les parents et les grands-parents ont joué dans cette opposition contre les pensionnats. George Barker, né en 1896 dans la réserve de Bloodvein au Manitoba, fréquente l'externat de la réserve d'Hollow Water. Dans ses mémoires, il écrit :

J'aimais l'école et j'aurais peut-être continué à la fréquenter, mais mon ami, Arthur Quesnel, s'appêtait à partir pour une école catholique à Fort Alexander. Il voulait que j'y aille aussi, mais ma grand-mère ne me l'a pas permis. Elle n'était pas trop enchantée des enseignements de l'homme blanc. Cela a plus ou moins mis fin à ma vie d'écolier⁷.

John Lazare fréquente pendant un an l'école de Fort St. James, en Colombie-Britannique. Au cours de cette année, sa mère quitte la communauté de Stoney Creek où se trouve la maison familiale pour s'installer à Fort St. James, afin d'être près de son fils. Toutefois, selon les mémoires de l'épouse de Lazare, Marie John, son fils « était si malheureux loin de Stoney Creek que le fils et la mère sont retournés au village après une année, et Lazare n'est jamais retourné à l'école »⁸.

Le recrutement constitue donc un problème permanent pour les pensionnats. Dans son rapport annuel de 1884, le commissaire des Indiens Dewdney reconnaît que :

On n'a pas peu de difficulté à obtenir des sauvages qu'ils laissent aller leurs enfants ; et même après que les soins les plus bienveillants ont été donnés à ces derniers, des parents, poussés par d'inexplicables caprices de la nature la plus enfantine, demandant le retour de ces enfants à leurs baraques, où les attendent le froid et la faim⁹.

La résistance des parents envers les écoles industrielles est si forte qu'elle contribue effectivement à l'échec, puis à la fermeture de la plupart des écoles industrielles dans les Prairies. À compter de 1884, le gouvernement met en place un ensemble de lois et de règlements de plus en plus restrictifs concernant l'inscription et l'autorisation de sortie. De nombreux responsables d'école ou représentants du gouvernement

connaissent mal les lois et règlements régissant l'inscription, ou en font fi. Il est clair qu'à l'occasion, les responsables outrepassent l'autorité qui leur est accordée par la *Loi sur les Indiens* et les règlements connexes.

Les parents sont souvent obligés d'envoyer leurs enfants dans les pensionnats, car les décisions politiques du gouvernement fédéral les ont privés de solutions de rechange. Par exemple, la décision du gouvernement fédéral d'interdire la construction d'externats et de fermer les externats en place fait en sorte que les parents qui souhaitent que leurs enfants aient une éducation sont contraints de les envoyer dans les pensionnats. En raison du refus du gouvernement fédéral d'investir dans le développement économique des Premières Nations, en particulier dans la région des Prairies, de nombreuses familles vivent dans un état de pauvreté extrême et dépendent parfois des rations de secours fournies par le gouvernement. Dans de telles conditions, il arrive que les parents envoient leurs enfants à l'école dans l'espoir qu'ils soient correctement nourris et que l'on prenne bien soin d'eux. Dans certains cas, les fonctionnaires fédéraux refusent de remettre des rations de secours aux parents dans le besoin qui ont refusé d'envoyer leurs enfants à l'école. Les problèmes d'inscription dans les écoles auraient été pires encore si les écoles n'avaient pas servi également d'établissements de protection de l'enfance, prenant en charge les orphelins, les malades et les enfants dont les familles étaient jugées incapables de s'occuper d'eux.

La politique du gouvernement fédéral en matière d'éducation des Premières Nations est conçue et mise en place par des hommes qui ont déjà l'habitude de recourir à des contraintes dans leurs relations avec les Premières Nations. En effet, quand il était commissaire des Indiens, Edgar Dewdney a utilisé la contrainte et la suppression des rations pour perturber une campagne menée par les Premières Nations pour négocier la révision des traités et établir une patrie des Premières Nations. Dewdney avait utilisé la Rébellion du Nord-Ouest de 1885 comme prétexte pour persécuter une grande partie des dirigeants des Premières Nations, même si la grande majorité de ceux-ci et de leurs peuples n'avaient pas participé à l'insurrection¹⁰. Quand il était commissaire adjoint des Indiens, Hayter Reed préconisait la politique sur les permis qu'il a mise en œuvre. Conformément à cette politique, qui n'avait aucun pouvoir légal, les membres des Premières Nations de la région des Prairies devaient demander l'autorisation du gouvernement pour quitter leur réserve. Cette politique, qui n'avait aucun fondement juridique, a été utilisée par le gouvernement pour porter des accusations « d'intrusion » à l'égard des personnes qui quittaient la réserve sans permis. Dans d'autres cas, le gouvernement refusait de fournir des rations à ceux qui ne se conformaient pas à la politique sur les permis¹¹. D'autres exemples de la politique de contrainte dans les Prairies sont les modifications apportées à la *Loi sur les Indiens* selon lesquelles la cérémonie traditionnelle du potlatch sur la côte Ouest et diverses danses sacrées étaient interdites. De 1900 à 1904, il y a au moins cinquante arrestations et vingt condamnations pour violation de la loi contre les danses. L'une

des personnes reconnues coupables, le chef Piapot, octogénaire à l'époque, est condamnée à deux mois de prison¹².

Règlement sur la fréquentation scolaire : 1884-1893

En 1884, la *Loi sur les Indiens* est modifiée, donnant ainsi aux conseils de bandes des Premières Nations la responsabilité de « la fréquentation des écoles par les enfants âgés de six à quinze ans »¹³. C'est la première fois que l'on faisait référence à la fréquentation scolaire dans la *Loi sur les Indiens*. À l'époque, seules quatre provinces, soit l'Ontario, la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard, disposent de lois sur l'enseignement obligatoire. En Ontario, la loi de l'époque exige que les enfants âgés de sept à douze ans fréquentent l'école pendant au moins quatre mois par année. En Colombie-Britannique, la loi exige six mois de fréquentation scolaire par année, et à l'Île-du-Prince-Édouard, douze semaines¹⁴.

Presque immédiatement après la mise en place des écoles industrielles, les directeurs commencent à faire appel au gouvernement pour qu'il institue une certaine forme d'inscription obligatoire. Il faut un an au directeur de Qu'Appelle, Joseph Hugonnard, pour recruter les trente élèves que son mandat initial l'autorise à inscrire¹⁵. Dès 1885, le directeur de l'école de High River, Albert Lacombe, exhorte les Affaires indiennes « a agir d'une manière quelconque sur les sauvages qui refusent leurs enfants, en les menaçant de les priver de leurs rations »¹⁶. En 1886, Hugonnard signale qu'à l'issue de sa récente expédition de recrutement dans trois réserves, il n'a réussi qu'à obtenir la promesse de deux nouveaux élèves. « Les objections des Sauvages sont qu'ils n'aiment pas envoyer leurs enfants au loin, ni les voir soigner par un médecin, ni travailler, et de plus qu'ils ne veulent pas leur laisser contracter les habitudes des blancs¹⁷. »

En 1888, Robert Ashton, le directeur de l'Institut Mohawk, indique que l'année précédente, vingt et un garçons et vingt filles ont quitté l'établissement. La durée moyenne de fréquentation scolaire est de deux ans et trois quarts pour les garçons et de deux ans et un quart pour les filles. À la lumière du fait que la plupart des élèves quittent l'école longtemps « avant d'avoir retiré un profit durable des avantages qu'elle offre », Ashton recommande que le gouvernement exige des parents qu'ils s'engagent à envoyer leurs enfants à l'école pendant des périodes précises¹⁸.

Quand il était commissaire des Indiens, Edgar Dewdney pensait que la fréquentation scolaire obligatoire était inévitable, mais il recommande que cela ne soit pas imposé immédiatement. « Lorsque les Indiens se seront habitués aux restrictions imposées dans les réserves, écrit-il, il sera temps de rendre la fréquentation scolaire obligatoire¹⁹. » Hayter Reed, son successeur au titre de commissaire aux Affaires indiennes, fait aussi preuve de prudence au début. En 1889, il déclare : « Il est presque temps pour nous

d'exercer, sans doute possible, des pressions sur les parents indiens pour les obliger à envoyer leurs enfants à l'école, mais cela doit être fait avec beaucoup de prudence et très progressivement. » Il note qu'il avait, dans certaines circonstances, à Battleford, par exemple, « donné comme instruction aux agents d'exercer des pressions, et qu'il agirait dans ce sens partout et chaque fois qu'il estimerait nécessaire de le faire pour obtenir de bons résultats »²⁰. En 1892, il est beaucoup plus entreprenant, recommandant que le gouvernement promulgue une loi qui obligerait « les enfants à demeurer dans les écoles industrielles selon le bon plaisir du Ministère ». Le sous-ministre Lawrence Vankoughnet rejette cette idée.

À son avis, la civilisation des Indiens du Nord-Ouest n'est pas suffisamment avancée pour recommander la prise de telles mesures draconiennes concernant le contrôle de leurs enfants par le Ministère, comme cela serait le cas, en réalité. Il ajoute que puisque les Indiens sont particulièrement sensibles en ce qui concerne leurs enfants, le Ministère les prépare progressivement à une mesure plus stricte, soit celle de la fréquentation scolaire obligatoire, en s'efforçant d'amener les chefs et les dirigeants des différentes bandes à coopérer avec l'agent des Indiens pour exécuter les règles et les règlements pris en vertu de la *Loi sur les Indiens*, obligeant ainsi les parents indiens à respecter le règlement concernant la fréquentation scolaire obligatoire²¹.

La seule vraie question concerne le moment où les parents seraient obligés d'envoyer leurs enfants dans les pensionnats.

Il y a bien eu un débat sur le recrutement, mais aucun sur la question de savoir si les parents devaient être autorisés à retirer leurs enfants des écoles une fois qu'ils y étaient. En 1891, les fonctionnaires à Ottawa craignent que les élèves des écoles industrielles, en particulier à Qu'Appelle, soient retirés de l'école bien avant qu'ils aient eu le temps d'apprendre un métier. Reed est chargé de veiller à ce qu'« aucun élève ne soit admis dans un établissement quelconque, n'en soit retiré ou ne soit autorisé à le quitter sans obtenir son autorisation expresse »²². Reed estime qu'Hugonnard répond trop facilement aux demandes des parents de retirer leurs enfants de l'école. Il se trouve en visite dans une école au moment même où un groupe de parents cherchent à retirer six enfants de l'école. « En exerçant de la fermeté, j'ai convaincu ces parents de laisser leurs enfants sans s'inquiéter. Le directeur a bien vu qu'avec de la résistance, on accomplirait tout ce que j'avais dit. » Reed déclare à Hugonnard que si ce dernier ne se sentait pas à la hauteur de la tâche pour refuser les demandes des parents à l'avenir, il n'avait qu'à lui demander d'intervenir²³.

Contraintes et déstabilisation des gouvernements des Premières Nations

Les efforts déployés par le gouvernement pour obliger les enfants des Premières Nations à fréquenter les pensionnats l'incitent également à s'ingérer directement dans les affaires des gouvernements des Premières Nations. Les cas de Wahpeemakwa (White Bear) et d'Ahchacoosahcootakoopits (Star Blanket), qui vivent sur un territoire faisant aujourd'hui partie de la Saskatchewan, illustrent la volonté des autorités canadiennes de déstabiliser les gouvernements des Premières Nations et de nier leur existence²⁴.

Dans les années 1880, Wahpeemakwa est le chef d'une bande saulteaux-crie dans la région de Moose Mountain, en Saskatchewan. Sous sa gouverne, les membres de la bande limitent le rôle des missionnaires et refusent en grand nombre d'envoyer leurs enfants dans des écoles, en particulier dans des pensionnats. En 1885, des anglicans tentent vainement d'établir une école dans la réserve. Bien que les Affaires indiennes destituent Wahpeemakwa en 1889, celui-ci demeure influent. En 1897, l'agent des Indiens David Halpin relate ce qui suit :

Les Sauvages ne laissent pas volontiers leurs enfants aller à l'école, surtout ceux qui ont quelque relation avec le chef déposé l'Ours Blanc et ses fils, lesquels, essayant de vivre comme vivaient les sauvages du Nord-Ouest avant qu'il fût fait des traités avec eux, ne veulent pas entendre parler d'éducation, disant tout simplement que leur « Dieu » ne les a pas destinés à être élevés comme les blancs ; ils ne veulent pas convenir qu'il y aurait profit pour eux à faire instruire leurs enfants, et disent qu'ils préféreraient beaucoup mieux voir ces derniers morts qu'à l'école²⁵.

Le gouvernement fédéral dépouille Kah-pah-pah-mah-am-wa-ko-we-ko-chin, fils de Wahpeemakwa, de son statut de chef en septembre 1897²⁶. Cette mesure échoue également, et la bande maintient son refus de coopérer avec le gouvernement. Wahpeemakwa finit par réintégrer ses fonctions de chef. Au cours de la même période, le secrétaire ministériel J. D. McLean rejette une demande de Wahpeemakwa, qui souhaite qu'une école soit construite dans la réserve, sous prétexte que « cela nuirait aux efforts consentis pour envoyer les enfants dans les écoles industrielles »²⁷. Halpin observe plus tard : « Vieil-Ours-Blanc [White Bear], depuis que le Ministère, l'a réinstallé comme chef, ne s'est pas montré aussi adverse à l'éducation des enfants, mais il persiste encore dans ses objections à ce qu'on les éloigne trop de la maison pour les envoyer à l'école²⁸. »

Ahchacoosahcootakoopits, ou Star Blanket, est le chef de la bande Star Blanket dans la région de File Hills, dans le sud de la Saskatchewan. Il ne faut pas le confondre avec un autre chef, connu sous le nom de Star Blanket, ou Ahtahkakoop (Atakakup). Ahchacoosahcootakoopits est le fils de Wapiimoosetoosus, l'un des

chefs cris signataires du Traité n° 4. En 1884, il prend part à un mouvement en faveur de l'amélioration des traités et est arrêté, mais il ne sera jamais inculpé après la Rébellion du Nord-Ouest de 1885²⁹. Star Blanket s'oppose aux tentatives des agents des Indiens pour abolir la danse du Soleil, fusionner quatre bandes de la région de File Hills et envoyer les enfants dans des pensionnats. Le gouvernement fédéral riposte et le démet de ses fonctions, invoquant son « incompétence ». La bande refuse de reconnaître la décision gouvernementale et de coopérer avec l'agent des Indiens. En 1895, Star Blanket réintègre ses fonctions. Ce faisant, il accepte qu'un de ses fils fréquente le pensionnat de Regina moyennant certaines conditions : qu'on ne lui coupe pas les cheveux et qu'il soit dispensé de l'enseignement religieux, des exercices militaires et de la participation aux activités de la fanfare. En 1898, le gouvernement fédéral menace une fois de plus de le démettre de ses fonctions parce qu'il n'envoie pas assez d'enfants au pensionnat³⁰. Le conflit entre le gouvernement et Star Blanket s'envenime à un point tel qu'en 1898, le sous-ministre fédéral des Affaires indiennes note dans son rapport annuel que « Couverture-Étoilée [Star Blanket], qui, pendant si longtemps et avec tant de persistance, a refusé d'envoyer à l'école les enfants de sa bande, en a laissé aller trois au cours du dernier mois, deux au pensionnat de Qu'Appelle et un à celui d'ici »³¹. Star Blanket résiste aux tentatives du gouvernement pour obtenir la cession d'une partie des terres de la bande à la colonie de File Hills que le commissaire aux Affaires indiennes, W. M. Graham, est en train de fonder pour les anciens élèves du pensionnat³².

Star Blanket continue jusqu'au début du XX^e siècle de faire campagne pour que le gouvernement honore les engagements qu'il avait pris en signant le traité. La lettre qu'il adresse en 1912 au duc de Connaught, alors gouverneur général, exprime éloquemment le sentiment de trahison qu'il éprouvait.

Nous avons attendu patiemment, pendant de longues années, l'occasion de parler à quelqu'un qui transmettrait notre message au gouvernement et à nos frères blancs qui vivent à l'est. Notre message se veut, en premier lieu, porteur de vœux de bonheur et de paix pour toi, Grand Chef, et pour le gouvernement. En naissant, j'ai reçu deux jambes en partage et ces deux jambes n'ont pas cherché la querelle; je souhaite vivre en paix avec les hommes blancs. Au mitan de ma vie, le gouvernement de la Grande Mère Blanche a envoyé des hommes doués d'un grand savoir qui nous ont demandé de leur donner de nombreuses terres. Un grand campement indien a été construit près de Qu'Appelle et, après de longs pourparlers, le gouvernement et les Indiens ont signé, par écrit, un traité rempli de promesses. Nous avons précieusement conservé l'un de ces documents, sur la foi duquel, nous, Indiens, avons donné au gouvernement de vastes terres et n'avons gardé que de petites parcelles qui sont devenues nos réserves. Dans le traité que nous avons conclu, le gouvernement avait promis de construire une école dans la réserve de chaque bande indienne. Or, de jeunes enfants sont arrachés à leur mère ou à leur foyer par des policiers ou des agents

du gouvernement qui les mènent parfois à des centaines de milles plus loin, dans de grandes écoles où, à l'insu de leur famille, la maladie et la mort les guettent. Les fourmis, qui sont de petites créatures terrestres, chérissent leurs petits et désirent les garder auprès d'elles. Nous, Peaux-Rouges, ne sommes certes pas plus petits que ces fourmis³³.

La réponse du fonctionnaire aux Affaires indiennes, Martin Benson, est perfide. Dans sa lettre, Benson admet que le gouvernement était tenu, sous le régime du Traité n° 4, d'« administrer une école dans la réserve », mais il poursuit en déclarant que l'école industrielle de Qu'Appelle et un pensionnat situé « dans le voisinage immédiat de la réserve » répondent aux besoins éducationnels des enfants de la réserve de Star Blanket³⁴.

Modification de la *Loi sur les Indiens et Règlement de 1894*

En 1893, Lawrence Vankoughnet est contraint de prendre sa retraite et Hayter Reed est promu sous-ministre des Affaires indiennes. Reed peut dès lors imposer des politiques plus fermes. En 1894, il mentionne que l'opposition des parents à l'envoi de leurs enfants dans les pensionnats avait faibli à un tel point que le gouvernement se sentait justifié d'adopter « sans crainte d'exciter une hostilité inutile, l'introduction de mesures rendant obligatoire l'assistance des enfants aux écoles »³⁵. Cette année-là, la *Loi sur les Indiens* est modifiée pour que le gouvernement soit habilité à établir des règlements « pour rendre obligatoire l'assistance des enfants à l'école ». Ces règlements peuvent s'appliquer « aux Sauvages d'une province ou d'une bande désignée ». Les modifications confèrent également au gouvernement le pouvoir d'établir « une école industrielle ou un pensionnat pour les Sauvages ». (Bien entendu, les écoles existent déjà.) Le gouvernement est aussi autorisé à placer dans ces écoles les « enfants de sang sauvage au-dessous de seize ans ». Une fois que les enfants sont placés, on peut les garder dans ces établissements jusqu'à l'âge de dix-huit ans³⁶.

Conformément à ces nouvelles dispositions, le gouvernement adopte son premier règlement scolaire, le *Règlement relatif à l'éducation des enfants Sauvages*. Ce règlement prescrit que « tous les enfants indiens âgés de sept à seize ans fréquentent un externat dans la réserve où ils résident du début à la fin des activités scolaires ». Une dispense peut être accordée si l'enfant va à l'école ailleurs, est malade ou incapable pour un autre motif de fréquenter l'école; s'il n'y a pas d'école dans un rayon de deux milles (3,2 kilomètres) dans le cas des enfants âgés de dix ans ou moins, ou dans un rayon de trois milles (4,8 kilomètres) dans le cas des enfants âgés de plus de dix ans; si l'enfant a été exempté d'aller à l'école pour aider aux travaux agricoles ou aux corvées domestiques chez ses parents, ou si l'enfant a réussi un examen d'entrée à l'école secondaire.

Les agents des Indiens sont autorisés à nommer des préposés à l'assiduité auxquels seront dévolus des « pouvoirs de constables ». Les préposés à l'assiduité feraient enquête sur les cas d'absentéisme et pourraient porter plainte contre les parents qui désobéissent aux juges de paix ou aux agents des Indiens. Le refus d'obtempérer à un ordre d'un préposé à l'assiduité est passible d'une amende pouvant atteindre deux dollars ou d'une peine de prison de dix jours, ou des deux³⁷.

Le *Règlement* porte essentiellement sur la fréquentation des externats. Cependant, si un agent des Indiens ou un juge de paix estime qu'un « enfant indien âgé de six à seize ans ne reçoit pas des soins parentaux ou une éducation convenables et que le parent, le tuteur ou toute autre personne assumant la garde ou l'encadrement de l'enfant n'est pas apte ou disposé à pourvoir à son éducation », il peut ordonner le placement de l'enfant « dans une école industrielle ou un pensionnat en mesure de l'accueillir ». Au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, un ordre de cette nature peut être lancé sans préavis « au parent, au tuteur ou à toute autre personne responsable de la garde ou de l'encadrement de l'enfant ». Ailleurs au Canada, le préavis est obligatoire et, à la demande des parents, un interrogatoire préalable au placement peut être mené. Les enfants dont la prise en charge a été ordonnée peuvent être placés dans des pensionnats jusqu'à l'âge de dix-huit ans.

Si un enfant placé en application du *Règlement* quitte son pensionnat sans permission ou n'y retourne pas au moment convenu, la direction de l'école peut obtenir d'un « agent des indiens » ou d'un « juge de paix » un mandat l'autorisant (ou autorisant un policier, un préposé à l'assiduité, un membre du personnel de l'école ou un fonctionnaire des Affaires indiennes) à « rechercher et ramener cet enfant à l'école dans laquelle il avait préalablement été placé ». Le mandat permet aux agents de s'introduire — au besoin par la force — dans la maison, le bâtiment ou le lieu désigné dans le mandat et d'emmener l'enfant. Même s'ils ne sont pas munis d'un mandat, les fonctionnaires des Affaires indiennes et les policiers ont le pouvoir d'arrêter un élève pris en flagrant délit de fugue et de le ramener au pensionnat³⁸.

Le *Règlement* désigne nommément vingt-trois pensionnats industriels, soit quatre en Ontario³⁹, quatre au Manitoba⁴⁰, quatre dans l'actuelle province de la Saskatchewan⁴¹, quatre sur le territoire actuel de l'Alberta⁴² et sept en Colombie-Britannique⁴³. De plus, le *Règlement* désigne nommément dix-huit pensionnats : trois au Manitoba⁴⁴, sept dans la province actuelle de la Saskatchewan⁴⁵, six sur le territoire actuel de l'Alberta⁴⁶ et deux en Colombie-Britannique⁴⁷. La désignation des établissements crée subséquentement des problèmes d'application du *Règlement* parce que des écoles ont été fermées et d'autres, qui avaient ouvert leurs portes, ne sont pas désignées dans le *Règlement*.

En 1895, le Règlement 12 est modifié. Il autorisait auparavant que tout enfant placé, c'est-à-dire tout enfant qui, d'après les conclusions des Affaires indiennes, ne « recevait pas des soins ou une éducation convenables » soit recherché et soit renvoyé à l'école.

Ce règlement est modifié de manière à autoriser le retour en classe de *tous* les élèves qui fuguent, y compris ceux dont l'inscription avait été volontaire⁴⁸. Si l'inscription reste volontaire, du moins sur papier, le retrait de l'école serait dorénavant beaucoup plus difficile à obtenir.

Reed veille à ce que ces nouveaux pouvoirs soient exercés. Peu après la modification du *Règlement*, il informe le commissaire adjoint aux Affaires indiennes que « le *Règlement* autorise le retour forcé des fugueurs, et vous êtes libre d'exercer ce pouvoir comme vous l'entendez ». Reed affirme également : « Les écoles où il n'y a pas suffisamment d'élèves, comme celles de Battleford et de Regina, peuvent maintenant être remplies et le Ministère aimerait que vous communiquiez avec nos agents concernant le recrutement d'orphelins pour combler les places vides⁴⁹. »

Lorsque des parents du Nord du Manitoba s'opposent à l'envoi de leurs enfants à l'école industrielle d'obédience méthodiste de Brandon, Reed somme le directeur de l'école de porter à la connaissance des parents les dispositions de la *Loi sur les Indiens*, qui « prescrivent la scolarisation obligatoire des enfants indiens ». Même si le Ministère est réticent à appliquer le *Règlement*, il le ferait, précise Reed, si les parents ne se montrent pas « disposés à faire éduquer leurs enfants ». Il laisse entendre que les parents auront la consolation de savoir qu'ils pourront rendre visite à leurs enfants à l'école, même si ceux-ci ne sont pas autorisés à s'absenter à leur guise après leur admission⁵⁰.

Les menaces font partie de l'arsenal du gouvernement. En 1895, lorsque des membres de la bande Arrows, située sur le territoire actuel de la Saskatchewan, refusent que leurs enfants soient envoyés au loin dans un pensionnat, l'agent des Indiens leur répond ceci :

S'ils n'acceptent pas de leur plein gré d'envoyer leurs enfants, il est très probable que le Ministère les place de force dans une école jugée appropriée. Par conséquent, après avoir reçu l'indemnisation en vertu du traité le 22, les Indiens m'offrent d'emmener tous les enfants à la condition que je les place au pensionnat de Duck Lake⁵¹.

Le gouvernement donne suite à ses menaces. En 1896, un agent des Indiens demande si un procès doit avoir lieu avant qu'un enfant soit renvoyé dans une école. Reed lui répond que le *Règlement* permet qu'un enfant soit renvoyé dans son ancienne école si un mandat a été lancé à cet effet⁵².

Reed est loin d'être satisfait des résultats de la campagne d'application du *Règlement* qu'il a entreprise. Son rapport annuel de 1896 contient une mise en garde : « Dans quelques localités, le seul pouvoir de la persuasion n'a pas réussi à donner une assistance que le nombre des enfants laissait espérer ; de sorte que le département devra adopter des mesures sévères pour assurer une assistance plus nombreuse⁵³. »

Dans sa campagne contre les externats, il s'emploie aussi à limiter les options des parents.

La campagne contre les externats

En 1895, Reed annonce qu'il a l'intention d'« abolir les externats autant que les ressources pécuniaires et les circonstances le permettent, et y substituer des écoles industrielles et des pensionnats à une certaine distance des réserves »⁵⁴. Il déclare qu'« on ne peut s'attendre à obtenir au moyen des externats aucun résultat durable, par suite du fait que les influences du foyer détruisent immédiatement le bien qui a pu être accompli à l'école ». En 1896, il écrit que dans le Nord-Ouest, « les externats ont été fermés, et on espère qu'à la fin du présent exercice le nombre de ces écoles ainsi fermées sera considérablement augmenté »⁵⁵.

En vertu des traités 1 à 6, le gouvernement s'engage à mettre sur pied des écoles dans les réserves, alors que dans les plus récents traités, on prévoit l'octroi d'enseignants une fois les réserves créées. On ne fait aucunement mention des pensionnats dans ces traités⁵⁶. Cependant, le gouvernement fédéral tarde à créer les externats. En 1885, le commissaire des Indiens Edgar Dewdey décide de retarder l'ouverture d'une école sur une réserve jusqu'à ce qu'il soit prévisible qu'elle serait fréquentée de façon régulière par au moins vingt élèves. Les enfants habitant des réserves dépourvues d'écoles doivent fréquenter les « écoles industrielles dont je crois vraiment à la réussite »⁵⁷. Tandis que bien des parents ne sont évidemment pas prêts à forcer leurs enfants à fréquenter l'externat, on reconnaît également à l'époque que les écoles offrent une éducation dont la qualité laisse grandement à désirer. Dans un effort visant à améliorer la qualité des enseignants recrutés, Dewdey recommande en 1885 qu'on augmente le salaire dans les externats pour le faire passer de 300 \$ à 500 \$ par année⁵⁸. Il semble qu'on ait réalisé peu de progrès sur ce front : en 1908, Frank Pedley, sous-ministre des Affaires indiennes, recommande qu'on verse des salaires de 300 \$ à 500 \$ dans les écoles des Affaires indiennes de l'est du Canada⁵⁹.

Reed poursuit sa campagne afin de fermer les écoles déjà établies. En 1894, il demande au directeur du pensionnat de Gordon, où se trouve actuellement la Saskatchewan, de recruter des élèves de l'externat sur la réserve de Gordon. « Ainsi, écrit Reed, on pourrait fermer certains externats et investir les sommes qu'on y consacrerait autrement dans l'augmentation du nombre d'élèves au pensionnat⁶⁰. » L'ouverture du pensionnat anglican sur la réserve des Gens-du-Sang où se trouve aujourd'hui l'Alberta a des répercussions sur les trois externats anglicans qu'on exploitait sur la même réserve jusque dans les années 1890. En 1895, un des externats ferme ses portes, et le nombre d'inscriptions chute du tiers dans un autre. Au cours de

certaines années, la fréquentation moyenne s'élève à six élèves. En 1904, une seule des trois écoles est encore ouverte⁶¹.

Les retombées de la campagne que mène Reed afin de fermer les externats se répercutent dans les rapports annuels de plusieurs agents des Indiens au cours de cette période. Les agents constatent à maintes reprises qu'on ne peut trouver aucun enfant d'âge scolaire ni aucun externat dans plusieurs des communautés qu'ils visitent. En 1898, J. B. Lash, un agent des Indiens, déclare ce qui suit dans son rapport sur la situation régnant dans la réserve de Piapot : « Il y a un bon nombre d'enfants de cette réserve qui sont aux écoles industrielles de Qu'Appelle et de Régina, et il reste sur la réserve très peu d'enfants d'âge à fréquenter l'école⁶². » Il fait des observations comparables au sujet des réserves de Muscowpetung et de Pasqua (désignées sous le nom de Pasquah dans le rapport)⁶³. Cette même année, dans le rapport sur la réserve des Sarcis, l'agent des Indiens A. J. McNeill écrit que « ceux qui en ont l'âge sont à l'école industrielle de Calgary ou au pensionnat de la réserve »⁶⁴. Dans le rapport d'E. J. Bangs portant sur la réserve de Stony, où se trouve l'orphelinat McDougall (un ancien pensionnat), on souligne que deux externats sont « pratiquement fermés »⁶⁵. En Colombie-Britannique, dans un rapport sur les bandes d'Ewawoos, de Texas Lake et d'Ohamil, on souligne que la plupart des enfants fréquentent le pensionnat de Mission ou de Yale⁶⁶.

L'effet de la politique sur les externats peut être constaté dans les rapports de 1909 suivants sur les conditions qui règnent au sein des bandes d'Ochapowace, d'One Arrow, ainsi que de Beardy et d'Okemassis : « La plupart des enfants de cette bande en âge d'aller à l'école vont au pensionnat » ; « Il n'y a pas d'externat sur cette réserve. Les enfants en âge d'aller à l'école sont envoyés au pensionnat du Lac-aux-Canards » ; « Ces réserves ne possèdent pas d'externat, les enfants qui sont en âge sont envoyés au pensionnat du Lac-aux-Canards, ou à l'école industrielle de Régina⁶⁷. »

Même lorsque Reed quitte ses fonctions en 1897, l'absence d'externats dans l'Ouest fait en sorte que les parents ont peu d'options. En 1913, R. B. Perron, directeur de l'école de File Hills, appuie les parents qui demandent un nouvel externat pour les enfants des réserves de Pasqua, de Muscowpetung et de Piapot (qui sont toutes des réserves pour lesquelles l'agent des Indiens Lash a mentionné plus tôt qu'elles étaient dépourvues d'enfants d'âge scolaire). Les parents trouvent que l'école de File Hills est trop éloignée de leurs réserves. Par conséquent, au moins trente enfants ne fréquentent pas l'école. Heron écrit à ses supérieurs à Toronto que si les presbytériens ne mettent pas sur pied un externat qui leur permettrait « d'accueillir ces 30 enfants (et les nombreux autres qui atteindront bientôt l'âge scolaire), la plupart d'entre eux seront recrutés dans l'école la plus rapprochée, soit l'école catholique romaine à Lebret [école de Qu'Appelle] »⁶⁸. W. M. Graham, inspecteur des agences indiennes de l'époque, s'oppose à cette décision. Plutôt que de construire un externat, le Ministère devrait, selon lui, simplement obliger les parents à envoyer leurs enfants

à File Hills. D'après lui, « l'entrée en vigueur de la loi n'aurait aucune conséquence néfaste »⁶⁹. Après la fermeture de l'externat sur la réserve de Quamichan en Colombie-Britannique en 1918, peu de choix s'offrent aux familles sinon d'envoyer leurs enfants au pensionnat de l'île Kuper⁷⁰.

Changement de politique sous les libéraux

Hayter Reed perd son poste de sous-ministre après la victoire des libéraux lors de l'élection fédérale de 1896. James Smart, son remplaçant, rejette l'approche de Reed en ce qui a trait à l'inscription obligatoire. En 1898, il écrit que « la politique du département est, autant que possible, de s'abstenir de mesures coercitives, et essayer d'user de persuasion morale et d'appel à l'intérêt personnel »⁷¹. Les libéraux cherchent des moyens de réduire les dépenses des Affaires indiennes. Ils voient les écoles industrielles comme étant des échecs onéreux et reconnaissent que l'exploitation des externats est bien plus abordable. En obligeant davantage d'enfants à fréquenter les pensionnats, on ne ferait qu'augmenter les coûts pour le gouvernement.

Les directeurs des pensionnats, qui ont encore peine à remplir leurs écoles, s'opposent à la nouvelle approche. Le directeur Hugonnard de Qu'Appelle déclare ce qui suit :

À moins d'avoir l'instruction obligatoire, il sera impossible de forcer la présence des élèves, car les sauvages qu'il est possible de persuader qu'il est avantageux d'envoyer leurs enfants à l'école préfèrent les avoir sous la main et les envoyer aux nombreux pensionnats qu'il y a sur les réserves — mais la majorité de ceux qui ont des enfants refusent de les envoyer à quelque école que ce soit⁷².

En 1898, le directeur des pensionnats anglicans sur la réserve des Pieds-Noirs se plaint en ces termes :

Nous avons à l'heure qu'il est sur les rôles vingt-neuf garçons et onze filles. Nous devrions avoir beaucoup plus d'élèves, mais malheureusement les sauvages du « traité sept » sont pour la plupart étrangement prévenus contre l'enseignement⁷³.

L'année suivante, Edward Matheson, directeur de l'école de Battleford, réprimande le gouvernement pour ne pas avoir fait respecter l'actuel règlement sur la présence dans les écoles : « La politique du département — celle d'insister pour que *tous* les enfants reçoivent l'instruction — est des plus sages. Mais il reste une chose à faire, c'est de *mettre cette politique à effet*. Avant que l'on en vienne là, les résultats désirés ne pourront être complètement obtenus [mise en évidence dans l'original]⁷⁴. »

En 1902, C. E. Somerset, le directeur de l'école de Red Deer écrit : « Nous avons eu une moyenne de soixante-deux élèves cette année, bien que le chiffre autorisé

par l'administration soit de quatre-vingts. Je serais heureux de trouver un moyen de persuader de parents de laisser venir leurs enfants à l'école⁷⁵. »

À Qu'Appelle, Huggonnard prend les choses en main. En 1901, on l'accuse de « voler » des garçons de la bande de She-Sheep et de les amener de force à l'école. La mère de deux des garçons, connue sous le nom de « Veuve Penna » déclare ce qui suit à l'agent des Indiens Magnus Bess : « Le révérend et les deux policiers l'ont rattrapée environ à vingt-cinq milles de Qu'Appelle et à quarante milles de la réserve et, sans lui adresser la parole, ils ont demandé à la police de placer les garçons dans le chariot; elle affirme que le plus âgé des gamins s'agrippait à elle, mais ils l'ont arraché⁷⁶. »

Lorsque Begg lui dit qu'elle pourrait rendre visite à ses garçons à l'école, elle répond que « la distance est trop grande, que la neige est trop épaisse, qu'elle est malade et qu'elle veut ravoïr ses enfants ». D'autres membres de la bande déclarent à Begg « qu'il y aurait du branle-bas » en raison du traitement qu'Huggonnard a réservé aux garçons. Il comprend de cette déclaration que la police va avoir de la difficulté à récupérer les fuyards de l'école. Lorsque les membres de la bande demandent si les gestes d'Huggonnard sont légaux ou approuvés par le commissaire des Indiens, Begg leur répond qu'il l'ignore. Dans une lettre qu'il fait parvenir au commissaire des Indiens David Laird, il mentionne qu'en vertu de l'article 9 du *Règlement* de 1894 : « Un enfant peut être emprisonné par un juge de paix ou par un agent des Indiens sans préavis. Le révérend Huggonnard n'est ni l'un ni l'autre, mais je n'ai évidemment pas lu cette partie de l'article aux Indiens⁷⁷. »

Huggonnard prétend qu'il détient un mandat d'un juge de paix de Fort Qu'Appelle l'autorisant à prendre en charge les deux garçons. C'est ce qu'il fait, puisque la mère des garçons est veuve et qu'« en raison de sa vie de vagabonde, elle ne peut élever les enfants convenablement et refuse complètement de les envoyer dans quelque école que ce soit ». Il déclare également que le beau-frère des garçons, qui avait soutenu la famille, lui a demandé de les prendre en charge⁷⁸. Laird avise Huggonnard qu'en vertu de la politique gouvernementale, le *Règlement* ne s'applique pas aux familles vivant au sein de l'agence indienne d'où il avait sorti les garçons⁷⁹. Les fonctionnaires des Affaires indiennes ne sont pas prêts à informer les parents de leurs droits ou d'ordonner à un directeur d'école qu'il rende les enfants à leurs parents, et ce, même si en les prenant par la force, il avait outrepassé son autorité.

À la fin de la première décennie du XX^e siècle, on dénombre encore plusieurs zones de l'Ouest canadien où de nombreux enfants autochtones ne fréquentent pas l'école. En 1910, par exemple, sur les deux cent treize enfants d'âge scolaire au sein de l'agence de Duck Lake, à peine cent trente-trois sont inscrits à l'école. Les chiffres de l'agence de Carlton sont de cent sept sur deux cents; pour l'agence d'Onion Lake, cinquante-sept sur cent quatre-vingt-dix; et pour l'agence de Pelly, quatre-vingt-douze sur cent trente et un⁸⁰. Lorsque les parents choisissent d'envoyer leurs enfants dans un pensionnat, il est évident qu'ils préfèrent les pensionnats plus petits qui sont situés sur les réserves

ou à proximité de ces dernières. D'après David Laird, commissaire des Indiens pour le Manitoba et les Territoires-du-Nord-Ouest au cours de l'année scolaire de 1902-1903, le taux d'inscription dans les pensionnats et les écoles industrielles témoigne clairement de cette préférence. Les trente-six pensionnats qui ont remis aux Affaires indiennes les renseignements détaillés sur leur fréquentation pour cette année-là comptent un total de 1 255 élèves, alors que ce nombre a atteint 1 274 à la fin de l'année. Autrement dit, ils ont inscrit légèrement plus de 100 % du nombre d'élèves autorisé. Les dix écoles industrielles comptent un total de 1 140 élèves, mais à peine neuf cent soixante-dix-sept élèves (soit 86 % du nombre total autorisé d'inscriptions)⁸¹.

Alors que les parents préfèrent clairement les pensionnats en guise de solution de rechange aux écoles industrielles plus éloignées, ceux-ci suscitent également une certaine résistance de leur part. En 1906, J. R. Matheson, directeur du pensionnat anglican d'Onion Lake, se plaint en ces termes :

L'enseignant ou le missionnaire est totalement impuissant lorsqu'il s'agit de persuader ou de forcer les parents à envoyer leurs enfants à l'école. Les Indiens rient simplement ou refusent catégoriquement ou, dans certains cas, retirent les enfants ou les encouragent à s'enfuir après avoir passé un certain temps à l'école, et les efforts visant à les ramener sont tout à fait inutiles.

Il écrit que les écoles pâtissaient, car les fonctionnaires du gouvernement avaient « soit peur de faire respecter la loi ou qu'il n'existait aucune loi qu'ils pouvaient faire respecter »⁸².

Les limites du *Règlement* actuel sont également évidentes. En 1903, J. A. J. McKenna, commissaire adjoint des Indiens des Territoires-du-Nord-Ouest, écrit au Ministère :

Le directeur du pensionnat de Norway House fait face à des difficultés incroyables lorsqu'il doit retenir les enfants à l'école. Les Indiens insistent par pur caprice pour en retirer leurs enfants peu importe la saison. Je trouve qu'on ne fait pas mention de l'école à l'article 8 du *Règlement* et que, pour cette raison, le directeur n'a aucunement l'autorité de retenir les élèves. Son pouvoir s'en trouverait accru si on savait qu'il jouit du pouvoir légal de garder les enfants à l'école. Par conséquent, je recommanderais que l'article soit amendé en ajoutant le nom de l'école⁸³.

Il précise qu'au moins quatorze écoles ne sont pas inscrites dans le *Règlement* et sont, par conséquent, dans la même situation⁸⁴.

Les libéraux résistent aux demandes des Églises qui souhaitent les voir resserrer leurs lois en matière de recrutement. En 1904, le commissaire des Indiens David Laird répond négativement aux demandes voulant que le gouvernement force les parents à envoyer leurs enfants dans les pensionnats⁸⁵. En 1908, le gouvernement adopte une nouvelle série de règlements afin de corriger les ambiguïtés que présente le *Règlement* de 1894. Dans le *Règlement* de 1908 intitulé *Règlement relatif à l'éducation des enfants*

Sauvages, on déclare que : « tous les enfants indiens de six à quinze ans doivent fréquenter un externat sur la réserve où ils résident ». Ce changement, qui a consisté à remplacer les âges de « sept et seize ans » qu'on retrouvait dans la version précédente du *Règlement* par « six et quinze ans » permet maintenant d'harmoniser le *Règlement* avec les dispositions qu'on retrouve dans la *Loi sur les Indiens* en ce qui concerne la fréquentation. Les préposés à l'assiduité n'ont plus de « pouvoirs policiers » (on avait établi que la *Loi sur les Indiens* ne conférait pas l'autorité d'accorder de tels pouvoirs). Plutôt que d'inscrire les écoles, on précise, dans le *Règlement*, que tous les pensionnats et les écoles industrielles se voyant accorder des subventions proportionnelles au nombre d'habitants pour éduquer les « enfants des Indiens » sont conçus en tant qu'écoles industrielles et pensionnats aux fins du *Règlement*. Quant aux autres dispositions, elles restent essentiellement inchangées⁸⁶. Frank Pedley, qui succède à Smart au poste de sous-ministre, écrit « qu'on ne devrait adopter aucune règle prévoyant la séparation arbitraire des parents et des enfants »⁸⁷.

À l'instar des autres dossiers, Affaires indiennes prend tout son temps pour concevoir une politique sur l'âge aux fins des écoles industrielles et des pensionnats. Les écoles industrielles ont tenté d'enseigner aux élèves plus âgés les aptitudes dont ils auraient besoin pour survivre dans l'économie eurocanadienne. On s'attendait qu'à mesure que les élèves acquéraient ces aptitudes, les écoles qu'ils fréquentaient deviendraient autonomes. De manière implicite et explicite, cela obligerait les élèves suffisamment âgés à présenter la force et l'intérêt nécessaires pour entreprendre une telle formation. Cependant, la résistance des parents devant la fréquentation des écoles par leurs enfants, combinée à l'attrait financier que présente le système de financement proportionnel au nombre d'habitants, a incité les directeurs d'école à recruter également des élèves qui étaient trop jeunes pour suivre une formation de type industriel. Même s'il est censé exploiter une école industrielle formant les élèves afin qu'ils puissent accéder au marché du travail, Albert Lacombe, le directeur de l'école de High River, demande au gouvernement en 1885 la permission de n'inscrire que les enfants de moins de neuf ans⁸⁸. Dans son rapport annuel de 1887, Joseph Hugonnard, le directeur de l'école de Qu'Appelle, s'oppose au recrutement d'élèves plus âgés. Les plus jeunes obéissent davantage et apprennent plus rapidement. Il fait remarquer cependant que « nous avons besoin de garçons plus avancés en âge pour apprendre les métiers et travailler sur la ferme »⁸⁹.

Sous les libéraux, une politique commence lentement à voir le jour. En août 1898, J. D. McLean écrit, en réponse à une demande visant à savoir quel était l'âge limite pour fréquenter les pensionnats, que « le Ministère considère qu'il n'est pas souhaitable d'imposer des règles inflexibles en ce qui concerne l'âge auquel on devrait admettre les élèves dans ce genre d'école ». Cependant, dans des « circonstances ordinaires, a-t-il déclaré, aucun élève de moins de huit ans ou de plus de quatorze ans ne devrait être admis dans de telles écoles ». McLean croit qu'à l'âge de quatorze ans, les élèves

devraient « être suffisamment avancés pour être admis dans une école industrielle »⁹⁰. En 1900, on établit une politique fixant à sept ans l'âge minimal pour être admis dans un pensionnat et à dix ans, dans le cas des écoles industrielles. Le gouvernement reconnaît que des exceptions sont possibles et qu'il pourrait permettre l'inscription d'élèves plus jeunes, mais dans de tels cas, les écoles n'auraient droit qu'à la moitié du financement proportionnel au nombre d'habitants⁹¹. Cette mesure a pour but de dissuader les directeurs des écoles industrielles d'inscrire des élèves qui, d'après le Ministère, sont trop jeunes. Cela signifie également, dans les cas où des élèves plus jeunes sont inscrits, que l'école dispose de moins d'argent pour nourrir, vêtir, héberger et éduquer les élèves. En 1911, on modifie la politique pour fixer à sept ans l'âge minimal de l'admission aux écoles industrielles et aux pensionnats⁹². La subvention complète allait être versée pour tous les élèves dont l'inscription a été autorisée par le gouvernement fédéral⁹³.

Les Églises pressent le gouvernement fédéral de maintenir en vigueur la politique de Reed qui consiste à fermer les externats, dont tout particulièrement ceux qui profitent de leur appui. Martin Benson, fonctionnaire des Affaires indiennes, en déduit que les Églises tentent simplement de transférer les coûts de leur mission au gouvernement fédéral. En commentant une proposition de 1901 des méthodistes portant sur l'établissement d'un pensionnat dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique, il souligne que, dans cette région de la province, on compte cinq enseignants professionnels, sept enseignants autochtones, dix-huit enseignants missionnaires et vingt-cinq « femmes missionnaires » qui travaillent tous à partir de trente-trois Églises et de dix-sept écoles. Ceci, a-t-il dit, est susceptible d'engloutir les ressources des différentes sociétés de missionnaires, de sorte qu'il n'est pas étonné qu'elles soient anxieuses d'être libérées de ces coûts « grâce à la création de pensionnats qui assureraient leur entretien par le gouvernement ». Mais il ajoute : « On ne devrait pas demander au Ministère de détruire la demeure des Indiens dans sa forme actuelle, alors que le règlement sur la fréquentation obligatoire n'a pas été adopté à cette fin⁹⁴. »

Benson est bien conscient des limites des externats, et prétend qu'ils contribuent peu à éduquer ou à civiliser et qu'ils représentent plutôt un « lieu de repos pour ces paresseux et ces incompetents qui possèdent tout juste l'énergie nécessaire pour gagner un maigre salaire ». Cependant, plutôt que de les fermer, pense-t-il, le gouvernement devrait les améliorer en recrutant des hommes et des femmes pratiques qui possèdent plus qu'une connaissance théorique. Ces enseignants « seraient prêts et disposés à faire tout ce qui est utile et correct et [...] résolu à identifier la bonne chose à faire pour le bien véritable de la population »⁹⁵. En réponse à une proposition formulée en 1907 par les anglicans de fermer les externats et d'ouvrir un pensionnat à Le Pas, il écrit « qu'il n'existe aucune raison pour laquelle on ne pourrait faire en sorte que les externats soient efficaces. On pourrait y parvenir en haussant les salaires actuels et en offrant des incitatifs aux enseignants efficaces afin qu'ils prennent la direction de

ces écoles ». Il précise qu'au cours des six années et demie précédentes, on a investi la somme de deux millions de dollars dans les pensionnats dans l'Ouest. « On aurait obtenu de meilleurs résultats si une partie de cette somme avait été consacrée à améliorer la situation des Indiens sur la réserve et les externats actuels⁹⁶. »

Comme on l'a mentionné dans le chapitre précédent, en 1908, les libéraux envisagent d'apporter un changement radical à la politique qui allait entraîner la fermeture de plusieurs écoles industrielles et pensionnats pour les remplacer par une version améliorée des externats. Même si on a abandonné cette politique, les Églises et le gouvernement ne parviennent toujours pas à s'entendre sur la question de l'inscription. En 1909, le Synode de l'Église anglicane recommande que « tous les dons gouvernementaux en sus des obligations prévues dans le Traité soient prélevés auprès de ces parents qui refusent d'envoyer leurs enfants à l'école »⁹⁷. L'année suivante, J. D. McLean, secrétaire ministériel des Affaires indiennes, déclare à U. Verreau, un agent des Indiens de la région d'Edmonton, « qu'il est contraire à la politique ministérielle de recourir à la force pour placer les enfants dans les écoles industrielles ou les pensionnats, sauf dans les cas prévus dans le *Règlement relatif à l'éducation des enfants Sauvages* ». McLean prétend que, moyennant un effort considérable de la part des employés et des missionnaires, il est possible de surmonter l'apathie des parents afin de « persuader les Indiens de se prévaloir des possibilités qu'offrent ces écoles »⁹⁸.

Le révérend M. C. Gandier, directeur de l'école de Gleichen en Alberta, déclare en 1913 que l'école avait ouvert ses portes l'année précédente, qu'elle pouvait accueillir quarante élèves, mais qu'à peine treize la fréquentaient. « Il faut forcer les parents à amener leurs enfants à l'école⁹⁹ ». Ce point de vue reçoit l'appui de Thomas Deasy, agent des Indiens en Colombie-Britannique, qui soutient également que « nous ne pourrions jamais faire réaliser au sauvage l'importance de l'éducation jusqu'à ce que nous nous saisissons de lui et le forçons à assister à l'école ». Il croit que, laissés à la maison, les enfants subissent l'influence des membres plus âgés de la communauté qui sont

[...] imbus de leurs vieilles coutumes et habitudes; ils ne réalisent guère la nécessité de la morale ou de l'obéissance à nos lois et coutumes. Leurs ancêtres ont vécu sans l'aide des blancs, et les sauvages n'ont rien de commun avec nous. Quelques-uns des hommes plus âgés considèrent que leur manière d'agir est la meilleure, et il y a quelque chose au fond du caractère, des habitudes et des traits des sauvages qu'il sera difficile de faire disparaître¹⁰⁰.

Même si les Églises et les fonctionnaires gouvernementaux considèrent que le gouvernement devrait assurer de manière plus stricte le respect de ses règlements sur la fréquentation des écoles, les libéraux ne font pas preuve d'autant de flexibilité sur le plan de l'exécution que ce que laissent entendre les critiques formulées par les Églises. En mars 1901, le commissaire des Indiens David Laird recommande à A. J. McNeill, l'agent des Indiens de la bande des Sarcis, « de recourir, sinon à la force,

à des mesures passablement énergiques, par exemple, réduire les rations, etc. »¹⁰¹. En décembre, McNeill déclare qu'il a suivi les recommandations à la lettre. Pour recruter cinq élèves de plus au pensionnat de la réserve des Sarcis, il a eu recours à « la mesure extrême qui consistait à couper les rations de l'ensemble de la bande au cours des neuf jours précédents ». La bande, déclare-t-il, était « plutôt hostile au départ », mais elle en est venue à réaliser « qu'ils ne peuvent pas vraiment faire à leur guise »¹⁰². Laird précise qu'il aurait pu suffire de couper les rations aux familles récalcitrantes, plutôt qu'à l'ensemble de la bande, et lui demande de ne pas recourir à de telles mesures à l'avenir sans avoir obtenu l'approbation de ses supérieurs¹⁰³.

On note, dans le rapport annuel de 1906 des Affaires indiennes, que dans l'agence de Kwawkewlth, « quelques parents ont été condamnés à l'amende pour n'avoir pas envoyé leurs enfants à l'école »¹⁰⁴. Cette même année, Laird, intervenant à Onion Lake où des enfants d'âge scolaire de douze familles profitant de l'aide gouvernementale ne fréquentaient pas l'école, demande et obtient d'Ottawa l'autorisation

[...] de suspendre les rations des parents d'enfants retenus à la maison qui sont aptes à fréquenter l'école, mais où on ne les envoie pas. Il s'agit là d'une épreuve dont ils peuvent se libérer eux-mêmes en se conformant au désir du Ministère et en envoyant leurs enfants à l'école de leur choix où ils seraient nourris et vêtus¹⁰⁵.

Politique en matière d'admission et de libération

Comme les parents le découvrent avec consternation, une fois inscrits dans un pensionnat, leurs enfants doivent impérativement le fréquenter. Selon la politique des Affaires indiennes, aucun enfant ne peut être retiré de l'école sans une autorisation ministérielle, même si ses parents l'ont inscrit volontairement. La politique gouvernementale ne repose sur aucun fondement législatif.

Dès 1891, le gouvernement exige que les parents qui souhaitent inscrire leur enfant dans une école de confession religieuse différente de la leur obtiennent une autorisation¹⁰⁶. Samuel Lucas, l'agent des Indiens de la réserve des Sarcis, située sur le territoire actuel de l'Alberta, rapporte en 1893 que « huit parents ou tuteurs ont signé une entente selon laquelle ils renoncent à leurs enfants pendant une période indéterminée »¹⁰⁷. En 1895, A. E. Forget, alors commissaire adjoint aux Affaires indiennes pour le Nord-Ouest, émet à l'intention de tous les directeurs d'école et agents des Indiens une circulaire les informant que « dans tous les cas où des élèves sont admis dans un pensionnat ou une école industrielle, il convient qu'une demande d'admission écrite soit obtenue auprès des parents par les agents, le directeur d'école ou un autre responsable ». Ottawa fournit à cet effet des formulaires de demande vierges¹⁰⁸.

Le directeur de l'école catholique romaine d'Onion Lake, W. Comiré, écrit en 1897 que les parents « ne paraissent pas désireux de signer les formules de demande d'admission exigées par le département. Ils préfèrent demeurer libres de laisser leurs enfants à l'école ou de les retirer à volonté »¹⁰⁹. En 1892, le Ministère exige que tous les parents signent un formulaire d'admission lorsqu'ils inscrivent leurs enfants dans un pensionnat. En signant ce formulaire, les parents consentent à ce que « le directeur d'école ou l'instituteur en chef de l'établissement soit désormais le tuteur » de l'enfant. Cette année-là, le ministère de la Justice remet aux Affaires indiennes un avis juridique selon lequel « le fait qu'un parent ait signé un formulaire de demande n'est pas suffisant pour justifier l'arrestation, par l'emploi de la force et contre le gré des parents, d'un enfant admis dans une école industrielle à la suite d'une demande, pour le motif qu'il a fait l'école buissonnière ». Il soutient que, sans le pouvoir que confère la loi, aucun formulaire n'habilite les autorités scolaires à procéder à une arrestation¹¹⁰. Malgré cette mise en garde, le ministère des Affaires indiennes continue pendant une bonne partie du XX^e siècle à appliquer sans vergogne des politiques de fréquentation scolaire¹¹¹.

Le formulaire en usage en 1900 précise que le parent présente une demande d'admission « pour la durée que le ministère des Affaires indiennes jugera opportune ». De plus, la clause de consentement à ce que « le directeur ou l'instituteur en chef de l'établissement soit désormais le tuteur dudit enfant » est maintenue¹¹².

Les parents parviennent parfois à convaincre le directeur d'école d'autoriser le départ de leur enfant même si cela va à l'encontre du *Règlement*. En août 1894, le chef de la réserve de Whitefish Lake, James Seenum (également appelé Pakan), implore l'école de Red Deer de laisser aller son fils. Dans un premier temps, le directeur, John Nelson, refuse la demande et affirme que le garçon ne peut quitter l'école sans l'autorisation du Ministère. Nelson écrit plus tard que si Seenum avait « fait preuve d'arrogance, il lui aurait été facile de résister à ses supplications, mais il avait quasiment le cœur brisé et s'est mis à pleurer en se rendant compte que ses chances d'obtenir le retrait de son fils étaient infimes ». Profondément ému, Nelson dit à Seenum que bien qu'il ne puisse autoriser le garçon à quitter l'école, « cela ne signifie pas que Seenum ne devrait pas l'emmener », ajoutant que cette initiative déplairait sans doute au gouvernement. Seenum comprend le message et part avec son fils¹¹³. Henry Prince, chef de la réserve de St. Peter au Manitoba, a moins de chance. Lorsqu'il retire son fils de l'école de Saint-Boniface en 1895, la direction demande l'intervention de la police pour que le garçon soit ramené à l'école. Prince résiste; il sera accusé d'entrave au travail de la police et condamné¹¹⁴.

Dans certains cas, les Affaires indiennes refusent d'autoriser le départ d'enfants dont l'inscription a été volontaire avant l'âge de dix-huit ans. En 1903, le gouvernement refuse d'autoriser le retrait de l'école de Middlechurch de deux frères âgés de plus de quinze ans; les garçons décident alors de prendre la fuite.

Ils seront appréhendés et devront regagner l'école parce qu'un mandat a été lancé contre eux, conformément au *Règlement* de 1894. Leur père, William Cameron, se présente devant le tribunal et obtient une ordonnance d'*habeas corpus*. Celle-ci impose ordinairement la comparution devant un tribunal de la personne en état d'arrestation. Selon Martin Benson, le juge Richards de la Cour du Banc de la Reine du Manitoba se prononce en faveur du père des garçons : « Le règlement qui prescrit le maintien à l'école jusqu'à l'âge de dix-huit ans ne s'applique pas aux élèves dont l'inscription a été volontaire, car leurs parents ont le droit de les retirer de l'école selon leur bon vouloir¹¹⁵. »

En d'autres termes, la politique gouvernementale régissant la fin de la fréquentation obligatoire est dépourvue de fondement juridique dans le cas des élèves dont l'inscription a été volontaire. Cette victoire judiciaire n'a cependant aucun effet sur la politique. En 1907, le gouvernement continue d'interdire que les enfants, qu'ils aient été volontairement inscrits par leurs parents ou placés en vertu des dispositions de la *Loi sur les Indiens*, soient retirés de l'école sans l'autorisation du ministre¹¹⁶. Dans son rapport pour l'exercice clos le 31 mars 1910, Duncan Campbell Scott, alors surintendant de l'éducation des Indiens, écrit que « les élèves des écoles résidentielles n'ont pas, d'ordinaire, la permission de quitter les institutions avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans »¹¹⁷. Il est clair que le gouvernement n'hésite pas à passer outre aux décisions des tribunaux.

Pour leur part, les Églises estiment que la politique de libération n'est pas assez stricte. Le père Hugonnard, qui dirige une école, est d'avis que l'âge de fin de la fréquentation scolaire obligatoire devrait être repoussé, et que « plusieurs de ceux qui s'en retournent parmi des sauvages exclusivement ne soient exposés à perdre les avantages de l'éducation reçue, et ses habitudes de civilisation en particulier ». Selon lui, les élèves ne devraient quitter l'école que « lorsque le caractère sera suffisamment formé, et qu'il y aura espoir raisonnable qu'ils ne retourneront point à leur mode de vie non civilisé »¹¹⁸. En 1904, Sutherland, le secrétaire général de la Société missionnaire méthodiste, exerce des pressions sur le gouvernement fédéral pour faire passer l'âge de fin de la scolarité obligatoire de dix-huit ans à vingt et un ans¹¹⁹.

Au début du XX^e siècle, l'agent des Indiens pour la Colombie-Britannique, A. W. Neill, observe que, dans les faits, les politiques en matière d'âge de fin de la fréquentation obligatoire dissuadent les parents d'inscrire leurs enfants à l'école. Même si de nombreux parents tiennent à ce que leurs enfants reçoivent une certaine instruction, écrit-il en 1906, les parents « trouvent le temps de la séparation trop long. Ils consentiraient à s'en séparer, disons cinq années, mais ils trouvent que mettre un enfant au pensionnat à l'âge de sept ou huit ans jusqu'à l'âge de dix-huit, est une trop longue période »¹²⁰. Il fait de nouveau valoir ce point cinq ans plus tard, observant que :

[...] le système de garder les enfants jusqu'à l'âge de dix-huit ans milite contre le succès de l'école. Cela fait que les parents n'aiment pas à signer l'engagement,

et conduit à des difficultés dans le maintien de l'ordre et de la discipline, et trop souvent tend à abaisser la vitalité des élèves, de sorte que l'on trouve souvent des anciens élèves dont la santé est affaiblie¹²¹.

En plus de mettre en lumière la réticence des parents à inscrire leurs enfants à l'école, les rapports de Neill démontrent à quel point le gouvernement et les écoles font fi des droits légaux qu'ont les parents de retirer leurs enfants des écoles. Jusqu'en 1908, le règlement des écoles relevant du gouvernement fédéral fixe à seize ans l'âge de fin de la scolarité obligatoire des enfants autochtones. Cette année-là, on abaisse cet âge à quinze ans¹²². Bien que le *Règlement* autorise le gouvernement à placer un enfant dans un pensionnat jusqu'à l'âge de dix-huit ans, le placement se limite aux cas où il a été établi que l'enfant est négligé par ses parents ou qu'il ne reçoit pas une éducation décente. Ces conditions ne s'appliquent pas aux enfants dont l'inscription a été volontaire. Les lettres de Neill font néanmoins ressortir clairement que les écoles de la Colombie-Britannique et les Affaires indiennes imposent même aux élèves dont l'inscription a été volontaire de fréquenter l'école jusqu'à l'âge de dix-huit ans¹²³.

L'opposition des parents et le déclin des écoles industrielles

Les écoles industrielles que le gouvernement fédéral implante dans l'Ouest canadien à la fin du XIX^e siècle sont les pièces maîtresses de sa politique en matière de pensionnats. Leur implantation délibérée dans des endroits éloignés des collectivités des Premières Nations vise à couper définitivement les enfants de leur communauté d'appartenance, de leur culture et de leur économie. De plus, les écoles industrielles bénéficient d'un financement par personne supérieur à celui des écoles confessionnelles. Après quinze ans d'activité, un constat d'échec s'impose; dans les années 1920, la plupart de ces écoles ferment leurs portes. Leur échec s'explique par divers facteurs, notamment la médiocrité de leur conception, de leur construction et de leur administration. Comme leur financement dépend du nombre de leurs élèves, les écoles industrielles doivent fonctionner à plein rendement pour jouir d'une bonne situation financière. Le refus de nombreux parents d'envoyer leurs enfants dans ces écoles scelle leur sort. L'opposition des parents et l'efficacité de leur résistance revêtent une importance non négligeable.

C'est dans les Prairies que l'opposition aux écoles industrielles est la plus forte. De 1883 à 1922, le gouvernement fédéral ouvre neuf écoles industrielles au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. À la fin de 1922, il n'en reste que deux, soit celles de Qu'Appelle en Saskatchewan et de Brandon au Manitoba. Toutes les autres écoles industrielles ont fermé, et les parents ont joué un rôle décisif dans leur fermeture.

Battleford

Les anglicans ouvrent l'école industrielle de Battleford en décembre 1883¹²⁴. L'année suivante, l'inspecteur scolaire T. P. Wadsworth décrit la classe de cette école comme étant « triste » et quasiment dépourvue de mobilier; parmi les rares meubles qui s'y trouvent, il n'y en a pas un « qui convienne »¹²⁵. En janvier 1885, la presse locale a déjà signalé que des garçons ont tenté de s'enfuir¹²⁶. Le personnel abandonne l'école pendant la Rébellion du Nord-Ouest et les élèves sont dispersés. Il faut attendre jusqu'en octobre 1886 avant que le directeur Thomas Clarke reprenne possession des lieux, l'école ayant servi de baraquement aux militaires¹²⁷. Le recrutement demeure difficile. La même année, l'agent des Indiens de la réserve d'Onion Lake, G. G. Mann, rapporte qu'en dépit de ses demandes répétées, des parents ont refusé d'envoyer leurs enfants à Battleford parce qu'ils « désapprouvent la manière dont on traite les garçons qui y ont été envoyés, que l'un d'eux est mort peu après son arrivée et qu'un autre a été expulsé sous prétexte qu'il était un mauvais garnement »¹²⁸. En juillet 1887, l'école compte quarante-quatre élèves, soit trente-deux garçons et douze filles. Clarke attribue l'augmentation des inscriptions aux efforts du commissaire adjoint aux Affaires indiennes Hayter Reed, du major Cotton de la Gendarmerie et des agents des Indiens en poste à Prince Albert et Onion Lake¹²⁹.

En 1891, le nombre d'inscriptions grimpe à cent vingt; il se stabilise à ce niveau jusqu'au milieu des années 1890¹³⁰. Au début du XX^e siècle, cependant, les inscriptions chutent et n'augmentent plus. En 1901, le directeur de l'école, Edward Matheson, affirme que « la difficulté est de faire venir les enfants à l'école »¹³¹. L'année suivante, il se plaint de l'opposition des collectivités des Premières Nations, où « la plupart des sauvages âgés s'opposent encore opiniâtement à changer leurs anciennes habitudes et travaillent constamment à détourner la génération naissante de la civilisation et de ses méthodes »¹³². En 1907, Matheson attribue le faible niveau des inscriptions à l'inertie des agents des Indiens locaux, qui ne font pas de recrutement et ne lui permettent pas non plus de visiter les réserves¹³³. Cette année-là, son école compte cinquante-neuf élèves alors qu'elle peut en accueillir cent cinquante¹³⁴.

La situation ne s'améliore pas au cours des années subséquentes. En 1911, l'inspecteur W. J. Chisholm déclare :

La répugnance des sauvages à laisser partir leurs enfants n'est pas moindre que dans le passé. La majorité de ceux qu'on a admis viennent du lac Montréal, c'est-à-dire d'une distance de plus de 200 milles, et le changement de vie, le passage de la liberté et du relâchement de leur chez eux, là-bas, à la réclusion et à la discipline du pensionnat, est bien déprimant pour leurs frêles constitutions¹³⁵.

En 1912, Duncan Campbell Scott, maintenant surintendant de l'éducation des Indiens aux Affaires indiennes, en vient à la conclusion que l'école de Battleford n'a plus sa raison d'être. Le nombre d'élèves inscrits tombe à trente-cinq, et l'école accuse

un déficit de plus de 2 000 \$. Il recommande la fermeture de l'école et le transfert des élèves dans un externat qui serait construit dans la réserve de Red Pheasant ou un pensionnat qui serait bâti à Le Pas, au Manitoba¹³⁶. L'école de Battleford ferme ses portes le 31 mai 1914¹³⁷.

High River

Le pensionnat de St. Joseph administré par l'Église catholique romaine de High River, dans ce qui est aujourd'hui l'Alberta, ferme ses portes en 1922. Son histoire est marquée par le rejet quasi continu des parents et des enfants des Premières Nations. Le pensionnat ouvre ses portes en octobre 1884, un an après l'ouverture du pensionnat de Battleford. Le journal de classe du mois de novembre de cette même année souligne que les huit garçons Pieds-Noirs recrutés semblent être « trop grands et trop bien au fait des habitudes des Sauvages pour demeurer dans une institution comme celle-ci ». À la fin du mois, trois de ces garçons quittent le pensionnat avec un groupe de membres adultes des Premières Nations venus leur rendre visite. En janvier 1885, un interprète, Jean L'Heureux (qui a été contraint de démissionner à la suite d'allégations de sévices sexuels), recrute neuf garçons de la réserve des Gens-du-Sang et de la réserve de la Nation des Piégans. Le secrétaire du pensionnat remarque qu'« il y en a trois qui sont bien grands, et qui tout probablement ne demeureront pas longtemps ici »¹³⁸. À la fin de l'année, le pensionnat recrute dix garçons¹³⁹. Dans les années qui suivent, le père oblat Albert Lacombe entreprend des tournées de recrutement infructueuses dans les réserves des Sarcis, des Gens-du-Sang et de la Nation des Piégans¹⁴⁰. Dans son rapport annuel de 1885-1886, il déplore la situation en ces termes : « Nous n'avons pu garder les garçons à cette école, et je puis dire que presque tous ont déserté. La plupart des enfants ont été forcés de quitter l'école par leurs parents ou leurs gardiens, tandis que quelques-uns des plus âgés, par leur conduite si extrêmement incontrôlable et rebelle, nous ont forcés à les renvoyer¹⁴¹. »

Lorsque la Rébellion du Nord-Ouest éclate au printemps de 1885, il n'y a que cinq enfants dans le pensionnat. Ce nombre passe rapidement à un enfant parce que les parents retirent leurs enfants du pensionnat. Les efforts de recrutement après la rébellion s'avèrent inefficaces. En septembre 1885, le seul élève recruté au cours du mois précédent est retiré du pensionnat par sa mère. Devant l'insistance d'un agent des Indiens de la région, le pensionnat accepte un nouvel élève, « un Sauvage aliéné, que recherchait la police, parce qu'il avait menacé de traiter avec violence le Rév. M. Sims, ministre de l'Église d'Angleterre »¹⁴². Le directeur temporaire, E. Claude, explique que le plan consiste à recruter comme élèves deux des enfants de l'homme. « Nul ne peut se faire l'idée du trouble que j'eus, pendant trois jours, pour obtenir ces enfants, bien que leurs parents espérassent être rationnés et demeurer ici ». Le

père se met finalement en colère contre le père Claude et quitte le pensionnat avec ses enfants¹⁴³.

En février 1886, le commissaire adjoint des Indiens Hayter Reed informe le père Claude qu'il lui suffit de donner l'ordre à l'agent des Indiens de la réserve des Gens-du-Sang pour que les enfants soient envoyés au pensionnat. L'ordre est donné, mais le seul message qu'il reçoit de l'agent est le suivant : « on ne pouvait trouver aucun enfant désireux de venir à l'école ». Le père Claude essaie souvent de convaincre des familles des Premières Nations de se rendre au pensionnat pour y laisser leurs enfants. Les parents y séjournent quelques jours, acceptent les repas du père Claude et quittent l'établissement accompagnés de leurs enfants. À l'automne de 1887, des lettres envoyées à trois agents des Indiens œuvrant parmi les Pieds-Noirs ne permettent pas de recruter de nouveaux élèves¹⁴⁴.

En 1887, le pensionnat compte trente élèves, dont seulement deux d'une réserve des Pieds-Noirs¹⁴⁵. L'année suivante, un chef local d'une Première Nation, le chef Alexander, refuse d'aider à recruter des élèves pour le pensionnat de High River, mais promet d'offrir son soutien si un pensionnat est construit dans sa réserve¹⁴⁶. La demande du chef Alexander n'est pas unique. Bon nombre de chefs autochtones ne sont pas opposés aux écoles, ou même aux pensionnats, tant qu'ils ne sont pas éloignés. À la suite d'une autre tournée de recrutement dans les réserves de la Nation des Piégans et des Gens-du-Sang en 1887 effectuée par les pères Lacombe et Claude, le père Lacombe note : « Nous n'avons recruté que quatre enfants. Toujours les mêmes excuses et les mêmes raisons. » Malgré cela, il propose que le gouvernement fédéral aide les oblats à établir un pensionnat dans la réserve des Gens-du-Sang. Soulignant la présence des anglicans et des méthodistes dans la réserve, il déclare : « Je pense que nous avons le droit, comme toute autre personne, d'avoir notre part des écoles dans cette réserve¹⁴⁷. »

Au début des années 1890, un nouveau directeur, Albert Naessens, déclare que les parents « semblent plus satisfaits d'être séparés de leurs enfants, et ils ne visitent pas l'école aussi fréquemment que par le passé, et ce au grand avantage des enfants »¹⁴⁸. Les Pieds-Noirs n'acceptent toutefois jamais le pensionnat. En 1897, le père Naessens est contraint de reconnaître que « pour une raison ou pour une autre l'ancienne opposition que les sauvages du traité n° 7 manifestaient contre l'envoi de leurs enfants à cette école paraît se ranimer. Les Pieds-Noirs sont les pires à cet égard. Nous n'avons pas eu de nouveaux élèves de cette agence depuis janvier 1893¹⁴⁹. » Bien que le nombre d'élèves du pensionnat ait été porté à cent trente, il n'y a que cent cinq élèves en 1898 et pas plus de soixante-deux élèves en 1910¹⁵⁰. En 1917, le ministre des Affaires indiennes réprimande l'agent des Indiens Harry Gunn de n'avoir pas mieux réussi à recruter des enfants de Brocket, en Alberta, une région desservie par le pensionnat de High River¹⁵¹.

Les parents qui inscrivent leurs enfants au pensionnat ont de la difficulté à les en retirer. En 1906, un agent des Indiens écrit au directeur Naessens du pensionnat de High River pour l'informer que le chef Little Plume « me dérange depuis un certain temps pour le renvoi de son fils adoptif Thomas Charlie ». L'agent souligne que le garçon est maintenant âgé de dix-huit ans et qu'il a demandé au directeur du pensionnat de le tenir au courant de son expulsion¹⁵².

En 1917, l'agent des Indiens W. J. Dilworth déclare qu'aucun enfant de la réserve des Gens-du-Sang n'a été envoyé au pensionnat de High River au cours des deux dernières années. Les parents sont furieux parce que le nouveau directeur du pensionnat, George Nordmann, ne respecte pas les engagements que son prédécesseur avait pris quant à l'âge auquel les enfants sont autorisés à quitter le pensionnat. L'hostilité manifestée est si importante que le père Dilworth prédit qu'aucun parent de la réserve ne consentira à envoyer ses enfants au pensionnat¹⁵³.

Le gouvernement fédéral veut fermer l'école. Les oblats nomment plutôt un nouveau directeur, Alfred Demers, qui, à leur avis, peut renverser la situation de l'établissement en difficulté. Mais en 1922, le père Demers demande d'être relevé de ses fonctions en raison de sa santé déclinante. Au cours des trois dernières années, il a, selon ses supérieurs, « voyagé partout dans le pays pour visiter toutes les réserves indiennes afin de recruter des élèves. Tous ses efforts ne permettent pas d'obtenir le succès qu'ils auraient amplement mérité. » Les oblats concluent que « les Indiens semblent de plus en plus opposés à l'idée d'envoyer leurs enfants à Dunbow [High River] et, à ce jour, il n'y a qu'environ quarante élèves dans un pensionnat qui peut en accueillir une centaine ». Ils recommandent que l'évêque de Calgary, J. T. McNally, demande au gouvernement fédéral de prendre des dispositions relatives à la fermeture du pensionnat¹⁵⁴. Le pensionnat ferme ses portes à l'automne de 1922 et l'équipement qu'il contient est donné au directeur du pensionnat catholique de la réserve d'Hobbema¹⁵⁵.

Saint-Boniface

L'école catholique romaine de Saint-Boniface, au Manitoba, ouvre ses portes en 1889 sous la direction des oblats¹⁵⁶. En 1893, sœur Hamel, la directrice, déclare :

La difficulté sous ce rapport vient des parents, qui, bien que satisfaits de l'institution, semblent incapables de contrôler leur instinct pour une liberté sans frein, et de leur amour déraisonnable d'avoir leurs enfants avec eux. On a déjà fait beaucoup pour détruire cette inclination, mais il y a des améliorations à faire¹⁵⁷.

L'inspecteur des Affaires indiennes Albert Betourney signale au début de l'année 1896 qu'« il a toujours été difficile de recruter des élèves » pour l'école de

Saint-Boniface¹⁵⁸. En 1902, il est clair, pour les oblats, que l'école de Saint-Boniface doit être remplacée par des écoles dans les réserves. Le représentant officiel des oblats, J. P. Magnan, écrit : « J'ai fréquemment donné des directives à nos révérends pères missionnaires dans les réserves, afin qu'ils persuadent les Indiens d'envoyer leurs enfants dans cette école, et je peux affirmer qu'ils ont fait tout ce qu'ils pouvaient raisonnablement faire dans les présentes circonstances, en vain cependant¹⁵⁹. » L'école ferme ses portes au printemps de 1905. En échange de la fermeture de l'école, les oblats ouvrent la même année deux pensionnats au Manitoba (à Sandy Bay et à Fort Alexander) et un au nord-ouest de l'Ontario (à Fort Frances)¹⁶⁰.

Outre les écoles de Battleford, de High River et de Saint-Boniface, trois autres écoles industrielles des Prairies (Middlechurch, Calgary et Regina) ferment successivement leurs portes en peu de temps au cours de cette période. Dans les années 1890, l'école de Middlechurch au Manitoba éprouve de la difficulté à recruter des élèves dans les régions éloignées parce que les politiques gouvernementales empêchent les élèves de retourner à la maison pendant les vacances¹⁶¹. En 1900, l'école atteint sa limite de cent vingt-cinq élèves et refuse de nouveaux élèves¹⁶². L'école connaît toutefois un déclin en 1903, avec un effectif moyen de 80 élèves¹⁶³. L'école est la proie des flammes en 1906 et n'est pas reconstruite¹⁶⁴. À la fin de l'année scolaire 1905, l'effectif de l'école industrielle de Calgary chute pour passer à vingt-sept élèves. Le directeur George Hogbin porte le blâme sur les parents et sur le « fait que les directeurs des pensionnats ne paraissent pas user de toute leur influence pour assurer aux aînés de leurs élèves (et probablement les plus brillants et ceux qui promettent le plus) qu'ils passent par notre école, à mesure qu'ils atteignent l'âge requis »¹⁶⁵. L'école ferme ses portes à la fin de 1907¹⁶⁶.

En 1896, l'agent des Indiens de Birtle, J. A. Markle, écrit que les parents de cette agence s'opposent à l'envoi de leurs enfants dans l'école éloignée de Regina parce qu'« ils ne peuvent pas espérer voir ces êtres chers s'ils tombent gravement malades ». Pour répondre à ce besoin, il propose d'augmenter le nombre d'élèves de l'école de Birtle¹⁶⁷. En 1897, l'école de Regina, qui peut accueillir cent élèves, a un taux de fréquentation moyen de cinquante élèves¹⁶⁸. En 1905, le directeur déclare qu'il y a « très peu d'enfants disponibles » dans les réserves locales et indique : « Il sera plus difficile de recruter des élèves de réserves plus éloignées¹⁶⁹. » Quelques années plus tard, les efforts déployés pour augmenter le nombre d'enfants inscrits à l'école échouent parce que « les parents n'enverront pas leurs enfants »¹⁷⁰. La baisse des inscriptions et la mauvaise administration forcent l'école à fermer ses portes en 1910¹⁷¹.

Red Deer

L'école industrielle méthodiste de Red Deer ouvre ses portes en 1893 et les ferme en 1919. Toute son histoire est profondément marquée par les railleries des peuples des Premières Nations¹⁷². Au début, le directeur John Nelson n'a aucune difficulté à recruter cinquante-deux élèves, plus que le nombre maximal autorisé pour l'école. Cependant, il fait le constat suivant : « Quelques-uns de ces élèves étaient, toutefois, trop vieux, ayant des habitudes toutes formées, des desseins bien définies [sic], et tous frais sortis de la vie libre et sans entraves de la réserve ; de sorte que leur association avec les plus jeunes devait nécessairement produire des effets peu désirables. » Par conséquent, ces garçons sont expulsés de l'école¹⁷³. Le successeur de Nelson à titre de directeur de l'école de Red Deer, C. E. Somerset, éprouve de grandes difficultés à recruter des élèves de tous âges. Il entreprend, en 1897, une expédition de recrutement infructueuse qui l'amène à conclure que les parents « préfèrent garder leurs enfants autour de leur propre maison »¹⁷⁴.

Le successeur de Somerset à titre de directeur, Arthur Barner, croit que rien de moins qu'un recrutement porte-à-porte est nécessaire pour peupler l'école. Il consacre la plus grande partie de l'automne et du début de l'hiver 1908 à rendre visite aux familles des réserves de White Whale Lake, de Saddle Lake, de Whitefish, de Goodfish et de Battle River¹⁷⁵. Son succès est mitigé. Au début de l'année scolaire suivante, l'école compte seulement quarante-trois élèves. Barner écrit : « On a déjà dit que l'Alberta compte la catégorie la plus pauvre d'Indiens canadiens. Je veux bien croire, en tenant compte de leur ignorance et de la saleté, qu'ils seraient difficiles à battre. Je peux dire avec certitude qu'aucune somme d'argent, aussi importante qu'elle soit, ne m'incitera à passer une autre semaine comme celle que j'ai mentionnée¹⁷⁶. » En 1909, W. E. S. James, un missionnaire protestant de la région, indique qu'il n'a pu recruter que trois des quarante enfants d'âge scolaire pour l'école dans la réserve de Paul. Il affirme que les parents souhaitent envoyer leurs enfants à l'école, mais que « les grand-mères refusent de les laisser partir »¹⁷⁷.

Les chefs desquels on aurait pu s'attendre à ce qu'ils offrent leur soutien à l'école industrielle de Red Deer dirigée les méthodistes, comme le chef méthodiste Samson d'Hobbema, s'opposent à la construction de l'école en raison de son éloignement de leurs réserves. Le chef Samson décide plutôt de faire du lobbying pour un pensionnat dans une réserve¹⁷⁸. À la consternation de Barner, les réserves d'Hobbema et de Morley boycottent l'école de Red Deer¹⁷⁹.

Même si Barner mène la lutte pour mettre un terme à la tentative de fermeture des écoles industrielles en 1909, il exprime également de profondes réserves à l'égard des perspectives d'avenir des écoles industrielles, concluant que de telles écoles sont « au moins en avance sur leur temps d'une génération ». Il se convertit à la construction de pensionnats plus petits près des communautés des Premières Nations. Dans une

lettre confidentielle adressée à des représentants méthodistes, il donne une voix à une idée encore plus hérétique :

Il y a une autre chose, je crois, qui devrait être faite si des changements sont apportés, à savoir une certaine forme de consultation avec les Indiens touchés, peu importe le plan établi, afin de consolider leur collaboration. Je crois que cela peut être accompli par de sages agents investis de pouvoirs. Certains de nos Indiens croient qu'ils aimeraient avoir leur mot à dire sur l'éducation de leurs enfants et je crois que nous réaliserons plus de choses par la confiance et la coopération que par tout autre genre de contrainte¹⁸⁰.

Les conflits entre les parents, les directeurs et les agents des Indiens se poursuivent au cours de la deuxième décennie du XX^e siècle. En 1913, le chef de la Première Nation de Whitefish Lake, James Seenum, entre une fois de plus en conflit avec les administrateurs de l'école de Red Deer lorsqu'il s'oppose au retour de sa fille à l'école. Il précise que lorsqu'il a inscrit sa fille à l'école, il avait convenu avec Barner qu'elle ne la fréquenterait qu'une seule année. L'année étant écoulée, il avait besoin d'elle à la maison parce que sa femme était malade. La lettre que le chef Seenum fait parvenir à l'agent des Indiens de la région à ce sujet se termine par une demande de tentative de rencontre « avant de mettre la police à mes trousses »¹⁸¹. L'année suivante, le nouveau directeur de l'école de Red Deer, J. F. Woodsworth, écrit des lettres aux parents qui n'ont pas fait reprendre le chemin de l'école à leurs enfants après les vacances estivales afin de les informer que s'ils n'étaient pas de retour en classe dans une semaine, « j'enverrai un policier pour les ramener »¹⁸². Plus tard au cours de ce même mois, il fait délivrer des mandats d'arrêt à l'endroit de quinze élèves fugueurs¹⁸³. En 1919, l'école est en état de crise à la suite d'un sous-financement chronique et d'une pandémie dévastatrice de grippe¹⁸⁴. Au moment de recommander la fermeture permanente de l'école, Woodsworth fait observer que « dès le départ, l'école était située au mauvais endroit, trop loin des domiciles des Indiens ». Il souligne que le problème d'inscription tient à l'absence d'intervention du gouvernement à la suite de la recommandation formulée dix ans auparavant relativement à la fermeture de l'école et à la construction de pensionnats dans les réserves¹⁸⁵. Le choix de l'emplacement des écoles à une certaine distance des réserves n'est pas le fruit d'un accident ou d'une erreur, mais bien d'une décision stratégique délibérée.

Shingwauk et Elkhorn

Dans les années 1880, le pensionnat de Shingwauk à Sault Ste. Marie, Ontario, tente d'étendre ses activités dans l'Ouest canadien dans l'espoir de corriger son incapacité de recruter des élèves localement. En 1884, E. F. Wilson, le directeur de l'école, fait la déclaration suivante :

Il est ennuyeux et décourageant d'avoir de beaux édifices, de bons instituteurs, et tout en excellent état, et cependant n'avoir que la moitié du nombre d'élèves convenables, et de savoir que dans la plupart des cas ce ne sont pas les élèves eux-mêmes qui sont à blâmer mais les parents, qui souvent retiennent leurs enfants et les empêchent de terminer leur éducation, pour satisfaire leur propre égoïsme¹⁸⁶.

Quatre années plus tard, il écrit :

Il y a maintenant vingt ans que j'exerce mon ministère parmi les Sauvages, et mon institution est en opération depuis treize ans. Je puis dire que ça été un temps d'épreuve et d'anxiété constantes, à cause, d'abord, de la difficulté que nous avons eue à trouver les élèves que nous voulions avoir, et, en second lieu, parce que nous n'avons pas pu les garder assez longtemps à cause d'une intervention déraisonnable de la part des pères et mères et autres parents¹⁸⁷.

En 1900, soixante-dix élèves sont inscrits au pensionnat de Shingwauk, et ce, même si l'école peut en accueillir cent¹⁸⁸. En 1910, ce nombre chute pour passer à trente-sept¹⁸⁹.

Après avoir visité des pensionnats aux États-Unis, Wilson en vient à la conclusion que les écoles industrielles « devraient être éloignées autant que possible des réserves ». Par conséquent, il recommande en 1887 que le pensionnat de Shingwauk accueille des élèves de l'Ouest canadien¹⁹⁰. L'année suivante, il ouvre une deuxième école à Elkhorn, au Manitoba. Cette école se veut la première d'une série d'écoles préparatoires pour Shingwauk. « Alors que nous obtenons de nouveau la confiance des Indiens », il espère « attirer graduellement les élèves de l'Ouest » à Shingwauk¹⁹¹. Les parents ne souhaitent guère envoyer leurs enfants à l'école d'Elkhorn, et encore moins en Ontario. En 1889, Wilson reconnaît que le nombre d'élèves fréquentant l'école d'Elkhorn « est limité et variable ». Quatre des huit élèves inscrits à cette école l'ont désertée¹⁹². En 1910, soixante-quatre élèves fréquentent l'école¹⁹³. En 1918, le gouvernement fédéral décide de fermer l'école d'Elkhorn. Même si la fréquentation moyenne atteint quatre-vingt-seize élèves en 1915, elle chute à quarante-deux en 1917. L'école industrielle tente de recruter des élèves venant d'aussi loin à l'ouest que Battleford, en Saskatchewan, et d'aussi loin à l'est que dans le nord-ouest de l'Ontario. En rendant une telle décision, le gouvernement fédéral reconnaît que les « Indiens sont peu enclins à permettre à leurs enfants de fréquenter une école aussi éloignée de leurs demeures. Il y a sur toutes les réserves des établissements d'enseignement où les élèves sont inscrits; des pensionnats sont situés dans des endroits adjacents ou des externats sont exploités sur les réserves¹⁹⁴. »

En refusant d'inscrire leurs enfants dans ces écoles industrielles dans les Prairies, les parents minent non seulement les politiques d'assimilation du gouvernement fédéral, mais ils privent également les écoles de recettes et de main-d'œuvre gratuite. Par conséquent, les écoles industrielles se retrouvent aux prises avec des déficits

considérables, en plus d'avoir trop fait travailler et d'avoir sous-alimenté les enfants qu'elles réussissent à recruter. Pour cette raison, les parents retirent leurs enfants des écoles.

La résistance en Colombie-Britannique

Il semble que les fonctionnaires des Affaires indiennes ont fait preuve de trop d'optimisme dans leurs estimations de la facilité avec laquelle on parviendrait à recruter les élèves des écoles industrielles en Colombie-Britannique. En 1881, l'agent des Indiens Henry Cornwall fait l'affirmation suivante : « Les sauvages souhaitent tous ardemment de voir établir un pensionnat pour les enfants des deux sexes à Kamloops ». Il prédit qu'on pourra recruter trois cents élèves dans un rayon de cinquante milles (80,4 kilomètres)¹⁹⁵. En 1892, cependant, on compte à peine treize élèves à l'école industrielle de Kamloops. D'après l'agent des Indiens J. W. Mackay, « les Indiens ont retiré leurs enfants un à un ». Les parents, selon Michael Hagan, le directeur de l'école, « les obligent à trop travailler au défrichement. Ceux-ci considèrent également qu'ils préfèrent voir leurs enfants apprendre des métiers utiles, lorsqu'ils n'étudient pas : puisqu'ils peuvent apprendre l'art du défrichement des terrains broussailleux chez eux »¹⁹⁶.

John Scott, le directeur de l'école de Metlakatla, a de la difficulté à retenir les élèves pour un certain temps. En 1892, il déclare que dix élèves sont retournés vivre avec leurs parents. La plupart d'entre eux ont moins de douze ans au moment où on les retire de l'école, habituellement « parce qu'on avait besoin d'eux à la maison, d'autres à cause d'une vive inquiétude de la part des parents. Cette inquiétude était causée par le fait que leurs fils étaient loin de chez eux pendant que sévissait ici, il y a un an environ, l'épidémie de l'influenza¹⁹⁷. »

Malgré les prédictions selon lesquelles « ce ne sera pas difficile de [...] remplir » une école industrielle proposée à Alert Bay, en Colombie-Britannique, les parents sont réticents à inscrire leurs enfants lorsque l'école ouvre ses portes en 1894. Le directeur A. W. Corker déclare qu'il y a eu au départ :

[...] un garçon de la tribu Tanakdakw, un petit enfant d'une grande intelligence, qui fût mon seul élève pendant le premier trimestre. Au commencement du trimestre suivant huit garçons furent admis à l'école. Deux sont partis depuis pour la pêche, et deux autres ont été retirés par leurs parents, auxquels les vieillards ont reproché d'avoir mis leurs enfants à l'école.

Les garçons inscrits n'ont accès à aucune formation sur les métiers. On les exploite plutôt afin de travailler « à nettoyer le terrain et à arracher les souches »¹⁹⁸.

Il faut un certain temps pour que cette opposition se dissipe. En 1907, Affaires indiennes affirme que les parents locaux sont si réticents à envoyer leurs enfants à

l'école industrielle d'Alert Bay que « la moitié environ des garçons viennent de l'agence de la côte Nord-Ouest. Il y a eu un pensionnat ou "Home" pour les filles, mais il a été fermé depuis quelque temps faute d'élèves¹⁹⁹. »

Le directeur d'école Nicolas Coccola est bien conscient du niveau de résistance parentale devant la présence d'une école industrielle à Cranbrook dans les Kootenays. Il déclare que la nuit ayant précédé l'ouverture de l'école en 1890, les parents étaient sur le point « d'entrer en guerre avec les blancs, parce qu'ils avaient, au début, objection à envoyer leurs enfants »²⁰⁰. Dans ses mémoires, il se vante des mesures qu'il adopte pour amener tous les enfants à l'école sans l'approbation des parents. Après une messe à grand déploiement, il fait s'aligner tous les enfants de la congrégation en s'assurant de placer en tête de file les enfants dont les parents ont accordé leur appui à l'école industrielle. Par la suite, tous les enfants, incluant ceux dont les parents ne souhaitent pas les inscrire, déambulent en direction de l'école où « les sœurs attendent sur le porche afin d'accueillir les enfants qui entrent pour ensuite refermer les portes. [I] enjoint la foule à retourner au camp, de sorte que l'école compte vingt enfants à son ouverture »²⁰¹. L'année suivante, Coccola peut se vanter que l'école est remplie et que les parents « paraissent maintenant très contents et ils viennent offrir leurs enfants »²⁰². Si tel a été le cas, le phénomène n'est que temporaire : en 1922, Coccola se plaint d'avoir passé le mois de septembre à « réunir les enfants des différents camps pour l'école, puisque les parents ne font rien pour leur donner une éducation, à moins de les amadouer et de les menacer »²⁰³. Cinq années plus tard, alors qu'il est directeur de l'école de Fraser Lake, il fait un constat semblable : « Comme d'habitude, nous avons dû nous rendre dans les camps pour les réunir, puisque les parents ne reconnaissent généralement pas l'avantage d'une éducation et préféreraient plutôt garder leurs enfants auprès d'eux²⁰⁴. »

Avant la Première Guerre mondiale, le gouvernement fédéral ne ferme qu'une seule école industrielle en Colombie-Britannique, soit l'école de Metlaktala qui a connu une brève existence (de 1889 à 1908)²⁰⁵. L'historienne Jennifer Pettit suggère que les écoles industrielles en Colombie-Britannique, qui étaient davantage axées sur l'agriculture et sur le jardinage et moins sur les métiers que les autres écoles industrielles, sont un peu mieux parvenues à recruter des élèves que les écoles des Prairies, parce que la Colombie-Britannique comptait moins de pensionnats. Par conséquent, les écoles industrielles subissaient moins la concurrence des écoles qui étaient situées plus près des demeures. De plus, les écoles industrielles en Colombie-Britannique étaient habituellement situées relativement près des communautés des élèves. Une des principales plaintes des parents au sujet des écoles industrielles était ainsi éliminée²⁰⁶.

Cependant, il est également évident que les parents, même en Colombie-Britannique, préfèrent les pensionnats aux écoles industrielles. En 1914, le conseil de bande de Massett et l'Agence de la Reine-Charlotte demandent au gouvernement

fédéral, par voie de pétition, d'ouvrir un pensionnat. Les membres du conseil écrivent qu'au-delà de cent enfants d'âge scolaire souhaitent profiter d'un « enseignement crédible à [leurs] yeux et aux yeux des jeunes dont [ils s'occupent] ». Les enfants ne peuvent fréquenter l'externat, parce qu'ils passent une grande partie de l'année dans des camps de pêche. Tandis que certains parents envoient leurs enfants à l'Institut Coqualeetza plus éloigné qui se trouve à Chilliwack, la majorité d'entre eux souhaitent que leurs enfants fréquentent des pensionnats sur le continent, puisqu'ils souhaitent « parfois voir [leurs] enfants, sans compter qu'il est cher de les envoyer dans des écoles situées à l'extérieur »²⁰⁷.

Si la résistance des parents contribue à la fermeture des écoles industrielles, elle pousse également le gouvernement à adopter une approche encore plus contraignante pour obliger les enfants à fréquenter les pensionnats restants. Ces mesures sont adoptées après la nomination de Duncan Campbell Scott au poste de sous-ministre des Affaires indiennes.

Nomination de Duncan Campbell Scott

En 1913, Duncan Campbell Scott remplace Pedley en tant que sous-ministre des Affaires indiennes. Scott, qui a amorcé sa carrière au Ministère en tant que commis-comptable en 1879, occupera le poste de sous-ministre jusqu'à sa retraite en 1932. En tant que sous-ministre, il travaille auprès de six ministres différents, et exerce un contrôle considérable sur la conception de la politique des Affaires indiennes. Par exemple, lors d'un témoignage devant le comité de la Chambre des communes en 1920, Scott reconnaît que les ministres des Affaires indiennes — qui sont également ministres de l'Intérieur — ont habituellement peu de temps à consacrer à ce portefeuille. Il affirme qu'il est « vraiment difficile pour un ministre de s'asseoir afin de saisir la nature complexe des activités des Indiens »²⁰⁸. Scott joue un rôle de premier plan dans la conception de politiques visant à supprimer la culture autochtone, à aider le gouvernement à exercer un contrôle sur les terres autochtones, ainsi qu'à mettre en place des mesures plus contraignantes en ce qui a trait à la fréquentation des écoles. Il écarte ceux qui préconisent une approche plus agressive et — par conséquent, plus coûteuse — afin de traiter les Autochtones qui souffrent de la tuberculose. Il est également responsable du contrat de 1910, qui prévoit l'augmentation la plus importante des subventions versées aux pensionnats avant la Seconde Guerre mondiale. Du début à la fin de sa longue carrière, Scott profite de la confiance et de l'appui de ses ministres et du Parlement. Il est important de reconnaître que cette confiance est attribuable en grande partie au fait que les politiques qu'il met en œuvre sont conformes à l'approche historique du Canada à l'égard des peuples autochtones.

En 1912, on fait appel à la police à quinze reprises afin d'obliger les élèves à fréquenter l'école de Qu'Appelle²⁰⁹. En 1914, Scott fait parvenir une circulaire à tous les agents des Indiens précisant que le gouvernement a le pouvoir, en vertu du *Règlement relatif à l'éducation des enfants Sauvages* de placer les enfants « qui reçoivent des soins ou une éducation inadéquats » dans les pensionnats. Il leur donne l'instruction de soumettre tous les cas du genre au sein de leur agence à l'attention du Ministère. Il leur rappelle également ce qui suit : « Au moment du recrutement, on doit accorder la préférence aux enfants orphelins et aux enfants négligés par leurs parents. » À la fin de chaque trimestre, on s'attend à ce que les agents remettent une liste de tous les enfants d'âge scolaire de leur agence qui ne fréquentent pas l'école, ainsi que les raisons d'une telle absence²¹⁰.

En 1914, l'agent des Indiens W. J. Dilworth soutient qu'il a fait emprisonner un parent de la réserve des Gens-du-Sang en Alberta pendant dix jours, parce qu'il avait retiré son fils d'un pensionnat sans permission²¹¹. J. D. McLean, secrétaire du Ministère, appuie la position de Dilworth et l'incite à rappeler aux directeurs d'école qu'ils ne doivent faire aux parents aucune promesse de retirer leurs enfants de l'école après leur admission. McLean souligne « qu'il est clairement indiqué, sur le formulaire d'admission imprimé, que l'enfant doit demeurer à l'école tant et aussi longtemps que le Ministère le juge nécessaire et que le directeur ou l'enseignant en chef du moment de l'institution doit agir à titre de gardien dudit enfant »²¹². Dans le but d'accroître le nombre d'élèves inscrits à l'école de High River, ainsi qu'aux écoles anglicane et catholique romaine à Cardston, en Alberta, Dilworth annonce que « les enfants d'âge scolaire qui ne fréquentent pas l'école sans excuse raisonnable n'auront droit à aucune ration à la maison de rationnement »²¹³. En 1915, des parents refusent de retourner les enfants à l'école de Norway House, au Manitoba, au début de l'année scolaire, en raison de plaintes faisant état du manque de nourriture et de la piètre qualité des vêtements au cours de l'année précédente. T. Ferrier, représentant de l'Église méthodiste, rappelle au chef Berens : « Maintenant qu'ils sont inscrits en tant qu'élèves, le Ministère peut réintégrer ces enfants à l'école, avec ou sans la volonté des parents²¹⁴. »

On souligne la faiblesse de la position juridique du gouvernement en matière de renvoi lorsque le sous-ministre fédéral de la Justice E. L. Newcombe informe les Affaires indiennes que les pouvoirs prévus à l'article 12 du *Règlement* de 1894 ne s'appliquent qu'aux élèves qui fréquentent l'école parce qu'on estime qu'on « s'occupe mal de l'enfant ou parce que celui-ci est négligé ». Afin que le gouvernement ait l'autorisation légale d'obliger les élèves autochtones à demeurer plus longtemps à l'école, il recommande qu'on modifie le *Règlement* pour s'assurer que même lorsqu'un « parent ou un tuteur emmène volontairement l'enfant à l'école industrielle, celui-ci doit être retenu à tous les égards »²¹⁵. Même si le *Règlement* n'a pas été modifié

à l'époque, la lettre de Newcombe a contribué à préparer la voie aux changements importants qui seront apportés à *Loi sur les Indiens* en 1920.

Les modifications de 1920 à la *Loi sur les Indiens*

En 1919, les Églises intensifient la pression pour rendre obligatoire la fréquentation de l'école. Dans ce qui semble être une réponse à cet enjeu, le sous-ministre adjoint A. F. MacKenzie envoie une lettre circulaire au personnel du ministère des Affaires indiennes, dans laquelle il indique que les parents qui n'envoient pas leurs enfants au pensionnat « doivent être considérés comme n'étant pas admissibles à l'aide sociale ou à toute autre forme d'aide de la part du Ministère »²¹⁶. En 1920, l'Église anglicane se plaint que l'agent des Indiens n'appuie pas les Églises dans leurs efforts visant à recruter des élèves dans son pensionnat situé à Le Pas. T. B. R. Westgate, le secrétaire sur le terrain de la Société missionnaire de l'Église d'Angleterre au Canada, indique, par exemple, que les élèves n'ont pas été envoyés au pensionnat, et ce, cinq mois après l'approbation de leur admission. Autre exemple : deux garçons sont placés dans les pensionnats « parce qu'ils constituent une nuisance sur la réserve »²¹⁷. Cette pression soutenue de la part des Églises jumelée au constat que le gouvernement ne dispose pas de l'autorité législative à l'égard de sa politique de maintien à l'école mènent, en 1920, à une réécriture complète de l'article portant sur l'éducation de la *Loi sur les Indiens*. En vertu des nouvelles dispositions :

10. (1) Tout enfant sauvage âgé de sept à quinze ans, qui est physiquement capable, doit fréquenter l'externat, l'école industrielle ou le pensionnat que peut désigner le surintendant général pendant les périodes entières durant lesquelles ils sont ouverts chaque année. Toutefois, cette école doit être l'école du genre voulu la plus rapprochée possible, et aucun enfant protestant n'est assigné à une école catholique romaine ou à une école dirigée sous des auspices catholiques romains, et aucun enfant catholique romain n'est assigné à une école protestante ou à une école dirigée sous des auspices protestants.
- (2) Le surintendant général peut nommer tout officier ou toute personne officier de surveillance pour contraindre les enfants sauvages à fréquenter l'école, et à ces fins un officier de surveillance est investi des pouvoirs d'un agent de la paix, et est autorisé à entrer en tout endroit où il a raison de croire qu'il se trouve des enfants sauvages âgés de sept à quinze ans, et lorsque l'agent des sauvages le requiert, un instituteur ou le chef d'une bande doit étudier tout cas d'absence, prévenir les délinquants, leurs parents ou tuteurs ou la personne avec qui tout enfant sauvage réside, des

conséquences de l'absence, et avertir par écrit le père ou la mère, le tuteur ou ladite personne d'envoyer l'enfant à l'école.

- (3) Sur la plainte de l'officier de surveillance, tout père ou mère, tuteur, ou toute personne avec qui un enfant sauvage réside, qui néglige de voir à ce qu'un enfant, des âges précités, fréquente l'école, tel que requis par le présent article, après avoir reçu à cet effet d'un officier de surveillance un avis de trois jours, est passible, après déclaration sommaire de culpabilité devant un juge de paix ou un agent des sauvages, d'une amende ne dépassant pas deux dollars et les frais, ou d'un emprisonnement pour une période n'excédant pas dix jours, ou des deux peines, et ledit enfant peut être arrêté sans mandat et conduit à l'école par l'officier de surveillance : Toutefois, aucun père ou mère ou aucune autre personne n'est passible desdites peines, si ledit enfant, (a) est incapable de fréquenter l'école par suite de maladie ou autre cause inévitable; (b) s'il a subi l'examen d'admission aux écoles supérieures (high schools); ou, (c) si l'agent des sauvages ou l'instituteur lui a accordé par écrit un congé temporaire pour lui permettre d'aider à l'agriculture ou aux travaux domestiques urgents et nécessaires²¹⁸.

Il convient de noter que les modifications de 1920 n'ont pas rendu obligatoire la fréquentation des pensionnats pour tous les enfants des Premières Nations. La disposition prévoit qu'un élève « doit fréquenter l'externat, l'école industrielle *ou* le pensionnat » (italiques ajoutés). En fait, le gouvernement fédéral n'a jamais construit un nombre suffisant d'externats pour pouvoir y accueillir tous les enfants des Premières Nations. Avant les nouvelles modifications, le gouvernement fédéral avait le pouvoir d'envoyer un enfant dans un pensionnat uniquement s'il jugeait que l'enfant « ne recevait pas l'éducation ou les soins appropriés ». Toutefois, les nouvelles modifications lui confèrent désormais le pouvoir de forcer tout élève des Premières Nations à fréquenter un pensionnat. En vertu de ces modifications, il est également légal de garder l'enfant dans ce pensionnat jusqu'à l'âge de quinze ans. (Cependant, le Ministère doit décider si la *Loi* confère au gouvernement le droit de garder un enfant au pensionnat jusqu'à l'âge de seize ans²¹⁹.)

Scott reconnaît que les modifications accroissent grandement le pouvoir du gouvernement à forcer un enfant à fréquenter un pensionnat. Il mentionne d'ailleurs ce qui suit dans son rapport annuel :

Antérieurement à l'adoption de ces modifications, la *Loi* ne donnait pas au Gouverneur en Conseil l'autorité de faire des lois relativement à l'enseignement et la présence obligatoires des enfants sauvages dans les pensionnats, car le ministère ne pouvait pas encourager une école résidentielle dans les centres où il y avait un externat et il en résultait que les enfants restaient chez eux.

Ces modifications à la loi donnent au Ministère le contrôle et enlèvent aux parents la responsabilité du soin et de l'enseignement des enfants, et ainsi les meilleurs intérêts des sauvages sont sauvegardés et amplement protégés. Ces clauses s'appliquent à tous les enfants sauvages dépassant sept ans et au-dessous de quinze ans²²⁰.

Les pensionnats en tant qu'établissements de protection de l'enfance

Les pensionnats auraient éprouvé des difficultés d'inscription beaucoup plus importantes si elles n'avaient pas également joué le rôle à l'époque de ce que l'on considère aujourd'hui comme un établissement « de protection de l'enfance ». Dans un rapport rédigé en 1883, le premier ministre sir John A. Macdonald prévoit que tant que les parents ne cesseront pas de s'opposer aux écoles industrielles, l'inscription dépendra grandement « des orphelins et des enfants sans protecteurs naturels »²²¹. En fait, les orphelins et les enfants dont les parents n'ont pas les moyens d'en prendre soin constituent une partie importante des inscriptions dans les pensionnats, et ce, non seulement pendant cette période (de 1867 à 1939), mais également tout au long des cent trente ans de l'histoire du système.

En 1893, le directeur de l'Institut Mohawk, Robert Ashton, souligne que l'avancement de l'enseignement général au pensionnat est moindre en raison de « l'admission d'orphelins et d'enfants abandonnés, lesquels sont généralement d'une ignorance absolue ; cependant, comme ces enfants sont admis pour de longs termes, la diminution du nombre dans les plus hautes classes ne sera que temporaire »²²². Une décennie plus tard, cinquante-sept élèves sont inscrits au pensionnat de Shingwauk. Le directeur G. Ley King indique que « dix-neuf sont orphelins de mère, neuf de père et sept n'ont ni père ni mère ». Bref, les parents de seulement douze des cinquante-sept élèves inscrits sont vivants²²³. Des enfants sont également retirés de la garde de parents que l'on juge inaptes à s'en occuper. Par exemple, en 1911, le ministère des Affaires indiennes place deux filles âgées de dix ans à l'Institut Coqualeetza en Colombie-Britannique. Selon le ministère des Affaires indiennes, « [l]eurs mères, notoirement reconnues mauvaises femmes, n'étaient pas en état de prendre soin d'elles. Aidées par des sauvages et certains blancs pervers, elles fuyaient de place en place pour empêcher qu'on ne mît leurs filles à l'école, mais ces dernières vont exceptionnellement bien maintenant, sont tout à fait contentes et heureuses, et les sauvages sont entièrement revenus de leurs idées²²⁴. »

En raison de l'épidémie de grippe de 1918, le ministère des Affaires indiennes ordonne ce qui suit :

Compte tenu du nombre d'enfants indiens devenus orphelins en raison de la récente épidémie de grippe, et dont on devra assurer les soins, le Ministère demande à ce qu'aucun enfant dont les parents sont vivants ne soit admis dans les pensionnats, sauf en cas de circonstances tout à fait exceptionnelles, tant et aussi longtemps qu'il y aura des orphelins de cette catégorie pour combler les places vacantes²²⁵.

En 1924, cette mesure temporaire est adoptée comme politique officielle. Selon le rapport annuel de cette année : « Les orphelins, les enfants des parents pauvres et ceux qui habitent trop loin des externats sur les réserves sont reçus de préférence lorsque le nombre de vacances est restreint²²⁶. » En 1921, cent douze des cent vingt-neuf élèves qui fréquentent l'Institut Mohawk font partie de la catégorie des « enfants orphelins et délaissés »²²⁷. Basil Johnston, qui commence à fréquenter le pensionnat pour garçons de Spanish, en Ontario, vers la fin des années 1930, se souvient que la majorité des élèves du pensionnat « sont issus de famille désunie; certains sont orphelins, ayant perdu un de leurs parents ou les deux; d'autres sont envoyés à l'établissement en guise de punition pour avoir commis un quelconque méfait; et quelques-uns sont inscrits par leurs parents pour qu'ils reçoivent un peu d'éducation et de formation »²²⁸.

D'autres élèves sont admis en raison de leur mauvais état de santé. En 1909, W. McWhinney, le directeur du pensionnat presbytérien à Kamsawck, en Saskatchewan, écrit que lors des premières années du pensionnat, la majorité des élèves recrutés « n'auraient jamais dû être admis au pensionnat ». Bon nombre de ces élèves décèdent²²⁹.

Des parents inscrivent leurs enfants dans les pensionnats par désespoir en raison de leurs problèmes financiers. En 1929, Charles Constant de la bande de James Smith en Saskatchewan soumet une demande d'admission pour ses filles âgées de onze et dix-sept ans au pensionnat anglican d'Onion Lake, même si un externat se trouve tout près de chez lui. Comme il explique à l'agent des Indiens : « Je suis pauvre, sans le sou et je ne peux même pas nourrir mes enfants correctement. Je crois donc qu'il serait préférable pour mes filles aînées d'aller dans un pensionnat²³⁰. » Sept ans plus tard, un père chilcotin écrit ce qui suit à son enfant qui fréquente le pensionnat Cariboo à 145 Station, en Colombie-Britannique : « J'ai gagné très peu d'argent cette année, tout juste pour acheter de la nourriture pour survivre. Tu es chanceux d'aller dans un pensionnat où tu peux manger à ta faim. Si tu étais à la maison, tu n'aurais souvent rien à manger pendant plusieurs jours²³¹. »

Au début des années 1930, les pensionnats font partie d'un système de grande envergure par l'entremise duquel le gouvernement fédéral cherche à régir la vie des Autochtones. En 1935, E. A. W. R. McKenzie recommande l'admission dans un pensionnat d'une fille née d'une relation entre un membre de la bande de Kahkewistahaw et d'une « francophone métisse ». Dans ce cas, la mère de la fille était décédée et le père s'était remarié et « renonçait à toutes les responsabilités à l'égard

de l'enfant » élevée par sa grand-mère maternelle. L'agent recommande d'admettre la fille au pensionnat de Grayson, en Saskatchewan²³². En 1936, G. A. Dodds recommande l'admission d'une enfant de six ans au pensionnat de File Hills, en Saskatchewan, en affirmant : « Étant donné que cette famille compte quatre enfants et que le père ne déborde pas d'énergie et d'ambition, je crois que ça rendrait service à l'enfant de l'admettre au pensionnat²³³. » En 1936, l'agent des Indiens F. J. Clarke cherche à transférer quatre enfants qui fréquentent l'externat de Peguis au Manitoba au pensionnat de Brandon. Il explique que la famille compte sept enfants et que « le père n'a pas été en mesure de s'occuper correctement de sa famille. Le directeur du pensionnat a dû fournir des vêtements aux quatre garçons avant qu'ils puissent fréquenter le pensionnat²³⁴. » En avril 1938, l'agent des Indiens W. B. Murray souhaite faire admettre une fille âgée de quatre ans au pensionnat de Morley, en Alberta. Il écrit que « la mère est décédée et laisse sept enfants derrière elle. L'aîné est libéré du pensionnat, quatre sont actuellement au pensionnat, un bébé a été donné à l'adoption, et le père, qui souhaite que la famille demeure unie autant que possible, demande que cet enfant fréquente le pensionnat²³⁵. »

Le pensionnat de Shubenacadie a été fondé spécialement pour servir d'établissement de protection de l'enfance²³⁶. Au printemps de 1937, le père de deux enfants fréquentant le pensionnat de Shubenacadie envoie une lettre à sa fille âgée de dix-sept ans dans laquelle il écrit « qu'il espère qu'elle ne reviendra pas à la maison puisqu'ils mouraient de faim » dans leur communauté de Restigouche, au Québec²³⁷. Par conséquent, on décide de reporter la libération de l'enfant du pensionnat d'au moins une année²³⁸. En 1938, à Richibucto, au Nouveau-Brunswick, l'agent des Indiens Charles Hudson recommande l'admission au pensionnat de Shubenacadie d'une fille dont on soupçonne le père de famille d'accueil « de la maltraiter »²³⁹.

Certains enfants de Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard, sont envoyés au pensionnat de Shubenacadie en 1939 puisque leurs « parents sont très pauvres et de nature vagabonde »²⁴⁰. Au cours de cette même année, des parents tentent, sans succès, de faire admettre leurs enfants au pensionnat. L'agent des Indiens Hudson recommande de ne pas admettre les enfants d'une femme originaire de Richibucto au pensionnat de Shubenacadie. Il indique que bien que cette femme soit veuve, ses enfants sont bien traités et fréquentent un externat de la région. Selon Hudson, « Elle souhaite épouser un Indien d'une grande médiocrité et qui ne veut rien savoir des enfants de cette femme²⁴¹. » Au même moment où le ministère des Affaires indiennes s'apprête à refuser la demande de cette femme, un autre agent des Indiens recommande d'admettre au pensionnat de Shubenacadie deux enfants qui « errent dans la réserve d'une maison à l'autre »²⁴².

Ces agents des Indiens sont également consultés lorsque les enfants sont libérés. En 1937, lorsque deux élèves sont en âge de recevoir leur libération du pensionnat de Chapleau, en Ontario, l'agent des Indiens consulte la mère de ces élèves qui indique

qu'elle « n'est actuellement pas en mesure de prendre soin de ces deux enfants, puisqu'elle peine à nourrir le reste de la famille avec l'aide qu'elle reçoit ». Pour cette raison, elle demanda que ces enfants demeurent au pensionnat et l'agent des Indiens accède à sa demande²⁴³.

Le recours aux incitatifs

Confrontés à l'hostilité parentale, les directeurs proposent aux parents des incitatifs afin qu'ils inscrivent leurs enfants. Cette pratique, qui fait généralement sourciller le gouvernement, est en place, peu importe la décennie et peu importe le parti politique au pouvoir. Le directeur E. F. Wilson regrette ses efforts de recrutement d'enfants pour sa nouvelle école située à Elkhorn, au Manitoba. En 1888, il déclare : « [I] est impossible d'avoir les enfants des indigènes non civilisés vivant dans des wigwams, si on ne gagne pas ces Sauvages à prix d'argent ou au moyen de cadeaux, système que je réprouve entièrement. Le fait est que je dis toujours aux Sauvages que les remerciements doivent venir d'eux et non de moi si je prends leurs enfants dans mes écoles²⁴⁴. »

Même si le gouvernement fédéral déconseille le recours à cette pratique de recrutement, tous les directeurs n'ont pas des intentions aussi nobles que celles de Wilson. Le gouvernement fédéral pouvait apprendre l'existence de leurs accords uniquement lorsque les parents estimaient que le directeur ne respectait pas sa partie du marché. En 1891, par exemple, Es-qua-sis, une femme des Premières Nations, déplace son fils de l'Église anglicane à Onion Lake vers l'Église catholique romaine à Qu'Appelle. Elle agit ainsi, puisque Joseph Hugonnard, le directeur, promet de laisser aller le garçon au printemps afin qu'il puisse participer au travail sur la ferme en compagnie de son jeune oncle, qui est également inscrit à l'école. Il lui a également remis la somme de 8 \$ afin de couvrir ses coûts de transport. Cependant, lorsqu'arrive le printemps, Hugonnard ne libère pas le garçon comme il l'avait promis²⁴⁵.

En 1902, le commissaire des Indiens David Laird déclare que l'agent des Indiens de la réserve de Cowessess croit « qu'en vertu d'une règle des écoles catholiques romaines, on devait faire preuve de générosité à l'endroit des parents des élèves qu'elles parviennent à attirer. » Laird ajoute : « Cette pratique "généreuse" ne se limite pas aux écoles catholiques romaines, et j'ai eu l'occasion, au cours de la dernière année, de recenser ce qui ressemble davantage à un paiement en échange d'élèves plutôt qu'à un simple geste de générosité²⁴⁶. »

En examinant une allégation selon laquelle le directeur de l'école de Brandon paie les parents pour qu'ils envoient leurs enfants à l'école, le fonctionnaire des Affaires indiennes Martin Benson écrit que c'est probablement le directeur qui remettait aux parents des vêtements en cadeau « pour les inciter à se séparer de leurs enfants,

puisqu'on dit qu'il s'agit là d'une pratique répandue dans l'Ouest afin de remplir les écoles. Les écoles confessionnelles reçoivent des vêtements et j'ai appris, de sources extérieures, qu'elles les utilisent à cette fin, parce que les Indiens acceptent difficilement de se départir de leurs enfants²⁴⁷. »

Au cours de la décennie suivante, W. J. Dilworth, l'agent des Indiens sur la réserve des Gens-du-Sang en Alberta, cherche à mettre fin à ce qu'il qualifie de pratique qui consiste à « acheter littéralement les enfants pour qu'ils aillent à l'école. Un directeur qui n'a travaillé ici [sauf indication contraire] que le printemps dernier me dit que le parent lui demande toujours de lui remettre 5 \$ en échange de l'enfant. Il dit qu'il prête les 5 \$ au parent en s'attendant de ne jamais revoir la couleur de son argent, et c'est ce qui est arrivé²⁴⁸. »

Cette pratique se poursuit jusque dans les années 1930. Lorsqu'en 1933, le ministère des Affaires indiennes tente de résoudre un conflit entre les directeurs des écoles anglicane et catholique sur la réserve des Gens-du-Sang en Alberta, on apprend qu'E. Ruaux, le directeur catholique, verse aux parents la somme de 10 \$ en échange d'une selle et 5 \$ pour qu'ils envoient leur enfant à l'école. Les 5 \$, affirment-ils, ne sont pas un pot-de-vin, mais plutôt un don ayant pour but de soulager leur pauvreté. Affaires indiennes, qui avait décrété à l'origine que le garçon devait fréquenter l'école anglicane, permet à celui-ci de demeurer à l'école catholique, mais détermine que, dans l'avenir, Ruaux ne doit pas offrir « de vêtements, de cadeaux ou d'argent pour acheter les enfants » avant qu'ils ne soient admis à l'école²⁴⁹. En février 1935, J. H. O. Allard, le directeur de l'école Thunderchild située à Delmas, en Saskatchewan, offre aux parents entre 1 \$ et 3 \$ afin de compenser ce qu'il en coûte pour envoyer leurs enfants à l'école²⁵⁰. En août, il fait la déclaration suivante : « Il n'est plus nécessaire d'amadouer nos Sauvages en leur remettant les trois dollars promis pour qu'ils viennent à l'école. À la même époque l'an dernier, nous avions 12 inscriptions. Cette année, nous en avons 60, incluant cinq nouvelles recrues²⁵¹. »

La mesure dans laquelle les écoles sont parvenues à utiliser les incitatifs financiers témoigne de la pauvreté généralisée chez les peuples autochtones, une condition qui résultait en grande partie du non-respect, par le gouvernement fédéral, de ces engagements qui étaient censés avoir force de loi en vertu des traités.

« Pratiquement gardée prisonnière » : la coercition de 1920 à 1940

La fermeture des écoles industrielles détestées, l'adoption de pouvoirs accrus de contrainte, la priorité accordée aux cas de protection de l'enfance et l'utilisation continue de mesures incitatives contribuent toutes à accroître le nombre d'inscriptions. En 1925, le sous-ministre Scott indique que les pensionnats sont tout à fait remplis

et que les inscriptions dans les externats sont également à la hausse. Au cours de l'exercice 1919-1920, 4 719 élèves sont inscrits dans les soixante-quatorze pensionnats. Cinq ans plus tard, le nombre d'inscriptions dans les soixante-treize pensionnats s'élève à 6 031. Au cours de la même période, on assiste à une augmentation de la fréquentation moyenne, qui passe 4 133 à 5 278. Le nombre d'inscriptions dans les externats au cours de la même période passe de 7 477 à 8 191, et la fréquentation moyenne augmente pour passer de 3 516 à 4 601²⁵².

Bien que les élèves peuvent être retirés du pensionnat à l'âge de seize ans, les politiques du gouvernement, pendant les années 1920, encouragent les parents à y laisser leurs enfants jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Russell T. Ferrier, le directeur de l'éducation du Ministère, écrit : « On insiste vivement auprès des agents des Indiens, des directeurs et des autres personnes concernées par l'éducation des Indiens pour qu'ils prennent toutes les mesures possibles en vue de convaincre les parents de garder leurs enfants au pensionnat pendant une période plus longue que celle exigée en vertu de la *Loi*²⁵³. »

En 1927, dans une lettre envoyée à un agent des Indiens, Ferrier déclare : « Vous constaterez qu'il sera grandement à l'avantage de la majorité des élèves qui fréquentent les pensionnats d'y demeurer jusqu'à l'âge de dix-huit ans ou même plus vieux, particulièrement dans le cas des filles, et ce, pour des motifs qui vous viendront facilement en tête²⁵⁴. » Le secrétaire ministériel, J. D. McLean, adopte la même approche en demandant au directeur du pensionnat presbytérien de Kenora, en Ontario, de voir « à ce que tous les efforts soient déployés pour que les élèves qui profitent de rester au pensionnat plus longtemps le demeurent jusqu'à l'âge de dix-huit ans ». Si des parents demandent la libération d'élèves âgés de seize ou dix-sept ans, McLean conseille au directeur de les informer que « la question devra être adressée au Ministère »²⁵⁵.

Pendant que Ferrier et McLean défendent une politique visant à persuader les parents de garder leurs enfants au pensionnat et à reporter leur libération, le commissaire des Indiens William Graham, le haut fonctionnaire des Affaires indiennes responsable des Prairies, a, pour l'essentiel, pris en charge la *Loi*. Il a pour politique de refuser de laisser partir tout élève âgé de moins de dix-huit ans. Sa pratique devient connue uniquement en 1926, lorsqu'il dépose une plainte auprès d'Ottawa dans laquelle il affirme que le directeur du pensionnat de Jousard, en Alberta, libérait les élèves à l'âge de seize ans. Graham soutient qu'il s'agit « d'une procédure irrégulière qui va à l'encontre des règlements du Ministère, en vertu desquels les enfants indiens sont tenus de fréquenter un établissement d'enseignement jusqu'à l'âge de dix-huit ans ». Il affirme avoir été vigilant pour se méfier des demandes des autres pensionnats qui souhaitent que l'on accorde la libération aux élèves avant qu'ils n'atteignent l'âge de dix-huit ans²⁵⁶. Lorsque McLean souligne que la *Loi sur les Indiens* prévoit la fréquentation obligatoire uniquement pour les enfants de sept

à quinze ans²⁵⁷, Graham répond qu'il est au fait des dispositions prévues par la *Loi sur les Indiens*, mais qu'il croit que le gouvernement dispose d'un règlement « selon lequel on devait garder les enfants au pensionnat jusqu'à l'âge de dix-huit ans ». Il mentionne que ce règlement est semblable au règlement en vertu duquel les membres d'une bande sont tenus de demander préalablement un permis auprès de l'agent des Indiens s'ils souhaitent quitter la réserve, même s'il sait également qu'il n'existe aucun règlement officiel concernant les permis. Les décisions politiques prises par Graham à titre personnel ont de grandes répercussions sur de nombreuses familles des Premières Nations. Selon son rapport, il reçoit au moins cent demandes par année de parents qui souhaitent faire libérer leurs enfants d'un pensionnat dès que ces derniers atteignent l'âge de seize ans. Ainsi, selon son propre témoignage, au moins cent jeunes des Premières Nations par année sont illégalement tenus de fréquenter un pensionnat contre la volonté de leur famille²⁵⁸.

Pendant ce temps, les Églises continuent de croire que le règlement sur la fréquentation scolaire n'est pas appliqué avec suffisamment de vigueur. Puisque certains parents « font preuve de négligence et de répugnance à envoyer leurs enfants au pensionnat, ou encouragent les absences sans permission », les directeurs des pensionnats catholiques, lors de leur convention de 1925, adoptent une résolution qui demande au gouvernement fédéral de faire appliquer les dispositions concernant la fréquentation obligatoire prévues dans la *Loi sur les Indiens*. Ils maintiennent leur opposition aux externats, demandant qu'aucun ne soit construit « à l'intérieur des zones où un pensionnat recrute ses élèves »²⁵⁹. Quinze mois plus tard, en 1927, tous les agents et gendarmes de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) sont nommés préposé à l'assiduité²⁶⁰. À partir de ce moment, la GRC est de plus en plus appelée à retourner des enfants fugueurs et à forcer les parents à envoyer leurs enfants dans les pensionnats²⁶¹. En 1928, un agent des Indiens fait emprisonner un parent de la réserve des Gens-du-Sang pour avoir refusé d'envoyer son enfant au pensionnat²⁶². On modifie la *Loi sur les Indiens* en 1933 pour y intégrer la nomination des agents de la Gendarmerie comme préposés à l'assiduité, tenant compte de leur nomination en 1927²⁶³.

En 1930, on modifie la *Loi sur les Indiens* pour augmenter l'âge de libération qui était de quinze pour la porter à seize ans. Le ministre est autorisé à ordonner qu'un enfant indien demeure au pensionnat jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de dix-huit ans si l'on croit « que ça nuirait à cet enfant d'être libéré du pensionnat à l'âge de seize ans ». Dans ce cas précis, le gouvernement visait à légaliser sa pratique actuelle. Comme l'écrivit Scott dans le rapport annuel de 1931 : « D'habitude, on encourage les élèves à demeurer aux pensionnats jusqu'à l'âge de dix-sept ou dix-huit ans²⁶⁴. » Le directeur de l'éducation du Ministère Ferrier adopte un discours différent et plus modéré, et explique à T. B. R. Westgate de la Société missionnaire de l'Église d'Angleterre du Canada : « La fréquentation obligatoire ne doit pas être appliquée jusqu'à l'âge de

dix-huit ans à tous les enfants indiens ou même à un plus grand nombre. » Il affirme plutôt qu'elle devait servir uniquement « lorsque les conditions à la maison justifient fortement la prise d'une telle mesure »²⁶⁵.

Des mesures coercitives sont employées tout au long des années 1930 pour forcer la fréquentation des écoles. En 1931, M^{me} John Chakita (aussi écrit Tchakta) visite le pensionnat de Thunderchild à Delmas, en Saskatchewan, et, même si le directeur et les sœurs s'y opposent, elle retire sa fille, Mary, affirmant qu'elle est dans un mauvais état de santé au pensionnat²⁶⁶. L'agent des Indiens local réprimande le directeur et lui ordonne de prendre des mesures pour que la fille réintègre le pensionnat²⁶⁷. Les efforts du directeur ayant été vains, l'agent des Indiens S. L. Macdonald obtient une citation à comparaître ordonnant à la mère de retourner sa fille au pensionnat²⁶⁸. L'année suivante, l'agent des Indiens envoie une lettre à un membre de la bande Moosomin dans laquelle il indique : « Le directeur du pensionnat de Delmas a déposé une plainte selon laquelle vous n'aviez pas retourné votre enfant au pensionnat. » On indique au père : « Veuillez voir à ce que votre garçon soit retourné immédiatement au pensionnat, faute de quoi, s'il s'avère nécessaire de faire appel aux services de la police, vous serez tenu responsable et devrez assumer les dépenses découlant de cette mesure²⁶⁹. » En octobre 1937, la police visite la réserve de Poundmaker au nom du pensionnat et indique aux parents des sept enfants qui n'ont pas été retournés au pensionnat le mois précédent de les y envoyer. Dans les cinq jours suivants, tous les enfants sont de retour au pensionnat²⁷⁰.

En 1936, le ministère des Affaires indiennes réprimande le directeur du pensionnat de Fraser Lake, en Colombie-Britannique parce qu'il a autorisé le chef Maxine George à retirer son enfant du pensionnat pour qu'il puisse aider aux tâches à la maison. L'agent des Indiens R. H. Moore mentionne : « Étant donné que nous avons dû engager des poursuites contre Maxine pour que son enfant soit envoyé au pensionnat en premier lieu ainsi que des nombreux autres inconvénients subis par ce ministère, je ne peux m'empêcher de croire que la décision d'autoriser ce garçon à retourner avec ses parents était peu judicieuse²⁷¹. »

Vers la fin des années 1930, le ministère des Affaires indiennes se retrouve aux prises avec une série de conflits avec des parents du Nord de l'Alberta. En avril 1935, John Gambler et sa femme rendent visite à leurs deux filles au pensionnat de Desmarais, en Alberta. Selon le directeur L. Beuglet, Gambler affirme que sa femme et lui « se sentent seuls sans leurs enfants et souhaitent les ramener » à leur maison située à Crossing Lake, en Alberta. Lorsque Beuglet s'y oppose, « les parents partent avec leurs enfants, menacent de tirer sur quiconque oserait les empêcher de les ramener à la maison »²⁷². Un magistrat de la région, qui avait tenté d'empêcher Gambler de retirer ses enfants, précise que ce dernier « ne les avait pas réellement menacés, mais les avait portés à croire qu'il n'hésiterait pas à recourir à la force pour emmener ses enfants »²⁷³. Beuglet souhaite que le ministère des Affaires indiennes demande à la

GRC d'imposer le retour des filles au pensionnat, par crainte que, si aucune mesure de force n'était prise, d'autres parents pourraient suivre l'exemple de Gambler²⁷⁴. Le fonctionnaire des Affaires indiennes, M. Christianson, hésite toutefois à dépêcher la police. La distance que les policiers auraient à parcourir est importante, les routes sont en mauvais état et la probabilité de trouver Gambler, incertaine. Les dépenses d'une telle expédition seraient également facturées au ministère des Affaires indiennes. Plutôt que d'autoriser une expédition policière coûteuse, Christianson écrit au magasinier de Calling Lake, J. H. McIntosh, pour lui demander de sommer Gambler de renvoyer ses enfants au pensionnat. Dans sa lettre à McIntosh, Christianson écrit : « J'aimerais soumettre à votre attention qu'un Indien du nom de Gambler » s'est rendu au pensionnat de Desmarais et « a retiré ses deux filles du pensionnat sans la permission du directeur »²⁷⁵. Toutefois, McIntosh est déjà au fait de la question. Un mois plus tôt, l'agent des Indiens, N. P. L'Heureux, a acheminé une lettre à McIntosh, dans laquelle il l'informe des événements survenus au pensionnat. Puis, l'agent écrit ce qui suit :

Puisque le susmentionné, J. B. Gambler, reçoit des rations chaque mois, je suis dans l'obligation d'ordonner que celles-ci lui soient coupées entièrement, et ce, jusqu'à ce que je sois enclin à infirmer ma décision. Ma décision ne sera pas infirmée tant que les enfants n'auront pas réintégré le pensionnat à Wabasca et que Gambler n'aura pas présenté ses excuses au directeur du pensionnat et au juge de paix²⁷⁶.

L'Heureux, apparemment sans l'approbation de ses supérieurs, tente de priver Gambler de nourriture pour le forcer à envoyer ses filles au pensionnat. Toutefois, il semble que Gambler ne soit pas dépendant des rations de secours. Le 1^{er} février 1938, il n'a toujours pas retourné ses enfants au pensionnat. À ce moment, L'Heureux écrit à la GRC pour demander quand une patrouille pourrait se rendre à Calling Lake et ramener les enfants au pensionnat²⁷⁷. La GRC n'est pas préparée à entreprendre une telle mission, qui aurait nécessité de louer un avion, étant donné que le ministère des Affaires indiennes ne comptait pas rembourser les coûts de la mission²⁷⁸. En juillet 1938, L'Heureux envoie une lettre à Gambler pour l'informer que s'il n'envoyait pas au pensionnat de Desmarais ses deux filles qu'il avait retirées (âgées de quatorze et onze ans à l'époque) et ses deux filles cadettes avant le 1^{er} septembre, « des frais seront facturés en vertu de la *Loi sur les Indiens* » et ses enfants seraient « transportés au pensionnat sous une escorte de la Gendarmerie royale du Canada »²⁷⁹. Dans le cadre de son examen des dossiers, la Commission de vérité et réconciliation du Canada n'a trouvé aucun dossier de tribunaux indiquant que de telles poursuites avaient été entreprises. Toutefois, ce n'est qu'en octobre 1940 que Gambler inscrit ses deux filles cadettes au pensionnat de Desmarais²⁸⁰.

L'Heureux utilise la menace de poursuite contre d'autres familles au cours de cette période. En janvier 1938, il signale qu'Agnes Cunningham (également

appelée M^{me} Frank Kissaynees-Cardinal) refuse, depuis septembre, d'envoyer sa fille, Florence Cardinal, au pensionnat de Joussard, en Alberta. En octobre 1937, elle informe L'Heureux « qu'elle n'enverra pas son enfant au pensionnat », « car les élèves n'apprennent rien dans ces pensionnats ». L'Heureux demande à la GRC de lui remettre un avis pour exiger que la dame renvoie sa fille au pensionnat. Elle l'ignore, et un deuxième avis lui est acheminé en décembre. En janvier, L'Heureux tente d'obtenir la permission de porter la cause devant le tribunal. Il souhaite également faire comparaître John Felix Beaver pour des accusations semblables, soit ne pas avoir envoyé un enfant au pensionnat. Il soutient que si les causes ne font pas l'objet de poursuites, d'autres parents seront tentés de retirer leurs enfants du pensionnat²⁸¹. À la fin de janvier, le ministère des Affaires indiennes décide d'intenter des poursuites contre M^{me} Kissaynees-Cardinal et John Felix Beaver²⁸². Le surintendant des affaires sociales et de la formation du ministère des Affaires indiennes, R. A. Hoey, informe les représentants du gouvernement de l'Alberta que le ministère des Affaires indiennes « n'a guère envie d'imposer des amendes ou des sentences d'emprisonnement, mais que son souhait premier est de donner aux enfants la possibilité d'obtenir une éducation »²⁸³. Bien qu'on ne sache pas si ces causes ont effectivement été présentées devant les tribunaux, en avril 1938, le père de Florence, Frank Cardinal-Kissaynees, qui avait supposément appuyé son admission à Joussard, signe une demande d'admission au pensionnat²⁸⁴. En 1938, L'Heureux menace aussi Wanakew Cardinal (également appelé Francis) d'intenter des poursuites contre lui s'il ne renvoie pas sa petite-fille au pensionnat de Desmarais. Le sergent D. E. Forsland est incapable de trouver Cardinal lorsqu'il tente de lui remettre un avis pour le renvoi de sa fille au pensionnat. Forsland indique que, à son avis, la fille « a été retirée du pensionnat sous l'influence de Jean Baptiste Gambler »²⁸⁵.

À la fin de cette ère, la politique en matière de libération est toujours bien présente. Le 16 mars 1939, l'agent des Indiens par intérim J. D. Caldwell écrit à un parent pour lui indiquer que s'il ne retourne pas son enfant au pensionnat de l'île Kuper dans les quatre prochains jours, il ferait l'objet de poursuites en vertu de la *Loi sur les Indiens*²⁸⁶. En juillet 1939, W. C. Lewies, un avocat de Chatham, en Ontario, écrit au ministre des Affaires indiennes au sujet du dossier de Muriel Stonefish, une élève au pensionnat de Mount Elgin. On avait interdit à cette fille de rentrer à la maison pour les congés d'été, car elle s'était absentée sans permission à deux reprises au cours de l'année scolaire. Sa mère, Flora Powless, avait communiqué avec Lewies pour voir s'il ne pourrait pas prendre des mesures pour qu'elle soit libérée du pensionnat. Lewies écrit au Ministère lui indiquant que, s'il comprend bien, les parents avaient placé de leur gré leur fille au pensionnat. Puisqu'il n'y avait aucune ordonnance de placer Stonefish au pensionnat, Lewies soutient qu'elle était « pratiquement gardée prisonnière au pensionnat indien de Mount Elgin »²⁸⁷.

La place des pensionnats dans le programme global du ministère des Affaires indiennes

L'image de l'étudiante que Lewies dépeint comme une prisonnière représente bien sommairement l'échec des soixante dernières années de la politique sur les pensionnats. Cette politique constituait une intrusion trop ambitieuse, indésirable, coercitive, incohérente et non fondée dans la culture et les familles autochtones, une intrusion qui s'avéra un échec.

L'approche rendant obligatoire la fréquentation des pensionnats adoptée dans le cadre des modifications de 1920 apportées à la *Loi sur les Indiens* n'a été que l'une d'une série de mesures visant à forcer l'assimilation des Autochtones. Selon une modification de 1920, le gouvernement fédéral pouvait retirer le statut d'une personne en vertu de la *Loi sur les Indiens*, et ce, sans sa permission. Le gouvernement a pris cette mesure, puisque l'ancienne politique d'émancipation volontaire s'était soldée par un échec : de 1867 à 1920, dans l'ensemble du Canada, seulement cent soixante-deux familles, soit trois cent soixante personnes, ont renoncé à leur statut d'Indien par l'entremise de ce processus²⁸⁸. Les Premières Nations manifestaient un attachement beaucoup plus profond à leur identité autochtone que ne l'avait imaginé le gouvernement fédéral.

Dans un témoignage devant un comité parlementaire chargé d'examiner les modifications proposées à la *Loi sur les Indiens*, le sous-ministre Scott décrit les objectifs à long terme du Ministère. Puisqu'il avait travaillé pendant trente ans pour le compte du ministère des Affaires indiennes, il présente ces objectifs comme étant les siens :

Je veux en finir avec le problème indien. Je ne pense pas, en fait, que le pays doive protéger indéfiniment une catégorie de personnes capables de compter sur elles-mêmes. Et c'est là l'essentiel de mon argument. Je ne veux pas aller chez des personnes qui sont pauvres. Ce n'est pas l'objectif de ce projet de loi. Toutefois, après cent ans, après avoir été en contact étroit avec la civilisation, ça devient débilitant pour la personne ou une bande de continuer dans cet état de tutelle, alors que cette personne ou les membres de cette bande sont aptes à s'affirmer en tant que citoyens britanniques ou citoyens canadiens, de s'occuper d'eux-mêmes et d'être autonomes. Cela a toujours été l'objectif global de l'avancement et de l'éducation des Indiens. L'une des toutes premières volontés était d'assurer l'émancipation des Indiens. C'était donc écrit dans notre loi que l'Indien devait finir par être émancipé.

Scott indique que même si l'ensemble du processus d'émancipation peut nécessiter de nombreuses années, « notre but est de continuer jusqu'à ce qu'il n'y ait plus un seul Indien au Canada qui ne soit pas assimilé à la société et au corps politique, et qu'il n'y

ait plus de question indienne, ni de ministère des Affaires indiennes. Tel est le but de ce projet de loi²⁸⁹. »

Le témoignage de Scott démontre clairement la politique de colonisation. Les Premières Nations ne sont pas des membres de la nation avec lesquelles le Canada entretient une relation : elles représentent un problème. Dans le but de prendre le contrôle des terres et des ressources autochtones, le gouvernement du Canada a adopté une série d'obligations que devaient respecter les Autochtones. Selon Scott, le rôle du ministère des Affaires indiennes n'est pas de gérer ces obligations — qui, au moment de leur négociation, ont été présentées aux Autochtones comme s'inscrivant dans une relation continue et, en fait, éternelle —, mais plutôt de mettre un terme à ces obligations. La meilleure façon d'y parvenir était donc de supprimer l'identité des Premières Nations, sous toutes ses formes légales et culturelles, ce qui mettrait donc fin à toutes les obligations. Le gouvernement a désormais le pouvoir d'enlever aux adultes leur statut et d'enlever aux parents leurs enfants.

Le fait que les modifications de 1920 portent sur l'émancipation et l'éducation démontre que la colonisation continue des Autochtones ne se limite pas à l'éducation. Pendant la première moitié du XX^e siècle, on modifie à plusieurs reprises la *Loi sur les Indiens* pour saper le contrôle des terres et l'identité culturelle des Premières Nations. On tente de dissuader les poursuites traditionnelles sur des motifs économiques par l'application des lois provinciales en matière de chasse et de pêche, on démantèle les fermes collectives en sous-divisant les terres, et on mine l'autorité des dirigeants des Premières Nations. La culture autochtone et la forte identité collective doivent être éliminées par les politiques gouvernementales destinées « à inculquer et à favoriser un esprit d'individualité »²⁹⁰. Voici certaines modifications importantes apportées à la *Loi* :

- mettre en place des mesures incitatives visant à encourager les Premières Nations à approuver la vente de terre cédée en vertu d'un traité (1906)²⁹¹;
- autoriser le retrait des Premières Nations d'une réserve située à proximité, ou à l'intérieur, d'une ville d'au moins 8 000 habitants (1911)²⁹²;
- autoriser l'expropriation des terres de réserve (1911)²⁹³;
- interdire aux Premières Nations de prendre part « à quelque danse sauvage en dehors des limites de sa propre réserve » (1914)²⁹⁴;
- renforcer les dispositions restreignant la capacité des Premières Nations à vendre du bétail sans la permission du gouvernement (1910, 1914)²⁹⁵;
- autoriser le gouvernement à dépenser les fonds d'une bande sans la permission de cette dernière (1918)²⁹⁶;
- autoriser le ministère des Affaires indiennes à louer les droits de superficie d'une réserve aux fins d'exploitation minière (1919)²⁹⁷;

- interdire à quiconque de percevoir de l'argent auprès des Indiens pour mener des revendications contre le gouvernement sans le consentement du ministère des Affaires indiennes (1927)²⁹⁸;
- autoriser le gouvernement à appliquer dans les réserves les lois provinciales en matière de chasse et de pêche, les lois de lutte contre les mauvaises herbes et les lois sur les véhicules motorisés des provinces (1936)²⁹⁹.

Ces modifications sont des exemples et ne constituent pas la liste de toutes les mesures adoptées. Le gouvernement a réduit de façon progressive et continue les pouvoirs des bandes et s'est ingéré dans chaque aspect de la vie des Autochtones, y compris le droit de visiter les salles de billard (qui a été restreint en 1930)³⁰⁰. Selon les commentaires de Brian Titley, biographe de Scott :

Il serait ennuyeux de raconter en détail les diverses modifications à la *Loi sur les Indiens* qui ont été introduites de 1920 au départ à la retraite de Scott [en 1932]. Tout comme les modifications qui les ont précédées, ces modifications visaient à accroître le pouvoir du Ministère, tout en diminuant l'autonomie des Indiens par la même occasion³⁰¹.

Même si la disposition concernant l'émancipation involontaire a été annulée en 1922, elle a revu le jour sous une forme légèrement différente en 1933, lorsqu'on a accordé au ministre des Affaires indiennes le pouvoir d'émanciper les personnes³⁰². Les femmes qui épousaient des hommes sans statut continuaient de perdre leur statut avec consentement.

La *Loi sur les Indiens* n'est pas la seule loi du gouvernement qui restreint la vie des Autochtones. Dans la *British Columbia Indian Lands Settlement Act* (Loi du règlement relatif aux terres des sauvages de la Colombie-Britannique) de 1920, le gouvernement fédéral manque à son engagement de protéger les droits fonciers des Autochtones en Colombie-Britannique³⁰³. La *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* de 1917 porte atteinte aux droits de chasse des Autochtones³⁰⁴. Les Autochtones se heurtent également à de nombreux obstacles pour obtenir le droit de vote. À titre d'exemple, la *Loi du cens électoral fédéral* de 1934 rend explicitement inaptes à voter aux élections fédérales les Indiens qui vivent sur des réserves et les Inuits³⁰⁵.

Les politiques fédérales sont contradictoires, inutiles et destructives. Scott écrit, en 1920, que « le but ultime de notre politique vis-à-vis des sauvages est de faire participer tous les aborigènes à la citoyenneté du pays »³⁰⁶. Toutefois, dans la pratique quotidienne, les politiques fédérales isolent les Premières Nations du reste de la population canadienne, en les confinant souvent dans des réserves éloignées, de manière à garantir leur colonisation et marginalisation continues. Les pensionnats ont le mandat d'assimiler les Autochtones, mais ont toujours eu de la difficulté à s'acquitter de ce mandat en raison du gouvernement qui insistait pour que ses politiques soient mises en œuvre au coût le plus bas possible.

L'histoire des pensionnats de la Confédération à 1939 reflète ces contradictions. Les pensionnats sont établis petit à petit avec des objectifs ambitieux, mais mal définis. Lorsqu'il devient évident que les coûts du système prévu par les représentants du gouvernement seraient de loin supérieurs au financement que les politiciens sont prêts à consentir, le gouvernement abandonne en grande partie le système et en délaisse la responsabilité aux Églises. On s'attend à ce que les missionnaires sous-payés et la main-d'œuvre gratuite que représentaient les élèves compensent le caractère inapproprié des subventions par personne accordées par le gouvernement. La réalité sera toutefois bien différente : le sous-financement chronique provoque, au début du XX^e siècle, une crise de la santé dans les pensionnats et une crise financière au sein des sociétés missionnaires. Le gouvernement, avec l'aide de personnages importants des Églises protestantes, cherche à réduire dramatiquement le nombre de pensionnats, en les remplaçant par des externats. L'opposition de la part de l'Église catholique romaine et des missionnaires protestants dans l'Ouest canadien met un frein à cette démarche. En fin de compte, le gouvernement augmente plutôt de façon importante les subventions par personne versées aux pensionnats et tente d'imposer aux pensionnats des normes élémentaires en matière de santé. Ces mesures se traduisent par une amélioration à court terme. Toutefois, la valeur de cette augmentation des subventions est amoindrie par l'inflation provoquée par la guerre et les subventions sont en fait réduites pendant la Grande Dépression. À la fin des années 1930, les responsables du ministère des Affaires indiennes reconnaissent que les subventions par personne sont trop basses et que le système de financement par personne est en soi un mécanisme inefficace, puisqu'il ne tient aucunement compte des coûts. Sans grande surprise, les parents s'opposent à envoyer leurs enfants dans des pensionnats sous-financés, malsains et souvent éloignés. La fréquentation est le seul aspect pour lequel le gouvernement développe des pouvoirs réglementaires et, au fil du temps, la nature de ces pouvoirs devient de plus en plus autoritaire. Cette histoire des établissements et des règlements constitue la majeure partie du contexte de la vie quotidienne des pensionnats. Les prochains chapitres portent sur les thèmes dominants de cette vie.



Une famille des Premières Nations à l'école de Regina, en Saskatchewan.
Conseil des archives de la Saskatchewan, R-A2690.



Des élèves en route pour l'école de Christie, en Colombie-Britannique.
Archives de la Colombie-Britannique, AA-00928.



Des enfants à l'école de Sarcee, en Alberta.
Archives du Synode général de l'Église anglicane du Canada, P7538-635.



Des enfants à l'école de Gleichen, en Alberta.
Archives du Synode général de l'Église anglicane du Canada,
P75-103-S7-194.



Des enfants à l'école de Chapleau, en Ontario.
Archives du Synode général de l'Église anglicane du Canada, P8801-85.



Des élèves de l'école de Kitamaat, en Colombie-Britannique.
Archives de l'Église Unie du Canada, 93-049P466N.



Le terrain de jeux des garçons à l'école de Lac La Ronge, en Saskatchewan.
Archives du Synode général de l'Église anglicane du Canada, P7538-230.



Le terrain de jeux des filles à l'école de Carcross, dans le Territoire du Yukon.
Archives du Synode général de l'Église anglicane du Canada, P7538-621.



En réponse au lobbying exercé par l'Église anglicane, le gouvernement fédéral a accepté de construire deux écoles industrielles au Manitoba, une à Middlechurch (voir la photo ci-dessus) et une à Elkhorn.
Archives provinciales du Manitoba, N16969.



Les écoles n'ont pas été inspectées pendant des périodes assez longues. En 1903, par exemple, l'École de Red Deer (Alberta) a passé plus de 3 ans sans inspection et l'école d'Elkhorn, au Manitoba (voir la photo ci-dessus), a passé 17 mois sans inspection. Archives du Synode général de l'Église anglicane du Canada, PA-182261.



En décidant d'établir bon nombre des écoles industrielles près d'agglomérations urbaines (comme celle de Brandon, au Manitoba, en photo ci-dessus), le gouvernement fédéral tentait d'encourager les élèves à ne pas retourner dans leurs réserves à la fin de leurs études.

Collection Ruth Kitchen, Bibliothèque et Archives Canada, C-030122.

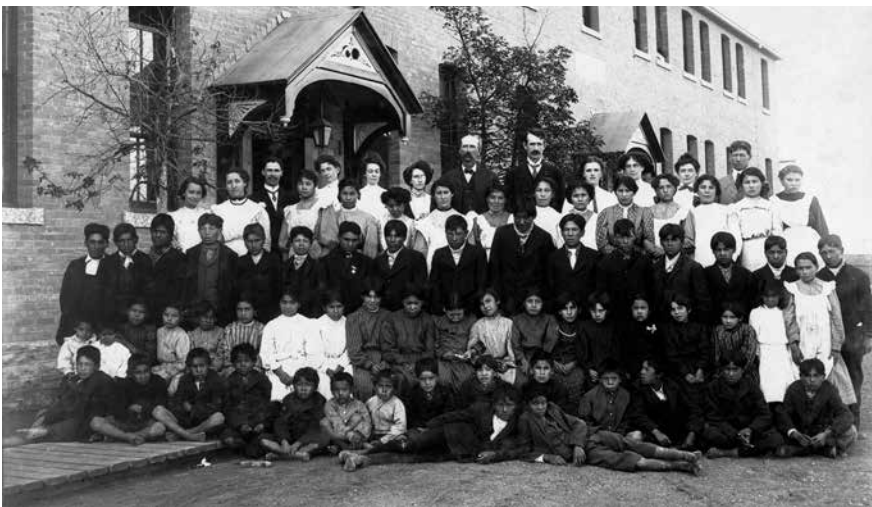


En 1890, le ministre des Affaires indiennes, Edgar Dewdney, a écrit qu'il pensait que « si la chose était praticable, il serait grandement à désirer que l'État obtint l'entière possession de tous les enfants sauvages parvenus à l'âge de sept ou huit ans pour les garder aux écoles d'industrie jusqu'à ce qu'ils aient parfaitement appris ».

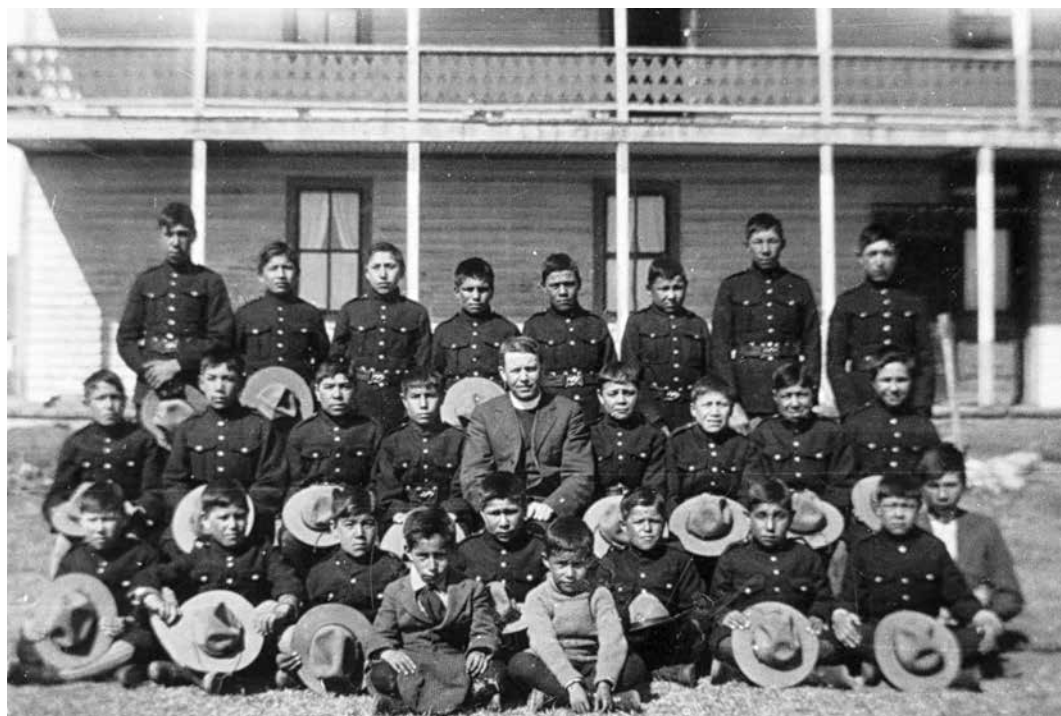
Bibliothèque et Archives Canada, a033509.



En 1893, le sous-ministre des Affaires indiennes, Hayter Reed, a écrit que « dans les pensionnats comme dans les écoles d'industrie, les élèves se trouvent éloignés pendant de longues périodes de temps des habitudes de cette vie non civilisée, et on leur porte certainement le plus grand soin et attention. Il est donc dans l'intérêt des sauvages de maintenir ces institutions en bon état, car de leur succès dépend la solution du problème sauvage ». Malgré son dédain pour la culture autochtone, Reed avait une grande collection de vêtements autochtones. Il a été pris en photo avec son beau-fils portant ces vêtements autochtones lors du bal costumé historique de 1896 à Ottawa. Bibliothèque et Archives Canada, a139841.



L'école industrielle de Regina, en Saskatchewan (photo de 1908), a fermé ses portes en 1910. Canada, ministère de l'Intérieur, John Woodruff, Bibliothèque et Archives Canada, PA-020921.



La construction d'un pensionnat catholique (ci-dessus) et d'un pensionnat anglican (ci-dessous) à Onion Lake, en Saskatchewan, a été le résultat de la concurrence entre les Églises qui a affligé le régime des pensionnats. Bibliothèque et Archives Canada, PA-44537. Archives du Synode général de l'Église anglicane du Canada, P7538-360.



En 1895, l'agent des Indiens D. L. Clink s'est montré très critique à l'égard des politiques disciplinaires en vigueur à l'école de Red Deer, en Alberta (photo de membres du personnel et d'élèves ci-dessus). Il a écrit que le comportement d'un enseignant en particulier « ne serait pas toléré une seule journée dans une école de Blancs partout ailleurs au Canada ».

Archives de l'Église Unie du Canada, 93-049P844N.



L'école de Shubenacadie en Nouvelle-Écosse, qui n'a ouvert ses portes qu'en 1930, était le seul pensionnat administré par le gouvernement dans les provinces maritimes.

Musée de la Nouvelle-Écosse, collection d'ethnologie.



Photographie de l'école industrielle de Fort Qu'Appelle, à Lebrét, en Saskatchewan, en 1884, montrant des élèves et le père Joseph Hugonnard, directeur de l'école, ainsi que des membres du personnel et des sœurs grises.

O. B. Buell, Bibliothèque et Archives Canada, PA-118765.



L'école de High River, en Alberta, avait constamment de la difficulté à recruter des élèves. Dans son rapport annuel de 1885-1886, le directeur, Albert Lacombe, déplorait la situation en ces termes : « Nous n'avons pu garder les garçons à cette école, et je puis dire que presque tous ont déserté. La plupart des enfants ont été forcés de quitter l'école par leurs parents ou leurs gardiens, tandis que quelques-uns des plus âgés, par leur conduite si extrêmement incontrôlable et rebelle, nous ont forcés à les renvoyer. » Archives provinciales de l'Alberta, A4705.



Class - Port Georges - Exs Irises d'Ottawa

P. Dutilly - 1939.



Salles de classe, dans le sens horaire à partir du haut à gauche : Fort Resolution, dans les Territoires du Nord-Ouest, Moose Factory, en Ontario, Gleichen en Alberta, et Fort Georges, au Québec. La plupart des élèves n'ont jamais été au-delà des premières années. Ils passaient moins de temps en classe que les élèves non autochtones, ils disposaient de moins de ressources, et ils risquaient plus d'avoir des enseignants peu qualifiés.

Canada, ministère de l'Intérieur, Bibliothèque et Archives Canada, PA-042133; Archives du Synode général, Église anglicane du Canada, P7538-970; Archives du Synode général de l'Église anglicane du Canada, P75-103-57-184; Archives Dechâtelets.

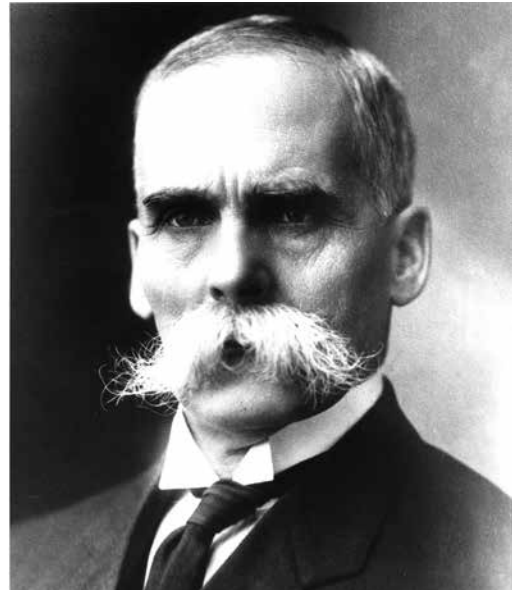


Le ministre des Affaires indiennes, Clifford Sifton, a prétendu que les membres des Premières Nations n'étaient pas prêts à profiter du type de formation qu'offrent ces écoles. Il a déclaré : « Je n'hésite pas à dire qu'un jeune sauvage qui a suivi les cours de l'école industrielle jusqu'à 21 ans, ne peut pas supporter la concurrence des Blancs dans la lutte pour l'existence; il n'est pas suffisamment doué au point de vue physique, intellectuel et moral. »

Bibliothèque et Archives Canada, William James Topley, Fonds du Topley Studio, PA-009194.



En tant que figure de proue des milieux juridiques et politiques de Toronto au début des années 1900, Samuel Blake, leader de l'Église anglicane, a mené sans succès une campagne visant à réduire radicalement le nombre de pensionnats. Bibliothèque et Archives Canada, c030420.



En 1908, le ministre des Affaires indiennes, Frank Oliver, en est venu à remettre en question le système des pensionnats. Il a écrit : « Il semble étrange qu'au nom de la religion il ait fallu instituer un système d'éducation dont le principe de base non seulement ignorait ce commandement, mais en plus le contredisait. »

Archives de la ville d'Edmonton, EA-10-2245.

CHAPITRE 13

Le bilan des pensionnats en matière d'éducation : 1867-1939

Les pensionnats étaient destinés à être beaucoup plus que de simples établissements d'enseignement. Toutefois, comme ils avaient une vocation d'enseignement, il convient d'évaluer leur dossier pédagogique. Le gouvernement et les Églises avaient des objectifs en matière d'éducation dans les écoles, même si ceux-ci étaient dans une large mesure mal définis. Lors du débat sur la création des écoles, le premier ministre sir John A. Macdonald affirme qu'il s'attend à ce que les écoles industrielles produisent des « instituteurs indigènes, et peut-être même des membres du clergé, des hommes, enfin, qui non seulement seront lire et écrire, mais pourront apprendre des métiers. Les sauvages sont plus aptes à apprendre des métiers, tels que ceux de charpentiers, de forgeron, qu'à cultiver le sol¹. »

Le sous-ministre Lawrence Vankoughnet écrit en 1884 que le but des écoles est de transmettre ceci :

[...] une connaissance pratique de l'agriculture et des métiers mécaniques. Les directeurs d'école doivent se donner pour tâche de veiller à ce que l'intention du Ministère à cet égard soit entièrement réalisée, et à ce que la lecture et l'utilisation de l'anglais ainsi que les études élémentaires généralement dispensées à l'école fassent partie de l'éducation des enfants².

Le décret de 1892 du gouvernement qui classe un certain nombre d'écoles industrielles dans un système de financement proportionnel au nombre d'élèves fait mention de l'éducation uniquement en passant : les directeurs des écoles subventionnées par le gouvernement ont l'obligation de « maintenir une certaine norme d'instruction dans les écoles »³. Cette norme n'a jamais été définie.

Pour respecter ces objectifs limités, on accorde aux écoles le contrôle absolu sur les élèves, 24 heures sur 24, au moins dix mois par année, et souvent plus. Malgré ce niveau de contrôle, au cours de cette période (de 1867 à 1939), seule une faible proportion d'élèves réussit à faire les six années scolaires (ou « niveaux » comme on les appelait à l'époque) offertes par les écoles. Le temps consacré à la formation professionnelle est minime. De nombreux observateurs, y compris les représentants du gouvernement, sont arrivés à la conclusion que, plutôt que de préparer les élèves à la

vie adulte, le système les préparait mal pour l'avenir. Cette préoccupation était telle que les représentants du gouvernement avaient créé leur propre vocabulaire pour décrire la situation, se demandant si les écoles rendaient les élèves « inaptes » à la vie qu'ils allaient mener.

Il est clair que même selon les critères de l'époque selon lesquels ils fonctionnaient, les pensionnats n'ont pas réussi à offrir aux élèves une éducation suffisante et la formation professionnelle promise. Le gouvernement et les Églises ont manqué à leurs engagements envers les élèves au niveau politique, au niveau du financement et au niveau pédagogique. Les représentants du gouvernement sont parfaitement conscients de ces échecs tout au long de l'existence du système.

Les conclusions suivantes sont incontestables :

- Le gouvernement fédéral n'a pas fixé une série d'objectifs claire en matière d'éducation dans les pensionnats.
- Le programme d'études des pensionnats correspondait essentiellement à un programme d'école primaire, reflétant la conviction selon laquelle la population autochtone était inférieure sur le plan intellectuel.
- Le gouvernement n'a jamais élaboré ou mis en œuvre une politique à l'échelle du système sur la compétence professionnelle des enseignants.
- Le personnel enseignant était sous-qualifié, mal payé et débordé.
- Le programme d'études n'était pas adapté aux expériences, aux intérêts ou aux besoins des enfants. Par conséquent, peu d'élèves ont complété leur scolarité.
- Les élèves quittaient les écoles sans avoir acquis les compétences nécessaires pour réussir dans leur communauté ou sur le marché du travail.

La routine quotidienne

La plupart des pensionnats fonctionnent selon un système que l'on appelle « système de demi-journée ». Dans le cadre de ce système, les élèves sont en classe pendant la moitié de la journée et suivent une formation professionnelle l'autre moitié de la journée. À certains égards, le terme *système de demi-journée* est trompeur puisqu'il cache la quantité de travail que les élèves accomplissent dans les pensionnats. Comme l'ont souvent observé de nombreux élèves, enseignants et inspecteurs, le temps imparti à la formation professionnelle est dans les faits consacré à du travail extrêmement répétitif qui offre relativement peu sur le plan de la formation. Il sert plutôt à assurer le fonctionnement de l'école. Au-delà de la demijournée que les élèves consacrent à la formation professionnelle, il n'est pas rare que ces derniers fassent également diverses corvées avant et après les classes. Ainsi, les élèves passent souvent plus d'une demi-journée à travailler pour l'école.

Même s'il est question de « système de demi-journée », il est important de souligner qu'il ne s'agit pas d'un système officiellement établi avec des règles ou des règlements. Certaines écoles n'utilisent pas le système de demi-journée, et celles qui le font l'ont mis en place selon leurs propres conditions. En 1922, le ministère des Affaires indiennes recommande que l'école de Chapleau en Ontario mette en place un système de demi-journée. Dans sa lettre d'instruction, Russell Ferrier, surintendant des Affaires indiennes pour l'éducation des Indiens, informe le directeur de l'école de Chapleau que « dans la plupart des écoles, on utilise ce système toute l'année ». En fournissant un horaire type, Ferrier reconnaît que « cette routine comporte de nombreuses variations, mais, autant que je me souviens, il s'agit du plan d'ensemble en vigueur ». Autrement dit, trente-neuf ans après l'ouverture des premières écoles industrielles dans l'Ouest canadien, le ministère des Affaires indiennes n'est pas en mesure de fournir une description officielle du système de demi-journée : pour décrire ce soi-disant système, le haut fonctionnaire à l'éducation du Ministère ne peut se reporter qu'à ce qu'il a observé dans d'autres écoles⁴.

Selon la description de Ferrier, le directeur d'une école comptant cent élèves séparait les élèves en trois groupes : trente-cinq garçons et filles plus âgés qui travaillaient l'avant-midi, trente-cinq garçons et filles plus âgés qui travaillaient l'après-midi et trente élèves plus jeunes qui étaient « à l'école et en période de loisirs » toute la journée⁵.

Les horaires provenant des rapports annuels du ministère des Affaires indiennes des années 1880 et 1890 indiquent que la vie scolaire était très enrégimentée; la journée commençait dès 5 h 30 et ne se terminait qu'à 20 h 30. Edgar Dewdney, commissaire des Indiens, était convaincu qu'une vie très structurée avait un rôle important à jouer dans le processus visant à « civiliser » un élève. Comme il le dit en 1889 :

La valeur du temps lui est montrée par des exemples en classe, en récréation, ou par tout travail manuel qu'il peut être appelé à faire, par le retour de l'heure où commence chaque devoir de chaque jour et de celle où ce devoir doit être terminé. On ne saurait trop apprécier l'importance d'un tel enseignement pour l'enfant sauvage, car une profonde indifférence pour le temps et l'ignorance de sa valeur sont innées en lui, et lui sont transmises par ses parents comme un héritage⁶.

« Corvée » est un terme militaire pour désigner des tâches non militaires qui peuvent être assignées à un soldat, souvent en guise de sanction. Dans les pensionnats, on utilise le même terme, qui fait généralement référence à des tâches assignées aux enfants. Le tableau 13.1 illustre l'horaire auquel les élèves de l'école de High River (où se trouve aujourd'hui l'Alberta) sont astreints en 1887.

Tableau 13.1. Horaire d'été, école de High River, 1887

Lever	5 h 30
Prières et messe	6 h
Les élèves font leur lit et leur toilette pour l'inspection	6 h 30
Déjeuner	7 h
Corvée, enseignement des métiers	7 h 30
École	9 h
Récréation	11 h 30
Les élèves se mettent en rang et se préparent au dîner	11 h 45
Dîner, récréation	12 h
École et enseignement des métiers	13 h
Classe de chant	15 h 30
Corvée	16 h
En rang, préparatifs pour le souper	17 h 45
Souper, récréation	18 h
Prière, les élèves se rendent en rang au dortoir	20 h
Les lumières sont éteintes	20 h 30

Source : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1887, p. 182-183.

En hiver, la journée commençait une heure plus tard : l'école commençait à 8 h 30 et la prière du soir était à 19 h 30; les lumières devaient être éteintes à 20 h⁷.

Bien que le système de demi-journée était censé s'appliquer uniquement aux élèves plus âgés, la réalité fait en sorte que chaque élève travaille pendant cette période dans la plupart des écoles. À l'école de High River, les élèves qui n'apprennent pas un métier peuvent effectuer deux heures de corvée par jour en hiver et quatre heures en été. Le directeur E. Claude affirme ce qui suit : « Aux plus jeunes d'entr' eux écheoit le sarclage du jardin et l'ouvrage de la maison du côté de leur école ; et je dois dire que durant cet été pas un d'eux n'a pas fait honneur à notre mot de passe : "pas de paresse ici", attendu que toute la besogne a exclusivement été faite par nos élèves⁸. »

Le tableau 13.2 reproduit l'horaire en vigueur à l'école de Qu'Appelle en 1893.

Tableau 13.2. Horaire de l'école de Qu'Appelle, 1893

Lever des élèves	5 h 30
Chapelle	6 h
Faire les lits, lavage, traire les vaches, et pomper de l'eau	6 h 30 à 7 h 15
Inspection des élèves dans les salles de classe pour voir s'ils sont propres et convenablement habillés, leur condition, santé, etc.; note étant prise de ceux qui exigent l'attention ; si c'est pour les vêtements, cela se fait par la Sœur immédiatement après le dîner.	7 h 15 à 7 h 30
Déjeuner	7 h 30

Corvée pour les petits garçons	8 h à 9 h
Les garçons de métier vont à l'ouvrage	8 h
Classe, avec 15 minutes de récréation	9 h à 12 h
Préparatifs pour le dîner	12 h à 12 h 10
Dîner	12 h 10 à 12 h 40
Récréation	12 h 40 à 14 h
Classe et métiers	14 h à 16 h
Corvée, tel que traire les vaches, transporter le charbon, les cendres, remplir les réservoirs, les boîtes à bois, pomper l'eau, balayer	16 h 45 à 18 h
Préparatifs pour le souper	18 h à 18 h 10
Souper	18 h 10 à 18 h 40
Récréation	18 h 40 à 20 h
Prière et coucher	20 h

Source : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893, p. 173.

Les dimanches ne sont pas tellement différents des autres journées. La journée commençait par le déjeuner, puis les corvées, suivis de la préparation pour la messe, du rassemblement à l'Église, du service religieux, du dîner, d'une inspection du médecin et des loisirs jusqu'à 14 h 30, lorsque les enfants se rendaient à la prière. Cette période était suivie des corvées, puis à 17 h d'un sermon du directeur sur la morale et la religion⁹.

À l'école de Wikwemikong, en Ontario, dans les années 1890, les garçons de cinquième année suivent leur formation manuelle de 7 h à 10 h, et de 15 h 30 à 18 h, tandis que les garçons de troisième et quatrième années suivent leur formation de 7 h à 9 h et de 16 h 30 à 18 h. En outre, tous les élèves de l'école consacrent « quelques heures chaque jour » à des corvées comme « le balayage, le frottement des planchers, le sciage et le fendage du bois, la laiterie, le jardinage, le soin des bestiaux, l'aide dans la cuisine, dans le moulin, sur la ferme, etc. » Le directeur fait la déclaration suivante : « Ils aiment ces diverses occupations et deviennent tout à fait laborieux¹⁰. » En 1907, le directeur de l'école de Wikwemikong utilise à peu près le même langage pour signaler que, en plus de la formation professionnelle que les élèves reçoivent, « tous les élèves sont employés quotidiennement pendant deux heures, suivant le sexe et la force, à divers travaux, tels que le balayage, le lavage des planchers, ils scient et fendent le bois de chauffage, s'occupent de la laiterie, du jardinage, du soin du bétail, aident à la cuisine et sur la ferme »¹¹.

Au pensionnat de Shingwauk en 1884 à Sault Ste. Marie, en Ontario, les heures de travail pour les garçons s'étendent de 6 h à 7 h, de 7 h 30 à 8 h, et de 17 h à 18 h. Les garçons doivent porter un insigne en étain sur le bras lorsqu'ils travaillent. Les élèves

qui portent ces insignes n'ont pas le droit de jouer. Les garçons qui suivent une formation d'apprenti travaillent dix heures par jour, puis suivent des cours en soirée¹².

En 1893, W. A. Burman, directeur de l'école de Middlechurch au Manitoba, écrit ce qui suit :

On a maintenu autant que possible la règle de la demi-journée de classe, bien qu'à cause du manque de grands enfants pour les travaux nécessaires, quelques-uns de ces derniers ont dû travailler tout le temps à leurs diverses occupations. Cela cependant, a l'avantage de les préparer graduellement au genre de vie qu'ils doivent attendre dans un avenir rapproché¹³.

À la fin du XIX^e siècle, ce régime est devenu universel dans les écoles industrielles. Dans son rapport annuel de 1898, le directeur de l'école de Battleford écrit : « Tous les élèves, à l'exception des plus petits ou des plus retardés, sont au service du "système de demi-journée"¹⁴. » Cette même année, à l'école de High River, « [t]ous les garçons s'occupent des travaux agricoles ; les apprentis dans les différents ateliers ne travaillent pas seulement sur la ferme de l'école, mais de plus s'engagent au service des cultivateurs durant la fenaison et le temps de la moisson »¹⁵. Pour l'école d'Alert Bay, en Colombie-Britannique, on affirme : « Comme d'habitude tous les garçons travaillent de deux à trois heures chaque jour¹⁶. » À Williams Lake, en Colombie-Britannique, on dit qu'« à l'exception des plus jeunes, les garçons apprennent la culture et le jardinage, à traire les vaches et à travailler aux foins »¹⁷.

Certains élèves ne font rien d'autre que travailler. En juin 1898, le directeur de l'école industrielle de Calgary, qui avait été inaugurée l'année précédente, rapporte que l'école n'avait pas eu d'enseignant avant le mois d'avril. Il laisse entendre que cela avait été un avantage puisque « nous avons pu consacrer plus de temps aux travaux du dehors, que nécessitait un bâtiment nouvellement construit comme le nôtre »¹⁸. Un garçon, Nelson Peters, fugue si souvent de l'école Mount Elgin à Muncey, en Ontario, que le directeur en avait conclu que les coûts engagés pour le retrouver étaient devenus trop élevés. Il avait initialement prévu de renvoyer le garçon, mais a ensuite proposé de le « garder pour le faire travailler aux champs avec une équipe et de ne pas l'envoyer en classe ». Le garçon a accepté et est demeuré à l'école deux autres années sans jamais aller en classe¹⁹.

Le système de demi-journée a contribué directement aux carences pédagogiques du système des pensionnats. Tout au long de cette période, les élèves non autochtones fréquentent des écoles qui leur offrent une formation scolaire à temps plein. Un horaire de 1921 d'une école publique indique que les cours commençaient à 9 h et se poursuivaient jusqu'à 16 h, avec deux récréations de 15 minutes et une pause-repas d'une heure. Cet horaire s'appliquait aux élèves de la première à la huitième année. Les élèves plus âgés avaient autant d'heures de cours que les plus jeunes²⁰. En Colombie-Britannique, en 1939, le commissaire des Indiens, D. M. MacKay, émet

cette opinion à propos d'un des pensionnats qu'il a visités « J'ai tendance à croire qu'il y a trop de travail de production non éducatif ». À son avis : « Lorsque les enfants ont une journée si chargée et travaillent selon le régime de la demi-journée, qui comporte énormément de travail de production, la tendance serait à la réduction de l'efficacité de l'école en tant qu'institution d'enseignement. C'est probablement le cas dans la plupart de nos pensionnats en Colombie-Britannique²¹. »

Que ce soit en classe, aux champs ou même dans la communauté, c'était une vie enrégimentée que de nombreux élèves en sont venus à détester. Margaret Stonechild, qui a fréquenté des pensionnats au Manitoba et en Saskatchewan dans les années 1930, en a eu assez de cet asservissement. « En rang ici, en rang là. "Oh, voici venir les vaches", pouvait-on entendre les gens nous dire et rire de nous parce que nous étions tous en rang en paradant vers l'Église à Brandon²². »

Le programme d'études

Lorsque les écoles industrielles sont créées dans les années 1880, les instructions qu'on fournit aux directeurs donnent très peu d'indications sur le programme d'études ou sur la qualification des enseignants. La lettre de 1883 du commissaire des Indiens Edgar Dewdney au directeur Thomas Clarke de l'école de Battleford stipule que le personnel devrait comprendre un directeur, un formateur en agriculture et « une femme pour agir à titre de surveillante et également pour faire la cuisine ». Nulle mention n'était faite d'embaucher d'autres enseignants²³. Les règlements que le sous-ministre Lawrence Vankoughnet édicte pour l'école de Cranbrook, en Colombie-Britannique, en 1889 ne font référence ni à l'embauche d'enseignants ni à des objectifs pédagogiques; les règlements stipulent simplement que le directeur « devrait offrir aux élèves une instruction, au moyen de toute l'assistance nécessaire qu'il peut employer à ces fins, dans les disciplines de base de l'éducation ». Le contremaître de l'école, qui devait « s'occuper des garçons pour le travail à l'extérieur », devait enseigner les métiers pour lesquels il était qualifié²⁴. Le *Règlement relatif à l'éducation des enfants Sauvages* de 1894 traite presque uniquement des questions de présence : aucune mention des normes d'éducation ou des normes de qualification des enseignants²⁵. Dans ces conditions, le programme d'études est laissé à la discrétion des directeurs nommés par les instances ecclésiastiques.

Cependant, en 1889, le ministère des Affaires indiennes publie dans son rapport annuel les « programmes d'études standards pour le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest » (Tableau 13.3). Il s'agit d'un programme pour les écoles primaires, qui comprend cinq niveaux que les élèves des écoles industrielles doivent suivre. Le programme d'études est régi par les quatre thèmes de base : lecture, écriture,

Tableau 13.3. Programmes d'études standards, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest, 1889

Sujet	1 ^{re} classe	2 ^e classe
Lecture et récitation	Abécédaire et cartons	Première moitié du « premier livre de lecture »
Épellation	Les mots les plus simples	Mots tirés de la première moitié du « premier livre de lecture »
Écriture	Faits élémentaires sur ardoises	Sur ardoises. Transcrire d'un livre ou du tableau noir des lettres ou des mots simples.
Dictée		Lettres et mots courts.
Arithmétique	Chiffres – Nombres, addition et soustraction (mentales) d'unités.	Tables de multiplication jusqu'à 5. Addition et soustraction mentales.
Leçons objectives, conversation anglaise	Explication d'objets ordinaires, verbes en action, mouvements et conversations instructifs	
Langue anglaise et grammaire	Nommer des objets ordinaires, apprendre les noms des jours, des semaines, des mois, etc.	Nommer des objets ordinaires, et exprimer des idées simples d'une façon intelligible
Géographie	Instructions verbales sur les faits nécessaires à l'intelligence parfaite des « définitions » géographiques.	
Musique vocale	Hymnes et chants simples	
Instruction religieuse	Lecture de l'écriture sainte, les dix commandements, la prière dominicale, la vie du Christ, etc.	

Source : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1889, p. 172.

d'ustensiles en métal, et n'utilisent que la hache de pierre, des têtes de flèches en silex et des poteries en argile. Ils n'ont même jamais entendu parler d'une invention aussi simple que la roue. » Dans les nombreuses représentations stéréotypées des peuples autochtones que contient cet ouvrage, notons cette citation de l'explorateur français Jacques Cartier, qui disait aux élèves : « On peut, en vérité, les appeler des Sauvages, car il n'y a pas de gens plus pauvres qu'eux dans le monde; et je crois qu'ils ne possèdent rien qui n'a une valeur de plus de cinq sous, en dehors de leurs canots ou de leurs filets. [...] Ils sont de grands voleurs, et voleront tout ce qu'il y a à voler. » Dans un autre ouvrage intitulé *Building the Canadian Nation*, à partir de 1942, on décrit les difficultés

3e classe	4e classe	5e classe
« Premier livre de lecture ».	« Deuxième livre de lecture »	« Troisième livre de lecture »
Mots tirés du « Premier livre de lecture ».	Mots tirés du « Deuxième livre de lecture »	Mots tirés du « Troisième livre de lecture »
Sur ardoises et sur papier. Mots et phrases courtes copiés du livre ou du tableau noir.	Phrases tirées du livre, sur ardoises et papier, ou cahier.	Transcription soignée du manuscrit ou de l'imprimé.
Mots tirés du « Premier livre de lecture ».	Phrases tirées du « Premier » ou du « Deuxième » livre de lecture.	Phrases tirées du « Deuxième » et du « Troisième » livres de lecture.
Tables de multiplication, numération, +, -, x, ÷, mentales, et simples exercices dans les mêmes règles sur ardoises; diviseurs et multiplicateurs au-dessous de 12.	Idem - Tables de division et de multiplication au complet. Tables, poids et mesures, +, -x, ÷ ; diviseurs et multiplicateurs au-dessus de 12. Exercices mentals.	Toutes les règles simples; l'élève est familiarisé avec les réductions, et l'arithmétique mentale.
Idem - L'intelligence de l'élève est cultivée à mesure qu'il fait des progrès dans la lecture, i.e. on lui fait bien comprendre ce qu'il lit, car il ne doit pas avancer en lecture mécanique plus vite qu'en compréhension. Les leçons objectives sont destinées à expliquer les lectures aussi bien que les choses qui nous entourent. Le maître a aussi recours à des conversations instructives.		
Exprimer des pensées en anglais simple, grammaticalement.	Composer des phrases simples ; connaître les verbes, les noms, les adjectifs.	Nommer les parties du discours, comprendre leurs emplois et les reconnaître.
	Définitions, cartes du Canada, géographie locale, le monde, etc.	

qu'ont eues les missionnaires à travailler avec les « tribus nomades qui vivaient au jour le jour dans un état de saleté, et souvent de privations, presque indescriptible ». Selon ce livre, « l'Indien est attaché à ses superstitions, à sa croyance en la magie, à ses fêtes et à ses cérémonies, qui ne sont souvent pas mieux que des orgies sauvages »²⁹. En raison de leur formation ou des textes mis à leur disposition, les enseignants des pensionnats sont loin d'être formés pour donner un enseignement significatif sur « la civilisation des sauvages » ou les « histoires des sauvages du Canada ».

Le programme indique ce qui suit : « Il faut faire tous les efforts possibles pour engager les élèves à parler anglais, et pour leur apprendre à le comprendre ». Les

Tableau 13.4. Programme d'études pour les écoles indiennes, 1894

Matières	1re classe	2e classe	3e classe
Anglais	Reconnaître les mots et faire des phrases. Simples sons des lettres de l'alphabet. Copier des mots.	Sons continués. Continuer de faire des phrases. Orthographe, orale et écrite. Dictée de mots appris et de phrases simples.	Sons complétés. Simples homonymes expliqués. Continuer de faire des phrases. Orthographe, orale et verbale. Dictée de phrases. Composer des phrases sur des choses et des actions.
Notions générales	Faits se rapportant aux affaires de l'école. Développer ce qui est déjà connu. Jours de la semaine, mois.	Les saisons. Mesures de longueur et poids d'un commun usage. Couleurs. Commencer les règnes animal et végétal, leurs fonctions et usages, culture, croissance, etc. Choses dans l'école et qui s'y rattachent, et leur rôle.	Les règnes animal et végétal continués. L'argent. Les métaux utiles
Écriture	Traits et mots élémentaires sur l'ardoise. Grande écriture ronde	Mots, etc. sur l'ardoise. Grande écriture ronde.	Ardoise et transcription du premier livre de lecture. Écriture ronde moyenne.
Arithmétique	Les nombres 1 à 10 : leurs combinaisons et séparations, orales et écrites; les signes +, -, x, ÷, compter jusqu'à 10 par unités, par deux, trois, etc. Emploi et signification d'une demie, d'un tiers, d'un dixième. Faire et montrer une demie, un quart, un huitième, un tiers, un sixième, un neuvième, un cinquième, un dixième, un septième (pas de chiffres); Problèmes simples. Oraux.	Nombres 10 à 25 : leurs combinaisons et séparations, (orales et écrites). Compter jusqu'à 25 par unités, par deux, trois, etc. Emploi et signification d'une demie, d'un tiers, d'un quart, etc., jusqu'à un vingt-cinquième (pas de chiffres); Problèmes simples donnant des gallons en peck, des pecks en boisseaux, les mois en année, les pouces en pieds, la livre, des monnaies courantes jusqu'à 25 cents. Additions en colonnes, aucun total ne devant dépasser 25	Nombres 25 à 100 : leurs combinaisons et séparations, (orales et écrites). Compter jusqu'à 100 par unités, par deux, trois, etc. jusqu'aux dizaines. Emploi et signification d'un vingt-sixième, un vingt-septième, etc., jusqu'à un centième (pas de chiffres). Addition, soustraction, division et division de fractions du deuxième cours. Lettres numériques romaines de I à C. Problèmes simples donnant les secondes en minutes, les minutes en heures, les heures en jour, les livres en boisseau, les feuilles en main, les mains en rames.

4e classe	5e classe	6e classe
Sons revus. Développement de phrases. Orthographe, orale et écrite. Écrire des lettres. Compositions simples, orales et écrites, passant en revue les leçons du cours de notions générales.	Développement et correction de phrases continués. Orthographe, orale et écrite. Continuer d'écrire des lettres. Composition facile, orale et écrite, passant en revue le cours de notions générales.	Analyse de phrases simples. Parties du discours. Orthographe, orale et écrite. Continuer d'écrire des lettres. Composition orale et écrite, passant en revue le cours de notions générales
Règnes animal, végétal et minéral continués. Usages des chemins de fer et des navires. Expliquer la fabrication d'articles d'un commun usage. Les races humaines.	Les mêmes développés. Lois d'un usage journalier sur les incendies, le gibier, etc.	Relations sociales. Sièges du gouvernement au Canada. Système de représentation et de judicature. Commerce et échange de produits.
Transcription des livres nos 2 et 3. Écriture ronde majeure.	Transcription des livres nos 4 et 5. Écriture ronde fine.	Transcription des livres nos 6 et 7. Écriture ronde fine.
Numération et notation jusqu'à 10 000; Règles simples jusqu'à 10 000; Addition, soustraction, division et la division de fractions déjà connues (chiffres); Employer les termes, numérateur, dénominateur, etc.; Numération romaine jusqu'à 2 000; Problèmes gradués donnant les autres tables de réduction. Faire des règles simples tous les jours pour s'accoutumer à calculer exactement et rapidement.	Notation et numération complétées; Réduction régulière. Fractions ordinaires jusqu'aux trentièmes. Dénomination de fractions. Faire des règles simples tous les jours pour s'accoutumer à calculer exactement et rapidement. Problèmes gradués. Lire et écrire des décimales jusqu'aux millièmes inclusivement.	Facteurs, mesures et multiples. Fractions ordinaires complétées. Application facile de mesures carrées et des mesures cubiques. Faire des règles simples tous les jours pour s'accoutumer à calculer exactement et rapidement. Application facile du tant pour cent. Problèmes gradués.

Matières	1re classe	2e classe	3e classe
Géographie	Développement des notions géographiques en prenant pour exemple les caractères géographiques des environs. Leçons élémentaires sur la direction, la distance, l'étendue.

4e classe	5e classe	6e classe
<p>(a) Revue des leçons du 3e cours. Leçons pour inculquer la simple conception du globe terrestre comme une grosse boule dont la surface est de terre et d'eau, entourée par l'air, éclairée par le soleil, et ayant deux mouvements.</p> <p>(b) Leçons sur la configuration de la terre, d'abord à l'aide de l'observation, ensuite, au moyen de carton à mouler, de modèles et de dessins sur le tableau.</p> <p>(c) Préparation pour les cartes et usage de celle-ci. (Revue des leçons sur la position, la distance, avec représentations tracées suivant l'échelle.) Étude de la carte des environs tracée sur le tableau. Cartes de la configuration de la terre tracée d'après des formes moulées. Méthode pour apprendre les signes conventionnels des cartes muettes.</p> <p>(d) Étude générale sur le globe et les cartes. L'hémisphère, le continent, les océans et grandes îles, leurs positions et dimensions respectives. Les positions, climat, configuration, contour, alentours, principales montagnes, rivières et lacs des continents ; les pays les plus importants, les productions, populations, faits et associations intéressants.</p>	<p>Étude simple des pays importants de chaque continent, à commencer d'abord par la province où est située l'école et par le Canada. La position du pays dans le continent ; sa configuration, son climat, ses productions, sa population, ses occupations, mœurs, coutumes, ses localités et villes principales, etc. Les cartons à mouler et cartes à tracer serviront à cette étude.</p> <p>Simple étude des pays les plus importants de chaque continent, etc. , etc.</p>	<p>(a) La terre comme globe. Simples exemples et données sur sa forme, ses dimensions, les méridiens et les parallèles, avec leur usage ; ses mouvements et leurs effets comme le jour et la nuit, les saisons, les zones, avec leurs traits caractéristiques tels que les vents et les courants de la mer, le climat en tant qu'affectant la vie de l'homme</p> <p>(b) Configuration et conditions physiques de l'Amérique du Nord, de l'Amérique du Sud, et de l'Europe, étudiés et comparés. Leur position sur le globe ; leur position relative à d'autres grandes divisions, leurs dimensions, forme, surface, drainage, leurs animaux et végétaux, leurs ressources, etc.</p> <p>Avantages naturels des villes.</p> <p>(c) Observation qui devront accompagner l'étude de la géographie- mouvements apparents du soleil, de la lune et des étoiles, et heures diverses de leur lever et de leur coucher ; différence de chaleur des rayons solaires aux différentes heures du jour ; changement dans la direction des rayons du soleil pénétrant par une fenêtre de la maison d'école, à la même heure au cours de l'année ; longueurs variables des ombres en plein midi ; changements de la température, du vent et des saisons.</p>

Matières	1re classe	2e classe	3e classe
Morale	La pratique de la propreté, de l'obéissance, du respect, de l'ordre, de la bienséance.	Le bien et le mal. La vérité. Observer toujours un extérieur et une conduite convenables	Indépendance. Respect de soi-même. Développer les raisons qui doivent toujours faire observer un extérieur et une conduite convenables.
Lecture	«Abécédaire »	« Premier livre de lecture »	«Deuxième livre de lecture »
Récitation	Doivent commencer dans la deuxième classe, aller de pair avec ce qui s'enseigne en anglais, et consister en pièce de vers et de prose renfermant les plus hautes maximes et pensées morales et patriotiques.		
Histoire	Histoire des Sauvages du Canada et de leur civilisation.		
Musique vocale	Simples hymnes et chansons. Les sujets de ces derniers devront être intéressants et patriotiques. Les airs gais et jolis.		
Exercices physiques	Exercices, souvent accompagnés de chant, pour recréer l'esprit pendant que les élèves sont à l'ouvrage, et pour améliorer le physique.		
Instruction religieuse	Lecture des Saintes Écritures. Les dix commandements. L'Oraison dominicale. La vie de Jésus-Christ, etc.		

OBSERVATION – ANGLAIS. Il faut faire tous les efforts possibles pour engager les élèves à parler anglais, et pour leur apprendre à le comprendre ; sans cela, tout le travail de l'instituteur n'aboutira probablement à rien.

LECTURE – Il faut apprendre aux élèves à lire haut et distinctement. Il faut leur expliquer complètement chaque mot et chaque phrase, et de temps à autre, l'instituteur leur demandera de donner le sens d'une leçon ou d'une phrase, dans leurs propres termes, en anglais et aussi dans leur langue s'il la comprend.

Source : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. 246-249.

arithmétique et religion. On enseigne la musique, mais la priorité est accordée aux cantiques religieux²⁶.

En 1894, le ministère des Affaires indiennes publie le « Programme d'études des écoles indiennes », lequel s'applique apparemment à toutes ses écoles, d'un bout à l'autre du pays (voir le tableau 13.4). Le programme est publié l'année de l'adoption par le gouvernement de ses premiers règlements officiels en matière d'éducation des Indiens. Ce programme et ces règlements constituent les premières tentatives du gouvernement pour imposer un certain ordre dans l'ensemble des pensionnats et des écoles industrielles qui existaient alors un peu partout au pays. Conformément au programme, un enseignant était tenu de suivre ce programme « autant que les circonstances le permettront »²⁷. Même si des changements ne peuvent être apportés, en

4e classe	5e classe	6e classe
Amour du travail. Honnêteté. Économie.	Droits de citoyens des sauvages. Patriotisme. Amour du travail. Économie. Pouvoir à sa subsistance. Charité. Paupérisme.	Vie sauvage et vie civilisée. Patriotisme. Maux résultant de l'isolement des sauvages. Admission à la jouissance des droits de citoyen, le travail, loi de la vie. Rapport des sexes relativement au travail. Devoirs privés et publics.
«Troisième livre de lecture »	« Quatrième livre de lecture »	« Cinquième livre de lecture »
Histoire de la province dans laquelle est située l'école.	Histoire du Canada (commencée)	Histoire du Canada (continuée).
<p>GÉNÉRALE - L'enseignement doit être direct, la voix et le tableau en seront les principaux agents. On évitera l'emploi de livres de texte ou manuels quand il ne sera pas nécessaire. Remarque : On regardera comme une preuve de l'incompétence de l'instituteur, si l'on voit que les élèves ne lisent qu'en « perroquet », c'est-à-dire sans comprendre de tout ce qu'ils lisent. Et l'observation suivante s'applique à tout ce qui est l'objet de l'enseignement :- Tout doit être parfaitement compris avant qu'un élève passe à d'autres études.</p>		

théorie, qu'avec l'autorisation du gouvernement, l'inspection des écoles, en particulier dans l'Ouest, est limitée et effectuée de manière laxiste²⁸.

En mettant un fort accent sur les quatre clés du savoir, le programme ne diffère pas sensiblement de ce qui était enseigné dans les écoles publiques à cette époque. Malgré le fait que dans le programme de troisième année, on devait enseigner aux élèves les « histoires des Indiens du Canada et leur civilisation », il est hautement improbable que les écoles publiques au Canada aient offert un enseignement réel sur le thème de la culture autochtone ou de leurs réalisations. Pendant une bonne partie du XX^e siècle, lorsque les manuels scolaires canadiens abordent le sujet des peuples autochtones, ils le font généralement en des termes vagues, négatifs et stéréotypés. En 1928, un manuel intitulé *A First Book of Canadian History* les décrit comme « un peuple quelque peu primitif. Ils n'ont pas appris l'art de la fabrication d'outils et

enseignants sont encouragés à permettre aux élèves de réaffirmer des concepts dans leur propre langue, à la condition que l'enseignant parle cette langue. Le programme insiste fortement sur la nécessité d'apprendre aux enfants à « lire haut et distinctement ». Dans les années qui suivront, les inspecteurs déploreront la piètre qualité de l'anglais parlé par les élèves. Il est également intéressant de noter que l'enseignement devait être direct et que l'on devait faire usage de la « voix et le tableau », tout en évitant « l'emploi de livres de texte ou manuels quand il ne sera pas nécessaire ». Bien qu'on puisse en dire beaucoup sur la valeur de l'enseignement direct et interactif, l'utilisation minimale de manuels témoigne de la croyance selon laquelle les écoles ne devaient fournir qu'une formation scolaire limitée³⁰. En raison de ces éléments, le programme semble refléter les points de vue d'Andsell Macrae et de Hayter Reed. En 1886, en tant que premier inspecteur pour les écoles des Affaires indiennes, Macrae souligne la nécessité d'enseigner aux élèves « les leçons de la vie » et non pas les « connaissances contenues dans les livres »³¹. Pendant qu'il était commissaire des Indiens, Reed avait été impressionné par la manière dont une grande partie de l'enseignement offert à l'Institut Mohawk de Brantford, en Ontario, se faisait au moyen de leçons pratiques, en utilisant très peu les manuels³².

Au XIX^e siècle, très peu d'élèves atteignent les programmes des cinquième et sixième années. Le tableau 13.5 montre la répartition des années scolaires dans les pensionnats en 1898. Parmi les 1 454 élèves inscrits dans ces pensionnats, 992 (68 %) se situent dans les trois premières années du programme. Seulement 39 élèves (2,6 %) atteignent la sixième année³³.

Tableau 13.5. Répartition des élèves selon leur année scolaire dans 21 pensionnats canadiens en 1898

Année scolaire	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe	4 ^e classe	5 ^e classe	6 ^e classe
Nombre d'élèves	370	265	357	234	189	39

Source : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 253-356

Dès le départ, certains directeurs et enseignants ont bien vu que le programme d'études n'était pas pertinent par rapport à la vie des élèves et aux expériences qu'ils ont vécues. En 1903, le directeur des pensionnats anglicans de la réserve des Pieds-Noirs, située dans ce qui est maintenant l'Alberta, déclare : « Nous comprenons le besoin pour les plus âgés d'un livre de lecture plus approprié à leurs occupations futures que celui qui est maintenant en usage³⁴. » Le directeur de Middlechurch, W. A. Burman, a attiré l'attention du gouvernement sur le même sujet :

L'étude de l'anglais a été l'objet d'une attention spéciale; mais, avec tous ceux, sans doute, qui se trouvent engagés dans cette entreprise, j'ai constaté le besoin

de livres spécialement adaptés à l'usage des élèves. Ceux que nous possédons maintenant contiennent beaucoup de choses qui sont propres à décourager les élèves dans leurs efforts pour surmonter les difficultés de la langue anglaise. Plusieurs des sujets traités dans ces livres ne peuvent être compris sans avoir sur le monde une connaissance plus étendue que celle possédée par des sauvages, quel que soit leur âge³⁵.

Certains enseignants reconnaissent aussi que de nombreux élèves pouvaient ne pas se sentir très familiers avec les sujets abordés dans le programme d'études. Margaret Butcher s'est rendu compte quand elle enseignait l'histoire biblique du Bon Berger à ses élèves de l'école de Kitamaat, en Colombie-Britannique, que « pas un seul enfant n'avait déjà vu un mouton »³⁶. Après une visite à l'école d'Hobbema, en Alberta, en 1926, un inspecteur note ce qui suit : « Il faut porter attention, cependant, à ce que le premier vocabulaire de l'enfant fasse appel à ses intérêts innés, un sujet qui nécessite une étude particulière dans son application aux élèves indiens qui n'ont aucune connaissance de la langue anglaise avant d'entrer à l'école³⁷. »

Le programme fédéral semble être resté le même jusque dans les années 1920. En 1920, le sous-ministre Duncan Campbell Scott écrit : « Notre objectif est que les cours offerts dans nos écoles indiennes se conforment aussi étroitement que possible au programme offert dans les écoles publiques des provinces dans lesquelles elles se trouvent. » Pour atteindre cet objectif, il a entamé des négociations avec les gouvernements dans les provinces des Prairies afin que celles-ci embauchent des inspecteurs provinciaux pour inspecter les écoles des Affaires indiennes³⁸. Le rapport annuel de l'année suivante indique : « Le cours d'études est le même que celui qui est prescrit pour les écoles provinciales publiques et séparées et on le suit à la lettre³⁹. »

Qualification des enseignants

En 1880, sir John A. Macdonald, qui cumule les fonctions de premier ministre et de ministre des Affaires indiennes, écrit dans un mémoire au Cabinet que « tous les professeurs des écoles indiennes aux Territoires du Nord-Ouest et ailleurs, qu'ils soient désignés par des instances religieuses ou par le Ministère, sont tenus de détenir un certificat de compétences et de personnalité qu'ils auront déposé au Ministère »⁴⁰. Toutefois, au cours de cette période (de 1867 à 1939), le gouvernement n'adoptera jamais de règlement imposant aux enseignants des écoles des Affaires indiennes de satisfaire aux conditions de qualification établies dans le mémoire Macdonald. Cette situation est imputable dans une large mesure à la réticence de l'État à engager les dépenses que représentent les salaires d'enseignants qualifiés.

Les difficultés à recruter des enseignants compétents ne sont pas limitées aux seuls pensionnats. À la fin du XIX^e siècle, les conditions de qualification des professeurs

sont minimales dans toutes les écoles canadiennes, et tout particulièrement dans les écoles élémentaires. Selon Robert M. Stamp, historien de l'enseignement :

Dans les premières années qui ont suivi la proclamation de la confédération, une jeune femme n'ayant pas 20 ans ou un sous-officier renvoyé incapable de trouver meilleur emploi peuvent toujours « prendre en charge » une école à classe unique. Avec le peu de formation dont ils disposent, de tels instituteurs ne peuvent guère que se retrancher dans l'exercice du par cœur, à grand renfort de coups de verge pour sanctionner les mémoires défaillantes⁴¹.

En 1885, pas plus de deux cent quatre-vingt-cinq des quatre cent quarante-six instituteurs à l'emploi des écoles protestantes du Manitoba (à l'époque, deux systèmes scolaires, protestant et catholique, se côtoient dans la province) sont formés pour l'enseignement. En outre, cette formation se limite à quatre semaines d'école normale (établissement de formation pour l'enseignement), dans le but de faire acquérir quelques compétences aux professeurs sans qualification⁴².

Les collectivités rurales font face à des difficultés particulières pour recruter des instituteurs qualifiés. Une enquête de 1913 conclut que 93 % des instituteurs non qualifiés travaillant en Alberta, en Saskatchewan et en Ontario enseignent dans des écoles rurales. Les raisons de cet état de fait sautent aux yeux : dès 1900, les salaires des enseignants d'écoles urbaines atteignent le triple de ceux accordés aux instituteurs ruraux. Fait non surprenant, chaque année, le quart de ces derniers quittent leur poste⁴³. Le problème perdure : dans les années 1940, le gouvernement du Manitoba continue de délivrer des « autorisations spéciales » permettant à des professeurs sans formation de travailler dans les écoles publiques de la province⁴⁴.

Le recrutement des professeurs des pensionnats est dévolu aux instances religieuses, comme l'observe Martin Benson, agent de la Direction générale des écoles des Affaires indiennes, dans son rapport de 1897 sur les écoles industrielles. Il estime que la politique permettant aux Églises d'embaucher du personnel sans approbation du Ministère « a mené à des résultats profondément insatisfaisants et a gravement nuï à la politique du Ministère en matière d'éducation ». Pour remédier à cette situation, écrit-il, les Affaires indiennes commencent à exiger, quand les circonstances le permettent, que les professeurs disposent d'un certificat d'enseignant reconnu par la province. La règle demeure facultative en raison de la difficulté de trouver des enseignants qualifiés « qui sont disposés à accepter la rémunération offerte pour le travail qu'on leur demande »⁴⁵. Ceux que les autorités ecclésiastiques parviennent à recruter ne sont « généralement pas faits pour la profession d'enseignant, pas tant par manque d'études dans le domaine que par leur inaptitude à adapter leur enseignement aux besoins des enfants »⁴⁶.

Dix ans plus tard, les établissements religieux sont encore responsables du recrutement. En 1909, A. W. Neill, agent des Indiens de la Colombie-Britannique, découvre fortuitement que le directeur du conseil scolaire d'Alberni, qui relève de son

organisme, a donné sa démission et que son successeur a déjà été désigné. Dans la lettre qu'il rédige pour se plaindre à ses supérieurs, il rappelle qu'au meilleur de ses connaissances, aucun membre d'un conseil scolaire ne peut être désigné sans la sanction du gouvernement. Il estime que cette règle est « lettre morte ». Il écrit qu'en réalité, « les divers établissements religieux nomment le directeur et les enseignants sans consulter le Ministère ». Une fois que le nouveau titulaire prend ses fonctions, le conseil demande à l'agent Neill de « déclarer le fait au Ministère, qui répond ensuite par une approbation officielle ». Il considère que le ministère des Affaires indiennes éprouverait un réel embarras à ne pas s'incliner devant le fait accompli, étant donné « qu'il serait extrêmement difficile pour le Ministère de refuser un candidat qui a déjà traversé peut-être des milliers de milles avec sa famille pour venir s'installer sur place ». Il croit que les Affaires indiennes devraient donner leur aval aux nominations avant que les titulaires n'aient fait le voyage.

Par ailleurs, comme le directeur joue un rôle clé dans la réussite ou l'échec d'une école, l'agent Neill recommande également qu'il dispose d'au moins « quelques études postsecondaires », mais aussi qu'il « possède l'équivalent d'un certificat d'enseignant de première classe ainsi qu'une expérience antérieure chez les Indiens ». Puisque le nouveau directeur de l'école d'Alberni, W. A. Hendry, détient de telles qualifications, le moment est plutôt propice, selon lui, pour que le Ministère « annonce qu'il faudra désormais appliquer le règlement »⁴⁷. A. W. Vowell, surintendant des Indiens de la Colombie-Britannique, trouve excellentes les recommandations d'A. W. Neill sur les obligations de qualification, à part le fait qu'elles « aggraveraient les grandes difficultés qu'on connaît actuellement — diton — pour trouver des enseignants compétents ». Si les établissements religieux étaient tenus de satisfaire à des exigences plus strictes en matière de qualification d'enseignants, écrit-il, le gouvernement pourrait s'attendre à ce que ces organisations demandent « de plus grosses subventions ». Or, il croit savoir que, pour les Affaires indiennes, « il n'est pas à l'ordre du jour d'accorder des hausses de subventions pour les conseils scolaires et les écoles industrielles des Indiens »⁴⁸. Hendry tiendra moins de deux ans à son poste de directeur d'Alberni. À l'arrivée de son successeur, H. B. Currie, en 1910, l'agent Neill est contrarié une fois de plus. Il écrit que, même si Currie et son épouse sont des gens bien, « ils n'ont absolument aucune expérience de ce genre de travail, aucune compétence en direction d'école, en infirmerie ou en relation avec les Indiens; ils ne semblent pas non plus avoir été pleinement renseignés sur leurs conditions de travail »⁴⁹.

L'entente conclue en 1910 entre le gouvernement fédéral et les Églises, qui établit un accord de financement par nombre d'élèves pour trois classes et trois pensionnats, et qui définit les responsabilités respectives du gouvernement et des instances religieuses relativement aux écoles, contourne également la question de la qualification des enseignants. Aux termes de l'entente, les directeurs d'école ne doivent pas :

[...] employer, sauf pour une période ne dépassant pas six mois, un professeur ou instructeur tant que le surintendant général n'aura pas reçu de preuves satisfaisantes à ses yeux que le titulaire est en mesure de s'adresser à ses élèves en anglais, qu'il parle et écrit couramment cette langue et qu'il possède les autres qualités qui, selon lui, peuvent s'avérer nécessaires.

Le contrat exige également que les écoles fournissent « des instituteurs et des agents qualifiés pour fournir un enseignement religieux aux élèves aux moments appropriés »⁵⁰. Ces exigences minimales permettent de poursuivre le recrutement d'enseignants sans formation.

Les écoles éprouvent alors de grandes difficultés à recruter du personnel, même sans l'application des règles officielles. En 1908, après sa tournée des écoles et des réserves de l'Ouest canadien, l'inspecteur des Affaires indiennes F. H. Paget rapporte qu'à l'école de Battleford, en Saskatchewan, les « changements de personnel fréquents n'ont pas été bénéfiques à l'établissement ». Le problème ne vient pas tant du directeur, mais du fait que « des emplois mieux rémunérés sont disponibles dans le district, qui plus est, les salaires versés ne sont pas aussi élevés que ceux d'autres établissements publics »⁵¹. À l'école anglicane de la réserve des Gens-du-Sang, en Alberta, on dénombre quatre postes vacants. L'inspecteur Paget observe « qu'il est particulièrement difficile de retenir un personnel efficace avec les maigres salaires en vigueur et qu'il continuera d'en être ainsi jusqu'à ce que nos écoles soient en mesure de proposer des rémunérations aussi élevées qu'à d'autres établissements publics »⁵².

Après de l'opinion publique, le gouvernement essaie de minimiser ce problème persistant. Dans son rapport annuel de l'année 1914, Duncan Campbell Scott écrit :

Autant que possible on s'assure pour les écoles des sauvages les services d'instituteurs ayant les aptitudes professionnelles, et dans les sections des différentes provinces colonisées depuis longtemps, un pourcentage élevé de nos instituteurs sont ainsi qualifiés. Cependant, sur les réserves les plus éloignées [sic], on a pu difficilement obtenir des instituteurs munis de certificats. On a jugé les salaires offerts aux instituteurs de ces localités comme élevés, et on leur fournit le logement, mais ceci compense difficilement l'isolation et le manque de société. Plusieurs de nos instituteurs qui n'ont pas de qualifications professionnelles ont une longue expérience et plusieurs réussissent très bien⁵³.

Il répétera cette constatation, souvent telle quelle, dans les huit rapports annuels suivants⁵⁴. En 1923, après une hausse effective du financement, D. C. Scott rapporte enfin que « [l']échelle des salaires a été élevée et les services de meilleurs instituteurs qualifiés ont pu être retenus »⁵⁵. Dans le rapport de l'année suivante, il semble tempérer son enthousiasme, puisqu'il déclare simplement qu'il y a eu « des efforts soutenus pour obtenir les services des meilleurs professeurs qualifiés possibles pour l'enseignement académique et le travail manuel dans tous nos pensionnats »⁵⁶. Un an plus tard, il écrit : « Beaucoup plus de professeurs qualifiés sont employés et un

ameublement plus approprié est fourni aux classes ainsi qu'au développement des métiers et des exercices physiques afin de donner plus d'attrait aux instructions⁵⁷. »

Malgré l'optimisme de ces rapports, en réalité, les progrès demeurent médiocres pour ce qui est du recrutement de professeurs qualifiés, aussi bien pour les pensionnats que les externats. Une inspection à l'école catholique de la réserve des Gens-du-Sang (Alberta), en 1914, révèle qu'aucun des deux professeurs n'a de certificat d'enseignant⁵⁸. Neuf ans plus tard, le secrétaire des Affaires indiennes, J. D. McLean, avise le directeur de cette école que l'inspecteur provincial « a présenté un rapport défavorable de l'enseignement et des aptitudes » des deux professeurs et qu'il se voit contraint de demander leur remplacement⁵⁹. En 1925, il écrit de nouveau au directeur pour lui faire savoir que l'inspecteur a transmis un rapport défavorable sur les compétences en langue anglaise de l'un des professeurs et « qu'il lui saura gré de prendre dans les meilleurs délais les dispositions nécessaires pour trouver un enseignant plus qualifié »⁶⁰.

En 1922, le conseil scolaire anglican des Indiens et des Eskimos reconnaît que, par le passé, il a accepté comme professeurs « tout homme ou femme de religion chrétienne qui exprime la volonté de servir en cette qualité, qu'il ou elle possède ou non une qualification en adéquation avec la charge ». La nouvelle politique impose de refuser toute personne dont « le niveau d'éducation ne satisfierait pas aux exigences de l'un ou l'autre ministère de l'Éducation des provinces du Dominion »⁶¹.

Le commissaire des Indiens W. M. Graham s'inquiète régulièrement des qualifications tant des professeurs de cours professionnels que des instituteurs. En 1923, il écrit à D. C. Scott qu'un « fort pourcentage des anciens élèves sort aujourd'hui de nos écoles industrielles et de nos pensionnats en ne sachant rien ou presque sur l'élevage, sans pour autant posséder les connaissances que maîtrisent bon nombre d'Indiens qui ne sont jamais allés à l'école ».

Nous avons des hommes à la tête d'importantes institutions, qui sont censés enseigner les techniques agricoles, les soins aux animaux, etc., et qui ne savent strictement rien de ces spécialités essentielles; des gens qui seraient incapables de gagner leur vie dans l'agriculture, et qui se sont néanmoins vu confier la tâche de former notre jeunesse indienne dans ces domaines clés⁶².

Dans une seconde lettre la même année, il écrit :

Dans ces trois provinces [Manitoba, Saskatchewan et Alberta], bon nombre de nos écoles sont tenues par des personnes qui n'ont aucune qualification pour enseigner ou instruire nos enfants indiens dans les domaines dont ils ont la charge. Une grande partie de nos professeurs ne serait pas autorisée à enseigner dans une école rurale ordinaire. Pour démontrer mes dires, je me contenterai de vous renvoyer aux rapports que vous avez reçus des divers inspecteurs du ministère de l'Éducation de ces provinces. Ces rapports ne démontrent-ils pas que l'enseignement et les méthodes de nos écoles sont souvent médiocres⁶³?

W. M. Graham affirme ce qui suit :

[...] les professeurs de l'école d'Old Sun ne sont pas qualifiés en cela qu'ils ne sont pas allés à l'école normale. Les rapports des inspecteurs scolaires provinciaux sur les écoles indiennes sont majoritairement insatisfaisants et ces messieurs ont invariablement insisté sur la nécessité de n'employer comme professeurs dans nos écoles que des hommes et des femmes qui ont fait l'école normale⁶⁴.

Le problème ne se limite pas aux petites écoles missionnaires isolées. La qualité de l'enseignement à l'école de Qu'Appelle, l'une des plus grandes et des plus anciennes écoles industrielles de l'Ouest, est une source constante d'agacement pour le commissaire. En 1922, il rapporte à Ottawa que, d'après un inspecteur scolaire, le professeur de la classe secondaire pour garçons de l'école est « un véritable désastre, un paresseux qui, pour reprendre ses propres mots, ne mérite aucunement son poste ». Il souligne que le professeur a « une très mauvaise prononciation », un « anglais médiocre » et « ne possède aucun certificat ». La fanfare et la compagnie des scouts ont cessé leurs activités faute d'encadrement. Il est recommandé de le congédier⁶⁵. Par ailleurs, l'école a également promis de se défaire d'une institutrice jugée incompétente⁶⁶. À la fin de l'année, le commissaire reste aussi mécontent :

Le cœur du problème est que les parents de ces enfants exigent de meilleurs soins, un meilleur enseignement et une meilleure formation pratique. Cette école ne remplit tout simplement pas sa mission. Le Ministère en a été avisé. J'avais des raisons de croire qu'un changement aurait lieu, mais ce n'est pas le cas, et l'envoi d'enfants à cette école se soldera toujours par une grande insatisfaction, surtout chez les anciens élèves. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le Ministère n'a pas pris de mesures en réaction aux rapports que les inspecteurs lui ont remis. Cette école est loin d'être ce qu'elle prétend⁶⁷.

En 1925, l'inspecteur provincial recommande que les quatre professeurs de l'école de Qu'Appelle soient envoyés à l'école normale⁶⁸. Quatre ans plus tard, l'école reçoit enfin une évaluation plus positive :

Les institutrices de cette école ne sont pas formées aux méthodes d'enseignement de l'école normale provinciale, mais grâce à des années d'expérience, elles ont mis au point leur propre méthode d'instruction pour les enfants indiens, qui se révèlent efficaces dans une large mesure. Les hommes qui enseignent à cette école, quant à eux, ont des qualifications plus solides et emploient des méthodes satisfaisantes⁶⁹.

Toutefois, en 1932, l'école de Qu'Appelle ne compte qu'une seule enseignante à posséder un certificat d'enseignement et, selon sœur Pulvermacher, elle est désormais « trop fatiguée pour enseigner »⁷⁰. Dans un rapport de 1936 sur l'école de Qu'Appelle, on peut lire :

Dans les classes qu'enseignent les sœurs, le problème est toujours le même depuis huit ans : il faudrait une plus grande variété d'exercices pour remplacer l'alternance immuable des mêmes activités. Il faudrait solliciter davantage les enfants pour les mener à penser indépendamment avec un certain degré de cohérence⁷¹.

Lorsque, en 1923, l'inspecteur en chef des écoles du ministère de l'Éducation de la Saskatchewan, J. H. McKechnie, avise les Affaires indiennes que « seuls des enseignants certifiés pourront être embauchés à l'avenir pour le travail avec les Indiens », il se fait répondre par Russell T. Ferrier, surintendant de l'Éducation des Indiens, que « ce ministère a pour objectif de recruter graduellement des enseignants plus qualifiés ». Il doit reconnaître que de nombreuses Églises ont l'habitude de nommer des « missionnaires-enseignants ». Il suggère que cet encouragement du travail de missionariat local pourrait être considéré comme globalement avantageux, étant donné que « l'influence généralement bénéfique pour la réserve de ces travailleurs chrétiens compense souvent le manque d'efficacité en salle de classe ». Il poursuit : « Lorsque le Parlement aura pleinement saisi l'importance d'éduquer nos pensionnaires, nous pourrons offrir des salaires plus intéressants aux professeurs éventuels, ce qui permettra d'exiger des certificats en bonne et due forme⁷². » En bref, les enfants sont encore confiés aux soins de professeurs sans qualification parce que le gouvernement n'est pas prêt à offrir des salaires concurrentiels.

De l'avis des gens que le gouvernement paie pour inspecter les écoles, cette carence en personnel qualifié a une incidence sur la qualité de l'enseignement. L'inspecteur R. H. Cairns estime qu'il devrait y avoir au moins « un professeur issu de l'école normale » dans chaque pensionnat. Il écrit que « pratiquement tous les professeurs qui n'ont pas été formés à l'école normale sont fortement pénalisés dans la salle de classe ». Ses observations sont motivées par une visite de l'école de Cranbrook en 1925, où aucun des enseignants, tous deux au début de la vingtaine, ne possède de certificat d'enseignant⁷³. Une inspection en 1926 à l'école de Sandy Bay, au Manitoba, révèle la présence de seulement deux professeurs pour soixante-dix élèves. Ni l'un ni l'autre n'est qualifié pour enseigner. L'inspecteur affirme que « les méthodes qu'emploient ces professeurs sont obsolètes par rapport aux critères de nos écoles publiques. Les méthodes d'enseignement appliquées à ces élèves non anglophones sont perfectibles⁷⁴. » La même année, Duncan Campbell Scott écrit à l'archevêque catholique Alfred Sinnott de Winnipeg : « J'ai pour politique de ne reconnaître que les enseignants qualifiés pour tout travail en salle de classe, c'est-à-dire les détenteurs de certificats d'enseignant provinciaux. Je suis heureux d'affirmer que nous connaissons un certain succès à cet égard et je crois que la qualité de notre corps enseignant s'est grandement améliorée⁷⁵. » Les faits portent à croire qu'il est quelque peu optimiste. En effet, deux ans plus tard, après une visite à l'école de Round Lake, en Saskatchewan, un inspecteur observe que « l'enseignement dans la classe primaire devrait être confié

à un instituteur qualifié, en lieu de quoi il est assuré par un simple gamin qui en est ici, si je comprends bien, à sa première expérience d'enseignement »⁷⁶. W. M. Graham, commissaire des Indiens, recommande le congédiement d'un professeur de l'école catholique de Kamsack, en Saskatchewan, en 1931 parce qu'il n'est pas qualifié. Il écrit : « Nous faisons de notre mieux pour maintenir les compétences du corps enseignant de nos diverses écoles, mais quand des cas tels que celui-ci se présentent, c'est mission impossible⁷⁷. »

La Direction générale des écoles des Affaires indiennes soutient que le directeur et le personnel sont « nommés par les Églises, sous réserve de l'approbation de leur qualification par le Ministère »⁷⁸. En réalité, le système tend à fonctionner comme l'agent Neill l'a relaté en 1910 : les religieux embauchent du personnel, puis le gouvernement se contente d'apposer son sceau d'approbation. En 1922, le commissaire Graham avise le secrétaire sur place de la Société missionnaire anglicane que, s'il veut bien autoriser l'ancien instructeur agricole de l'école de Gleichen, en Alberta, à vivre dans une résidence de l'école d'Elkhorn, au Manitoba, il ne garantit en rien que le ministère des Affaires indiennes approuvera sa nomination comme instructeur agricole à Elkhorn. Le secrétaire en question, T. B. R. Westgate, répond à W. M. Graham que, selon lui, « le seul membre du personnel qui relève de la compétence du Ministère est le directeur ». Le commissaire affirme pour sa part que cette déclaration contredit dans les termes une circulaire sur le fonctionnement des écoles publiée en mai 1921⁷⁹.

En ce qui concerne les établissements religieux, leur principale exigence à l'égard du corps enseignant pendant cette période est la ferveur religieuse. Dans un document de l'Église Unie datant de 1936 sur la politique d'enseignement aux Premières Nations, on apprend que le personnel de toutes les écoles de l'Église devrait être composé de personnes qui répondent à une « motivation chrétienne, en d'autres mots, qui poursuivent un idéal missionnaire, complétée de compétences dans un domaine quelconque qu'elles pourront enseigner aux Indiens ». On s'attend à ce que les titulaires soient « liés de près et intéressés au travail de la plus proche Église Unie » et qu'ils connaissent et approuvent « le programme d'enseignement religieux de l'Église Unie ». Après la définition de ces exigences assez particulières, on ajoute « qu'il conviendrait d'établir les conditions minimales de qualification des membres du personnel enseignant »⁸⁰.

En 1939, le comité des oblats sur les missions indiennes approuve le principe que le personnel des pensionnats « doit détenir les compétences qui s'imposent ». Le comité recommande que « les sœurs enseignantes qui n'ont pas les qualités requises doivent suivre une formation pédagogique en cours d'été »⁸¹. Le fait qu'il faille solliciter une telle approbation en 1939, et que ce type de formation soit encore nécessaire à cette date, témoigne clairement de l'échec du gouvernement fédéral à s'assurer de la qualification des enseignants des pensionnats, malgré les conditions d'embauche énoncées à cet égard.

Charge de travail

Comme le financement était limité, on devait embaucher des enseignants non qualifiés. Par conséquent, ces enseignants, dont bon nombre étaient très jeunes, avaient des charges de travail très lourdes. Tout au long de cette période, les inspecteurs ont fait régulièrement des commentaires sur le nombre élevé, dans ces écoles, d'élèves par enseignant. Selon le rapport de 1894 du directeur Joseph Hugonnard de l'école de Qu'Appelle : « Pour les garçons, il y a deux professeurs, qui, de deux jours l'un, restent avec eux depuis six heures et quart du matin jusqu'à huit heures du soir - ce qui fait une très longue et dure journée⁸². » En 1898, à l'école Mount Elgin, « il a été possible à deux instituteurs de seconde classe de diriger avec succès une moyenne de plus de cent élèves »⁸³. Dans la même année, au pensionnat de Shingwauk, il y a deux enseignants pour soixante-treize élèves⁸⁴. À l'école de Middlechurch, il n'y a que deux enseignants⁸⁵.

En 1911, à l'école de Pine Creek, au Manitoba, les garçons et les filles sont dans des classes séparées. Ainsi, il y a un enseignant pour les filles et un enseignant pour les garçons. Par conséquent, l'un des enseignants a une classe de vingt-six élèves, alors que l'autre en avait presque le double, soit quarante-neuf. Un inspecteur suggère alors de faire des classes mixtes, et que l'un des enseignants soit responsable des élèves plus jeunes et l'autre des élèves plus âgés⁸⁶. En 1925, deux enseignantes de la même école sont responsables de 103 élèves : 60 élèves dans une classe et 43 dans l'autre. L'enseignante de la classe des élèves plus âgés a dix-huit ans, et elle a acquis de l'expérience dans un orphelinat rural. Cependant, elle ne possède aucune qualification en enseignement. Chacune de ces femmes, qui sont des religieuses, est payée 120 \$ par année⁸⁷.

En 1911, à l'école de Qu'Appelle, sœur McGurk est responsable de soixantequinze filles dans la classe du primaire. L'inspecteur des écoles catholiques romaines signale à la Ville d'Ottawa que cette situation est « presque intolérable ». Le secrétaire des Affaires indiennes, J. D. McLean, ordonne alors à l'école d'embaucher un deuxième enseignant⁸⁸. L'inspecteur R. H. Cairns est inquiet du fait que, en 1915, le directeur George Raley de l'Institut Coqualeetza (à Chilliwack, en Colombie-Britannique) ne refuse aucune demande d'admission. L'inspecteur conseille donc à Raley « de ne plus accepter de demandes, sinon son école serait surchargée ». Cairns note également que « les deux enseignants ne peuvent gérer efficacement que cent élèves. » À l'époque du rapport de Cairns, on compte 120 élèves inscrits à l'école⁸⁹.

En 1915, à l'école Mount Elgin, il y a deux enseignants et cent vingt-cinq inscriptions autorisées⁹⁰. Onze ans plus tard, la situation est encore pire. Au printemps de 1926, il y a deux enseignants pour cent quarante élèves. Un inspecteur provincial dit qu'ils avaient besoin d'au moins trois enseignants. Ce dernier note aussi « une rotation trop élevée des enseignants » au cours de l'année précédente⁹¹. À la fin de décembre 1927,

le même inspecteur affirme « qu'il y a relativement trop d'élèves pour chaque enseignant. Il est impossible pour deux enseignants de gérer et de former efficacement cent quarante-huit élèves⁹². » Un an plus tard, on compte toujours deux enseignants pour le même nombre d'élèves. Encore une fois, l'inspecteur recommande qu'un enseignant supplémentaire soit embauché, en soulignant que la plupart des élèves « arrivent ici sans aucune connaissance de l'anglais »⁹³.

Un inspecteur d'école note brièvement, dans un rapport de 1922, que les enfants de l'école catholique romaine de Kenora, en Ontario, « ont besoin de l'attention de deux enseignants »⁹⁴. En 1928, il y a soixante élèves dans la classe du primaire, à l'école d'Alberni, en Colombie-Britannique. Le directeur recommande d'embaucher un enseignant supplémentaire. L'inspecteur R. H. Cairns croit qu'on devrait mettre en place le système de demi-journée pour les élèves des classes primaires. Il affirme que « les élèves indiens ne pourront pas faire du bon travail et conserver leur santé et leur force s'ils sont confinés à l'intérieur trop longtemps ». Si les élèves restent dans la classe cinq ou six heures par jour, dit-il, le taux de mortalité de l'école est susceptible d'augmenter. De plus, il note quatre décès au cours de l'année précédente⁹⁵. En 1931, les Affaires indiennes ordonnent au directeur du pensionnat de Shingwauk de mettre en place le système de demijournée pour que les classes soient moins surchargées⁹⁶.

Roulement du personnel

Compte tenu des faibles salaires et des charges de travail élevées qui caractérisent la vie des enseignants des pensionnats, on note un taux élevé de roulement du personnel. Lorsque l'enseignant de l'école industrielle de Calgary démissionne en octobre 1903, l'école embauche un nouvel enseignant. Cependant, avant son entrée en fonction, « le Collège de l'Ouest canadien lui a offert une position plus lucrative », qu'il accepte. Le directeur assume donc le rôle d'enseignant jusqu'en février, mais il admet que, compte tenu de ses autres responsabilités, « le résultat ne donnait pas complète satisfaction ». Lorsqu'un nouvel enseignant est finalement embauché, cinq mois plus tard, on doit le congédier puisqu'il n'est « pas tout à fait qualifié pour la position »⁹⁷.

Le rapport annuel des Affaires indiennes de 1903 signale ce qui suit concernant l'école de Red Deer, située où se trouve aujourd'hui l'Alberta :

Dans le cours des 3½ années précédant mon inspection, 7 différents instituteurs avaient été employés, quelques-uns très compétents, mais d'autres absolument dépourvus des aptitudes voulues. Cela a eu pour effet de désorganiser quelque peu le travail de classe, bien que l'examen ait révélé chez quelques-uns des élèves les plus âgés les résultats d'un enseignement solide reçu dès le début⁹⁸.

Selon le rapport annuel des Affaires indiennes de 1909 concernant l'école de Battleford :

Pendant les dix-huit mois précédents, quatre instituteurs ont eu la direction des classes pendant de courts intervalles ; deux étaient porteurs de certificats professionnels, les deux autres n'en avaient pas. Le salaire payé était de 50 \$ par mois, avec la nourriture et le logement, ce qui est tout ce que le revenu de l'école lui permet d'accorder; mais malgré cela il nous a été impossible de retenir les services d'un instituteur bien qualifié⁹⁹.

En 1916, on considère que le taux de rotation élevé du personnel de l'école presbytérienne de Shoal Lake, en Ontario, a une incidence négative sur le rendement des élèves. Selon le secrétaire des Affaires indiennes, les rapports indiquent qu'« il y a vingt-sept élèves dans les premières années scolaires. Ces élèves fréquentent l'école depuis deux ans ou plus. Trois de ces élèves ont suivi leur première année pendant six ans, deux, pendant cinq ans, trois, pendant quatre ans, onze, pendant trois ans et huit, pendant deux ans. » Selon les observations du secrétaire, cela est « plus qu'insatisfaisant »¹⁰⁰.

En 1928, deux jeunes femmes, l'une âgée de vingt ans et l'autre de dix-huit ans, sont responsables de quatre-vingt-huit élèves à l'école anglicane d'Onion Lake, en Saskatchewan¹⁰¹. Deux ans plus tard, toutes les deux ont quitté l'école et ont été remplacées par deux autres femmes dans la mi-vingtaine, dont l'une, selon l'inspecteur, « vient tout juste de sortir de l'école normale »¹⁰². À la fin des années 1920, un inspecteur note dans un rapport sur l'école anglicane de Le Pas, au Manitoba, que tout le personnel est nouveau, à l'exception de la directrice¹⁰³.

Éducation religieuse

Il n'est pas étonnant que les écoles gérées par les Églises accordent une grande importance à l'éducation religieuse. Dans l'esprit de certains directeurs, l'éducation religieuse est la formation la plus précieuse offerte par les écoles. En 1903, à Brandon, au Manitoba, le directeur T. Ferrier écrit que « s'il est important d'instruire l'enfant sauvage, il importe encore plus de former son caractère ». Selon Ferrier, il est nécessaire de mettre fortement l'accent sur cet élément pour « combattre les tendances mauvaises du caractère indien »¹⁰⁴. Sous la rubrique concernant l'éducation morale et religieuse du rapport annuel des Affaires indiennes de 1910, le directeur A. E. Wilson, d'Elkhorn, écrit ce qui suit : « [L]on apporte plus de soin à cette partie de l'éducation des élèves qu'à toute autre matière; les résultats prouvent que nous ne travaillons pas en vain¹⁰⁵. » Certes, beaucoup de temps est consacré à l'éducation religieuse et aux offices religieux. En 1889, à l'école de Battleford, chaque jour les élèves « doivent lire la bible, le catéchisme, l'oraison dominicale et le credo, ainsi qu'assister aux prières du matin et du soir. Le dimanche ils assistent aux offices du matin et du soir et à l'école du dimanche dans l'après-midi¹⁰⁶. »

En 1900, à l'école méthodiste, à Brandon, « [i]l y a des exercices religieux soir et matin. Le dimanche il y a en plus l'office chanté du matin et l'office ordinaire du soir, et l'école dominicale dans l'après-midi¹⁰⁷. » Les anglicans fonctionnent sous un régime similaire. En 1901, à l'école de Middlechurch :

Matin et soir, la prière se fait en commun dans la salle à manger, et un cours d'instruction religieuse se donne tous les jours dans la classe. Chaque dimanche, à 11 heures du matin, et à sept heures du soir, tous les élèves se rendent à l'Église Saint-Paul. Chaque dimanche à 2h30 p.m., le cours de l'école du dimanche se donne à l'institution. Chaque membre du personnel a charge d'un groupe, et le révérend R. C. Johnstone, qui a la direction de la paroisse, fait la classe de bible¹⁰⁸.

Durant la même année, le directeur de l'école catholique romaine de Saint-Boniface, au Manitoba, indique ce qui suit : « Tous les jours, il y a enseignement religieux à l'école, et prière en commun matin et soir. Le dimanche, les élèves se rendent à l'Église à deux reprises, et le principal leur fait la classe de dimanche dans l'après-midi¹⁰⁹. » Louise Moine se rappelle que l'éducation et les pratiques religieuses avaient une place importante dans leurs vies à l'école de Qu'Appelle au début du XX^e siècle : « Dès notre réveil, au son de la cloche, on devait se mettre à genoux pour prier. On devait ensuite s'habiller et se laver pour se rendre à la chapelle où l'on assistait à la messe qui avait toujours lieu à 7 heures¹¹⁰. »

Les études bibliques figurent également au programme d'études, comme en témoignent les questions suivantes tirées d'un examen donné en 1887 aux élèves du pensionnat de Shingwauk, en Ontario :

Quelle est la signification du nom Jéhovah? Ce nom se présente-t-il plusieurs fois dans la Bible?

Pourquoi David agissait-il mal en trompant le peuple?

Quelles sont les trois choses qui sont arrivées sur le mont Moriah¹¹¹?

Dans la plupart des écoles, on veillait également à ce que les élèves participent à des organismes parrainés par l'Église. À l'école anglicane de Battleford, par exemple, les élèves sont recrutés par les Filles du roi et les Fils du roi¹¹². Des élèves catholiques sont recrutés dans des organisations comme les Croisés¹¹³. L'Église Unie du Canada s'attend à ce que les enseignants mettent en place des sections pour les Canadian Girls in Training et les Trail Rangers¹¹⁴.

Conformément à la pratique missionnaire, il n'était pas inhabituel que l'éducation religieuse soit donnée en langues autochtones. En 1910, à l'école catholique romaine de Fort Albany, en Ontario, le directeur L. Carrière indique que « de plus, on leur donne une heure d'instruction religieuse dans leur propre langue ». Son rapport n'indique pas si cela a lieu tous les jours ou une fois par semaine¹¹⁵. En 1907, le directeur

Joseph Hugonnard de l'école de Qu'Appelle, qui enseigne souvent des cours de religion aux Cris, souligne que « le dimanche et tous les jours, pendant les mois d'hiver, je fais, à toute l'école, une instruction religieuse, après les heures de classe »¹¹⁶.

Selon certains fonctionnaires des Affaires indiennes, on accorde trop d'importance à l'éducation religieuse dans les écoles. Dans une lettre au Ministère, l'agent des Indiens, W. J. Dilworth, souligne que, à sa connaissance, « l'objectif principal de nos écoles à l'heure actuelle semble être de faire adhérer le plus d'élèves possible aux principes religieux de la communauté responsable de l'école ». En conséquence, on néglige malheureusement l'enseignement de l'anglais, l'enseignement ménager, ainsi que l'éducation en matière de soins aux enfants, de couture, de jardinage, d'agriculture, d'élevage laitier, d'élevage de bovins, de charpenterie et de l'utilisation et de la réparation de machines¹¹⁷. En août 1923, l'agent des Indiens G. H. Gooderham mentionne qu'il reçoit des plaintes des parents selon lesquelles leurs enfants reçoivent trop de formation religieuse à l'école de Cluny, en Alberta. Les parents se plaignent également du fait que ces cours de religion sont donnés dans leur « langue maternelle ». Le directeur répond qu'« aucune formation religieuse n'est donnée pendant les heures d'école, et que les exercices religieux ont lieu uniquement tôt le matin et à l'heure du midi pendant une demi-heure. Il ajoute cependant qu'il doit, en partie, parler dans la langue des PiedsNoirs puisque plusieurs élèves ne comprennent pas l'anglais¹¹⁸. » La discipline dans les cours d'enseignement religieux est stricte. En effet, Louise Moine, qui a fréquenté l'école de Qu'Appelle, se rappelle que dans son cours de catéchisme, si un élève ne pouvait pas répondre à la question que lui posait le père Kalmes, « ce dernier le faisait mettre à genoux, les bras tendus, jusqu'à la fin du cours. Le père Kalmes était un homme des plus sévères¹¹⁹. »

Les élèves ont des souvenirs différents du rôle qu'a joué l'éducation religieuse dans les écoles. Pour certains, l'éducation religieuse est leur plus grand héritage. Elsie Ross, qui a fréquenté l'école de File Hills, en Saskatchewan, se rappelle que pendant cette période « nous avons fait un très bon travail préliminaire pour ce qui est de la religion et de la foi chrétiennes. M. Rhodes était à la fois notre enseignant et notre directeur. Il était très bon pour nous enseigner la religion. Je lui serai éternellement reconnaissante de m'avoir transmis ces croyances chrétiennes qui sont encore ancrées en moi à ce jour. C'était bien¹²⁰. » Bernard Pinay, un autre élève de l'école de File Hills, estime qu'on ne l'a « jamais forcé à pratiquer la religion. Si on ne voulait pas aller à l'Église, en général, c'était le dimanche, on n'avait qu'à donner une excuse et ils ne disaient rien¹²¹. » Cependant, Mildred Riley, qui a fréquenté l'école Mount Elgin dans les années 1930, se rappelle être allée à l'Église « un très grand nombre de fois. On ne pouvait pas s'en sortir. C'était obligatoire d'y aller. » Elle s'est juré qu'après avoir quitté l'école, « elle ne retournerait plus jamais à l'Église »¹²².

Qualité de l'éducation

En 1923, R. B. Heron, ancien directeur de l'école industrielle de Regina, lit une présentation lors d'une réunion du presbytère de Regina, de l'Église presbytérienne, où il expose une vision très critique du système des pensionnats. Il déclare aux dirigeants de l'Église :

Les enfants indiens sont contraints de quitter leurs foyers à l'âge de sept ans pour vivre à l'école, avec de rares vacances, jusqu'à leurs dix-huit ans. Les parents n'ont aucun droit de parole sur la sélection des professeurs ni sur celle des cours que doivent suivre les enfants, pas plus que sur le nombre d'heures qu'ils passent en salle de classe.

Il souligne que les parents tiennent en général à faire éduquer leurs enfants, mais qu'ils se plaignent que ceux-ci « ne passent pas suffisamment de temps en salle de classe et qu'on les fait plutôt travailler à des tâches qui rapportent des recettes à l'école, de telle sorte qu'à leur retour à la réserve, ils n'ont pas suffisamment d'instruction pour s'occuper des affaires de la vie quotidienne, en fait, à peine assez pour rédiger une lettre intelligible ». Il poursuit : « Les résultats en classe de bon nombre des diplômés démontrent que les plaintes des parents sont plus que justifiées. » Selon lui, les membres des Premières Nations « se défendent fort bien en salle de classe comme dans les auditoriums des collèges », en citant l'exemple d'un ancien élève — sans le nommer — qui a décroché la médaille d'or à l'Université du Manitoba. Ce cas fait toutefois figure d'exception, étant donné que les pensionnats, à son avis, ne permettent pas de révéler le potentiel de la plupart des élèves. Peu d'anciens élèves, par exemple, sont capables de traduire du cri à l'anglais ou vice versa. Il termine par l'anecdote d'un ancien élève qui, en qualité d'interprète d'Église, a rendu le passage de la Bible « Rassurez-vous, c'est moi; n'ayez pas peur! » par « Frappez-le à l'œil; n'ayez pas peur^{123!} »

R. B. Heron décrit un système qui sépare les parents des enfants, interdit tout rôle ou tout apport des parents dans l'établissement et le fonctionnement du système et fournit à leurs enfants une éducation de qualité médiocre¹²⁴. Une critique aussi virulente ne reste pas sans réponse. Le directeur de l'école presbytérienne de Birtle, au Manitoba, R. E. Pitts, défend les pensionnats. Ce faisant, il monte une attaque en règle contre le caractère des peuples des Premières Nations. Il affirme que Heron se borne à relayer ce qu'il appelle « la plainte indienne. Rien ne plairait tant à l'Indien que de s'asseoir et se laisser nourrir, vêtir et servir par l'Homme blanc. Si nous nous comportons ainsi envers les enfants du pensionnat, nous en ferions de pires Indiens, encore plus inadaptés aux conditions de la vie civilisée. » Il insiste sur le rôle que l'école joue pour insuffler aux élèves « énergie, persévérance, maîtrise de soi, sens moral et religion ». Il affirme que l'absence de droit de regard des parents sur le système, dont se plaint Heron, est un argument « tiré par les cheveux ». Il rappelle en effet que les

« parents d'enfants blancs » n'ont pas plus le droit de « choisir leurs professeurs »¹²⁵. L'argument est trompeur : les parents canadiens d'ascendance européenne peuvent, par exemple, voter pour les politiciens provinciaux qui définissent les politiques de l'éducation à l'échelle de la province, ainsi que pour les conseils scolaires qui construisent et exploitent les écoles. Même s'ils sont parfois en position d'antagonisme avec les ministères provinciaux de l'Éducation, les conseils scolaires locaux gérés par la collectivité constituent déjà un élément fondamental du système scolaire canadien¹²⁶. Les peuples autochtones, eux, se voient refuser la possibilité de jouer des rôles analogues dans l'éducation de leurs enfants.

L'intervention de R. B. Heron constitue peut-être l'une des attaques les plus retentissantes contre la qualité de l'enseignement dispensé dans les pensionnats, mais elle n'apporte aucun élément nouveau dont les agents de l'État n'ont déjà conscience. Un agent des Indiens de la Saskatchewan a notamment observé qu'à l'école de Battleford, on se contentait de faire exécuter des exercices répétitifs aux enfants. Dans son rapport daté de 1909, il écrit :

Dans leurs efforts pour rester à la même hauteur entre eux et pour plaire à leur instituteur, on les surprenait de temps à autre à répéter, fréquemment à écrire sur leurs pupitres, des exercices presque sans signification, révélant un simple essai à l'imitation plutôt qu'au raisonnement, une faute cependant que l'on peut trouver jusqu'à un certain degré dans toutes les écoles¹²⁷.

L'agent des Indiens W. J. Dilworth fait écho à ces observations en 1915. Il rapporte que lors d'une inspection, l'école catholique de la réserve des GensduSang l'a « déçu quant à la qualité de l'éducation dispensée en lecture, arithmétique et orthographe. Le travail des enfants se limite à de la mémorisation et ne semble aucunement développer leur pouvoir de déduction, les limitant à un rôle de perroquets incapables de s'exprimer. L'anglais parlé est peu intelligible¹²⁸. »

Une inspection de l'école anglicane de Le Pas, au Manitoba, à la fin des années 1920, conclut que même si l'on trouve des élèves satisfaisants dans certaines matières, « en lecture, ils sont désespérants »¹²⁹. On retrouve la même impression dans le rapport d'inspection de l'école de Grayson, en Saskatchewan, daté de 1932. Selon l'inspecteur H. L. Winter :

Je n'ai pas gardé une très bonne impression des méthodes de ces professeurs, qui ont insisté sur le fait que les enfants « ne veulent pas apprendre » [...]. Je dirais qu'il s'agit en réalité d'une relation « de cause à effet ». L'enseignement dont j'ai été témoin aujourd'hui se borne à faire mémoriser et répéter une masse d'énoncés « dénués de sens » pour les enfants. Je n'ai rien vu qui puisse se rapprocher de la « motivation » ou d'une « activité autonome », concepts à la mode dans le domaine de l'éducation.

Il ajoute : « Les résultats de toutes les classes sont résolument faibles, bien en dessous de la moyenne des autres écoles¹³⁰. »

Il n'est pas rare que les enfants soient lents à progresser. Dans son rapport d'inspection de 1928 sur l'école Christie de l'île Meares, en Colombie-Britannique, R. H. Cairns écrit : « Les résultats scolaires de ces écoles sont très faibles. On remarquera qu'il n'y a que cinq garçons et une fille en cinquième année. Tous les autres élèves sont à une année inférieure¹³¹. »

Les inspecteurs parlent souvent de l'échec des enfants et du manque d'expérience des enseignants. À l'école d'Ahousaht, en Colombie-Britannique, un inspecteur écrit en 1914 que le fils du directeur est l'instituteur et que les progrès scolaires sont lents. Il s'agit d'un problème récurrent à cette école, qui en est à son quatrième instituteur depuis 1911¹³². Dans un rapport de 1933 sur l'école de Norway House, au Manitoba, on peut lire que « mademoiselle Smith en est à sa première année d'enseignement et présente naturellement les traits de l'amateurisme »¹³³.

Dans certains cas, il semble que le directeur et les enseignants ont de faibles attentes de la part de leurs élèves. Le directeur de l'école de Wikwemikong, en Ontario, R. Baudin, écrit en 1883 : « Ce que nous pouvons raisonnablement attendre de la généralité des enfants n'est certainement pas d'en faire des gens très instruits. Quelques bons et moraux qu'ils soient, ils manquent de hautes capacités intellectuelles ». Il estime qu'il ne serait pas sage de s'attendre à ce qu'ils deviennent « égaux sous tous les rapports à leurs frères blancs », mais qu'on pourrait toujours en faire des artistes ou des mécaniciens compétents. « Ils peuvent imiter et reproduire d'une manière étonnante l'ouvrage des autres¹³⁴. » Au sujet des résultats impressionnants que des élèves ont obtenus à un test de mathématique en 1891, un directeur ultérieur de Wikwemikong, Dominique Duronquet, écrit que les résultats sont « d'autant plus remarquables qu'il est bien connu que les enfants sauvages ont en général peu de goût et d'aptitude pour cette matière »¹³⁵. Lors de la préparation d'un rapport en 1928 sur l'école anglicane d'Onion Lake, un inspecteur scolaire du gouvernement de la Saskatchewan exprime l'opinion que « les idées abstraites de l'arithmétique sont lentes à prendre racine chez l'enfant indien »¹³⁶. Le directeur S. R. McVitty écrit en 1928 qu'à l'école Mount Elgin, « le travail en salle de classe constitue une part importante de notre formation, mais certainement pas la plus importante ». Il ajoute : « Dans le cas de l'Indien, "l'apprentissage n'est pas sans risque"¹³⁷. »

On compte également beaucoup d'évaluations positives du travail des pensionnats. En 1905, par exemple, un inspecteur de la Colombie-Britannique, A. E. Green, écrit : « Je suis absolument convaincu que ce sont les pensionnats qui donnent le plus de satisfaction avec les sauvages, et au cours de mes voyages j'ai rencontré plusieurs anciens élèves qui font honneur à ces institutions¹³⁸. » Dans un rapport sur l'école anglicane d'Onion Lake daté de 1915, on peut lire : « Les élèves ont une bonne maîtrise de l'anglais, pour leurs années respectives, et donnent des preuves

qu'ils comprennent assez bien ce qu'ils lisent¹³⁹. » En 1924, l'inspecteur W. M. Veazey rend une évaluation très positive de l'école de Delmas, en Saskatchewan. Il estime les trois professeurs « énergiques et persévérants », les enfants, « habiles à reconnaître les mots », l'école « superbement équipée » et, s'il subsiste « quelques difficultés à enseigner l'anglais jusqu'à la perfection », il considère que « l'enseignement pratique est excellent »¹⁴⁰. Deux ans plus tard, un autre inspecteur de la même école affirme ne pas « voir comment le travail pourrait être mieux fait; tout le personnel mérite notre admiration ». Sur les classes de niveau moyen, il écrit : « les élèves lisent assez bien et, quand on leur pose des questions, ils démontrent une maîtrise plutôt bonne du sujet. Leur orthographe était presque parfaite en sachant que c'est moi-même qui ai dicté les mots. Peu d'élèves d'écoles publiques pourraient en faire autant. » Les principaux problèmes qu'il a décelés sont une utilisation insuffisante de méthodes d'enseignement en rapport avec le mode de vie des élèves, ainsi que leur faible maîtrise de la langue anglaise¹⁴¹. Dix ans plus tard, une autre inspection brosse un portrait tout aussi flatteur : les salles sont lumineuses et aérées, les professeurs font preuve d'une saine autorité et les élèves sont sages, réfléchis et avides de réussir¹⁴².

À la lecture de ces rapports, il est clair que bon nombre des gens qui travaillent dans les écoles se dévouent entièrement à l'enseignement. De nombreux enfants montrent de l'intérêt pour le travail scolaire et s'appliquent à faire leurs devoirs. Dans un rapport de 1922 sur l'école de Birtle, au Manitoba, on lit : « L'ambiance est bonne dans les salles de classe, les enseignants sont compétents et s'intéressent à leur travail. On perçoit clairement le meilleur esprit de coopération entre instituteurs et élèves. » L'inspecteur se dit « très satisfait des progrès réalisés par les enfants »¹⁴³. Dans un rapport daté de 1926 sur l'école anglicane d'Onion Lake, une institutrice en particulier, Kate Beanland, est décrite comme « très énergique et faisant un bon travail ». Sa collègue Elizabeth Turner est quant à elle « une enseignante solide, qui présente la matière avec clarté et minutie, et qui applique des critères professionnels élevés ». Elles constituent toutes deux « d'excellents choix pour leurs domaines de spécialité »¹⁴⁴. À l'école de la réserve de Gordon en 1926, on rapporte que dans la classe avancée, « les élèves se comparent très favorablement à ceux des années correspondantes à l'école publique, hormis le fait qu'ils sont généralement un peu plus âgés ». L'institutrice des premières années n'ayant aucune expérience de l'enseignement, il en résulte que « l'ordre dans la classe laisse à désirer »¹⁴⁵.

L'inspecteur R. C. Moir se dit impressionné par le travail à l'école de Lestock, en Saskatchewan, au début des années 1930. Il affirme que « la maîtrise de la langue écrite atteint un niveau très satisfaisant. On observe de bonnes méthodes d'enseignement de l'expression orale dans la classe primaire¹⁴⁶. » L'année suivante, observe-t-il, « dans le dessin et l'art industriel, l'écriture et l'expression écrite, on s'attend à des résultats de haut niveau de la part des enfants. Je note qu'une importance croissante est donnée à l'expression orale dans toutes les classes et que davantage de temps est consacré à

des travaux scolaires efficaces¹⁴⁷. » En 1931, l'inspecteur G. H. Barry écrit qu'à l'école de l'île Kuper, en Colombie-Britannique, les « enfants démontrent d'excellents progrès en arithmétique. Ils aiment leurs nouveaux manuels et ont de bons résultats en sciences naturelles. Les manuels de lecture ont été fournis aux débutants et aux élèves de première année. Ils sont ravis par ces livres¹⁴⁸. » Le rapport d'A. G. Hamilton daté de 1936 sur l'école catholique de Kenora est presque dithyrambique. Les enfants, écrit-il, réussissent bien à leurs années respectives et sont ravis par les lectures qu'on leur propose. « Les cahiers sont bien tenus et les exercices sont rédigés avec soin¹⁴⁹. »

Parfois, les écoles attirent l'attention sur les carrières qu'ont faites d'anciens élèves qui ont réussi, y compris certains dont nous avons décrit les expériences scolaires dans un chapitre précédent. Par exemple, Daniel Kennedy, diplômé de l'école de Qu'Appelle, est devenu interprète et adjoint général de l'agence indienne Assiniboine¹⁵⁰. Joseph Dion, diplômé de l'école d'Onion Lake, a pratiqué le métier d'instituteur pendant de nombreuses années en Saskatchewan¹⁵¹. De nombreux anciens élèves ont fait carrière dans la religion. Peter Kelly, de l'Institut Coqualeetza, est devenu ministre de l'Église méthodiste¹⁵². Edward Ahenakew, du Collège Emmanuel, est devenu ministre anglican¹⁵³. Après avoir fréquenté l'Institut Mohawk, Beverly Johnson s'est inscrit au Collège Hellmuth de London, en Ontario, où il a excellé dans les sports et le théâtre. Il s'est ensuite placé à la New York Life Insurance Company, en Pennsylvanie¹⁵⁴. Diplômé de l'Institut Mohawk, N. E. Lickers est entré au barreau en 1938 pour se voir attribuer, par le *Brantford Expositor*, le titre du « premier avocat indien de l'Ontario »¹⁵⁵. En 1904, George Hogbin, directeur de l'école de Calgary, attire l'attention sur quelques anciens élèves qui ont réussi, dont Jim Starlight, premier élève de l'école, qui bâtit une maison pour le médecin local des Affaires indiennes. Un autre, Joe Mountain Horse, travaille comme traducteur pour la police¹⁵⁶. Duncan Campbell Scott rapporte ce qui suit en 1914 :

[...] sept élèves de l'école industrielle Mount-Elgin de Muncey ont subi l'examen d'admission aux High Schools l'été dernier, et tous ont réussi, une jeune fille rapportant les plus hauts honneurs et se classant sixième pour le comté de Middlesex. Quelques sauvages fréquentent des collèges et des universités du Dominion et leurs notes sont très bonnes¹⁵⁷.

Il a toujours été difficile d'obtenir un financement pour les études postsecondaires des Indiens. Selon Oliver Martin — élevé dans la réserve des Six Nations en Ontario et qui fera carrière comme magistrat en Ontario —, en 1913 ou 1914, les Six Nations décident d'envoyer deux garçons à l'Upper Canada College pour y suivre des études de droit. La décision est prise après que le conseil des Six Nations a subi une série de revers juridiques. Bien qu'il soit question de tirer le financement des intérêts sur les fonds de la bande, les Affaires indiennes refusent d'autoriser la dépense. Des années plus tard, Oliver Martin se trouvant à Ottawa, il demande à Duncan Campbell Scott la

raison du refus. Il rapporte la réponse de Scott : « Il est inutile d'envoyer les indiens à l'école. Ils reviennent tous à la réserve¹⁵⁸. »

En 1930, l'Institut Mohawk prépare une liste de onze pages d'anciens élèves qui ont réussi. On trouve parmi les hommes des membres du clergé, des enseignants et des interprètes, mais aussi des charpentiers, des aides-comptables et des fermiers. Chez les femmes, on compte des infirmières, des sténographes et des organistes au service du culte. On trouve également des enseignantes, dont Susan Hardie, qui travaille à l'Institut Mohawk de 1886 à 1936¹⁵⁹.

Malgré cela, les résultats des écoles sont lamentables dans l'ensemble. La plupart des élèves n'avancent pas dans le système éducatif. Le problème devient flagrant dans les premières années suivant sa création. En 1889, 2 136 élèves sont inscrits, au total, dans les pensionnats et externats des Territoires du Nord-Ouest (qui se composent à l'époque principalement de la Saskatchewan et de l'Alberta d'aujourd'hui). Le tableau 13.6 montre la répartition des années scolaires dans les écoles territoriales cette année-là (où le niveau de scolarité ne dépasse toujours pas la cinquième année). Comme on le voit, plus de 50 % des élèves sont en première année¹⁶⁰.

Tableau 13.6 Répartition des élèves entre années scolaires dans les écoles financées par les Affaires indiennes aux Territoires du Nord-Ouest, 1889

Année scolaire	Total des inscriptions	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe	5e classe
Nombre d'élèves	2 136	1 227	456	244	154	55

Source : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1889, p. 171.

Le système ne réussira jamais à améliorer cette tendance. Le tableau 13.7 montre que sur la période de quarante-cinq ans comprise entre 1894 et 1939, le tiers des élèves inscrits dans les pensionnats sont en première année. Cette tendance pourrait s'expliquer en partie par le fait qu'un système en phase de développement compterait un nombre toujours plus grand de nouveaux élèves, donc de première année. Mais il ressort clairement de ce tableau que les élèves n'avancent pas dans le système. Dans sept des années choisies (1894, 1899, 1904, 1909, 1914, 1919 et 1924), au moins 70 % des élèves se situent dans les trois premières années. Le nombre d'inscrits aux trois premières années ne retombe jamais sous les 60 % au cours de cette période. Au fil du temps, les écoles ne montrent qu'une faible amélioration de leur aptitude à faire progresser les élèves aux années supérieures. En 1894, seul 1 % des élèves inscrits sont en sixième année. En 1939, la proportion est montée à 8 %. En 1929, plusieurs écoles proposent les années sept à neuf, même si le nombre d'élèves à ces trois niveaux totalise de 3 à 8 % des inscriptions. Il est clair que la plupart des élèves n'avancent jamais au-delà des premières années.

Tableau 13.7. Inscriptions et répartition des années scolaires, pensionnats canadiens, 1894 à 1939

Année	Total des inscriptions	I	II	III	IV
		% des inscriptions	% des inscriptions	% des inscriptions	% des inscriptions
1894	2 127	31 %	23 %	21 %	5 %
1899	3 115	33 %	19 %	21 %	15 %
1904	3 526	28 %	19 %	23 %	18 %
1909	3 948	32 %	18 %	22 %	15 %
1914	4 076	35 %	18 %	18 %	15 %
1919	4 640	33 %	20 %	20 %	15 %
1924	5 673	36 %	18 %	19 %	14 %
1929	7 075	35 %	17 %	15 %	14 %
1934	8 596	32 %	15 %	14 %	14 %
1939	9 179	34 %	15 %	14 %	12 %

Source : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. 250-270; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1899, p. 440-445; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1904, Partie II, p. 57-64; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1909, Partie II, p. 28-33; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1914, p. 152-153; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1919, p. 92-93; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1924, p. 94; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1929, p. 106; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1934, p. 79; Canada, Rapport du ministère des Affaires indiennes, 1939, p. 286.

À titre de comparaison, le tableau 13.8 montre la répartition des années scolaires à l'école primaire pour la commission scolaire de Winnipeg en 1921.

Tableau 13.8. Inscriptions et répartition des années scolaires, commission scolaire de Winnipeg, 1921

Total des inscriptions	I	II	III	IV
	% des inscriptions	% des inscriptions	% des inscriptions	% des inscriptions
26 561	14,6 %	16,5 %	15,2 %	13 %

Source : Gidney et Millar, *How Schools Worked*, p. 24.

V	VI	VII	VIII	IX
% des inscriptions	% des inscriptions	% des inscriptions	% des inscriptions	% des inscriptions
8 %	1 %			
8 %	3 %			
9 %	3 %			
9 %	4 %			
9 %	5 %			
9 %	4 %			
8 %	5 %			
10 %	7 %	2 %	1 %	0 %
11 %	7 %	4 %	2 %	1 %
10 %	8 %	4 %	2 %	1 %

V	VI	VII	VIII
% des inscriptions	% des inscriptions	% des inscriptions	% des inscriptions
13 %	12 %	9,2 %	7,3 %

Ce tableau montre que les inscriptions dans les écoles publiques de Winnipeg en 1921 étaient réparties également de la première à la sixième année. Les inscriptions à la sixième année représentent 79 % des inscriptions à la première année, ce qui suppose que la plupart des enfants à Winnipeg se rendaient jusqu'à la sixième année. Par contre, dans les pensionnats en 1919, les inscriptions à la sixième année ne représentaient que 13 % des inscriptions à la première année.

Dès 1911, 80,1 % de la population générale du Canada (excluant le Québec) âgée de dix à quatorze ans fréquente l'école. En 1921, ce chiffre passe à 90,5 %, puis à 95,6 % en 1931. En 1941, ce chiffre atteint 95,8 %. La fréquentation scolaire chute rapidement à partir de l'âge de 15 ans. En 1911, 20,7 % des Canadiens âgés de quinze à dix-neuf ans fréquentent l'école. Ce chiffre passe à 27,3 % en 1921, pour atteindre 37,8 % en 1931 et 40,1 % en 1941¹⁶¹.

Un nombre très restreint d'élèves des pensionnats poursuivent leurs études après la sixième année (qu'on appelait « niveau 6 » dans les années 1930). En 1926, le ministère des Affaires indiennes offre un soutien à 120 élèves des Premières Nations qui fréquentent des « écoles publiques, des écoles secondaires et des collèges ». Ce nombre comprend d'anciens élèves des pensionnats ainsi que d'anciens élèves des externats. Le gouvernement offre à ces élèves une aide financière globale de 19 386,38 \$. Dans un rapport sur le financement, le sousministre Duncan Campbell Scott souligne que cette aide « n'est continuée que lorsque les rapports reçus sont satisfaisants »¹⁶². Dix ans plus tard, le ministère des Affaires indiennes offre des subventions à 200 finissants des pensionnats et des externats afin de les soutenir dans les écoles secondaires, les universités et les écoles de commerce. La politique a peut-être été adoptée en réponse à la mortalité précoce chez de nombreux élèves, puisqu'elle vise à donner « des allocations aux diplômés de nos propres écoles qui promettent le plus et qui ont de bonnes aptitudes physiques »¹⁶³. Les élèves doivent également satisfaire à des normes scolaires très élevées pour obtenir cette aide financière. En 1934, le Ministère annonce qu'il n'offrira plus de soutien aux élèves qui n'obtiennent pas une moyenne de 70 % aux examens de la huitième année¹⁶⁴. Le gouvernement a également des doutes sur la valeur de l'enseignement régulier. À la fin des années 1930, le ministère des Affaires indiennes encourage les élèves qui songent à poursuivre des études secondaires « à suivre des cours techniques en agriculture, en mécanique automobile et en sciences domestiques »¹⁶⁵.

Il y a plusieurs raisons qui expliquent l'absence de progrès scolaire. Pendant leurs premières années d'école, les élèves doivent apprendre une nouvelle langue. Au cours de son inspection de l'école de Gordon en 1923, J. H. McKechnie observe ce qui suit : « Un certain nombre d'élèves fréquentent l'école pour la première fois, dont quelques-uns sont âgés de 11 ou 12 ans. Cette situation complique le classement des élèves. » Il croit que les élèves ont d'aussi bons résultats à leurs niveaux que les élèves dans la plupart des écoles rurales, mais il souligne que « l'âge moyen par niveau est plus

élevé »¹⁶⁶. Le fait que les enseignants dans la plupart des écoles sont insuffisamment formés, sous-qualifiés, débordés et sujets à un roulement constant explique certainement une bonne partie de la difficulté. La santé précaire de nombreux élèves dans les écoles et les conditions souvent rudimentaires des édifices ainsi que les fournitures scolaires limitées constituent d'autres facteurs.

De par sa nature, le système de demi-journée fait en sorte que les élèves repartent avec un niveau de formation inférieur. Lorsque les élèves réussissent à maîtriser suffisamment l'anglais pour suivre le programme d'études, ils se retrouvent dans le système de demi-journée. Comme l'écrit Mary Ross, une enseignante à l'école de Round Lake, en 1936 « une demi-journée d'école et aucune période d'étude après les heures de classe, ce n'est pas suffisant pour ces élèves de huitième année lorsqu'ils doivent passer un examen du Ministère ». Elle ajoute qu'il n'est pas possible de traiter toute la matière ou de « leur faire faire tous les exercices nécessaires pour leur inculquer une très bonne connaissance de leur travail ». Ross, qui est l'épouse du directeur de l'école, affirme qu'au cours des douze années précédentes, dix-huit des élèves de l'école ont réussi à passer leur examen de huitième année. Toutefois, pour la plupart des élèves de l'école, la réalité fait en sorte que lorsqu'ils atteignent la huitième année, « il est presque impossible de leur transmettre toute la matière, encore moins de l'enseigner de façon rigoureuse ». Selon elle, le problème auquel se heurtent les élèves n'est pas un problème d'aptitude, mais plutôt un problème de temps et de ressources. Elle fait remarquer que le ministère des Affaires indiennes n'a pas fourni aux écoles des exemplaires des abécédaires autorisés pour les élèves en Saskatchewan, optant plutôt pour un livre différent. Elle affirme également que la politique qui consiste à n'avoir qu'une seule inspection par année est insuffisante, surtout que « l'enseignant n'a pas accès à un exemplaire du rapport déposé par l'inspecteur » et par conséquent, « ne dispose d'aucun moyen pour bénéficier de cette critique »¹⁶⁷.

L'idée que les pensionnats « rendaient inaptes » les élèves est devenue un dénominateur commun des critiques internes du système. Martin Benson, agent d'éducation au ministère des Affaires indiennes au début des années 1900, mentionne que malgré le fait que l'école de Brandon faisait un bon travail pour former les élèves en agriculture, « presque tous les élèves de l'école proviennent des environs de l'extrémité nord du lac Winnipeg, une région qui n'est pas adaptée à l'agriculture ». Il prédit qu'un grand nombre des élèves ayant fréquenté l'école ne seront pas en mesure d'utiliser leur formation s'ils devaient retourner dans leur communauté¹⁶⁸. En s'opposant au projet d'établissement d'un conseil scolaire méthodiste en Colombie-Britannique, Benson écrit :

Les Indiens du Nord-Ouest sont littéralement des « travailleurs de la mer », ce qui constitue leur principal moyen de subsistance. Ils vivent de la pêche plus que toute autre communauté indienne en Colombie-Britannique, et pour acquérir les compétences nécessaires et maintenir ce mode de vie, ils doivent com-

mencer leur apprentissage à un très jeune âge. Aucune connaissance théorique, aucun raffinement ou aucune manière ne peut les aider dans les périls qu'ils doivent affronter et je ne pense pas qu'il serait sage de les forcer à changer la façon dont ils assurent leur survie jusqu'à ce qu'on puisse leur proposer quelque chose de mieux.

Benson soutient que « la vie, même dans un pensionnat, les rendra inaptes pour leur travail et accroîtra leur sensibilité à divers besoins sans les moyens de satisfaire ces besoins qui ne feront qu'alourdir leur fardeau »¹⁶⁹.

W. J. Chisholm, inspecteur du ministère des Affaires indiennes, produit le rapport suivant sur l'école de Red Deer en 1903 :

Les tentatives faites pour civiliser nos sauvages en rompant leurs liens de famille et en les détournant de leur milieu naturel ont misérablement échoué, et c'est ce qui explique pourquoi tant d'ex-élèves, une fois de retour sur les réserves, deviennent (comme le constatent les agents) intaritables et turbulents, et rougissent de leur origine sauvage, tout en étant incapables de penser et de vivre comme les blancs¹⁷⁰.

Ces pensées trouvent écho auprès de T. H. Carter, agent des Indiens à Fisher River, au Manitoba, dans une lettre adressée à Duncan Campbell Scott en 1914. Carter conclut que les écoles industrielles sont des « sévices plutôt que des bienfaits qu'on impose aux Indiens ». Des jeunes gens bien formés retournent dans les réserves « où il est impossible pour eux de tirer profit de l'éducation qu'ils ont reçue lorsqu'ils fréquentaient l'école industrielle; et leur dernier état est généralement pire que leur premier ». On les a rendus « inaptes à profiter de la vie comme un Indien ordinaire »¹⁷¹.

En 1938, la Gendarmerie fait parvenir au ministère des Affaires indiennes un volumineux rapport sur ses efforts visant à encourager la fréquentation scolaire à l'école de Fort Vermilion, en Alberta. Le rapport indique que « ces Indiens, notamment ceux de la bande de Red River, sont de plus en plus insatisfaits et réticents à permettre à leurs enfants de fréquenter l'école à la Mission de Fort Vermilion ». Les parents prétendent, et « avec raison » selon la Gendarmerie, que « lorsqu'un garçon est contraint de fréquenter une école de missionnaires jusqu'à l'âge de seize ans, et qu'il retourne ensuite dans la nature, il devient inutile pour lui-même ou pour sa famille, et il est alors trop vieux pour apprendre la survie dans la nature ». Le rapport de la police indique également que les gens de la région partent en forêt à l'automne pour la chasse. S'ils n'ont pas envoyé leurs enfants à l'école, il est très coûteux et très difficile pour la police de retrouver les familles et d'envoyer leurs enfants à l'école. Le ministère des Affaires indiennes prend le rapport de la police très au sérieux. Il donne comme directive à la police de ne pas prendre de nouvelles mesures pour retourner les élèves à l'école de Fort Vermilion à cette époque. On décide également d'appliquer certaines règles aux enfants de la bande de Little Red River qui fréquentent l'école de Fort Vermilion. Ces règles sont élaborées dans les Territoires du Nord-Ouest, en consultation avec

l'évêque de l'Église catholique romaine, Gabriel Breynat. Dans le cadre de ce nouveau régime, les garçons pourraient quitter l'école à quatorze ans au lieu de seize. Les garçons qui étaient en bonne condition physique étaient désormais autorisés à passer un an avec leurs parents dans la nature lorsqu'ils atteignaient l'âge de douze ans. Les garçons orphelins étaient placés dans des familles qui leur inculqueraient de bonnes connaissances de la chasse¹⁷².

À partir de 1935, il devient de plus en plus évident que les représentants du gouvernement ne croient plus à la valeur de l'éducation qu'ils sont censés offrir. Cette année-là, l'Église Unie demande une aide pour transférer deux garçons de dixsept et dix-huit ans de deux pensionnats de l'île de Vancouver à un pensionnat de Chilliwack sur le continent, afin qu'ils puissent terminer leurs études secondaires. Le surintendant par intérim de l'éducation des Indiens, J. D. Sutherland, rejette l'idée. Il répond que le ministère des Affaires indiennes « doute du bienfondé » de la mesure. « Dans trois ou quatre ans, ils devront retourner dans leur réserve et commencer leur vie professionnelle, et il n'est pas certain qu'ils seront mieux préparés à gagner leur vie. » En les envoyant à l'école, on les « desservirait en retardant leur établissement dans la vie »¹⁷³.

CHAPITRE 14

Les élèves sont de la main-d'oeuvre : 1867-1939

Clayton Mark, âgé de 15 ans, est envoyé au pensionnat d'Alert Bay, en Colombie-Britannique, par l'agent des Indiens de la région en 1923, après le décès de son père. Il arrive pendant les vacances d'été et le directeur lui demande s'il peut s'occuper des chevaux et des vaches. Lorsqu'il répond qu'il en est capable, on le met au travail.

Alors je nourrissais les chevaux, je nettoiais l'étable, je nourrissais les vaches et plus tard même, je les trayais. Je me levais parfois à quatre heures du matin et j'allais chercher les vaches. J'avais dix vaches. Je me levais, je les rassemblais, je les mettais dans l'étable, je les nourrissais, puis je les trayais. Ensuite, je devais préparer le lait pour que le Chinois puisse le prendre. Je laissais sortir les vaches pour la journée. L'été, c'était vraiment dur. Quand l'école fermait l'été, ils me donnaient aussi les vaches des filles! Les filles avaient environ huit vaches laitières. C'est donc ce que j'ai fait; je me suis occupé de tout cet ouvrage pendant deux ans. J'aidais aussi à entretenir la ferme, à cultiver les pommes de terre et à faucher le foin. J'ai essayé d'aller à l'école, mais je n'avais pas assez de temps. Je travaillais la plupart du temps. Je suis allé à Alert Bay pour aller à l'école, mais on m'a fait travailler à la place!

L'histoire de Clayton Mark est extrême, mais elle nous rappelle durement que les pensionnats ont été des lieux de travail ainsi que d'éducation. Sous prétexte d'offrir une *formation professionnelle*, de nombreux élèves ont passé presque tout leur temps à accomplir des tâches répétitives, nécessaires à l'exploitation de l'école. En 1902, Martin Benson, fonctionnaire des Affaires indiennes, dit du pensionnat Mount Elgin à Muncey, en Ontario, que les élèves des pensionnats « non seulement travaillent », mais sont « exploités »².

La formation manuelle ou professionnelle est au cœur de la scolarité dans les pensionnats dès que l'Institut Mohawk à Brantford, en Ontario, commence à accueillir des pensionnaires, en 1832. Pendant l'existence du système de pensionnat, il y a toujours eu un débat sur le but de cette formation : certains croient qu'elle devrait préparer les élèves à quitter les réserves et à s'intégrer à la main-d'œuvre

eurocanadienne, et d'autres affirment que les élèves devraient être formés en vue de retourner dans les réserves et d'y pratiquer l'agriculture et l'élevage.

Régulièrement, les fonctionnaires des Affaires indiennes déclarent que les politiques antérieures mettent trop l'accent sur l'enseignement de connaissances théoriques ou sur la préparation des élèves à obtenir un métier spécialisé, ce qu'ils sont peu susceptibles de trouver. En 1897, le sous-ministre James Smart croit que les pensionnats offrent trop de formation professionnelle :

L'éducation doit être en rapport avec la vie future des enfants, et la certitude seule de résultats pratiques peut justifier les grandes dépenses imposées au pays pour le maintien de ces écoles. Pousser l'éducation des enfants au-dessus de leur situation probable et créer une espèce de dégoût pour ce qui sera leur entourage dans la vie serait non seulement une dépense inutile, mais encore ce serait un tort plutôt qu'un avantage pour eux³.

Dans le même ordre d'idée, en 1902, le commissaire des Indiens, David Laird, déclare qu'il a « fait tout en mon pouvoir pour dissuader les directeurs des écoles d'établir et même de maintenir tant d'ateliers, d'où ne pourront sortir qu'un très petit nombre d'habiles artisans. C'est gaspiller de l'argent que d'employer un ouvrier expert dans une école pour montrer les arts mécaniques à une poignée d'élèves, qui en fin de compte seront peut-être incapables de mettre à profit les connaissances qu'ils auront acquises »⁴. En 1910, Duncan Campbell Scott, surintendant de l'éducation des Indiens de l'époque, annonce que l'apprentissage d'un métier est abandonné dans de nombreux pensionnats au profit de l'apprentissage de compétences qui vont « préparer le sauvage à la vie civilisée dans son propre environnement ». Les élèves continueront à recevoir une « éducation scolastique », mais elle sera axée sur la menuiserie et l'agriculture pour les garçons et sur les tâches ménagères pour les filles⁵. Dix-sept ans plus tard, peu de temps après avoir accepté le poste de surintendant du bien-être et de la formation pour les Affaires indiennes, R. A. Hoey, ancien ministre du cabinet du Manitoba, conclut que le système est encore trop axé sur la théorie.

À mon avis, notre programme pédagogique devrait être conçu pour un cursus de formation qui permet aux élèves de passer au moins un tiers de leur temps à suivre une formation manuelle ou professionnelle. Le grand public a l'impression que l'enseignement donné dans nos pensionnats est à la fois trop abstrait et trop théorique. Il pense qu'il devrait y avoir une relation plus directe entre l'apprentissage et les tâches qui attendent les élèves à leur sortie du pensionnat⁶.

Reed et Hoey ne s'entendaient peut-être pas sur le temps que les élèves devaient passer en formation professionnelle, mais les deux hommes étaient convaincus que les pensionnaires passaient trop de temps en classe. Que ce soit Reed, Smart, Laird, Scott ou Hoey, aucun d'eux ne pensait que les élèves autochtones à l'âge

adulte auraient à exercer un « travail intellectuel » ni qu'ils auraient besoin d'une formation « scolaire » ou « théorique », quelle que soit la définition de ces termes. Les fonctionnaires des Affaires indiennes avaient encore bien moins d'attentes à l'égard des élèves autochtones.

La formation professionnelle était par ailleurs considérée comme un moyen essentiel de transformation du caractère des Autochtones, jugés paresseux de nature. Lorsqu'il prend la relève à l'école de Kamloops, en Colombie-Britannique, en 1893, M. Carion écrit : « La plus grande difficulté que nous ayons avec les élèves est de vaincre leur répugnance pour toute espèces [*sic*] de travail, mais je ne doute pas que l'on parviendra peu à peu à leur faire regarder le travail comme une chose nécessaire et bonne pour la santé⁷. » À l'école de Cranbrook, en Colombie-Britannique, au cours de la même année, le directeur Nicolas Coccola, écrit : « Bien que les enfants soient élevés dans l'oisiveté et l'ignorance complète de toute sortes [*sic*] de travaux cependant les nouveaux venus embrassent bientôt avec ardeur la vie active de cette école⁸. » Deux ans plus tard, le directeur de l'Institut Mohawk, Robert Ashton fait savoir au fonctionnaire des Affaires indiennes, Martin Benson, qu'en appliquant de manière objective des règles strictes, il peut « former un enfant de sorte qu'une fois prêt à quitter le pensionnat, il ait développé l'habitude de faire inconsciemment ce qu'il faut faire. » Selon Benson, Ashton affirmait pouvoir « entraîner un enfant indien à travailler qu'il le veuille ou non »⁹. Ce qu'il voulait manifestement insinuer, c'est que les enfants autochtones préféraient ne pas travailler.

Ces préjugés ont persisté longtemps. Dans le rapport de l'Église Unie de 1935 sur sa mission pédagogique auprès des Premières Nations, on souligne :

L'Indien est encore une créature qui s'active par à-coups. Inconsciemment, peut-être, mais il n'en est pas moins vrai qu'il vit encore avec une mentalité de chasseur, héritée de l'époque où tous les hommes de la tribu partaient chasser le bison. Quand la chasse avait été fructueuse et qu'ainsi la nourriture abondait, ils s'asseyaient, dormaient et fumaient jusqu'à ce que les affres de la faim les obligent à repartir chasser¹⁰.

On retrouve cette crainte de la paresse innée dans le commentaire de J. P. Mackey, directeur de l'école de Shubenacadie, en Nouvelle-Écosse, en 1939 : « Nous pensons que tout enfant apte au travail doit être imprégné du concept que s'il veut avancer, il doit travailler¹¹. »

Malgré cette préoccupation constante quant au besoin de former les jeunes autochtones à gagner leur vie, le programme de formation professionnelle dégénère trop souvent en programme de travail des élèves. La formation dans un métier est toujours très limitée. Pendant cette période, les parents se plaignent que leurs enfants travaillent trop. Les fonctionnaires gouvernementaux en arrivent souvent à la même conclusion. Cependant, comme le gouvernement refuse d'augmenter leur financement, les pensionnats restent tributaires du travail des élèves.

Ce travail est essentiel pour héberger, vêtir et nourrir les élèves. Sans lui, le système se serait effondré. En 1889, le sous-ministre des Affaires indiennes, Lawrence Vankoughnet, rejette une proposition de l'école Mount Elgin visant à embaucher des entrepreneurs pour agrandir le pensionnat. Au lieu de cela, le gouvernement est prêt à payer les matériaux et à faire faire le travail aux élèves sous la supervision du personnel. Ce serait, écrit-on, « la meilleure formation en menuiserie que ces élèves puissent recevoir »¹². En 1894, le directeur de l'école industrielle d'Alert Bay déclare : « Il n'a pas été nommé jusqu'à présent d'instructeurs de métiers à cause du petit nombre d'élèves, cependant on leur a donné des leçons élémentaires en menuiserie. La principale industrie pour les garçons a consisté à nettoyer le terrain et à arracher les souches afin de faire un jardin potager et un terrain de jeux¹³. » A. M. Carion, directeur du pensionnat de Kamloops, écrit

Faute d'ateliers, il a été impossible d'enseigner les métiers d'une façon régulière. Trois garçons ont cependant acquis une connaissance pratique de la menuiserie en aidant au contremaître à construire les dépendances de l'institution. Les garçons ont été principalement employés à défricher et clôturer la terre ainsi qu'à faire le jardinage et les améliorations décrites plus bas. L'on a consacré chaque jour de la semaine, suivant la saison, de quatre à cinq heures aux travaux manuels. Il n'y a pas eu ici, le samedi, le demi-congé accordé par les règlements.¹⁴

Construction et entretien

L'établissement du pensionnat de Red Deer, dans ce qui est désormais l'Alberta, dépend du travail des élèves. Le directeur John Nelson se réjouit de la capacité de l'instructeur agricole McClelland de persuader les garçons que :

le travail n'est qu'un jeu après tout, et bien que ce soient de jeunes garçons ils peuvent faire le travail d'hommes ordinaires. Comme preuve de cela, quatre élèves ont ameulonné plus de 60 tonnes de foin en moins de deux semaines, et encore le charroyage se faisait avec des bœufs. Dans le cours de l'hiver dernier, les garçons ont coupé huit mille perches; chaque garçons [*sic*] en a coupé en moyenne deux cents par jour. À mon sens, du moins, l'idée qu'on a trop généralement que les sauvages sont naturellement paresseux n'a plus sa raison d'être après qu'on a fait une véritable observation. Les plus âgés travaillent bien et consciencieusement dans la boutique des charpentiers, et attendent avec impatience que leur tour arrive de travailler à l'établi. C'est avec un orgueil légitime qu'ils font voir la buanderie qu'ils ont recouverte en bardeau en l'absence du charpentier; ainsi qu'une clôture solide en planche qu'ils ont construite en se servant de poteaux taillés au lieu de voliges. L'emplacement de l'édifice était en forêt, bien qu'il eût ses avantages. Une cour à récréation est

nécessaire. Pour arriver à en avoir un [*sic*], les élèves, avant et après les classes, ont fait une grande somme de travail pour préparer le terrain, le défricher, enlever les souches et niveler le sol.¹⁵

À l'été 1890, Thomas Clarke, le directeur du pensionnat de Battleford, dans ce qui est désormais la Saskatchewan, déclare que l'atelier de menuiserie est une source de revenus pour le pensionnat. Voici son résumé du travail accompli par les élèves en menuiserie du pensionnat :

Ils ont construit en juillet les dépendances et travaillé en août et septembre avec les charpentiers à la nouvelle addition, faisant des châssis et cadres [pour les fenêtres], posant les bardeaux, les lattes, le lambrissage et les planchers. Les élèves sont ensuite allés à la réserve d'Enfant-du-Tonnerre, où ils ont promptement érigé une maison d'école. À leur retour ils ont fait les escaliers dans la nouvelle aile, les doubles-châssis, lambrissé les différentes chambres et terminé l'ouvrage. Pui [*sic*] on a fait les changements nécessaires dans l'ancien bâtiment, abattu les cloisons pour agrandir les chambres, lambrissé les murs et construit les meubles nécessaires comme tables, bancs, etc. Au printemps les élèves accompagné leur instructeur à la réserve du Faisan-Rouge et y bâti une maison d'école. Ils ont aussi posé des lattes au logement de l'instructeur d'agriculture. De là ils se rendu sur la réserve de Moosomin, où une autre école a été construite, et finalement ils achevé la maison d'école et le logement de l'instructeur d'agriculture de la réserve de Faiseur-d'Étangs.

Clarke évalue à 1 329 \$ la valeur des travaux de construction effectués par les élèves du pensionnat¹⁶.

En 1893, deux garçons du pensionnat de Qu'Appelle, dans ce qui est désormais la Saskatchewan, ont « travaillé tout l'hiver au bâtiment érigé à l'école industrielle de la Rivière-Haute ». Cette année-là, les élèves de Qu'Appelle effectuent également des travaux de réparation dans un pensionnat dont on ignore le nom dans la réserve des Sioux et construisent 20 bureaux pour d'autres écoles¹⁷.

Bon nombre des pensionnats sont de grandes exploitations. Par exemple, l'institut Coqualeetza à Chilliwack, en Colombie-Britannique, comprend :

(1) l'établissement principal, qui comprend la cuisine, les dortoirs, les salles de toilette, la buanderie, les salles de récréation et de classe, les vestiaires, les chambres pour les fournaies et la laiterie; (2) la demeure du principal; (3) la demeure du professeur d'agriculture; (4) trois grandes étables; (5) un hangar pour les grains; (6) une remise pour les voitures et autres instruments; (7) un hangar à bois; (8) une nouvelle boulangerie; (9) un poulailler; (10) une cave pour les racines; (11) une nouvelle porcherie; (12) deux nouveaux dortoirs sous tente ont été ajoutés cette année¹⁸.

Mis à part le bâtiment principal, le pensionnat de Regina comporte :

la maison du principal, construite en briquetage; l'hôpital, en bois charpenté, un étage; la maison de l'instructeur charpentier, en bois charpenté, un étage; le bâtiment où sont les ateliers, en bois charpenté, et contenant les ateliers de la cordonnerie, l'imprimerie, une pièce de décharge pour les objets en fer, les ateliers de la peinture et de la charpenterie; à ce dernier atelier se trouve rattachée une chambre pour le bois de service; la buanderie, en bois charpenté, deux étages; deux hangars pour les instruments d'agriculture; une étable pour les vaches, en bois charpenté; une écurie pour les chevaux, en bois charpenté, avec fondation en pierre; le poulailler, la soue et la chambre de la bouilloire qui s'y rattache, la boulangerie, comprenant un four de brique et des chambres pour placer les provisions; la forge; la glacière, contenant une chambre frigorifique pour les viandes; un bâtiment pour les céréales, et un autre pour les légumes; une remise pour la pompe; un bâtiment pour les instruments servant au jardinage, et un autre pour le bois de service, un autre pour la machine à broyer le grain; les cabinets d'aisance des garçons et ceux des filles¹⁹.

Les élèves jouent un rôle central dans l'entretien de ces installations. En 1907, lorsque les conduites d'eau du pensionnat de Christie, en Colombie-Britannique, gèlent, neuf garçons et l'instructeur passent huit jours à remplacer la tuyauterie. D'après le directeur du pensionnat, P. Maurus, « C'est aussi un des garçons, aidé d'un autre, qui a vu aux travaux de plombage de la maison, entretenant toutes choses en bon état. C'est ce même garçon qui, sans y être aidé par l'instructeur, a fait tous les ouvrages en plomb nécessités par l'installation d'une machine à gazoline dans un bateau *[sic]*²⁰. » En 1910, le directeur du pensionnat de High River, en Alberta, déclare : « Les garçons, dirigés par les charpentiers, ont fait toutes les réparations et les constructions de l'année²¹. »

Habillement et nourriture à l'école

La contribution des filles à l'exploitation courante des écoles est également importante. En 1889, le directeur du pensionnat de High River, E. Claude, signale qu'au cours de l'année précédente, les filles du pensionnat ont confectionné un grand nombre de biens :

27 tabliers, 6 bonnets, 28 habits, 25 caleçons, 34 robes, 23 paires de jarrettières, 89 chemises de nuit, 6 matelas, 14 paires de mitaines, 37 serviettes, 12 paires de grand bas, 17 jupes, 6 oreillers, 14 draps de lits, 80 chemises, 72 essuie-mains, 48 pantalons, 64 paires de chaussettes, 6 paires de bas (ces deux derniers articles tricotés à la main), outre le raccommodage ordinaire de leurs vêtements et de ceux des garçons²².

Les garçons qui étudient la menuiserie ont réalisé des travaux pour le pensionnat dont la valeur se situe de 500 \$ à 700 \$, et les quatre garçons de la cordonnerie ont fait

197 paires de chaussures réparées, 23 paires de chaussures neuves faites, 89 paires de mocassins de cuir pour l'hiver, et 74 paires pour l'école d'industrie de Qu'Appelle, 14 paires de pantoufles réparées, et 88 paires de souliers mous agrandis et remis en état de servir²³.

En 1894, le directeur de Qu'Appelle, Joseph Hugonnard, écrit : « Tous les vêtements des filles et la plus grande partie des vêtements de garçons sont confectionnés dans l'établissement même, et par les filles²⁴. » Le raccommodage des habits fait partie intégrante de la vie au pensionnat. Mary Augusta Tappage se remémore ses jours au pensionnat de Williams Lake, en Colombie-Britannique, à la fin du XIX^e siècle : « On faisait de la couture de 16 h à 18 h. On devait rapiécer. On devait rapiécer les vêtements des garçons. On devait laver et repasser les lundis et les mardis. On devait rapiécer et continuer à rapiécer jusqu'au samedi et tous leurs sacs étaient alignés²⁵. » Mary Englund, qui a fréquenté le pensionnat de Mission, en Colombie-Britannique, dans la deuxième décennie du XX^e siècle, se souvient :

J'avais l'habitude d'aller à la salle de couture le matin et elle commençait à nous apprendre comment utiliser les machines, vous voyez. Et je cousais, tout d'abord il y a eu les tabliers, on devait toutes porter un tablier. Tout le monde avait un tablier à porter. Alors elle me donnait ce tissu et le découpait. Elle ne nous a jamais laissées découper le tissu, c'est elle qui le faisait et elle nous montrait où on devait coudre et comment coudre, et les coutures devaient être droites. Alors j'ai commencé cet entoilage, vous savez, ce zigzag. Elle me le faisait découdre et je restais assise là et je pleurais et je décousais, vous savez, et tous les noms dont j'aurais pu la traiter²⁶.

En 1915, Matilda Wilson fait un compte rendu pour le journal du pensionnat du travail qu'elle a accompli à l'école de Le Pas, au Manitoba : « Je travaille à la salle de couture. Tous les jours je couds des habits pour les garçons et les filles. Tous les matins, trois filles raccommodent des mocassins. Je suppose que je travaillerai à un autre endroit la semaine prochaine. J'aime travailler partout, ça me permet d'apprendre. Je regrette qu'Emma se soit blessée à l'œil avec une aiguille²⁷. »

Les élèves ne se limitent pas à repriser les vêtements, mais elles en confectionnent également. En 1897, les vingt-cinq filles du pensionnat de Kamloops confectionnent : « cinquante-sept robes, cinquante caleçons, quarante-cinq tabliers, huit toiles à matelas, quarante-deux dessus d'oreillers, vingt-trois paires de bas, trente corsages de robes, cinquante chemises, vingt-six chemises d'hommes [sic], dix chemises de nuit, vingt-sept draps, cinquante jupons, et trois bouquets de fleurs artificielles²⁸. »

De plus, les filles s'occupent de la cuisine et du nettoyage. Mary Angus a été inscrite au pensionnat de Battleford en 1893 après le décès de sa mère. Elle se souvient :

On faisait tout le travail, on nettoyait, on faisait les lits à l'étage. Certaines des filles faisaient la vaisselle dans la cuisine. Après ça, on allait travailler. On changeait de tâches tous les mois. Je travaillais à la salle de couture, un autre mois, j'ai tricoté des bas pour les enfants à la machine, un autre mois, j'étais à la cuisine et encore un autre j'allais à la buanderie. On changeait tout le temps²⁹.

De toutes les tâches ménagères exécutées au pensionnat de Battleford, celle que Sarah Soonias aimait le moins était nettoyer à la brosse le plancher de bois de la salle à manger³⁰. Pauline Creeley a des souvenirs similaires du pensionnat de File Hills, en Saskatchewan : « Le pire, je devais brosser le sol en ciment tous les jours, parfois deux fois par jour. Ça faisait très mal aux genoux. À l'époque, des choses comme des protège-genoux ou des vadrouilles à longs manches n'existaient pas. J'avais l'habitude de m'agenouiller sur les mains et elles me faisaient très mal³¹. »

Pour Alice Star Blanket, la buanderie à File Hills était

un endroit où je redoutais de travailler parce que c'était une place où il fallait travailler dur, comme des travaux forcés. Ils nous tenaient très occupées là; il fallait laver beaucoup de vêtements et de linge de lit, les étendre dehors, les plier, et porter ces vêtements et ce linge de lit aux pièces à l'étage. Il y avait de grosses machines dans la buanderie dont on devait s'occuper et c'étaient de grosses machines bruyantes comme celles qu'on trouve dans les hôpitaux, de grosses laveuses et sècheuses³².

À la fin du XIX^e siècle, le pensionnat pour filles All Hallow à Yale, en Colombie-Britannique, admet des élèves autochtones et non autochtones. Au début, les élèves étudient ensemble, mais, au milieu des années 1890, elles étudient et sont hébergées séparément. Même les célébrations de Noël sont organisées séparément. Pendant que les filles non autochtones s'habillent pour le souper, les élèves autochtones mettent la table. Il y avait des prix pour les bons résultats scolaires, mais aussi des prix pour les filles autochtones pour la pâtisserie-boulangerie et les travaux à la buanderie³³. Une ancienne élève non autochtone se souvient que les élèves autochtones « étaient les servantes; elles faisaient tout le travail »³⁴.

Nellie Stonefish, qui a fréquenté l'école Mount Elgin dans les années 1920, se souvient : « On devait faire les lits tous les jours après le déjeuner : 20 lits de chaque côté. Il y avait deux filles par dortoir et il fallait faire les lits après être revenues du déjeuner et il fallait balayer. Le samedi, on nettoyait les planchers à la brosse à quatre pattes³⁵. »

Lila Ireland se rappelle qu'à l'école Mount Elgin :

Les lits devaient être bien faits et alignés de sorte que les rebords des draps soient tous repliés exactement de la même façon. Il y avait même une planche pour les mesurer. On avait huit ou dix lits à faire. Alors ensuite, on se dépêchait, on les inspectait, et chaque rebord devait être parfaitement droit et égal, sinon elle les défaisait tous et ça pouvait nous faire arriver en retard en classe parce qu'il fallait les refaire³⁶.

Martha Hill, qui a fréquenté l'Institut Mohawk de 1912 à 1918, dit, en parlant de sa formation : « On a appris tout ce qu'il y a à savoir sur les tâches ménagères, la cuisine et tout. On a même appris à prendre soin d'un bébé après sa naissance. On avait une poupée en celluloid et on devait l'habiller, lui mettre une couche, faire semblant de la nourrir³⁷. »

Les fermes des écoles

L'exploitation de la ferme devait rapporter de l'argent au pensionnat, fournir aux élèves une source de nourriture à peu de frais et permettre d'enseigner, généralement aux garçons, comment être agriculteur. En 1896, les élèves du pensionnat de Kamloops ont cultivé dans le potager de 1,2 hectare :

Pommes de terre, vingt-sept mille six cents livres; carottes, neuf mille cinq cent trois livres; pois des champs, mille soixante-cinq livres; fèves, deux cent soixante-treize livres; oignons, six cent quatre livres; betteraves (pour la table), sept cent onze livres; rabioles et betteraves à sucre, trois mille cent quatre-vingt-quatorze livres, navets blancs, cent deux livres; navets de Suède, neuf cent vingt-sept livres; choux, mille livres; tomates, six cent livres; courges, quatre cents livres; maïs, cent cinquante livres; graine de lin, quinze livres, soit un total de quarante-six mille cent quarante-quatre livres, ou vingt-trois tonnes et cent quarante-quatre livres, sans compter ce qui a été consommé pendant l'été, et deux cent cinquante livres de panais laissés dans le jardin et récoltés au printemps. Nous avons encore cultivé dans le verger six cent quarante-cinq livres de navets, deux cent cinquante livres de maïs, seize cents livres de courges et citrouilles, et plus de mille melons et citrons³⁸.

Les élèves du pensionnat d'Elkhorn, au Manitoba, devaient apprendre l'agriculture, mais les terres agricoles liées à l'école se trouvent à huit kilomètres³⁹. De la même façon, l'absence de pâturages ne permet pas au pensionnat de Regina de former les élèves à l'agriculture⁴⁰. Au pensionnat de Saint-Boniface, au Manitoba, « faute de terre », la formation agricole « se borne au jardinage »⁴¹.

Des activités agricoles sont réalisées aux pensionnats de Mission, de Lytton, de Squamish, de l'île Kuper et de Chilliwack, en Colombie-Britannique. Mais, pour les autres pensionnats de la province, il n'y a pas de terres arables. Par exemple :

- À Kamloops, en 1903, seuls 6 des 129,5 hectares du pensionnat sont cultivables.
- À Port Simpson, les terres sont humides et marécageuses.
- À Christie Island, moins d'un hectare des 70,8 hectares du pensionnat est cultivé en 1906.
- À Alert Bay, la terre est pauvre.

- À Alborni, le pensionnat, qui compte un verger, a été construit sur une terre très boisée.
- À Metlakatla, les possibilités de culture sont limitées, car le pensionnat se trouve sur un terrain de seulement 2,4 hectares⁴².

L'exploitation agricole est une entreprise imprévisible. À Battleford, la récolte de l'été 1894 est « tout à fait manqué [*sic*] »⁴³. Le directeur Hugonnard emploie les mêmes mots pour décrire la récolte de Qu'Appelle en 1893⁴⁴. L'année suivante, la sécheresse occasionne une pénurie de céréales et de légumes pour ce pensionnat⁴⁵. Au début du XX^e siècle, le directeur du pensionnat de Red Deer fait passer la surface de terres cultivées de 30,3 à 121,4 hectares, une décision qui accroît considérablement le déficit du pensionnat. Quatre années de maigres récoltes associées à une mauvaise gestion plongent le pensionnat dans un déficit de 5 000 \$⁴⁶. En 1908, le pensionnat de High River tire énormément de revenus de l'engraissement du bétail sur contrat, obtenant quinze cents par livre pour un animal qui prend en règle générale au moins 150 livres (68 kilogrammes). Ainsi, le directeur a pu rembourser sa dette de 3 000 \$ au gouvernement fédéral⁴⁷.

Une évaluation extrêmement positive du pensionnat de Portage la Prairie en 1925 porte uniquement sur la réussite de la ferme, où, selon l'inspecteur M. Christianson, le directeur « cultive sur sa ferme tout ce qui est possible de faire pousser ici dans l'Ouest »⁴⁸.

Entreprises exploitées par les pensionnats

Pour assurer leur survie, certains pensionnats se lancent dans diverses initiatives économiques. Au pensionnat Shingwauk à Sault Ste Marie, en Ontario, le directeur E. F. Wilson cherche en 1884 à augmenter les recettes du pensionnat et à offrir aux élèves des occasions de formation; il investit 4 000 \$ dans un atelier de portes et fenêtres. Il semble cependant que l'entreprise ait été de courte durée, car les rapports annuels ultérieurs n'en font pas mention⁴⁹. Certaines de ces initiatives économiques créent des conflits avec les gens d'affaires locaux et les résidents. En 1896, au pensionnat de Middlechurch, au Manitoba, les élèves qui ont reçu « une formation dans ces métiers » sont responsables des forges et des ateliers d'imprimerie. Alors que l'on souhaite qu'ils travaillent pour des clients de la région afin de générer des revenus pour le pensionnat, ils ont en fait peu de travail de l'extérieur puisque les « artisans de la localité s'[y] opposent »⁵⁰. En 1893, la décision du gouvernement fédéral de réduire de moitié le nombre de pensionnaires, de 50 à 25, met en péril la situation financière du pensionnat de Williams Lake⁵¹. Afin de compenser la perte de revenus, l'atelier de fabrication de harnais commence à prospecter des clients des environs, démarche qui entraîne l'opposition des commerçants locaux. Au printemps 1899, certains se

plaignent que le pensionnat vend les articles moins chers que dans les commerces locaux et qu'il néglige ses responsabilités pédagogiques. Plus particulièrement, on prétend que l'« atelier de harnais est exploité pour générer des revenus et non pour former les élèves ». Le surintendant des Affaires indiennes, A. W. Vowell, enquête sur ces allégations à l'époque et conclut qu'elles ne sont pas fondées⁵².

En 1915, un exploitant d'affaires à Fort Qu'Appelle, en Saskatchewan, fait valoir que dans les ateliers de métier au pensionnat de Qu'Appelle les élèves réalisent des travaux pour les membres du public et privent donc les entreprises locales de travail. Le directeur Hugonnard réfute cette affirmation et indique que le seul travail de l'extérieur est réalisé par le charron du pensionnat et que, comme il n'y a pas d'autres charrons dans la région, il ne nuit à aucune entreprise locale⁵³.

Au pensionnat de Chapleau, en Ontario, le directeur George Prewer vend du lait et du bois de chauffage localement. Il passe des contrats avec les résidents locaux pour couper le bois de chauffage et les étudiants traient les vaches du pensionnat et livrent le lait et le bois par chariot. En contrepartie de leur travail, les élèves gagnent vingt-cinq cents par jour. Les journées où ils livrent le lait, ils n'arrivent pas en classe avant 10 h. Selon le surintendant de l'éducation des Indiens, Russel Ferrier, les « activités commerciales menées d'une main de fer » par Prewers lui ont mis à dos les résidents de la région⁵⁴. Lorsque Prewer est accusé de trop faire travailler les élèves, les Affaires indiennes lui ordonnent de réveiller les élèves à 6 h 30 au lieu de 5 h 30, de cesser la vente de lait et de bois et d'offrir davantage de formation professionnelle⁵⁵.

Rémunération et système de placement

Dans les premières années d'existence du système, les élèves apprenant un métier sont rémunérés pour le travail « qu'ils font et qui est utile au Ministère ». Hayter Reed des Affaires indiennes cherche à obtenir l'autorisation de rémunérer aussi les garçons qui travaillent à la ferme⁵⁶. Dans sa vision des choses, une telle rémunération serait réservée aux « meilleurs travailleurs ». La possibilité de monter en grade dans ce cours encouragerait, selon lui, les garçons à rester au pensionnat et à travailler dur⁵⁷. Reed propose un salaire de douze cents par jour pour le travail agricole⁵⁸. À l'Institut Mohawk, en 1889, les garçons sont rémunérés pour au moins une partie du travail qu'ils accomplissent. En outre, les élèves peuvent gagner des distinctions pour bonne conduite, ce qui leur donne droit à une petite allocation hebdomadaire⁵⁹. À High River, en 1893, « Les plus vieux parmi les garçons exerçaient leur métier pendant toute la journée et les plus petits la moitié du temps ordinaire. On donnait aux plus grands vingt-cinq centins par jour⁶⁰. » La même année, au pensionnat d'Elkhorn, au Manitoba, les élèves obtiennent de dix à trente cents pour le travail qu'ils exécutent dans leur métier. Ils ont la permission de dépenser cet argent pour ce qu'ils veulent,

« excepté toutefois dans l'achat de tabac et de boissons ». Les filles dépenseraient leur argent en vêtements, gants, mouchoirs, collerettes et rubans, tandis que les garçons achètent des nœuds papillon, des faux cols et des mouchoirs⁶¹. Calqués sur le modèle américain, les pensionnats canadiens créent ce qu'ils appellent les « systèmes de placement » selon lesquels les élèves peuvent être placés dans des fermes ou des maisons de la région. En 1896, le sous-ministre Hayter Reed déclare que la majeure partie du travail en placement des garçons se fait pendant la saison des récoltes, lorsque la demande de garçons est forte, tandis qu'un « bien grand nombre de filles si elles étaient plus nombreuses et si elles n'étaient retenues par le travail nécessaire de l'institution » pourraient être placées comme domestiques. Il affirme que les salaires sont versés aux parents dans la plupart des cas, car « ceux-ci ne consentiraient pas autrement à laisser leurs enfants travailler »⁶². En 1893, six garçons du pensionnat de High River vivent avec des fermiers locaux et participent à la récolte et au fauchage du foin. Le directeur Albert Naessens qualifie l'expérience d'« assez satisfaisante », mais il fait remarquer que la « plupart finissent cependant par s'ennuyer, principalement quand il n'y a pas dans l'endroit quelqu'un avec qui ils puissent s'associer, et ils désirent revenir à l'école ». Les garçons sont autorisés à garder l'argent qu'ils gagnent⁶³. Naessens ne peut pas satisfaire toutes les demandes d'apprentis travailleurs qu'il reçoit de l'extérieur, car il a besoin d'eux au pensionnat⁶⁴. En 1894, le directeur Hugonnard de l'école de Qu'Appelle signale qu'il reçoit plus de demandes pour des filles domestiques que le pensionnat ne peut en satisfaire. D'après lui, dix-neuf filles en moyenne sont en fonction, et gagnent de 5 à 10 \$ par mois⁶⁵. Le directeur de l'école de Battleford, E. Matheson, avance en 1896 qu'« Un certain nombre de filles ont été mises en condition comme élèves hors-classe, et leurs maîtresses sont bien contentes d'elles⁶⁶. » En 1897, quarante-six élèves du pensionnat de High River travaillent en placement à l'externe, habituellement chez des fermiers, mais dans certains cas, en tant qu'interprètes pour des agents des Indiens ou la police. Comme le directeur Naessens a du mal à inciter les élèves à déposer à la banque leurs gains, dont le total combiné s'élève à 824 \$, il introduit une politique visant à utiliser les gains des élèves pour acheter des veaux qui leur appartiendraient et dont ils s'occuperaient⁶⁷.

Le directeur de l'école de Middlechurch, John Ashby, s'inquiète en 1896 que lorsqu'ils « vont travailler avec des blancs », les élèves se laissent « facilement entraînés dans de mauvaises habitudes, comme celle de jurer ou de boire »⁶⁸. Le directeur continue d'envoyer les élèves travailler à l'extérieur et, en 1898, le successeur d'Ashby, John Fairlie, écrit :

Un garçon, qui est au service d'un cultivateur, a déposé 40 \$ en banque. Un autre garçon a plus de 60 \$ d'économies. Un travaille comme charpentier à Winnipeg à 2 \$ par jour; un autre est employé comme forgeron à Winnipeg à 1.50 \$ par jour; un autre reçoit 6 \$ par semaine dans l'entrepôt du département, à Winnipeg; un a été engagé par un corps d'arpenteurs à un salaire de 1 \$ par jour avec pension,

et plusieurs autres ont des emplois permanents. Je suis heureux de pouvoir dire que, à une seule exception près, tous les enfants que j'ai placés ont été sobres et ont donné satisfaction⁶⁹.

Au pensionnat de Qu'Appelle cette année-là, Hugonnard déclare : « Dix-neuf garçons ont été engagés sur des fermes et dix-neuf filles sont allées en service à des prix variant de 4 \$ à 25 \$ par mois et la pension en sus; quelques-unes des filles sont maintenant en service depuis plus de sept années consécutives⁷⁰. » L'année suivante, le nombre d'élèves placés chute à six garçons et les salaires qu'ils gagnent se situent de 5 à 18 \$ pour des périodes de quatre à sept mois⁷¹. Hugonnard est préoccupé par le fait que certaines filles, en travaillant comme domestiques, pourraient « prendre des habitudes et des idées qui les empêcheront de devenir les épouses des sauvages des réserves, et cependant bien peu d'entre elles, à cause de leurs relations de famille, peuvent espérer marier des gens respectables autres que des sauvages appartenant aux traités »⁷². Au pensionnat de Regina, dix garçons travaillent chez des fermiers de quatre à six mois par an et gagnent de 15 à 20 \$ par mois et sont logés et nourris. Deux filles sont « en fonction » en ville et gagnent 8 \$ par mois. Comme c'est souvent le cas, une bonne partie de l'argent est déposée à la banque pour le compte des élèves⁷³. À l'école de File Hills, quatre garçons travaillent pendant l'été chez des fermiers de la région. Ils touchent 150 \$, dont 64 \$ reviennent au directeur⁷⁴.

En 1899, Joseph Hall, le directeur de l'Institut Coqualeetza près de Chilliwack, en Colombie-Britannique, signale ce qui suit concernant les élèves de l'école. « Les cultivateurs du voisinage en demandent en été un nombre beaucoup plus considérable que nous pouvons en fournir, particulièrement à l'époque de la fenaison et à celle des moissons. Ils gagnent des gages qu'on les laisse libres d'employer convenablement à volonté⁷⁵. » En 1906, son successeur, R. H. Cairns, déclare que « Les filles qui se mettent en service, donnent pleine satisfaction et sont très recherchées. Si nous pouvions obtenir le consentement des parents, toutes nos filles pourraient être placées dans des familles chrétiennes où elles pourraient gagner de bons gages⁷⁶. »

De plus, on essaie de trouver à d'anciens élèves des postes de domestiques. À dix-sept ans, Mary Angus, élève à l'école de Battleford, implore d'être autorisée à quitter le pensionnat. Soucieuse d'obtenir l'appui du directeur E. Matheson concernant sa demande, elle se trouve du travail comme domestique chez plusieurs résidents de South Battleford⁷⁷.

Le système de placement semble avoir été en grande partie abandonné au début du XX^e siècle; toutefois, dans certains pensionnats, on continue de trouver des emplois de domestique pour les filles lorsqu'elles quittent l'établissement. En 1913, le directeur du pensionnat de Yale déclare que « Trois jeunes qui n'avaient pas de domicile ont été placées en service, et elles donnent beaucoup de satisfaction. Nous recevons constamment des demandes pour envoyer des filles en service, mais nous préférons, s'il est possible, les envoyer chez elles⁷⁸ ».

Le pensionnat de Shubenacadie, en Nouvelle-Écosse, collabore avec des agents des Indiens pour essayer de trouver aux élèves féminines des emplois de domestique une fois leur scolarité terminée. L'agent des Indiens R. McCutcheon déclare en 1939 qu'au cours des quatre dernières années, il a placé « près de trente filles en tant que domestiques dans des foyers blancs. Certaines m'ont laissé tomber et n'ont été bonnes à rien, mais je suis plus que satisfait de la plupart d'entre elles. » Au sujet d'une fille qui a quitté le service, il écrit : « Un autre exemple de fille qui a quitté notre pensionnat où elle avait bénéficié d'une sécurité pendant de nombreuses d'années, puis on me l'a envoyée; chez les unes comme chez les autres, j'observe leur naturel reprendre le dessus, même si nous avons remué ciel et terre pour les sauver⁷⁹. »

Les dispositions de la *Loi sur les Indiens* de 1894 autorisent le gouvernement à retenir le paiement des annuités en vertu d'un traité pour les enfants qui sont confiés à un pensionnat et à dépenser l'argent pour l'éducation ou les bienfaits de l'enfant⁸⁰. Au XIX^e siècle, le système postal canadien, comme bon nombre de systèmes postaux dans les pays industrialisés, offre des comptes d'épargne sûrs à petite échelle⁸¹. Des comptes d'épargne postaux distincts sont ouverts pour chaque élève, dans lesquels sont déposés les paiements en vertu d'un traité dû aux enfants fréquentant les pensionnats et les écoles industrielles⁸². Dans de nombreux cas, l'argent que les élèves gagnent en travaillant pour le pensionnat ou les fermiers locaux est aussi déposé dans ces comptes. En 1897, le commissaire des Indiens, A. E. Forget donne des consignes aux agents des Indiens et aux directeurs sur la façon dont les élèves peuvent retirer cet argent. Il faut expliquer, dans une demande de retrait, les circonstances dans lesquelles l'élève quitte le pensionnat et « la fin à laquelle l'argent sera utilisé »⁸³. Les demandes de retrait doivent être transmises aux Affaires indiennes à Ottawa⁸⁴.

Surcharge de travail

Dès l'ouverture des pensionnats, les parents et les inspecteurs s'inquiètent de la charge de travail imposée aux élèves. À ce sujet, l'inspecteur T.P. Wadsworth déclare en 1884 que les garçons du pensionnat de Battleford aiment bien leurs tâches quotidiennes, en général, mais il ajoute qu'il s'élèverait « contre l'habitude de forcer ces petits garçons à charroyer de l'eau de la rivière, chaque jour et toute la journée, en hiver, ainsi qu'on l'a fait l'année dernière »⁸⁵. En 1886, le directeur Hugonnard du pensionnat de Qu'Appelle note que « Pendant l'été nous avons plus de travail manuel et de récréation. Les parents ne peuvent comprendre que les élèves sont ici pour apprendre à travailler aussi bien qu'à lire et à écrire; nous ne pouvons donc actuellement consacrer trop de temps au travail⁸⁶. » L'inspecteur Wadsworth revient sur le sujet en 1893 pour souligner qu'une bonne partie du travail qui se fait à la ferme

de Middlechurch est trop dur pour les garçons. On fait également travailler les filles à la buanderie dès leur « jeune âge »⁸⁷.

En 1897, le représentant scolaire Martin Benson des Affaires indiennes remarque que l'horaire de l'école industrielle « prévoit généralement 15 heures ou plus à l'étude, au travail et au jeu et le reste du temps au sommeil. Les tâches quotidiennes constituent une corvée pénible pour les enseignants et les élèves de ces écoles et, dans la plupart des cas, leur journée devrait être raccourcie considérablement ». Selon lui, le système des demi-journées est trop épuisant sauf pour les plus vieux des garçons. « Disons qu'un garçon travaille toute la matinée à la ferme, dans son métier ou autour de la maison et de la grange, il est assez fatigué avant midi, mais il doit encore faire quatre ou cinq heures d'étude en classe après le dîner⁸⁸. » La charge de travail à la ferme est si lourde en 1898 que très peu d'élèves du pensionnat de Brandon peuvent « assister à l'école toute la journée »⁸⁹.

À Birtle, au Manitoba, le directeur Walter McLaren reconnaît en 1912 que la charge de travail exigée dans le cadre du système des demi-journées mine la qualité de l'enseignement à son pensionnat.

Les enfants deviennent le moyen d'arriver à une fin. Les Indiens le perçoivent et, en conséquence, la demande pour les externats augmente. Ils voient trop souvent l'intérêt de l'éducation anglaise de leurs enfants être sacrifié, car on utilise les enfants pour remédier à la situation de l'école ou de la ferme. Je connais des garçons et des filles qui, après dix années d'étude dans un pensionnat, y compris celui de Birtle, sont incapables de lire un texte du deuxième niveau ou d'écrire une lettre convenable⁹⁰.

Dans certains cas, les garçons prennent la situation en main. En 1915, pour mettre fin à une journée de battage qui se prolongeait, deux garçons de l'école Mount Elgin insèrent une pierre dans une gerbe de blé avant qu'elle soit introduite dans la batteuse. Les dommages que la pierre cause à la machine sont considérables. Les garçons ont reçu des coups de lanière de cuir, une punition qui n'est pas jugée déraisonnable par l'agent des Indiens⁹¹.

En 1923, dans un rapport sur les conditions du pensionnat de Cranbrook, l'agent des Indiens G. S. Pragnell note l'existence

d'une vive et grande antipathie envers l'école. L'essentiel de la plainte des Indiens, c'est que les garçons, c'est-à-dire les plus petits, travaillent beaucoup trop à des tâches, comme aller bûcher le bois de chauffage de l'école pour l'hiver, et que les garçons ne sont pas vêtus assez chaudement pour affronter le froid en travaillant. Qu'un si grand nombre de garçons soient morts de la pneumonie ce printemps n'a fait qu'aggraver la situation, bien sûr, et donner une légitimité à leurs plaintes.

Pragnell conclut par ces mots : « Évidemment, à mon avis, leurs plaintes sont en grande partie exagérées. » Malgré cette remarque, il croit que leurs inquiétudes pourraient avoir un certain fondement⁹².

En 1930, le commissaire des Indiens W. M. Graham note que le pensionnat catholique de la réserve des Gens-du-Sang, en Alberta, cultive 280 acres (113,3 ha) tandis que le pensionnat anglican de la même réserve en cultive 225 (91 ha). Il est d'avis :

qu'on cultive trop de terres dans ces pensionnats et que les garçons sont traités en esclaves; les heures de travail sont trop longues et ils n'ont pas la supervision étroite dont ils auraient besoin. Je ne crois pas que soit l'intention du Ministère de faire travailler ces garçons en pleine croissance dans les champs du matin au soir.

Il croit que l'agriculture doit se faire à plus petite échelle afin de fournir une formation plus poussée⁹³. Pour sa part, le surintendant de l'éducation Russell Ferrier affirme vouloir connaître l'avis de son agent sur cette présumée exploitation des garçons avant de prendre des mesures⁹⁴.

En octobre 1931, l'agent des Indiens G. C. Mortimer rapporte que c'est avec grande difficulté qu'il a réussi à assurer le retour des élèves de la réserve Kitwancool, en Colombie-Britannique, au pensionnat d'Edmonton. Il écrit que « Les plaintes des parents et des enfants, surtout celles des garçons, portent principalement sur le fait que les garçons travaillent constamment à la ferme et reçoivent peu ou pas d'éducation. » Il remarque qu'un garçon nommé Eddy Smith a refusé de rentrer au pensionnat d'Edmonton parce qu'il « veut vraiment apprendre » et qu'il s'était présenté à celui d'Alert Bay. Étant allé à l'encontre de la politique du gouvernement, le garçon a dû quitter l'école choisie pour revenir à Edmonton⁹⁵. Dans une lettre adressée à Mortimer, Smith écrit :

Je ne fais pas beaucoup de progrès ici parce que je passe tout mon temps à travailler et pas assez à étudier. Je préfère rester à la maison avec mes parents ou m'en aller à l'autre pensionnat [Alert Bay]. Au lieu de ça, je travaille toute la journée à la ferme. Je suis allé à l'école trois jours seulement depuis mon arrivée, ce n'est pas pour ça que mon père m'a envoyé ici, pour travailler, il m'a envoyé ici pour aller à l'école, pour étudier comme il faut et pour apprendre à lire et à écrire. Ça serait mieux pour moi de revenir à la maison avant Noël parce que je travaille trop fort et je suis vraiment fatigué, et je fais appel à votre gentillesse pour me ramener à la maison avant Noël, sans faute, s'il vous plaît⁹⁶.

Les pensionnats comptent sur les élèves pour assurer les travaux et l'entretien jusque dans les années 1930. D'ailleurs, avec le début de la Crise, ils compteront sur eux peut-être encore davantage. L'inspecteur des Indiens de l'Alberta, M. Christianson, écrit en 1932 qu'il est nécessaire de consulter l'inspecteur provincial en chef de la province avant d'autoriser des dépenses importantes dans les pensionnats, car « rien

n'empêche les employés et les grands garçons du pensionnat de faire eux-mêmes le gros des réparations nécessaires chaque année pour ce type d'établissement ». Il ajoute que les pensionnats pourraient faire mieux en « donnant aux garçons une meilleure formation quant aux soins à donner au bétail et à tous les travaux à la ferme du pensionnat, tandis que les filles devraient traire les vaches, s'occuper des poulets, etc., ce qui se fait rarement à l'heure actuelle »⁹⁷.

Le ministère des Affaires indiennes s'oppose parfois à l'introduction de technologies réduisant l'effort de travail dans les écoles. Lorsqu'une entreprise d'Halifax tente de vendre au pensionnat de Shubenacadie des trancheuses et des éplucheurs de pommes de terre industriels, le Ministère indique dans sa décision qu'il ne fournissait pas ce genre de machinerie aux pensionnats; ce genre de travail doit être fait à la main⁹⁸.

Le fait que les filles n'apprennent pas à traire les vaches semble préoccuper particulièrement le gouvernement fédéral. En 1929, le Ministère envoie une lettre à plus de 25 pensionnats dans laquelle on leur demande si les plus vieilles filles apprennent à traire les vaches⁹⁹. En 1936, le Ministère reproche au directeur du pensionnat presbytérien de Kenora, en Ontario, d'avoir acheté une trayeuse, car il est « prévu que garçons et filles apprennent à traire les vaches »¹⁰⁰. De l'avis du commissaire des Indiens W. M. Graham, « traire les vaches, faire le beurre, pétrir et cuire le pain, prendre soin du jardin et les travaux similaires sont généralement du ressort de la femme de la ferme »¹⁰¹.

De nombreux élèves se souviennent de leur surcharge de travail. Dans une entrevue, Bernard Pinay dit n'avoir

rien contre le pensionnat de File Hills. Le seul problème, c'est que je n'ai pas eu beaucoup d'instruction parce que je passais mon temps à travailler à la ferme. Je pense toujours que le pensionnat indien de File Hills me doit environ cinq ou six années de salaire pour mon travail à la ferme. Notre superviseur, c'était lui qui était censé le faire, mais ce n'est pas lui qui l'a fait, c'est moi¹⁰².

De ses années passées à File Hills, Alvin Stonechild raconte ceci :

Dans notre jeune temps, le travail était dur, une bonne partie du travail manuel était fait par nous les garçons, à notre jeune âge, comme le jardinage. On cultivait les rangs de légumes pour que les poulets puissent en manger des légumes pendant une bonne partie de l'année. Ces légumes étaient conservés dans des caveaux à légumes qu'on devait nettoyer de temps en temps. Je peux dire que j'ai eu six ans d'expérience de travail, même si on nous a fait travailler comme des esclaves. On pourrait appeler ce genre de travail de l'exploitation des enfants.¹⁰³

Gilbert Wuttunee, qui était pensionnaire à Battleford dans la première décennie du XX^e siècle, se souvient : « Ils ne faisaient aucun travail de ferme ni aucune sorte de travail avant d'être rendu, à l'époque, au niveau trois, que tu aies 9 ans ou 15 ans ». À

9 ans, il n'est « jamais plus allé à l'école toute la journée jusqu'à ce que je parte ». À ce moment-là, le pensionnat avait fortement réduit le nombre de métiers enseignés : « Il ne restait plus que la forge, la menuiserie et l'agriculture¹⁰⁴. » Les élèves, eux, n'ont pas le choix du métier enseigné. « Ils nous ont seulement dit : "Toi, tu t'en vas ici. Toi, tu t'en vas là." C'était ça qui était ça, point final¹⁰⁵. » Il a aussi passé deux ans à faire cuire le pain¹⁰⁶.

À la fin des années 1930, Kenneth Albert croit que la charge de travail donnée aux garçons de Mount Elgin est excessive.

On cultivait 450 acres et on faisait tout : récolter, battre le blé, engranger. Il fallait ramasser toutes les patates [sic], peut-être 50 acres. Il fallait faire pousser tout le blé et le maïs pour le bétail – un grand troupeau de vaches Holstein de concours, on s'occupait des attelages de huit à dix chevaux, 500 poulets, mais jamais on n'a eu droit à un œuf à la coque au déjeuner – même pas à Pâques. Tout le charbon qui arrivait des wagons devait être charrié dans la réserve, à la pelle¹⁰⁷.

Harrison Burning, élève à l'Institut Mohawk dans les années 1920, se souvient d'avoir coupé de la glace à la rivière alors qu'il portait des souliers de cuir ordinaires : « C'était tout ce qu'on portait quand on coupait de la glace. J'avais des plaies sur les pieds tout l'hiver – des engelures. On coupait la glace. Il ne nous a jamais donné d'autres souliers. On portait les mêmes souliers tous les jours¹⁰⁸. »

De son passage à l'Institut Mohawk dans les années 1930, Peter Smith se rappelle ce qui suit : « On travaillait à la ferme, on avait faim tout le temps. Il y avait un attelage de chevaux, il fallait nettoyer tout le bétail, toutes les écuries, il fallait travailler tout le temps. On se levait à six heures du matin et on travaillait jusqu'à six heures du soir¹⁰⁹. »

Pendant les travaux aux champs, la supervision est limitée et les garçons ont la possibilité de travailler en équipe, une occasion de parler leur langue. Un garçon du pensionnat de Fraser Lake, en Colombie-Britannique, raconte : « Il n'y avait aucune liberté, sauf dans le travail aux champs. Les filles n'ont pas eu cette chance¹¹⁰. » Le travail, par contre, est dur, la machinerie est rare et on y développe peu de compétences. Mary John se souvient que, à une occasion, un ancien pensionnaire de Fraser Lake lui a dit : « Je suis juste un *bulldozer* humain¹¹¹! »

En 1902, Martin Benson signale qu'à l'école Mount Elgin, « les soins à apporter à plus de deux cents têtes de bovins, tâche qui incombe surtout aux élèves, donnent à ces derniers une charge de travail trop lourde et ne laisse aucune place aux autres activités agricoles qui devraient être enseignées. » Benson ajoute que les garçons du pensionnat proviennent tous de réserves où il devrait être possible d'exploiter une entreprise agricole fructueuse. Cela dit, un des enseignants lui apprend qu'aucun des garçons

n'a jamais guidé une charrue, ni même eu la permission de mener une herse [un instrument servant à ameublir la terre] parce qu'on n'a pas le temps de le

leur enseigner. Les garçons de ce pensionnat ne font pas que travailler, ils se font exploiter, et tant les garçons que leurs parents connaissent la différence, ce qui explique le nombre de plaintes que le ministère reçoit concernant le mauvais traitement des élèves¹¹².

Le commissaire des Indiens W. M. Graham soulève « la regrettable négligence de la formation en classe » au pensionnat de Qu'Appelle en 1916. La situation va de « mal en pis » à ce pensionnat, de nombreux parents lui signalent que leurs enfants n'ont « reçu aucune instruction et que le seul but du directeur est de faire envoyer les élèves au pensionnat pour les faire travailler. » Graham raconte que le directeur fautif, Joseph Hugonnard, avait confié la supervision du pensionnat au père Kalmes, qui « a fait augmenter le travail fait à l'extérieur de telle façon que l'école elle-même et sa raison d'être ont complètement été négligées ». Il signale que de nombreux parents qui pratiquent l'agriculture disent que leurs garçons feraient mieux de rester à la maison et de les aider s'ils ne « font rien d'autre que travailler » à l'école¹¹³. Par la suite, le ministère rappelle au directeur que les élèves de moins de quatorze ans doivent passer toute la journée en classe, et les plus vieux garçons devraient y passer une demi-journée¹¹⁴. En 1917, Scott rappelle au représentant de l'Église C. Cahill que le gouvernement s'attend à voir une amélioration « des conditions de travail imposées aux élèves. On nous fait souvent remarquer que les élèves ne serviraient qu'à produire des revenus pour le pensionnat et c'est certainement une des causes qui rendent le recrutement difficile »¹¹⁵.

Formation dans les métiers

Dans les écoles industrielles, la formation dans les métiers est entravée par le fait que les gens de métier spécialisés peuvent gagner plus d'argent s'ils exercent leur métier ailleurs. En 1893, le menuisier et le cordonnier de l'école High River donnent leur démission. On remplace de façon permanente le cordonnier, mais on met à l'essai plusieurs instructeurs en menuiserie au cours de l'année sans trouver « un homme habile »¹¹⁶. En 1899, la menuiserie est la seule spécialité enseignée à l'école, mis à part l'agriculture. Selon le directeur de l'école Albert Naessens, « Tous les garçons travaillent sur la ferme, et la nature du travail accompli dépend de leur force physique. Les plus jeunes aident à sarcler les racines et les potagers, à soigner les porcs et à faire d'autres ouvrages légers ». Quant aux filles, on les « tient continuellement occupées à d'autres ouvrages de ménage lorsqu'elles ne sont pas en classe ou en récréation. La couture qu'elles ont à faire est en vérité très considérable pour le nombre qu'elles sont, vu surtout qu'il y en a tant de petites »¹¹⁷.

En 1894, le forgeron de l'école de Battleford démissionne. Par conséquent, l'atelier est entre les mains d'« une couple des plus grands garçons ». La formation en

menuiserie est interrompue au moment où l'atelier est incendié¹¹⁸. Durant la majeure partie de l'année scolaire suivante, l'école doit se passer d'instructeur à la forge et l'atelier de peinture est supervisé par un élève plus âgé¹¹⁹. À l'école de Williams Lake, l'atelier de forge brûle complètement en 1891. Après sa reconstruction, le forgeron tombe malade et démissionne.¹²⁰ En 1894, à l'école de Kamloops, puisqu'il n'y pas d'ateliers, on n'enseigne aucun métier, à l'exception de la menuiserie, qu'apprennent les garçons en aidant à la construction de nouvelles dépendances¹²¹. Un an plus tard, on n'y enseigne toujours pas de métier¹²². Lorsque l'instructeur de menuiserie démissionne de l'école de Metlakatla pour accepter un emploi plus payant à Victoria en 1908, l'école n'a pas les moyens de le remplacer¹²³. En 1909, aucun métier n'est enseigné à l'école industrielle de Red Deer¹²⁴. À la fin des années 1920, il n'y a aucune formation manuelle à l'école de Mission, faute d'installations¹²⁵.

En juin 1922, l'agent des Indiens G. H. Gooderham rapporte qu'à l'école de Cluny « Les garçons ne reçoivent pas une très bonne instruction en agriculture et en élevage de bétail et ils aimeraient suggérer qu'une formation plus approfondie leur soit donnée¹²⁶. » Le commissaire des Indiens W. M. Graham revient en détail à ce sujet au printemps 1923 en écrivant sur les écoles de Cluny et de Gleichen, en Alberta. Selon Graham, les élèves reçoivent une « formation insuffisante en agriculture » à ces deux écoles, et le problème ne se limite pas à Gleichen et à Cluny : « les diplômés de l'école, dans bien des cas, sont bien moins compétents en agriculture et en élevage que des Indiens n'ayant reçu aucune formation à l'école ». Il suggère alors que « seuls les hommes qui ont une pratique de l'agriculture soient nommés directeurs de pensionnats »¹²⁷.

Les parents des élèves de l'école de Fraser Lake se plaignent en 1924 qu'on néglige la formation professionnelle. Le secrétaire du ministère A. F. MacKenzie rappelle à l'agent des Indiens local que les garçons plus vieux devraient travailler six demi-journées par semaine, mais que le travail ne doit pas « dépasser leur capacité physique » et qu'on devrait le « changer assez souvent pour éviter de le rendre pénible »¹²⁸.

Souvent, la formation offerte ne convient pas aux besoins des élèves. En 1923, au nom de la bande Pine Creek au Manitoba, Frank Flatfoot demande par écrit aux Affaires indiennes d'enquêter sur le pensionnat de Pine Creek. Selon Flatfoot,

À l'heure actuelle, on passe peu de temps à enseigner aux enfants indiens la lecture, l'écriture et l'arithmétique. Au lieu de cela, les enfants sont utilisés la plupart du temps comme des ouvriers à la ferme du prêtre catholique qui est responsable du pensionnat. Ce n'est la volonté des parents que les enfants aient pareille occupation. Au contraire, il est de la volonté des parents que les enfants apprennent l'anglais, la lecture, l'écriture et l'arithmétique¹²⁹.

Lorsqu'on lui demande d'enquêter, l'agent des Indiens A. Ogletree affirme que Flatfoot est un agitateur, car « il essaie toujours de créer de la discorde à l'école et chez les Indiens ». Selon Ogletree, « certains des plus grands garçons font un peu de travail à

la ferme ainsi que la traite et s'occupent des écuries », toutes des tâches qui font partie d'une bonne formation, selon lui¹³⁰. Le ministère indique alors à Flatfoot que les plus vieux élèves devraient être en classe au moins cinq demi-journées et qu'ils doivent passer le reste de la journée à « effectuer des tâches domestiques et des travaux à la ferme et à recevoir une formation professionnelle »¹³¹. Flatfoot revient à la charge et explique que les terres de la réserve ne conviennent pas à l'agriculture.

Ici, nous sommes pêcheurs, trappeurs, chasseurs et nous le resterons peu importe les « tentatives » d'inculquer l'agriculture à nos fils. Nos fils ont besoin d'être éduqués et formés en anglais et d'apprendre des méthodes de commerce de sorte qu'ils acquièrent quelques connaissances sur la façon de bien traiter avec les hommes blancs¹³².

Le secrétaire du ministère J. D. McLean met fin à cette correspondance en indiquant à Flatfoot que « Le pensionnat indien de Pine Creek mène ses activités en conformité avec les souhaits et les règlements du Ministère. Nous ne pouvons pas modifier les tâches quotidiennes par un quelconque privilège pour vos enfants¹³³. » Au cours de la même année, l'agent des Indiens menacera de retirer Flatfoot de la réserve¹³⁴. L'ironie de la chose, c'est que deux ans plus tard, le commissaire W. M. Graham émet ce commentaire : « Le projet d'agriculture à cette école n'a pas été une réussite dans le passé et, à mon avis, ne le sera jamais. C'est plutôt l'élevage de bétail qu'on devrait favoriser à Pine Creek¹³⁵. » En d'autres mots, il arrive aux mêmes conclusions que Flatfoot en ce qui concerne la valeur de la formation offerte aux élèves à la ferme de Pine Creek.

Il demeure difficile de recruter des enseignants qualifiés. En 1926, l'inspecteur R. H. Cairns espère ouvertement que « la formation manuelle » soit introduite à l'école d'Alberni, en Colombie-Britannique, étant donné que l'enseignant principal possède les qualifications pour l'offrir¹³⁶. L'année suivante, dix-neuf élèves reçoivent une telle formation. En tout, environ quatre-vingts élèves des Premières Nations de la Colombie-Britannique reçoivent une formation manuelle¹³⁷. Dès 1928, les élèves d'Alert Bay fabriquent des pagaies, des brouettes, des fauteuils et des armoires. L'inspecteur Cairns mentionne que des travaux plus avancés pourraient être réalisés si ce n'était de la rareté des outils¹³⁸. En 1929, à l'école catholique de la réserve des Gens-du-Sang, en Alberta, la seule formation offerte, mise à part l'agriculture, serait « un peu de fabrication de chaussures »¹³⁹. L'année suivante, l'agent des Indiens rapporte qu'il y a « peu » de formation manuelle et suggère de « fournir de l'équipement »¹⁴⁰.

Pendant la Crise, les types de formation professionnelle offerts aux élèves ne cessent de décroître. Le ministère envoie à toutes les écoles, en 1931, une circulaire dans laquelle on insiste sur l'importance de la formation professionnelle. On croit que la formation théorique a une place suffisamment importante, mais Russell Ferrier, le surintendant de l'éducation, craint que « dans la hâte d'effectuer les

tâches quotidiennes, on n'accorde pas suffisamment d'importance à la fonction d'enseignement ». Les filles devraient apprendre à faire des petites fournées de pain et de petites brassées de lavage à la main, à cultiver un jardin et, bien sûr, à traire les vaches. Les garçons provenant d'une collectivité agricole devraient recevoir « une formation complète en agriculture, en jardinage et en soins du bétail », et ceux provenant d'une collectivité maritime devraient avoir des cours de construction d'embarcations, d'entretien de moteurs à essence et de menuiserie¹⁴¹.

La politique n'est, en grande partie, pas appliquée. En 1932, l'agent des Indiens régional décrit la formation manuelle à l'école catholique de Kenora comme étant « pratiquement inexistante » et, en 1935, l'évaluation passe à « très peu »¹⁴². En 1932, un inspecteur demande à ce qu'on embauche un enseignant de plus à l'école de Chapleau, précisant que le nouvel enseignant devrait pouvoir enseigner à la fois les matières scolaires et la formation manuelle¹⁴³. En 1932, l'inspecteur G. H. Barry rapporte qu'il est « insatisfait » de la formation manuelle offerte à l'école d'Alberni. « Selon ce que j'en ai appris, cet enseignant ne détient aucun certificat d'aucune sorte et ne semble pas bien comprendre, à mon avis, ce qu'il doit faire¹⁴⁴. » En 1936, à l'école catholique dans la réserve des Gens-du-Sang, il n'y a aucune formation manuelle, quoique, dès l'âge de seize ans, les garçons travaillent à la ferme et « tous les garçons aident à donner les soins au bétail »¹⁴⁵. En 1938, l'école finit par nommer un superviseur de la formation manuelle. Cependant, il n'y a aucun outil à l'atelier¹⁴⁶.

Risque de blessures

Quel que soit le lieu de travail, le niveau de risque pour les jeunes travailleurs est élevé. En effet, ils n'ont pas l'expérience et l'habileté de leurs confrères plus vieux, leur travail est souvent répétitif et ennuyeux et la supervision peut être minime. C'est bien souvent le cas dans les pensionnats. Le risque était à son maximum lorsque les élèves servaient de main-d'œuvre à bon marché et utilisaient des machines puissantes et mal protégées. Dans les buanderies et les boulangeries, les élèves faisaient fonctionner des grandesessoreuses et sécheuses à vapeur et utilisaient des mélangeurs industriels. Comme on s'attendait à ce que la grande majorité de filles retournent dans leur collectivité d'origine, se marient et s'occupent des tâches ménagères, l'utilisation de ces machines ne pouvait correspondre à une « formation manuelle » réaliste. On ne leur donnait pas une éducation en vue de leur futur; elles travaillaient pour maintenir l'école. La perception la plus juste que l'on peut avoir des blessures subies par les élèves en de telles circonstances est qu'elles sont non pas les conséquences d'une formation ou d'un enseignement, mais plutôt de l'utilisation d'une main-d'œuvre enfantine.

Après le début de la Crise de 1929, les risques augmentent. Soumis à de fortes pressions pécuniaires, le ministère des Affaires indiennes est réticent à garder à l'école les élèves de plus de quinze ans. Le directeur W. A. Hendry de l'école de Portage la Prairie, au Manitoba souligne que le départ des élèves plus âgés occasionne des difficultés supplémentaires pour les élèves plus jeunes qui restent. Selon lui, « Les défaillances et les risques d'accident et de malchance associés au travail avec la machinerie agricole et les outils s'accroissent considérablement lorsque ce travail est confié à de jeunes enfants plutôt qu'à des élèves de seize ou dix-sept ans. Ils n'ont pas les capacités nécessaires pour faire le travail exigeant à la ferme ni à l'école¹⁴⁷. »

Une fille travaillant à la buanderie de l'école Mount Elgin, en Ontario, se fait coincer la main dans une machine à repasser (une presse à vapeur) au début de 1929. Par chance, un employé de l'école arrête la machine avant que sa main ne soit écrasée. Le directeur S. R. McVitty explique que cette machine, en service depuis presque deux décennies, n'a pas de dispositifs de protection et doit être remplacée¹⁴⁸. Le Ministère avait, au départ, refusé sa demande de fonds pour acheter une machine moins dangereuse¹⁴⁹. Finalement, on achète une nouvelle machine et on installe un dispositif de sécurité sur l'ancienne, que l'on continue d'utiliser¹⁵⁰. L'intervention de McVitty semble être inhabituelle pour l'époque. En effet, les directeurs ont tendance à mettre la faute sur le manque de diligence des élèves et omettent de déclarer ce type de blessures au gouvernement. Dans plusieurs cas, le Ministère n'est mis au courant de ces blessures que lorsque des parents portent plainte ou qu'un hôpital envoie au Ministère une facture de services médicaux.

En 1928, le directeur du pensionnat de Pine Creek demande des fonds à Ottawa pour acheter un nouveau four à pain. Le four en brique actuel menace de s'effondrer et des briques de la voûte tombent régulièrement dans le four. Lorsque cela se produit, une fumée épaisse s'échappe de la cuisine et se répand dans toute l'école. À cause de la fumée, les filles « pleurent lorsqu'elles font le pain ». Il craint qu'en cas d'effondrement complet de la voûte, l'école ne prenne feu¹⁵¹. Un problème semblable se pose à l'école presbytérienne de Kenora. Selon le rapport d'un inspecteur datant de 1936, le four de l'école est défectueux.

Lors de la cuisson du pain, un gaz s'échappe et il est impossible pour quiconque de rester dans la pièce. Ce gaz frappe à vingt pieds de la porte et, avant même d'entrer dans la pièce, les larmes vous brouillent la vue. Comme il attaque également la gorge, il est pour ainsi dire impossible de parler. Les enfants sont incapables de faire un quelconque travail et mademoiselle Reichart est sur le point de s'écrouler à la fin de la journée¹⁵².

Après avoir inspecté les chaudières du pensionnat de Pine Creek en 1929, un fonctionnaire manitobain considère que la machine de blanchisserie est dangereuse à cause de l'absence de couvercle et de protection autour des courroies. Il en

recommande l'élimination dès que possible¹⁵³. Pourtant, ce n'est qu'à la fin de 1931 que des protecteurs sont installés¹⁵⁴.

En mai 1930, deux filles du pensionnat de Shubenacadie, en Nouvelle-Écosse, se coincent la main dans le pétrin mécanique. Chacune des filles perd deux des doigts de sa main droite. Rejetant la responsabilité de l'accident sur les filles, le directeur leur rappelle qu'elles ne sont « plus de jeunes enfants et elles ont été averties à maintes reprises de ne pas jouer avec les machines »¹⁵⁵.

En 1932, Paul Groslouis, un garçon de l'école de Spanish, en Ontario, perd un doigt lors d'un accident à la scierie¹⁵⁶. Après avoir reçu une plainte du père du garçon, le ministère des Affaires indiennes demande à l'école de lui fournir un rapport détaillé de l'accident¹⁵⁷. À la réception de ce rapport, le gouvernement refuse toute compensation à la famille et affirme que l'accident « est dû entièrement à la négligence du garçon »¹⁵⁸.

En janvier 1935, Elsie La Pierre, qui travaille à la cuisine du pensionnat de la réserve de Gordon, en Saskatchewan, se coince la main dans le pétrin, qui lui écrase deux doigts. On l'emmène à l'hôpital, où on lui ampute les doigts écrasés. En signalant cet accident au début du mois suivant, le directeur F. W. Frayling déclare que « Si un soin régulier était pris comme dans toute autre activité, les accidents n'arriveraient pas, mais je propose de faire préparer un couvercle qui permettrait de prévenir les accidents de ce genre¹⁵⁹. » On apprendra plus tard qu'aucun superviseur n'était présent au moment de l'accident et que les élèves n'ont plus eu accès à cette pièce lorsque le pétrin mécanique était en marche¹⁶⁰.

En décembre 1935, une essoreuse du pensionnat de Qu'Appelle écrase plusieurs doigts de la main droite de Florence McLeod, qui seront amputés. Sa famille retient les services de l'avocat William Hall de Lemberg, en Saskatchewan, qui accuse l'administration de l'école de négligence grave¹⁶¹. Les responsables du Ministère ne prennent connaissance de l'accident qu'à la réception de la lettre de Hall, au début mai 1936, soit cinq mois après les événements¹⁶². Dans le rapport présenté par la suite au gouvernement, le directeur de l'école, G. Leonard, met l'accent sur le fait que « cette machine est en usage à l'école depuis plusieurs années et toutes les filles connaissent bien son fonctionnement. » Le jour de l'accident, raconte-t-il, la sœur responsable de la buanderie a remarqué que la jeune McLeod mettait incorrectement sa main par-dessus le protecteur, et l'a avertie de ne pas recommencer. Malgré cela, écrit-il, « elle l'a fait de nouveau et sa main est restée prise dans l'essoreuse »¹⁶³. Le secrétaire des Affaires indiennes A. F. MacKenzie informe Hall que « toutes les précautions nécessaires avaient été prises, et bien que l'accident de Florence McLeod soit regrettable, l'administration de l'école n'est pas en cause »¹⁶⁴. Selon Hall, le père de Florence, Henry, avait lui-même été blessé de façon semblable lorsqu'il était un élève à cette même école¹⁶⁵.

En février 1938, dans la buanderie de l'école Ahousaht, en Colombie-Britannique, le jeune Clifford Tate, quatorze ans, perd son bras gauche. Il a ouvert le couvercle

de l'extracteur qui extrait l'eau des vêtements, lorsqu'il était encore en marche, et y a introduit une main. Il ne se rappelle pas ce qui est arrivé ensuite. La surveillante, présente dans la buanderie, entend Tate crier qu'il a le bras cassé et l'emmène voir l'infirmière de l'école. Celle-ci lui éclisse le bras et l'emmène voir un médecin à Tofino. Le médecin n'a pas d'autre choix que d'amputer le bras. Dans son rapport de l'accident au Ministère, le directeur de l'école A. E. Caldwell écrit que puisque Tate avait été averti de ne pas ouvrir l'extracteur avant l'arrêt de la machine, « l'accident ne peut être mis que sur le compte de la négligence et de la désobéissance du garçon »¹⁶⁶. Au printemps de la même année, Josephine Edgar se coince la main dans la machine à laver de l'Institut Coqualeetza. Ses doigts étaient si écrasés que le médecin a dû amputer deux doigts à la deuxième phalange et un doigt à la première. Selon le directeur, Josephine « dit que c'est de sa faute et qu'elle ne sait pas comment c'est arrivé »¹⁶⁷.

Melvina McNabb, pour sa part, subit une blessure semblable au pensionnat de File Hills dans les années 1930. « Je travaillais à la buanderie sans supervision. C'était la première fois que j'allais travailler là. Toutes les filles étaient en train de frotter. Personne ne me surveillait. J'ai marché sur une manette, celle de l'extracteur qui fait sécher les vêtements. Il n'allait pas bien vite, mais mon bras s'y est quand même coincé. » Elle est hospitalisée et s'en tire avec une cicatrice de vingt-cinq centimètres sur son bras¹⁶⁸.

Même si les élèves ne sont pas des employés, ils constituent certainement une grande partie de la main-d'œuvre de l'école. Dans les années 1920, la plupart des provinces canadiennes adoptent des lois sur les accidents du travail qui s'appliquent selon un principe de « sans égard à la faute », ce qui signifie que les travailleurs sont admissibles à une indemnisation, qu'ils aient été négligents ou non. La position du gouvernement, dans les faits, prive les jeunes élèves autochtones d'une indemnisation d'accident de travail à laquelle ont droit les travailleurs non autochtones plus vieux et mieux formés qui accomplissent des tâches semblables dans la population active rémunérée.

Catherine Sacks, qui refusait de revenir au pensionnat de Shubenacadie, en Nouvelle-Écosse, à l'automne 1936, dépose aux Affaires indiennes une plainte détaillant le travail qu'elle a été obligée de faire au pensionnat.

Le travail commençait à 5 h 30 et on y travaillait jusqu'à 18 h 30... Pendant les onze semaines où j'ai travaillé à la cuisine, j'ai passé un total de deux semaines à l'école. Sœur Mary Armel m'a frappée à maintes reprises à la tête, me tirait les cheveux et me frappait à la nuque avec une règle et parfois elle m'attrapait et me frappait le dos avec ses poings.

On m'a aussi ordonné de me tenir à l'extérieur des fenêtres avec une corde passée autour de la taille pour laver les fenêtres du quatrième étage et c'était une petite fille qui tenait la corde. Quand j'ai dit à la sœur que j'avais peur d'aller

sur le bord de la fenêtre, elle m'a réprimandée, m'a forcée à laver la fenêtre et a menacé de me battre si je ne le faisais pas. On a fait la même chose à d'autres enfants. Elles nous frappent et après elles nous demandent pourquoi elles nous ont frappés et si on dit qu'on ne le sait pas elles nous frappent encore. Les sœurs nous disent toujours de ne jamais dire à nos parents qu'elles nous ont frappées¹⁶⁹.

Le directeur J. P. Mackey réfute ces allégations en affirmant que « ce ne sont que des mensonges ». Il indique vouloir la voir revenir à l'école, « mais je ne voudrais pas qu'elle y reste plus de vingt-quatre heures »¹⁷⁰.

Application de la formation reçue

Il existe des cas où des élèves sont devenus des gens de métier spécialisés pendant qu'ils étaient à l'école. Bien qu'il n'aime pas la vie en ville, Gilbert Bear, par exemple, trouve un poste d'imprimeur à Ottawa grâce aux compétences acquises à l'école de Battleford¹⁷¹. George Raymond qui a étudié à l'école de Regina travaille en tant qu'imprimeur au *Moosomin World*, un journal de Moosomin, en Saskatchewan¹⁷². Il y a également des agriculteurs autochtones qui réussissent. En 1904, on rapporte la réussite de trois jeunes anciens élèves de File Hills, Fred Dieter, John R. Thomas et Ben Stone Child, qui cultivent la terre à la colonie de File Hills, établie à l'intention des anciens élèves du Sud de la Saskatchewan. L'année précédente, Dieter « a battu près de 2000 boisseaux [sic] de grain et l'on peut dire en toute franchise que, n'eût été la gelée, sa récolte aurait été beaucoup plus considérable »¹⁷³.

D'autres élèves ont trouvé un emploi dans les écoles. En 1894, l'école de Middlechurch emploie Jessie Bird, membre de la bande de Red Pheasant et ancienne élève de l'école de Battleford, en tant que couturière. Elle est responsable « de la confection et du raccommodage des vêtements dans un si grand établissement »¹⁷⁴. Manson Ireland décrit la formation manuelle qu'il a reçue à l'école Mount Elgin, dans les années 1930 : « On avait un cours sur le travail du cuivre – on faisait des lustres en cuivre, et j'ai appris la brasure d'argent, le travail de forgeron et j'ai appris à tremper l'acier inoxydable pour nous permettre d'aiguiser les couteaux et de les garder tranchants, alors pour moi, c'était bien¹⁷⁵. » Un autre ancien élève de Mount Elgin, Kenneth Albert, se rappelle : « J'ai pu obtenir un emploi et j'ai appris la discipline. On a appris – à la dure – en les appliquant – les méthodes d'agriculture – comment être agriculteur¹⁷⁶. »

Après avoir fréquenté l'école industrielle de Calgary pendant trois ans, Ben Calf Robe a été placé à l'imprimerie. « Ils m'ont choisi pour être l'imprimeur parce que je travaillais fort et que je comprenais bien l'anglais. Ils ont dit que je serais le seul élève autorisé à travailler à l'imprimerie, et que je n'avais plus à faire les autres

travaux d'école. » Calf Robe non seulement plaçait les lettres et faisait fonctionner la presse, mais il traduisait également des hymnes et des prières en pied-noir. Cela dit, lorsqu'il quitte son emploi, il laisse tomber l'imprimerie pour devenir éclaireur à la Gendarmerie¹⁷⁷.

La carrière des élèves peut être entravée par le racisme. Le directeur de l'école Rupert's Land, W. A. Burman, pense qu'un de ses élèves, Maurice Sanderson, n'arrivera pas à se trouver un emploi d'imprimeur à Winnipeg en raison de l'opposition des syndicats de l'imprimerie. Pour cette raison, il tente, sans succès, d'obtenir l'appui d'Hayter Reed afin de lui donner une formation pour devenir enseignant¹⁷⁸. Finalement, Sanderson ne travaillera jamais en imprimerie, mais deviendra chanoine pour l'Église anglicane¹⁷⁹. En 1895, J. Paquin, directeur de l'école Wikwemikong, en Ontario, écrit que les « travaux agricoles doivent être pour eux le principal moyen de gagner leur vie. Il n'y a guère lieu d'exercer d'autre état sur la réserve, et très peu d'ouvriers sauvages pourront jamais travailler en dehors de leur réserve, surtout à cause des préjugés de race »¹⁸⁰. Le directeur de l'école de Middlechurch, John Ashby, rapporte en 1896 que ses efforts visant à trouver de l'emploi pour ses diplômés ont échoué parce que, dit-il, « Les patrons ont été obligés de résilier leur engagement, vu que leurs hommes ne veulent pas plus travailler à côté d'un sauvage qu'a [sic] côté d'un Chinois¹⁸¹. » Il ajoute que « Ce sont de bons serviteurs, mais pas encore de très bons maîtres. Ils n'ont pas reçu l'entraînement héréditaire voulu pour leur donner confiance en eux-mêmes. Ils sont trop faciles et laissent aller les choses mollement, de sorte qu'il faut constamment les surveiller et les diriger¹⁸². »

« **Aucun moyen de gagner leur vie à leur retour à la maison** »

L'inspecteur M. Christianson termine une évaluation largement positive de l'école de Shubenacadie en 1937 par une conclusion teintée d'inquiétude, se demandant si l'école offre à ses élèves le type de compétences dont ils auront besoin pour gagner leur vie. Il fait remarquer que :

les Indiens de toute la Nouvelle-Écosse dépendent, pour leur subsistance, de l'aide qu'ils peuvent obtenir du Ministère et de la vente d'artisanat, comme les paniers, les manches de hache et de pic, et autres articles dont l'énumération serait trop longue, et tant les hommes que les femmes sont très doués pour ce type de travail. Les élèves qui fréquentent l'école de Shubenacadie ne reçoivent pas une telle formation. Par conséquent, ils n'auront absolument aucun moyen de gagner leur vie à leur retour à la maison, mais ils devront dépendre de l'aide de leurs parents et de celle du Ministère. Je suis d'avis qu'il s'agit d'une affaire nécessitant un examen approfondi, car les connaissances apprises dans les livres qu'ils acquièrent à l'école ne les rendront pas plus aptes à gagner leur vie que les autres¹⁸³.

Cette lettre incite le surintendant du bien-être et de la formation, R. A. Hoey, à demander au directeur de l'école, J. P. Mackey, de proposer certaines améliorations possibles en ce qui concerne la formation professionnelle¹⁸⁴. Il ne semble pas que Mackey ait répondu, puisque Hoey lui écrit à nouveau deux ans plus tard pour lui demander « un rapport sur la formation professionnelle donnée aux garçons et aux filles » et lui rappelle lui avoir demandé de tels renseignements en 1937¹⁸⁵.

La réponse de Mackey en 1939 décrit un programme de formation professionnelle qui est à la fois limité et dépassé. Pour les garçons, la formation comprend les tâches à la grange et le travail aux champs. Aux semailles et à la récolte, les plus vieux des garçons ne vont plus en classe jusqu'à la fin des travaux à la ferme. On attribue à ceux qu'on ne juge pas assez forts pour le travail à la ferme un travail à la cuisine ou la tâche de nettoyer l'école. La formation manuelle se limite à aider à la construction et à l'entretien des bâtiments de l'école, comme la maison du personnel, la salle de préparation des aliments et la porcherie. Les souliers sont réparés à l'école. Pour les filles, on enseigne la couture, la cuisine et le ménage. Chaque semestre, les filles passent deux mois à la cuisine. On leur enseigne à mettre en conserve les fruits et légumes, à dresser la table et à servir les plats. De plus, les filles travaillent à la buanderie « assez souvent ». Pendant le cours de couture, on raccommode les vêtements quatre matins par semaine. Les filles confectionnent aussi des blouses, des marinières, des jupes et des pantalons. On enseigne aux filles le « travail de fantaisie » : la piqûre, la frivolité, le crochet, le crochetage et la courtepoinette. Au cours de leur dernière année, les filles peuvent se confectionner des robes qu'elles pourront garder lorsqu'elles quitteront l'école¹⁸⁶.

Les lettres que s'échangent Christianson, Hoey et Mackey sont très révélatrices des limites du système en 1939, près de cinquante années après l'ouverture des premières écoles industrielles. Le contrôle central est limité : en 1937, R. A. Hoey, le responsable principal de l'éducation à Ottawa, ne connaît pas les formations professionnelles offertes à Shubenacadie, une école qui n'est ouverte que depuis sept ans. Il ne connaît pas le type de formation qu'on y offre, mais en plus, le directeur de l'école peut ignorer sa demande de renseignements impunément pendant un an et demi. L'inspecteur du gouvernement, M. Christianson, n'arrive pas à trouver de meilleurs débouchés pour les élèves que la production et la vente de « produits d'artisanat indien ». Il semblerait également que Christianson ne s'attend pas à ce que les élèves puissent en apprendre suffisamment pour percer le marché du travail maritime, sauf dans les plus bas échelons. Il ressort clairement du rapport de Mackey qu'une grande partie de cette présumée formation professionnelle ne sert qu'à combler les besoins immédiats des écoles au meilleur coût possible. Les commentaires que Martin Benson émettait en 1902 sur les conditions présentes à l'école Mount Elgin s'appliquent toujours en 1939 : les élèves ne font pas que travailler, ils se font exploiter.

CHAPITRE 15

Loisirs et sport : 1867-1939

La vie au pensionnat est très enrégimentée. Les corvées, le travail en classe, la formation professionnelle et les offices religieux rythment le programme de l'école. Du temps est aussi consacré au jeu et aux loisirs. Certaines écoles possèdent de petites bibliothèques et mettent des livres et des magazines à la disposition des élèves, notamment pendant les longs hivers. Beaucoup de pensionnats proposent des chorales, des fanfares et des sports encadrés. Pour les autorités, ces activités, outre le plaisir qu'elles peuvent procurer aux élèves, contribueront à leur assimilation culturelle. Cela découle de la croyance étrange qu'une personne ne peut pas être un « Indien » et jouer de la trompette ou au hockey sur glace; on ignore que les activités culturelles et récréatives tiennent depuis longtemps un rôle central dans la vie des Autochtones. On oublie par ailleurs que, depuis des siècles, les Autochtones réussissent à intégrer diverses technologies et activités euro-canadiennes à leur mode de vie, en particulier l'art et le sport, tout en conservant leur identité autochtone.

Les activités culturelles, artistiques et sportives des élèves pensionnaires, notamment à cette période, n'attirent que peu d'attention. Dans le présent chapitre, on donne un aperçu des activités culturelles et récréatives dans les écoles. On se penchera en particulier sur la lecture, les fanfares (qui se sont multipliées dans les écoles) et les sports organisés. Finalement, on abordera l'histoire des corps de cadets aux pensionnats et le lien entre les corps et l'engagement d'anciens élèves dans l'armée canadienne.

Fêtes et concerts : « à couper le souffle et spectaculaires »

L'enseignement de la musique, en particulier le chant d'hymnes et de chansons patriotiques, fait partie du programme scolaire dans les pensionnats. Dans certaines écoles, les enseignants organisent des concerts et des spectacles au fil des ans : des chœurs, des pièces de théâtre et des récitations. Le public est constitué d'élèves, de parents et de résidents des collectivités voisines. G. Donckele, directeur de l'école de l'île Kuper, en Colombie-Britannique, écrit en 1898 : « Nos concerts se composent

de déclamations, de dialogues et de chœurs avec musique vocale et instrumentale. Plusieurs de ces séances ont été données au public; tantôt pour les blancs des environs et tantôt pour les sauvages, qui tous les ont fort appréciées¹. » Le directeur J. E. S. Thibaudeau de l'école de Lestock, dans ce qui est aujourd'hui la Saskatchewan, écrit en 1903 : « Des concerts ont été donnés durant l'hiver, et ceux qui y ont assisté ont été surpris de voir combien nos écoliers étaient avancés et quelle bonne tenue ils avaient². »

Louise Moine se rappelle que sa prestation dans une pièce à l'école de Qu'Appelle, en Saskatchewan, au début du XX^e siècle, a été jugée une réussite. « Certaines femmes du village m'ont dit, le lendemain ou quelques jours plus tard, que j'avais si bien interprété mon rôle que je les avais fait pleurer. » Moine se souvient aussi très bien des pantomimes des autres jeunes filles.

Les sœurs avaient créé une sorte d'effet de lumière pour que l'éclairage change de couleur, rouge, bleu et vert. Pendant que le chœur chantait « Plus près de toi, mon Dieu » en fond, les filles prenaient différentes poses en harmonie avec les mots de l'hymne. Pour moi qui étais si jeune, j'ai trouvé ça spectaculaire et à couper le souffle³.

Les chœurs des pensionnats participent aux festivals de musique locaux. En 1932, un chœur de l'école de Morley, en Alberta, participe au concours du festival de musique scolaire de Calgary. Selon un article de journal, les élèves « ont reçu les félicitations de l'adjudicateur Maurice Jacobson pour leur instinct musical et leurs grandes capacités en musique »⁴. En 1908, à l'école d'Hobbema, en Alberta, un orchestre de mandolines composé de quinze filles donne plusieurs concerts dans les collectivités de la région⁵.

Les fêtes de Noël sont souvent ponctuées par un concert des élèves. En 1905, à Port Simpson, en Colombie-Britannique, la directrice Hannah M. Paul écrit :

Cette année à Noël, nous avons eu un concert public. Le programme, à l'exception de quelques numéros, été rendu par nos jeunes filles. Les garçons de l'école du village ont fait des exercices gymnastiques, avec des cloches et des haltères; ils ont été bien rendus. Le programme consistait en chant, exercices militaires avec chant, exercices gymnastiques, avec cloches par les plus petites filles et des haltères par des filles plus âgées. Une cantate a été tout particulièrement admirée. Tous les parents et les amis des élèves avaient été invités et ils ont accepté, durant l'après-midi, des rafraîchissements préparés par les élèves⁶.

À l'école d'Elkhorn, au Manitoba, en 1909, le spectacle se compose de « chansons, d'exercices militaires, de récitations et de dialogues, et chaque numéro montre bien le temps consacré à l'entraînement et mademoiselle Baldwin en mérite les honneurs. Certains exercices étaient exceptionnellement bons »⁷.

J. W. Russell, missionnaire méthodiste à l'école d'Ahousat, en Colombie-Britannique, écrit à ses proches à propos des fêtes de Noël organisées par l'école pour l'ensemble de la collectivité :

Une petite caisse de cadeaux nous a été envoyée de Victoria, ce qui nous a permis de faire un très joli sapin. Dans l'après-midi, les personnes âgées ont chacune reçu un présent tandis que la soirée a été entièrement consacrée aux enfants. Je suppose que vous aurez du mal à croire que ces gens n'aient encore jamais vu ou entendu parler d'un sapin de Noël. Presque toute la population s'est déplacée pour le voir⁸.

Tout le monde ne manifeste pas le même enthousiasme pour les fanfares. Dans son rapport de 1897 sur les écoles industrielles, le fonctionnaire des Affaires indiennes Martin Benson se plaint de la prolifération des fanfares dans les écoles. Elles sont « destinées à présenter un spectacle à l'extérieur et aider à promouvoir l'école. On serait plus à l'aise et on aurait plus de plaisir », selon lui, « avec d'autres genres de musique auxquels tous peuvent participer »⁹. Une décennie plus tard, le secrétaire ministériel des Affaires indiennes, J. D. McLean, juge nécessaire de publier une instruction pour recommander de « donner aux élèves le temps qu'il faut pour dormir et s'amuser au grand air, sans qu'aucun autre passe-temps n'interfère avec, par exemple, les répétitions de la fanfare »¹⁰. Ces rapports montrent de façon évidente que non seulement les fanfares sont répandues dans les pensionnats à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, mais qu'elles sont également, selon certains représentants du gouvernement, trop répandues.

Les missionnaires ont rapidement créé des fanfares dans les écoles. La fanfare de l'école de Mission, en Colombie-Britannique, a joué à l'occasion des célébrations de l'anniversaire de la Reine en 1867 à New Westminster, en Colombie-Britannique¹¹. En 1871, le missionnaire anglican William Duncan introduit les cuivres dans la colonie qu'il est en train d'établir à Metlakatla, en Colombie-Britannique¹². La multiplication des fanfares dans les pensionnats fait partie d'une vaste propagation de la musique pour cuivres qui est, à l'époque, associée à la réforme sociale et morale. Avant le XIX^e siècle, la plupart des fanfares sont des fanfares militaires ou ecclésiastiques. Elles se limitent à quelques instruments, notamment le trombone, la trompette et le cor¹³. Néanmoins, au milieu du XIX^e siècle, le nombre de fanfares communautaires en Grande-Bretagne commence à croître de manière exponentielle. Une croissance animée par différents facteurs comme l'apparition de nouveaux instruments comme le saxophone, l'installation de soupapes sur les instruments traditionnels comme la trompette, la croyance que la musique est bonne pour le moral, ainsi que l'espoir que la participation de la classe ouvrière aux fanfares atténuera la lutte des classes¹⁴. Dans un article de 1850 sur la fanfare de travailleurs industriels du Pays de Galles, l'auteur conclut, après avoir fait l'éloge de la musique, que les « habitudes et les manières de ces hommes semblent s'être grandement améliorées grâce à ces

influences adoucissantes »¹⁵. Nombre de fanfares sont créées et soutenues par les employeurs, les associations de tempérance ou des instituts techniques (des centres de formation financés par les employeurs)¹⁶.

Comme Benson le mentionne, les directeurs d'école se servent des fanfares pour donner une image positive de leur école. Le directeur de l'école de Kamloops, en Colombie-Britannique, A. M. Carion, écrit en 1896 : « Une fanfare est aussi à désirer, et sitôt que nos moyens nous le permettront, nous nous procurerons les instruments nécessaires¹⁷. » En 1906, les écoles d'Alert Bay et de Cranbrook, aussi en Colombie-Britannique, ont leur fanfare¹⁸. En 1893, la fanfare de l'école de High River, dans ce qui est aujourd'hui l'Alberta, est « engagé[e] pour jouer aux expositions d'agriculture, ainsi qu'aux pique-niques et réunions à l'Église ». L'argent gagné lors de ces concerts est utilisé pour acheter de la musique et des instruments¹⁹. L'inspecteur T. P. Wadsworth écrit dans son rapport en 1896 que la fanfare de l'école de Qu'Appelle a remporté le premier prix à l'exposition territoriale de Regina. D'après lui, « Probablement rien n'a autant contribué à prouver ce que peut faire la jeunesse indienne de la génération actuelle que la bonne musique fournie par cette fanfare²⁰. » Joseph Hall, directeur de l'institut Coqualeetza de Chilliwack, en Colombie-Britannique, pense que la fanfare de l'école fait non seulement une bonne publicité à l'école, mais qu'elle présente en plus les élèves aux membres plus « civilisés » et influents de la société des colons. En 1900, il écrit :

Un garden-party est rarement donné par l'une des Églises sans que notre fanfare soit engagée pour fournir la musique. Nous en sommes très heureux car plus nos enfants viendront en contact avec les blancs de bonne société, le mieux ce sera pour eux et plus ils attireront la sympathie²¹.

Dans certains cas, l'enthousiasme des directeurs pour les fanfares est tempéré par leur mauvaise opinion générale des élèves autochtones. En 1896, par exemple, E. C. Chirouse, directeur de l'école de Mission, écrit que « les jeunes musiciens ont fait des progrès merveilleux sous la conduite du révérend Frère Collins; on est souvent tenté de souhaiter que les sauvages soient aussi capables en d'autres matières »²².

Les fanfares sont l'occasion pour les élèves de prendre des initiatives à l'école. À Elkhorn, il n'y a pas d'instructeur pour la fanfare, pourtant, selon le directeur A. E. Wilson, la « fanfare n'en maintient pas moins son efficacité sous la direction d'un des anciens élèves. Elle a joué souvent en dehors et s'est préparée pour visiter d'autres villes le mois prochain »²³.

L'inquiétude du secrétaire ministériel des Affaires indiennes J. D. McLean, qui craignait que les répétitions de la fanfare n'accaparent trop les élèves, était peut-être justifiée. Les dix-huit membres de la fanfare de l'école de Qu'Appelle doivent répéter deux heures par jour. La première heure est au moment où les autres élèves participent à la chorale. La deuxième heure, par contre, est pendant leur heure de

loisir le soir²⁴. Dans son rapport de 1936 sur l'école presbytérienne de Kenora, en Ontario, A. G. Hamilton remarque que les répétitions de la fanfare s'immiscent à la fois dans la demi-journée de travail des élèves et dans leur temps en classe. Mais il s'agit, affirme-t-il, « d'un atout majeur pour l'école » et, même si elle « donne un peu de travail en plus aux élèves pendant leur temps libre, l'effet présent est positif »²⁵.

À la fin de leur scolarité, beaucoup d'élèves continuent à jouer dans des fanfares communautaires, notamment en Colombie-Britannique. Des chefs d'orchestre et des compositeurs autochtones commencent à se tailler une place. Le compositeur Job Nelson des Premières Nations Tsimshian, par exemple, compose l'« Imperial Native March », qui est jouée à l'exposition de New Westminster en 1905²⁶. La fanfare de Port Simpson remporte le prix de la fête du Dominion à Vancouver en 1900 et, l'année suivante, joue devant le futur roi George V et la reine Mary²⁷. Les membres des fanfares d'adultes portent souvent des costumes élaborés payés par la communauté et que les membres se transmettent. Les costumes mêlent des éléments des uniformes militaires européens à des motifs autochtones²⁸.

Lecture de loisir : Le catalogue Eaton et les bandes dessinées des journaux

Dans son rapport de 1884, l'inspecteur T. P. Wadsworth recommande qu'à l'école de Battleford, « l'on établisse une bibliothèque, à l'usage des enfants, contenant des histoires intéressantes pour les jeunes garçons - pour les plus grands, le 'Boys Own Annual'; pour les plus jeunes, 'Chatterbox,' et d'autres livres semblables dans lesquels ils pourraient, pendant les longues soirées d'hiver, trouver amusement et instructions »²⁹. Ce n'est qu'en 1893 que les Affaires indiennes mentionnent pour la première fois dans un rapport qu'une bibliothèque, contenant « 111 volumes de lectures utiles », a été établie à l'école de Battleford³⁰.

Les années suivantes, de plus en plus de directeurs mentionnent l'établissement et l'utilisation d'une bibliothèque d'école dans leur rapport annuel aux Affaires indiennes. Selon les comptes rendus, l'école anglicane de Wabasca, dans ce qui est désormais le Sud de l'Alberta, aurait une bibliothèque en 1895³¹. Le directeur C. W. Whyte de l'école presbytérienne de Kamsack, dans ce qui est aujourd'hui la Saskatchewan, déclare en 1896 : « Nous avons une bibliothèque de plus de 150 volumes, parmi lesquels se trouvent *[sic]* un grand nombre des meilleures et plus récentes publications pour les enfants³². » La même année, le directeur de l'école de Regina, A. J. McLeod, écrit dans son rapport : « Notre bibliothèque d'école sert aussi en dehors des heures de classes³³ *[sic]*. » L'école de Wikwemikong, sur l'île Manitoulin, en Ontario, ainsi que l'école de High River possèdent une bibliothèque en 1897³⁴. L'année suivante, le directeur de l'école de High River, A. Naessens, indique : « La bibliothèque continue à être

fréquentée pendant les soirées d'hiver, et est d'une grande utilité aux élèves pour leur apprendre l'anglais, outre qu'elle tend à développer chez eux le goût de la lecture³⁵. »

Selon R. Ashton, directeur de l'Institut Mohawk à Brantford, en Ontario, en 1898, « aux élèves qui préfèrent lire, on donne des revues et des livres de la bibliothèque de l'école; les journaux quotidiens sont envoyés à la salle de lecture des garçons »³⁶. À l'école de Regina cette année-là, il est écrit dans le rapport : « Les livres de la bibliothèque de l'école sont choisis avec soin et sont très demandés, surtout en hiver³⁷. » Le directeur N. Coccola souligne qu'à l'école de Cranbrook, en 1898, les élèves ont « une bibliothèque de livres de choix et ils aiment à lire ou à entendre raconter des histoires intéressantes »³⁸. L'année suivante, le directeur de l'école de Qu'Appelle, Joseph Hugonnard, indique qu'à l'hiver, les « livres de la bibliothèque circulent bien »³⁹. L'école de Mission fait pour la première fois mention d'une bibliothèque en 1899⁴⁰. Au Manitoba, en 1900, la toute nouvelle école de Pine Creek a une bibliothèque⁴¹, comme l'école de Birtle⁴². En 1901, le directeur de l'école de Sault Ste. Marie, George Ley King, dresse la liste des livres et des magazines de la bibliothèque dans le cadre du programme de loisirs de l'école⁴³. La directrice de l'école de Port Simpson, Hannah Paul, écrit dans son rapport en 1903 : « Grâce aux dons d'un ami, nous avons monté, pour l'usage de la maison, un rudiment de bibliothèque, où sont également compris les livres que possède chaque élève en particulier⁴⁴. » La nouvelle école de Lytton, en Colombie-Britannique, aurait également une bibliothèque, selon le rapport de cette année-là⁴⁵. Une inspection en 1903 à l'école de St. Albert, dans l'actuelle province de l'Alberta, relève l'existence d'une bibliothèque. Comme la dernière inspection de l'école a eu lieu six ans plus tôt, il se peut que la bibliothèque ait été créée plusieurs années auparavant⁴⁶.

En 1908, le directeur Arthur Barner de l'école de Red Deer, en Alberta, indique : « Des salles de lecture ont été ouvertes pour les filles et les garçons et les enfants en sont bien satisfaits; plusieurs ont lu de six à douze livres d'histoires d'une bonne longueur pendant l'hiver⁴⁷. »

Deux ans plus tard, Barner écrit :

La lecture continue d'être l'une des formes favorites de la récréation. Nous avons une sorte de lecture pour les garçons et les filles, où les journaux et les magazines sont classifiés. Nous continuons d'ajouter des bons livres à la bibliothèque, qui contient maintenant beaucoup plus de cent volumes dont on prend grand soin.⁴⁸

À Hay River, dans les Territoires du Nord-Ouest, A. J. Vale indique dans son rapport de 1908 : « Une bibliothèque contenant des livres pour les enfants est mise à la disposition des élèves⁴⁹. » D'après O. Charlebois, directeur de l'école de Duck Lake, en Saskatchewan, en 1910, « On a ajouté à la classe une bibliothèque pour enfants, du caractère le plus littéraire et moral. Les enfants aiment beaucoup la lecture et nous remarquons un progrès sensible dans leurs expressions orales et leurs compositions écrites⁵⁰. »

Les bibliothèques sont dépendantes des dons. Le directeur Thomas Clarke a établi la bibliothèque de Battleford grâce à des livres obtenus « auprès d'amis en Angleterre ».⁵¹ En 1913, le diocèse anglican du Yukon recommande vivement à ses lecteurs de « ne pas jeter [leurs] anciens livres et magazines. Embaquetez-les et envoyez-les-nous. Nous sommes toujours ravis de recevoir des livres, notamment des exemplaires de *Boy's Own Paper*, *The Girl's Own*, *Shop Notes*, *Technical World*; et, en fait, toute publication qui pourrait intéresser les jeunes gens en quête d'information et de connaissances »⁵². D'après Lucy Affleck, enseignante à l'école de Round Lake, en Saskatchewan, en 1929, les seuls documents à lire qu'ont les enfants, à l'exception des livres d'école, sont le catalogue Eaton et les bandes dessinées des journaux⁵³.

Étant donné que les écoles étaient des institutions dirigées par l'Église, il est probable que les ouvrages religieux représentaient une grande partie des livres dans ces bibliothèques. Le *Boy's Own Paper*, par exemple, est un magazine alors publié par les éditions britanniques Religious Tract Society. On y lit des récits d'aventures qui mettent en évidence le courage, la gaieté et les valeurs chrétiennes⁵⁴. Il s'agit d'un exemple parmi tant d'autres du genre de littérature pour enfants et jeunes gens que l'on trouvait abondamment à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle en Grande-Bretagne et au Canada. Les romanciers comme Rudyard Kipling, Ralph Connor (nom de plume du ministre presbytérien canadien Charles Gordon) et G. A. Henty ont écrit de nombreux romans d'aventures où des jeunes garçons deviennent de vrais hommes, en général en s'engageant dans l'armée de l'Empire britannique. Ces livres, ainsi que le roman *Tom Brown : scènes de la vie de collègue en Angleterre* de Thomas Hughes, mettent l'accent sur les vertus de la virilité chrétienne et les avantages de faire partie de l'Empire⁵⁵.

Les écoles produisent par ailleurs leurs propres documents de lecture. L'école de Battleford publie un bulletin d'information mensuel intitulé *The Guide*. Chaque numéro contient la mention qui fait la fierté de l'école précisant que tout le travail technique en rapport avec *The Guide* est exécuté par les élèves. Le bulletin comprend des rubriques appelées *Notes from the boys* (Remarques des garçons) et *Notes from the girls* (Remarques des filles). En décembre 1895, George Fiddler écrit : « Je suis ravi de constater que les Indiens reçoivent à nouveau le paiement prévu par les traités, car j'aime les voir venir à Battleford à l'occasion. » Jennie Lane souligne : « Nous sommes tous ravis de voir nos amis lorsqu'ils viennent à Battleford. Ils sont nombreux en ville en ce moment. J'espère qu'on les verra tous avant qu'ils ne rentrent chez eux⁵⁶. » Au Yukon, le diocèse anglican publie *Northern Lights*, qui reprend régulièrement des comptes rendus de l'école de Carcross. Dans un numéro, on raconte : « Johnny John est notre homme d'affaires; il dirige le magasin de l'école. Johnny ne se trompe jamais lorsqu'il rend la monnaie et pèse les articles; il est très doué pour les chiffres⁵⁷. » La devise du journal de l'école de Red Deer, inscrite sur un duplicateur, est « By Treaty, My Rights, By Myself, My Success » (par traité, mes droits, par moi-même, ma réussite)⁵⁸.

L'école anglicane de Le Pas, au Manitoba, commence à publier un journal mensuel, *The Advocate*, en 1915. Une grande partie du journal est rédigée par le personnel, mais il comprend également des articles écrits par les élèves, notamment le compte rendu d'Emma Sutte sur la correspondance entre les élèves de l'école de Le Pas et ceux de l'école anglicane de Lac La Ronge, en Saskatchewan⁵⁹. Dans les années 1930, les écoles anglicanes d'Onion Lake, en Saskatchewan, et d'Alert Bay publient des bulletins d'information destinés au moins en partie aux parents ainsi qu'aux anciens élèves⁶⁰.

Le journal *Moccasin News* de l'école d'Hobbema couvre les sports locaux et contient une mise en garde selon laquelle le journal ne pourra être tenu responsable des « yeux au beurre noir ou des membres cassés à cause des articles publiés dans ce journal »⁶¹. L'école de Blue Quills, en Alberta, publie le *Moccasin Telegram*. Dans un numéro, l'élève Eric Martineau donne le récit transmis de génération en génération dans sa famille sur le conflit de Frog Lake pendant la rébellion de 1885⁶². La publication de l'école Thunderchild de Delmas, en Saskatchewan, s'intitule *Thunder Report*⁶³. Tous ces journaux semblent destinés à différents publics : les élèves, leurs parents et les membres de l'Église (parfois des membres de l'Église éloignés qui font des dons à l'école). Outre des comptes rendus des élèves et des articles sur les sports et les activités de loisirs à l'école, une grande partie des journaux est consacrée à l'enseignement religieux. Par exemple, un article paru dans la *Gazette*, le journal de l'école anglicane de T'Suu Tina, en Alberta, explique que « le but du carême est de suivre une formation spirituelle. En commençant du bon pied par une introspection, nous sommes prêts, pour ainsi dire, à faire de réels efforts pour nous améliorer d'ici Pâques »⁶⁴.

Sports : « une ardeur tout à fait anglo-saxonne »

Les enfants des Premières Nations ont toujours eu leurs propres jeux et activités de loisirs, dont un bon nombre visaient à développer les aptitudes dont ils auraient besoin une fois adultes. Par exemple, dans ses mémoires sur son enfance dans ce qui est aujourd'hui le Sud de l'Alberta, Mike Mountain Horse écrit que l'on donne aux jeunes garçons un poney dès qu'ils ont l'âge de monter à cheval. Les garçons plus âgés aident les plus jeunes à apprendre à faire du cheval. Le soir, les garçons développent leurs aptitudes lors de compétitions de tir à l'arc⁶⁵. Charles Nowell, qui est né en 1870, se rappelle des nombreux jeux auxquels jouaient les enfants Kwakiutl, dont certains pouvaient être dangereux ou douloureux.

Le plus drôle, c'est que nos parents et les anciens ne nous empêchent jamais de faire ces choses, parce qu'ils veulent qu'on soit aussi courageux qu'eux autrefois, quand ils se battaient et chassaient tout le temps. Si on n'était pas courageux et qu'on ne pouvait pas jouer à tous ces jeux et être fort, ils pensaient qu'on n'était pas très bon⁶⁶.

Lorsqu'ils étaient laissés seuls, se souvient Simon Baker, beaucoup d'enfants de l'école de Lytton jouaient à des jeux qu'ils avaient appris dans leur collectivité, dont un qui s'appelait le « trou puant », qui est, selon sa mémoire, très semblable au cricket⁶⁷. Les concours qui testent et mettent en valeur l'habileté, la force et l'endurance sont monnaie courante dans les sociétés autochtones. Les techniques de chasse tiennent un grand rôle lors de ces compétitions : les concurrents lancent des flèches ou jettent des lances en direction de cibles fixes ou mobiles. Les jeunes hommes se mesurent également les uns aux autres à la lutte, à la course et au coup de pied en hauteur⁶⁸.

Les Autochtones des Amériques jouent depuis longtemps à des sports de balle, comme le jeu mohawk *tewaarathon*, qui est ensuite devenu la crosse. Un autre jeu, souvent appelé « shinny », est également pratiqué dans l'Ouest de l'Amérique du Nord. Il s'agit de diriger une balle au sol avec un bâton incurvé. Les Micmacs et les Malécites des Provinces maritimes jouent à un jeu de balle qu'ils appellent « vieux jeu ». On joue toujours aujourd'hui au jeu inuit de l'*anaulataq*. On connaît moins les jeux auxquels les femmes participaient, même si des archives révèlent qu'elles avaient leurs propres jeux de balle⁶⁹. Les jeux ont diverses utilités. Ils peuvent renforcer des objectifs militaires en préparant les jeunes hommes au combat, et les cérémonies pendant lesquelles on participait à ces jeux pouvaient favoriser la conclusion d'alliances diplomatiques. En 1603, Samuel de Champlain écrit que des courses ont été organisées, et des prix remis aux vainqueurs, dans le cadre d'une fête innue soulignant une récente victoire militaire⁷⁰. De plus, on intègre des éléments spirituels aux jeux. Les jeux peuvent par ailleurs servir à favoriser la stabilité communautaire⁷¹. Les jeux et les activités de loisirs ne sont ni une nouveauté ni une innovation que les Autochtones ont découverts au pensionnat.

Dans deux célèbres romans du milieu du XIX^e siècle, *Tom Brown : scènes de la vie de collège [sic] en Angleterre* et *Tom Brown at Oxford*, l'écrivain britannique Thomas Hughes établit un lien explicite entre les sports organisés auxquels on joue dans les écoles privées britanniques (en général connues sous le nom « d'écoles publiques ») et les valeurs de l'Empire et ce que Hughes appelle le « christianisme musculaire ». Dans *Tom Brown : scènes de la vie de collège en Angleterre [sic]*, un élève explique que le cricket est plus qu'un jeu; c'est un droit que tout garçon et jeune Britannique acquiert à sa naissance. Le héros du livre, Tom Brown, en conclut que les sports d'équipe sont mieux que les jeux qui favorisent la victoire individuelle⁷². Selon le concept du christianisme musculaire, tel que défini par Hughes, la force qu'un chrétien acquiert par le sport doit être utilisée pour « maîtriser la Terre que Dieu a donnée aux enfants des hommes⁷³. »

Ces idées exprimées dans ces ouvrages ont influencé, mais reflètent également bien la vision en général du sport et de l'éducation au XIX^e siècle. L'idée que les sports organisés contribuent à développer les qualités « viriles » a rapidement fait son chemin en Amérique du Nord. La « virilité » est un concept difficile à définir avec

précision et la distinction entre force et rudesse est rarement facilement ou clairement établie⁷⁴. Au Canada, on considère souvent que la virilité est une qualité typiquement britannique qui associe mystérieusement le sport aux droits et responsabilités de l'Empire. Selon une lettre de 1911 publiée dans le *Globe* de Toronto, « Le sport est un fondement essentiel non seulement de la vie anglaise, mais aussi de la vie humaine même, et la question que l'on se pose aujourd'hui est la suivante : sur quoi d'autre que le sport dans sa forme la plus ultime et la plus noble pourrions-nous nous appuyer pour forger le caractère et le physique de ceux qui bâtiront et défendront l'Empire à l'avenir⁷⁵? »

Étant donné que les sports de compétition nourrissent la virilité, par définition, ils ne conviennent pas aux femmes⁷⁶. À la fin du XIX^e siècle, les femmes sont considérées comme étant physiquement et mentalement fragiles et vulnérables. On craint que la pratique du sport n'interfère avec l'aptitude d'une femme à tenir son rôle social central : porter un enfant. Elles ne sont pas les bienvenues dans la plupart des clubs de sport, et les vêtements amples qu'elles doivent porter, au nom de la pudeur, rendent difficile leur participation à beaucoup de sports. Le croquet, le patinage et la luge faisaient partie des quelques activités physiques considérées comme étant raisonnables pour les filles et les femmes⁷⁷. Avant 1900, dans les écoles publiques et privées, l'activité physique des filles se limite à la marche, à la gymnastique et à l'utilisation d'haltères légères, des exercices visant tous à améliorer leur maintien et leur santé⁷⁸. Un livre scolaire de 1893 prévient les filles trop compétitrices qu'elles courent le risque de se blesser. Sans surprise, on déconseille aux filles de pratiquer des sports de contact ou de jouer à des jeux exigeant des efforts physiques prolongés⁷⁹.

Le sport joue un rôle important dans les pensionnats indiens aux États-Unis également. Après avoir banni le football, l'école de Carlisle, en Pennsylvanie, lance un vaste programme de football. En 1899, l'école recrute la légende Glenn « Pop » Warner comme entraîneur, l'homme à qui l'on attribue l'ajout du caucus, des tactiques avec des numéros et du dégagement en spirale. Pendant les douze années qu'il a passées à l'école, l'équipe de Carlisle a régulièrement joué et gagné contre les grandes équipes universitaires du moment. Le directeur de l'école, Richard Pratt, attribue le succès des élèves à leur assimilation progressive. Dans un discours à l'occasion d'une victoire, il dit aux élèves : « Nous avons mis de côté la façon de penser des Indiens, les manières des Indiens, les habits des Indiens et le langage des Indiens. Nous ne voulons pas nous raccrocher à quoi que ce soit d'INDIEN⁸⁰. » Malgré tout, Warner conclut que les équipes de l'école ont développé un « esprit racial » plutôt qu'un « esprit d'école » et ont, selon lui, pris un très grand plaisir à battre l'équipe de l'armée⁸¹. Le diplômé le plus connu du programme de Carlisle est Jim Thorpe, qui s'est fait connaître à la fois en devenant champion olympique et joueur de football et de baseball professionnel. Les journalistes sportifs de l'Associated Press l'ont d'ailleurs désigné comme le plus grand athlète masculin de la première moitié du XX^e siècle⁸². D'autres écoles, comme

l'Institut Haskell, au Kansas, ont mis en place de solides programmes de football. En 1925, l'Institut Haskell recueille 185 000 \$ (dont une grande partie de tribus touchant des revenus du pétrole) pour construire un stade de football⁸³.

L'établissement des pensionnats canadiens coïncide avec la normalisation des règles pour les jeux comme le football, le baseball et le hockey, et aussi avec la mise en place d'une convention sur les caractéristiques d'un terrain standard et la durée d'un match⁸⁴. À la fin du XIX^e siècle, ces sports se répandent dans tout le pays⁸⁵. Comme pour les fanfares, les défenseurs de ces jeux affirment que les sports organisés contribuent à réduire les conflits entre les classes⁸⁶. Et, tandis que la virilité et la sportivité sont supposées refléter les valeurs de l'Empire, les Canadiens non seulement jouent à des jeux britanniques comme le cricket, avec ses liens avec les écoles privées de l'élite, mais ils s'adonnent également à des sports populaires aux États-Unis comme le baseball, ainsi qu'à des jeux typiquement canadiens comme la crosse et le hockey sur glace⁸⁷. On organise également ces jeux dans les pensionnats.

On espère alors que ces sports contribueront à « civiliser » les élèves des pensionnats. Dans son rapport de 1889, l'inspecteur des Affaires indiennes J. A. Macrae écrit à propos de l'école de Battleford :

Une des particularités de l'école, ce sont les jeux. Ce sont tout à fait ceux des blancs. Les garçons manient les gants de boxe avec beaucoup d'habileté et excellente humeur. Ils jouent de bonnes parties de cricket et de football, avec beaucoup d'entrain et de vigueur tout à fait anglo-saxonne. Les filles habillent des poupées, font de la couture de fantaisie, et ont les mêmes jeux que les enfants blancs. Tout ce qui est distinctif du Sauvage est exclus [*sic*] des récréations⁸⁸.

Macrae semble croire que « l'indianisme » est un phénomène statique et, qu'en jouant bien à des jeux européens, un garçon devient moins « Indien ». « L'indianisme » est, par définition, indésirable : dans un rapport de 1895 sur l'école de Middlechurch, au Manitoba, on remarque avec une certaine approbation : « Les jeux virils comme le cricket et le football, introduits et pratiqués par le directeur, ont grandement contribué à éliminer ce "côté sournois" des garçons⁸⁹. » Par ailleurs, selon certains responsables d'école, il faut contrôler de près le rôle que joue le sport dans les écoles. Si on ne le fait pas, au lieu de diffuser les valeurs du christianisme viril, le sport ne fait que retarder le processus d'assimilation. Par exemple, une résolution adoptée par l'Indian Workers Association de l'Église presbytérienne de la Saskatchewan et du Manitoba en 1911 met en évidence la nécessité « de prendre des mesures strictes quant aux distractions autorisées à chaque école. On ne doit autoriser rien qui favorise la subsistance d'anciennes coutumes indiennes, le désir excessif de la pratique du sport ou des associations avec des sportifs blancs au tempérament malveillant »⁹⁰.

Toutefois, l'identité est plus complexe que cela. À l'école de Regina en 1897, le directeur écrit dans son rapport que

l'amusement le plus populaire auquel se livrent les garçons est « le jeu national de la crosse, » pour lequel leur vitesse à la course et leur vue perçante en font bientôt des adversaires redoutables. Deux choses ont contribué à populariser ce jeu parmi nos élèves : d'abord les costumes complets que d'une source ou d'une autre nous avons pu donner aux membres du premier douze, et secondement une victoire brillante qu'ils ont remportée sur des forts adversaires composés de garçons et de jeunes gens de Régina [*sic*]⁹¹.

Le fait de jouer et de gagner contre une équipe de colons est si satisfaisant qu'il semble que les élèves aient trouvé dans le sport un moyen de conserver leur identité autochtone plutôt que de la perdre.

Étant donné que le ministère des Affaires indiennes fournit peu d'équipement pour les sports, les directeurs se tournent vers des promoteurs extérieurs. Le directeur de l'école de Calgary rapporte en 1897 que le sport à son école se limite principalement aux « jeux de football et de cricket, dont les ustensiles ont été fournis privément ». Il poursuit en remerciant « [les] différents clubs athlétiques du district qui se sont imposés le trouble et les dépenses de venir de temps à autre lutter avec nos garçons. Les effets ont été remarquables; nos enfants sont fiers de penser qu'ils sont traités comme des hommes, et l'influence exercée par le contact immédiat avec les blancs est incalculable »⁹². Dans le bulletin de nouvelles de l'école d'Alert Bay, en 1928, on peut lire : « Grâce à notre bon ami, le D^r Mandy, nous avons deux ensembles complets d'uniformes de football, un rouge et blanc, et un autre bleu et brun⁹³. »

Dans les années 1890, on peut lire dans les rapports des écoles du pays que les garçons jouent au football, au baseball et au hockey sur glace. Le directeur de l'école de Middlechurch, John Ashby, écrit en 1896 : « En été les principales récréations des garçons sont les jeux de cricket et de ballon, qu'ils jouent de la bonne manière et en gens bien élevés⁹⁴. » Le directeur de l'école de High River, A. Naessens, écrit en 1897 :

Les garçons s'amuse bien du jeu de ballon (football et baseball) et leur club est assez fort. On prend beaucoup d'exercices athlétiques, pendant les premiers mois de l'été particulièrement. En hiver le patin constitue le principal amusement. On a commencé l'année dernière à jouer le curling avec des pierres taillées dans l'institution, et les garçons ont beaucoup aimé ce jeu⁹⁵.

Le directeur de l'école de Metlakatla, John Scott, indique dans son rapport en 1898 : « Durant les heures de récréations, les garçons jouent au football et au baseball; et lorsque la température est favorable ils se baignent et se promènent sur l'eau en bateau⁹⁶. » Lorsque le temps est mauvais, les élèves jouent aux dominos, aux échecs, aux dames et à d'autres jeux de société du XIX^e siècle⁹⁷. Lors de la sortie dans le cadre de la fête du Dominion à l'école anglicane de Fort George, au Québec, on organise des courses, des concours de saut et une compétition où les élèves portent des charges sur un faux portage⁹⁸. L'école possède par ailleurs un court de tennis pour le personnel,

avec un filet fabriqué avec du grillage de basse-cour⁹⁹. Dans un rapport de 1933 de l'école de Morley, en Alberta, on souligne la présence d'une ligue de hockey dans la réserve locale et que les élèves jouent aussi contre des équipes de collectivités des environs, telles que Calgary et Cochrane¹⁰⁰.

À l'occasion, les écoles autorisent les élèves à participer à des activités traditionnelles qui constituent à la fois un loisir et la poursuite d'une pratique ancestrale. Ernest Duke, directeur de l'école de Moose Fort, en Ontario, souligne en 1910 : « Les garçons aiment plus particulièrement à tirer sur les oiseaux avec des arcs et des flèches que leurs pères leur donnent ou faits par eux-mêmes. Chaque enfant a son arc et ses flèches, leur tir est adroit, comme le prouve le grand nombre de petits oiseaux que l'on rapporte en triomphe, au Refuge, après la chasse¹⁰¹. » Cette pratique augmente par ailleurs la quantité de nourriture servie et diversifie l'alimentation des élèves.

En 1897, Ben Calf Robe entre dans un pensionnat situé dans ce qui est aujourd'hui le Sud de l'Alberta. Il y joue au kickball, au baseball et à la crosse. Il se souvient qu'on jouait à la crosse avec

des bâtons incurvés qui sont en partie recouverts de filet. On s'en servait pour se lancer une petite balle. C'était un jeu rapide et dangereux, et beaucoup de garçons se sont blessés en y jouant. Lorsqu'on rentrait chez nous, nos mères nous demandaient comment on s'était fait ces bleus au visage. Lorsqu'elles ont découvert qu'on s'était fait ça en jouant à ce jeu, elles sont allées se plaindre au prêtre; alors le prêtre a fini par nous dire qu'on devrait arrêter de jouer à la crosse¹⁰².

On s'attend des filles qu'elles mènent une vie beaucoup plus paisible. Les extraits suivants des rapports annuels des Affaires indiennes de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle montrent clairement que, pendant que les garçons peuvent jouer au baseball, au football ou au hockey, la plupart des filles pouvaient aller se promener chaperonnées de près, jouer au croquet ou s'adonner à quelques activités « calmes » à l'intérieur.

- 1896 : Le directeur de l'école de Wikwemikong, J. Paquin : « Les filles préfèrent les amusements plus tranquilles, tels que l'escarpolette et autres semblables amusements. Il y a aussi des salles de jeux pour les mauvais temps et pour les récréations du soir¹⁰³. »
- 1896 : Le directeur de l'école de Middlechurch, John Ashby : « Les filles jouent au "croquet" ou à la balle, et vont à la promenade sous la conduite d'une employés [*sic*]; elles ont aussi dans la cour, des escarpolettes et des balançoires qui les amusent bien¹⁰⁴. »
- 1899 : Le directeur de l'école d'Alert Bay, A. W. Corker : « Les petites filles ont des poupées, font du dessin et jouent au croquet de salon¹⁰⁵. »

- 1901 : Le directeur de l'école de St-Boniface, J. Dorais : « Les filles aiment jouer à la balle, à danser à la corde, à cueillir des fleurs, et se livrent à d'autres amusements tranquilles. Dans la saison des fruits, on les conduit souvent au bois pour en cueillir, ce qu'elles aiment beaucoup¹⁰⁶. »
- 1902 : Le directeur de l'école de High River, M. Lepine : « Durant leurs heures de récréation, les filles s'amuse beaucoup à jouer au croquet, à la balle au panier, et à d'autres exercices sains¹⁰⁷. »
- 1902 : Le directeur de l'Institut Coqualeetza, Joseph Hall : « Les filles aussi aiment la récréation et la variété dans leurs amusements. Elles aiment surtout beaucoup l'exercice en plein air. Peu leur importe le genre d'amusement, pourvu qu'elles soient dehors. Elles font avec plaisir des marches dans les bois, accompagnées d'une maîtresse. Elles se plaisent maintenant beaucoup au croquet, qu'on a installé sur notre magnifique pelouse. On vient d'en acheter un autre jeu pour leur usage¹⁰⁸. »
- 1909 : Le directeur de l'école de Red Deer, Arthur Barner : « Les filles se sont amusées tout l'hiver à patiner. En été elles font des promenades à pied et jouent à divers jeux en plein air¹⁰⁹. »

Les promenades peuvent avoir une certaine limite. À l'école de Kitamaat, en Colombie-Britannique, l'enseignante Margaret Butcher écrit : « Il faut exactement douze minutes pour se rendre au village et nous n'avons nulle part ailleurs où aller à pied, peu importe le rythme¹¹⁰. »

Les directeurs autorisent parfois les filles à jouer à des sports d'équipe. Rien d'étonnant à ce qu'elles aiment ça. Le directeur de l'école de Middlechurch, J. Thompson, écrit en 1903 : « Les petites filles aiment beaucoup le ballon et se livrent à cet amusement sur leur propre terrain; j'ai constaté que cet exercice leur faisait beaucoup de bien. Elles patinent également, et jouent au basketball et se livrent aux autres amusements et exercices à l'intérieur¹¹¹. » Les exemples de ce genre demeurent l'exception. Dans un rapport de 1921 sur l'école de Mission, l'inspecteur R. H. Cairns remarque que, même si les filles chantent très bien, « elles ne pratiquent pas la gymnastique. Les sœurs ne voient pas que des jeux encadrés et un cours de culture physique pourraient avoir des bienfaits sur la santé. Le directeur est du même avis »¹¹².

Dans certains cas, les garçons sont moins surveillés que les filles. Dans les années 1890 à l'Institut Coqualeetza, seuls les garçons bénéficient d'un « congé » le samedi après-midi. Nombre d'entre eux en profitent pour aller voir des proches qui habitent dans les environs¹¹³.

Les écoles canadiennes n'ont jamais eu de grandes installations sportives comme celles que l'on a construites pour plusieurs pensionnats aux États-Unis. À St-Boniface, au Manitoba, en 1896, il n'y a pas de salle de récréation ni de cour pour les filles, et le directeur est d'avis que « la salle de récréation des garçons est beaucoup trop petite »¹¹⁴. À l'école de Battleford en 1909, un inspecteur constate qu'on laisse les élèves

s'organiser seuls en ce qui a trait aux activités récréatives et qu'aucune éducation physique ni gymnastique n'est proposée¹¹⁵. La même année, P. R. Soanes, le directeur de l'école de Chapleau, en Ontario, écrit aux Affaires indiennes : « Un gymnase serait d'une grande utilité pour les garçons; il nous manque des appareils d'exercices pour les garçons et les filles¹¹⁶. »

Dans son rapport de 1907 sur les pensionnats de la Saskatchewan et de l'Alberta, le Dr Peter Bryce, médecin en chef des Affaires indiennes, fait état d'une

absence quasi complète d'entraînements ou d'exercices manuels chez les garçons ou de gymnastique ou d'exercices respiratoires chez les filles. On supposerait que dans les pensionnats, de tels exercices sont considérés comme une absolue nécessité; mais il se trouve que c'est seulement dans quelques cas isolés que l'on en a entendu parler ou que l'on en pratique.

Il attribue le manque d'intérêt pour l'exercice physique à la difficulté des écoles à recruter du personnel « de haute qualité »¹¹⁷.

La publication d'un manuel de jeux et de gymnastique simple par les Affaires indiennes en 1910 met l'accent sur l'augmentation de l'exercice physique dans les externats et les pensionnats au cours des années suivantes, mais, en réalité, la plupart des écoles manquent cruellement d'installations récréatives¹¹⁸. Dans un rapport de 1929 sur l'école anglicane de Le Pas, on note « l'absence d'équipement de loisirs pour les enfants, alors que des balançoires et des bascules pourraient être installées à peu de frais. De l'équipement de football, de volleyball et de basketball pourrait aussi être d'une grande utilité »¹¹⁹. L'enseignante Lucy Affleck de l'école de Round Lake écrit en 1929 à propos du manque d'attention portée aux élèves pendant les heures de récréation. « Les petits ont vraiment besoin que quelqu'un leur manifeste un peu d'intérêt paternel. Du souper jusqu'à l'heure du coucher, ils se retrouvent, petits et grands, et passent leur temps à chahuter, à se battre, à se bagarrer, à se quereller, à ne pas savoir quoi faire, dans le froid et dans l'obscurité¹²⁰. » Son opinion est corroborée l'année suivante par l'inspecteur des Affaires indiennes J. P. B. Ostrander, qui écrit dans son rapport qu'à Round Lake, « pendant les heures de jeu et de récréation, les enfants errent dans la cour ou s'assoient dans un coin, et ne font rien ». Le fonctionnaire des Affaires indiennes A. F. MacKenzie informe le directeur qu'on était d'avis que « des jeux organisés seraient d'un grand bienfait »¹²¹. Six mois plus tard, Ostrander revient sur le sujet et écrit que « seuls de faibles efforts ont été faits dans ce domaine et je pense qu'un vrai effort est nécessaire. Le personnel de cette école compte désormais des membres masculins qui sont plus que capables d'enseigner des jeux si on leur donne l'équipement et le temps pour le faire »¹²².

Durant la Crise, alors que les budgets des écoles sont régulièrement revus à la baisse, on manque de fournitures, d'uniformes et d'installations. Quand, en 1936, le directeur de l'école de McIntosh, en Ontario, demande des toboggans, des bâtons de

hockey, des bottes et des patins, on lui répond qu'en ce qui concerne l'équipement de sport, le ministère ne finance que « les ballons de football, les ballons pour la récréation, les ballons de basketball ou les ballons de volleyball »¹²³. En 1937, le directeur de l'école de Kamloops, Martin Kennedy, attire l'attention sur les problèmes causés par le mauvais état de la salle de récréation de l'école : « Chaque année depuis que je suis arrivé ici, on déplore deux ou trois bras cassés. Cette année, trois garçons déjà se sont cassé un bras. Compte tenu de l'état dangereux dans lequel se trouve la salle de récréation, nous devons arrêter tous les jeux intérieurs¹²⁴. » Malgré ses demandes répétées, les supérieurs oblats de Martin Kennedy refusent de l'autoriser à demander une subvention au gouvernement pour les réparations¹²⁵.

Ceux qui s'attendaient à ce que les fanfares et les sports d'équipe fassent « sortir l'Indien de l'enfant » n'ont pas vu leurs souhaits exaucés. Il est plus probable que les enfants autochtones qui ont participé aux fanfares et aux sports d'équipe aient profité de ces activités, du moins en partie, pour satisfaire leurs propres besoins¹²⁶. Pour beaucoup d'élèves, le kiosque à musique ou le terrain de sport représente un monde qui leur permet d'échapper à leur routine quotidienne et d'éviter les tâches quotidiennes, sans être accusés de s'être enfuis et sans s'exposer à des mesures disciplinaires.

Tandis que certains représentants du gouvernement et directeurs voient dans la musique et le sport un moyen d'assimiler les élèves, les hauts fonctionnaires ne sont pas du même avis. À l'instar de bien des aspects du système des pensionnats, les activités récréatives sont cruellement sous-financées. Par conséquent, beaucoup de directeurs cherchent à augmenter leurs programmes en établissant des corps de cadets, ce qui supposait l'obtention possible de fonds de l'armée canadienne.

Entraînement militaire et formation des cadets

Une activité récréative réunit l'exercice physique, la fanfare, la discipline et le soutien à l'Empire britannique : l'entraînement militaire. Les premières écoles publiques canadiennes ne proposent pas grand-chose en matière d'entraînement physique; d'ailleurs, peu nombreuses sont les écoles où il y a un gymnase. Souvent, le seul entraînement proposé prend la forme d'exercices militaires encadrés par des officiers de la garnison militaire ou de la caserne de police locale¹²⁷. Les Églises protestantes mêlent militarisme et christianisme dans les brigades de garçons qu'elles organisent¹²⁸.

Dans les années 1890, certains pensionnats commencent à proposer des exercices militaires aux garçons. Même en l'absence d'entraînement militaire, la vie au pensionnat est militarisée, comme l'inspecteur T. P. Wadsworth l'observe dans son rapport de 1884 sur la vie à l'école de Battleford : « Les élèves paraden (à la façon militaire) pour les prières du matin et du soir, pour les repas et à l'heure du coucher¹²⁹. » À Wikwemikong, en Ontario, le directeur Dominique duRonquet écrit

dans son rapport en 1891 que « les garçons ont fait l'exercice militaire non pas de temps en temps, mais des centaines de fois ». Il admet : « Dire qu'ils aiment cet exercice ce serait trop dire; cependant il faisait plaisir à la fin de l'année de voir la précision et l'exactitude avec lesquelles ils faisaient leurs manœuvres, ainsi que leur maintien et leur apparence militaires¹³⁰. »

Le directeur de l'école de Regina, A. J. McLeod, invite des officiers des casernes locales de la Police à cheval du Nord-Ouest à diriger les élèves lors d'exercices. En 1893, il écrit que de nombreux garçons sont plutôt « habiles dans les différentes évolutions, et sont très fiers de leur manière de marcher. Il n'est pas rare de voir un peloton de garçons en quelque part sur le terrain se faire exercer par l'un des plus grands, dont quelques-uns naturellement prennent le grade de commandant »¹³¹.

À l'Institut Mohawk, les garçons portent des uniformes quasi militaires et des fusils de bois, et s'entraînent régulièrement, « formant des carrés, marchant en colonne et en rang, faisant des contremarches et marchant en échelon ». Après avoir assisté à leur entraînement en 1895, le fonctionnaire des Affaires indiennes Martin Benson écrit qu'il a vu « très peu de compagnies de volontaires faire mieux »¹³².

Dans les années 1890, le ministère fédéral de la Milice et de la Défense fournit du matériel aux corps de cadets qui ont été mis sur pied dans les écoles publiques. Le directeur du pensionnat Shingwauk, George Ley King, cherche à constituer un tel corps de cadets à son pensionnat de concert avec le corps de carabiniers de Sault Ste. Marie, à proximité, en 1899. Le secrétaire du ministère, J. D. McLean, soutient le programme, mais il souligne que le ministère des Affaires indiennes « n'engagera aucune dépense pour financer les uniformes ou l'équipement de la compagnie ». McLean demande au ministère de la Milice et de la Défense de fournir « les armes et les attributs » aux garçons du pensionnat Shingwauk, comme le fait le ministère pour les corps de cadets des écoles publiques¹³³.

La guerre d'Afrique du Sud de 1899 à 1902 entraîne l'intensification de l'entraînement des cadets dans les écoles publiques canadiennes. Les écoles de Calgary, par exemple, ont un programme de cadets en 1900, tandis que le Manitoba lance un programme en 1902¹³⁴. Néanmoins, la prolifération des programmes d'entraînement des cadets est freinée à cause des fonds limités¹³⁵. En 1907, Donald Smith, ancien agent en chef de la Compagnie de la Baie d'Hudson et maintenant devenu Lord Strathcona, crée le Strathcona Trust, qui compte un demi-million de dollars. La fiducie, gérée par le gouvernement fédéral, est destinée à promouvoir l'entraînement physique et à soutenir les cadets militaires dans les écoles publiques¹³⁶. Conformément aux conditions générales de la fiducie, l'armée doit former et rémunérer les enseignants qui dirigent les corps de cadets, fournir des armes et de l'équipement aux cadets et mener des inspections régulières¹³⁷. En 1926, le gouvernement fédéral dépense 412 000 \$ par an dans le cadre du programme des cadets au pays¹³⁸. Les corps de cadets constituent un revenu supplémentaire pour les enseignants, qui reçoivent 140 \$ par

an par contingent de quatre-vingt-dix cadets qu'ils entraînent. Dans certaines écoles, le programme remplace l'éducation physique¹³⁹.

Bien que le ministère des Affaires indiennes soutienne les programmes de cadets en théorie, il continue à refuser de les financer. Le secrétaire du ministère, J. D. McLean, approuve la constitution d'un corps de cadets à l'école d'Elkhorn, au Manitoba, en 1912, précisant qu'« aucune dépense supplémentaire ne sera engagée et que les exercices n'interféreront pas avec le travail de l'école »¹⁴⁰. De même, McLean refuse une demande présentée par A. K. O. Ockoniy, un enseignant de l'école de Stuart Lake, en Colombie-Britannique, concernant la fourniture d'uniformes et d'« armes à feu de cadets » pour un corps de cadets qu'il souhaite mettre sur pied à l'école. Selon McLean, « compte tenu de la guerre, les crédits destinés aux écoles ont été considérablement revus à la baisse ». Une fois de plus, McLean demande au ministère de la Milice et de la Défense de fournir l'équipement demandé¹⁴¹. En 1922, Ockoniy met sur pied un corps de cadets à l'école de Fraser Lake, en Colombie-Britannique. Il le fait afin « de développer chez ces garçons certaines notions de patriotisme, un certain sentiment de fierté d'appartenir à l'Empire britannique. En second lieu, je sais à quel point ces garçons ont besoin d'exercices physiques, qui forment une part importante de l'entraînement des cadets ».

Ockoniy croit que l'entraînement des cadets insufflera aux élèves un sens de la discipline, « leur apprendra à obéir immédiatement et sans bougonner ». L'armée donne une subvention de 1,25 \$ par élève en uniforme à son inspection annuelle. Mais comme A. K. O. Ockoniy ne peut obtenir l'argent avant d'avoir les uniformes, il puise dans ses propres économies pour acheter une grande partie des premiers uniformes. Sa femme fait des retouches à plusieurs uniformes d'occasion fournis par l'armée pour qu'ils conviennent aux élèves¹⁴².

Dans les années 1920, des organisations religieuses et pacifistes commencent à mettre en question la moralité des entraînements militaires dans les écoles. Dans les années 1930, elles parviennent à convaincre le conseil de l'enseignement de Toronto de démanteler ses corps de cadets¹⁴³. À la fin des années 1930, beaucoup d'écoles publiques canadiennes ne participent plus au programme des cadets¹⁴⁴.

Conformément à la politique de l'Église Unie qui fait opposition au programme des cadets dans les écoles, l'Église dissout son corps de cadets de l'école de File Hills, en Saskatchewan, en 1931. Russell Ferrier, surintendant de l'éducation des Indiens, demande au directeur de l'école de revoir sa décision. Russell Ferrier pense que la politique de l'Église faisant opposition à l'entraînement des cadets se limite aux écoles publiques. « Les pensionnats », avance-t-il, constituent « une autre proposition, et je pense que vous constaterez qu'un corps de cadets dans une institution indienne contribuera grandement à la fois à l'esprit de corps et à la discipline »¹⁴⁵. Le directeur F. Rhodes lui répond que l'entraînement militaire n'a pas beaucoup de succès auprès des garçons. Il ajoute qu'il y a déjà plus de discipline militaire dans un pensionnat

que dans une école publique, puisque les garçons de File Hills sont « sous une supervision permanente ». Il poursuit en rappelant à Russell Ferrier que l'école ne dispose d'aucune installation pour les exercices. Il faut enlever la table et les bancs du réfectoire pour l'entraînement des cadets en hiver. Il conclut en soulignant que l'école a plusieurs fois demandé par le passé des fonds pour aménager un gymnase ou une salle de jeu, mais, qu'à ce jour, rien n'a été fait¹⁴⁶.

Il semble que certaines écoles aient tenté de mettre sur pied des corps de cadets dans le but d'améliorer la qualité et la quantité de vêtements fournis aux élèves. Dans une lettre de 1928 où il demande aux Affaires indiennes de soutenir la constitution d'un corps de cadets, le directeur du pensionnat Shingwauk, le directeur Benjamin Fuller, souligne : « Notre système actuel qui prévoit des vêtements pour les garçons pour le service du dimanche et les occasions spéciales n'est pas aussi bon qu'il le devrait. Nous n'avons rien d'uniforme pour les garçons, leurs costumes ne sont pas de la même couleur et ont des coupes différentes, et ne donnent pas une belle image d'élèves d'une école¹⁴⁷. » Le remplaçant de McLean au poste de secrétaire du ministère, A. F. MacKenzie, refuse la demande de Fuller, affirmant que « ce n'est pas dans les habitudes du Ministère de couvrir le coût des uniformes »¹⁴⁸.

À l'instar des fanfares, on utilise les corps de cadets pour donner une image positive des écoles. *L'Expositor* de Brantford publie un article élogieux sur l'inspection annuelle du corps de cadets de l'Institut Mohawk en 1920.

Les cadets ont particulièrement brillé lors des exercices physiques. Ils se sont entraînés toute l'année et les garçons ont montré les bienfaits de cet aspect de leur formation par leur régularité et leur endurance. Le colonel a été surpris de les voir si bien réaliser le tableau d'exercices; beaucoup auraient sans doute souhaité voir cet instructeur de l'armée à quelques milliers de miles de là¹⁴⁹.

Beaucoup de ces corps de cadets ont eu une durée de vie très courte. James Dagg, le directeur de l'école de Middlechurch, se targue en 1901 : « Nous avons une fanfare de trente instruments, nous donnant de la musique tous les soirs, au grand contentement de tous; et notre système d'exercices militaires pour le corps des cadets, et de danses pour les filles, ainsi que les marches et contre-marches de fantaisie pour les plus jeunes élèves, les intéressent beaucoup, de sorte qu'ils demandent rarement d'aller chez leurs parents¹⁵⁰. » Cependant, en 1904, le nouveau directeur de l'école de Middlechurch met fin à la fois à la fanfare et aux exercices militaires. Selon lui, le temps « donné à ces deux distractions est mieux employé en enseignant aux élèves ce qui plus tard les aidera à se créer une position dans le monde »¹⁵¹. De même, l'école de Qu'Appelle a reçu des équipements de l'armée canadienne en 1912 lorsqu'on y a constitué un corps de cadets. En 1918, à la fin de la Première Guerre mondiale, le corps n'est plus en activité et l'armée demande à plusieurs reprises qu'on lui retourne les uniformes. Le directeur de l'école, A. J. A. Dugas, affirme que son établissement devrait être autorisé à garder

au moins les couvre-chefs et les ceintures puisqu'ils ont été intégrés à l'uniforme de scout des garçons. McLean appuie la demande du directeur¹⁵².

Certains corps de cadets des pensionnats concourent dans des épreuves provinciales. En 1912, le directeur de l'Institut Mohawk, Nelles Ashton, fait remarquer : « Notre corps de cadets n° 161, occupe la première place dans le district militaire n° 2 (Central-Ontario), nous sommes, à juste titre, fiers de cet avancement¹⁵³. » Le corps d'Alert Bay remporte l'écusson-trophée de l'Ordre impérial des filles de l'Empire (IODE) du meilleur corps de cadets indien de Colombie-Britannique en 1928. Le corps d'Alert Bay présente également une équipe de carabiniers au championnat canadien de tir miniature cette année-là¹⁵⁴. L'école d'Alert Bay remporte l'écusson de l'IODE quatre fois d'affilée¹⁵⁵. En 1925, le corps de l'école anglicane de Cardston, en Alberta, remporte « l'écusson de l'armée et de la marine du meilleur entraînement physique de cadets en milieu rural »¹⁵⁶. En 1933, on lit dans les rapports de l'école, au fil des ans, que le corps de cadets remporte « quatre coupes d'argent, trois championnats et trois médailles d'argent ». En 1920, le corps de cadets reçoit l'écusson R. B. Bennett, remis lors d'un « concours ouvert avec les corps de cadets blancs de l'Alberta »¹⁵⁷.

Le corps de cadets et le service militaire

Malgré la nature manifestement militaire de l'entraînement des corps de cadets, il n'était pas rare que les représentants de l'Église soulignent que ces corps de cadets ne forment pas forcément des soldats. Une brochure sur l'école anglicane d'Onion Lake explique que les programmes de cadets des écoles sont destinés à « développer au maximum les capacités physiques des garçons et à leur apporter une vivacité d'esprit, une réactivité et une précision que sans doute aucune autre forme d'entraînement ne serait en mesure de leur transmettre »¹⁵⁸. Fidèle à cet argument, au XIX^e siècle, le ministère des Affaires indiennes n'est pas réceptif aux propositions qu'on lui fait d'utiliser les écoles comme lieu de recrutement militaire. En 1898, William Hamilton Merritt écrit aux Affaires indiennes pour demander le droit de mettre sur pied une unité de milice permanente composée de diplômés des pensionnats¹⁵⁹. W. H. Merritt est un ingénieur des mines qui collabore étroitement et depuis très longtemps avec l'armée et les Six Nations à qui les Cayuga ont accordé le titre de chef honoraire¹⁶⁰. Il propose qu'on demande aux directeurs des pensionnats de sélectionner une « partie de leurs garçons » qui seront « recrutés par un régiment à la fin de leurs études ». D'après lui, la formation reçue par un élève au pensionnat « lui permettrait de se rendre extrêmement utile au sein d'un régiment ». L'initiative a été rejetée, car on pense que « ce serait un grand gaspillage d'argent de donner à un garçon indien à la fois une bonne éducation et une formation industrielle pour finalement en faire un soldat »¹⁶¹.

La question du service militaire a été évoquée à plusieurs reprises lors de la négociation des traités numérotés. Au cours de la négociation du Traité n° 3, un chef a déclaré au commissaire aux traités Alexander Morris : « Si vous deviez avoir des problèmes avec les nations, je ne souhaite pas partir et exposer mes jeunes hommes pour vous aider à mener vos guerres. » Alexander Morris lui a assuré que l'Angleterre « ne sortirait pas les Indiens de leur pays pour combattre à ses côtés ». Pendant les négociations du Traité n° 6, il déclare à un groupe de chefs cris : « On ne vous demandera jamais de vous battre contre votre volonté¹⁶². » Compte tenu de ces engagements, lorsque la guerre d'Afrique du Sud éclate en 1899, les agents des Indiens ont pour consigne de « n'enrôler aucun Indien visé par un traité »¹⁶³. Malgré cette interdiction, certains hommes des Premières Nations sont engagés et ont participé à cette guerre¹⁶⁴.

Lorsque la Première Guerre mondiale éclate, les chefs et communautés autochtones affirment leur soutien à l'effort de guerre et beaucoup de jeunes hommes cherchent à s'enrôler dans l'armée¹⁶⁵. Au départ, le gouvernement déconseille le recrutement de soldats autochtones¹⁶⁶. Cette politique est annulée en 1915 lorsque le Bureau colonial britannique demande à tous les membres du Commonwealth britannique de lui transmettre un rapport sur la possibilité de lever « des troupes autochtones en grand nombre »¹⁶⁷. Le stupéfiant taux de mortalité sur le front occidental se traduit par une intensification de la campagne de recrutement au Canada. En 1917, le gouvernement recrute activement au sein des Premières Nations du Canada¹⁶⁸. Selon les estimations, plus de 4 000 personnes inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens* — 35 % de la population admissible — ont servi dans le corps expéditionnaire canadien durant la Première Guerre mondiale, un chiffre équivalant au pourcentage de la population générale canadienne enrôlée dans l'armée¹⁶⁹.

Francis Pegahmagabow, de la réserve de Parry Sound, en Ontario, fait partie des premières recrues des Premières Nations. Tireur d'élite chevronné et audacieux, il reçoit la Médaille militaire pour ses actes de bravoure à trois occasions¹⁷⁰. Les soldats autochtones servent dans différents domaines et sont connus pour être d'excellents tireurs d'élite et éclaireurs¹⁷¹.

Plusieurs soldats des Premières Nations sont passés par le corps de cadets de l'école anglicane de la réserve des Gens-du-Sang, en Alberta. En 1908, son directeur Gervase Gale écrit dans son rapport qu'il a mis sur pied une fanfare composée de fifres et de tambours à l'école. « Les garçons donnent le meilleur d'eux. J'ai organisé un corps de cadets et demandé à les inscrire d'une façon officielle, et j'espère que ma demande me sera accordée¹⁷². » Le corps continue ses activités après l'arrivée de S. H. Middleton comme directeur en 1911¹⁷³. Après avoir participé au programme, Flying Star (ou Albert Mountain Horse, comme l'a rebaptisé le directeur du pensionnat) suit une session de formation pendant l'été à Calgary avant d'être nommé lieutenant dans la milice canadienne. Il fait partie des quelques jeunes hommes des

Premières Nations à avoir réussi à s'enrôler dans les premières années de la guerre. Il se joint à l'armée en septembre 1914 et est envoyé outre-mer le mois suivant. Avant de partir, il écrit à S. H. Middleton qu'il « [s'en va] combattre pour le Roi et le pays ». Il participe à la seconde bataille d'Ypres lorsque l'armée allemande utilise pour la première fois des gaz toxiques¹⁷⁴. Après avoir été exposé au gaz à trois reprises, il est hospitalisé et on détermine qu'il a la tuberculose. Il est rapatrié au Canada, où il meurt le 19 novembre 1915, le lendemain de son arrivée à Québec. Il avait vingt-et-un ans¹⁷⁵. Il fait partie des quelque 300 soldats des Premières Nations qui sont morts pendant la guerre¹⁷⁶.

Certains membres de la Première Nation des Gens-du-Sang sont peiné par la décision de Mountain Horse de s'enrôler dans l'armée et ont prévenu S. H. Middleton qu'ils le tiendraient responsable si quelque chose devait arriver au jeune homme. Lorsqu'elle apprend la mort de son fils, on doit empêcher sa mère, Sikski, de s'en prendre à S. H. Middleton, qui pense alors être expulsé de la réserve. Finalement, Sikski en vient à la conclusion que son fils est mort un héros. Deux autres de ses fils, Mike et Joe, finissent par s'enrôler eux aussi, servent outre-mer et reviennent sains et saufs¹⁷⁷. Un ancien directeur du pensionnat, John Tims, dirige le service funéraire d'Albert; à cette occasion, S. H. Middleton déclare qu'il a été « l'un des meilleurs fils de l'Empire qui s'est battu pour défendre le prestige et les traditions de la race britannique »¹⁷⁸. Le discours rhétorique de S. H. Middleton rappelle notamment que les pensionnats sont une extension de l'Empire et que le Canada en demeure une colonie.

Étant donné que le pays a besoin de plus en plus de soldats, le ministère des Affaires indiennes dépêche l'inspecteur de l'agence indienne Glen Campbell au ministère de la Milice, où il est spécialement chargé de recruter des jeunes hommes dans les collectivités des Premières Nations¹⁷⁹. En 1916, Campbell demande au sous-ministre Duncan Campbell Scott l'autorisation de recruter des hommes dans les pensionnats d'Elkhorn et de Brandon, au Manitoba¹⁸⁰. Après une certaine hésitation, Scott approuve la proposition. Il croit qu'il « doit y avoir de bons candidats à Elkhorn où il y a eu des exercices physiques pendant des années ». Il soutient par ailleurs que si « les vieux Indiens » essaient de dissuader les élèves de s'enrôler, ils « enfreignent leurs obligations en vertu du traité, puisqu'ils ont promis d'être des citoyens loyaux et que d'empêcher le recrutement est loin d'être loyal »¹⁸¹. Scott autorise également l'enrôlement d'un orphelin de dix-sept ans de l'école catholique de Kenora, en Ontario. Il précise que les autres garçons mineurs de l'école peuvent s'engager s'ils obtiennent la permission de leurs parents¹⁸². On ne sait pas précisément combien de recrues sont issues des pensionnats, mais Campbell a réussi à recruter environ 500 jeunes hommes des Premières Nations¹⁸³. Parmi ceux recrutés à l'école d'Elkhorn, on trouve Albert Edward Thompson, l'arrière-arrière-petit-fils du chef Peguis¹⁸⁴. En 1915, cinq diplômés de l'école de File Hills servent dans les forces armées¹⁸⁵. Charles Cooke, le seul homme des Premières Nations qui travaille au bureau des Affaires indiennes

à Ottawa, et ancien élève de l'école Mount Elgin, est chargé d'aider au recrutement en Ontario¹⁸⁶. Quatre-vingt-six anciens élèves de l'Institut Mohawk s'enrôlent; cinq d'entre eux meurent au combat¹⁸⁷. Un élève de l'Institut Mohawk, Foster Lickers, est fait prisonnier durant la seconde bataille d'Ypres. Ses gardiens lui infligent de telles tortures qu'il en reste paralysé¹⁸⁸.

Dans son livre *Brown Tom's School Days*, Enos Montour décrit l'impact de la guerre sur les relations personnel-élèves à l'école Mount Elgin. Le fait qu'à la fois les membres du personnel et les élèves ont des proches enrôlés crée un nouveau sentiment de solidarité. Un tableau d'honneur sur lequel sont inscrits les noms des anciens membres du personnel et élèves enrôlés est accroché dans la salle de prière. Selon Montour : « Il n'y a pas de distinction de race sur le tableau, les noms des proches et des amis à la fois du personnel et des élèves y étaient mêlés. Ce n'était plus simplement une guerre de Blancs. La guerre avait soudé les soldats dans un seul et même groupe national¹⁸⁹. »

Le présent rapport ne couvre pas toute l'étendue de l'expérience des soldats autochtones au cours de la Première Guerre mondiale, mais il est important de noter que nombre de ces « fils de l'Empire », pour reprendre l'expression de Tims, ont conservé et appliqué leurs propres croyances lorsqu'ils étaient au combat.

À la veille d'une bataille, George Strangling Wolf garde la tradition guerrière de couper un morceau de sa propre chair pour l'offrir en sacrifice. Francis Pegahmagabow, reconnu par la suite comme l'un des meilleurs tireurs d'élite canadiens pendant la guerre, porte un petit sac de plantes médicinales pour se protéger. Pour montrer qu'il combat au nom de la Confédération des Pieds-Noirs, Mike Mountain Horse peint des symboles de victoire traditionnels sur les fusils allemands saisis lors de la bataille d'Amiens¹⁹⁰. Les pensionnats, les entraînements de cadets et le service dans une armée impériale n'ont pas réussi à éliminer les coutumes et traditions que préservaient ces jeunes hommes; les hommes ont plutôt renforcé leur foi parce qu'ils ont pu faire appel à ces traditions pour survivre et réussir.

CHAPITRE 16

Le lourd bilan des maladies infectieuses : 1867–1939

On ne peut nier que dans les premiers temps de l'administration scolaire dans les territoires, même si le problème était encore nouveau, le système était contestable. L'admission des enfants dans les écoles était inadéquate. La prédisposition bien connue des Indiens à la tuberculose entraînait un taux de mortalité très élevé chez les élèves. Ils étaient accueillis dans des bâtiments dont la conception n'était pas adaptée à des fins scolaires, si bien que ces derniers devenaient infectés et dangereux pour les pensionnaires. On peut dire sans trop se tromper que 50 % des enfants qui fréquentaient ces écoles ne vivaient pas assez longtemps pour bénéficier de l'instruction qu'ils y recevaient.

Duncan Campbell Scott, 1914¹

En 1897, Kah-pah-pah-mah-am-wa-ko-we-ko-chin (également connu sous le nom de Tom) est destitué de ses fonctions de chef de la réserve de White Bear dans l'actuelle Saskatchewan en raison de son opposition véhémement aux pensionnats. En présentant son point de vue en faveur d'une école au sein de la réserve, il souligne le taux de mortalité élevé dans l'école industrielle de Qu'Appelle et explique : « Nos enfants ne sont pas robustes. Beaucoup d'entre eux sont malades la plupart du temps et bon nombre des enfants de cette réserve qui ont été envoyés dans les écoles sont décédés. » Un autre membre de la bande appuie son point de vue :

« J'ai maintenant deux enfants, j'en avais quatre auparavant. J'en ai envoyé deux à l'école industrielle de Qu'Appelle. Ils y sont morts tous les deux. On m'avait dit que l'école était bonne. Cela n'a pas été le cas pour mes enfants. Je veux les envoyer à l'école dans la réserve où je pourrai les voir tous les jours. J'aime mes enfants et je souhaite les voir vivre². »

Louise Moine a fréquenté l'école de Qu'Appelle au début du XX^e siècle. Elle se rappelle une année où la tuberculose

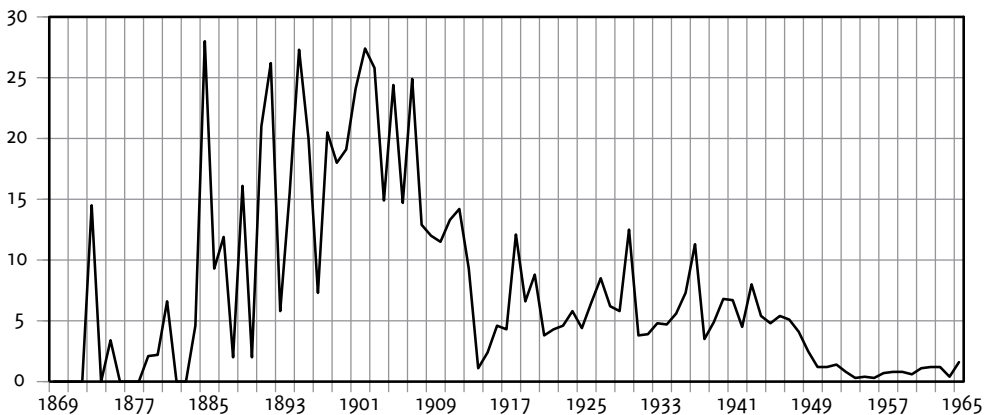
sévissait dans l'école. Tous les mois, un décès survenait chez les filles et plusieurs garçons trouvaient également la mort. On nous emmenait toujours voir les filles qui venaient de mourir. Les sœurs les habillaient en bleu clair et elles avaient toujours l'air paisible et angélique. On nous faisait croire que leurs âmes étaient

montées au ciel et, d'une certaine manière, cela atténuait le chagrin et la tristesse que nous ressentions en raison de la perte de nos petites camarades. Une messe de requiem était célébrée dans la chapelle. Nous accompagnions tous le corps qui se trouvait dans un simple cercueil fait à la main jusqu'au cimetière situé près de l'Église CATHOLIQUE dans le village³.

Ni le gouvernement canadien ni les Églises ne tiennent de registres annuels des élèves décédés dans les pensionnats. En raison du manque de documents historiques, il est peu probable que l'on puisse parvenir à établir un registre complet des élèves décédés dans les pensionnats canadiens⁴. Dans le cadre de son travail, la Commission de vérité et réconciliation du Canada établit un registre des décès confirmés d'élèves dont le nom est connu (le « registre des élèves connus ») et un registre des décès confirmés d'élèves dont le nom est inconnu (le « registre des élèves inconnus »). Le premier registre contient des rapports concernant les élèves décédés que la Commission a été en mesure d'identifier. En janvier 2015, la Commission a procédé à une analyse statistique des registres. Selon cette analyse, pour la période de 1867 à 1939, le registre des élèves connus fait état de 1 328 décès et celui des élèves inconnus, de 1 106, soit un total de 2 434 décès confirmés pour la période en question. Il convient de signaler que ces chiffres constituent probablement une sous-représentation du nombre de décès d'élèves survenus au cours de la période. Le graphique 16.1 présente le taux de mortalité annuel pour 1 000 élèves provenant des registres combinés des élèves connus et des élèves inconnus.

Graphique 16.1.

Taux de mortalité dans les pensionnats (registres combinés des élèves connus et des élèves inconnus) pour 1 000 élèves entre 1869 et 1939.

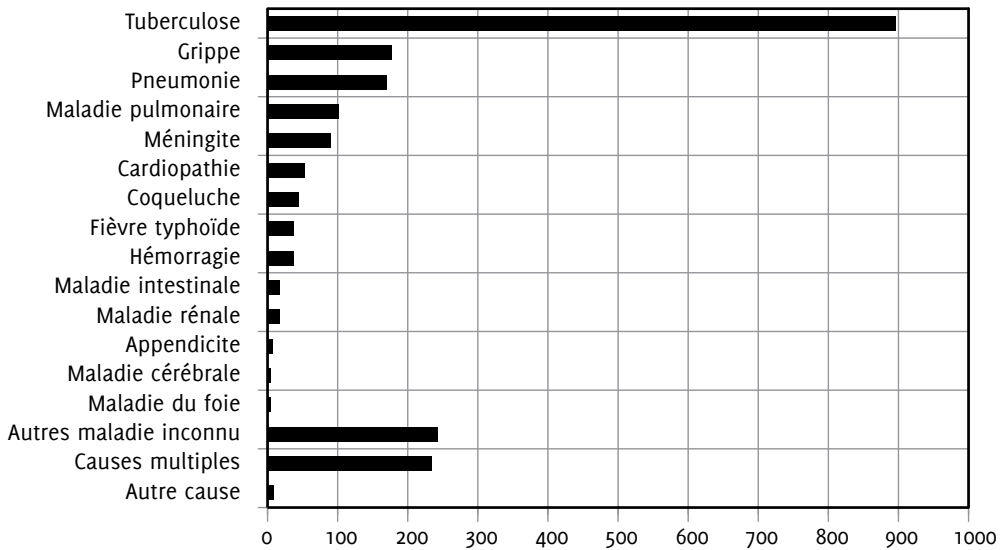


Source: Rosenthal, "Statistical Analysis of Deaths."

Pour environ 40 % des décès identifiés par la Commission de vérité et réconciliation du Canada pour cette période (registres combinés des élèves connus et des élèves inconnus), aucune cause de décès n'est consignée. Dans les cas où une cause de décès est consignée, la tuberculose est de loin la cause la plus fréquente de décès, puisqu'elle représente 50,8 % des décès mis en évidence par l'analyse statistique pour la période allant de 1867 à 1939 (graphique 16.2).

Graphique 16.2.

Causes des décès dus à une maladie dans les pensionnats (causes uniques ou concourantes combinées; registres combinés des élèves connus et des élèves inconnus), 1867-1939.



Source: Rosenthal, "Statistical Analysis of Deaths."

De nombreux diagnostics de la cause des décès peuvent ne pas être exacts, des personnes sans formation médicale établissant souvent la cause du décès. Une bonne partie des maladies signalées ne sont pas bien comprises à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, ce qui contribue davantage aux erreurs de diagnostic. Il est possible, par exemple, que certains cas de tuberculose soient diagnostiqués comme des maladies pulmonaires. Par ailleurs, certains cas de méningites peuvent être d'origine tuberculeuse. Les hémorragies ne sont pas une maladie, mais le résultat d'une maladie ou d'une blessure. Il n'est pas rare de constater des hémorragies massives dans les cas de tuberculose. Il existe par ailleurs d'autres liens entre ces maladies : la tuberculose, par exemple, peut être à l'origine d'une pneumonie.

La tuberculose n'est pas seulement la première cause de décès dans les pensionnats à cette époque. Il s'agit également de la principale cause de décès chez les peuples autochtones ainsi que dans l'ensemble de la population canadienne. À la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, cette maladie constitue un enjeu majeur de santé publique aussi bien en Europe qu'en Amérique du Nord. Il convient davantage de considérer cette maladie comme une épidémie ayant duré plusieurs décennies. Au Canada, le gouvernement fédéral a refusé de jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre l'épidémie de tuberculose frappant la population canadienne en général ou les peuples autochtones en particulier. La tuberculose étant un élément central de l'histoire de la santé dans les pensionnats, le présent chapitre portera, tout d'abord, sur la campagne de lutte contre la tuberculose dans la population canadienne, puis étudiera l'incidence de la maladie sur les peuples autochtones en général et sur les populations ayant fréquenté les pensionnats en particulier.

Le contexte de la crise de la tuberculose dans les écoles

La tuberculose

La tuberculose est une maladie contagieuse propagée par les bactéries *Mycobacterium tuberculosis* et *Mycobacterium bovis*. La bactérie *M. tuberculosis* est la principale cause de tuberculose chez l'humain alors que la bactérie *M. bovis* est plus étroitement associée à la tuberculose des bovins. Toutefois, la bactérie *M. bovis* peut franchir la barrière des espèces et être à l'origine de la tuberculose chez l'humain, le plus souvent par ingestion de produits laitiers contaminés. La tuberculose attaque le plus fréquemment les poumons, d'où l'expression « tuberculose pulmonaire ». Elle peut également s'attaquer aux organes, au système digestif, aux ganglions lymphatiques du cou (une pathologie souvent appelée « scrofule »), aux os, aux articulations et à la peau. La maladie tient son nom des tubercules ou petits nodules qui se développent là où la bactérie s'établit.

Une personne atteinte de tuberculose pulmonaire expulse la bactérie de la tuberculose lorsqu'elle éternue, tousse ou crache. L'infection se propage lorsqu'une personne non infectée inspire l'air contaminé par la bactérie. Par conséquent, les taux d'infection sont élevés dans les logements surpeuplés et mal aérés. Le fait de manger de la viande ou de boire du lait provenant de bovins atteints de la tuberculose peut également contribuer à la propagation de la maladie.

Dans la plupart des cas, le système immunitaire est en mesure de contenir et, dans bien des cas, tuer la bactérie, bien que la maladie puisse apparaître ultérieurement. Si le système immunitaire ne peut pas contenir la bactérie, la maladie peut se propager à tout l'organisme. Dans ses stades précoces, la tuberculose est difficile à

diagnostiquer : fièvre, fatigue, perte de poids en sont les premiers symptômes. Les symptômes de la maladie peuvent ne pas apparaître avant plusieurs années. C'est pourquoi il est courant de parler de tuberculose active ou latente. Chez l'adulte, la tuberculose est souvent la réactivation d'une forme latente de l'infection liée à une exposition antérieure. Ce ne sont pas toutes les formes latentes de l'infection qui deviennent actives.

La tuberculose active peut entraîner une mort lente et douloureuse. Dans les stades plus avancés de la maladie, les symptômes fréquents comprennent une toux avec expectoration de sang ou de mucus, des sueurs nocturnes et la fièvre. Les enfants sont particulièrement vulnérables aux formes non pulmonaires de la maladie, telles que la scrofule ou la méningite tuberculeuse qui touche le système nerveux central. Les enfants qui boivent beaucoup de lait sont également exposés à un risque d'infection provenant de bovins atteints de tuberculose⁵.

La maladie connue sous le nom de tuberculose (TB) a été appelée de divers noms au fil des années. Hippocrate, un médecin grec du IV^e siècle avant l'ère commune, l'appelle phtisie ou maladie du dépérissement. En français, on parle à l'époque de consommation en raison de la façon dont les patients dépérissaient. La scrofule est appelée « mal royal » en France et « king's evil » en Angleterre, car on croit que le monarque a le pouvoir de guérir l'infection en apposant simplement les mains. Cette croyance remonte au V^e siècle et perdure jusqu'au début du XVIII^e siècle. La tuberculose n'est pas la seule forme de consommation existant au XIX^e siècle. Certains cas de consommation auraient pu être, en fait, des cas de cancer ou de silicose. De même, de nombreuses maladies causées par la bactérie de la tuberculose ne sont pas considérées comme relevant de la consommation⁶. Ce n'est qu'à partir des années 1840 que le terme *tuberculose* est employé pour décrire la maladie⁷.

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, on comprend mal les origines de la maladie ainsi que son mode de propagation. Certains médecins de l'époque soutiennent qu'il s'agit d'une maladie infectieuse alors que d'autres la qualifient de maladie héréditaire. En 1882, Robert Koch, un médecin allemand, publie les résultats de ses recherches démontrant l'existence d'une bactérie de la tuberculose responsable de la propagation de la maladie⁸. Il existe alors un débat similaire concernant l'éventuelle transmission de la tuberculose des bovins à l'être humain. Ce n'est qu'en 1911 que deux études distinctes, l'une britannique et l'autre américaine, démontrent l'existence de risques de tuberculose provenant de viandes ou de lait contaminés⁹. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les médecins n'ont à leur disposition que l'examen physique pour diagnostiquer la TB. Ils se fient particulièrement à ce qu'ils peuvent entendre dans le stéthoscope ainsi qu'aux changements de vibration qu'ils peuvent déceler en effectuant des percussions sur le dos et la cage thoracique du patient¹⁰.

L'épidémie de tuberculose aux XVIII^e et XIX^e siècles

Même si la maladie existe depuis toujours, le taux de mortalité par tuberculose en Angleterre commence à augmenter au début du XVIII^e siècle. Au XIX^e siècle, il s'agit de la principale cause de décès en Europe et en Amérique du Nord. L'explosion du taux d'incidence de la tuberculose est tout d'abord associée à la vie urbaine. De nos jours, on estime qu'elle découle des changements et bouleversements sociaux provoqués par la révolution industrielle. À mesure que les propriétaires fonciers adoptent de nouvelles méthodes agricoles, les paysans sont chassés des terres et partent chercher du travail dans les villes. Ils y connaissent alors la promiscuité et l'insalubrité. Ils travaillent de longues heures et leurs lieux de travail sont sombres, sales et mal aérés. Le travail des enfants est chose courante.

Dans certaines régions de la Grande-Bretagne et des États-Unis, les taux annuels de mortalité par tuberculose sont de 200 à 500 décès par 100 000 habitants. Au début du XIX^e siècle, le taux de mortalité observé dans les villes de l'est des États-Unis est de 400 décès par 100 000 habitants. La malnutrition, les mauvaises conditions de logement et la surcharge de travail sont toutes interreliées; les populations pauvres et institutionnalisées connaissent le taux de mortalité le plus élevé. C'est la raison pour laquelle le médecin canadien, Sir William Osler, décrit la tuberculose comme « une maladie sociale ayant des aspects médicaux »¹¹. Les taux de mortalité atteignent aussi bien en Angleterre qu'aux États-Unis un point culminant à la fin du XVIII^e siècle et au cours de la première moitié du XIX^e siècle, une période pendant laquelle on estime que la moitié de la population anglaise est infectée par la maladie¹².

En Europe, au milieu du XIX^e siècle, les médecins commencent à envoyer les patients aisés atteints de la tuberculose dans des sanatoriums des Alpes suisses, afin de les y faire profiter de l'air frais et sain. D'autres sanatoriums ouvrent leurs portes au bord de la mer. On finit par constater qu'il est possible d'instaurer des conditions saines et reposantes pratiquement partout¹³. Au départ, les cures suivies dans les sanatoriums sont énergiques : quelles que soient les conditions météorologiques, les patients sont censés passer la journée sur des balcons à l'extérieur et dormir avec les fenêtres grandes ouvertes. Le programme quotidien est rigide et systématique¹⁴. Le repos, une alimentation saine et l'air pur ne guérissent pas la tuberculose, mais ils soulagent les souffrances et permettent à certains patients de se rétablir suffisamment pour que l'infection ne soit plus active et qu'ils puissent retourner chez eux. Les sanatoriums offrent un avantage supplémentaire dans la mesure où ils permettent d'isoler les personnes atteintes de tuberculose active du reste de la population¹⁵.

On craint que la vie en sanatorium rende les patients paresseux (particulièrement ceux issus de la classe ouvrière), et donc incapables de reprendre le travail ou peu disposés à le faire. En réponse à cette inquiétude, le Dr Marcus Paterson introduit, au début du XX^e siècle, le travail progressif dans la vie quotidienne des patients du

sanatorium Frimley à Surrey, en Angleterre. Il a comme théorie que l'activité physique est un moyen de stimuler le système immunitaire, ce qui permet aux patients de vaincre l'infection¹⁶. La méthode de Paterson deviendra plus tard le modèle sur lequel reposera un projet du début du XX^e siècle visant à transformer les pensionnats canadiens en sanatoriums antituberculeux.

À l'exception des soins prodigués en sanatorium, il existe peu de traitements médicaux à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. La tuberculine, un extrait du bacille tuberculeux, est proposée dans les années 1890 comme traitement possible de la tuberculose, mais elle s'avère plus efficace comme outil diagnostique que comme remède¹⁷. Les médecins mettent également au point des interventions chirurgicales qui réduisent la propagation de l'infection et favorisent un rétablissement accéléré, notamment l'affaissement d'un des poumons (traitement chirurgical du pneumothorax) et même l'amputation d'une partie de la cage thoracique. Ces traitements extrêmement invasifs exigent des soins continus¹⁸. Même si, en 1898, le traitement chirurgical du pneumothorax devient une forme de traitement reconnue de la tuberculose pulmonaire partout en Europe, il n'est pas pratiqué de manière fréquente en Amérique du Nord avant la deuxième décennie du XX^e siècle¹⁹.

Vers le milieu du XIX^e siècle, des courants de réforme sociale divergents, et parfois complémentaires, voient le jour. Un mouvement en faveur de la santé publique se bat pour une amélioration de l'assainissement et la réglementation en matière d'alimentation et de boisson. Même si ces mesures visent à lutter contre des maladies plus redoutables telles que le choléra, elles ont également des effets sur la propagation de la tuberculose. À la même période, le mouvement syndical nouvellement établi fait campagne en faveur de la hausse des salaires, de la réduction des heures de travail et de l'amélioration des conditions de travail, lesquelles contribuent à améliorer la santé des ouvriers et de leurs familles²⁰.

On estime que l'isolement des patients atteints de tuberculose dans les sanatoriums, les effets de l'amélioration de l'assainissement et la hausse du niveau de vie sont à l'origine de la baisse des taux de mortalité par tuberculose en Europe et en Amérique du Nord. Ce déclin commence avant même que les scientifiques découvrent que la maladie est attribuable à une bactérie transmissible et il se poursuit jusqu'au XX^e siècle — la prévalence et le taux de déclin varient en fonction des catégories sociales²¹.

Le premier antibiotique contre la tuberculose, la streptomycine, n'est découvert qu'en 1943. Son efficacité est limitée en raison de la capacité de la bactérie à développer une résistance aux médicaments. Toutefois, l'introduction de l'acide para-amino-salicylique (PAS) et de l'hydrazide isonicotinique (HIN; aussi appelé hydrazide d'acide isonicotinique ou isoniazide) dans la démarche thérapeutique à la fin des années 1940 contribue à la mise au point d'un traitement chimique efficace de la maladie. Des patients diagnostiqués en phase terminale commencent à se rétablir. Malgré la chute du taux de mortalité, la demande en matière de soins de santé augmente, car le

nouveau médicament est prescrit dans le cadre d'un traitement dispensé à l'hôpital²². De plus, grâce à ce nouveau médicament, certains traitements chirurgicaux peuvent être administrés de manière plus sûre²³.

L'épidémie de tuberculose au Canada

En raison de l'industrialisation tardive du Canada par rapport à la Grande-Bretagne et aux États-Unis, ce n'est que dans les années 1880 que le taux de mortalité par tuberculose atteint son point culminant dans ce pays. Vers 1880, le taux de mortalité par tuberculose pour Montréal et Toronto est de 200 décès pour 100 000 habitants²⁴. La tuberculose demeure pendant une bonne partie du XX^e siècle le principal enjeu de santé publique du Canada. En 1901, près de 10 000 Canadiens décèdent des suites de la maladie, sur une population totale de 5,4 millions d'habitants. C'est là un taux de mortalité de 180 pour 100 000. En 1908, le taux de mortalité diminue pour atteindre 165 décès pour 100 000 habitants²⁵. Bon nombre des survivants de la maladie doivent faire face à un avenir sombre : la maladie serait à l'origine de 48 000 personnes invalides par an²⁶.

La National Sanitarium Association est créée en 1896, ce qui marque le début de la campagne canadienne de lutte contre la tuberculose. Cinq ans plus tard se tient la première réunion de la Canadian Association for the Prevention of Consumption and Other Forms of Tuberculosis (l'association canadienne pour la prévention de la consommation et d'autres formes de tuberculose). Cette association vise à sensibiliser le grand public aux mesures sanitaires à prendre afin d'éviter l'infection ainsi qu'à établir des sanatoriums pour soigner les personnes atteintes de la tuberculose²⁷.

Le rapport du délégué canadien à la Conférence internationale sur la tuberculose de 1899, le D^r Edward Farrell, fournit un aperçu des mesures que, selon de nombreux experts médicaux de l'époque, le Canada devait prendre en vue de combattre la tuberculose. Le D^r Farrell insiste beaucoup sur le rôle joué par les sanatoriums : « La nécessité d'établir des sanatoriums pour y prodiguer des soins particuliers ne peut plus être considérée comme l'opinion d'un nombre restreint d'experts; il y a désormais un consensus parmi les médecins sur le fait que la tuberculose ne peut pas être soignée avec succès dans des maisons privées. » C'est particulièrement vrai, déclare-t-il « pour les classes les plus défavorisées, à tel point que des sanatoriums spécialement prévus à cet effet sont établis dans tous les pays qui se sont penchés sur cet enjeu ». Les traitements reposent principalement sur : « l'exposition au plein air et à la lumière du soleil, une alimentation saine et adéquate, la toilette à l'éponge, des médicaments prescrits avec soin et la surveillance médicale ». Tous ces éléments ne peuvent être fournis que dans des lieux où « le patient est entouré de l'ensemble des appareils requis ». Il déplore également la pratique consistant à servir aux enfants du lait écrémé

plutôt que du lait entier. « Ainsi, des torts sérieux sont causés à l'enfant, ses tissus sont mal nourris et il devient une proie facile pour le bacille de la tuberculose »²⁸.

L'évaluation du D^r Farrell concernant la méthode appropriée de soigner la tuberculose est le reflet d'un courant de pensée dominant au sein du corps médical canadien. Il s'agit de la norme par rapport à laquelle il faut évaluer les soins apportés aux élèves des pensionnats à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Comme ce chapitre et les chapitres suivants portant sur l'alimentation et l'état des bâtiments le démontrent, le gouvernement canadien ne s'est pas conformé à cette norme.

Le premier sanatorium canadien ouvre ses portes à Muskoka (Ontario) en 1897. La plupart des premiers sanatoriums canadiens sont construits par des associations bénévoles. En 1901, on ne compte que 75 lits dans tous les sanatoriums du Canada²⁹. Malgré d'importantes pressions politiques exercées par divers défenseurs de la santé publique, le gouvernement fédéral réussit à se soustraire à ses responsabilités relatives à la gestion de la crise sanitaire nationale que représente la tuberculose. En 1905, le Parlement adopte une résolution en vertu de laquelle le gouvernement fédéral s'engage à prendre des mesures en vue de réduire la mortalité par tuberculose. Cependant, le Parlement n'ayant pas réussi à étayer cette obligation par des engagements financiers, la prévention et le traitement sont laissés aux provinces, aux municipalités et aux œuvres de bienfaisance privées. Les services sont souvent inadéquats et leur prestation se fait de manière sporadique ou à l'échelle locale³⁰. La Ville de Montréal, par exemple, instaure en 1906 un système d'examen médicaux destinés aux enfants scolarisés qui est rapidement adopté par d'autres villes. En 1915, le Conseil scolaire de Toronto se dote d'un service médical composé de plus de 70 employés à temps plein et à temps partiel, dont un spécialiste de la tuberculose³¹. Certaines villes établissent des « préventoriums » pour les élèves. Il s'agit, pour l'essentiel, de sanatoriums destinés aux élèves infectés par la tuberculose infantile. Ils comprennent souvent des installations scolaires et certains sont rattachés à un sanatorium existant. Les soins prodigués aux enfants misent sur le repos, une meilleure alimentation et l'air frais — une mesure qui pouvait nécessiter de garder les fenêtres des salles de classe ouvertes tout au long du froid hiver canadien³².

Le nombre de militaires atteints de la tuberculose au cours de la Première Guerre mondiale oblige le gouvernement fédéral à investir dans l'établissement de nouveaux sanatoriums destinés aux anciens combattants³³. Malgré les initiatives du gouvernement, en 1919, le nombre de lits en sanatoriums ne permet d'accueillir que 15 % des Canadiens nécessitant des soins. Dans les années 1920, le gouvernement fédéral confie la gestion des sanatoriums pour anciens combattants qu'il avait établis aux gouvernements provinciaux et aux associations de lutte contre la tuberculose³⁴. Jusqu'en 1936, un peu moins de la moitié des personnes mortes de la tuberculose en Ontario avaient reçu des soins en sanatorium³⁵. La plupart des personnes atteintes doivent s'en remettre aux cliniques et aux infirmières pour obtenir des soins, qui se

limitent souvent à des conseils³⁶. Dans les régions rurales du Canada, la disponibilité des soins est très en retard par rapport au reste du pays. Les municipalités rurales refusent souvent de financer le séjour d'un résident local dans un sanatorium à moins qu'il ne soit démuné. De ce fait, lorsque les personnes atteintes de la tuberculose dans les régions rurales étaient admises dans un sanatorium, elles se trouvaient souvent aux derniers stades de la maladie³⁷.

Tout au long des années 1920, les gouvernements municipaux et provinciaux accroissent leur soutien aux sanatoriums. L'établissement par la Saskatchewan de la gratuité des soins en sanatorium pour l'ensemble des résidents en 1929 constitue l'une des évolutions les plus importantes; les membres des Premières Nations étaient exclus puisqu'ils étaient censés relever de la responsabilité fédérale³⁸. Des dispensaires itinérants sont mis sur pied dans les années 1920 afin de répondre aux besoins des régions rurales³⁹. L'arrivée de la technologie des rayons x permet de mieux diagnostiquer les cas de tuberculose active⁴⁰. De plus en plus, l'écart entre les hôpitaux et les sanatoriums se rétrécit, puisque ces derniers emploient un nombre croissant de spécialistes et de techniciens. Étant donné que le repos est jugé essentiel au rétablissement, les patients passent la majorité de leur journée au lit⁴¹.

Des mesures sont également prises afin de limiter les conséquences de la tuberculose des bovins. On considère que vers le milieu des années 1920, jusqu'à la moitié des bovins canadiens sont infectés par la tuberculose. Seulement vingt ans plus tard, le taux d'infection chute à moins de 2 %. La pasteurisation du lait, qui consiste à le chauffer afin d'enrayer la croissance bactérienne et de tuer les bactéries, est la mesure la plus efficace en matière de prévention de la propagation.⁴²

La campagne canadienne de lutte contre la tuberculose joue un rôle important pour ce qui est d'isoler les personnes atteintes de tuberculose active et de leur offrir confort et soins. Dans de nombreux cas, les infections passent du stade actif au stade inactif ou latent. Mais tout le monde n'a pas autant de chance : 19 % des patients rayés des listes des sanatoriums de la Saskatchewan entre 1917 et 1929 décèdent lors de leur séjour au sanatorium. Parmi les patients qui en sont sortis vivants, la moitié occupe un emploi et 10 % connaissent une rechute⁴³.

Le taux de mortalité par tuberculose enregistré au Canada chute de 87,7 cas pour 100 000 habitants en 1921 à 53,6 cas pour 100 000 habitants en 1939⁴⁴. Cette baisse est probablement attribuable aux mêmes facteurs ayant entraîné une baisse des taux de mortalité observés en Grande-Bretagne et aux États-Unis : une hausse du niveau de vie, l'amélioration de l'assainissement ainsi que l'isolement et le traitement des personnes atteintes de tuberculose. L'efficacité de la campagne canadienne est limitée en raison de l'insistance du gouvernement fédéral à considérer la santé comme une responsabilité incombant uniquement aux provinces. Le niveau de vie nécessitait encore beaucoup d'améliorations. Pourtant, les ordres de gouvernement de l'époque

imposent des limites strictes en matière de prestation d'aide, exigeant souvent que les personnes vivent dans un état de pauvreté absolue pour leur venir en aide⁴⁵.

L'épidémie de tuberculose et les Premières Nations à la fin du XIX^e siècle

Les êtres humains entretiennent une relation complexe avec leur milieu physique et social⁴⁶. Les épidémies résultent de la perturbation de cette relation⁴⁷. Tout comme les perturbations liées à la révolution industrielle ont favorisé l'épidémie de tuberculose en Europe aux XVIII^e et XIX^e siècles, la perturbation des conditions écologiques et sociales de longue date, déclenchée par le colonialisme dans les Amériques, entraîne une épidémie de tuberculose encore plus virulente chez les peuples autochtones. La colonisation expose ces peuples à des maladies pour lesquelles leur niveau d'immunité est très faible. Les épidémies de variole, de rougeole, de grippe et de dysenterie ont des conséquences dévastatrices⁴⁸. Il importe de reconnaître que les effets de ces maladies sont intensifiés par les perturbations exercées par le colonialisme sur tous les aspects de la vie des Autochtones. Même si la propagation de la tuberculose n'est pas le fait d'une politique gouvernementale, il est clair que les politiques adoptées par le gouvernement au cours des années 1880 créent des conditions propices à une épidémie et que la réponse du gouvernement à l'épidémie est scandaleusement insuffisante.

Bien qu'il soit possible que la tuberculose ait existé dans les Amériques avant l'ère de la colonisation, sa présence est rarement mentionnée dans les mémoires des premiers missionnaires ou explorateurs⁴⁹. Selon une étude récente, les marchands de fourrure canadiens-français ont apporté une souche de tuberculose dans l'ouest du Canada lors de la traite des fourrures⁵⁰. La maladie n'atteint des proportions épidémiques chez les Autochtones qu'après 1880 lorsque le gouvernement fédéral les oblige à vivre dans les logements exigus dans des réserves isolées ne disposant pas de système d'assainissement adéquat. Alors que les sources traditionnelles de nourriture, telles que le bison, se mettent à disparaître, le gouvernement ne fournit pas le soutien promis en vertu des traités qui aurait permis aux Premières Nations d'effectuer une transition rapide et efficace vers de nouvelles activités économiques. Au même moment, les structures et les processus de gouvernance autochtones sont placés sous la responsabilité des agents des Indiens, et leurs pratiques spirituelles et pratiques de guérison font l'objet d'attaques par les missionnaires et le gouvernement.

L'un des exemples les plus étudiés de ce phénomène est la dégradation de l'état de santé des personnes vivant dans les réserves de Qu'Appelle et de File Hills dans ce qui est aujourd'hui la Saskatchewan. Avant 1880, les cas de tuberculose étaient rares chez les membres des Premières Nations de cette région⁵¹. Toutefois, l'effondrement

de la chasse au bison et la sédentarisation forcée des Autochtones dans des logements exigus regroupés dans des réserves les rendent plus vulnérables à la tuberculose. Les infections se propagent et le taux de mortalité bondit. Dans la réserve de Qu'Appelle, le taux de mortalité par tuberculose atteint 9 000 décès pour 100 000 habitants en 1886. Selon un examen historique de la tuberculose, il s'agit du plus haut taux de mortalité par tuberculose jamais enregistré. Il est 45 fois plus élevé que les taux de mortalité observés au plus fort de l'épidémie, en 1880, pour les villes de Montréal et de Toronto (200 décès pour 100 000 habitants)⁵². Le taux commence à chuter dans la région de Qu'Appelle à partir des années 1890. En 1901, il s'élève à 2 000 décès pour 100 000 habitants; il chute à 1 000 décès pour 100 000 habitants en 1907⁵³. En 1926, il atteint 800 décès pour 100 000 habitants⁵⁴. Ce taux demeure cependant près de dix fois plus élevé que le taux de mortalité par tuberculose enregistré en 1926 au pays, soit 84 décès pour 100 000 habitants⁵⁵.

L'échec du gouvernement fédéral

En vertu de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*, les Premières Nations relèvent de la compétence fédérale. Dans le cadre du processus de négociation des traités, le gouvernement fédéral a pris des engagements supplémentaires visant à assurer la santé et le bien-être des membres des Premières Nations. En signant le traité n° 6, par exemple, le gouvernement s'était expressément engagé à ce qu'il soit « tenu un buffet à médicaments au domicile de tout agent des Indiens pour l'usage et l'avantage des Indiens »⁵⁶. Il s'était également engagé, en cas de disette générale ou de peste, à soulager les Autochtones visés par le traité « du fléau qui aura fendu sur eux ». Dans son ouvrage sur les traités, le commissaire aux traités, Alexander Morris indiquait que les Premières Nations redoutaient les maladies ou la famine⁵⁷. Les commissaires qui ont négocié le traité n° 8 signalent en 1899 : « Nous fîmes la promesse que des médicaments seraient déposés chez des personnes choisies par le gouvernement à différents endroits, et qu'ils seraient distribués gratuitement aux sauvages qui pourraient en avoir besoin »⁵⁸. Malgré ces engagements, le gouvernement fédéral n'a, au XIX^e siècle, que peu apporté aux Premières Nations en matière de services de santé organisés⁵⁹. Jusqu'en 1954, les Services de santé des Indiens du gouvernement fédéral estimaient que la prestation de soins médicaux ou dentaires aux Premières Nations ne leur incombait pas légalement⁶⁰. La prestation des services médicaux a été, tout d'abord, confiée aux missionnaires qui, souvent, avaient reçu une formation médicale assez courte⁶¹.

C'est en 1883 que le gouvernement commence à nommer des médecins afin de fournir des services dans les réserves. Souvent, les médecins sont choisis en fonction de leur appartenance politique et se servent de leurs activités officielles comme d'une

base sur laquelle établir une pratique privée. En nommant ces médecins sous contrat, le gouvernement donne suite aux problèmes de santé observés dans les réserves et répond aux préoccupations des pionniers concernant l'éventuelle propagation des maladies contagieuses en dehors des réserves⁶². Les soins prodigués par les médecins font souvent l'objet de plaintes de la part des membres des Premières Nations et des agents des Indiens. L'agent des Indiens, R. N. Wilson signale en 1901 dix décès en deux mois dans l'agence indienne des Péganes. Il déclare qu'au moment où il écrit, au moins deux enfants sont en train de mourir pratiquement sans recevoir de soins médicaux. Le médecin du gouvernement, le D^r F. X. Girard, n'a pas répondu à trois demandes urgentes envoyées au cours de la semaine précédente. R. N. Wilson réussit à ce qu'un autre médecin vienne soigner une fillette sérieusement malade dans une pension catholique de la réserve. Bien que le médecin ait promis de revenir voir l'enfant, R. N. Wilson écrit : « Il ne l'a pas encore fait et une lettre du surveillant de l'école reçue aujourd'hui indique que la santé de la fillette s'aggrave et qu'on s'attend à ce qu'elle décède aujourd'hui »⁶³.

Une circulaire de 1902 destinée aux agents des Indiens les informe qu'ils doivent tout mettre en œuvre pour « inciter les Indiens à construire leurs maisons sur des collines » avec des toits à deux versants et suffisamment d'espace pour permettre une bonne aération. De même, ils doivent favoriser la consommation de légumes et les dissuader de consommer des viandes avariées, du lait infecté ou de l'eau polluée. Ce qui manque, c'est de l'aide pour construire de grandes maisons bien aérées, pour cultiver et acheter des aliments sains et pour garantir un accès à l'eau potable. On donne également l'instruction aux agents d'interdire aux personnes de cracher sur le sol des habitations⁶⁴. Même si cela est inapplicable, cette instruction est le reflet des conseils judicieux de l'époque en matière de santé publique. Au début du XX^e siècle, de nombreuses municipalités canadiennes adoptent l'interdiction de cracher afin de réduire la propagation de la tuberculose⁶⁵.

Le dernier conseil – éviter « la fréquentation non nécessaire de maisons abritant des cas de consommation et plus particulièrement éviter d'y organiser des rassemblements pour danser ou à d'autres fins » – est censé du point de vue de la santé publique. Toutefois, le fait de cibler en particulier la danse montre bien l'hostilité du gouvernement envers les pratiques spirituelles des Premières Nations et les recommandations dans leur ensemble ignorent le fait que la consommation est à ce point omniprésente qu'il n'existe que peu d'habitations ne comportant pas de cas de tuberculose⁶⁶.

Le fait de ne pas pouvoir aux services médicaux nécessaires est venu s'ajouter aux politiques d'aides austères du gouvernement qui ont, en fait, servi à accroître la famine et la vulnérabilité aux maladies. Le lieutenant-gouverneur David Laird prévient en 1878 que la politique du gouvernement est en train de mener à une famine qui pourrait déclencher une rébellion⁶⁷. En octobre 1882, le D^r Augustus Jukes signale à

la police à cheval du Nord-Ouest que 2 000 Autochtones campent près de Fort Walsh, dans ce qui est maintenant la Saskatchewan. Selon le D^r Jukes, « ils meurent littéralement de faim et sont dans le dénuement le plus complet. L'extinction du bison les a laissés non seulement sans nourriture, mais aussi sans vêtements, mocassins ou tentes adéquates »⁶⁸. En 1884, le D^r O. C. Edwards signale que les taux de mortalité observés chez les bandes des Plaines « augmenteront à moins que des changements radicaux ne soient apportés en matière d'alimentation »⁶⁹. Les mauvaises récoltes ne sont pas rares. Les rations sont maigres : au début des années 1880, à diverses périodes, l'aide se limite à 0,7 livre (0,3 kilogramme) de farine et 0,2 livre (0,09 kilogramme) de bacon par jour et par adulte. Les enfants reçoivent des demi-rations⁷⁰. L'aide peut être totalement refusée si les Autochtones quittent la réserve sans autorisation, ne se consacrent pas à des activités agricoles ou refusent d'inscrire leurs enfants dans les pensionnats⁷¹.

Les membres des Premières Nations qui tentent de passer à l'agriculture sont freinés. L'équipement et les fournitures promis par le gouvernement sont de mauvaise qualité, arrivent tardivement et sont souvent insuffisants. Les Autochtones qui cultivent des céréales sont menacés de famine, car ils ne disposent pas de l'équipement nécessaire pour moulinier le grain. Certaines personnes qui ont abandonné une vie de chasse constatent qu'elles ne peuvent pas s'offrir de vêtements adéquats en cultivant la terre. Par conséquent, elles doivent arrêter leur travail agricole et retourner à la chasse⁷². Les agents des Indiens reçoivent régulièrement des instructions leur demandant de ne fournir de l'aide qu'aux « Indiens très démunis, âgés ou malades » et seulement dans des cas extrêmes. Ils ne doivent pas fournir de sucre, de savon ou de thé sauf en cas de maladie. Ils doivent appliquer « de manière stricte des mesures économiques » et veiller à ce que l'aide ne soit pas donnée à ceux « qui ne sont pas dans le besoin ou qui ne la méritent pas »⁷³.

Les réserves sont mises en quarantaine lorsque des épidémies telles que la variole se déclenchent. Les quarantaines représentent un important fardeau pour la communauté. Les provisions s'amenuisent alors qu'il est interdit aux membres de la réserve de chasser, de faire du commerce ou de travailler en dehors de la réserve. En même temps, les rations sont maintenues au niveau le plus bas afin de garantir que les membres de la réserve ne sont pas incités à devenir dépendants du gouvernement⁷⁴.

Les représentants du gouvernement fédéral sont au courant des taux de mortalité élevés observés chez les Premières Nations des Plaines. Ils s'emploient à en rejeter la responsabilité sur les membres des Premières Nations eux-mêmes. Dans son rapport de 1886, le commissaire des Indiens, Edgar Dewdney, écrit : « Une forte partie des maladies et des décès sont directement dus à des causes héréditaires qui datent d'une époque antérieure à celle où a commencé notre responsabilité ». Il affirme qu'une partie de l'accroissement du taux de mortalité peut être attribuée à des progrès dans la tenue des registres⁷⁵. Il considère également que cette hausse correspond à une partie du prix que les Premières Nations doivent payer afin d'opérer la transition

vers la « civilisation ». À mesure que les personnes adoptent une « vie relativement sédentaire et civilisée », déclare-t-il, on ne doit pas s'étonner du fait que « la mortalité est considérable chez plusieurs bandes »⁷⁶. Dix ans plus tard, le sous-ministre Hayter Reed reconnaît :

La plus grande partie des décès parmi les adultes ont été causés par le [sic] scrofule et la consommation. Parmi les sauvages de l'ouest du Manitoba et des Territoires, de même que parmi ceux de quelques parties de la Colombie-Britannique, les affections pulmonaires sont fréquentes. L'indien est surtout exposé à ces affections durant sa transition de l'état sauvage à une condition de civilisation plus avancée. Afin de remédier à ce mal, des efforts ont été faits pour engager les sauvages à ventiler leurs habitations⁷⁷.

En 1895, Hayter Reed demande aux médecins du Nord-Ouest si la santé des Premières Nations s'est améliorée au cours des cinq dernières années. Les réponses ne sont pas très encourageantes. Le D^r F. X. Girard écrit « qu'ils perdent chaque jour du terrain plutôt que d'en gagner ». La tuberculose « qui était pratiquement inconnue par le passé est maintenant prédominante ». Le D^r N. J. Lindsay brosse un tableau similaire : « Compte tenu de tous ces éléments, je suis porté à croire que les Indiens deviennent plus faibles physiquement et que la scrofule et la phtisie sont en progression ». Le D^r Lindsay ne reconnaît pas que la tuberculose est une maladie contagieuse d'origine bactérienne, mais il mentionne que le mode de vie que les membres des Premières Nations suivaient lorsque leur économie était centrée sur la chasse était sain. Il écrit que la « civilisation » s'est « avérée désastreuse pour les Indiens ». Selon lui, la seule solution est d'aller « jusqu'à la pleine civilisation afin que l'on puisse totalement civiliser les Indiens ». Seul le D^r A. B. Stewart, qui souligne « l'abondance de remèdes généralement prescrits pour des maladies chroniques telles que la scrofule ou la tuberculose », affirme que la situation s'améliore⁷⁸.

En 1898, le sous-ministre des Affaires indiennes, James Smart, écrit au sujet de « l'effet délétère que produit au début l'introduction d'un mode de vie civilisée chez nos sauvages ». Il reconnaît que « l'entassement des familles dans des maisons étroites et mal aérées comme celles qui se construisent au début du mouvement vers les habitations de meilleures catégories » contribue à propager la tuberculose. Mais lui aussi rend les membres des Premières Nations en partie responsables de la crise de la tuberculose. Il déclare que leurs danses soulèvent la poussière, ce qui propage la maladie; qu'ils ont ce qu'il décrit comme des taux élevés de mariages consanguins au sein de petites communautés; qu'ils ne prennent pas les médicaments prescrits et que les femmes se marient trop jeunes et donnent naissance à des enfants également trop tôt⁷⁹. En 1904, le successeur de James Smart, Frank Pedley, écrit que « la civilisation a comme effet primordial » d'être « nuisible ». L'adoption d'un mode de vie sédentaire, déclare-t-il, « produit les conditions requises pour le développement et la propagation » de la tuberculose. Si la civilisation est à l'origine de la maladie, alors un

niveau plus élevé de civilisation — l'adoption de nouveaux vêtements, d'une nouvelle alimentation et de nouvelles habitudes — en serait le remède⁸⁰.

Les pensionnats ont pour objet d'amener l'intensification de la politique générale de civilisation du gouvernement. Ils renforcent également nombre des facteurs qui ont des effets nuisibles sur la santé dans les réserves. Ils deviennent des foyers de développement des maladies telles que la rougeole, la coqueluche, la grippe et la tuberculose. La mauvaise alimentation ainsi que les vêtements inadaptés ne font que renforcer la vulnérabilité des élèves et rendent le rétablissement d'autant plus difficile. La position du gouvernement est que les Autochtones doivent s'assimiler, toutefois les politiques visant à favoriser l'assimilation aggravent les problèmes de santé.

La tuberculose dans les pensionnats

Première phase : 1867–1904

Les trois premières écoles industrielles ouvrent dans les années 1880 au moment où l'épidémie de tuberculose qui touche les Premières Nations dans les Territoires du Nord-Ouest s'approche de son point culminant. Les écoles ne sont pas prêtes à identifier et à traiter les enfants malades ou pour empêcher la propagation de l'infection aux enfants sains. Les politiques sont conçues au coup par coup et leur mise en œuvre est fragmentaire. Une politique uniforme d'examen médical des nouveaux élèves tarde à se mettre en place. Les traitements sont inadéquats et le surpeuplement fait en sorte que les infections se généralisent à l'ensemble des élèves, car il n'existe que peu d'infirmiers ou de salles des malades. Les directeurs sont souvent peu enclins à respecter les politiques gouvernementales soit parce qu'ils s'opposent à des mesures qui limiteraient les inscriptions, soit parce qu'ils ne disposent tout simplement pas du financement leur permettant de les appliquer. Les élèves qui arrivent dans les écoles en bonne santé rentrent chez eux porteurs de la tuberculose, ce qui propage l'infection au sein de la communauté. Dans cet environnement marqué par la tuberculose, d'autres pathologies fatales et invalidantes peuvent proliférer.

Les écoles n'étaient pas prêtes à fournir des services de santé adéquats

Les directives que le commissaire des Indiens, Edgar Dewdney, a émises à l'intention de Thomas Clarke, directeur de l'école de Battleford à l'ouverture de celle-ci en 1883 ne comprennent pas de conseils d'ordre médical. Elles ne demandent pas que les élèves soient soumis à un examen médical avant d'être admis à l'école. Par ailleurs, la recommandation que l'école privilégie les « orphelins ou les enfants

n'ayant personne pour s'occuper d'eux » augmente la probabilité que les premiers élèves ne soient pas en bonne santé⁸¹. En revanche, les directives du sous-ministre Lawrence Vankoughnet pour l'ouverture de l'école de Cranbrook (Colombie-Britannique) en 1889 précisent ce qui suit : « Tous les élèves devront être exempts de maladie et un appartement lumineux et aéré, éloigné des autres pièces devra être réservé aux élèves tombant malades »⁸². L'exigence que les élèves soient exempts de maladie n'est cependant pas une politique généralisée.

Les écoles ne fournissent que peu de soins médicaux. Lorsque le D^r M. M. Seymour pose sa candidature au poste de médecin de l'école de Qu'Appelle en 1885, le commissaire des Indiens, Edgar Dewdney, refuse sa nomination affirmant qu'« un médecin n'est pas nécessaire ». Selon Edgar Dewdney, les Affaires indiennes « ont envoyé des médicaments aux écoles industrielles accompagnés d'instructions complètes quant à leur utilisation ». Il mentionne également que « les sœurs en lien avec l'établissement sont d'une certaine manière expertes pour ce qui est de s'occuper des malades »⁸³.

Bon nombre des premières écoles ne disposent pas d'hôpitaux ou d'infirmières. En 1893, l'inspecteur de l'école de Qu'Appelle, T. P. Wadsworth, signale qu'à l'école « le manque d'une infirmerie se fait encore vivement sentir ». L'année précédente, il a réussi à contenir une épidémie de varicelle en maintenant les élèves infectés en quarantaine sous les combles de l'école⁸⁴. Les infirmières qui existent sont généralement rudimentaires. Lors d'une visite en 1891 à l'école de Battleford, le commissaire des Indiens, Hayter Reed, note que l'infirmerie est dans un si piètre état qu'ils ont été obligés d'en retirer les enfants pour les mettre dans le salon réservé au personnel. Selon M. Reed, « le bruit et les mauvaises odeurs proviennent des toilettes situées en dessous ». Il y a « un nombre assez important d'enfants malades dans l'établissement qui, je le crains, ne reçoivent pas l'attention constante à laquelle on serait en droit de s'attendre dans un endroit de cette nature ». Hayter Reed n'est pas en mesure d'embaucher une infirmière et doit se contenter d'« une Indienne qui a un enfant malade à l'école et qui semble très attentive »⁸⁵.

Les problèmes ne sont pas corrigés rapidement. En 1901, le D^r H. J. Denovan recommande la construction d'un petit hôpital à l'école de Red Deer que l'on pourrait utiliser pour isoler les élèves contagieux⁸⁶. H. J. Denovan revient sur la question en 1903, écrivant que « les pièces qui servent d'infirmerie sont les plus pitoyables des bâtiments. Les rayons du soleil y pénètrent rarement ». En 1904, le directeur propose la construction d'un bâtiment qui servirait d'hôpital et de résidence au personnel marié⁸⁷. Un rapport de 1904 sur le décès dû à la tuberculose d'un élève à l'école de Regina (Saskatchewan) révèle la nécessité de « réserver une pièce au traitement de tels cas lorsqu'ils se présentent »⁸⁸. Au moment de la demande, l'école, qui a été construite avec l'approbation du gouvernement et son soutien, est en activité depuis treize ans.

Il n'est pas surprenant que des cas de tuberculoses soient apparus rapidement dans les écoles. En 1886, au plus fort de l'épidémie de tuberculose dans la réserve

de Qu'Appelle, cinq enfants sont morts au pensionnat. Le directeur Hugonnard déclare que les décès ne sont pas attribuables à des maladies contagieuses. Toutefois, puisqu'il croit que la tuberculose est héréditaire plutôt que contagieuse, il est possible que les cinq décès aient été dus à la tuberculose⁸⁹. Dans ses premiers rapports, le directeur Hugonnard met l'accent sur le fait que les élèves sont en bonne santé : « très bonne santé » (1885)⁹⁰; « tous les élèves sont bien » (1886)⁹¹; ou « bien meilleure [sic] » (1887)⁹². Au fil du temps, cependant, il ne peut pas dissimuler le fait que l'école connaît des problèmes de santé persistants. Dans son rapport de 1888, il reconnaît : « Nous n'avons pas le choix des enfants, et quoique nous refusions l'admission à quelques-uns en raison de leur état de santé, il nous faut en admettre d'autres qui ont une faible constitution »⁹³. En 1887, le directeur Hugonnard parvient à faire nommer le D^r Seymour en tant que médecin de l'école. Au départ, il visite l'école deux fois par semaine⁹⁴. Dans les années 1890, les visites régulières sont ramenées à une fois par semaine⁹⁵.

Thomas Clarke, le directeur de l'école de Battleford, est l'un des premiers à mentionner la nécessité de soumettre les élèves à un examen médical. En 1884, il signale qu'un étudiant du nom de Calah est décédé au mois de mai de la même année « à la suite de lésions internes antérieures à son entrée à l'école ». Thomas Clarke recommande qu'à l'avenir, les élèves « soient examinés par un médecin avant leur admission à l'école »⁹⁶. Si les causes du décès de Calah ne sont pas claires, à partir de 1886, Thomas Clarke signale des morts dues à la tuberculose. Cette même année, il y a un décès dû à une méningite cérébrale, probablement une méningite tuberculeuse, et un décès dû à la tuberculose. Thomas Clarke écrit que le rhume qui a provoqué la maladie ayant emporté le deuxième garçon

[a] été contracté l'hiver dernier, un soir qu'il déserta de l'école lorsque le thermomètre marquait 40° au-dessous de zéro, et qu'il se rendit à pied jusqu'à la réserve de son oncle, à une distance de dix-huit milles. À l'honneur de l'Enfant du Tonnerre. Il est de mon devoir de faire rapport qu'il a ramené de suite l'enfant et me l'a remis⁹⁷.

À Battleford, des élèves sont recrutés pour prendre soin des élèves séjournant à l'infirmerie. Peter Wuttunee fréquente l'école de Battleford à la fin du XIX^e siècle. Alors qu'il est à l'école, il est souvent désigné pour s'occuper d'enfants qui meurent de la tuberculose. Plus tard dans sa vie, il se remémore : « Joseph Enfant du Tonnerre, tu sais, je me suis occupé seul de cet homme pendant au moins un mois »⁹⁸.

Les services médicaux s'avèrent avoir été fournis de manière sporadique. Bien que l'école de Qu'Appelle ait eu accès à un médecin à partir de 1887, trois ans plus tard, l'évêque de la Terre de Rupert se plaint du fait que le gouvernement n'est pas disposé à financer un tel poste pour l'école de Middlechurch (Manitoba). Il soutient qu'« en confiant ses pupilles à l'école, il incombe au gouvernement de faire en sorte

que ceux-ci soient examinés régulièrement et suivis par un de ses préposés aux soins médicaux »⁹⁹. Ce n'est qu'en janvier 1892 que les Affaires indiennes donnent l'instruction au médecin en poste pour fournir des services médicaux aux réserves situées à proximité d'étendre ses services à l'école¹⁰⁰. En Colombie-Britannique, un médecin visite l'école de Cranbrook dans la région des Kootenays uniquement à la demande de l'agent des Indiens. L'agent « hésite à faire venir le médecin », car il considère que le gouvernement verse à celui-ci des honoraires trop peu élevés. De ce fait, on néglige les élèves. Un fonctionnaire des Affaires indiennes qui inspecte l'école en 1906 constate « deux cas de glandes purulentes [symptômes possibles de tuberculose] et un garçon portant son bras en écharpe ». Le médecin local signale qu'on ne lui a pas « donné l'instruction d'opérer ces cas de glandes atteintes par la tuberculose »¹⁰¹.

Réaction des parents à la piètre qualité des soins

La piètre qualité des soins a entraîné des conflits entre les parents et l'école et les représentants du gouvernement. Les conflits pouvaient survenir en raison d'une maladie contractée à l'école, parce que les parents n'avaient pas été informés de la maladie de leurs enfants ou parce que les parents estimaient que les enfants malades n'étaient pas correctement soignés.

De tels conflits ont pris une ampleur tragique dans le pensionnat anglican de White Eagle dans la réserve des Pieds-Noirs, dans ce qui est maintenant le sud de l'Alberta. En avril 1895, le chef des Pieds-Noirs, White Pup, déclare à l'agent des Indiens, Magnus Begg, que « lorsque les enfants tombent malades dans les écoles industrielles, ils devraient être renvoyés chez eux pour que leurs parents puissent prendre soin d'eux et ils ne devraient pas rester dans l'école jusqu'à ce qu'ils soient sur le point de mourir, dans la mesure où les parents découvrent généralement la maladie une fois que leur enfant est décédé ou proche de la mort »¹⁰².

Au printemps de cette année-là, sept des dix-sept enfants qui fréquentent le pensionnat anglican pour garçons de la réserve des Pieds-Noirs sont atteints de tuberculose active. Au moins un de ces enfants, un garçon nommé Ellis, est renvoyé chez lui. Peu de temps après son retour chez lui, Ellis décède. Son père, Ajawana (également connu sous le nom de Scraping High ou aussi Scraping Hide) jure de venger sa mort¹⁰³. Le 3 avril 1895, Ajawana tire sur Frank Skynner, le fonctionnaire des Affaires indiennes à qui incombe la distribution de rations dans la réserve, et le tue¹⁰⁴. Il se rend ensuite sur le lieu de sépulture du chef des Pieds-Noirs, Pied-de-Corbeau. L'agent local, R. G. MacDonnell, l'agent des Indiens, Magnus Begg, et deux agents de la police à cheval du Nord-Ouest suivent Ajawana jusqu'à cet endroit, où il est tué dans l'échange de coups de feu qui s'ensuit¹⁰⁵.

On considère généralement que l'attitude de Franck Skynner et peut-être ses relations avec Ajawana ont abouti à cet affrontement tragique. Dans un document rédigé peu de temps après les événements, R. G. MacDonnell affirme que les articles de presse indiquant que Franck Skynner avait refusé de donner à Ajawana du bœuf pour son enfant malade étaient « complètement mensongers ». Il est toutefois d'avis que Franck Skynner « n'a véritablement pas les qualifications nécessaires pour occuper ce poste, pour lequel le sens de la diplomatie et une attitude affable sont des qualités primordiales ». R. G. MacDonnell ajoute que, par le passé, Franck Skynner lui a dit qu'une fois, il a refusé des rations destinées à l'enfant d'un homme et que celui-ci a menacé de le « tuer par balle ou par coup de couteau ». Selon lui, les événements tragiques sont le résultat de

l'hostilité provoquée par les règlements prônant l'éducation obligatoire, par l'insuffisance de la surveillance médicale et des soins apportés aux Indiens malades, facteurs qui ont amené le meurtrier à ruminer la mort de son enfant et à prendre la vie de Franck Skynner, car l'Indien ne l'aimait pas, lui reprochant de ne pas parler leur langue ainsi que son caractère colérique vis-à-vis des Indiens dans l'exercice de ses fonctions¹⁰⁶.

Le sous-ministre Hayter Reed se persuade qu'Ajawana « n'est pas sain d'esprit ». Penser autrement « suggérerait l'existence d'un froid entre la réserve et les employés du Ministère, ce qui serait des plus regrettable, et laisserait même entendre que leurs relations sont extrêmement mauvaises »¹⁰⁷. L'histoire de la Gendarmerie de 1906 indique qu'Ajawana était « plus ou moins fou » au moment de la fusillade¹⁰⁸. Mais d'autres sources, notamment R. G. MacDonnell, ont indiqué qu'Ajawana était sain d'esprit et que les relations entre les Affaires indiennes et les Premières Nations étaient en effet « extrêmement mauvaises ».

Franck Skynner se voit confier la distribution des rations dans la réserve en 1893. Il entre vite en conflit avec les personnes qu'il était censé servir. À l'été de cette année-là, les chefs de bande préviennent Hayter Reed que « du sang sera versé tôt ou tard dans la réserve » si Franck Skynner n'est pas remplacé. L'agent des Indiens, Magnus Begg, remplace Franck Skynner par un instructeur agricole local, W. M. Baker. Cependant, lorsque ce dernier est blessé, c'est de nouveau à Franck Skynner que l'on confie la responsabilité de la distribution des rations. Selon W. M. Baker, Franck Skynner a été tué parce qu'il avait « refusé de donner de bonnes rations à des Indiens malades »¹⁰⁹. Un autre fonctionnaire des Affaires indiennes, John McCrea écrit que Franck Skynner était « totalement inapte pour le poste, car il manquait de diplomatie, de gentillesse et de fermeté ». Franck Skynner, écrit-il, injuriait les personnes qui demandaient des rations et « leur donnait moins que ce auquel elles avaient droit ». John McCrea estime que s'il n'était pas intervenu, « des malades seraient morts par manque de nourriture ». Il déclare qu'il « n'[a] pas été surpris par le meurtre de M. Skynner, car sa vue inspirait de la haine aux Indiens »¹¹⁰. Le juge MacDonnell déclare avoir parlé à Ajawana le

jour où il a tué Franck Skynner. Ils ont eu une conversation agréable pendant laquelle Ajawana a pris des dispositions pour régler une dette qu'il devait au juge. Ajawana a également indiqué qu'il n'était pas prêt à travailler dans une mine de charbon pour les Affaires indiennes compte tenu du salaire que le Ministère offrait. MacDonnell déclare : « On ne peut, selon moi, pas trouver meilleure preuve de sa santé mentale que son refus de travailler pour un salaire aussi bas »¹¹¹.

En mai 1895, un mois après les morts de Franck Skynner et d'Ajawana, la fille de Greasy Forehead meurt de diphtérie au pensionnat d'Old Sun. (Les anglicans exploitaient deux pensionnats dans la réserve des Pieds-Noirs à cette époque : le pensionnat de White Eagle pour les garçons et le pensionnat d'Old Sun pour les filles.) Dans les jours précédant sa mort, Greasy Forehead demande à ce que sa fille soit renvoyée chez elle afin d'être soignée par le « médecin indien ». Le directeur John Tims ainsi que le médecin local déclarent, cependant, qu'« elle ne court pas de risque de mort » et la gardent au pensionnat. John Tims se rend ensuite à Calgary et confie le pensionnat à W. M. Baker, l'instructeur agricole. La fillette est décédée cette nuit-là. Son frère est renvoyé chez lui pour annoncer la nouvelle de sa mort, alors que les chefs des Premières Nations interviennent pour persuader les parents de rester à distance du pensionnat. W. M. Baker déclare que « les chefs ont débattu ouvertement de la question et certains d'entre eux ont affirmé qu'il ne s'écoulerait pas longtemps avant que M. Tims ne provoque une effusion de sang dans la réserve ». Après la mort de la fillette, l'agent des Indiens, Magnus Begg rencontre les chefs des Premières Nations qui lui disent « qu'ils n'aiment pas M. Tims »¹¹². À la fin de juin, John Tims écrit à Ottawa pour demander l'autorisation de fermer le pensionnat pendant un mois¹¹³. Sa demande est acceptée. En effet, il a été indiqué dans le *Globe* de Toronto qu'il avait été obligé de « fuir pour garantir sa sécurité »¹¹⁴.

Il existe d'autres exemples de parents poussés à bout par la mort d'un enfant et par la manière dont leurs préoccupations avaient été prises en compte. En septembre 1896, Bull Sittingdown tire plusieurs coups de feu avec son revolver au pensionnat de High River afin d'exprimer sa colère de ne pas avoir été informé de la mort de sa fille¹¹⁵. En 1902, une jeune fille de l'école de Kuper Island (Colombie-Britannique) contracte une maladie que ni le personnel ni le médecin local ne peuvent diagnostiquer. Lorsque l'on informe la mère de la maladie de sa fille, elle insiste pour que celle-ci rentre chez elle. Le directeur accepte : « Si la maladie de la fillette s'était avérée fatale au pensionnat, il s'en serait suivi beaucoup d'agitation chez les Indiens¹¹⁶. » En 1902, Elijah Manass se plaint aux Affaires indiennes que W. W. Shepherd, le directeur de l'école de Mount Elgin (Ontario), a refusé de transmettre une lettre d'une des élèves visant à l'informer que sa fille était malade. La famille Manass n'apprend la maladie de la fillette que lorsque la mère de celle-ci se rend à l'école. Elle retire l'enfant de l'école et la soigne chez elle¹¹⁷. W. W. Shepherd déclare que la fillette est tombée malade après avoir été vaccinée et était bien soignée — « Si la mère ne s'en était pas

mêlée, la fillette aurait été sur pied en peu de temps ». W. W. Shepherd affirme ne pas avoir eu connaissance de la lettre qu'il est censé avoir interceptée, bien qu'il ajoute qu'il ne pense pas qu'informer les parents était « une bonne chose à faire puisqu'il n'y avait pas de danger »¹¹⁸.

Préoccupations du personnel

Le personnel se plaint également parfois des soins que les élèves reçoivent. Une enseignante de Middlechurch, Abbie Gordon adresse ses plaintes directement au ministre des Affaires indiennes, Clifford Sifton. Embauchée pour enseigner à Middlechurch, elle découvre à son arrivée qu'elle est « censée, chaque matin avant le début des cours, superviser le nettoyage des dortoirs des filles et des pièces réservées aux fonctionnaires de sexe féminin en plus de s'occuper de l'ensemble du linge ». La principale cible d'Abbie Gordon est M^{lle} Lang, la surveillante, dont le traitement des enfants est, selon elle, « sans cœur ». Les enfants malades sont souvent laissés sans surveillance : « Un garçon, Willie Carrant qui souffrait des yeux pendant des semaines a perdu progressivement la vue. On l'a renvoyé chez lui et au bout d'un mois ses yeux allaient bien grâce aux soins de sa mère. M^{lle} Lang ne s'est absolument pas intéressée à l'enfant et a même interdit à l'infirmière, M^{lle} Inkster de faire quoi que ce soit pour soulager ses souffrances »¹¹⁹.

L'épidémie s'enracine dans les écoles

À partir des années 1890, il devient évident que les écoles propageaient l'infection plutôt que de contribuer à lutter contre la tuberculose chez les communautés des Premières Nations. En 1893, les Affaires indiennes demandent aux directeurs de fournir des renseignements sur l'état de santé de leurs anciens élèves. Le directeur de l'école de Middlechurch, ouverte depuis seulement trois ans, signale que parmi les dix-sept anciens élèves, deux étaient morts à l'école, trois étaient morts chez eux et quatre avaient été renvoyés chez eux malades. On avait diagnostiqué une forme de tuberculose chez huit des dix-sept anciens élèves¹²⁰. Le pensionnat de Qu'Appelle a déclaré que depuis son ouverture en 1884, il avait accueilli 174 élèves, parmi lesquels 71 étaient décédés¹²¹. L'année précédente, douze élèves étaient morts et le directeur Hugonnard attribuait ces décès à la consommation. Selon lui, il s'agit d'une maladie « héréditaire dans la famille des défunts et dont ils ont apporté le germe de chez eux »¹²². Malgré la preuve apportée par Koch en 1882 selon laquelle la tuberculose se propage par les microbes, l'idée que cette maladie est héréditaire persiste dans l'Ouest canadien jusque dans les années 1920. Cela s'explique en partie par le taux élevé d'infection chez les membres des Premières Nations¹²³.

Mort et tuberculose sont présentes dans l'ensemble du système. Selon le rapport annuel des Affaires indiennes de 1892, deux élèves de l'école de Regina sont morts l'année précédente de consommation : un à l'école et l'autre, chez lui¹²⁴. Au cours des six années allant de 1891 à 1897, ces chiffres ont grimpé en flèche puisque 48 élèves sont décédés à l'école¹²⁵. Pourtant, devant un tel nombre de cas liés à l'épidémie, le directeur déclare dans son rapport de 1898 que la santé générale à l'école est « bonne. La consommation et la scrofule sont des ennemis que nous avons appris à redouter »¹²⁶. Le directeur de l'école d'Hobbema (Alberta), Z. Lizeé déclare : « Deux élèves sont morts dans le cours de l'année, l'un de trouble de cerveau et l'autre de consommation. Il y a deux scrofuleux, tous les autres se sont toujours bien portés. La vieille maison dans laquelle ils vivent peut avoir été une cause de maladies ». La maladie cérébrale pourrait bien être un cas de méningite tuberculeuse¹²⁷. En 1898, le directeur de l'école de Duck Lake (Saskatchewan) signale que Gabriel Poundmaker, le fils du chef Poundmaker, est mort d'une hémorragie pulmonaire — un symptôme courant de la tuberculose active.

Ce garçon avait un caractère doux et aimable, et était très estimé de ses condisciples. Il était particulièrement bienveillant pour les petits garçons, qui allaient souvent le trouver pour lui exposer leurs petites misères. Bien qu'il n'eût pas beaucoup de talent, il avait un goût prononcé pour la musique et jouait très bien du cornet¹²⁸.

Certains missionnaires utilisent la prévalence de la maladie dans les écoles industrielles pour solliciter une aide gouvernementale destinée aux pensionnats. En plaidant pour un pensionnat dans la réserve de Keeseekoose, dans ce qui est aujourd'hui la Saskatchewan, le missionnaire catholique J. Decorby informe le premier ministre, Sir Wilfrid Laurier en 1899 que « les enfants de la réserve ne peuvent plus être envoyés dans les écoles industrielles. Un grand nombre d'entre eux y ont déjà été envoyés. Bien que l'on ait pris soin de n'envoyer que les enfants qui semblaient en bonne santé, tous sont décédés à l'exception d'une des fillettes ». J. Decorby promet que si le gouvernement construit un pensionnat catholique dans la réserve, celui-ci « n'accueillera qu'un petit nombre d'enfants » et « qu'ils seront renvoyés chez eux aux premiers symptômes de la maladie »¹²⁹.

En 1896, A. E. Forget, commissaire des Indiens, demande à plusieurs médecins des Territoires du Nord-Ouest leur opinion quant à la possibilité que les pensionnats augmentent le risque pour les élèves de contracter la tuberculose. Le D^r A. B. Stewart répond que si les pensionnats prennent des mesures d'hygiène appropriées, ils devraient réduire, plutôt qu'augmenter, le risque que les élèves contractent la maladie. Il ajoute que c'est « un fait bien établi que la tuberculose est contagieuse » et que lorsque les élèves contractent l'infection, « des mesures doivent être prises pour les isoler ». Cela, bien entendu, n'est possible que si le pensionnat dispose d'une

infirmier. Le D^r Lindsay déclare que les pensionnats sont malsains en raison « d'une construction défectueuse, d'un emplacement inadapté, d'une mauvaise aération, de températures inégales ou de négligence ». Étant donné que la tuberculose était rare chez les membres des Premières Nations pendant les années où ils « avaient accès à la viande nutritive de bison », il estime qu'il est important que les pensionnats fournissent des « quantités généreuses d'aliments bons et substantiels ». Il juge également important que les élèves soient bien vêtus et qu'ils prennent l'air et fassent de l'exercice. La sélection d'enfants en bonne santé, l'élimination des sources d'infection, le maintien de normes strictes en matière d'hygiène et le fait de veiller à ce que les élèves soient régulièrement examinés et soignés sont essentiels dans le cadre de ce processus. Le D^r J. L. Hicks écrit qu'on « ne s'attache pas suffisamment à choisir les élèves en bonne santé » lors du recrutement. Le D^r S. E. Macadam, qui croit que la tuberculose est héréditaire, déclare que l'évolution de la maladie est accélérée dans les pensionnats en raison d'« un plus grand confinement et de la diminution de la liberté ». Le D^r R. Spencer, qui partage l'opinion selon laquelle les membres des Premières Nations ont une prédisposition héréditaire à la tuberculose, considère que le manque d'efficacité des systèmes d'aération des pensionnats est responsable de la prévalence de la maladie dans ces établissements¹³⁰.

Après avoir examiné les réponses, le sous-ministre Reed conclut que la question ne sera réglée qu'en améliorant la collecte de statistiques. Entre-temps, les écoles devraient avoir recours à des méthodes « simples, peu onéreuses, mais efficaces » pour améliorer l'aération et isoler les élèves atteints de la tuberculose, « en particulier la nuit »¹³¹.

En 1904, W. R. Tucker, le directeur de l'externat de Moose Woods dans ce qui est aujourd'hui la Saskatchewan, conseille au gouvernement fédéral de ne pas reconstruire l'école industrielle de Qu'Appelle qui vient d'être détruite par un incendie. Son opinion se fonde sur le taux élevé de mortalité chez les élèves des écoles. Il fournit une liste indiquant le nombre d'élèves de la réserve où il a travaillé qui ont fréquenté l'école de Qu'Appelle ou d'autres écoles industrielles et qui y sont revenus pour mourir de la tuberculose¹³². En réponse aux questions soulevées par W. R. Tucker, le commissaire des Indiens David Laird examine les taux de mortalité des écoles industrielles dans les Prairies pour la période de cinq ans s'achevant à l'été 1903. Il en conclut que le taux de mortalité moyen y est de 4 %. Il le compare au taux de mortalité infantile moyen des dix agences indiennes parmi lesquelles on recrute des élèves, qui s'élevait à 4,4 % en 1902. Il estime en conséquence que « la consommation et d'autres maladies sont toutes aussi répandues et mortelles dans les réserves que dans les écoles ». (Ces taux correspondent à 4 000 et à 4 400 décès pour 100 000 habitants. Comme nous le verrons plus tard, selon le médecin chef des Affaires indiennes, le taux global de mortalité au Canada pour les individus âgés de cinq à quatorze ans était de 430 pour 100 000)¹³³.

David Laird passe ensuite à un problème que les écoles n'ont jamais été en mesure de résoudre correctement : « que faire des élèves qui contractent la consommation dans une école industrielle? » Il souligne que ces élèves ne devraient pas être autorisés à rester dans l'école où ils pourraient constituer une menace pour les autres élèves ou ne devraient pas être renvoyés chez eux afin de ne pas « y propager l'infection ». Il suggère de convertir une école industrielle existante en un sanatorium destiné aux élèves. Cette proposition qui cadre complètement avec le point de vue médical de l'époque est formulée à plusieurs reprises au cours de cette période par différents représentants du gouvernement et des autorités médicales. À chaque fois que la proposition est faite au cours de la période allant de 1867 à 1939, le gouvernement ne prend jamais de mesure en ce sens¹³⁴.

Le surpeuplement aggrave le problème

Dans certains cas, les directeurs recrutent plus d'élèves qu'il ne leur est permis d'inscrire. Puisqu'ils ne reçoivent pas une subvention par élève, ils doivent dépenser moins par élève en nourriture et en vêtements. Cette pratique met également à rude épreuve les installations sanitaires déjà fort limitées des écoles. En 1891, il y a 112 élèves à l'école de Battleford — douze de plus que ce qui est autorisé¹³⁵. Sarah Soonias, une ancienne élève, se souvient des installations sanitaires rudimentaires de l'école au début du XX^e siècle. Elle relate que les filles devaient toutes utiliser la même serviette. « Ainsi que la même eau. Nous disposions d'un essuie-mains en rouleau qui était verrouillé et je me souviens que nous ne pouvions jamais trouver un endroit propre où nous essuyer ». Pour la toilette, « il y avait trois seaux pour environ 20 à 30 filles »¹³⁶. Gilbert Wuttunee a des souvenirs similaires de son séjour à l'école au début du XX^e siècle : « Par quel miracle avons-nous survécu? Vous voyez, il n'y avait pas d'installations sanitaires. Nous partagions les mêmes serviettes, la même cuvette, utilisions la même eau pour le bain, une fois par semaine, je pense, peu importe que les élèves soient atteints ou non de la scrofule »¹³⁷.

En 1908, l'école de Cranbrook (Colombie-Britannique) est autorisée à inscrire 50 élèves alors que les inscriptions s'élèvent en moyenne à 70¹³⁸. L'école de Metlakatla (Colombie-Britannique) a tellement d'élèves supplémentaires en 1905 qu'il faut transformer l'infirmerie en dortoir¹³⁹. En 1906, un inspecteur signale que « le logement de la division des garçons est à peine suffisant »¹⁴⁰. Lorsqu'il était le commissaire des Indiens en 1887, Hayter Reed a appuyé la proposition d'agrandir l'école de Qu'Appelle où, écrivait-il : « les filles sont entassées dans des dortoirs d'une manière qui ne favorise pas la bonne santé »¹⁴¹. Huit ans plus tard, le D^r Seymour déclare que le dortoir des garçons à l'école de Qu'Appelle est quatre fois plus petit que ce qu'il devrait être. Les lits sont serrés les uns contre les autres, la hauteur sous plafond n'est

que de 2,4 m (8 pi) et, le matin, l'odeur est « simplement horrible ». Il est impossible de réduire ce qu'il décrit comme l'« actuel taux de mortalité très élevé » lié à la tuberculose sans aborder le surpeuplement. L'installation d'une nouvelle chaudière d'ici l'automne permettrait, écrit-il, « de sauver de nombreuses vies », puisque cela améliorerait l'aération et augmenterait l'espace dans les dortoirs, dans la mesure où l'on pourrait enlever les poêles à charbon. De nouveaux dortoirs sont également nécessaires pour réduire davantage le surpeuplement. Seymour estime que les enfants autochtones « ne supportent pas bien l'enfermement » et sont « plus ou moins prédisposés à la tuberculose en raison de tares héréditaires »¹⁴².

Hayter Reed est sceptique. Il demande pourquoi, si le besoin d'une chaudière était si urgent, la demande a été retardée jusqu'à ce qu'il soit pratiquement impossible d'en fournir une avant l'hiver? Selon lui, des « dispositions provisoires peuvent être prises afin que certains garçons dorment ailleurs ». Il observe qu'il est difficile de concilier la demande d'un dortoir supplémentaire en vue d'héberger les élèves existants et l'autre requête du directeur concernant l'admission d'un plus grand nombre d'élèves l'année suivante. Il en est venu à considérer les demandes du directeur comme étant « simplement les précurseurs d'autres requêtes qui n'ont pas encore été formulées et qui le seront une fois réception de ce qui a été demandé en premier »¹⁴³.

Le fonctionnaire des Affaires indiennes, Martin Benson, est convaincu en 1897 que les écoles sont malsaines. Il demande « s'il faut vraiment s'étonner que les élèves indiens qui ont une tendance héréditaire à la phtisie présentent des symptômes inquiétants de cette maladie après un court séjour dans certaines de nos écoles alors qu'ils sont exposés aux courants d'air dans les salles de classe et qu'ils dorment dans des dortoirs surpeuplés, surchauffés et mal aérés »¹⁴⁴. En 1903, il appuie une demande du directeur de l'école de Regina, J. Sinclair, qui souhaite dépenser 250 \$ pour l'achat de tentes visant à isoler les élèves atteints de tuberculose, car celui-ci a démontré que la santé des élèves repose largement sur leur possibilité d'obtenir suffisamment d'air pur. Il constate, ironiquement, que les arguments retenus par le directeur « en faveur de la vie de camp peuvent être utilisés avec la même vigueur contre l'établissement de pensionnats et d'écoles industrielles »¹⁴⁵. Il n'est pas le seul à faire cette observation. Le D^r Seymour a mentionné en 1895 que « la santé des élèves malades qui sont autorisés à rentrer chez eux s'améliore invariablement en dépit du fait que, chez eux, ils ne sont pas aussi bien nourris qu'à l'école »¹⁴⁶. En signalant le décès imputable à la tuberculose de six élèves dont trois d'entre eux venaient « de la baie d'Hudson », le directeur de l'école de Red Deer, C. E. Somerset demande en 1903 si « le changement de mœurs n'a pas été trop radical pour ces enfants—de la vie libre et sauvage, se nourrissant en partie de poisson, à la vie sédentaire de l'école—et on est forcé de se demander encore, si, après tout, le pensionnat de la réserve n'est pas plus propre à former des élèves vigoureux »¹⁴⁷. En résumé, de nombreux observateurs pensent que les conditions dans les communautés autochtones, même celles dont le taux

de tuberculose est élevé, pourraient être plus saines que celles des pensionnats. Ils reconnaissent également que le fait de soigner les enfants dans des hôpitaux installés sous des tentes où ils disposent de beaucoup d'air pur n'est pas si différent de la vie dans les communautés autochtones.

Examens préalables à l'inscription

Il aura fallu beaucoup de temps pour que les élèves fassent l'objet d'examens réguliers avant l'inscription. Le décret de 1892 qui établit le modèle de subvention par élève pour l'ensemble des écoles industrielles exige que l'école maintienne un niveau de confort tant domestique qu'alimentaire. La seule restriction en matière d'admission est l'obligation consistant à ce qu'aucun enfant ne soit admis sans l'approbation du commissaire des Indiens¹⁴⁸. L'examen médical de tous les élèves avant leur admission n'est pas obligatoire. George Orton, un médecin de Winnipeg, écrit dans un rapport de 1895 sur les écoles de Middlechurch et de St Boniface qu'il se prononcera, à l'avenir,

contre l'admission d'enfants atteints de la scrofule, présentant un gonflement des ganglions ou des affections des os, ou présentant une force tendance à la consommation, aussi bien en raison du caractère contagieux de ces maladies que d'un point de vue économique dans la mesure où il vaut mieux éduquer et former de manière approfondie les individus dotés d'une robuste constitution, susceptibles de vivre longtemps¹⁴⁹.

Le fait qu'il parle des futures admissions laisse penser qu'au moment où il écrit, des élèves atteints de la tuberculose active sont admis dans les écoles.

Au printemps de l'année suivante, le commissaire des Indiens A. E. Forget distribue des formulaires de certificat de santé à l'ensemble des directeurs du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest. Il les informe de ce qui suit :

On estime que la norme relative à l'état de santé requis pour l'admission dans les pensionnats et les écoles industrielles doit être relevée et qu'il faut veiller à obtenir un nombre suffisant de recrues en bonne santé pour atteindre votre nombre maximal d'inscriptions autorisé, et ce, afin de réduire au minimum la probabilité de devoir congédier un élève pour des motifs de santé avant la fin de sa formation.

Les directeurs doivent lui envoyer un exemplaire du formulaire rempli lorsqu'un élève est admis¹⁵⁰.

En 1896, le directeur Hugonnard de l'école de Qu'Appelle affirme qu'il suit la politique. « L'état de santé des élèves continue de s'améliorer, année après année; aucun élève n'est admis sans avoir été d'abord attentivement examiné par le médecin. » Pourtant, dans le même rapport, le directeur Hugonnard maintient que « la

consommation continue d'être notre pire ennemi, c'est la maladie qui a tué la majeure partie des élèves morts ici, bien que dans la plupart des cas il ait été prouvé que la maladie était héréditaire »¹⁵¹.

En 1899, le commissaire des Indiens, David Lair se vante que

grâce à des arrangements sanitaires améliorés et au fait que l'on a rendu plus sévère l'examen médical que doit subir un nouvel élève, on n'a plus lieu de craindre au sujet de la santé des élèves qui fréquentent les écoles d'industrie et les pensionnats, et tous ceux qui viennent en contact avec les sauvages devraient faire en sorte de les désabuser quant au danger¹⁵².

En réalité, les progrès sont beaucoup plus lents. En raison de difficultés liées au recrutement, les directeurs continuent d'accepter des enfants malades. Ce n'est qu'en 1900 que James Dagg, directeur de l'école de Middlechurch, est en mesure de déclarer : « Vu les nombreuses demandes d'admission, il nous a été facile de congédier tout élève scrofuleux ou atteint de consommation, et de rendre ainsi la condition hygiénique excellente »¹⁵³.

Des différends peuvent survenir entre les directeurs et les médecins concernant le traitement des élèves. Dans le sud de l'Alberta, un conflit est né concernant le contrôle du petit hôpital anglican se trouvant dans la réserve des Pieds-Noirs. Comme l'hôpital catholique de la réserve des Gens-du-Sang, l'hôpital de la réserve des Pieds-Noirs est l'un des nombreux hôpitaux des missions recevant différents degrés de soutien de la part du gouvernement. Ces hôpitaux constituent les limites de l'action du gouvernement fédéral en matière de prestation de soins hospitaliers aux Autochtones à cette époque¹⁵⁴. Dans les années 1890, le D^r James Lafferty, médecin des Affaires indiennes pour les réserves des Pieds-Noirs, des Sarcee et des Stony (bien qu'orthographié « Stoney » par la suite, « Stony » était l'orthographe utilisée à cette époque), s'efforce de contrôler l'hôpital anglican de la réserve des Pieds-Noirs. Dans un cas, la femme du directeur du pensionnat anglican refuse d'autoriser le D^r Lafferty à opérer deux garçons souffrant de la tuberculose. Par la suite, le directeur, H. W. Gibbon Stocken, interdit à James Lafferty de soigner ses élèves. Lorsqu'on lui remet des instructions écrites d'A. E. Forget, commissaire des Indiens, lui ordonnant de confier l'hôpital à Lafferty, Stocken refuse de donner les clés du bâtiment à celui-ci¹⁵⁵. En réponse à ce conflit, le ministre des Affaires indiennes, Clifford Sifton ordonne que

soit donné à Lafferty le pouvoir de retirer des dites écoles tout enfant qui, selon lui, pourrait contracter une maladie incurable qui rendrait vaines toutes dépenses supplémentaires en matière d'éducation et de retirer temporairement ou de manière permanente tout enfant souffrant d'une maladie infectieuse dangereuse pour les autres; et qu'aucun enfant ne soit admis dans une école, quelle qu'elle soit sans un certificat médical délivré par lui¹⁵⁶.

L'année suivante, en réponse à une demande de transfert d'un garçon présentant des plaies scrofuleuses de l'école catholique de la réserve des Gens-du-Sang à un hôpital de Calgary, un fonctionnaire chargé de l'éducation au ministère des Affaires indiennes, Martin Benson, écrit que « si les instructions du Ministère étaient correctement suivies, aucun élève atteint de la scrofule ne serait admis dans les écoles »¹⁵⁷. Au printemps 1903, lorsque le directeur de l'école de Regina demande des tentes pour héberger les élèves atteints de la scrofule, Martin Benson se plaint que l'école n'a pas été inspectée depuis un an et demi et que le rapport depuis la dernière inspection « n'a pas fait mention de problèmes de santé des élèves ». Selon lui, « il s'écoule trop de temps entre les inspections des écoles industrielles »¹⁵⁸. Le sous-ministre Frank Pedley recommande que les écoles soient inspectées « au moins » deux fois par an¹⁵⁹.

Une inspection en 1906 du pensionnat de Shingwauk prouve que le système d'examens médicaux n'écarte pas les élèves atteints de tuberculose des écoles. Les médecins ayant effectué l'inspection déclarent :

Nous avons également constaté que quelques enfants fréquentant l'école souffrent de la tuberculose et présentent des signes évidents de la maladie au niveau des poumons, des ganglions ou des os. De tels cas n'auraient jamais dû être admis et au cas où la maladie aurait été contractée à l'école, ils auraient dû être isolés et renvoyés chez eux ou dans des sanatoriums pour soigner la tuberculose¹⁶⁰.

En 1908, les parents arrêtent d'envoyer leurs enfants à l'école de Chapleau (Ontario) après le décès de sept des trente et un enfants en trois mois. Martin Benson ne peut trouver « aucun élément indiquant que les élèves ont été soumis à un examen médical avant leur admission puisqu'ils ont pratiquement tous été inscrits avant que l'on applique à l'école le modèle de subvention par élève ». On donne l'instruction à l'agent des Indiens de la région de veiller à ce qu'à l'avenir tous les enfants « admis dans l'école passent un examen médical approfondi »¹⁶¹.

Traitement ou conversion?

Le conflit entre le Dr Lafferty et les missionnaires anglicans du sud de l'Alberta souligne une question importante. Les Églises cherchent à garder le contrôle de l'administration des hôpitaux dans les réserves où elles sont présentes. À la grande frustration du gouvernement, cela peut entraîner un dédoublement onéreux et inefficace des services¹⁶².

Lors du décès des élèves, les responsables des écoles se consolent parfois à l'idée que l'instruction religieuse a apporté aux élèves du réconfort et de l'espoir dans leurs dernières heures. Un rapport de 1873 de l'école de Muncey (Ontario) indique : « Deux des fillettes ont succombé à une maladie pulmonaire. Toutes deux ont montré des

preuves réjouissantes de leur intérêt pour leur salut dans l'expiation et sont mortes dans l'espérance de la vie éternelle »¹⁶³.

En abordant le décès des élèves dans le rapport annuel de l'école de 1892, le directeur de l'école de Middlechurch, A. Burman, écrit :

Comme preuve des avantages que les écoles confèrent aux Indiens, on doit citer l'exemple de la mère d'une élève décédée qui a été si émue par le bonheur de son enfant mourante et son vœu de la voir renoncer au paganisme que la pauvre femme a fait face au chagrin en faisant preuve d'une calme résignation et a depuis sincèrement demandé le baptême. L'avenir offrira sans aucun doute souvent des témoignages similaires de la valeur ajoutée importante de la tâche qui est la nôtre¹⁶⁴.

L'expérience des soins infirmiers

Les Affaires indiennes se lancent, en 1901, dans un projet mal conçu visant à développer les services de soins infirmiers dans les écoles des Prairies. Trois infirmières sont embauchées afin « d'enseigner régulièrement aux fillettes indiennes de ces écoles comment prendre soin des malades ». Les infirmières doivent enseigner dans les écoles industrielles et rester dans chaque école pendant une période de six mois à un an. Les directeurs estiment que les élèves sont trop jeunes pour être formées au métier d'infirmière, mais recommandent que celles disposant d'aptitude restent à l'école pour une année supplémentaire de formation ou soient confiées à des hôpitaux¹⁶⁵. Le D^r Lafferty doute « que le résultat pratique soit très bon ». Il fonde son jugement sur la formation limitée que les infirmières sont en mesure de donner ainsi que sur ce qu'il perçoit comme « l'absence d'initiative et de décision rapide propre au caractère indien »¹⁶⁶. En 1906, Martin Benson conclut que le programme est un échec. Il déclare que le médecin chargé du projet, le D^r Fraser de Brandon, n'a jamais véritablement mis en œuvre « les ententes qui ont été conclues avec lui ». Martin Benson estime que si le gouvernement souhaite sérieusement former des infirmières des Premières Nations, « certaines des élèves des écoles industrielles doivent être confiées aux hôpitaux » aux fins de formation¹⁶⁷. Les infirmières, qui ne passent en fait que trois mois par an dans une école donnée, se trouvent souvent en situation de conflit avec le personnel de l'école¹⁶⁸.

Les années Bryce : 1904 à 1914

En 1904, le D^r Peter Bryce est nommé au nouveau poste de médecin chef du ministère de l'Intérieur et du ministère des Affaires indiennes¹⁶⁹. Depuis 1896,

Clifford Sifton assumait cette responsabilité pour les deux ministères. Sa priorité politique consiste à augmenter l'immigration au Canada. Il souhaite faire venir de nombreux fermiers dans les Prairies et, malgré les inquiétudes de nombreux critiques, il ne limite pas ses efforts de recrutement au Royaume-Uni¹⁷⁰. Les plus fortes hausses du nombre d'immigrants au Canada surviennent au début du XX^e siècle : 49 000 immigrants en 1901 et 146 000 en 1905¹⁷¹. Bon nombre d'entre eux proviennent d'Europe de l'Est¹⁷². Les politiciens opposés à l'immigration affirment que le Canada est sur la voie de devenir « le dépotoir de toutes les nations de l'univers¹⁷³ ». Parmi les préjugés auxquels font face ces immigrants, il y a la peur qu'ils apportent au Canada des maladies transmissibles¹⁷⁴. La création du poste de médecin chef vise à poursuivre la vision de M. Sifton, selon laquelle il faut centraliser les décisions concernant tous les aspects de l'immigration¹⁷⁵. À titre de médecin chef, le D^r Bryce contribue à légitimer et à défendre la préférence de M. Sifton pour les immigrants d'Europe de l'Est. Il poursuit dans cette voie même après le remplacement de M. Sifton par Frank Oliver, qui est favorable à l'immigration des Britanniques, comme ministre responsable de l'immigration. Dans un rapport annuel, le D^r Bryce soutient que les immigrants d'Europe de l'Est sont probablement mieux adaptés sur le plan physique que les immigrants britanniques. Il attribue cette caractéristique au fait que les Britanniques sont « depuis plusieurs générations dans les manufactures et demeurant dans les centres peuplés des milieux industriels »¹⁷⁶.

Le gouvernement fédéral connaît également les graves problèmes de santé qui touchent les populations des Premières Nations au pays à cette époque. Selon un rapport annuel de 1903 des Affaires indiennes, « le chiffre des décès n'en demeure pas moins proportionnellement élevé; et par conséquent, l'augmentation réelle de la population n'est pas ce qu'on pouvait espérer ». On estime que la tuberculose et les « maladies infantiles » sont les causes sous-jacentes du taux de mortalité élevé¹⁷⁷.

Le D^r Bryce est considéré comme l'un des chefs de file en matière de santé publique au pays. Avant sa nomination, il était secrétaire du Bureau de la santé de l'Ontario¹⁷⁸. En 1900, il est élu président de l'American Public Health Association, une première pour un Canadien. Il est également membre de l'Association canadienne pour l'enrayement de la tuberculose¹⁷⁹.

Compte tenu de son expérience professionnelle, il n'est pas surprenant que la lutte contre la tuberculose ait été au cœur de ses activités aux Affaires indiennes. Au cours des cinq années suivantes, le D^r Bryce attire l'attention nationale sur la crise occasionnée par la tuberculose au sein de la population autochtone en général, notamment dans les pensionnats. Il est bien au fait des origines socioéconomiques de la maladie. En 1908, il déclare ce qui suit : « Le taux de mortalité associé à la tuberculose dans une famille, une communauté ou un État est la mesure la plus juste des conditions sociales qui y règnent »¹⁸⁰.

Dans son rapport de 1906, le D^r Bryce décrit l'ampleur de la crise sanitaire chez les Autochtones. Il y note que « le taux de mortalité observé au sein de la population autochtone du Canada est plus de deux fois supérieur à celui de l'ensemble de la population, voire plus de trois fois supérieur dans certaines provinces ». La tuberculose est la cause de décès la plus fréquente. Il fait la description suivante du cycle d'infection : les enfants qui sont infectés à la maison sont envoyés dans les pensionnats, où ils infectent d'autres enfants. Les enfants infectés dans les pensionnats sont « sont renvoyés dans leurs familles, au sein desquelles ils vont à leur tour répandre l'infection »¹⁸¹.

Compte tenu du degré d'infection dans les collectivités autochtones, il estime qu'un traitement à domicile n'est pas efficace. Un traitement dans les hôpitaux et les sanatoriums est nécessaire pour réduire l'infection et augmenter les chances de rétablissement. Cette vision correspond à ce qui est d'usage à l'époque dans la lutte contre la tuberculose chez la population générale¹⁸². Par contre, le D^r Bryce reconnaît explicitement que le nombre d'Autochtones des Premières Nations qui ont besoin d'un traitement est extrêmement élevé. Il recommande ce qui suit :

il conviendrait peut-être de lui substituer aux endroits les plus centraux, de simples « refuges » formés de grandes tentes que l'on pourvoirait de planchers, de poêles, etc. et dans lesquelles on hébergerait convenablement tous les tuberculeux¹⁸³.

Même si cet hébergement peut sembler sommaire, il concorde avec les pratiques médicales de l'époque, selon lesquelles, par exemple, il est recommandé aux personnes à faible revenu qui n'ont pas accès à de l'air frais de dormir sur le toit¹⁸⁴. Les refuges qu'il demande servent également d'écoles pour « former nos jeunes femmes sauvages à la garde des malades et à la tenue de la maison¹⁸⁵ ». Il fait construire de tels hôpitaux aménagés dans des tentes à Calgary et à Morley, en Alberta, à Touchwood Hills, en Saskatchewan, et près de Birtle, au Manitoba¹⁸⁶. Avant la nomination du D^r Bryce, le gouvernement utilise déjà ce type d'hôpital. En 1903, Sam, un élève de File Hills atteint de la tuberculose, est logé « seul dans une tente ». En outre, plusieurs autres élèves de l'école de File Hills présentent ce que le D^r C. E. Carthew décrit comme des « plaies scrofuleuses¹⁸⁷ ». En 1910, l'école de Chilliwack, en Colombie-Britannique, compte deux tentes-dortoirs construites au coût de 407 \$. Elles sont dotées de planchers, de toits en bardeaux, de cheminées et de murs de toile¹⁸⁸.

Dans son rapport annuel de 1906, le D^r Bryce est particulièrement critique en ce qui concerne les conditions dans les petits pensionnats. On peut y lire ce qui suit :

Il est très souvent fait mention dans les rapports mensuels des inspecteurs médicaux de l'existence dans les écoles de cas de tuberculose au début ainsi que de l'insalubrité des écoles elles-mêmes. Beaucoup de ces écoles sont très anciennes et les dévoués missionnaires qui les ont construites se sont beaucoup

plus préoccupés de les placer à proximité de la bande que les bien construire au point de vue de la lumière, de la ventilation et de l'air pur, de l'approvisionnement de l'eau et du drainage.

On note dans le rapport, qu'il faudrait les « transformer de fond en comble » pour les purger des « germes de tuberculose dont elles sont saturées »¹⁸⁹.

Rapport du D^r Bryce de 1907

Le gouvernement fait également l'objet d'une pression croissante de la part des associations d'entreprises de l'Ouest canadien, qui souhaitent éviter que la tuberculose ne se propage des collectivités autochtones au reste de la population. En 1906, l'Association médicale de la Saskatchewan, la Chambre de commerce de Battleford et la Chambre de commerce de l'Ouest canadien demandent toutes au gouvernement fédéral de construire des sanatoriums pour les élèves des écoles industrielles qui ont reçu un diagnostic de tuberculose. Elles proposent un sanatorium dans chaque province où se trouve une école industrielle¹⁹⁰. Malgré ces recommandations, aucun sanatorium de ce type n'est construit. L'année suivante, le D^r Bryce se voit demander d'inspecter 35 pensionnats au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. Cette inspection mène au premier de deux rapports importants qu'il écrit sur les conditions dans les pensionnats.

En 1907, l'inspection du D^r Bryce porte sur les écoles plutôt que sur les élèves, et vise à évaluer les connaissances du personnel à propos de la tuberculose. À une époque où l'air frais est jugé essentiel dans le traitement de la tuberculose, le D^r Bryce considère que les bâtiments sont désastreux à cet égard :

À deux ou trois exceptions près, aucune mesure sérieuse n'a été prise en ce qui a trait à la ventilation des dortoirs ou des chambres des pensionnats. En l'absence d'une ventilation continue adéquate, la qualité de l'air y est extrêmement déficiente. Des fenêtres à guillotine double sont présentes pendant au moins sept mois au cours de l'hiver afin d'économiser l'énergie et conserver la chaleur, et les enfants sont confinés aux dortoirs pendant environ dix heures en continu. Or, il faut moins de 15 minutes pour que l'air pur y devienne pollué selon les tests chimiques courants¹⁹¹.

Selon lui, le personnel et même les médecins avaient « tendance à remettre en question ou à banaliser les dangers d'infection que représentent les élèves scrofuleux ou tuberculeux; or, seules des instructions formelles sur la façon de traiter les cas de tuberculose dans les écoles permettront d'éliminer ce danger d'infection omniprésent »¹⁹². Il remet aux directeurs un questionnaire sur les conditions de santé de leurs anciens élèves. Les réponses formulées pour 15 écoles révèlent que, sur un total de 1 537 élèves, près de 25 % d'entre eux sont décédés. Dans le cas d'une école, pour

laquelle la déclaration est tout à fait exacte, le taux de décès des anciens élèves atteint 69 %. Quelle que soit l'école, la cause de mortalité est presque toujours la tuberculose. Il attire notamment l'attention sur le sort des 31 élèves qui ont été renvoyés de l'école de File Hills : neuf d'entre eux sont en bonne santé et 22 sont décédés. Dans tous les cas, la cause des décès est la consommation ou la tuberculose. (Le tableau du rapport du D^r Bryce présente des données légèrement différentes, c'est-à-dire que neuf élèves sont en bonne santé, un est malade et 21 sont décédés¹⁹³.)

Fait à noter, le taux de 24 % présenté par le D^r Bryce n'est pas un taux de décès (aussi appelé taux de mortalité). Celui-ci (exprimé en pourcentage de décès ou en nombre de décès pour 100 000 habitants) représente le nombre de décès dans des circonstances particulières au cours d'une période donnée (une année dans la plupart des cas). Les chiffres du D^r Bryce sont tirés d'une période qui remonte à la fin des années 1880 dans le cas de cinq écoles. On ne peut affirmer avec certitude si le taux de 24 % comprend à la fois les élèves qui sont décédés pendant qu'ils fréquentent l'école et ceux qui sont décédés après avoir été renvoyés. Selon les rapports annuels des Affaires indiennes, le nombre total d'élèves inscrits dans les écoles qu'il inspecte est de 536 en 1907¹⁹⁴. Dans son rapport ainsi que dans ses écrits ultérieurs sur l'étude de 1907, le D^r Bryce ne précise pas que tous les élèves sont décédés alors qu'ils fréquentent l'école. Dans un article, il écrit que « 24 % de tous les élèves qui ont fréquenté une école sont décédés¹⁹⁵ ». Cette incertitude est probablement attribuable aux lacunes dans les rapports que les directeurs lui ont remis. De fait, dans son rapport, le D^r Bryce mentionne les « lacunes dans les questionnaires obtenus »¹⁹⁶.

Au moment de sa publication à l'automne 1907, le rapport fait les manchettes à l'échelle nationale. Le magazine *Saturday Night* examine les statistiques présentées par le D^r Bryce et formule la conclusion suivante : « Même en temps de guerre, on observe rarement un pourcentage de décès aussi élevé que celui des élèves autochtones dans notre système d'éducation. » Le *Montreal Star* titre « *Death Rate Among Indians Abnormal* » (Taux de mortalité anormalement élevé chez les Autochtones). Un article similaire dans l'*Ottawa Citizen* conclut que les écoles sont de « véritables foyers de propagation » de la tuberculose¹⁹⁷.

Au moment de la publication du rapport, les Affaires indiennes demandent aux agents des Indiens et aux directeurs d'école s'ils ont des commentaires à formuler. L'inspecteur des Affaires indiennes à Gleichen, en Alberta, écrit que « dans l'ensemble, je suis d'accord avec les conclusions du docteur ». Il ajoute que « si davantage de fonds avaient été consacrés à l'amélioration des conditions décrites dans le rapport plutôt que de dépenser des sommes considérables pour les médicaments, le nombre d'élèves décédés aurait été inférieur »¹⁹⁸. J. I. Fleetham, agent des Indiens à Morley, en Alberta, écrit que « dans le cas de la réserve Stony, je crois fermement qu'au moins 40 % de la population, en particulier les personnes de moins de 25 ans, est atteinte

d'une forme ou d'une autre de tuberculose et que 75 % des décès survenus au cours des trois dernières années sont attribuables à cette maladie »¹⁹⁹.

Les Églises et les écoles défendent leur bilan bec et ongles. Le directeur de l'école de Brandon, au Manitoba, T. Ferrier, souligne qu'au moment de l'ouverture des écoles, il n'y avait aucun dépistage médical des élèves et qu'un « nombre important d'élèves n'auraient jamais dû y être admis ». Selon lui, les règles d'admission ont par la suite été grandement resserrées et l'alimentation ainsi que les vêtements ont été considérablement améliorés. Il fait valoir qu'étant donné que les écoles qui ont répondu au sondage du D^r Bryce accueillent des élèves depuis 15 ans en moyenne, le taux de mortalité devrait être de 1,6 % par année et non de 24 %²⁰⁰. Voilà un des premiers exemples illustrant la mauvaise interprétation des résultats du D^r Bryce qui s'ensuit au fil des années, tant par les partisans que par les critiques des écoles. Comme il est mentionné ci-dessus, le D^r Bryce n'exprime pas la valeur de 24 % comme un taux de mortalité. Il indique que, selon les données que lui ont communiquées les directeurs, un quart des élèves admis à ces écoles depuis leur ouverture (et il mentionne d'ailleurs que certaines d'entre elles ont ouvert leurs portes aussi tôt qu'en 1888) sont décédés. Compte tenu du fait que la valeur de 24 % n'est pas un taux de mortalité, on ne peut la diviser par 15 (comme le fait M. Ferrier) pour obtenir un taux de mortalité annuel.

Le directeur de l'école de Round Lake, en Saskatchewan, J. R. Matheson, écrit ce qui suit sur le ton de la colère :

La santé des enfants et des membres du personnel a été excellente. Vu l'agitation exagérée, très injuste en certains cas, que l'on a faite au sujet de la condition insalubre des écoles sauvages en général. Je désirerais attirer l'attention sur le fait que, durant l'année dans cette institution, parmi plus de 60 enfants, métis, sauvages et blancs, amenés de différents endroits d'Alberta et de Saskatchewan, distants de centaines de milles, il n'y a pas eu un seul cas de maladie assez sérieux pour empêcher l'assistance de l'enfant à la classe et à la table pendant deux jours durant l'année; et cela sans que l'école ait rien changé depuis 15 ans dans son système de ventilation ou d'hygiène. Quelle école publique au Canada peut faire un rapport meilleur ou aussi satisfaisant²⁰¹?

Les réponses des autres directeurs ne laissent planer aucun doute quant à la poursuite de l'admission d'élèves atteints de tuberculose dans bien des écoles. Le directeur de l'école anglicane de Brocket, en Alberta, W. R. Haynes, écrit ce qui suit : « Quiconque a côtoyé des Autochtones, quelle que soit la durée, sait qu'ils sont pratiquement tous atteints de tuberculose; on ne peut donc pas s'attendre à ce qu'il en soit autrement pour leurs enfants. » Il indique également que le médecin local n'admet personne « qui présente le moindre signe de cette maladie grave ». Toutefois, il reconnaît que « si on refuse tout enfant dont un membre de la famille est atteint de tuberculose, j'ai bien peur qu'il faille fermer toutes les écoles »²⁰². Le directeur de l'école de Qu'Appelle, M. Hugonnard, répond que de nombreux élèves atteints de

scrofule « ne peuvent espérer mieux que d'être envoyés à son école ». Il conclut que le taux de mortalité à son école, lequel est à la baisse, est « attribuable au mauvais état de santé que les élèves ont hérité de leurs parents plutôt qu'aux mauvaises conditions sanitaires dans les écoles »²⁰³. Dans une clinique de l'école de Qu'Appelle, 40 enfants, soit 20 % de tous les élèves, ont subi une intervention chirurgicale pour le traitement de glandes tuberculeuses²⁰⁴.

Le rapport du D^r Bryce ne renferme aucune recommandation. Par contre, il prépare une série distincte de recommandations générales à l'intention du sous-ministre Pedley. D'ailleurs, il ne se limite pas aux problèmes de santé. Il est très critique à l'égard du type d'éducation offert dans les pensionnats à cette époque, mais il ne s'oppose pas par principe à l'éducation dans les pensionnats. Compte tenu des problèmes d'assiduité observés dans les externats, il estime que les pensionnats continueraient d'être nécessaires dans l'ouest du Canada. Il s'attend à ce que les écoles contribuent au processus selon lequel les « Autochtones abandonneraient graduellement les droits issus des traités et s'émanciperaient ». En d'autres mots, il appuie les objectifs d'assimilation.

Tout comme Martin Benson, le D^r Bryce est d'avis que les écoles industrielles sont trop ambitieuses. Même si certaines d'entre elles sont des « réussites coûteuses », la plupart sont des « échecs coûteux ». Par ailleurs, bien qu'il critique vivement les conditions de santé qui prévalent dans les pensionnats de l'époque, il est en faveur des pensionnats qui comptent de 30 à 50 élèves et qui mettent l'accent sur l'apprentissage agricole. Selon lui, toutes les nouvelles écoles doivent comporter une ferme, utiliser un système de demi-journée et exiger la présence des élèves jusqu'à l'âge de 18 ans. Il propose qu'au terme de leur instruction, les élèves soient envoyés dans des propriétés familiales sur les réserves à proximité. Le modèle à reproduire est le pensionnat indien de File Hills, qui a été mis sur pied en Saskatchewan par W. M. Graham, fonctionnaire aux Affaires indiennes.

Le D^r Bryce demande également au gouvernement d'assumer « la gestion financière et le contrôle systématique de toute l'instruction des Autochtones ». Les Églises ne sont pas complètement exclues, car chacune des quatre Églises qui prend part à l'administration des pensionnats compte un représentant au sein d'un conseil de fiduciaires national qui est responsable de la nomination des employés et de l'administration des écoles.

Des « améliorations radicales » sont nécessaires dans la plupart des écoles pour « maintenir les élèves en bonne santé jusqu'à leur départ de l'école et s'assurer qu'ils sont en mesure de gagner leur vie par la suite ». Même si les détails varient d'une école à l'autre, le D^r Bryce estime qu'il est nécessaire d'améliorer la ventilation, le chauffage et l'équipement sanitaire. Il croit également qu'il est nécessaire de produire un guide sur l'hygiène, les exercices physiques et la callisthénie, et que toutes les écoles doivent recevoir deux fois par année la visite d'un médecin ayant de l'expérience en santé

publique. Ses dernières recommandations portent sur le problème de la tuberculose. Lorsqu'il n'y a pas d'hôpital local, il recommande le maintien de la politique qu'il a mise en place à son entrée en fonctions en 1904, c'est-à-dire « qu'une petite tente devrait être installée à côté de l'école pour que les patients scrofuleux ou atteints de tuberculose puissent recevoir le traitement nécessaire jusqu'à ce qu'ils recouvrent la santé, ce qui est possible dans la plupart des cas si le traitement est précoce, plutôt que d'être retournés à la maison dans l'attente de leur décès, et ce, dans le but de ne pas mettre en péril la santé des autres élèves »²⁰⁵.

Rapport du D^r Lafferty de 1908

L'année suivante, le D^r James Lafferty réalise une étude auprès des élèves de cinq écoles en Alberta. Il conclut que 80 % des élèves des écoles de Sarcee (près de ce qui est désormais Tsuu T'ina), de McDougall (qui est devenu Morley par la suite), d'Old Sun (près de Gleichen) sur la réserve des Pieds-Noirs, de Cluny et de High River sont atteints de tuberculose pulmonaire. La totalité des élèves des écoles de Sarcee et de McDougall reçoivent un diagnostic de tuberculose. À l'école de Cluny, 22 des 39 élèves reçoivent le même diagnostic. Le D^r Lafferty conclut que les enfants des Premières Nations sont peu résistants à la tuberculose et que les conditions de vie dans les écoles « ne sont pas propices à l'accroissement de cette résistance ». Par conséquent, il recommande de « n'admettre aucun enfant atteint de cette maladie dans les écoles ni leur permettre de demeurer à l'école après avoir été infectés ». Qu'il se sente obligé de formuler cette recommandation et de la souligner pour la mettre en évidence révèle que les élèves atteints de tuberculose continuent d'être admis dans les écoles et y demeurent.

Le D^r Lafferty sent également qu'il n'a pas d'autre choix que de répondre à un contre-argument formulé par les représentants des Églises et des écoles. Selon eux, il n'est pas nécessaire de bannir les élèves atteints de tuberculose, car le degré d'infection dans les écoles et dans les collectivités des Premières Nations est à peu près le même. De l'avis du D^r Lafferty, en recrutant des élèves dans des pensionnats, le gouvernement « devient responsable des conséquences qui en découlent ». Plus particulièrement, il estime qu'on recrute à tort des élèves en bonne santé pour ensuite les « exposer à un risque très élevé de contracter la maladie par l'entremise des élèves déjà infectés dans les écoles »²⁰⁶.

Il ne ménage pas ses critiques à l'égard de l'école anglicane d'Old Sun sur la réserve des Pieds-Noirs. L'école « n'a jamais été exempte de cas de tuberculose au cours des dix années que j'y ai passées, et à l'heure actuelle, on y recense huit ou dix cas de tuberculose à divers stades »²⁰⁷. À la lumière de ce rapport, Duncan Campbell Scott, le comptable du Ministère, recommande que l'école ne soit pas autorisée « à demeurer

ouverte un jour de plus que ce qui est absolument nécessaire »²⁰⁸. Le sous-ministre Frank Pedley est du même avis et recommande au ministre de fermer l'école sur-le-champ²⁰⁹. Lorsqu'il est mis au courant qu'il doit fermer l'école, le missionnaire local, H. W. Gibbon Stocken, qui avait déjà eu un conflit avec le D^r Lafferty dans le passé, s'en prend à ce dernier. Il fait valoir que le docteur a l'autorité d'interdire l'admission d'élèves malades et de retirer ceux qui ont contracté la maladie à l'école : « Alors, comment se fait-il que l'école n'ait jamais été exempte de cas de tuberculose? Qui a admis ces élèves? Dans tous les cas, c'était le D^r Lafferty. Qui les a gardés à l'école? Le D^r Lafferty. » Il se demande donc pourquoi c'est lui qui est puni pour les échecs du D^r Lafferty. Il soutient également que la tuberculose est moins fréquente dans les écoles que dans la communauté. Les problèmes qui se posent sont attribuables au gouvernement, qui n'a pas construit la nouvelle école promise depuis longtemps²¹⁰. Selon M. Scott, le point de vue de l'Église est « fourbe ». Il souligne que l'Église a reconnu, dans des lettres remontant à 1904, les problèmes sanitaires et le caractère irrépessible de la maladie à l'école. Il fait également remarquer que l'évêque anglican de Calgary s'était opposé aux efforts du gouvernement visant à réorganiser les pensionnats protestants. La construction de nouveaux pensionnats est retardée en raison du conflit entre l'Église et le gouvernement concernant la prise en charge des coûts. M. Scott s'élève contre le fait que « lors des discussions avec le gouvernement, les responsables de l'Église sont toujours évasifs à propos du financement »²¹¹. Néanmoins, en raison des protestations de l'Église, la fermeture est reportée et l'école demeure ouverte encore trois autres années jusqu'à la construction d'un nouveau bâtiment en 1911²¹².

Au printemps 1909, le sous-ministre Frank Pedley présente deux recommandations au D^r Lafferty. Une récente modification apportée au formulaire d'admission demande aux médecins qui examinent les candidats de n'admettre aucun « élève scrofuleux ou atteint de quelque forme de tuberculose que ce soit ». Cela, croit-il, va tout à fait dans le sens de la suggestion du D^r Lafferty, selon laquelle « aucun élève atteint de la maladie ne devrait être admis dans une école ». Il estime par contre que le fait de renvoyer des écoles tous les élèves déjà atteints de tuberculose entraînerait la fermeture de nombreuses écoles et aurait « de graves conséquences financières pour d'autres ». Le Ministère néglige toutefois ce problème. Dans ce cas, le sous-ministre Pedley choisit également de limiter les mesures aux cinq écoles que le D^r Lafferty avait inspectées. Il recommande que les élèves infectés recensés par le D^r Lafferty soient renvoyés et remplacés par des élèves en bonne santé. Toutefois, il n'aborde pas la question de savoir où les directeurs trouveraient suffisamment d'élèves en bonne santé²¹³.

Rapport du D^r Bryce de 1909

Le D^r Peter Bryce porte le problème de la tuberculose dans les écoles à un point culminant en 1909. C'est au cours de cette année que le D^r Lafferty et lui entreprennent un examen approfondi des 243 élèves de sept écoles situées dans le sud de l'Alberta. Leur rapport, que le D^r Bryce rédige seul, présente la conclusion qu'il y a une présence « marquée » de tuberculose parmi tous les groupes d'âge. Dans certaines écoles, « aucun enfant ne présentait une température normale ». Il fait remarquer que quatre garçons, qui ne font pas partie de l'étude, ont récemment été renvoyés de l'école de High River, en Alberta, et étaient « gravement malades ». Il ajoute que « tous les élèves qui attendent d'être admis dans une école présentent des signes de tuberculose ».

Le D^r Bryce place également le taux de mortalité des élèves dans son contexte à l'échelle nationale. À l'aide de statistiques provenant du pensionnat de Shingkwauk, en Ontario, de l'école de Sarcee, en Alberta, et de l'école de Cranbrook, en Colombie-Britannique, pour la période de 1892 à 1908, il calcule un taux de mortalité annuel, toutes causes confondues, de 8 000 décès pour 100 000 habitants. (Son calcul comprend les décès survenus à l'école ainsi que les décès des élèves ayant quitté l'école « depuis peu ».) À titre comparatif, selon le D^r Bryce, le Recensement canadien de 1901 révèle un taux de mortalité, toutes causes confondues, de 430 décès pour 100 000 habitants chez les enfants âgés de cinq à 14 ans²¹⁴. En d'autres mots, le taux de mortalité enregistré dans les pensionnats est presque 20 fois supérieur au taux de mortalité national.

Le D^r Bryce demande l'aide du D^r Lafferty pour préparer des recommandations à la lumière de leur étude. Toutefois, ce dernier indique qu'il « est incapable de proposer quelque suggestion que ce soit » sans d'abord savoir ce que le gouvernement est prêt à faire²¹⁵. En revanche, le D^r Bryce n'éprouve pas une telle appréhension. Ses recommandations sont claires et, une fois de plus, d'une grande ampleur. Compte tenu de l'étendue de la tuberculose, il estime qu'il convient de considérer chaque élève comme « un cas probable de tuberculose, c'est-à-dire un patient ». Les écoles doivent répondre aux besoins du patient, en particulier ceux-ci :

Sa nourriture, notamment la quantité et le type d'aliments, ses vêtements, la quantité de repos requis, la quantité d'exercices et leur nature, par exemple des travaux manuels ou de la callisthénie, et les installations requises pour ce qu'on appelle aujourd'hui un traitement par l'air frais. Naturellement, en plus de bénéficier d'un traitement médical général, tout symptôme qui pourrait survenir fera l'objet d'un traitement particulier, par exemple le retrait de glandes tuberculeuses ou de végétations adénoïdes.

En vertu de cette approche, les écoles seraient transformées en sanatoriums. Le degré de changement est mis en évidence par le commentaire du D^r Bryce, selon

lequel toutes les tâches ci-dessus devraient être réalisées en tenant compte du « temps à allouer aux travaux scolaires ». Le D^r Bryce propose de placer les écoles sous son autorité. Il « superviserait et contrôlerait les travaux du personnel scolaire sans interférence de la part des représentants de l'Église ou autre ». Il rédigerait un guide décrivant ce que les employés auraient à faire et sélectionnerait puis formerait les infirmières ainsi que les agents sanitaires qui seraient embauchés dans les écoles. Il propose également d'embaucher des médecins de district à plein temps qui surveilleraient les travaux de santé publique dans les écoles. Les médecins actuels, qui sont payés par visite, ne s'occuperaient que des urgences.

Pour que la vision du D^r Bryce se concrétise, il faudrait doter les écoles de balcons et de salles de classe semi-ouvertes. Les élèves recevraient des vêtements plus chauds, et leur alimentation générale serait améliorée, notamment en leur fournissant plus de lait. Des améliorations devraient également être apportées aux systèmes d'alimentation en eau potable et d'élimination des eaux usées, lesquels font souvent preuve « d'une indifférence lamentable ou d'une ignorance des règles sanitaires de base ». En s'inspirant du modèle antérieur de Frimley, il ajoute à sa proposition un volet important sur le travail. « Des groupes composés des enfants en meilleure santé, entièrement sur la base de leurs capacités physiques, seraient mis sur pied pour contribuer aux travaux intérieurs et extérieurs²¹⁶. »

Même si le D^r Bryce recommande que cette nouvelle façon de faire soit mise en place graduellement, cela représente une restructuration radicale du réseau de pensionnats. Elle porte à la fois un dur coup à la relation entre le gouvernement et les Églises et à la raison d'être des institutions. Si elles étaient mises en œuvre, les propositions du D^r Bryce transformeraient les écoles administrées par les Églises en sanatoriums laïques où les soins de santé auraient préséance sur l'éducation. Les sanatoriums continueraient toutefois d'être des instruments d'assimilation et de séparer les enfants de leurs parents. Ils seraient également beaucoup plus coûteux à exploiter.

Rejet des recommandations du D^r Bryce

Ces propositions ne sont pas acceptables pour les Affaires indiennes. Dans un document qu'il prépare sur les recommandations du D^r Bryce, Duncan Campbell Scott, nommé surintendant de l'enseignement des Affaires indiennes en 1909, écrit que « même si elles sont scientifiques », elles sont « tout à fait inapplicables au système en vertu duquel ces écoles sont administrées ». Par *système*, il fait référence au partenariat entre le gouvernement et les Églises. Même si le gouvernement acceptait les propositions, « les Églises n'auraient pas accepté d'abandonner leur part du contrôle conjoint ». Selon M. Scott, les travaux du D^r Bryce et du D^r Lafferty ont déjà « causé une profonde irritation et suscité le mécontentement des autorités catholiques

romaines »²¹⁷. En 1908, le ministre des Affaires indiennes, Frank Oliver, précise qu'aucun changement ne serait apporté au système de pensionnats « sans l'accord de l'Église catholique romaine sur les principaux aspects de la proposition et une harmonie plus complète entre les divers intérêts locaux des Églises protestantes »²¹⁸. M. Scott sait que la proposition du D^r Bryce ne serait jamais acceptée dans ces conditions.

Il en arrive donc à la conclusion suivante : « Si tant est que les écoles demeurent ouvertes, nous devons accepter le fait qu'un grand nombre d'élèves seront atteints de tuberculose sous une forme ou une autre. » Plutôt que de transformer les écoles en sanatoriums, il estime que le gouvernement doit « entreprendre certaines réformes raisonnables afin de couper court aux allégations selon lesquelles le Ministère ne se soucie pas des intérêts de ces enfants ». Sa liste de réformes comprend ce qui suit :

- continuer à refuser d'admettre les enfants « qui ont reçu un diagnostic de tuberculose »;
- construire des dortoirs et des salles de classe à air libre au besoin;
- établir un régime alimentaire obligatoire pour tous les enfants;
- augmenter la somme par tête dans les pensionnats à 100 \$;
- établir des exigences en matière d'hygiène, d'alimentation et d'exercices dans les contrats avec les Églises²¹⁹.

Le D^r Lafferty, plus prudent, présente ses propres propositions en juin 1910. Il souligne que ses propositions sont « pratiques », « peuvent être mises en œuvre à faible coût » et ne « bouleversent pas le système de gestion actuel ». Il fait toutefois remarquer que si on applique de façon stricte l'exigence selon laquelle tout élève atteint « d'une forme ou d'une autre de tuberculose » doit être refusé, elle entraînerait une « fermeture rapide de toutes les écoles, puisque presque tous les élèves en sont atteints ». Ses propositions comprennent la construction de balcons, de salles de classe à air libre et d'installations sanitaires distinctes pour les élèves infectés, l'utilisation de maisons d'isolement, l'amélioration de l'alimentation et des vêtements, et l'embauche d'infirmières et d'inspecteurs médicaux²²⁰.

Les recommandations de M. Scott et du D^r Lafferty sont reflétées dans le contrat signé avec les Églises à l'automne 1910. Celui-ci exige que toutes les écoles disposent d'« installations médicales pour l'isolement des élèves atteints d'une maladie infectieuse ou de tuberculose » et d'un « système moderne de ventilation dans les dortoirs et les salles de classe ainsi que d'un espace suffisant dans les dortoirs et les salles de classe pour le nombre d'élèves présents ». Les écoles de classe A, qui devaient recevoir des sommes plus élevées, doivent « distribuer de l'eau pure en quantité suffisante dans toute l'école », « disposer d'un système adéquat de toilettes, de drainage et d'élimination des eaux usées » et « être dotées d'appareils de chauffage modernes, d'eau chaude, de vapeur ou d'air chaud ». Les élèves ne doivent pas être admis dans une école « jusqu'à ce que, dans la mesure du possible, un médecin ait déclaré qu'ils

sont en bonne santé et qu'ils représentent des pensionnaires convenables dans l'école en question ».

Le contrat augmente également la somme par tête dans les pensionnats. À l'exception de certaines écoles en Ontario, toutes les écoles reçoivent la somme minimale de 100 \$ par élève que M. Scott avait recommandée. (La somme pour certaines écoles du centre de l'Ontario est augmentée à 80 \$. Les écoles de la division Nord qui se trouvent à 322 km [200 miles] ou plus d'un chemin de fer reçoivent quant à elles 125 \$ par élève.) Le gouvernement s'engage à fournir des médicaments aux écoles et à maintenir les immeubles de l'État « en bonne condition ainsi qu'à doter les écoles d'installations sanitaires appropriées et à les réparer »²²¹. Toutefois, aucune modalité ne porte sur le personnel médical supplémentaire que le D^r Lafferty propose. Selon M. Scott, l'embauche de ce personnel « représenterait une augmentation considérable des coûts ». Il indique clairement que la proposition centrale du D^r Bryce, c'est-à-dire la transformation des écoles en sanatoriums, est rejetée et que les écoles sont des « établissements d'enseignement et non des hôpitaux »²²².

Les plans du D^r Bryce sont alors déjoués. Il exprime sa frustration dans son rapport annuel en 1913. Il y explique que la réaction du gouvernement à l'égard du taux de mortalité par la tuberculose dans les Premières Nations reflète une certaine croyance selon laquelle « la présence inévitable de la maladie parmi les hommes, quant à sa nature plus ou moins incurable, quant à la limite de durée accordée à l'existence humaine, et quant à la mort inévitable comme étant le terme logique d'un organisme dont le travail et les fonctions à titre de partie d'une société organisée ont été exécutés et sont arrivés à leur fin ». Cette attitude, précise-t-il, n'est pas celle adoptée pour une maladie présente « dans les sociétés civilisées »²²³. De fait, il accuse les Affaires indiennes de tenir la tuberculose pour acquise au sein des Premières Nations : « la tuberculose et les scrofules sont tellement répandues que leur présence constante a presque cessé d'exciter la surprise ou la crainte »²²⁴. Le résultat de cette négligence de la santé des Premières Nations se concrétise dans le Recensement de 1911. Le D^r Bryce fait remarquer que la population des Premières Nations augmente à un taux correspondant à « un peu plus d'un cinquième de l'augmentation naturelle dans tout groupe de race blanche au Canada »²²⁵.

L'année de la publication de cette charge contre la politique du gouvernement par le D^r Bryce, Duncan Campbell Scott est nommé sous-ministre des Affaires indiennes. Même si le D^r Bryce demeure au service du gouvernement pendant encore huit ans, M. Scott ne lui demande plus de mener des inspections pour les Affaires indiennes. En 1914, lorsque le D^r Bryce demande la permission d'accéder aux dossiers médicaux des Affaires indiennes pour la rédaction de son rapport annuel, M. Scott l'informe qu'il n'est pas nécessaire de rédiger de rapport. Il lui mentionne que ses fonctions sont désormais assumées par le D^r O. I. Grain, qui est embauché pour superviser les services médicaux dans les Prairies. Bien qu'il continue de travailler pour le ministère

de l'Intérieur, son association avec le ministère des Affaires indiennes prend essentiellement fin²²⁶. Après avoir échoué de faire transférer la responsabilité de la santé des Premières Nations au nouveau ministère de la Santé, il est forcé de prendre sa retraite en 1921²²⁷. L'année suivante, il rédige un bref feuillet intitulé *The Story of a National Crime: Being an Appeal for Justice to the Indians of Canada*. Il y présente ses rapports de 1907 et de 1909, leurs recommandations et la façon dont le sous-ministre Scott a contrecarré ses propositions²²⁸. Le gouvernement fédéral attend jusqu'en 1927 avant de nommer un nouveau médecin chef, soit six ans après la retraite du D^r Bryce²²⁹.

Les années Scott : 1913 à 1932

Duncan Campbell Scott est sous-ministre des Affaires indiennes de 1913 jusqu'à sa retraite en 1932. Ayant réussi à déjouer les plans de Peter Bryce en 1914, il a le champ libre au sein du Ministère pour mettre en œuvre les « réformes raisonnables » qu'il avait ajoutées dans le contrat de 1910 avec les Églises. Ce contrat améliore réellement les conditions dans de nombreuses écoles. Certes, l'augmentation de la subvention par élève permet de leur offrir de meilleurs vêtements et une alimentation plus saine. Toutefois, en raison de la Première Guerre mondiale, le gouvernement n'est pas en mesure de rénover un nombre important de pensionnats. En outre, l'inflation observée durant la guerre réduit grandement la valeur de l'augmentation des sommes accordées. Par conséquent, à partir des années 1920, de nombreuses écoles éprouvent de nouveau des difficultés financières. Ces difficultés contribuent inévitablement à une surpopulation dans les écoles, à la dégradation des bâtiments, à une demande plus importante de main-d'œuvre étudiante, à une baisse de la qualité de l'alimentation et des vêtements ainsi qu'à un accès réduit aux soins médicaux. Le gouvernement fédéral fait peu pour isoler les élèves contagieux ou leur offrir un traitement pouvant apaiser leurs souffrances. Les améliorations que M. Scott avait ajoutées au contrat sont en grande partie insuffisantes ou partiellement mises en œuvre. Les problèmes de santé dans les écoles du sud de l'Alberta, le manque d'infirmières et de personnel médical dans les écoles, les conséquences de la grippe espagnole de 1918-1919 et l'absence de dépistage des élèves atteints de tuberculose sont autant de facteurs qui démontrent que le partenariat de gestion des écoles entre le gouvernement et l'Église ne permet pas de répondre adéquatement à la crise sanitaire qui sévit à l'époque dans les écoles. Ce faisant, ils ne tiennent pas compte des recommandations du personnel médical supérieur et compromettent la santé des peuples autochtones pendant les décennies à venir.

Problèmes soutenus dans le sud de l'Alberta

Les problèmes qui persistent dans les écoles du sud de l'Alberta témoignent des limites du contrat de 1910. Le D^r O. I. Grain est engagé en 1914 comme inspecteur médical pour les provinces de l'Ouest. Dans le cadre de ses fonctions, il doit fournir des « suggestions pratiques » pour réduire le « fléau de la tuberculose ». Il doit aussi tenir compte du fait que « les dépenses doivent faire l'objet d'un vote du Parlement et ne doivent dépasser ce qui a été voté pour l'exercice financier ». En d'autres mots, les suggestions pratiques sont des suggestions peu coûteuses²³⁰. Tout comme les D^{rs} Bryce et Lafferty avant lui, le D^r Grain formule de vives critiques à l'égard d'un grand nombre d'écoles et d'hôpitaux du sud de l'Alberta. Au cours de sa première année au Ministère, il inspecte le « soi-disant hôpital » sur la réserve des Pieds-Noirs. Il mentionne d'abord que « moins on en sait, mieux c'est », puis il affirme que cet hôpital administré par l'Église et financé par le gouvernement ne compte que deux patients, un orphelin et un homme âgé, qui semblent y être « pour toujours ». Si l'hôpital doit poursuivre ses activités, il estime que l'Église ne doit pas être à sa tête²³¹. Il est tout aussi critique à l'égard de l'école anglicane et de l'hôpital d'Old Sun près de Gleichen, sur la réserve des Gens-du-Sang. Il estime que la résidence où habitent les filles est « tout à fait inadéquate ». Une fois de plus, il recommande une supervision gouvernementale directe des établissements, bien qu'il reconnaisse que les écoles catholiques romaines et les hôpitaux à proximité fondés par les missionnaires et financés par le gouvernement sont bien mieux administrés²³².

De l'avis du directeur de l'école d'Old Sun, Samuel Middleton, les allégations du D^r Grain selon lesquelles l'école est « sale » et les enfants « mal vêtus » sont « tout à fait fausses » et le « fruit de son imagination ». Il estime que le D^r Grain a formulé ces commentaires après n'avoir aperçu que quelques élèves de retour de leur promenade de l'après-midi²³³. Deux ans plus tard, le D^r Grain retourne à cette école et en donne une description beaucoup plus positive, indiquant que « tout était parfaitement en ordre »²³⁴. Ce n'est toutefois pas le cas partout. En 1914, il décrit l'école presbytérienne de Kamsack comme étant « le pire pensionnat qu'il m'ait été donné de visiter jusqu'à maintenant pour le compte du Ministère ». Les conditions sont si déplorables qu'il ne voit d'autre option que de fermer l'école. Il recommande qu'on la remplace par un externat et un hôpital²³⁵. Au cours de la même année, il décrit l'un des bâtiments de l'école de Red Deer comme étant « le bâtiment le plus mal construit qu'il m'ait été donné de voir, et je crois qu'il est pratiquement impossible d'en assurer la salubrité ». Il recommande de ne conserver que les murs et de tout reconstruire²³⁶.

Le D^r Grain n'est pas le seul à critiquer. En janvier 1913, le D^r J. J. Gillespie signale que seulement sept des 19 élèves de l'école anglicane de Brocket, en Alberta, ont une « condition physique généralement bonne. Neuf d'entre eux sont atteints de tuberculose et quatre ont des « plaies ouvertes suppurantes ». Au-delà des problèmes

médicaux, il mentionne que les employés sont « trop peu nombreux et inefficaces », que les vêtements sont inadéquats, que les enfants vivent dans un « état d'insalubrité déplorable » et que les bâtiments sont « sales et insalubres ». Compte tenu de ce réquisitoire, il n'est pas surprenant qu'il recommande de fermer l'école²³⁷. L'archidiacre anglican, John Tims, écrit qu'il est déjà arrivé au directeur d'attendre neuf semaines avant d'obtenir des médicaments pour traiter les maladies des enfants²³⁸. Au mois de mars de cette même année, un autre inspecteur du gouvernement signale que l'école est sale, que tous les enfants sauf deux sont « très mal vêtus » et que « le personnel ne représente pas un modèle très inspirant »²³⁹. En 1913 et en 1918, les Affaires indiennes menacent de suspendre la subvention accordée à l'école tant que des améliorations ne sont pas apportées à la gestion de l'école²⁴⁰. Malgré ces menaces, l'école continue dans la même voie.

En 1918, le Dr N. D. Steel, médecin à l'Agence du sang de l'Alberta, rédige un rapport sur les pratiques sanitaires des directeurs des écoles anglicanes et catholique romaine sur la réserve, dans lequel il souligne que les directeurs montrent une « opposition bornée » à ses propositions d'amélioration de la ventilation des écoles afin de combattre la propagation des cas « très graves » de pneumonie. Exprimant sa frustration, il écrit qu'« en raison de leurs systèmes de ventilation inadéquats et de la mauvaise alimentation offerte aux élèves, ces écoles doivent être tout simplement fermées ». En ce qui a trait à l'alimentation, il recommande ce qui suit : « Moins de farine blanche et plus de farine entière, moins de bœuf et plus de viandes sauvages, moins de pommes de terre et plus de légumes, moins de sucre et plus de fruits frais, moins de thé et de café et plus d'eau et de lait. » Les problèmes de santé dont il est témoin sur les réserves ne découlent pas d'une sensibilité naturelle aux maladies. Il croit plutôt qu'ils sont attribuables à l'adoption d'habitudes de vies européennes : « Je me déssole d'observer que bon nombre de ces habitudes ont été et continuent d'être imposées à ces indigènes par leurs enseignants de race blanche »²⁴¹.

En novembre 1920, le Dr F. L. Corbett effectue une enquête auprès de cinq écoles situées dans le sud de l'Alberta. Il décrit l'état des élèves de l'école d'Old Sun comme étant « au-dessous de la normale sur le plan de la santé et de l'apparence ». Soixante-dix pour cent des 50 élèves de l'école présentent des « glandes lymphatiques plus ou moins hypertrophiées au cou ». Huit d'entre eux ont besoin d'une intervention chirurgicale, et il estime que 25 autres nécessitent un traitement d'air frais. Il recommande un régime alimentaire composé de lait, d'œufs, d'huile de foie de morue et de suppléments de fer. En plus des enfants atteints de tuberculose, huit enfants présentent un problème oculaire grave et 60 % ont la gale. « Ce problème de santé a été négligé ou ignoré, et persiste de toute évidence depuis des mois. Les mains, les bras et, dans certains cas, tout le corps des enfants sont couverts d'escarres et de plaies en raison de cette maladie dégoûtante. » Les dortoirs sont surpeuplés; les plafonds sont bas, les planchers ne sont pas vernis et la salle de classe, située dans un bâtiment indépendant

chauffé à l'aide d'un poêle, est « tout sauf moderne ». L'école ne comporte pas d'infirmier permettant d'isoler et de traiter les enfants malades.

Le D^r Corbett note qu'« il arrive très souvent que les enfants autochtones ayant contracté la tuberculose à l'école récupèrent de façon remarquable à la maison une fois exposés à l'air libre de la tente ». Il ajoute que si les principes du sanatorium étaient intégrés à la conception des écoles, le résultat serait « gratifiant » et les conséquences de la tuberculose seraient « réduites au minimum ».

Il formule des commentaires beaucoup plus positifs dans le cas de l'école de Cluny, située à seulement 11 km. À cet endroit, les élèves sont en bonne santé, en plus d'être bien nourris et correctement vêtus. Un seul enfant sur les 70 élèves de l'école montre des signes d'infection tuberculeuse. L'administration a fourni une meilleure alimentation aux enfants malades et a installé un balcon extérieur pour y dormir.

En revanche, les 33 élèves de l'école de Sarcee près de Calgary sont « dans un état des plus extrêmes ». Pour 29 d'entre eux, « la cause est perdue ». Dans la salle de classe, de nombreux élèves « sont assis à leur bureau avec des bandages disgracieux autour du cou pour couvrir leurs grosses enflures et leurs horribles plaies ». Une fille à l'infirmierie est dans un état « pitoyable ». Il la trouve ainsi :

Elle est recroquevillée dans un lit infect au milieu d'une pièce en désordre, sale et délabrée à l'extrémité nord-ouest d'un bâtiment sans balcon, ni lumière du soleil, ni air frais. Les deux côtés de son cou et sa poitrine sont enflés, et cinq ulcères affreux se trouvent sous ses bandages. Cela lui cause de la douleur, et les pleurs associés à sa peur d'être touchée la plongent dans une misère encore plus profonde.

Le D^r Corbett présente son rapport en décembre. Il s'attend à ce que l'état des enfants empire au cours de l'hiver. Selon lui, l'école n'est pas la seule à blâmer pour le mauvais état de santé des enfants, étant donné que les conditions sur la réserve sont « vraiment déplorables ». D'ailleurs, la plupart des gens qu'il examine présentent des signes de tuberculose. Pour régler le problème dans son ensemble, il recommande de fermer l'école et de la transformer, au prix de travaux majeurs de rénovation, en sanatorium.

Il observe que les conditions à l'école d'Hobbema sont nettement meilleures. Même si sept enfants semblent anémiques, il estime que les aliments additionnels qui leur sont offerts leur permettront « de recouvrer un certain niveau de santé ». Toutefois, les dortoirs sont surpeuplés, et, selon lui, les balcons ne sont pas utilisés aussi souvent qu'ils le devraient. Il estime que les élèves de l'école de St. Albert près d'Edmonton sont bien traités également²⁴².

Le Commissaire des Indiens, W. M. Graham, transmet le rapport du D^r Corbett à M. Scott en indiquant que la situation à l'école d'Old Sun est le résultat de la « grossière négligence de la part des responsables de l'école ». De son avis, il faut fermer l'école de Sarcee²⁴³.

M. Scott est d'accord. Il transmet le message suivant au ministre des Affaires indiennes, James Lougheed : « Les conditions qui prévalent à l'école d'Old Sun sont déplorables, et le personnel médical mérite d'être sévèrement réprimandé pour ne pas y avoir mis fin. » Les conditions observées à l'école de la réserve de Sarcee sont si épouvantables, selon ce que M. Scott écrit, que la meilleure solution est de transformer l'école en hôpital, et ce sont les résidents de la réserve qui doivent assumer les coûts des travaux d'amélioration. Il écrit également : « Ces Indiens ont une grande réserve qui devrait être mise à profit le plus tôt possible et utilisée à leur avantage, et les sommes dont nous disposons devraient être pleinement utilisées »²⁴⁴.

À la défense de l'école, les anglicans rappellent une fois de plus au gouvernement fédéral qu'ils l'ont déjà avisé des conditions qui règnent à l'école de Sarcee et qu'ils ont recommandé d'en faire un hôpital pour le traitement des enfants atteints de tuberculose²⁴⁵. En 1922, le ministère des Affaires indiennes fait savoir que l'école de Sarcee a été fermée, puis transformée en hôpital²⁴⁶. Au cours de la même année, le D^r Grain est renvoyé en raison de ce qui est décrit comme des « habitudes intempérantes »²⁴⁷.

Manque d'installations de traitement et de personnel médical

Même si, en vertu du contrat de 1910, toutes les écoles doivent disposer d'installations médicales visant à prévenir la propagation des maladies infectieuses, de nombreuses écoles n'ont toujours pas d'infirmerie digne de ce nom. En 1915, l'inspecteur W. J. Hamilton écrit à propos de l'école de Chapleau que « la seule chose répréhensible que j'ai vue lors de mon inspection était les contacts entre les élèves atteints de tuberculose et les élèves en santé pendant les travaux scolaires et les périodes de jeu. Il y a eu plusieurs décès récemment à l'école, mais elle ne compte toujours pas d'installations permettant de séparer les élèves malades de ceux en santé »²⁴⁸.

En 1915, lors d'une éclosion de tuberculose à l'école de Shoal Lake dans le nord-ouest de l'Ontario, l'école ne dispose d'aucun « endroit pour isoler les élèves à part les dortoirs » et demande aux Affaires indiennes des « meubles et accessoires médicaux »²⁴⁹.

En 1921, l'agent des Indiens Alfred Lomas avise les Affaires indiennes de la nécessité de séparer les « enfants qui montrent des signes de tuberculose » à l'école de Kuper Island, en Colombie-Britannique. À cette époque, les enfants qu'on croit atteints de tuberculose dorment dans les mêmes dortoirs que les élèves en bonne santé. M. Lomas relate le cas d'un parent qui refuse d'envoyer ses enfants à Kuper Island, car « sa famille est exempte de la maladie et l'a toujours été ». Par conséquent, « pour être juste envers ses enfants », il ne peut les envoyer à Kuper Island. Tant que le gouvernement continue « de ne rien faire pour remédier au problème », les parents n'ont aucune confiance dans l'école²⁵⁰. En 1922, l'inspecteur scolaire R. H. Cairns note que

onze élèves de l'école de Kuper Island sont en congé de maladie. Il écrit : « Les Indiens sont enclins à boycotter cette école en raison des nombreux décès »²⁵¹. Ils ont en effet de bonnes raisons de le faire, puisqu'une enquête de 1919 portant sur l'état des anciens élèves révèle que 66 des 190 élèves de sexe masculin et 50 des 139 élèves de sexe féminin sont décédés²⁵².

Une inspection menée en 1923 à l'école de Round Lake, en Saskatchewan, révèle quant à elle que 12 des 72 élèves sont malades. L'inspecteur W. Murison note que l'école ne dispose d'« aucun moyen d'isolement en cas de maladie ». Lorsqu'il signale que les enfants atteints de varicelle dorment dans le même dortoir que les enfants en bonne santé, le directeur répond ce qui suit : « À quoi bon tenter d'enrayer la maladie, puisqu'ils l'attraperont assurément de toute façon »²⁵³.

Les Églises sont bien au fait du problème de cohabitation des enfants malades et de ceux en bonne santé, et s'attendent à ce qu'Ottawa le règle. Les directeurs des écoles catholiques romaines demandent au gouvernement fédéral de mettre en place des salles pour les malades dans chaque école, sous la supervision d'une infirmière compétente, en 1924. Ils sont également en désaccord avec la réalisation d'inspections sanitaires des écoles par des infirmières nommées par le gouvernement. Les infirmières ont « demandé des mesures menant à la transformation de nos écoles en hôpitaux ou sanatoriums; de plus, leurs manières, leur habillement et leur langage indiquaient qu'elles oubliaient souvent des aspects essentiels de la formation adéquate et de la discipline des enfants autochtones »²⁵⁴.

Il y a également une pénurie de personnel médical qualifié. En 1915, T. J. Fleetham, l'agent des Indiens sur la réserve de Sarcee, recommande au Ministère d'embaucher une infirmière auxiliaire qui travaillerait à l'extérieur de l'école anglicane afin de prodiguer des services aux élèves et aux familles sur la réserve. Il fait remarquer que « les Églises peuvent seulement offrir de faibles salaires, de sorte qu'elles ne peuvent obtenir les services d'infirmières qualifiées »²⁵⁵. Le Dr Grain, inspecteur médical pour la région de l'Ouest, appuie sa recommandation²⁵⁶. Une entrée dans le journal de l'école de High River en 1916 traduit bien le manque de personnel médical dans les écoles. Se faisant l'écho du roi Richard III de Shakespeare, l'auteur écrit : « Une infirmière! Une infirmière! Mon royaume pour une infirmière »²⁵⁷.

Dans d'autres cas, les enfants malades ne sont pas traités. En 1915, le secrétaire des Affaires indiennes, J. D. McLean, écrit à l'agent des Indiens de Chapleau à propos de « plusieurs enfants atteints d'eczéma qui n'ont apparemment pas été traités » à l'école. On demande à M. McLean de prendre les mesures nécessaires pour le traitement de ces enfants et pour la réalisation d'inspections périodiques à l'école²⁵⁸. En 1922, Russell Ferrier, surintendant de l'éducation des Indiens aux Affaires indiennes, s'inquiète du fait que le directeur de l'école de Chapleau, George Prewer, est « relativement lent à demander des soins médicaux », même s'il reconnaît que ce dernier est « plutôt qualifié pour ce qui est des affections bénignes »²⁵⁹. Le ministère

des Affaires indiennes demande au directeur de « ne pas hésiter à demander l'aide d'un médecin »²⁶⁰.

Le manque d'installations de traitement dans les pensionnats est révélateur d'un problème beaucoup plus important, à savoir le manque d'installations de traitement en général pour les membres des Premières Nations. La plupart des sanatoriums sont construits par des œuvres de bienfaisance privées appuyées à différents degrés par les gouvernements provinciaux. Les personnes qui y sont admises doivent payer une portion des coûts de traitement. Le ministère des Affaires indiennes assume ces coûts pour les patients des Premières Nations, mais ceux-ci ne peuvent être admis dans un sanatorium sans une approbation préalable du Ministère. Le commissaire aux Indiens W. A. Graham insiste vivement pour que le gouvernement fédéral mette sur pied un hôpital à l'intention des membres des Premières Nations. Toutefois, le sous-ministre Scott rejette cette proposition. Comme les anciens combattants reçoivent graduellement leur congé du sanatorium de Fort Qu'Appelle, en Saskatchewan, lequel est administré par la Société contre la tuberculose de la province, 40 lits sont mis de côté pour les patients des Premières Nations atteints de tuberculose. Il s'agit du seul endroit d'importance où les membres des Premières Nations peuvent être traités dans l'Ouest²⁶¹. Le manque d'installations de traitement pour les adultes contribue à la propagation de l'infection chez les jeunes enfants, qui sont ensuite admis dans les écoles. Il s'agit d'un cycle vicieux par lequel les enfants malades infectent les élèves en bonne santé dans les écoles, qui infectent à leur tour les membres de leur famille et de leur communauté une fois de retour à la maison.

Examens et admissions : 1910-1920

Le contrat adopté en 1910 stipule que les pensionnats ne doivent admettre aucun élève « qui n'a pas été soumis à un examen, si possible effectué par un médecin nommé par le surintendant général, et été déclaré en bonne santé »²⁶². Si elle avait été mise en application, cette disposition aurait contribué énormément à réduire la propagation de la tuberculose et d'autres maladies. Cependant, comme l'indiquent les archives, elle était fréquemment ignorée. Dès 1910, le directeur de l'école de High River, J. Riou, remet en cause l'équité de cette exigence et demande : « Est-ce que cet examen est requis dans les écoles pour enfants de race blanche²⁶³? »

La même année, J. MacArthur, un agent des Indiens, signale que le taux de mortalité à l'école de Duck Lake est en passe de revenir à son « sommet ». Deux élèves sont décédés et deux autres sont à l'article de la mort. M. MacArthur croit que le bâtiment « ne peut pas servir d'école, car on y trouve trop de coins noirs et un manque de clarté ». Aux allégations de certains voulant que les enfants soient infectés à la maison, il rétorque que ceux-ci ne séjournent qu'un mois par année dans leur foyer.

Pendant ce mois, « ils passent leur temps au grand air dans les prairies et dorment sous la tente ». Le reste de l'année, ils sont à l'école. « Aucune personne raisonnable ne peut nier que ces enfants attrapent la maladie pendant qu'ils sont à l'école²⁶⁴. » J. D. McLean, secrétaire des Affaires indiennes, conclut :

Il est possible que la principale cause de la hausse du taux de mortalité à cette école réside dans le manque de méticulosité au moment de l'examen des élèves éventuels. Si le médecin n'exerce pas une grande vigilance et s'il ne possède pas une vaste expérience de la détection de la présence de la tuberculose, il est tout à fait possible qu'il laisse passer des élèves qui n'auraient pas été acceptés si les restrictions indiquées dans les formulaires d'admission avaient été respectées²⁶⁵.

Le passage « si possible » de la disposition du contrat a pour effet de soustraire les écoles des régions éloignées à l'obligation de soumettre les enfants à un examen avant de les admettre. Ainsi, en 1911, le pensionnat de Beauval, en Saskatchewan, est exempté de cette disposition lorsqu'il explique « qu'il est impossible de trouver un médecin » qui s'occupera du pensionnat²⁶⁶. On demande donc à l'administration de faire examiner les enfants « dès qu'un médecin pourra se rendre au pensionnat »²⁶⁷. En 1912, au moment d'admettre des enfants au pensionnat de Norway House, au Manitoba, le directeur E. Lecoq mentionne au gouvernement fédéral : « Comme il n'y a pas de médecin, cette page n'est pas remplie. Cependant, je peux certifier que les enfants sont en parfaite santé »²⁶⁸.

La présence constante de la tuberculose dans les pensionnats indique que l'inspection manquait de rigueur. En 1914, le ministère des Affaires indiennes tente de placer un élève du pensionnat de Chapleau dans un sanatorium provincial²⁶⁹. Au printemps de 1915, plusieurs autres cas sont signalés²⁷⁰, ce qui incite le secrétaire du Ministère, J. D. McLean, à demander à l'agent local des Indiens de veiller à ce que le médecin qui examine les élèves éventuels prenne bien soin « de s'assurer que les enfants sont en bonne santé et qu'ils ne présentent aucun signe de la tuberculose »²⁷¹. En mai de cette année-là, trois élèves sont transférés du pensionnat à un hôpital local. Les deux qui se rétablissent sont transférés au sanatorium provincial. M. McLean demande à l'agent des Indiens d'acheter une tente dans laquelle on pourra placer le troisième, qui a peu de chances de se rétablir, sous la supervision « d'une personne compétente »²⁷².

Dans le livret de santé qui est utilisé en 1920, on doit inscrire l'âge de l'élève, sa taille, son poids et, le cas échéant, ses infirmités (membres, vue, ouïe). Le médecin doit aussi indiquer si l'enfant présente des signes « d'autres formes de maladies tuberculeuses », décrire tout signe de maladie cutanée (peau), et indiquer si l'enfant est sujet aux crises, s'il a eu la variole et s'il a été vacciné ou non. Le médecin doit aussi être en mesure de juger si l'enfant « a généralement une bonne constitution, s'il est en santé et s'il peut être admis dans un pensionnat indien ». Le livret de santé indique clairement aux médecins : « Je demande fortement qu'on n'admette plus à l'avenir à l'école d'enfants souffrant d'affections scrofuleuses ou d'une autre forme de tuberculose; si

dans un cas particulier, on juge nécessaire d'assouplir cette règle, il faudra soumettre un rapport au Ministère énonçant les faits »²⁷³.

Duncan Campbell Scott est d'avis que les représentants du ministère des Affaires indiennes sont aussi à blâmer pour le manque d'attention accordée à l'examen médical, mentionnant en 1925 : « ce sont nos propres agents, qui recueillent les orphelins, les délinquants, etc., qui sont à l'origine des problèmes, car il arrive qu'aucun formulaire de demande ne soit transmis ». Toutefois, il reconnaît qu'il faudrait « étudier plus attentivement les remarques des médecins sur tous les candidats »²⁷⁴. Deux ans plus tard, le directeur du pensionnat de Kamloops, en Colombie-Britannique, James McGuire, informe le ministère des Affaires indiennes que l'agent des Indiens « nous a envoyé trois enfants atteints de la rougeole au début du printemps. Plus d'une centaine d'enfants ont été atteints de la maladie en même temps. » M. McGuire se plaint amèrement que, non seulement les Affaires indiennes lui confient-elles des enfants atteints de maladies infectieuses, mais qu'elles ne lui fournissent pas d'endroit où héberger ceux qui sont en bonne santé. « Les locaux déplorables que vous destiniez aux petits garçons l'an dernier, que j'ai dû démolir parce que l'agent de la santé publique les avait condamnés, n'ont rien fait pour arranger les choses »²⁷⁵. Les directeurs hésitent également à autoriser les élèves atteints de la tuberculose active à quitter le pensionnat. En 1922, le directeur du pensionnat de Qu'Apelle, G. Léonard, refuse de se conformer aux instructions du médecin local lui ordonnant d'envoyer les élèves atteints de la tuberculose dans un sanatorium, alléguant « qu'ils sont mieux au pensionnat que dans un sanatorium »²⁷⁶.

En 1930, l'école de Shubenacadie, en Nouvelle-Écosse, ouvre ses portes. En juillet de la même année, le directeur J. P. Mackey déclare qu'il est parvenu à faire admettre au sanatorium local deux des cinq élèves tuberculeux. Le secrétaire des Affaires indiennes, A.F. MacKenzie, le félicite pour l'admission de deux élèves, mais dit s'inquiéter du fait qu'il en reste trois à l'école. Il explique : « S'il n'existe aucun autre moyen de les soigner [les enfants tuberculeux], alors il faut les renvoyer dans leur réserve, même si cela peut sembler difficile pour eux. Dans un tel cas, ils ne sont pas plus mal en point que s'ils n'avaient pas fréquenté l'école »²⁷⁷.

Dix ans après l'entrée en vigueur du contrat fédéral de 1910 visant les pensionnats indiens, le gouvernement de la Saskatchewan confie à une commission royale le mandat d'examiner l'étendue de la tuberculose dans la province. L'étude porte sur 1 184 enfants non membres de Premières Nations et 162 enfants membres de Premières Nations pour déterminer s'ils ont été exposés à la tuberculose ou infectés par celle-ci. Le taux d'infection observé au sein de l'ensemble du groupe s'établit à 56,6 %. Cependant, chez les enfants des Premières Nations, le taux est de 93,1 %²⁷⁸. Vu le taux d'infection, tous les enfants des Premières Nations de la province sont, comme l'a précédemment constaté et souligné le Dr Peter Bryce dans un rapport, des patients potentiels. Selon les points de vue dominants à l'époque, ces enfants ont besoin de

conditions saines, de bons régimes alimentaires et de soins médicaux adéquats. Ils ne les ont pas encore reçus et ne les obtiendront pas avant de nombreuses années²⁷⁹. Une seconde étude, menée entre 1926 et 1928 dans les pensionnats indiens de la Saskatchewan, souligne le rôle que jouent les pensionnats dans la tuberculisation des enfants des Premières Nations. L'étude est réalisée dans les écoles qui ne renvoient pas les enfants atteints de tuberculose active ou de tuberculose infectieuse. Les enquêteurs médicaux réfèrent souvent à ces élèves sous le terme « propagateurs ». L'étude démontre que les élèves qui ne présentent aucun signe d'infection par la tuberculose au moment de leur arrivée au pensionnat sont infectés au cours des deux premières années de leur admission²⁸⁰. En un mot, les mesures fondées sur le « bon sens » préconisées par Duncan Campbell Scott contribuent en fait à propager la tuberculose, plutôt qu'à limiter sa propagation.

M. Scott prend sa retraite au début de 1932. Son départ coïncide avec le début de la Grande Crise. Exception faite des travaux entrepris par la Saskatchewan Anti-Tuberculosis League, la négligence de la santé des Premières Nations en général et particulièrement dans les pensionnats indiens s'intensifie durant les années 1930.

La Grande Crise : 1930-1939

Inaction du gouvernement fédéral

Après le départ à la retraite forcé de Peter Bryce, en 1921, le ministère des Affaires indiennes doit attendre jusqu'en 1927, année de la nomination du D^r E. L. Stone, pour avoir un médecin chef. En fait, la période où il n'y a pas eu de médecin chef est plus longue, car, à partir de 1913, le D^r Bryce ne s'occupe plus des problèmes liés aux Premières Nations²⁸¹. Le D^r Stone, qui a déjà travaillé à l'école de Norway House, au Manitoba, est déjà au courant de l'étendue de la tuberculose au sein des Premières Nations²⁸². Au moment de sa nomination, le Canada accorde 27 000 \$ par année aux services de santé dans les pensionnats indiens, soit 9 000 \$ pour les médicaments, 4 500 \$ pour les soins dentaires et 13 500 \$ pour les services médicaux. Le montant total consacré aux services de santé des Premières Nations s'élève à 485 978 \$. De cette somme, 30 000 \$ sont alloués à la prévention et au traitement de la tuberculose (montant que le gouvernement prévoit augmenter à 50 000 \$)²⁸³.

En 1930, le D^r Stone décrit l'épidémie de tuberculose qui sévit au sein des Premières Nations comme étant « actuellement le problème de santé publique le plus aigu au Canada ». À ce moment, le taux de mortalité attribué à la tuberculose au sein des Premières Nations est vingt fois plus élevé que le taux national. À des endroits comme Haida Gwaii (îles de la Reine-Charlotte), dit-il, la maladie constitue une « menace à l'existence même des bandes, ainsi qu'à celle de la communauté blanche ». Le D^r Stone

sait également que la réaction du gouvernement est inadéquate. « À ce moment nous sommes forcés de refuser des demandes de traitement dans les sanatoriums à cause du manque de fonds pour leur maintien²⁸⁴. »

Tout au long des années 1930, le taux de mortalité par la tuberculose au sein des Premières Nations n'est jamais inférieur à 600 décès pour 100 000 personnes; par ailleurs, le taux de mortalité par la tuberculose au sein de la population canadienne en général est passé de 79,8 décès pour 100 000 personnes en 1930 à 53,6 décès pour 100 000 personnes en 1939²⁸⁵. Dans l'ouest du Canada, les taux de décès attribué à la tuberculose illustrent de façon flagrante les différences dans les conditions de santé des Premières Nations et celles du reste de la population. En 1934, les membres des Premières Nations représentent 2,2 % de la population du Manitoba, mais enregistrent 31 % des décès attribués à la tuberculose. En Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique, les chiffres comparables sont de 1,6 % de la population et 27 % des décès, de 2,1 % de la population et 34 % des décès et de 3,7 % de la population et 35 % des décès, respectivement²⁸⁶.

La réponse négative que donne le D^r Stone en 1930 à l'invitation du ministre de la Santé du Manitoba, E. W. Montgomery, à coopérer à la création d'un sanatorium pour les membres des Premières Nations montre à quel point on en faisait peu. Selon M. Montgomery, le D^r Stone affirme que le problème de la tuberculose « outrepassé pratiquement le pouvoir du Ministère »²⁸⁷.

Afin de renverser la situation, le D^r Stone propose que les Affaires indiennes adoptent un plan décennal pour traiter la tuberculose au sein de la population des Premières Nations. Au cours de la première année, on augmenterait les dépenses à ce chapitre de 100 000 \$. Cet argent servirait à subventionner quatre cliniques itinérantes, composées d'un spécialiste, d'un dentiste, d'une infirmière en chirurgie et d'une infirmière en santé publique, qui se déplaceraient d'une réserve à l'autre pour assurer des services de diagnostic et de soins limités. En vertu de ce plan, on majorerait ensuite de 100 000 \$ par année le budget consacré à la tuberculose. Cet argent servirait à créer des places dans les sanatoriums et à défrayer les coûts des traitements. À la fin de cette période de dix ans, 450 places auront été créées dans des sanatoriums et le gouvernement aura consacré un million de dollars par année au traitement de la tuberculose chez les Premières Nations²⁸⁸. Souhaitant obtenir le soutien de son plan, il mentionne : « Cependant le travail que l'on poursuit en ce moment et qui absorbe tous les fonds disponibles ne peut pas être humainement diminué²⁸⁹. »

Il se trompe. Non seulement le gouvernement fédéral ne met pas à exécution le plan décennal qu'il propose, mais il réduit également le travail qui est accompli. En 1932-1933, le budget de la santé du ministère des Affaires indiennes est réduit de 20 %. Dans son rapport annuel de 1932, le Ministère reconnaît que le gouvernement a dû « limiter le nombre de patients Indiens aux sanatoriums de tuberculeux, et aux hôpitaux », une mesure qui, il l'admet, aurait comme « résultat, une propagation plus intense de cette

maladie ». Selon ce rapport, il « n'est pas impossible, soit au point de vue scientifique ou financier » de résoudre la crise. Le ministère des Affaires indiennes blâme les habitants du Canada. A. S. Williams, sous-ministre par intérim, écrit que le Ministère est prêt à aller de l'avant, mais qu'il ne peut le faire « avant que la demande populaire, telle qu'exprimée par les subsides du parlement, rende la chose possible »²⁹⁰. Le tableau 16.3 illustre la réduction des dépenses du gouvernement en santé des Premières Nations pendant cette période et montre que pendant une période de deux ans, elles diminuent de 24,5 %. Ce tableau figure dans le rapport annuel du ministère des Affaires indiennes de 1933. Aux fins de comparaison, le Ministère inclut la somme par habitant que le gouvernement de l'Ontario consacre à la santé, mais n'indique pas à quel exercice financier cette somme de 30 \$ par tête s'applique. Toutefois, il est clair que l'Ontario consacre de trois à quatre fois plus par personne à la santé de sa population générale que le Canada ne prévoit pour la santé des Premières Nations.

Tableau 16.3 Coût du service sanitaire des Indiens durant les exercices financiers 1931-1932, 1932-1933 et 1933-1934

Crédits parlementaires pour 1931-1932	1 050 000 \$
Crédits parlementaires pour 1932-1933	839 000 \$
Crédits parlementaires pour 1933-1934	793 000 \$
Nombre d'Indiens, 110 000	
Coût par tête par année, 1931-1932	10,00
Coût par tête par année, 1932-1933	7,60
Coût par tête par année, 1933-1934	7,20
Coût par tête par année pour la population en générale, tel qu'estimé par le Bureau de Santé de la Province de l'Ontario	30,00

Source : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1933, p. 14.

À la suite des compressions budgétaires de 1932, une circulaire du ministère des Affaires indiennes informe le personnel qu'il faut « prendre des mesures pour limiter les dépenses liées à l'aide médicale et au traitement hospitalier ». L'admission à l'hôpital ou au sanatorium des personnes atteintes de tuberculose est autorisée uniquement si celles-ci « souffrent véritablement ». Les personnes à risque de défigurement doivent faire l'objet d'une « attention particulière » uniquement si leur « pronostic » est jugé « favorable »²⁹¹. En 1934, un médecin de la Colombie-Britannique propose d'étendre les travaux sur la tuberculose qu'il accomplit au pensionnat indien de Chilliwack. Le D^r Stone répond que les Affaires indiennes « ne sont pas en mesure pour le moment de s'embarquer dans quelques travaux que ce soient sur la tuberculose »²⁹².

Les dépenses directes en santé ne sont pas les seules à être réduites durant la Grande Crise. À peine un an après sa nomination au poste de sous-ministre, à l'automne de 1932, le D^r Harold McGill informe les agents des Indiens que l'aide accordée aux « Indiens physiquement aptes doit être réduite considérablement »²⁹³. Plus tard

au cours de l'année, les catégories d'aide aux malades sont remaniées dans le but de « réduire plutôt que d'augmenter... les dépenses en aide aux malades »²⁹⁴. Selon une circulaire publiée en 1934, les agents des Indiens doivent se limiter à fournir les articles suivants aux membres des Premières Nations bénéficiaires d'aide :

Thé, sucre, porc salé, riz, haricots, mélasse, macaroni, flocons d'avoine, orge, lard, poudre à lever, farine, tomates en boîte, sel, levure, pois secs, les coupes les moins chères de viande fraîche ou les poissons frais les moins chers. Les légumes racines ou les pommes, les moins chers possible, peuvent être fournis uniquement aux Indiens qui n'ont pas la possibilité d'en cultiver sur leurs propres terres²⁹⁵.

Ces politiques ont des répercussions énormes sur la santé de nombreux peuples des Premières Nations. On estime que, durant la Grande Crise, environ 20 % de l'ensemble de la population canadienne reçoit une forme d'aide quelconque. Pour la population des Premières Nations, ce pourcentage est de 33 %²⁹⁶. L'aide qui est fournie à tous les Canadiens sans emploi est très modeste²⁹⁷. Cependant, comparativement à ce que les peuples des Premières Nations obtiennent, elle semble généreuse. En 1932, le montant par personne de l'aide accordée à tous les Canadiens s'élève à 44,33 \$. En 1936, il passe à 61,69 \$. Comparativement, les montants par personne de l'aide offerte aux Premières Nations pendant ces années sont de 20,30 \$ et 20,57 \$ — moins que la moitié, puis moins que le tiers, de ce que touchent les autres Canadiens qui reçoivent de l'aide²⁹⁸. Comme il est mentionné ci-dessus, dans les années 1930, il est reconnu que des conditions de vie décentes et un bon régime alimentaire constituent la meilleure protection contre l'apparition de la tuberculose. La philosophie d'avarice adoptée par le gouvernement en matière de politique d'aide contribue activement à miner la santé des Premières Nations.

Situation dans les pensionnats

En dépit du fait que, pendant plus de vingt ans, il est interdit aux pensionnats d'admettre des enfants tuberculeux, la tuberculose constitue toujours un grave problème dans les années 1930 et y demeure la principale cause de décès. C. C. Perry, commissaire adjoint des Indiens pour la Colombie-Britannique, conclut en 1930 que le pensionnat de Cranbrook est « un véritable institut de tuberculeux ». Ce pensionnat est dans l'état le plus lamentable de tous les pensionnats qu'il a vus au cours des 23 années qu'il a passées auprès des peuples des Premières Nations. Il déclare que les parents d'enfants en santé refusent d'envoyer leurs enfants dans un établissement comptant autant d'élèves tuberculeux. « Les enfants tuberculeux y sont gardés jusqu'à ce que, par la force des choses, ils soient envoyés chez eux pour mourir. » Il ajoute que, de l'avis d'un médecin, « si tous les élèves en mauvaise santé étaient éliminés lors

de l'examen médical au pensionnat, il faudrait alors le fermer »²⁹⁹. Au cours de cette période, l'administration du « test cutané à la tuberculine » est la méthode courante de dépistage de la tuberculose. En mesurant la réaction à une injection de tuberculine, un extrait de la bactérie de la tuberculose, dans les couches supérieures de la peau, les médecins peuvent déterminer si un élève a contracté la tuberculose.

La tuberculose reste un problème récurrent dans le sud de l'Alberta et, en 1930, 88,3 % des 189 élèves soumis au test cutané à la tuberculine dans les écoles catholiques romaines et anglicanes de la réserve des Gens-du-Sang obtiennent un résultat positif pour la tuberculose. Au total, 9 % des élèves ont les ganglions notablement enflés³⁰⁰. Ce test est réalisé annuellement. En 1934, le nombre d'élèves qui obtiennent un résultat positif est légèrement inférieur, soit 77,3 %³⁰¹. Lors d'un test réalisé en 1937, ce pourcentage est remonté à 84,03 %³⁰².

En octobre 1933, le D^r H. K. Mitchell se plaint que sept des quatorze enfants admis à Sioux Lookout, en Ontario, sont atteints de tuberculose active. Le médecin qui avait accompagné l'expédition des paiements prévus dans les traités au cours de l'été avait approuvé leur admission. Le D^r Mitchell, qui avait proposé de se charger de cette tâche, explique qu'il faut « un médecin expérimenté pour examiner correctement ces enfants »³⁰³. Cependant, les compressions budgétaires empêchent également les médecins d'utiliser la meilleure technologie disponible pour examiner les élèves. En 1934, le D^r J. J. MacRitchie mentionne que, dans le passé, il soumettait tous les élèves éventuels à l'école de Shubenacadie à un examen aux rayons x. Cependant, depuis que le gouvernement a supprimé ces examens, il est obligé de « se contenter d'un examen clinique »³⁰⁴.

En 1933, le formulaire que les médecins doivent remplir après avoir examiné les élèves est modifié. Il ne renferme plus l'exigence : « Je demande qu'on n'admette plus à l'avenir d'enfants souffrant d'affections scrofuleuses ». Cette exigence figurait sur le formulaire depuis 1909³⁰⁵. Celle-ci est remplacée par la question « À votre avis, est-ce que cet enfant est atteint de tuberculose active? ». Si la réponse est affirmative, le médecin doit décrire l'infection. La présence ou l'absence de trachome et autres maladies transmissibles des yeux et la syphilis doivent être déclarées. Le médecin doit aussi décrire toute condition susceptible de rendre l'enfant inadmissible au pensionnat ou dont le directeur devrait être prévenu³⁰⁶.

En 1935, le directeur du pensionnat de Fraser Lake, en Colombie-Britannique (également appelé pensionnat indien de Lejac), signale que le D^r C. Pitts n'a pas soumis les élèves du pensionnat à un examen général³⁰⁷. Lorsque le ministère des Affaires indiennes lui demande une explication, le D^r C. Pitts répond que, comme son père est directeur d'un pensionnat, il sait que « l'attention qu'il accorde à l'école de Lejac est égale, sinon supérieure, à celle qui est accordée à n'importe quelle autre école de la province ». (Le père du D^r C. Pitts, F. E. Pitts, est directeur du pensionnat

de Port Alberni, Colombie-Britannique, durant les années 1930³⁰⁸.) Le D^r Pitts ne voit aucun avantage dans l'examen général des élèves, alléguant, d'une part,

que s'il appliquait aux enfants autochtones les mêmes normes qu'aux enfants des écoles pour les Blancs, il devrait rejeter 90 % des candidats et il n'y aurait plus d'école, et que, d'autre part, il sait que les enfants autochtones sont sous l'observation constante des membres du personnel qui peuvent lui signaler les cas de maladie lors de sa visite hebdomadaire ou en lui téléphonant³⁰⁹.

L'agent des Indiens, R. H. Moore, n'est pas impressionné et il déclare qu'à son avis, « l'examen des élèves du pensionnat est beaucoup trop superficiel, non seulement aux fins des formulaires de demande d'admission, mais également pendant que les élèves se trouvent au pensionnat. Apparemment, 150 ou 160 élèves sont examinés en moins d'une heure »³¹⁰.

Deux ans plus tard, Philip Phelan, chef de la division de la formation au sein du ministère des Affaires indiennes, constate que plusieurs enfants atteints de tuberculose ont été admis au pensionnat de Fraser Lake, en Colombie-Britannique, au cours des dernières années, et ce, en dépit du fait que le Ministère exige un examen médical approfondi avant l'admission³¹¹. On lui explique que les enfants ont été recrutés par les missionnaires qui les ont envoyés au pensionnat sans obtenir au préalable l'autorisation de l'agent des Indiens³¹². En 1938, le ministère des Affaires indiennes adopte des directives exigeant que tous les élèves recrutés au pensionnat « soient examinés par les meilleurs moyens disponibles à l'endroit le plus proche de leur domicile ». Le gouvernement préfère que les poumons des enfants soient soumis à des examens aux rayons x³¹³. Comme c'est souvent le cas en ce qui concerne les pensionnats, ces directives ne s'adressent pas aux pensionnats indiens en général, mais à un pensionnat spécifique.

En 1936, le médecin chargé de l'enquête sur le décès d'un élève par la méningite tuberculeuse au pensionnat de Kamloops, en Colombie-Britannique, conclut que « l'enfant avait hors de tout doute contracté la maladie avant son admission au pensionnat »³¹⁴.

En 1939, le D^r D. F. MacInnis se plaint à M. Mackey, directeur de l'école de Shubenacadie, qu'en raison de la déficience du processus de dépistage, l'école envoie « tous les cas de TUBERCULOSE avancée » dans les Maritimes. Cela, écrit-il, est « très injuste pour les enfants de l'école qui sont propres et en bonne santé ». Il ajoute que « l'un des garçons qui nous ont été confiés l'automne dernier était atteint de la TUBERCULOSE à un stade si avancé qu'il est décédé avant que nous ayons pu l'envoyer à un sanatorium ». La maladie du garçon avait été diagnostiquée par un médecin local avant son admission, mais, malgré tout, le ministère des Affaires indiennes avait insisté pour qu'il soit admis à Shubenacadie. Il recommande fortement à M. Mackey d'informer le ministère des Affaires indiennes que « l'école n'est pas un

établissement de soins pour les personnes atteintes de la TUBERCULOSE ou de la syphilis »³¹⁵. Le D^r E. L. Stone, médecin chef, répond que l'admission du garçon atteint de la tuberculose était « nettement une erreur, comme il s'en produit parfois dans les meilleures organisations »³¹⁶.

Même si on continue à admettre des enfants tuberculeux dans les écoles, l'accès au traitement reste minime. Lorsque, en 1931, W. M. Graham demande l'admission d'un garçon du Lac La Ronge dans un hôpital de la Saskatchewan, le D^r E. L. Stone recommande de le laisser dans sa propre communauté. S'appuyant sur l'information qui lui a été fournie, le D^r Stone conclut que l'élève est atteint de la tuberculose de la colonne vertébrale.

On ne lui rendrait pas service en l'éloignant de son peuple dans le Nord et en le confinant à l'hôpital. Les frais pour le Ministère seraient considérables et, à moins que vous puissiez me donner l'assurance que le traitement lui sauverait la vie, je vous conseille de le laisser là où il se trouve³¹⁷.

Le cas de Martina Storkerson illustre les multiples obstacles que doivent surmonter les Autochtones pour se faire soigner. La mère de Martina est d'origine inuite et son père est norvégien. Venu au Canada au début du XX^e siècle à titre d'ethnologue membre des expéditions de Vilhjalmur Stefansson dans l'Arctique, il retourne seul en Norvège, obligeant sa famille à chercher refuge au pensionnat indien anglican de Hay River, dans les Territoires du Nord-Ouest. Lorsque le directeur de l'école, A. J. Vale, est muté au pensionnat de Chapleau, en Ontario, lui et son épouse y amènent Martina planifiant de « l'acclimater au monde civilisé ». C'est alors qu'elle contracte la tuberculose. La municipalité locale refuse de subventionner les soins en sanatorium dont elle a besoin et le ministère des Affaires indiennes en fait autant, alléguant que c'est une Inuite (que le gouvernement appelle « Esquimau ») et non une Indienne en vertu des dispositions de la *Loi sur les Indiens*. Une demande d'aide soumise à la Division des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon du gouvernement fédéral est refusée sous prétexte que la jeune fille n'est plus une résidente des territoires³¹⁸.

En 1932, le fils de John Albert, de la réserve de Sweet Grass, en Saskatchewan, reçoit un diagnostic de tuberculose. Selon M. Albert, en dépit de ses demandes au médecin qui a établi le diagnostic et à l'agent des Indiens, son fils n'est pas admis dans un sanatorium et ne reçoit pas de traitement. Il meurt en août 1933. En décembre de cette année, deux autres de ses enfants reçoivent un diagnostic de tuberculose. L'un des enfants est hébergé dans ce qui est décrit comme le couvent catholique romain à Delmas (peut-être le pensionnat de Thunderchild), mais ni l'un ni l'autre des enfants ne reçoit de soins particuliers. En avril 1934, M. Albert écrit au ministère des Affaires indiennes, l'implorant : « Ces enfants vont mourir si l'on ne fait rien pour eux rapidement ». Les résidents de la réserve de Sweet Grass et de la municipalité de Cut Knife appuient son appel³¹⁹. Le ministère des Affaires indiennes répond qu'en raison du

manque de ressources, il réserve « les soins en sanatorium pour ceux et celles qui n'ont pas de foyer »³²⁰.

Les administrateurs d'établissements scolaires refusent souvent de transférer dans un sanatorium des élèves atteints de la tuberculose. En 1935, l'évêque Guy, de l'Alberta, réitère son opposition au transfert par le gouvernement des élèves du pensionnat de Qu'Appelle au sanatorium de Fort Qu'Appelle. Il déclare qu'au sanatorium, les enfants sont « hors de leur milieu » et, en conséquence, « ils languissent et meurent ». Il préfère que le gouvernement érige des solariums, en guise d'annexes aux pensionnats indiens, dans lesquels on pourra isoler les enfants tuberculeux³²¹. En 1937, le directeur du pensionnat de Cluny, J. Riou, s'oppose aux directives lui ordonnant d'envoyer tous les élèves atteints de tuberculose à l'hôpital anglican local. Il affirme que, dans le passé, le pensionnat a simplement isolé les cas de tuberculose active et les a placés sous la supervision d'une infirmière. Il est d'avis que l'hôpital, qui n'a pas de salle distincte pour les cas de tuberculose, n'offre pas des soins adéquats. De plus, à l'école, les patients peuvent « recevoir la visite de leurs compagnons de jeu pendant les périodes de récréation »³²². Le rapport de 1935 de la commission sur l'éducation des Indiens (Commission on Indian Education) de l'Église Unie soutient que dans les pensionnats indiens « la santé des enfants est surveillée de beaucoup plus près ». Ce rapport précise que des études réalisées aux pensionnats de Brandon et de Chilliwack montrent que quatre enfants sur cinq « présentent des signes de TUBERCULOSE – active ou latente, à leur arrivée au pensionnat ». Les pensionnats prodiguent des soins additionnels « aux enfants dont l'état de santé exige une attention particulière ». Au pensionnat de Chilliwack, deux filles ont été déclarées guéries, tandis que les autres élèves donnent des signes « d'amélioration énorme ». La section de ce rapport traitant de la santé conclut : « Selon les autorités compétentes, la solution aux problèmes de santé des Indiens réside dans les pensionnats³²³ ». Tout en vantant l'efficacité des pensionnats comme centres de traitement, le rapport de l'Église Unie démontre aussi à quel point l'admission d'enfants infectés est pratique courante dans les pensionnats. Comme l'illustre l'étude de la Saskatchewan menée à la fin des années 1920, les enfants infectés admis au pensionnat finissent par contaminer les enfants en santé.

Les compressions budgétaires du gouvernement fédéral ont une incidence directe sur tous les services médicaux dans les pensionnats. En avril 1932, à la suite de l'examen médical des élèves de l'école de Shubenacadie, le directeur J. P. Mackey demande des fonds pour soigner les 48 cas d'amygdalite et les 18 élèves ayant des problèmes de la vue³²⁴. (À cette époque, on croit que l'amygdalite est liée de près à l'apparition de la tuberculose. Les amygdalectomies sont considérées comme des mesures préventives³²⁵.) Le ministère des Affaires indiennes l'informe que, « pour des raisons purement économiques », il est possible de traiter uniquement « les cas les plus urgents »³²⁶. Au printemps de 1936, le ministère des Affaires indiennes avise M. Mackey que le Ministère ne fournira pas de « services de soins des amygdales et

des dents à son pensionnat ». Le secrétaire du Ministère, A. F. MacKenzie, mentionne qu'un pensionnat avait bénéficié de tels services l'année précédente, mais que les autres pensionnats n'en avaient pas reçu depuis deux ou trois ans³²⁷.

Réductions des versements

Plus tard au cours de l'été, le D^r D. F. MacInnis démissionne de son poste de médecin de l'école de Shubenacadie en guise de protestation contre la décision du gouvernement d'éliminer les examens médicaux semestriels. Ce faisant, il attire l'attention sur le décès d'une élève de l'école survenu en mars de cette année-là. Il écrit que, lors de sa visite à l'école le 13 mars, il avait été informé qu'une enfant s'était effondrée pendant la messe la veille. À l'examen, il avait détecté une péritonite (une inflammation de la paroi intérieure de l'abdomen) et avait recommandé son hospitalisation immédiate. Elle a été envoyée à l'hôpital local ce soir-là; elle est décédée le lendemain matin. Il conclut que, parce que le personnel de l'école n'a pas demandé un examen médical de l'enfant sur-le-champ au moment de son effondrement, il ne « considère pas que des personnes responsables d'un établissement capables d'une telle négligence sont aptes à assumer de telles responsabilités »³²⁸. M. Mackey, le directeur de l'école, soutient que le médecin est simplement frustré de la perte de revenus causée par l'élimination de l'un des examens annuels. Selon M. Mackey, la jeune fille ne paraissait pas gravement malade jusqu'au matin de son examen par le D^r MacInnis et de son transport à l'hôpital par le premier train disponible³²⁹. Elle a été opérée peu après son arrivée et est décédée le lendemain des suites d'une pneumonie³³⁰. Le ministère des Affaires indiennes n'a pas exigé d'enquête approfondie sur cette affaire.

Déclaration des décès

Ce n'est qu'en 1935 que le ministère des Affaires indiennes adopte une politique officielle visant la manière de faire enquête sur les décès qui surviennent dans les écoles³³¹. En vertu de cette politique, le directeur est tenu d'aviser l'agent des Indiens du décès d'un élève. L'agent doit alors former et présider une commission d'enquête constituée de trois personnes, les deux autres membres étant le directeur de l'école et le médecin traitant de l'élève. La commission doit remplir un formulaire fourni par les Affaires indiennes demandant de l'information sur la cause du décès et les soins prodigués à l'enfant. Les parents doivent être avisés de l'enquête et avoir le droit d'y assister ou d'y déléguer un représentant qui fera une déclaration. Cependant, cette enquête ne doit pas être retardée de plus de 72 heures dans le but d'accommoder les parents³³². Le Ministère n'assume pas les coûts de transport engagés par les parents

pour assister à l'enquête³³³. Il faut souvent rappeler aux agents des Indiens de se conformer rapidement à cette politique. Ainsi, en 1937, lors du décès de deux élèves du pensionnat de Sturgeon Landing, dans le nord de la Saskatchewan, Philip Phelan, chef de la division de la formation au sein du ministère des Affaires indiennes, doit rappeler à l'agent local des Indiens de rédiger le mémoire de la commission d'enquête³³⁴. L'agent S. Lovell répond qu'il est pratiquement impossible de satisfaire aux exigences de la politique relativement à la production de rapports. Il explique qu'il est en poste au Pas, au Manitoba, et que le pensionnat de Sturgeon Landing se trouve à une distance de 60 milles (96,5 kilomètres). Un médecin du Pas visite le pensionnat seulement une fois tous les trois mois. À son avis, dans le meilleur des cas, il faut compter une semaine pour être avisé d'un décès au pensionnat, puis pour se rendre à Sturgeon Landing. Il ajoute que dans presque tous les cas « il est impossible d'aviser les parents d'un élève du décès de leur enfant, car ils habitent généralement dans des districts éloignés, à une grande distance de l'école³³⁵ ». Lors du décès d'un élève au pensionnat de Sturgeon Landing, en 1939, aucune enquête officielle n'est tenue, car il est impossible pour l'agent des Indiens, le médecin et les parents de l'élève de s'y rendre. L'agent des Indiens se contente donc de remplir le formulaire à partir de l'information que lui fournit le directeur³³⁶.

Surpeuplement

En 1933, les pensionnats indiens du Canada sont remplis au maximum de leur capacité³³⁷. Au cours des années subséquentes, dans bon nombre d'entre eux, le nombre d'élèves dépasse en fait le nombre admissible. En 1930, le sous-ministre Duncan Campbell Scott ordonne au directeur du pensionnat de McIntosh, en Ontario, de ramener le nombre d'élèves de 81 à 65, soit le nombre maximal admissible³³⁸. Le directeur explique qu'il accueille les enfants afin de soulager la bande de Grassy Narrows de la destitution à laquelle elle fait face³³⁹. Il ajoute qu'il n'y a pas vraiment de surpeuplement, comme les religieuses ont cédé leur dortoir à certains élèves et que les plus faibles dorment à l'infirmerie. Cela ne devrait pas être considéré comme un problème, dit-il, puisque le gouvernement permet que des élèves dorment deux par lit dans certains pensionnats protestants. Pour ce qui est de leur santé, il pense que les élèves sont beaucoup mieux nourris au pensionnat que chez eux. À son avis, le gouvernement devrait lui permettre d'accueillir les élèves ou respecter son engagement antérieur et agrandir le pensionnat³⁴⁰. Un an et demi plus tard, le pensionnat accueille toujours ses élèves additionnels dans des locaux de fortune et continue à demander au gouvernement d'accroître le nombre d'élèves pour lesquels il est subventionné³⁴¹.

En 1939, lorsque le ministère des Affaires indiennes tente de faire admettre au pensionnat de Fraser Lake un garçon récemment devenu orphelin, il mentionne que

même si : « le pensionnat est plein au maximum de sa capacité et compte même dix enfants en trop, le directeur est toujours heureux d'accueillir, même gratuitement, des orphelins comme celui auquel vous faites référence »³⁴². Malgré une capacité d'accueil de 160 élèves, le pensionnat en compte réellement 173³⁴³. Peu après avoir assumé la direction du pensionnat de Mission, en Colombie-Britannique, en 1939, F. O'Grady informe l'agent des Indiens que, même si le pensionnat est conçu pour 160 enfants, il en compte près de 195. L'indemnité journalière « suffit à peine à couvrir la nourriture, les vêtements, le combustible et autres dépenses essentielles. Dans ce cas, comment puis-je subvenir aux besoins des enfants pour lesquels le gouvernement n'accorde rien? » Il déclare qu'il ne donnera pas à ces enfants moins qu'aux autres et qu'il ne les renverra pas non plus dans leur foyer, puisqu'ils sont souvent « faibles et malades »³⁴⁴. Lorsque le Ministère refuse d'accorder au directeur le montant de subventions qu'il demande compte tenu du nombre d'élèves qu'il héberge, il autorise l'Église catholique romaine à profiter du fait que le pensionnat de Williams Lake compte moins d'élèves que le nombre auquel il a droit. Le ministère des Affaires indiennes transfère certains des élèves (et les subventions auxquelles ils donnent droit) du pensionnat de Williams Lake au pensionnat de Mission, ce qui a pour effet d'accroître les revenus du pensionnat³⁴⁵.

En 1935, dans son rapport sur le décès d'un élève du pensionnat de Kamloops des suites de la rougeole, l'agent des Indiens mentionne : « les 285 élèves de ce pensionnat dorment dans cinq dortoirs, lesquels sont surpeuplés. Lors d'une épidémie, il est impossible d'isoler les malades et d'empêcher les contacts. Il est évident qu'il faut des pièces distinctes pour les enfants malades³⁴⁶. » Le pensionnat de Kamloops n'occupe pas un bâtiment vétuste, mais une installation de 300 000 \$ qui a ouvert ses portes en 1929³⁴⁷.

Au cours de cette période, les problèmes d'insalubrité et d'hygiène sont constants. Lors de son inspection des enfants du pensionnat anglican au Pas, en 1933, l'infirmière déplore : « les filles sont dans un état scandaleux. Près de 80 % d'entre elles ont des lentes [femelle du pou] dans les cheveux et, en très grandes quantités dans bon nombre de cas, et plus de 50 % ne sont pas propres physiquement. Les deux infirmières conviennent que, dans de nombreux cas, les sous-vêtements des filles sont sales³⁴⁸. » En 1930, le pensionnat de Sechelt, en Colombie-Britannique, ne compte que quatre baignoires pour 40 garçons et 40 filles. Selon l'agent des Indiens, F. J. C. Ball, cela signifie que deux élèves se lavent dans chaque eau de bain, une situation qu'il juge « scandaleuse »³⁴⁹.

Dans ces conditions de surpeuplement, la tuberculose et les autres maladies infectieuses se propagent rapidement.

Les services sanitaires de Fort Qu'Appelle

Les recherches menées par la Saskatchewan Anti-Tuberculosis League (SATL) et le personnel du sanatorium de Fort Qu'Appelle contribuent à illustrer les problèmes inhérents aux politiques d'admission dans les pensionnats indiens et aux moyens par lesquels on pourrait améliorer et protéger la santé des enfants des Premières Nations. Grâce aux fonds reçus du Conseil national des recherches et du ministère des Affaires indiennes, en 1930, la SATL crée des services sanitaires de démonstration pour les Indiens à Qu'Appelle (communément appelés « services sanitaires de Fort Qu'Appelle »). Ces services font la promotion de mesures destinées à améliorer les conditions de vie, notamment l'accès à de meilleurs logements et à de l'eau potable, à des suppléments alimentaires, à des infirmières visiteuses et à l'hospitalisation de tous les cas de tuberculose active. En 1932, on constate que ces mesures ont permis de réduire de 50 % le taux des décès attribuables à la tuberculose³⁵⁰.

Les services sanitaires veillent à ce que les élèves des pensionnats indiens de Qu'Appelle et de File Hills soient soumis à des tests cutanés à la tuberculine. Les élèves jugés contagieux sont renvoyés. La politique a des répercussions positives. En 1926, avant la création des services sanitaires, 92 % des élèves de ces deux pensionnats obtiennent des résultats positifs au test de tuberculose. En 1933, trois ans après l'ouverture des services sanitaires, ce pourcentage tombe sous le seuil des 60 %, soit le même pourcentage que celui observé chez les enfants avant leur admission au pensionnat. Le D^r George Ferguson, directeur des services médicaux de la Saskatchewan Anti-Tuberculosis League et directeur médical au sanatorium de Fort Qu'Appelle, conclut que, grâce à l'application rigoureuse de la politique d'admission et de renvoi par les services sanitaires, les élèves de ces deux pensionnats sont protégés contre les infections³⁵¹.

À la lumière de ces résultats, il recommande au ministère des Affaires indiennes d'étendre le travail des services sanitaires au reste de la province. Dans son plan précis, il recommande que tous les troupeaux de vaches laitières des pensionnats résidentiels soient soumis à des tests de dépistage de la tuberculose, que tous les élèves autochtones soient assujettis à des rayons x au début de chaque année scolaire et qu'un pensionnat résidentiel soit transformé en sanatorium voué à l'éducation et au traitement des enfants qui sont atteints de tuberculose active ou qui sont infectieux. Il estime que 90 enfants dans la province requièrent de tels soins³⁵².

À la suite de son évaluation de la proposition au ministère des Affaires indiennes, E. L. Stone la déclare « solide sous tous les angles du point de vue scientifique ». Il croit que l'on pourrait éliminer la tuberculose des troupeaux de vaches des pensionnats indiens pour moins de 3 000 \$. Il estime que l'embauche d'un agent examinateur permettrait de faire un meilleur travail de dépistage des élèves infectieux – sans toutefois prendre d'engagement relativement aux rayons x. Cependant, il pense que les Églises

constitueraient un obstacle majeur aux autres réformes qu'il envisage. Aucune n'accepterait que ses pensionnats indiens soient transformés en sanatoriums. Elles ne verraient pas non plus d'un bon œil l'établissement d'un seul sanatorium exploité par le gouvernement. S'il devait y avoir un seul sanatorium, on s'opposerait à ce que « le Ministère héberge des enfants protestants dans un établissement catholique romain et vice-versa ». En outre, il pense que les parents refuseraient d'envoyer leurs enfants dans un centre de traitement éloigné³⁵³. L'hypothèse d'E. L. Stone se révèle exacte. En 1935, le cardinal Guy de l'Alberta manifeste son opposition à l'établissement d'un sanatorium réservé uniquement aux enfants autochtones. Un sanatorium exploité par le gouvernement, soutient-il, deviendrait un établissement protestant doté « d'un personnel et de cadres protestants »³⁵⁴.

Même si le gouvernement n'est pas prêt à créer de sanatorium, il accepte de subventionner une clinique itinérante qui examinera les élèves de tous les pensionnats indiens en Saskatchewan³⁵⁵. Au cours de sa première série d'examen, menée en 1933, la clinique repère 12 cas de tuberculose active et 64 enfants potentiellement infectieux. Dans son rapport de recherche, le D^r Ferguson écrit que l'identification et l'isolement des « propagateurs » « s'avèreraient sans aucun doute les mesures les plus importantes et les plus réalisables que l'on puisse prendre, en ce qui concerne la tuberculose dans les pensionnats indiens »³⁵⁶. Une étude menée en 1934 auprès de 921 élèves de pensionnats indiens révèle que 67 élèves doivent être retirés des pensionnats. Le D^r Ferguson recommande que 17 de ces élèves soient envoyés à un sanatorium ou à un hôpital. Il réitère sa conviction qu'un pensionnat indien devrait être réservé uniquement au traitement et à l'éducation des 50 autres élèves contagieux. L'isolement des « propagateurs » « est la mesure la plus importante que l'on puisse prendre pour réduire la tuberculose dans les pensionnats indiens »³⁵⁷. Dans les pensionnats où l'on a déployé des efforts intensifs dans le passé pour retirer les élèves infectieux, le taux d'infection est inférieur à celui des autres pensionnats³⁵⁸. Même si le rapport n'indique pas le nom des pensionnats qui ont pris de telles mesures, il est probable qu'il fait référence aux pensionnats de File Hills et de Qu'Appelle, parce que c'est dans ces deux pensionnats que les services sanitaires de Fort Qu'Appelle accomplissent du travail préventif.

Le D^r Ferguson recommande à nouveau que certains pensionnats soient transformés en sanatorium, recommandation qui bénéficie de l'appui du D^r D. A. Stewart, surintendant médical de la Commission des sanatoriums du Manitoba, en 1934³⁵⁹. Sa proposition obtient même l'appui de certains chefs de l'Église. W. E. J. Paul, archevêque anglican en Saskatchewan, écrit au premier ministre Mackenzie King, encourageant la construction d'un sanatorium pour les peuples des Premières Nations de Prince Albert³⁶⁰. En dépit de ces recommandations, aucun sanatorium n'est construit au cours de cette période.

Vaccination et expérimentation

Les services sanitaires de Fort Qu'Appelle procèdent également à l'essai du vaccin contre le bacille de Calmette-Guérin (BCG). Le vaccin contre le BCG est une souche affaiblie du bacille de tuberculose qui peut atténuer la vulnérabilité à la tuberculose. En 1926, compte tenu du succès des tests réalisés en France, le vaccin est mis à l'essai sur des bébés issus de familles tuberculeuses à Montréal. Les résultats de ces tests menés sur une période de neuf ans dans cette ville montrent que, selon l'âge, le vaccin contre le BCG abaisse les taux de mortalité infantile, avec un quart à un tiers de décès en moins. Toutefois, on craint une résurgence de l'infection plus tard au cours de la vie. De plus, le vaccin contre le BCG est associé au décès de 71 enfants à Lübeck, en Allemagne, en 1929 et en 1930. (Les poursuites intentées devant les tribunaux vont susciter l'adoption des premières lois d'Europe sur le consentement éclairé.) En conséquence, de nombreux chercheurs recommandent de continuer à miser sur les traitements en sanatorium plutôt que de recourir à la vaccination. Cependant, on pense que dans les cas où les bébés seront très probablement exposés à la tuberculose, le recours au vaccin contre le BCG est justifié³⁶¹. Cela signifie que son utilisation s'avère particulièrement prometteuse au sein des collectivités de Premières Nations.

Le D^r George Ferguson entretient des doutes concernant l'utilisation du vaccin, écrivant en 1931 qu'il n'est pas judicieux de mener des expérimentations sur des personnes qui sont sous la tutelle du gouvernement³⁶². En dépit de cette incertitude, il décide d'aller de l'avant et d'effectuer le test sur les élèves des Premières Nations à l'hôpital des services sanitaires et dans les pensionnats indiens de Qu'Appelle et de File Hills et, avant de commencer, il fait vacciner ses six enfants contre le BCG³⁶³. À l'automne de 1933, 51 bébés nés à l'hôpital de File Hills sont vaccinés. En outre, on choisit 51 bébés nés à la maison pour faire partie du groupe témoin³⁶⁴. Sur une période de douze ans, 306 bébés sont vaccinés, dont six contractent la tuberculose; deux d'entre eux en meurent. Parmi les 303 bébés du groupe témoin, on relève 29 cas de tuberculose et neuf décès des suites de cette maladie. Les enfants restent vulnérables aux risques pour la santé liés que pose la vie dans les réserves : sept ans après le début de l'étude, 105 des 609 bébés qui ont été vaccinés sont morts, surtout de pneumonies et de problèmes gastro-intestinaux³⁶⁵. À l'automne de 1933, le D^r Ferguson entreprend la vaccination sélective contre le BCG d'élèves des pensionnats indiens. Il garde également un groupe témoin d'élèves³⁶⁶. On ne constate aucun décès parmi les élèves qui ont été vaccinés ou les membres du groupe témoin. La politique du D^r Ferguson visant à exclure des pensionnats les enfants infectieux pourrait être à l'origine de ce résultat³⁶⁷.

Pression exercée par les provinces

Dans la crainte que la tuberculose se propage des réserves aux collectivités non autochtones, les gouvernements des provinces de l'ouest du Canada accentuent les pressions sur le gouvernement fédéral pour l'inciter à prendre des mesures. En 1934, le ministre de la Santé de la Saskatchewan demande à Ottawa de recruter davantage de médecins dans les réserves, de multiplier les services de diagnostic et de traitement fournis aux peuples des Premières Nations et de prendre des dispositions pour s'assurer que les élèves atteints de tuberculose ne puissent pas infecter les autres élèves³⁶⁸. Un mémoire du gouvernement du Manitoba rédigé au milieu des années 1930 conclut que 90 % des nouveaux cas d'infections de tuberculose au sein de la population générale trouvaient leur origine dans les réserves. Pour que l'on puisse maîtriser la maladie, poursuit le gouvernement dans son mémoire, il faudrait que les peuples des Premières Nations reçoivent « au minimum des soins aussi adéquats que ceux qui sont prodigués au reste de la population ». Il est proposé que les services soient fournis par les agences provinciales existantes, mais qu'ils soient subventionnés par le gouvernement fédéral³⁶⁹.

Dans un article publié en 1936 dans le *Canadian Medical Association Journal*, le surintendant médical de la Commission des sanatoriums du Manitoba, le D^r D. A. Stewart, écrit que, dans le passé, la tuberculose au sein des peuples autochtones a été considérée comme « une forme de processus inlassable de la nature, comme un séisme qui nous inspirerait la crainte et une grande tristesse, mais contre lequel nous serions impuissants »³⁷⁰. Le moment est venu, poursuit-il, de reconnaître que les mesures et les traitements préventifs auraient les mêmes répercussions positives sur la tuberculose chez les Autochtones que sur la population générale. Il donne deux raisons pour intensifier la lutte contre la tuberculose au sein des collectivités des Premières Nations. La première est d'ordre moral. Le Canada est redevable aux Premières Nations parce « que nous avons pris et occupé leur pays, certes, mais surtout parce que nous leur avons apporté la maladie ». La seconde repose sur l'intérêt personnel : si elle n'est pas traitée, la tuberculose va se propager des réserves au reste du pays. « La province ne sera pas débarrassée de la maladie ni à l'abri de sa menace tant que chaque groupe n'en sera pas débarrassé et à l'abri³⁷¹. »

« Aucun engagement », aucun programme : 1937-1939

En dépit des pressions croissantes exercées par les provinces en vue d'obtenir des mesures de prévention de la tuberculose, en 1937, le gouvernement fédéral soumet les Affaires indiennes à une autre série de compressions. En janvier de cette année-là, le D^r H. W. McGill, directeur des Affaires indiennes (Affaires indiennes ayant perdu

son statut de ministère en 1936 pour devenir une direction de Mines et Ressources) donne la consigne suivante aux membres de son personnel : « Votre tâche, dorénavant, consiste à maintenir le coût des services médicaux au niveau le plus bas possible, tout en portant une attention raisonnable aux causes de maladies et d'accidents graves. Ces services doivent se limiter à ceux qui sont requis pour assurer la sécurité des membres, de la vie ou d'une fonction essentielle. » Les sommes consacrées aux médicaments doivent être coupées de moitié. Dans la liste des services pour lesquels aucune somme ne sera accordée figurent « les études sur la tuberculose; le traitement en sanatorium ou à l'hôpital de la tuberculose chronique ou des autres maladies chroniques; les services de soins des amygdales et des dents; les dents et les membres artificiels; les lunettes sauf pour prévenir la cécité; les soins dentaires sauf pour soulager la douleur ou une infection grave »³⁷².

Le lendemain, le D^r McGill avise le directeur adjoint des services médicaux en Colombie-Britannique qu'il « ne sera peut-être pas possible de maintenir les unités d'isolement des tuberculeux aux pensionnats indiens de Kootenay [Cranbrook], de Coqualeetza [Chilliwack] et de Mission ». Il s'attend à ce que le budget des dépenses médicales soit réduit de 200 000 \$ au cours des 15 mois à venir³⁷³.

L'Association canadienne antituberculeuse (ACT) exerce des pressions considérables sur le gouvernement en ce qui concerne ces décisions. En 1936, l'ACT demande au gouvernement fédéral d'embaucher du personnel à plein temps ayant de l'expérience dans le dépistage et le traitement de la tuberculose. Elle recommande aussi que les élèves des Premières Nations soient soumis à un examen annuel et que les élèves atteints de maladies contagieuses soient isolés ou retirés des pensionnats³⁷⁴. L'auteur de l'éditorial du numéro de mars 1937 du *Bulletin de l'Association canadienne antituberculeuse* déclare : « Les installations de diagnostic précoce, de traitement et de prévention qui se sont avérées si utiles au sein de la population blanche n'ont jamais été disponibles pour attaquer le problème autochtone ». Toujours selon le *Bulletin*, Affaires indiennes « n'a jamais élaboré de politique progressive pour le contrôle de la tuberculose »³⁷⁵. Face à une campagne de lobbying de l'ACT, le gouvernement crée le comité permanent responsable de la tuberculose chez les Autochtones³⁷⁶. À la première réunion du comité en juin 1937, le ministère des Affaires indiennes indique clairement que, même si le D^r McGill a réussi à ajouter 50 000 \$ à son budget pour lutter contre la tuberculose durant l'année, le « gouvernement n'a pris aucun engagement et n'a pas autorisé le Ministère à entreprendre un programme de lutte contre la tuberculose »³⁷⁷.

Le D^r E. L. Stone, médecin-chef au sein des Affaires indiennes, recommande d'utiliser initialement cette somme pour « sortir des pensionnats les cas de sanatorium » et pour isoler les élèves infectieux. La question qui se pose est de savoir où mettre les élèves devant être isolés. Selon le D^r Stone, les « Églises n'ont jusqu'à maintenant manifesté aucun empressement à proposer un ou deux pensionnats » pouvant servir

à isoler les élèves tuberculeux, et les Affaires indiennes « sont peu disposées à imposer l'idée ou à en discuter ». Il s'oppose également à la création de sections d'isolement dans les pensionnats existants. À son avis, ces projets se sont avérés des échecs³⁷⁸.

À titre d'exemple, il mentionne les préventoriums à petite échelle qui ont été créés à divers pensionnats. Les Églises acceptent plus aisément les préventoriums, qui servent également d'unités d'isolement, que les sanatoriums en bonne et due forme, car ceux-ci leur permettent de maintenir leurs effectifs et d'exercer un contrôle sur les élèves. Le premier préventorium ouvre ses portes à l'Institut Coqualeetza, à Chilliwack, en 1935, lorsqu'une étude montre que 77 % des 214 élèves soumis à des tests cutanés à la tuberculine s'avèrent tuberculeux. Situé dans un bâtiment agricole converti, il héberge 15 élèves qui sont supervisés par une infirmière. Le bâtiment est agrandi en 1936 et des porches y sont ajoutés³⁷⁹. Le projet de Coqualeetza est suivi d'établissements semblables à Alert Bay et à Mission, tous deux en Colombie-Britannique³⁸⁰. Le préventorium d'Alert Bay, ouvert en 1939, est situé dans un bâtiment qui avait auparavant servi de résidence au directeur et qui avait été rénové par des élèves dans le cadre de leur éducation manuelle³⁸¹. Un préventorium est aussi mis sur pied en 1938 au pensionnat de Fort Alexander, au Manitoba³⁸².

Toutefois, en gardant les enfants infectés sur place au pensionnat, le préventorium n'isole pas totalement les élèves infectieux ou qui pourraient l'être des élèves en bonne santé. Au cours de la première année de fonctionnement du préventorium de Fort Alexander, les responsables placent les élèves dont le niveau de santé est inférieur à la moyenne, mais qui ne sont pas atteints de la tuberculose, dans un endroit spécial avec les élèves tuberculeux³⁸³. L'exploitation du préventorium est étroitement liée à celle du pensionnat et, très vite, on s'inquiète du fait que les élèves malades puissent infecter le reste du corps étudiant³⁸⁴. Au printemps de 1939, les Affaires indiennes décident d'interrompre l'exploitation des préventoriums³⁸⁵.

Le gouvernement fédéral augmente ses dépenses dans la lutte contre la tuberculose au sein des Premières Nations à 275 000 \$ en 1938 et à 575 000 \$ en 1939³⁸⁶. (Si le gouvernement avait accepté la proposition présentée en 1930 par le D^r Stone, il aurait consacré 800 000 \$ et 900 000 \$, respectivement, au traitement de la tuberculose au sein des Premières Nations au cours de ces années.) En février 1938, les D^{rs} Stone et McGill informent les agents des Indiens des priorités du Ministère relativement à la tuberculose. La première est « d'assurer le contrôle de la tuberculose dans les pensionnats indiens ». Cela signifie qu'il faudrait retirer les élèves atteints de la tuberculose active et transmissible. Ces élèves doivent être renvoyés et leur « renvoi ne doit plus être une source de préoccupation pour les directeurs des pensionnats ». Les élèves qui ont « un avenir prometteur », mais qui nécessitent « des soins supplémentaires et un apport d'aliments » resteront isolés au pensionnat sous un régime « scolaire modifié ». La deuxième priorité est d'appliquer le même degré de supervision aux externats, tandis que la troisième est de fournir des soins aux enfants atteints de la tuberculose des

articulations et des os pour les empêcher de devenir infirmes. Les adultes forment la quatrième priorité. Les soins en sanatorium ou dans des foyers sont fournis aux patients adultes qui présentent « un espoir raisonnable de rétablissement après un traitement de moyenne durée » ou qui constituent une menace d'infection pour les jeunes enfants. Les adultes malades doivent être « prêts à accepter le traitement et suffisamment intelligents pour en profiter »³⁸⁷.

Les pensionnats continuent à s'opposer à la politique de renvoi des élèves infectés. J. Riou, directeur de l'école de Cluny, continue à soutenir que les soins prodigués à son école sont aussi bons que ceux qui le sont en sanatorium. Il affirme qu'au cours des quatre dernières années, il a réduit les heures de classe, augmenté son troupeau de bovins et recruté une infirmière expérimentée dans le traitement de la tuberculose. En conséquence, aucun élève qui était « exempt de maladie » à son arrivée à l'école n'est devenu un cas « actif ». Il reconnaît que les mesures proposées sont peut-être nécessaires dans la plupart des autres pensionnats « qui n'ont jamais rien fait pour lutter contre la tuberculose », mais que l'école de Cluny est une exception. Il mentionne aussi que les parents s'opposent à la politique visant à envoyer les enfants atteints de tuberculose active dans des sanatoriums éloignés³⁸⁸.

À l'automne de 1938, le gouvernement fédéral augmente considérablement le nombre d'élèves soumis à des tests de dépistage de la tuberculose et rehausse la sophistication de la technologie employée à cette fin³⁸⁹. L'objectif est de retirer les enfants atteints de tuberculose active des pensionnats³⁹⁰. Le fait que cela constitue toujours une priorité du gouvernement indique le manque d'efficacité des examens médicaux effectués dans le passé. En ne traitant pas chaque enfant comme un patient potentiel, les pensionnats transforment un nombre croissant d'enfants en véritables patients. L'approche à la fois peu coûteuse et « fondée sur le bon sens » adoptée par le sous-ministre Duncan Campbell Scott, lorsqu'il rejette la proposition du D^r Peter Bryce de transformer les pensionnats en sanatoriums, plaît au gouvernement parce qu'elle est peu coûteuse, et plaît aux Églises parce qu'elles maintiennent le contrôle des pensionnats et des élèves. Pourtant, la première chose que fera le D^r E. L. Stone quelque vingt-cinq ans plus tard, en 1938, sera de renvoyer des pensionnats indiens les élèves qui ont besoin de traitement en sanatorium. C'est la preuve indéniable que le gouvernement n'a jamais instauré de processus de dépistage ni créé d'installations pour fournir des soins appropriés aux élèves atteints de tuberculose. La prévention de la maladie et le traitement des enfants autochtones malades constituent des échecs honteux.

Autres maladies et problèmes de santé

Les conditions qui placent les élèves en position de vulnérabilité à la tuberculose - surpeuplement, hébergement inadéquat, mauvaise alimentation, installations

sanitaires défectueuses et accès limité aux soins médicaux – les exposent aussi à une foule d'autres problèmes de santé souvent mortels. Le plus dramatique de ces problèmes est la pandémie de grippe (une pandémie d'envergure mondiale) qui a suivi la Première Guerre mondiale; celle-ci atteste l'inadéquation des services médicaux dans les pensionnats indiens.

La pandémie de grippe de 1918-1919

Au printemps 1918, une souche mortelle du virus de l'influenza, souvent appelé « grippe espagnole », ravage le monde entier. On estime que près d'un tiers de la population mondiale a contracté cette maladie, qui allait décimer entre 50 et 100 millions de personnes. C'est en mars 1918 qu'éclate la pandémie, qui atteint un sommet lors d'une deuxième vague à l'automne 1918, avant de s'estomper et de réapparaître en une troisième vague meurtrière au début de l'hiver 1919³⁹¹. Au Canada, la pandémie fait 55 000 morts, dont 4 000 Autochtones. Les taux de mortalité enregistrés dans le contexte de la pandémie font ressortir la différence qui existe entre l'état de santé des Autochtones et celui de la population générale. En effet, le taux de mortalité de l'ensemble de la population canadienne est de 610 décès pour 100 000 personnes, tandis que celui des Autochtones est de 3 770 décès pour 100 000 personnes³⁹². Les politiques sociales et économiques du gouvernement ayant plongé les Autochtones dans la pauvreté, les laissant sans logement adéquat et sans accès à des soins médicaux, sont en partie responsables de cette vulnérabilité des Autochtones à la grippe.

L'épidémie de 1918 se fait sentir dans tout le système des pensionnats, sans toutefois être la seule épidémie de grippe à ravager les écoles. Les premiers rapports annuels des Affaires indiennes mentionnent régulièrement des épisodes épidémiques de grippe. En 1892, le directeur de l'école de Cranbrook, Nicolas Coccola, établit un rapport sur les élèves qui ont quitté l'école depuis son ouverture, deux ans auparavant. Trois élèves sont morts de la grippe et six autres étaient si affaiblis par la maladie qu'ils ont dû être renvoyés à la maison³⁹³. Le directeur de l'école anglicane sur la réserve des Gens-du-sang, Gervase Gale, signale en 1906 que l'école avait été en proie à une épidémie de grippe et de pneumonie. Il « s'est estimé très heureux de ne perdre qu'un petit garçon, qui était chétif et n'avait pas la force de résister à une maladie ordinaire »³⁹⁴.

Les services médicaux sont débordés par l'épidémie de 1918, peu importe où elle éclate. Elle a un effet dévastateur sur les pensionnats éloignés et à court d'effectifs. La grippe frappe le pensionnat de Shoal Lake dans le nord-ouest de l'Ontario en octobre 1918³⁹⁵. Bien qu'aucun élève n'en meure, le directeur, M. Mathews, est infecté. Les médecins locaux sont aussi tous malades. Il faut attendre plusieurs jours avant que les Affaires indiennes puissent trouver un médecin à envoyer à l'école. À ce stade-ci, le

directeur ne peut se rétablir; il meurt en quelques jours. L'agent des Indiens remarque qu'ailleurs dans la région, l'épidémie est également redoutable : presque toute la réserve de Rat Portage est, dans ses propres mots, « alitée ». On enregistre 35 autres cas de grippe à l'école catholique de Kenora, bien que, selon lui, ces cas soient d'un type « bénin »³⁹⁶.

Les Affaires indiennes enjoignent au directeur de l'école de Kuper Island, J. Geurts, de ne pas « permettre aux élèves de rendre visite aux Indiens de l'extérieur, ni aux Indiens de rendre visite aux élèves »³⁹⁷. L'agent des Indiens de la région songe à fermer le pensionnat de Portage la Prairie, au Manitoba, et à renvoyer les enfants chez eux³⁹⁸. Lorsque la permission de renvoyer les enfants à la maison est enfin accordée, toutes les réserves de la région ont été mises en quarantaine. Les enfants doivent donc rester à l'école, qui est également en quarantaine³⁹⁹. Au 24 octobre 1919, on répertorie 76 cas de grippe à l'Institut Mohawk, à Brantford, en Ontario. Selon le directeur intérimaire, « la plupart des membres du personnel sont alités – pendant de nombreux jours, on ne pouvait rien faire d'autre que de prendre soin des malades. » Malgré les efforts déployés par le personnel, un enfant est emporté par l'épidémie⁴⁰⁰.

Le 21 octobre 1918, un premier cas se déclare à l'école pour filles de Spanish, en Ontario. Trois jours plus tard, tous sont alités, à l'exception de trois filles et de quelques membres du personnel. En quelques jours, seuls trois garçons de l'école pour garçons de Spanish résistent à la maladie, les autres sont tous cloués au lit. En un peu plus de deux semaines, huit filles et huit garçons meurent⁴⁰¹. Selon le nombre d'élèves inscrits à cette école pour l'année scolaire 1918-1919 (112 garçons et 96 filles), cela correspond à des taux de mortalité par la grippe de 7,14 % (7 140 décès pour 100 000 personnes) et de 8,33 % (8 330 décès pour 100 000 personnes) pour les garçons et les filles, respectivement⁴⁰².

À la fin octobre, tous les élèves et quatre membres du personnel du pensionnat de Sarcee, en Alberta, sont alités. Selon l'agent des Indiens, « de l'aide bénévole a été obtenue de Calgary, et nous avons la situation bien en main »⁴⁰³. Au printemps 1919, l'agent des Indiens rapporte que deux élèves de Sarcee sont morts de la grippe et deux autres, de la tuberculose⁴⁰⁴. Comme le pensionnat de Sarcee accueille 33 élèves en 1918-1919, le taux de mortalité y est donc de 12,12 % (soit 12 120 décès pour 100 000 personnes)⁴⁰⁵.

En décembre 1918, le pensionnat de High River, en Alberta, est en proie à l'épidémie. L'ancien directeur, A. Naessens, y est envoyé en renfort. À son arrivée, il découvre que « tous les enfants, garçons et filles confondus, sont au lit, et nombre d'entre eux se trouvent dans un état très critique. Puis, certains membres du personnel, s'étant surmenés, sont contraints de prendre leur retraite. » L'infirmière qui accompagne Naessens de Calgary ne suffit pas à la demande, et il embauche deux infirmières supplémentaires. Et puisque le médecin de l'école est malade, il doit faire

venir des services médicaux de Calgary. Malgré leurs efforts, trois garçons ainsi que le directeur succombent à la maladie⁴⁰⁶.

Bien qu'aucun décès ne soit signalé, tous les élèves et les membres du personnel de l'école de Lestock, en Saskatchewan, contractent la grippe⁴⁰⁷. Au 18 décembre 1918, onze élèves de l'école catholique ainsi qu'un élève de l'école anglicane d'Onion Lake, en Saskatchewan, ont perdu la vie⁴⁰⁸. À la mi-décembre, tous les élèves et la moitié du personnel de l'école de Cross Lake, au Manitoba, sont alités. Trois élèves sont décédés⁴⁰⁹.

À l'automne 1918, quatre élèves de l'école de Red Deer, en Alberta, meurent. Un cinquième décède après s'être enfui de l'école. Une fois l'épidémie de grippe dissipée, le directeur, J. F. Woodsworth, se plaint aux Affaires indiennes :

En ce qui a trait à la maladie, les conditions qui règnent dans cette école sont tout simplement criminelles. Nous ne disposons d'aucune unité d'isolement et d'aucun équipement hospitalier. Les morts, les mourants ainsi que les malades et les convalescents étaient tous ensemble. J'estime que le Ministère doit, dès que possible, mettre cette école en ordre et ainsi lui permettre de remplir son rôle d'institution d'enseignement. Actuellement, c'est une honte⁴¹⁰.

Duncan Campbell Scott informe Woodsworth qu'il regrette que l'école ait « été si durement touchée, et je déplore tout particulièrement les décès qui y sont survenus ». Il ajoute que « tout le travail que nous avons effectué de concert avec nos institutions d'enseignement a, au cours des quatre dernières années, été grandement réduit puisqu'aucune enveloppe n'est destinée à couvrir les dépenses importantes »⁴¹¹. À Red Deer, un directeur de pompes funèbres reçoit 130 \$ pour enterrer les morts, deux par tombe. Comme le dit Woodsworth, les enterrements « ressemblent, dans la mesure du possible, à l'enterrement d'un pauvre »⁴¹². Les conséquences sur l'école sont si démoralisantes qu'elles contribuent à sa fermeture définitive en septembre 1919⁴¹³.

L'école de Red Deer n'était pas une petite école de mission, mise sur pied par une Église. C'était l'une des écoles industrielles que le gouvernement fédéral avait créées dans la foulée des recommandations du rapport Davin en 1879. Depuis le début du XX^e siècle, les autorités scolaires exerçaient des pressions sur le gouvernement, sans guère n'obtenir de succès, pour obtenir l'amélioration des installations pour soigner les enfants malades⁴¹⁴.

En février 1919, la grippe refait surface. Le pensionnat de Shingwauk à Sault Ste. Marie, en Ontario, est rapidement mis en quarantaine⁴¹⁵. À l'issue de l'épidémie, deux élèves sont morts⁴¹⁶. Au moment où la grippe recule à Shingwauk, elle s'attaque à l'école de Birtle, au Manitoba, où l'on signale que seize enfants sont pris d'une très forte fièvre le 21 février 1919⁴¹⁷.

L'épidémie sévit également par vagues en Colombie-Britannique. À l'automne 1918, elle frappe treize écoles, n'épargnant que les pensionnats de Kuper Island, de Kamloops et de Lytton. Des 887 élèves qui fréquentent les pensionnats

touchés, 521 attrapent la grippe et 11 en meurent⁴¹⁸. Ces chiffres correspondent à un taux de mortalité de 1,24 % (1 240 décès pour 100 000 personnes). Au pensionnat de Fort St. James, en Colombie-Britannique, presque tous les membres du personnel et les pensionnaires sont touchés. Seuls le directeur, deux religieuses et deux jeunes garçons sont épargnés. Ensemble, les cinq d'entre eux s'occupent de cinquante patients. Selon Joseph Allard, le directeur, les garçons « me sont d'une grande aide. Ils vont chercher l'eau au lac et la transportent jusqu'à la cuisine et aux dortoirs des garçons et des filles⁴¹⁹ ».

Margaret Butcher raconte de manière saisissante les conditions qui sévissent à Kitamaat, en Colombie-Britannique, au moment où la grippe envahit l'école en 1918. En quelques jours, trente élèves sont cloués au lit.

Ces enfants sont très malades. Nous traversons des moments très difficiles – les enfants vomissent, souffrent de dysenterie, ont des saignements de nez et certaines ont des problèmes de grande fille. Je n'avais jamais vu de tels saignements de nez. Rien ne pouvait les arrêter et, lorsqu'il s'est avéré que la seule fille qui n'avait pas de saignements de nez souffrait d'hallucinations et qu'elle s'était levée et traînait la literie ou des vêtements en pleurant qu'elle s'était suicidée ou qu'elle avait tué les gens de la maison ou son amoureux, ou qu'elle me demandait de la découper en morceaux ou qu'elle pourchassait ses poumons ou toute autre partie de son corps qui était tombée, c'est volontiers que j'endurais les saignements comme un mal nécessaire plutôt que de devoir composer avec plusieurs enfants atteints de folie. Après les saignements sont venues la congestion à des degrés divers et des expectorations si horribles qu'il semblait impossible que des enfants qui étaient, quelques jours auparavant, en bonne santé puissent vomir de telles quantités d'un ignoble mucus⁴²⁰.

En 1919, la grippe réapparaît dans les écoles de Mission, de Chilliwack, de Squamish et de Sechelt. Des 310 élèves qui fréquentent ces écoles, 298 attrapent la grippe et huit en meurent⁴²¹. Cela correspond à un taux de mortalité de 2,58 % (2 580 décès pour 100 000 personnes).

Même après que l'épidémie mondiale se soit apaisée, la grippe reste présente dans les écoles. En février 1920, trente élèves, la plupart des membres du personnel et le directeur de l'école de Chapleau contractent la grippe⁴²².

Les effets désastreux de l'épidémie de grippe de 1918 sur les Autochtones se font sentir dans la politique d'admission des pensionnats. En 1919, les Affaires indiennes décrètent qu'un pensionnat ne peut admettre un enfant dont les parents sont vivants tant que tous les enfants devenus orphelins en raison de l'épidémie n'ont pas été admis⁴²³. Par exemple, en Alberta, l'école de Joussard, qui compte cinquante élèves, a la permission d'en admettre soixante-treize, et l'école de Grouard, qui compte quinze élèves, a la permission d'en admettre vingt-six. Les Affaires indiennes sont d'avis qu'« il n'y a aucun autre moyen, dans cette région nordique, » de prendre soin des enfants

que l'épidémie a rendu orphelins⁴²⁴. L'épidémie stimule indirectement la croissance des pensionnats au Labrador (qui fait alors partie de la colonie britannique de Terre-Neuve). La mission de Grenfell ouvre son premier pensionnat conçu tout particulièrement pour les enfants rendus orphelins par l'épidémie de 1918⁴²⁵.

Le gouvernement n'est pas prêt à laisser les Autochtones marquer la fin de l'épidémie selon leurs propres traditions. Au printemps 1919, le chef et le conseil d'Onion Lake, en Saskatchewan, décident d'organiser une danse du Soleil pour commémorer la fin de la Première Guerre mondiale et de l'épidémie de grippe. La demande est refusée, mais les membres de la bande tentent de la tenir coûte que coûte, ce qui se solde par l'arrivée de la police venue disperser les personnes réunies pour l'occasion. Cette année-là, la police disperse des cérémonies semblables organisées dans les réserves de Piapot et de Big River, en Saskatchewan⁴²⁶.

Rougeole, variole, diphtérie, fièvre typhoïde, pneumonie et coqueluche

La tuberculose et la grippe sont les deux principales causes de décès dans les écoles, mais ces dernières sont également régulièrement en proie à des épidémies, de plus faible envergure et plus localisées, de rougeole, de variole, de diphtérie, de fièvre typhoïde, de pneumonie et de coqueluche. Ces infections peuvent se propager rapidement, d'autant plus que la plupart des écoles possèdent des installations sanitaires rudimentaires, des dortoirs exigus et une capacité limitée à isoler les patients infectés. Toutes ces maladies mettent à rude épreuve le personnel et les élèves qui ne sont pas touchés. Pour les élèves déjà affaiblis par la tuberculose, ces épidémies s'avèrent souvent mortelles. Par exemple, à l'école de Lytton, une combinaison de rougeole et de coqueluche emporte treize enfants à l'hiver 1926-1927. Dix ans plus tard, la grippe touche 170 élèves, 11 membres du personnel et quatre infirmières en urgence⁴²⁷. En 1937, une combinaison similaire de rougeole et de coqueluche cause le décès de trois enfants au pensionnat de Shingwauk, à Sault Ste. Marie⁴²⁸. Au cours de la même année, à l'école de Beauval, qui se trouve dans une région éloignée de la Saskatchewan, une attaque de grippe est suivie de cas de rougeole et de pneumonie qui font 14 victimes parmi les élèves⁴²⁹.

Une étude de l'école de Norway House, au Manitoba, préparée par la chercheuse Melissa Stoops (tableau 16.4) présente les épisodes presque sans fin d'épidémies qui frappent l'école. L'école de Norway House est la proie de quinze épidémies distinctes sur une période de 36 ans.

Tableau 16.4 Éclosions de maladies à l'école de Norway House, de 1902 à 1939 (n'inclut pas la tuberculose).

Éclosion de maladies	Année
Coqueluche, bronchite, pneumonie	1902-1903
Varicelle	1902-1903
Scarlatine	Automne-hiver 1904-1905
Rougeole	Automne-hiver 1904-1905
Oreillons	Automne-hiver 1904-1905
Rubéole	1906-1907
Diphthérie	1906-1907
Diphthérie	Hiver 1908-1909
Érysipèle	1911-1912
Grippe espagnole	Hiver 1918-1919
Diphthérie	Automne 1923
Grippe	Hiver 1928-1929
Coqueluche	1933-1934
Varicelle	Automne 1935
Rhumes/pneumonie	1937-1938

Source : Stoops, « Health Conditions », p. 77.

En 1903, le directeur de l'école de Norway House, J. A. G. Lousley, écrit :

Nous avons éprouvé, comme la réserve sur laquelle nous sommes installés, une très maligne épidémie de coqueluche, bronchite et pneumonie; la plupart souffrant de ces trois affections à la fois, et de plus, les uns ont eu la petite vérole volante [*sic*]. Lilian Yeomans, M. D., et Mlle A. Yeomans, une infirmière diplômée, ont déployé tous leurs efforts pour enrayer et guérir ces maladies; néanmoins, elles nous ont enlevé trois [*sic*] fillettes et un petit garçon, et une autre petite fille est morte d'avoir mangé des baies empoisonnées cueillies dans la forêt. Toutefois, ces décès ne prouvent pas que l'école ou les environs fussent insalubres, car sur la réserve environ cinquante-six [*sic*] personnes succombèrent aux mêmes affections. Presque tous les enfants furent plus ou moins indisposés. À Noël, ce qui est contraire à l'usage, nous avons accordé une semaine de congé aux élèves et au personnel pour leur permettre de se reposer et de récupérer leurs forces après cette persistante attaque de l'épidémie. En ce qui concerne l'hygiène, j'ai constaté que la cave était humide et sans égout pour faciliter l'écoulement des eaux. On remédie à cet état de choses avec toute la diligence possible. J'ai également fait construire un quai au bout duquel nous puisons de la meilleure eau que celle que nous nous procurions autrefois près du rivage⁴³⁰.

L'année suivante, Lousley signale : « Aucune épidémie violente n'est venue s'abattre sur la réserve. La tuberculose persiste encore à sévir toutefois, et cinq de nos élèves y ont succombé⁴³¹. »

Comme le montre clairement le rapport de Lousley, ces maladies vont de pair. En août 1896, à l'école de Middlechurch, au Manitoba, le D^r George Orton signale :

Au cours de l'hiver et au printemps une épidémie de fièvre typhoïde [*sic*] éclata, et bien que tous aient pu traverser les diverses phases de la fièvre, pas moins de six sont morts de la consommation, produites dans [*sic*] doute par les ravages de la fièvre et chez quelques-uns par une complication aux poumons et aux bronches. Une petite fille est morte de méningite d'une nature tuberculeuse sans doute⁴³².

Plusieurs exemples font état d'élèves qui ont reçu des soins médicaux minimaux ou douteux. En 1888, le directeur de l'orphelinat McDougall et du pensionnat de Morley, dans l'Alberta actuelle, est insatisfait des soins que le docteur de la région a donnés à un jeune garçon mort de la rougeole. Il affirme que le docteur n'est resté que quelques minutes auprès du malade et qu'il n'est jamais revenu, malgré la présence d'autres élèves en « mauvais état » sur la même réserve⁴³³. De même, le directeur de l'école de Regina estime que, lors d'une épidémie de variole en 1904, l'école a mal été servie par le docteur retenu par les Affaires indiennes. Le docteur n'avait pas ordonné la désinfection immédiate du dortoir des garçons, et il y avait eu un retard dans la vaccination des élèves contre la variole. Des garçons avaient dû attendre cinq jours avant d'être vaccinés contre la maladie⁴³⁴.

Certains diagnostics posent également problème. En 1901, une épidémie de rougeole à l'école catholique d'Onion Lake, dans la Saskatchewan d'aujourd'hui, est d'abord signalée comme une épidémie de variole⁴³⁵. Le 16 novembre 1915, le bureau des Affaires indiennes à Ottawa reçoit un télégramme affolant de l'école anglicane du Pas, dans lequel on annonce que vingt-six élèves ont été intoxiqués au gaz⁴³⁶. Neuf jours plus tard, le D^r O. I. Grain se rend à l'école pour le compte du Ministère. Il conclut que les enfants ont reçu un mauvais diagnostic. Ils n'ont pas été intoxiqués par des égouts bloqués, comme on l'avait d'abord cru; ils ont la fièvre typhoïde. À ce stade-ci, 30 personnes, dont quatre membres du personnel et l'infirmière en chef ont contracté la maladie, et d'autres cas continuent de se déclarer. Grain croit que c'est le lait de l'école qui en est probablement la cause. Il remarque que l'école ne dispose d'aucune source d'eau chaude, puisque le réservoir a éclaté⁴³⁷.

Manque de soins et d'installations pour soigner les malades

Des économies de bout de chandelle de la part du gouvernement entraînent la mauvaise gestion d'une série d'infections de syphilis à l'école de Shubenacadie. Bien que la syphilis se transmette la plupart du temps par contacts sexuels, les femmes enceintes peuvent également transmettre la maladie à leur fœtus; c'est ce qu'on appelle « syphilis congénitale ». À compter de 1909, on peut traiter la maladie par des injections répétées d'arsphénamine (aussi nommée Salvarsan)⁴³⁸. Les pensionnats

peuvent détecter la maladie chez les nouveaux élèves et leur prodiguer un traitement. En 1932, on croit que certains élèves de l'école de Shubenacadie souffrent de la maladie, et les Affaires indiennes envisagent alors de soumettre l'ensemble des élèves à un dépistage⁴³⁹. La proposition échoue toutefois lorsque le docteur de la région demande des honoraires de 1 \$ par élève plutôt que le tarif forfaitaire de 50 \$ que les Affaires indiennes cherchent à imposer⁴⁴⁰. L'année suivante, un père se plaint aux Affaires indiennes que ses trois enfants, qui ont reçu un diagnostic de syphilis, ne reçoivent pas de traitement adéquat à l'école. Le secrétaire du Ministère, A. F. MacKenzie, transmet la plainte au directeur de Shubenacadie, J. P. Mackey. Ce faisant, il note que les Affaires indiennes connaissent le père et qu'ils « ne sont pas portés à faire grand cas de ses plaintes » tout en reconnaissant que « les élèves des pensionnats qui ont reçu un traitement contre la syphilis devraient avoir des suivis »⁴⁴¹. Au début de 1934, MacKenzie demande à Mackey de veiller à ce que les enfants reçoivent le traitement dont ils ont besoin⁴⁴². Plus tard, il recommande que Mackey soumette tous les élèves au dépistage de la syphilis⁴⁴³. Cette recommandation ne devrait toutefois pas être nécessaire : depuis 1933, les médecins doivent indiquer sur le formulaire d'examen médical à remplir au moment de l'admission au pensionnat si l'élève est atteint de syphilis ou non⁴⁴⁴.

Ces maladies font également ressortir le manque d'installations pour soigner les malades. En 1921, un garçon de l'école anglicane d'Onion Lake attrape la variole. Il demeure dans un petit dortoir, sur la porte duquel on a accroché un drap que l'on arrose fréquemment au moyen d'un désinfectant, jusqu'à ce qu'un médecin confirme le diagnostic et impose une quarantaine⁴⁴⁵. En 1924, après une éclosion de diphtérie et de variole, l'école de Mission aménage deux bâtiments qui feront office d'hôpital d'isolement⁴⁴⁶. En 1935, à la suite d'une éclosion de rougeole à l'école de Muncey, en Ontario, les administrateurs de l'école ont bon espoir que le gouvernement approuvera la construction prévue d'une unité d'isolement au troisième étage du bâtiment. Les Affaires indiennes ordonnent plutôt au directeur de tirer parti du fait que la plupart des enfants sont en vacances d'été pour transformer certains dortoirs en unité d'isolement⁴⁴⁷. Quelques mois plus tard, quarante-deux élèves sont atteints de la rubéole⁴⁴⁸.

Dans certains cas, le personnel n'a d'autre recours que la prière. Lorsque les élèves de l'école de Shubenacadie contractent des infections streptococciques, sœur Mary Charles, des Sœurs de la Charité, veille à ce que tous les enfants de l'école prient Kateri Tekakwitha (une femme mohawk qui s'est convertie au catholicisme au XVII^e siècle). Selon Charles, dix enfants se rétablissent du jour au lendemain, et aucun autre cas n'est signalé⁴⁴⁹.

Manque de financement

Le gouvernement fédéral cherche souvent à limiter sa responsabilité financière. À la suite d'une écloison de diphtérie survenue en 1905, le secrétaire du bureau de la santé de la Colombie-Britannique est d'avis qu'il faut immuniser tous les élèves de la mission. Le médecin des Affaires indiennes, le D^r A. J. Stuart, fait la remarque suivante : « Cela, bien sûr, est vrai; mais vous imaginez la dépense! » Une vaccination complète reviendrait à 200 \$. En fin de compte, la décision est prise de ne pas vacciner les enfants à moins que de nouveaux cas se déclarent⁴⁵⁰. Dans d'autres cas, le gouvernement procède à la vaccination des élèves. En 1916, après une écloison de variole à l'école de File Hills, en Saskatchewan, un médecin de la région est embauché afin de vacciner tous les membres des Premières Nations venus à l'agence pour toucher les paiements prévus dans le traité. On lui offre cinquante cents par personne vaccinée⁴⁵¹. En 1909, suite à une flambée de diphtérie à Duck Lake, en Saskatchewan, des efforts sont déployés pour faire vacciner tous les élèves de l'école. On place les neuf élèves qui contractent la maladie dans une « grande maison isolée »⁴⁵². En 1939, après une écloison de fièvre typhoïde à l'école de Kuper Island, tous les élèves sont vaccinés⁴⁵³.

Le système de financement par élève punit les écoles qui respectent la politique et refusent les enfants atteints de maladies infectieuses. En 1936, le directeur de Blue Quills, en Alberta, Joseph Angin, se plaint que l'agent des Indiens, W. E. Gullion, qu'il qualifie d'« hypocrite », a causé des torts à l'école en interdisant aux parents de renvoyer leurs enfants à l'école à la fin des vacances d'été par suite d'une écloison de coqueluche dans la collectivité. Angin soutient qu'il est insensé que 75 enfants s'absentent de l'école, alors que « seuls six ou sept d'entre eux sont malades ». Angin est particulièrement préoccupé, parce que la décision de Gullion allait réduire la subvention par enfant accordée à l'école⁴⁵⁴. Bien qu'Angin affirme que Gullion a agi à l'encontre des directives des docteurs de la collectivité, Gullion maintient que ces derniers appuient sa décision. Il allègue qu'Angin avait, malgré ses ordres, « commencé à inciter les Indiens à renvoyer leurs enfants à l'école »⁴⁵⁵.

Participation des parents restreinte et non souhaitée

Jusqu'à la fin des années 1930, les parents continuent à se dire préoccupés de ne pas être tenus informés de l'état de santé de leurs enfants. En 1931, M^{me} W. F. Dreaver informe les Affaires indiennes qu'elle refuse de renvoyer sa fille, Mary, à l'école anglicane d'Onion Lake, en raison des mauvais traitements médicaux que son fils y a reçus. Elle écrit que son fils était retourné à l'école à l'automne 1930. Lors de son admission, il doit passer un examen, et on le déclare en bonne santé. Il tombe malade, mais ce n'est qu'en décembre que ses parents sont informés de sa maladie. Pour donner suite

aux télégrammes qu'il reçoit des parents inquiets, le directeur de l'école, Henry Ellis, les assure que leur garçon sera bientôt sur pied. Les parents réussissent finalement à le ramener à la maison, mais ils doivent prendre en charge les frais de déplacement. Le médecin de la région, qui avait préalablement approuvé son entrée à l'école, leur annonce que « la TUBERCULOSE dont il souffre est beaucoup trop avancée. » Il meurt quelques mois plus tard. M^{me} Dreaver soutient qu'elle préfère envoyer sa fille à l'externat de la région plutôt qu'à une école où « les enfants sont négligés »⁴⁵⁶. Elle réussit manifestement : les archives de l'école indiquent que Mary Dreaver est retirée de l'école au cours du trimestre en cours et qu'elle fréquente l'externat de Mistawasis⁴⁵⁷.

Malgré ces incidents, les écoles n'informent toujours pas les parents lorsque leurs enfants tombent malades. En novembre 1936, un élève de l'école d'Edmonton, en Alberta, meurt à l'hôpital de cette ville. Il s'avère que ses parents n'avaient pas été mis au courant de son hospitalisation, puisque les Affaires indiennes demandent ultérieurement à l'agent des Indiens d'informer les directeurs de St. Albert et d'Edmonton « qu'à l'avenir, lorsqu'un élève est hospitalisé en raison d'une maladie grave, les parents ou les tuteurs doivent en être informés immédiatement »⁴⁵⁸. En mars 1937, un parent du nord-ouest de l'Ontario écrit aux Affaires indiennes pour demander si le Ministère « pourrait avoir l'obligeance d'ordonner que les parents soient informés de toute maladie ou du décès de leurs enfants pendant qu'ils fréquentent l'école Pelican [à Sioux Lookout]. C'est toujours par une autre source que nous apprenons comment se portent les enfants, et jamais par les autorités scolaires »⁴⁵⁹.

Le contrôle qu'exerce la religion sur la prestation de services médicaux est également une source de conflits avec les parents. En 1936, Andrew Gordon, un membre de la Première Nation de Pasqua, en Saskatchewan, tente de retirer sa fille aînée, Edith, de l'école de Qu'Appelle. Dans sa demande, il fait remarquer qu'au cours de sa jeunesse, il a lui-même fréquenté l'école pendant 14 ans tout en ajoutant que « j'y ai perdu 14 années de ma vie. » Il affirme être païen, mais avoir tout de même envoyé ses deux filles à l'école. Toutefois, sa fille de onze ans y est morte d'une pneumonie. Il estime que le médecin de Fort Qu'Appelle et l'infirmière des Affaires indiennes lui ont offert un traitement adéquat. Sa fille lui avait demandé de ne pas laisser les religieuses et les prêtres entrer dans sa chambre. Elle disait qu'ils lui disaient qu'elle allait mourir en raison des péchés commis par son père, qu'elle devait le convertir au catholicisme avant de mourir et plusieurs autres choses.

Ma fille était tellement sérieuse que ma femme restait auprès d'elle dans la mesure du possible, mais dès qu'elle s'éclipsait pour prendre un repas ou dormir un peu, la religieuse entraînait dans la chambre et tourmentait la patiente. À son retour, ma femme la trouvait en pleurs.

Malgré ses demandes au directeur de l'école, Gordon affirme qu'une religieuse continue de rendre visite à sa fille et de la tourmenter. Celle-ci meurt après une brève

amélioration de son état de santé. Gordon affirme que le personnel de l'école lui avait dit qu'il devrait être heureux de savoir sa fille au paradis, où elle « prie pour racheter vos péchés ». À la lumière de ces événements, Gordon demande la permission que son autre fille obtienne son congé officiel de l'école⁴⁶⁰. Les autorités scolaires nient les allégations de Gordon, affirmant que la défunte « n'a aucunement été incommodée. » L'agent des Indiens, Frank Booth, remarque que Gordon est un « Indien exceptionnel », qui est convaincu de la véracité de ses propos et qui serait en mesure de veiller à l'instruction de sa fille si celle-ci devait quitter l'école. Il recommande ainsi que la jeune fille soit retirée de l'école⁴⁶¹. Malgré cette recommandation, le surintendant par intérim de l'éducation des Indiens, J. D. Sutherland, rejette la demande, disant : « on considère que la fille de Gordon a reçu le plus grand soin et la plus grande attention avant sa mort »⁴⁶². Par conséquent, ce n'est qu'à l'automne 1938, au moment où elle fête ses seize ans, que la fille aînée, Edith, quitte l'école⁴⁶³.

Pression exercée sur le personnel

Les éclosions de maladies infectieuses exercent un stress énorme sur le personnel. Trente-six élèves sont alités par suite d'une écloison de rougeole à l'école de Sioux Lookout en 1936⁴⁶⁴. Earl Maquinna George, un ancien élève du pensionnat d'Ahousaht, en Colombie-Britannique, évoque, dans ses mémoires, à quel point les infirmières de l'école ont du mal à s'en sortir pendant les épidémies. « À un moment donné, il y a eu une épidémie de rougeole à l'école, et tous les 200 enfants, sauf une adolescente, ont été mis au lit. M^{lle} Reed et cette jeune fille s'occupaient ensemble des 200 enfants qui se trouvaient à l'infirmierie »⁴⁶⁵.

Lorsqu'une épidémie de rougeole se déclare au pensionnat de File Hills en 1912, l'agent des Indiens ordonne qu'une infirmière s'occupe des élèves malades. Toutefois, lorsque l'Église presbytérienne demande au gouvernement fédéral de payer les 155 \$ que réclame l'infirmière, celui-ci refuse. Le Ministère répond qu'il ne prend en charge que les coûts des médicaments⁴⁶⁶. On signale d'autres cas où les écoles, de leur propre chef ou grâce à une aide gouvernementale, embauchent un personnel médical supplémentaire. Lorsqu'une épidémie de variole éclate à l'école de Kuper Island en 1920, une infirmière supplémentaire est embauchée pour prendre soin des 35 enfants infectés⁴⁶⁷. En 1922, face à une grave écloison de pneumonie associée à la coqueluche à l'école de Chapleau, les Affaires indiennes procèdent à l'embauche d'une infirmière payée par le Ministère pour venir en aide à l'école⁴⁶⁸. De même, une infirmière est embauchée à la suite d'une grave écloison de pneumonie à l'école d'Edmonton en 1934⁴⁶⁹.

Ces maladies entraînent parfois la mise en quarantaine des écoles. C'est d'ailleurs ce qui se produit à Regina, en 1903⁴⁷⁰, à Alert Bay, en 1923⁴⁷¹, et au Pas, en 1929⁴⁷². Dans

d'autres cas, peu de mesures sont prises pour protéger l'ensemble de la collectivité des Premières Nations contre l'infection. En 1919, lorsque la variole se déclare chez les élèves qui fréquentent l'école de Mission, le directeur renvoie les enfants malades chez eux par train. Une grave épidémie de variole se déclare alors dans l'ensemble de la population des Premières Nations. L'agent des Indiens de la région écrit « je ne peux m'expliquer la décision du directeur de l'école St. Mary's à Mission de renvoyer ces enfants dans la réserve où ils ont transmis la maladie aux autres, même s'ils ne savaient pas de quelle effroyable maladie il s'agissait. » Il ajoute que l'école a failli à son devoir en renvoyant « les enfants chez eux lorsqu'ils ne se sentent pas bien, plutôt que de prendre soin d'eux, comme ils devraient le faire »⁴⁷³.

Trachome

Le trachome est une infection des yeux qui peut entraîner la cécité. Propagée par une bactérie, cette infection serait causée par la surpopulation et un accès limité à de l'eau et à des soins de santé⁴⁷⁴. Cette infection mérite une attention toute particulière en raison de sa prévalence chez les Autochtones et du rôle que les pensionnats ont joué dans sa propagation. Dès 1906, le rapport annuel des Affaires indiennes révèle que les maladies oculaires ont tendance à se propager à une vitesse fulgurante dans les pensionnats, surtout si les élèves partagent leurs serviettes et l'eau du lavabo. Le rapport reconnaît que ces maladies peuvent provoquer un trachome chronique⁴⁷⁵. D'après le D^r Peter Bryce, la « manière de vivre des sauvages, soit dans la maison, soit sous la tente⁴⁷⁶ » est à l'origine des maladies oculaires chez les Autochtones. Il met particulièrement en cause l'irritation provoquée par la fumée des feux de camp⁴⁷⁷. Ces maladies oculaires, écrit-il, peuvent entraîner un « trachoma [*sic*], des ulcères et même la cécité », et « vu le manque de soins, la maladie est déjà devenue chronique lorsque les enfants vont à l'école »⁴⁷⁸.

Au début du XX^e siècle, on rapporte que des élèves souffrent de problèmes de vision graves dans les pensionnats. En avril 1906, un élève de Mount Elgin a tellement mal aux yeux pendant tout l'hiver qu'il n'arrive pas à étudier. Toutefois, « on l'a tout de même fait travailler »⁴⁷⁹. Dans un rapport sur l'état de santé des élèves dans un certain nombre d'écoles des Prairies qu'il a rédigé en 1920, le D^r F. H. Corbett observe qu'en 1920, à l'école de Cluny : « bien que quelques cas de trachome ancien soient décelés, ils sont, jusqu'à présent, tous guéris, dans la mesure du possible ». Au pensionnat de Sarcee, il signale que « douze des enfants ont mal aux yeux »⁴⁸⁰. À cette époque, il n'existe aucun traitement efficace et sans danger contre le trachome. Une pratique courante consiste à traiter l'œil au sulfate de cuivre afin de détruire les tissus infectés, ce qui rend la maladie inactive⁴⁸¹.

On sait que le trachome est aussi endémique chez les Amérindiens des États-Unis au début du XX^e siècle. Une étude de 1912 révèle que 20 % des Amérindiens examinés sont atteints de la maladie; dans les pensionnats, le taux atteint 30 %⁴⁸².

En dépit de ces données, il semble que les Affaires indiennes aient minimisé les risques de contracter le trachome. En 1928, Duncan Campbell Scott, sous-ministre, déclare que le trachome est « rare chez les Indiens du Canada, si même elle [*sic*] existe de tout. » On note toutefois la prévalence d'une affection en Alberta qui consiste « en une inflammation aiguë de l'œil, avec un petit abcès sur la pupille qui souvent amène un affaiblissement de la vue. Ces cas se trouvent généralement parmi les enfant [*sic*] qui sont mal nourris et c'est là, probablement dans une large mesure, une maladie due à leur faiblesse »⁴⁸³. À cette époque, on ne dispose d'aucune statistique nationale sur la prévalence du trachome au sein de la population générale canadienne⁴⁸⁴. En 1929, le médecin agréé des Affaires indiennes, E. L. Stone, formule des préoccupations quant aux rapports faisant état des cas de trachomes dans les écoles et les hôpitaux de la Saskatchewan. Il souligne que « cette maladie est l'une des pires pestes avec lesquelles le gouvernement américain doit composer chez les Indiens »⁴⁸⁵.

L'ampleur du problème est finalement révélée par une étude rédigée par le Dr J. J. Wall en 1930, laquelle porte sur l'incidence du trachome chez les peuples des Premières Nations des provinces des Prairies et de l'intérieur de la Colombie-Britannique. Dans le rapport qu'il soumet aux Affaires indiennes, il conclut que « de 25 à 30 p. 100 des Indiens étaient atteints d'un trachome, à des stades divers. On note un grand nombre de cas parmi les élèves des pensionnats. » Comme l'admettent les Affaires indiennes, jusqu'à ce jour, « aucun effort structuré n'a été entrepris pour éradiquer la maladie ». Selon le rapport annuel des Affaires indiennes de 1937 :

À cette époque, un grand nombre d'écoles, à l'insu des autorités scolaires, étaient des centres de propagation de cette maladie des yeux. Les directeurs de ces écoles et leurs assistants en ignoraient absolument l'existence. L'examen superficiel de l'apparence extérieure de l'œil ne révélait rien d'anormal, car il faut retourner les paupières pour faire un examen complet. On attribuait généralement à la tuberculose la plupart des ulcères de la cornée et des autres maladies des yeux chez les enfants. On ne soupçonnait pas alors que la plupart de ces désordres étaient dus à ce que la marche du trachome allait des paupières à la partie transparente de l'œil. Cette marche est très insidieuse et lente⁴⁸⁶.

Des mesures auraient pu être prises pour maîtriser la propagation du trachome. Professeur d'ophtalmologie de l'Université McGill, le Dr Gordon M. Byers, réclamait l'amélioration du dépistage et de la prévention du trachome depuis 1901. En 1932, il écrit : « Si, au fil des ans, le ministère des Affaires indiennes avait pu disposer d'un seul oculiste à temps complet pour la détection et la correction des défauts de vision chez les enfants indiens de l'ouest du Canada, nous aurions découvert depuis longtemps la présence du trachome⁴⁸⁷. »

En octobre 1931, les Affaires indiennes avaient effectivement donné des directives aux directeurs des pensionnats afin de maîtriser la propagation de la maladie. Selon ces lignes directrices, on devait fournir à chaque élève une serviette et un savon et on devait leur apprendre à ne pas utiliser ceux des autres⁴⁸⁸. Toutefois, en mars 1932, les Affaires indiennes réduisent la subvention par élève accordée aux écoles de 10 %, rétroactivement au mois de janvier⁴⁸⁹. Les recommandations visant l'amélioration des fournitures sanitaires s'avèrent donc inutiles.

Le D^r Wall est embauché en tant que spécialiste à temps plein pour mettre sur pied des cliniques et fournir un traitement contre le trachome aux Premières Nations. Les pensionnats reçoivent une attention toute particulière. Sous la direction du D^r Wall, les élèves bénéficient de traitements au sulfate de cuivre, et des mesures sont mises en place pour contenir la propagation de l'infection. En 1939, les Affaires indiennes révèlent que bien que le trachome demeure une menace pour la population des Premières Nations de l'Ouest du Canada, on observe, depuis 1934, une réduction de 50 % de son incidence chez les élèves qui fréquentent les pensionnats⁴⁹⁰. Le directeur du pensionnat de Birtle, E. Lockhart, déclare en 1939 que le D^r Wall a conclu que son école fait de « bons progrès » dans le traitement du trachome. « Quatre guérisons et huit arrêts de progression depuis la dernière visite. Aucun des anciens cas n'est supérieur à Plus 2 [une mesure de la gravité]⁴⁹¹. » Cependant, lorsque des problèmes de santé contraignent le D^r Wall à prendre sa retraite en 1939, on ne le remplace pas⁴⁹².

En 1938, un traitement efficace contre le trachome est finalement mis au point, lorsque le D^r Fred Loe commence à traiter les patients atteints d'un trachome sur la réserve de Sioux, au Dakota du Sud, au moyen d'un nouvel antibiotique : la sulfanilamide⁴⁹³. Par la suite, les Affaires indiennes utilisent avec succès la sulfanilamide pour soigner les élèves des pensionnats⁴⁹⁴.

Décès accidentels

Les élèves sont aussi à risque de mourir accidentellement, surtout par noyade, puisqu'un bon nombre de pensionnats sont situés près d'un lac, d'une rivière et, même parfois, de l'océan. Dans certains cas, les élèves meurent en se livrant à des activités interdites. Dans d'autres cas, ils prennent part à des activités organisées par l'école. Herby Gabourie, qui devait avoir cinq ou six ans, se noie à la fin décembre 1898 à l'école de Kuper Island. Les circonstances entourant sa mort demeurent inconnues. Une fois qu'on se rend compte qu'il manque à l'appel, une équipe de recherche découvre son corps dans les eaux près du quai de l'école⁴⁹⁵. En 1913, deux semaines après l'ouverture de l'école pour filles de Spanish, en Ontario, un groupe d'élèves sort pique-niquer. Elles remontent la rivière Spanish en bateau. Le bateau chavire, et deux filles, Anna Lahache, de Kahnawake, et Jennie Robertson, de Garden River, se noient⁴⁹⁶.

Le 29 juin 1919, douze garçons de l'école de Moose Factory, en Ontario, sortent cueillir des petits fruits. Leur canot chavire en traversant la rivière Moose. Sept garçons se noient : Alfred Loutitt, Thomas Loutitt, Arthur Sutherland, James Sutherland, Harry Wesley, John Sailors et Sinclair Nepaneshkum. John Carpenter, un garçon de quatorze ans, aide un garçon de huit ans à rester à la surface de l'eau jusqu'au moment où Archie Sailor, un membre des Premières Nations de la collectivité, réussit à sortir les deux enfants de l'eau⁴⁹⁷. Bien que l'agent des Indiens de la région, H. N. Awrey, n'adresse aucun reproche au directeur, le représentant du Ministère, A. J. MacKenzie, est d'avis « qu'on n'aurait jamais dû permettre à autant de garçons de monter à bord d'un seul canot. Il faut espérer que cet accident n'aura pas de conséquences néfastes sur le recrutement ultérieur d'élèves »⁴⁹⁸. Le directeur, W. Haythornthwaite, dit ne pas partager « l'opinion charitable de M. Awrey en ce qui a trait à notre responsabilité »⁴⁹⁹.

Quatre hommes de la bande de Moose, soit le chef Woomastoogish, George Hardisty, Andrew Butterfly et John Dick, sont également en désaccord avec Awrey. Ils soumettent la présente déclaration au gouvernement. (Rédigée en écriture syllabique, cette déclaration a été traduite par Thomas O. Moore de Moose Factory.)

Il y avait douze enfants à bord du canot et ils étaient seuls, et le canot qu'ils utilisaient était en très mauvais état. Ce canot n'était pas en état d'être utilisé par qui que ce soit. La toile du canot était à moitié déchirée.

On laissait pourtant ces enfants traverser la rivière à son bord tous les jours et très souvent deux fois lors d'une même soirée. Le canot était si délabré que les barrots n'étaient cloués qu'au-dessus du plat-bord.

Pas un seul de ces garçons n'était assez vieux pour être le moins sensé⁵⁰⁰.

Un matin de mars 1929, le jardinier de l'Institut Mohawk à Brantford, en Ontario, amène deux garçons à la chasse au rat musqué dans un canot. Le canot chavire, et l'un des garçons, Edgar Smith, tombe sous la glace. On ne peut le repêcher. Cette expédition a été entreprise sans la permission du directeur⁵⁰¹.

En juillet 1929, 21 élèves de l'école de Hay River dans les Territoires du Nord-Ouest vont nager à la plage d'un lac (le nom du lac n'est mentionné dans aucun rapport sur la noyade). Seul un membre du personnel les surveille. À la fin de la baignade, les vêtements d'un garçon restent sur la plage. C'est seulement à ce moment-là qu'on se rend compte qu'il a probablement été emporté à l'intérieur du lac et qu'il s'est noyé⁵⁰².

En 1934, pendant la récréation à l'école de Round Lake, en Saskatchewan, des garçons quittent le terrain de jeux pour se rendre aux rives du lac qui borde la propriété de l'école. Ils commencent à jouer avec un bateau (apparemment à l'encontre des ordres de l'école). Le bateau part à la dérive dans le lac. Un garçon, Joseph Louison, est à son bord. Selon les autres garçons, Louison panique et saute dans l'eau lorsque le bateau se trouve à 61 mètres de la rive. Après deux heures de recherche, on retrouve

le corps du garçon. Un coroner conclut à une mort accidentelle, aucune enquête n'est tenue⁵⁰³.

D'autres décès, non causés par la noyade, soulèvent des questions quant à la supervision et la sécurité des bâtiments. John Alexander, un élève de l'école anglicane de Bocket, en Alberta, décède lorsque le toit d'une cave à légumes s'effondre sur lui en octobre 1895. L'agent des Indiens de la région affirme que, selon lui, personne n'est à blâmer⁵⁰⁴. À la même école, en janvier 1899, deux garçons meurent lorsqu'un amas de neige s'abat sur une pente sur laquelle ils glissent. Aucune enquête n'est tenue⁵⁰⁵. Le directeur, W. R. Haynes, est d'avis que « les Indiens se sont comportés excessivement bien, vu que c'était la faute des garçons, et que les garçons avaient été avertis à multiples reprises par eux et par nous du danger »⁵⁰⁶.

En 1939, à l'école de Mount Elgin, Courtland Claus, un garçon de cinq ans qui souffre d'une infection à l'oreille, reste seul dans le dortoir, d'où il tombe d'une fenêtre du deuxième étage. Bien qu'il survive à la chute, il décède à l'hôpital au cours de la journée. Le directeur ramène le corps à son père dans un cercueil⁵⁰⁷. Le surintendant du bien-être et de la formation des Affaires indiennes, R. A. Hoey, déclare que l'accident fait ressortir « le fait qu'on ne devrait jamais laisser les jeunes enfants confinés à l'infirmerie sans surveillance, sauf si toutes les précautions ont été prises pour éviter un accident. Dans ce cas précis, il semblerait que le garçon ne serait pas tombé si la fenêtre avait été couverte d'une moustiquaire, comme il se doit⁵⁰⁸. »

Des suicides sont également signalés à cette période. Dans ses mémoires, Eleanor Brass, parle d'un garçon qui s'est pendu parce qu'il craignait la discipline à l'école de File Hills⁵⁰⁹. Plus loin dans le rapport, un chapitre traite de la relation qui existe entre la discipline au pensionnat de Williams Lake, en Colombie-Britannique, et ce qui a toutes les allures d'un pacte de suicide conclu entre des garçons en 1920⁵¹⁰. En 1930, le médecin de la région n'arrive pas à déterminer la cause du décès de deux garçons à l'école de Fraser Lake. On révèle, par la suite, qu'avant de tomber malades, les garçons ont été vus avec des plantes de cicutaire⁵¹¹.

Conclusions

Dès 1899, le commissaire des Indiens, David Laird, se vante de l'examen médical « sévère » que font passer les écoles⁵¹². Le D^r Peter Bryce souligne la nécessité d'améliorer le processus de dépistage de la tuberculose, de renvoyer les élèves contagieux chez eux et d'améliorer les traitements. Le D^r James Lafferty demande au gouvernement de restreindre les admissions et de renvoyer les élèves contagieux. Le D^r O. I. Grain émet des recommandations semblables. La proposition que le D^r E. L. Stone a formulée en 1930 aurait permis d'orienter les efforts sur la réduction du nombre d'élèves contagieux et sur l'amélioration de la capacité de traitement. Les travaux

qu'ont effectués les services sanitaires de Qu'Appelle permettent de démontrer que ces mesures auraient eu un effet bénéfique sur la santé des élèves. En réduisant le nombre d'élèves en santé qui contractent les maladies, on aurait également pu réduire l'incidence et la propagation des infections des écoles aux collectivités.

Le gouvernement s'est abstenu d'adopter ces nombreuses mesures recommandées par les professionnels de la santé, parce qu'elles auraient engendré une augmentation des coûts et que les Églises s'y seraient opposées. Les politiques qui ont plutôt été mises en place par le gouvernement – recommandées par des spécialistes non médicaux –, ne convenaient pas et, dans une grande mesure, n'ont pas été respectées. Les écoles auraient pu faire en sorte que les enfants soient moins vulnérables à la tuberculose en leur fournissant un milieu de vie sanitaire et bien ventilé, un régime alimentaire approprié, des vêtements chauds et suffisamment de repos. Au lieu, la plupart du temps, les pensionnats n'ont pas réussi à offrir les conditions de vie saines, les aliments nutritifs, les vêtements adéquats et le régime physique qui auraient favorisé la santé des élèves et qui auraient donné à ceux qui étaient infectés une bonne chance de s'en sortir.

CHAPITRE 17

Construire et entretenir les écoles : 1867–1939

En 1897, Martin Benson, fonctionnaire aux Affaires indiennes, conclut que la plupart des écoles industrielles du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest sont mal situées et mal construites. Plutôt que de se trouver près d'une bonne terre agricole, une des écoles « est à quelques kilomètres d'un grand pâturage libre et d'une prairie, l'alimentation en eau est entièrement inadéquate et il n'y a aucune forêt ou région boisée dans les parages. » Pour corriger des erreurs de la sorte, des investissements dans du matériel coûteux et l'achat de carburant seraient nécessaires. De plus, rapporter du foin des terrains éloignés entraîne une grande perte de temps. Le terrain des écoles est mal drainé et on a porté que peu d'attention aux « lois ordinaires en matière d'hygiène ». Les bâtiments ont été « construits à la hâte à l'aide de matériaux de mauvaise qualité, mal aménagés, et privés des infrastructures de base pour l'éclairage, le chauffage et la ventilation¹. » La conclusion de Martin Benson est une condamnation radicale des décisions prises dans le passé. Malgré tout, très peu d'améliorations sont apportées au cours des années suivantes en raison des modiques sommes versées pour les rénovations à effectuer. En conséquence, les problèmes que Benson a soulevés empirent au fur et à mesure que les bâtiments se détériorent. Les risques d'incendie et de maladies se multiplient. Les architectes du gouvernement et les constructeurs ne semblent pas avoir appris des erreurs du passé : les nouveaux bâtiments construits après 1897 présentent encore la plupart des mêmes vices soulevés par Benson. Les problèmes liés à l'alimentation en eau, à l'hygiène et au chauffage continuent de se répéter. Pendant la crise des années 1930, alors que le taux de subvention par élève est réduit, des sommes encore moins importantes sont allouées à l'entretien des bâtiments, qui continuent à se détériorer. Comme le chapitre précédent sur la santé l'a bien illustré, on reconnaît à la fin du XIX^e siècle que la vulnérabilité aux maladies est en grande partie déterminée par la qualité du logement, particulièrement en ce qui a trait à la ventilation, à l'occupation et à l'hygiène. Il faut voir l'échec du gouvernement et des Églises à construire et à entretenir des installations adéquates pour les pensionnats comme un facteur ayant

grandement contribué aux problèmes de santé qui sévissent dans les pensionnats au cours de cette période.

Sur les photographies, les pensionnats apparaissent souvent comme des structures imposantes. La construction des écoles industrielles est habituellement autorisée par le gouvernement fédéral et ces écoles sont souvent conçues par les architectes du gouvernement. Par exemple, dans les années 1890, le ministère des Travaux publics a préparé un cahier des charges pour la construction de l'école de Red Deer, dans les Territoires du Nord-Ouest². Malgré la structure imposante de ces bâtiments, les apparences sont trompeuses. Comme Martin Benson l'indique après la reconstruction de l'école Mount Elgin à Muncey, en Ontario : « Le nouveau bâtiment est une très jolie structure, mais les dépendances ne s'y comparent aucunement et ont véritablement besoin de rénovations. Une inspection des lieux actuels montre une façade tape-à-l'œil et un arrière médiocre³. » L'école anglicane Rupert's Land à Middlechurch, au Manitoba, est un bâtiment en briques de trois étages d'une apparence remarquable. Cependant, peu après l'ouverture de l'école en 1890, l'évêque de la Terre de Rupert dépose tout de même les plaintes ci-dessous concernant sa construction auprès du ministre des Affaires indiennes, Edgar Dewdney.

- Le grenier, censé servir de dortoir pour quarante élèves, est « inutile à cette fin ». Il est notamment impossible de faire passer des lits de camp dans l'escalier étroit.
- Le plancher du sous-sol n'est pas recouvert de béton.
- Les gouttières sont incomplètes.
- Le réservoir d'eau est trop petit et ne serait d'aucune utilité lors d'un incendie.
- La séparation entre les dortoirs des filles et des garçons n'est pas adéquate.

En raison de ces vices de construction, l'école peut accueillir uniquement quarante élèves alors qu'elle est censée en accueillir quatre-vingts, causant ainsi d'importants problèmes de financement⁴.

Dans certains cas, particulièrement dans les premières années du système, les Églises construisent leur propre pensionnat et demandent ensuite des fonds au gouvernement. Toutefois, dans l'ensemble, le gouvernement ne peut pas échapper à sa responsabilité en ce qui concerne la qualité des bâtiments des pensionnats exploités au Canada. À la fin des années 1890, il devient de plus en plus habituel que l'architecte principal du gouvernement passe en revue les plans des pensionnats et des écoles industrielles⁵. Souvent, les architectes du gouvernement choisissent l'emplacement des écoles, en font la conception et dessinent les plans et les spécifications pour les ajouts et les rénovations⁶.

Malgré toute cette supervision gouvernementale, les nouveaux bâtiments présentent les vices constatés par le passé. En 1922, le pensionnat de Lejac, la dernière école industrielle bâtie au Canada, ouvre à Fraser Lake, en Colombie-Britannique. Le gouvernement a approuvé la conception et lancé les appels d'offres

pour la construction du bâtiment qui, selon le sous-ministre des Affaires indiennes, Duncan Campbell Scott, est « dépourvue de tout luxe et complètement économique⁷. » L'école est construite sous la supervision d'un inspecteur de la construction désigné par le gouvernement⁸. Cependant, lorsque Russell Ferrier, le surintendant de l'éducation des Affaires indiennes, inspecte l'école au cours de la première année d'exploitation, il doit inscrire dans son rapport que le réseau d'alimentation en eau est hors d'usage, l'éclairage est insuffisant et le personnel est inadéquat. De plus, il n'y a pas assez de salles de bain et de toilettes⁹.

En 1925, le directeur de la nouvelle école de l'Église Unie à Edmonton, J. F. Woodsworth, signale à Ottawa que le toit de l'école fuit considérablement lors des pluies abondantes. Les lits dans le dortoir des filles sont trempés, les seaux dans les chambres réservées au personnel se remplissent rapidement et les meubles sont également trempés. Les fenêtres sont tellement mal conçues que « pendant tout l'hiver, le vent a soufflé à l'intérieur, rendant ainsi certaines des chambres impropres au logement, et ce, malgré la présence continue de feux importants¹⁰. »

Le pensionnat de Shubenacadie, en Nouvelle-Écosse, ouvre ses portes en 1930. C'est l'architecte des Affaires indiennes qui a conçu le bâtiment, et le gouvernement a lancé des appels d'offres et supervise la construction¹¹. Seulement quelques mois après l'ouverture, le directeur J. P. Mackey signale que « lors d'un orage violent, il y a eu des fuites importantes à tous les étages à l'avant du bâtiment. » L'eau endommage le plâtre et s'infiltre dans le sous-sol, dont le plancher n'a pas bien été fini. Le poste de pompe ne fonctionne pas et le tirage d'air de la cheminée de la cuisine n'est pas suffisant pour permettre au cuisinier de préparer les repas¹². Deux ans plus tard, le directeur se plaint que le bâtiment fuit toujours, le plâtre continue de se détériorer et les plans de peindre les murs intérieurs ont été abandonnés en grande partie pour éviter une perte de temps et d'argent¹³.

« Tellement usés qu'ils ne peuvent plus être réparés » : inhabileté à assurer l'entretien des bâtiments

Aucune solution n'est suggérée pour résoudre les problèmes des bâtiments mal construits. L'insuffisance des subventions par élève signifie qu'en raison des dépenses limitées pour l'entretien des bâtiments, les vieux problèmes empirent et de nouveaux problèmes font constamment surface. En 1907, l'inspecteur John Semmens signale que le pensionnat méthodiste de Norway House est si délabré qu'il représente un danger pour les élèves. Martin Benson explique que l'argent versé pour les réparations « semble avoir été jeté par les fenêtres ». Quant à lui, le commissaire des Indiens recommande la fermeture du pensionnat avant l'arrivée de l'hiver. T. Ferrier, représentant de l'Église méthodiste, affirme :

Le cellier et les sous-sols sont en ruines et sont remplis d'environ un pied d'eau, et la seule façon dont nous pouvons remédier à ce problème est en écopant avec des seaux ou en pompant l'eau. Il n'y a pas de drain et ces pièces sont dans un état totalement insalubre. Les fournaises sont placées dans ces sous-sols décrépis qui sont, tout au plus, des trous dans le sol, et à cause de la façon dont elles sont installées, il est impossible de chauffer les bâtiments¹⁴.

En 1908, alors que le pensionnat de l'île Kuper, en Colombie-Britannique, est ouvert depuis moins de vingt ans, le directeur P. Claessen dépose une demande officielle pour un nouveau bâtiment. Il décrit le bâtiment comme « insalubre » et « délabré ». « Certaines chambres manquent d'air et nécessitent une ventilation, le rez-de-chaussée et la fondation du bâtiment pour garçons se décomposent et le chauffage est irrégulier et insuffisant. » Le problème, écrit-il, a été confirmé par des spécialistes médicaux¹⁵. Il renouvelle son appel l'année suivante en ajoutant que « la fondation même de certaines parties est pourrie et se désagrège¹⁶. » L'année d'après, le directeur rapporte que le pensionnat est composé de vingt bâtiments qu'il décrit comme « vieux, et tellement usés par l'âge qu'ils ne peuvent plus être réparés », et qu'ils « sont éparpillés çà et là vers la partie sud de la propriété ». La formation industrielle des garçons consiste principalement à « continuellement réparer » ces bâtiments¹⁷. Il faut attendre 1915 pour qu'un nouveau bâtiment soit construit¹⁸.

Seize ans plus tard, G. H. Barry, un fonctionnaire des Affaires indiennes, inspecte le pensionnat de l'île Kuper et conclut qu'il n'y a pas assez de toilettes et que les salles de bains sont mal ventilées. Malgré les deux nettoyages quotidiens, « l'odeur est plutôt forte¹⁹. » Lorsqu'il y retourne trois ans plus tard, il n'y a toujours pas assez de toilettes et seulement « un nombre très limité » d'entre elles fonctionnent. S'attaquer au problème est « une affaire très urgente », écrit-il²⁰. En 1935, l'agent des Indiens signale que les planchers des salles de jeux des filles et des garçons ont « totalement disparu » parce que les appuis ont pourri. De plus, le poêle et le four doivent être remplacés et les murs de l'étage supérieur ont besoin d'un nouveau surfacage²¹. L'année suivante, le directeur est informé qu'en raison des réductions des fonds des Affaires indiennes, les réparations du toit devront se limiter à celles qui sont « absolument nécessaires »²².

En 1908, selon l'inspecteur F. H. Paget, le pensionnat de Regina, en Saskatchewan, ressemble « plus à un endroit abandonné qu'à un établissement gouvernemental. » Le bâtiment est vieux, les planchers sont usés, le plâtre est brisé et la peinture s'écaille. Ni les enfants ni les dortoirs ne semblent propres et soignés²³. Il n'y a pas d'argent pour acheter de la peinture ou des couvre-lits, ou pour remplacer les matelas dont les ressorts sont brisés. D'après E. A. Green, un pasteur presbytérien de la région, comme les filles n'ont pas de salle de jeux, elles sont obligées de jouer dans les dortoirs; les tableaux noirs « sont une horreur et d'une grande inutilité ». De plus, le pensionnat est sous-financé comparativement aux écoles catholiques et méthodistes²⁴. L'année suivante, il est devenu évident que les dépendances sont sur le point de s'effondrer.

Toutefois, aucune réparation ne peut être apportée jusqu'à ce que l'avenir du pensionnat soit défini²⁵.

L'inspecteur Paget a des propos encore plus sévères à l'égard des pensionnats de la réserve des Gens-du-Sang, en Alberta. Il décrit le dortoir des garçons de l'école anglicane comme « un vieux bâtiment en rondins de deux étages, avec des plafonds bas et des murs non plâtrés, qui ne convient pas du tout aux fins auxquelles il est destiné. Il est sans aucun doute le pire bâtiment que j'ai visité pendant mes déplacements et il devrait être remplacé immédiatement. » En ce qui concerne l'école catholique, il écrit : « Le toit fuit et a besoin d'être réparé, la ventilation est déficiente et il n'y a aucun escalier de secours à l'extérieur, mais il y a de nombreux escaliers²⁶. » Seize ans plus tard, le bâtiment tient encore debout, mais il est encore plus délabré. Puisque Paget l'a condamné en 1908, aucune réparation importante n'y a été apportée depuis²⁷. Il faut attendre en 1927 pour que de nouvelles écoles catholiques et anglicanes soient construites près de Cardston afin de répondre aux besoins des membres de la réserve des Gens-du-Sang. Un inspecteur gouvernemental décrit les bâtiments comme étant de « première classe », mais remarque que « la pluie filtre au travers des briques dans les deux écoles²⁸. » En 1929, les vices des deux écoles sont devenus criants. À l'école anglicane, la corrosion bloque les conduites d'eau et un escalier de secours est nécessaire pour le bâtiment des filles. Il n'y a aucune corniche sur le toit et la pluie s'infiltré dans les murs. Un inspecteur du gouvernement écrit que « l'intérieur de l'école sera détruit si la situation ne change pas. » Lors d'averses intenses, l'eau continue de s'infiltrer dans les murs et tache le plâtre dans les deux écoles²⁹.

Dans le rapport annuel du ministère des Affaires indiennes de 1909, Jennie Cunningham, la directrice du pensionnat de File Hills, en Saskatchewan, écrit : « Au cours des deux dernières années, en été comme en hiver, dix garçons ont dormi dans une tente³⁰. » Il faut attendre encore deux ans avant qu'un ajout ne soit construit³¹.

En 1914, l'agent des Indiens Blewett décrit le pensionnat presbytérien de Kamsack, en Saskatchewan, de la façon suivante : « Dortoirs corrects, salles de jeux sales, toilettes sales. Nombreux élèves sales et mal habillés. Il semble que le départ à la retraite de madame Gilmour ait amorcé la dégradation de l'école qui, aujourd'hui, dans son état actuel, ne convient plus aux enfants. » Dans ses commentaires, Martin Benson note que le pensionnat semble aller « de mal en pis »³².

Les représentants des Églises connaissent bien les problèmes. En 1922, T. B. R. Westgate, le secrétaire régional de la Société missionnaire de l'Église d'Angleterre en Canada, inspecte les pensionnats anglicans des réserves de Péigan et des Gens-du-Sang et conclut que les deux doivent être remplacés. À Péigan, le chauffage est inadéquat, la cheminée peut s'écrouler à tout moment et les lits doivent être remplacés. Les bâtiments du pensionnat de la réserve des Gens-du-Sang sont « à presque tous les égards, inférieurs aux fins auxquelles ils sont destinés³³. » En 1923, Westgate rapporte l'état lamentable de trois autres pensionnats. Le pensionnat pour

garçons d'Alert Bay, en Colombie-Britannique, « est vieux, prend l'eau, laisse entrer les courants d'air et repose sur des charpentes qui, à certains endroits, sont totalement pourries. » Les bâtiments du pensionnat d'Onion Lake, en Saskatchewan « sont vieux, dangereux et démodés et ils ne peuvent d'aucune façon accueillir le nombre d'enfants qui attendent d'y être admis³⁴. » Quant aux bâtiments du pensionnat de Whitefish Lake, en Alberta, ils « sont médiocres et ne sont pas à la hauteur des normes établies par votre ministère³⁵. » L'état de ces pensionnats ne s'améliore pas. En janvier 1931, le directeur du pensionnat d'Alert Bay écrit que puisqu'« aucune mesure n'a encore été prise pour remédier aux problèmes de drainage et d'inondation », les orages ont une fois de plus entraîné l'inondation de la chaufferie³⁶. À l'automne de la même année, le directeur n'est toujours pas en mesure d'obtenir les fonds nécessaires pour imperméabiliser les murs extérieurs³⁷. En 1936, le lord-évêque anglican d'Athabasca dit des pensionnats de Whitefish Lake et de Wabasca, en Alberta, qu'ils sont « dans un état déplorable »³⁸. L'année suivante, N. P. L'Heureux, un agent des Indiens, écrit que même si certaines rénovations ont été apportées au pensionnat anglican de Wabasca, les bâtiments demeurent « impropres à l'occupation par quiconque »³⁹.

Au cours de la Grande Crise, les conditions empirent. En 1928, l'état du pensionnat à Mission, en Colombie-Britannique, est devenu si misérable que le sous-ministre Duncan Campbell Scott recommande sa fermeture jusqu'à la construction d'un nouveau pensionnat⁴⁰. Face à l'opposition de l'Église, il cède et des salles de classe temporaires sont construites⁴¹. À l'automne 1930, le bâtiment n'a toujours pas été remplacé et le nouveau directeur du pensionnat, le père T. J. Fahlman, décrit les conditions de vie comme « déplorables »⁴². En décembre 1930, l'inspecteur George Pragnell écrit qu'il craint « la possibilité d'un incendie » au pensionnat et recommande l'installation d'échelles de secours en corde dans le dortoir des garçons⁴³.

En mars 1931, l'agent des Indiens A. O'N. Daunt attire l'attention du Ministère sur la « nécessité absolue d'un nouveau pensionnat à Mission. Plusieurs années ont passé depuis la promesse d'un nouveau bâtiment. » Il fait remarquer que si le gouvernement n'avait pas promis la construction d'un nouveau pensionnat, l'Église aurait effectué des réparations de plus grande envergure. Daunt termine en affirmant : « Je refuse entièrement la responsabilité de tout ce qui pourrait arriver au pensionnat et aux élèves à l'avenir⁴⁴. » Il a promis de ne plus aborder le sujet, mais un mois plus tard, il signale qu'en raison d'une mauvaise étanchéité du bâtiment, « le vent entre par un mur et sort par l'autre; on peut apercevoir des couronnes de neige tout le long des murs et on peut même le sentir dans son cou lorsqu'on est au lit⁴⁵. » En 1933, l'inspecteur Pragnell rappelle au Ministère que le pensionnat de Mission « est un très vieux bâtiment qui n'est pas du tout facile de garder en bon état⁴⁶. »

Plus tard au cours de l'année, et sans aucun soutien du gouvernement fédéral, les oblats construisent un nouveau bâtiment à Mission. Ce dernier dispose d'une glacière, d'une laiterie, de salles de classe techniques, d'une cuisine et d'une réserve, d'une

salle à manger et d'un dortoir⁴⁷. Le projet est financé en partie par un important « legs d'un de ses premiers diplômés »⁴⁸. Tenant compte de cette nouvelle construction, les fonctionnaires du gouvernement fédéral décident qu'il n'est plus nécessaire de bâtir une nouvelle école à Mission⁴⁹. Malgré tout, ce n'est pas la fin des problèmes du pensionnat. Alors que les années 1930 touchent à leur fin, il apparaît évident que le système d'approvisionnement en eau est contaminé⁵⁰. Harold McGill, le directeur de la Division des affaires indiennes, déclare initialement qu'il n'y a aucun fonds dans le budget pour corriger le problème⁵¹. Par la suite, une somme est trouvée pour reconstruire le réservoir avant la fin de l'année⁵².

En 1935, selon l'archevêque catholique Sinnott, l'école de Sandy Bay, au Manitoba « non seulement ne répond pas aux besoins de la réserve, mais est dans un état honteux, pour ne pas dire dégoûtant. » Le pensionnat a besoin d'importantes rénovations ou d'être entièrement remplacé⁵³. Deux ans plus tard, lorsque la Chambre de commerce de Gladstone, au Manitoba, apprend que le pensionnat sera peut-être condamné et reconstruit ailleurs, V. A. Vincent, le secrétaire-trésorier, communique avec les Affaires indiennes pour demander si le pensionnat pouvait être construit près de Gladstone étant donné que la ville « n'a bénéficié d'aucun bâtiment gouvernemental⁵⁴. »

Oliver Strapp, le directeur de l'école Mount Elgin, soumet une évaluation des réparations nécessaires en 1937. La salle de bains des élèves, qui a été installée par mesure d'urgence plusieurs années auparavant, a une ventilation déficiente et les murs de la salle à manger et de la salle de lecture des garçons ont besoin d'être replâtrés; les murs de la salle de jeux des garçons laissent l'eau s'infiltrer lorsqu'il pleut; tous les dortoirs ont besoin qu'un système de ventilation convenable soit installé; les escaliers sont en mauvais état; il faut réparer le toit; et les tours ornementales du bâtiment vacillent lorsqu'il y a de grands vents, ce qui contribue au bris du plâtre à l'intérieur⁵⁵.

À la fin des années 1930, on découvre que les solives et les poutres qui supportent le plancher du pensionnat de Pine Creek, au Manitoba, s'enfoncent dans le sol. L'agent des Indiens de la région conclut que la situation est « urgente et dangereuse »⁵⁶. Ce pensionnat a été construit en 1899 sans l'intervention du gouvernement⁵⁷. En 1939, les inspecteurs attribuent plusieurs des problèmes à la mauvaise construction du bâtiment. Selon un architecte du gouvernement, en raison de l'âge du bâtiment et du nombre de vices, il ne vaut pas la peine de le réparer. Même des mesures qui arrêteraient la détérioration du bâtiment seraient coûteuses⁵⁸. Malgré tout, le gouvernement en autorise la réparation plutôt que de construire un nouveau pensionnat⁵⁹.

Hygiène et eau potable

Les problèmes continuels concernant l'hygiène et l'approvisionnement en eau illustrent le manque de planification qui caractérise l'établissement des pensionnats.

En 1904, les commentaires de David Laird, commissaire des Indiens, se font l'écho de ceux émis par Martin Benson en 1897 concernant le mauvais emplacement de nombreux pensionnats, lorsqu'il écrit que l'emplacement semble « avoir été choisi sans égard pour l'approvisionnement d'eau et le drainage. Je ne veux mentionner aucune école en particulier, mais j'ai insisté à plusieurs endroits sur le besoin d'une meilleure protection contre l'incendie ».⁶⁰

Les problèmes d'hygiène sont très communs dans les rapports sur les pensionnats au XIX^e siècle. En 1892, J. W. Butler de l'orphelinat MacDougall de Morley, situé dans ce qui est maintenant l'Alberta, informe A. Sutherland, le directeur de la Société missionnaire méthodiste, que l'« hébergement au pensionnat » est inadéquat. Il y a un besoin urgent « de toilettes et de salles de bains pour les garçons et pour les filles⁶¹. » L'année suivante, un inspecteur décrit l'égout du pensionnat presbytérien de Kamsack comme « une menace pour la santé de tous les occupants du bâtiment. » Il recommande d'enlever l'égout ainsi que le sol sous l'égout, puisqu'il a été contaminé par les fuites⁶². Le docteur M. M. Seymour indique qu'un test effectué en 1897 au pensionnat de Qu'Appelle, dans ce qui est aujourd'hui la Saskatchewan, a révélé que l'eau potable était « contaminée par des matières organiques... c'est-à-dire des excréments, et que sa consommation doit être condamnée. » Cette conclusion justifie la critique que Seymour formulait depuis longtemps selon laquelle la « présente disposition des toilettes et l'évacuation des eaux d'égout contaminent le sol à proximité des puits⁶³. »

Les choses ne vont pas vraiment mieux à l'école de Red Deer. En 1896, le directeur C. E. Somerset relate les faits suivants :

L'approvisionnement d'eau est très mauvais, et nous n'avons qu'un petit puits pouvant contenir environ vingt gallons, et il est à sec trois fois par jour en moyenne. Nous avons aussi deux grands réservoirs pour collecter l'eau des pluies venant des toits. Ayant si peu d'eau, il nous faut aller en chercher à la rivière dans des tonneaux, ce qui exige beaucoup de travail et nous fait perdre beaucoup de temps⁶⁴.

C'est en 1901 que M. Somerset signale que « Notre approvisionnement d'eau est maintenant très satisfaisant. Avec notre pompe à vapeur nous tirons de la rivière La Biche toute l'eau dont nous pouvons avoir besoins [sic]⁶⁵. »

Dans son rapport de 1897, Martin Benson commente également la piètre qualité des toilettes dans les écoles industrielles. Il écrit que le directeur de l'école de Brandon, au Manitoba « se plaint constamment de l'odeur nauséabonde émanant de ces toilettes. » Benson recommande donc de remplacer ces toilettes par des « fosses d'aisances » où il est possible de se rendre par un passage couvert en hiver⁶⁶. Comme très peu de pensionnats disposent de douches, dit-il, il a déjà vu « huit ou dix garçons se laver dans la même eau dans un bain ordinaire. Il n'y avait pas beaucoup d'eau et à la toute fin, elle était très sale⁶⁷. »

Le problème ne se limite pas aux provinces de l'Ouest ou au XIX^e siècle. En 1901, l'analyse d'un échantillon d'eau sur quatre prélevé à l'école Mount Elgin à Muncey prouve que l'eau y était « manifestement mauvaise et probablement dangereuse. » Le problème découle probablement du fait que le sol recouvrant le drain par lequel l'eau passe lors du pompage est couvert de fumier utilisé pour la fertilisation⁶⁸. En 1902, Benson souligne par ailleurs qu'à l'école Mount Elgin, les garçons ne disposent d'aucune « installation pour se laver à l'exception de l'eau de la rivière Thames en été et de bassines en hiver, et se lavent ainsi le matin à la pompe. » Il recommande que les baignoires des filles soient placées dans la buanderie⁶⁹. Au cours de l'année précédente, le directeur du pensionnat de Battleford rapporte : « Notre puits principal nous ayant manqué nous sommes à relier la distribution d'eau de l'établissement à une excellente source qui se trouve à une courte distance. Il y a déjà quelque temps que nous nous alimentons à cette source en en faisant charroyer l'eau. Celle-ci est de bonne qualité et en abondance⁷⁰. »

Selon le pasteur presbytérien E. A. Henry, en 1908, au pensionnat de Regina, « chaque cuillère d'eau pour un grand bâtiment devait être rapportée dans des seaux d'un puits éloigné. » Par conséquent, il arrive que les élèves ne puissent pas prendre leur bain⁷¹. En 1915, le directeur du pensionnat de Birtle, au Manitoba, fait remarquer l'insuffisance de l'alimentation en eau du bâtiment⁷². En 1927, le réseau d'évacuation des eaux d'égout du pensionnat de Sandy Bay, au Manitoba, est « tout à fait insatisfaisant » et nécessite des réparations immédiates⁷³.

Il y a constamment des problèmes avec le réseau sanitaire du pensionnat catholique de Kenora, en Ontario. Dans un rapport de 1927, on note que « la toilette à l'extérieur du bâtiment est d'une grande insalubrité et située trop près de l'école⁷⁴. » En 1932, le ministère de la Santé de l'Ontario se plaint que les égouts du pensionnat polluent le lac des Bois⁷⁵. En 1939, il y a une épidémie de grippe intestinale au pensionnat : deux élèves sont hospitalisés et vingt-quatre autres sont malades. L'agent des Indiens Frank Edwards lie l'épidémie aux problèmes du système d'évacuation des eaux d'égout, qui, selon lui, débordent dans le lac⁷⁶. L'année suivante, Edwards signale que le système d'évacuation ne fonctionne pas et que l'eau des robinets de la salle de jeu et de la salle à manger « n'est pas bonne⁷⁷. »

En juin 1927, à Kamloops en Colombie-Britannique, à la demande du directeur J. McGuire, le médecin du service de santé M. G. Archibald inspecte le pensionnat. Il rapporte que la salle de jeux des garçons, située dans l'ancienne buanderie, est « des plus inadéquates et des plus insalubres. » Les planchers en bois sont trempés, tout comme le sol sur lequel la salle est construite. Il suppose que la pièce a contribué au développement d'« une multitude d'infections, de rhumes, de bronchites et de pneumonies au cours de l'hiver précédent. » Les dortoirs des garçons plus vieux représentent « à peine une amélioration » et sont « froids en hiver et absolument inadéquats aux fins auxquelles ils sont destinés. » La salle de bains est « résolument

délabrée et insalubre. » Il garde ses mots les plus crus pour les toilettes extérieures, qui sont « dans un état délabré et pourries; le sol autour est saturé des eaux usées et la puanteur qui s'en dégage est insoutenable. Ces toilettes représentent une réelle menace à la santé des enfants et ne correspondent pas du tout aux appareils d'une école moderne. » Il recommande leur destruction immédiate⁷⁸.

McGuire souhaite utiliser le rapport pour amener les Affaires indiennes à payer les travaux d'améliorations du pensionnat. Lorsqu'il le remet à l'inspecteur des agences indiennes de la région, il indique : « Considérons-nous comme incroyablement chanceux d'avoir réussi à faire ces inspections sans que les nouvelles se répandent parmi les Indiens. Le moment qui se rapproche le plus de cette situation est lorsque Joe Jules a retiré son fils du pensionnat, pendant la période froide⁷⁹. »

En 1930, le gouvernement est forcé d'envisager la reconstruction du pensionnat de Sandy Bay. Le bâtiment actuel ne dispose d'aucun approvisionnement permanent en eau et selon W. M. Graham, commissaire des Indiens, « il n'y a aucune possibilité de pratiquer l'agriculture » là où se trouve le pensionnat⁸⁰. Quatre ans plus tard, le directeur du pensionnat de Sandy Bay déclare que la situation est urgente. Pendant l'hiver, on se sert d'un traîneau pour apporter de l'eau du lac avoisinant. Il affirme : « Ce printemps, nous sommes plus mal pris que jamais, étant donné que nous n'avons pas notre quantité habituelle d'eau de pluie. Jusqu'à maintenant, nous n'avons qu'un seul tonneau rempli de l'eau du toit qui, soit dit en passant, est loin d'être potable. » Par conséquent, trois réservoirs d'eau doivent être apportés du lac jusqu'au pensionnat tous les jours. Le directeur demande au Ministère de fournir un camion, un réservoir et une pompe, comme solution temporaire⁸¹.

Un manteau de fourrure en classe : les défaillances des systèmes de chauffage

Les systèmes de chauffage sont souvent aussi inefficaces que les réseaux d'égouts. Sœur Félician décrit le pensionnat de Williams Lake, en Colombie-Britannique, dans les années 1890, de la manière suivante :

En vain, nous avons couru à l'intérieur pour nous tenir au chaud; nous frissonnons et claquons des dents sans pouvoir nous contrôler. Le réfectoire est la pièce la plus froide. Le four a grondé jusqu'à ce que l'on croit que la cheminée était en feu, et pourtant la pièce est demeurée glaciale. La viande, le café, tout était gelé et sœur Saint-Fabian a dû rassembler toutes ses forces pour couper le steak de bœuf, qui était dur comme de la roche. En refroidissant, les assiettes sont restées collées à la table. Les nuits sont glaciales⁸².

En 1897, au pensionnat de Kamsack, situé dans ce qui est aujourd'hui la Saskatchewan, l'enseignante porte un manteau de fourrure en classe, l'eau dans la carafe reste gelée toute la journée et les machines à coudre ne peuvent pas fonctionner parce qu'il fait trop froid à l'intérieur⁸³. En 1899, le nouveau directeur de l'école de Brandon, T. Ferrier, se plaint que le système de chauffage

par les diverses expériences qu'on a faites pour le faire fonctionner on l'a tant mutilé dans ses diverses parties qu'il n'est plus dans son état primitif. L'allonge de l'édifice principal est chauffée par deux autres fournaies, dont les tuyaux disjoints, les portes brisées, les ventilateurs et les grilles endommagés, empêchent la circulation de l'air⁸⁴.

Le pensionnat de Calgary ouvre en 1896⁸⁵. Selon son directeur, George Hogbin, l'extérieur a majoritairement été recouvert de « planches » (revêtement de bois) à l'origine. En 1904, on a posé des lattes et du plâtre, et il est maintenant possible « de tenir la maison assez chaude, ce qui était impossible auparavant ». Les bains sont déplacés du sous-sol au dernier étage et les élèves, qui « avaient à grimper jusqu'au haut de l'édifice, passant à chaque porte du dehors, pour atteindre leur [sic] dortoirs » n'ont plus à le faire⁸⁶. Malgré tout, les problèmes de chauffage continuent. En 1906, Hogbin signale que le travail en classe « se fait régulièrement durant l'hiver, c'est-à-dire lorsque la température dans la classe le permet. À raison des défauts dont je me suis souvent plaint, dans notre appareil de chauffage, on trouve parfois que la salle de classe est si froide que nous ne pouvons nous en servir⁸⁷. »

Le directeur du pensionnat de Regina conclut en 1904 :

Notre système de chauffage est loin d'être parfait. Nous avons consommé, l'an dernier, tout près de 300 tonnes de charbon mou, et cependant ce fut tout juste pour obtenir la chaleur suffisante. Le genre d'architecture de l'école rend le chauffage très difficile au moyen de l'air chaud, surtout aux jours de grands vents, comme cela arriva souvent l'hiver dernier⁸⁸.

En 1908, en raison d'une pénurie de charbon, le pensionnat doit être chauffé avec de la paille, ce qui laisse une fine couche de cendres de paille partout dans le bâtiment⁸⁹.

En 1927, la chaudière du pensionnat de Birtle, au Manitoba, est en si mauvais état qu'elle ne peut plus établir la température du bâtiment à plus de 50 degrés Fahrenheit (10 degrés Celsius) en hiver. De plus, il n'y a pas d'approvisionnement en eau chaude. Selon le directeur, H. B. Currie, « Toute l'eau chaude nécessaire pour les bains des quatre-vingt-dix élèves et du personnel doit être transportée dans des seaux de la cuisine aux salles de bain, un ou deux étages plus haut⁹⁰. »

Cela dit, tous les pensionnats ne sont pas dans un état de délabrement. En 1908, alors qu'il déplore l'état des pensionnats de Regina et de la réserve des Gens-du-Sang, l'inspecteur Paget juge que les bâtiments du pensionnat de Battleford, en Saskatchewan, (exploité par l'Église anglicane) sont en bon état, propres et soignés. Selon lui, l'école de

Brandon (exploitée par les méthodistes) est « très bien gérée » et ses bâtiments sont « méticuleusement propres et soignés »⁹¹. Dans un rapport de 1920, W. M. Graham, après avoir critiqué la gestion du pensionnat de Gleichen, en Alberta, fait remarquer que le pensionnat de Hobbema, en Alberta, même s'il est vieux, est « impeccablement propre ». Il qualifie le pensionnat de St. Albert, en Alberta, de « magnifique », « le meilleur établissement indien que j'ai visité, grand, aéré et bien éclairé. On ne pourrait pas trouver de meilleurs lits ou draps. Il n'y a pas de surpopulation et la nourriture est bonne et saine. » Il en va de même pour le pensionnat de Cluny, en Alberta, qui était « grand, aéré et bien éclairé... Rien dans l'établissement ne peut faire l'objet d'une plainte, même si quelqu'un cherchait un problème⁹². »

Bien qu'il y ait de nombreux autres exemples d'évaluations positives de pensionnats, l'évaluation la plus révélatrice de la qualité globale des pensionnats canadiens figure dans un long mémoire que le surintendant du bien-être et de la formation, R. A. Hoey, rédige en 1940. Il estime que depuis leur établissement, le gouvernement canadien a investi dix millions de dollars dans les pensionnats indiens⁹³. Il affirme que depuis ses débuts aux Affaires indiennes, en décembre 1936, il n'y a jamais eu « suffisamment de fonds pour effectuer les réparations nécessaires à nos pensionnats. » Par conséquent, les pensionnats appartenant au gouvernement ou aux Églises sont « dans un état assez décrépit » et « représentent un risque élevé d'incendie. » Il attribue la faute de « l'état général de nos pensionnats » à leur « mauvaise construction. » Les bâtiments ne « respectent pas les normes minimales en matière de construction des bâtiments publics, particulièrement les établissements pour l'éducation des enfants. »

Il fait remarquer qu'en raison de la mauvaise maçonnerie des pensionnats de Shubenacadie, en Nouvelle-Écosse, et d'Alert Bay, en Colombie-Britannique, l'eau de pluie s'infiltre constamment dans les murs. Les deux bâtiments sont ouverts depuis seulement dix ans. La fondation du pensionnat de Birtle, également ouvert dix ans plus tôt, s'enfonce dans le sol. De mauvaises gouttières font en sorte que la façade nord du pensionnat presbytérien de Kenora tombe en ruines. Le toit du pensionnat de Lytton, en Colombie-Britannique, construit douze ans auparavant, fuit et a besoin de réparations. Au cours des trois années précédentes, le Ministère a apporté des améliorations à l'approvisionnement en eau de neuf pensionnats. Toutefois, il y a « encore de nombreux pensionnats où l'approvisionnement en eau est totalement inadéquat. » Il note par ailleurs de graves pénuries au pensionnat de Chapleau, en Ontario, à l'école de Brandon et au pensionnat de Sandy Bay, au Manitoba.

La liste des désastres de Hoey se poursuit : l'école de Portage la Prairie, au Manitoba, a besoin d'une station de traitement des eaux usées; le pensionnat de Pine Creek, au Manitoba, est sur le point de s'écrouler et nécessite encore d'importantes réparations; le pensionnat de Round Lake, en Saskatchewan, est l'« un de nos pensionnats les plus délabrés et insalubres en ce moment »; le pensionnat de Delmas, en Saskatchewan, est « dans un état piteux », tout comme les pensionnats de Wabasca, de Whitefish Lake

et de Sturgeon Lake, en Alberta; les pensionnats anglicans et catholiques romains à Brocket, en Alberta, sont si bizarrement construits qu'ils branlent et oscillent lors de grands vents; et le pensionnat de Squamish, en Colombie-Britannique, présente « un risque élevé d'incendie. »

L'emplacement de certains pensionnats défie toute logique. Après avoir souligné que le pensionnat d'Elkhorn, au Manitoba, a été fermé au cours de la Première Guerre mondiale, Hoey commente qu'« il est difficile de comprendre à ce jour pourquoi il a été jamais rouvert. » La majorité des élèves des pensionnats du Sud-Ouest du Manitoba viennent du Nord et « les coûts associés au transport sont très importants. » J. F. Woodsworth, le directeur de l'école d'Edmonton, en Alberta, est considéré comme l'« un de nos meilleurs directeurs », mais même s'il était autorisé à recruter des élèves de la côte de la Colombie-Britannique, au cours des dernières années, il n'a pas réussi à remplir une école « qui coûte plus cher à construire que n'importe quelle autre école de notre système. »

Hoey recommande au gouvernement de fermer douze pensionnats : au Manitoba, ceux de Portage la Prairie et de Pine Creek; en Saskatchewan, ceux de Round Lake et de Delmas; en Alberta, ceux de Wabasca, de Whitefish Lake, de Sturgeon Lake et deux autres à Brocket; en Colombie-Britannique, ceux de Kitimaat, de Port Simpson et de Squamish. Il recommande également que le gouvernement transfère les fonds de la résidence St. Paul's au Yukon, où la majorité des élèves sont métis, à l'administration du Yukon et justifie ses propos en disant « Il ne s'agit en aucun cas d'un pensionnat indien : depuis les débuts du pensionnat, il n'y a eu la présence d'aucun élève indien. » Il veut remplacer les pensionnats dont il a recommandé la fermeture par au moins vingt-cinq salles de classe d'externats. Cette politique de fermeture des pensionnats est celle que Hoey continue de défendre jusque dans les années 1940⁹⁴.

Le surintendant Hoey s'excuse de la longueur de son mémoire. Il s'explique : « Je suis très préoccupé, cependant, par les conditions de nos pensionnats depuis que je travaille pour le Ministère, et par mon incapacité à garder ces pensionnats dans un état acceptable et efficace⁹⁵. »

Une des révélations les plus alarmantes du mémoire est la déclaration de Hoey selon laquelle il est « personnellement d'avis qu'aucun pensionnat ne devrait être construit à l'avenir – qu'il soit nouveau ou conçu pour en remplacer un autre – à moins que la construction soit à l'épreuve des flammes⁹⁶. » Le fait que la résistance au feu ne fasse pas déjà partie des normes de construction établies est un réquisitoire contre la politique du gouvernement, en particulier vu la quantité d'incendies survenus dans les pensionnats.

CHAPITRE 18

Le feu, un danger mortel dans les pensionnats : 1867–1939

A 3 h le 28 septembre 1873, le directeur du pensionnat de Shingwauk, E. F. Wilson est réveillé par le son des garçons qui courent dans le dortoir juste au-dessus de sa chambre. Il ouvre la porte et découvre que des flammes s'élèvent à l'arrière du pensionnat, provenant apparemment du grenier, lequel est accessible par un escalier extérieur. Tous crient « Au feu! » et semblent se précipiter désespérément.

Les efforts déployés ne permettent pas d'éteindre les flammes avec l'eau tirée d'une rivière avoisinante. Heureusement, il n'y a aucun décès, mais le pensionnat, qui avait ouvert ses portes seulement six jours plus tôt à Garden River, en Ontario, est détruit¹. La fille de Wilson meurt quelques jours plus tard d'une maladie non liée à l'incendie². Pour Wilson, cette période représente une dure épreuve : « Nous soupçonnions un incendie criminel et ne savions pas en qui avoir confiance. Ma petite fille était morte et ma femme semblait se mourir³. » Malgré ces tragédies, il lance une nouvelle campagne de financement, et ouvre un nouveau pensionnat à Shingwauk, près de Sault Ste. Marie, en Ontario, en 1875⁴.

L'incendie de Shingwauk souligne l'important risque que représente le feu vers la fin du XIX^e siècle. Les pensionnats ne sont pas bien construits et sont isolés en cas d'incendie. De nombreux pensionnats sont faits en bois. Les poêles à bois et au charbon utilisés pour chauffer les bâtiments peuvent projeter des étincelles susceptibles de causer un incendie. La chaleur est transmise d'une pièce à l'autre par des tuyaux qui sont eux-mêmes une source potentielle d'incendie. La plupart des écoles sont loin des sources d'électricité et, pendant des années, la majorité d'entre elles sont éclairées à l'aide de lampes à gaz. Par exemple, au pensionnat de Yale, en Colombie-Britannique, en 1908 : « L'éclairage se fait presque entièrement au moyen de lampes à pétrole. Ces lampes sont attachées aux murs ou aux plafonds, dans les chambres occupées par les enfants ou dans les corridors. Dans la chapelle on se sert de chandelles en sus des lampes, et les institutrices s'en servent aussi⁵. »

L'incendie de janvier 1904 qui détruit l'école de Qu'Appelle prend naissance dans la lampisterie de l'école qui comprend 150 lampes en plus d'un approvisionnement de kérosène et d'autres matières inflammables. En étudiant l'incendie, le fonctionnaire

du ministère des Affaires indiennes, Martin Benson, note que même si l'incendie avait été causé accidentellement, l'administration de l'école avait été imprudente en ne bloquant pas l'accès à la pièce aux élèves⁶.

Au fil du temps, la plupart des écoles font l'acquisition de générateurs électriques, mais la mauvaise qualité des circuits cause souvent des incendies. Un court-circuit électrique est à la source d'un incendie qui détruit l'école reconstruite de Qu'Appelle en 1932⁷. Une inspection en 1938 du pensionnat de Cranbrook, en Colombie-Britannique, permet de constater que la mauvaise condition des murs de plâtre du bâtiment signifie qu'en cas d'incendie, les flammes se répandraient dans les murs et les plafonds où il manque du plâtre et sous les planchers dans l'ensemble du bâtiment avant que quelqu'un ne s'en rende compte⁸. Les efforts pour contrôler le comportement des élèves augmentent également les risques d'incendie. Le directeur de l'école de Shubenacadie, en Nouvelle-Écosse, J. P. Mackey, croit qu'un incendie dans la chaufferie en 1936 a pu être causé par des garçons qui s'y faufilaient pour fumer des cigarettes et y jetaient leurs mégots pour éviter d'être découverts⁹. Certains incendies sont délibérément allumés par les élèves. Bien qu'il n'ait jamais été officiellement déterminé que l'incendie du pensionnat de Shingwauk de 1873 est attribuable à un incendiaire, des rapports indiquent que l'incendie a été provoqué par les membres d'une bande. Selon certains récits, les opposants de l'école sont contre l'éducation anglophone. D'autres racontent qu'ils s'opposent au changement culturel que l'école présente, et certains disaient que les incendiaires en veulent personnellement à Wilson¹⁰.

À partir des dossiers produits et disponibles, la Commission de vérité et réconciliation du Canada a déterminé qu'au moins 37 écoles ont été détruites par des incendies entre 1867 et 1939. Pendant cette période, il n'y a jamais eu plus de 80 écoles en exploitation en même temps (voir le tableau 18.1). De plus, au moins 32 dépendances ont été détruites par un incendie pendant cette période (voir le tableau 18.2). On recense également au moins 48 incendies supplémentaires (voir le tableau 18.3). On a soupçonné ou prouvé qu'au moins 26 de ces 117 incendies ont été allumés délibérément (voir le tableau 18.4).

Trois incendies tragiques ont eu lieu pendant cette période (de 1867 à 1939). L'incendie de 1905 à Saint-Paul-des-Métis, dans ce qui est maintenant l'Alberta, a fait une victime¹¹, l'incendie de 1927 au pensionnat de Beauval, en Saskatchewan, a fait 20 victimes¹², et l'incendie de 1930 au pensionnat de Cross Lake, au Manitoba, a fait 13 victimes¹³. De plus, dans trois incidents distincts (Middlechurch, au Manitoba, 1895¹⁴, Beauval, 1909¹⁵, et Fort Resolution, dans les Territoires du Nord-Ouest, 1924¹⁶), des élèves sont morts de brûlures lorsque des incendies de broyeurs de déchets mettent le feu à leurs vêtements. Il semble également qu'une fille du pensionnat d'Ahousat, de la Colombie-Britannique, a succombé à des blessures liées à l'incendie en 1916¹⁷.

Même lorsqu'il n'y a pas de décès, les incendies peuvent être dévastateurs. Lorsqu'un incendie détruit l'école anglicane de Wabasca, en Alberta (également connu sous le nom de Lake Wapuskow) en 1903, le personnel et les enfants perdent tout perdu sauf leurs vêtements de nuit¹⁸. Après un incendie à l'école de Kamloops, en Colombie-Britannique, en 1925, une sœur des Sœurs de Sainte-Anne s'exprime ainsi : « Tous nos vêtements, notre bibliothèque, et nos objets de valeur acquis pendant les 50 ans de service y ont tous passé¹⁹. » Lorsqu'un incendie détruit le pensionnat de Qu'Appelle en 1932, les garçons réussissent à sauver certains vêtements et articles de literie, mais les filles, qui sont à l'Église lorsque l'incendie a éclaté, perdent tout sauf les vêtements qu'elles portent²⁰.

Tableau 18.1 Pensionnats détruits par les flammes : 1867 à 1939 (L'appartenance religieuse est précisée lorsqu'il existe deux pensionnats dans un même endroit.)

Île-à-la-Crosse, Territoires du Nord-Ouest (maintenant Saskatchewan) (1867) ¹
Pensionnat de Shingwauk, Garden River, Ontario (1873) ²
Wikwemikong, sur l'île Manitoulin, Ontario, pensionnat pour garçons et filles (1885) ³
Institut Coqualeetza, Chilliwack, Colombie-Britannique (1892) ⁴
École catholique romaine d'Onion Lake, Territoires du Nord-Ouest (maintenant Saskatchewan) (1894) ⁵
Fort William, Ontario, orphelinat (1894) ⁶
Elkhorn, Manitoba (1895) ⁷
Institut Mohawk, Brantford, Ontario (1903) ⁸
École anglicane à Wabasca, Territoires du Nord-Ouest (maintenant Alberta) (1903) ⁹
Qu'Appelle, Territoires du Nord-Ouest (maintenant Saskatchewan) (1904) ¹⁰
Saint-Paul-des-Métis, Alberta (1905) (Un élève est décédé dans cet incendie ¹¹ .)
Kitimaat, Colombie-Britannique, pensionnat pour filles (1906) ¹²
Pensionnat de Rupert's Land, Middlechurch, Manitoba (1906) ¹³
Wikwemikong, île Manitoulin, Ontario, pensionnat pour filles (1911) ¹⁴
Norway House, Manitoba (1913) ¹⁵
Fort Vermilion, Alberta (1914) ¹⁶
Alberni, Colombie-Britannique (1917) ¹⁷
Ahousesat, Colombie-Britannique (1917) ¹⁸
Sechelt, Colombie-Britannique (1917) ¹⁹
Île-à-la-Crosse, Saskatchewan (1920) ²⁰
Lac La Ronge, Saskatchewan (1920) ²¹
Pensionnat pour filles de Crosby, Port Simpson, Colombie-Britannique (1921) ²²
Joussard, Alberta (1923) ²³
Kamloops, Colombie-Britannique (1925) ²⁴
Île-à-la-Crosse, Saskatchewan (1925) ²⁵

Beauval, Saskatchewan (1927)²⁶ (Dix-neuf élèves et un membre du personnel sont décédés dans cet incendie²⁷.)

Gleichen, Alberta (1928)²⁸

École catholique romaine d'Onion Lake, Saskatchewan (1928)²⁹

Gordon's Reserve, Saskatchewan (1929)³⁰

Cross Lake, Manitoba (1930) (Douze élèves et un membre du personnel sont décédés dans cet incendie³¹.)

Qu'Appelle, Saskatchewan (1932)³²

Fort Vermilion, Alberta (1932)³³

École anglicane à Le Pas, Manitoba (1933)³⁴

Alberni, Colombie-Britannique (1937)³⁵

Carcross, Territoire du Yukon (1939)³⁶

Fort Albany, Ontario (1939)³⁷

Tableau 18.2 Dépendances détruites par les flammes : 1867 à 1939 (L'appartenance religieuse de l'école est précisée lorsqu'il existe deux écoles dans un même endroit.)

Mount Elgin à Muncey, Ontario, maison de récréation (1889)¹

Battleford, Saskatchewan, atelier du charpentier (1894)²

Elkhorn, Manitoba, dortoir des filles (1895)³

Old Sun's, T'suu Tina, Territoires du Nord-Ouest (maintenant Alberta), écurie (1896)⁴

Mission, Colombie-Britannique, buanderie (1896)⁵

Metlakatla, Colombie-Britannique, dortoir des filles, buanderie et ateliers de l'école (1901)⁶

Institut mohawk, Brantford, Ontario, granges (1903)⁷

Institut mohawk, Brantford, Ontario, dortoir temporaire des garçons (1903)⁸

Birtle, Manitoba, écurie (1903)⁹

Institut de Coqualeetza, Chilliwack, Colombie-Britannique, plusieurs dépendances (1906)¹⁰

Hay River, Territoire du Nord-Ouest, poulailler (1907)¹¹

Mount Elgin, Muncey, Ontario, maison de récréation des garçons (1907)¹²

Duck Lake, Saskatchewan, station de pompage (1913)¹³

Mount Elgin, Muncey, Ontario, granges (1915)¹⁴

Gleichen, Alberta, buanderie (1921)¹⁵

Round Lake, Saskatchewan, classes (1923)¹⁶

École anglicane sur la réserve de Peigan, Brocket, Alberta, maison du directeur (1925)¹⁷

Chapleau, Ontario, ancienne école (1926)¹⁸

Duck Lake, Saskatchewan, ancienne école (1926)¹⁹

Lestock, Saskatchewan, buanderie et garage (1931)²⁰ (L'ingénieur de l'école a été blessé dans l'incendie et le gouvernement a refusé de payer ses factures de soins médicaux, disant qu'elles relevaient de la responsabilité de l'Église²¹.)

Blue Quills, Alberta, écurie (1928) ²²
Spanish, Ontario, école pour garçons, poulailler (1930) ²³
Shingle Point, Territoire du Yukon, résidence du directeur (1934) ²⁴
École anglicane d'Onion Lake, résidence du directeur (1934) ²⁵
Birtle, Manitoba, poulailler (1934) ²⁶
File Hills, Saskatchewan, poulailler (1935) ²⁷
Fraser Lake, Colombie-Britannique, porcherie (1935) ²⁸
Fort Resolution, Territoires du Nord-Ouest, centrale électrique (1936) ²⁹ (Bien qu'il n'y ait eu aucun décès, deux personnes ont été gravement brûlées lors de l'incendie ³⁰ .)
École catholique romaine de Fort George, Québec, buanderie (1938) ³¹
École catholique romaine de Kenora, Ontario, résidence du personnel (1938) ³²
École anglicane d'Onion Lake, Saskatchewan, station de pompage (1939) ³³
École catholique romaine de Kenora, Ontario, résidence des prêtres (1939) ³⁴

Tableau 18.3 Incendies supplémentaires signalés qui n'ont pas détruit de bâtiments (L'appartenance religieuse de l'école est précisée lorsqu'il existe deux écoles dans un même endroit.)

Battleford, Saskatchewan (1885) ¹
Wikwemikong, île Manitoulin, Ontario, pensionnat pour filles (1888) ²
Pensionnat de Shingwauk, Sault Ste. Marie, Ontario, 1889 ³
École anglicane de la Réserve des Gens-du-Sang, Territoires du Nord-Ouest (maintenant Alberta) (1895) ⁴
Île Kuper, Colombie-Britannique (1895) ⁵
Metlakatla, Colombie-Britannique, bâtiment principal (1899) ⁶
Red Deer, Territoires du Nord-Ouest (maintenant Alberta), porcherie (1899) ⁷
Birtle, Manitoba, sous-sol (1901) ⁸
Pensionnat de Rupert's Land à Middlechurch, Manitoba, buanderie et cuisine (deux incendies distincts, à deux jours d'intervalle) (1903) ⁹
Mount Elgin, Muncey, Ontario, cuisine (1906) ¹⁰
Elkhorn, Manitoba (1908) ¹¹
Mount Elgin, Muncey, Ontario, grange (1908) ¹²
École presbytérienne à Kamsack, Saskatchewan (1913) ¹³
Alberni, Colombie-Britannique (1913) ¹⁴
École catholique romaine d'Onion Lake, Saskatchewan (1913) ¹⁵
Qu'Appelle, Saskatchewan (1914) ¹⁶
St. Albert, Alberta (1917) ¹⁷
Duck Lake, Saskatchewan (1917) ¹⁸
Alert Bay, Colombie-Britannique (1918) ¹⁹
Mount Elgin, Muncey, Ontario, cuisine (1922) ²⁰

Fraser Lake, Colombie-Britannique (1923)²¹

Fort Resolution, Territoires du Nord-Ouest (1923)²²

Alert Bay, Colombie-Britannique (1924)²³

Birtle, Manitoba, dortoir des garçons (1925)²⁴

Marieval, Saskatchewan (1926)²⁵

McIntosh, Ontario, buanderie (1927)²⁶

Morley, Alberta (1927)²⁷

École anglicane d'Onion Lake, Saskatchewan (1928)²⁸

Mission, Colombie-Britannique (1928)²⁹

École anglicane à Le Pas, Manitoba (1929)³⁰

Fort Resolution, Territoires du Nord-Ouest (1929)³¹

Blue Quills, Alberta (1929)³²

Pine Creek, Manitoba (1930)³³

École anglicane d'Onion Lake, Saskatchewan (1930)³⁴

Hay River, Territoires du Nord-Ouest, buanderie (1931)³⁵

Blue Quills, Alberta (1932)³⁶

Grouard, Alberta (1932)³⁷

Grouard, Alberta (1933)³⁸

Fort Resolution, Territoires du Nord-Ouest (1933)³⁹

Cluny, Alberta (1933)⁴⁰

Morley, Alberta (1935)⁴¹

Hay River, Territoires du Nord-Ouest, toit de l'école (1935)⁴²

Shubenacadie, Nouvelle-Écosse, chaufferie (1936)⁴³

Sioux Lookout, Ontario, salle des machines (1936)⁴⁴

Morley, Alberta, écuries (1938)⁴⁵

Fraser Lake, Colombie-Britannique, buanderie (1938)⁴⁶

Alert Bay, Colombie-Britannique, dortoir des garçons et salle de séjour (1939)⁴⁷

Fraser Lake, Colombie-Britannique, buanderie et toit (1939)⁴⁸

Tableau 18.4 Incendies (soupçonnés ou prouvés) dans les écoles qui ont été allumés délibérément. (L'appartenance religieuse de l'école est précisée lorsqu'il existe deux écoles dans un même endroit.)

Pensionnat de Shingwauk à Garden River, Ontario (1873)¹

Wikwemikong, île Manitoulin, Ontario, pensionnat pour filles (1888)²

Pensionnat de Shingwauk à Sault Ste. Marie, Ontario (1889)³

Île Kuper, Colombie-Britannique (1895)⁴

École anglicane de la réserve des Gens-du-Sang, Territoires du Nord-Ouest (maintenant Alberta) (1895)⁵ (On soupçonne un membre du personnel d'avoir allumé l'incendie.)

Birtle, Manitoba, grange (1903) (Grange détruite⁶.)

Institut Mohawk, Brantford, Ontario (1903) (École détruite⁷.)

Institut Mohawk, Brantford, Ontario, grange (1903) (Grange détruite⁸.)

Institut Mohawk, Brantford, Ontario, logements temporaires des garçons (1903) (Logements détruits⁹.)

Saint-Paul-des-Métis, Alberta (1905)¹⁰

Mount Elgin, Muncey, Ontario, grange (1908)¹¹

École presbytérienne à Kamsack, Saskatchewan (1913)¹²

Duck Lake, Saskatchewan (1917) (Plusieurs tentatives en une année¹³.)

Ahousat, Colombie-Britannique (1917)¹⁴

St. Albert, Alberta (1917)¹⁵

Alert Bay, Colombie-Britannique (1918)¹⁶

Alert Bay, Colombie-Britannique (1924)¹⁷

Marieval, Saskatchewan (1926)¹⁸

Morley, Alberta (1927)¹⁹

École anglicane d'Onion Lake, Saskatchewan (1928)²⁰

Mission, Colombie-Britannique (1928)²¹

Blue Quills, Alberta (1929)²²

Pine Creek, Manitoba (1930)²³

Cross Lake, Manitoba (1930) (École détruite²⁴.)

Cluny, Alberta (1933)²⁵

Morley, Alberta (1935)²⁶

Le risque d'incendie dans les bâtiments publics

À la fin du XIX^e siècle, le risque que représente le feu pour les grandes institutions publiques comme les écoles est reconnu dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. En 1883, l'école paroissiale de la Church of the Holy Redeemer à New York prend feu. L'escalier intérieur a été bloqué et, lorsque le nombre d'enfants dans l'escalier augmente, la structure s'effondre. Quinze enfants perdent la vie lors de la catastrophe. Même si depuis 1871 les bâtiments publics de New York devaient être munis d'escaliers de secours, l'école Holy Redeemer n'est pas dotée d'une telle sortie de secours²¹. L'année suivante, 22 enfants sont morts dans l'incendie d'un orphelinat à Brooklyn. Encore une fois, le bâtiment n'était pas équipé d'un escalier de secours²². Un incendie dans une école de la banlieue de Cleveland en 1908 tue 172 enfants. Ces tragédies entraînent une augmentation des lois et de l'application des lois exigeant que les écoles possèdent des escaliers de secours clos, des bâtiments à l'épreuve du feu, et des sorties sans obstacles²³.

Les escaliers de secours sont essentiels dans les bâtiments non sécuritaires, mais ils sont une mesure de dernier recours. Au début du XX^e siècle, on reconnaît que la sécurité des élèves est mieux assurée par des techniques de construction améliorées, y compris l'utilisation de matériel résistant au feu. De nombreuses personnes soutiennent également que les écoles publiques ne devraient pas comporter plus de deux étages, ce qui réduit grandement la difficulté d'évacuer les élèves du bâtiment en cas d'incendie²⁴. Au début des années 1920, l'avantage des techniques de construction résistantes au feu à New York est apparent. En 1921, 44 incendies se déclarent dans les écoles, mais ne font aucune victime²⁵.

Les autorités canadiennes connaissent bien le risque d'incendie dans les grands bâtiments publics. Le plus célèbre : en 1916, un incendie fait sept victimes et détruit la majeure partie des bâtiments du Parlement canadien²⁶. Entre 1907 et 1938, cinq incendies désastreux dans des écoles et des orphelinats ont lieu au Québec.

- Février 1907, École Hochelaga à Montréal, victimes : 16 élèves et 1 enseignant²⁷
- Février 1918, Orphelinat des Sœurs Grises de Montréal, victimes : 53 enfants²⁸
- Été 1922, Shawbridge, Québec, camp de l'orphelinat juif, victimes : 12 enfants²⁹
- 14 décembre 1927, à Québec, Couvent de Saint-Charles (orphelinat), victimes : 37 enfants³⁰
- 18 janvier 1938, St-Hyacinthe, Québec, Collège du Sacré cœur, victimes : au moins 45 élèves et membres du personnel³¹

Tel que mentionné dans le chapitre précédent concernant la qualité de la construction, le surintendant du bien-être et de la formation, R. A. Hoey, informe le directeur des Affaires indiennes, Harold McGill (le plus haut fonctionnaire au sein du Ministère), en 1940, que la plupart des pensionnats ne sont ni bien construits ni bien entretenus. Les normes minimales de construction des bâtiments publics n'ayant pas été respectées, de nombreux bâtiments représentent un risque d'incendie³². Hoey ne fait que réitérer ce qui est évident et bien connu au Ministère. Pendant des décennies, le personnel sur le terrain recense et signale des risques d'incendie, la capacité insuffisante de lutte contre les incendies, et la planification et l'équipement inadéquats de sécurité incendie à l'école après les classes.

En enquêtant sur un incendie qui a éclaté en 1901 à l'école de Birtle lorsqu'un conduit de la chaudière a surchauffé (une poutrelle s'est enflammée), l'agent des Indiens G. H. Wheatley indique qu'il est stupéfait de constater à quel point le trou du conduit de la chaudière est un véritable nid-à-feu. Étant donné l'état de l'école, il dit que c'était un mystère que le bâtiment ait résisté aussi longtemps³³. Une inspection de la même école réalisée en 1927, par W. Murison, soit 26 ans plus tard permet de conclure que « ce bâtiment, comme vous le savez, en raison de ses corridors étroits et complexes, serait un endroit extrêmement dangereux en cas d'incendie »³⁴. L'inspecteur J. G. McKechnie écrit ce qui suit, en 1918, à propos de l'école de la réserve de Gordon, en

Saskatchewan : « Le danger d'incendie dans le bâtiment actuel, éclairé par des lampes au kérosène et chauffé par des poêles et sans approvisionnement en eau adéquat, est très grand. Il est providentiel qu'aucune tragédie ne soit survenue jusqu'à présent. » Il recommande que le bâtiment soit remplacé³⁵. En 1927, le directeur de l'école Peigan à Brocket, en Alberta, signale que dans cette école récemment construite, « toutes les portes menant aux escaliers de secours s'ouvrent vers l'intérieur : je me suis toujours demandé pourquoi M. Gardner Smith a permis à l'entrepreneur de commettre une telle erreur »³⁶.

En 1928, l'agent local des Indiens A. O'N. Daunt signale à Ottawa que le commissaire aux incendies de la Colombie-Britannique et le chef des pompiers ont présenté des plaintes de graves risques d'incendie à l'école de Mission, en Colombie-Britannique³⁷. En octobre 1929, le chef des pompiers de Sault Ste. Marie, W. J. Phillips, décrit le pensionnat de Shingwauk comme étant « dans un état de dilapidation avancée et s'écroulant presque. C'est un piège à feu pour les enfants dans ce bâtiment, et le toit coule énormément de partout. » Il recommande l'achat de nouveaux boyaux d'arrosage et d'extincteurs, ainsi que la construction de trois nouveaux escaliers de secours³⁸. Même si le gouvernement fédéral et l'Église anglicane reconnaissent depuis 1923 que l'école de Wabasca doit être remplacée, elle est encore en exploitation en 1934. Entre-temps, T. B. R. Westgate de la Société missionnaire de l'Église d'Angleterre du Canada (SMEC) informe Ottawa qu'en raison du « danger omniprésent d'incendie », la SMEC n'acceptera aucune responsabilité « pour toute conséquence qui pourrait découler d'un incendie »³⁹.

Une inspection réalisée en mars 1932 à l'école de Qu'Appelle permet de constater que dans deux des chaufferies de l'école, « le tuyau partant de la chaudière est presque brûlé complètement à certains endroits et devrait être changé ». L'inspecteur écrit qu'un incendie pouvait se déclarer facilement dans les tuyaux minces comme du papier utilisés comme conduits dans l'ensemble du bâtiment⁴⁰. Plus tard cette année, un incendie se déclare en effet dans le câblage plutôt que dans les tuyaux. Il détruit l'école⁴¹. Après l'incendie de 1932, les garçons sont envoyés dans une institution oblate tout près et les filles vont à l'hôtel de ville de Fort Qu'Appelle. Onze mois plus tard, 125 filles se trouvent toujours à l'hôtel de ville.

L'inspecteur J. D. Sutherland décrit l'hôtel de ville comme un « piège à feu surpeuplé et insalubre. Les filles dorment sur des lits de camp (cinq lits de profondeur), dans le bâtiment principal, alors que dans l'annexe, il y a 54 filles au grenier. » Le hall principal sert de salle à manger, de salle de loisirs et de dortoir. Il n'y a aucune installation pour se laver et les conditions sanitaires sont « très primitives ». Selon Sutherland, « l'odeur dans le bâtiment, surtout de créoline, utilisée pour désinfecter les lieux, donnait la nausée ». En cas d'incendie, il estime que personne ne s'en sortirait vivant. Il y a également un danger d'épidémies. Dans toute son expérience, écrit-il : « je n'ai jamais vu une situation comme celle dans laquelle se trouvent ces filles »⁴².

En 1938, selon un rapport d'inspection du ministère des Affaires indiennes, les conduits du poêle de l'école de Cranbrook, en Colombie-Britannique, doivent être remplacés. Bon nombre des avertisseurs d'incendie ne fonctionnent pas, alors que celles qui fonctionnent sont trop petites, et il est nécessaire d'installer des serrures antipaniques sur les portes de secours pour s'assurer qu'elles ne se verrouillent pas ou qu'elles ne soient pas difficiles à ouvrir en cas d'incendie⁴³.

Équipement inadéquat de lutte contre les incendies

Le grand risque d'incendie s'associe à un piètre approvisionnement en eau dans de nombreuses écoles. En 1896, l'agent des Indiens Samuel Lucas signale que le pensionnat Sarcee de T'suu Tina, dans ce qui est maintenant l'Alberta, n'est équipé d'aucune protection adéquate contre les incendies : il n'est doté que d'un boyau qui n'est pas suffisamment long pour atteindre l'approvisionnement en eau de l'école⁴⁴. En avril 1923, l'inspecteur R. H. Cairns écrit qu'« un approvisionnement en eau insuffisant rend la protection contre les incendies très incertaine » à l'école de Fraser Lake, en Colombie-Britannique⁴⁵. Deux mois plus tard, un incendie à l'école cause des dommages s'élevant à entre 1 200 \$ et 1 400 \$⁴⁶. Le directeur, N. Coccola, observe par la suite que « l'approvisionnement en eau a manqué si rapidement qu'il aurait été impossible de contrôler un incendie plus grave »⁴⁷. Ce n'est pas parce que l'école est vieille et mal construite, puisqu'au moment de l'incident, sa construction remonte à deux ans⁴⁸.

Lorsqu'un incendie détruit la buanderie de l'école anglicane Old Sun à Gleichen, en Alberta, en 1921, le directeur P. H. Gentleman écrit que c'est grâce aux efforts du personnel que l'école entière n'a pas été détruite. Gentleman indique également que l'équipement inapproprié de protection contre les incendies de l'école n'a offert qu'une « très faible protection »⁴⁹. Une inspection de l'école de Portage la Prairie, au Manitoba, en 1927, permet de découvrir que les tuyaux d'incendie, vieux de 14 ans, sont « pourris et inutiles ». À ce moment, l'école de Portage est pourtant considérée comme l'une des écoles les mieux exploitées du système⁵⁰.

En avril 1924, le commissaire des Indiens W. M. Graham décrit le réseau d'alimentation en eau de l'école d'Edmonton, qui a ouvert ses portes seulement deux semaines auparavant, comme un « échec total ». Il dit que le système peut répondre à seulement la moitié des besoins de l'école⁵¹. L'importance de cet échec est flagrante un an plus tard lorsqu'en mai 1925, un incendie détruit la majeure partie de la salle des machines et de la buanderie de l'école. Selon le directeur J. F. Woodsworth, le service des incendies d'Edmonton a sauvé l'école de la destruction : « Notre propre équipement de protection contre les incendies était, comme nous nous y attendions,

absolument inutile⁵². » À la fin des années 1920, un inspecteur signale que le boyau d'incendie de l'école de Le Pas, au Manitoba, « ne sert à rien »⁵³.

Le manque de pression d'eau reste un problème jusque dans les années 1930. En 1932, G. Forbes, directeur de l'école de Williams Lake, fait remarquer à Ottawa : « Notre réelle préoccupation est un incendie. Il n'y a pas suffisamment de pression pour les tuyaux⁵⁴. » Le problème à l'école de Fort Alexander, au Manitoba, est encore plus grave. En 1934, le directeur S. Perrault signale que la seule méthode disponible pour combattre un incendie à l'école était d'amener de l'eau dans des seaux. Puisqu'il n'y a pas suffisamment de membres du personnel à l'école pour organiser une chaîne pour faire passer des seaux, l'école est, selon lui, « une proie facile des flammes »⁵⁵.

Une inspection en 1937 du pensionnat d'Ahousat, en Colombie-Britannique, permet de noter que même si les escaliers de secours et l'équipement de lutte contre les incendies sont en bon état, « rien ne peut être fait pour empêcher ce vieux bâtiment d'être un nid-à-feu »⁵⁶. Deux ans plus tard, l'inspecteur G. H. Barry affirme qu'« il existe bel et bien un risque d'incendie dans cette école ». La pression d'eau est faible qu'« il serait impossible dans cette école de combattre un incendie qui se serait emparé des vieux bâtiments »⁵⁷. Il a raison : le 26 janvier 1940, l'école est détruite dans un incendie⁵⁸.

Protection contre l'incendie

Le gouvernement fédéral prend son temps pour élaborer une politique adéquate de protection contre l'incendie. Il semble ne pas appliquer les politiques qu'il a lui-même établies. Une tentative par les élèves de mettre le feu à l'école de l'île Kuper, en Colombie-Britannique, en 1895 incite le sous-ministre Hayter Reed à agir. Il demande au surintendant des Indiens de la Colombie-Britannique A. W. Vowell d'informer les directeurs de pensionnats dans cette province qu'on s'attend à ce qu'ils adoptent un certain nombre de mesures de protection contre l'incendie. Ces mesures comprennent le positionnement de seaux d'eau dans l'ensemble de l'immeuble, la formation des membres du personnel pour que ces derniers soient en mesure d'utiliser l'équipement de lutte contre les incendies, et la formation des membres du personnel et des élèves afin qu'ils sachent quoi faire en cas d'incendie. Les instructions de Reed sont typiques de la pratique du ministère des Affaires indiennes. Elles sont limitées puisqu'elles s'appliquent seulement à la Colombie-Britannique, et elles sont inadéquates puisqu'il revenait à Vowell de déterminer le contenu précis des instructions⁵⁹. Ce n'est qu'en 1907 que le Ministère demande à tous les directeurs d'établir un système pour les exercices d'incendie⁶⁰. L'année suivante, le Ministère donne comme directive aux directeurs des écoles des Prairies que « toutes les portes des dortoirs, des salles de classe, du hall intérieur et les portes extérieures devraient

ouvrir vers l'extérieur » pour s'assurer que « le bâtiment est évacué rapidement et sans danger de blocage en cas d'incendie »⁶¹.

Il faut encore 20 ans et un incendie majeur avant que cette mesure devienne une attente à l'échelle nationale. En octobre 1927, des semaines après qu'un incendie fait 20 victimes à l'école de Beauval, Duncan Campbell Scott émet une directive nationale exigeant que les portes des sorties de secours ouvrent vers l'extérieur. Si elles sont scellées, « il devrait être possible pour un jeune élève de l'enfoncer à l'aide d'une chaise ou d'une botte ». Dans les dortoirs pour jeunes élèves, un élève de confiance plus âgé ou un membre du personnel doit être assigné à un lit près d'une sortie de secours. Des exercices d'incendie doivent être effectués tous les mois et des extincteurs adéquats doivent être situés dans l'ensemble de l'école. Les pensionnats qui n'emploient aucun gardien de nuit doivent assigner un membre du personnel pour faire une inspection du bâtiment à 22 h et de nouveau à minuit. Il doit également y avoir une patrouille le matin⁶².

Une autre instruction émise en 1932 permet d'améliorer ces mesures en exigeant que les sorties de secours soient « efficaces, bien entretenues, exemptes de neige ou de glace et que les sorties non verrouillées ouvrent vers l'extérieur »⁶³. Malgré ces instructions, de nombreux rapports pendant cette période indiquent que les écoles sont munies de sorties de secours inadéquates et que les directeurs verrouillent ces dernières.

Un système de sorties de secours efficace doit permettre aux élèves de quitter l'école rapidement et en toute sécurité. Du point de vue d'un directeur de pensionnat, un tel système a deux inconvénients potentiels. Premièrement, une sortie de secours qui permet aux élèves de quitter l'école rapidement pendant un incendie peut également être utilisée par les élèves qui veulent simplement s'enfuir de l'école. Deuxièmement, un escalier extérieur d'un dortoir jusqu'au sol va dans les deux sens. Les garçons peuvent utiliser un pareil escalier pour avoir accès au dortoir des filles. Par conséquent, les directeurs résistent à l'installation d'escaliers de secours extérieurs. Lorsqu'ils sont finalement tenus de les installer, ils choisissent souvent des sorties dangereuses et effrayantes munies d'un poteau sur lequel les élèves doivent glisser en cas d'incendie. Pour empêcher les élèves de les utiliser de façon inappropriée, ils verrouillent les portes et les fenêtres menant à ces sorties de secours. Le gouvernement fédéral a tendance à appuyer l'utilisation de ces poteaux, en raison des coûts, mais après 1932, le verrouillage des sorties de secours va à l'encontre des instructions fédérales répétées. Le fait que le gouvernement est incapable d'assurer la conformité à ce sujet est un signe d'échec de la responsabilité qui caractérise l'administration du système de pensionnats.

L'un des premiers signes de résistance aux sorties de secours provient du directeur du pensionnat de Mount Elgin, W. W. Shepherd, qui informe le ministère des Affaires indiennes, en 1890 que « nous n'avons aucun escalier de secours extérieur et nous

ne pouvons pas en avoir parce que les élèves seraient susceptibles de s'enfuir. Nous avons de l'expérience en la matière⁶⁴. » (Nul ne sait si la phrase a été soulignée par Shepherd ou le destinataire de la lettre.) Deux décennies passent avant que le ministère des Affaires indiennes demande à un nouveau directeur de Mount Elgin, S. R. McVitty, d'installer des escaliers de secours extérieurs dans les dortoirs des élèves⁶⁵. Lorsqu'il inspecte les travaux en 1912, l'architecte Robert Ogilvie signale que même si des escaliers de secours ont été installés, ils n'auraient pas dû « se terminer à l'étage inférieur ». Bien que la note d'Ogilvie ne fournisse aucun renseignement supplémentaire, il est probable que cet escalier de secours ne se rend pas jusqu'au sol⁶⁶. Les améliorations apportées à Mount Elgin (l'un des plus vieux pensionnats du Canada) sont lentes. Un rapport d'inspection de 1924 souligne : « l'aménagement fort inadéquat pour prévenir la perte de vie en cas d'incendie. Des dispositions adéquates relatives aux sorties de secours devraient être prises immédiatement pour assurer la sécurité des résidents du bâtiment principal⁶⁷. »

Utilisant presque les mêmes mots, un rapport de 1927 note : « l'aménagement très inadéquat pour la sécurité des enfants en cas d'incendie » à Mount Elgin⁶⁸. En août 1929, le sous-ministre adjoint intérimaire des Affaires indiennes A. F. MacKenzie conclut que « la protection contre les incendies n'est pas du tout satisfaisante » à l'école. Il demande au directeur McVitty d'installer deux escaliers de secours en acier et de retirer le matériel inflammable du grenier de l'école⁶⁹. Le risque d'incendie à Mount Elgin est loin d'être hypothétique : de 1906 à 1922, il y a au moins cinq incendies à l'école.

Pendant cette période, de nombreuses écoles ne sont pas munies de sorties de secours adéquates. Une inspection à l'école de Squamish, au nord de Vancouver, en 1923, signale que les gongs des avertisseurs d'incendie sont en très mauvais état, que les extincteurs doivent être rechargés, que le boyau d'incendie doit être remplacé, et qu'il n'y a aucun escalier de secours extérieur⁷⁰. En 1926, l'agent des Indiens A. O'N. Daunt exige « un certain système d'escaliers de secours » à l'école de Mission, en Colombie-Britannique⁷¹. À l'école catholique romaine de Kenora, en Ontario, en 1926, l'inspecteur Bennett note que « l'une des portes menant à l'escalier de secours est complètement gelée » et recommande que la glace soit cassée⁷². L'année suivante, l'agent des Indiens Frank Edwards recommande qu'une sortie à toboggan soit installée à l'école⁷³. Après une autre année, un autre inspecteur conclut que l'école ne dispose pas de suffisamment de sorties de secours⁷⁴. Dix ans plus tard, un rapport d'inspection sur la même école note que l'escalier de secours n'est pas sécuritaire puisqu'il est situé trop près des fenêtres. Selon le rapport : « si un incendie devait se déclarer au premier ou au second étage, l'escalier serait isolé par le feu s'échappant par ces fenêtres »⁷⁵.

En septembre 1929, l'inspecteur du ministère des Affaires indiennes, A. G. Hamilton, signale qu'à l'école de Round Lake, en Saskatchewan :

L'escalier de secours du dortoir des filles du côté ouest du bâtiment est situé d'une façon telle qu'un enfant qui glisse le long du poteau peut difficilement éviter la rampe le long des escaliers menant à la salle de jeu des garçons. La rampe est environ de six à huit pieds du sol, et un enfant qui la frapperait en descendant rapidement se blesserait. Je suggère que cet escalier de secours soit situé au nord de la prochaine fenêtre, ce qui donnerait suffisamment d'espace à une personne qui descend le poteau. Le poteau de cet escalier de secours est fixé à l'école au haut par une attache. J'ai observé que cette attache était détachée et que le poteau bougeait. J'en ai informé M. Ross, qui le savait, mais comme cet escalier de secours n'avait pas été utilisé lors des exercices d'incendie, il avait négligé de le réparer. Depuis le retour des enfants, le directeur n'a fait aucun exercice d'incendie. À ma demande, un exercice a été fait, mais, comme certains membres du personnel n'étaient pas habitués aux procédures, il a fallu leur expliquer, et par conséquent, je n'ai pas considéré que l'exercice était un vrai test⁷⁶.

En 1934, G. H. Barry écrit que même si dans son rapport précédent sur l'école Christie de l'île Meares, en Colombie-Britannique il a noté que le seul escalier de secours de l'école est « un escalier en bois et une échelle en bois fixée au mur arrière de l'école », il signale maintenant que « MÊME CET ESCALIER INADÉQUAT AVAIT ÉTÉ ÉLIMINÉ ». En cas d'incendie, il ne peut pas s'imaginer comment les enfants pourraient être sauvés⁷⁷.

Ce ne sont pas tous les directeurs qui s'opposent aux sorties de secours. Le directeur de l'école de Lac La Ronge, en Saskatchewan, Charles Hives, écrit en 1923 qu'il n'est « pas du tout satisfait du système de sorties de secours »⁷⁸. Il a de bonnes raisons d'être insatisfait : l'immeuble de trois étages n'est construit que depuis deux ans et ne comporte aucune sortie de secours⁷⁹. En 1927, à Birtle, le directeur H. B. Currie signale que le dortoir des filles les plus jeunes constituerait un piège en cas de feu, puisque l'école ne dispose pas d'une échelle assez longue pour atteindre les fenêtres du dortoir⁸⁰. La même année, à Portage la Prairie, le directeur W. A. Hendry demande au gouvernement fédéral de l'aide pour améliorer les sorties de secours existantes. Dans certains cas, les escaliers de secours ne descendent pas jusqu'au sol; dans d'autres, ils sont construits au-dessus de la chaufferie, où les incendies dans les écoles prennent souvent naissance⁸¹. Des problèmes semblables existent sur la côte Ouest. En 1928, L. Choinel, le nouveau directeur de l'école Cranbrook, écrit à Ottawa pour confirmer l'opinion de son prédécesseur selon laquelle les sorties de secours sont « absolument inadéquates »⁸².

Dans d'autres cas, toutefois, ce sont les employés du ministère des Affaires indiennes qui attirent l'attention sur la nécessité d'améliorer les sorties de secours. En 1929, lorsque le Ministère signale le problème de l'absence d'escaliers de secours à l'école anglicane de Whitefish Lake, en Alberta, T. B. R. Westgate, secrétaire régional de la Société missionnaire de l'Église d'Angleterre du Canada, répond que « la distance entre les fenêtres du dortoir et le sol n'est pas si grande qu'un enfant serait gravement

blessé s'il sautait de la fenêtre sur un matelas au sol ». Malgré tout, il accepte d'ajouter cinq sorties de secours à l'école⁸³. En 1930, W. M. Graham décrit le pensionnat de Hobbema, en Alberta, comme « un véritable nid-à-feu », et recommande l'ajout de deux nouvelles sorties de secours tant que l'école n'aura pas été remplacée⁸⁴.

Le type de sorties de secours à installer dans les pensionnats ne fait pas l'unanimité. En 1923, P. Bousquet, le directeur de l'école de Fort Alexander, au Manitoba, s'oppose à la proposition d'Ottawa d'installer une échelle de bois à la fenêtre du dortoir des filles. Selon lui, cela « fournirait un moyen facile de grimper pour aller rendre visite aux filles ». Il propose plutôt l'installation d'un tuyau en fer, de trois pouces (7,6 centimètres) de diamètre, le long duquel les filles pourraient se laisser glisser en cas d'incendie⁸⁵. Deux ans plus tard, le Ministère informe C. Perrault, directeur d'école à McIntosh, en Ontario, qu'il doit installer une sortie de secours peu coûteuse, de type mât, plutôt que le modèle plus coûteux qu'il a proposé⁸⁶. Les sorties de secours de type mât peuvent être très primitives. À Lac La Ronge, en Saskatchewan, le directeur C. F. Hives signale : « Si nous avions des mâts de descente adéquats en laiton, ce serait presque parfait. Nous n'avons que des mâts en épinette pour l'instant, ce qui est correct jusqu'à ce qu'ils deviennent polis par un usage constant. Cela deviendra alors dangereux pour les jeunes enfants, parce qu'ils ne seront pas en mesure de contrôler leur descente⁸⁷. »

Les incendies de Beauval et de Cross Lake

Deux incendies tragiques viennent rappeler les dangers inhérents aux écoles mal construites possédant des sorties de secours insuffisantes et difficiles d'accès. Le soir du 19 septembre 1927, un incendie éclate à l'école de Beauval dans le Nord de la Saskatchewan. Le brasier prend naissance dans la chaufferie du sous-sol et se propage rapidement dans deux escaliers séparés jusqu'au dortoir des garçons au troisième étage. Les garçons, ainsi que la religieuse qui les surveille, sont pris au piège par les deux foyers d'incendie et n'ont pas accès aux sorties de secours extérieures. Même si l'immeuble entier devient rapidement la proie des flammes, les filles ont plus de temps pour quitter les lieux, « bon nombre des plus âgées transportant leurs compagnes plus jeunes dans leurs bras, leur sauvant ainsi la vie »⁸⁸. Dix-neuf garçons, âgés de sept à douze ans, ainsi que la religieuse qui les surveillait, sont morts dans l'incendie⁸⁹. Une enquête exonère l'école de tout blâme. Cependant, un éditorial dans un journal local (*The Standard*) émet un verdict plus sévère, alléguant que « le ministère a fait preuve de négligence grave d'après la portée contenue dans le verdict du jury »⁹⁰.

Le second incendie désastreux se produit à l'école de Cross Lake, au Manitoba, le 25 février 1930. Le directeur G. E. Trudeau inspecte le sous-sol à 23 h et à minuit. Un

autre membre du personnel inspecte le sous-sol à 2 h. À 3 h, « on a découvert que le sous-sol et le rez-de-chaussée de la vieille partie du bâtiment étaient en feu, les flammes envahissant les escaliers menant au deuxième étage ». L'incendie est découvert par sœur Angus, réveillée par l'odeur de la fumée. Elle réveille les cinq autres religieuses qui dorment avec elle au deuxième étage. La sœur supérieure Marguerite Marie demande à sœur Angus d'aller chercher les employés de sexe masculin, qui habitent dans une aile distincte de l'école. Marguerite Marie monte ensuite les escaliers menant au troisième étage pour réveiller les enfants. On ne l'a jamais revue vivante.

Quand le feu empêche sœur Angus d'atteindre l'aile de l'école où dorment les employés de sexe masculin, elle retourne à la chambre de la sœur supérieure et réveille une fillette de 4 ans qui y dormait. Elle emmène l'enfant au balcon à l'avant, jette une couverture au sol, puis lance la fillette du balcon, en espérant qu'elle tombe sur la couverture. La fillette rate la couverture, mais atterrit sans encombre dans un banc de neige. Par la suite, sœur Angus saute elle-même du balcon dans une couverture tenue par deux des employés de l'école. Les quatre religieuses qu'elle a réveillées n'ont pas pu traverser les flammes pour gagner la pièce du deuxième étage donnant accès à la sortie de secours. Elles doivent plutôt sauter de leur fenêtre; l'une d'elles subit une fracture du dos.

Les dortoirs des garçons et des filles sont situés au troisième étage et sont séparés par un mur solide. Le dortoir des garçons donne accès à deux sorties de secours de type mât de descente, alors que celui des filles n'en possède qu'un. Comme le feu a détruit le système électrique, les dortoirs doivent être évacués rapidement dans l'obscurité. Les enfants sont paniqués. Sœur Marie des Anges se place au sommet de la sortie de secours des filles, où elle doit « presque forcer les fillettes à descendre, car elles ne voulaient pas se laisser glisser le long du froid tuyau de fer simplement vêtues de leurs chemises de nuit ». En s'acquittant de cette tâche, elle subit des engelures aux pieds⁹¹.

Evelyn Jebb, une ancienne élève de Cross Lake, a fourni à la Commission de vérité et réconciliation du Canada la description suivante de l'incendie :

C'est, c'était froide nuit d'hiver de 1930 lorsque l'incendie s'est déclaré. Il devait faire environ 40 degrés sous zéro. Vers 3 h du matin, nous avons entendu des bruits forts; la surveillante est entrée en criant. Elle disait « Au feu! Au feu! », alors nous nous sommes toutes levées; j'ai seulement mis mes bas et j'ai couru vers la sortie de secours.

La porte de la sortie de secours était gelée, et l'une des filles l'a ouvert d'un coup de pied. Puis nous avons couru, je me rappelle que la porte était gelée. Par la suite ils nous ont emmenées vers la grange⁹².

Bella Quekeapow, une autre ancienne élève de Cross Lake, a fourni la description suivante de l'incendie :

C'est arrivé pendant qu'on dormait, on dormait et ils ont crié : « Levez-vous, l'école est en feu ». Je me suis réveillée tout de suite, et j'ai immédiatement couru jusqu'au poteau de métal pour glisser, il y en avait deux? [Oui.] Mais je suis arrivée aux poteaux de métal et je me suis laissé glisser du mieux que j'ai pu. Et quand je suis arrivée en bas, on est restées sur le côté. On était debout dans la neige, pieds nus. On n'avait pas de bas, seulement ce qu'on portait. Pendant qu'on restait là, j'ai senti mes pieds commencer à geler. On est donc restées là sans savoir ce qui allait nous arriver. Puis ils nous ont dit qu'on pouvait courir jusqu'à la grange si on en était capables. Alors j'ai couru en suivant les autres jusque-là; vers la grange — c'était plus loin. Je ne sais pas comment je me sentais, mais mes pieds étaient gelés, et après avoir couru je suis arrivée à la grange. C'est là que je suis allée, là où se trouvaient les vaches. Et on est restées là jusqu'au matin, jusqu'à ce qu'ils viennent et nous donnent des vêtements à porter. C'est seulement à ce moment que j'ai su lorsqu'on m'a donné des vêtements à mettre, en attendant là. C'est ce dont je me souviens jusqu'au matin quand les parents sont venus chercher leurs enfants, et qu'il en manquait beaucoup⁹³.

Onze fillettes ont péri dans l'incendie⁹⁴. Comme les garçons avaient deux sorties de secours, seulement un garçon est mort⁹⁵. Selon l'inspecteur provincial, J. L. Fuller, le fait qu'il n'y avait qu'une sortie de secours dans le dortoir des filles, combiné au fait que le dortoir se trouvait dans l'aile où le feu s'est déclaré, « explique le nombre élevé de décès parmi les élèves de sexe féminin ». Fuller écrit, « Si le bâtiment avait été équipé d'escaliers de secours appropriés, et avait eu un moyen adéquat de déclencher l'alarme en cas de feu, pouvant être utilisé à n'importe quel étage du bâtiment, il y aurait eu peu, voire aucun décès⁹⁶. »

Sorties de secours inefficaces

Les préoccupations liées à l'efficacité des sorties de secours existantes, en particulier celles du type mât, se poursuivent dans les années 1930. Une inspection de l'école de File Hills en 1932 signale que même si les jeunes enfants sont en mesure d'utiliser les mâts de descente lors des exercices d'évacuation, « il est possible qu'ils lâchent le mât et fassent une chute dangereuse dans l'énervement ». L'inspecteur note également que les flammes pourraient s'échapper des fenêtres adjacentes, rendant l'utilisation des mâts impossible. Il recommande l'installation d'un escalier en spirale comme ceux qui sont utilisés dans les écoles publiques, même s'ils sont onéreux⁹⁷. Le directeur s'oppose à cette mesure, alléguant que les élèves « les utiliseraient pour s'évader du dortoir ou à d'autres fins indésirables, la nuit ». L'agent des Indiens George Dodds signale que la mauvaise utilisation des sorties de secours constitue un problème dans

toutes les écoles, mais ne croit pas « qu'il s'agit d'une bonne solution de limiter les sorties de secours »⁹⁸.

Le D^r J. J. Wall, qui visite les écoles au nom des Affaires indiennes, décrit bien les limites des sorties de secours existantes. Wall écrit en 1938 que chaque fois qu'il doit passer la nuit à l'école de Sandy Bay, de Round Lake, de Cowessess ou de Hobbema, il garde toujours « lampe de poche, manteau, chaussettes et gants à portée de main, en prévision d'une plongée soudaine dans la nuit hivernale ». Ces quatre écoles sont vulnérables aux incendies et, selon lui, ont besoin de meilleures sorties de secours. Les sorties existantes, des « mâts de fer gelés ou d'étroites marches de métal remplies de neige ou de glace à l'extérieur, peut-être exposés à un mur de flammes par les fenêtres où ils passent, ne feront qu'alimenter la panique durant la nuit »⁹⁹.

Ces quatre écoles sont loin d'être les seules à avoir des sorties de secours inefficaces. En 1935, une inspection de l'école de Cluny, en Alberta, signale que les sorties de secours « ne valent rien : en fait, leur utilisation pourrait être dangereuse »¹⁰⁰. En mars 1938, John Marshall, le directeur de l'école de Sioux Lookout, en Ontario, indique que les sorties de secours « n'ont jamais été rien d'autre que des pièges mortels étant donné que ce bâtiment n'a pas de gouttières et que l'eau coule continuellement du toit jusqu'au centre de l'escalier des sorties de secours, ce qui les rend très dangereuses ». Il rapporte qu'il est impossible de les garder libres de neige et de glace¹⁰¹. Il existe un problème semblable de longue date à l'école de Fraser Lake, en Colombie-Britannique. En février 1932, l'agent des Indiens Moore signale que les sorties de secours de l'école sont recouvertes de glace durant l'hiver. En conséquence, les marches sont glissantes et les poulies pour descendre les escaliers sont difficiles à manœuvrer¹⁰². Six ans plus tard, un rapport d'inspection indique que « l'égouttement de la neige fondue à partir du toit recouvre non seulement les sorties de secours d'une couche de glace, mais il scelle complètement les fenêtres menant aux escaliers de secours, empêchant de descendre vers le palier inférieur et, sur la face nord du bâtiment, recouvre le sol sous l'escalier de secours de glace vive ». Ces conditions rendent presque impossible la tenue d'exercices d'incendie pendant l'hiver et, selon le directeur, W. Byrne-Grant, en cas d'incendie, « entraîneraient presque certainement de graves blessures »¹⁰³. Au cours des années suivantes, un inspecteur recommande que des rampes en bois soient placées au-dessus des mains courantes en fer dans les escaliers de secours des écoles de Lytton, Fraser Lake et Cranbrook en Colombie-Britannique : « Il est impossible pour de jeunes enfants de se servir de telles sorties de secours la nuit par des températures inférieures à zéro puisque leurs mains colleraient aux rampes en fer et que leur peau serait arrachée chaque fois qu'ils tenteraient d'attraper les rampes pour se guider¹⁰⁴. »

À la fin des années 1930, on signale encore des écoles dont les sorties de secours sont insuffisantes. En 1937, une inspection de l'école Thunderchild à Delmas, en Saskatchewan, conclut que si la majeure partie de l'école est bien équipée en matière de

protection-incendie, aucune sortie de secours n'a été prévue pour un agrandissement récent, qui comprend un dortoir au deuxième étage et des logements pour le personnel au troisième étage. On accorde la permission de remédier au problème¹⁰⁵.

Portes verrouillées

Même lorsque les écoles ont des sorties de secours sûres et efficaces, il existe un autre obstacle empêchant les élèves d'évacuer rapidement un bâtiment en flammes : les directeurs de partout au pays ont l'habitude de verrouiller les portes menant aux sorties de secours. En 1908, un inspecteur découvre que le dortoir des garçons à l'école de Regina est verrouillé de l'extérieur. Comme la personne détenant la clé dort à une certaine distance du dortoir, l'inspecteur estime que cela représente un danger en cas d'incendie. Il conseille au directeur de faire dormir une personne près de la porte si la pratique consistant à verrouiller les portes doit se poursuivre¹⁰⁶.

Le commissaire des Indiens pour les Prairies, W. M. Graham, est l'un des plus virulents critiques de la pratique consistant à restreindre l'accès aux sorties de secours. En 1925, il s'indigne de l'habitude du directeur de l'école anglicane de Brocket, en Alberta, de clouer les fenêtres pour prévenir toute évasion. Il écrit : « C'est presque criminel, et cela montre le genre d'homme à la tête de cette institution¹⁰⁷. »

En 1930, Graham découvre qu'à l'école de Fort Alexander, au Manitoba, les « étages auxquels sont rattachés les mâts de descente en cas de feu [sont] entourés d'une trappe avec un verrou, un empennage et un cadenas, dont la clé est en possession du frère, ce qui veut dire que si le frère était à l'extérieur du bâtiment et que l'alarme incendie était déclenchée, tout le monde se dirigerait vers la sortie de secours et il se créerait un bouchon et la situation serait très grave ». En réponse à son instruction d'enlever le verrou, il reçoit « l'argument habituel selon lequel les garçons pourraient s'échapper, ou que quelqu'un pourrait entrer dans les dortoirs »¹⁰⁸. L'année suivante, en apprenant que les sorties du dortoir des garçons de l'école de Sandy Bay étaient verrouillées la nuit, Graham informe Ottawa : « La pratique consistant à verrouiller ces portes de sortie est commune à bon nombre de nos pensionnats¹⁰⁹. » Sept mois plus tard, une inspection effectuée par A. G. Hamilton à l'école anglicane de Le Pas révèle : « Toutes les portes menant aux sorties de secours sont verrouillées. Le directeur et la surveillante disent qu'ils ne peuvent pas faire autrement, car les enfants s'enfuient à la moindre occasion. » Pour la même raison, les fenêtres de la chambre sont tenues fermée pour empêcher les élèves de « sortir en utilisant les draps de lit »¹¹⁰. Graham qualifie cette situation de « terrible », recommandant d'ordonner au directeur d'enlever les verrous¹¹¹. Trois mois plus tard, les portes sont toujours verrouillées. Le directeur explique que sans cette mesure, « plusieurs garçons et filles sortiraient durant la nuit, et que des garçons de la Réserve s'introduiraient dans le dortoir des filles ». La clé de

la porte est conservée dans une vitrine à côté du verrou¹¹². Graham ne commente pas ce rapport; on le force à prendre sa retraite à la fin du mois de mars 1932¹¹³.

Même si en 1932 le ministère des Affaires indiennes a envoyé des instructions selon lesquelles les sorties de secours ne doivent pas être fermées à clé, en 1935, l'inspecteur M. Christianson note que les sorties de secours de l'école de Morley, en Alberta, sont verrouillées par un cadenas. Le directeur, Edgar Staley, défend cette pratique, indiquant que plusieurs membres du personnel ont les clés et qu'il y a une hache sur le mur près de la porte qui permettrait aux élèves de défoncer la porte au besoin. Cela ne satisfait pas Christianson. Il dit à Staley que s'il désire empêcher les élèves d'utiliser la sortie de secours pour se sauver ou éviter les visites entre les garçons et les filles, il devrait installer une alarme sur les portes qui se déclencherait lorsqu'elles s'ouvrent¹¹⁴. En 1937, une inspection de l'école d'Elkhorn, au Manitoba, révèle que même si les sorties de secours sont en bon état, les « portes menant aux sorties sont verrouillées, et il faut un temps considérable pour trouver la bonne clé »¹¹⁵.

Même si le ministère des Affaires indiennes donne des instructions relatives à la mise en œuvre d'un système d'exercices d'évacuation en 1907 et qu'il exige, en 1927, que les exercices aient lieu tous les mois, il peine à faire respecter cette politique. En 1937, l'inspecteur G. H. Barry fait état de la « grande difficulté » qu'il a à convaincre le directeur de l'école de Port Crosby, en Colombie-Britannique, « d'apprendre aux enfants à faire un exercice d'évacuation en cas d'incendie »¹¹⁶. Dans un rapport de suivi, l'inspecteur signale que même si le directeur a indiqué que des exercices d'évacuation avaient lieu régulièrement, il trouvait cette information « difficile à croire ». Il découvre plus tard que la raison pour laquelle ces exercices n'ont pas eu lieu par le passé est que de fins grillages avaient été « cloués à l'extérieur des fenêtres menant des dortoirs aux sorties de secours ». En outre, l'approvisionnement en eau n'est pas suffisant pour combattre « même un petit incendie »¹¹⁷. L'année suivante, les fenêtres sont installées sur des charnières ouvrant vers l'extérieur, et les élèves de chacun des dortoirs sont instruits sur la façon de prendre soin des plus jeunes en cas d'incendie¹¹⁸.

Même lorsque les portes ou les fenêtres menant aux sorties de secours ne sont pas verrouillées, les élèves peuvent devoir surmonter d'autres obstacles pour sortir d'un bâtiment en flammes. Aussi tard qu'en 1927, selon W. M. Graham, dans de nombreuses écoles, les sorties de secours sont « accessibles par le biais d'une petite salle privée dont l'accès peut être rendu extrêmement difficile par l'insouciance, la peur ou la timidité de l'occupant ». Il fait également part de ses préoccupations liées au fait que les plans de l'école de Kamsack, en Saskatchewan, qui n'est pas encore ouverte, prévoient que les portes des sorties de secours ouvrent vers l'intérieur¹¹⁹.

Les sorties de secours et les exercices d'évacuation sauvent vraiment des vies. Lorsque le feu détruit l'école de Gleichen, en Alberta, en 1928, T. B. R. Westgate de la SMÉC anglicane écrit que l'exercice d'évacuation « a fait ses preuves puisque dès que

l'alarme a sonné, chaque enfant a sauté de son lit, s'est enroulé dans une couverture, a ramassé ses vêtements et s'est dirigé vers les sorties de secours »¹²⁰.

Mettre le feu délibérément

Mettre le feu délibérément à un bâtiment public dans le but d'y causer des dommages ou de le détruire peut être perçu comme un acte de vandalisme vicieux ou comme le symptôme d'un trouble psychiatrique. Il peut également s'agir d'une forme très dangereuse et risquée de protestation. Les dossiers indiquent qu'au moins vingt-cinq incendies ont été soupçonnés ou confirmés comme ayant été allumés de façon délibérée par les élèves. Il est impossible de mettre un chiffre exact sur le nombre d'incendies ayant été causés de façon délibérée ou de savoir pourquoi ils ont été allumés. Certains soupçons sont probablement non fondés, alors que certaines tentatives de mettre le feu à un bâtiment n'ont probablement jamais été mises au jour. Lorsqu'elles l'étaient, les conséquences pour les élèves pouvaient être graves. Dans certains cas, des personnes sont jugées et condamnées pour leur participation à ces incendies. Dans d'autres, elles ne sont pas condamnées, mais sont tout de même punies par les responsables de l'école. Souvent, les élèves admettent leur participation et ne sont pas représentés par un conseiller juridique. Même si la preuve est limitée, il semble peu probable que les élèves ayant fait ces admissions l'aient fait en présence de leurs parents ou d'un adulte responsable.

Mettre le feu délibérément peut avoir des conséquences tragiques. Les élèves qui mettent le feu à l'école anglicane d'Onion Lake en 1928 avertissent les autres élèves, veillant à ce qu'ils puissent sortir en toute sécurité¹²¹. Toutefois, à Saint-Paul-des-Métis, en Alberta, et à Cross Lake, au Manitoba, des élèves sont morts en tentant de fuir un incendie allumé par d'autres élèves.

Les représentants du gouvernement reconnaissent que le fait de mettre le feu délibérément à une école constitue une forme de protestation. En avril 1903, l'institut Mohawk, un bâtiment en brique de trois étages, est détruit par le feu. Même si l'incendie se déclare pendant la nuit, tous les enfants réussissent à s'échapper¹²². En mai, un autre incendie détruit les granges de l'école¹²³. Le mois suivant, un autre incendie détruit le bâtiment dans lequel les garçons sont hébergés depuis le premier incendie¹²⁴. La série d'incendies allumés intentionnellement mène un fonctionnaire des Affaires indiennes, Martin Benson, à conclure que le gouvernement est confronté à deux problèmes. Le premier, et le plus pressant, consiste à trouver et à punir « les auteurs des crimes ». Mais il croit également que ces incendies sont la preuve d'un échec sous-jacent. Dans une réflexion sur les attitudes du Ministère à l'égard des Autochtones, il écrit : « Même un Indien ne mettra pas le feu à des bâtiments, ne détruira pas des biens précieux et ne mettra pas des vies en danger par pur entêtement. Il doit

y avoir des griefs réels ou imaginaires ayant mené certains des garçons à commettre des incendies volontaires¹²⁵. »

Dans certains cas, il semble que les élèves mettent le feu pour protester contre la façon dont ils sont traités à l'école. Selon le directeur E. F. Wilson, en 1889, un garçon ayant été « enfermé » au pensionnat de Shingwauk en raison d'un vol « a mis le feu à sa prison, et nous avons cru que tout le bâtiment serait détruit par les flammes »¹²⁶. Nelson Hughes signale qu'il a participé à l'incendie de Cross Lake, au Manitoba, en 1930, parce que le directeur le punissait constamment¹²⁷. Après que l'élève est condamné pour complot (il a été acquitté d'une accusation d'incendie criminel) en vue de mettre le feu, son avocat, John L. Ross, demande au solliciteur général du Canada « de procéder à une enquête complète... pour déterminer pourquoi deux élèves voudraient mettre le feu à une école ». Il indique que la preuve présentée en cour montre que « tous les garçons détestaient les responsables de cette école. Une telle situation n'est pas acceptable, pas plus qu'elle n'est morale dans un pensionnat indien. » Il suggère que si le procès se déroulait dans le nord du Manitoba, « peut-être que la Cour et le jury souscriraient à ma thèse selon laquelle l'État a failli à ses obligations envers les Indiens et les Métis du Nord du pays »¹²⁸.

Dans d'autres cas, les élèves protestent contre les politiques de l'école. Lorsqu'on demande à trois garçons pourquoi ils ont tenté de faire brûler l'école de l'île Kuper en 1895 : « Ils ont répondu que c'était parce qu'ils avaient appris que les congés seraient abolis à l'avenir »¹²⁹.

Écrivant au sujet d'une série d'incendies à l'école Pine Creek en 1930, un oblat observe : « Nous savons que certains enfants n'hésiteront pas à mettre le feu dans l'espoir de retourner chez eux¹³⁰. » Il s'agit clairement de la motivation dans plusieurs cas. Les deux filles qui ont tenté de faire brûler l'école d'Alert Bay disent qu'elles espéraient pouvoir « profiter de belles vacances avant qu'une nouvelle puisse être construite »¹³¹. Le garçon qui a mis le feu à l'école de Saint-Paul-des-Métis en 1905 parle de son école comme d'une « prison »¹³². Le garçon qui a tenté de faire brûler l'école de St. Albert en 1917 s'est fait dire par un parent, qui fréquentait l'école de Saint-Paul-des-Métis lorsqu'elle a été détruite par le feu, que « s'il voulait cesser d'aller à cette école, tout ce qu'il avait à faire était d'y mettre le feu »¹³³.

Au printemps 1901, les relations entre le directeur et les membres des Premières Nations locales à l'école Mount Elgin se détériorent jusqu'à un point tel que le directeur craint que des membres de la communauté tentent de mettre le feu à l'école. En conséquence, le gouvernement fédéral accepte de payer pour engager un surveillant de nuit à l'école¹³⁴. Le directeur, W. W. Shepherd souhaite que des accusations soient portées contre un membre de la réserve locale pour tentative d'incendie criminel, mais Martin Benson estime que celles-ci sont trop « imprécises », et l'affaire est abandonnée¹³⁵.

Les punitions pour avoir mis le feu à une école varient. Si les dommages sont limités, la discipline est généralement laissée aux soins du directeur et de l'agent des Indiens local. Les cas se soldant par des pertes de vie ou par la destruction de bâtiments sont habituellement confiés à la police. L'agent des Indiens local suggère au directeur de l'école d'Alert Bay de donner « une bonne correction » aux filles qui ont tenté de faire brûler l'école en 1918, mais pas de les poursuivre ni de les renvoyer¹³⁶. L'inspecteur-chef W. E. Ditchburn n'est pas d'accord. Il souligne qu'il s'agit du cinquième incendie dans une école de la côte Ouest en neuf mois, et du troisième incendie criminel. (Les pensionnats d'Ahousaht, d'Alberni et de Sechelt ont été détruits par le feu, tandis que l'incendie de Clayoquot n'a fait que peu de dommages. On ne sait pas exactement si l'incendie de Clayoquot a eu lieu à l'externat de Clayoquot ou au pensionnat Christie, qui était également situé le long de la baie Clayoquot¹³⁷.) Contrairement à Ditchburn, le secrétaire du Ministère, J. D. McLean, n'est pas favorable à une poursuite¹³⁸. Six ans plus tard, en 1924, alors que trois filles tentent de faire brûler l'école d'Alert Bay, McLean recommande encore une fois de ne pas engager de poursuites, informant l'agent des Indiens qu'il estime suffisant « qu'elles aient été fouettées en votre présence »¹³⁹.

Le ministère des Affaires indiennes croit qu'il sera difficile de faire condamner le garçon qui a tenté de mettre le feu à l'école St. Albert en 1917. Comme punition, l'agent des Indiens recommande plutôt d'envoyer le garçon au pensionnat de Qu'Appelle, en Saskatchewan¹⁴⁰. De façon semblable, le garçon ayant tenté de mettre le feu à l'école de Morley, en Alberta, en 1927 est transféré au pensionnat de l'Église Unie à Edmonton¹⁴¹. Lorsque plusieurs garçons tentent de faire brûler l'école de Morley en 1935, le directeur demande, plutôt que de les envoyer à l'école de réforme, d'être autorisé à leur administrer une « bonne correction avec une lanière de cuir » et de les garder à l'école. Le Ministère approuve sa demande, suggérant que la punition soit donnée en présence de l'agent des Indiens, soit par les parents ou par le directeur¹⁴².

Le ministère des Affaires indiennes reconnaît que les histoires se rapportant à des élèves qui mettent le feu aux écoles lui font mauvaise presse. L'agent des Indiens A. O'N. Daunt tente de faire congédier le directeur du pensionnat de Mission, E. Maillard, qui a confié à la police provinciale en 1928 les deux filles ayant tenté de mettre le feu à leur école sans l'avoir consulté au préalable. Les filles, âgées de douze et treize ans, passent de courtes périodes à la prison d'Oakalla, en Colombie-Britannique, et à l'École industrielle pour filles de la Colombie-Britannique avant que Daunt puisse organiser leur transfert vers l'école catholique romaine de Kamloops. Daunt est irrité par le fait qu'en impliquant la police, Maillard a attiré « de la publicité indésirable sur l'institution »¹⁴³.

Dans de nombreux cas, les élèves sont envoyés dans des établissements correctionnels. Le garçon qui tente de faire brûler le pensionnat de Shingwauk en 1889 est condamné à passer un an à la maison de correction de Penetanguishene, en Ontario¹⁴⁴. Trois des garçons impliqués dans l'incendie de l'institut Mohawk en 1903

sont envoyés à l'école industrielle de Mimico, en Ontario, pour une période de trois à cinq ans. Un quatrième garçon est envoyé au pénitencier de Kingston, en Ontario, pour trois ans¹⁴⁵. Un responsable des Affaires indiennes avait informé le père d'un des garçons envoyés à l'école industrielle de Mimico que son fils pourrait retourner dans sa famille après sa libération. Comme il ne revient pas, une demande transmise au surintendant de l'école de Mimico révèle que le garçon s'est trouvé un emploi dans la région. Le surintendant de Mimico estime préférable que le père ne soit pas autorisé à « entrer en contact avec le garçon »¹⁴⁶.

Selon un rapport rédigé trois décennies après l'incident, les garçons qui avaient été accusés d'avoir mis le feu à l'école de Saint-Paul-des-Métis en 1905 ont obtenu un pardon¹⁴⁷. Le garçon qui a mis le feu à la grange de l'école Mount Elgin en 1908 est confié aux autorités aux fins de poursuites¹⁴⁸. Deux élèves ayant admis avoir mis le feu deux fois à l'école Crowstand, en Saskatchewan, sont envoyés en 1913 à l'école industrielle pour garçons du Manitoba (une école pour les garçons délinquants gérée par le gouvernement du Manitoba)¹⁴⁹. L'un des élèves ayant tenté de faire brûler l'école de Duck Lake en 1917 est envoyé dans une école de réforme¹⁵⁰. Les deux garçons ayant mis le feu à l'école anglicane d'Onion Lake, en Saskatchewan, sont condamnés à cinq mois de prison¹⁵¹.

En 1930, l'Église catholique romaine de Pine Creek, au Manitoba, est détruite par un incendie, et on tente à quatre reprises de faire brûler l'école de Pine Creek qui est située à proximité. Deux garçons avouent avoir allumé les incendies, même si l'un d'entre eux ne l'a fait qu'après qu'on lui ait promis qu'il ne serait pas puni, à part en étant expulsé de l'école. Thomas Baird, le fonctionnaire des Affaires indiennes enquêtant sur l'affaire, décide que « des accusations d'incendie criminel ne mèneraient à rien de bon » et recommande de laisser les « autorités de l'Église traiter les garçons de la manière qu'ils jugent appropriée »¹⁵². Malgré la promesse qu'aucune action en justice ne serait prise, les oblats demandent à ce qu'un des garçons soit poursuivi¹⁵³. En fin de compte, les deux garçons sont accusés. Le directeur s'arrange pour faire libérer un des garçons, mais l'autre, à qui l'on avait dit qu'il ne serait pas poursuivi, est reconnu coupable et obtient une peine suspendue de deux ans. Le directeur trouve cette sentence trop clémentine et demande s'il est possible de le poursuivre à nouveau¹⁵⁴.

Deux élèves sont condamnés pour leur rôle dans l'incendie de 1930 à Cross Lake, au Manitoba, ayant causé la mort de treize personnes. L'un des élèves est reconnu coupable de complot et condamné à ce que l'on décrit comme une « courte peine d'emprisonnement »¹⁵⁵. Le cas de l'autre élève, d'âge mineur au moment de l'incendie, est transféré du tribunal pour enfants au tribunal pour adultes. Il plaide coupable à l'accusation d'incendie criminel et obtient une peine d'emprisonnement à perpétuité. Le ministère des Affaires indiennes refuse de charger un avocat de le représenter, alléguant que cette procédure n'a lieu que « dans les cas d'accusations de meurtre »¹⁵⁶. En 1939, huit ans après la condamnation du garçon, les Affaires indiennes refusent

également d'appuyer sa demande de libération conditionnelle, indiquant qu'il n'avait purgé qu'une portion « relativement courte » de sa peine¹⁵⁷.

En 1933, deux filles tentent de mettre le feu à l'école catholique romaine de Cluny, en Alberta. En conséquence, elles sont transférées à l'établissement Home of the Good Shepherd à Edmonton¹⁵⁸.

En ce qui concerne la sécurité incendie, le gouvernement échoue tant en ce qui concerne les politiques que la mise en œuvre. Il est lent à mettre au point des politiques en matière de sécurité incendie, et incapable de les faire appliquer. Les faibles niveaux de financement signifient que bon nombre des bâtiments sont mal construits et mal entretenus, et constituent d'éventuels nids-à-feu. La discipline de fer et le fait que la vie au sein de ces écoles ne vaut guère mieux que la prison poussent de nombreux élèves à s'enfuir. Pour les en empêcher, bon nombre d'écoles ne suivent pas instructions du gouvernement en ce qui concerne les exercices d'évacuation et les sorties de secours. Dans d'autres cas, le système engendre une telle hostilité que certains élèves en sont réduits à tenter de détruire les écoles en y mettant le feu.

CHAPITRE 19

Nourriture et alimentation dans les pensionnats : 1867–1939

A la fin du XIX^e siècle, les responsables de la santé canadiens sont au courant de l'étroite relation qui existe entre l'alimentation et la santé. Comme nous l'avons mentionné dans un chapitre précédent, les responsables de la santé croient qu'il faut offrir aux enfants susceptibles de développer la tuberculose un bon apport en lait entier. Un élément clé du traitement dans un sanatorium, outre le repos et l'air frais, est la consommation de mets nutritifs, notamment de généreuses portions de lait¹. Malgré ces connaissances, de la création de la Confédération canadienne jusqu'en 1939, il n'existe aucun document attestant que le gouvernement fédéral a publié un énoncé clair et détaillé décrivant les attentes quant aux normes alimentaires à respecter dans tous les pensionnats. On trouve plutôt, comme pour d'autres aspects de l'administration des écoles, une série d'instructions et de recommandations vagues et partielles.

En 1883, le ministère des Affaires indiennes prépare une liste alimentaire pour les écoles de Battleford et de Qu'Appelle qui sont fondées à ce moment. On y propose une ration quotidienne par élève d'une livre de farine, d'un quart de livre de bacon, d'une demi-livre de bœuf, d'une demi-once de thé, de deux onces de sucre, d'une demi-once de riz, d'une once de pommes séchées, de trois onces de flocons d'avoine, d'une demi-once de poivre, ainsi que de trois gallons de sirop par mois². La directive du commissaire des Indiens Edgar Dewdney au directeur de l'école de Battleford, Thomas Clarke, en 1883, rappelant qu'« il faut appliquer de manière stricte des mesures économiques dans tous les domaines », a certainement influencé la politique des écoles en matière d'alimentation³. Comme pour pratiquement tous les aspects de la vie au pensionnat, cette préoccupation primordiale de contrôle des coûts signifie habituellement que le régime alimentaire au pensionnat est au-dessous de la norme. Bien que bon nombre d'agents du ministère des Affaires indiennes soulignent l'insuffisance de l'alimentation, le gouvernement n'est pas prêt à donner les instructions détaillées nécessaires pour améliorer le régime alimentaire — en grande partie parce que les agents publics sont au courant du fait qu'on ne peut améliorer l'alimentation sans augmenter du même coup l'aide financière.

Le présent chapitre porte sur l'absence de politiques et les problèmes flagrants concernant le régime alimentaire, particulièrement en ce qui concerne le lait, et raconte les expériences de certains élèves concernant l'alimentation. Finalement, on procède à un examen de la façon dont les élèves et les parents ont réagi à la mauvaise alimentation dans les écoles.

Peu de politiques : beaucoup de plaintes

Dans une lettre adressée à l'évêque Paul Durieu en 1889, le sous-ministre des Affaires indiennes Lawrence Vankoughnet décrit ses attentes concernant l'administration de la nouvelle école industrielle catholique romaine à Cranbrook, Colombie-Britannique : « Les aliments doivent être simples, bons et bien préparés. » Il dicte les heures des repas (qui d'après lui doivent être 7 h, midi, et 18 h) et la langue dans laquelle les élèves sont autorisés à s'exprimer à table (anglais seulement). Le diagramme d'un « régime alimentaire simple » est également inclus. Le petit déjeuner comprend du lait, du porridge, du pain, du saindoux et du thé (pas de lait le dimanche)⁴. Un décret publié en 1892 établit les taux par élève pour les écoles industrielles existantes. On y mentionne simplement qu'en échange des subventions accordées, « la direction doit accepter de se conformer aux règles du ministère des Affaires indiennes, établies de temps à autre, et respecter une certaine norme en ce qui a trait à l'instruction, à l'alimentation et au confort domestique⁵. » Le contrat de 1910 qui décrit les responsabilités du gouvernement et des Églises concernant le fonctionnement des pensionnats oblige les Églises à fournir aux élèves les « moyens de subsistance... nécessaires pour assurer leur confort et leur sécurité personnelle⁶. »

Au moment de l'établissement de chacune des écoles industrielles, le ministère des Affaires indiennes élabore un tableau ou un barème alimentaire. Ce barème fixe la consommation annuelle d'aliments précis prévue. Selon Martin Benson, agent du ministère des Affaires indiennes, ces barèmes sont utilisés pour préparer les estimations initiales du coût de fonctionnement des écoles et n'ont « jamais eu pour but de s'appliquer à celles-ci en fonction du nombre d'élèves, et n'ont pas et n'ont jamais été mis en application dans les écoles⁷. »

Il semble cependant que certaines écoles tentent de se conformer aux barèmes. Pour ce faire, elles les utilisent comme une limite à ne pas dépasser plutôt que comme un objectif à atteindre⁸. Dans certains cas, la consommation de certains aliments dans les écoles dépasse la limite permise dans le barème; dans d'autres, la consommation est inférieure. À l'école de Regina, en Saskatchewan, la consommation de bœuf en 1900 est de 13 866 livres, même si le barème alimentaire prévoit une consommation annuelle de 21 580 livres. La consommation de farine cette année-là est de 43 286 livres, un peu plus que les 39 420 livres prévues dans le barème⁹.

Le directeur de l'école de Qu'Appelle, Joseph Hugonnard, écrit en 1891 que

le barème alimentaire en vigueur est peut-être bon pour des enfants, mais il ne convient pas pour la plupart de nos élèves, dont le tiers mange plus que les hommes et les femmes, et un autre tiers mange autant qu'eux. J'ai vu des élèves se présenter à la fin d'un repas pour se plaindre qu'ils n'ont pas assez mangé et après enquête, j'ai découvert qu'ils ne le font jamais sans une bonne raison¹⁰.

Les plaintes d'élèves concernant la nourriture nuisent au recrutement. J. N. Lemmens, le directeur de l'école de l'île Kuper, souligne en 1891 qu'il est très important de fournir aux élèves une saine alimentation et de bons vêtements dans cette école de la côte de la Colombie-Britannique. Il mentionne que contrairement aux Premières Nations dans d'autres parties du pays, les Premières Nations de la côte « n'ont pas souffert de la faim ». Leurs enfants sont « habitués à être bien nourris à la maison ». Si la qualité des aliments servis à l'école est douteuse, cela risque de jeter le discrédit sur l'école¹¹. L'année suivante, le directeur, sur recommandation d'un médecin, renvoie trois élèves à la maison, car « la nourriture de l'école ne s'accordait pas avec leur ancienne manière de vivre; ils avaient l'habitude de se nourrir presque exclusivement de poisson et d'huile¹². »

Après une diminution du soutien financier en 1894, le directeur de l'école de l'île Kuper, G. Donckele, écrit que l'alimentation à cet endroit est tellement désastreuse qu'il a dû abattre le seul porc qui restait à l'école. Dans la pratique, on nourrit le porc avec des restes de table et des rebuts de cuisine. On est cependant à court de vivres à un point tel qu'il n'y a pas de rebuts. Le directeur mentionne que si l'on fait davantage de coupures, tous les parents vont retirer leurs enfants de l'école¹³.

En 1910, à Kamloops, en Colombie-Britannique, le directeur A. M. Carion écrit : « le barème des rations prévoit 12 oz de viande crue par jour par élève. » Cependant, en raison d'inexactitudes dans la subvention proportionnelle au nombre d'élèves à l'école, « cette quantité est réduite à 8 oz, ce qui entraîne une économie de 17 lb de viande par jour, et compte tenu du coût élevé de la viande actuellement, de plus de 300 \$ par année¹⁴. »

La dépendance aux fermes des écoles comporte des risques. En 1917, l'agent des Indiens John F. Smith souligne qu'à l'école de Kamloops, la récolte de légumes « est presque un échec » et qu'« il n'y a pratiquement pas de foin pour nourrir les quelques animaux qui restent durant l'hiver¹⁵. »

Cette combinaison d'instructions vagues et d'application fragmentée caractérise la politique gouvernementale sur l'alimentation des élèves durant toute cette période. À la suite de rapports rédigés en 1921 selon lesquels on sert aux élèves de l'école anglicane d'Onion Lake, en Saskatchewan, du pain de mauvaise qualité et uniquement de l'eau, Duncan Campbell Scott demande à la Société missionnaire anglicane de l'Église d'Angleterre en Canada de « fournir aux enfants une quantité suffisante d'aliments

sains, nourrissants et bien préparés¹⁶. » L'année suivante, Russell Ferrier, surintendant de l'éducation des Indiens, publie une circulaire demandant aux directeurs de lui envoyer une copie du barème alimentaire de leur école, décrivant ce que mangent les élèves et la quantité d'aliments servie à chacun¹⁷. Il a l'intention de faire analyser les réponses par le ministère de la Santé. Il compte utiliser les résultats pour évaluer les « feuilles de rations » de l'école. Apparemment, ces renseignements devaient permettre de réviser le barème alimentaire¹⁸. L'une des quelques réponses versées au dossier ne renferme pas suffisamment de renseignements pour permettre une analyse¹⁹. Il n'existe aucun document portant sur une analyse qui aurait été faite, une évaluation permanente des menus des écoles ou toute tentative de se conformer à la directive de Scott.

En 1929, au moment où le gouvernement fédéral établit son premier et unique pensionnat dans les provinces maritimes, on demande au D^r E. L. Stone, directeur des services médicaux au ministère des Affaires indiennes, de conseiller le père J. P. Mackey, nouveau directeur de l'école de Shubenacadie. Ses conseils médicaux sont aussi vagues et permissifs que les directives du sous-ministre des Affaires indiennes Vankoughnet, émises quarante années auparavant. Stone donne les instructions suivantes à Mackey :

Vous devrez nourrir vos élèves mieux que ce que vous jugez nécessaire. Les écoles les plus saines sont celles où l'alimentation est la meilleure. Je suppose que vous avez des vaches. Si vous pouvez donner aux enfants une grande quantité de lait entier propre, vous ferez un grand pas pour les garder en santé. Je ne crois pas que la fabrication de beurre dans les écoles soit une bonne chose. Les enfants ont besoin de la matière grasse du lait et du beurre également. Un régime riche en protéines — poisson, viande, haricots, fromage, etc., semble mieux convenir aux Indiens. Donnez-leur du pain brun, si possible. Bien sûr, vous devez vous assurer que vos vaches ne sont pas atteintes de tuberculose²⁰.

Ce sont de bons conseils, conformes aux normes alimentaires contemporaines. Mais ils sont présentés uniquement comme des conseils, et non comme des directives. Le gouvernement n'établit pas de normes. Lorsqu'il constate que les enfants sont mal nourris, il cherche rarement à en découvrir la cause; il demande plutôt aux directeurs de faire mieux. Ce manque de direction claire, associé au besoin constant de contrôler les coûts, crée des problèmes permanents.

Menus des écoles, 1893

Le rapport annuel des Affaires indiennes de 1893 renferme des menus pour les écoles de Qu'Appelle, de la réserve de Gordon (les deux écoles sont situées dans ce qui est aujourd'hui la Saskatchewan), et de Middlechurch, au Manitoba (voir les

tableaux 19.1 à 19.3). Le terme *ad libitum* utilisé dans ces menus (parfois abrégé *ad lib.*) signifie « à volonté », ce qui laisse entendre que la consommation par les élèves d'un aliment en particulier n'est pas réglementée. Le pain est le seul aliment offert à volonté. Le « dîner » est le nom donné habituellement au repas du midi et c'est souvent le repas le plus nutritif servi dans les écoles. Le repas du soir est habituellement appelé « souper », mais dans certains cas on l'appelle « thé ».

Le fait qu'un mets figure au menu ne constitue pas une garantie que celui-ci est réellement servi. On ne trouve dans les menus aucun renseignement concernant la quantité de nourriture servie aux élèves. Ils sont cependant des indicateurs utiles de ce que le gouvernement juge approprié.

Les menus présentent un régime alimentaire très monotone. L'école de Qu'Appelle sert deux déjeuners en alternance et à l'école de la réserve de Gordon, on sert uniquement deux types de déjeuner et de dîner. Trois des soupers sont servis deux fois par semaine. Le fait que le menu de l'école de Qu'Appelle n'est pas aussi détaillé que les autres menus laisse supposer que tous les dîners et soupers sont, essentiellement, interchangeables. Les menus sont plus que monotones. Ils semblent insuffisants. À l'école de Middlechurch, par exemple, neuf repas par semaine comprennent seulement du pain, du beurre et du thé, et deux autres comprennent seulement du pain, du beurre, un fruit et du thé. On ne sert jamais de mets riche en protéines au souper à cette école. À l'école de Gordon, un pudding fait de riz ou de suif (gras de viande) est la principale source de protéines au souper, et l'on sert du poisson à l'occasion.

L'école de la réserve de Gordon semble être celle qui sert le plus de lait à ses élèves. Le lait figure au menu treize fois par semaine (plus « du thé ou du lait » à deux autres reprises). Il est difficile de dire à quelle fréquence on sert du lait à l'école de Qu'Appelle. Au petit déjeuner, on sert des céréales « avec du lait ou du sirop »; au dîner, « du pain et du lait » sont servis en alternance avec deux autres desserts, mais on sert tous les jours de l'eau au dîner, et du thé au souper. À l'école de Middlechurch, on sert du lait seulement une fois par semaine durant l'hiver, mais on sert du beurre douze fois par semaine. Le directeur a ajouté un commentaire : « À la saison du poisson, on en sert trois fois par semaine au lieu de viande. On sert rarement de salaison, car les enfants ne l'aiment pas. En été, on donne une grande variété de légumes, et beaucoup de lait. »²¹

Tableau 19.1. Menu de l'école industrielle de Qu'Appelle, dans les Territoires du Nord-Ouest, 1893

Repas	Menu
Déjeuner	Quatre jours par semaine gruau d'avoine ou de blé-d'inde avec du lait ou du sirop, on le sert avec du thé chaud et du pain; les élèves qui travaillent et ceux qui ne sont pas en bonne santé reçoivent en outre du beurre. Trois jours par semaine les élèves ont du beurre et du fromage avec leur pain au lieu du gruau; on le sert avec du thé chaud.
Dîner	Soupe, viande ou poisson, légumes et pain à discrétion. Pour dessert, du riz ou des pommes bouillies, ou de la rhubarbe bouillie ou du sirop, ou du pain et du lait, avec de l'eau froide pour boire, excepté les enfants faibles et ceux qui travaillent en dehors, qui ont du thé chaud.
Souper	Viande pour les élèves qui travaillent, hachis et légumes pour les autres, pain à discrétion et dessert semblable à celui du dîner, thé chaud.

Source : Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893*, 174.

Tableau 19.2. Menu du pensionnat de la réserve de Gordon, dans les Territoires du Nord-Ouest, 1893

	Déjeuner	Dîner	Souper
Dimanche	Porridge de gruau d'avoine et lait, pain, boeuf ou porc fumé, thé.	Boeuf, pommes de terre et autres légumes, pain, thé.	Pain, pruneaux ou pommes, thé ou lait.
Lundi	Porridge de gruau d'avoine et lait, pain et beurre [sic], thé.	Étuvée de viande, pain à discrétion, lait.	Pudding au pain, pain et sirop, thé ou lait.
Mardi	Porridge de gruau d'avoine et lait, pain, bœuf ou porc fumé, thé.	Étuvée de viande, pain à discrétion, lait.	De même que le dimanche, ou poisson, pain et thé.
Mercredi	Porridge de gruau d'avoine et lait, pain et beurre [sic], thé.	Étuvée de viande, pain à discrétion, lait.	Pudding au riz, pain et lait.
Jeudi	Porridge de gruau d'avoine et lait, pain, bœuf ou porc fumé, thé.	Étuvée de viande, pain à discrétion, lait.	Pudding gras, sucre, pain et lait.
Vendredi	Porridge de gruau d'avoine et lait, pain et beurre [sic], thé.	Étuvée de viande, pain à discrétion, lait.	De même que le lundi, ou poisson et pain et thé.
Samedi	Porridge de gruau d'avoine et lait, pain, bœuf ou porc fumé, thé.	Boeuf, pommes de terre et autres légumes, pain, thé.	Pudding au riz, sucre, pain et thé.

Source : Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893*, 260.

Tableau 19.3. Menu de l'école industrielle de Middlechurch, au Manitoba, 1893 (régime d'hiver)

	Déjeuner	Dîner	Souper
Dimanche	Pain et beurre, thé.	Boeuf froid, pudding ou tarte, légumes.	Pain et beurre, fruits, thé.
Lundi	Porridge et lait, pain et beurre.	Étuvée de boeuf, légumes.	Pain et beurre, thé.
Mardi	Pain et beurre, thé.	Boeuf bouilli et sauce, légumes, pain.	Pain, sirop, thé.
Mercredi	Porridge et sirop, pain et beurre.	Boeuf froid, légumes, pudding ou tarte.	Pain et beurre, thé.
Jeudi	Pain et beurre, thé.	Étuvée de viande, légumes, pain.	Pain et beurre, fruits, thé.
Vendredi	Porridge et sirop, pain et beurre, thé.	Potage, pain, boeuf bouilli et sauce, légumes.	Pain et beurre, thé.
Samedi	Pain et beurre, thé.	Étuvée de viande, légumes, pain.	Pain et beurre, thé.

Source : Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893*, 258.

Rapports des inspecteurs

En 1893, alors que ces menus sont en vigueur, T. P. Wadsworth, l'inspecteur des Affaires indiennes, commente les repas servis à l'école de Qu'Appelle. « J'ai assisté à plusieurs des repas; la nourriture était abondante, bien cuite, et bien servie, et chaque élève paraissait manger autant qu'il ou elle le désirait²². » Les conclusions d'un rapport d'inspection de l'école de Middlechurch publié en 1895 sont plus pessimistes : « Le menu est simple mais suffisant. Je pense qu'il est à peine suffisant pour les élèves plus âgés, qui ont maintenant, alors qu'ils sont âgés de quinze à dix-huit ans, un appétit plus vorace que lorsqu'ils seront plus vieux²³. »

En 1918, l'agent des Indiens John Smith inspecte l'école de Kamloops et souligne dans son rapport qu'il « soupçonne que la vitalité des enfants n'est pas suffisamment soutenue en raison d'un manque d'aliments nutritifs, ou parce qu'il n'y en a pas assez, pour des enfants vigoureux en pleine croissance²⁴. » Un médecin local est du même avis et indique qu'« au cours des mois précédents, l'approvisionnement en vivres n'était pas suffisant pour répondre aux besoins des enfants²⁵. »

On trouve, cependant, de nombreux rapports positifs concernant l'alimentation dans les écoles. En 1905, A. E. Green écrit ce qui suit à propos de l'école de Williams Lake, en Colombie-Britannique : « durant mon séjour de six jours à l'institution j'ai pris mes repas dans le même réfectoire que les garçons, ce qui m'a permis de voir que

la nourriture était à la fois abondante et excellente. Il y a de la viande deux fois par jour, et l'on tue un bœuf tous les dix jours²⁶. »

En 1908, Green rapporte qu'à l'Institut Coqualeetza de Chilliwack, en Colombie-Britannique, les « enfants ont une nourriture abondante et variée et sont bien et chaudement habillés »; à l'école de Mission, « la nourriture est substantielle et abondante, et le vêtement est soignée [sic], propre et approprié au climat »; et à l'école All Hallows à Yale, la « nourriture est bonne et abondante mais ordinaire »; à l'école de Lytton, la « nourriture et le vêtement sont de bonne qualité »; puis, de retour à Williams Lake, « la nourriture est bonne et suffisante »; à l'école de Cranbrook, « la nourriture ordinaire, mais elle est bien préparée, convenable et suffisante »; et à Port Simpson, la « nourriture est commune, mais bonne et suffisante »²⁷.

Martin Benson doute de la véracité de ces évaluations positives. En 1897, il écrit : « Dans presque tous les cas où des inspecteurs parlent des repas, on dit qu'ils sont bien préparés. Je doute fort qu'ils aient déjà pris un repas complet prescrit par le règlement de l'école de pain trempé dans la graisse ou de bœuf bouilli et pommes de terre. » De l'avis de Benson, « le menu est des plus monotones et ne laisse aucune place aux particularités des goûts ni à la constitution. Le malheur des uns fait le bonheur des autres, mais, dans nos écoles, c'est «mange de la misère ou meurt»²⁸. » (L'expression imagée signifie qu'il faut se résigner et, dans ce cas-ci, à manger quelque chose d'un goût désagréable.)²⁹

Les élèves sont d'avis que les écoles en mettent plein la vue lors de la visite d'inspecteurs. Selon Dorothy Day, lorsqu'elle fréquentait l'école Mount Elgin à Muncey, en Ontario, les seuls moments où « elle mangeait un bon repas c'était quand des hommes venaient d'Ottawa pour visiter l'école et là on avait un bon repas. On nous servait du jus et un œuf à la coque — nous avions un excellent repas³⁰. »

À l'occasion, des enseignants s'inquiètent de la qualité de la nourriture dans les écoles. Dans une lettre adressée à l'Église Unie, Lucy Affleck, enseignante à Round Lake, en Saskatchewan, écrit, en 1929, que bien que les mets servis à l'école soient variés et en quantité suffisante, « leur choix laisse à désirer et ils sont préparés de façon très peu attrayante. Étant donné qu'un grand nombre de porcs sont élevés sur la ferme, une grande partie du lait leur est réservée; par conséquent, seule une table de jeunes filles (environ 12) a droit à du lait au repas. On ne donne du beurre à aucun des enfants. Ils doivent toujours mettre du saindoux (acheté en barils) sur leur pain³¹. »

Un rapport rédigé en 1929 concernant l'école catholique romaine de la réserve des Gens-du-Sang en Alberta conclut que les « enfants ne reçoivent pas une quantité suffisante de beurre et de lait³². »

Des inspecteurs admettent qu'ils se sentent contraints et forcés. L'agent des Indiens F. J. C. Ball écrit en 1931 : « Il est difficile de vérifier soigneusement l'approvisionnement de nourriture, car on nous empêche, de façon courtoise mais néanmoins efficace,

d'examiner de près la nourriture, et naturellement, chacun désire naturellement éviter de déplaire au révérend directeur qui occupe son poste depuis si longtemps³³. »

Toutefois, un grand nombre d'inspecteurs soumettent des rapports négatifs qui révèlent des difficultés permanentes à fournir aux élèves un apport convenable en aliments de base. Ce problème qui s'est posé au cours du XIX^e siècle a continué jusque dans les années 1920 et 1930.

Lait

Il est difficile de se procurer les aliments de base dans les écoles, une réalité bien connue à Ottawa. En particulier, on est souvent à court de lait. Bien que le lait ne fasse pas partie du régime traditionnel d'un Indien, les experts en médecine nord-américains le considèrent comme un élément indispensable du régime d'un enfant et un élément clé du régime de toute personne atteinte de tuberculose, ou susceptible de contracter la maladie³⁴. Les responsables gouvernementaux de l'époque ne savent pas à quel point les Indiens sont intolérants au lactose, un état qui peut entraîner une variété de troubles digestifs. Ce n'est qu'un exemple de la croyance que toutes les pratiques occidentales sont par nature supérieures³⁵. En 1914, W. M. Graham, commissaire des Indiens pour les Prairies, se plaint « qu'on sert très peu de lait » aux élèves de l'école High River en Alberta. Il n'y a que trois vaches à l'école, alors que selon lui, il devrait y en avoir dix. Le directeur jette le blâme sur les religieuses qui, dit-il, « ne veulent absolument pas que les filles traient les vaches³⁶. »

L'infirmière Margaret Jean Ramage visite l'école de Cluny, en Alberta, à l'automne 1921, pour enquêter sur une plainte concernant la mauvaise alimentation³⁷. L'agent des Indiens souligne que, selon Ramage, les « enfants consomment très peu de lait et pas de pudding ni de beurre. J'ai réfléchi à cette question depuis et soumis une liste alimentaire provisoire mentionnant les quantités de nourriture que devrait quotidiennement consommer un enfant, et on m'a assuré que tout rentrera dans l'ordre à l'avenir³⁸. »

Russell T. Ferrier, surintendant de l'éducation des Indiens est stupéfié de constater, en 1922, que la totalité du lait fourni aux cinquante-neuf élèves de l'école de Delmas, en Saskatchewan, provient de deux vaches qui produisent seulement 7,5 litres de lait par jour³⁹. Le directeur a été en mesure d'augmenter le nombre de vaches à traire⁴⁰. Un problème semblable existe à l'école de Qu'Appelle cette même année. L'inspecteur M. Christianson souligne que « l'état de l'étable est le pire élément de l'école industrielle de Qu'Appelle. » Les bâtiments sont en mauvais état et le fumier est empilé derrière l'étable. Le troupeau est mal nourri et atteint de tuberculose, et l'approvisionnement en lait est inadéquat. Il croit qu'on devrait éliminer tout le troupeau et en acquérir un nouveau⁴¹.

Dans son rapport d'inspection de 1923 concernant la toute nouvelle école de Fraser Lake, en Colombie-Britannique, R. H. Cairns mentionne : « Il n'y a vraiment pas suffisamment de lait pour les enfants. Cette école devrait avoir un plus grand nombre de vaches qu'elle n'en a actuellement⁴². » Le directeur Nicolas Coccola répond qu'il ne peut acheter plus de vaches sans d'abord construire d'autres étables et granges⁴³. En 1923, l'infirmière itinérante I. M. Lucas rédige un rapport négatif sur la nutrition à l'école de Lestock, en Saskatchewan. Selon l'agent des Affaires indiennes A. F. MacKenzie, Lucas est d'avis que « les enfants qui fréquentent cette école ne sont pas nourris convenablement, ou suffisamment. On ne leur sert ni lait ni légumes, à l'exception des pommes de terre, et que de très petites portions. » MacKenzie demande à l'agent des Indiens local d'aviser le directeur que « l'on s'attend à ce que les enfants reçoivent une quantité suffisante d'aliments nourrissants, et qu'une grande quantité de lait soit donnée aux enfants plus jeunes⁴⁴. » Encore une fois, le message est indirect et ne contient pas beaucoup de détails.

Dans un rapport rédigé en 1926 concernant l'école catholique romaine d'Onion Lake, on mentionne : « ils ont dix vaches laitières, dont sept produisent du lait en ce moment. La religieuse responsable m'informe que les vaches produisent peu de lait et qu'ils auraient besoin d'au moins quatre vaches de plus pour répondre à leurs besoins⁴⁵. » Dans son rapport sur l'école de Birtle, au Manitoba, en 1927, A. G. Hamilton souligne que la terre agricole est éloignée de l'école et qu'étant donné que les vaches « ne sont pas de bonne qualité », l'approvisionnement en lait à l'école est insuffisant⁴⁶. Une inspection menée plus tard au cours de l'année révèle une hausse du nombre de vaches et une amélioration de la qualité du troupeau et « que la nourriture est suffisante et saine⁴⁷. »

Dans son rapport de 1927 concernant l'école anglicane de Le Pas, au Manitoba, une infirmière conclut que les élèves ne consomment pas suffisamment de lait⁴⁸. Une enquête de l'agent des Indiens J. Waddy révèle que les vaches « ne semblent pas réussir à bien se développer en raison de la mauvaise qualité du fourrage à cet endroit. » Il n'est pas question d'augmenter le troupeau, car le directeur « ne peut en loger plus »⁴⁹. La situation s'améliore lentement. En 1928, Waddy constate que les vaches ne produisent toujours pas suffisamment de lait et que, par conséquent, les « élèves en consomment peu »⁵⁰. Dans un rapport d'inspection rédigé en 1929, on mentionne : « L'école manque de lait, elle en reçoit actuellement environ un gallon deux fois par jour. Actuellement, environ 75 élèves vivent au pensionnat. Je comprends que quatre vaches sont peu utiles, car leurs pis sont partiellement détruits. Il reste donc seulement cinq bonnes vaches laitières et actuellement elles ne produisent presque pas de lait. » Selon l'inspecteur, le problème ne peut être résolu sans la nomination d'un bon instructeur agricole⁵¹.

L'inspecteur A. G. Hamilton conclut que le troupeau de l'école catholique romaine de Sturgeon Landing, en Saskatchewan, est en si mauvais état que « les

vaches n'arrivent pas à produire suffisamment de lait pour nourrir 108 enfants et 12 ou 14 employés⁵². » Le commissaire des Indiens W. M. Graham souligne qu'il est « très important » d'avoir plus de vaches à l'école et ajoute : « qu'il soit impossible de produire le fourrage pour ces vaches, c'est une autre chose, mais je suis convaincu qu'il y a moyen de fournir le fourrage nécessaire, sinon le ministère n'aurait jamais construit une école à cet endroit⁵³. »

Les problèmes d'approvisionnement en lait se poursuivent jusque dans les années 1930. En 1931, un rapport souligne qu'à l'école de Squamish, en Colombie-Britannique, « les enfants qui ont été malades et quelques autres reçoivent deux tasses de lait par jour, tandis que les autres enfants ne boivent pas de lait⁵⁴. » Deux ans plus tard, une infirmière visiteuse écrit qu'à l'école anglicane de Le Pas, au Manitoba, « le régime des élèves est constitué principalement de thé, de pain et de viande. On leur sert peu de lait, et peu de beurre et d'œufs également⁵⁵. » En 1937, une maladie touchant les vaches de l'école de Kamloops entraîne une réduction de la production de lait de 50 %. Le directeur est frustré par le refus d'Ottawa de financer la construction d'une étable supplémentaire, qui permettrait d'augmenter la production de lait et d'isoler les vaches malades⁵⁶.

Même lorsque les troupeaux laitiers produisent suffisamment de lait, les élèves ne tirent pas toujours pleinement avantage du lait produit par l'école, car celui-ci est souvent séparé, et seul le lait écrémé leur est servi. En 1922, l'inspecteur R. Cairns écrit à propos de l'école de l'île Kuper :

Je ne crois pas que ces élèves sont bien nourris. J'en ai discuté de façon très approfondie avec le directeur. Tout le lait est séparé. Cela signifie que la matière grasse est retirée du lait et que du lait écrémé est servi aux élèves. Je suis allé dans la salle à manger des garçons au souper. Voici ce qu'on a servi aux garçons : de la soupe, du pain et de la compote de pommes, et du thé avec du lait. Si j'avais mon mot à dire, je bannirais tous les séparateurs de ces écoles industrielles et pensionnats. Les élèves ont tellement besoin de la matière grasse⁵⁷.

Cairns mentionne également qu'à Alert Bay, en Colombie-Britannique, l'école a vendu 26 des 170 litres de lait produits en un mois, ainsi que deux des quatre kilogrammes de beurre produits. Ferrier pense que « l'approvisionnement en lait était insuffisant » à l'école. Après avoir indiqué qu'aucune quantité de lait ou de beurre ne devrait être vendue, il demande à l'agent des Indiens local de « consulter le directeur concernant l'acquisition d'autres vaches laitières, et d'informer le Ministère de ce qu'il a proposé de faire à ce sujet. » On n'a donné au directeur aucune directive précise pour lui dire d'arrêter de vendre du lait et du beurre⁵⁸. En 1924, Cairns rédige un rapport dénonçant un approvisionnement « insuffisant de lait » à l'école de Cranbrook, en Colombie-Britannique⁵⁹. Deux ans plus tard, il écrit qu'à Alert Bay, « la nourriture servie à ces garçons en pleine croissance est trop insuffisante », et l'enseignante principale, M^{lle} Long, qui est aussi infirmière, est d'avis « qu'une plus grande quantité de gras est

requis pour obtenir les meilleurs résultats⁶⁰. » L'inspecteur W. Murison souligne, en 1925, qu'à Elkhorn, au Manitoba, les vaches de l'école produisent suffisamment de lait pour les besoins de l'école, mais que les élèves « ne tirent pas pleinement avantage de ce lait, car je constate que l'école produit environ 30 lb de beurre par semaine, et qu'une bonne quantité du lait servi aux enfants est du lait séparé, dont la valeur nutritive laisse à désirer⁶¹. » Tout au long des années 1920, la majeure partie du lait et des œufs produits à l'école de Cranbrook est vendue pour aider à couvrir les dépenses de l'école⁶².

Le fait de séparer le lait ne constitue pas nécessairement un problème si la matière grasse est redonnée aux enfants sous forme de crème ou de beurre. Mais dans bon nombre de cas, ces produits sont vendus par des écoles qui ont des difficultés financières ou servis au personnel. Les élèves sont au courant de cette pratique. Dans ses mémoires relatant son séjour à l'école de Qu'Appelle au début du XX^e siècle, Louise Moine écrit :

Même si les garçons traient les vaches, on ne mangeait jamais de beurre, et on ne buvait jamais de lait entier. Tout le monde savait que le beurre était vendu aux villageois. Pourquoi le vendait-on quand les enfants devaient s'en passer? Les prêtres et les religieuses mangeaient du beurre. Même si les enfants se plaignaient entre eux, ça n'a rien changé du tout⁶³.

Lila Ireland, ancienne élève de l'école Mount Elgin, se rappelle que dans les années 1930, le lait était « tellement écrémé qu'il était bleu » et la crème était vendue à une crèmerie locale⁶⁴. Selon Emmert General, qui a fréquenté l'Institut Mohawk au milieu des années 1930, « ils vendaient la crème et nous donnaient le lait écrémé. On nous servait rarement du lait entier — jamais, à ma connaissance⁶⁵. » Simon Baker se rappelle qu'à l'école de Lytton, en Colombie-Britannique, le beurre de la crèmerie était vendu, de même que les légumes et les fruits produits à la ferme de l'école, pour aider l'école à couvrir ses frais⁶⁶. Lorsque C. M. Turnell a été nommé directeur de l'Institut Mohawk à Brantford, Ontario, en 1915, l'une des premières choses qu'il a faites a été de doubler la ration de beurre des élèves, car il croyait que « les enfants, tout comme lui dans le temps, ont besoin de plus de matière grasse dans leur alimentation⁶⁷. »

Pain

On se plaint souvent de la qualité du pain. Lorsque des enfants de l'école de Spanish, en Ontario, se plaignent en 1920 que le pain est rance, Duncan Campbell Scott demande une analyse de quelques tranches de pain. L'analyste gouvernemental en chef du ministère du Commerce conclut que la valeur nutritive du pain est « dans la moyenne », mais que le goût est « plutôt amer »⁶⁸. Scott informe le directeur de l'école de Spanish qu'étant donné que « le pain est l'un des aliments de base du régime » à

l'école, on doit s'assurer « que seulement [du pain de] la meilleure qualité est servi aux enfants. » On ne trouve dans le document aucune indication que les enfants ou leurs parents ont été informés que leurs préoccupations étaient pleinement justifiées. En outre, Scott n'a pas vraiment cherché à savoir pourquoi le pain servi à l'école de Spanish était de mauvaise qualité⁶⁹. Deux années plus tard, faisant suite à un rapport soumis par une infirmière visiteuse, le secrétaire du Ministère J. D. McLean demande au directeur de l'école de Qu'Appelle « s'il veut bien assurer une plus grande variété des aliments au menu et insister sur le fait que le pain doit être préparé plus soigneusement⁷⁰. » On laisse entendre que les problèmes ne résultent pas d'un sous-financement du gouvernement fédéral et qu'il revient aux directeurs de résoudre les problèmes.

L'agent des Indiens H. Graham note, en 1922, qu'à l'école de Lytton, il est « impossible de faire cuire suffisamment de pain » dans les fourneaux de l'école⁷¹. En 1925, lorsque des parents se plaignent que l'école anglicane de la réserve des Péigans « sert aux enfants du pain rance », et une quantité insuffisante de « lait et de beurre », le commissaire W. M. Graham conclut que « la plainte des parents est justifiée⁷². »

« Le personnel – on lui donnait tout ce qu'il y avait de mieux »

Étant donné que les élèves et le personnel vivent ensemble dans les mêmes locaux, les élèves savent quels aliments sont servis au personnel. Les élèves mentionnent souvent que les membres du personnel sont mieux nourris qu'eux. Sarah Soonias a fréquenté l'école de Battleford de 1900 à 1914. Elle se rappelle qu'on servait souvent du « thé sans sucre » à l'école et que le gruau était servi avec du lait écrémé, que les élèves n'aimaient pas. Elle présume que « le personnel devait avoir toute la crème⁷³. » Ivy Koochicum, une ancienne élève de l'école de File Hills, en Saskatchewan, est outrée du manque d'équité dont elle est témoin : « Ils avaient la crème et on avait le lait écrémé⁷⁴. » Melva George, une ancienne élève de l'école Mount Elgin, se rappelle : « Le personnel – on lui donnait tout ce qu'il y avait de mieux et le beurre, tandis qu'on avait seulement du pain sec. On avait du lait écrémé — il fallait qu'ils donnent le beurre au personnel⁷⁵. »

Les barèmes alimentaires utilisés au moment de l'établissement des écoles industrielles tenaient pour acquis que le personnel serait mieux nourri que les élèves. Le tableau 19.4 illustre certains éléments du barème utilisé pour calculer la subvention par personne pour l'école de Regina⁷⁶. On constate que la ration de bœuf du personnel correspond à plus du double de celle des élèves, tandis que la ration de farine des élèves correspond aux deux tiers de celle des enseignants.

Tableau 19.4. Barème alimentaire utilisé à l'école industrielle de Regina (partiel)

Article	Allocation annuelle par élève	Allocation annuelle par membre du personnel
Bœuf	182 livres	400 livres
Fromage	5 livres	5 livres
Cassis et groseilles	2 livres	2 livres
Haricots	12 livres	12 livres
Farine	360 livres	540 livres
Raisins secs	1 livre	1 livre

Source : Bibliothèque et Archives, RG10, volume 3927, dossier 116836-1A. J. McKenna, J. Menzies, et J. MacKay au surintendant général, Affaires indiennes, 11 mars 1904. [RIS-000077]

Le tableau suivant illustre le barème alimentaire mensuel des écoles industrielles du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest en 1894.

Tableau 19.5. Barème des rations des écoles industrielles du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, 1894

Article	Par mois	
	Employés	Élèves
Pommes évaporées	1 livres	1 livres
Bacon	4 7/12 livres	1 livres 4 onces
Haricots	1 livres	1 livres
Bœuf	33 1/3 livres	15 livres 2 2/3 onces
Fromage	6 2/3 onces	6 2/3 onces
Semoule de maïs	13 1/3 onces	13 1/3 onces
Cassis et groseilles	2 2/3 onces	2 2/3 onces
Poisson	2 3/4 livres	2 3/4 livress
Farine	45 livres	30 livress
Saindoux	3 1/3 onces	3 1/3 onces
Gruau	13 1/3 onces	1 1/4 livress
Kérosène	1 chopine	1 pint
Pois cassés	8 2/3 onces	8 2/3 onces
Raisins secs	1 1/3 onces	1 1/3 onces
Riz	1 livres	1 livres
Savon	1 1/2 livres	1 1/2 livress
Suif	1/2 livres	1/2 livres
Sucre	blanc 3 5/6 livres	jaune 1 livres 12 onces
Sirop	1 chopine	1 chopine
Thé	1 livres 8 onces	9 1/3 onces

Source : Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6455, dossier 885-1, partie 1.

Encore une fois, les rations de bœuf, bacon, farine, sucre et thé sont toutes beaucoup plus élevées pour le personnel que pour les élèves. Le seul article pour lequel la ration des élèves est supérieure à celle des enseignants est le gruau, probablement parce qu'il constitue une part si importante de leur régime. Il est inhabituel de trouver le kérosène, ainsi que le savon, dans un barème alimentaire. Dans bon nombre d'écoles, on brosse les cheveux des élèves avec du kérosène pour tuer les poux⁷⁷.

Il n'y a pas que les élèves qui ont des opinions sur la façon dont certains membres du personnel sont nourris. Martin Benson croit que l'Église presbytérienne n'a pas su exercer le contrôle financier nécessaire auprès du directeur de son école à Regina, en Saskatchewan. En 1904, il souligne que le directeur Sinclair commande les articles suivants d'un épicier grossiste : « fraises, framboises, bleuets, pêches, prunes, cerises rouges, poires, ananas, abricots dans le sirop, raisins, figues, tomates, maïs, macaroni, filets de hareng, dattes, miel et cure-dents, à la caisse et tous les mois. » Un épicier de Regina a livré les produits suivants : « gélatine, marmelade, sardines, citrons, oranges, noix en coques, sucre à glacer, langue de porc, saumon en conserve, crème moussante pour la toilette, bananes, chocolats Fry's, olives, bonbons, tabac, gelée en poudre, pois en conserve (français?) ». En plus de ces aliments, « deux chapeaux Stetson » ainsi que « des rasoirs, cols, cravates, bretelles et autres accessoires sont achetés séparément aux prix les plus élevés. » Benson s'est dit estomaqué que le « directeur d'un pensionnat indien administré en fonction d'une subvention fixe proportionnelle au nombre de personne, conscient de l'ordre des choses, puisse trouver qu'il est justifié d'acheter les articles luxueux et superflus facturés dans ces comptes⁷⁸. »

Il est possible de faire une comparaison entre la consommation alimentaire réelle des élèves et du personnel. Les tableaux 19.6 et 19.7 illustrent les plans de repas du personnel et des élèves de l'école de la réserve de Gordon, en Saskatchewan, en mai 1931. Trois conclusions ressortent de l'étude de ces menus : 1) le menu du personnel est nettement supérieur à celui des élèves; 2) le menu des élèves semble inadéquat pour répondre à leurs besoins; et 3) le menu des élèves de 1931 semble encore plus frugal que celui des élèves de la même école en 1893 (voir le tableau 19.2 plus haut).

Tableau 19.6. Repas du personnel pour le mois de mai 1931, pensionnat indien de Gordon

	Déjeuner	Dîner	Souper
Dimanche	Orange, céréales, lait et sucre, œufs et bacon, pain et beurre, thé ou café.	Viande froide, cornichons ou salade, pommes de terre, tarte ou pudding, fromage, pain et beurre, thé.	Poisson ou viande froide, salade de pommes de terre, fromage, fruits, gâteau, pain et beurre, confiture, thé.
Lundi	Crème de blé, lait, sucre, œufs brouillés, pain et beurre, marmelade, thé ou café.	Rosbif, carottes ou navets, pommes de terre, tarte ou pudding, pain, beurre, thé.	Œufs bouillis, fromage, pain et beurre, fruits, gâteau, thé.
Mardi	Flocons d'avoine, lait et sucre, bacon, pommes de terre, marmelade, pain et beurre, thé.	Rôti de porc, navet, pommes de terre, tarte ou pudding, fromage, pain et beurre, thé.	Viande froide, salade, fromage, fruits, gâteau, pain et beurre, thé.
Mercredi	Flocons de maïs, œufs pochés, lait et sucre, marmelade, pain et beurre, thé ou café.	Ragoût de bœuf, légumes, pommes de terre, tarte ou pudding, pain et beurre, thé.	Macaroni au fromage, pommes de terre frites, marmelade, fromage, pain et beurre, thé.
Jeudi	Flocons d'avoine, lait et sucre, œufs et bacon, marmelade, pain et beurre, thé ou café.	Rosbif, carottes, pommes de terre, tarte ou pudding, fromage, pain, beurre, thé.	Œufs bouillis, fromage, fruit, gâteau, pain et beurre, thé.
Vendredi	Crème de blé, lait, sucre, œufs pochés, marmelade, pain, beurre, thé.	Poisson, pommes de terre, navet, tarte ou pudding, fromage, pain, beurre, thé.	Omelette, pommes de terre frites, fruit, gâteau, confiture, pain, beurre, thé.
Samedi	Flocons d'avoine, lait, sucre, œufs et bacon frit, marmelade, pain, beurre, thé.	Rosbif, légumes, pommes de terre, tarte ou pudding, fromage, pain, beurre, thé.	Ragoût de bœuf et oignons, pommes de terre frites, fromage, fruit, gâteau, pain et beurre, thé.

Source : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 9137, dossier 312-11, Repas du personnel pour le mois de mai 1931, pensionnat indien de la réserve de Gordon [GDC-011803]

Tableau 19.7. Menu quotidien des enfants pour le mois de mai 1931, pensionnat indien de Gordon

	Déjeuner	Dîner	Souper
Dimanche	Flocons de maïs, lait et sucre, pain, beurre, compote de prunes, thé, cacao.	Bœuf ou porc froid, pommes de terre, tarte ou pudding, pain.	Pain, beurre, fruit, gâteau, thé.
Lundi	Œufs bouillis, flocons d'avoine, lait et sucre, pain, beurre, thé, cacao.	Soupe, rosbif froid, légumes, pommes de terre, pain, pudding au riz.	Ragoût de bœuf, pain, beurre, confiture, thé.
Mardi	Semoule de maïs, lait et sucre, pain, beurre, confiture, thé, cacao.	Rosbif, carottes, pommes de terre, tarte ou pudding, pain.	Œufs brouillés, pain, beurre, confiture, thé.
Mercredi	Œufs bouillis, flocons d'avoine, lait et sucre, pain, beurre, thé, cacao.	Soupe, pâté à la viande, navets, pommes de terre, tarte, pain.	Bannock, confiture, pain, beurre, thé.
Jeudi	Semoule de maïs, lait et sucre, pain, beurre, confiture, thé, cacao.	Bœuf bouilli, carottes, pommes de terre, pudding, pain.	Œufs à la coque, pain, beurre, gâteau, thé.
Vendredi	Flocons d'avoine, lait et sucre, pommes de terre frites, pain, beurre, confiture, thé.	Soupe, poisson, haricots, pommes de terre, pudding au lait, pain.	Œufs, pain, beurre, bannock, confiture, thé.
Samedi	Semoule de maïs, lait et sucre, œufs, pain, beurre, thé ou cacao.	Soupe, ragoût de bœuf, légumes, pommes de terre, tarte, pain.	Pain et beurre, confiture, thé.

Source : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 9137, dossier 312-11, Menu quotidien des enfants pour le mois de mai 1931, pensionnat de la réserve indienne de Gordon [GDC-011802]

Au déjeuner, on sert des œufs aux enseignants six fois par semaine et du bacon quatre fois par semaine, tandis qu'on sert des œufs aux élèves trois fois par semaine, et jamais de bacon. Au dîner, en plus du repas principal constitué de viande, on sert aux enseignants des pommes de terre et un légume supplémentaire tous les jours, du fromage six fois par semaine et du beurre à chaque repas. On compte deux dîners où l'on sert seulement des pommes de terre aux élèves comme légume. On ne leur sert jamais de beurre ni de fromage au dîner. On sert du thé aux enseignants à tous les dîners; on ne mentionne aucune boisson servie aux élèves, ce qui laisse entendre qu'on ne leur sert pas de lait au dîner.

C'est dans les repas du soir que l'on trouve la différence la plus flagrante entre les élèves et le personnel. Au souper, on sert au personnel un aliment riche en protéines à chaque repas; trois soupers des élèves par semaine ne contiennent aucune protéine (autre que le beurre sur le pain). En plus du repas principal riche en protéines, on sert aux enseignants du fromage à six reprises; on ne sert jamais de fromage aux élèves.

On sert des pommes de terre aux enseignants au souper à quatre reprises dans la semaine; on ne sert jamais de pommes de terre aux élèves au souper. On sert de la salade aux enseignants à deux reprises au souper; on ne sert jamais de salade aux élèves. On sert un fruit aux enseignants à six reprises au souper; on sert un fruit aux élèves une seule fois au souper. On sert du gâteau aux enseignants à six reprises au souper; à deux reprises aux élèves. Étant donné que l'on mentionne dans les menus qu'on sert aux élèves du thé au souper, il semble qu'on ne leur sert pas de lait au souper non plus⁷⁹. Cette hypothèse est sans doute valable étant donné que selon deux autres menus publiés durant cette période (Elkhorn 1934 et Brandon 1936) on sert de l'eau au dîner dans les deux écoles. Au souper, à l'école de Brandon, on sert du thé; à l'école d'Elkhorn on sert du lait les mardis et mercredis et de l'eau le reste de la semaine⁸⁰.

Le tableau 19.8 illustre les principales différences entre les dîners servis au personnel et aux élèves de l'école de la réserve de Gordon, en 1931. Non seulement les repas sont-ils peu variés, mais il semble qu'en ce qui a trait à la disponibilité de lait, la situation à l'école de la réserve de Gordon soit pire en 1931 qu'en 1893. En 1893, on devait servir du lait lors de treize à quinze repas; en 1931, on en sert à moins de la moitié de ce nombre⁸¹.

Tableau 19.8. Principales différences entre les dîners servis au personnel et aux élèves de l'école de la réserve de Gordon, en 1931

	Enseignants (Nombre de portions servies par semaine au souper)	Élèves (Nombre de portions servies par semaine au souper)
Mets principaux riches en protéines	7	4
Fromage en accompagnement	6	0
Pommes de terre	4	0
Salade	2	0
Fruit	6	1
Gâteau	6	2

Source : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 9137, dossier 312-11, Repas du personnel pour le mois de mai 1931, pensionnat indien de la réserve de Gordon; [GDC-011802] Menu quotidien des enfants pour le mois de mai 1931, pensionnat indien de la réserve de Gordon [GDC-011803]

Années 1930 : les élèves « ne sont pas suffisamment nourris »

De nombreux exemples de consommation d'aliments cités datent des années 1920, une période où le Canada connaît une prospérité économique relative, et après la signature du contrat de 1910, dans lequel on augmente de façon importante le

soutien financier aux pensionnats. Par conséquent, on présume que les difficultés que semblent éprouver les écoles à nourrir convenablement leurs élèves durant une période relativement prospère ont dû s'intensifier en raison des compressions budgétaires imposées au début de la Crise des années 1930.

En 1931, l'agent des Indiens F. J. C. Ball informe Ottawa que les élèves de l'école de Squamish « ne sont pas suffisamment nourris ». Ball mentionne : « Le seul repas que j'ai observé était servi en mi-journée et consistait en un morceau de pain et une carotte crue. Il est possible qu'il s'agissait d'un jour de jeûne et je n'ai pas réussi depuis à voir un repas servi à la table. » L'agent Ball souligne que le chef William de la réserve de Squamish lui a mentionné que son fils avait perdu dix livres (4,5 kilogrammes) en un mois à l'école et ajoute « le chef est une personne assez fiable⁸². »

A. G. Hamilton mène une enquête sur des plaintes concernant la qualité de la nourriture à l'école anglicane de Le Pas, en 1931. Il souligne qu'il existe des tensions entre des membres du personnel de l'école qui nuisent à la gestion de l'institution, et conclut « qu'une grande quantité de nourriture est fournie, mais que celle-ci n'est pas préparée et servie convenablement⁸³. »

Au printemps 1936, l'inspecteur G. H. Barry informe Ottawa qu'il ne croit pas que la nourriture à l'école de l'île Kuper — qui a connu une pénurie de lait dans les années 1920 — est « satisfaisante tant sur le plan de la quantité que de la variété »⁸⁴. En 1937, un parent écrit à sa fille à l'école de l'île Kuper, « Je m'ennuie vraiment de toi, ma chère fille, à l'école si loin d'ici. Oh oui, M. Graham [l'agent des Indiens local] a dit à quelqu'un ici que les enfants à l'école de l'île Kuper n'ont pas suffisamment de nourriture par les temps qui courent. » Le directeur de l'école, J. Geurts, intercepte la lettre et demande à Graham de « mettre les choses au clair, et de donner au coupable ce qui lui revient⁸⁵. » Que Graham ait donné suite à la requête ou non, l'année suivante, l'inspecteur Barry est toujours d'avis que malgré une légère amélioration, les élèves de l'île Kuper « devraient être mieux nourris. Les déjeuners sont trop légers et pourraient être grandement améliorés en ajoutant un peu de compote de fruits et plus de pain. » Il ajoute qu'en raison d'un certain nombre de décès récents attribuables à la tuberculose, « on devrait améliorer considérablement la nourriture sans plus attendre⁸⁶. »

L'agent des Indiens N. P. L'Heureux souligne, en 1935, qu'à l'école de Wabasca, en Alberta, tous les légumes des écoles ont gelé durant l'hiver et que, en conséquence, « les enfants semblent amorphes et mal en point⁸⁷. » Dans son rapport, L'Heureux mentionne que les enfants « ne semblent pas en très bonne santé⁸⁸. »

L'expérience des élèves

Basil Johnston, qui a fréquenté l'école de Spanish, en Ontario, en 1939, se rappelle avec précision qu'on lui servait « de la bouillie, de la bouillie, et encore de la bouillie, parfois grumeleuse, parfois liquide, avec une régularité monotone tous les lundis, mercredis, vendredis et samedis⁸⁹. »

Et il n'était pas le seul. En parlant de son séjour à l'Institut Mohawk dans les années 1870, l'organisateur politique des Premières Nations F. O. Loft écrit : « Je me souviens du temps où je travaillais dans les champs, j'avais trop faim pour être capable de marcher, sans parler de travailler ». Lorsque ses parents venaient le voir, sa première question était invariablement : « Avez-vous apporté quelque chose à manger⁹⁰? » Isabelle Knockwood de l'école de Shubenacadie, en Nouvelle-Écosse, et George Manuel de l'école de Kamloops, en Colombie-Britannique, se rappellent tous deux combien ils avaient hâte de voir la nourriture que les membres de leur famille leur apportaient quand ils venaient les voir⁹¹.

Les élèves de l'école Mount Elgin et de l'Institut Mohawk, dans le Sud de l'Ontario, appelaient leur école le royaume de la bouillie (*mush hole*), à cause du gruau qui était l'aliment vedette du déjeuner⁹². Doris King, qui a fréquenté l'école Mount Elgin dans les années 1930, déclare : « J'avais toujours faim; c'est comme si on n'avait pas assez de nourriture. Au déjeuner, on nous servait un verre de lait, une tranche de pain et du gruau. C'est pour ça qu'on l'appelait le royaume de la bouillie (*mush hole*)⁹³. »

Une autre ancienne élève de l'école Mount Elgin, Dorothy Day, se souvient que la nourriture était

infecte. Le matin on nous servait du gruau à moitié cuit, pas de sucre, du lait écrémé pour mettre dessus — comme de l'eau — de l'eau blanche — après avoir enlevé la crème, ils le servaient aux enfants. On nous donnait un verre de lait à boire — le même lait écrémé, mais je ne l'ai jamais bu. Une tranche de pain — pas de beurre, rien d'autre dessus⁹⁴.

Au sujet de son séjour à l'Institut Mohawk dans les années 1930, Raymond Hill dit : « Les garçons avaient toujours faim — ça c'est sûr⁹⁵. » Mary Englund, qui fréquentait l'école de Mission, en Colombie-Britannique, au début du XX^e siècle, a des souvenirs semblables : « On avait une fourchette et une cuillère. On ne nous donnait pas de couteau, ou rarement, parce qu'on ne nous servait pas de beurre et qu'on n'avait pas de viande à couper, tout était haché. Et du thé vert. On ne nous servait jamais de lait, sauf du lait écrémé pour mettre dans notre thé⁹⁶. »

Edward Groat, un ancien élève de l'Institut Mohawk, est moins critique. Il se rappelle que dans les années 1930, sa famille avait peu à manger à la maison. « Je me souviens que ma grand-mère se rendait dans la cabane à l'arrière de la maison et broyait le maïs, le ramenait à la maison et préparait de la semoule, descendait dans la cave, attrapait une jarre de fruits, mettait les fruits sur la bouillie pour qu'elle ait un meilleur

goût. On n'avait pas de lait, pas de beurre. » En comparaison, les aliments à l'Institut Mohawk « n'étaient pas les meilleurs, mais on nous servait trois repas par jour — vous savez, les enfants, ils ont un estomac sans fond quand il s'agit de manger — on peut manger toute la journée. On mangeait suffisamment pour vivre — probablement pas assez pour nous satisfaire, mais c'était suffisant⁹⁷. »

La nourriture était aussi une monnaie d'échange dans les écoles. Les élèves pouvaient l'échanger contre des faveurs ou une protection. Ron Deleary se souvient qu'à l'école Mount Elgin, « on nous donnait un petit pain tous les dimanches, mais quand j'ai commencé au pensionnat, je n'ai jamais eu mon petit pain parce que je l'avais échangé et que je le devais toujours à quelqu'un. On nous servait du lait entier une fois par année et on n'avait jamais de viande⁹⁸. »

Lorsque Mary John arrive au pensionnat de Stuart Lake, en Colombie-Britannique, les repas que sa mère avait l'habitude de préparer lui manquent terriblement. Plus de « rosbif d'original, de viande de castor séchée, de poisson frais sorti d'une poêle à frire, de pain chaud et de bannock, de petits fruits⁹⁹. » Quelques directeurs ont tenté de fournir des repas plus familiers. À l'école de Kitamaat, en Colombie-Britannique, en 1913, « on servait des mets indiens comme du poisson salé à sec et de la graisse, lorsqu'on pouvait s'en procurer »¹⁰⁰. Par contre, les « concours de volonté » étaient beaucoup plus fréquents lorsque les surveillants tentaient d'obliger les enfants à manger de la nourriture qu'ils ne connaissaient pas et qui était, beaucoup trop souvent, mal préparée. Harrison Burning se souvient qu'à l'Institut Mohawk, dans les années 1920, « la nourriture — tout le souper ou trois repas en tout cas — n'était pas mangeable — peu importe qu'on soit affamé ou non¹⁰¹. » Clyde Peters, un ancien élève de Mount Elgin, mentionne qu'on lui a dit que s'il ne mangeait pas sa portion d'oignons bouillis, il recevrait des coups de lanière de cuir. Il a échappé à ces mauvais sorts grâce à sa sœur aînée qui a jeté les oignons sur le plancher et dit à l'enseignant « Il ne mangera pas ces oignons¹⁰². » Une autre élève de l'école Mount Elgin, Melva George, se souvient qu'« une fois, on nous a servi de la semoule de maïs au déjeuner, et la mienne n'était pas cuite. » Elle a souligné que le directeur s'est tenu derrière elle et a insisté pour qu'elle vide son assiette¹⁰³.

Protestations et résistance

Il n'est pas surprenant que les élèves aient souvent choisi de se débrouiller seuls. Il y a à l'école de l'île Kuper un livre de conduite dans lequel on enregistre les comportements des élèves et les punitions imposées. Les inscriptions de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle donnent de nombreux exemples d'élèves punis pour avoir pris de la nourriture. Pour avoir « déterrés des carottes », trois garçons ont dû se mettre à genoux durant l'heure du souper — une forme d'humiliation publique.

Au moins huit garçons ont été « enfermés » parce qu'ils avaient « volé des pommes ». Un autre garçon a eu droit à la même punition pour avoir volé un fruit. La deuxième fois qu'un garçon a volé des pommes, lui et ses deux complices ont été « fouettés et enfermés ». Deux garçons ont dû se « mettre à genoux » pour avoir volé des pommes. Pour avoir volé des prunes, au moins cinq garçons n'ont eu droit qu'à du pain et de l'eau (le livre de conduite ne mentionne pas pendant combien de temps). Un garçon a été enfermé durant deux heures pour avoir volé des prunes. Un autre a été enfermé durant plus de trois heures pour avoir volé des prunes à deux reprises, et volé des fruits à une autre occasion; il a aussi été réprimandé pour avoir volé du pain. Deux autres garçons ont aussi été réprimandés pour avoir volé du pain. Un autre a été enfermé pour avoir volé des navets, un aliment que la plupart des élèves prétendent haïr¹⁰⁴.

Une fois, les élèves de l'école de File Hills ont trouvé des barils de pommes réservées au personnel. Au fil du temps, les élèves ont vidé les barils. Lorsqu'on a découvert le méfait, on les a frappés avec une lanière de cuir et envoyés au lit sans avoir mangé¹⁰⁵. Lorsque la température est propice, les écoliers attrapent des spermophiles et les font cuire en plein air pour compléter leur alimentation¹⁰⁶.

Dans certaines écoles, les directeurs incitent les élèves à chasser. Gilbert Wuttunee se souvient qu'on lui permettait de chasser à l'école de Battleford :

On était un petit groupe et on sortait ensemble. L'un de nous avait un fusil et les autres avaient des arcs et des flèches. Des arcs et des flèches qu'on avait fabriqués nous-mêmes et on savait vraiment les utiliser. Des lapins se déplaçaient dans tous les sens et on tirait sur la corde l'arc et laissait la flèche partir. Parfois, on avait du lapin pour souper¹⁰⁷.

Le directeur de l'école de Red Deer en Alberta, J. P. Price déclare en 1905, « On permet quelquefois aux garçons d'aller à la chasse; ils s'y montrent très habiles et fournissent souvent du gibier sauvage à toute l'école. Ils font aussi de bonnes pêches, à nos portes mêmes; la rivière est remplie de beaux poissons, et on y prend même de la magnifique truite de montagne ». ¹⁰⁸

Lorsque Doris King travaillait à la cuisine de l'école Mount Elgin, elle et d'autres filles camouflaient de la nourriture supplémentaire dans leurs longues culottes bouffantes. Une fille « faisait le guet » et alertait le reste du groupe lorsqu'elle apercevait un membre du personnel, en disant : « Punaises en vue ». Une fois, Doris King a mis dans sa culotte ce qu'elle croyait être deux œufs durs et a découvert, en s'asseyant dessus, qu'ils étaient crus¹⁰⁹. Lila Ireland raconte : « On volait de la nourriture; ça faisait partie de la vie à Mount Elgin! On ne volait pas la nourriture dans la cuisine — ils avaient l'habitude d'empiler les carottes pour l'hiver dans un gros tas de terre et on allait les déterrer¹¹⁰. »

Pauline Creeley, une ancienne élève de l'école de File Hills raconte : « j'avais l'habitude de voler du pain pour les garçons; je le mettais dans des bidons de lait. Je

les regardais manger leur pain en se dirigeant vers les étables. Ça m'était égal de me faire prendre, mais ça ne s'est jamais produit¹¹¹. »

En 1935, un parent de Thicket Portage, au Manitoba, s'est plaint à Ottawa que les élèves de l'école de Brandon, au Manitoba « n'avaient pas suffisamment à manger ». Par conséquent, certains d'entre eux ont été obligés de voler de la nourriture dans des commerces locaux, et ont eu des démêlés avec la justice¹¹².

Les fugueurs disent souvent qu'ils ont décidé de partir à cause de la mauvaise qualité de la nourriture servie dans les écoles. Dans le cadre de l'enquête sur le décès de Duncan Sticks, un garçon mort de froid après s'être enfui de l'école de Williams Lake, en Colombie-Britannique, plusieurs plaintes sont formulées à propos de la nourriture insalubre et d'enfants qui sont punis pour avoir refusé de manger de la nourriture d'un goût désagréable¹¹³. Ruth Miller et sa sœur se sont enfuies de l'Institut Mohawk en 1913 parce qu'elles n'aimaient pas la nourriture servie à cet endroit. La punition qu'on leur a infligée a été si sévère que leurs parents ont intenté une poursuite en justice contre le directeur et ont eu gain de cause¹¹⁴.

Les parents donnent souvent suite aux plaintes de leurs enfants. En 1915, des parents refusent de renvoyer leurs enfants à l'école de Norway House parce que ces derniers se plaignent de la mauvaise qualité et quantité de nourriture et de l'habillement à l'école. Selon T. Ferrier, un représentant de l'Église méthodiste, la décision d'administrer l'école située dans le Nord du Manitoba cette année-là a été prise juste avant la fermeture de la saison de navigation. Une fois les rivières et lacs gelés, il a été impossible d'envoyer des provisions supplémentaires. Par conséquent, « les stocks de nourriture et de vêtements envoyés étaient épuisés dans certaines lignes avant le début de la saison de navigation ». Le fait que l'école n'a pas les installations nécessaires pour entreposer la nourriture aggrave le problème¹¹⁵. Un agent des Affaires indiennes enquête sur les préoccupations des parents et après avoir d'abord cru que de telles « plaintes des parents sont souvent sans fondement », il conclut que « les Indiens avaient des raisons de se plaindre comme ils l'ont fait ». Il écrit : « J'ai constaté l'absence d'une quantité suffisante d'aliments gras et d'aliments qui garderaient les enfants en bonne condition physique. » Le pain est « indigeste ». Selon le médecin local, l'état de santé de plusieurs élèves qui ont été hospitalisés s'est amélioré « lorsqu'on leur a servi des aliments convenables et nourrissants à l'hôpital ». Le directeur admet que les provisions de légumes de l'école sont restreintes, mais il espère que la prochaine récolte de pommes de terre lui donnera 200 boisseaux. Il a aussi l'intention de cultiver des navets, carottes, betteraves et choux pommés. Il y aura aussi des aliments importés qui seront ajoutés. L'inspecteur George Bunn écrit que « cela n'est toutefois pas très satisfaisant. L'école devrait certainement faire tous les efforts pour produire tous les légumes dont elle a besoin. Après le prochain printemps, il ne devrait pas manquer de ces aliments essentiels dans l'alimentation à cette institution, j'en ai personnellement fait part au directeur. » Bunn recommande également que le directeur augmente la

quantité de haricots dans les fèves au lard Boston de l'école et qu'on ne serve pas de poisson « meunier » aux enfants, car celui-ci est un « mauvais choix alimentaire »¹¹⁶.

Quatre parents dont les enfants fréquentent l'Institut Coqualeetza, à Chilliwack, envoient une lettre au surintendant des Indiens, A. M. Tyson, en 1915, pour l'informer que « la nourriture est insuffisante et que les chaussures de quelques enfants sont usées. » Les parents mentionnent qu'en raison du fait que l'école est tellement loin de leur communauté, ils n'ont pas pu vérifier cela par eux-mêmes¹¹⁷. Tyson inspecte l'école trois mois plus tard et déclare qu'il y a suffisamment de nourriture et que celle-ci est de bonne qualité, que les enfants sont en bonne santé et que les vêtements, sauf exception, sont « propres et en quantité suffisante ». Il conclut que la plainte des parents est « injustifiée »¹¹⁸.

Après le décès d'un élève à la Elizabeth Long Home à Kitamaat en 1922, les parents retirent leurs enfants de l'école qui est administrée par l'Église méthodiste. Selon une enquête de la Gendarmerie, à peu près tous les membres de la communauté ont signé une pétition demandant le renvoi de tout le personnel de l'école. Dans la pétition, on mentionne qu'on a « obligé les enfants à manger du poisson pourri et du gruau qui contenait des vers ». La directrice, Ida Clarke, admet « qu'il est souvent impossible de se procurer de la viande ou du poisson frais, mais que les enfants ont toujours suffisamment de nourriture à manger. » Dans une réunion publique à ce sujet, un agent des Affaires indiennes souligne que les parents n'ont pas le droit de retirer leurs enfants de l'école parce qu'ils ont signé un contrat stipulant que « les enfants doivent y demeurer ». Les membres des Premières Nations répondent que « le contrat signé avec l'école stipule qu'on prendra bien soin des enfants, qu'on leur procurera suffisamment de vêtements, de nourriture, etc. ». À la fin de la réunion, les parents acceptent de renvoyer leurs enfants à l'école à condition que la directrice « signe devant eux un document attestant qu'elle veillera à ce que les enfants aient toute la nourriture dont ils ont besoin, qu'on prenne bien soin d'eux et qu'on leur procure suffisamment de vêtements. » Elle signe le document et le conflit est réglé. Dans ce cas-ci, la résistance a un prix : John Adams, qui a protesté, est accusé, selon les dires de l'agent des Indiens, « d'avoir tenu des propos insultants » envers un des membres du personnel de l'école. Sa peine est sévère : deux mois d'emprisonnement ou une amende de 20 \$. Il paie l'amende¹¹⁹.

En 1923, les parents d'Edward B., un élève de l'école anglicane d'Onion Lake, en Saskatchewan, reçoivent la lettre suivante :

On va vous dire comment on est traité. J'ai toujours faim. On nous sert seulement deux tranches de pain et un plat de gruau. Sept enfants se sont enfuis parce qu'ils ont faim, deux de Saddle et un de Frog Lake, et deux de Snake Plain, trois filles et quatre garçons, parce qu'ils ont toujours faim aussi. J'ai vendu tous mes vêtements, car j'ai faim aussi. Pouvez-vous m'envoyer de l'argent, 2,50 \$ s'il-

vous-plaît, pour que je puisse acheter quelque chose à manger, et m'envoyer les photos que j'ai laissées dans la charrette¹²⁰.

La lettre se retrouve dans les mains de F. C. Mears, un journaliste de la tribune de la presse parlementaire, qui l'envoie au sous-ministre Duncan Campbell Scott. Ce dernier balaie du revers de la main la plainte et déclare que « la plainte des élèves est injustifiée ». Il ajoute : « Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des enfants indiens qui fréquentent ces écoles sont trop gras¹²¹. » Finalement, le ministère des Affaires indiennes identifie le garçon et informe son père que « son garçon est bien nourri et bien vêtu¹²². » En fait, la qualité de la nourriture à l'école est une source constante de préoccupation et Scott le sait. Deux années plus tôt, l'inspecteur d'école Sibbald avait soumis un rapport négatif sur la qualité du pain et le fait que les enfants n'avaient pas de lait à boire. Un rapport de suivi rédigé par l'agent des Indiens L. Turner conclut que bien que la nourriture soit adéquate, « il n'y a rien à boire sur les tables. » Il recommande qu'on informe le directeur que « cette situation doit être améliorée¹²³. » Scott lui-même avait demandé que la nourriture servie à l'école soit améliorée¹²⁴. Il semble qu'aucun article n'ait été publié à ce sujet, malgré le fait que les parents ou leurs proches avaient informé la presse de la situation.

Des directives comme celle de Scott demandant d'améliorer la qualité de la nourriture n'ont pas été très utiles aux élèves. La vraie cause du problème est le sous-financement du système par Ottawa, car on croyait, du moins au début, que grâce au travail des enfants on produirait suffisamment de nourriture pour permettre aux écoles d'être grandement autonomes. Dans certaines écoles, l'autonomie économique était possible seulement en réduisant l'alimentation des élèves et en vendant des aliments ou des produits alimentaires qui autrement leur auraient été attribués. Cela était évident pour F. O. Loft lorsqu'il a fréquenté l'Institut Mohawk dans les années 1870. Il écrit plus tard : « Je peux affirmer en toute franchise qu'un autre problème social grave est la fausse économie réalisée en refusant de servir aux enfants une quantité suffisante de nourriture, quand on en produit abondamment sur la ferme et au jardin grâce au travail des garçons¹²⁵. »

Au tournant du siècle, on expose les lacunes liées à cette attente. Des agents publics comme Martin Benson sont bien au courant que les problèmes alimentaires ne peuvent être résolus sans qu'on investisse davantage de fonds. En 1903, alors qu'il appuie une demande d'augmentation de la subvention par élève de l'école de Qu'Appelle, il écrit : « le souci d'économie dans cette école est presque exagéré en ce qui a trait à l'habillement et au régime alimentaire des élèves; des mesures ont dû être prises en raison de l'augmentation du coût des provisions, du combustible et de la main-d'œuvre, et de la difficulté à recruter des élèves¹²⁶. »

Les directeurs soulignent par ailleurs le lien entre les subventions inappropriées et la mauvaise alimentation. En 1909, le directeur de l'école de Kamloops, A. M. Carion, justifie une demande d'augmentation du nombre d'élèves à l'école en soulignant

que « le coût de la farine, de la viande et du bois de corde est beaucoup plus élevé qu'auparavant¹²⁷. » Les difficultés pour alimenter convenablement les enfants ont même mené à un rare moment d'entente entre les catholiques et les protestants. En 1920, John T. Ross, directeur de l'école presbytérienne dans le Nord-Ouest de l'Ontario appuie son collègue de l'école catholique locale, C. Brouillet, qui déclare que la subvention par élève est « insuffisante pour répondre à nos besoins pour acheter de la nourriture pour les enfants. » Selon lui, il est, « absurde d'imaginer qu'on peut nourrir un enfant indien avec 40 cents par jour, sans même tenir compte des vêtements. » Il propose que les deux hommes collaborent pour faire des pressions auprès des entreprises locales pour appuyer une augmentation du financement¹²⁸.

Au début des années 1930, le gouvernement fédéral réduit la subvention par élève des écoles de 15 %. En 1938, la Commission sur les pensionnats indiens et esquimaux de l'Église anglicane souligne que de 1935 à 1938, le coût de la farine a augmenté de 43 %, celui des flocons d'avoine de 8 %, du thé de 24 % et du sucre de 6 %¹²⁹. Étant donné que le soutien financier diminue et que les coûts de la nourriture augmentent, ce sont les élèves qui en payent le prix — à plus d'un égard. À la fin des années 1930, on découvre que la cuisinière de l'école presbytérienne de Kenora vend du pain aux enfants, au coût de dix cents la tranche. Lorsqu'on lui demande si les enfants mangent suffisamment aux repas, elle répond : « Oui, mais ils ont toujours faim. » L'agent ordonne qu'on mette fin à cette pratique¹³⁰. Le fait que des élèves affamés soient obligés d'acheter du pain pour compléter leurs repas, en 1939, met en évidence l'échec du gouvernement à fournir aux écoles les ressources requises pour alimenter les élèves de façon adéquate durant toute cette période.

CHAPITRE 20

Les uniformes scolaires : 1867-1939

Au début de chaque année scolaire pendant cette période (de 1867 à 1939), on confisque aux nouveaux élèves leurs vêtements personnels et on leur donne un ensemble de vêtements fourni par l'école. Dans nombre de pensionnats, on prend des photos des élèves portant leurs nouveaux uniformes et on les utilise pour promouvoir l'œuvre des écoles. On s'attend à ce que la plupart des vêtements portés par les élèves soient fabriqués dans les écoles. En 1883, le commissaire des Indiens Edgar Dewdney informe le nouveau directeur de l'école industrielle de Battleford, Thomas Clarke, qu'il recevra le tissu nécessaire pour fabriquer des vêtements « le plus économiquement possible¹. » L'obligation de limiter au minimum les dépenses liées à l'habillement des pensionnaires fait en sorte que les élèves, en plus d'être mal nourris, sont mal vêtus.

En 1884, avec le tissu fourni par le gouvernement fédéral, les élèves des écoles industrielles de Qu'Appelle et de High River doivent produire les articles vestimentaires suivants pour chaque élève :

- 2 chemises de flanelle grise
- 2 pantalons (en étoffe grise; un pantalon doit être fabriqué à partir d'un tissu de qualité supérieure pour être porté le dimanche)
- 2 manteaux fabriqués dans le même tissu que les pantalons (dont un pour le dimanche)
- 3 paires de chaussettes
- 2 paires de bottes
- 1 manteau de toile
- 3 mouchoirs
- 2 paires de mitaines
- 1 ceinture de cuir².

En 1889, à l'école Mount Elgin, à Muncey, en Ontario, les élèves reçoivent de un à un ensemble de vêtements et demi chaque année, tous faits à l'école. Selon Hayter Reed, commissaire des Indiens de l'époque, les étudiants ne possèdent « ni gilets de corps, ni petites culottes ». Ils n'ont pas non plus de chemises de nuit, et « les garçons

doivent dormir dans les mêmes vêtements qu'ils ont portés pendant la journée ». À l'Institut Mohawk de Brantford, situé à proximité, les élèves reçoivent trois uniformes, trois gilets de corps et trois chemises de nuit qui sont remplacés chaque année³. En 1895, à l'école de Saint-Boniface, au Manitoba, ce sont les filles qui fabriquent tous les vêtements des élèves, à l'exception des tenues de grandes circonstances des garçons. Selon l'inspecteur T. P. Wadsworth, « les habits de travail des garçons et les costumes qu'ils portent dans les grandes circonstances sont supérieurs à tout ce qui a été jusqu'ici fourni dans les écoles sous le contrôle du gouvernement ». Les filles sont vêtues de « robes, faites d'une jolie étoffe brune, et portaient des tabliers en toile écru brodée de passements rouges ».⁴

Les écoles comptent sur les communautés religieuses pour une partie de leur approvisionnement de vêtements. Au XIX^e siècle, l'Église anglicane incite les écoles du dimanche au Canada à fournir une contribution financière afin de soutenir les élèves du pensionnat de Shingwauk à Sault Ste. Marie, en Ontario. Selon l'école, 25 \$ permettront de vêtir un garçon pendant un an et de lui fournir « deux habits de toile épaisse, un chapeau, un bonnet d'hiver, deux paires de bottes, une paire de mocassins, quatre paires de chaussettes, trois chemises, deux gilets de corps, deux caleçons, quatre mouchoirs, un cache-cou, une paire de mitaines et un manteau ».⁵

À partir des années 1880, les Dames auxiliaires de l'Église anglicane recueillent des vêtements qui sont envoyés aux missions et aux écoles au Canada⁶. La Women's Missionary Society de l'Église méthodiste joue un rôle similaire en ramassant des vêtements et en les envoyant en lots dans des écoles méthodistes, notamment celles de Chilliwack et de Kitamaat, en Colombie-Britannique⁷. Le bureau des Affaires indiennes paie les coûts de l'expédition des articles aux écoles. À partir de 1930, le gouvernement fédéral paie également les frais pour envoyer des lots de vêtements aux écoles des Territoires du Nord-Ouest fréquentées par des enfants inuits⁸.

Cependant, peu importe si les vêtements sont achetés ou reçus sous forme de dons, ils ne conviennent pas nécessairement aux élèves. En 1895, à l'école de Birtle, au Manitoba, l'inspecteur Wadsworth note que « Bien qu'une grande partie des vêtements soient reçus confectionnés, beaucoup ont besoin d'être modifiés pour convenir ». Il observe par ailleurs que si les filles possèdent des chemises de nuit les garçons n'en ont pas. Il exige que cette situation soit « immédiatement comblée ».⁹ Dans certains cas, il semble que les vêtements soient inappropriés ou n'aient pas été distribués aux enfants. Par exemple, en 1908, le rapport d'inspection de l'école presbytérienne de Shoal Lake, dans le Nord-Ouest de l'Ontario révèle que « les enfants ne sont pas vêtus très chaudement, malgré la quantité importante de vêtements inutilisés envoyés par la Women's Foreign Missionary Society¹⁰. »

Cependant, certains rapports font état d'élèves bien vêtus. Par exemple, dans son rapport de 1905 sur l'école de Williams Lake, en Colombie-Britannique, A. E. Green écrit que « Les vêtements sont convenables et suffisants, et je ne me rappelle pas avoir

vu un enfant portant un vêtement rapiécé. J'ai aussi vu les enfants dans leur uniforme du dimanche, garçons et filles portant un joli costume bleu marin¹¹. »

Il n'est pas rare que les responsables des écoles veillent à ce que les élèves aient un habit convenable à porter lorsqu'ils sortent en public. Selon Susie Dixtator, qui a fréquenté l'école Mount Elgin dans les années 1930, « on portait toujours un uniforme : un pour tous les jours et un autre pour le dimanche. Le dimanche, on pouvait porter nos propres vêtements pour aller à l'Église¹². » D'après Martha Hill, pensionnaire à l'Institut Mohawk pendant la Première Guerre mondiale :

On portait des uniformes, pas des vêtements ordinaires. On avait notre uniforme d'école qu'on portait pour aller à l'école, un uniforme de jeu qu'on mettait pour aller jouer et on avait notre uniforme du dimanche – on allait à la chapelle mohawk – et on avait notre uniforme pour ça. On était plutôt beaux dans notre uniforme bleu avec un petit galon blanc, marchant dans la rue, les filles en avant et les garçons derrière¹³.

En 1897, au cours de son inspection des conditions de vie dans les écoles industrielles, un fonctionnaire des Affaires indiennes, Martin Benson, recommande de donner un nouvel habit aux élèves qui quittent le pensionnat – comme c'est, selon lui, le cas dans bien des écoles – au lieu de leur demander de rendre leurs uniformes scolaires et de les obliger à quitter l'école vêtus de « n'importe quelles loques qui tombent sous la main¹⁴. » Non seulement enlève-t-on aux élèves leurs vêtements traditionnels, mais on ne leur donne même pas de vêtements décents lorsqu'ils quittent l'école.

Certains élèves se souviennent que les vêtements qu'ils devaient porter quotidiennement étaient inconfortables. Selon Ivy Koochicum, qui a fréquenté l'école de File Hills, en Saskatchewan, dans les années 1920, « on portait des culottes et des soutiens-gorge taillés dans des sacs de farine. On portait des robes amples; ils les fabriquaient; elles étaient bien ordinaires, avec une ceinture. On portait aussi des bas noirs et des bottes. Les bottes n'étaient pas à notre taille, elles étaient très serrées¹⁵. »

Pauline Creeley a fréquenté l'école de File Hills dans les années 1930. Elle se souvient :

Nos bottes n'étaient pas chaudes, et on n'avait qu'une paire de bas de coton. Nos manteaux étaient en molleton épais [un tissu de laine très épais] et étaient chauds. On avait des mitaines. Je ne me rappelle pas si on avait des tricots. On avait de grosses culottes bouffantes. Nos uniformes étaient faits comme une chasuble avec une robe en dessous. Ils n'étaient pas chauds. Le dimanche, on avait un habit noir et blanc, une jupe mi-longue, une chasuble, une robe sans manches portée par-dessus une blouse blanche. C'était notre habit du dimanche, et on ne le portait qu'à l'Église¹⁶.

Les rapports d'inspection ne sont pas toujours aussi élogieux que celui d'A. E. Green. Certains rapports font état d'élèves portant des vêtements inappropriés et usés. En 1893, l'inspecteur T. P. Wardworth écrit qu'à l'école de Qu'Appelle, « on répare les vêtements des enfants avec la plus grande économie; on reprise, rapiécette et répare les couvertures. À ce sujet je puis dire que beaucoup de vêtements, etc., servent même après que le plus pauvre parmi les blancs les auraient considérés [sic] comme hors de service. Les rebuts ne sont bons qu'à aller au sac aux guenilles ». ¹⁷

Louise Moine, qui a fréquenté l'école de Qu'Appelle au début du XX^e siècle, se souvient de ce qui suit :

On portait des bas noirs faits avec des machines à tricoter, actionnées à la main par les filles plus âgées qui travaillaient dans la salle de couture. On était toutes habillées de la même façon, avec des robes « de ménage » amples pendant la semaine et avec nos beaux habits le dimanche. Pour travailler, on portait habituellement des tabliers. Nos cheveux étaient tressés et remontés. On portait de petits voiles noirs sur notre tête quand on était à la chapelle la semaine et on en portait des blancs le dimanche¹⁸.

En 1902, Martin Benson rapporte que les vêtements fournis à l'école Mount Elgin sont « ouverts et bien usés ». On l'assure toutefois qu'un nouvel arrivage de vêtements est imminent¹⁹. Les chaussures sont souvent en très mauvais état. En 1894, selon le directeur de l'école de Qu'Appelle, Joseph Hugonnard, « le cordonnier et ses apprentis ne manquent jamais d'ouvrage, car il y a toujours au moins une cinquantaine de paires de bottes qui doivent être réparées²⁰. »

Quoique l'on ait moins d'information sur la literie que sur les vêtements, il y a matière à croire que celle-ci est également limitée et de piètre qualité. Au cours des années 1880, à l'école de Qu'Appelle, chaque élève aurait dû avoir un lit, un matelas, deux couvertures, deux draps et deux taies d'oreiller²¹. Susie Doxtator, ancienne élève de l'école Mount Elgin, se souvient d'une pénurie de couvertures chaudes : « Je n'aimais pas l'hiver non plus parce qu'on n'avait pas d'édredons pour nous garder au chaud, au lit. On avait l'habitude de se faufiler au grenier, il y avait de très grands tapis de fourrures et on les descendait pour nous en couvrir²². » Dorothy Day se rappelle qu'on ne donnait que deux draps et une couverture aux élèves de l'école Mount Elgin. En hiver, les élèves manquaient de couvertures : « On avait l'habitude de coller nos lits ensemble tellement on avait froid, et on dormait ensemble, avant de pouvoir nous endormir, pour nous réchauffer. Toutes les filles Oneida dormaient ensemble et les filles de Cape Croker se réchauffaient ensemble²³! »

En 1931, le directeur de l'école anglicane de Le Pas, au Manitoba, écrit que « l'odeur dans les dortoirs est infecte principalement à cause des matelas que nous devons utiliser ». Il croit que les matelas proviennent de l'école de Battleford, qui a été fermée en 1914. « Leur odeur est insupportable et ils devraient être brûlés²⁴. »

Le ministère des Affaires indiennes est parfaitement au courant des difficultés qu'ont les écoles à fournir des vêtements adéquats aux élèves, mais le Ministère change rarement d'avis et maintient que la subvention par élève est adéquate.

En 1910, A. M. Carion, le directeur de l'école de Kamloops, en Colombie-Britannique, demande que la subvention par élève soit augmentée, soutenant que les fonds accordés « ne suffisent pas pour fournir des vêtements adéquats²⁵. » Cependant, même après la hausse des fonds accordée dans le contrat conclu en 1910 entre le gouvernement et les communautés religieuses (dont il a été question dans un chapitre précédent), les écoles peinent à vêtir les élèves. En 1917, un autre directeur de l'école de Kamloops, J. B. Salles, écrit que, « la moitié des garçons n'ont même pas une paire de chaussettes, ils réparent leurs chaussures, mais celles-ci trop vieilles pour durer longtemps et leurs uniformes sont si vieux et usés que nous n'osons pas les montrer à quiconque. Les chaussures des filles sont également usées à la corde et même si les garçons les ont réparées à maintes reprises, elles ne tiendront plus très longtemps ». Il fait appel au sous-ministre Duncan Campbell Scott pour que celui-ci l'« aide à acheter des chaussures pour nos enfants et un uniforme convenable pour les garçons²⁶. »

En 1925, au cours de son inspection de l'école de Round Lake, en Saskatchewan, W. S. Murison observe qu'il n'a jamais vu « de vêtements aussi rapiécés et dépenaillés que ceux que portent les garçons. Les filles sont mieux vêtues, mais semblent apathiques, indifférentes et renfrognées²⁷. »

Dans la lettre que l'enseignante Lucy Affleck écrit au commissaire des Indiens, W. A. Graham, en 1929 concernant les conditions à cette même école, elle indique que le directeur Ross

est l'unique responsable des chaussures portées par les garçons et les filles, et leur fournit les souliers les plus ridicules qui soient. Les petites filles doivent essayer de marcher avec des souliers à talons d'une hauteur vertigineuse, des bottes démodées très hautes à talon haut, des chaussures trop grandes pour elles ou de petites sandales ridicules qui ne restent pas dans leurs pieds – des paquets qu'il achète pour une bouchée de pain ou des chaussures usagées ou dépareillées qui sont vendues en lot. Les garçons doivent garder leurs chaussures jusqu'à ce qu'elles tombent en morceaux. Ils doivent souvent utiliser de la ficelle agricole comme lacets et des fixes-bas [pour retenir leurs chaussettes]. Évidemment, chaque enfant a un habit plus convenable, celui qu'il porte pour aller à « l'Église » et pour retourner chez lui pendant les vacances²⁸.

Quand, en 1927, l'agent des Indiens J. G. Burk réclame des fonds pour acheter des sous-vêtements à de nouveaux élèves de l'école de Fort William, en Ontario, le secrétaire du ministère des Affaires indiennes, J. D. McLean, lui répond que les écoles doivent utiliser la subvention par élève pour acheter les vêtements²⁹. Pour pallier ce manque de fonds, certaines écoles auraient demandé la contribution financière des parents. En 1929, le père d'une élève de l'école de Fort William se plaint d'être « obligé

de dépenser beaucoup d'argent pour lui acheter des vêtements. Je dois aussi payer pour faire réparer ses chaussures³⁰. »

Les compressions budgétaires des années 1930 ne font qu'exacerber ces problèmes. En 1936, l'inspecteur A. G. Hamilton écrit qu'à l'école de Birtle, au Manitoba, « certains des vêtements et des chaussettes qui doivent être raccommodés auraient dû être jetés à la poubelle. Il n'y a rien de mal à reprendre des vêtements, mais certains articles mis au raccommodage ont de loin passé ce point. » Il ajoute que les enfants ont de bons habits, mais que ceux-ci ne doivent être portés que le dimanche, quand ils sortent en public : « Autrement dit, lorsqu'ils vont à un endroit où ils peuvent être vus, ils sont bien habillés ». L'année suivante, l'inspecteur A. G. Smith écrit « qu'un grand nombre de filles » fréquentant cette école portent « de vieilles bottes de cuir » qui « ne sont pas convenables pour sortir dehors l'hiver. » Quand le problème est porté à l'attention du directeur, celui-ci admet que c'est un problème, mais ajoute qu'il « n'était pas au courant que les bottes étaient dans un tel état³². » En 1936, dans son rapport sur l'école presbytérienne de Kenora, A. G. Hamilton relève que « les filles ne sont pas vêtues aussi bien qu'on pourrait s'y attendre. Certaines semblent plutôt légèrement vêtues, surtout compte tenu du froid³³. »

En 1938, à la fin de cette période de l'histoire des pensionnats indiens, les congrégations religieuses se voient obligées de demander au gouvernement fédéral d'assumer la responsabilité de vêtir les élèves. Dans une lettre écrite au gouvernement fédéral au nom de toutes les associations religieuses, T. B. R. Westgate, membre de la Commission sur les pensionnats indiens et eskimaux de l'Église anglicane, recommande que

tous les uniformes des garçons et des filles indiens dans les pensionnats soient fournis par le Gouvernement. Cette recommandation ne découle pas que du lourd fardeau financier reposant présentement sur les organismes religieux qui doivent fournir les vêtements nécessaires aux élèves, quoique cette raison serait suffisante, mais aussi de l'effet salutaire que cette mesure aurait de diverses façons.

Le port d'uniformes ferait en sorte que tous les élèves soient vêtus adéquatement et qu'aucun élève n'ait de meilleurs habits que ses camarades. On tirerait de la fierté « des enfants mêmes, de leur identité raciale, de leur école, de leur gouvernement et de leur pays³⁴. » En 1938, on peut voir le résultat quasi inéluctable de la proposition de 1883, dictant que les vêtements doivent être obtenus « le plus économiquement possible » : le financement gouvernemental octroyé aux pensionnats est si bas que, pour citer Westgate, il est tout à fait impossible de vêtir les enfants « de façon adéquate et convenable³⁵. »

CHAPITRE 21

La discipline dans les pensionnats : 1867-1939

En 1931, le directeur Ed Maillard de l'école de Sechelt, en Colombie-Britannique, écrit à ses supérieurs oblates afin de demander une aide supplémentaire pour maintenir la discipline à l'école. Il écrit que les élèves n'ont aucun respect pour les deux hommes qu'il a embauchés pour maintenir l'ordre parmi les enfants. « Cette vie est pire que celle d'un gardien de prison. Je ne suis donc pas très enthousiaste à l'idée de m'occuper de ces voyous sans l'aide d'un frère. » Il se sent injustement accusé d'être trop dur et laisse entendre qu'il n'est pas responsable des problèmes à l'école et qu'ils sont plutôt attribuables à son prédécesseur, un homme qu'il appelle simplement le « frère Dave ». Selon Maillard, cet homme « a dû accéder » aux « souhaits et désirs [des parents] afin de dissimuler ses actions. J'en ai vraiment assez de ces sauvages¹. »

La frustration, la colère et le racisme de Maillard sont un dur rappel de la mesure dans laquelle les pensionnats sont des lieux de contrainte qui s'appuient sur le recours à la force. On ne devrait pas s'en étonner. Nombre des enfants sont placés dans les écoles contre leur volonté. La plupart des enfants dont les parents les ont volontairement placés dans les écoles auraient préféré rester à la maison. Dans les écoles, ils sont mal logés, mal nourris et mal vêtus. Ils sont vulnérables aux infections, doivent travailler d'arrache-pied et sont contraints de suivre un programme d'apprentissage qui a peu de liens avec leur culture, dans une langue qu'ils ne connaissent pas. Leurs traditions culturelles sont tournées en ridicule pendant qu'on les endoctrine dans une religion étrangère. Comme on peut s'y attendre, les enfants solitaires et négligés ne font pas toujours ce qu'on attend d'eux. La résistance peut prendre de nombreuses formes : parler sans attendre son tour, échanger des notes, parler sa propre langue, refuser de manger des aliments qui ne sont pas familiers, prendre de la nourriture en plus, ne pas faire ses tâches et ses devoirs et s'enfuir. De plus, les garçons et les filles trouvent des moyens de se retrouver en tête-à-tête. Les enfants plus grands intimident les plus jeunes. Quand ils sont punis par le personnel, certains rendent les coups.

Maintien de l'ordre

Les écoles réagissent à une résistance aussi prévisible avec une discipline sévère. Dans le contexte des pensionnats, la *discipline* renvoie non pas simplement à la punition des malfaiteurs, mais aussi au maintien de l'ordre et de l'obéissance. Comme les écoles manquent de personnel et sont mal équipées, elles cherchent à contrôler le comportement des élèves au moyen d'une réglementation stricte. Dès 1883, à Wikwemikong, en Ontario, le directeur R. Baudin écrit : « Il est vrai qu'ils sont constamment sous la stricte surveillance de quelques membres de l'institution. Outre leurs heures d'étude et de travail, il y a toujours une personne chargée de savoir ce qu'ils font². » À l'école de Saint-Boniface, au Manitoba, un inspecteur fait remarquer que « Les soeurs couchent à une des extrémités du dortoir dans des chambres simplement grillées, de sorte qu'elles peuvent exercer une constante surveillance³. » Il y a toujours des lacunes dans cette surveillance. G. A. Artus, un directeur ultérieur de Wikwemikong, signale en 1890 que « de fréquentes exhortations religieuses » sont la principale façon d'améliorer les mœurs à l'école. « Cependant, la dispersion des garçons dans toutes les parties de l'établissement pour vaquer à leur travail journalier et industriel tend à affaiblir en eux l'esprit d'obéissance et à relâcher la discipline⁴. »

Dans le cadre d'une inspection à l'Institut Mohawk de Brantford, en Ontario, en 1895, Martin Benson, fonctionnaire des Affaires indiennes, est frappé par

l'ordre, la régularité et la précision dont tous les élèves font preuve. Cette école est aussi bien réglementée et contrôlée qu'une machine qui fonctionne sans arrêt ou qui s'attelle du matin au soir. Les garçons ont une organisation militaire méthodique, sont divisés en quatre escouades, qui forment une compagnie; chaque escouade a ses caporaux et ses sergents qui agissent comme surveillants et le tout est sous la responsabilité d'un sergent-major.

Un système semblable pour les filles obtient également l'approbation de Benson.⁵

En 1905, à Christie, en Colombie-Britannique, le directeur P. Maurus écrit ce qui suit : « La discipline est douce, mais ferme. Les élèves sont tenus sous une surveillance constante et leur conduite étudiée de très près⁶. »

En 1915, Simon Gavin, élève de l'école anglicane de Le Pas, au Manitoba, écrit un bref article pour le journal de l'école qui montre le rôle des cloches dans cette école :

J'apporte du bois à la cuisine et à la boulangerie chaque jour; quand j'ai fini cette tâche, je vais sur la patinoire pour enlever la neige. Quand j'entends la grosse cloche, je rentre et je me brosse les cheveux; quand la petite cloche sonne, je me mets en rang avec les autres garçons dans la salle de jeu et je marche vers l'école. J'apprends l'arithmétique, l'orthographe, la lecture, à écrire des histoires à partir du recueil de textes pour troisième année et à dessiner des cartes⁷.

Pendant ses années à Battleford, à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, Gilbert Wuttunee se souvient : « Nous étions entièrement contrôlés par la cloche »⁸.

Un passage de l'histoire anglicane de l'école de Chapleau, en Ontario, écrit en 1939, donne une idée de la mesure dans laquelle la vie quotidienne des élèves est soumise à une discipline stricte à la fin de cette période.

Les jours de semaine, la cloche du lever sonne à six heures; à six heures trente, une autre cloche appelle les filles plus âgées afin qu'elles aident aux travaux dans la cuisine et la salle à manger et les garçons plus âgés afin qu'ils aident aux travaux dans la grange; à sept heures, la cloche sonne encore pour appeler tout le monde au déjeuner, et à sept heures trente, on fait la prière. Pendant que les garçons et les filles plus âgés aident de la façon indiquée, les plus jeunes doivent s'occuper de leurs lits et des dortoirs. Après la prière, les enfants aident à laver la vaisselle, à balayer le plancher, à épousseter les meubles et, les jours de lessive, un certain nombre d'entre eux sont affectés à la superviseuse de la lessive pour l'aider dans ce travail. À huit heures quarante-cinq, la cloche d'avertissement pour les travaux en salle de classe sonne, et à neuf heures, tous ceux qui n'ont pas été affectés à des tâches spéciales entrent dans leur classe respective. Les cloches sonnent de nouveau à la récréation, à midi et à divers moments dans l'après-midi, chaque son de cloche ayant un sens précis, bien compris par tous, jusqu'à ce que les dernières cloches de la journée sonnent pour la période d'étude du soir, la répétition de la chorale, le moment d'éteindre les lumières et celui d'aller au lit⁹.

Dans ses mémoires sur ses années à l'école de Spanish, en Ontario, Basil Johnston écrit ceci : « La façon dont on nous traite laisse entendre qu'on ne vaut guère mieux que des criminels ou des criminels en devenir¹⁰. »

Nombre des écoles catholiques romaines comptent parmi leur personnel des membres dont le titre est « agent chargé de la discipline dans l'école ». G. Forbes, directeur de l'école de Christie, donne un bon résumé du travail des agents chargés de la discipline quand il décrit la façon dont celui de son école ne fait pas son travail.

À nombre de reprises, je lui ai dit qu'il doit rester avec les garçons pendant les récréations, qu'il doit les laisser aller à certains endroits ou parler dans d'autres endroits, qu'il doit s'assurer que les lits sont faits avec soin, que le dortoir et les autres endroits sont propres, qu'il doit veiller à ce que les garçons viennent immédiatement après que les cloches sonnent, qu'il doit leur faire changer leurs bottes et leurs bas quand ils sont mouillés, qu'ils ne doivent pas quitter leur travail ni la salle de récréation sans permission — tout cela sans résultat.

Forbes est tellement frustré qu'il pense qu'il devra faire le travail lui-même. « L'agent chargé de la discipline doit être en poste : nous avons déjà eu quelques cas d'embrassades et de baisers entre les garçons et les filles : je ne veux pas de répétition de ce qui s'est passé l'année dernière, la fornication¹¹. »

Textes sacrés et châtements corporels

Les Églises et les ordres religieux qui exploitent les écoles ont des conceptions fermes et interreliées de l'ordre, de la discipline, de l'obéissance et du péché. Ils croient que les êtres humains sont des créatures déchues et pécheresses qui doivent mériter leur salut en obéissant à Dieu pour maîtriser leur nature¹². L'approche relative à la discipline dans les écoles s'appuie sur les textes sacrés : le châtement corporel est une façon autorisée par la Bible de maintenir l'ordre et de mettre les enfants sur le droit chemin¹³.

Des pédagogues bureaucrates du XIX^e siècle comme Egerton Ryerson critiquent le recours à une force excessive à l'école, mais même lui croit que « le meilleur enseignant, comme le meilleur parent, aura rarement recours à la verge; mais il y a des occasions où il n'est pas sage de ne pas l'utiliser ». Ryerson, un personnage dominant de l'Église méthodiste, croit que l'opposition au châtement corporel est « contraire aux Écritures »¹⁴. La verge de bouleau est l'outil de discipline principal pendant la première moitié du XIX^e siècle. Dans les années 1880, à la Central School East d'Ottawa, on donne des coups de verge en moyenne soixante fois par mois¹⁵. En 1888, à l'école publique Jesse Ketchum de Toronto, les élèves reçoivent des coups pour des manquements comme « se battre, ne pas être sage dans les rangs, mentir, manger dans l'école, ne pas corriger les travaux mal faits, lancer des pois dans la salle de classe, rentrer à la maison quand on dit de rester, longue négligence soutenue et mauvaise conduite en général ». À cette école, la punition consiste à donner de quatre à douze coups sur la paume de la main¹⁶. La verge (*lanière de cuir*) est encore utilisée un demi-siècle plus tard : en 1933, ce type de correction est donnée à 1 500 élèves d'une école de Toronto¹⁷.

Les gouvernements provinciaux ne donnent aux enseignants des écoles publiques que des directives limitées sur la façon de discipliner les élèves. En 1863, au Nouveau-Brunswick, le ministère de l'Éducation presse les enseignants d'« exercer la discipline qu'un parent avisé exercerait dans sa famille »¹⁸. En Ontario, selon la *Loi sur l'éducation* de 1891, les enseignants ne doivent prendre que les mesures qui seraient prises par un « parent bienveillant, ferme et avisé »¹⁹. Les enseignants qui ne respectent pas ces limites peuvent être accusés de voies de fait en contravention du *Code criminel*. Des tribunaux canadiens ont statué qu'un châtement corporel ne doit pas être déraisonnable, dépasser la gravité de l'infraction ni être donné avec malice. Les enseignants qui frappent les élèves à la tête ou qui posent d'autres gestes qui pourraient causer un préjudice corporel permanent risquent une condamnation. Les tribunaux ont aussi statué que la discipline n'est pas excessive si l'enseignant croit sincèrement que l'élève a commis une infraction et si cette croyance est fondée sur des motifs probables²⁰. Même si le châtement corporel est un élément accepté de l'éducation des enfants dans les sociétés eurocanadiennes, les tribunaux ont

mis des limites à son utilisation. Cependant, historiquement, le châtimeut corporel n'est pas aussi acceptable chez les peuples autochtones. Et dans de nombreux cas, les pensionnats imposent aux enfants autochtones des châtimeuts qui dépassent les normes admises dans les sociétés eurocanadiennes à cette époque. Le grand nombre de plaintes de parents, combinées à la difficulté constante des écoles à recruter des élèves, montre les occasions où la discipline imposée par les écoles dépasse ce qui serait acceptable dans les collectivités européennes ou autochtones.

Même si les écoles estiment que le recours à la discipline, y compris au châtimeut corporel, est justifié pour établir et maintenir l'ordre, Affaires indiennes n'a jamais fourni de directives applicables à l'ensemble du système ni de règlement fixant des limites au recours à la discipline. On fournit plutôt des instructions propres à chaque cas. C'était le cas dans les années 1880 et ça l'est encore dans les années 1930.

Les fonctionnaires des Affaires indiennes savent que, depuis le début des pensionnats, les membres du personnel ont recours aux châtimeuts corporels. En 1885, Albert Lacombe, directeur de l'école de High River de ce qui est maintenant l'Alberta, écrit dans le rapport annuel du ministère des Affaires indiennes :

Nous avons trouvé, par notre expérience passée, qu'il est impossible de contrôler et diriger ces garçons sauvages par un simple avis et une bienveillante réprimande. Si nous n'avons pas quelque système de coercition pour faire observer l'ordre, et au moins une petite école de discipline, alors je vous assure qu'il sera très difficile de conduire l'école avec le succès qu'on espérait obtenir par son établissement.²¹

Son successeur, E. Claude, écrit dans le rapport annuel du ministère des Affaires indiennes de 1887 que : « Le système de discipline est le militaire, et il est strictement observé : aucune infraction à la règle ne restant impunie; mais je dois dire à l'honneur de nos élèves qu'à bien peu d'exceptions près, tous observent parfaitement la routine journalière²². » Hayter Reed, commissaire des Indiens pour les Prairies, note en 1889 que le châtimeut corporel, bien qu'utilisé uniquement dans les « cas extrêmes », était employé à l'Institut Mohawk de Brantford²³.

Comme on le mentionne dans un chapitre précédent, en 1889, le sous-ministre Lawrence Vankoughnet donne la consigne suivante à Paul Durieu, évêque, concernant l'école Kootenay proposée à Cranbrook, en Colombie-Britannique : « Il faut faire respecter les règles et imposer la bonne conduite, mais n'avoir recours au châtimeut corporel que dans les cas extrêmes. Dans les cas ordinaires, la punition peut être l'isolement pour la durée justifiée par l'infraction ou la privation de certains aliments auxquels les autres élèves ont droit »²⁴. Cela est semblable aux instructions données aux directeurs adjoints d'écoles catholiques romaines en 1888. On leur dit « d'éviter de donner des surnoms aux élèves et d'utiliser des moyens trop rigoureux pour gérer la plupart des rébellions ». Les seules punitions recommandées sont les suivantes :

- 1) se tenir debout ou assis dans le coin de la salle de classe;
- 2) l'isolement pendant une ou plusieurs récréations;
- 3) la privation d'aliments, qui est de deux sortes : la demi-ration ou la privation d'un plat et la privation d'un repas complet, et l'élève doit se tenir au centre de la salle à manger. Cette dernière punition ne peut être infligée sans l'approbation du directeur²⁵.

Des instructions aussi vagues entraînent des abus. Des parents retirent cinq enfants de l'école Rupert's Land à Middlechurch, au Manitoba, en 1892, parce que deux élèves « ont été dévêtus et ont été fouettés ainsi » et un garçon a été roué de coups dans le dos. L'agent local des Indiens dit ceci : « Les corrections sévères à l'école, restes d'une coutume moyenâgeuse, sont à l'origine de presque tous les problèmes de cette école²⁶. » Sept ans plus tard, David Laird, commissaire des Indiens, est contraint de mener une enquête sur les événements à cette école. Il conclut que plusieurs enfants ont été « punis trop sévèrement ». Il reconnaît qu'il semble qu'une fille (de huit ou neuf ans) a été impertinente, mais il estime qu'aucun « enfant ne devrait présenter sur son corps des marques d'une correction à coups de lanière de cuir plusieurs jours ou semaines après les faits ». Selon Laird, le traitement que le directeur J. F. Fairlie inflige à un autre garçon, notamment « des coups de lanière de cuir sur le dos nu [...] rappelle trop l'ancien système de flagellation des criminels »²⁷.

En 1895, après des allégations de recours à une discipline excessive à l'école de Red Deer, dans ce qui est aujourd'hui l'Alberta (un événement analysé plus en détail dans un chapitre précédent du présent volume), Hayter Reed, alors sous-ministre, donne la consigne au commissaire adjoint des Indiens de Regina d'émettre une directive selon laquelle « les enfants ne doivent être fouettés par personne d'autre que le directeur, et même quand cela est nécessaire, cela doit être fait discrètement, et il ne faut pas frapper les enfants à la tête ni les punir si sévèrement qu'ils en gardent des lésions corporelles ». Le châtiment corporel doit être réservé aux offenses graves et être utilisé à des fins dissuasives²⁸. Même si le commissaire adjoint a émis cette directive, comme on le lui avait ordonné, la Commission de vérité et réconciliation du Canada n'a pu en trouver aucun exemplaire dans les dossiers du gouvernement fédéral. Dans le cas où une telle directive a été envoyée par le commissaire adjoint des Indiens de Regina, sa diffusion aura probablement été limitée aux écoles du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest (les régions dans lesquelles il a compétence). Elle n'aura pas été appliquée à toutes les écoles financées par le gouvernement. Les instructions de Reed ne contiennent aucune directive sur les autres types de discipline qui peuvent être utilisés, ce pourquoi les enfants peuvent ou ne peuvent pas être punis, s'il faut tenir un registre des punitions et établir un rapport annuel ou autre, si les parents doivent être informés, si plus d'un adulte doit être présent, s'il est acceptable que les vêtements

soient retirés avant le châtement corporel ou si les enfants doivent être punis devant les autres élèves.

Il y a d'autres problèmes avec les directives de Reed : aucune limite n'est imposée pour le nombre de coups qui peuvent être donnés ni sur l'instrument à utiliser pour les administrer. Dans la correspondance avec le ministère des Affaires indiennes concernant le châtement corporel, il est souvent question d'élèves « fouettés » ou « roués de coups ». Il semble par ailleurs que les directeurs ont conçu leurs propres outils disciplinaires. Par exemple, George McLaren, directeur de l'école de Birtle, au Manitoba, écrit en 1892 qu'il n'a pas recours à des punitions sévères, mais qu'à l'occasion il utilise « une petite lanière de cuir quand la personne coupable est grande et que l'infraction est grave, comme les tentatives de fugue constantes »²⁹. En décembre 1896, en Colombie-Britannique, le directeur intérimaire de l'école de l'île Kuper donne à deux garçons « plusieurs coups de fouet en présence des élèves » pour s'être glissés dans le dortoir des filles la nuit³⁰. L'avertissement de Reed selon lequel il ne faut pas frapper les enfants à la tête donne peut-être aux directeurs l'impression qu'ils ont le droit de donner des coups sur toute autre partie du corps.

Dans leurs rapports annuels de 1896, nombre de directeurs fournissent de l'information sur leurs politiques disciplinaires. John Scott, directeur à Metlakatla, en Colombie-Britannique, écrit que, à son école, les mesures disciplinaires comprennent de « pensums, de l'ouvrage pendant les heures de jeu, la privation d'un repas, ou la consigne au dortoir pendant les heures de jeu, le soir. Quand les élèves persistent à enfreindre les règlements, l'expulsion de l'école est jugée nécessaire³¹. »

Le directeur de l'école des filles de Port Simpson, en Colombie-Britannique, J. Redner, dit que : « La discipline est stricte, mais bienveillante. On enseigne aux enfants, autant que possible, à se gouverner eux-mêmes. Les punitions sont sous forme de réprimandes, et le châtement corporel est rarement usité. La retenue est usitée comme punition dans les cas extrêmes³². »

E. C. Chirouse, directeur à Mission, en Colombie-Britannique, écrit ce qui suit :

Je dois admettre que notre système de punition peut paraître étrange, aux yeux de ceux qui n'ont eu à diriger que des enfants blancs. L'indien croit que c'est une honte d'être frappé, et pour éviter le mauvais effet qui ferait plus que contrebalancer les bons résultats, nous punissons les garçons généralement en leur donnant des lignes à écrire, en les privant de récréation, ou en leur servant un repas sur leurs genoux au réfectoire, quoique nous leurs donnions de temps à autres des coups de férule sur la main. Les filles sont dociles, et si douces que la moindre punition n'est pas nécessaire³³.

Au pensionnat de Shingwauk, en Ontario, le directeur G. L. King signale que « les modes de punition en vigueur sont les amendes et les impositions au travail pendant les demi-congés. Les punitions corporelles ne sont imposées qu'en dernier ressort et dans les cas de désobéissance répétée³⁴. »

A. M. Carion, directeur d'école à Kamloops, en Colombie-Britannique, écrit :

Nous avons adopté un système qui consiste à marquer les fautes commises; deux fois par jour à l'appel des noms, on attire l'attention sur ces fautes et les coupables sont tancés, et, s'il est jugé nécessaire, on les punit en les renfermant durant les récréations ou en leur retranchant le dessert. Nous n'avons recours aux peines corporelles que dans les cas exceptionnellement graves³⁵.

Le père G. Donckele, directeur de l'école de l'île Kuper, écrit : « La discipline arrêtée par le département a été suivie en tous points, et comme punition pour les infractions aux règlements les remontrances et la persuasion semblent avoir eu plus d'effets que les châtimens corporels³⁶. » Le directeur de l'école d'Alert Bay, en Colombie-Britannique, écrit ce qui suit : « La conduite des élèves est bonne; ils sont généralement industriels et les punitions sont rarement nécessaires³⁷. » John Ashby, directeur de Middlechurch fait remarquer ce qui suit : « Pour ce qui est des châtimens corporels, il en a rarement été appliqué. J'ai constaté que de bienveillantes remontrances avaient plus d'effet que n'importe quelle punition. J'ai fouetté, mais cela ne fait qu'endurcir au lieu d'adoucir. La privation de privilèges est généralement suffisante³⁸. »

Peu importe les normes européennes courantes, la discipline dans les pensionnats va clairement à l'encontre des normes de traitement des enfants auxquelles s'attendent les parents autochtones. Dans ses mémoires, Louise Moine raconte un incident où une élève de l'école de Qu'Appelle s'est plainte à ses parents d'avoir été frappée à coups de lanière de cuir. La mère de la fille « est allée droit dans la salle de jeu où elle a affronté la sœur en lui montrant son poing et en l'engueulant en sioux. La sœur, craignant de mauvais traitements, a tenu sa croix devant la femme, mais celle-ci l'a fait tomber des mains de la sœur³⁹. »

Les directeurs reconnaissent qu'ils ne respectent pas les normes parentales, mais concluent que ces normes sont « inappropriées ». En 1922, Andrew Paull, secrétaire de correspondance de l'Alliance des tribus de la Colombie-Britannique, écrit à W. E. Ditchburn, inspecteur en chef des organismes des Indiens de la Colombie-Britannique, pour se plaindre que M. Currie, directeur de l'école industrielle d'Alberni, « fouette les garçons au dos sans pitié, ce qui est critiqué, et se bat avec les garçons et les frappe dans le but de les corriger. On signale également que M. Currie se met extrêmement en colère à la moindre provocation et fouette ou frappe les garçons à coups de poing ou les étrangle⁴⁰. » Currie dit qu'il se considère comme étant « patient, aimable et indulgent avec tous les enfants qui s'efforcent d'obéir aux règles, mais que certaines infractions doivent être gérées avec fermeté. » Il dit toutefois que les parents autochtones ne punissent jamais leurs enfants. « Cela fait en sorte que, quand l'enseignant le fait, ils amplifient la chose pour donner l'impression qu'on a essayé de tuer l'enfant⁴¹. »

En l'absence de lignes directrices et de directives, certains directeurs décident par eux-mêmes de ce qui est approprié et de ce qui ne l'est pas. Quand les directeurs, ou parfois d'autres membres du personnel, changent, la méthode de discipline change aussi, ce qui entraîne un manque d'uniformité dans les écoles d'une année à l'autre et d'une école à l'autre.

Autres mesures disciplinaires

Comme l'indiquent les rapports des directeurs, le châtement corporel n'est pas le seul outil utilisé pour essayer de maintenir la discipline. Les élèves peuvent être forcés à manger tout ce qu'il y a dans leur assiette ou se voir refuser des congés. À l'école de Sechelt, en 1936, le responsable de la discipline organise des exercices prolongés pendant lesquels il ordonne aux garçons de se tenir sur une jambe « pour des périodes plus longues qu'à l'habitude » dans le but de les forcer à révéler qui a volé un trousseau des clés de l'école. La méthode ne permet pas de récupérer les clés, mais les garçons se plaignent à leurs parents, qui à leur tour portent plainte auprès du ministère des Affaires indiennes. Le responsable de la discipline défend la punition, affirmant que ce n'était pas aussi exigeant que les activités auxquelles s'adonnent les garçons pendant leur période de jeu⁴².

Nombre d'anciens élèves disent qu'on leur tirait les oreilles comme punition dans la salle de classe. Cette punition est rarement mentionnée dans les archives. Cependant, en 1906, les parents se plaignent qu'à l'une des écoles d'Onion Lake, en Saskatchewan, les élèves se font tirer les oreilles. David Laird, commissaire des Indiens, ordonne à l'agent des Indiens de « mettre fin au tirage d'oreilles comme punition »⁴³. Là encore, il s'agit d'une ordonnance dirigée non pas à tout le système, mais bien à un agent des Indiens, qui devait la transmettre à un seul directeur.

Cornelius Kelleher, un garçon moitié irlandais, moitié Nooksack qui a fréquenté l'école de Mission au XIX^e siècle, se rappelle que, quand un élève n'avait pas préparé son travail, l'enseignant « lui frappait les doigts avec une baguette, je vous le dis. Il n'y avait pas de douceur à cette époque⁴⁴. » Il n'est pas rare qu'on coupe les cheveux courts ou qu'on rase les élèves qui ont tenté de s'enfuir, en plus de les frapper à coups de lanière de cuir. Alice Star Blanket fréquentait l'école de File Hills, en Saskatchewan, dans les années 1930. Elle se souvient qu'à cette école, les élèves qui s'étaient enfuis étaient « punis avec une lanière de cuir et on leur rasait les cheveux pour qu'ils aient la tête chauve⁴⁵. » Sarah Soonias (qui portait le nom de Sarah Wuttunnee à l'école) était inscrite à l'école de Battleford en 1900. Elle se souvient d'avoir été frappée avec une lanière de cuir par un certain M. Denten : « Il m'a frappée avec la lanière de cuir parce que je ne voulais pas parler. Cela m'a rendue triste, j'ai attendu trop longtemps, je ne pouvais pas parler et j'ai été frappée avec la lanière de cuir. » Elle se souvient qu'un

autre enseignant était toujours attristé de devoir frapper les élèves avec la lanière de cuir et cherchait à les consoler après coup⁴⁶.

Dans des cas extrêmes, un mauvais comportement pouvait entraîner une expulsion. En 1891, George Donckele, directeur de l'école de l'île Kuper, expulse un garçon pour « son insubordination et sa désobéissance très offensantes »⁴⁷. En février 1935, le ministère soutient le directeur de l'école de l'île Kuper en renvoyant à la maison un élève qui « a une influence terriblement mauvaise sur les autres élèves et sur la discipline de l'école⁴⁸. » En 1936, A. J. Vale, directeur de l'école de Chapleau, en Ontario, demande qu'on renvoie à la maison une fille qui fréquente l'école depuis huit ans. Il dit :

Nous avons eu beaucoup de problèmes avec elle en raison de son entêtement. J'ai essayé de la fouetter sévèrement et d'utiliser diverses méthodes de punition, comme des travaux supplémentaires à la place du temps de jeu, l'envoyer au lit plus tôt et lui retirer des privilèges supplémentaires, mais rien ne semble fonctionner pour la guérir de ses sautes d'humeur et de sa résistance passive aux règles de la salle de classe et de l'école en général.

Vale ne voit aucune autre solution que de la « renvoyer à Ruperts House, où elle est à sa place⁴⁹. » En 1938, en Colombie-Britannique, une fille, qui s'est enfuie de l'école de Williams Lake à deux reprises en une année, est renvoyée⁵⁰.

En 1907, au grand mécontentement des parents des élèves et de W. M. Graham, commissaire des Indiens, W. McWhinney, directeur de l'école presbytérienne de Kamsack, en Saskatchewan, attache à l'aide d'une corde les bras de garçons qui se sont enfuis et « les fait courir derrière le chariot, de leur maison jusqu'à l'école. » Leurs parents se plaignent que « les enfants ne sont pas des chiens ». Graham dit au directeur de cesser cette pratique : s'il a des problèmes avec des élèves qui s'enfuient, il devrait demander la permission d'envoyer « les pires contrevenants à une autre école⁵¹. » Martin Benson demande au sous-ministre si le ministère est en droit de demander la démission de McWhinney en raison de son comportement⁵². McWhinney explique qu'il est parti à la recherche d'un groupe d'élèves en fuite avec le chariot de l'école, accompagné de son épouse. Quand il a trouvé les trois garçons à près de treize kilomètres de l'école, il a fait monter le plus petit dans le chariot. Il a ordonné aux garçons plus âgés de marcher derrière le chariot.

Après avoir parcouru une courte distance en direction d'un bosquet, il y avait des signes évidents que les garçons étaient sur le point de reprendre la fuite. Je me suis arrêté et j'ai attaché une corde autour d'un bras de chaque garçon sans trop la serrer et j'ai passé l'autre extrémité de la corde par-dessus le chariot et le siège. La corde n'a jamais été attachée au chariot. Ainsi, nous nous sommes rendus jusqu'à l'école, les chevaux marchant ou trottant lentement pour que les garçons puissent suivre sans risquer de se blesser⁵³.

Les punitions pouvaient en outre prendre la forme de l'annulation des vacances. Cela se produit à l'Institut Mohawk en 1926, quand on découvre qu'un groupe d'élèves plus âgés (garçons et filles) se réunit secrètement la nuit pour ce que le directeur décrit comme étant « une série d'aventures sauvages »⁵⁴. Quand deux filles s'enfuient de l'école de la réserve de Gordon, en Saskatchewan, le directeur et l'agent des Indiens leur disent qu'elles devront attendre six mois de plus avant d'être renvoyées à la maison, en guise de punition pour leur comportement. W. M. Graham, commissaire des Indiens, refuse d'autoriser la punition, affirmant que le directeur de l'école et l'agent n'ont pas le pouvoir de l'infliger⁵⁵.

Une autre solution possible est de transférer un élève à une autre école. En 1923, M. Christianson, agent des Indiens, signale une « épidémie d'absences non autorisées à la réserve de Gordon ». Les élèves disent qu'ils se sont enfuis parce qu'ils « n'aiment pas l'instructeur agricole ». Toutefois, le problème se poursuit après que l'instructeur est remplacé. M. Christianson recommande de transférer deux des fuyards les plus persistants vers une école plus éloignée, affirmant que cela « mettra un terme à leurs fugues » et aura un « effet salutaire sur les autres garçons et filles »⁵⁶. En 1927, Paul Bousquet, directeur d'école de Fort Alexander, au Manitoba, demande la permission de transférer des fugeurs persistants à l'école de Qu'Appelle, en Saskatchewan⁵⁷. En 1932, le directeur de l'école de Sandy Bay, au Manitoba, essaie de faire transférer deux garçons à l'école Muscowequan de Lestock, en Saskatchewan⁵⁸. Le ministère refuse la demande, signalant que, comme les garçons n'ont que 14 et 13 ans, l'école devrait être en mesure « d'exercer une force de persuasion morale suffisante pour éviter que ces garçons s'absentent constamment de l'école sans autorisation »⁵⁹. En 1935, le directeur de l'école demande qu'un autre garçon soit transféré à Muscowequan. Pendant sa dernière absence non autorisée, lui et deux autres garçons sont montés dans un wagon de marchandise et se sont rendus jusqu'à Winnipeg. Le directeur estime que le garçon ne peut pas être renvoyé chez lui, car on ne sait pas où son père se trouve et sa mère est dans un sanatorium⁶⁰. En 1937, O. B. Strapp, directeur de l'école Mount Elgin obtient l'approbation de transférer six élèves — « les instigateurs des fugues » — à l'école de Chapleau, en Ontario⁶¹.

Parfois, les élèves étaient aussi punis pour des choses qui échappaient à leur contrôle. Il n'est pas rare que des enfants retirés de leur domicile et placés dans des institutions recommencent à mouiller leur lit involontairement⁶². Dans les pensionnats du Canada, des punitions humiliantes sont créées pour ceux qui mouillent leur lit. À l'école de Spanish, en Ontario, ces élèves sont appelés « piskers » et sont régulièrement roués de coups. En 1924, un enfant qui mouillait régulièrement son lit a été placé dans un bain rempli d'eau chaude. D'après un membre du personnel, « après une demi-heure, il a commencé à avoir mal à l'estomac et il a fallu le sortir de là. Cela l'a guéri de mouiller son lit pendant deux nuits, mais maintenant cela va aussi mal qu'avant »⁶³. En 1927, on fait asseoir les garçons dans des bains d'eau froide pour essayer de les guérir

de mouiller leur lit. Cela entraîne des améliorations à court terme, mais, en 1931, on donne la fessée aux enfants qui mouillent leur lit⁶⁴. Comme ces mesures ne font qu'intensifier les sentiments d'anxiété et l'insécurité des élèves, elles sont inefficaces⁶⁵.

Certaines écoles ont des salles spécialement réservées comme « salle de punition ». En 1985, à l'Institut Mohawk, Martin Benson écrit ce qui suit :

Une salle devant le palier menant à l'arrière de la maison du directeur d'école est réservée pour l'isolement des garçons très réfractaires, et il y a un endroit semblable du côté de l'immeuble réservé aux filles. Ces deux salles mesurent environ 6 x 10 et sont éclairées uniquement par une imposte à barreaux au-dessus de la porte. J'ai demandé au directeur s'il avait déjà eu l'occasion d'utiliser ces salles, et il a répondu qu'il les avait utilisées quelques fois pour de courtes périodes et qu'il a trouvé que ce type de punition avait des effets très salutaires. L'isolement dans les salles dure le temps de la période de jeu.

Selon Benson, seul le principal pouvait ordonner le confinement d'un enfant ou gérer la punition corporelle.⁶⁶ Les salles sont encore utilisées une douzaine d'années plus tard quand J. G. Ramsden, inspecteur pour les organismes des Indiens de l'Ontario, rapporte ce qui suit : « Je ne peux pas dire que j'ai eu une bonne impression à la vue de deux cellules de prison dans la maison de jeu des garçons. Toutefois, on m'a dit que celles-ci sont pour les élèves qui se sont enfuis de l'institution; ils y sont mis en isolement pendant une semaine à leur retour⁶⁷. »

Martha Hill, qui a fréquenté l'Institut Mohawk de 1912 à 1919, se rappelle très bien la salle de punition. « Il y avait une petite pièce — il y avait juste assez d'espace pour entrer à quatre pattes et aller sur le lit si on avait fait quelque chose de mal. C'est comme cela qu'il nous punissait — il nous envoyait dans cette salle. Pas de lumière — la porte fermée et verrouillée de l'extérieur⁶⁸. »

D'après certains rapports, le traitement réservé aux élèves est cruel. En 1903, W. S. Moore, un missionnaire de Mistawasis, en Saskatchewan, écrit à l'Église presbytérienne à propos du traitement des enfants à l'école industrielle de Regina. Plus particulièrement, il parle d'une fille qui, après avoir été enfermée dans une pièce pour s'être enfuie, a essayé de se pendre. Son enseignant a réussi à la sauver; toutefois, il lui a ensuite donné un revolver et lui a dit de se tirer une balle. Elle a appuyé sur la gâchette, mais finalement l'arme n'était pas chargée. Un autre élève en fuite a été « attaché derrière la calèche et contraint de trotter ou de courir jusqu'à l'école comme un animal ». Moore dit que l'enseignant en cause leur a raconté ces histoires, à lui et à son épouse⁶⁹.

En 1912, à l'école de Round Lake, la surveillante, qui est aussi l'épouse du directeur, frappe une fille si fort à la tête qu'elle tombe par terre. Une plainte est déposée, et Hugh MacKay, un missionnaire, mène l'enquête au nom de l'Église. Il conclut que ni le directeur ni la surveillante ne contrôlent leurs accès de colère⁷⁰. Dans ce cas, l'Église passe à l'action : le directeur d'école et son épouse étaient partis à la fin de l'année⁷¹.

Parfois, les élèves qui ont eu des démêlés avec la justice sont envoyés dans des maisons de correction provinciales (souvent appelées « écoles industrielles »). Par exemple, quand un groupe de garçons de l'école Mount Elgin est arrêté en 1920 pour un vol dans un magasin local, le directeur d'école recommande qu'on les envoie à l'école industrielle Victoria de Mimico⁷². Dans d'autres cas, les élèves peuvent être envoyés dans ces institutions si on pense qu'ils sont « incontrôlables ». En 1922, Gordon Smith, surintendant des Indiens de Brantford, en Ontario, conclut que trois garçons, dont au moins deux avaient seize ans, échappent au contrôle de l'Institut Mohawk et de leurs familles. Il recommande qu'on les envoie à l'école de Mimico⁷³. Duncan Campbell Scott est d'accord et laisse entendre qu'« un ou deux des pires garçons devraient être envoyés à l'école industrielle de Mimico. Cette mesure aurait un bon effet d'ensemble sur la discipline non pas seulement à l'école, mais aussi dans la réserve⁷⁴. »

En 1936, le directeur de l'école de la réserve de Gordon en Saskatchewan veut tenter des poursuites criminelles contre trois garçons qui ont attaqué l'ingénieur de l'école, M. Sworder. L'attaque a eu lieu parce que Sworder voulait savoir pourquoi l'un des élèves était allé — ce qui est contre le règlement — dans la salle des machines. L'agent local des Indiens pense que le châtimement corporel qui a été infligé aux garçons est suffisant. Selon lui, « s'il fallait appeler la police pour chaque cas d'indiscipline dans les écoles, elle passerait tout son temps sur la route, et cela aurait un effet négatif dans l'esprit des parents indiens⁷⁵ ».

En 1938, Eben McKenzie, agent des Affaires indiennes, et le directeur de l'école de Grayson, en Saskatchewan, recommandent qu'un garçon orphelin de 15 ans soit envoyé dans une « maison de correction pour une période indéterminée ». Selon McKenzie, « Ce garçon a incité d'autres élèves, surtout les plus jeunes, à rouspéter contre la nourriture sans raison et à causer des problèmes généraux, et il a récemment incité cinq élèves à s'enfuir de l'école. » Estimant que le garçon est « ingérable », il pense qu'un an en maison de correction « pourrait bien être ce dont il a besoin et que cela vaudrait la peine d'essayer ». Dans d'autres cas, on s'inquiète de l'exemple que cela pourrait donner. On pense que l'expulsion du garçon « crée un précédent en donnant l'impression que tout ce qu'il faut faire pour être expulsé de l'école est de devenir une nuisance générale, ce qui donnerait un mauvais exemple aux autres élèves⁷⁶. » Finalement, le garçon est transféré à un autre pensionnat⁷⁷.

En 1937, un jeune garçon qui s'est enfui de l'école de Joussard, en Alberta, entre par effraction dans un magasin à Enilda, en Alberta, et vole des marchandises d'une valeur de 30 \$.⁷⁸ Il est arrêté et accusé d'introduction par effraction et de vol⁷⁹. Suivant la recommandation de R. A. Hoey, surintendant du bien-être et de la formation du ministère des Affaires indiennes, on décide de renvoyer le garçon à l'école Joussard jusqu'à ce que son père rentre de la chasse; à ce moment-là, on le « confiera à son père »⁸⁰. Paul Serrand, directeur d'école, s'oppose à la décision et écrit que le garçon « a commis un crime grave et devrait être puni conformément à la loi naturelle ». S'il

est renvoyé chez lui, Serrand craint que d'autres « enfants qui s'ennuient à l'école » soient tentés de voler dans l'espoir d'être renvoyés à la maison⁸¹. Défendant la décision, Philip Phelan, fonctionnaire des Affaires indiennes, écrit ce qui suit : « après de nombreuses demandes de renseignements, il n'a pas été possible de trouver dans la province de l'Alberta une institution où ce garçon pourrait être envoyé. Je crois que vous conviendrez qu'il est peu probable que cela l'aiderait d'être envoyé dans un établissement carcéral ordinaire⁸². »

Les conflits et la confrontation ne sont jamais loin. Les directeurs d'école et les fonctionnaires du gouvernement s'inquiètent de ce qui pourrait arriver s'ils paraissent faibles aux yeux des élèves. En 1919, J. P. B. Ostrander, agent des Indiens, refuse de transférer un garçon de l'école Cowessess de Grayson vers une autre école par crainte que « les autres garçons se disent que le frère [qui est responsable de la discipline à Cowessess] a peur des grands garçons ». Dans sa lettre, Ostrander mentionne clairement qu'il s'attend à ce que le personnel domine physiquement les élèves. Il écrit, sur un ton approuvateur, « Évidemment, même s'il est strict, il y aura parfois un grand garçon qui essaiera de voir jusqu'où il peut aller, mais jusqu'à maintenant les garçons ont constaté que le frère est leur maître et je pense que cela leur fait du bien⁸³. » Dans d'autres cas, au fur et à mesure que les élèves grandissent, ils réussissent à tenir tête au personnel. Susie Doxtator, qui a fréquenté l'école Mount Elgin dans les années 1930, se rappelle : « Là-bas, il y avait beaucoup d'employés qui prenaient soin de nous, mais il y en avait d'autres qui préféraient nous frapper. J'étais tellement contente quand j'ai été assez grande pour me défendre. Je m'attirais parfois des ennuis en rendant les coups aux employés, mais c'était toujours mérité — ils me frappaient toujours en premier, et je leur rendais les coups⁸⁴. » Raymond Hill a des souvenirs semblables de l'Institut Mohawk pendant cette période : « On m'a frappé à coups de lanière de cuir jusqu'à ce que je sois assez grand pour me défendre et qu'ils n'osent plus me frapper. Je me suis défendu et ça a été fini – ça a mis fin aux coups de lanière de cuir. Ils me faisaient la leçon, mais je ne recevais plus de coups de lanière de cuir⁸⁵. »

Louise Moine se souvient d'avoir été frappée à coups de lanière de cuir pour avoir répondu à un enseignant quand elle fréquentait l'école de Qu'Appelle au début du XX^e siècle.

Elle m'a emmenée dans la salle de bain où elle m'a frappée à coups de lanière de cuir si fort que son visage est devenu rouge. Ce qui la fâchait le plus, c'est que je ne pleurais pas. J'étais têtue comme une mule. Quand elle a arrêté pour reprendre son souffle, je lui ai lancé une excuse (même si je ne le pensais pas vraiment). Elle s'est alors arrêtée et m'a embrassée, mais le mal était fait. Comme elle m'avait frappé les fesses, je n'ai pas pu m'asseoir convenablement et je n'ai pas pu supporter que quoi que ce soit me touche le derrière pendant un certain temps⁸⁶.

En 1932, quand un garçon est pris sur le fait au moment où il tente de mettre le feu à l'école de File Hills, on lui donne immédiatement des coups de lanière de cuir sur les mains. Le directeur de l'école veut l'envoyer à l'établissement de détention de Regina. W. Murison, inspecteur local du ministère des Affaires indiennes, explique ce qui suit : « Ce garçon est un esprit faible; de fait, il ne peut pas être considéré comme étant normal ». L'agent des Indiens préconise la clémence dans ce cas. Murison dit craindre que le fait de renvoyer le garçon directement chez ses parents ne constitue « un incitatif pour d'autres garçons de tenter la même chose pour être expulsés eux aussi ». Par conséquent, il suggère de le transférer à une autre école et, à partir de là, de le renvoyer chez lui. Les agents ne sont pas disposés à prendre la bonne mesure directement et immédiatement — dans ce cas, renvoyer un garçon dans sa famille quand l'école est incapable de s'occuper de lui — par crainte de paraître faibles ou vulnérables. L'une des raisons pour lesquelles l'inspecteur Murison s'oppose à ce qu'on envoie le garçon à l'établissement de détention de Regina est le fait que l'affaire devrait d'abord être portée devant un tribunal de la jeunesse. Cela supposerait des dépenses, et il sait que le ministère des Affaires indiennes « souhaite vivement éviter cela⁸⁷. »

Parfois, des conflits éclatent au grand jour. Au printemps 1896, John Semmens, directeur de l'école de Brandon, demande conseil à Amédée Forget, commissaire des Indiens, sur la façon de gérer un groupe d'élèves rebelles. Un garçon a attrapé un membre du personnel par le collet et l'a menacé, et, à d'autres occasions, deux autres élèves ont mis un membre du personnel au défi de se battre contre eux. Semmens a obtenu des excuses des élèves dans chaque cas, mais il craint qu'ils ne « se mettent ensemble et causent des problèmes à toutes les personnes concernées. Il faudra peut-être leur mettre des menottes ou les mettre en prison si les mesures correctives ordinaires sont inefficaces⁸⁸. » Sans faire allusion à une politique précise, Forget recommande, face à un comportement répété de ce genre, qu'il soit justifié que Semmens punisse le garçon en le privant d'un congé, en lui imposant un « régime alimentaire simple » ou « en dernier recours, à moins que le garçon n'ait été directement provoqué, en lui infligeant un châtiment corporel ». Celui-ci « ne devrait pas être plus sévère que des coups de lanière de cuir sur les mains, devrait être administré en présence de tous les élèves de l'école et après une explication complète de l'affaire, ne laissant aucun doute à l'esprit, quel qu'il soit, sur la justesse et la nécessité de la mesure prise⁸⁹. » La lettre de Forget établit une limite quant aux endroits où les coups peuvent être donnés pour punir les élèves. Elle ne limite pas le nombre de coups. Elle intègre également l'humiliation au processus de punition en frappant l'élève avec la lanière de cuir devant tous les autres élèves de l'école.

Au moment où Semmens reçoit les conseils de Forget, la situation avait empiré : à la demande du directeur, trois garçons ont été arrêtés pour avoir attaqué un membre du

personnel. Semmens recommande une peine d'une nuit seulement, mais le magistrat, irrité par le mépris des garçons en cour, les condamne à une semaine en prison⁹⁰.

En 1902, Clifford Sifton, ministre des Affaires indiennes, reçoit un télégramme de Thomas Ross, qui se présente comme étant un enseignant à l'école de Red Deer, dans ce qui est maintenant l'Alberta, affirmant que les garçons étaient armés de couteaux et hors de contrôle à l'école.⁹¹ Ces allégations sont exagérées. Les élèves ne brandissent pas de couteaux, et ni le personnel ni le directeur d'école n'ont été menacés. Deux enquêtes différentes soulèvent des questions sur les qualifications de Ross et d'un autre ancien membre du personnel qui sont à l'origine de la plainte. L'un des enseignants de Red Deer réussit à intenter un procès à un élève qui l'aurait agressé. Toutefois, l'élève obtient une condamnation avec sursis, et le représentant de l'Église méthodiste qui mène l'enquête sur cette affaire se demande si la condamnation était méritée⁹². Un inspecteur du gouvernement dit que les élèves plus âgés jurent, dérangent la prière et menacent les enseignants. Le directeur d'école semble incapable de maintenir l'ordre. Selon l'inspecteur, « les garçons n'ont aucun respect pour l'autorité à moins qu'elle soit fondée sur la force personnelle de l'agent précis qui l'exerce. Chaque agent qui en a la capacité physique punit et discipline ses garçons suivant ses propres méthodes. » L'agent qui n'a pas cette capacité physique est démuni, dit-il⁹³. Le directeur d'école donne sa démission à la fin de l'année scolaire⁹⁴.

Il y a constamment des conflits à l'école anglicane de Le Pas dans les années 1920 et 1930. En 1922, il est déterminé qu'un groupe de garçons, qui ont déjà été punis pour avoir consommé de l'alcool à l'école, ont acheté de l'extrait de menthe en ville avec l'argent qu'ils ont obtenu en vendant les patins de l'école à un magasin de seconde main. Le commis qui a vendu l'extrait aux garçons est envoyé en prison, mais l'agent des Indiens n'est pas certain de ce qu'il faut faire avec les garçons. « Je pourrais m'y prendre comme on l'a fait précédemment, mais il semble inutile de les frapper, et je ne vois pas comment on pourrait guérir ceux qui sont hors de contrôle⁹⁵. »

Au début des années 1930, A. G. Hamilton, inspecteur des organismes des Indiens, écrit que la seule façon de contrôler les garçons plus âgés à l'école anglicane de Le Pas serait de trouver « un superviseur approprié pour les garçons, et il faudrait que ce soit un vrai homme, ce qui constituerait un grand pas dans le contrôle des enfants. Cela renforcerait par ailleurs l'autorité des autres membres du personnel, qui, actuellement, sont incapables de contrôler les enfants »⁹⁶.

Mais le recours à la force a ses limites. En 1932, un enseignant de la même école essaie d'exercer son autorité en frappant un élève au bras avec une pelle⁹⁷. Une enquête menée par l'Église conclut que l'enseignant a été provoqué, mais reconnaît que seul le directeur est autorisé à infliger un châtement corporel à l'école. T. B. R. Westgate, secrétaire de la Société missionnaire de l'Église d'Angleterre en Canada, propose que l'enseignant en cause soit autorisé à rester à l'école jusqu'à ce qu'il puisse être transféré à une autre école⁹⁸. L'enseignant est plutôt congédié, mais le ministère des

Affaires indiennes souligne qu'il n'aurait pas d'objection à ce qu'il soit embauché dans une autre école anglicane⁹⁹.

En 1936, un garçon refuse de faire certains travaux dans la grange et frappe un membre du personnel de l'école presbytérienne de Kenora, en Ontario. L'employé se défend en frappant le garçon avec un fer à cheval. A. G. Hamilton, inspecteur, écrit qu'il « n'aime pas l'idée qu'un homme s'oublie au point d'avoir recours à ce type de méthodes. » L'employé n'est pas un enseignant, mais bien un ouvrier embauché et, pour employer les mots de Hamilton, « né à l'étranger ». Hamilton, révélant l'importance des préjugés raciaux qui étaient courants à l'époque, écrit qu'il n'est « pas enthousiasmé par l'emploi de ce genre de personnes comme instructeurs de nos enfants indiens. Je suis certain que leurs méthodes de discipline sont grandement inférieures aux nôtres ». Pour sa part, le directeur dit que l'homme regrette son geste et ne devrait pas être congédié¹⁰⁰.

Les changements d'employés, et surtout de directeurs d'école, peuvent entraîner des changements quant à la discipline. En 1915, quand C. M. Turnell devient directeur de l'Institut Mohawk, il juge nécessaire de « relâcher quelque peu la discipline plutôt rigide » qui existe à l'école¹⁰¹. Martha Hill, qui fréquentait l'école à cette période, se rappelle la façon dont les méthodes de discipline ont changé quand Turnell a pris la relève de Nelles Ashton, le directeur précédent : « Ashton — quand il était là — était cruel. Quand il te donnait une raclée, il utilisait le chat à neuf queues [un fouet à lanières multiples]. Jusqu'à l'arrivée de Turnell — il a arrêté ça. La seule chose qui était permise, c'était les coups de lanière de cuir, et il ne nous frappait pas n'importe où — seulement sur les mains¹⁰². »

En 1918, sans consulter le gouvernement fédéral, la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre congédie Turnell, qui était plus indulgent. Duncan Campbell Scott, sous-ministre, s'oppose d'abord à la mesure, menaçant de réduire le financement de l'école à moins que la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre n'envoie un agent au Canada pour discuter de l'affaire avec lui¹⁰³. Cependant, en juillet 1918, Turnell quitte l'école. Son remplaçant, un ancien employé de l'école, se plaint que les « garçons sont incontrôlables parce que Turnell n'a pas été assez strict avec eux¹⁰⁴. »

Études de cas des écoles

Le reste du chapitre examine une série de problèmes relatifs à la discipline au sein des pensionnats de 1892 à 1939. Ils nous rappellent que, même si les châtiments corporels étaient acceptables au sein des écoles eurocanadiennes, le degré et la sévérité des punitions infligées dans les pensionnats canadiens réservés aux enfants autochtones étaient régulièrement jugés excessifs par les représentants du gouvernement. Dans certains cas, les infractions étaient si graves que les directeurs et les membres du

personnel se retrouvaient devant le tribunal. Dans d'autres cas, le gouvernement enquêtait et absolvait les directeurs et les écoles de tout comportement excessif.

La réponse du gouvernement aux problèmes relatifs à la discipline était toujours au coup par coup, vague et contradictoire. En l'absence de toute réglementation, norme ou politique générale, les représentants du gouvernement devaient tirer leurs propres conclusions sur le caractère excessif de la discipline selon leur propre instinct et leurs propres préjugés. Leur jugement était également influencé par le fait qu'ils croient que les décisions en faveur des parents ne pourraient qu'affaiblir l'autorité du système. Les écoles décidaient clairement de leurs politiques disciplinaires, même si le contrat de 1910 entre le gouvernement fédéral et les Églises conférait au gouvernement l'autorité d'imposer toute réglementation qu'il jugerait nécessaire aux écoles.

La gestion par les Affaires indiennes de deux événements survenus dans les années 1920 illustre bien la nature contradictoire de sa politique. En 1922, Russell Ferrier, le surintendant de l'éducation des Indiens, décrit comme « sévère » le régime disciplinaire de l'école de Chapleau¹⁰⁵. Le mois suivant, les Affaires indiennes donnent à George Prewer, directeur de l'école, les directives suivantes : « accorder une attention minutieuse et approfondie au problème de la discipline au sein de l'école et veiller à éviter tout châtiment corporel qui pourrait être considéré comme impitoyable par des personnes extérieures¹⁰⁶. » En 1928, commentant la gestion d'une fugue à l'école de la réserve de Gordon, en Saskatchewan, l'agent des Indiens local fait remarquer que tous les garçons sauf trois ont été « punis physiquement de manière suffisamment sévère pour que des traces soient constatées sur eux¹⁰⁷. » Selon toute vraisemblance, on attendait des directeurs qu'ils soient suffisamment sévères pour empêcher les enfants de s'enfuir, mais ne devait pas être jugés « sans pitié ».

La Commission de vérité et réconciliation du Canada n'a pas encore trouvé une seule directive relative à la discipline qui s'applique à l'ensemble du système pour cette période de l'histoire. Les Églises et, plus précisément, les directeurs, étaient libres de mettre en place leurs propres règles. Lorsque ces règles attiraient une attention malvenue, le gouvernement pouvait s'en mêler et demander la modification de ces règles ou le renvoi du directeur. Dans beaucoup de cas, les Églises refusaient de se conformer à ces directives.

La mort de Lazarus Charles : Battleford, 1892

Au printemps 1892, les Affaires indiennes envoient l'inspecteur A. J. Macrae à l'école de Battleford, une ville désormais située en Saskatchewan, afin d'enquêter sur des plaintes de parents à propos de la discipline à l'école. Au grand mécontentement du directeur, Macrae prend les commandes de la discipline de l'école. Selon un autre fonctionnaire des Affaires indiennes, Alex McGibbon, Macrae renforce en réalité la

sévérité de la discipline au pensionnat. Dans un rapport qu'il rédige à l'automne 1892, McGibbon écrit :

Enfermer un garçon dans une cellule, attacher les mains d'une fillette dans son dos, comme on le fait ici, sans le consentement du directeur, ne permet ni de redresser les fautes ni de développer de bonnes qualités. Ici, on punit les élèves en les laissant debout deux heures devant une clôture. Les punitions de ce genre attirent plus le mépris pour une école que des bienfaits à long terme.

Le garçon enfermé dans une cellule par Macrae s'appelait Lazarus Charles. Plus tard, il tombera malade et sera renvoyé chez lui. Le directeur Thomas Clarke affirmera que la punition infligée par Macrae au jeune Lazarus Charles a contribué à son décès dont les causes sont inexplicables en octobre 1892. Pour sa défense, Macrae précise que le garçon n'a été enfermé que la nuit dans « une pièce bien ventilée d'environ 14 pieds sur 16 pieds » pour l'empêcher de s'enfuir. Le litige, au départ une simple discussion sur les éventuels mauvais traitements infligés aux élèves, se transforme vite en débat sur un éventuel excès d'autorité de la part de Macrae, puis sur la cohérence de sa description des événements a posteriori. Finalement, Macrae est muté et ses responsabilités revues à la baisse. Il est rétrogradé à cause de ses tentatives de ne pas assumer la responsabilité de ses gestes, et non pas à cause de sa discipline trop sévère envers les élèves¹⁰⁸. La Commission de vérité et réconciliation du Canada n'a pas trouvé de preuves confirmant la tenue d'une enquête plus approfondie sur la cause du décès de Lazarus Charles.

La mort de Duncan Sticks : Williams Lake, 1902

Le 8 février 1902, neuf garçons s'enfuient de l'école de Williams Lake, en Colombie-Britannique, juste après le dîner. Un enseignant les poursuit, puis organise plus tard des recherches qui permettent de retrouver huit des fugueurs. Le directeur, Henry Boening, n'est pas à l'école à ce moment-là, mais lorsqu'il rentre à 17 h, il est informé que le neuvième garçon, le jeune Duncan Sticks âgé de huit ans, manque toujours à l'appel. Henry Boening a déclaré par la suite qu'il n'avait pas mis une équipe à sa recherche, car il pensait que le jeune Sticks trouverait refuge sous une meule de foin pour la nuit. Henry Boening passe sa nuit à chercher quatre autres garçons qui se sont enfuis lors d'un autre incident ce jour-là. Le lendemain, il envoie un membre du personnel de l'école à un établissement de Premières Nations pour « voir s'il peut demander à quelques Indiens de chercher le garçon¹⁰⁹. » Plus tard dans la journée, un homme des environs, Antonio Boitano, trouve Duncan Sticks, qui est mort de froid¹¹⁰.

Le coroner, qui s'oppose au départ à toute enquête sur ce décès, aurait déclaré que « selon lui, le gouvernement n'autoriserait pas les dépenses, car il ne voyait pas ce qui pouvait justifier une enquête¹¹¹. » Néanmoins, un homme d'affaires local du

nom d'E. C. Gibson et un ancien enseignant du nom de Brophy font pression pour qu'une enquête soit lancée. Brophy prétend avoir conservé un dossier sur les mauvais traitements infligés aux élèves de l'école. Le fonctionnaire des Affaires indiennes local, E. Bell, doute de sa véracité. Il pense que Brophy, licencié de l'école pour absentéisme, n'est pas digne de confiance¹¹². Bell rédige le rapport suivant concernant son enquête sur les raisons de la fugue des élèves :

J'ai interrogé les garçons quant aux motifs de leur fugue et la seule raison qu'ils m'ont donnée a été « le professeur nous fouette ». Je leur ai demandé s'il s'agissait du directeur, ils m'ont répondu non; je leur ai demandé s'il leur donnait des coups sur la tête, ils ont répondu non, seulement sur les jambes. L'enseignant m'a montré son livre où il a noté tous les châtiments donnés aux élèves et je dois dire qu'ils sont vraiment légers par rapport au temps où j'allais moi-même à l'école. J'ai demandé aux garçons pourquoi on leur donnait des coups de fouet et ils m'ont répondu « lorsqu'on ne sait pas nos leçons ». Je reçois souvent des lettres de parents de garçons qui se sont enfuis de cet établissement qui me demandent de découvrir les raisons de la fugue de leurs garçons puisqu'ils n'en obtiennent pas eux-mêmes de leurs enfants. D'après moi, il n'y a pas de raison valable à leur fugue, mise à part la nature sauvage des Indiens qui détestent le confinement, puisqu'on leur donne ce qu'il faut à manger et qu'on prend soin d'eux¹¹³.

À la fin de février 1902, un coroner mène finalement une enquête. Il en ressort les témoignages de plusieurs élèves se plaignant de la nourriture et de la discipline à l'école. Mary Sticks, onze ans, la sœur du garçon décédé, déclare :

Les sœurs me grondent tout le temps — elles m'ont donné de la mauvaise nourriture — le bœuf était moisi, je ne pouvais pas le manger — elles l'ont gardée et me l'ont redonnée au repas suivant — elles m'ont attaché les mains, bandé les yeux et m'ont rien donné à manger pendant une journée. Mes mains étaient attachées avec une guenille dans mon dos. Je les ai vues frapper Ellen Batiste au visage avec une lanière de cuir et après, j'ai vu qu'elle avait un pansement sur le visage. Je me suis enfuie de l'école l'automne dernier pour rentrer chez moi et personne de l'école n'est venu me chercher. C'est mon père qui m'a ramenée à l'école. On ne m'a jamais laissée parler à mon frère à l'école et je ne sais pas comment il a été traité¹¹⁴.

Christine Haines, qui a fréquenté l'école pendant cinq ans, explique au coroner :

Je me suis enfuie deux fois de l'école parce que les sœurs ne me traitaient pas bien — elles me donnaient de la nourriture pourrie à manger et me punissaient lorsque je ne les mangeais pas — la viande et la soupe étaient pourries et leur goût était si mauvais que certaines filles étaient malades quelquefois — j'ai été malade en en mangeant — elles m'ont enfermée toute seule dans une pièce pendant 3 jours et m'ont donné juste du pain et de l'eau — il faisait froid et

sombre dans la pièce; elles me frappaient avec une lanière de cuir, parfois au visage, et m'enlevaient parfois mes vêtements pour me battre. C'est pour ça que je me suis enfuie¹¹⁵.

Ellen Charlie, quinze ans, raconte au coroner qu'elle s'est enfuie « quatre fois parce que les sœurs et les frères ne me traitaient pas bien; ils nous donnaient de la nourriture infecte tout juste bonne pour les cochons, la viande était pourrie, elle sentait mauvais et avait mauvais goût ». Pour me punir, explique-t-elle, « ils m'enfermaient parfois dans une pièce et je devais rester à genoux pendant une demi-heure ou une heure. Une fois, ils m'ont enfermée pendant une semaine; ils me donnaient du travail à faire. Parfois, ils me fouettaient au visage avec la lanière de cuir et, parfois, ils me déshabillaient et me fouettaient¹¹⁶. »

Ellen Batiste, qui a été élève à l'école pendant neuf ans, déclare avoir été fouettée pour avoir parlé à une autre fille. À cette occasion, une sœur « m'a frappée avec la lanière de cuir plusieurs fois à la tête, mais ça ne m'a pas fait très mal¹¹⁷. » Francis, un garçon de dix ans qui s'était enfui avec Duncan Sticks, affirme avoir été fouetté avec une cravache par le directeur, Henry Boening, pour avoir lancé des pierres sur la clôture de l'école. Il explique que « les coups ont laissé des bleus sur mes jambes et j'ai eu mal aux jambes¹¹⁸. » Un autre garçon, Louis, douze ans, admet s'être enfui un certain nombre de fois par le passé parce qu'ils le « fouettaient tout le temps ». Il précise qu'on le fouettait toujours aux jambes, jamais au visage ou à la tête¹¹⁹. Augustine, un autre garçon qui s'était enfui avec Duncan Sticks, explique s'être enfui parce que « le professeur me fouettait avec une lanière de cuir sur les jambes parce que je ne savais pas mes leçons¹²⁰. »

Le père de Duncan, Johnny Sticks, indique dans le cadre de l'enquête que son fils fréquentait l'école depuis trois ans et demi. Il affirme à l'enquêteur :

J'étais heureux pour lui qu'il aille à l'école. Il s'est enfui de l'école il y a à peu près un an; on l'a retrouvé sur la route et on l'a ramené à la Rancherie, il était accompagné de deux camarades. Il a dit qu'il s'était enfui parce qu'on ne lui donnait pas assez à manger et qu'on le fouettait trop; il a dit qu'on l'avait battu avec une cravache; il a dit que la nourriture était mauvaise et qu'il ne pouvait pas la manger, et qu'il n'avait pas le droit de manger autre chose tant qu'il n'avait pas mangé celle-là. Il était malade lorsqu'il est arrivé chez nous et, lorsqu'il a été mieux, je l'ai ramené à l'école; je ne me suis pas plaint de la façon dont il était traité auprès des frères de Mission.

M. Sticks n'avait pas été informé que son fils s'était enfui le 8 février. Si on le lui avait dit, explique-t-il, il serait « tout de suite parti à sa recherche¹²¹. »

Joseph Fahey, enseignant à l'école, admet avoir quelquefois puni Duncan Sticks parce qu'il n'avait pas fait ses devoirs, ajoutant qu'il « ne l'a jamais puni sévèrement — avec une lanière en cuir sur les jambes — dépassant rarement 6 coups¹²². »

Le directeur Boening a pris la tête de l'école moins d'un an auparavant. Dans une déclaration préparée pour l'enquêteur, il écrit que, pendant les neuf derniers mois, les garçons se sont régulièrement enfuis de l'école. Il explique que, lorsqu'il a essayé d'avoir des explications sur les raisons de leurs fugues, ils lui répondaient simplement que la nourriture était mauvaise. Il déclare

n'avoir jamais été au courant que l'enseignant punissait les garçons d'une manière trop sévère ou trop fréquente, et je ne crois pas que lanière de cuir qu'il utilise est trop sévère. Je dois parfois administrer moi-même un châtiment corporel aux garçons pour des fautes précises, et j'utilise une lanière de cuir similaire à celle employée par l'enseignant; j'ai utilisé une cravache ou un fouet d'écuyer à 3 occasions peut-être pour punir les garçons au comportement immoral; je me limite à 8, 10 ou 12 coups sur le postérieur, à l'arrière, par-dessus les vêtements dans ce cas, et il ne m'est arrivé qu'une seule fois de punir plusieurs garçons après leur avoir demandé de retirer leur manteau, mais en utilisant une lanière de cuir ordinaire.

Il précise que le châtiment des filles était laissé à la discrétion de la sœur supérieure, mais qu'il savait qu'aucune punition trop sévère n'était infligée aux filles.

Je n'ai jamais entendu parler d'une fillette enfermée toute seule dans une pièce pendant une semaine ou fouettée avec une lanière de cuir au visage, tout du moins depuis que je suis arrivé, mais je sais que cela s'est déjà produit par le passé. Aucun enfant n'a été enfermé dans une pièce sombre depuis que je suis là, même si l'on m'a dit que des cas de ce genre étaient survenus autrefois¹²³.

La sœur supérieure, la sœur Euphresia, déclare :

Il faut parfois frapper les filles avec une lanière de cuir, en général dans le dos, parfois sur les mains et, lorsqu'Ellen Batiste a été frappée à la tête, c'est parce qu'elle avait mis ses mains devant sa tête et que le coup a atteint involontairement une partie de la tête; j'ai critiqué la sœur à cette occasion et je pense que cela ne s'est jamais reproduit depuis. Il arrive parfois qu'on enferme les fillettes dans une pièce lorsqu'elles commettent des fautes graves pour des périodes pouvant varier de quelques heures à 10 ou 12 jours — la durée la plus longue jusqu'à présent et imposée une seule fois; on leur donne du pain et du thé, ou de l'eau, au petit-déjeuner lorsqu'elles sont enfermées et la même nourriture que d'habitude pour les autres repas. Lorsqu'on fouette une fillette, on le fait toujours par-dessus quelques vêtements¹²⁴.

Le sous-chef Little Pete explique à l'enquêteur que, même s'il a été ravi de l'ouverture de l'école, il a maintenant le sentiment que « la maltraitance est la cause de la fugue, puis de la mort, du garçon¹²⁵. » Selon les conclusions du jury du coroner, Duncan Sticks est mort « d'hypothermie et d'épuisement en l'absence de nourriture et de feu après une longue marche dans une épaisse couche de neige. » Les jurés déclarent

également qu'il faut résoudre le problème concernant la discipline et l'alimentation à l'école dans le cadre d'une enquête indépendante¹²⁶. Aucun enquêteur indépendant n'est dépêché bien que le surintendant des Indiens de la Colombie-Britannique, A. W. Vowell, ait interrogé plusieurs garçons et filles de l'école. Selon ses conclusions, rien de ce qui lui a été dit ne remet « sérieusement en question la direction ». Voici ce qu'on lui a dit :

- Un garçon « a été fouetté aux jambes avec une lanière de cuir par l'enseignant parce qu'il ne savait pas ses leçons. »
- Un garçon « s'est enfui parce que l'enseignant l'a fouetté aux jambes. »
- Un autre garçon « s'est enfui parce qu'il a été puni d'une manière similaire. »
- Un autre garçon « s'est enfui parce qu'on ne lui donnait pas assez à manger, mais aussi parce qu'on le fouettait aux jambes. »
- Un autre garçon « a répété ce que le dernier garçon a dit. »
- Une fille s'est enfuie parce qu'on l'a « fouettée à l'école pour avoir parlé à une autre fille »; au cours du châtime, qui devait lui être administré aux mains, elle a mis ses mains devant sa tête et a été frappée à la tête.
- « D'autres filles » ont affirmé s'être enfuies parce qu'elles « voulaient se libérer de la contrainte de la discipline à l'école et voulaient avoir la chance de jouer avec les garçons. » (Des explications décrites comme des « excuses ridicules » par le surintendant.)

Vowell écrit qu'il pense que les garçons plus âgés s'enfuient parce qu'ils croient pouvoir trouver un travail et gagner de l'argent, tandis que les plus jeunes élèves les suivent, « pour paraître courageux ».

Il indique également que l'ancien enseignant, Bridger, créait des problèmes en portant « les accusations les plus graves contre la direction ». Il a parlé avec Christine Haines et Ellen Charlie, deux des jeunes filles qui avaient témoigné dans le cadre de l'enquête. Elles « ont toutes les deux persisté à dire que la viande était mauvaise dans la soupe et qu'il arrivait que le pain était comme du mastic. Ellen Charlie a déclaré avoir été fouettée quelques fois pour avoir regardé les garçons ou pour leur avoir parlé; fouettée la plupart du temps sur les mains, parfois avec les habits retroussés. » Le surintendant ajoute que Christine Haines et Ellen Charlie ont été renvoyées de l'école pour « mauvaise conduite ». Le directeur lui a précisé que, compte tenu du nombre de garçons qui mouillaient leur lit la nuit, il avait décidé de leur interdire de boire de l'eau après le repas du soir. L'inspecteur lui a rétorqué que c'était « à la limite de la cruauté », ce à quoi le directeur a répondu que « le plus souvent, ils n'avaient pas vraiment soif, mais buvaient par espèglerie¹²⁷. »

À la suite de la tragédie, les Affaires indiennes ne diffusent aucune recommandation de règle à suivre (ni à l'école en particulier ni globalement à l'ensemble des directeurs) concernant la nourriture, les punitions ou la politique à appliquer en cas de fugue des

élèves. Les plaintes des anciens membres du personnel et des anciens élèves ne sont pas prises en compte ou sont écartées. Il ne fait aucun doute que les élèves subissent des châtiments corporels, et que ces punitions sont, au moins à certaines occasions, administrées avec une cravache. Le surintendant Vowell ne tente pas de déterminer si toutes les autres formes de discipline ont été essayées avant d'employer le châtiment corporel en soi-disant « dernier recours ».

L'enfermement d'Hazel et Ruth Miller : Institut Mohawk, 1913

En 1913, Hazel Miller, onze ans, et sa sœur, Ruth, treize ans, sont enfermées dans la cellule de punition de l'école pour s'être enfuies de l'Institut Mohawk. Elles y subissent des châtiments corporels et on leur coupe les cheveux courts¹²⁸. Leur père, par le biais d'un cabinet d'avocats dont il a retenu les services, demande à ce que l'on enquête sur les conditions de vie à l'école. Lors du dépôt de la demande, ses avocats déclarent que

les enfants sont quelquefois punis de manière honteuse pour de petites infractions et qu'on les traite parfois comme s'ils étaient des criminels. Par exemple, les garçons sont fouettés jusqu'au sang, les cheveux des filles sont coupés à ras et les parents ne sont pas autorisés à voir leurs enfants s'ils (les enfants) sont en punition à ce moment-là¹²⁹.

Le sous-ministre Duncan Campbell Scott indique au ministre des Affaires indiennes qu'il n'est pas nécessaire de faire une enquête, étant donné que le père, George Miller, est un baptiste et est simplement motivé par une jalousie confessionnelle à l'encontre de l'école anglicane. Scott admet que les règles de discipline à l'école sont « archaïques » et qu'il a mis en œuvre des mesures en vue de les améliorer. Il fait remarquer que les enfants sont « fouettés avec une lanière en cuir autorisée par le ministère de l'instruction publique de l'Ontario ». Scott exprime alors son point de vue personnel : « Je ne crois pas que frapper les enfants indiens soit une méthode efficace, quel qu'en soit le motif. Si les pensionnaires des écoles désobéissent à ce point qu'il faille les punir physiquement, il faut les renvoyer de l'école. Cette école n'est pas une maison de correction¹³⁰. »

La Commission de vérité et réconciliation du Canada n'a trouvé aucune preuve d'un ordre donné par Scott visant à interdire les châtiments corporels conformément à ses propos tenus au ministre. Scott informe les avocats des parents que, s'il est peut-être nécessaire d'apporter « quelques petites améliorations à la discipline et à l'alimentation », rien ne justifie une enquête. Libre à eux, ajoute-t-il, de porter l'affaire devant la justice¹³¹. Il affirme au ministre qu'en adoptant cette position « nous n'entendrons plus parler bien longtemps de cette histoire. » Il veut également sauver la face : l'organisation d'une enquête indépendante « serait considérée comme une victoire, d'abord pour ces hommes à titre personnel, puis pour leur faction¹³². »

L'action en justice se poursuit, même si le gouvernement tente de contrarier sa progression. Le conseil des Six-Nations offrent d'apporter un soutien aux parents des jeunes filles en versant 100 \$ à leur cabinet d'avocats. Les Affaires indiennes refusent d'autoriser l'utilisation des fonds de la bande, prétextant qu'il s'agit d'une « affaire personnelle¹³³. » Entre-temps, Scott examine en détail le code disciplinaire de l'école et le juge « trop sévère ». Néanmoins, il pense qu'« il est en place depuis si longtemps à l'Institut Mohawk qu'il est difficile de le modifier ». Le mieux qu'il peut proposer au ministre est qu'« au fil du temps, il sera peut-être possible de l'assouplir. » Dans la même lettre, il décrit l'Institut Mohawk comme « l'une de nos écoles les mieux dirigées ». Des mots qu'il a peut-être ensuite regrettés¹³⁴.

L'affaire est jugée au tribunal en avril 1914. Selon le *Brantford Expositor*, Ruth Miller témoigne qu'elle

s'est enfuie de l'Institut parce qu'elle n'aimait pas la nourriture. Lorsqu'on l'a ramenée, on l'a mise dans la cellule de 3 pieds sur 6 pieds avec un petit trou dans la porte, au troisième étage. Il n'y avait pas de lumière, pas de lit et pas de chaise. Elle y est restée trois jours, on lui a donné du pain et de l'eau le dimanche. On lui a coupé les cheveux le lundi. On l'a mise sur la liste noire; elle devait marcher en rond au lieu de jouer et elle n'avait pas le droit de parler aux autres filles. Elle a essayé de s'échapper une deuxième fois, mais elle a été rattrapée. Le lendemain, allongée sur le ventre, sur un lit, elle a reçu de mademoiselle Weatherall treize coups de fouet sur son dos nu. La sœur avait reçu comme instruction de lui administrer 12 coups, mais elle lui en a donné 13. Après, elle a eu du mal à s'asseoir pendant une semaine et demie. Elle n'avait jamais reçu une telle correction. Son dos était recouvert de bleus et de marques rouges¹³⁵.

Le directeur Nelles Ashton déclare que, même si le fouet a été utilisé par le passé, lorsqu'il est devenu directeur, il a « ordonné l'interdiction du fouet à tout le personnel ». Il explique qu'il a demandé à Weatherall de « fouetter » Ruth Miller, sans lui préciser « comment le faire ». Ashton maintient que Ruth a été punie avec une lanière de cuir. Weatherall a quitté l'école et vit désormais à Medicine Hat. Par conséquent, elle n'a pas été appelée à témoigner. D'autres élèves affirment sous serment que la punition a été administrée avec une lanière de cuir, non un fouet, et déclarent qu'un nombre inférieur de coups a été donnés¹³⁶.

Le tribunal rejette la demande en dommages-intérêts pour la coupe à ras des cheveux de la jeune fille et la mauvaise alimentation. Par contre, le tribunal accorde 100 \$ de dommages-intérêts au père de Ruth Miller pour son enfermement à l'école pendant trois jours avec seulement de l'eau et 300 \$ pour la punition physique qu'on lui a infligée¹³⁷. Ashton, à la tête de l'institut depuis 1911, est remplacé cette année-là¹³⁸. À son départ, le fonctionnaire des Affaires indiennes Martin Benson inspecte l'école et en conclut que les élèves « sont punis jusqu'à ce que mort s'ensuive. Cette école a besoin qu'on revoie son système de fond en comble, car celui mis en place par M. Ashton

est en vigueur depuis trop longtemps¹³⁹. » Même si son successeur, C. M. Turnell, assouplit la discipline à l'école, son mandat ne dure que quatre ans¹⁴⁰.

Shoal Lake : 1914–1917

En 1914, selon les rumeurs qui circulent dans la région du lac des Bois dans le Nord-Ouest de l'Ontario, une élève de l'école presbytérienne de Shoal Lake a reçu tellement de coups qu'elle est morte d'humiliation quelque temps après¹⁴¹. John Semmens, l'inspecteur des Affaires indiennes (et ancien directeur de l'école de Brandon), enquête sur cette affaire et en conclut que cette rumeur est totalement infondée. Selon ses conclusions, la fillette en question n'a pas été punie et elle est morte de la rougeole. Il écrit néanmoins : « Le directeur a parfois recours aux châtiments corporels et les enfants l'ont signalé à leurs parents, qui ont exprimé leur mécontentement, ce qui rend le recrutement délicat. » Semmens demande au directeur d'employer « d'autres moyens pour corriger les élèves¹⁴². » J. D. McLean, le secrétaire du Ministère, convient que le directeur devrait « adopter d'autres moyens pour corriger les élèves au lieu d'avoir recours aux châtiments corporels, étant donné que les Indiens s'en offensent facilement¹⁴³. »

Dans leur correspondance, ni McLean ni Semmens ne font référence à des documents réglementaires existants relatifs à la discipline ou à l'emploi — ou l'interdiction — des châtiments corporels. Même s'il semble que les hauts fonctionnaires des Affaires indiennes comme Scott, Semmens et McLean considèrent les châtiments corporels comme contre-productifs et inutiles, aucun d'entre eux n'est prêt à les interdire. Trois ans plus tard, un inspecteur des Affaires indiennes rapporte qu'à l'école :

Un certain nombre d'enfants se sont enfuis, et ont traversé toutes sortes d'épreuves pour regagner leur foyer loin de là. Lorsqu'une telle situation se répète autant de fois, on commence à s'intéresser à sa cause probable et, une enquête minutieuse a mis en lumière deux raisons : premièrement, trop de dur labeur, et deuxièmement, des punitions fréquentes. Les renseignements recueillis montrent que les garçons n'étaient pas traités avec la même indulgence que les filles, et que lorsque le directeur appliquait la discipline, il avait de grands accès de colère, oubliant peut-être sa propre force, sans se rendre compte que les sujets qu'il corrigeait n'étaient pas des enfants¹⁴⁴.

Empoisonnement à la ciguë : Williams Lake, 1920

En août 1920, un homme des Premières Nations (simplement identifié par l'agent des Indiens comme « un Indien de Canoe Creek du nom de Sam ») demande à l'agent des Indiens, Arthur O'N. Daunt, de retirer son fils de l'école de Williams Lake, en Colombie-Britannique, car la personne chargée de la discipline prend « trop de libertés avec sa canne ». Daunt déclare qu'il n'aurait normalement pas pris une telle demande au sérieux, car « les Indiens sont particulièrement opposés à ce genre de pratiques et, c'est le moins que l'on puisse dire, ne sont pas dignes de foi lorsqu'ils se plaignent des écoles ou d'établissements similaires, puisqu'ils laissent la part belle à leur imagination s'ils pensent que, en agissant ainsi, ils obtiendront ce qu'ils veulent à ce moment-là. » Néanmoins, dans ce cas précis, le père indique qu'un décès survenu à l'école qui a été déclaré comme un accident est, en fait, un suicide. Selon Sam, le niveau de discipline à l'école a provoqué chez plusieurs garçons « un état de déprime très avancé ». Neuf d'entre eux ont décidé d'essayer d'ingérer de la ciguë, une plante toxique. Un garçon, Augustine Allan, a dit à ses amis « qu'il allait manger la ciguë en premier et qu'ils en mangeraient après lui. » Augustine Allan est mort, et les autres ont été très malades. Le coroner local a décidé de ne pas mener d'enquête sur le décès, car, selon Daunt, « il n'y avait rien de suspect sur l'ingestion par des enfants d'une plante toxique. » Daunt lui-même ne pense pas non plus que la mort est le résultat d'un suicide, mais fait remarquer que « toute histoire de ce genre va se répandre comme une traînée de poudre parmi les Indiens ».

Il est évident d'après sa lettre que Daunt semble croire que l'administration de l'école ne coopérerait pas avec le gouvernement dans le cadre d'une enquête sur ce décès ou la présumée sévérité de la personne chargée de la discipline. Pour contourner cette opposition, il propose au secrétaire ministériel des Affaires indiennes à Ottawa d'informer l'école que le Ministère souhaite procéder à l'examen médical de tous les garçons du pensionnat.

Par ce biais, on devrait savoir si les garçons ont été indûment flagellés comme le prétendent les Indiens et, si l'examen est mené pour une autre raison, par exemple détecter de possibles cas de hernie, etc., la direction de l'école ne saura rien de ce que nous faisons. Si le médecin ne décèle aucun signe de maltraitance, comme je le pense, l'affaire en restera là, et nous pourrions ignorer la plainte de l'Indien¹⁴⁵.

Bien que l'agent des Indiens recommande au Ministère d'employer cette ruse pour savoir ce qui se passe réellement au sein de l'école, le Ministère finance une grande partie des coûts de l'établissement, ce qui lui donne le droit, par contrat, d'inspecter les écoles quand bon lui semble. Le fait qu'un agent des Affaires indiennes trouve nécessaire de proposer le recours à une telle supercherie illustre bien à quel point les Affaires indiennes ne parviennent pas à contrôler les écoles qu'elles financent.

Plutôt que d'autoriser le faux examen médical, les Affaires indiennes demandent à Daunt de mener une enquête sur les allégations de « punitions indûment sévères » à l'école de Williams Lake¹⁴⁶. À l'heure où Daunt reçoit cette instruction, il pense qu'il n'est plus temps d'organiser un examen médical, puisque beaucoup de garçons sont rentrés chez eux pour les vacances. De même, il n'est pas optimiste quant aux résultats de l'enquête, car l'affaire va se réduire à « des déclarations non confirmées d'enfants indiens, contre le témoignage des autorités de l'Église, et prendre des mesures sur cette base-là fera sortir les frelons religieux de leur nid, jusqu'aux oreilles du Ministère, à moins que la révérence des missionnaires à l'Est ait nettement évolué depuis que j'ai vécu là-bas¹⁴⁷. » Par conséquent, Daunt ne mène pas l'enquête comme on lui a demandé.

La question revient sur le tapis à la fin août lorsque Paul Stanislaus, membre de la réserve de Canim Lake et père d'Augustine Allan, le garçon qui s'est empoisonné avec de la ciguë, demande à Daunt de l'aider à retirer son autre fils de l'école. Stanislaus explique qu'à la mort d'Augustine, l'école « ne m'a envoyé aucun courrier pour m'informer de son décès, ils ont écrit et dit qu'ils allaient l'enterrer le matin. Imaginez ce que c'est pour un homme de ne pas voir son garçon avant que son corps soit enterré. » Il demande de retirer son fils Patrick par crainte qu'il ne se tue lui aussi¹⁴⁸. Daunt transmet la lettre à Ottawa, notant que « les Indiens ne sont pas satisfaits de la conduite des écoles tenues par les missionnaires dans cette partie du pays¹⁴⁹. »

L'inspecteur des écoles indiennes, R. H. Cairns, est chargé de mener l'enquête. Dans le cadre de cette responsabilité, Cairns ne se donne pas la peine de se rendre à l'école de Williams Lake, ni de parler avec les enfants ou les parents. À la place, il s'entretient avec John Duplanil, qui était à la tête de l'école de Williams Lake au moment du décès d'Augustine Allan. Duplanil est désormais directeur de l'école de Mission, en Colombie-Britannique. Ils se rencontrent à l'école de Mission. Selon Duplanil, l'un des élèves a traité la personne chargée de la discipline à Williams Lake, le frère Joseph, d'« enfant de chienne ». Le frère était « naturellement très en colère qu'un jeune Indien emploie une expression aussi abjecte. » Par conséquent, il a utilisé une baguette qu'il avait sur lui pour frapper le garçon. Cairns remarque qu'« en agissant de la sorte, la personne chargée de la discipline a enfreint les règles de l'école. Il aurait dû signaler le cas au directeur. » Le garçon s'est enfui de l'école cette nuit-là et n'a jamais été ramené. Duplanil nie tout lien entre cet événement et celui de l'ingestion de ciguë par neuf garçons. Selon Cairns, Duplanil « a reconnu que la personne chargée de la discipline avait mal agi en se chargeant elle-même de régler l'affaire ». Il n'a pas admis que la punition était trop sévère, affirmant qu'il s'agissait d'une « grave offense ». Cairns pense « qu'aucun bien ne ressortirait d'une enquête menée si tard. Il ne serait pas facile d'organiser un face à face entre les parties¹⁵⁰. » Il n'a certainement pas tenté de le faire.

Parmi les documents qu'elle a examinés, la Commission de vérité et réconciliation du Canada n'a pas trouvé de rapport direct et immédiat de l'école à l'intention des Affaires indiennes qui décrit le décès d'Augustine Allan. La Commission n'a pas été non plus en mesure de retrouver un document indiquant que l'agent des Indiens Daunt a exécuté l'instruction qui lui a été donnée d'enquêter sur le décès. La seule enquête menée se limite à une conversation avec le directeur en place. Aucun élève ni aucun parent n'ont été interrogés. Aucun rapport ne stipule que l'école a pris des mesures à l'encontre du frère Joseph qui a enfreint les règles de l'établissement, et rien n'indique que des efforts ont été faits de la part du gouvernement pour prendre des mesures à l'encontre de l'école qui n'a pas appliqué la réglementation gouvernementale. En fait, dans l'ensemble de la correspondance du gouvernement dans cette affaire, le nom d'Augustine Allan n'est jamais mentionné : il n'apparaît que dans la demande de son père de retirer son frère de l'école. En effet, il semble que le bureau des Affaires indiennes d'Ottawa n'aurait peut-être jamais été informé du décès d'un enfant dans l'un de ses pensionnats si un père des Premières Nations — l'« Indien de Canoe Creek du nom de Sam » — n'avait pas demandé de retirer son fils de l'école. En outre, la Commission de vérité et réconciliation du Canada n'a trouvé aucune trace de la décision du gouvernement concernant la demande du fond du cœur de Sam ou de Paul Stanislaus à propos du retrait de leur fils de l'école.

Élèves enchaînés : Cardston et Brocket, 1920-1922

En 1920, l'Église anglicane nomme S. H. Middleton, directeur depuis 1911 de l'école de la réserve des Gens-du-Sang près de Cardston, en Alberta, à la tête de l'école anglicane de la réserve des Peigans près de Brocket, en Alberta. Cette mutation vise à tenter de résoudre des problèmes récurrents avec les Premières Nations dans la région. Canon S. Gould, secrétaire général de la Société missionnaire anglicane de l'Église d'Angleterre en Canada, déclare que, lorsqu'il s'est rendu à l'école des Peigans quelques années plus tôt, il a constaté que l'ancien représentant de l'Église à la tête de l'école avait enchaîné « deux grands garçons... ensemble pour les punir de s'être enfuis. » Il espère que S. H. Middleton va restaurer l'ordre¹⁵¹. Son vœu ne sera pas exaucé. Au printemps suivant, soixante membres de la réserve des Peigans adressent une pétition pour demander un nouveau changement à la direction de l'école. La Commission sur les pensionnats indiens anglicans mène l'enquête et constate que les parents retirent leurs enfants de l'école en raison de leur « crainte et antipathie » à l'encontre de S. H. Middleton et de son adjoint, compte tenu de la « sévérité des méthodes adoptées dans le but d'appliquer ce qu'ils appellent la "discipline". » Alors que l'agent des Indiens local et les agents de la Gendarmerie ramènent au départ les fugueurs à l'école, ils cessent de le faire faute de « résultats pérennes ou

satisfaisants ». La Commission découvre également une profonde animosité entre le directeur Middleton et l'agent des Indiens local, le policier local et le missionnaire anglican local. L'enquêteur anglican recommande de remplacer S. H. Middleton¹⁵². S. H. Middleton démissionne de son poste à l'école des Peigans en 1922. Il reste néanmoins directeur de l'école de la réserve des Gens-du-Sang jusqu'en 1949¹⁵³.

À la même période, une seconde polémique concernant les écoles du Sud de l'Alberta implique P. H. Gentleman. Lorsqu'il est nommé directeur de l'école anglicane de Gleichen, dans le Sud de l'Alberta, en 1919, des rumeurs prétendent que, lorsque Gentleman était précédemment en poste à l'école anglicane de la réserve des Peigans, il aurait enchaîné un élève fugueur à son lit et l'aurait frappé au dos avec une cravache jusqu'au sang¹⁵⁴. Gentleman nie avoir fait saigner le garçon. Quant aux allégations relatives à l'utilisation d'un fouet et de chaînes, il écrit : « le fouet et la chaîne étaient les mêmes que ceux laissés à l'école par M. Giggie [un ancien directeur], et on m'a dit qu'il s'en servait souvent, pour des infractions bien moins graves que celle-ci. » Le garçon avait été puni pour s'être enfui avec le chariot et les chevaux servant à transporter l'eau d'une rivière de la région jusqu'à l'école, obligeant ainsi les autres élèves à porter l'eau. Cet agissement méritait, selon Gentleman, une sévère punition¹⁵⁵. Le commissaire des Indiens W. M. Graham est révolté que Gentleman, plutôt que d'être démis de ses fonctions, soit muté dans une autre école, dans « un poste encore plus important ». Selon Graham, Gentleman est « le genre d'homme à poser problème partout où il passe¹⁵⁶. » Aucune mesure n'a été prise à l'époque contre Gentleman, qui a pris sa retraite de l'école de Gleichen en 1922¹⁵⁷.

Enchaînés aux bancs : Cluny, Alberta, 1921

En novembre 1921, Margaret Jean Ramage, infirmière itinérante employée par les Affaires indiennes, se rend à l'école catholique romaine de Cluny, en Alberta, pour enquêter sur des plaintes de parents concernant les conditions de vie à l'école d'où leurs enfants se sont enfuis. Dans le réfectoire, elle trouve : « Quatre garçons portaient des chaînes et étaient enchaînés aux bancs. Je suis retournée plus tard dans le réfectoire verrouillé pour examiner une des fillettes qui m'avait été signalée comme étant sévèrement marquée par un coup de lanière de cuir. J'ai constaté plusieurs marques sur sa jambe droite. Cinq fillettes étaient enchaînées.¹⁵⁸ »

Alerté de la situation par le commissaire W. M. Graham¹⁵⁹, Duncan Campbell Scott informe le directeur que « le ministère des Affaires indiennes ne tolérera pas de telles mesures correctives, à savoir enchaîner les élèves aux bancs et administrer des châtiments corporels laissant des marques sur le corps d'un garçon ou d'une fille. Aucun traitement pouvant être considéré comme un agissement sans pitié ou comparable à de la prison ne sera autorisé. » Selon Scott : « Les enfants indiens

sont les pupilles de ce Ministère et nous exerçons notre droit de leur garantir un bon traitement, qu'ils soient pensionnaires de nos écoles ou non¹⁶⁰. »

En guise d'explications, le directeur précise que les élèves n'ont été enchaînés aux bancs qu'à une seule reprise et, qu'en raison de la désapprobation de l'agent des Indiens, la pratique a été abandonnée, même si « elle avait de bons résultats en jetant la honte sur les fugueurs ». Il ajoute qu'il ne croit pas que frapper un garçon ou une fille de quinze ou seize ans puisse être considéré comme un « traitement impitoyable », même si « le garçon ou la jeune fille en conserve des marques¹⁶¹. » En réponse, D. C. Scott écrit :

Je souhaite vous informer que le Ministère approuve les châtiments corporels, mais nous exigeons qu'ils soient d'un certain type et justifiés. Tous les directeurs recevront prochainement une circulaire qui, selon moi, indique clairement la position et les souhaits du Ministère en matière de méthodes disciplinaires¹⁶².

Lors de son examen des documents publiés à ce sujet, la Commission de vérité et réconciliation du Canada n'a pas été en mesure de trouver une copie de la circulaire en question.

Directeur armé d'un pistolet : Kenora, 1921

La nomination d'un nouveau directeur à l'école catholique romaine de Kenora, en l'Ontario, en 1921, a entraîné une détérioration rapide des relations entre l'école, l'agent des Indiens et les parents. À l'automne 1922, les parents informent l'agent, Frank Edwards, que le directeur Hervé Kerbrat les a effrayés lorsqu'il leur a rendu visite chez eux armé d'un pistolet. Ils se plaignent en outre qu'il porte sur lui un lacet noué dont il se sert pour frapper les enfants. Lorsque Edwards parle à Kerbrat de cet incident, le directeur lui répond qu'il n'a pas pris le pistolet pour effrayer les parents et qu'il « ne se sert pas souvent du lacet¹⁶³. » Kerbrat indique que les difficultés à l'école sont attribuables au fait que les élèves sont trop âgés lorsqu'ils commencent l'école, que les vacances d'été sont trop longues et qu'ils sont trop en contact avec leurs parents. Edwards écrit dans son rapport que, même si les parents se plaignent de la discipline, il pense que les corrections à l'école ont été limitées, mais méritées. Néanmoins, il demande au directeur de le consulter avant de corriger des élèves à l'avenir. D'après Edwards, une partie du problème vient du fait que le directeur, et tous les membres du personnel sauf un, ne parlent pas très bien anglais. Les relations entre l'école et la collectivité sont si mauvaises que « la force est la seule manière que j'ai de remplir cette école. » En revanche, explique-t-il, les parents sont prêts à envoyer leurs enfants à l'école presbytérienne d'à côté. Le directeur a également décliné l'invitation d'Edwards de rencontrer un membre de la bande qui s'était plaint à son bureau à

propos de l'école. D'après Edwards, Kerbrat « ne veut rien avoir à faire avec un Indien, il ne veut pas s'abaisser¹⁶⁴. »

Malgré cette attitude à l'égard des parents des enfants à qui il enseigne, Kerbrat est autorisé à rester en poste. Deux ans plus tard, Minakijikok, de la bande de Sabaskong, écrit au sous-ministre Duncan Campbell Scott, affirmant que, pour punir les enfants, Kerbrat les fouette, leur attache les mains et les pieds et les enferme dans le placard « et dans la remise et a enfermé quatre d'entre eux à la cave pendant 4 heures ». L'affaire est transmise à Edwards, mais il ne fait rien à ce sujet¹⁶⁵. Selon Edwards, une élève qui « avait l'habitude de s'enfermer dans les toilettes du dortoir la nuit pour faire fâcher la sœur chargée de les surveiller » a été enfermée dans les toilettes durant deux heures avec les mains et les pieds « lâchement attachés ». Kerbrat nie fouetter les enfants mais, étant donné que Edwards lui avait fait part de sa désapprobation des châtiments corporels, il décide d'enfermer les élèves dans la cave avec les mains attachées pendant au plus deux heures pour les punir. Edwards déclare que, selon lui, le directeur, un vétéran de la guerre souffrant du « traumatisme dû au bombardement », fait de son mieux, mais a besoin d'être remplacé¹⁶⁶. Kerbrat reste en poste jusqu'en février 1925¹⁶⁷. À ce moment, l'école est aux prises avec un meurtre-suicide : un engagé a blessé un autre employé, puis a tiré et tué un prêtre avant de se donner la mort¹⁶⁸.

« Recouvert de bleus de la nuque aux fesses » : Le Pas, 1924-1925

En 1924, l'agent des Indiens J. W. Waddy inscrit dans son rapport qu'il pense qu'E. V. Bird, le directeur de l'école anglicane de Le Pas, au Manitoba, est « trop sévère lorsqu'il punit les enfants de cette école ». J. W. Waddy écrit que les parents ont amené leur fils de quinze ans à son bureau pour lui montrer le traitement qu'on lui a infligé à l'école. D'après J. W. Waddy, « il était recouvert de bleus de la nuque aux fesses, là où il avait été frappé avec une lanière de cuir. » Le garçon avait refusé de travailler parce qu'il avait des ampoules aux mains à cause de la fourche. Face à ce refus, J. W. Waddy explique que le garçon a été « redressé ». Il a rendu les coups et, pour cela, il a reçu des coups de lanière de cuir. Le directeur dit avoir perdu son sang-froid durant la correction¹⁶⁹. Le commissaire des Indiens W. M. Graham recommande au sous-ministre Scott de démettre le directeur de ses fonctions puisqu'« il n'est pas capable de s'occuper d'enfants indiens¹⁷⁰. » Le surintendant général adjoint, J. D. McLean, écrit à T. B. R. Westgate de l'Église anglicane à propos de l'incident, en indiquant qu'il approuve la recommandation de W. M. Graham¹⁷¹. C'est un commissaire Graham frustré qui écrit : « Les inspecteurs ont l'impression que, à partir du moment où les Églises sont concernées, il est pratiquement inutile d'envoyer un rapport négatif, étant donné que le Ministère sera plus prompt à écouter les excuses des directeurs

d'école incompetents que le rapport de nos inspecteurs basé sur les faits tels qu'ils les ont constatés¹⁷². »

Dans ce cas, la prédiction de Graham se vérifie. L'Église mène sa propre enquête et conclut que le garçon s'est rebellé et que la punition est méritée, qu'elle n'a pas été aussi sévère que la description qu'en a faite l'agent des Indiens et qu'elle a entraîné une amélioration du comportement du garçon¹⁷³. Le directeur reste en place, et McLean assure à Waddy que le directeur « fera preuve de circonspection pour maintenir la discipline à l'avenir¹⁷⁴. »

Pour sa part, Waddy déclare s'en tenir à son rapport. Il précise : « M. Bird fait tout comme il faut dans les autres domaines, mais lorsqu'il tombe sur un élève indiscipliné, il semble perdre toute maîtrise de lui et, si mon rapport lui permet au moins de se contrôler, ce sera très bien¹⁷⁵. »

Cela n'est pas le cas. L'année suivante, Waddy écrit une nouvelle fois à Graham à propos du même directeur. Cette fois-ci, il indique qu'un homme l'a informé qu'un garçon qui s'est enfui de l'école a été à ce point battu qu'une « de ses jambes était entièrement zébrée, bleu et noir. » Selon l'informateur de Waddy, que si le gouvernement ne prend pas de mesures, il portera « l'affaire devant la Société canadienne pour la prévention de la cruauté envers les animaux (S.P.C.A.), comme il le ferait pour signaler qu'un chien est maltraité. » Il l'avertit également : « Un de ces jours, un élève va mourir de faim dans le bois après s'être enfui de l'école¹⁷⁶. » Le chef de la bande de Le Pas, P. Constant, écrit à Graham à propos de cette affaire. Il explique que le garçon s'est enfui après avoir été flagellé. Ses parents l'ont ramené à l'école, où on l'a de nouveau fouetté et enfermé. Cette nuit-là, il s'est échappé, « presque nu et nu-pieds. Quelques hommes blancs et des Indiens ont vu le garçon dans l'état où il était après sa flagellation; en fait, on avait peur de le retrouver mort quelque part, car ceux qui l'ont vu ont dit qu'il avait pratiquement perdu la raison¹⁷⁷. »

Graham recommande une nouvelle fois de licencier Bird¹⁷⁸. Westgate se rend à l'école au nom de l'Église anglicane. Westgate remet en question la véracité des preuves de l'homme qui a le premier retrouvé le garçon, affirmant qu'il est « un Français membre de l'Église catholique romaine ». Après avoir rencontré le garçon à l'école, il en conclut qu'il est « si solide et en si bonne santé que je n'ai pas jugé nécessaire de l'examiner physiquement. » Après s'être entretenu avec le directeur et le personnel, il en vient à la conclusion que « la punition administrée n'était ni excessive ni trop sévère, mais tout juste ce à quoi on s'attendrait compte tenu des circonstances¹⁷⁹. » Graham continue à demander le renvoi du directeur, arguant que l'enquêteur de l'Église n'a pas interrogé les personnes qui ont trouvé le garçon et signalé son état¹⁸⁰. À la fin de l'année 1926, un garçon dont le nom n'a pas été divulgué meurt d'hypothermie après s'être enfui de l'école¹⁸¹. L'année suivante, Bird est directeur dans un externat en Saskatchewan¹⁸².

Volée de coups à la figure : Cardston, 1928 et 1934

Le matin du 9 janvier 1928, un conflit latent opposant Edwin Smith, jardinier de l'école catholique de Cardston, en Alberta, à Albert Many Fingers, dix-sept ans, éclate avec violence. L'hiver, Smith venait en aide à l'opérateur de chaudière et à l'agent chargé de la discipline. Selon Smith, le conflit entre lui et Many Fingers aurait commencé parce que le garçon passait une très grosse partie de son temps à courtiser les filles qui travaillaient à la cuisine, à la buanderie et à la boulangerie, tous des lieux de travail situés à proximité de la salle des chaudières. Smith demande alors à Many Fingers d'arrêter ses manigances. Au lieu de cela, le garçon se montre provocant et insulte à l'occasion le jardinier, d'une façon, selon Smith, qu'« aucun homme blanc ne pourrait accepter de la part d'un autre homme blanc, encore moins d'un Indien ». D'après Smith, Many Fingers aurait en plus parlé à un élève de son intention de se battre avec Smith. Smith en informe le directeur, E. Ruaux, qui lui réplique que le mépris du garçon à l'égard de Smith serait bien pire si le directeur devait punir le garçon à coups de lanière de cuir à la demande de Smith. N'en pouvant plus, le matin du 9 janvier, Smith dit à Many Fingers de rester lorsque les autres élèves vont déjeuner. Dans ses propres mots, Smith aurait dit à Many Fingers que « puisqu'il pensait être un meilleur homme que moi, le temps était venu de le montrer. Il avait autant la chance que moi. Je l'ai frappé un petit nombre de fois et il a fini par saigner du nez. Quand j'ai vu qu'il ne me frappait pas en retour, j'ai arrêté¹⁸³. »

Many Fingers se sauve et se plaint à ses parents qui veulent porter l'affaire en cour. L'agent des Indiens de la région, J. E. Pugh, prend connaissance de l'affaire lorsque le directeur l'informe de la fugue de Many Fingers. Cependant, il ne sera au courant de l'agression que lorsque le père de Many Fingers lui parle de son intention de porter des accusations contre Smith. Lorsque Pugh se rend à l'école, Smith est en congé. Le directeur lui confirme que Smith a mis Many Fingers au défi de se battre et que ce dernier saignait du nez à la fin. Pugh commente par la suite : « Dans cette affaire, j'ai mentionné que le Ministère n'approuvait pas, à ma connaissance, la correction d'un garçon à coups de poing et que la méthode de correction adéquate était l'utilisation d'une lanière de cuir réglementaire. » À l'avenir, il s'attend à ce que les employés d'école qui frappent un élève soient congédiés¹⁸⁴. Pugh informe Duncan Campbell Scott de l'affaire, et ajoute qu'il espère une résolution hors cour et souligne que la famille pense encore à engager des poursuites¹⁸⁵. Scott convient qu'il vaut mieux éviter toute publicité, mais recommande le renvoi de Smith¹⁸⁶.

Le directeur Ruaux choisit néanmoins de soutenir son employé. Il accuse Pugh d'être du côté de la famille et de prendre parti contre l'école parce qu'elle est catholique. Il prétend que l'agent des Indiens ne devrait pas s'immiscer dans les affaires de l'école autres que la gestion physique de l'école¹⁸⁷. Scott appuie Pugh, affirmant qu'à la lumière de « l'agression injustifiée » de l'élève et du refus du directeur de renvoyer Smith,

Pugh ne devrait prendre aucune mesure pour empêcher la famille de porter l'affaire en justice¹⁸⁸. L'agent de la Gendarmerie qui mène l'enquête remarque que Smith a fait une « vaine tentative de justifier son acte prétextant qu'il s'agissait là de la seule manière de se faire obéir, ce qui est tout à fait ridicule¹⁸⁹. » L'affaire est portée devant le tribunal le 25 février 1928 et, d'après les éléments de preuve, dont le témoignage de Smith selon lequel il aurait mis Many Fingers au défi de se battre, le magistrat de police J. W. Low déclare Smith coupable de voies de fait. Dans son jugement, Low explique : « Je crois que l'accusé a outrepassé les limites que lui accorde son poste officiel en invitant Albert Many Fingers à se battre. À mon avis, ce n'était pas de la discipline. » Il donne à Smith le choix de payer une amende de 10 \$ ou de passer dix jours en prison¹⁹⁰.

Au lieu de cela, il porte la cause en appel et gagne sa cause. Pour expliquer l'annulation de la condamnation, le juge A. M. MacDonald reformule les faits importants de l'incident. Alors que tous les éléments de preuve précédents dans la version des faits de MacDonald, notamment la déclaration écrite de Smith, montrent que Smith a mis Many Fingers au défi de se battre, Smith a dit à Many Fingers qu'il avait été désobéissant dans le passé et qu'il l'était encore – même si aucun des éléments de preuve retenus dans le procès initial ne montre que Many Fingers a été désobéissant le matin de la bataille – et qu'il allait être puni. « Ils se sont échangés d'autres mots et Many Fingers, voyant qu'il allait être puni, a adopté une posture de bataille en serrant les poings. Le voyant ainsi faire, Smith lui donne une volée de trois coups de poing à la figure et à la tête, provoquant un saignement de nez. »

MacDonald transforme toute l'affaire en un problème de discipline et ajoute que Smith a le droit de punir un élève qui viole les règlements de l'école. MacDonald, qui doit déterminer si la force utilisée était raisonnable, cite alors le témoignage du révérend Willam R. Hanes, à qui il attribue « une expérience considérable dans la gestion des pensionnats indiens ». Dans son témoignage, Hanes affirme que si un élève avait un jour tenté de se battre avec lui, il l'aurait « envoyé au plancher pour ensuite l'amener chez le directeur ». Pour prendre sa décision, le juge n'essaie pas de savoir s'il existe une politique de discipline à l'école ni si les actions de Smith sont conformes à cette politique¹⁹¹. Lorsqu'il prend connaissance de cette décision, le sous-ministre Scott écrit au supérieur de l'Ordre des oblats en Alberta pour lui signifier son opposition à une telle forme de punition et indiquer qu'il pourrait encore réclamer le renvoi de Smith¹⁹².

Les relations entre Ruaux, le directeur, et Pugh, l'agent des Indiens, demeurent tendues. Vers la fin de 1928, en ramenant à l'école son fils qui s'était enfui, un père demande à ce que son fils ne soit pas fouetté. Le directeur lui dit qu'il le ferait à moins que l'agent des Indiens n'interdise cette punition. Dans une plainte adressée à Ottawa, Pugh juge que le directeur n'avait pas le droit de lui faire porter le fardeau de la décision, et ajoute qu'il préfère « traiter avec les Indiens en respectant rigoureusement la loi¹⁹³. »

Six ans plus tard, le traitement infligé par le père Ruaux à un autre garçon de l'école, Willie Big Head, suscite de nouvelles plaintes. Big Head serait, de l'avis du directeur, un fauteur de troubles dont l'incapacité à contrôler son humeur ne pouvait que lui attirer des ennuis. Un jour de 1934, pendant que les garçons quittent la chapelle, Ruaux remarque que Big Head a les mains dans les poches. Une lettre envoyée par le siège des oblats à Ottawa pour défendre les actes de Ruaux présente le compte-rendu ci-dessous des événements, à partir du moment où le directeur demande à Willie d'enlever les mains de ses poches.

Le garçon marmonne une réponse que le directeur ne comprend pas. Le directeur répète sa demande. Le marmonnement se répète. Le père quitte la chapelle avec le garçon et lui demande quatre fois : « As-tu quelque chose à dire? » Aucune réponse. Il la redemande une cinquième fois. Aucune réponse, mais cette fois, le garçon saisit le poignet du directeur. Le directeur saisit la main du garçon et lui tient le pouce. S'ensuit une échauffourée. Il est à noter que garçons et filles se sont arrêtés pour regarder la scène. Comprenant qu'il était temps d'agir s'il ne voulait pas perdre son autorité et éviter un œil au beurre noir (ses propres mots), le directeur dépose la main sur les cheveux du garçon (sans les tirer) et le garçon se protège la figure avec ses bras. C'est alors que le père frappe les bras du garçon trois ou quatre fois avec le poing, sans toucher directement la figure ni la tête. Il le quitte à ce point, le garçon étant apparemment maîtrisé. Mais, s'étant rendu compte que le garçon saigne du nez, le père l'envoie se laver la figure et lui dit de bien se comporter à l'avenir. Ensuite, suivant les conseils de l'un des fils adoptés (que le père appelle un bâtard et un fourbe) de l'un des chefs (Edward Red Crow), Willie saute d'une fenêtre à cinq pieds du sol (démontrant par le fait même que sa blessure au bras n'était pas grave) et s'enfuit chez lui.

L'agent des Indiens Pugh est informé des événements et fait examiner Big Head par un docteur. Selon l'oblat qui défend anonymement le directeur, ce docteur « ne pouvait pas à dire si le nez était cassé » et, après quelques jours seulement, le « cerne autour des yeux avait disparu ». L'enquête de la police n'aboutit pas à une accusation, mais le directeur croit que l'agent des Indiens, animé d'un sentiment anticatholique, s'est entretenu avec les chefs de la région pour chauffer les esprits et réclamer un nouveau directeur. Dans la plainte portée à ce sujet auprès de ses supérieurs, Ruaux demande « De quel droit se mêlent-ils [les chefs] de l'administration de mon école¹⁹⁴? » Pour sa part, l'agent des Indiens écrit dans le rapport qu'il fait sur l'incident que le chef et le conseil sont venus lui demander le congédiement du directeur et il souligne que la colère du père du garçon est si grande que celui-ci ne sait ce qu'il fera s'il se trouve en présence du directeur¹⁹⁵. En mai, le sous-ministre des Affaires indiennes, Harold McGill, demande à Pugh d'informer le chef et le conseil que « la question a été soulevée par les autorités ecclésiastiques et j'ai l'assurance qu'un

problème semblable ne surviendra plus jamais au pensionnat des Gens-du-Sang ». Il poursuit : « Comme je l'ai laissé entendre dans ma lettre du 28 mars, je crois qu'il serait dans le meilleur intérêt de toutes les parties concernées de laisser tomber l'affaire¹⁹⁶. » Le gouvernement a le pouvoir de demander le congédiement de tout membre du personnel et d'y contraindre l'administration, et il l'a fait dans d'autres situations. Dans ce cas-ci, il a décidé de ne pas le faire, même s'il était évident, aux yeux des responsables du gouvernement, que la discipline imposée et favorisée par Ruaux était trop sévère.

Traînés par terre et fouettés : Norway House, 1931

En 1931, William Shoup, directeur à Norway House, au Manitoba est accusé de voies de fait simples. Selon le dossier de la Gendarmerie, il est allégué que Shoup a donné des coups de poing à la tête d'un élève, qui, de l'avis de Shoup, se serait montré effronté. Deux autres élèves disent que le directeur a ensuite envoyé l'élève au plancher, « lui a donné des coups de pieds et l'a traîné par terre jusqu'à une autre pièce pour lui donner des coups de lanière. » Le directeur déclare qu'après avoir réprimandé le garçon à cause de son impudence, il a « empoigné le garçon au collet et l'a lancé à l'autre bout de la pièce où il est tombé ». Il nie avoir donné des coups de poing ou de pied au garçon, mais reconnaît que « comme le garçon ne se levait pas, il l'a traîné jusqu'à une autre pièce pour lui donner des coups de lanière de cuir. » L'agent du détachement de Norway House, D. C. Saul, raconte que « l'accusé a pris la fonction de directeur d'école l'été dernier et on a porté à ma connaissance toutes sortes d'histoires à propos de sa dureté envers les élèves, l'affaire en question étant la première pour laquelle nous avons pris des mesures. » Le directeur est acquitté, mais on lui sert un avertissement : « ne punissez qu'à l'aide de la lanière de cuir. » Dans la conclusion de son rapport, l'agent Saul écrit : « En supposant que le garçon, par son impudence, ait mérité ses coups de lanière de cuir, cela ne justifie pas, à mon avis, les mauvais traitements qu'il a reçus¹⁹⁷. »

Coups de lanière de cuir et enfermement : Blue Quills, 1932-1940

La punition infligée à trois filles qui s'étaient enfuies du pensionnat de Blue Quills, en Alberta, à la fin de 1931 ou au début de 1932 a presque entraîné le congédiement du directeur. L'agent des Indiens W. E. Gullion note dans son rapport de janvier 1932 que les cas d'enfants qui s'enfuient de l'école sont courants¹⁹⁸. Quelques semaines plus tard, le directeur du pensionnat de Blue Quills, Joseph Angin, déclare que le père de l'une des filles qui s'étaient enfuies refuse de renvoyer sa fille à l'école et que le chef de

la réserve de Saddle Lake l'encourage à garder sa fille. Angin demande alors à Gullion de destituer le chef¹⁹⁹. En mars 1932, Duncan Campbell Scott écrit au supérieur de la Maison provinciale des oblats, à Edmonton, pour informer le père U. Langlois :

J'ai appris d'une source très fiable que le révérend père Joseph Angin, O.M.I., directeur du pensionnat indien de Blue Quills, a perdu la confiance d'un grand nombre d'Indiens vivant à proximité et, d'après les informations que j'ai reçues, je suis porté à croire qu'il n'est pas le bon type d'homme pour notre travail. Dans le but de veiller aux intérêts de l'Ordre lui-même et du pensionnat, le Ministère ne désire pas entrer dans les détails de l'affaire ni mener une enquête officielle, mais je vous demande de le décharger immédiatement de son poste de directeur et de lui trouver un remplacement convenable.

Si ces mesures ne sont pas prises, ajoute-t-il, le gouvernement devra songer à fermer le pensionnat. Pour terminer, il fait remarquer que les renseignements sur lesquels le gouvernement fonde sa décision ne lui sont parvenus que quelques semaines auparavant²⁰⁰. Dans sa lettre adressée à Langlois, le surintendant des Affaires indiennes Russell Ferrier admet que « La moralité du père Angin ne laisse nullement à désirer. C'est la façon dont il traite les Indiens qui est tout à fait regrettable, et l'ébrulement de l'affaire par l'ouverture d'une enquête n'est pas souhaitable dans son cas, c'est le moins qu'on puisse dire. »

L'une des préoccupations du gouvernement dans cette affaire est de ne pas montrer au public qu'il cède devant les plaintes des Premières Nations. Toutefois, comme on ne déplore « aucune difficulté récente », Ferrier ne « croit pas que cela minerait la discipline dans la réserve si le père Angin quittait son poste sans faire de vague. Les Indiens ne pourraient alors croire qu'ils ont obtenu une victoire, puisqu'ils n'ont porté aucune plainte officielle récemment²⁰¹. »

Langlois fait savoir de façon raisonnable qu'il ne peut procéder au congédiement d'Angin sans connaître le détail des plaintes portées contre lui²⁰². Ferrier organise à Edmonton une rencontre entre le gendarme English de la Gendarmerie et le père Langlois pour fournir « des renseignements personnels en lien avec l'incident à la vieille école de l'automne dernier²⁰³ ». Il s'avère finalement que le nombre de plaintes portées contre le directeur s'élève à trois. La première implique deux filles qui ont été punies à l'aide d'une cravache en cuir brut. Pour infliger cette punition, on aurait, selon les allégations, fait coucher les élèves sur le ventre, fesses dénudées et recouvertes d'un drap. Il semblerait qu'un agent de police et deux autres personnes, dont le fils de W. E. Gullion, l'agent des Indiens de la région, aient été présents. Dans le deuxième incident, il est allégué qu'on aurait enfermé une des filles du premier incident et une autre fille dans une toilette extérieure pour les punir de s'être enfuies. On affirme qu'elles ont réussi à s'échapper par la fosse et qu'elles se sont rendues chez elles. Pour terminer, on reproche le fait que les filles ont été « punies par les sœurs lorsqu'elles ont eu leur menstruation ».

Les responsables scolaires rejettent toutes les allégations. D'après la mère supérieure et les autres responsables de la discipline à l'école, les deux filles – qui ont été punies après leur troisième tentative de s'enfuir de l'école – portaient leur chemise de nuit lorsque le directeur s'est servi de la cravache pour les corriger. Elles étaient debout et avaient une liberté de mouvement. En outre, les responsables déclarent que la punition a été donnée devant non seulement l'agent de police local, mais aussi toutes les filles (mais pas le fils de Gullion qui, selon les responsables, se trouvait dehors dans une voiture). Ils disent que même si une fille a pleuré, aucune d'elles n'a crié, et à leur avis, cela « prouve que la correction n'était pas trop sévère. » Quant à la deuxième plainte, les sœurs soutiennent que s'il est vrai que les filles se sont enfuies par les toilettes, on ne les y avait pas enfermées et qu'elles se sont enfuies par la fenêtre. Les sœurs ont également nié avoir puni les filles parce qu'elles ont eu leurs règles²⁰⁴.

En fin de compte, le Ministère doit reculer et Angin conserve son poste de directeur. Il en résulte des relations tendues entre ce dernier et l'agent des Indiens Gullion²⁰⁵. Les problèmes se poursuivent à l'école. À l'automne de 1933, T. H. Tuck, agent chargé de la discipline, se plaint que « pratiquement tous les plus grands garçons se sont ligüés contre moi parce qu'ils trouvent que je les traite trop durement. » Tuck reconnaît qu'il est « très colérique et que j'y ai été peut-être un peu trop fort avec eux quelquefois ». Il dit également que, à l'occasion, il a connu des ennuis avec les sœurs « en faisant scandale devant les enfants, et je sais que ce n'était pas la bonne chose à faire ». Il dit qu'à la reprise de l'école, cet automne-là, deux ou trois élèves s'enfuyaient chez eux tous les huit jours. Lorsque huit garçons s'enfuient un certain soir, Angin menace de congédier Tuck. Dans sa défense, Tuck rappelle que lorsqu'on l'a embauché, on lui avait dit que l'école cherchait « quelqu'un qui allait discipliner ces garçons²⁰⁶. »

Le tempérament de Tuck provoque toujours des problèmes en 1935, comme le montre le commentaire de Langlois dans la lettre qu'il adresse à la supérieure générale des Sœurs grises : « Quant à M. Tuck, il a été bien averti et j'espère que les accès de colère auxquels il a pu se laisser aller ne lui seront pas de nouveau survenus²⁰⁷. »

En 1939, le chef Moses de la réserve de Saddle Lake se plaint au pensionnat que Tuck n'est « pas l'homme qui convient à ce poste. Il a mauvais caractère et, dans ses crises de colère, il brutalise des garçons²⁰⁸. » Le pensionnat répond que même si Tuck a frappé les garçons, il a promis de ne plus le refaire, « pourvu que les grands garçons ne lèvent pas la main pour le menacer²⁰⁹. » En 1941, Tuck quitte le pensionnat de Blue Quills pour accepter un poste à l'école de Fraser Lake, en Colombie-Britannique²¹⁰. Il semble qu'il y connaît des ennuis, et on s'efforce de l'envoyer à l'école de Mission. Le directeur de Mission refuse cette offre : « Pour ce qui est de Mons Tuck je vous avoue franchement que je connais bien pour avoir fait mon noviciat avec lui and je ne crois pas quil [sic] fasse l'affaire ici²¹¹. »

Roués de coups sur leur dos nu : Shubenacadie, 1934

Au printemps 1934, on vole 53,44 \$ dans un tiroir fermé à clef d'une armoire dans le bureau de la mère supérieure au pensionnat de Shubenacadie, en Nouvelle-Écosse. On trouve éparpillées des boîtes de chocolat gardées dans un autre tiroir fermé à clef²¹². La sœur qui en fait la découverte se renseigne et parvient à trouver un garçon qui admet avoir pris 2 \$ du tiroir. Elle en informe le directeur J. P. Mackey²¹³. Celui-ci appelle la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et le charpentier de l'établissement. Selon une enquête menée dans les magasins du village, un certain nombre de garçons ont acheté du gâteau, des bonbons, du tabac, des couteaux et de la gomme à mâcher. Certains de ces articles font surface lors d'une fouille des lits et de la salle des toilettes²¹⁴. Plusieurs garçons sont interrogés, certains admettent leur implication et d'autres, non. Huit d'entre eux, dont certains ayant nié toute implication, sont punis la journée même. On leur donne une bonne correction sur le dos, nu, à l'aide d'un fouet à sept lanières spécialement conçu par le charpentier de l'école²¹⁵. Après quelques jours de plus d'enquête, onze autres garçons sont roués de coups et se font couper les cheveux ras. La plupart n'ont droit qu'à du pain et de l'eau pendant deux jours²¹⁶. La plupart des coups de fouet ont été donnés par Edward McLeod, le charpentier, Mackey étant malade. Plus tard, le charpentier dira qu'il a donné à la plupart des garçons cinq coups de fouet dans le but, précise-t-il, de les cingler et non de faire des contusions²¹⁷. L'agent local de la GRC, L. Thurston, est présent à la première administration des corrections et dit ne pas avoir vu de sang²¹⁸.

L'affaire est rapportée dans les journaux de la région. Voyant les parents inquiets se présenter au pensionnat, Mackey les empêche de voir leurs enfants « pensant qu'il serait malavisé de permettre la rencontre entre parents et enfants de peur qu'ils ne discutent de l'affaire²¹⁹. » Malgré cela, l'affaire devient si notoire que le gouvernement fédéral charge L. A. Audette, juge de la Cour de l'Échiquier du Canada à la retraite, de mener une enquête. Il tient deux jours d'audience en juin 1934, deux mois et demi après les corrections administrées aux garçons.

Après le premier jour d'audience, le docteur Daniel McInnes examine dix de ces garçons. Dans le cas d'un garçon, il indique avoir découvert « des marques linéaires visibles, de l'épaisseur d'un crayon, trois ou quatre pouces de long, sur le côté droit de l'abdomen. À mon avis, il faut que la peau ait été écorchée pour laisser de telles marques, et il pourrait s'agir de cicatrices permanentes. » Il affirme que les marques peuvent avoir été causées par la lanière de cuir ayant servi à corriger les garçons. Tous les garçons, sauf un, ont de telles marques. Dans deux cas, il déclare que la peau semble avoir été coupée²²⁰.

Les dix-neuf garçons témoignent. Certains admettent avoir volé l'argent et d'autres admettent avoir accepté de l'argent, ou des biens qui ont été achetés avec de l'argent qu'ils savent est l'argent volé. Quelques-uns, dont Leonard Tennass, Joseph Toney,

Edward Socobie, Ben Bernard, Jack Stephens, Peter Lafford, et Edward Poulette, disent avoir été battus jusqu'au sang²²¹. Dans son témoignage, Mackey dit que les garçons ne se sont pas plaints à ce moment, quoique l'un des plus jeunes, qui avait reçu deux coups, ait pleuré. Il dit ne pas avoir constaté de sang sur le fouet. Il nie également les rumeurs selon lesquelles le fouet aurait été trempé dans le vinaigre²²².

Dans son rapport, le juge Audette écrit que « la punition doit être en commune mesure avec la gravité de la faute commise et ne pas négliger l'intelligence complexe de ces garçons qui ont tous été élevés comme des Indiens²²³. » Étant donné que « tout gouvernement humain repose, en dernier ressort, sur la douleur physique », il est bon que les élèves « se rendent compte, par l'expérience, de ce fait inéluctable²²⁴. » Le fait d'être roué de coups de lanière de cuir représente, en bref, non seulement une punition, mais un « bienfait », un enseignement sur les fondements de la civilisation.

Audette souligne que le *Code criminel* permet d'employer la force pour corriger un enfant « pourvu que la force soit raisonnable dans les circonstances. » À son avis, les corrections ou « ce qu'elles représentent sont d'une nécessité absolue dans une école²²⁵. »

Le juge estime que recevoir des coups de lanière de cuir fait partie des rites de passage. Il demande : « Existe-t-il un homme qui, enfant, a fréquenté l'école sans jamais avoir reçu de coups de lanière de cuir? S'il en existe un, c'était sûrement un saint ou un hypocrite assez malin pour duper ses professeurs²²⁶. » Ce qui importe plus, c'est qu'il souligne que le directeur et le pensionnat ne peuvent se permettre d'avoir l'air faible devant les élèves : « Une punition légère n'aurait eu aucun effet sur ces élèves indiens; elle aurait été tournée en dérision et ils s'en seraient moqués²²⁷. »

Le juge Audette avance qu'un exercice de l'autorité ferme et déterminé était nécessaire parce que « les Indiens, sur le plan de la civilisation, ne sont que des enfants dont l'esprit vient à peine d'émerger de la barbarie. » Cependant, un peu plus loin dans son rapport, Audette raisonne ainsi : « Si l'usage de la lanière de cuir, de la canne ou de la verge est jugé opportun et juste dans les écoles de l'homme blanc, pourquoi ne le serait-il pas chez les Indiens²²⁸? » En ce qui a trait aux marques laissées sur le dos de certains élèves par la lanière, Audette fait remarquer que « les corps diffèrent. Il existe des peaux et des chairs ayant plus de résistance que d'autres. Il existe donc des peaux plus enclines à marquer que d'autres. Tout cela est bien connu. Par exemple, Toney et Tennass ont reçu le même nombre de coups et la même personne, McLeod, les leur a donnés. Pourtant, l'un porte des marques et l'autre, non. » Pour résumer, si les garçons ont subi des blessures, c'est de leur faute et en raison de leur peau et non de la faute de la personne qui leur donne une correction²²⁹.

Le juge Audette donne au directeur une exonération totale :

Loin de critiquer le directeur du pensionnat pour ce qu'il a fait, je crois qu'on devrait le recommander et le féliciter pour avoir fait une recherche minutieuse sur la conduite de ses élèves, avoir trouvé les coupables et les avoir punis de

manière proportionnée. Comment aurait-il pu maintenir l'ordre, la discipline et le bon comportement de ses élèves au pensionnat en agissant autrement²³⁰?

Nulle mention n'est faite qu'il existe de bonnes raisons de croire que Mackey a puni tant les innocents que les coupables. En outre, Audette n'essaie pas de savoir s'il existe des règles en place pouvant guider le choix du directeur dans la façon de discipliner les élèves ni si ces règles ont été enfreintes.

Le rapport du juge Audette ne met pas fin à l'affaire. D'après les mémoires sur la vie à Shubenacadie d'Isabelle Knockwood, une ancienne élève, à l'automne 1934, une réunion secrète du conseil de bande est convoquée à la demande de son père, John Knockwood. Les hommes qui participent à la réunion sont si insatisfaits du rapport préparé par Audette qu'ils conviennent d'assassiner le père Mackey. Mais, après de plus amples discussions, et tenant compte des répercussions possibles sur les élèves, ils reviennent sur leur décision²³¹.

Roués de coups : Kenora, 1936

En 1936, deux garçons s'enfuient de l'école presbytérienne de Kenora. Lorsque la Gendarmerie les ramène à l'école, ils font valoir qu'ils se sont enfuis parce que le directeur les avait roués de coups pour insolence. Pour se rendre chez eux, ils sont montés à bord d'un train en marche et y sont restés pendant quatre-vingt-dix-sept kilomètres. La mère de l'un d'eux demande à ce qu'on admette son garçon à l'externat local. L'autre garçon indique qu'il préférerait fréquenter « une autre école pour Indiens²³². » Les événements qui entourent le retour des garçons suscitent des protestations de la part du directeur de l'école, E. B. Byers. Ce dernier n'est pas présent lorsque le gendarme E. Stanley, de la Gendarmerie, et l'agent des Indiens Frank Edwards ramènent les garçons, mais les membres du personnel l'informent que les deux hommes ont pris le parti des garçons. D'après Byers, « le policier et aussi l'agent ont mis sur la sellette divers membres du personnel et, en présence des garçons et de la mère, ont commencé à remettre en question les actes du personnel. » On rapporte que le policier aurait dit « qu'à douze ans, si on m'avait gardé aussi souvent que l'un de ces garçons-là, moi aussi je me serais enfui, et je serais même allé beaucoup plus loin. » L'agent aurait dit aux garçons qu'ils ne seraient pas punis et les a invités à lui écrire s'ils voulaient être admis à une autre école. Il croit que de telles circonstances ont dû laisser aux garçons et à leur mère, qui était présente, l'impression que les « garçons ont eu raison de s'enfuir et que s'il y avait un blâme à jeter, ce ne pouvait être que sur les membres du personnel. » Byers ajoute que « jamais un élève n'a reçu de coups de lanière de cuir injustement », tout en admettant que les châtimements corporels sont nécessaires à l'occasion. Il affirme qu'après le départ de l'agent des Indiens, les garçons ont dit à la surveillante qu'elle ne pouvait plus les punir. Byers soutient que

l'agent et le policier ont miné la discipline qui régnait à l'école et conclut qu'« il faut traiter les enfants indiens avec fermeté et s'ils en arrivent à penser que le personnel n'a aucune autorité sur eux, il ne sera plus possible de les maîtriser²³³. »

On demande à l'inspecteur des Affaires indiennes A. G. Hamilton de faire enquête à partir de la plainte du directeur. Lorsqu'il arrive à l'école, les esprits se sont apaisés et les relations entre le directeur et le gendarme Stanley sont redevenues bonnes. Byers ne s'entend toujours pas avec l'agent des Indiens Edwards. De l'avis de Hamilton, les deux hommes attisent de vieux conflits « qui auraient dû être résolus depuis longtemps ». Fait remarquable, on n'a jamais essayé de déterminer si les punitions imposées aux garçons qui s'étaient enfuis avaient été trop sévères²³⁴. Les supérieurs d'Edwards aux Affaires indiennes lui ont cependant fait comprendre que « le directeur est le mieux placé pour déterminer quelles sont les mesures disciplinaires nécessaires ». La capacité du personnel des Affaires indiennes sur le terrain à surveiller la discipline dans les écoles est, une fois de plus, sapée par les hauts fonctionnaires des Affaires indiennes²³⁵.

Fouetté avec une ceinture : Institut Mohawk, 1937

En 1937, l'avocat H. H. Craig de Toronto envoie une lettre au directeur de l'Institut Mohawk H. A. Snell, au nom d'une mère qui allègue qu'un professeur, Cyril Lager, aurait amené son fils au poulailler où il « l'a fouetté avec une ceinture ». En conséquence, selon Craig, le corps de l'enfant est couvert d'ecchymoses²³⁶. Dans une lettre adressée aux Affaires indiennes, Snell affirme qu'il a fait enquête et conclut que chacune des mains du garçon a été frappée à trois reprises avec une « petite lanière ». Aucun des garçons de l'école « ne savait pourquoi le garçon avait sur les bras les ecchymoses découvertes par sa tante²³⁷. » Dans la lettre qu'il adresse à Craig, cependant, il dit qu'on a frappé le garçon quatre fois sur chaque main²³⁸. Le Ministère s'inquiète du ton agressif de Snell dans sa correspondance avec Craig et des faits de l'affaire. Le surintendant du bien-être et de la formation aux Affaires indiennes, R. A. Hoey, envoie une lettre à Snell pour lui demander s'il est habituel qu'un certain nombre de garçons soient présents lors de la correction avec la lanière de cuir, comme Snell l'affirme dans sa lettre adressée à Craig. Il demande aussi que Lager fasse une déclaration²³⁹. S'exécutant, Lager affirme avoir donné quatre coups de lanière sur chacune des mains du garçon pour avoir lancé des pierres à un garçon de cinq ans. Même si le directeur avait dit dans sa correspondance que le garçon n'était pas fiable, Lager, pour sa part, affirme que jusque-là, le garçon « leur avait causé peu d'ennuis²⁴⁰. »

Répondant aux questions de Hoey, Snell admet qu'il n'est pas habituel de punir un élève en présence des autres élèves, mais que cela se produit²⁴¹. La réponse que fera Hoey est intéressante, car elle met en relief l'absence de politique disciplinaire à cette

école. Hoey écrit : « À mon avis personnel, l'administration de châtiments corporels ne devrait se faire que par un membre du personnel en présence du directeur. » Il s'agirait, selon lui, d'une pratique courante « dans les grandes écoles de l'Ouest canadien ». Il vient d'apprendre, ajoute-t-il, qu'« une circulaire à ce sujet a été distribuée il y a quelques années à tous les directeurs de pensionnat. Je joins à la présente une copie de cette résolution à titre d'information et d'orientation. » La lettre se termine par un postscriptum : « Je n'arrive pas, pour l'instant, à retrouver la circulaire dont je vous ai fait part, mais je vous la ferai parvenir dès que je l'aurai récupérée²⁴². » L'imprécision de Hoey ne nous permet pas de déterminer l'année précise de l'envoi de cette circulaire. Lors de son examen des documents publiés à ce sujet, la Commission de vérité et réconciliation du Canada n'a pas été en mesure de retrouver une quelconque circulaire sur la discipline qui aurait été distribuée à l'échelle du système avant 1940.

Dans la lettre qu'il envoie à l'avocat de la famille, Hoey affirme qu'il doute que la petite ceinture qui a servi à fouetter le garçon ait pu causer des blessures sérieuses et demande si la description des blessures subies par le garçon ne serait pas exagérée. Chose certaine, il n'a pas l'intention de mener une enquête spéciale pour cette affaire. Possiblement gêné par le manque de règles entourant la discipline, Hoey, qui n'a commencé son travail aux Affaires indiennes que l'année précédente, ajoute ceci :

Il existe peu de lois ou de règlements régissant l'administration des pensionnats indiens pour la simple raison que toutes ces écoles, sans exception, sont dirigées en coopération avec les Églises, et qu'un ecclésiastique est à leur tête. Les hommes d'Église qui prennent une telle charge sont des missionnaires au sens véritable de ce mot et se vouent entièrement à la charge et à la tutelle de leurs élèves.

Il s'agit là d'une justification faible, apportée a posteriori, qui masque le fait que le gouvernement a établi et financé un système scolaire pour lequel il refuse de fournir des directives dans une mesure adéquate. Hoey en rajoute : « On m'a assuré que la plainte que vous avez portée concernant ce garçon est la seule qui, de mémoire, soit parvenue jusqu'aux fonctionnaires du Ministère²⁴³. »

Coups de lanière de cuir, enfermement, cheveux ras :

Réserve de Gordon, 1938

En 1938, le chef Ed Poor Man et le chef de famille Jim Worm demandent le retour de trois enfants de la réserve Poor Man qui fréquentent le pensionnat indien de Gordon, en Saskatchewan. Dans leur lettre, les hommes se plaignent du fait que « les enfants se sont enfuis deux fois du pensionnat depuis les dernières vacances, et ils n'ont eu que du pain et de l'eau pendant deux semaines en guise de punition. » Ils

avancent que « ces enfants n'ont pas été traités de façon juste²⁴⁴. » Le compte-rendu du directeur R. W. Frayling sur sa façon de traiter les fugueurs est semblable. « Je leur ai donné un coup de lanière de cuir, les ai mis au pain et à l'eau et fait couper les cheveux ras, un traitement réservé aux élèves qui s'enfuient. » Ensuite, ajoute-t-il, il les a enfermés dans l'infirmerie²⁴⁵. Après avoir examiné l'affaire, Thomas Robertson, inspecteur des organismes indiens de la Saskatchewan, conclut que la punition n'a pas été « déraisonnablement sévère »²⁴⁶. Cependant, le secrétaire ministériel des Affaires indiennes, T. R. L. MacInnes, conseille au directeur que « même s'il est improbable » que de couper ras les cheveux des filles « constitue des voies de fait au sens juridique, il nous apparaît que vous devriez adopter une autre méthode pour imposer la discipline²⁴⁷. » Ici, le ministère laisse encore passer une bonne occasion de fournir des directives claires à l'échelle du système en matière de discipline. Le même problème revient l'année suivante à l'école de Chapleau. Le directeur A. J. Vale communique aux Affaires indiennes que « les filles qui sont montées dans le train se sont déjà enfuies auparavant et ont été punies en leur coupant les cheveux ras. Cette mesure semble avoir été inefficace. Elles ont été sévèrement fouettées avec une lanière de cuir et le seront de nouveau à leur retour²⁴⁸. »

On continue de couper les cheveux ras comme punition dans les écoles, les parents s'en plaignent et le gouvernement ne prend toujours pas de position claire.

De la Confédération au début de la Seconde Guerre mondiale, il semblerait que les responsables des Affaires indiennes n'aient rien appris en matière de discipline imposée dans les pensionnats indiens et, s'il faut en croire la lettre de R. A. Hoey écrite en 1937, ils ne se souviendraient de rien. À plusieurs reprises, on a promis d'énoncer des politiques claires, mais aucun élément probant ne nous indique que ces promesses ont été tenues. S'il en ressort que ces politiques ont bel et bien été produites et distribuées, leurs répercussions semblent avoir été minimes. Lorsque la Commission de vérité et réconciliation du Canada évalue que le régime disciplinaire des pensionnats a été sévère et souvent abusif dans le passé, elle n'applique pas les normes du présent. Dès 1913, le sous-ministre des Affaires indiennes Duncan Campbell Scott avance qu'il n'est pas partisan des « châtiments corporels infligés aux enfants indiens » et que les enfants qui ne peuvent être contrôlés devraient être renvoyés chez eux. Les responsables du gouvernement auraient pu concevoir et même endosser une approche moins punitive de la discipline. Cependant, ni Scott ni ses successeurs n'en ont fait les fondements de la politique du gouvernement²⁴⁹. En conséquence, les écoles se sont mises à ressembler à des maisons de correction, la vie du personnel ressemblant à celle de gardiens de prison, et cette discipline rigoureuse n'a cessé d'être l'une des causes profondes des problèmes récurrents de ces écoles, soit les enfants qui s'enfuient et les difficultés de recrutement.



La buanderie de l'école Mount Elgin à Muncey, en Ontario.
Archives de l'Église Unie du Canada, 90-162P1173N.



Des filles en train de repasser à l'Institut Coqualeetza en Colombie-Britannique.
Archives de l'Église Unie du Canada, 93-049P418N.



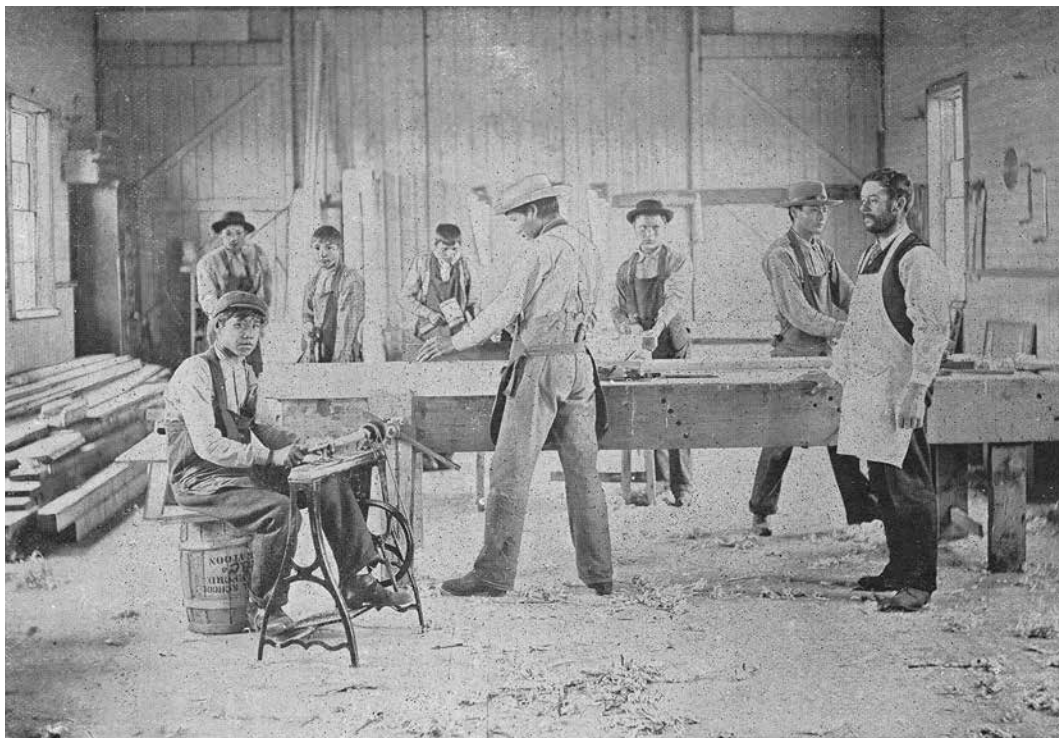
L'atelier de couture de l'école de Shubenacadie, en Nouvelle-Écosse.
Bibliothèque et Archives Canada, a185527.



Des filles en train de coudre à l'école de Williams Lake, en Colombie-Britannique.
Musée Cariboo Chilcotin.



Des garçons en train de travailler à l'école Mount Elgin à Muncey, en Ontario.
Archives de l'Église Unie du Canada, P75-103-54-505.



CARPENTER'S SHOP, BATTLEFORD INDIAN INDUSTRIAL SCHOOL,
SHOWING INSTRUCTOR AND INDIAN BOYS. 1894

L'atelier de menuiserie de l'école de Battleford, en Saskatchewan, en 1894.
Conseil des archives de la Saskatchewan, R-B7.



Travail agricole à l'école d'Elkhorn, au Manitoba.
Archives du Synode général de l'Église anglicane du Canada, P7538-455.



Travail dans les champs à l'école de Lesser Slave Lake, en Alberta.
Archives du Synode général de l'Église anglicane du Canada, P7538-732.



La cuisine de l'école d'Edmonton, en Alberta.
Archives de l'Église Unie du Canada, 93-049P885N.



L'équipe de cricket du pensionnat de Battleford, en Saskatchewan, en 1895.
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Bibliothèque et Archives Canada, PA-182265.



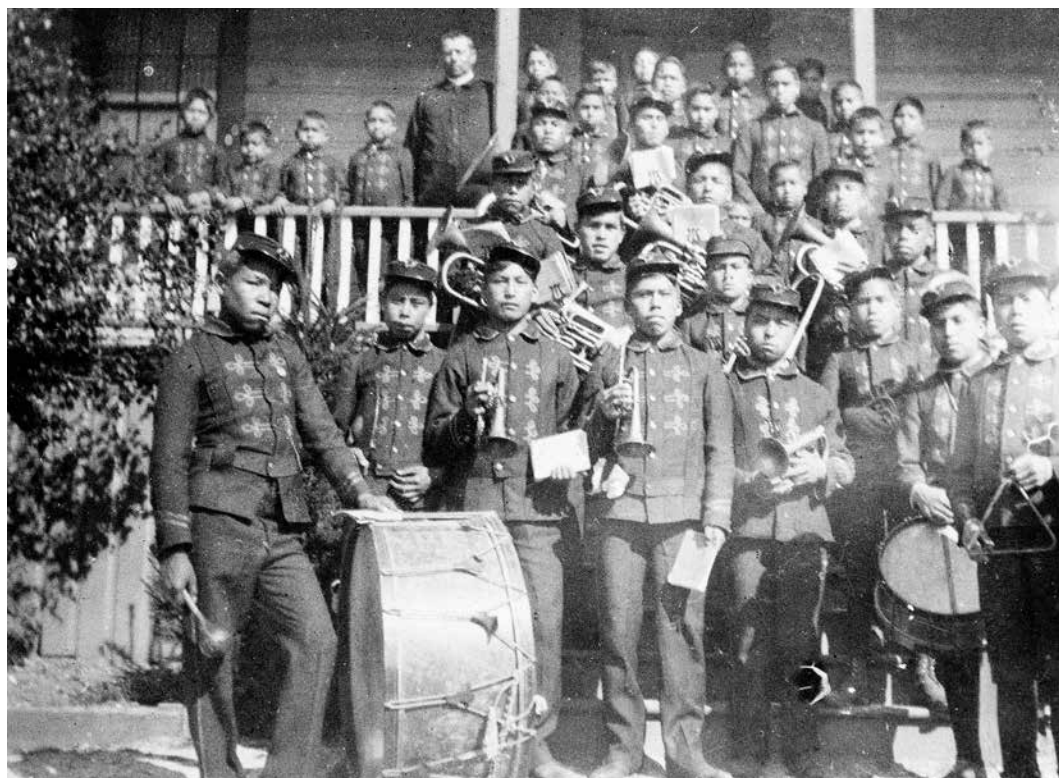
L'équipe de hockey de Red Deer, en Alberta.
Archives de l'Église Unie du Canada, 93-049P852N.



Des filles pendant un cours de gymnastique à l'école de Hay River, dans les Territoires du Nord-Ouest.
Archives du Synode général de l'Église anglicane du Canada, P7501-49.



Les acteurs de la pièce *Isle of Jewels* au pensionnat Coqualeetza, en Colombie-Britannique.
Archives de l'Église Unie du Canada, 93-049P424N.



La fanfare de l'école de l'île Kuper, en Colombie-Britannique.
Archives de la Colombie-Britannique, D-05991.



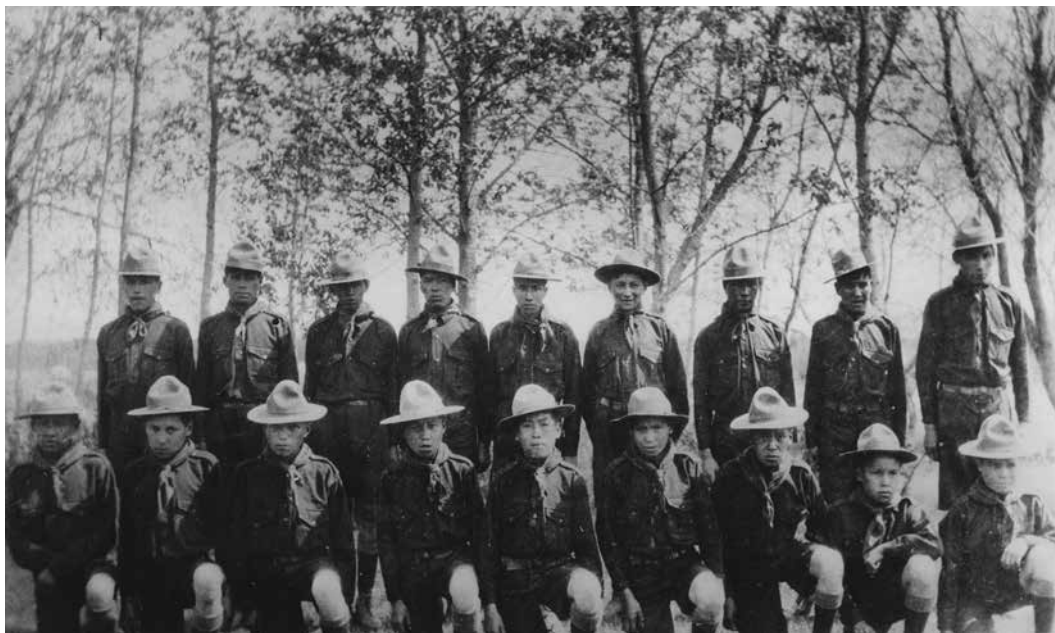
La fanfare de l'école de Qu'Appelle, en Saskatchewan.

Canada, ministère des Mines et des Relevés techniques, Bibliothèque et Archives Canada, PA-023091.



Des guides du Canada à la résidence de Dawson City, dans le Territoire du Yukon.

Archives du Synode général de l'Église anglicane du Canada, P75-103-S8-265.



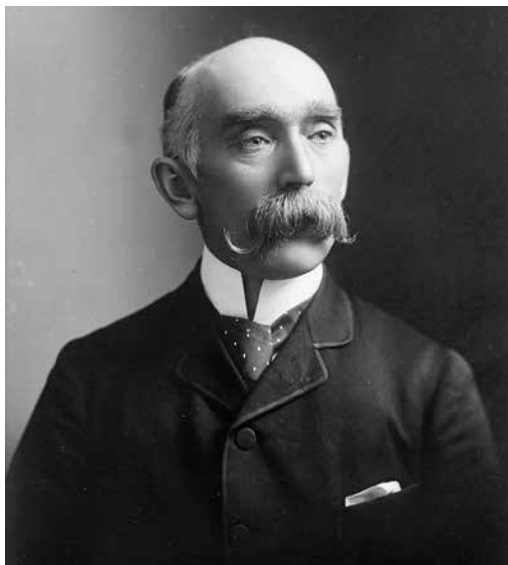
Des scouts du Canada à l'école File Hills, en Saskatchewan.

Archives de l'Église Unie du Canada, 93.049P843N.



Des recrues membres des Premières Nations du 19^e Battalion, Force expéditionnaire du Canada, à Fort Macleod, en Alberta. Mike Mountain Horse est dans la dernière rangée, à droite.

Musée Glenbow, NA-2164-1.



Le Dr Peter Bryce, médecin-chef du ministère des Affaires indiennes, a recommandé que les pensionnats du Canada soient transformés en sanatoriums et placés sous son administration.

Bibliothèque et Archives Canada, Topley Studio, a042966.



En avril 1895, le chef des Pieds-Noirs, White Pup, déclare à un agent des Indiens, Magnus Begg, que « lorsque les enfants tombent malades dans les écoles industrielles, ils devraient être renvoyés chez eux pour que leurs parents puissent prendre soin d'eux et ils ne devraient pas rester dans l'école jusqu'à ce qu'ils soient sur le point de mourir ».

Musée de Glenbow, NA-1773-24.



La chambre d'un malade à l'école d'Edmonton, en Alberta.

Archives de l'Église Unie, 93.049P870N.



L'hôpital anglican de la réserve des Pieds-Noirs, en Alberta, a été le théâtre de conflits constants entre le médecin militaire des Affaires indiennes, James H. Lafferty, et le directeur du pensionnat indien, H. W. Gibbon Stocken.
Musée de Glenbow, NA-3322-4.



Dix-neuf garçons de sept à douze ans et la religieuse qui les gardait ont perdu la vie dans l'incendie qui a détruit l'école de Beauval, en Saskatchewan, en 1927.
Archives Deschâtelets.



Un incendie pouvait se propager rapidement dans les bâtiments à ossature en bois qui disposaient de très peu de protection contre les incendies. Sur la photographie du haut, l'incendie qui a détruit l'école Norway House, au Manitoba, en 1913. Sur la photo du bas, l'incendie qui a détruit l'école de Fort Albany, en Ontario, en 1939.
Musée Glenbow, NA-2749-24; Archives Deschâtelets.



Des vaches à l'école de Fraser Lake, en Colombie-Britannique. En 1923, dans son rapport d'inspection sur la toute nouvelle école de Fraser Lake, L. H. Cairns a écrit : « Il n'y a vraiment pas assez de lait pour les enfants. L'école devrait avoir plus de vaches. » Archives Deschâtelets.



Salle à manger de l'école Qu'Appelle, en Saskatchewan. Le directeur de l'école Qu'Appelle, Joseph Hugonnard, a écrit en 1891 : « le barème alimentaire en vigueur est peut-être bon pour des enfants, mais il ne convient pas pour la plupart de nos élèves, dont le tiers mange plus que les hommes et les femmes, et un autre tiers mange autant qu'eux. J'ai vu des élèves se présenter à la fin d'un repas pour se plaindre qu'ils n'ont pas assez mangé et après enquête, j'ai découvert qu'ils ne le font jamais sans une bonne raison ». Archives de la Société historique de Saint-Boniface, Oblats de Marie Immaculée, SHSB 23107.



Des garçons de l'école Lac La Ronge, en Saskatchewan.
Archives du Synode général de l'Église anglicane du Canada, P7538-229.



En 1925, au cours de son inspection de l'école de Round Lake, en Saskatchewan, W. S. S. Murison observe qu'il n'a jamais vu « de vêtements aussi rapiécés et dépenaillés que ceux que portent les garçons ».
Archives de l'Église Unie du Canada, 93-049P1162.



Des filles de l'école anglicane de Brocket, en Alberta. Il n'était pas rare que les responsables des écoles veillent à ce que les élèves portent des habits convenables lorsqu'ils sortent en public.
Archives du Synode général de l'Église anglicane du Canada, P7538-1053.



Élèves de l'école de Fort Resolution, dans les Territoires du Nord-Ouest. En 1938, les Églises ont demandé au gouvernement fédéral d'assumer la responsabilité de vêtir les élèves.
F. H. Kitto, Canada, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Bibliothèque et Archives Canada, PA-101545.



Un potlatch à Alert Bay, en Colombie-Britannique.
Archives de la Ville de Vancouver, A26462.



L'école anglicane de la réserve des Pieds-Noirs, en Alberta.
Musée Glenbow, NC-5-1.



Sœurs Grises; Qu'Appelle, Saskatchewan, élèves du pensionnat; père Joseph Hugonnard, au centre.
Bibliothèque et Archives Canada, C-033259.



Le personnel et les élèves du pensionnat de Beauval, en Saskatchewan.
Archives Deschâtelets.



H. W. Gibbon Stocken a occupé le poste de directeur d'un certain nombre de pensionnats anglicans dans ce qui est aujourd'hui l'Alberta, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle.
Musée Glenbow, NA-1020-7.



Mademoiselle Cornelius, une Oneida, qui enseignait à l'école industrielle de Regina, en Saskatchewan, au début du XX^e siècle.

Saskatchewan Archives Board, R-B992.



Le personnel de l'école de Crowstand, à Kamsack, en Saskatchewan.

Saskatchewan Archives Board, R-B1457.

CHAPITRE 22

Passer sous silence les abus sexuels : 1867–1939

Dès leur arrivée à l'école, les élèves apprennent qu'ils ne peuvent cultiver de vertus plus précieuses que la discipline et l'obéissance. On leur montre à se conformer aux volontés des personnes investies d'une autorité, plus âgées et plus fortes, mais surtout plus « divines ». Par ailleurs, on inculque aux enfants de nouvelles valeurs et pratiques spirituelles et culturelles. Pour la plupart d'entre eux, cet apprentissage s'avère extrêmement difficile et constitue une importante source de stress. L'isolement des pensionnats contribue également à accroître la vulnérabilité des enfants face aux prédateurs sexuels. Bien que, pendant cette période, aucun membre du personnel (de 1867 à 1939) n'ait fait l'objet de poursuite ou d'accusation pour des sévices sur des élèves des pensionnats, il ne fait aucun doute que de tels délits ont bel et bien eu lieu.

Le terme *abus sexuels sur des enfants* n'est entré dans l'usage courant que dans les années 1970 mais, à l'aide de différents euphémismes, on en parle, aux XIX^e et XX^e siècles. Les expressions « corruption morale », « immoralité », « atteinte aux mœurs » et « outrage », par exemple, servent toutes à désigner des abus sexuels¹. Les personnes qui abusent sexuellement d'enfants peuvent être accusées, en vertu de certaines dispositions prévues dans le *Code criminel* canadien de 1892. Toute relation sexuelle ou tentative de relation sexuelle avec des personnes âgées de moins de quatorze ans est interdite (une exception est accordée aux époux de moins de quatorze ans). La séduction d'une personne de sexe féminin, « de mœurs antérieurement chastes » et âgée de moins de seize ans, ou le fait « d'avoir des relations illicites avec sa pupille » constituent des infractions criminelles. Le *Code criminel* prévoit aussi des dispositions relatives au viol et aux attentats à la pudeur (lesquels ne sont pas définis dans la loi, mais consistent généralement en un rapport sexuel non consensuel). Le consentement ne peut être invoqué comme argument de défense, en ce qui a trait aux cas d'attentat à la pudeur sur des personnes de moins de quatorze ans. Le *Code criminel* interdit également les actes de grossière indécence entre personnes de sexe masculin. Bien que le *Code criminel* ne définit pas en quoi consistent des « actes de

grossière indécence », la loi permet de poursuivre les cas de viol de personnes de même sexe et de pédophilie, ainsi que les rapports sexuels consensuels entre hommes².

Le gouvernement fédéral ayant criminalisé ces activités, il est évidemment conscient qu'elles peuvent se produire. De plus, il appert que, dans un contexte institutionnel, les enfants sont vulnérables face à la maltraitance. Bien que les Églises et les organisations de bienfaisance qui administrent les orphelinats et les refuges industriels soient souvent considérées comme étant irréprochables, des incidents d'abus d'enfants sont rapportés dans leurs établissements. Par exemple, l'école de réforme de Citeaux, en France, que l'évêque catholique romain Vital Grandin voulait utiliser comme modèle, pour les pensionnats canadiens, se voit plongée dans une crise en 1888, alors qu'un jeune homme en fuite âgé de 17 ans accuse le personnel de brutalité et d'abus sexuels. Au total, quinze membres de l'ordre religieux responsables de l'établissement sont accusés d'attentats à la pudeur sur des mineurs, d'attentats à la pudeur et de voies de fait graves³. Le scandale entraîne la fermeture de l'école, en 1888⁴.

L'examen des dossiers indique clairement que des abus sexuels d'élèves se sont produits pendant cette période. Lorsque des allégations d'abus sont formulées par les élèves, les parents, le personnel actuel ou les anciens employés, le gouvernement et les responsables de l'Église ne signalent pas ces faits à la police. Il arrive fréquemment que les enquêtes ne servent guère qu'à poser des questions et à accepter les dénégations du directeur de l'école concernée. Même si le gouvernement et les responsables de l'Église concluent que les allégations sont véridiques, ils se contentent généralement de licencier l'agresseur plutôt que de faire appel aux policiers. Dans certains cas, les personnes dont le comportement prédateur a pourtant été reconnu sont autorisées à demeurer au sein de l'établissement, ce qui leur permet de profiter d'autres occasions d'abuser des enfants.

Certains éléments troublants apparaissent ainsi dans le dossier de Jean L'Heureux qui, en 1880, travaille à la fois comme interprète pour le Département des Affaires des Sauvages et recruteur pour le refuge industriel catholique de High River, au sein de ce qui est maintenant l'Alberta. Déjà à cette époque, l'histoire qu'a connue L'Heureux avec les oblats est longue et compliquée⁵.

Dans les années 1860, L'Heureux avait trouvé du travail à la mission des oblats près de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler Edmonton⁶. Selon un rapport des religieux, on a demandé à L'Heureux de quitter la mission du lac La Biche, dans les années 1860, à la suite d'avances sexuelles envers des garçons des Premières Nations⁷. Après avoir été surpris en train de se livrer à un acte sexuel qui scandalise les oblats, L'Heureux est renvoyé de la mission. Il part avec un groupe de Pieds-Noirs qui se rend dans le Montana. Il passe les vingt années suivantes dans l'Ouest, parmi les Pieds-Noirs, se faisant souvent passer pour un oblat ou un jésuite. Il est interprète pour les Pieds-Noirs, pendant les négociations du Traité n° 7, qu'il signe, en qualité

de témoin⁸. Durant ses voyages, il croise le chemin du père oblat Albert Lacombe et se voit attribuer le mérite de lui avoir sauvé la vie. Il lui sert également d'interprète⁹.

En 1881, il est embauché par le Département des Affaires des Sauvages, comme interprète¹⁰. Trois ans plus tard, il commence à recruter des élèves pour l'école de High River. Étant donné sa compréhension des langues autochtones et sa connaissance des Premières Nations, il devient le recruteur le plus efficace de l'école. Il prend aussi quelques enfants chez lui pour les préparer à leur admission à l'école de High River. En 1891, un missionnaire anglican de Blackfoot Crossing, John Tims, accuse L'Heureux, toujours fonctionnaire, « d'amener des enfants indiens chez lui pour s'adonner au comportement le plus obscène qui soit ». Tims précise que l'allégation est fondée sur l'information que lui a fournie le chef pied-noir White Pup. En formulant cette accusation au commissaire des Indiens, Hayter Reed, Tims écrit : « J'oserais vous rappeler qu'en 1886, je vous avais fait part de mes soupçons concernant de telles choses¹¹. » Placé devant la perspective d'un congédiement, L'Heureux démissionne. Le sous-ministre Lawrence Vankoughnet informe Reed que le ministère a choisi de considérer ce départ comme une démission, ajoutant qu'« il n'est probablement pas nécessaire de révéler les motifs qui justifient cette décision »¹². L'affaire met fin à la carrière de recruteur de L'Heureux. Il est donc forcé de demander l'asile au père Lacombe, qui lui permet de travailler comme cuisinier, à sa retraite de Pincher Creek¹³. D'après les archives, il semble que la police n'ait jamais été amenée à faire enquête pour déterminer si le fait de porter des accusations criminelles serait justifié.

Même s'ils savaient que L'Heureux avait déjà tenté d'abuser sexuellement d'enfants autochtones à l'une de leurs missions, les oblats ont choisi de lui confier la tâche de recruter et d'assurer le transport des élèves vers leurs écoles. Leur position de dépendance envers ses compétences les a amenés à prendre des décisions qui ont placé les enfants en danger. Le gouvernement semble ne pas avoir tenu compte de la première plainte, en 1886. Lorsqu'une deuxième plainte a été déposée, le gouvernement n'a pas entrepris d'enquête criminelle. Il a plutôt obligé L'Heureux à démissionner. Dans les deux cas, il apparaît clairement que les responsables de l'Église et des écoles ont fait passer les intérêts de leur propre organisation devant ceux des élèves victimes de L'Heureux.

En 1897, une ancienne employée signale le comportement répréhensible du directeur de l'école de Middlechurch, au Manitoba. Ellen Applegarth qualifie d'« inconcevable » la conduite du directeur J. F. Fairlie auprès des jeunes filles plus âgées de l'école. Elle est particulièrement préoccupée par quatre élèves envers lesquelles il « agit plus comme un homme faisant fi de toute bienséance ». Elle donne une liste détaillée des dates où on a pu voir Fairlie adopter un comportement déplacé avec de jeunes élèves âgées de quinze à dix-neuf ans. Dans un cas, elle indique que deux jeunes filles ont passé l'avant-midi dans le bureau de Fairlie pour « recevoir ses caresses ». Dans d'autres cas, le directeur a été vu en train de tenir certaines élèves par

la taille. Pour elle, cela constitue « le spectacle le plus indigne ». De plus, Applegarth rapporte que Fairlie a « l'habitude de se rendre dans les dortoirs des filles, lorsqu'elles se déshabillent et s'appêtent à aller au lit, et qu'à plusieurs reprises, il est demeuré si longtemps que les filles ont dû se préparer en sa présence. »

Lorsqu'elle le questionne à ce sujet, Fairlie explique qu'il s'est rendu dans le dortoir pour baisser le chauffage et qu'il y est resté uniquement pour s'assurer que la pièce se rafraîchissait. En une autre occasion, il a fait irruption dans le dortoir sans frapper, alors que plusieurs jeunes filles « ne portaient pas de vêtement ». Elle rapporte également qu'il a l'habitude d'embrasser certaines élèves pour leur souhaiter bonne nuit. Elle écrit : « Parmi les filles, une blague circule sur le fait que Mary Hall ne s'endort jamais sans que monsieur Fairlie soit entré pour l'embrasser pendant que les autres filles dorment »¹⁴. Le commissaire des Indiens Amédée Forget ne communique pas avec Applegarth pour répondre à ses inquiétudes ou en savoir plus. Il fait plutôt parvenir ses allégations à Fairlie, qui les qualifie de « faussetés et de mensonges » découlant de la rancœur que nourrit Applegarth, à la suite de son congédiement de l'école, deux mois plus tôt. Il mentionne qu'Applegarth a interprété des « gestes et des circonstances qui surviennent tous les jours dans presque toutes les familles et que, bien qu'elle ne l'accuse pas de se comporter de manière inadéquate, elle tente, par insinuation, de suggérer l'idée que sa conduite est répréhensible¹⁵. » Forget accepte la version de Fairlie, bien que, dans une lettre au ministre des Affaires indiennes, Clifford Sifton, il note qu'une partie de la défense de Fairlie est, en fait, « un aveu qualifié de certains faits énoncés par M^{lle} Applegarth. » Il conclut toutefois que ces gestes, « bien qu'imprudents, n'émanent d'aucune intention criminelle »¹⁶.

Selon toute vraisemblance, Fairlie est demeuré imprudent. Deux ans plus tard, le conseil de bande de St. Peter dépose une plainte concernant le comportement du directeur. Un nouveau commissaire des Indiens, David Laird, tient deux journées d'audiences à huis clos à l'école, une dans son bureau et une autre dans la municipalité de Selkirk¹⁷. Plusieurs jeunes filles et, parmi elles, trois qui avaient été identifiées par Applegarth comme étant les favorites de Fairlie, révèlent, pendant leur témoignage, que le directeur a l'habitude de venir dans leur dortoir et de les embrasser. Pour sa défense, Fairlie indique qu'il ne fait pas ça tous les soirs. « Je n'ai jamais embrassé personne en particulier plus de douze fois et, lorsque cela se produit, je le fais de manière bienveillante, pour calmer l'agitation, l'insomnie ou les humeurs maussades¹⁸. » Cette fois, ces arguments lui servent peu et Fairlie est congédié¹⁹.

En 1911, à l'école presbytérienne de Shoal Lake, dans le Nord-Ouest de l'Ontario, les jeunes filles commencent à se plaindre, auprès de la surveillante adjointe, des agissements du directeur qui « leur demande de mettre leurs mains sous ses vêtements et de jouer avec ses seins ». On mentionne également qu'il a l'habitude d'embrasser certaines étudiantes plus âgées. Le responsable du Comité des missions étrangères de l'Église presbytérienne, R. P. McKay, mène une enquête. Un ancien membre du

personnel l'informe que des « choses encore pires » ont lieu à l'école²⁰. Le directeur demeure toutefois en poste. Les plaintes et l'enquête ne semblent pas avoir fait l'objet d'un rapport aux Affaires indiennes.

En 1916, Mary Sandoval, une ancienne élève, écrit une lettre à l'éditeur de l'*Ottawa Valley Journal*, faisant état des abus sexuels qu'elle a subis et dont elle a été témoin, cinq ans plus tôt, pendant ses études au pensionnat de Shingwauk de Sault Ste. Marie, en Ontario. Elle mentionne que les problèmes ont commencé lorsque, en raison de l'état de santé du directeur, un membre du personnel a hérité de l'autorité sur l'école. Elle ajoute que Fuller a pris l'habitude d'entrer dans le dortoir des filles, la nuit, et dans la cuisine, tôt le matin.

Je l'ai surpris, avec certaines filles, dans de mauvaises postures, alors je tâche de me tenir loin, comme les autres filles qui refusent d'y aller.

Un jour, j'étais nue dans la salle de bains, quand [nom supprimé] est venu, a commencé à me toucher, mais je suis partie en courant et j'ai crié jusqu'à ce qu'il s'en aille.

À ses treize ans, dit-elle, le même homme est venu, l'a violée, enlevée et gardée prisonnière. Il l'a laissée partir lorsque sa belle-mère a demandé à la voir. Elle écrit que les traitements qu'elle a reçus ont gravement hypothéqué sa santé²¹. Au lieu de les publier, le journal fait parvenir ces allégations à Duncan Campbell Scott, sous-ministre aux Affaires indiennes. À ce moment-là, l'homme en question est directeur de l'école et Scott lui demande de répondre à ces accusations.

Il les réfute, disant que cette démarche est motivée par le mari de Sandoval, qui est furieux que le pensionnat de Shingwauk ait refusé d'autoriser Mary à réintégrer l'école. Il dit que pendant qu'elle fréquentait l'école, elle est tombée enceinte, et que c'est pour cette raison qu'elle a initialement été renvoyée²².

Scott informe le directeur qu'il trouve les réponses à ces accusations « plutôt satisfaisantes ». Il précise que sa demande d'explication a été « effectuée dans l'intention de vous protéger ». À la suite de quoi, il considère l'affaire classée²³. Comme pour les accusations contre Fairlie, on n'a pas poussé l'enquête plus loin, la limitant à une demande d'explications au directeur — la personne qu'on soupçonne d'actes répréhensibles.

La façon dont le directeur W. McWhinney aborde la situation découlant du comportement de l'instructeur agricole de l'école presbytérienne de Kamsack, en Saskatchewan, provoque une crise, en 1914. L'homme engagé, H. Everett, confie à McWhinney qu'il a eu « des rapports illicites avec quelques jeunes filles, dans sa chambre ». Cette confession n'est pas motivée par une mauvaise conscience, mais plutôt parce qu'il sait qu'un collègue l'a appris. Il est clair que le comportement d'Everett mériterait de faire l'objet d'une enquête policière. Mais, au lieu d'appeler les policiers, McWhinney conseille à Everett de prendre le train et de quitter la ville

le soir même. Le directeur prend cette décision parce qu'il n'a pas envie de subir la pression qu'une enquête pourrait entraîner. Il considère Everett comme « un jeune homme bien intentionné qui a succombé à ses faiblesses et que le fait de le poursuivre pourrait briser sa vie et rendre publique une affaire que j'espérais ainsi passer sous silence²⁴. » Il s'avère toutefois impossible de taire l'affaire. Les élèves se plaignent à leurs parents qui, à leur tour, portent plainte auprès de l'agent des Indiens. Un mandat d'arrêt est lancé contre Everett, mais ce dernier a fui la région. Selon le commissaire des Indiens, W. M. Graham :

Les Indiens pensent que M. McWhinney n'avait pas le droit de permettre à M. Everett d'échapper à la sanction prévue pour les délits dont on l'accuse. Ils pensent que M. McWhinney aurait dû être le premier à s'assurer que M. Everett soit puni et que, s'il avait signalé l'affaire à l'agent, Everett n'aurait pas été en mesure d'éviter une sanction.

Graham ne peut qu'approuver l'évaluation que les parents font de la situation²⁵. En septembre 1914, Duncan Campbell Scott recommande à l'Église presbytérienne de « confier d'autres tâches à McWhinney, et ce, le plus rapidement possible », puisqu'il a perdu la confiance des gens des Premières Nations²⁶. L'école de Kamsack est demeurée ouverte et McWhinney en a été le directeur jusqu'à sa fermeture, en novembre 1915²⁷.

Ce cas permet de souligner le fait important qu'en 1914, le gouvernement et les responsables de l'Église savent que le signalement à la police représente un élément clé d'une réponse appropriée à des allégations selon lesquelles un membre du personnel abuse sexuellement d'un élève, dans un pensionnat. Malgré cela, aucune politique officielle n'est élaborée en relation avec cette question. Dans les années à venir, le gouvernement et les responsables de l'Église vont préférer congédier du personnel que de faire appel à la police.

En 1924, en Saskatchewan, un agent du détachement de Yorkton de la Gendarmerie tente de savoir pourquoi trois enfants vivant sur la réserve de Muscowequan (parfois Muskowekwan) ne sont pas retournés à l'école de Lestock, après des vacances. La plus âgée des enfants, une jeune fille de seize ans, lui dit qu'elle est peu disposée à y retourner, en raison des « avances inappropriées que lui a faites le père Poulette ». L'agent enquêteur conclut que puisqu'il s'agit d'une famille métisse, et non d'Indiens visés par un traité, il serait préférable de « faire rapport de ces circonstances avant de prendre quelque mesure que ce soit »²⁸. Le commissaire des Indiens, W. M. Graham, écrit à Scott à ce sujet, se plaignant du fait qu'il n'a pas « abordé la partie la plus sérieuse du rapport du policier, c'est-à-dire les accusations portées contre le père Poulette »²⁹. Dans les documents qu'elle a examinés, la Commission de vérité et réconciliation du Canada n'a pas été en mesure de retrouver une preuve d'enquête sur cette affaire. Le directeur J. Poulet (son nom avait été mal orthographié dans le rapport de police, comme dans la lettre de Graham) a continué de diriger l'école jusqu'en 1932³⁰.

En 1930, à Birtle, au Manitoba, les responsables de l'Église presbytérienne indiquent que le directeur d'école, H. B. Currie, a été « honorablement acquitté, lors de son récent procès »³¹. Le responsable de l'Église presbytérienne, H. R. Horne, pense en effet que les accusations de « conduite immorale » portées contre Currie sont « absolument sans fondement ». Trois des quatre accusations n'ont pas été envoyées au jury. Après avoir acquitté Currie, le jury prend soin de recommander « la tenue d'une enquête afin de déterminer qui est responsable d'avoir lancé de telles accusations sans fondement »³². Au sujet de cet événement, le successeur de Currie, J. F. Lockhart, écrit en 1940 que deux des accusateurs de Currie se sont vu infliger des peines d'emprisonnement et qu'un troisième a perdu son certificat d'enseignement³³. Dans tous les documents examinés, la Commission de vérité et réconciliation n'a retrouvé aucune autre information à ce sujet.

Dans certains cas, il appert que des conflits internes éclatent, chez les oblats de l'Église catholique romaine, sur la manière de traiter les cas des membres de l'ordre qui violent ses codes moraux — et probablement la loi. Dans au moins un cas, au grand déplaisir de certains membres, l'une de ces personnes s'est vu octroyer un logement dans un pensionnat. En 1930, W. Byrne Grant signale à un confrère oblat que « la police poursuit [nom supprimé] pour les gestes posés sur les Chinois, à Vancouver »³⁴. Plus tard, ce mois-là, Grant envoie un câble aux responsables de l'Église, à Rome, qui se lit ainsi : « *Pro honore Eaclesiae revoca* [non supprimé] » (Pour l'honneur de l'Église, rappeler [nom supprimé]). Il informe également son collègue que, « si nous pouvons obtenir l'ordre d'envoyer le père [nom supprimé] en Europe, il prendra le premier train »³⁵. Rome, toutefois, refuse de rappeler le père. Par conséquent, on lui donne « une autre chance à Penticton »³⁶. En 1931, il fait partie de la liste des « révérends pères à la retraite »³⁷. L'ordre des oblats est prêt à lui permettre de passer sa retraite dans un pensionnat. En 1932, le père G. Forbes, directeur de l'école de Williams Lake, en Colombie Britannique, s'oppose à l'affectation de cette personne à son école.

Vous savez ce qui lui est arrivé dans un hôtel français, alors qu'une courte retraite lui a épargné la prison; vous savez ce qu'il a fait à Vancouver; vous savez pourquoi le père Maillard l'a fait renvoyer de la mission. Peut-être n'êtes-vous pas au courant que, pendant sa retraite, il a approché un autre père de manière indécente. Si vous étiez à ma place, vous ne voudriez pas d'un « dévoyé parmi les enfants, un triste individu qui cause des ennuis et peut même provoquer un scandale ».

De plus, Forbes indique que l'homme est un « génie dans l'art de crocheter des serrures » et que, conséquemment, « nous ne pourrions assurer la sécurité de notre argent et de notre vin ». S'il est envoyé à Williams Lake, Forbes dit qu'il informera immédiatement l'agent des Indiens et la police³⁸. Il appert que cette mesure décisive a empêché la nomination de cet individu à Williams Lake.

Mais, en 1938, cette personne se trouve toujours en Colombie-Britannique et elle représente toujours une préoccupation pour Forbes. Dans une lettre aux hautes autorités oblates, Forbes rapporte qu'il a entendu dire que l'homme allait être muté à l'école de la mission. Il s'agit de l'école dont il a été renvoyé, quelques années plus tôt. Il rappelle aux oblates que, dans le passé, le directeur de la mission, le père Maillard, avait dit à l'homme que,

s'il parlait aux enfants, il lui donnerait un coup de pied qui ferait remonter son pantalon jusqu'à ses épaules. Il avait formulé ces paroles avec tellement de force qu'elles ont eu l'effet escompté. Le père [nom supprimé] m'a dit qu'il avait présenté une demande au supérieur général visant à lui permettre de retourner en France et qu'on lui a répondu qu'il devait attendre un peu. Ce serait préférable qu'il parte. Une personne des Affaires indiennes m'a fait savoir que si on portait à son attention le fait qu'il se trouvait dans une école indienne, le Ministère s'opposerait de telle sorte que nous devrions le renvoyer³⁹.

Malgré ces préoccupations, l'homme retourne à la mission. À la fin de l'année, le directeur de l'école fait savoir « qu'il lui a causé très peu de problèmes jusqu'à présent »⁴⁰. Il est mort en 1940⁴¹.

Les commentaires de Forbes démontrent clairement qu'il croyait que le prêtre ne devait pas être autorisé à vivre dans un pensionnat, en raison de la menace qu'il représentait, pour les enfants. Ils indiquent également que le fonctionnaire des Affaires indiennes pensait que si ses supérieurs savaient qu'il vivait à l'école, ils exigeraient son départ. Faisant fi de ces renseignements, l'ordre des oblates l'a autorisé à vivre à l'école de la mission. L'examen des documents n'a pas permis à la Commission de vérité et réconciliation de retrouver quelque document que ce soit qui aurait été transmis aux Affaires indiennes, par un responsable des oblates ou le fonctionnaire non désigné nommément, concernant le fait que le père vivait à l'école.

À la fin de cette période, le type de scandale que redoute Forbes rattrape l'école catholique romaine de l'île Kuper, en Colombie-Britannique. Les abus sexuels continus sur des élèves de l'école sont portés à l'attention du public, à la suite de facteurs interreliés. Le premier consiste en la décision d'un groupe d'élèves de s'enfuir de l'école pour éviter d'autres sévices. Le deuxième est la décision des membres du service de police provincial de la Colombie-Britannique, qui avaient pour mission de renvoyer les élèves à l'école, d'écouter ceux-ci et de prendre leurs plaintes au sérieux.

Le 9 janvier 1939, deux agents du service de police provincial de la Colombie-Britannique interrogent deux des six garçons qui ont fui l'école de l'île Kuper en canot, la journée précédente. Les deux garçons disent ne pas vouloir retourner à l'école, en raison de la manière dont ils sont traités. L'un d'eux mentionne qu'il « a peur du père [nom supprimé] parce qu'il tente de faire des choses contre nature avec lui et d'autres garçons ». Le deuxième garçon indique lui aussi qu'il craint l'un des pères de l'école. Le caporal S. Service écrit : « Je suggère qu'une enquête sur les conditions qui

prévalent à cette école soit effectuée par le ministère des Affaires indiennes. Je suis en effet convaincu que les choses ne sont pas telles qu'elles devraient l'être. » Lorsque Service communique avec l'école, il fait savoir au directeur J. Geurts (parfois écrit Geurtz ou Guertz) que deux des six garçons ne veulent pas retourner à l'école. Lorsque le directeur lui qu'il doit ramener les enfants, le caporal rétorque qu'il va laisser l'agent des Indiens prendre cette décision⁴². Les parents des six garçons refusent que leurs fils retournent à l'école⁴³.

Pendant les jours qui suivent, le caporal Service interroge plusieurs élèves actuels et anciens. L'un des garçons qui se sont enfuis fournit le témoignage qui suit pour expliquer les motifs qui l'ont amené à échapper à l'école.

Un jour, juste avant Noël, c'était le 23 décembre 1938, le père [nom supprimé] m'a amené dans son bateau, on est allés de l'autre côté de l'île Gabriola. Il m'a dit de baisser mon pantalon dans le bateau, a ancré le bateau et m'a dit d'enlever mon pantalon parce qu'on allait se coucher. On était en plein jour, je l'ai enlevé parce qu'autrement, il m'a dit qu'il me jetterait à l'eau. Je me suis couché sur le lit, il s'est allongé à côté de moi, il jouait avec son machin, il a essayé de mettre son machin à l'intérieur de moi, il ne pouvait pas, alors il m'a demandé de jouer avec son machin. J'ai joué avec son machin, il m'a dit de tirer vers l'avant et vers l'arrière et j'étais obligé de le faire parce que je ne pouvais pas m'en aller, alors j'ai commencé à pleurer et il m'a laissé tout seul et est retourné à l'école. Ensuite, on est allés à Chemainus, puis on est partis de Chemainus pour aller à l'île Tent, il a encore arrêté le bateau, l'a ancré et m'a dit d'arranger ses sous-vêtements et de sortir sa queue; je l'ai sortie et il m'a demandé de tirer vers l'avant et vers l'arrière encore, quelque chose a coulé, ensuite j'ai dit que je voulais retourner à l'école et on y est retournés⁴⁴.

Alors que se poursuit l'enquête, d'autres garçons se manifestent et relatent des histoires semblables au sujet de cet homme qui, même s'il n'est pas un membre du personnel, vit à l'école⁴⁵. Des plaintes sont aussi portées contre d'autres employés. Un garçon, qui était à l'école jusqu'en 1943, raconte à la police qu'il a quitté l'école après une « dispute » avec un oblat. Il dit que le boulanger de l'école

s'est approché de moi et voulait que j'enlève mon pantalon. Il avait une bouteille de vin et voulait m'en donner un verre avant que j'enlève mon pantalon, je lui ai demandé pourquoi il voulait que je boive un verre de vin et il m'a dit que cela m'aiderait à ne pas avoir peur quand j'enlèverais mon pantalon. Je me suis mis à courir et j'ai commencé à pleurer; je lui ai dit que j'allais en parler au directeur et il s'est mis à me frapper et à essayer de me forcer à enlever mon pantalon, jusqu'à ce que l'ingénieur de l'école arrive et commence à poser des questions.

Selon le garçon, l'ingénieur a été congédié pour avoir pris sa défense. Le garçon raconte aussi qu'en une occasion, le boulanger l'a transporté du dortoir à sa propre chambre. Un autre ancien élève raconte que l'un des employés de l'école s'est exhibé

devant des jeunes élèves et a soulevé leur robe contre leur gré. Dans son rapport, le caporal Service indique qu'il interrogera d'autres élèves actuels et anciens, en précisant : « Il appert qu'une rumeur court parmi les Indiens, au sujet des conditions qui prévalent à cette école⁴⁶. » Un sergent R. Dunn recueille des témoignages similaires d'autres anciens élèves et de parents, l'un d'eux ayant retiré sa fille de l'école et affichant une « grande hostilité envers la façon dont ses garçons ont été traités »⁴⁷.

Lorsque les agents du service de police arrivent à résidence de deux des garçons qui se sont enfuis, ils rencontrent leur père, qui les accueille en portant une masse et en leur demandant ce qu'ils veulent de ses fils. Le père laisse les agents interroger ses garçons, mais indique clairement qu'il les gardera à la maison tant et aussi longtemps que les conditions ne changeront pas à l'école. Si les garçons s'étaient noyés pendant leur fuite, leur dit-il, il se serait rendu à l'île Kuper avec son fusil et aurait tiré sur tous les prêtres. Dans son rapport, l'inspecteur indique : « Je pense que si ses fils s'étaient noyés, il aurait mis ses menaces à exécution⁴⁸. »

Les responsables des Affaires indiennes sont insatisfaits de la manière dont le service de police provincial de la Colombie-Britannique mène l'affaire. Le Ministère s'attend tout simplement à ce que les fugueurs soient renvoyés à l'école. Une réunion est organisée entre les responsables du Ministère et le sous-commissaire de la Force de police. Avant la rencontre, les responsables des Affaires indiennes préparent une liste des erreurs de la police, constatées par le Ministère. Plus particulièrement : « Le commissaire des Indiens pense qu'il n'est pas du devoir du policier Service ou du sergent Dunn de recommander que les conditions de l'école de l'île Kuper fassent l'objet d'une enquête, avant d'y renvoyer les enfants⁴⁹. » Leur véritable intention est de profiter de cette réunion pour discréditer les agents de police et les élèves actuels et anciens. Les Affaires indiennes doivent revoir cette approche, lorsque les policiers leur présentent un rapport détaillé et explosif sur les problèmes que l'enquête a permis d'identifier à l'école. Face à de telles preuves, les fonctionnaires se voient obligés de reculer. L'inspecteur des écoles des Affaires indiennes, G. H. Barry, écrit que l'information présentée pendant la rencontre « jette un tout autre éclairage sur l'ensemble de l'affaire ».

Malgré cette tardive reconnaissance de la gravité de la question, les responsables des Affaires indiennes trouvent le moyen de mal gérer la situation. Barry reçoit l'ordre de se rendre à l'île Kuper pour mener une enquête. Avant de partir, il a une conversation avec l'évêque catholique, J. C. Cody, qui lui dit que des « arrangements ont été pris pour que tout le personnel masculin de l'école de l'île Kuper soit remplacé », et ce, AVANT que l'enquête sur les conditions qui y prévalent ait été mentionnée⁵⁰. Cela semble indiquer que les oblats sont au courant des problèmes de l'école et qu'ils se sont abstenus de les signaler aux Affaires indiennes.

Avant son enquête, Barry écrit que, bien que les allégations qui pèsent sur le directeur Geurts soient « moins sérieuses », il serait approprié de le démettre de

ses fonctions, puisqu'il a perdu la confiance des parents. Barry suggère qu'étant donné « les accusations graves formulées par les enfants et les anciens élèves contre différents membres du personnel de l'école... il serait bien avisé de demander à son supérieur, le révérend père Lemmens, de l'envoyer comme missionnaire à l'extérieur de la Colombie-Britannique ». En ce qui concerne le père qui a amené des garçons dans le bateau, l'inspecteur Barry écrit qu'il serait préférable qu'il soit

muté dans une autre mission à l'extérieur de la Colombie-Britannique. Outre les gestes suggérés dans les rapports de police, il semblerait qu'il ait agi de manière imprudente. Il s'est peut-être livré à une consommation excessive d'alcool, mais je n'ai aucune preuve que ce soit effectivement le cas. Le recrutement ne serait pas favorisé par sa présence dans la province.

Barry recommande, de plus, que l'employé de l'école accusé d'exhibitionnisme soit congédié immédiatement et qu'on lui accorde un mois de salaire. Après avoir examiné les rapports de police, Barry écrit qu'il ne voit pas « de preuves quelconques qui pourraient être produites devant les tribunaux. Je crois qu'il y a peut-être des indications selon lesquelles des actes répréhensibles ont été posés à l'école de l'île Kuper, mais que je suis certain que les déclarations recueillies par le service de police de la Colombie-Britannique sont grandement exagérées⁵¹. »

L'école donne rapidement suite aux recommandations de Barry. Lemmens et le prêtre qui a amené les enfants en bateau quittent la Colombie-Britannique et l'employé est congédié. Sans consulter la police, Barry a fait en sorte que les individus qui étaient au centre d'une enquête criminelle quittent la province.

Le directeur des Affaires indiennes, Harold McGill, se trouve dans l'obligation de réprimander son personnel pour sa gestion de la situation. Dans une lettre datée du 27 janvier 1939, adressée au major D. M. MacKay, commissaire des Indiens de la Colombie-Britannique, il mentionne que s'il était raisonnable de démettre de leurs fonctions les individus sur lesquels pesaient les accusations les plus graves, il ne « croit pas qu'il ait été sage de suggérer que l'une ou l'autre de ces personnes quitte la province »⁵². McGill a raison de s'inquiéter. Le 18 février 1939, le sous-procureur général de la Colombie-Britannique fait parvenir les déclarations des élèves au ministre des Affaires indiennes, en précisant que le gouvernement provincial envisage très sérieusement la possibilité de poursuivre les principaux suspects⁵³. En disant aux suspects de quitter la province, les Affaires indiennes ont effectivement contrecarré une enquête policière sur des abus à l'école.

L'évêque J. C. Cody prétend pour sa part que le scandale n'a rien à voir avec l'école, même s'il avait indiqué précédemment qu'il avait l'intention d'y remplacer tous les employés masculins. Il informe les Affaires indiennes que

la conduite du prêtre, un converti du protestantisme au catholicisme qui n'était pas membre du personnel de Kuper, me semble particulièrement condamnable.

Cependant, la position qu'adopterait un jury sain d'esprit, sachant quelle mesure peut prendre la propension au mensonge des Indiens, lorsqu'elle est exacerbée par des éléments subversifs, est une tout autre affaire.

Il poursuit :

Bien que je sois au fait de certaines atteintes regrettables à la moralité, en lien avec des membres de certains établissements de cette province, j'ai toujours fait preuve de discrétion dans mes demandes de rectifications, parce que je ne vois pas quel pourrait être l'avantage de détruire toute une institution, en raison de méfaits supposés ou avérés de quelques individus⁵⁴.

La réputation de l'école et de l'Église semble bien plus importante que l'enquête et la poursuite des agresseurs. L'évêque Cody a raison de dire que l'homme en question n'était pas membre du personnel de l'école, mais il vivait bel et bien à l'école et avait accès aux élèves.

McGill, le directeur des Affaires indiennes, donne instruction au commissaire des Indiens de la Colombie-Britannique, D. M. MacKay, de procéder à une nouvelle enquête. Dans son rapport, MacKay note que depuis 1931, l'école a été inspectée presque chaque année. Les inspections sont qualifiées de « rigoureuses » et ont entraîné certaines améliorations, particulièrement en ce qui a trait à l'alimentation. Toutefois, selon MacKay, l'inspecteur n'a jamais reçu de plainte, quelle qu'elle soit, des élèves ou du personnel.

Il rapporte, de plus, que le prêtre, dont se sont plaints les garçons qui ont fui l'école, avait pris l'habitude d'amener avec lui un garçon plus âgé, lorsqu'il rendait visite aux réserves avoisinantes, à titre de missionnaire. Généralement, ces déplacements ne duraient qu'une journée. Il pouvait toutefois arriver, pendant l'été, que les voyages durent deux jours. MacKay appuie la décision de Barry d'avoir renvoyé Geurts et le prêtre, puisque leur présence continue à l'école aurait pu nuire à sa capacité d'attirer et de retenir les élèves. Il écrit :

Si jamais le service de police décidait de porter des accusations, je doute que la plupart des renseignements obtenus, relativement aux pratiques immorales alléguées, auraient une quelconque valeur probante. Je suis toutefois prêt à accepter, de façon générale, l'information concernant le révérend père [nom supprimé] et monsieur [nom supprimé], comme preuve suffisante de leur inconduite, bien qu'en ce qui concerne actes reprochés au premier, aucune preuve directe corroborant les accusations n'a pu être établie.

Il souligne également que le directeur Geurts a « négligé de prendre des mesures fermes et efficaces en décembre 1938, à la suite des renseignements reçus concernant les activités immorales alléguées du père [nom supprimé] »⁵⁵.

Pour leur part, les responsables des Affaires indiennes ont préjugé de la question. Le Ministère a refusé de reconnaître que l'absentéisme pouvait être causé par le

comportement criminel de certains membres du personnel. Il a, de plus, refusé de reconnaître le rôle légitime que le service de police avait à jouer en effectuant une enquête sur d'éventuelles activités criminelles, dans les pensionnats. Une fois informé de la situation alarmante qui prévalait à l'école, la principale préoccupation du Ministère a été de protéger la réputation de l'école (et, par association, la sienne). Au lieu de collaborer à l'enquête criminelle en cours, le Ministère lui a porté atteinte. Les responsables des Affaires indiennes n'avaient pas les qualifications requises pour déterminer s'il y avait suffisamment de preuves pour justifier des poursuites et il ne leur appartenait pas de prendre de telles décisions. Bien qu'une fois informés, les dirigeants des Affaires indiennes aient, plus tard, désapprouvé ces mesures, il ressort clairement du contexte plus large des antécédents du ministère, au-delà de cet incident particulier, que la politique appliquée à long terme par les Affaires indiennes a toujours visé à réprimer et à contenir l'information qui pouvait éventuellement porter atteinte à la réputation des écoles.

Quant à l'Église, elle a refusé d'accepter une quelconque responsabilité pour des activités qui ont pourtant eu lieu dans une école qu'elle dirigeait. Elle a plutôt opté pour la « discrétion ». Les Affaires indiennes n'ont pas fait preuve d'une sensibilité plus grande à l'égard des points de vue et des préoccupations des parents autochtones : alors que MacKay poursuivait toujours son enquête au sein de l'école, le Ministère a menacé un père de poursuites, en vertu de la *Loi sur les Indiens*, s'il refusait d'envoyer sa fille à l'école⁵⁶.

Il est impossible d'évaluer dans quelle mesure des abus sexuels ont été perpétrés sur des enfants dans les pensionnats, pendant cette période. Il est clair, cependant, que de tels délits ont eu lieu. Les preuves indiquent qu'une fois avisés de l'existence de tel abus, les responsables du gouvernement et de l'Église ont rarement répondu de manière appropriée. On a limité les enquêtes, ignoré les plaintes formulées par quiconque n'était pas responsable d'une école et maintenu en poste des gens dont on savait pourtant qu'ils présentaient des risques potentiels. La méconnaissance de l'étendue des abus est due en partie au fait que les responsables des écoles n'ont pas voulu entendre parler, en discuter, ou faire quoi que ce soit à ce sujet.

CHAPITRE 23

La violence entre les élèves : 1867–1939

Les enfants qui fréquentent les pensionnats canadiens pendant cette période sont victimes de négligence institutionnalisée. Ils sont soumis à une discipline sévère et souvent excessive et, dans certains cas, sont laissés à la merci de prédateurs sexuels. Les enfants sont à l'école contre leur gré et sont grandement privés de soutien affectif. Ils ne peuvent compter que sur les autres élèves. De nombreuses amitiés et allégeances solides se forment dans les écoles. Par exemple, on voit fréquemment des élèves d'une même collectivité ou d'une même Première Nation s'entraider. Dorothy Day se rappelle comment, vers la fin des années 1920, les filles Oneida de l'école Mount Elgin se serraient les coudes.

M^{me} Daniels disait toujours que « les filles Oneida sont les instigatrices de tous les mauvais coups du pensionnat ». Ils devaient avoir une bonne raison pour nous faire monter et nous donner des coups de lanière de cuir, mais il fallait faire attention. Une fois, ils nous ont surprises à manger de la maudite rhubarbe, on croyait qu'on allait y passer, mais ils n'ont pas pu prouver qui avait sauté la clôture en premier. Personne ne voulait dénoncer personne, alors on nous a toutes punies¹.

Les enfants pouvaient également se tourner vers les membres de leur famille pour obtenir du soutien. Ruth Seneca, une élève de l'Institut Mohawk de Brantford, en Ontario, se rappelle que sa sœur la protégeait des intimidateurs pendant cette période. « Ils avaient affaire à elle et, comme elle les tabassait, ils avaient comme un peu peur. Alors, quand quelqu'un voulait s'en prendre à moi, je n'avais qu'à courir dans les classes ou les salles de jeux en hurlant son nom et, peu importe où elle se trouvait, elle venait à ma rescousse. »²

Millicent Stonechild, qui a été pensionnaire à l'école de File Hills, en Saskatchewan, se souvient particulièrement comment les enfants trouvaient du réconfort entre eux.

Le souvenir des personnes qui nous ont aidées doit nous soutenir dans nos moments de découragement et de souffrance. Je pense tout particulièrement à mon amie Mabel Star. On riait beaucoup entre nous, et ça nous aidait à supporter notre situation. On se réconfortait les uns les autres pour oublier notre

solitude. En septembre, tout le monde pleurait, à un moment ou à un autre. Malgré l'intimidation dont nous étions parfois victimes, on a formé des amitiés qui durent toute la vie³.

Comme semblent l'indiquer les souvenirs de Millicent, il y a des intimidateurs dans les pensionnats. Les groupes formés par les élèves pour se protéger peuvent attaquer les élèves plus petits ou ceux qui ont de la difficulté à s'intégrer. En 1895, Charles Eagles envoie une lettre au bureau des Affaires indiennes dans laquelle il se plaint que des garçons du pensionnat de Brandon, au Manitoba, l'insultent et le menacent. « J'ai frappé un garçon hier soir parce qu'il me tourmentait dans les toilettes et essayait de m'y enfermer⁴. » Le directeur, John Semmens, ordonne aux garçons en question de cesser ce comportement. M. Semmens note qu'une des raisons pour lesquelles Charles Eagle est malheureux au pensionnat est qu'il se sent seul et ne parle pas cri⁵.

Les administrateurs ne semblent pas comprendre la gravité de l'intimidation. En 1897, on permet à un pensionnaire de l'école de l'île Kuper, en Colombie-Britannique, gravement atteint de la tuberculose, de retourner chez ses parents. Avant de mourir, il dit à ses parents qu'un garçon à l'école l'avait « serré » et « mordu ». Le directeur, qui affirme ne pas avoir été mis au courant du problème au moment de l'incident, expulse l'accusé, considéré comme « la cause de nombreux problèmes au pensionnat »⁶.

Même quand ils sont au courant des problèmes, les membres de la direction semblent incapables de faire régner l'ordre. En 1917, l'agent des Indiens de la réserve des Gens-du-Sang écrit qu'il est réticent à envoyer de nouveaux élèves au pensionnat de High River, en Alberta, parce que l'école est contrôlée par un groupe de garçons « durs à cuire ». « Il me semble que les garçons de cette réserve reçoivent leur éducation de ces Sang-Mêlé plutôt que des autorités scolaires. » Ce qui, selon lui, explique qu'au cours des quatre dernières années, la moitié des élèves de la région sont devenus des « voyous, des chapardeurs et des voleurs de chevaux »⁷.

Edward Groat, un ancien élève de l'Institut Mohawk, se souvient qu'une de ces brutes était surnommée « Satan ». « Il avait une bande d'environ six garçons plus petits que lui qu'il traitait comme ses esclaves. Pendant la semaine, ils devaient faire tout ce qu'il leur demandait. Le samedi soir, il achetait quelques bonbons au magasin et leur en donnait chacun un. C'était leur paye pour toute la semaine. » Un jour qu'il donnait une raclée à l'un de ses esclaves, un garçon s'est interposé. D'après Edward Groat, celui-ci « a arrangé le portrait à ce vieux Satan et Satan n'a plus eu d'esclaves. »⁸

Le prix à payer pour faire partie d'une clique est parfois élevé. Harrison Burning, qui fréquentait l'Institut Mohawk dans les années 1920, s'en souvient :

C'était un endroit où l'on devenait un homme trop tôt... peu importe ce qui se passait à cette école, on ne pouvait pas en parler... ça devait rester entre nous. Si tu te battais et que tu avais des bleus partout et tout le reste, ça s'arrêtait là. Ça ne pouvait pas aller plus loin parce que les autres garçons t'en empêchaient⁹.

C'était un monde où la loi de la jungle était reine. Selon Burning, « si tu veux te battre, tu ne t'attaques pas à un Indien de l'Institut Mohawk, parce qu'il va t'en donner toute une ». Burning croit qu'il a été marqué émotionnellement par cette expérience : « Je n'ai pas de cœur. J'ai peut-être l'air d'avoir un cœur, mais je n'en ai pas »¹⁰.

Les souvenirs qu'Hilda Hill a de son passage à l'Institut Mohawk pendant cette période ne sont pas aussi traumatisants. D'après elle, même si les filles plus âgées donnaient des ordres aux plus jeunes, ce n'était pas de l'intimidation.

Quand les plus jeunes arrivaient, les plus âgées avaient... on les appelait des esclaves. « Fais mon lit », « Fais ci, fais ça pour moi ». Mais, le soir, elles leur donnaient toujours un gâteau. « Je vais te donner un gâteau »... Personne ne travaillait gratuitement. C'est peut-être pourquoi je m'entendais bien avec elles. Elles m'ordonnaient de faire des choses et, en échange, elles me donnaient des gâteaux, alors ce n'était pas de l'intimidation¹¹.

Melvina McNabb, une ancienne élève de l'école de File Hills, se souvient que, dans les années 1930, elle et ses amies ont dû se défendre contre une bande de filles.

C'était ces filles qui étaient méchantes envers nous. Il fallait faire ce qu'elles nous demandaient de faire, sinon on était punies. Par exemple, il y avait cette fille qui avait le même âge que moi qui nous arrosait, dans notre lit, avec le boyau d'incendie ou d'arrosage. On était trempées. On ne pouvait pas la dénoncer parce que ses grandes sœurs nous auraient battues. C'était vraiment de la violence. En vieillissant, on a élaboré un plan ensemble, du haut de nos quinze ans. Bon, maintenant, qui va se battre? Comme d'habitude, c'est moi qui ai été choisie. On a fait un grand cercle et on a mis la fille au centre. Non mais c'est qu'on lui a donné toute une leçon! Elle ne nous embêtera plus. C'est comme ça qu'on a réglé ce problème. Elle a arrêté¹².

Ivy Koochium, qui a fréquenté l'école de File Hills dans les années 1920, dit que sa vie au pensionnat lui donne encore des cauchemars. « Ce que j'aimerais pouvoir oublier, c'est la cruauté avec laquelle on nous a été traités. On était maltraités par le personnel de l'école et par les autres élèves. On se faisait crier des noms et on devait se battre. Une famille en particulier était très méchante. Il n'y avait rien à faire, on devait endurer¹³. »

Les jeunes enfants sont particulièrement vulnérables à l'intimidation et aux mauvais traitements. À l'école de Chapleau, en Ontario, le directeur A. J. Vale se plaint des problèmes causés par une fille de 14 ans dont le « tempérament très violent » fait en sorte qu'elle est « capable de tout quand elle perd le contrôle ». Avec d'autres filles, elle a brutalisé une fillette de 6 ans. Elles l'ont frappée avec un bâton et, à une occasion, elles l'ont suspendue dans la salle de bain avec une corde jusqu'à ce qu'elle soit sur le point de s'évanouir¹⁴.

Les pensionnats ne sont pas adaptés pour héberger des élèves ayant une déficience. Ces enfants sont parfois la cible d'intimidation et de traitement discriminatoire de la part des employés et d'autres élèves. En 1939, à l'école de File Hills, l'un de ces élèves essaie de se suicider. Après avoir parlé avec lui, le directeur du service de psychiatrie de l'hôpital général de Regina, le docteur O. E. Rothwell, rapporte « qu'il n'y a aucun doute qu'il est sourd, et qu'il a beaucoup de difficultés en classe et c'est pourquoi il affirme que son enseignant perd patience et, "lui boxe les oreilles", selon ses dires. Pendant notre entretien, il était très bouleversé et pleurait ». Rothwell raconte que les autres élèves se moquent du garçon à cause de sa déficience, ajoutant qu'ils lui « font peur ». Il recommande que l'on transfère le garçon dans une autre école¹⁵. Cependant, le docteur A. B. Simes, surintendant médical de l'unité de services de santé des Indiens de Qu'Appelle, conclut que le garçon ne voulait pas se suicider, mais voulait « susciter de la mauvaise publicité envers l'école et son personnel afin d'être renvoyé »¹⁶. Finalement, le garçon doit retourner à l'école de File Hills¹⁷.

On connaît au moins un cas où des élèves ont fait l'objet de poursuites pour avoir maltraité l'un de leurs camarades. En 1939, à l'école Mount Elgin, deux filles sont accusées de voies de fait après avoir battu une troisième fille si sauvagement que celle-ci dû rester alitée pendant une semaine. Elles reconnaissent leur culpabilité et reçoivent une condamnation de deux ans avec sursis¹⁸.

La maltraitance entre élèves ne se limite pas à l'intimidation et aux coups. À partir des années 1890, des rapports indiquent que certains élèves agressent sexuellement des élèves plus jeunes qu'eux. Par exemple, en 1893, l'évêque catholique romain Paul Durieu envoie une lettre au bureau des Affaires indiennes pour se plaindre de la qualité de la construction des dortoirs de l'école de Kamloops, en Colombie-Britannique :

Il est de mon devoir de vous répéter encore une fois ce que je vous ai dit à maintes reprises, soit que ces dortoirs constituent des écoles du vice. À quoi bon avoir des écoles pour les Indiens si c'est pour que les pensionnaires les plus âgés fassent connaître aux plus jeunes les pratiques de la sodomie et de la masturbation¹⁹?

En 1903, W. S. Moore, un missionnaire œuvrant en Saskatchewan, informe les administrateurs de l'Église presbytérienne qu'il a appris que deux filles avaient été « violées ou compromises par deux garçons au sous-sol de l'école de Regina ». Selon Moore, le directeur aurait menacé de punir les filles et leurs attaquants s'ils parlaient à quiconque, y compris leurs parents, de ce qui s'était passé²⁰.

En 1904, quand le sous-ministre des Affaires indiennes, Frank Pedley, ordonne au commissaire des Indiens, David Laird, d'inspecter l'école de Battleford, il mentionne qu'il ne croit pas « qu'il serait avisé de revenir sur la question de l'immoralité à cette école, mais qu'une enquête en profondeur devrait être menée pour savoir quelles mesures ont été adoptées et sont appliquées par le directeur pour éviter que de tels

actes se reproduisent ». Laird rapporte que « le meneur des présumés coupables a été renvoyé ou expulsé, un nouveau superviseur expérimenté a été embauché et des efforts sont déployés (et seront doublés à partir de maintenant) par le directeur et le superviseur pour éradiquer ces pratiques »²¹.

En 1924, à Lytton, en Colombie-Britannique, le directeur A. R. Lett écrit qu'en questionnant un garçon qui s'était récemment enfui, il avait appris que « les garçons plus âgés le sodomisaient, ce qui explique sa fugue ». Selon lui, même si le rapport confirme ses soupçons, il existe peu de moyens d'éliminer ce problème tant qu'il n'y aura pas de dortoirs distincts pour les jeunes élèves et les élèves plus âgés.²²

Même si les preuves liées à la maltraitance entre les élèves au cours de cette période sont limitées et fragmentaires, elles mettent néanmoins en relief le fait que la maltraitance existe et est un élément de la négligence émotionnelle endémique qui sévit au sein du système des pensionnats. Les enfants frêles, ayant une déficience ou isolés sur le plan culturel, sont vulnérables à la maltraitance. Dans ces écoles, où les installations et le personnel étaient inadéquats, il était impossible de protéger les élèves contre leurs camarades. Les élèves qui obtiennent une protection en faisant partie d'un groupe doivent en payer le prix : ils doivent respecter un code de conduite interne rigide, qui interdit de manifester ses émotions ou de révéler sa vulnérabilité. Des données recueillies dans les écoles au cours des années subséquentes indiquent que les agressions sexuelles vécues par les élèves créent un cercle vicieux de violences sexuelles, dont les victimes sont d'autres élèves et des membres de leur famille. Ainsi, les écoles créent un environnement propice à la maltraitance et aux sévices, mais sont incapables de protéger les élèves.

CHAPITRE 24

Fugues et absences sans autorisation : 1867–1939

Les pensionnats établis par les missionnaires catholiques en Nouvelle-France au début du XVII^e siècle sont un échec, en grande partie parce que les élèves s'enfuient. Comme Marie de l'Incarnation le déplore, les élèves « s'en vont par fantaisie et par caprice; elles grimpent notre palissade comme des écurieux, qui est haute comme une muraille, et vont courir dans les bois¹ ». Dans les années 1850, le même problème existe dans les écoles du Sud de l'Ontario gérées par des méthodistes. Le directeur d'école Sylvester Hurlburt, d'Alnwick, en Ontario, déclare en 1857 que sur les 51 élèves inscrits au départ à son école, il n'en reste plus que 20. « Certains d'entre eux, écrit-il, rentraient à la maison avec permission pour visiter leurs amis, promettant de revenir dans quatre semaines. D'autres s'enfuyaient. Il n'est pas certain qu'ils vont revenir² ».

Dans ce contexte, il n'est pas surprenant de constater que les fugues sont un problème continu dans les pensionnats du Canada. Comme on le mentionne dans un chapitre précédent, les parents autochtones refusent d'inscrire leurs enfants dans des écoles industrielles et le nombre d'élèves n'est pas suffisant pour rendre ces écoles viables financièrement. Même après l'adoption de lois par le gouvernement obligeant les parents à envoyer leurs enfants dans des pensionnats, de nombreux parents résistent. Les parents qui inscrivent leurs enfants refusent souvent de les forcer à retourner à l'école après les vacances. De leur côté, les écoles ont également du mal à retenir les enfants. À titre d'exemple, le directeur du pensionnat Shingwauk Home, E. F. Wilson, consacre un chapitre de son mémoire aux « garçons en fugue ». Il y relate l'histoire de trois garçons ayant tenté de rentrer à la maison par bateau au milieu des années 1870. On les a retrouvés plus de 10 jours plus tard, échoués sur une île du bras nord du lac Huron³.

Les élèves s'enfuient pour des motifs définis dans les précédents chapitres : ils se sentent seuls et s'ennuient de leurs parents, ils trouvent l'école étrange et aliénante, ils sont mal nourris, logés, et vêtus, ils sont assujettis à une discipline sévère, et, dans certains cas, sont victimes de maltraitance de la part du personnel et de leurs camarades.

Après 1894, on dit des enfants qui sont inscrits dans un pensionnat (ou placés par ordre du gouvernement, qui estime qu'ils sont maltraités par leurs parents) et qui refusent de se présenter à l'école qu'ils sont absents sans autorisation. En vertu de la *Loi sur les Indiens* et des règlements, on peut les ramener à l'école de force. Les enfants qui s'enfuient de pensionnats sont également considérés comme étant absents sans autorisation. Les parents qui appuient les fugues de leurs enfants sont passibles de poursuites judiciaires.

L'article 12 du règlement adopté en vertu des modifications de 1894 à la *Loi sur les Indiens* donne aux agents et aux juges de paix autochtones le pouvoir d'émettre un mandat exigeant le retour au pensionnat de l'enfant absent sans autorisation. Le mandat peut être accordé à « tout constable ou à un préposé à l'assiduité nommé en vertu des présents règlements, ou au principal d'une école industrielle ou d'un pensionnat, ou à un employé du Département des Sauvages⁴ ».

En 1920, ce pouvoir est directement intégré à la *Loi sur les Indiens*. En vertu des modifications à la *Loi*, les agents de surveillance sont autorisés à « entrer en tout endroit » où ils estiment que se trouve un enfant s'étant absenté sans autorisation. Les agents de surveillance doivent enquêter sur des cas, « lorsque l'agent des sauvages le requiert, un instituteur ou le chef d'une bande. » Un enfant qui s'est absenté sans autorisation peut alors être arrêté sans mandat et retourné à l'école. Les parents ou les gardiens qui ne se conforment pas à l'ordre d'un agent de surveillance s'exposent à des amendes « ne dépassant pas deux dollars et les frais, ou d'un emprisonnement pour une période n'excédant pas dix jours, ou des deux peines⁵ ». En 1927, Duncan Campbell Scott annonce qu'en vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur les Indiens*, tous les agents de police et agents de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) sont nommés agents de surveillance⁶. Cette décision est officialisée par des modifications à la *Loi sur les Indiens* en 1933⁷.

Les fugues sont un problème récurrent des pensionnats, tout au long de leur histoire. Le rapport de 1893 de W. A. Burman, directeur de pensionnat de Middlechurch, au Manitoba, démontre que le fait de s'enfuir peut mener à une absence permanente, plutôt que temporaire, de l'école. Burman affirme que sur les 52 élèves inscrits, « six élèves qui ont déserté durant l'année ne sont pas encore revenus, et deux autres à qui on a permis d'aller chez leurs parents par des raisons de famille urgentes n'ont pas tenu leur promesse de revenir. » Il ajoute que de nombreux élèves s'étant enfuis étaient « du trouble, et avaient une mauvaise influence, et leur absence quoique regrettable sous certains rapports, a donné lieu à une amélioration marquée dans le ton de l'école⁸ ».

En 1902, à l'école de Williams Lake, en Colombie-Britannique, le directeur déclare ce qui suit : « Je regrette d'avoir à constater que l'assiduité n'a pas été très satisfaisante, surtout l'automne dernier. Les enfants désertent trop fréquemment et trop facilement l'école; ils semblent ne voir rien de répréhensible en cela. Afin de faire un exemple, nous avons été forcés d'en expulser quelques-uns⁹. »

La plupart des enfants qui s'enfuient regagnent leur collectivité. Basil Johnston, qui était inscrit à l'école de Spanish, en Ontario, dans les années 1930, écrit ce qui suit : « Notre seule aspiration était d'être secourus ou libérés (l'un ou l'autre, cela ne nous importait peu) de Spanish, et de retourner à la maison, dans notre famille¹⁰. » Les élèves savent qu'ils vont probablement se faire prendre, être ramenés à l'école et être punis. Néanmoins, ils estiment que quelques heures de liberté à la maison en valent la peine. Dans son mémoire, Johnston raconte l'histoire de deux garçons qui ont tenté de s'enfuir par bateau de l'école de Spanish, pour rentrer à leur maison, à l'île Manitoulin, à une distance de 32 km. On les a arrêtés à 14,5 km de leur but, roués de coups, puis assignés à des tâches dans les latrines. Un troisième garçon, qui s'est enfui au même moment mais a pris une direction différente, a réussi à se rendre à la maison, « pour y passer ne serait-ce qu'une seule merveilleuse soirée avec ses parents où il a mangé deux bons repas de pommes de terre, de porc salé, de poisson et de bannock¹¹ ».

Dans certains cas, les écoles sont situées à proximité des collectivités des Premières Nations. Pour certains étudiants de Mount Elgin (à Muncey, en Ontario) et de l'Institut Mohawk (à Brantford, en Ontario), leur maison se trouve à seulement quelques minutes de marche. Kathleen Kennedy, qui étudiait à Mount Elgin dans les années 1920, se souvient comment elle et une de ses amies sont parvenues à s'enfuir de l'école.

On était trois, et on a demandé à quelques filles de s'asseoir sur notre lit : on a pris les draps, on les a attachés ensemble, puis on les a lancés par la fenêtre!!! Lorsqu'on est arrivées au coin de la rue, au passage à niveau, j'ai vu mon père qui était au coin de la rue. J'ai dit aux filles « Oh mon Dieu! C'est mon père là-bas. Allez, on s'en va. » Alors on a fait demi-tour et on est retournées à l'école. Personne ne se serait rendu compte qu'on était parties si une fille ne nous avait dénoncées¹².

Raymond Hill, qui fréquentait l'Institut Mohawk dans les années 1930, s'enfuit souvent parce que les élèves plus âgés le martyrisent. « J'ai été puni quelquefois parce que je m'enfuyais. On m'a enfermé dans le dortoir après que la Gendarmerie royale m'a ramené. J'ai escaladé le mur, et étais de retour dans la réserve en une heure et demie. Je me suis enfui six ou sept fois parce que j'en avais assez, mais ils devaient m'aimer parce qu'ils m'ont repris!¹³ »

Certains élèves qui se sont enfuis n'ont jamais été forcés de retourner à l'école. En 1900, Tom Longboat, probablement le coureur de longues distances canadien le plus connu, s'enfuit deux fois de l'Institut Mohawk. Après la seconde fois, il n'est jamais revenu¹⁴. D'autres disparaissent complètement. Russell Mallett, âgé de 16 ans, s'enfuit de l'école de Brandon, au Manitoba, en avril 1939¹⁵. La police reçoit des signalements de sa présence dans le Sud du Manitoba et conclut qu'il se dirige vers une réserve du Dakota du Nord. Les agents des douanes des États-Unis sont prévenus¹⁶. L'école n'avait toujours aucune nouvelle de lui à la mi-août 1939. La police conclut qu'il a

probablement réussi à se rendre aux États-Unis, bien que cela ne soit pas prouvé. À ce moment, la police a fermé le dossier¹⁷.

Plutôt que de regagner leur foyer, certains élèves qui s'enfuient se mettent à la recherche d'un emploi. Lorsque cinq garçons, dont au moins quatre proviennent de réserves lointaines du Nord du Manitoba, s'enfuient de l'école de Brandon, le directeur dit à la Gendarmerie qu'il est peu probable que les garçons tentent de se rendre dans une réserve locale. Ainsi, puisque quatre d'entre eux sont âgés de dix-huit ans, il croit qu'ils « chercheront probablement du travail dans des fermes »¹⁸. Un des garçons, Thomas Linklater, est retrouvé un mois plus tard à Westborough, en Ontario, où il travaille pour un commerçant local¹⁹. Certains garçons sont ainsi en mesure de demeurer en fugue très longtemps. Le 2 octobre 1938, Leonard Beeswax et Abner Elliott s'enfuient de l'école Mount Elgin. Abner Elliott est retrouvé dans la réserve de Cape Croker le 13 octobre et est ramené à l'école. Il dit s'être séparé de Leonard Beeswax près de Woodstock, en Ontario, le 4 octobre²⁰. Leonard Beeswax n'est retrouvé qu'au début du mois de janvier de l'année suivante. Il travaille dans une ferme près de Kenilworth, Ontario, depuis qu'il s'est enfui de l'école. Il est aussi ramené à l'école²¹.

Les élèves en fugue utilisent diverses stratégies pour éviter la capture. Un agent de police qui aide à retrouver deux garçons qui se sont enfuis de l'école Shubenacadie, en Nouvelle-Écosse, en 1939 fait l'observation qui suit : « Les deux garçons qui se sont enfuis connaissaient assez bien les bois et ont usé de multiples stratagèmes pour nous semer »²². Lorsque Paul Bone est capturé dans une rue de Melville, en Saskatchewan, par un agent de la Gendarmerie qui soupçonne qu'il s'est enfui d'un pensionnat, il dit qu'il s'appelle d'Edward Eagle. Le jeune garçon prétend se diriger vers Pelly, en Saskatchewan. L'agent n'en est pas convaincu. Il décrit le garçon comme un jeune adolescent, piètrement vêtu, et le met en garde à vue pour ensuite rapidement découvrir qu'il s'est enfui du pensionnat de Qu'Appelle deux jours plus tôt²³. Un garçon qui s'est enfui du pensionnat de Lestock, en Saskatchewan, prétend d'abord avoir été kidnappé par un homme qui circulait en voiture et abandonné plus tard sur le bord de la route²⁴.

Les élèves sont souvent réticents à participer aux recherches organisées par les directeurs pour retrouver les élèves fugueurs. Ruth Ninham, élève de l'école Mount Elgin, se souvient de ce qui suit : « On savait où ils étaient, mais on allait dans une autre direction pour rester dehors plus longtemps! On allait à l'autre bout de la réserve pour les chercher²⁵. »

Les mesures prises par le personnel des pensionnats afin de poursuivre les élèves jusque chez leurs parents peuvent être sans-gêne et irrespectueuses. En 1900, on envoie M. Pearson, un employé du pensionnat de Chilliwack, en Colombie-Britannique, chercher une élève qui est absente depuis une semaine et se trouve chez ses parents. Ceux-ci se plaignent ensuite que M. Pearson est entré chez eux sans prévenir et a tenté

de s'enfuir avec leur fille comme si elle était « un chien ». Pour défendre M. Pearson, le directeur Joseph Hall décrit comme suit les événements :

M. Pearson est allé chercher l'élève pour la ramener. Il l'a retrouvée dans la maison de son père. M. Pearson ne se souvient pas s'il a cogné à la porte ou non. Plusieurs personnes étaient dans la maison, et aucune objection n'a été formulée quant à son entrée. Il a expliqué la raison de sa venue, établissant que l'agent des Indiens M. Devlin l'avait envoyé pour ramener Charlotte. M. Pearson lui a dit de prendre ses affaires, c'est-à-dire son chapeau, sa veste, etc. Elle n'a rien fait pour se préparer. Il lui a dit que si elle ne prenait pas ses choses, qu'elle devrait le suivre ainsi vêtue. Il l'a ensuite prise par la main, mis son bras sous le sien, comme un homme et une dame marchent bras dessus bras dessous, et lui a dit de le suivre. Sa mère est ensuite intervenue, bloquant le chemin de M. Pearson avec son bras pour l'empêcher de partir avec Charlotte. Il l'a avertie de ne pas faire cela. Deux Indiens américains qui étaient sur les lieux sont également intervenus pour empêcher M. Pearson de partir avec Charlotte. Comme M. Pearson était seul, il a lâché la jeune fille et est parti, mais il y est retourné le lendemain avec de l'aide. Cependant, la jeune fille m'a dit que M. Pearson n'avait pas du tout été dur ou impoli, et que quiconque prétend le contraire ne dit pas la vérité.

Pour défendre les gestes de Pearson, Hall nie les accusations selon lesquelles la discipline est trop stricte à l'école, faisant valoir que « l'on a parfois recours au châtimement corporel, mais toujours à contrecœur, et lorsque l'on ne réussit pas, à l'aide d'autres méthodes, à soumettre les élèves réfractaires à l'autorité de l'enseignant²⁶ ».

À la demande du directeur ou de l'agent des Indiens, un policier peut se voir confier la tâche de récupérer un enfant. En 1899, un agent des Indiens fait remarquer qu'à Mission, en Colombie-Britannique, « un père avait clairement refusé d'obliger son fils à retourner à l'école. » Afin de le forcer à se rendre à l'école, il avait été nécessaire de demander à un agent de police de mettre le garçon en état d'arrestation et de prendre les dispositions pour son retour en train à l'école²⁷. Les agents peuvent intégrer ces tâches à leurs activités habituelles de patrouille dans les réserves des Premières Nations, et, dans d'autres cas, ils doivent faire un voyage particulier à cet effet en voiture, en cheval, en train et parfois par bateau. Dans les Maritimes, à au moins une occasion au cours de cette période, un chien de piste est utilisé pour rechercher des enfants fugueurs²⁸. Dans le cadre de la recherche d'un enfant, les agents peuvent faire usage de leurs pouvoirs en vertu de la *Loi sur les Indiens* pour entrer dans une résidence et la fouiller. Par exemple, dans la ville de Lebret, en Saskatchewan « toutes les maisons ont été fouillées » par la police, pour trouver deux enfants qui s'étaient enfuis de l'école File Hills en 1935²⁹.

Poursuites contre les fugueurs

La fugue n'est pas un crime en soi. Toutefois, la plupart des élèves portent des vêtements fournis par l'école lorsqu'ils s'enfuient. En 1894, on peut lire ce qui suit dans le rapport annuel de la Police à cheval du Nord-Ouest : « Dans plusieurs cas, les élèves qui se sont enfuis ont été accusés du vol des vêtements qu'ils portent, qui appartiennent au gouvernement. Cette mesure a eu un effet salutaire en mettant un frein aux désertions de ces établissements³⁰. » Au cours des années suivantes, les directeurs cherchent occasionnellement à faire condamner les élèves fugueurs pour vol. Le directeur de l'école de Red Deer, C. E. Somerset, perd la maîtrise de l'école en 1896. Il dit qu'il y a chez les élèves un « esprit d'insubordination manifeste et que plusieurs fugues ont eu lieu ». Pour faire respecter son autorité, il identifie un garçon comme étant « l'instigateur » et demande à la Police à cheval de l'arrêter et de l'accuser d'être « parti avec des vêtements appartenant au ministère des Affaires indiennes ». La police détient le garçon pendant deux nuits et un jour avant de le ramener à l'école³¹. La même année, le directeur de l'Institut Mohawk tente sans succès de poursuivre en justice des garçons pour le vol des vêtements qu'ils portaient au moment de leur fugue³².

Une fille s'enfuit à trois reprises de l'école de Sandy Bay, au Manitoba, en 1933. La troisième fois, elle emporte des vêtements de l'école : une robe, un chapeau et un pantalon. Le directeur de l'école, O. Chagnon, la fait condamner pour « vol et fugue ». Elle est retrouvée par la Gendarmerie et traduite devant les tribunaux. Puisque les vêtements sont restitués, Chagnon demande qu'aucune autre mesure ne soit prise. L'affaire a été reportée indéfiniment; comme on peut le lire dans le rapport de police, cela signifie que « si la jeune fille cause d'autres ennuis, on pourra alors tenir aussi compte de cette affaire »³³.

Les élèves qui s'enfuient plusieurs fois peuvent en outre être accusés en vertu de la *Loi sur les jeunes délinquants*. Dans ces cas, ils peuvent être condamnés à demeurer dans une maison de redressement jusqu'à l'âge de 21 ans³⁴. En 1935, deux ans après avoir été accusée de vol, la fille de Sandy Bay fait l'objet d'accusations en vertu de la *Loi sur les jeunes délinquants*³⁵. Deux garçons s'enfuient de l'école Mount Elgin à l'automne 1937. Après avoir tenté de les retrouver dans leur réserve, la Gendarmerie les retrouve le long d'un chemin de fer, marchant en direction de Melbourne, en Ontario. Ils sont ramenés à l'école³⁶. Un des garçons, âgé de 12 ans, s'enfuit en mars 1939, pour être ramené à nouveau par la Gendarmerie³⁷. Quelques jours plus tard, il s'enfuit une fois de plus, emportant avec lui des vêtements de l'école. Il est arrêté et accusé d'être « incorrigible ». L'agent responsable de son arrestation estime que sa mère l'encourage probablement à s'absenter sans autorisation. Il décrit le garçon comme étant issu d'un « type très pauvre et sale d'Indiens »³⁸. En cour, le garçon n'est pas appelé à témoigner, en raison de son « manque d'intelligence ». Puisque le garçon promet d'être présent

à l'école et « de ne plus causer de problèmes », le directeur de l'école Mount Elgin, Oliver Strapp, demande qu'on lui donne une nouvelle chance³⁹. Après avoir causé d'autres problèmes, Strapp renvoie le garçon à l'automne 1939. À la demande de sa mère, il est déclaré être « incorrigible » en 1940 et passe une partie de l'été à la maison d'observation du Tribunal de la jeunesse de London et Middlesex. À partir de là, la Gendarmerie l'escorte jusqu'au pensionnat de Chapleau, en Ontario⁴⁰.

Pour les écoles dont le budget est limité, récupérer un enfant en fugue peut-être coûteux. À l'automne 1899, le père Bedard, directeur de l'école de Mission, informe les responsables à Ottawa que trois garçons se sont enfuis. Les efforts pour les retrouver sont vains et la seule option qui s'offre à lui, écrit-il, est de faire émettre un mandat pour leur retour. Toutefois, il ajoute que cela lui cause des dépenses supplémentaires, à une époque où la somme de 60 \$ par élève qu'Ottawa donne ne suffit pas à couvrir les frais de pension d'un élève. Par conséquent, il décide de simplement laisser tomber⁴¹.

En 1914, le ministère des Affaires indiennes accepte de payer la moitié des frais nécessaires pour ramener un élève s'étant absenté sans autorisation à l'Institut Mohawk⁴². Un agent de surveillance, John Lickers, tente de facturer 30,75 \$ pour ramener quatre enfants à l'Institut Mohawk en 1922. Ces frais comprennent « le transport en train, le lit, le petit déjeuner, le souper, l'écurie pour son cheval à Brantford, 1,50 \$ pour l'arrestation de chaque enfant et le trajet de 55 milles⁴³. » Les responsables du ministère refusent de payer les frais pour la distance parcourue et l'arrestation de chaque enfant⁴⁴. Lorsqu'un groupe d'hommes des Premières Nations abandonnent leur chasse aux canards afin de trouver, avec succès, un garçon qui s'est enfui d'une école anglicane de Le Pas, au Manitoba, en 1925, le directeur leur remet une somme de 35 \$⁴⁵. En 1930, la Gendarmerie facture 0,25 \$ par mille parcouru pour chercher et ramener des élèves fugueurs en Saskatchewan. Le coût pour ramener à l'école de Qu'Appelle un garçon de huit ans de la réserve Sioux est de 7,50 \$⁴⁶.

Dans certains cas, les élèves ou leurs parents doivent payer les frais encourus pour chercher et ramener les fuyards. En 1906, les Affaires indiennes remboursent à l'école de Mount Elgin des dépenses de 13,50 \$ encourues pour ramener un fuyard à l'école. Toutefois, l'agent des Indiens local reçoit la consigne de remettre au Ministère l'intérêt accumulé dans le compte d'épargne où les versements de pension du garçon sont effectués jusqu'à ce que « les sommes dues au compte soient remboursées⁴⁷ ». Six ans plus tard, le surintendant des Indiens local, Gordon Smith, déclare que Isaac Bradley a remboursé les sommes dues liées aux « dépenses de l'agent de police pour ramener les enfants à l'école de Mount Elgin⁴⁸ ».

Le reste du présent chapitre porte sur quatre thèmes liés aux fugues : les poursuites contre les parents ayant aidé des élèves à s'absenter sans autorisation, les poursuites contre les élèves en fugue, la prévalence des fugues dans l'ensemble du système (souvent décrite comme des épidémies de fugueurs), et l'échec de la mise

en place de politiques visant à s'assurer que les recherches d'élèves fugueurs sont menées adéquatement.

Les poursuites contre les parents

Les modifications à la *Loi sur les Indiens* de 1894 rendent passibles de poursuites les parents qui ne renvoient pas à l'école leurs enfants qui sont absents sans autorisation. Conformément au *Règlement relatif à l'éducation des enfants Sauvages* de 1894, adopté en vertu de la *Loi sur les Indiens*, les parents disposent de trois jours pour renvoyer leurs enfants à l'école après avoir reçu signification d'un avis⁴⁹. Comme l'indique le chapitre précédent, la politique gouvernementale sur l'application de ces dispositions est vacillante. Toutefois, à partir des années 1920, l'application se fait de plus en plus intensive, particulièrement après 1927, lorsque tous les agents de la Gendarmerie sont nommés agents de surveillance.

En 1930, par exemple, les parents de John Yuzicappi, âgé de huit ans, refusent de renvoyer leur fils à l'école de Qu'Appelle, sous prétexte qu'il est trop malade. L'agent des Indiens, R. S. Davis, obtient d'un autre médecin un avis contraire, puis demande à la Gendarmerie de retrouver le garçon et de l'escorter à l'école⁵⁰. Quatre ans plus tard, le garçon s'enfuit de l'école. Le 28 janvier 1934, un gendarme se rend chez les parents du garçon, dans sa réserve natale, et ne décèle aucune trace de sa présence, bien qu'il « estime que le garçon se cache quelque part dans le quartier. » Le policier avertit les parents de John que c'est « de la folie d'héberger le jeune garçon et de le tenir à l'écart de l'école ». Il est informé le 2 février que le garçon est de retour à l'école⁵¹.

Dans le livre de l'école de Blue Quills, en Alberta, le 1^{er} mai 1932, on peut lire ce qui suit : « Les sauvages ayant reçu l'injonction d'amener leurs enfants à l'école, sinon la police s'en occupera, quelques parents obéissent à l'ordre aujourd'hui. Mais il y en a encore qui font la sourde oreille⁵². » En 1935, James Gideon et sa femme, de Missanabie, Ontario, refusent de renvoyer leurs filles de 12 et 15 ans à l'école de Chapleau après les vacances de Noël. M. Gideon affirme qu'il peut « leur apporter des soins de meilleure qualité que ce qu'elles reçoivent à l'école ». L'agent des Indiens local dépêche un policier de la Gendarmerie à la résidence de Gideon et les enfants sont ramenées à l'école⁵³. En août 1939, au Manitoba, le directeur de l'école de Portage la Prairie, Joseph Jones, se rend au domicile d'un garçon de la réserve de Roseau River qui n'est pas revenu à l'école cet automne-là. Le garçon refuse de retourner à l'école et son père ne l'y oblige pas. Agissant à titre d'agent de surveillance, le policier de la Gendarmerie donne au père un avis selon lequel des accusations seront portées contre lui en vertu de la *Loi sur les Indiens* s'il ne renvoie pas son enfant à l'école dans un délai de trois jours. Deux jours plus tard, le garçon est de retour à l'école⁵⁴.

Même si le père n'avait pas donné suite à l'avis, le gouvernement n'aurait pas nécessairement poursuivi le père du garçon. En 1931, un policier de la Gendarmerie qui avait aidé à renvoyer à l'école de Grayson, en Saskatchewan, un garçon s'étant absenté sans autorisation mentionne « qu'en raison de l'ignorance et de la pauvreté du père, l'agent des Indiens n'avait pas souhaité que j'engage des poursuites⁵⁵ ».

Il était toutefois également possible, en cas de résistance des parents, que des poursuites soient engagées. En juin 1936, le gendarme R. D. Toews suit les traces de Gilbert Beaulieu, un garçon de l'école de Sandy Bay s'étant absenté sans autorisation, jusqu'au camp d'un homme métis au nord de Langruth, au Manitoba. Toews déclare « qu'en voyant l'uniforme », le jeune Beaulieu « s'est enfui dans les buissons, et même si je l'ai poursuivi pendant environ un mille et demi vers l'est à travers les buissons, je n'ai pas été en mesure de l'arrêter. » Toews se rend au camp du père du garçon, qui affirme qu'il « n'aiderait pas la police à attraper son garçon. » Après des discussions avec l'agent des Indiens local, on décide de ne pas poursuivre les recherches jusqu'à la réouverture de l'école, à la fin de l'été⁵⁶. Le 24 septembre, Toews découvre que le jeune Beaulieu est hébergé par le chef Louis Prince de Sandy Bay. Lorsque Toews arrive à la résidence du chef, Gilbert s'était encore enfui. Le père du jeune Beaulieu est toutefois présent. Cette fois, il dit au gendarme « Allez chez le diable. C'est moi qui mène ici. » Lorsque Toews tente ensuite de remettre un avis à la mère, conformément aux dispositions de la *Loi sur les Indiens* en matière de fréquentation scolaire, elle refuse de l'accepter, suivant les conseils du chef Prince. L'agent Toews le dépose au sol, devant la mère du jeune Beaulieu, et le chef Prince le ramasse et le jette dans la voiture de police. Le chef dit ensuite à l'agent de police qu'il n'a pas sa place dans la réserve⁵⁷. Sur recommandation de Toews, le chef Prince est accusé d'obstruction à un agent de police. Le père de Gilbert est accusé d'avoir omis de renvoyer à l'école un enfant s'étant absenté sans autorisation. Gilbert est enfin appréhendé au camp de son père le 20 octobre. Il est ensuite envoyé à l'école de Lestock, en Saskatchewan⁵⁸. Son père reçoit une amende de 2 \$, plus 5,75 \$ en frais judiciaires. Parce qu'il refuse de payer l'amende ou en est incapable, celui-ci doit passer 10 jours en prison⁵⁹.

Épidémie de fugues

Les problèmes de fugues se présentent souvent par vagues, que les agents des Indiens qualifient souvent d'épidémies. Les agents considèrent ces épidémies comme étant un signe de problèmes sous-jacents à l'école. En 1928, l'agent des Indiens J. Waddy écrit qu'à l'école anglicane à Le Pas, « pas une seule journée, ou presque, ne se passe sans qu'un ou que plusieurs élèves s'enfuient de leur propre gré. Il est difficile d'en déterminer la cause, mais je crois qu'il s'agit principalement des élèves qui auront bientôt dix-huit ans qui essaient de s'enfuir avant que leur temps soit fini⁶⁰. » En 1928,

l'âge légal pour le retrait de l'école n'est pas dix-huit mais quinze ans, ce qui laisse présumer qu'il n'y a aucun pouvoir légal autorisant de garder l'enfant à l'école après cet âge. La même année, l'école de la réserve de Gordon, en Saskatchewan, connaît un problème récurrent des plus vieux garçons qui s'enfuient. Généralement, ils retirent une moustiquaire et font un saut de 3 m jusqu'au palier de secours. Les garçons qui sont ramenés à l'école expliquent qu'ils se sont enfuis pour aller travailler dans les champs de moisson. Ils font valoir que tant qu'à être forcés de travailler, comme c'est le cas dans les pensionnats à l'époque, ils préfèrent être rémunérés⁶¹.

En 1935, 10 élèves s'enfuient de l'école de Birtle, au Manitoba. À cette époque, l'agent des Indiens attribue le problème au fait que les élèves s'ennuient de leur famille, puisqu'il estime que ceux-ci sont bien traités et bien nourris⁶². Le problème de fugues se répète l'année suivante. À ce moment-là, l'inspecteur de l'école, A. G. Hamilton, est d'avis que le problème est attribuable à « l'atmosphère qui règne dans l'école », et qu'il a toujours cru qu'il s'agissait d'une erreur de choisir la femme du directeur comme surveillante⁶³. (Il est commun dans les écoles protestantes d'avoir comme surveillante la femme du directeur.) En 1937, cinq filles attachent des draps ensemble et s'enfuient par la fenêtre du dortoir. Lorsqu'il rédige son rapport, l'agent des Indiens A. G. Smith écrit ce qui suit : « En toute honnêteté, je ne peux pas blâmer les filles, puisque la vie qu'elles mènent est suffisamment difficile pour susciter leur mécontentement.⁶⁴ »

Les quatre exemples suivants soulignent les problèmes continus dans les écoles de l'Alberta, du Manitoba et des Maritimes. Ils montrent le niveau d'opposition parentale à la scolarité dans certaines régions, la dépendance des écoles aux méthodes coercitives pour maintenir la fréquentation des établissements, les distances importantes que les jeunes élèves s'étant absentes sans autorisation ont été en mesure de parcourir, le dédain et l'hostilité des administrations à l'égard des élèves, ainsi que l'incapacité du gouvernement de faire autre chose de l'école que des quasi-pénitenciers.

Réserve des Gens-du-Sang : 1927-1928

Les Églises anglicane et catholique assurent la gestion des écoles de la réserve des Gens-du-Sang dans le Sud de l'Alberta, près de la ville de Cardston. En 1927, l'agent des Indiens de la réserve des Gens-du-Sang, Christianson, déclare qu'il y a 75 enfants en âge de fréquenter l'école dans la réserve qui ne sont pas retournés à l'école, ou qui n'y sont pas inscrits. Lorsqu'il visite les parents, il découvre que bon nombre d'entre eux n'ont aucune intention d'envoyer leurs enfants à l'école. Il faut recourir à une lettre de la police, en plus d'une visite de suivi de l'agent, pour remplir les écoles anglicane et catholique de la réserve. La même année, un problème récurrent de fugues survient à l'école catholique de la réserve. Christianson écrit ceci :

L'homme responsable des garçons à l'école romaine catholique pourrait certainement en faire plus pour empêcher les garçons de s'enfuir. À mon avis, il est paresseux et préfère lire un livre plutôt que d'être en compagnie des garçons lorsqu'ils jouent. Les responsables de l'école semblent avoir l'impression que si les garçons s'enfuient, c'est à la police qu'il incombe de les ramener. Le Ministère comprend très bien que la police peut se lasser rapidement d'être sans cesse appelée pour ramener continuellement les mêmes garçons à l'école⁶⁵.

Le sous-ministre des Affaires indiennes, Duncan Campbell Scott, suggère que le directeur de l'école catholique songe à retirer certains privilèges aux élèves qui s'enfuient, voire qu'il envisage de punir l'intégralité des élèves. De cette façon, dit-il, on « risquerait moins de faire du coupable l'objet d'un culte du héros ou de sympathie⁶⁶ ».

En 1928, un inspecteur d'école écrit que la réussite scolaire à l'école anglicane près de Cardston dans la réserve des Gens-du-Sang « avait été gênée par l'assiduité irrégulière. Cela est particulièrement vrai dans le cas de garçons plus âgés s'étant absentés pendant de longues périodes ». Au sujet de l'école catholique, il écrit ce qui suit : « La majorité des élèves qui ne semblent avoir fait aucun progrès dans les examens donnés au cours de la dernière année ont été absents de l'école très longtemps.⁶⁷ » L'agent des Indiens J. E. Pugh reconnaît que le problème de fugues « est grave, si bien qu'à certains moments, on peut presque parler d'entrées et de sorties continues ». Pugh estime que les problèmes sont attribuables au système de demi-journée, au manque de divertissement, et à « l'absence générale d'un environnement qui rend les élèves dans les écoles heureux et satisfaits en général⁶⁸ ».

Brandon : 1936

Un garçon de dix-sept ans de la Première Nation de Fisher River, au Manitoba, s'enfuit de l'école de Brandon au début du mois de mars 1936. Le directeur J. A. Doyle estime que son retour est « essentiel pour le bien du garçon et pour la discipline de l'établissement⁶⁹ ». Le garçon a sauté d'un train de marchandises et s'est rendu à Winnipeg, où il est arrêté et accusé « d'effraction et d'intrusion ». Le juge du tribunal juvénile qui entend la cause n'impose aucune autre sentence que le retour à l'école. Le directeur Doyle accepte de garder le garçon jusqu'à la fin des vacances. Toutefois, il est entendu que si le garçon « ne fait pas preuve de bon comportement », son retrait de l'établissement serait retardé⁷⁰. Le 25 mars, le chef Moses McKay envoie aux Affaires indiennes une lettre au sujet du garçon. Il y signifie avoir précédemment demandé que le garçon soit renvoyé chez lui. Selon la lettre de McKay, il semble que le garçon s'est enfui après avoir été puni en raison d'une transgression gardée secrète.

Il avait disparu de l'école. Il avait fait quelque chose de mal et ils l'ont cherché et l'ont bien retrouvé. Les parents me disent que les enfants à l'école de Brandon

ne sont pas bien traités. Et ce garçon Stanley avait presque terminé l'école. Les parents disent qu'ils n'ont pas envoyé leur garçon à l'école pour qu'il cause des problèmes ou qu'il ait faim; alors, si c'est le cas ça ne sert à rien de le garder là plus longtemps. On devrait enquêter sur l'école de Brandon d'après les plaintes que j'ai entendues. Ce n'est pas normal pour les enfants d'avoir faim si c'est le Ministère qui paye pour ça et qui surveille ça⁷¹.

Harry Royal, âgé de quinze ans, s'enfuit de l'école de Brandon deux fois en 1936, et retourne dans sa réserve, en Saskatchewan, à sa seconde tentative. Là, lui et un autre garçon avec lequel il s'est enfui disent que le principal problème est que « l'école ne leur donne pas assez de nourriture et que celle-ci n'est pas correctement préparée⁷² ». Peu après le retour de Harry Royal à l'école, trois autres garçons s'enfuient. Les trois garçons, Wallace Hahawahi, Kenneth Thompson et Peter Ryder, sont retrouvés à la réserve de Sintaluta, en Saskatchewan⁷³. On dit que le père du jeune Hahawahi est « très indigné à l'idée de laisser son fils retourner à l'école, puisqu'il est âgé de plus de 16 ans et qu'il a besoin de lui à la maison ». Même s'il donne son accord quant au retour du garçon à l'école, il demande à l'instructeur agricole de communiquer avec l'agent des Indiens et de tenter d'obtenir son congé de l'établissement. La tentative est fructueuse et le garçon est autorisé à demeurer dans la réserve avec sa famille⁷⁴. Un autre des garçons en fugue, Kenneth Thompson, fait la déclaration suivante à la police : « Je suis un Indien visé par un traité de la réserve d'Assiniboine, et j'ai 17 ans. Je souhaite déclarer que si j'ai fui l'école c'est parce que j'y travaille trop durement et que je n'y étudie pas du tout. Je passe tout mon temps à travailler autour de l'école. J'estime que si je dois travailler, je suis mieux de travailler à la maison pour mon père⁷⁵. »

Le père de Ryder dit à la police que « ce garçon a 17 ans; il est allé à l'école et je désire le garder avec moi à la maison ». En dépit de ces protestations, Thompson et Ryder sont renvoyés à l'école⁷⁶.

Shubenacadie : 1937-1939

Vers la fin des années 1930, l'école de Shubenacadie, en Nouvelle-Écosse, connaît des problèmes récurrents de fugues. Il n'est pas habituel que les élèves essaient de s'enfuir à de nombreuses reprises. Au printemps 1937, lorsqu'un garçon s'enfuit de l'infirmerie de l'école de Shubenacadie, le directeur J. P. Mackey informe immédiatement les Affaires indiennes de cette fugue. Selon Mackey : « Il s'agit du premier garçon en quatre ou cinq ans à s'enfuir; alors peu importe où il se trouve, je veux qu'on me le ramène ici⁷⁷. » Mackey l'ignore, mais c'est le début d'un problème récurrent d'élèves s'enfuyant de l'école.

Le garçon, Steven Paul, se montre plutôt difficile à retrouver. Il est interrogé par un agent des Indiens de Kentville, en Nouvelle-Écosse, puis est relâché après s'être

identifié comme étant Leo Francis⁷⁸. Lorsqu'il est appréhendé le 21 mai 1937 à Hantsport, en Nouvelle-Écosse, il est « très malade et à peine capable de marcher ». Le policier de la Gendarmerie le transporte à Kentville, où il demeure sous la garde de l'agent des Indiens Clarence Spinney. Huit jours plus tard, il s'enfuit de la réserve de Cambridge, où Spinney l'avait placé. Le 1^{er} juin, on le trouve à l'œuvre sur une ferme près de Grafton, en Nouvelle-Écosse. Cette fois, la police le place sous garde à la prison de comté avant de le renvoyer à l'école de Shubenacadie⁷⁹. Même si Paul doit être libéré le 1^{er} juillet de cette année-là, Mackey décide qu'en guise de punition, il doit demeurer à l'école deux jours pour chaque journée où il était absent⁸⁰. Par ce geste, Mackey révèle à quel point les administrateurs d'écoles considèrent les écoles comme des établissements pénitentiaires.

Pendant le même trimestre, un autre garçon s'enfuit de l'école de Shubenacadie. Le matin du 7 juillet 1937, Andrew Julian décide de ne pas se joindre aux autres garçons affectés à la traite du cheptel laitier de l'école. Il prend plutôt la direction de Truro, où il est aperçu à la gare de triage. Ce n'est qu'à la fin du mois de juillet qu'il est retrouvé. Il est alors à Nyanza, au cap Breton, c'est-à-dire, selon Mackey, à une distance de 260 milles (418,4 km)⁸¹.

Au cours de l'année scolaire suivante, on recense seulement trois cas d'élèves s'étant absentes sans autorisation. Noel Julian s'enfuit le 5 janvier 1938. Il est retrouvé dans la ville de Stewiacke, en Nouvelle-Écosse, plus tard le même jour⁸². Au cours du mois de mai suivant, deux garçons s'enfuient et sont renvoyés à l'école le même jour⁸³.

Toutefois, pendant l'année scolaire de 1938-1939, il y a des problèmes récurrents. Deux semaines après être arrivé à l'école à l'automne 1938, Steven Labobe (également orthographié LaBobe dans certains documents), originaire de l'Île-du-Prince-Édouard, s'enfuit avec un autre garçon⁸⁴. Deux semaines plus tard, l'école apprend que le jeune de quinze ans est parvenu à regagner sa réserve située sur l'île. Au lieu de prendre des mesures pour qu'il revienne à l'école, Mackey recommande qu'il demeure dans la réserve, « sous la garde » de l'agent des Indiens. Le fait qu'il aurait été retiré de l'école la même année, en raison de son âge, ainsi que le surpeuplement de l'école de Shubenacadie, agit en faveur du jeune Labobe⁸⁵.

Gregory Denny quitte l'école avec Labobe en septembre 1938⁸⁶. Il parvient à rejoindre la réserve où demeure sa famille à Pictou Landing, en Nouvelle-Écosse. Lorsque la police effectue des recherches dans la réserve, ses parents le dissimulent « dans les bois ». Enfin, l'agent des Indiens local, un prêtre, appréhende le garçon et le renvoie à l'école⁸⁷. Le jour suivant son retour, il s'enfuit de nouveau, parvenant à prendre un train vers Truro, en Nouvelle-Écosse. L'agent des Indiens le trouve dans la réserve de Pictou et le renvoie encore à l'école. Trois jours plus tard, il s'enfuit pour une troisième fois, cette fois-ci accompagné d'un garçon de quatorze ans, Noel Julian⁸⁸. Deux semaines plus tard, les garçons sont retrouvés et renvoyés à l'école⁸⁹.

Il semble que l'on rase le crâne de Julian en guise de punition, après sa nouvelle fugue le 10 novembre 1938, selon les propos d'un policier à cheval, s'exprimant comme suit : « la tête de JULIAN a été rasée ». Cette fois-là, Julian s'était enfui avec un camarade âgé de quinze ans, Richard Poulette.⁹⁰ Les deux garçons sautent à bord d'un train, puis le quittent avant d'arriver à la gare de Truro. Le jeune Poulette est appréhendé à la gare de triage de Truro le lendemain, puis arrêté et détenu à la prison locale jusqu'à ce qu'il soit renvoyé à l'école⁹¹. Julian est retrouvé à Mulgrave, en Nouvelle-Écosse, le 16 novembre, puis raccompagné à l'école⁹². Il s'enfuit le mois suivant, aboutissant dans un hôpital d'Antigonish, souffrant, dit-on, de « pieds plats »⁹³.

À la mi-mars 1939, Sam Augustine, originaire du Nouveau-Brunswick, s'enfuit en compagnie du frère aîné de Noel Julian, Joe. Noel Julian, que le directeur Mackey décrit à un agent des Indiens comme un « ancien contrevenant » et Peter Labobe, le frère de Steven Labobe, s'enfuit également⁹⁴. Il s'agit de la cinquième fugue de Noel Julian. Dans une lettre à l'agent des Indiens d'Antigonish, Mackey, qui s'est enrhumé en tentant de retrouver les élèves en fugue, écrit ce qui suit : « Je crois que la Saint Patrick's Home est le seul endroit qui convient pour cet imbécile⁹⁵. » La Saint Patrick's Home est une maison de correction catholique de Halifax à laquelle les garçons peuvent être assignés en vertu de la *Loi sur les jeunes délinquants*⁹⁶.

Peter Labobe est retrouvé alors qu'il demeure dans une baraque d'agent de la voie le long du chemin de fer du Canadien National. « Il n'avait aucune nourriture et ses pieds étaient en mauvais état.⁹⁷ » Joe et Noel Julian sont appréhendés le 12 avril 1939 à Antigonish. Mackey prend alors les dispositions pour que les deux garçons soient placés à la Saint Patrick's Home.⁹⁸

Pendant la fugue des frères Julian, deux autres élèves, Wallace LeBillois et Leo Toney, s'enfuient également. Dans ses recherches, la police fait usage d'un chien de piste, un doberman-pinscher. Les deux garçons sont retrouvés et renvoyés à l'école avant la tombée du jour⁹⁹.

Chapleau : 1937–1939

En 1937, en trois jours, six enfants s'enfuient de l'école de Chapleau, en Ontario. La Gendarmerie ramène quatre garçons, et deux autres sont retrouvés et ramenés par un groupe d'élèves plus âgés. Puisque deux des garçons se sont enfuis par la fenêtre de secours, le directeur fait le nécessaire pour faire sceller la fenêtre (une porte mène toutefois à la sortie de secours). Il informe l'agent des Indiens local que les six garçons recevraient « une bonne raclée¹⁰⁰ ».

Au cours des années suivantes, les problèmes à l'école empirent. En 1939, le directeur A. J. Vale cherche à expulser quatre filles de 14 ans qu'il estime trop difficiles à discipliner. Selon Vale : « Elles ont une mauvaise influence sur les autres filles.

Elles sont très impolies à l'égard du personnel féminin, et sont récalcitrantes et très difficiles à contrôler¹⁰¹. » Le surintendant du bien-être et de la formation des Affaires indiennes, R. A. Hoey, suggère qu'au lieu de les renvoyer, le directeur doit organiser un « groupe professionnel » de crochet et de tissage, prévoyant que les filles seraient en mesure de conserver une partie des profits de la vente de leurs travaux. Comme l'indique le directeur, Hoey ne peut pas placer les filles dans une maison de correction, puisqu'elles ne sont pas « coupables d'une infraction justifiant une telle mesure¹⁰² ».

La situation dégénère. Vale identifie une fille de 14 ans comme étant un problème particulier. Selon lui, elle a mauvais caractère et, à un moment donné, elle utilise un couteau pour menacer un membre du personnel de sexe féminin. Elle est « sévèrement fouettée » en raison de cette infraction. À une autre occasion, elle incite 10 autres filles à tenter de s'enfuir avec elle, et « essaient de les convaincre de se battre si elles devaient être punies¹⁰³ ». À la fin du printemps 1939, un groupe de filles qui ne sont pas autorisées à retourner à la maison pendant l'été s'enfuient, et doivent être ramenées à l'école par la police. Pour les punir, Vale leur coupe les cheveux très courts¹⁰⁴.

Échec de l'établissement d'une politique en matière de fugues

Il est bien connu que les élèves qui s'enfuient, particulièrement en hiver, courent un grave danger. Par exemple, dans les chapitres précédents, on a décrit le décès de Duncan Sticks, un garçon mort de froid après s'être enfui de l'école de Williams Lake, en Colombie-Britannique, en 1902, et celui d'un garçon dont on ignore le nom qui s'est enfui de l'école anglicane de Le Pas à la fin de 1926. Les exemples de fugues qui ont une fin tragique ne se limitent pas à ces derniers. Emile William s'enfuit de l'école de l'île Penelakut peu après la rentrée de 1907. On ne le retrouve pas et on déclare au printemps suivant qu'il s'est noyé¹⁰⁵. En 1918, William Cardinal, attrape la grippe à l'école de Red Deer, en Alberta, meurt après s'être enfui de l'école¹⁰⁶. Trois garçons tentent de s'enfuir par bateau de l'école de Fort Alexander, au Manitoba, en 1928. Selon le rapport du directeur, « trois de nos garçons, dont deux qui étaient arrivés récemment de Bloodvein et l'autre qui était avec nous depuis un certain temps, se sont enfuis; ils ont volé un bateau et pris la direction du lac si rapidement qu'il a été impossible de les attraper. Ils se sont probablement noyés le jour suivant¹⁰⁷. » La même année, Joseph Brachet, le directeur d'une autre école au Manitoba, celle de Pine Creek, déclare ce qui suit :

Huit garçons se sont enfuis. Nous en avons rattrapé cinq. L'un est retourné à la maison à moitié mort. Les deux autres sont introuvables depuis quatre jours, malgré les multiples appels à l'aide de la police. Quatre filles se sont enfuies la nuit dernière. On est à leur poursuite, mais personne ne sait où elles se

trouvent. Ces fugues me préoccupent énormément, presque au point de me rendre malade. À mon avis, on ne devrait pas tenir ainsi les élèves en bride; à force d'être pliée et redressée, une branche finit par casser. Il est difficile pour les enfants de rester assis en silence pendant un certain temps. Cependant, je ne dis rien parce que je ne crois pas que mes conseils seront suivis¹⁰⁸.

Dans les documents qu'elle a examinés, la Commission de vérité et réconciliation du Canada n'a trouvé aucun exemplaire de rapport des écoles de Fort Alexander ou de Pine Creek présenté aux Affaires indiennes au sujet de ces événements apparemment mortels. De même, elle n'a trouvé aucune réaction des Affaires indiennes à ces événements.

Agnes Ben, âgée de quinze ans, s'enfuit de l'école de Birtle le 11 mars 1930¹⁰⁹. Selon l'information de presse :

Un grand nombre d'Indiens de la réserve et d'élèves de l'école pour Indiens ont ratissé la campagne couverte de neige des miles à la ronde, sous la direction d'agents de la Gendarmerie royale du Canada. Les recherches se sont poursuivies sans interruption, jour et nuit, les Indiens battant la prairie après l'obscurité à l'aide de lanternes¹¹⁰.

Le corps de la fille est retrouvé six semaines plus tard, dans un creux, par un fermier qui cherchait ses chevaux égarés. On croit qu'elle tentait de se rendre chez elle, à la réserve de Birdtail, mais qu'elle s'est perdue dans un blizzard, puis qu'elle est morte de froid à 4 km de la réserve¹¹¹. Selon les dossiers de l'Église presbytérienne, « toutes les recherches possibles ont été effectuées, l'agent des Indiens a été prévenu peu après 22 h, la nuit même [de sa disparition] et aucun tort n'a été attribué au surintendant.¹¹² » En 1931, le directeur de l'école Mackay à Le Pas attend jusqu'au lundi soir avant d'informer l'agent des Indiens W. G. Tweddell qu'un garçon s'est enfui le samedi matin précédent. On avertit plus tard la Gendarmerie et le garçon est retrouvé vivant, neuf jours après s'être enfui. Tweddell se plaint : « Les recherches ont occasionné des désagréments et des dépenses inutiles, et l'école, d'après ce que j'en sais, n'a aucunement tenté de retrouver le garçon.¹¹³ »

Les commentaires de Tweddell mettent en évidence d'importantes lacunes en matière de politiques. La Commission de vérité et réconciliation du Canada n'a trouvé aucune instruction précise à l'échelle du réseau concernant des mesures que le ministère des Affaires indiennes voulait que les directeurs prennent lorsque des élèves s'enfuyaient. Dans de nombreux cas, les directeurs organisent les recherches, informent les agents des Affaires indiennes, et cherchent à obtenir l'aide de la Gendarmerie. Mais ils ne le font pas toujours. Ce manque de direction stratégique contribue à la mort d'au moins six élèves de trois écoles à la fin des années 1930, dans les réserves de Round Lake, de Fraser Lake et de Gordon. Ces cas mettent en évidence le manque de politiques fédérales sur la question, l'insuccès de mettre en

place des politiques et le défaut de tenir responsable les Églises et les directeurs de comportements inacceptables.

Round Lake : 1935

Entre 13 h 30 et 14 h, le 13 janvier 1935, trois garçons, Percy Ochapowace, Glen Gaddie et Alec Wasacase, s'enfuient de l'école de Round Lake, en Saskatchewan. Il fait -32 degrés Celsius et, peu après que les garçons quittent l'école, un blizzard se déclenche. Ils parcourent une certaine distance à pied, puis font un feu pour se réchauffer. Ils se séparent ensuite : les jeunes Wasacase et Gaddie se dirigent vers l'ouest, et le jeune Ochapowace, âgé de quinze ans, se dirige vers le sud, en direction de sa maison. Selon Alec Wasacase, lui et Glen Gaddie

ont parcouru environ un mille et demi, puis, parce qu'on avait encore froid et qu'on était fatigués, on a fait un autre feu. On s'est allongé un certain temps, puis on s'est endormis. Je me suis réveillé, et je ne voyais pas Glen Gaddie. Je l'ai retrouvé recouvert de neige. Je l'ai remis sur ses pieds et on a vu une lumière. On a marché vers cette lumière, puis atteint la maison d'Alex Belanger. M^{me} Belanger était seule à la maison. Elle nous a donné quelque chose à manger et on est allés dormir. C'est là qu'on a passé la nuit et on est rentrés à la maison le lendemain matin.

Selon M^{me} Belanger, il est environ 20 h lorsque les garçons arrivent à sa maison.

Le soir du 16 janvier, trois jours après la fugue des garçons, Alex Belanger rencontre le frère de Percy Ochapowace, Daniel, et lui demande si Percy s'est rendu à la maison sain et sauf. Daniel, croyant que Percy était toujours à l'école, est surpris. Lorsqu'il se rend compte que son frère s'est enfui et qu'il n'est pas rentré à la maison, il va de maison en maison à sa recherche. À 22 h, il tombe sur l'instructeur agricole de la réserve Ochapowace, Leander Carlson, et lui dit que Percy manque à l'appel.

Tôt le lendemain matin (le 17 janvier), Carlson informe le détachement local de la Gendarmerie que trois garçons se sont enfuis de l'école de Round Lake le 13 janvier, et que l'un d'eux manque toujours l'appel. La police informe l'agent des Indiens local, J. P. B. Ostrander, qui ignorait que des garçons s'étaient enfuis. Ostrander communique ensuite avec le directeur de l'école, R. J. Ross, qui n'est pas en mesure de lui fournir d'autres renseignements. L'enquêteur H. S. Casswell et Ostrander se rendent alors à la réserve, où ils interrogent les jeunes Wasacase et Belanger et organisent une équipe de recherches de 35 hommes des Premières Nations.

L'équipe de recherche déployée, Casswell et Ostrander se rendent à l'école de Round Lake, où ils interrogent Ross. Il déclare qu'il ne s'est rendu compte que les garçons étaient disparus qu'à 17 h, le 13 janvier, plusieurs heures après leur départ :

Je n'ai pas cru nécessaire de les chercher, puisqu'ils étaient probablement déjà presque rendus à la maison à ce point-ci. Il est inhabituel de se mettre à la

recherche de garçons de 12, 13 ou 14 ans, quand ça fait déjà deux ou trois heures qu'ils sont partis et qu'ils ont une telle avance sur nous, qui sommes à l'école. Je n'ai signifié à personne à l'extérieur de l'école que les garçons étaient partis, mais j'ai écrit une lettre à M. Ostrander, le 16 janvier 1935, pour l'informer que ces trois garçons s'étaient enfuis de l'école. La lettre a été postée à Stockholm le 17 janvier 1935. J'ignorais que le garçon ne s'était pas rendu sain et sauf à la maison jusqu'au moment où j'ai reçu l'appel téléphonique de M. Ostrander, ce matin.

Casswell et Ostrander se joignent alors à l'équipe de recherche. Le corps gelé de Percy Ochapowace est découvert à 18 h 30, à environ deux kilomètres et demi de l'endroit où il s'était séparé de Glen Gaddie et Alec Wasacase. Il ne portait qu'un chandail, une salopette, des chaussettes et des bottes de caoutchouc; il s'était traîné jusqu'à une saulaie, à la recherche d'un abri. Le jour suivant, le D^r Allingham examine le corps de Percy à la réserve Ochapowace et interroge le directeur ainsi que le père de Percy, Walter Ochapowace. Il conclut que le décès est attribuable à l'hypothermie et « qu'aucune enquête n'est nécessaire¹¹⁴ ».

Dans son rapport au ministère des Affaires indiennes au sujet du décès, Ostrander écrit ce qui suit :

Au vu des conditions climatiques extrêmement froides et des mauvaises conditions des routes, le révérend directeur aurait dû immédiatement lancer des recherches, puisque la piste des garçons aurait pu être suivie dans la neige; selon toute apparence, puisque les garçons étaient âgés de 13 à 15 ans, il estimait que ceux-ci avaient été en mesure de se rendre à leur domicile sains et saufs.

... Naturellement, le père du garçon décédé ainsi que les autres Indiens dont les enfants se trouvent à cette école sont absolument furieux et rejettent la faute sur le révérend directeur, pour avoir négligé de faire suivre les garçons immédiatement après avoir constaté qu'ils étaient absents et de prendre les mesures pour informer les parents et moi-même plus rapidement. Lorsque j'ai demandé au révérend directeur pourquoi il n'avait pas agi plus rapidement, il a déclaré qu'il n'entrevoit aucune conséquence grave, en raison de l'âge des garçons, puisqu'il estimait qu'ils n'auraient aucune difficulté à regagner leur foyer¹¹⁵.

Le secrétaire du ministère des Affaires indiennes, A. F. Mackenzie, informe Ostrander que

le directeur aurait dû immédiatement lancer des recherches lorsqu'il a découvert que les garçons avaient quitté l'école, surtout en raison des conditions climatiques. Il aurait dû informer les parents et vous-même et entreprendre des recherches sur le champ. Le décès du garçon, dans les circonstances, est grandement regrettable, et je souhaite que vous communiquiez aux parents la sympathie du Ministère pour leur perte¹¹⁶.

Rien ne laisse présumer que des politiques ont été violées ou qu'il faut établir des politiques pour la recherche des élèves en fugue. On ne suggère pas de communiquer avec l'Église Unie, qui dirige l'école, pour l'aviser du manque de jugement du directeur. On ne suggère pas d'envoyer une note aux autres écoles sur la nécessité d'entreprendre des recherches lorsque des élèves s'enfuient. Il n'y aura aucune sanction, aucune attribution de responsabilité et aucune prise de mesure corrective en lien avec la décision du directeur, que le ministère des Affaires indiennes juge clairement comme inappropriée.

Garnett Neff, un avocat dont les services ont été retenus par le père du garçon décédé, Walter Ochapowace, demande au D^r Allingham de revenir sur sa décision de ne pas faire enquête. Le D^r Allingham travaille pour le ministère des Affaires indiennes dans la région depuis 1914. Il refuse de revenir sur sa décision. Neff demande ensuite au ministre des Affaires indiennes, T. G. Murphy, de tenir « une enquête complète sur tous les faits entourant le décès du garçon et d'établir clairement si quelqu'un en est coupable ou s'il y a eu négligence criminelle¹¹⁷ ». Dans une note, Murphy déclare que le décès a fait l'objet d'une « enquête approfondie par le coroner » et que, par conséquent, « aucune mesure subséquente ne s'impose »¹¹⁸.

Dans sa réponse empreinte de frustration à Murphy, Neff fait remarquer que : « Le simple fait que les responsables de l'école de Round Lake n'ont appris le décès du garçon que le jeudi suivant montre un laxisme et leur culpabilité, et ils devraient être tenus responsables. » Il annonce également son intention d'écrire au procureur général de la province afin de demander une enquête du coroner¹¹⁹. La Commission de vérité et réconciliation du Canada n'a pas été en mesure de trouver un dossier contenant une telle requête. Neff écrit en effet au ministre de la Justice fédéral, Hugh Guthrie, pour demander la tenue d'une commission d'enquête, en vertu de la *Loi sur les enquêtes*. Il ne conteste pas le fait que le décès de Percy est attribuable à l'hypothermie, mais fait valoir que le père de Percy et d'autres membres de la communauté estiment « qu'il doit y avoir un laxisme extrême et de la négligence, dans l'interprétation de telles règles, ou dans les règles en elles-mêmes, car il semble inhumain qu'aucune recherche n'ait été effectuée en vue de retrouver un jeune garçon pendant trois ou quatre jours dans des conditions climatiques extrêmes ». Neff estime qu'une telle requête doit examiner « les faits entourant le décès du garçon et le système global de contrôle des enfants au sein de cette école »¹²⁰.

La requête est refusée. Pour conclure la correspondance, le ministre de la Justice écrit à Neff qu'il ne croit pas « qu'une enquête sous serment permettrait d'obtenir de l'information nouvelle pour les autorités ». Guthrie tente alors de suggérer que les écoles ne relèvent pas de la responsabilité du gouvernement, affirmant que, selon lui, « les écoles sont une entreprise de l'Église Unie du Canada, et qu'elles sont construites sur les terres des réserves, à l'aide de subventions du Ministère, et elles sont assujetties dans une certaine mesure à son inspection, mais elles ne sont pourtant aucunement

gérées ou contrôlées par le Ministère ». Dans la mesure où le surintendant général des Affaires indiennes a « une certaine responsabilité dans cette affaire », on lui suggère qu'il devrait mener une enquête afin de déterminer si « davantage d'attention est accordée en ce qui concerne la garde et les soins des enfants du pensionnat¹²¹ ».

Fraser Lake : 1937

Le 2 janvier 1937, quatre garçons qui s'étaient enfuis de l'école de Fraser Lake, en Colombie-Britannique, sont retrouvés morts de froid sur le lac Fraser. Le garçon le plus âgé, Allen Patrick, avait neuf ans; Andrew Paul et Justa Maurice, huit ans, et John Jack, sept ans. Les garçons, à qui on avait refusé la permission de visiter leurs parents, sont présents pour le repas de 16 h. Deux heures plus tard, on constate leur disparition. Le directeur, le père McGrath, n'est informé de leur disparition qu'après 21 h. Il conclut qu'ils se sont rendus dans leur famille ou chez des amis, et qu'il les laisserait là pour la nuit. Ce n'est qu'en début d'après-midi, le jour suivant, qu'il rend visite à leur famille et qu'il se rend compte que les garçons n'y sont pas. Une équipe de recherche est mise sur pied et les corps des garçons sont retrouvés à 17 h. Ils avaient tenté de traverser le lac par une nuit où la température avait atteint -29 degrés Celsius¹²².

Dans le cadre de l'enquête menée au sujet des décès, des témoins autochtones affirment que des châtiments corporels rudes mènent les enfants à s'enfuir des pensionnats. Dans son témoignage, le directeur réfute ces allégations, affirmant que les « fugues surviennent plus souvent depuis quelque temps puisque le châtiment corporel est déconseillé par les hautes autorités »¹²³. Le jury du coroner conclut que les décès sont attribuables à « l'épuisement et à l'hypothermie subséquente » et qu'ils étaient « inévitables ». Le jury affirme également

que les autorités scolaires auraient pu ou auraient dû prendre des mesures plus fermes la nuit où la disparition est survenue.

En outre, nous sommes d'avis qu'une coopération accrue entre les autorités et les parents des enfants aiderait, à l'avenir, à réduire le danger qu'un tel incident se reproduise.

Au sujet du lien entre la discipline et les fugues, le jury recommande que les « châtiments corporels excessifs, le cas échéant, soient limités ». Le jury recommande également que les responsables de la discipline dans les écoles soient en mesure de parler anglais¹²⁴.

Dans le cadre de son enquête sur les décès, l'agent des Indiens, R. H. Moore, découvre que, à l'automne 1936, l'évêque catholique Bunozy avait nommé deux prêtres récemment arrivés de France responsables de la discipline dans les écoles. Ces nominations ont été faites contre la volonté du directeur intérimaire, le père McGrath.

Aucun des nouveaux responsables de la discipline ne parle anglais. Moore estime que la hausse des fugues à l'école est attribuable au comportement des responsables de la discipline. Il dit à McGrath de les remplacer, sans quoi le problème de fugues pourrait prendre des proportions incontrôlables. C'est seulement au moment de l'enquête que Moore constate que le directeur n'a pas apporté le changement demandé, qui estime ne pas avoir l'autorité d'annuler l'ordre de l'évêque¹²⁵.

Le commissaire des Indiens de la Colombie-Britannique, D. M. McKay, mène sa propre enquête au sujet des décès survenus en mars de cette année-là. Sylvester Patrick, le beau-père d'Allen, affirme qu'Allen s'est plaint du traitement qu'il recevait à l'école. Patrick affirme également qu'un des professeurs de l'école de Fraser Lake avait précédemment enseigné à l'école de Fort St. James lorsque Patrick était un jeune garçon, et que les punitions à cette école étaient « sévères ». Le père d'un garçon qui ne s'était pas enfui, C. Charley, dit à McKay qu'il trouve que « parfois, on les fouette trop fort »¹²⁶.

Le commissaire McKay conclut que

le temps qu'il avait fallu pour informer le directeur intérimaire McGrath de l'absence sans autorisation des enfants était une omission grave et coûteuse, plutôt inexcusable, et que celle-ci ne pouvait être justifiée par de faibles hypothèses, ni en attribuant la responsabilité à quelqu'un d'autre; cette situation n'aurait pas dû se produire et ne devrait pas se produire lorsque l'autorité et la responsabilité administratives étaient connues, établies de façon définitive, appréciées et reconnues.

McKay affirme que le père McGrath n'est pas au courant de l'autorité qu'il détient ni de l'étendue de ses responsabilités. Son contrôle est affaibli par le fait que les deux responsables de la discipline de l'école ne parlent pas anglais et que le père McGrath ne parle pas français. McKay estime également que si une équipe de recherche avait été organisée au moment où la disparition des garçons a été signalée, « les enfants n'auraient pas péri ». Il estime que les garçons ne se sont pas enfuis en raison de la discipline, mais simplement par « désir naturel de liberté et d'être avec leurs parents pendant les vacances ». Il est également d'avis que le gouvernement doit « prendre des mesures pour renforcer son contrôle administratif des pensionnats indiens par l'utilisation complète des privilèges qu'il se réserve dans l'approbation des nominations importantes au sein de ces écoles¹²⁷ ».

Même si le jury du coroner a mis en évidence le besoin de mesures concrètes lorsque des enfants s'enfuient, ainsi que d'une coopération entre les autorités et les parents, il semble que les Affaires indiennes n'ont fait aucune déclaration de politiques à l'échelle du système aux directeurs à la suite de cette tragédie. Le système de pensionnat et ses responsables ne semblent aucunement disposés à apprendre de leurs erreurs.

Réserve de Gordon : 1939

Le samedi 11 mars 1939, Andrew Gordon, âgé de 11 ans, s'enfuit de l'école de la réserve de Gordon, en Saskatchewan. Il se sauve en milieu d'après-midi, au moment où les élèves sont en sortie de patinage¹²⁸. Selon le superviseur du garçon, Linton Tooley, ce n'est qu'à 17 h 15 que l'on a constaté la disparition du garçon. Il signale la fugue au directeur R. W. Frayling, qui lui ordonne « de ne pas laisser les garçons aller au lac à l'avenir, car cela leur donne une meilleure chance de s'échapper »¹²⁹. Frayling demande à quelques hommes des Premières Nations qui livrent du bois à l'école s'ils savent où le garçon est allé. Ils n'en savent rien, mais acceptent de ramener le garçon à l'école s'ils le voient. Ce n'est que le jour suivant que Frayling prend des mesures supplémentaires et demande à Tooley de se rendre chez un membre de la famille d'Andrew. Tooley n'est pas en mesure de trouver cette personne qui, selon ce qu'on lui dit, est partie rendre visite à la famille proche d'Andrew. En se fondant sur cette information plutôt boiteuse, les responsables de l'école concluent que « le garçon se trouve à la maison ». Le lundi matin, Frayling demande à Tooley s'il a eu des nouvelles concernant Andrew. Il y a une tempête de neige ce jour-là et Frayling prévoit ramener le garçon à l'école une fois les routes dégagées¹³⁰. Frayling déclare à l'agent des Indiens local qu'Andrew « n'avait aucunement été puni, qu'il avait un bon comportement, ainsi qu'un esprit positif et joyeux »¹³¹.

Andrew ne s'est jamais rendu à la maison. Le lundi soir, un visiteur a dit à son père, David Gordon, « je crois que votre garçon s'est enfui de l'école ». Le mardi matin, le père se rend à l'école. En cours de route, il découvre des traces qu'il croit être celles de son fils. Il suit ces traces et trouve cinq endroits où le garçon s'est arrêté pour se reposer. Au sixième, il trouve son fils, mort de froid. Gordon communique alors avec la Gendarmerie et les Affaires indiennes¹³². C'est la première fois que ces deux organisations sont informées de la disparition du garçon, survenue trois jours plus tôt. Dans une lettre adressée aux Affaires indiennes, Frayling affirme que lui et l'école ne sont aucunement responsables du décès. Il affirme que, par le passé, lorsque des enfants dont les parents demeurent dans la réserve de Gordon s'enfuyaient, les parents les ramenaient toujours. Par conséquent, même s'il prévient la police et l'agent des Indiens lorsque des enfants provenant de réserves plus éloignées s'enfuient, aucune politique n'exige qu'il le fasse dans le cas d'enfants de la réserve de Gordon¹³³.

Dans son rapport sur le décès, l'agent des Indiens J. Waddy écrit ce qui suit :

À mon avis, lorsqu'un élève s'enfuit, la première responsabilité du directeur est de prévenir les parents, particulièrement en hiver.

Il y a eu tellement de fugues ici qu'on dirait que le personnel a perdu le contrôle sur ce plan.

Je recommande que l'on demande à l'évêque s'il est convaincu que son personnel a fait tout ce qui était en son pouvoir pour aider dans cette affaire¹³⁴.

Selon Thomas Robertson, l'inspecteur pour les organismes des Indiens, le jury d'un coroner établit que le décès est attribuable à l'hypothermie, et « qu'aucune accusation de négligence n'est portée à quiconque ». Robertson conclut toutefois « qu'il y a eu négligence dans le cas en question, et que le décès n'aurait jamais dû survenir. » Il estime que le superviseur aurait dû mieux surveiller les garçons et qu'au moment où l'on a constaté la disparition d'Andrew, on aurait dû lancer des recherches. Il est atterré de constater qu'aucune tentative sérieuse n'a été faite pour déterminer si le garçon s'était bien rendu à la maison. « Il est difficile de comprendre qu'un garçon de son âge puisse être perdu dans de telles conditions climatiques et qu'aucune recherche ne soit effectuée. » Après avoir fait ces conclusions accablantes, il indique estimer que l'école est bien gérée et que le directeur s'assurera qu'un tel drame ne se reproduira plus jamais. « À moins que les Indiens ou les résidents du district causent des perturbations, toute mesure de notre part ne profiterait à personne.¹³⁵ » Quelques mois plus tard, Waddy, l'agent des Indiens, informe Robertson que Frayling a perdu la confiance des Premières Nations et recommande le transfert du directeur. L'archidiacre anglican Irwin suggère qu'on le réprimande et le laisse en poste, et l'inspecteur Robertson suggère d'attendre¹³⁶.

En fin de compte, R. A. Hoey, le surintendant du bien-être et de la formation d'Affaires indiennes, choisit de conserver Frayling comme directeur. Toutefois, il lui envoie une lettre précisant ses instructions en cas de fugue d'élèves :

- 1) L'information doit être transmise à l'agent et à tout agent de police qui se trouve dans la collectivité;
- 2) Une recherche doit être entreprise sur-le-champ¹³⁷.

Dans le cadre de cette affaire, les Affaires indiennes n'ont pas été en mesure de produire de documents indiquant que les directeurs ont reçu l'instruction de suivre une telle démarche par le passé. En envoyant ces instructions simples et directes à un seul directeur, Hoey a manqué une occasion de communiquer des instructions à l'échelle du système au sujet d'un problème qui s'est posé dans l'ensemble de ce système dans le passé, qui allait continuer de le hanter. Frayling est resté à son poste au cours des cinq années suivantes, jusqu'à la fin 1944¹³⁸.

Au-delà du manque de politiques, il y a par ailleurs une indifférence quant aux politiques établies. Le Ministère ne respecte pas sa propre politique interne d'examen des décès d'élèves. En cas de décès, l'agent des Indiens a des responsabilités précises. Il est censé réunir un conseil composé de lui-même, du directeur de l'école et du médecin traitant. Les parents doivent être convoqués et faire une déclaration ou envoyer un représentant pouvant faire une déclaration en leur nom¹³⁹. Au lieu de cela, dans le cas en question, l'agent des Indiens Waddy envoie par la poste à Frayling

un exemplaire des formulaires à remplir une fois les travaux du conseil terminés, lui demandant de les remplir et de les lui retourner¹⁴⁰. Rien n'indique que les parents ont été avisés ou qu'on leur ait donné la possibilité de faire une déclaration. Comme Waddy l'admet dans son propre rapport : « Il n'y a pas vraiment eu de conseil puisque le directeur a rédigé un rapport.¹⁴¹ »

Les décès de ces enfants mettent en évidence de nombreuses défaillances du système. Les mauvaises conditions de vie et de travail découlant du faible niveau de financement, la discipline sévère utilisée pour maintenir l'ordre dans ces conditions, et la détermination à briser les liens entre les parents et les enfants contribuent à donner aux enfants de bonnes raisons de s'enfuir. Le nombre élevé d'élèves par rapport aux membres du personnel permet aux élèves de se sauver sans être vus. Le gouvernement élabore des règlements qui obligent la fréquentation des pensionnats, sans toutefois faire exercice de son droit, comme dans d'autres secteurs, de dicter comment les enfants doivent y être traités. Par conséquent, les tragédies se succèdent.

CHAPITRE 25

Séparer des enfants et des parents : 1867-1939

Les pensionnats indiens visaient à modifier le comportement des enfants autochtones et à les éloigner de l'influence de leurs parents. L'une des étapes les plus visibles et les plus mémorables de ce processus avait lieu dès leur arrivée à l'école. Les directives transmises, en 1889, par le sous-ministre Lawrence Vankoughnet à l'évêque de la Colombie-Britannique, Paul Durieu, avant l'ouverture de l'école catholique romaine de Cranbrook, en Colombie-Britannique, décrivent ce processus. Les nouveaux élèves doivent immédiatement prendre un bain. Il faut leur enlever leurs vêtements « si, en raison de leur état, cela est jugé utile » et leur mettre des vêtements d'école. Il faut examiner la tête des nouveaux élèves pour veiller à ce qu'ils n'aient pas de vermine et, au besoin « prendre immédiatement des mesures efficaces pour l'éradiquer »¹.

Pour plusieurs élèves, ce processus était choquant et stressant. Non seulement on leur enlevait les vêtements qu'ils portaient chez eux, mais on leur coupait habituellement aussi leurs cheveux longs qui marquaient leur identité culturelle. Selon leurs traditions, plusieurs enfants croyaient que la coupe des cheveux était un signe de deuil. Lorsqu'on coupe les tresses de Daniel Kennedy à l'école de Qu'Appelle dans les années 1880, il se demande si sa mère est morte, puisqu'il a le crâne rasé². Mike Mountain Horse fond en larmes lorsqu'on lui coupe les cheveux à l'École anglicane de la réserve des Gens-du-Sang dans la province actuelle de l'Alberta³. Charlie Bigknife se souvient de son premier jour à l'école de File Hills, en Saskatchewan :

On m'a immédiatement poussé dans une pièce qu'on appelait la salle de jeux, ce que j'ignorais alors. L'instructeur agricole qui s'appelait M. Redgrave et qui avait été sergent pendant la Première Guerre mondiale est arrivé avec des cisailles pour brebis. Il a coupé mes quatre tresses et les a jetées par terre. Après quelques instants, un jeune garçon est entré dans la pièce avec un rasoir, et il l'a passé sur ma tête. J'ai eu le crâne complètement rasé. Une fois sa tâche finie, il a dit : « Maintenant, tu n'es plus un Indien » et il m'a donné une tape sur la tête⁴.

Souvent, à leur arrivée, on rebaptisait les élèves. Au pensionnat d'Alert Bay, Tlais devient Charles Nowell⁵. À l'école de Qu'Appelle, Ochankugahe est rebaptisé Daniel Kennedy⁶. À l'école anglicane de la réserve des Pieds-Noirs, Medicine Pipe Rider (nom lui-même traduit du siksika) devient Ben Calf Robe⁷. Lorsqu'ils baptisent les enfants, les missionnaires leur donnent généralement des noms anglais ou français. Dans un cas, un enfant de l'île Herschel, dans l'océan Arctique, est rebaptisé David Copperfield et, à La Pierre's House, au Yukon, un enfant reçoit le nom d'Henry Venn, d'après un personnage important de la société des missionnaires de l'Église britannique⁸. Les nouveaux élèves reçoivent également des numéros. Margaret Butcher, qui travaillait à l'école de Kitamaat, en Colombie-Britannique, se souvient combien il était difficile pour les nouvelles élèves qui ne parlaient pas anglais « de connaître leur propre numéro. Elles devaient d'abord l'épingler puis le coudre sur les vêtements qu'elles portaient »⁹. Margaret Butcher écrit : « Je pense qu'il est très idiot de donner à tous ces Indiens des noms anglais. C'est M. Crosby qui souhaitait leur donner deux noms pour qu'ils portent aussi des noms de famille anglais. Cela nuit à l'individualité de ces personnes, à mon avis »¹⁰.

Le premier jour d'école est, en effet, une initiation au processus continu de séparation et de perte. Les enfants autochtones doivent être coupés de leurs parents, des membres de leur famille, de leur langue, de leurs cultures et de leurs croyances spirituelles. Ce chapitre vise à examiner les façons dont les écoles ont cherché à réduire et à contrôler les relations entre les parents et leurs enfants en rompant les liens qui unissaient les élèves à leur famille et à leurs traditions culturelles. Les deux chapitres suivants portent sur la politique des établissements scolaires sur les langues et les croyances spirituelles autochtones. Vient ensuite un chapitre sur la participation des écoles à la campagne du gouvernement visant à contrôler et à restructurer les familles autochtones par des mariages arrangés.

Éloigner les enfants des parents

L'un des principaux objectifs des pensionnats était de rompre les liens entre l'enfant et ses parents. Edgar Dewdney, commissaire des Indiens, l'exprime clairement en 1883 quand, lors de l'ouverture des trois premières écoles industrielles, il écrit, en citant le rapport de 1879 de Nicholas Davin :

L'expérience nous enseigne que peu de choses ont un effet permanent sur le sauvage adulte; en conséquence, pour créer une impression durable et pour l'élever au dessus [*sic*] de ses frères, nous devons prendre soin de la jeunesse et la garder constamment dans le cercle de la civilisation. J'ai confiance que l'école industrielle qu'on est sur le point d'établir sera un des traits principaux de la civilisation des sauvages. L'utilité des écoles industrielles a été depuis longtemps

reconnue par nos voisins américains, qui ont dû s'occuper considérablement des sauvages.

Dans ce pays là [sic] comme dans celui-ci, on a trouvé difficile de faire réussir les écoles du jour sur les réserves, parce que l'influence du foyer domestique est plus forte que celle de l'école, et tant que cet état de choses existera, je crains qu'on ne puisse combattre avec succès leur aversion innée pour le travail. En séparant les enfants de leurs parents et en leur enseignant convenablement et avec régularité non seulement les rudiments de la langue anglaise, mais aussi des métiers et l'agriculture de façon que ce qui leur est enseigné ne soit pas facilement oublié, je ne puis que me confirmer dans l'espoir qu'on atteindra un but élevé pour l'avantage permanent et durable du sauvage¹¹.

Dans une lettre de 1908 demandant une augmentation du nombre d'inscriptions autorisé à l'école de Fort Frances dans le nord-ouest de l'Ontario, le directeur de l'école, G. A. Poitras, écrit que les pensionnats sont nécessaires pour fournir aux enfants autochtones le genre de formation dont ils ont besoin pour survivre sur le plan économique. Les externats, écrit-il, ont abouti à un échec. « En raison du mode de vie itinérant des Indiens, il est impossible d'assurer leur présence massive et régulière à l'école; de plus, pour civiliser les enfants indiens, il faut les éloigner de leur entourage »¹². Dans un article de 1913 publié dans le *Christian Guardian*, S. R. McVitty, directeur de l'école de Mount Elgin à Muncey, en Ontario, mentionne le plaisir ressenti par le personnel « à la disparition progressive des tendances malfaisantes, puis à l'émergence et à l'essor d'instincts plus nobles et meilleurs promettant l'apparition ultérieure d'un fruit magnifique »¹³. Deux ans plus tard, W. Lemmens, directeur de l'école de Kuper Island, en Colombie-Britannique, écrit à l'agent local des Indiens que « la seule façon de les éduquer est de les emmener dans une école industrielle où ils seront complètement sous le contrôle de leurs enseignants et éloignés de la mauvaise influence de leur foyer »¹⁴. L'opinion selon laquelle les influences de la maison étaient essentiellement « mauvaises » influera sur la politique du gouvernement et de l'Église concernant les visites parentales, la rédaction des lettres et les vacances au cours de cette période (de 1867 à 1939).

Les parents profitaient, bien évidemment, de chaque occasion pour rendre visite à leur enfant. Lorsque l'école était proche, ils tentaient régulièrement de les voir. C'est l'une des raisons pour lesquelles Hayter Reed, commissaire des Indiens, se prononce en faveur de la création d'écoles industrielles qui sont « plus éloignées des réserves que les pensionnats »¹⁵. Malgré la distance, les parents se rendent tout de même dans les écoles industrielles. Albert Lacombe, directeur de l'école de High River dans la province actuelle de l'Alberta, s'oppose à ce que les parents campent en dehors de l'école, car « les relations avec eux et leur mauvaise influence démoralisent beaucoup les élèves. Naturellement on pourrait facilement surmonter cette difficulté,

en construisant une bonne et haute clôture autour de leur terrain de récréation, de manière à séparer complètement les élèves des visiteurs malfaisants »¹⁶.

Dans les écoles de Battleford et de Qu'Appelle, les directeurs Thomas Clarke et Joseph Hugonnard se montrent plus accueillants que Lacombe à High River. Ils estiment qu'après leur visite, les parents repartiront convaincus que leurs enfants sont bien traités. Dans plusieurs écoles industrielles, une « salle de réception des sauvages » est réservée à ces visites¹⁷. Clarke écrit en 1888 : « Les Sauvages commencent à comprendre les avantages de cette institution. Les parents des enfants sont admis à les voir aussi souvent qu'ils peuvent obtenir des permis de leurs agents »¹⁸.

Les permis qu'il mentionne sont accordés dans le cadre du système de permis instauré par Hayter Reed, sans autorisation légale, après la Rébellion du Nord-Ouest de 1885. Conformément à ce système, les membres des Premières Nations doivent obtenir un permis de leur agent avant de quitter la réserve. En 1889, Alex McGibbon, inspecteur des écoles des Affaires indiennes, déclare que, compte tenu du nombre important de parents se rendant à l'école de Qu'Appelle, il serait préférable que le « directeur ne donne aucun repas aux personnes qui n'ont pas reçu de permis; de plus, on devrait donner aux agents la consigne d'accorder uniquement un permis aux personnes qui ont des enfants à l'école, et ceci une fois par mois tout au plus, ou certainement pas plus de deux fois par mois »¹⁹.

Deux ans plus tard, Reed s'aperçoit, à son grand mécontentement, que Hugonnard a jugé approprié d'aménager un local réservé aux visiteurs indiens et il s'aperçoit, le premier jour de son arrivée à l'école, que certains d'entre eux y prennent leur petit-déjeuner : « Ils disposent d'une longue table pour prendre leur repas, et j'ai constaté que beaucoup de vivres leur étaient donnés »²⁰.

Cette année-là, Dewdney, alors ministre des Affaires indiennes, avertit Hugonnard que « les visites des proches autorisés à se rendre à l'école ne peuvent être considérées que comme inutiles et que l'alimentation de ces visiteurs explique, sans nul doute, la quantité importante de vivres consommés ». Dewdney affirme que dans d'autres écoles, « on peut prendre en charge les enfants et les garder » sans autoriser ce qu'il considère comme des visites parentales excessives. Il affirme que si Hugonnard ne limite pas les visites, il sera contraint de demander « à la police d'interdire aux visiteurs de s'approcher de l'école ». De plus, les enfants ne sont pas autorisés à retourner à la maison, car « on considère qu'il est tout à fait vain de les prendre en charge pour de courtes durées et de les laisser repartir »²¹.

Pour sa défense, Hugonnard fait valoir que les règlements qui lui ont été imposés à de l'ouverture de l'école stipulent que les parents ne doivent pas rendre visite à leurs enfants plus d'une fois aux deux semaines. Il affirme que la plupart d'entre eux ne viennent qu'une fois par mois et qu'il a fait tout ce qu'il a pu, dans la limite du raisonnable, pour réduire leurs visites ». Il a l'impression que cette mesure va à

l'encontre du but recherché, car « à plusieurs reprises, des élèves ont été furtivement repris par leurs parents »²².

Reed n'est pas convaincu par les arguments de Hugonnard. Il ordonne aux agents des Indiens des Prairies

d'appliquer les règlements déjà en place, mais jusque-là non respectés. Selon ces règlements, il est interdit d'autoriser les Indiens à se rendre dans les écoles sans permis; lorsque, pour une raison valable, un permis occasionnel peut être accordé, il faut leur donner des provisions et le noter sur le permis pour que le directeur ne puisse pas recevoir des Indiens sans permis ou donner des vivres aux visiteurs autorisés.²³

Les parents ne sont pas toujours heureux de ce qu'ils voient dans les écoles. En 1891, après s'être rendus à l'école de Battleford, des parents des réserves de Carlton et de Duck Lake sont convaincus que les enfants n'ont pas assez à manger. Face à ce mécontentement, P. J. Williams, agent des Indiens, écrit qu'il estime que c'est une

grave erreur de donner aux Indiens un permis d'une durée prolongée pour qu'ils se rendent à l'école ou d'accorder des permis à de grandes bandes pour qu'elles aillent toutes ensemble rendre visite aux enfants, car les Indiens de Carlton et de Duck Lake ont fait croître, plus que toute autre chose, le malaise des enfants de l'école, et que sept ou huit enfants se sont enfuis peu après leur départ.

En conclusion, Williams propose de ne pas donner de provisions aux personnes qui créent « les mêmes troubles après leur visite que les Indiens de Carlton »²⁴.

Plusieurs écoles contrôlent rigoureusement les rapports qu'ont les enfants avec leurs parents. En 1906, une femme de la réserve de Sarnia s'inquiète de l'insuffisance des soins médicaux prodigués à son fils adoptif à l'école de Mount Elgin à Muncey, en Ontario. Lorsqu'elle s'est rendue à l'école, dit-elle, le directeur lui a interdit de parler à son fils adoptif et de « s'approcher de l'établissement »²⁵. Le directeur, T. T. George, explique que cette femme, qu'il décrit comme la grand-mère du garçon, a tenté de voir ce dernier sur le terrain de jeu et pendant qu'il travaillait.

Je le lui ai interdit et l'ai informée que, pour demander une visite, elle devait se présenter au bureau en compagnie d'un agent, et que toute conversation devait avoir lieu en anglais. Les règles de l'établissement imposent aux personnes autres que les parents ou les tuteurs d'être accompagnées par un agent pour rendre visite à un élève, et de parler en anglais.

Cette règle est également appliquée aux parents et aux tuteurs s'il y a des « raisons de croire qu'ils exercent sur l'élève une certaine influence pouvant susciter un mécontentement et une agitation entraînant des fugues ou des retraits »²⁶. En résumé, les visites se font dans les mêmes conditions que celles qui prévalent normalement dans des établissements pénitentiaires.

La croyance selon laquelle les parents provoquent l'agitation des élèves perdure jusqu'au XX^e siècle. En 1917, l'inspecteur Semmens constate que des parents d'élèves de l'école Cecilia Jeffrey dans le nord-ouest de l'Ontario

se rendent fréquemment à l'école et y restent pour manger et parler longuement avec les enfants. Plus encore, on craint qu'ils n'encouragent leurs enfants à désobéir et qu'ils s'irritent de toute forme de punition. Les tuteurs croient trop souvent les plaintes des élèves, et le directeur estime que leur présence rend son travail d'autant plus difficile²⁷.

On interdit parfois aux parents de voir leurs enfants. En 1919, E. Elliott écrit aux Affaires indiennes que lorsqu'un père est venu rendre visite à son fils à l'école de Kuper Island, en Colombie-Britannique, il n'a pas été autorisé à le voir. Selon le père : « Le prêtre qui était le directeur de l'école ne voulait pas me parler ». Lorsque le directeur affirme que la personne qui a écrit la lettre n'a pas de fils inscrit à l'école, Elliott explique qu'il l'écrit de la part d'un parent²⁸.

En juillet 1928, des agents des Affaires indiennes rencontrent des chefs de la région du nord-ouest de l'Ontario. Le chef Gardner demande alors s'il est possible de réserver un terrain pour que les parents puissent rester à Kenora lorsqu'ils rendent visite à leurs enfants à l'école Cecilia Jeffrey²⁹.

Lorsqu'une mère de famille du Manitoba se plaint, en 1935, avec l'aide d'un avocat, du manque de ressources d'hébergement pour les parents rendant visite à leurs enfants à l'école de Birtle, le secrétaire du ministère des Affaires indiennes de l'époque, A. F. MacKenzie, écrit que « la question des heures de visite et de l'hébergement des visiteurs dans les pensionnats indiens relève des directeurs et du personnel des écoles concernées ». Cette réponse était loin d'être exacte : dès l'instauration du réseau des pensionnats indiens, les responsables gouvernementaux avisent les directeurs d'école de limiter les visites des parents. MacKenzie ajoute : « Les parents indiens ont l'habitude de visiter les écoles quand bon leur semble et d'y demeurer pendant des périodes indéterminées. Bien qu'ils aient le droit de voir leurs enfants, les visites doivent avoir lieu aux heures fixées par le directeur de l'école concernée »³⁰. Dans une lettre adressée au directeur de l'école, M. MacKenzie l'avise en ces termes : « Les Indiens peuvent demeurer sur les lieux pour la nuit, mais pas plus longtemps. Quant aux parents indiens des réserves avoisinantes, on ne devrait pas leur servir de repas et leur permettre de passer la nuit sur place »³¹.

Les conflits qui opposent les parents et les directeurs d'école durent jusqu'à la fin des années 1930. Ruben Kesepapamotao dépose une plainte en 1937 au sujet de la façon dont il a été traité lorsqu'il tente de rendre visite à ses enfants à l'école St. Andrew's de Whitefish Lake, en Alberta. Extrait de son témoignage :

Je parlais à mes enfants. J'ai vu M. Cathcart sortir de la résidence de l'école et il m'a poussé en bas du perron. J'y suis retourné et il m'a poussé de nouveau, sans

raison apparente. M. Reynolds, l'instructeur agricole, s'est présenté et m'a poussé en direction de la salle réservée aux Indiens, située à environ cinquante mètres de là, sans raison apparente non plus. Ils agissaient comme s'ils étaient fâchés. M. Cathcart m'a dit : « Vous voyez cette clôture, si je ne veux pas que quelqu'un aille au-delà de cette limite, personne n'a le droit d'y aller. » J'ai attendu, avec ma femme, dans la salle réservée aux Indiens, jusqu'à ce que les enfants sortent de l'école. Je ne suis pas retourné à la mission anglicane. Et je ne veux pas que mes enfants y retournent³².

La correspondance entre les parents et les enfants est aussi très surveillée. Les instructions du sous-ministre Lawrence Vankoughnet, datées de 1889, au sujet de la nouvelle école industrielle de Cranbrook, en Colombie-Britannique, précisent que le directeur de l'école doit aviser les étudiants d'écrire à leurs parents deux fois par année. Il avise aussi le directeur de lire « toutes les lettres envoyées et reçues ». Les élèves n'ont pas le droit de poster leurs propres lettres, ou de recevoir des lettres acheminées au bureau de poste local³³. En 1901, les parents des élèves de l'école de Mount Elgin se plaignent que leurs enfants ne répondent pas à leurs lettres³⁴. Les enfants sont autorisés à écrire à leurs parents toutes les deux semaines. Le directeur de l'école, W. W. Shepherd, ouvre et lit les lettres que les enfants reçoivent et envoient, pour les mettre ensuite sous « étroite surveillance ». Parfois, il en intercepte et se voit dans l'obligation de « refuser d'envoyer les lettres écrites en langue amérindienne »³⁵.

Les congés au sein des pensionnats posent des défis encore plus grands que les visites des parents ou la correspondance avec les enfants. En plus des inquiétudes voulant que les élèves en congé puissent être exposés aux influences « malfaisantes » de la vie dans les réserves et dont les pensionnats sont censés les préserver, on appréhende les congés qui équivalent, aux yeux des responsables, à une « autorisation » de faire des fugues. Une fois les élèves sortis des écoles et de retour à la maison, il est souvent très difficile de les ramener à l'école.

À l'origine, les écoles industrielles et les pensionnats disposent de politiques différentes au sujet des congés. Les pensionnats accordent environ quarante-cinq jours de congé par année aux élèves. Il n'est pas rare qu'ils permettent aux élèves de retourner à la maison les fins de semaine, en fonction de leurs emplacements et de leur proximité des réserves³⁶. Dans les écoles industrielles, les congés accordés sont fonction d'une formule de financement proportionnel au nombre d'élèves. Pour que les écoles industrielles soient admissibles à un financement optimal et proportionnel au nombre d'élèves, ceux-ci doivent passer au moins 340 jours à l'école par année. En théorie, cette formule permet aux élèves de prendre vingt-cinq jours de congé par année. L'application de cette formule est compliquée toutefois par la répartition de l'année en quatre trimestres décidée par le ministère des Affaires indiennes et par son refus de verser la subvention optimale par élève si un élève ne fréquente pas l'école pendant quatre-vingt-cinq jours dans le cadre d'une période trimestrielle de

quatre-vingt-onze jours. Les écoles peuvent accorder aux élèves deux périodes de congé variant de dix à douze jours, si les vacances sont accordées à la fin et au début de deux trimestres consécutifs. Elles ne peuvent cependant pas accorder de congés de vingt-cinq jours consécutifs sans risquer de perdre des revenus importants³⁷.

Les congés beaucoup plus courts accordés dans les écoles industrielles (vingt-cinq) par rapport aux pensionnats (quarante-cinq jours, sans oublier les fins de semaine que certains élèves pouvaient passer chez eux) permettent aux responsables gouvernementaux de justifier les différences importantes de financement entre ces deux catégories d'écoles³⁸. C'est aussi une des raisons pour lesquelles les parents préfèrent les pensionnats aux écoles industrielles à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle.

Bon nombre des premiers pensionnats se dotent de leurs propres régimes de congés annuels. Au cours des années 1880, au pensionnat de Shingwauk, à Sault-Ste. Marie en Ontario, les deux tiers des élèves profitent de vacances d'été chaque année. Ceux qui demeurent à l'école doivent effectuer de petits travaux sur place, pour lesquels ils reçoivent de l'argent de poche. Les parents doivent assumer les frais de transport de leurs enfants pour les vacances. Quand les parents inscrivent leurs enfants à cette école, ils doivent effectuer un dépôt de 10 \$ par enfant. Le dépôt n'est pas remboursé si l'enfant est retiré prématurément de l'école ou s'il ne revient pas en classe, sans motif valable, après les vacances d'été. Les veuves peuvent se contenter d'effectuer un dépôt de 5 \$³⁹.

Un grand nombre des élèves des écoles industrielles sont originaires d'endroits situés à plusieurs jours de voyage de l'école. Comme le comité anglican chargé des missions indiennes sur le territoire de la Terre de Rupert le fait remarquer en 1891, étant donné la courte période de vacances prévue dans les écoles industrielles, il est « impossible d'accorder des vacances à ceux qui résident loin de l'école ». Les anglicans sont d'accord avec les responsables gouvernementaux pour dire que les « congés doivent être accordés aussi rarement que possible », mais ils croient que la politique existante « équivaut à dire qu'il n'y a pas de vacances pour les élèves à toutes fins utiles ». Lorsque les parents se rendent compte de la situation, il devient plus difficile de recruter des élèves. La politique alourdit considérablement le travail des membres du personnel chargés de surveiller les élèves toute l'année. Si les responsables gouvernementaux souhaitent poursuivre dans cette voie, selon les anglicans, ils feraient mieux d'expliquer clairement la politique en question aux « Indiens dirigeants des réserves ». Les anglicans préfèrent, cependant, que l'on accorde trois semaines de vacances par année aux élèves résidant près des écoles, et six semaines à ceux qui vivent loin⁴⁰.

Le commissaire des Indiens Hayter Reed rejette la proposition de vacances des anglicans en disant qu'il s'oppose à « tout ce qui peut encourager l'admission d'un plus grand nombre d'élèves pour des périodes plus courtes dans ce genre

d'établissements ». Il n'est pas non plus très empressé à faire « connaître les règlements existants auprès des Indiens dirigeants des réserves ». Comme il est mentionné dans un chapitre précédent, le Commissaire affirme qu'il fera connaître tous les règlements concernant les écoles auprès des « agents, des responsables ecclésiastiques et des enseignants, mais qu'en ce qui concerne les Indiens, il croit qu'il vaut mieux traiter individuellement et au cas par cas avec eux, surtout dans des matières comme celle-ci ». Les Premières Nations n'ont pas à être consultées au sujet des politiques concernant les écoles⁴¹.

Il semble que la politique relative aux vacances dans les écoles ait été resserrée durant les années 1890. En 1889, l'Institut Mohawk de Brantford, en Ontario, et l'école de Mount Elgin accordent des vacances normales aux élèves qui, à ce moment-là, fréquentent tous l'école de plein gré⁴². Huit ans plus tard, le commissaire des Indiens pour les provinces des Prairies s'inquiète du fait que les élèves de l'école de Duck Lake, située sur le territoire de la Saskatchewan actuelle, profitent de vacances annuelles. « Nous n'avons aucun document dans nos classeurs, écrit-il, montrant que les écoles industrielles ou les pensionnats ont été autorisés à accorder des congés annuels aux élèves »⁴³. En 1904, le responsable des Affaires indiennes de l'époque, Martin Benson, tente d'expliquer la pratique des vacances, ou leur absence, concernant l'Institut Mohawk, à son sous-ministre.

Les classes sont suspendues pendant six semaines au cours des mois de juillet et août, et très peu d'élèves ont la permission de quitter l'école pendant cette période. Le directeur de l'école assume la responsabilité d'accorder des congés dans des cas spéciaux. On ne permet pas à tous les élèves des écoles industrielles de prendre des congés⁴⁴.

En 1908, R. N. Cairns, directeur de l'Institut Coqualeetza de Chilliwack, en Colombie-Britannique, écrit : « La question des congés est une source d'ennuis et de froissements. Vous n'êtes jamais sûr que les élèves reviendront volontairement. » Cairns blâmait les parents : « Les élèves reviendraient si les parents les laissaient choisir eux-mêmes »⁴⁵. En ce qui concerne les élèves qui reviennent des vacances après le début officiel de la nouvelle année scolaire, les Affaires indiennes refusent de payer la portion de la subvention équivalant aux jours d'absence de chaque élève. En 1908, le directeur de l'école Wikwemikong sur l'île Manitoulin en Ontario, Th. Couture, s'élève contre cette politique. Il fait remarquer que l'école doit assumer la totalité des frais fixes, même si des élèves sont absents. Au lieu de pénaliser l'école en refusant de lui verser une partie de la subvention calculée en fonction du nombre d'élèves, il suggère que le gouvernement retienne le paiement des annuités découlant des traités et versées aux parents.

Les choses étant ce qu'elles sont à l'heure actuelle, les parents, égoïstes et insoucians comme d'habitude, partent [en forêt] la veille, pire le jour même

de la rentrée des classes, et emmènent leurs enfants. Certains agissent peut-être par insouciance, mais d'autres le font simplement pour nous défier et nous énerver⁴⁶.

L'agent des Indiens C. L. D. Sims lui fait savoir que le gouvernement ne peut pas retenir le paiement des annuités découlant des traités dans de telles situations. Au lieu de cela, il recommande de « n'accorder de congés que si les responsables de l'école sont raisonnablement assurés que les élèves concernés reviendront ensuite à l'école »⁴⁷.

Conformément aux dispositions du contrat passé en 1908 entre les Églises et le gouvernement, l'enseignement doit être dispensé dans les pensionnats cinq jours par semaine, et les « exercices industriels » doivent avoir lieu six jours par semaine. Les vacances ne peuvent durer plus d'un mois et doivent être prises du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre de chaque année. Pendant ce mois, les enfants sont autorisés à retourner à la maison, mais les Affaires indiennes « ne paient aucune partie du transport, ni à l'aller ni au retour »⁴⁸.

En 1915, un rapport d'un responsable médical des Affaires indiennes, le D^r O. Grain, signale que les élèves de l'école de Round Lake, en Saskatchewan, ont « le droit d'aller chez eux et d'y demeurer trop souvent, au détriment de leur propre bien-être ». On rappelle alors au directeur de l'école que les élèves de cette école ne peuvent se prévaloir de plus « d'un mois de vacances par année »⁴⁹.

La surveillance et la coordination de la politique sur les vacances, comme dans bien d'autres domaines, sont pour le moins sporadiques. Au cours de la Première Guerre mondiale, les responsables de l'école de Mount Elgin commencent à accorder deux mois de vacances aux élèves, et le directeur de l'école poursuit cette pratique pendant l'après-guerre⁵⁰. En 1922, Duncan Campbell Scott, sous-ministre des Affaires indiennes de l'époque, écrit au directeur de l'école de Mount Elgin pour lui demander « de lui rafraîchir la mémoire » quant à la durée des vacances permises par l'école. Il ajoute que dans les autres écoles, les subventions calculées et versées en fonction du nombre d'élèves inscrits ne prévoient qu'un mois de vacances par année⁵¹.

En mai 1925, on adopte une nouvelle politique relative aux vacances qui s'applique également à tous les pensionnats. Les subventions prévoient des périodes de congés annuels pouvant aller jusqu'à quarante-trois jours. Ces six semaines de vacances doivent être prises de manière consécutive, et les dates sont laissées à la discrétion des directeurs d'école pendant le trimestre d'été. Cette prolongation de la durée des vacances d'été a cependant un prix. Lorsqu'il annonce cette politique, le surintendant de l'éducation des Indiens, Russell T. Ferrier, écrit qu'« accorder des congés aux élèves à Noël n'est pas une bonne idée et qu'à l'avenir, les subventions ne seront pas versées si l'on permet aux élèves de prendre des congés non autorisés à cette période de l'année. Aucune école ne devrait accorder de congés pendant les fins de semaine ».

Avant que les orphelins et les enfants de familles pauvres ne se voient accorder des vacances d'été, le directeur d'école doit s'assurer que des arrangements satisfaisants ont été conclus pour assurer le bien-être des enfants. Les congés d'été ne sont pas accordés à ceux qui ne sont pas revenus à l'école de plein gré à la suite des vacances de l'été précédent. Le directeur d'école peut aussi refuser d'accorder des congés à ceux dont les dossiers indiquent des fugues. Les élèves dont les parents vivent loin de l'école n'ont pas droit à des congés, « à moins que des garanties concernant leur retour aient été fournies »⁵². En recommandant ces changements de politique au sous-ministre Scott, Ferrier fait remarquer que ces mesures permettent au personnel de prendre des vacances prolongées. Il s'agit aussi d'adapter la politique gouvernementale à la réalité, étant donné, selon Ferrier, que « certains directeurs d'école accordent six semaines de vacances ou plus, sans l'autorisation du Ministère, et cela depuis des années »⁵³.

Cette nouvelle politique n'est pas mise en œuvre par tous les directeurs d'école. Les responsables de la bande de Sandy Bay, au Manitoba, consentent à la construction d'un pensionnat sur la réserve, pourvu que les élèves puissent retourner chez eux le samedi matin et revenir à l'école le dimanche soir⁵⁴. Cette pratique dure jusqu'en 1932 dans cette école. Le vendredi de la première semaine de la rentrée des classes, un père de famille, William Beaulieu, vient chercher son fils Clifford malgré les objections du directeur, en disant qu'il « se sent seul ». Un policier de la Gendarmerie royale se présente sur la réserve et rencontre le père qui consent à ce que l'agent ramène son fils à l'école. Dans son rapport, le policier écrit que « si des mesures n'avaient pas été prises... d'autres parents se seraient rendus à l'école pour en retirer leurs enfants sans l'accord du directeur »⁵⁵.

Ce n'est qu'en 1933, soit huit ans après que des changements sont officiellement apportés à la politique, que le nouveau directeur de l'école Grayson, en Saskatchewan, met fin à une pratique établie depuis longtemps, soit de permettre aux parents de rendre visite à leurs enfants le dimanche et de les emmener prendre un repas à la maison. L'agent des Indiens local, J. P. B. Ostrander, appuie ce changement : « Même si cette façon de faire a donné des résultats plutôt satisfaisants et n'a jamais engendré de problèmes véritables, je sais que ce n'est pas le cas dans la majorité des pensionnats et je n'approuve pas cette pratique ». D'après le nouveau règlement imposé par le directeur intérimaire, P. Chatelain, les enfants ne sont autorisés à rendre visite à leurs parents que dans des circonstances spéciales. Selon M. Ostrander, lorsque le nouveau règlement est annoncé, treize parents lui rendent visite; trois sont favorables au nouveau règlement et dix s'y opposent⁵⁶.

Certains élèves, souvent orphelins ou enfants de familles en détresse, déclarent aimer passer leurs étés à l'école. Lizzie Grosbeck, qui fréquente l'école de Mount Elgin pendant deux ans et demi dans les années 1920, affirme : « J'aimais tant l'école que je voulais y rester pendant les vacances. C'était un endroit agréable : ils accueillaient beaucoup d'enfants et aidaient les gens »⁵⁷. Mais les souvenirs de Peter Smith, élève

de l'Institut Mohawk dans la même période, sont bien plus représentatifs. « Lorsque les élèves s'en allaient pour les vacances d'été et que personne ne venait, je regardais par la fenêtre en attendant que quelqu'un arrive. Mais personne ne venait jamais me chercher. J'étais très déçu. Je n'ai jamais porté le blâme sur qui que ce soit »⁵⁸.

En 1930, le directeur de l'école de Delmas, en Saskatchewan, N. C. D. Dubois, s'oppose à la directive selon laquelle les directeurs d'école « ne doivent pas accorder de congé annuel aux enfants qui ont dû être ramenés sous escorte à la fin des dernières vacances. » Il déclare :

« Pour garder un tel groupe de tristes délinquants à l'école pendant les vacances, comme des prisonniers, il faudrait que le personnel assure une surveillance spéciale et continue, car ils s'enfuiraient à la toute première occasion. Imaginez les problèmes qu'une telle tâche occasionnerait pour le directeur et les enseignants. »

Cet automne-là, à son école, dix-neuf élèves ne sont pas revenus de vacances. Il se rend rendu dans les réserves pour parler avec les parents, et il s'aperçoit « qu'il est impossible de les convaincre de la nécessité d'envoyer leurs enfants à l'école et des grands avantages qu'ils en retirent ». Il croit de plus qu'il n'est « ni juste ni possible » de forcer ces élèves à demeurer à l'école pendant l'été suivant, s'il peut les persuader de revenir à l'école⁵⁹.

En 1931, Ferrier envoie une circulaire à tous les directeurs, affirmant que le Ministère s'oppose aux congés de fin de semaine. D'autres restrictions s'assouplissent légèrement, puisqu'on ne s'oppose plus désormais à ce que les élèves retournent chez eux pour Noël, le samedi ou le dimanche. Dans ces cas, ils doivent retourner à l'école avant la tombée de la nuit⁶⁰.

Par ailleurs, les frais de transport des élèves vers leurs foyers pour les vacances sont un problème constant. En 1933, le directeur de l'école anglicane d'Onion Lake, en Saskatchewan, demande aux Affaires indiennes de payer la somme de 150 \$ nécessaire pour envoyer les enfants chez eux pour les vacances d'été « au cas où les parents ne peuvent pas la verser »⁶¹. On ignore si cette demande aboutit, mais en 1935, le gouvernement accorde 100 \$ pour renvoyer chez eux les enfants de cette école pour les vacances d'été⁶².

Dans de nombreux cas, les enfants ne sont pas autorisés à partir en vacances en raison des frais de transport ou des préoccupations liées à leur vie familiale. En 1933, l'agent des Indiens A. A. Johnston apprend du directeur de l'école de Shubenacadie, en Nouvelle-Écosse, qu'aucun enfant de son établissement « ne sera autorisé à partir en vacances pendant l'été. » Si les parents s'opposent à cette décision, on doit leur rappeler que, lorsqu'ils ont remis leur enfant à l'école, ils ont accepté par écrit que « leurs enfants soient confiés aux soins du surintendant, lequel est apte à

juger de la durée du séjour et des circonstances dans lesquelles il peut leur accorder des vacances »⁶³.

Il réitère là les propos du sous-ministre Scott en 1913 : les parents ne sont pas les tuteurs de leurs propres enfants, même durant les vacances estivales. Selon Scott, « Le directeur d'un pensionnat demeure le tuteur des élèves pendant les vacances, et il peut ordonner leur retour s'il le juge nécessaire pour des motifs valables et suffisants »⁶⁴. Comme il a été mentionné précédemment, le formulaire d'inscription utilisé à partir de 1900 stipule que les parents font une demande d'inscription « pour la durée que le ministère des Affaires indiennes jugera appropriée ». De plus, les parents sont tenus d'accepter une clause du formulaire selon laquelle « le directeur ou l'instituteur en chef de l'établissement est désormais le tuteur dudit enfant »⁶⁵.

Au début des années 1930, les directeurs tentent d'obtenir une prolongation de la période des vacances, selon ce qui est déjà accordé aux écoles publiques canadiennes. En 1933, le directeur de l'école de Fraser Lake, en Colombie-Britannique, réclame des vacances estivales de deux mois faisant valoir que, compte tenu des distances que les enfants doivent parcourir, « il est presque impossible de les faire revenir à la date indiquée »⁶⁶. Joseph Angin, directeur de l'école de Blue Quills, en Alberta, exerce des pressions sur Ottawa, en 1934, pour obtenir des vacances de deux mois⁶⁷. Sa demande est rejetée : aucune exception ne doit être faite à la règle des quarante-trois jours de vacances⁶⁸.

C'est seulement en 1937 que la période des vacances est portée à deux mois. Les congés doivent être accordés en juillet et en août. En annonçant la nouvelle politique, R. A. Hoey, nouveau surintendant du bien-être et de la formation, affirme qu'avec la prolongation des vacances estivales, « les congés de fin de semaine et les vacances de Noël sont devenus inutiles »⁶⁹. Ces vacances, supprimées par la politique de 1925, sont réinstaurées petit à petit. Hoey pense que la suppression des congés de Noël permettra de réduire l'exposition des élèves aux « épidémies qui prévalent d'ordinaire à cette période de l'année ». Les vacances de Noël occasionnent des dépenses de transport supplémentaires et créent des problèmes de fugues lorsque les enfants refusent de revenir à l'école, problème que le Ministère préfère gérer une seule fois par année⁷⁰. D'autres aspects de la politique précédente perdurent. Les orphelins et les enfants de familles défavorisées doivent uniquement bénéficier de vacances si des dispositions sont prises pour assurer leur garde. Selon Hoey, « cette clause [visant à garantir une supervision adéquate à la maison] s'applique particulièrement aux filles de 12 à 16 ans. Il faut être extrêmement prudent dans le cas des élèves qui habitent loin de l'école. On ne doit leur accorder de vacances que si l'on peut prendre des mesures de protection particulières concernant leur retour »⁷¹.

Les dossiers de l'école de Shubenacadie du milieu à la fin des années 1930 témoignent de la façon dont les politiques fédérales sont appliquées. Selon la règle, il y a deux mois de vacances; cependant, en raison des frais de transport, du manque de

fonds et des préoccupations liées aux conditions familiales, plusieurs enfants passent l'été à l'école. Au milieu des années 1930, Charles Hudson, un agent des Indiens du Nouveau-Brunswick, déclare que les parents lui demandent souvent de leur ramener leurs enfants de Shubenacadie pour les vacances d'été. Dans certains cas, les parents proposent de payer l'aller-retour pour leurs enfants⁷². L'un d'entre eux, George Paul de la Première Nation de Red Bank, au Nouveau-Brunswick, écrit en 1937 à Thomas Crerar, ministre des Affaires indiennes, que lui et son épouse voudraient « que leurs enfants reviennent chez eux pour les vacances. Ils ne sont jamais revenus à la maison depuis leur départ. Nous ne les avons pas revus depuis environ six ans, lorsqu'ils sont partis pour l'école ». Ils proposent de payer l'aller-retour entre le domicile et l'école. « Les enfants nous ont écrit et nous ont dit que nous leur manquions. Ils veulent revenir à la maison aux prochaines vacances. » Il conclut en affirmant que son épouse est « du genre à s'inquiéter pour les enfants » et demande au ministre de faire de son mieux⁷³.

L'agent Hudson exprime des réserves quant à cette proposition, en demandant si on peut « compter sur les parents pour qu'ils payent le retour et qu'ils les laissent retourner à l'école sans problème »⁷⁴. J. D. Sutherland, surintendant par intérim de l'éducation des Indiens, adopte le point de vue de Hudson. Il doute que les parents payent le retour et affirme : « Comme nos fonds sont limités, le Ministère n'est pas en mesure d'engager les sommes nécessaires ». Il ajoute qu'il est probablement dans l'intérêt des élèves de rester à l'école pendant l'été, car ils seront « emmenés en pique-nique et d'autres divertissements seront organisés pour eux »⁷⁵. Dans certains cas, les enfants sont autorisés à rentrer chez eux si l'agent des Indiens perçoit à l'avance l'argent du retour auprès des parents, ou encore, si ces derniers font parvenir l'argent au directeur de l'école de Shubenacadie. Dans le cas de M. Paul, le représentant des Affaires indiennes, Philip Phelan, recommande d'envoyer les enfants chez eux pour les vacances si l'argent du transport pour la rentrée est fourni à l'avance⁷⁶.

En 1936, Mary Hammond, élève de l'école de Shubenacadie, écrit à sa sœur à Chester Basin, en Nouvelle-Écosse, pour qu'elle l'aide à revenir à la maison pour l'été.

J'ai été heureuse d'apprendre que tu veux que je vienne cet été. Je sais que tu veux toujours me voir. Je dois malheureusement te dire que tu ne devrais pas t'attendre à ce que je revienne à la maison cet été. Pourquoi ne lui écris-tu pas que tu veux que je revienne cet été? Fais de ton mieux, et je prierai que le gouvernement me laisse repartir chez moi, car si tu étais à ma place, tu ne voudrais pas rester. Si tu savais combien je veux revenir à la maison! J'attends chaque jour un télégramme ou une lettre me disant que tu as reçu une lettre du gouvernement qui dit que je peux retourner chez moi. Écris une lettre au gouvernement et dis-lui que tu veux que je revienne. Si seulement tu pouvais me ramener à la maison, je t'en serais si reconnaissante une fois arrivée »⁷⁷.

Sa sœur, M^{me} Charles Toney, écrit alors une lettre à l'agent local des Indiens pour lui demander si sa sœur peut passer l'été avec elle et son mari⁷⁸. Sans donner aucune

raison, l'agent recommande de rejeter la demande⁷⁹. Le représentant des Affaires indiennes, J. D. Sutherland, répond que les élèves ne seront pas autorisés à retourner chez eux s'ils habitent loin de l'école ou si leurs conditions familiales s'avèrent insatisfaisantes. Il ajoute : « Puisque d'après votre lettre, les conditions familiales des enfants Toney sont insatisfaisantes, le directeur de l'école de Shubenacadie sera tenu de les garder pendant les vacances »⁸⁰.

J. P. Mackey, directeur de l'école de Shubenacadie, est tout à fait disposé à fournir des conseils pour déterminer si les enfants sont autorisés à rentrer chez eux. En réponse à une lettre de l'agent des Indiens, John Langley, à Barra Head, en Nouvelle-Écosse, rédigée au nom d'un père des Premières Nations, Mackey écrit que lorsque les enfants d'une famille ont été autorisés à repartir à la maison quelques années auparavant, « le père est allé voir l'agent des Indiens pour obtenir des provisions supplémentaires à cause du retour des enfants. Si les conditions familiales sont telles que les parents ne peuvent pas prendre soin des enfants sans aide supplémentaire, nous comprenons que le Ministère souhaite que ces derniers ne rentrent pas chez eux ». Il ajoute avoir cru comprendre que, dans le cas proposé par l'agent des Indiens, « le père faisait venir chez lui une femme de mauvaise réputation et buvait la moitié de la nuit »⁸¹.

Chaque automne, Mackey, comme d'autres directeurs d'école, doit se mettre à la recherche des élèves qui ne reviennent pas après les vacances d'été. Lorsqu'à la fin de l'été 1937, Louis Thomas, âgé de 12 ans, ne revient pas à l'école, Mackey informe le père du garçon qu'il doit le ramener ou prendre des dispositions pour qu'un agent des Indiens lui donne son congé de l'école. Une autorisation peut lui être accordée si le garçon fréquente un externat local. Autrement, Mackey affirme qu'il transmettra le cas aux Affaires indiennes. Il le met en garde : « la Gendarmerie Royale du Canada ramènera Louis à l'école et il n'aura plus de vacances jusqu'à ses 16 ans »⁸². H. S. Everett, médecin de la collectivité du Nouveau-Brunswick où vit la famille Thomas, intervient. Il écrit aux Affaires indiennes, affirmant que ni le garçon ni son père ne souhaitent son retour à l'école, car Louis affirme « recevoir des coups à l'école de Shubenacadie ». M. Everett fait remarquer que Louis pourrait fréquenter une école rurale située en face de la maison de son père⁸³. Mackey réfute les allégations de mauvais traitements indiquant qu'il s'agit là de la « ligne de défense habituelle des Indiens ». C'est, écrit-il,

toujours la même histoire. Les Indiens ne veulent pas faire ce qu'on leur dit ni suivre les règlements, et veulent uniquement faire comme bon leur semble. Personnellement, cela m'importe peu que le garçon revienne ou non, mais je pense qu'on devrait insister sur le fait que les Indiens doivent respecter les règlements établis par le Ministère⁸⁴.

Louis est finalement autorisé à quitter l'école, mais les Affaires indiennes refusent qu'il obtienne une subvention pour « fréquenter une école de Blancs », lui refusant ainsi tout accès à l'éducation. Sans cette subvention, les écoles publiques n'acceptent

pas les élèves des Premières Nations, car on considère qu'il incombe au gouvernement fédéral de payer leur éducation⁸⁵.

La frustration de Mackey envers les Autochtones est toujours sur le point d'éclater. Lorsqu'il transmet les reçus des dépenses liées aux vacances de 1937, il écrit : « Pour une raison qu'on ignore, les Indiens ont pensé que, parce que c'était l'année du couronnement, tous les enfants devaient retourner à la maison pour les vacances. C'est la première fois que plusieurs élèves du Nouveau-Brunswick retournent chez eux pour les vacances. » Il affirme que la majorité de ceux qui sont retournés chez eux fréquentent l'école depuis quatre à six ans. Il fait aussi remarquer que, selon lui, le seul moyen de payer les soins dentaires et les ablations des amygdales à l'école est d'utiliser l'argent destiné aux dépenses pour les vacances⁸⁶. Apparemment, c'est ce qui se produit. L'année suivante, l'agent des Affaires indiennes, Philip Phelan, conclut que cinq enfants issus d'une même famille doivent rester à l'école de Shubenacadie, « car le Ministère n'a pas assez de fonds pour permettre à tous les enfants des pensionnats à retourner chez eux pour les vacances d'été »⁸⁷.

Lorsque C. A. Spinney, agent des Indiens en Nouvelle-Écosse, lui demande quelle est la politique sur les vacances de Noël, M. Phelan écrit n'avoir reçu

aucune raison valable pour autoriser des congés à cette période de l'année. Il ne fait aucun doute que les enfants qui fréquentent le pensionnat indien de Shubenacadie reçoivent tous les soins et toute l'attention nécessaires et, de plus, à Noël, on organise toujours activités spéciales qu'ils aiment beaucoup⁸⁸.

Les parents sont évidemment d'un tout autre avis. Lorsque les parents de la réserve de Cambridge, en Nouvelle-Écosse, demandent à C. Spinney de faire en sorte que leurs enfants reviennent à la maison pour Noël, il leur répond que cela « va à l'encontre du règlement du Ministère ». Au grand regret de Spinney, cela n'arrête pas les parents. « Ces gens sont même allés jusqu'à envoyer un homme à l'école pour venir chercher leurs enfants. Il n'a pas pu les ramener. Le père Mackey le lui a défendu ». Parlant d'une femme qui a écrit aux Affaires indiennes à Ottawa sur la question des vacances, Spinney se plaint :

Cette M^{me} Nibley qui vous a adressé cette lettre a pensé qu'en écrivant, elle pourrait avoir ses enfants pour Noël.

Ces gens pensent qu'ils peuvent faire ce que bon leur semble et lorsqu'ils constatent que ce n'est pas le cas, ils deviennent furieux⁸⁹.

Le souhait des parents de voir leurs enfants à Noël ou à tout autre moment est apparemment considéré comme égoïste et déraisonnable. Cette attitude des autorités ne s'applique pas uniquement aux Provinces maritimes. En 1937, on dit à la mère d'une enfant de l'école de Kuper Island, en Colombie-Britannique, que sa fille peut uniquement retourner chez elle pour les vacances d'été si elle fournit « une garantie

écrite qu'elle retournera à l'école à la date de la rentrée, après les vacances »⁹⁰. Cette année-là, deux enfants de la même école sont retenus à l'école durant l'été, car leurs parents ne sont pas légalement mariés⁹¹. L'année suivante, l'agent des Indiens de la réserve des Gens-du-Sang, en Alberta, note ce qui suit : « Il semble y avoir une certaine agitation chez les parents au sujet du problème des congés hebdomadaires, et beaucoup d'entre eux me demandent de leur accorder ce privilège, ce qui leur est bien sûr refusé ». Lorsque cinq parents se présentent à son domicile pour lui demander l'autorisation de reprendre leurs enfants pour assister aux manifestations sportives qui ont lieu à Cardston au cours de la fin de semaine prolongée de la fête de Victoria, il signale que « toutes les demandes ont été rejetées »⁹². Le fait de ne pas appliquer le règlement est considéré comme un signe de faiblesse dont les familles des Premières Nations « profiteraient ». Lorsqu'à la fin des vacances d'été de 1939, 115 élèves de l'école St. Paul de la réserve des Gens-du-Sang refusent de retourner à l'école, l'agent des Indiens J. E. Pugh impute le problème à des « parents négligents » qui choisissent de « profiter » du fait que l'article sur les fugues de la *Loi sur les Indiens* n'a pas été appliqué dans cette région depuis 1932⁹³.

Certains directeurs d'école, comme Mackey, et des agents des Indiens, comme Spinney et Pugh, ont peut-être entamé leurs fonctions avec de bonnes intentions, mais le projet et la mentalité colonialistes qui sous-tendent les pensionnats ne font que provoquer la résistance des parents et des enfants qui ne sont pas prêts à ce que l'on contrôle et modifie chaque aspect de leur vie. Cette résistance suscite de la colère et de l'amertume chez les directeurs et les agents, qui se sentent incompris et enfermés dans un cycle de conflits.

Les efforts déployés pour séparer les enfants de leurs parents ne représentent, bien sûr, que l'un des aspects de la campagne plus vaste visant à remodeler les Autochtones. Les enfants sont non seulement séparés de leur collectivité, mais aussi privés de leur culture et empêchés de parler leur langue.

CHAPITRE 26

L'abolition des langues autochtones : 1867–1939

La langue était l'un des quelques points sur lesquels les pensionnats fédéraux étaient on ne peut plus clairs. D'abord, les élèves devaient apprendre l'anglais (ou, dans quelques cas, le français). Ensuite, pour s'assurer qu'on adopte rapidement l'anglais, on devait abolir l'utilisation des langues autochtones. Bien que les langues autochtones n'aient pas été entièrement bannies en tout temps et partout, il est clair que c'était un signe de progrès lorsqu'un directeur d'école rapportait que les langues autochtones n'étaient pas parlées à l'école, ou, mieux encore, que les élèves les avaient oubliées. Les élèves étaient souvent punis lorsqu'ils parlaient leur langue maternelle.

Les politiques linguistiques de l'école ont créé des divisions douloureuses au sein des familles, en rendant difficile, voire impossible, la communication entre les enfants et leurs parents, leurs grands-parents et les autres membres de la famille. Elles ont également miné la capacité des sociétés autochtones de transmettre, d'une génération à l'autre, leurs croyances et leurs pratiques culturelles, toutes deux intimement liées à la langue.

La politique : « Exclure rigoureusement l'utilisation des dialectes autochtones »

L'approche hostile du gouvernement envers les langues autochtones est réaffirmée, d'une directive gouvernementale à l'autre. Dans sa lettre datée de 1883 au directeur de l'école de Battleford, Thomas Clarke, et soulignant ses attentes concernant la première école industrielle au pays financée par le gouvernement, le commissaire des Indiens Edgar Dewdney écrit que dans la classe, une grande attention devait être accordée « à l'acquisition de l'art de lire, d'écrire et de parler la langue anglaise plutôt que la langue crie »¹. En 1889, le sous-ministre des Affaires indiennes, Lawrence Vankoughnet, informe l'évêque, Paul Durieu, que dans la nouvelle école de Cranbrook, en Colombie-Britannique, les conversations durant les repas devraient « se dérouler exclusivement

en langue anglaise ». Le directeur devrait également fixer une période pendant laquelle « la langue indienne » pourrait être parlée². Après leur visite à l'école de Carlisle, en Pennsylvanie, l'inspecteur des Affaires indiennes, A. J. Macrae, et le commissaire des Indiens, Hayter Reed, ont souligné l'importance de bannir les langues autochtones. Reed est impressionné par le fait qu'à Carlisle, « une si grande importance était accordée à l'utilisation de la langue anglaise exclusivement, que tous les ordres et toutes les explications dès le premier jour étaient donnés en anglais et répétés encore et encore, si nécessaire, avec patience. Aucun livre en langue autochtone expliquant le sujet des manuels scolaires n'était autorisé. » Bien qu'il ne s'agisse pas encore d'une politique canadienne, il croyait « qu'à long terme, il serait préférable d'exclure rigoureusement l'utilisation des dialectes autochtones »³. Après sa visite à Carlisle, Macrae recommande que l'anglais soit « le seul moyen de communication autorisé »⁴. En 1890, quand Reed reçoit le mandat de concevoir une ébauche de règlements scolaires, il fait la proposition suivante: « Les dialectes ne seront enseignés dans aucune école. Au mieux, la langue autochtone sera utilisée uniquement comme véhicule d'enseignement et devra être éliminée dès que possible. » L'anglais deviendra la principale langue d'enseignement, « même là où le français est enseigné »⁵.

Les recommandations de Reed ne sont jamais intégrées à un règlement officiel. Cependant, il est promu au poste de sous-ministre des Affaires indiennes en 1893 et, l'année suivante, le ministère publie son « Programme d'études des écoles indiennes ». Comme il a été mentionné dans un chapitre précédent, ce document stipule qu'« [i]l faut faire tous les efforts possible pour engager les élèves à parler anglais, et pour leur apprendre à le comprendre ; sans cela, tout le travail de l'instituteur n'aboutira probablement à rien »⁶.

En 1895, Reed soutient qu'un enfant des Premières Nations « devait apprendre la langue anglaise. Tant qu'il conservera sa langue maternelle, il fera partie d'une communauté à part. » Sans l'anglais, écrit Reed, un élève était

[...] handicapé de façon permanente, et qu'à partir de ce que les Indiens m'ont dit et des demandes qu'ils ont faites, il est évident qu'ils commencent à se rendre compte de cette force par eux-mêmes. Dans cette perspective, les enfants de toutes les écoles industrielles et de tous les pensionnats sont instruits en langue anglaise exclusivement⁷.

Conformément à cette approche politique, le contrat de 1910 entre le gouvernement fédéral et les communautés religieuses stipule que les écoles

[...] ne devaient pas employer, sauf pour une période ne dépassant pas six mois, un professeur ou instructeur tant que le surintendant général n'aurait pas reçu de preuves satisfaisantes à ses yeux que le titulaire était en mesure de s'adresser à ses élèves en anglais, qu'il parlait et écrivait couramment cette langue et qu'il possédait les autres qualités qui, selon lui, pouvaient s'avérer nécessaires⁸.

La politique est demeurée inchangée dans les années 1930, alors que le « Programme d'études des écoles indiennes » fait les recommandations suivantes aux professeurs : « Tout doit être mis en œuvre pour inciter les élèves à parler anglais et leur enseigner à le comprendre. Insistez sur l'anglais même durant le jeu supervisé. Tout échec à cet égard signifie des efforts gaspillés. » La seule liberté accordée visait certaines écoles du Québec où les cours pouvaient être donnés en français⁹.

Même avant l'établissement des politiques fédérales, certains directeurs d'école avaient déjà associé l'enseignement de l'anglais à l'abolition des langues autochtones. Le directeur E. F. Wilson du pensionnat de Shingwauk à Sault Ste. Marie, en Ontario, écrit en 1884 que « c'est bien sûr un grand objectif que d'apprendre l'anglais aux enfants. Deux fois par semaine, je donne un cours d'anglais et je leur demande de répéter des mots et des phrases, de pointer vers leurs yeux, leur nez, leurs oreilles, etc., et de me rapporter des objets que je nomme. » L'utilisation des langues autochtones est limitée à une heure par jour. Chaque samedi, il remettait aux élèves des boutons, chacun marqué d'un motif particulier. « Si l'un des élèves entend un compagnon parler en langue indienne, il demande un bouton et le samedi suivant, les boutons sont échangés contre des noix¹⁰. » Ceux qui utilisaient les langues autochtones étaient privés de gâteries; ceux qui dénonçaient les élèves qui parlaient leur langue maternelle étaient récompensés. Wilson signale : « On n'entend pas un mot sauvage parmi les enfants sauvages après six mois de résidence dans notre institution. Ils parlent tous l'anglais entre eux dans leurs jeux. Même ceux qui ne savaient pas un mot d'anglais lorsqu'ils nous sont arrivés l'automne dernier, ne parlent pas autre chose maintenant entre eux. » Il semble que Wilson a choisi également une approche plus punitive que simplement de priver les élèves de noix s'ils parlaient leur propre langue. Il la décrit en ces termes : « Nous y arrivons surtout par une grande sévérité — punissant quelques fois sévèrement ceux des anciens élèves qui osent briser la règle. Les garçons en sentent l'avantage et ne se rebellent pas¹¹. »

En 1887, le directeur E. Claude affirme que parmi ses trente élèves de l'école High River, où se trouve aujourd'hui l'Alberta, « tous comprennent l'anglais assez bien et bien peu d'entr'eux ne peuvent pas s'exprimer dans cette langue, qu'ils parlent en récréation. Je n'ai besoin de presque pas de moyens coercitifs pour les obliger à en venir là¹². »

À l'école de Battleford, le directeur Thomas Clarke fait état d'un résultat beaucoup plus mitigé. Il écrit en 1887 :

Nous avons éprouvé beaucoup de difficultés à induire les garçons et les filles à parler l'anglais entr'eux journallement. Pendant quelque temps, en vérité, les résultats apparents étaient décourageants. Un changement pour le mieux, je suis satisfait de le dire, devient chaque jour de plus en plus apparent ; ce qui est un résultat de l'enseignement quotidien qui leur est donné en anglais.

Il croyait également que l'utilisation de l'anglais était encouragée par le fait que l'on retrouvait des élèves Cris et Assiniboine à l'école. Dans de tels cas, on croyait que pour communiquer entre eux, ces élèves devaient apprendre l'anglais¹³.

L'utilisation continue des langues autochtones à l'école fait de Clark une cible de la critique fédérale. En 1888, l'inspecteur des Affaires indiennes A. J. Macrae adresse la critique suivante à l'école de Battleford :

Les instituteurs ne paraissent pas tous comprendre l'absolue importance de l'instruction anglaise et civique. Sans la connaissance de la langue anglaise, les enfants que nous instruisons aujourd'hui, seront incapables plus tard de se mêler avec leurs voisins, les blancs, et ne pourront s'assimiler à eux¹⁴.

Hayter Reed reprend cette critique à son compte en 1890. Il déclare qu'au cours d'une récente visite à l'école de Battleford, on ne se préoccupait pas réellement « de faire parler l'anglais aux enfants. Durant toute ma visite, j'ai noté une absence marquée d'efforts de la part des responsables pour s'assurer que les élèves parlent l'anglais plutôt que leur dialecte, et je n'ai pas observé le degré de propreté qui devrait exister dans une telle institution¹⁵. »

Dans son rapport annuel de cette année-là, le directeur Clarke de l'école de Battleford écrit :

On fait de grands efforts pour empêcher les élèves de parler aucun des dialectes Sauvages. Naturellement ce n'est pas une tâche facile, particulièrement pour les garçons, qui arrivent directement des réserves et s'obstinent à vouloir conserver leur propre langue ; cependant avec de la patience la chose ne sera pas impossible¹⁶.

En octobre 1884, le directeur Joseph Hugonnard demande l'autorisation d'accepter cinq garçons de langue anglaise à l'école de Qu'Appelle dans l'actuelle Saskatchewan. Il souligne que si cela était fait, les élèves des Premières Nations commenceraient à parler l'anglais durant les périodes de récréation : « Je suis convaincu qu'ils apprendront plus d'anglais durant les heures de récréation qu'en d'autres temps¹⁷. » En 1886, Hugonnard tente une fois encore de faire admettre un élève anglophone à l'école, indiquant « que cela appuierait grandement nos efforts visant à inciter les garçons à perfectionner leur anglais »¹⁸. Ces propositions se sont heurtées à une première opposition de la part des Affaires indiennes. Le commissaire adjoint des Indiens, Hayter Reed, mentionne qu'il croyait plutôt qu'au lieu d'enseigner l'anglais aux enfants des Premières Nations, « les garçons blancs vont apprendre la langue autochtone et converser avec les élèves dans cette langue »¹⁹. Le commissaire des Indiens Dewdney s'est opposé à la mesure parce qu'il croyait que les élèves apprendraient « au mieux, l'anglais imparfait » des garçons métis qu'Hugonnard souhaitait accepter à l'école²⁰. Il a changé d'idée quand Hugonnard a demandé l'admission d'un groupe plus important de garçons. Dewdney a conclu que « les garçons blancs cultiveront entre eux cet esprit de persévérance

et d'indépendance qui caractérise la race anglosaxonne et qui fait cruellement défaut aux Indiens ». Une exposition permanente aux « garçons blancs » fournirait aux enfants des Premières Nations « une influence morale et éducative qui pourrait s'avérer très utile »²¹. En 1886, Hugonnard se réjouit d'avoir obtenu l'autorisation de « prendre quelques garçons de langue anglaise, bien que la condition de payer \$60 par année pour chaque élève soit lourde et même impossible à payer par la plupart des cultivateurs »²².

La pratique missionnaire

L'exigence selon laquelle les élèves devaient apprendre l'anglais et que tous les cours devaient être donnés en anglais ne correspondait pas à l'approche selon laquelle les premiers missionnaires avaient été formés. Les missionnaires catholiques et protestants devaient apprendre les langues des peuples à convertir, et effectuer leur œuvre missionnaire dans ces langues. Le frère Hugonnard, par exemple, était né et avait grandi en France, et était venu à Saint-Boniface en 1874. Une fois établi dans l'Ouest canadien, il apprend le cri, le saulteaux et l'anglais²³. À l'école de Qu'Appelle, il donne un cours de catéchisme quotidien en cri. Il encourage les Sœurs de la Charité (les Sœurs Grises), dont certaines avaient appris le cri, à enseigner aux élèves en cri d'abord, puis en anglais²⁴. Il a aussi préparé un abécédaire cri-anglais et s'est organisé pour faire payer l'impression de deux mille exemplaires au gouvernement fédéral²⁵. Natif d'Angleterre, John Horden, le fondateur de l'école anglicane de Moose Factory, parlait couramment le cri et pouvait converser en otchipwe, en inuktitut et en chippewyan. Il a traduit également de nombreux textes chrétiens en caractères syllabiques en langue crie²⁶. En 1911, dix-huit ans après la mort de John Horden, son influence se faisait toujours sentir à l'école. Le directeur en poste D. D. Renison constate que même si les enfants qui fréquentaient l'école ne parlaient pas l'anglais, « bon nombre peuvent lire et écrire les caractères syllabiques sauvages »²⁷. Un des deux services religieux auxquels les élèves devaient assister le dimanche était célébré en cri²⁸.

Les mesures prises par les gouvernements fédéral et provinciaux pour supprimer la langue française dans l'Ouest canadien et dans les pensionnats ont pu entraîner chez les enseignants et les directeurs catholiques, en grande partie francophones, une plus grande sensibilité envers la question de la perte de la langue. Dans les années 1930, en Alberta, le *Moccasin Telegraph*, une publication étudiante de l'école de Blue Quill, présentait des articles rédigés par les élèves en écriture syllabique²⁹.

Même si les premiers missionnaires apprennent les langues autochtones, dans les années qui suivent, de nombreux membres du personnel des écoles n'ont pas été encouragés à tenter d'apprendre les langues parlées par les enfants. En 1916,

à son arrivée au pensionnat méthodiste de Kitamaat, en Colombie Britannique, l'enseignante Margaret Butcher se fait dire que les gens des Premières Nations locales parlent « une langue qui leur est propre et qui n'est comprise nulle part ailleurs ». Par conséquent, cette langue n'était pas perçue comme « valant la peine d'être apprise ». Les élèves, écrit-elle, « n'ont pas le droit de la parler au pensionnat, je n'ai donc pas à apprendre le kitamaat »³⁰.

La mesure dans laquelle la politique du gouvernement prévalait sur la pratique missionnaire est probablement la mieux exprimée dans le rapport du supérieur général oblat Théodore Labouré. Après une inspection approfondie des missions et des écoles oblates en 1935, Théodore Labouré exprime sa préoccupation concernant le nombre d'oblats qui ne parlaient pas les langues autochtones, et la rigueur avec laquelle les interdictions de parler les langues autochtones étaient appliquées. Il écrit :

L'interdiction faite aux enfants de parler indien, même en récréation, était tellement stricte dans certaines de nos écoles, que tout manquement était sévèrement puni; à un point tel que les enfants étaient portés à considérer comme une faute grave de parler leur langue maternelle, et que, rentrés chez eux, ils avaient honte de la parler avec leurs parents³¹.

En 1939, dans ce qui pourrait être considéré comme une réponse à la critique de Théodore Labouré, le comité des missions indiennes des pères oblates adopte une résolution stipulant que les membres des Premières Nations devaient apprendre « à lire leur langue maternelle en caractères syllabiques ou romains » et que les sœurs et enseignants religieux devaient « apprendre à lire et à comprendre les langues des personnes dont ils sont responsables »³².

L'application de la politique du gouvernement : « Plusieurs d'entre eux ne parlent plus le cri du tout maintenant. »

Trois thèmes se dégagent des rapports des directeurs et des inspecteurs en ce qui concerne la langue d'enseignement à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Le premier se rapporte aux nombreuses difficultés auxquelles étaient confrontés les écoles et les élèves lorsque les enfants arrivaient à l'école et ne parlaient pas la langue dans laquelle était donné l'enseignement. Le second a trait au fait que les inspecteurs critiquaient les directeurs s'ils entendaient les enfants parler une langue autochtone et les félicitaient si l'anglais semblait être la seule langue utilisée à l'école. Enfin, le troisième touche le fait que c'était une grande réussite lorsqu'on pouvait dire que les enfants avaient oublié comment parler leur langue maternelle. La perte de la langue autochtone était utilisée comme un moyen officieux de mesurer le succès de la politique du gouvernement.

Le fait que peu d'élèves parlaient la langue dans laquelle l'enseignement devait être donné à l'école pose un problème presque impossible à résoudre. En 1889, le directeur de l'école de Metlakatla, en Colombie-Britannique, John Scott, fait ce constat : « Le principal obstacle qui s'oppose à leurs progrès vient de ce que fort peu d'entre eux comprennent à peine un peu d'anglais, et de ce que ceux-là mêmes ne veulent pas se servir du peu qu'ils savent³³. »

Lorsque l'école de Williams Lake, en Colombie-Britannique, a ouvert ses portes en 1891, aucun élève ne parle l'anglais. Par conséquent, le directeur, J. M. J. Lejacq, déclare : « [N]ous n'avons pu proscrire l'usage de la langue maternelle en tout et partout. Si l'on tient compte de cela on peut dire que les progrès accomplis dans la langue anglaise par la plupart des garçons, ont été très marqués³⁴. » En 1894, Lejacq signale ceci :

Le langage sauvage n'est plus employé par les garçons, l'anglais est à l'ordre du jour, mais je dois confesser que la prononciation n'est pas encore parfaite, bien qu'on l'améliore lentement. L'anglais ne prend pas aussi bien parmi les filles que parmi les garçons. Les filles ne se font pas honneur de pouvoir parler l'anglais³⁵.

En 1896, il exprime le même reproche, indiquant que les garçons parlaient anglais, mais que « les filles ne montrent pas autant d'empressement à se conformer à la règle proscrivant l'usage de la langue indienne »³⁶.

En 1891, le directeur de l'école de l'île Kuper, en Colombie-Britannique, George Donckele, écrit : « Notre plus grande difficulté à présent consiste à faire parler l'anglais aux enfants. Bien qu'ils le comprennent passablement bien, ils sont toujours portés à parler leur dialecte sauvage entre eux³⁷. »

En 1894, à l'ouverture de l'école de Red Deer, le directeur John Nelson note ce qui suit :

[...] pour ce qui est de l'usage de l'anglais il n'a pas été accompli tout ce qu'on pouvait désirer, sans doute partiellement à cause du fait que bon nombre d'employés connaissent la langue sauvage, ce qui est en conséquence un moyen plus commode de s'entretenir. Pour faciliter l'usage de l'anglais, tous les soirs chaque élève est tenu de dire au moins une phrase anglaise de sa composition.

Le révérend R. B. Steinhauer a travaillé comme enseignant dans un pensionnat et il parlait couramment des langues autochtones. Il était le fils d'Henry Steinhauer, un Ojibway qui avait été converti au méthodisme, en Ontario, au début du XIX^e siècle. Il avait ensuite travaillé comme missionnaire dans le Nord-Ouest canadien³⁸.

Comme il est indiqué ci-dessus, la perte des compétences en langues autochtones était un signe de progrès. En 1893, l'inspecteur d'école, T. P. Wadsworth, écrit que, selon le directeur de l'école de File Hills, situé où se trouve aujourd'hui la Saskatchewan, les enfants ne parlaient que l'anglais, même lorsqu'ils jouaient, et qu'« un petit garçon avait presque entièrement oublié son dialecte autochtone ». De plus, aucun élève ne

voulait assister à « la danse du Soleil qui était tenue dans la réserve près de l'école »³⁹. Voici ce que E. Matheson, directeur de l'école de Battleford, a écrit dans le rapport annuel des Affaires indiennes de 1898 : « Les élèves se familiarisent de plus en plus avec la langue anglaise. Plusieurs d'entre eux ne parlent plus le cri du tout maintenant, bien que ce soit leur langue nationale⁴⁰. »

Le processus recommençait à zéro chaque année. En 1896, A. M. Carion, directeur de l'école de Kamloops, affirme :

Presque tous les enfants ont fait des progrès satisfaisants, quoique un peu lents, à cause de l'adoption, d'un seul coup, de vingt-cinq élèves nouveaux ; une grande partie du temps du professeur est employée nécessairement pour ces élèves, qui ne comprennent pas un seul mot d'anglais, à leur faire observer les règlements de l'institution. Pendant deux mois après l'entrée de ces élèves, on leur permit de se servir de leur langue maternelle, mais après ce délai ils ont été forcés de se servir de l'anglais à toute heure, comme les élèves les plus anciens⁴¹.

En 1894, le directeur de l'école de Cranbrook, en Colombie-Britannique, Nicolas Coccola, écrit : « L'anglais seul se parle parmi les élèves. Ceux qui entrent à l'école jeunes parviennent facilement à avoir la prononciation exacte, ce que les plus âgés ont tant de difficulté à acquérir⁴². » Cette même année, le directeur de l'école de l'île Kuper, M. Donckele, dit : « Je suis heureux de dire qu'on parle communément l'anglais à l'école, c'est rare en vérité qu'on entende parler le sauvage dans l'institution⁴³. » En 1897, le directeur de l'école de High River, A. Naessens, déclare : « L'usage de la langue anglaise est obligatoire tout le jour, sauf après le souper, lorsqu'il est permis aux élèves de parler leur propre langue⁴⁴. »

En 1893, le directeur de l'école de Regina, A. J. McLeod, indique : « L'anglais est aujourd'hui la langue commune de l'école. » Dans cette école, comme au pensionnat de Shingwauk, on incite les élèves à dénoncer leurs camarades de classe qui parlaient leur langue maternelle. McLeod dit que : « [N]euf des élèves les plus dignes de confiance ont été nommés moniteurs pour rapporter à l'appel régulier du soir tout élève qui a enfreint la règle que l'emploi d'aucun mot sauvage n'est permis, si ce n'est lorsqu'ils s'adressent à des amis du dehors qui viennent les voir à l'école⁴⁵. » L'année suivante, il fait le constat suivant : « On n'entend que rarement un mot sauvage aux alentours de l'institution. Quelques-uns des plus petits enfants semblent avoir entièrement oublié le langage sauvage⁴⁶. »

On a accordé peu d'attention à l'effet perturbateur que cette politique pouvait avoir sur les familles et les collectivités autochtones, et l'on ne s'inquiétait pas à ce sujet. En 1897, W. Comiré, directeur de l'école catholique romaine d'Onion Lake, où se trouve aujourd'hui la Saskatchewan, affirme que : « L'idiome Cri n'est pas entendu à l'école, les élèves n'en prononcent pas un mot, et ils semblent maintenant préférer parler l'anglais. Les petits mêmes parlent l'anglais à leurs parents, qui ne comprennent point ce qu'ils disent⁴⁷. » La politique linguistique a non seulement perturbé la

transmission à long terme de la culture autochtone, mais a aussi eu un effet immédiat et destructeur sur les liens familiaux.

En raison de la proximité des collectivités des Premières Nations, il était difficile de faire respecter les règles sur l'emploi des langues. En 1897, le directeur de l'école anglicane de la réserve de Peigan, J. Hinchliffe, affirme : « Une grande raison du retard sous ce rapport c'est que l'école est située à un endroit où les sauvages ont trop facilement accès. Nos enfants ne sont aucunement isolés de leurs gens, et bien que tous comprennent assez bien l'anglais ils ont honte de le parler beaucoup⁴⁸. »

En 1898, l'école de Kamloops mentionne que « [l']anglais est la seule langue dont se servent les élèves en tout temps »⁴⁹, et le directeur de l'école de Mission, en Colombie-Britannique, écrit : « l'anglais est le langage commun aux élèves de l'école. On entend rarement les sauvages parler leur idiome dans l'institution à l'exception cependant des nouveaux arrivés⁵⁰. » Le rapport de 1898 du directeur de l'école anglicane d'Onion Lake indique que l'école était l'une des rares à faire exception à la règle. Dans cette école, les enfants apprenaient à « lire et à écrire le cri et l'anglais »⁵¹.

Au début du XX^e siècle, les directeurs ont présenté des rapports sur leurs réussites touchant l'abolition des langues autochtones. En 1903, le directeur de l'école de Portage la Prairie, au Manitoba, W. A. Hendry, affirme : « La plupart des enfants n'ayant pas encore atteint leur douzième année, ils ne sont pas très avancés dans leurs études, mais ils ont fait de bon progrès. Ils ne parlent que l'anglais et, depuis six mois, je n'ai pas entendu un mot de Sioux⁵². » Deux ans plus tard, sœur Mary Amy, la directrice de l'école de Squamish, en Colombie-Britannique, dit que : « la langue sauvage n'est plus en usage et l'anglais est parlé par tous les enfants de l'école »⁵³. De même, les inspecteurs estiment encore que l'usage continu des langues autochtones par les élèves était un signe d'échec. En 1903, un inspecteur prend à partie le directeur de l'école de Red Deer et affirme qu'un « sérieux obstacle au travail de classe et en même temps une preuve d'indiscipline, est l'usage de la langue cri, qui était parlée presque exclusivement »⁵⁴. Une dizaine d'années plus tard, l'inspecteur Semmens mentionne qu'à l'école presbytérienne du Nord-Ouest de l'Ontario, la « langue autochtone est encore utilisée par les élèves dans une proportion indésirable »⁵⁵.

Les inspecteurs des écoles ont également noté que les élèves avaient de la difficulté à apprendre l'anglais. En 1922, une inspection effectuée à l'école de Sandy Bay, au Manitoba, permet de conclure que « les enfants étaient réticents à s'exprimer en anglais, et qu'ils devraient avoir plus d'occasions de mettre en pratique leur communication orale. Les enseignants devraient offrir des exercices de prononciation et d'articulation en anglais⁵⁶. » L'année suivante, un rapport sur l'école de Pine Creek, au Manitoba, révèle ceci : « Le gros problème, c'est que les enfants indiens ont beaucoup de difficulté à s'exprimer devant des étrangers. » Il semble que ce problème prend de l'ampleur au fur et à mesure que l'enfant grandit⁵⁷. » En 1929, après avoir effectué une inspection à l'école de Sandy Bay, Rogers, l'inspecteur provincial, suggère ce qui suit : « Davantage

d'efforts devraient être faits pour inciter les élèves à s'exprimer en anglais. De plus, les élèves devraient faire des exercices écrits et parlés de langue anglaise⁵⁸. » En 1924, un rapport d'inspection de l'école de Cranbrook a indiqué que, non seulement tous les enseignants parlaient anglais, mais ceux qui étaient responsables de salles de classe parlaient bien anglais. En dépit de cela, il a estimé que « le niveau d'éducation était faible. Les élèves ne prononçaient pas les mots clairement et distinctement. L'enseignant des élèves plus âgés n'avait pas une bonne connaissance des manuels scolaires⁵⁹. »

Il n'y a aucun doute qu'à l'échelle du système, les écoles s'étaient engagées à veiller à ce que les élèves apprennent à parler l'anglais (ou, dans des cas très limités à cette époque, le français). On croyait également que le fait d'abolir l'utilisation des langues autochtones contribuerait à l'utilisation de l'anglais dans les écoles.

Le point de vue des élèves : « J'ai perdu ma langue. »

Dans les entrevues menées avec des élèves qui ont fréquenté les pensionnats durant cette période (de 1867 à 1939), on fait souvent référence aux élèves punis pour avoir parlé une langue autochtone. Mary Angus, qui a fréquenté l'école de Battleford à la fin du XIX^e siècle, a déclaré qu'une des punitions communes était de couper les cheveux des élèves ras : « On perdait tous nos cheveux, on avait une coupe comme celle des hommes, courts et dressés sur la tête. C'est ce qu'ils vous faisaient, et vous étiez chauves. Tous les cheveux coupés comme un homme, c'est ce qu'ils faisaient pour nous empêcher de parler notre langue. On avait peur de cela, qu'on nous coupe les cheveux⁶⁰. »

Un autre ancien élève de Battleford, de la même époque, Sarah Soonias, se souvient qu'on frappait les élèves et qu'on leur coupait les cheveux courts lorsqu'ils parlaient cri⁶¹. Nellie Stonefish, qui a fréquenté l'école Mount Elgin de Muncey, en Ontario, dans les années 1920, se rappelle que si les enfants parlaient leur propre langue, « on les frappait avec une lanière. Et ces coups étaient relativement forts. Nos bras étaient noirs et bleus, du coude vers le bas⁶². » Melvina McNabb avait sept ans quand on l'a inscrite à l'école de File Hills. Elle a dit : « Je ne savais pas parler un mot d'anglais. Je parlais cri et j'ai été agressée pour cette raison; on m'a frappée et forcée à essayer de parler l'anglais. J'ai écouté les autres fillettes, et c'est ainsi que j'ai appris l'anglais. C'était très difficile pour moi parce que j'ignorais pourquoi ces gens me frappaient⁶³. » Raymond Hill, un élève de l'Institut Mohawk de Brantford, en Ontario, a dit : « J'ai perdu ma langue. Ils menaçaient de nous donner des coups de lanière si on parlait notre langue. Une année plus tard, j'ai tout perdu de ma langue. Ils nous ont dit qu'ils croyaient qu'on parlait dans leur dos⁶⁴. »

L'utilisation des langues autochtones se faisait souvent en secret. Mary Englund se rappelle que même s'il était interdit de parler les langues autochtones à l'école de

Mission, en Colombie-Britannique, au début du XX^e siècle, les enfants s'en servaient encore pour parler entre eux.

Quand on était seuls dans un coin, on le faisait, vous savez, on parlait notre propre langue. Et quand les sœurs nous voyaient, elles nous disaient « Parlez anglais. Vous êtes à l'école, vous parlez anglais. »

On a donc dû parler anglais et c'est à ce moment-là que plusieurs filles, vous savez, ont en quelque sorte oublié leur langue. Si vous étiez là, et que vous y restiez un certain temps, vous oubliiez certains mots de votre langue autochtone. Et vous finissiez par ne pas être capable de bien vous exprimer dans votre langue autochtone, alors vous utilisiez l'anglais, vous voyez⁶⁵.

Clyde Peters dit qu'il a cessé de parler sa langue autochtone à l'école Mount Elgin après avoir découvert que les élèves étaient punis lorsqu'ils le faisaient. « Je n'ai jamais eu de coups de lanière pour avoir parlé ma langue, mais on m'a tellement prévenu que je ne l'ai pas fait. » Même après cela, lui et ses amis se parlaient entre eux dans leur propre langue lorsqu'ils pensaient que personne ne pouvait les entendre. « Lorsqu'on allait dans les dortoirs le soir, j'avais un ami de Sarnia avec qui je pouvais parler ma langue⁶⁶. »

Apprendre l'anglais dans ces conditions était stressant. Peter Smith, qui a fréquenté l'Institut Mohawk dans les années 1920, se rappelle ce qui suit :

Les petits garçons arrivaient à l'école; on n'était pas autorisés à parler indien du tout, on ne pouvait pas dire un mot d'indien, seulement parler anglais, et ces enfants arrivaient et ne savaient peut-être pas un mot d'anglais et ils se regroupaient dans des groupes comme du bétail, et essayaient de comprendre l'anglais parce, sinon, on leur donnerait une raclée ou une réprimande ou quelque chose comme ça, pour ne pas être capable de le dire en anglais. Ils ont tout simplement détruit toute la langue indienne. C'est la seule chose qui m'attriste. On voyait dix ou douze petits garçons debout dans un groupe essayer d'apprendre un peu d'anglais⁶⁷.

Allen Sapp est né en 1928 dans la réserve de Red Pheasant, en Saskatchewan. Il a passé plusieurs années au pensionnat anglican d'Onion Lake. Il a décrit cela comme une expérience solitaire et malheureuse.

Personne ne m'a jamais agressé physiquement ni sexuellement, mais la discipline qu'on nous imposait n'était pas comme celle à la maison. Il était interdit de parler le cri. Les enseignants et tout le monde à l'école parlaient l'anglais, mais le cri était la seule langue que je connaissais. Si on nous surprenait à parler cri entre nous, on était punis. Un jour, on m'a surpris à parler cri avec un de mes camarades de classe et on m'a dit que je devais monter dans ma chambre et y rester. Cet après-midi-là, il y avait un film de cow-boy en ville et je voulais tellement y aller. Je me suis assis dans ma chambre et j'ai pleuré⁶⁸.

L'enseignement en français

La politique langagière dans les pensionnats a été davantage complexifiée par le fait que, dans bon nombre d'écoles catholiques, la plupart des membres du personnel parlaient leur langue maternelle qui était le français, et non l'anglais. Les premiers missionnaires canadiens dans l'Ouest canadien avaient espéré convertir non seulement les Autochtones au catholicisme, mais aussi développer une vaste communauté d'Autochtones et de non-Autochtones francophones dans l'Ouest. À cette fin, ils ont participé à des campagnes visant à établir des écoles religieuses distinctes et à défendre le droit à l'éducation en français⁶⁹. Dans la foulée de cette démarche, le français allait devenir la première langue d'instruction dans les pensionnats catholiques de l'Ouest canadien⁷⁰. L'accent qu'ont mis les missionnaires catholiques sur l'importance d'utiliser et de diffuser le français dans les communautés catholiques des Prairies, et les efforts que les divers gouvernements ont déployés pour limiter l'utilisation du français, soulignent le fait que l'Église ainsi que les représentants du gouvernement étaient d'avis qu'il y avait un lien très étroit entre la langue, la culture et la croyance religieuse.

Les représentants de l'Église catholique ont contesté la clause du contrat de 1910 entre le gouvernement et les Églises voulant que les enseignants et éducateurs parlent et écrivent couramment l'anglais. Ils étaient d'avis que cette clause était « absolue et rigide et que se conformer à celle-ci était pratiquement impossible ». Ils ont conclu que puisque les clauses du contrat réclamaient l'enseignement du jardinage, de l'agriculture, des soins au bétail, de la cuisine, du lavage, de l'ouvrage à l'aiguille, de la tenue d'une maison, de l'élevage laitier, celles-ci exigeaient également que les personnes qui enseignaient ces disciplines devaient être en mesure de parler et d'écrire l'anglais couramment et correctement. Si une telle disposition était appliquée, de nombreuses écoles catholiques auraient eu à remplacer les membres des ordres religieux dont les connaissances de l'anglais étaient rudimentaires. Les catholiques ont proposé vainement que le contrat soit modifié pour exiger uniquement que les écoles « s'organisent pour que l'on enseigne aux élèves à parler, à lire et à écrire l'anglais de la même manière que cette langue est enseignée aux élèves des écoles laïques du pays »⁷¹.

Il n'y avait pas seulement les enseignants de métiers qui ne parlaient pas l'anglais couramment dans les écoles catholiques. Cornelius Kelleher, un garçon à moitié de descendance irlandaise et Nooksack qui a fréquenté l'école Mission, en Colombie-Britannique au XIX^e siècle, s'est rappelé de ceci : « Nous avions la plupart du temps des enseignants francophones qui essayaient de nous enseigner l'anglais⁷². » Des rapports ont régulièrement fait état de cours qui étaient donnés en français. En 1894, à l'école de St. Albert située dans l'actuelle province de l'Alberta, certains sujets étaient enseignés en anglais et d'autres, en français⁷³. Le gouvernement avait des inquiétudes

concernant le fait que le professeur à l'école catholique de la réserve indienne des Péigans, où se trouve aujourd'hui l'Alberta, « n'était pas suffisamment qualifié pour enseigner l'anglais et surtout pour donner la bonne prononciation ». En guise de réponse, l'évêque Emile Legal, qui était d'avis que les critiques n'étaient pas fondées, consent à « embaucher les services d'une enseignante pour l'anglais » en 1899.⁷⁴ Dans ses mémoires, Louise Moine, se souvient que lorsqu'elle fréquentait l'école de Qu'Appelle au début du XIX^e siècle, il y avait « une petite sœur francophone qui n'arrivait pas à parler un mot d'anglais. Comme elle était très gentille et patiente avec nous, on l'aimait tous beaucoup⁷⁵. »

En 1912, l'évêque Charlebois, vicaire apostolique de Keewatin, demande la permission aux Affaires indiennes pour que des cours soient donnés en français à l'école de Beauval dans le nord de la Saskatchewan. Il indique qu'à l'école Île-à-la-Crosse, qui a précédé l'école de Beauval, les cours étaient donnés en français seulement et que, par conséquent, « la plupart des Indiens du district comprennent et parlent le français, alors que très peu connaissent l'anglais ». Charlebois affirme que les parents avaient menacé de retirer leurs enfants de l'école si les cours n'étaient pas donnés en français. Après avoir examiné la question, le responsable des Affaires indiennes, Martin Benson, conclut que l'administration de l'école se faisait déjà en français, puisque « tout le personnel, à l'exception d'une sœur, n'avait aucune connaissance de l'anglais, et celle-ci ne maîtrisait pas suffisamment la langue ». Benson soutenait que l'école devait respecter ses engagements en vertu du contrat de 1910. Bien que le français était « davantage parlé dans l'école que l'anglais », il était d'avis que les élèves avaient besoin d'apprendre l'anglais, ce qui nécessiterait que le personnel de l'école soit en mesure de parler et d'enseigner dans cette langue⁷⁶.

Dans ce débat, un chef des Premières Nations, connu comme le Montagnan de l'Île-à-la-Crosse, a écrit une lettre en cri au « Grand maître responsable des écoles » lui demandant « Pourquoi serait-il souhaité que les enfants apprennent l'anglais alors que cela ne les aidera pas à parler avec les gens de la communauté? » Si le gouvernement persiste à bannir l'éducation en français, il a indiqué qu'il « serait très difficile pour nous d'envoyer nos enfants à l'école »⁷⁷. En 1915, les Affaires indiennes se sont plaintes au directeur de l'école que, d'après un rapport récent d'un responsable des Affaires indiennes, « l'école [Beauval] enseignait très peu ou pas du tout l'anglais et que pratiquement toute l'éducation que recevait les enfants était donnée en français »⁷⁸.

Duncan Campbell Scott, le sous-ministre adjoint des Affaires indiennes, avait exprimé des doutes sur le candidat proposé par l'Église catholique pour le poste de directeur de l'école de Qu'Appelle en 1917, car celui-ci ne « parlait pas anglais assez bien pour ce poste particulier »⁷⁹. Cinq ans plus tard, un rapport sur l'école de Qu'Appelle indiquait que le professeur responsable de la classe intermédiaire des filles « avait de très faibles connaissances en anglais »⁸⁰.

En 1921, Russell T. Ferrier, le surintendant des Affaires indiennes, demande au commissaire des Indiens, W. M. Graham, d'enquêter sur une allégation selon laquelle le français était enseigné à l'école de Cluny, en Alberta. Ferrier souligne que « l'entente avec les écoles dans les provinces des Prairies exige que l'anglais soit la seule langue d'enseignement »⁸¹. Graham répond que l'on n'enseignait pas le français aux élèves, mais que « tous les membres du personnel sont francophones et certains d'entre eux ne parlent pas très bien l'anglais, ce qui, selon moi, n'a pas sa raison d'être. » Il mentionne qu'« à de nombreuses reprises, nous nous sommes opposés à ce que des professeurs qui ne parlent pas anglais et qui ont un accent prononcé enseignent dans nos écoles »⁸². À ce sujet, l'agent des Indiens G. H. Gooderham signale en décembre 1921 que directeur de l'école de Cluny avait promis l'embauche « d'un professeur anglophone pour les garçons, il y a quelques mois de cela, mais à ce jour, aucun changement n'a été fait ». Il fait le constat suivant : « Plus je visite cet endroit, plus je suis impressionné par l'atmosphère française qui y règne⁸³. »

Les oblates, qui dépendaient des ordres religieux féminins comme des Sœurs de la Charité pour la majeure partie de leur dotation en personnel, semblent avoir eu la haute main sur le choix du professeur qui enseignait dans les écoles. Lorsque J. L. Levern, le directeur de l'école catholique à Brocket en Alberta, a été pris à partie en 1923 par les Affaires indiennes pour les méthodes d'enseignement en classe d'un de ses professeurs qui laissaient à désirer, il a demandé si le Ministère pourrait faire pression sur les Sœurs de la Charité pour envoyer des professeurs mieux qualifiés. Levern se demande si Duncan Campbell Scott pourrait écrire à l'évêque J. Brunault, qui était le supérieur ecclésiastique des Sœurs de la Charité, afin de se plaindre de la piètre qualité des enseignants que fournissent les Églises aux écoles. Levern est d'avis que Brunault « ne semble pas se rendre compte de la nécessité urgente de préparer de meilleurs professeurs pour nos écoles »⁸⁴.

Plus tard cette année-là, Ferrier attire l'attention de Levern sur un rapport d'un inspecteur mentionnant une enseignante différente à l'école catholique de Brocket, qui, selon l'inspecteur, était « handicapée par le fait qu'elle n'avait aucune formation professionnelle et qu'elle avait un accent francophone prononcé ». Ferrier indique qu'un « professeur qualifié est nécessaire pour cette école »⁸⁵. Le même jour, il écrit au directeur de l'école catholique sur la réserve des Gens-du-Sang pour formuler la même plainte au sujet d'un autre professeur à cette même école⁸⁶.

Les plaintes persistent dans les années 1930. En 1938, le directeur de Bretagne de l'école de Qu'Appelle écrit à la mère provinciale de Saint-Boniface des Sœurs de la Charité, lui exprimant sa surprise et sa déception quand il a appris que deux sœurs récemment affectées à cette école

[...] ne parlaient pas anglais. Vous savez certainement à quel point la connaissance de cette langue est nécessaire pour effectuer toute tâche pour nos enfants et que le Ministère devient de plus en plus exigeant sur ce point. Nous

avons déjà des sœurs qui connaissent très peu l'anglais dans notre communauté et il est très désagréable d'entendre des remarques justifiées concernant cette lacune⁸⁷.

Les pensionnats ont porté atteinte aux langues autochtones en séparant les enfants de leurs parents, en ridiculisant et en interdisant les langues autochtones et en donnant à l'anglais, et dans une moindre mesure au français, un statut préférentiel dans le système scolaire. Les responsables du gouvernement croyaient que les langues autochtones n'avaient pas d'avenir et aucune valeur culturelle. Les missionnaires, surtout au XIX^e siècle, avaient une attitude plus tolérante à l'égard des langues autochtones et ont donné, pendant une partie du XX^e siècle également, des formations religieuses en langue autochtone. La tolérance des missionnaires à l'égard des langues autochtones ne s'appliquait toutefois pas au sujet du chapitre suivant, la culture autochtone. Le gouvernement et les organisations missionnaires ont fait front commun pour supprimer les pratiques culturelles des autochtones.

CHAPITRE 27

Éloigner les enfants de leurs traditions : 1867–1939

La célébration et la transmission des pratiques culturelles et spirituelles sont intrinsèques à l'identité humaine. La politique d'assimilation du gouvernement fédéral de l'époque favorise délibérément la disparition des pratiques traditionnelles et a pour but de faire en sorte que les enfants ne soient pas élevés selon ces traditions. La conversion au christianisme est un élément important de cette politique. Edgar Dewdney, commissaire des Indiens, déclare en 1884 que « l'importance des écoles confessionnelles pour les Indiens est évidente ». Il reconnaît que l'objectif d'assimilation du gouvernement comprend la disparition de la dimension spirituelle autochtone. Comme « les Indiens ont sans contredit leurs propres conceptions de ce qui est bien et de ce qui ne l'est pas », il croit que ce serait une erreur « de les priver de leur propre mythologie sans leur en fournir une meilleure, qui ne peut en aucun cas (en ce qui concerne les Autochtones) être remise en question [...] ». Selon lui, cette tâche ne peut être accomplie que par les Églises. Il croit aussi que de permettre à plus d'une confession chrétienne de fournir une formation religieuse dans une école en particulier mènerait à une « indifférence pour les deux »¹. En transférant la gestion quotidienne des pensionnats aux groupes de confession chrétienne en concurrence, le gouvernement fédéral crée une situation où les Autochtones sont pris au piège dans une guerre de religion perpétuelle, très efficace pour alimenter la discorde entre les Églises catholique et protestante.

Le soutien actif du gouvernement aux efforts des Églises pour convertir les enfants dans les pensionnats est un moyen parmi d'autres que prend le gouvernement pour anéantir la culture et la dimension spirituelle des Autochtones. Parallèlement, à partir des années 1880, le gouvernement cherche activement à éliminer et à criminaliser les cérémonies spirituelles des Autochtones. Les représentants des pensionnats montrent par leurs propres actions qu'ils appuient ces mesures gouvernementales pour faire disparaître la culture autochtone.

La course aux baptêmes

Le gouvernement souhaite aussi que les Églises gèrent les pensionnats pour des raisons d'économie, puisqu'il croit que les missionnaires travailleront volontiers pour un salaire moins élevé. Ces économies ont cependant un prix, notamment le conflit perpétuel entre les groupes confessionnels pour recruter des élèves. Pour limiter ce conflit, Edgar Dewdney cherche à mettre en place une politique selon laquelle « aucun enfant n'est pris en charge par un pensionnat à moins d'obtenir le consentement des parents ou des gardiens et pas avant que la situation leur ait été parfaitement expliquée — ils sont tout à fait libres dans leur choix de confession »².

Edgar Dewdney n'offre pas une réelle liberté de choix aux parents. Il n'a jamais été question de mettre en place des pensionnats qui respectent et transmettent les pratiques spirituelles et les croyances autochtones. Un choix significatif est possible seulement pour les parents qui ont déjà converti leurs enfants ou les ont fait baptiser. De plus, Edgar Dewdney est bien conscient que les missionnaires ne sont pas contre l'idée de rebaptiser un enfant qui a déjà été baptisé selon une autre confession. Hayter Reed, commissaire adjoint des Indiens, écrit au même moment ce qui suit : « Dans bien des cas, les prêtres de la foi catholique sont enclins à dire que les enfants appartiennent à leur foi simplement par le fait qu'ils ont été baptisés après qu'un rite semblable ait été fait par les représentants d'une autre confession³. » Pour un fonctionnaire des Affaires indiennes, l'idée de permettre à des enfants de passer d'un pensionnat à un autre parce qu'ils ont été baptisés une deuxième fois aboutira à des querelles sans fin. La contemplation d'un tel avenir mène Edgar Dewdney à demander jusqu'où iront les querelles si le baptême « suffit pour qu'une confession considère qu'un enfant appartient à sa foi »⁴?

Pendant cette période, le problème, de fait, reste entier. Dans un effort pour prévenir tout conflit, les Affaires indiennes rédigent les lignes directrices stratégiques suivantes en 1891.

- 1) Dans les cas où les parents des enfants souhaitent que leurs enfants entrent dans un pensionnat ou une école industrielle en tant que païens, les écoles peuvent prendre en charge ces enfants, à la condition d'avoir obtenu chaque fois le consentement des parents.
- 2) Dans le cas où les parents n'ont pas été baptisés, mais se disent membres d'une Église, avant que les enfants soient pris en charge, les parents doivent déclarer s'ils sont membres ou non d'une Église et les enfants seront traités conformément.
- 3) Dans le cas où les parents ont été baptisés, mais qu'ils ne pratiquent pas ou que leurs enfants ne vont pas à l'école et si les parents souhaitent renoncer à leur appartenance à la foi selon laquelle ils ont été baptisés, leurs enfants

doivent être traités comme appartenant à cette Église. Par contre, les parents doivent faire une déclaration par écrit qu'ils n'ont pas renoncé à leur appartenance à l'Église.

- 4) Dans le cas où les parents ont été baptisés, mais qu'ils souhaitent envoyer leurs enfants dans une école d'une confession autre que celle du missionnaire (on assume que le terme missionnaire renvoie au missionnaire ou à un autre missionnaire de même confession que celle des parents) le souhait écrit des parents selon lequel ils veulent que leurs enfants soient pris en charge par une école industrielle ou un pensionnat, selon le cas, doit être obtenu et il doit être respecté; mais il faut faire en sorte que les parents comprennent parfaitement le document écrit avant qu'ils le signent. Les parents doivent signer ce document devant au moins un témoin fiable attestant que le document leur a été parfaitement expliqué et qu'ils en comprennent la teneur⁵.

La stratégie favorise le choix des parents. Cependant, en 1891, la plupart des parents autochtones dans l'ouest du Canada n'étaient pas chrétiens. La seule possibilité pour eux était d'envoyer leur enfant dans une école ouvertement à l'opposé de leurs valeurs spirituelles.

La réglementation en matière d'éducation adoptée selon les modifications de 1894 à la *Loi sur les Indiens* ne tenait tout simplement pas compte des parents non chrétiens. Selon la réglementation, « aucun enfant non protestant ne doit être pris en charge par une école de confession catholique, ou une école dirigée par des catholiques; et aucun enfant catholique ne devrait être pris en charge par une école protestante ou une école dirigée par des protestants ». La langue utilisée pour le présumé choix des parents a généré une politique selon laquelle les enfants étaient, ou allaient devenir, protestants ou catholiques. La question à savoir qui déterminerait la confession de l'enfant, et qui pouvait modifier cette confession, est demeurée non résolue⁶. Cette politique a été intégrée directement à la *Loi sur les Indiens* en 1920⁷.

Dans les années 1920, les Affaires indiennes demandent aux représentants du ministère fédéral de la Justice de fournir une définition des enfants protestants et des enfants catholiques. Selon les représentants, un enfant protestant est « un enfant né de parents protestants ou un enfant dont le père ou la mère veuve a décidé qu'il serait éduqué dans une école protestante ou une école dirigée par des protestants ». Les parents catholiques étaient définis de la même façon. À partir de 1922, la stratégie des Affaires indiennes était telle qu'un enfant d'un père catholique ne serait pas pris en charge par une école protestante sans une déclaration sous serment faite par le père, et un enfant d'un père protestant ne serait pas pris en charge par une école catholique sans une telle déclaration⁸.

Quelle que soit la définition, le conflit est perpétuel. En 1896, par exemple, un missionnaire catholique se plaint que Thomas Clarke, le directeur de l'école anglicane de Battleford, en Saskatchewan, a, avec d'autres personnes de l'école, « abordé, plusieurs fois, nos catholiques [sic] dans le but de les inciter à donner leurs enfants à l'école industrielle de Battleford, et leurs démarches ont porté leurs fruits ». Pour cette raison, les catholiques cherchent à obtenir un pensionnat catholique sur la réserve de Battleford⁹. À Red Deer, en Alberta, le directeur Arthur Barner déclare que les missionnaires méthodistes et catholiques romains sont engagés dans « une course aux baptêmes ». Étant donné la concurrence que leur font les catholiques, les méthodistes « afin de garder un nouveau-né dans l'Église méthodiste [...] doivent faire le voyage pour se rendre spécialement au domicile pendant les jours de confinement et avant que l'étiquette autorise les visites à une maison de Blancs dans de telles circonstances, de peur que le prêtre s'y rende avant eux ». Arthur Barner déclare aussi que les catholiques exploitent un « système de mariage mixte », où des mariages entre garçons protestants et filles catholiques sont arrangés¹⁰. R. B. Heron, directeur de l'école industrielle de Regina, reconnaît l'existence d'une course aux baptêmes lorsqu'en 1905, il recommande une augmentation du nombre de missionnaires presbytériens sur les réserves, où l'école espère recruter des élèves. « Comme l'école catholique se trouve beaucoup plus près, il est plus facile pour le prêtre de rencontrer les Autochtones que pour nous et souvent, c'est le premier qui arrive qui a les enfants¹¹. »

Les Églises engendrent de la frustration auprès des représentants des Affaires indiennes. En 1912, Glen Campbell, l'inspecteur en chef des agences indiennes à Winnipeg, demande le démantèlement des pensionnats confessionnels dans les réserves, qu'il considère comme « une malédiction pour le Ministère et les Indiens »¹².

Dans certains cas, les représentants des Églises ne prennent pas la peine de demander de l'aide aux Affaires indiennes pour résoudre les conflits. Dans ses mémoires comme enfant qui a grandi sous la tutelle du directeur de l'école anglicane à Onion Lake, en Saskatchewan, au début des années 1920, Ruth Buck se souvient d'une fois où son père, John Matheson, est allé directement voir la mission catholique pour y trouver une fillette. Une fois sur place, il a forcé le nouveau prêtre à lui remettre la fillette¹³.

Il arrive souvent qu'un groupe confessionnel se plaigne que des représentants des Affaires indiennes favorisent des écoles catholiques ou des écoles protestantes. Dans une lettre rédigée en 1922 et justifiant sa décision d'admettre deux élèves, le directeur de l'école catholique de Grayson, en Saskatchewan, écrit qu'il semble « très facile pour les écoles protestantes d'obtenir [sic] du Ministère que nos enfants catholiques de parents catholiques quittent nos écoles pour être transférés dans des écoles protestantes »¹⁴. En 1931, l'évêque catholique romain Guy de Grouard se plaint que les anglicans « n'ont pratiquement pas d'enfants qui leur reviennent de droit dans leurs

écoles. Si vous enquêtez, vous découvrirez que la majorité des élèves sont catholiques ou d'origine catholique¹⁵. »

Pour leur part, les anglicans croient que les catholiques ont fait du recrutement dans des hôpitaux gérés par les Églises. S. H. Middleton, directeur de l'école anglicane de la réserve des Gens-du-Sang, rapporte qu'en 1931 Helen Chief Mountain, une élève de l'école anglicane, a été acceptée à l'école catholique alors qu'elle était alitée, malade, dans un hôpital catholique. Après sa mort, elle a été enterrée dans le cimetière de l'école catholique. Il nomme plusieurs autres anglicans qui ont été convertis alors qu'ils se trouvaient à l'hôpital, tous « sans que je sois mis au courant »¹⁶. Lorsque la Commission esquimo-indienne de la Société missionnaire de l'Église du Canada rencontre le ministre des Affaires indiennes en 1938, deux des problèmes qu'elle souhaite résoudre sont la présence de 29 enfants anglicans à l'école catholique de Fort George, au Québec, et de onze enfants anglicans à l'école catholique de Grouard, en Alberta¹⁷.

Pour les parents, l'emplacement de l'école était un problème plus important que son affiliation religieuse. En 1931, Billie Whitehat, avec l'aide d'un avocat de Melville, en Saskatchewan, tente d'obtenir des Affaires indiennes que son fils de dix ans fréquente l'école catholique de Cowessess à Grayson, qui se trouve à huit kilomètres de sa résidence. J. P. B. Ostrander, agent des Indiens local, s'y oppose. Il croit que le garçon doit aller à l'école de l'Église Unie à Round Lake. Selon J. P. B. Ostrander, la famille Whitehats, qu'il décrit comme des « païens », lui a causé beaucoup de problèmes concernant cette situation dans le passé, lorsque le père a insisté pour que sa fille fréquente l'école de Round Lake plutôt que l'école de Cowessess. Bien qu'il reconnaisse que l'école de Round Lake est située à 24 kilomètres de la maison des Whitehats, il dit ne pas « considérer la différence entre les distances lorsque les écoles sont des pensionnats ». Les parents, conclut-il, étaient entêtés et difficiles, et leur requête devait être rejetée¹⁸. Il est pourtant compréhensible que la distance ait une grande importance pour les parents. Huit ans plus tard, un père écrit aux Affaires indiennes : « J'implore le ministère des Affaires indiennes de permettre que mes filles Rosa et Alice, âgées respectivement de onze et de neuf ans, soient transférées de Round Lake à l'école de Cowessess, et je demande par la même occasion que mon fils de sept ans soit admis avec elles. Je suis païen et ma femme est catholique. » La lettre est signée par David Poniki et Maggie Smoker¹⁹. Selon le directeur de l'école de Cowessess, la principale raison de la demande était la distance entre la résidence des parents et l'école de Round Lake²⁰. En rejetant la demande, Philip Phelan note qu'il n'y a pas de place à l'école²¹.

Il n'est pas permis aux parents de transférer leurs enfants dans l'espoir qu'ils fréquentent une école qu'ils considèrent comme étant meilleure. En 1934, la famille Belanger, d'anciens catholiques qui disent avoir joint l'Église Unie, demande que ses enfants fréquentent l'école de Round Lake, qui est à cette époque exploitée

par l'Église Unie. Au sujet de cette affaire, J. P. B. Ostrander, agent des Indiens, écrit que de permettre à des enfants d'être transférés de l'école de Cowessess

[...] créerait un dangereux précédent étant donné que d'autres Indiens partageant la même opinion qu'Alec Belanger pourraient en venir à la conclusion que s'ils se joignent à l'Église Unie et engage un avocat, ils pourront faire transférer leurs enfants à l'école de Round Lake, qui, à l'époque, est plus populaire que l'école catholique de Cowessess²².

La décision d'envoyer des enfants dans des écoles confessionnelles a, en résumé, fait des parents des pions dans le conflit perpétuel entre les groupes confessionnels chrétiens. Les parents ont régulièrement fait l'objet de pression de la part des missionnaires pour passer d'une confession à une autre. En 1935, Harold McGill, le ministre adjoint des Affaires indiennes, est prêt à lancer la serviette. Le nombre de conflits entre les Églises concernant les enfants va en augmentant et il est « quelquefois impossible de déterminer, à partir de la preuve produite par les deux parties, la religion des parents ou des enfants ». Dans bien des cas, dit-il, les parents ont signé une déclaration sous serment pour le transfert de leurs enfants dans une école, pour, quelques années plus tard, les transférer dans une autre école. Harold McGill, frustré, suggère que dans les cas où la preuve ne permet pas au Ministère de prendre une décision, il doit simplement refuser l'admission à une autre école jusqu'à ce que les Églises règlent leurs problèmes²³. En guise de réponse aux conflits perpétuels dans lesquels les parents autochtones sont pris au piège — et aux efforts des parents d'exercer leur droit infime de choisir conformément à la *Loi sur les Indiens* —, le gouvernement abdique sa responsabilité.

La répression de la culture autochtone

À l'effort de conversion des personnes au christianisme s'ajoutait une attaque directe envers les pratiques spirituelles autochtones. Les directeurs de pensionnats ont joué un rôle prépondérant dans les premières campagnes visant à réprimer ces pratiques et ont cherché à les faire proscrire. Une fois les interdictions adoptées, ils signalaient des infractions aux fonctionnaires et reprochaient au gouvernement de ne pas appliquer plus vigoureusement les interdictions. Comme certains directeurs d'école étaient également juges de paix, ceux-ci ont également prononcé des jugements contre des personnes accusées de participer à des cérémonies. À au moins une occasion, les personnes déclarées coupables de participer à des cérémonies spirituelles ont été détenues dans un pensionnat en attendant leur transport à la prison.

Peu d'efforts ont été faits pour comprendre les pratiques culturelles autochtones. À titre d'exemple, Charles Angus Cooke recommande, en 1904, la création d'une bibliothèque nationale indienne. Cooke est l'un des premiers Autochtones à

être embauché par le ministère des Affaires indiennes. Jusqu'à aussi tard que la Première Guerre mondiale, il est le seul homme de culture autochtone travaillant pour l'administration centrale du Ministère à Ottawa. Selon sa vision des choses, le personnel des Affaires indiennes de toutes les régions du pays pourra tirer parti de la bibliothèque, laquelle collectionnera des documents publiés par des Autochtones. Duncan Campbell Scott, alors comptable du Ministère, réduit le budget de la bibliothèque, se prononce contre la collecte de documents produits par les Autochtones et propose qu'on en fasse une bibliothèque de consultation plutôt que de prêt. La plupart des œuvres de la collection de la bibliothèque sont des études du gouvernement des États-Unis. Jusqu'à aussi tard qu'en 1938, elle demeurera une collection désorganisée de livres en grande partie indisponibles pour la plupart des membres du personnel²⁴.

Comme la conversion religieuse, la répression des pratiques spirituelles autochtones était une politique gouvernementale. Le rapport annuel des Affaires indiennes de 1899 fait l'observation suivante :

Dans la première phase, avant de pouvoir commencer l'instruction ou l'éducation, il y a beaucoup à faire pour extirper la superstition et les préjugés et pour surmonter la crainte assez naturelle chez les parents que l'éducation non seulement détruira la sympathie qui existe entre eux et leurs enfants dans cette vie, mais en leur inculquant la religion les séparera dans leur existence²⁵.

Neuf ans plus tard, le Ministère mentionne :

L'attitude des parents sauvages à l'égard de l'éducation, ou peut-être, pour mieux parler, à l'égard de l'instruction pour leurs enfants, continue d'être bien conduite par l'avantage qu'ils peuvent percevoir comme susceptible de leur venir du contact de la race dominante, et les objections superstitieuses qu'ils y avaient basées que la crainte de la séparation postérieure de leurs enfants, résultant de leur éducation en différentes croyances, disparaissent rapidement²⁶.

Le gouvernement a tenté de garder une trace de la rapidité avec laquelle ces croyances disparaissaient. Les agents des Indiens faisaient des rapports réguliers sur la réussite des missionnaires à convertir les Autochtones au christianisme. Ces conversions étaient perçues comme un signe de progrès. En 1898, un agent des Indiens de l'Alberta écrit :

À une seule douteuse exception près, ces Indiens sont païens et semblent en voie de le rester pour au moins une autre génération. Ils sont, ou étaient jusqu'à récemment, profondément religieux à leur façon, et semblent n'avoir pu percevoir aucun attrait dans le christianisme, en dépit du fait qu'il leur ait été exposé sans relâche depuis une vingtaine d'années.²⁷

La même année, il a été observé sur la réserve de Piapot que « ces sauvages portent peu d'intérêt à la religion, et à quelques exceptions près ce sont tous des païens » et,

sur la réserve de Muscowpetung, que « la plupart de ces sauvages sont païens, ils portent peu d'intérêt aux choses de la religion »²⁸. Il y a eu d'autres rapports, dont une évaluation disant que la bande de James Roberts a été soigneusement christianisée²⁹, que la bande de Kit-wan-gah « est maintenant devenue chrétienne ; on y compte 134 anglicans et 17 païens »³⁰ ou que la quasi-totalité de la bande de Kis-piox « a été convertie par l'Église méthodiste »³¹. L'exactitude de ces évaluations, souvent faites sur la base de preuves limitées par des agents des Indiens, est discutable. Toutefois, elles montrent clairement que le gouvernement considérait la conversion au christianisme comme un signe que sa politique indienne était efficace.

La campagne contre le potlatch et la danse du Soleil

En 1884, l'effort fédéral de répression de la spiritualité autochtone prend une tournure agressive lorsque les cérémonies de potlatch des Premières Nations de la côte du Pacifique sont interdites. Ces cérémonies servaient à redistribuer les surplus, à démontrer le statut, à consolider et renouveler les alliances, à souligner des événements importants comme les mariages ou les prises de position et à renforcer la relation avec les forces spirituelles³².

Thomas Crosby, un missionnaire méthodiste qui établira éventuellement un pensionnat à Port Simpson, est un farouche adversaire de la cérémonie du potlatch, tout comme le missionnaire anglican William Duncan, du village voisin de Metlakatla³³. Comme d'autres missionnaires, ils recrutent les convertis qu'ils ont faits parmi les peuples autochtones pour mener leur guerre missionnaire contre la culture autochtone. En 1883, les peuples chrétiens des Premières Nations de la côte nord de la Colombie Britannique présentent une pétition demandant au gouvernement fédéral d'interdire le potlatch. La pétition avait été rédigée avec l'aide de Crosby et d'un autre missionnaire méthodiste, A. E. Green, qui deviendra plus tard fonctionnaire des Affaires indiennes. L'année suivante, le missionnaire catholique romain George Donckele, qui deviendra plus tard le directeur de l'école de l'île Kuper, et le missionnaire méthodiste Cornelius Bryant appuient la recommandation que le potlatch soit supprimé faite par l'agent des Indiens William Lomas, de la région de Cowichan. Donckele mentionne que les parents qui ont participé aux potlatches se sont appauvris et qu'ils ont dû retirer leurs enfants des écoles de jour en hiver pour les accompagner pour chercher de la nourriture. Bryant déclare que « l'Église et l'école ne peuvent pas s'épanouir là où le "potlatchage" exerce son emprise ». Peu de temps après, le gouvernement présente une modification à la *Loi sur les Indiens* qui déclare la participation à des potlatches ou à des danses tamanawas (une autre cérémonie des Premières Nations de la côte ouest) un délit passible de deux à six mois de prison³⁴.

La modification se contente de nommer les cérémonies, sans fournir de description quant à leur nature.

Par suite de ce manque de précision, les premiers efforts d'application de la loi échouent. Non seulement le juge en chef de la Colombie-Britannique, sir Matthew Begbie, renverse-t-il la première condamnation obtenue en vertu de la *Loi*, mais il statue également que la *Loi* ne définissant pas adéquatement en quoi consiste un potlatch, elle est essentiellement inexécutable³⁵.

Dans les Prairies, les missionnaires qui ont établi les pensionnats vers la fin du XIX^e siècle se sont également fortement opposés aux cérémonies spirituelles autochtones telles que la danse de la Soif (souvent appelée la « danse du Soleil » par les fonctionnaires). Austin McKittrick, qui enseignait à l'école méthodiste à Morley, dans ce qui est maintenant l'Alberta, était consterné lorsqu'il s'est rendu compte que les élèves de son école faisaient des reconstitutions de la danse du Soleil dans leurs jeux. Non seulement se percent-ils les seins à l'aide d'épingles de couturière, ils soutiennent également que « la danse du Soleil est la vraie bonne manière de rendre grâce au Grand Esprit »³⁶. Albert Lacombe, le directeur fondateur de l'école catholique romaine de High River dans ce qui est maintenant l'Alberta, a demandé au ministre des Affaires indiennes de mettre fin à la danse du Soleil, qu'il a décrite comme une « fête laide » et un « spectacle barbare »³⁷.

Les représentants officiels du gouvernement ne préconisaient pas tous l'interdiction des cérémonies. Le commissaire des Indiens Edgar Dewdney écrit en 1884 qu'il croit que la danse du Soleil « disparaîtra peu à peu ; et il sera mieux de la laisser tomber d'elle-même en désuétude, que de recourir à des moyens violents pour en empêcher la célébration, vu qu'un grand nombre de vieux sauvages, qui généralement l'inaugurent, y rattachent une grande importance »³⁸. Hayter Reed a pris une approche plus agressive. Il croyait que les cérémonies ont tendance « à créer un esprit d'insubordination parmi les jeunes gens ». Lorsqu'il était agent des Indiens pendant les années 1880, il a tenté d'empêcher qu'elles aient lieu³⁹. Reed a été nommé sous-ministre des Affaires indiennes en 1893. Deux ans plus tard, la *Loi sur les Indiens* a été modifiée pour faciliter la condamnation des personnes qui participaient au potlatch. La loi modifiée comprenait une définition plus large des types de danses et cérémonies qui seraient désormais interdites. Ces mesures couvraient des cérémonies qui comportaient des dons d'argent et de biens, ou encore des blessures ou mutilations infligées à des humains ou à des animaux⁴⁰. Ces modifications permettaient que la *Loi sur les Indiens* soit invoquée pour réprimer non seulement le potlatch en Colombie-Britannique, mais aussi diverses cérémonies qui avaient été observées dans les Prairies, y compris les danses de la Soif⁴¹. Dans l'application de la *Loi*, les agents des Indiens étaient encouragés à persuader les peuples des Premières Nations à abandonner leurs cérémonies traditionnelles, à l'aide de poursuites judiciaires en dernier recours. Le surintendant des Indiens de la

Colombie-Britannique, A. W. Vowell, a informé son personnel que la *Loi* devait être appliquée avec soin — mais pas de manière trop stricte⁴². Par conséquent, il n’y aurait eu qu’une seule condamnation dans cette province pour participation à un potlatch au cours de la décennie qui a suivi la loi modifiée de 1895⁴³. Une grande partie de la pression exercée sur Vowell pour appliquer la *Loi* de façon plus agressive provenait des autorités scolaires. Lorsque Donckele, le directeur à l’île Kuper, signale en 1897 qu’une « danse tamanawas avait eu lieu, Vowell conclut que la cérémonie « était d’une nature des plus ordonnées » et qu’aucune poursuite ne serait autorisée⁴⁴. Six ans plus tard, Vowell menace d’agir avec fermeté concernant les danses dans la région de l’île Kuper, à moins que les parents envoient leurs enfants à l’école⁴⁵. Au cap Mudge, un missionnaire méthodiste qui croyait que les danses nuisaient à la fréquentation scolaire des enfants, faillit provoquer une violente confrontation lorsqu’il cherche à faire arrêter deux hommes en vertu des lois concernant le potlatch. La poursuite, que Vowell n’avait pas approuvée, a été déboutée faute de preuves⁴⁶.

Dans les Prairies, les agents des Indiens ont eux aussi reçu pour directive d’utiliser les poursuites judiciaires comme dernier recours. Malgré cela, les modifications de 1895 ont inauguré une ère de poursuites et de répression. Dans certains cas, la persuasion n’était guère plus qu’une menace voilée : l’agent des Indiens A. McNeill, dans ce qui est maintenant la Saskatchewan, a reconnu que c’était la présence de la Gendarmerie, et non ses arguments, qui avait dissuadé les Cris de File Hills d’organiser une cérémonie en 1896⁴⁷. De plus, le système de permis, qui avait été mis en œuvre sans autorité législative, était utilisé pour empêcher les Premières Nations de voyager pour se rendre à des cérémonies qui se déroulaient à d’autres réserves⁴⁸.

Le directeur de l’école de Qu’Appelle, Joseph Hugonnard, avait le sentiment que les danses étaient « contraires au christianisme et à la civilisation ». En 1896, il félicite le gouvernement pour ses modifications de 1895, signalant qu’il n’y a pas eu de danses du Soleil au cours de l’année précédente. Il déclare : « Les agents méritent tous les éloges pour leur fermeté dans la suppression de ces cérémonies⁴⁹. »

Les peuples autochtones associaient les écoles aux attaques contre leur culture. En 1902, le directeur de l’école de File Hills, M. Sinclair, a été informé par un homme des Premières Nations que « les Indiens des réserves de File Hill allaient attaquer et détruire l’école indienne, en représailles contre l’agent qui avait démoli un bâtiment qu’ils utilisaient pour exécuter leurs danses ». Un fonctionnaire des Affaires indiennes n’a pu trouver aucun fondement à la menace, mais il a bien noté, dans un rapport à la Gendarmerie, que le chef Piapot venait de « purger une peine de prison ici, pour avoir résisté à la police dans l’exécution de son devoir ». Il soupçonnait Piapot — alors âgé d’environ 85 ans — de continuer d’être un fauteur de troubles, ajoutant qu’il pensait que les « Indiens » en voulaient à l’agent des Indiens pour les changements radicaux qu’il avait apportés dans les réserves locales⁵⁰.

La résistance des Autochtones à l'interdiction a pris plusieurs formes. Dans certaines collectivités, particulièrement celles éloignées de tous les fonctionnaires des Affaires indiennes, les cérémonies ont continué d'avoir lieu ouvertement. Dans d'autres cas, elles ont été tenues secrètes. Dans d'autres, elles étaient célébrées sous de nouveaux noms, souvent en tant que journées sportives. Et, dans d'autres cas, elles ont été modifiées afin de les faire cadrer avec les limites de la loi. Des gens des Premières Nations ont également exercé des pressions auprès des politiciens à propos de l'injustice inhérente d'une loi qui supprimait leur liberté de religion. En général, les organisations politiques autochtones émergentes n'ont pas soutenu les efforts de résistance aux lois concernant le potlatch, car une grande partie de leurs dirigeants comprenaient des gens qui étaient allés aux pensionnats et qui avaient été convertis au christianisme⁵¹.

En raison des dossiers incomplets, il est difficile de déterminer combien de personnes ont été arrêtées dans les Prairies après la modification de 1895. En 1897, cinq personnes ont été arrêtées à la réserve de Thunderchild pour avoir exécuté une danse au cours d'un potlatch. Trois hommes ont été condamnés à deux mois de prison. L'agent de la Gendarmerie, qui trouvait les peines d'emprisonnement trop sévères, a travaillé avec le commissaire des Indiens Amédée Forget pour obtenir la libération des hommes, qui étaient tous âgés⁵². Les dossiers ne font état que de deux poursuites en 1900, mais de trente-six en 1902 et dix l'année suivante. Par ailleurs, des chefs ont été destitués par les Affaires indiennes pour leur participation à des danses, et des hommes âgés de 80 et 90 ans ont reçu des peines d'emprisonnement⁵³. En 1903, l'organisateur d'une danse sur la réserve de Muscowpetung a reçu une peine d'emprisonnement de trois mois. L'année suivante, l'organisateur d'une danse à Fishing Lake a reçu une peine de deux mois d'emprisonnement. Le condamné avait plus de 90 ans⁵⁴.

Les agents des Indiens ont parfois recours à des mesures extrajudiciaires pour appliquer la *Loi*. En 1900, l'agent des Indiens de la réserve des Gens-du-Sang coupe les rations de nourriture à un homme parce qu'il a participé à une danse du Soleil. L'homme, Wolf Tail, abat l'une de ses têtes de bétail pour compenser cette perte. L'agent aggrave le conflit en saisissant le reste du troupeau, mais il doit le rendre à Wolf Tail quand ce dernier le poursuit en justice⁵⁵.

En 1903, alarmé par l'acquittement récent d'un homme des Premières Nations accusé d'avoir pris part à une danse, Hugonnard, le directeur de Qu'Appelle, croit que les efforts du gouvernement doivent être intensifiés⁵⁶. Il demande « la suppression complète de ces danses et de ces pratiques païennes. » Hugonnard insiste sur le fait que ces écoles ont pour but de transformer les élèves pour faire de ces « sauvages des personnes civilisées ». Malheureusement, bon nombre des diplômés, lui semble-t-il, reviennent à leurs « habitudes païennes ». Hugonnard est d'avis qu'on s'attend à voir les Autochtones atteindre, en une génération, le même état de civilisation que « des

nations blanches les plus favorisées après des siècles d'évolution graduelle depuis leur état sauvage originel ». Comment, se demande-t-il, la jeune génération peut-elle se libérer des « habitudes, des coutumes et des superstitions païennes, et du mode de vie » qui prévaut encore sur la réserve? Ces habitudes, écrit-il, « doivent être éradiquées, ou au moins réprimées ». Il met au défi ceux qui trouvent cette position sévère d'assister à une danse « où les diplômés de ces écoles sont présents et de les voir presque nus, peints et parés de plumes et de perles, danser comme des déments et se vautrer de toutes sortes de manières dans la débauche ». Selon lui, les Affaires indiennes doivent adopter une politique uniforme vigoureuse « pour interdire totalement la danse et les pow-wow qui y donnent lieu »⁵⁷. Lorsque le commissaire des Indiens David Laird fait lire cette lettre à trois missionnaires protestants de Winnipeg, ceux-ci approuvent entièrement la demande de Hugonnard⁵⁸.

Quand Duncan Campbell Scott devient sous-ministre des Affaires indiennes en 1913, il déclenche et intensifie l'application des lois qui interdisent les cérémonies des Premières Nations⁵⁹. En ce qui concerne le potlatch, il croit que le gouvernement doit supprimer « cette coutume de gaspillage des Autochtones »⁶⁰. En octobre 1913, Scott demande aux agents des Indiens de « décourager de toutes les manières possibles les rassemblements qui tendent à détruire l'influence civilisatrice de l'éducation offerte aux enfants indiens dans les écoles, et qui contrent l'influence positive des agents et des moniteurs d'agriculture ». Il leur rappelle aussi que les danses qui impliquent « des dons et la lacération ou la mutilation des corps » sont illégales⁶¹. Une bonne partie de la nouvelle impulsion pour l'application des mesures législatives anti-potlatch est donnée par A. E. Green, un ancien missionnaire méthodiste, qui est l'inspecteur des écoles pour les Affaires indiennes en Colombie-Britannique. En 1913, l'agent des Indiens de la Colombie-Britannique W. M. Halliday porte des accusations contre les hommes d'Alert Bay parce qu'ils ont pris part à un potlatch. Leur première audience est présidée par A. W. Corker, qui est non seulement le juge de paix local, mais aussi le directeur de l'école industrielle d'Alert Bay. Deux hommes reconnus coupables d'avoir violé la loi anti-potlatch sont condamnés à des peines avec sursis⁶². D'autres poursuites se concluent en 1915 par des peines avec sursis et des acquittements. Ces sentences légères entraînent une augmentation du nombre de potlatches dans la région d'Alert Bay⁶³.

Les directeurs d'écoles continuent de jouer un rôle dans la répression des potlatches et des danses du Soleil. En 1914, Billy August se plaint du rôle qu'a joué le missionnaire et directeur d'Ahousaht John Ross dans l'emprisonnement de quatre personnes, dont la femme d'August, pour avoir participé à un potlatch. D'après la lettre, « M. Ross pour ça, les a mis en prison, ces quatre Indiens Ahousaht. M. Ross n'est pas un bon exemple pour les enfants, il est un policier, partout sur la côte ouest les Indiens ils savent que c'est un policier. » August demande que Ross soit remplacé, soulignant qu'il estime

que le missionnaire catholique local est supérieur au missionnaire presbytérien⁶⁴. En réponse aux critiques, Ross dit :

Pendant quelque temps, j'ai participé activement à la répression des potlatchs intertribaux. J'ai été le premier sur la côte ouest à signaler aux autorités la brèche relative à cette coutume dans la *Loi sur les Indiens*. En dépit d'un avertissement émis par l'agent des Indiens Cox et moi-même, la tribu Ahousaht a offert un potlatch à la tribu Keleomaht le 20 novembre. Comme c'était la première offense, quatre Indiens ont payé les frais de 7,25 \$ et ils ont été relâchés après avoir été avertis que s'ils étaient trouvés coupables d'une deuxième offense, ils seraient envoyés en prison⁶⁵.

Prenant la défense de Ross, l'agent des Indiens Charles Cox dit que bien qu'on ait arrêté quatre personnes et qu'on les ait emmenées à Clayoquot pour leur faire subir un procès, celles-ci n'ont jamais été emprisonnées. Selon lui, les plaintes d'August sont « idiotes et insignifiantes ». Cox ajoute qu'il éprouve « une certaine sympathie pour les Indiens », mais qu'en ce qui concerne l'interdiction du potlatch, il entend continuer de faire appliquer la *Loi*. Il conclut que « plus on en fait pour ces gens, plus ils abusent de nous »⁶⁶. L'inspecteur des agences indiennes, W. E. Ditchburn, examine lui aussi cette cause pour le Ministère et en tire les mêmes conclusions que Cox, soulignant qu'un autre sujet de plainte est le refus de Ross de permettre aux garçons de la région de jouer au baseball sur le terrain de l'école le dimanche parce que ça « désacraliserait le sabbat », refus qui est « parfaitement justifié » aux yeux de Ditchburn⁶⁷.

Les responsables des écoles du gouvernement pensent aussi que les pratiques culturelles interfèrent avec l'efficacité des écoles. En 1917, l'inspecteur Markle s'inquiète du fait que les élèves de l'école catholique de la réserve des Gensdu-Sang en Alberta sont « trop absorbés par les activités sociales qui ont lieu sur la réserve pour porter attention à leurs études »⁶⁸. C'est un problème courant, dit-il, dans les écoles situées sur les réserves et « où les Indiens ont hérité de la folie de la danse. La supérieure de l'école de Cluny, en Alberta, s'est plainte de la même chose lundi dernier. Elle m'a dit que les grands garçons plus vieux ne pensent apparemment pas à grand-chose d'autre et qu'ils s'enfuient continuellement de l'école pour participer à ces danses, qui ont lieu deux ou trois fois par semaine⁶⁹. »

Les responsables des Affaires indiennes pensent que les tribunaux ont traité ces cas avec trop de clémence. En 1918, le gouvernement fédéral répond par une modification à la *Loi sur les Indiens* : le fait d'enfreindre la *Loi* en participant à des cérémonies interdites devient un délit mineur au lieu d'un acte criminel. Maintenant, les procès ne sont plus tenus devant des juges locaux, qui ont tendance à faire une interprétation plus large de la *Loi*, mais devant les agents des Indiens, qui se mettent alors à rendre des jugements de par leur qualité de juges de paix⁷⁰. L'année suivante, l'agent des Indiens Halliday, agissant à titre de juge de paix, condamne deux hommes à deux mois de prison, soit la peine d'emprisonnement minimale autorisée par la *Loi*. Un

procès contre quatre autres hommes cette année-là est ajourné lorsque ces derniers, avec plus de soixante-dix autres Kwakiutls, promettent de ne plus prendre part à des potlachs à l'avenir⁷¹. La pratique continue cependant, et en 1920, huit hommes sont condamnés à deux mois de prison⁷². Charles Nowell est poursuivi, condamné et emprisonné pour sa participation à un potlatch en 1921⁷³. L'année suivante, trente-deux personnes reçoivent des sentences variant entre deux et six mois de prison pour leur participation à un potlatch. En attendant d'être amenés à la prison d'Oakalla, près de Vancouver, ils sont détenus au pensionnat d'Alert Bay⁷⁴.

Dans les écoles, les élèves essaient de faire revivre leurs traditions, mais les ressources dans lesquelles ils peuvent puiser sont limitées. Au début du XX^e siècle, quand Eleanor Brass fréquente l'école de File Hills, les élèves improvisent leurs propres powwow en secret. Brass raconte que Gracie Squatepew, la meneuse du groupe, avait souvent du mal à imposer le sens du décorum approprié lors de ces événements.

Une fois, Gracie nous a dit : « N'oubliez pas que c'est une danse sacrée et qu'il ne faut pas rire. » Fanny Walker, notre bouffon, s'est mise à jouer du tambour au moment où Gracie commençait à chanter une note très aiguë. Fannie et moi nous sommes regardées et nous avons commencé à glousser de plus en plus fort jusqu'à ce que Gracie dise : « Ça va, les filles, je ne chanterai plus si vous n'arrêtez pas de rire. Je vous ai dit qu'il fallait garder le silence pendant cette chanson⁷⁵. »

Dans les années 1930, nombreux sont les Autochtones qui grandissent sans avoir accès aux pratiques spirituelles ou y être exposés. Par exemple, Bernard Pinay, qui fréquentait l'école de File Hills dans les années 1930, témoigne : « Je n'avais aucune culture avant d'aller à l'école. Ils ne pouvaient pas me l'enlever, je n'en avais pas⁷⁶. » À l'école, les tentatives de découvrir ou de faire revivre les pratiques culturelles ne sont pas du tout tolérées. « Quand on était au pensionnat, on n'a jamais essayé de suivre aucune de nos vieilles traditions indiennes parce que le personnel et l'école étaient complètement opposés à ça. On ne pouvait rien faire; ceux qui ont essayé en ont mangé toute une. Donc je ne suis pas vraiment capable de parler des cérémonies parce qu'on n'en a jamais vraiment eu⁷⁷. » Ce n'est qu'après avoir quitté l'école qu'il a été exposé aux pratiques spirituelles autochtones et qu'il y a participé⁷⁸.

Les danses ne sont pas les seules pratiques autochtones que les directeurs d'école veulent éradiquer en demandant l'appui du gouvernement. En 1898, le directeur de la maison pour filles d'Alberni exhorte le gouvernement fédéral « à prendre des mesures pour se débarrasser des charlatans sauvages »⁷⁹. Les responsables des Affaires indiennes voient d'un mauvais œil les guérisseurs traditionnels. Cependant, la pratique de la médecine sans permis n'est pas illégale au Canada pourvu que le patient ne subisse aucun tort et que le service soit offert gratuitement. Un échange réciproque de biens fait partie des cérémonies de guérison, mais celles-ci sont généralement privées, ce qui élimine presque tout risque de poursuite⁸⁰. En classe, on conseille aux élèves des pensionnats de rejeter les guérisseurs traditionnels. Parce

que des membres de sa famille avaient fait appel à un guérisseur de la Première Nation des Carriers au cours de l'été 1927, Mary John, une élève de Fraser Lake, en Colombie-Britannique, avait très peur : « J'imaginai la mère supérieure, avec sa tige de saule, qui me donnerait une raclée devant tous les élèves de l'école parce que ma famille croyait qu'on pouvait guérir en pratiquant les rites des Carriers⁸¹. » Ce n'est qu'après avoir quitté l'école de Fraser Lake qu'elle prend part à son premier potlatch, une cérémonie tenue pour commémorer le dépôt d'une pierre tombale sur la tombe d'un membre de sa famille⁸².

Même avec le temps, l'Église n'a pas réduit son opposition à la culture autochtone. En 1924, lors d'une conférence des directeurs des pensionnats indiens gérés par l'Église catholique romaine, on note que même si plusieurs personnes avaient demandé avec insistance au gouvernement de lever l'interdiction concernant les danses des Premières Nations, « leurs habitudes, étant le résultat d'un mode de vie libre et facile, faisaient en sorte que ces gens ne pouvaient pas soutenir la lutte intense pour la survie qu'exigent nos conditions sociales ». Visant ceux de la communauté eurocanadienne qui critiquaient l'œuvre des missionnaires, les oblats ont déclaré : « Les superstitions païennes ne peuvent pas, peu importe ce qu'en pensent certains philanthropes, suffire à amener les Indiens à pratiquer les vertus de notre civilisation et à éviter les vices qui lui sont associés. » En fait, les directeurs souhaitaient s'assurer que le travail qui avait été fait pour abolir la culture autochtone « puisse être mieux reconnu ».

C'est dans cet esprit que nous vous prions de suggérer la création d'un MUSÉE ou d'une EXPOSITION HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE où, adjacents à des articles se rapportant aux mœurs, à la religion, aux industries et aux œuvres des tribus primitives, dont le souvenir serait vite perdu, on pourrait également voir le travail accompli par la civilisation, ainsi que les résultats obtenus à la fois dans les réserves, grâce aux activités des agents, et dans les écoles de toutes confessions. Cela pourrait encourager et perpétuer l'une des meilleures œuvres réalisées dans le Dominion du Canada⁸³.

Un tel musée, dans leur esprit, n'avait pas pour but de commémorer cette culture, mais de démontrer son « état primitif » et de célébrer l'œuvre des missionnaires et le travail du gouvernement dans l'abolition même de cette culture.

Dans les années 1930, on reconnaissait de plus en plus, même si cette reconnaissance était encore très limitée, l'importance de la culture autochtone dans la vie des élèves. Par ailleurs, la culture se limitait principalement aux arts et à l'artisanat. En 1935, un rapport de l'Église Unie sur l'éducation des Premières Nations au Canada comprend une section distincte sur « l'art et l'artisanat indiens », dans laquelle on déplore « l'absence quasi totale de champs d'intérêt sains » dans les réserves. Les auteurs croyaient qu'une « revitalisation de l'artisanat ou des industries à domicile susciterait un intérêt en dehors des routines de la vie quotidienne ». Ils

ont également noté que « les jeunes Indiens ne sont pas aussi habiles que leurs grands-pères et leurs grands-mères » dans la vannerie, la broderie perlée, le travail de l'argent ou la sculpture. Ils reconnaissent que le travail des aînés était de grande qualité et qu'il constituait une « contribution canadienne pure au monde de l'art ». Mais ils admettent aussi que cette contribution est « susceptible de disparaître pour n'être plus qu'un souvenir de l'histoire » si rien n'est fait pour la préserver. Et cela est particulièrement malheureux, car, disaient-ils, les arts et l'artisanat autochtones pourraient générer « des revenus considérables pour les familles et les collectivités ». Toutefois, on signale que les enseignants avaient des difficultés « à faire en sorte que les enfants indiens s'intéressent, même modérément, à leurs propres art et artisanat ». Ils ont recommandé la création d'une guilde canadienne des métiers d'art indien, qui coordonnerait la formation dans les pensionnats, la conception et le brevetage des dessins, ainsi que l'inspection et la commercialisation des objets d'artisanat. Le travail entrepris par le directeur de l'Institut Coqualeetza en Colombie-Britannique, George Raley, était vu comme un modèle⁸⁴. Aucun document ne reconnaît le rôle que les Églises ou les pensionnats ont pu jouer dans le développement de ce qui a été décrit comme un « complexe d'infériorité », qui expliquerait l'attitude des élèves envers l'art autochtone et l'interruption de la transmission des compétences et des connaissances culturelles d'une génération à l'autre. On ne reconnaît pas non plus que de nombreux objets culturels autochtones ont été produits pour un usage personnel ou pour être utilisés lors de cérémonies spirituelles, et non pour être vendus sur le marché de manière impersonnelle⁸⁵.

En 1938, la position de l'Église anglicane sur la culture des Premières Nations avait changé. Le secrétaire de la commission anglicane sur les pensionnats indiens et esquimaux, T. B. R. Westgate, était prêt à reconnaître que

[...] rien dans la culture autochtone ne doit être détruit ou condamné, sauf s'il est prouvé que cela constitue un obstacle au progrès de la culture. Dans la mesure où la préservation, voire la revitalisation, de la culture et des coutumes indiennes contribueraient à une saine coordination entre leur vie actuelle et la vie nationale dont ils doivent faire partie, la préservation et la revitalisation devraient être encouragées.

Simultanément, T. B. R. Westgate recommande la prudence, car « le fait d'encourager les Indiens à croire que l'ancien mode de vie indien est suffisant pour répondre à leurs besoins en ces temps modernes n'est ni honnête ni utile »⁸⁶.

CHAPITRE 28

Séparation des garçons et des filles, mariages arrangés, établissement de colonies : 1867–1939

Les pensionnats étaient une façon pour le gouvernement canadien et les Églises de contrôler et de transformer les Autochtones et leurs familles. Les trois chapitres précédents ont décrit les torts causés par les écoles envers les familles, la langue et les pratiques culturelles et spirituelles des Autochtones. Le présent chapitre porte sur la façon dont les écoles ont également contribué, de manière plus large, à contrôler les familles autochtones.

À la fin du XIX^e siècle, et au début du XX^e siècle, le gouvernement canadien et les Églises canadiennes ont tenté de régler les pratiques traditionnelles autochtones du mariage pour, éventuellement, les éliminer¹. Ces pratiques, selon lesquelles les structures familiales autochtones ont été établies et maintenues, variaient d'une culture à l'autre, et ont évolué au fil du temps². Les conventions selon lesquelles les hommes et les femmes s'unissaient — et avaient la possibilité de se séparer — faisaient partie d'un ensemble de liens de parenté plus large et plus complexe. Ces relations établissaient autant les droits que les obligations, garantissant ainsi la stabilité sociale³. Les mariages étaient souvent arrangés par les chefs de famille et les dirigeants communautaires, mais, dans de nombreuses sociétés, les gens pouvaient refuser un mariage proposé. En outre, on offrait souvent la possibilité de se séparer sans porter de jugement⁴. Dans certains cas, un mari pouvait avoir plus d'une épouse. Cependant, ces mariages polygames, que les missionnaires trouvaient particulièrement scandaleux, n'étaient pas une pratique courante⁵. Pour avoir une autre femme, un homme devait généralement obtenir l'approbation de sa femme ou de ses femmes actuelles ainsi que de la famille de la nouvelle mariée. Il devait aussi avoir les ressources nécessaires pour subvenir aux besoins d'une plus grande famille⁶.

Les missionnaires s'opposaient vivement aux pratiques autochtones en matière de mariages, et cherchaient à ce que le gouvernement les interdise⁷. Or, le gouvernement fédéral avait choisi de ne pas les interdire. Sir John A. Macdonald, en tant que ministre des Affaires indiennes, avait conclu que la solution consistait à civiliser graduellement les Premières Nations. Jusque-là, le gouvernement reconnaissait le mariage autochtone, mais pas le divorce autochtone⁸. Pour civiliser les Premières Nations,

les écoles devaient former des jeunes gens qui rejetteraient le mariage autochtone et choisiraient plutôt de se marier à l'Église, selon les lois canadiennes en matière de mariage. Comme on l'a souligné précédemment, si on acceptait les filles dans les écoles, c'était en vue de les former à devenir des épouses et des mères chrétiennes. Pour atteindre cet objectif, les directeurs d'école et les fonctionnaires des Affaires indiennes ont pris l'initiative, d'une part, d'interdire les mariages autochtones et, d'autre part, d'arranger les mariages. Le gouvernement a même établi une colonie pour les anciens élèves afin qu'ils ne retournent pas dans leurs réserves et ne retombent sous l'influence de leurs parents.

Même si l'intention était que les élèves se marient entre eux, les écoles déployaient des efforts considérables pour séparer les garçons et les filles durant leurs années aux pensionnats. Cette séparation des sexes reflétait à la fois les attitudes sociales générales de l'époque et les stéréotypes à l'égard des peuples autochtones, selon lesquels ces derniers vivaient dans une promiscuité sexuelle. Les écoles, par l'intermédiaire des agents traditionnels de contrôle social, avaient enlevé les enfants de leur famille et de leur collectivité d'origine. En cherchant à imposer une règle qui visait la séparation complète entre les sexes, les écoles ne faisaient qu'inciter les élèves à désobéir. Et c'est ce qui est arrivé. Tout au long de cette période, les filles et les garçons ont tenté de se fréquenter et ont réussi. Les parents étaient mécontents de la tournure des événements et se plaignaient souvent aux écoles et au gouvernement à cet égard. Les mesures prises par les écoles étaient sévères et dangereuses. Par exemple, des mesures renforcées pour limiter les contacts entre les filles et les garçons réduisaient souvent l'efficacité des sorties de secours des écoles, qui étaient parfois verrouillées afin d'empêcher les élèves de se rendre visite. De plus, les écoles avaient recours aux tribunaux dans le but de surveiller les activités sexuelles des élèves — même dans les cas qui semblaient être des relations consensuelles.

Dans le présent chapitre, on examinera d'abord le taux de croissance des inscriptions des filles. On décrira ensuite les efforts déployés par les écoles pour séparer les filles et les garçons, les mesures utilisées par le gouvernement pour arranger des mariages et, enfin, on examinera les mesures gouvernementales prises pour influencer la vie des élèves après leur départ de l'école.

L'inscription des filles : « Pour civiliser les futures épouses »

Au départ, les pensionnats gérés par les protestants et établis avant le début du XIX^e siècle sont mixtes. Dès 1834, l'Institut Mohawk à Brantford, en Ontario, accueille des filles et des garçons⁹. Les écoles Alnwick et Mount Elgin, exploitées par des méthodistes dans le sud de l'Ontario, accueillent également des élèves de sexe féminin et masculin¹⁰. À Wikwemikong, sur l'île Manitoulin, dans les années 1870,

les jésuites fondent deux pensionnats, un pour les filles et un pour les garçons¹¹. À Sault Ste. Marie, un missionnaire anglican, E. F. Wilson, crée le pensionnat Shingwauk pour les garçons en 1873, et le pensionnat Wawanosh pour les filles en 1879¹². Une approche similaire avait été adoptée dans l'Ouest, où les missionnaires oblats avaient ouvert une école pour les garçons en 1863, et une école pour les filles en 1868, à Mission, en Colombie-Britannique¹³. À l'école catholique de St. Albert, située où se trouve aujourd'hui l'Alberta, les filles sont éduquées dans un couvent, et les garçons, dans ce qu'on appelait une « école industrielle »¹⁴.

En dépit de cette pratique, les trois premières écoles industrielles construites par le gouvernement dans les Territoires du Nord-Ouest en 1883 et en 1884 sont réservées uniquement aux garçons. Le chef de l'opposition, Edward Blake du Parti libéral, utilisant un langage qui reflétait une idée largement répandue, remet en question cette politique en 1883, et déclare ce qui suit au ministre des Travaux publics, Hector Langevin :

Et si vous n'instruisez pas les filles, le jeune peau-rouge que vous aurez instruit sera ramené à la sauvagerie par la compagne inculte qu'il mariera. Si ce projet devait réussir, il nous faudrait instruire non seulement les jeunes gens, mais les jeunes filles sauvages, à moins que les premiers ne voulussent rester célibataires toute leur vie durant.

Langevin lui répond ceci : « Le gouvernement devra sans doute voir à ce que les filles soient inscrites comme les garçons¹⁵. » En janvier 1884, le sous-ministre des Affaires indiennes, Lawrence Vankoughnet, indique au directeur de l'école de Qu'Appelle, Joseph Hugonnard, que si l'école recrutait des membres des Sœurs de la Charité (Sœurs Grises) parmi ses employés, « elle devrait alors accueillir quelques filles »¹⁶. Cependant, M. Vankoughnet omet de fournir une copie de ses instructions au commissaire des Indiens, Edgar Dewdney. Par conséquent, Dewdney ordonne à Hugonnard de renvoyer dans leurs foyers les premières recrues féminines¹⁷. Hugonnard persiste dans son désir d'accueillir des filles et, à la fin de 1885, l'école compte neuf filles. Il exerce aussi des pressions pour être autorisé à accroître le nombre de filles, soutenant que leur présence est :

[...] absolument nécessaire pour civiliser la prochaine génération des sauvages. Si les femmes avaient reçu de l'éducation ce serait presque une garantie que leurs enfants recevraient de l'instruction et seraient élevés en chrétiens, sans danger pour eux de suivre l'affreuse existence que mènent maintenant, par l'ignorance, un bon nombre de sauvages. Ce sera presque futile d'instruire les petits garçons et de laisser les petites filles dans l'ignorance¹⁸.

En 1887, le nombre d'inscriptions à l'école de Qu'Appelle est ainsi : cinquante-cinq garçons et trente-neuf filles. Étant donné qu'aucune disposition n'avait été prévue pour les filles dans la conception du bâtiment d'origine, elles habitent,

travaillent et étudient dans le grenier de l'école¹⁹. La même année, l'école de Battleford commence à accueillir des filles. Le directeur, Thomas Clarke, déclare qu'elles ont une « perception plus vive que les garçons et l'on ne saurait attacher trop d'importance à leur développement intellectuel. Celles qui sont actuellement à l'école, ont fait un progrès surprenant, qu'il justifiera un agrandissement du local, avant peu²⁰. »

Le directeur de l'école de Qu'Appelle, M. Hugonnard, avait d'abord affirmé qu'il ne pouvait pas compter que les filles travailleraient sans supervision. Il souligne : « L'inconstance du caractère sauvage est remarquable chez elles, particulièrement chez les plus âgées²¹. » Cependant, dans les années 1890, les filles sont devenues indispensables au fonctionnement des écoles, puisqu'elles sont chargées de fabriquer presque tous les vêtements des élèves. Selon Hugonnard, les filles « n'ont pas autant d'école que les garçons, à cause de la forte somme de travaux de ménage, de couture, de tricotage, de raccommodage, de blanchissage, etc., qu'il y a à faire »²².

On retrouvait aussi ce genre de discrimination, qui correspondait aux actes discriminatoires dans la société canadienne dans son ensemble, à l'école de Sault Ste. Marie où, en 1884, les filles ont la possibilité de préférer « le lavage, la couture, le tricotage, etc., à l'histoire et à la grammaire »²³. De même, en 1899, les filles de l'école de Wikwemikong suivent des cours à temps plein, sauf celles qui sont « retenues à tour de rôle pour aider aux travaux domestiques »²⁴.

Plusieurs écoles ont du mal à recruter des filles. En 1894, le directeur de l'école de Regina, A. J. McLeod, indique que l'école compte deux fois plus de garçons que de filles²⁵. En 1894, l'école de High River, située où se trouve aujourd'hui l'Alberta, compte soixante garçons et vingt-cinq filles²⁶. Voici ce qu'écrivit le directeur de l'école d'Alert Bay, en Colombie-Britannique, en 1889 : « Il nous est encore quasi impossible de persuader aux parents païens de laisser leurs filles à notre refuge. Celles que nous avons sont des orphelines, ou les enfants de parents chrétiens. Il n'y a pas de difficulté à avoir les garçons, mais les païens privent beaucoup plus leurs filles, qu'ils donnent très jeunes en mariage²⁷. »

En 1895, le directeur de l'Institut Mohawk, Robert Ashton, souhaite augmenter le nombre de filles qui fréquentent l'école parce que, selon lui, « l'homme peut bien assurer le soutien de la famille, mais la femme transmet la civilisation ». Il pensait qu'un élève qui épousait une femme qui n'avait pas fréquenté l'école reviendrait alors « à la langue, aux habitudes et aux coutumes indiennes, et que ses enfants seraient, purement et simplement, des Indiens »²⁸. Dans la mesure où ces politiques sont le reflet des attitudes eurocanadiennes de l'époque à l'égard des rôles des hommes et des femmes, elles démontrent aussi que l'assimilation est au cœur des objectifs des écoles.

Comme le montre le tableau 28.1, le nombre de garçons dépasse le nombre de filles jusqu'à la fin de la première décennie du XX^e siècle. Or, par la suite, il y a légèrement plus de filles que de garçons. L'une des raisons qui expliquent cette majorité de filles,

c'est que celles-ci ont tendance à fréquenter l'école plus longtemps; le gouvernement et les Églises préfèrent garder les filles jusqu'à ce qu'elles soient fiancées.

Tableau 28.1. Comparaison des effectifs masculins et féminins dans les pensionnats canadiens, de 1894 à 1939 (En raison de l'arrondissement des données, le total peut ne pas éгалer 100)

Année	Garçons		Filles		Total des inscriptions
	Inscriptions	% des inscriptions	Inscriptions	% des inscriptions	
1894	1 162	53,3	1 017	46,7	2 179
1899	1 633	52,8	1 458	47,2	3 091
1904	1 875	53,2	1 651	46,8	3 526
1909	1 969	49,9	1 979	50,1	3 948
1914	2 027	49,8	2 046	50,2	4 073
1919	2 237	48,2	2 403	51,8	4 640
1924	2 720	47,9	2 953	52,0	5 673
1929	3 329	47,1	3 746	52,9	7 075
1934	4 102	47,7	4 494	52,3	8 596
1939	4 354	47,4	4 825	52,6	9 179

Source : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. 250-270. Calcul fondé sur les écoles suivantes : Institut Mohawk, Institut industriel Mount Elgin, pensionnat de Shingwauk, pensionnat de Wawanosh, école industrielle de Wikwemikong, école industrielle d'Alert, Institut Coqualeetza, école industrielle de Kamloops, école industrielle de Kootenay, école industrielle de l'île Kuper, école industrielle de Metlakatla, pensionnat pour filles de Port Simpson, école industrielle de St. Mary's Mission, école industrielle de St. Joseph's (Williams Lake), école de Yale (All Hallows), pensionnat de Portage la Prairie (Sioux Mission), école industrielle de St. Boniface, école industrielle de St. Paul's (Terre de Rupert), pensionnat de Washakada (école industrielle d'Elkhorn), pensionnat de Water Hen, école industrielle de Battleford, pensionnat de Birtle, pensionnat des Pieds-Noirs, Blackfoot (Old Sun's), pensionnat des Gens-du-Sang (St. Paul's), pensionnat de Crowstand, Collège Emmanuel, pensionnat de File Hills, pensionnat de Gordon, pensionnat de Lac La Biche, pensionnat de Lake's End, semi-internat de Muscowequan's, orphelinat de McDougall, pensionnat d'Onion Lake, pensionnat de Piegan, école industrielle de Qu'Appelle, école industrielle de Regina, école industrielle de Red Deer, pensionnat de Round Lake, pensionnat des Sarcis, pensionnat de Stony Plains, école industrielle de St. Albert, école industrielle de St. Joseph, école de Vermillion (école d'Irene), école de Fort Chipewyan, école de Fort Resolution, école de l'île-à-la-Crosse, école de Lesser Slave Lake, école de Moose Fort. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1899, p. 440-445; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1904, p. 2:50-57; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1909, p. 2:18-23; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1914, p. 152-153; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1919, p. 92-93; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1924, p. 94; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1929, p. 106; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1934, p. 79; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1939, p. 286.

Les écoles, en tentant de gérer les relations entre les filles et les garçons, et de contrôler les structures familiales autochtones, ne faisaient que refléter cette tendance que l'on retrouvait dans l'ensemble de la société canadienne. Les pensionnats en ont aussi été le reflet et l'ont même intensifiée. Au cours de cette période (de 1867 à 1939), la plupart des femmes canadiennes ont obtenu le droit de vote et ont vu leurs possibilités d'éducation se multiplier. Ces réformes, toutefois, ne remettaient pas en question

l'idée selon laquelle les hommes et les femmes fonctionnaient dans des sphères sociales différentes et avaient des responsabilités différentes. Dans certains cas, ces réformes reposaient sur cette idée. Le fait d'accorder le droit de vote aux femmes, par exemple, constituait une occasion d'améliorer la moralité de la société, puisque les femmes étaient considérées comme une force naturelle de pureté et de stabilité²⁹. Cependant, l'on craignait que si les femmes autochtones n'étaient pas soumises au processus de « civilisation », elles représenteraient une menace aux normes sociales. Ainsi, elles étaient parfois considérées comme des tentatrices qui détournaient les hommes du droit chemin. À d'autres moments, elles étaient considérées comme étant trop faibles pour résister à la tentation. Aucune tentative n'a été faite pour découvrir, encore moins pour faciliter, les rôles réels que les femmes autochtones jouaient dans leur collectivité — rôles qui ont évolué au fil du temps et qui variaient d'un endroit à l'autre.

Comme cela est décrit plus en détail dans d'autres parties de ce rapport, les garçons et les filles recevaient une formation très différente. Les filles étaient formées pour devenir des ménagères et des mères chrétiennes, et les garçons, des gens de métiers et des paysans. Bien que les premières écoles industrielles diffèrent des pensionnats en offrant aux garçons, ou en tentant d'offrir, un large éventail de formation dans des métiers, la formation offerte aux filles dans les pensionnats et dans les écoles industrielles variait peu. Les garçons avaient également plus de possibilités de loisirs et de liberté que les filles.

Séparation des élèves : « Les élèves s'échangeaient des notes. »

Tout en fréquentant la même école, les filles et les garçons étaient strictement séparés les uns des autres. La séparation des sexes faisait en sorte que les frères et les sœurs étaient séparés, et cela engendrait une importante détresse chez plusieurs élèves. C'était là un des éléments fondamentaux qu'utilisaient l'Église et le gouvernement pour contrôler la vie sociale des Autochtones pendant qu'ils fréquentaient l'école et même après leur départ. La séparation des filles et des garçons n'allait pas à l'encontre de la pratique pédagogique de l'époque, et il était courant de voir des entrées, des couloirs, des terrains de jeux et des salles de classe séparés pour les filles³⁰. Cependant, le maintien de cette séparation stricte était jugé encore plus important dans le cas des enfants autochtones, car ils étaient perçus comme étant particulièrement vulnérables à la tentation. En 1896, le directeur de l'école de Mission, en Colombie-Britannique, E. C. Chirouse, écrit : « Après plusieurs années de travail parmi nos sauvages, je suis convaincu que le système actuel qui consiste à séparer les garçons et les filles, est

de beaucoup le meilleur au point de vue moral ; c'est aussi l'opinion de mes frères missionnaires, dont quelques-uns ont demeuré quarante ans avec ces gens³¹. »

Louise Moine se souvient qu'à l'école de Qu'Appelle, « les enseignants étaient très stricts au sujet de la séparation. Les garçons demeuraient de leur côté et nous du nôtre. Je ne peux pas parler pour les adolescents, mais nous, les plus jeunes, on était très satisfaits de ce règlement³². »

Les catholiques n'étaient pas les seuls à éduquer les filles et les garçons séparément. À l'école anglicane de Metlakatla, en Colombie-Britannique, les salles de classe des garçons et des filles se trouvaient dans des bâtiments séparés³³. En 1893, un inspecteur note que l'école de Middlechurch, au Manitoba, « exerce la plus grande surveillance sur les rapports entre les garçons et les filles »³⁴. Il était commun pour une école d'avoir une cour de récréation séparée pour les filles et les garçons³⁵. À l'Institut Coqualeetza de Chilliwack, en Colombie-Britannique, des « salles de récréation sont établies pour les garçons et pour les filles dans leurs appartements respectifs, et [des] terrains de jeux pour chaque côté »³⁶.

Margaret Butcher, une enseignante à l'école de Kitamaat, en Colombie-Britannique, avait une vision quelque peu philosophique à propos des difficultés engendrées par la séparation des garçons et des filles. « Parfois, les élèves s'échangeaient des notes lorsque nous étions sortis. C'était simple comme bonjour. Le passage était étroit. Les garçons frôlaient la ligne des filles en passant, et ils s'échangeaient facilement des notes. Oui, c'était tout à fait normal à leur âge. Je compatissais avec eux et j'aurais aimé rire, mais il fallait maintenir la discipline³⁷. »

Le gouvernement et les missionnaires sont demeurés hostiles aux traditions autochtones liées au mariage. Ils ont cherché à contrôler la sexualité des jeunes autochtones pendant qu'ils fréquentaient les écoles et à organiser des mariages chrétiens, plutôt que des mariages traditionnels, après l'obtention de leur diplôme³⁸.

Le contrôle de l'activité sexuelle des élèves plus âgés dans les écoles était étroitement lié à la question du mariage. Dans les collectivités autochtones, l'activité sexuelle s'inscrivait dans un ensemble plus vaste de relations de longue date. Cependant, les écoles ont détruit les normes et les contrôles traditionnels. Parallèlement, en raison du manque de personnel, un climat propice aux relations sexuelles s'installait dans les écoles, ce qui heurtait la morale des Églises. De plus, les jeunes échappaient ainsi à la surveillance de la collectivité autochtone. Les écoles ont également servi de lieu pour la perpétration d'agressions sexuelles sur des élèves par le personnel et par d'autres élèves. Voici le commentaire que le directeur de l'école presbytérienne de Kamsack, en Saskatchewan, W. McWhinney, a fait à un représentant de l'Église en 1907, sur le point de vue de l'Église : « Le garçon indien ou la fille indienne, comme vous le savez peut-être, cède plus facilement à l'impulsion ou au désir et, à partir de douze ans, leurs passions sont particulièrement vives³⁹. »

Non seulement les relations sexuelles étaient considérées comme un péché par l'Église, mais presque tout ce qui était relié au sexe était considéré comme honteux⁴⁰. Par conséquent, l'éducation sexuelle était presque inexistante dans les écoles. Même dans les écoles publiques canadiennes, l'éducation sexuelle était très limitée à cette époque. Cependant, les pensionnats rompaient les liens entre les élèves et leurs sources traditionnelles de connaissances et de conseils sur les pratiques sexuelles : leur famille et leur collectivité. Hilda Hill se souvient avec affection d'une enseignante de l'Institut Mohawk et des efforts discrets qu'elle consacrait à l'éducation sexuelle. « Elle avait dit aux filles plus âgées qu'au moment de quitter l'école : « Je veux que vous embrassiez votre futur mari — que vous réserviez votre premier baiser pour votre mari. » Je pense qu'elle faisait référence à autre chose qu'à un baiser. Je pense qu'elle faisait référence aux relations sexuelles, mais elle ne pouvait pas employer ce terme à cette époque⁴¹. » Une religieuse de l'école de Qu'Appelle avait remarqué que Louise Moine avait un œil sur un jeune élève, et elle lui avait demandé si elle aimait ce garçon. Lorsque Louise a répondu oui, « sœur Cloutier, d'une manière compréhensive, m'a donné quelques conseils sur les réalités de la vie. J'ai ressenti de l'affection pour la première fois depuis que je fréquentais cette école. Je me souviendrai toujours d'elle⁴². »

Les parents blâmaient souvent les écoles si les enfants devenaient sexuellement actifs à un jeune âge. Lorsqu'on a découvert, en 1891, que des garçons, ainsi que des hommes de la réserve locale, allaient voir des filles dans le dortoir des filles durant la nuit, à l'école presbytérienne de Kamsack, l'inspecteur des écoles des Affaires indiennes, A. J. Macrae, écrit ceci :

Il ne faut pas se demander pourquoi les Indiens considéraient l'école comme la disgrâce la plus grave lorsqu'on sait que les élèves concernés par ces incidents immoraux avaient été confiés à la garde des autorités scolaires dès leur plus jeune âge, et comme l'un d'eux m'a dit : « Ils ont grandi dans la cruauté. Une cruauté contre laquelle leurs mères les auraient protégés⁴³. »

En 1938, le directeur de l'école Ermineskin à Hobbema, en Alberta, demande la permission aux Affaires indiennes pour garder deux filles de dix-huit ans à l'école jusqu'à ce qu'elles soient mariées. Selon le directeur Pratt, les parents de l'une des élèves avaient insisté pour que « la jeune fille revienne et reste avec eux jusqu'à ce qu'elle se marie. L'une de leurs filles avait été victime d'un accident, et ils voulaient éviter que cela n'arrive à Lena⁴⁴.

Les responsables scolaires pouvaient être réticents à fournir à leurs supérieurs des rapports sur les problèmes liés à l'activité sexuelle. Ce n'est qu'après que la question ait été portée à l'attention de l'agent des Indiens local, que le directeur de l'école de Kamsack, W. McWhinney, a finalement dit aux responsables de l'Église presbytérienne qu'un groupe de jeunes hommes, tous d'anciens élèves de l'école, avait été pris avec une bouteille de whisky dans le dortoir des filles, à l'été 1907⁴⁵. McWhinney a écrit qu'il

s'était abstenu de signaler l'affaire plus tôt, car il ressentait un certain « dégoût à mettre cette affaire honteuse sur papier ». Dans sa lettre, il explique que ce problème n'était pas nouveau à l'école. Avant qu'il soit nommé directeur, en 1903, un certain nombre de filles s'étaient furtivement échappées hors de l'école pour rencontrer des jeunes hommes. Parmi ceux-ci se trouvaient d'anciens élèves des écoles presbytériennes de Kamsack et de Regina, dont un travaillait comme instructeur à la ferme de l'école. Une fois directeur, McWhinney s'est rendu compte, à plusieurs reprises, que les garçons et les filles se rendaient visite dans les dortoirs la nuit. Les élèves ont été punis et les fenêtres ont été « bloquées de manière à ce qu'elles puissent n'être que légèrement ouvertes, les arrêts ayant été bien cloués. De plus, les portes sont verrouillées⁴⁶. » Le problème est survenu de nouveau à l'école en 1911 et en 1914⁴⁷. En 1914, McWhinney déclare que les relations sexuelles entre élèves étaient un problème courant dans tous les pensionnats. « Dans notre cas, celles-ci sont toujours signalées, alors que dans le cas d'autres écoles, les agents estiment que le fait de les signaler n'engendre rien de bon. » Il a également ajouté à son argument que « les filles et les garçons indiens ont de fortes passions sexuelles ». Il croyait que le « meilleur remède » serait de faire des « écoles séparées pour les garçons et les filles »⁴⁸.

Tous les visiteurs nocturnes n'étaient pas bien accueillis dans les dortoirs des filles. En 1892, un groupe de garçons de la réserve locale fait irruption dans les espaces réservés aux filles à l'école de Kamloops, en Colombie-Britannique. Deux filles les ont chassés avec des manches à balai. Six garçons ont été arrêtés et inculpés de cambriolage. L'incident a attiré l'attention des Affaires indiennes lorsque les parents des filles de l'école se sont plaints à l'agent des Indiens⁴⁹.

De l'avis des administrateurs scolaires, ce problème était causé par la sexualité incontrôlée des Autochtones, mais, du point de vue des parents, le problème était plus simple : leurs enfants n'étaient pas suffisamment supervisés. Par exemple, en 1909, les élèves de l'école catholique romaine de Kamsack ont profité du fait qu'un groupe de religieuses avait été échangé contre du personnel moins expérimenté. À plusieurs reprises, les filles s'étaient faufilées hors de l'école la nuit pour rencontrer, dans les bois à proximité, des garçons de la localité. Pour éviter que de tels incidents ne se reproduisent, le directeur a commencé à dormir dans le bâtiment principal, qui abritait le dortoir des filles⁵⁰.

En 1915, le chef de la réserve de Keeseekoowenin dépose une plainte aux Affaires indiennes au sujet du comportement des élèves de l'école de Birtle, au Manitoba. À l'issue d'une réunion avec les dirigeants de la bande, un fonctionnaire des Affaires indiennes écrit : « Le défaut de respecter le septième commandement semble être le principal divertissement » des élèves (faisant ainsi référence au commandement biblique qui interdit l'adultère). Le fonctionnaire recommande la création d'écoles distinctes pour les garçons et les filles, tout en soulignant qu'il s'agissait là d'un problème commun dans les écoles industrielles, partout au pays⁵¹. Selon le directeur

de l'école, les allégations soulevées découlaient du fait que deux élèves étaient tombées enceintes et avaient « jeté le blâme sur l'école ». Sa solution pour éviter de futurs problèmes était de faire installer une « solide clôture » autour de l'aire de jeux des filles⁵². L'enquête menée par les Affaires indiennes sur les conditions de l'école a révélé que le directeur vivait en ville et n'était pas sur place le soir. Le rapport conclut que : « Puisque les garçons ne sont pas enfermés le soir, rien ne les empêche de sortir s'ils le veulent⁵³. »

En 1922, Andrew Paull, le secrétaire correspondant de l'Alliance des tribus de la Colombie-Britannique, écrit à W. E. Ditchburn, l'inspecteur en chef des agences indiennes en Colombie-Britannique, lui demandant de démettre de ses fonctions le directeur de l'école industrielle d'Alberni, H. B. Currie. Après avoir parlé aux anciens élèves et aux dirigeants des quatre tribus de la région, A. Paull avait conclu qu'il était « dans l'intérêt du christianisme, de la morale et de la bonne réputation des Indiens » de licencier H. B. Currie. La plainte du directeur A. Paull concernait le fait que plusieurs filles étaient tombées enceintes alors qu'elles fréquentaient l'école. Ceci, a-t-il dit, a jeté le déshonneur sur les parents « qui comptaient sur le gouvernement pour empêcher quoi que ce soit de ce genre ». Il a ajouté : les « enfants sont obligés de demeurer à l'école jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 18 ans. Si l'âge de quitter l'école était de 15 ou de 16 ans, de tels événements seraient peut-être moins fréquents⁵⁴. » Dans sa défense, H. B. Currie a fait valoir que seules deux élèves étaient tombées enceintes alors qu'elles fréquentaient l'école, et que ces jeunes filles et les garçons, pères des enfants, avaient tous reçu leur congé. H. B. Currie a dit qu'il était arrivé, une fois, que deux garçons soient surpris au lit avec des filles, dans le dortoir des filles. Pour y entrer, ils avaient dû :

[...] briser des barres de bois d'un pouce et demi pour entrer dans le dortoir des petits garçons, puis déchirer la moustiquaire de la fenêtre, se déplacer sur environ 30 pieds le long du mur avant extérieur, à environ 25 pieds du sol, s'accrocher aux appuis de fenêtre, puis déchirer de nouveau la moustiquaire de la fenêtre pour entrer dans la salle de bain des filles et, encore une fois, briser... des barres de bois pour pouvoir entrer dans le dortoir des filles.

H. B. Currie a déclaré que les élèves étaient enfermés dans leur chambre la nuit et devaient y rester jusqu'au matin⁵⁵. Toutes ces solutions étaient en flagrante violation des consignes de sécurité données par les Affaires indiennes concernant les escaliers de secours. Non seulement elles augmentaient la difficulté que les élèves auraient pu avoir à sortir de l'école en cas d'incendie, mais ces mesures transformaient les écoles en établissements correctionnels.

Lorsque l'école n'était pas en mesure de contrôler les élèves, on appelait la police. Un garçon a été arrêté et inculpé après avoir été pris dans le dortoir des filles à l'Institut Coqualeetza en 1895⁵⁶. En 1912, certains élèves de l'école de l'île Kuper ont commis ce qu'un fonctionnaire des Affaires indiennes a qualifié de « délit grave », c'est-à-dire

aller rencontrer d'autres élèves dans la grange en se faulant par les fenêtres des dortoirs la nuit. Deux garçons ont été expulsés et accusés de « séduction » devant un juge local. (C'était un crime de séduire « n'importe quelle fille qui était de mœurs antérieurement chastes » âgée de moins de seize ans, ou de séduire « ou d'avoir une relation illicite » avec un gardien⁵⁷.) Le fonctionnaire local des Affaires indiennes a pris cette mesure, car l'expulsion seule « n'aurait pas été considérée par eux comme une punition pour le délit commis, mais plutôt comme une sorte de récompense ». On a recommandé le renvoi de deux filles, et les autres ont été « sévèrement réprimandées et punies »⁵⁸.

En juin 1919, un groupe de garçons plus âgés, soupçonnés d'être d'anciens élèves des écoles de Qu'Appelle et de Round Lake, en Saskatchewan, ont été pris dans le dortoir des filles, à l'école de Round Lake. L'agent de la Gendarmerie appelé pour enquêter sur les incidents dit : « D'après ce que je peux voir, les filles essaient de protéger ces garçons, et il est difficile d'obtenir des renseignements de leur part⁵⁹. » En guise de réponse, le directeur de l'école, H. McKay, « a bloqué les fenêtres et les impostes en les clouant sur le bois, a fait mettre des cadenas aux portes et a pris toutes les mesures auxquelles il pouvait penser pour rendre les chambres à coucher sécuritaires ». Il n'y avait pas suffisamment de preuves pour poursuivre les garçons en justice, mais les policiers sont demeurés à proximité de l'école. H. McKay a voulu poursuivre un des garçons, mais il s'était abstenu, car dit-il : « Il est l'un de mes garçons, et il y a tellement de choses que j'admire en lui, sa musique, ses chansons, ses dessins à main levée, son caractère qui semble affable et bon, qu'il me semble qu'il y a sûrement une autre façon de lui faire comprendre les choses que de le mettre derrière les barreaux. »⁶⁰ Le commissaire des Indiens, W. M. Graham n'a pas aimé la clémence de McKay, affirmant que cela démontrait que la « supervision à l'école n'était pas ce qu'elle devrait être ». Il demande que la Gendarmerie émette des avertissements aux garçons soupçonnés d'être entrés illégalement dans l'école⁶¹.

En 1924, le directeur de l'école anglicane de la réserve des Péigans en Alberta a sous sa direction quatre garçons qui faisaient l'objet de poursuites pour être entrés dans le dortoir des filles la nuit. L'agent des Indiens, C. A. Arthur, avait fait réduire les chefs d'accusation à « troubler la paix » (même si, dans le dossier, il n'est pas clairement indiqué quels étaient les chefs d'accusation initiaux). Les garçons ont été condamnés à une peine d'emprisonnement de six semaines dans la caserne de police provinciale. C. A. Arthur estime alors que le directeur doit être remplacé pour avoir été incapable de superviser adéquatement les trente élèves, même aidé d'un personnel comprenant six personnes. Lorsqu'il a fait cette recommandation, il a également transmis la demande du directeur de faire installer un « treillis métallique de quatre pouces aux fenêtres ». C. A. Arthur s'est opposé à cet achat, en affirmant que cela « ferait pratiquement de l'école une prison »⁶². Les anglicans ont répondu en suggérant que le problème de la réserve des Péigans découlait du fait que l'opinion de l'agent des Indiens était

continuellement biaisée en faveur du pensionnat local catholique romain. Selon le directeur anglican, M. Roe, l'agent Arthur « n'avait que faire de notre école et que sa sympathie allait entièrement à l'école catholique romaine de cette réserve. L'école catholique présentait toutes les vertus, et notre école, tous les vices⁶³. »

Bien que les dossiers soient fragmentaires, il semble qu'un élève de l'école de Brandon, au Manitoba, a été poursuivi pour un crime à caractère sexuel en 1926. Le fonctionnaire de la Gendarmerie qui a enquêté initialement sur l'affaire a recommandé que l'élève soit poursuivi pour « rapports sexuels »⁶⁴. Aucun autre détail n'a été fourni.

Dans une note à son superviseur, l'agent de la Gendarmerie, R. H. Nicholson, a écrit que le directeur Ferrier était « désireux de tout faire pour ne pas ébruiter l'affaire »⁶⁵. Avant le procès, T. Ferrier a rencontré R. H. Nicholson et le magistrat chargé d'entendre l'affaire. Selon Ferrier, « le magistrat est d'avis que le chef d'accusation devrait être introduction par effraction ». (Bien qu'aucune justification ne soit donnée, le garçon devait sans doute être poursuivi pour être entré dans le dortoir, plutôt que pour avoir tenté d'avoir des relations sexuelles avec un élève.) Si l'école industrielle pour garçons, du gouvernement du Manitoba, à Portage la Prairie, voulait accepter le garçon, le magistrat a dit qu'il l'enverrait là-bas (un établissement correctionnel géré par le gouvernement provincial et non un pensionnat fédéral). Sinon, il serait condamné à deux ans d'emprisonnement au pénitencier fédéral de Stony Mountain, au Manitoba. T. Ferrier écrit : « Si ce n'était que le cas de ce garçon, je l'acquitterais et le renverrais chez lui. » Mais Ferrier craint qu'en faisant cela, d'autres garçons souhaitant avoir leur congé fassent de même⁶⁶. Le garçon de dix-sept ans a plaidé coupable à l'accusation d'introduction par effraction et a été envoyé à l'école industrielle pour garçons pour une année, « étant entendu que si son comportement était bon, il pourrait bénéficier d'une libération conditionnelle »⁶⁷.

En 1933, le directeur de l'école d'Hobbema se plaint que « plusieurs jeunes hommes venaient roder autour de l'école, et essayaient d'avoir des relations avec les filles ». Lorsque trois filles se sont enfuies avec trois hommes, ces hommes ont été arrêtés, reconnus coupables d'un crime non précisé, et condamnés à un an de prison avec sursis. Malgré cela, l'un des hommes a continué à roder autour de l'école, et l'un d'eux a écrit au moins une lettre à une élève. Le directeur a cherché à ce qu'il soit poursuivi, mais le juge local l'a informé qu'il n'y avait pas « assez de motifs pour une condamnation »⁶⁸.

Le personnel de l'école était constamment inquiet que des élèves tombent enceintes. À l'école de Kitamaat, Margaret Butcher conservait un dossier des menstruations de chaque fille, surveillant leur lessive pour inscrire cette information dans ses dossiers⁶⁹. Parfois, on donnait leur congé aux élèves qui étaient tombées enceintes. En 1913, lorsqu'une élève de l'école d'Alert Bay tombe enceinte, le directeur a cherché un endroit pour la placer « dans une maison près d'ici jusqu'à la naissance de l'enfant ». Le directeur s'était demandé si l'élève était déjà enceinte au moment de son

inscription à l'école. L'inspecteur W. E. Ditchburn des Affaires indiennes pense que si cela était le cas, son état aurait dû être décelé lors de l'examen médical. La question à savoir si elle était enceinte au moment de son inscription était préoccupante, à la fois pour le directeur et pour le fonctionnaire des Affaires indiennes, car cela permettait de déterminer l'organisation qui devait payer pour son transport hors de l'école. En écrivant sur la question, W. E. Ditchburn note à un de ses collègues des Affaires indiennes : « Il est inutile d'insister sur le fait que cette question ne doit pas être ébruitée afin que la politique sur l'éducation du Ministère n'en soit pas touchée⁷⁰. » En décembre 1939, le surintendant médical des Affaires indiennes recommande qu'une élève enceinte de l'école Mount Elgin reçoive son congé et soit « remise à la garde de son père »⁷¹.

Cette même année, les Affaires indiennes ont mené une enquête sur des accusations d'immoralité, impliquant surtout des élèves de plus de seize ans, à l'école presbytérienne de Kenora, en Ontario. Les garçons avaient utilisé un passepartout de cinq cents pour accéder à l'un des dortoirs des filles; dans une autre affaire, ils avaient accédé au dortoir des filles en grim pant à une corde que les filles leur avaient envoyée d'une fenêtre, dans l'escalier de secours qui se trouvait sous celle-ci. La plupart de ces incidents avaient eu lieu pendant que le directeur, E. W. Byers et sa femme étaient en vacances. L'inspecteur A. G. Hamilton a conclu que le directeur ne passait pas assez de temps à l'école pour assurer une bonne gestion, et a recommandé que les élèves concernés reçoivent leur congé de l'école⁷². Pressée par les Affaires indiennes, l'Église presbytérienne a licencié E. W. Byers⁷³.

Mariages arrangés : « Ils rompaient les liens avec leurs tribus. »

Les fonctionnaires des Affaires indiennes croyaient que parce que le Ministère dépensait de l'argent pour éduquer les élèves, il avait le droit de déterminer qui épouserait qui. Les représentants du gouvernement craignaient que si les élèves épousent une personne qui n'avait pas été instruite aussi dans un pensionnat, ils retournent à leur façon de vivre traditionnelle « non civilisée ». En 1888, le premier ministre, sir John A. Macdonald a dit au Parlement du Canada que « [l]es jeunes Sauvages, après avoir fait leur apprentissage, ont droit à leur home-stead, et s'ils peuvent se marier avec une blanche ou une Sauvagesse civilisée, ils se séparent de la tribu⁷⁴. » De toute évidence, le contrôle des mariages faisait partie de la politique d'assimilation forcée qui était en cours.

En 1890, le commissaire des Indiens Hayter Reed donne au directeur de l'école de Qu'Appelle, Joseph Hugonnard, la tâche de marier les filles de l'école de Qu'Appelle à des garçons qui n'étaient pas allés à l'école, sans obtenir au préalable l'approbation

des Affaires indiennes. Dans sa lettre à Hugonnard, Reed indique clairement que le gouvernement a peu de respect à l'égard du désir des parents, ni même d'intérêt.

Le gouvernement ne peut admettre un seul instant la thèse selon laquelle les parents auraient le droit exclusif de décider de ces questions. Les parents eux-mêmes sont, dans une certaine mesure, sous la tutelle du gouvernement, qui interfère dans de nombreuses circonstances afin de prévenir des actes que l'ignorance de ces gens les pousserait à commettre et d'éviter que des conséquences néfastes en découlent.

Les règles concernant le mariage étaient conformes à la croyance des Affaires indiennes selon laquelle les parents autochtones étaient incapables à inculquer à leurs enfants les valeurs sociales appropriées. Selon Reed, les Affaires indiennes « avaient assurément acquis davantage de droits en retour des fonds qu'ils avaient investis pour leur éducation dans les établissements industriels »⁷⁵.

Les directeurs célébraient régulièrement des mariages entre les élèves, et les déclaraient. En 1894, le directeur de l'école de Middlechurch signale ceci : « Un garçon et une fille, qui se trouvaient parmi les premiers élèves de cette institution, ont demandé de l'emploi ici⁷⁶. » Cette même année, Hugonnard, de l'école de Qu'Appelle, indique que cinq élèves de l'école s'étaient récemment mariés. Dans un des cas, une élève a épousé un élève, et dans les autres cas, trois jeunes femmes ont épousé des jeunes hommes des réserves locales. Un des anciens élèves était reconnu comme étant « un excellent charpentier ». À l'occasion de son mariage, on lui a offert « un assortiment d'outils ». Sa femme a été décrite comme une ménagère de première classe qui « a été en condition pendant plus d'un an, et avaient de bons certificats »⁷⁷.

En 1896, Martha Thompson a épousé Peter Smith, un ancien élève de l'Institut Coqualeetza. Selon le directeur de l'Institut, Joseph Hall, Martha Thompson « était l'une des rares élèves à être arrivée huit ans auparavant au pensionnat de Mission pour être formée, et grâce à laquelle notre institut a grandi ». Hall décrit la maison du couple marié comme « un modèle de propreté et de bon goût, et l'on y peut trouver un exemple frappant de la bonne œuvre accomplie envers ces enfants, œuvre qui ne peut être conduite à bien qu'après des années d'éducation et d'instruction fidèles »⁷⁸.

Six ans plus tard, Hall affirme : « Notre élève la plus capable, Agnès Murphy, a épousé à l'institut, le 12 février, en présence du comité consultatif, le plus avancé de nos anciens élèves, George Matheson⁷⁹. »

En 1905, à Port Simpson, en Colombie-Britannique, le directeur, M. Hannah Paul écrit :

Cette année nous avons eu plus d'élèves que jamais dans cette maison. Trois élèves sont parties pendant l'été et l'automne. Deux d'entre elles sont mariées et la troisième a accepté de se marier en août prochain au meilleur jeune sauvage du village. Nous sommes très satisfaits des nouvelles que nous en avons.

Vers le premier mai, une autre élève est partie nous donnant les meilleurs espérances et une autre s'est mariée le 9 juin, Elle tient sa maison en parfait ordre et nous pensons qu'elle met en pratique ce qu'elle a appris à l'école. Presque toutes ces filles ont des maisons confortables et auraient peut-être été en plus grand danger au milieu des vices de la race blanche qu'en suivant les vieilles coutumes sauvages⁸⁰.

Le révérend P. Claessen, directeur de l'école de l'île Kuper, écrit qu'en 1909, il avait réussi à ce « que l'une de nos finissantes se fiance à l'un de nos meilleurs jeunes hommes »⁸¹. En 1909, le directeur de l'école de Kamloops, A. M. Carion fait la déclaration suivante : « Il me fait plaisir de signaler ici de nouveau, que depuis mon dernier rapport, deux autres couples d'anciens élèves se sont unis par les liens du mariage. Les anciens élèves qui se marient entre eux sont bien plus aptes à conserver les habitudes de la vie civilisée qu'ils ont acquises à l'école »⁸². L'année suivante, il affirme :

La plupart des garçons préfèrent épouser des filles élevées dans la même institution ; un bon nombre de mariages entre anciens élèves ont été célébrés et les mariés sont heureux. La situation des sauvages dans ce district est telle qu'il est presque impossible d'établir les anciens élèves en colonie [sic] distinctes ou séparés⁸³.

Des efforts ont aussi été déployés pour empêcher des mariages jugés inappropriés. En 1894, J. W. Tims de la mission anglicane de la réserve des PiedsNoirs, située où se trouve aujourd'hui l'Alberta, déclare qu'il « est extrêmement difficile d'avoir des filles, car elles sont autorisées à se marier dès l'âge de dix ans et à devenir la deuxième ou la troisième épouse d'Indiens d'âge adulte et même d'âge moyen, une coutume contre laquelle, à mon avis, il est temps que le Ministère prenne des mesures pour qu'elle cesse »⁸⁴. L'agent des Indiens Magnus Begg soutenait Tims. En août de la même année, Begg indique qu'une « grande fille qui avait quitté le pensionnat pour les vacances souhaitait se marier ». Plutôt que de la laisser se marier, Begg a fait en sorte qu'elle retourne à l'école. Il écrit également : « On fait tout pour empêcher les filles de moins de seize ans de se marier »⁸⁵. L'année suivante, Begg a dit aux membres de la réserve indienne des Pieds-Noirs qu'ils ne pourraient avoir qu'une seule femme, qu'ils ne pouvaient plus épouser une personne de moins de dix-huit ans, et « qu'aucun jeune homme ne pouvait épouser une fille qui a fréquenté un pensionnat ou une école industrielle sans avoir préparé une maison avec deux chambres, posséder des vaches, l'écurie nécessaire, etc. ». Lors de la réunion, les Pieds-Noirs lui ont dit que si le gouvernement tentait d'interdire le mariage des filles de moins de dix-huit ans, il « pouvait s'attendre à un conflit sanglant »⁸⁶.

En 1895, les directeurs et les agents des Indiens reçoivent des instructions des Affaires indiennes, selon lesquelles il fallait demander l'autorisation des fonctionnaires des Affaires indiennes à Ottawa avant de permettre aux élèves de se

marier. Plus tard, cette année-là, le commissaire des Indiens, Amédée Forget, a été consterné d'apprendre qu'un élève ayant reçu son congé de l'école de Lestock, en Saskatchewan, apparemment pour venir en aide à sa mère malade, venait de se marier. Il a dit que l'agent des Indiens n'aurait pas dû autoriser le mariage sans l'approbation du gouvernement. Même si le mariage avait déjà eu lieu, Forget a demandé des renseignements sur les « possibilités générales du couple nouvellement marié de subvenir à leurs propres besoins et la probabilité d'appliquer dans leur maison les leçons apprises à l'école »⁸⁷.

Le gouvernement a non seulement encouragé le mariage entre les élèves, mais il a également commencé à faire du mariage une partie intégrante du processus de sortie du pensionnat. Dans son rapport annuel de 1896, le sous-ministre Hayter Reed écrit : « Quand les élèves sont assez âgés et lorsqu'on les considère en situation de se pourvoir à eux-mêmes, on cherche à leur faire contracter mariage, à leur sortie de l'école ou aussitôt que possible⁸⁸. »

En 1898, lorsqu'un père demande que sa fille, Nellie Atanasse, retourne à la maison, les responsables scolaires s'y sont opposés, décrivant le père, qui n'était pas Autochtone, comme « un catholique et un homme sans valeur ». Cet exemple illustre bien à quel point l'école méthodiste de Port Simpson avait réussi à contrôler la vie de ses résidents. Au tribunal, le juge a demandé à la jeune fille, qui avait plus de seize ans, de choisir son propre tuteur. Elle a choisi de retourner à l'école; son mariage avait été arrangé et était prévu pour novembre de cette année-là⁸⁹.

Les administrateurs scolaires continuaient d'interférer dans la vie des élèves longtemps après qu'ils avaient quitté l'école et qu'ils s'étaient mariés. En 1898, Betsy, une ancienne élève de l'école de Qu'Appelle, cherche à se remarier après la mort de son premier mari. Puisque son nouveau mari était déjà marié, le directeur de l'école de Qu'Appelle, M. Hugonnard et l'agent des Indiens, W. M. Graham, se sont rendus dans sa réserve pour tenter « de mettre fin à ce mariage illégal ». Quand ils sont arrivés, ils ont appris que le couple était parti pour se rendre dans la réserve de l'époux⁹⁰. La Gendarmerie a retrouvé le couple et a obligé l'homme à renvoyer Betsy dans sa réserve d'origine. Hugonnard a annoncé qu'il avait arrangé pour elle un mariage « avec un Indien de Pasquah, un veuf qui avait épousé l'une de nos filles »⁹¹.

En 1900, l'agent des Indiens à Muscowpetung, où se trouve aujourd'hui la Saskatchewan, demande l'autorisation d'empêcher la reconnaissance des mariages traditionnels de deux jeunes hommes de la réserve. Les deux jeunes hommes étaient d'anciens élèves des pensionnats indiens, mais, selon l'agent des Indiens, « par le passé, leur conduite n'avait pas été satisfaisante du tout ». L'agent avait essayé de convaincre l'un d'eux de devenir agriculteur et d'épouser « une fille respectable de l'école de Regina ». Les deux hommes s'étaient plutôt rendus dans une réserve à proximité et étaient revenus avec des jeunes femmes avec lesquelles ils avaient l'intention de vivre. L'agent était d'avis que les femmes étaient « des compagnes très

indésirables pour les jeunes hommes qui avaient tous deux reçu une bonne éducation et une formation chrétienne, et qui devaient s'attendre à de meilleures choses dans leur vie ». L'agent avait exprimé son intention de refuser de reconnaître ces relations en tant que mariages légitimes « selon les coutumes héréditaires de la tribu »⁹². Ses supérieurs l'ont informé que, selon les dossiers de la bande, l'un des hommes était déjà marié, et que, dans l'autre cas, la politique du Ministère acceptait encore « le mariage indien »⁹³.

En 1902, l'agent des Indiens, A. J. McNeill, informe le directeur de l'école de la réserve des Sarcee, J. W. Tims, qu'une élève qui prévoyait se marier « le mercredi ou le jeudi prochain » aurait à retarder son mariage jusqu'à ce que le gouvernement traite la demande du directeur concernant son congé⁹⁴. Sept ans plus tard, les Affaires indiennes cherchaient toujours à exercer une influence sur le choix des personnes que les élèves épousaient. Dans une circulaire publiée cette année-là, le sous-ministre des Affaires indiennes, Frank Pedley, a donné l'ordre suivant aux agents des Indiens et aux directeurs :

Une attention particulière devrait être accordée à l'avenir des filles. On doit reconnaître les difficultés particulières liées à leur position et les protéger autant que possible des tentations auxquelles elles sont souvent exposées. Elles recevront de l'aide pour subvenir à leurs propres besoins, venir en aide à leurs parents ou se marier.

De plus, on doit encourager le mariage entre les élèves, et lorsqu'un mariage a lieu, le Ministère fournira à la jeune femme une certaine forme d'aide devant faire l'objet d'une décision⁹⁵.

À l'école de Kitamaat, au début du XX^e siècle, les membres du personnel n'ont pas toujours tenté d'empêcher les mariages qu'ils n'approuvaient pas. En expliquant pourquoi elle ne s'opposait pas au mariage d'une jeune fille qu'elle trouvait trop jeune, Margaret Butcher dit : « Les Indiens sont un peuple primitif et leur niveau moral est très différent du nôtre. Il vaut mieux qu'ils se marient comme ils le souhaitent, de peur qu'ils ne puissent pas contrôler leurs désirs⁹⁶. »

Les Églises voulaient que le gouvernement exerce un plus grand contrôle sur le mariage autochtone. En 1922, le chef du comité sur le travail des Indiens de l'Église presbytérienne de Winnipeg insiste pour que le gouvernement rende « illégal le mariage d'un élève ou d'un ancien élève de l'école sans l'autorisation de l'agent des Indiens ». Les presbytériens ont proposé qu'on refuse de donner aux enfants issus de tels mariages les annuités découlant des traités jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de vingt et un ans, et qu'on leur interdise de fréquenter l'école⁹⁷. Les fonctionnaires des Affaires indiennes ont jugé ces propositions comme étant trop restrictives et punitives, et ne les ont pas mises en œuvre⁹⁸.

Les Affaires indiennes ont, cependant, continué à exercer un contrôle sur les départs des élèves afin de contrôler leurs mariages. En 1927, trois filles, âgées de quinze, seize et dix-sept ans, se sont enfuies de l'école de Blue Quills, en Alberta, pour passer la nuit avec trois jeunes hommes autochtones. L'agent des Indiens, W. E. Gullion, s'était opposé à la recommandation selon laquelle la fille aînée reçoive son congé de l'école pour épouser le garçon avec qui elle avait passé la nuit. Gullion craignait que si elle était autorisée à quitter l'école, « certaines des filles plus âgées soient enclines à suivre son exemple »⁹⁹. Le commissaire des Indiens W. M. Graham était du même avis¹⁰⁰. Deux ans plus tard, on a signalé que deux élèves âgées de plus de 17 ans, de l'école de Sacred Heart dans la réserve des Péigans, devaient épouser deux anciens élèves dès qu'elles auraient leur congé de l'école¹⁰¹.

Les directeurs ont continué à arranger des mariages jusque dans les années 1930. En 1936, le directeur de l'école catholique d'Onion Lake prépare une liste des élèves venant d'avoir seize ans et qui, selon lui, ne devaient pas obtenir leur congé. Il insiste pour garder ces élèves, car il pourrait « toujours essayer d'arranger leur mariage dès qu'elles quitteraient l'école ». Il écrit à propos d'une fille de dix-huit ans : « Elle sera exposée si elle est autorisée à quitter l'école. » Il voulait la garder jusqu'à ce que la saison des battages soit achevée. Ensuite, elle épouserait un ancien élève. Il voulait aussi garder une autre élève de dix-huit ans jusqu'à ce qu'elle « se marie au cours de l'année ». Plusieurs des filles qu'il voulait garder à l'école jusqu'à ce qu'il arrange leur mariage étaient orphelines¹⁰².

Les Églises ont continué à demander avec instance au gouvernement d'élargir son contrôle sur la vie personnelle des membres des Premières Nations. En juin 1936, lors de la conférence de l'Église Unie du Canada sur les travailleurs indiens, on adopte, dans le cadre de la politique sur les pensionnats indiens, une résolution demandant au gouvernement fédéral d'interdire « à toute personne d'avoir des rapports sexuels avec une femme indienne non émancipée en dehors d'un mariage légal ». Cette résolution demandait de modifier la *Loi sur les Indiens* de façon à ce qu'il soit illégal pour « toute personne ou tout Indien d'avoir des rapports sexuels avec une femme indienne non émancipée si elle n'est pas légalement son épouse ». De la même façon, on a demandé à ce que la *Loi* soit modifiée pour interdire à « une femme non émancipée d'avoir des rapports sexuels avec toute personne ou tout Indien qui n'est pas légalement son époux »¹⁰³. Même si l'Église savait très bien que les politiques avaient échoué par le passé, elle ne voyait aucun autre moyen que de demander avec insistance au gouvernement d'adopter des approches encore plus coercitives et plus paternalistes.

La colonie de File Hills

Pour répondre aux rapports qui indiquaient que les élèves étaient incapables de retourner vivre dans leur collectivité d'origine, les Affaires indiennes ont continué de tenter de contrôler la vie des élèves après leur départ des écoles. En 1909, le sous-ministre, Frank Pedley, ordonne aux agents des Indiens « d'aider, dans la mesure du possible, les élèves qui avaient eu leur congé à mettre immédiatement en pratique les instructions qu'ils avaient reçues. Vous devez donc accorder une attention particulière aux élèves qui quitteront bientôt la résidence et examiner chaque cas individuellement, en fonction des besoins. » Les agents étaient censés travailler en collaboration avec les directeurs pour planifier le départ de l'école de chaque élève. Les agents devaient « choisir l'emplacement le plus favorable pour les anciens élèves, et examiner également la possibilité de former des colonies distinctes ou des villages éloignés, dans une certaine mesure, des Indiens plus âgés ».

Les agents devaient fournir aux garçons qui avaient l'intention de devenir agriculteurs « un certain niveau d'appui inconditionnel, ou, si on avait une certaine garantie qu'un prêt serait remboursé, les agents pouvaient leur fournir une avance pour qu'ils achètent de l'équipement, des matériaux de construction, des instruments et des outils »¹⁰⁴. Les filles pouvaient recevoir une machine à coudre et des appareils pour la cuisine. L'élève devait accepter de retourner la machine « si, à tout moment, son comportement n'était pas satisfaisant aux yeux des agents des Affaires indiennes »¹⁰⁵.

La directive de 1909 de M. Pedley mentionnait la possibilité d'établir des colonies pour les anciens élèves. Une telle colonie est déjà été établie dans le sud de la Saskatchewan, en 1902. La colonie de File Hills était une initiative de l'inspecteur local des agences indiennes (futur commissaire des Affaires indiennes), W. M. Graham. La colonie était située sur des terres de la réserve de Peepeekisis, dans la région de File Hills. Or, les habitants de la colonie ne provenaient pas de la réserve de Peepeekisis : la plupart d'entre eux provenaient des écoles de File Hills et de Qu'Appelle situées à proximité. Ceux qui s'installaient dans la colonie recevaient du matériel, de l'équipement, des semences, des matériaux de construction ainsi que des crédits. Aucun couple ne pouvait vivre ensemble à moins d'être marié selon la loi provinciale, et non selon la coutume autochtone¹⁰⁶.

Le premier élève à s'installer dans la colonie était Fred Dieter. En 1907, M. Graham se vante du succès de ce jeune homme, le décrivant comme étant :

[...] un citoyen indépendant qui se respecte. Cet homme possède une grande maison avec cinq pièces et une cave, une grande grange et deux greniers (qui étaient remplis de grains lors de ma visite, il y a quelques jours). Sur les terres entourant la maison, il y a des arbres de trois ou quatre ans. La cave est bien approvisionnée de légumes. Ils ont trois vaches laitières cette saison, une douzaine de porcs et beaucoup de poules dans la cour.

Fred Dieter avait toute une gamme de machines agricoles entièrement payées, et il embauchait un « blanc » comme ouvrier agricole. Graham s'employait à souligner le chemin qu'avait parcouru Fred Dieter.

Ce qui rend ce cas plus intéressant encore est le fait que cet enfant a été mis à l'école et retiré d'une famille qui est aujourd'hui l'une des pires de la réserve ; ses parents étaient des Sauvages, ils en avaient toutes les habitudes et ne cultivaient point ; si cet enfant était retourné chez lui, il aurait suivi la même vie que les autres sans aucun doute. Aujourd'hui ces gens n'ont rien de commun avec ce jeune homme, et leur influence sur lui, est nulle¹⁰⁷.

Graham se vantait que :

Bien que cette colonie n'ait que six années d'existence, les résultats obtenus ont été merveilleux à mon avis. Je citerai le cas de jeunes gens ayant quitté l'école il y a sept ans, à l'âge de 18 ans, qui sont aujourd'hui installés dans des maisons confortables, qui se sont mariés, et ont des enfants qui sont élevés de la même façon que les blancs, ne connaissant même pas la langue sauvage¹⁰⁸.

La fille de Fred Dieter, Eleanor Brass, était l'une de ces enfants qui avaient été élevés ne parlant que l'anglais. Ses parents, dont l'un était Cri et l'autre Saulteaux, ne parlaient que l'anglais à la maison, en partie parce qu'ils craignaient que leurs enfants prennent du retard à l'école s'ils n'avaient pas une bonne maîtrise de l'anglais. Eleanor Brass écrit dans ses mémoires : « Le gouvernement a interdit de pratiquer dans la colonie des danses sur de la musique de violoneux, des pow-wows et des cérémonies tribales. Graham était d'avis que ces activités faisaient entrave au progrès. Mais je me souviens, quand j'étais petite, d'avoir accompagné mes parents à quelques danses sur de la musique de violoneux, tenues secrètement dans des maisons privées¹⁰⁹. »

En 1915, trente et une familles vivent dans la colonie de File Hills. La colonie est divisée en deux sections, l'une catholique et l'autre protestante, et chacune a sa propre Église. Il y a également un petit hôpital où se trouve une infirmière résidente. Les membres de la colonie avaient démontré leur patriotisme en faisant don de 540 \$ à l'effort de guerre, dans les semaines qui ont suivi le début de la Première Guerre mondiale¹¹⁰. Même si les colons avaient été choisis en raison de leur succès au pensionnat, ils ne souhaitaient pas envoyer leurs propres enfants dans un pensionnat. Ils avaient réussi à convaincre le gouvernement d'appuyer la création d'une école laïque dans la colonie, mais l'objection du directeur de l'école de Qu'Appelle, Joseph Hugonnard, a fait en sorte que le gouvernement fédéral abandonne l'initiative¹¹¹.

Les élèves qui s'étaient établis dans la colonie recevaient un soutien financier bien plus important que les autres membres des Premières Nations qui tentaient d'entreprendre des activités agricoles dans l'Ouest canadien. En conséquence, ils réussissaient beaucoup mieux que d'autres anciens élèves. Le gouvernement fédéral ne voulait pas abandonner son approche paternaliste. Selon Eleanor Brass, l'un des

agents des Indiens responsables de la colonie de File Hills « gérait toutes les finances de la réserve, et nous ne pouvions pas vendre un boisseau de grains, une vache ou un cheval sans d'abord obtenir un permis »¹¹². À un certain moment, l'agent des Indiens a menacé de mettre le mari d'Eleanor en prison parce qu'il avait vendu un cheval sans sa permission¹¹³. Eleanor croyait que les pensionnats indiens compromettaient le développement de la colonie : « Dès que les enfants atteignaient l'âge scolaire, on les retirait de leur famille, et les parents étaient privés de leurs droits à élever leurs enfants. Étant donné que l'agent des Indiens gérait leurs affaires, les diplômés avaient peu d'occasions de faire preuve d'initiative et de faire valoir leurs capacités. » Compte tenu de ces restrictions, elle et son mari ont finalement quitté la colonie¹¹⁴.

Edward Ahenakew a décrit la colonie de File Hills comme un hommage à W. M. Graham, et aussi comme la continuation du modèle des pensionnats où l'on disait aux Premières Nations ce qu'il fallait faire¹¹⁵. Bien que le gouvernement ait souvent souligné avec fierté la réussite des élèves dans la colonie de File Hills, aucune tentative n'a été faite pour reproduire cette colonie à d'autres endroits¹¹⁶. Dans les années 1930, le gouvernement cesse, dans ses publications, de faire référence à cette colonie. En 1936, le missionnaire oblat, Guy de Bretagne, écrit aux fonctionnaires fédéraux pour les informer du déclin de la colonie. Il mentionne que seulement six des dix-huit colons catholiques pratiquaient encore l'agriculture¹¹⁷.

Bien que la colonie de File Hills ait été la vitrine du gouvernement, dans l'ensemble, le soutien fourni aux anciens élèves était minime. En 1914, les Affaires indiennes fournissent une aide financière de 6 934,23 \$ à d'anciens élèves, soit quarante-trois hommes et vingt-trois femmes (un montant moyen de 105 \$ par bénéficiaire). Dans son rapport sur le programme de soutien aux anciens élèves, le sous-ministre des Affaires indiennes, Duncan Campbell Scott, écrit : « Bien que dans quelques cas les résultats n'ont pas été aussi bons qu'on aurait pu le désirer, on doit tenir compte des difficultés que rencontrent ces gradués vu la promiscuité de la vie sur la réserve et les préjugés des sauvages plus âgés¹¹⁸. » Sept ans plus tard, le nombre d'anciens élèves bénéficiant d'un soutien était de trente-cinq (onze hommes et vingt-quatre femmes). Cette année-là, ils avaient reçu un total de 2 933,84 \$ (soit un montant moyen de 84 \$ par bénéficiaire)¹¹⁹. En 1925, faisant référence à ce qu'il appelait « le problème concernant les gradués », Scott écrit : « Plusieurs parmi ceux des élèves les plus âgés, qui ont des dispositions, sont envoyés aux écoles académiques ou de métiers ou même commerciales, où ils sont en compétition avec des enfants de race blanche. » Cependant, il n'a pas précisé combien d'entre eux recevaient un soutien¹²⁰. Le niveau de soutien est demeuré faible jusque dans les années 1930. En 1936, le gouvernement fournit une aide financière de 4 000 \$, soit 57 % de ce qu'il avait fourni deux décennies plus tôt, en 1914¹²¹. Tous les anciens élèves ne recevaient pas de soutien. En 1931, une ancienne élève de l'école de St. Albert s'est vue refuser des fonds pour acheter une

machine à coudre lors de son mariage, parce qu'elle était définie comme une Indienne « non visée par un traité » et qu'elle avait épousé un Indien non visé par un traité¹²².

En 1932, Russell Ferrier, le surintendant de l'éducation des Affaires indiennes, annonce un nouveau programme de suivi du soutien. Dans le cadre de ce programme, lorsqu'un élève approchait l'âge auquel il était autorisé à quitter l'école, le directeur devait contacter l'agent des Indiens de la réserve d'origine de l'élève. L'agent devait fournir un rapport sur les conditions du pensionnat, et le directeur devait remettre à l'agent une évaluation des capacités de l'élève. Une fois que l'élève était retourné chez lui, il incombait à l'agent d'« orienter le diplômé vers une activité valable ». Les directeurs se devaient d'encourager les missionnaires locaux pour qu'ils contribuent à fournir cette orientation. Les travaux liés au programme étaient très mal définis. En effet, il n'y avait aucune ressource, et les attentes étaient minimales¹²³. Cinq ans plus tard, le successeur de Ferrier, le chef des programmes d'éducation des Affaires indiennes, R. A. Hoey, annonce la création d'un autre programme de suivi. Cela revenait à répéter le programme de 1932, dans le cadre duquel les agents et les missionnaires étaient tenus de superviser et de diriger la vie des anciens élèves. Aucun fonds supplémentaire n'était fourni pour aider vraiment les élèves à s'établir¹²⁴.

Comme le montrent clairement ce chapitre ainsi que les trois chapitres précédents, les pensionnats étaient bien plus que de simples établissements d'enseignement. Ils faisaient partie intégrante d'une campagne conjointe menée par le gouvernement et l'Église pour disloquer la culture et les familles autochtones. L'accent a été mis sur le rôle évident et destructeur que les écoles ont joué dans la séparation des enfants de leurs parents et dans l'abolition des langues autochtones. Dans le cadre de leur œuvre missionnaire, les écoles, de même que les hommes et les femmes qui les soutenaient, ont fait des efforts considérables pour dévaloriser et affaiblir les pratiques et les croyances culturelles et spirituelles des Autochtones, et pour rompre les traditions dans la création de la famille autochtone.

CHAPITRE 29

Pensionnat de Lytton : 1902–1939

Le pensionnat indien St. George de Lytton, en Colombie-Britannique, ouvre ses portes en 1902. Dès son inauguration et jusqu'à la fin des années 1930, cet établissement vit une situation de crise permanente. Pratiquement tous les problèmes précédemment évoqués dans ce volume s'y sont manifestés. Durant toute cette période, les relations avec les membres des Premières Nations sont froides, sinon pires, ce qui explique la difficulté de recruter des élèves. Les inspecteurs, les élèves et les parents évoquent tous des problèmes liés à la qualité de l'éducation, à la surcharge de travail, à la santé, à une alimentation inadéquate, à l'entretien de l'immeuble, à la sécurité en cas d'incendie, à la discipline, à l'absentéisme, aux pratiques sexuelles répréhensibles et à des conflits entre les membres du personnel. Les problèmes énoncés, bien qu'ils ne soient pas uniques à cet établissement, sont la conséquence inévitable de la mauvaise gestion, du sousfinancement et de l'égarément du système des pensionnats indiens.

Tout comme l'Institut Mohawk de Brantford, en Ontario, le pensionnat indien St. George de Lytton est exploité par la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre basée en Grande-Bretagne. Il est fondé par George Ditcham, pasteur anglican de formation, qui en assume la direction¹. Depuis sa création, le pensionnat éprouve de la difficulté à recruter des élèves. En 1903, douze garçons sont admis alors que l'établissement peut en accueillir quarante². Trois ans plus tard, il compte vingtneuf élèves³. En 1908, les inscriptions atteignent enfin leur capacité maximale en partie parce que l'on a réduit le nombre de places à trente-cinq⁴. Une part des difficultés de recrutement est peut-être attribuable à l'attitude du directeur Ditcham à l'endroit des Autochtones. Voici ce qu'il exprime dans un rapport annuel : « La morale est bien observée à l'école; et si l'on songe à tous les défauts des sauvages, la conduite des élèves est excellente⁵. » Six ans plus tard, il écrit ceci : « Une amélioration est à signaler au point de vue de la véracité et de l'honnêteté, et les garçons se conduisent et obéissent assez bien, mais il faut les surveiller constamment⁶. »

Au cours de la décennie, le mécontentement des parents s'accroît. En 1910, cinquante parents et représentants de la bande rencontrent l'inspecteur des Affaires

indiennes W. E. Ditchburn pour exprimer leur frustration à l'égard de la situation qui prévaut au pensionnat. Selon l'inspecteur, les parents jugent que les élèves travaillent trop dur, ne passent pas assez de temps en classe, sont agressés physiquement par un directeur incapable de se contenir et ne reçoivent pas les soins médicaux appropriés.

L'inspecteur conclut que George Ditcham n'est pas « habilité à assumer les fonctions de directeur d'un établissement voué à l'éducation et à la formation morale des Indiens ». Voici la liste des blâmes que l'inspecteur Ditchburn formule à l'endroit du directeur :

- 1) Le directeur a de toute évidence négligé la santé de certains des élèves en les gardant trop longtemps à l'école avant de les envoyer à l'hôpital.
- 2) Le directeur a admis que les élèves à sa charge prennent de mauvaises habitudes et ne le respectent plus quand ils sont plus vieux. Cela démontre, sans l'ombre d'un doute, que le directeur est incapable de mettre au point une méthode adéquate pour éduquer les jeunes Indiens.
- 3) Il est manifeste que le directeur n'a pas gagné la sympathie des Indiens du fait qu'il utilise davantage le fouet que la persuasion.
- 4) Le directeur a un tempérament irascible qu'il ne maîtrise plus quand il punit un élève; or, chacun sait que quiconque perd son sang-froid à l'endroit d'un Indien perd de ce fait son respect et sa confiance.

L'hostilité était si importante envers le pensionnat qu'il n'y avait plus que dix pensionnaires, de « jeunes garçons âgés de 9 à 13 ans ». Selon la directrice du pensionnat anglican de la communauté voisine de Yale, la réputation du pensionnat de Lytton était si mauvaise qu'elle-même avait de la difficulté à recruter des pensionnaires. En huit ans, cinq professeurs se sont succédé au pensionnat de Lytton, si bien que les parents ont fait la réflexion suivante : « Si le directeur n'arrive pas à garder ses professeurs, comment peut-il garder ses élèves? » Compte tenu de tous ces problèmes, l'inspecteur Ditchburn recommande donc à la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre de remplacer le directeur Ditcham⁷. Un mois plus tard, son remplacement est annoncé⁸. Voici ce qu'écrivit le directeur Ditcham dans son dernier rapport annuel déposé aux Affaires indiennes : « Il n'y a à l'école que cinq petits garçons — quelques-uns ont fini, d'autres se sont sauvés, soit de l'école, soit de l'hôpital de Lytton — les autres les suivirent comme un troupeau, et comme la dépense eut été trop grande de les faire ramener par les constables pour les garder à l'école, ils en sont encore absents⁹. »

Le successeur du directeur Ditcham, Leonard Dawson, est décrit plus tard comme un homme appliquant « une discipline de fer ». Voici ce qu'écrivit en 1916 Martin Benson, responsable de l'éducation aux Affaires indiennes, dans un rapport cinglant :

Les désertions de l'école industrielle de Lytton sont si fréquentes qu'il peut y avoir huit ou dix élèves absents en même temps. Cela témoigne d'une situation

inadéquate que l'on pourrait corriger par une discipline appropriée. En janvier dernier, le constable a découvert à la gare un des garçons s'apprêtant à monter clandestinement dans un train pour Kamloops. Il l'a pris en charge et l'a ramené au pensionnat. Ce garçon avait en fait reçu la permission de se rendre à Kamloops pour s'enrôler dans l'armée et servir outre-mer. Mais il n'avait ni l'état physique ni l'âge requis. On n'aurait pas dû le laisser partir, d'autant plus qu'il aurait été obligé de voyager en train clandestinement. Comme il n'était pas suffisamment vêtu, il serait probablement mort de froid s'il était monté à bord d'un wagon de marchandises pour pouvoir se rendre à destination¹⁰.

Selon Louis Laronde, qui est nommé directeur du pensionnat en 1920, le style d'administration du directeur Dawson était caractérisé par ce qui suit : « mesures répressives, panoplie de menottes, de fers et d'entraves, rasage de la tête et cellules de détention »¹¹. Même si l'entrée en fonction du directeur Laronde met fin à cette période de répression, les pratiques du système restent gravées dans la mémoire. En 1942, un ancien élève raconte au nouveau directeur que le directeur Dawson punissait les élèves en les enchaînant. Il se rappelait très bien, plus de vingt ans après, comment deux jeunes filles avaient été « [...] enchaînées ensemble et ramenées de force au pensionnat, devant le directeur. Ils attachaient aussi les fugueurs à leur lit avec des chaînes. Il y avait aussi des entraves dans la cour de récréation. Et ils s'en servaient¹². »

Le directeur Laronde n'est pas resté en poste longtemps. Au printemps de 1921, il fuit le pensionnat après que plusieurs pensionnaires féminines l'accusent d'avoir pratiqué des actes indécents. Un représentant de l'Église anglicane, chargé d'enquêter sur ces accusations, indique avoir trouvé des « lectures abjectes [qu'il a] jetées au feu dans un geste de dégoût et qu'aucun homme digne de ce nom ne devrait avoir en sa possession »¹³.

Le directeur Laronde est remplacé par le révérend A. R. Lett. Quand ce dernier est nommé à son poste, le sous-ministre des Affaires indiennes, Duncan Campbell Scott, écrit ceci à son sujet : « Le révérend Lett a une connaissance pratique de l'agriculture. Il est depuis peu à la tête d'une paroisse rurale. Pour autant que l'on puisse en juger en fonction des faits et des recommandations, il semble répondre à tous les besoins dans les circonstances¹⁴. »

Il avait tort.

En 1927, l'inspecteur de la santé de cette circonscription, le docteur P. M. Wilson, porte un jugement sévère à l'endroit du pensionnat de Lytton. Les dortoirs sont surpeuplés, mal ventilés et peu éclairés. L'approvisionnement en eau est si faible que les conduites se bouchent constamment. Le système de chauffage ne suffit pas à la tâche durant les mois les plus froids. « En ce qui concerne la buanderie, j'estime que l'endroit n'est pas apte à accommoder qui que ce soit devant y travailler. » Le plancher s'effondre et le vent traverse les murs et les fenêtres. « Les enfants qui travaillent dans ce bâtiment ont froid et ils respirent un air saturé d'humidité. » Le docteur Wilson

attribue l'apparition de sept cas de tuberculose aux vices relevés et menace de condamner le bâtiment « si rien n'est fait pour améliorer son état avant le début du prochain trimestre ».

Il poursuit ainsi : « Le directeur fait du mieux qu'il peut dans les circonstances et, à mon avis, il a persévéré dans cette voie jusqu'à aujourd'hui seulement parce qu'il a hésité à engager des dépenses pour le compte du Ministère. En outre, il a menacé de démissionner si l'on ne règle pas la situation¹⁵. »

Cette année-là, le gouvernement canadien acquiert le pensionnat de la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre. La convention d'achat stipule que la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre doit continuer à allouer des fonds au pensionnat, lequel sera exploité en tant qu'établissement à vocation anglicane. Ultérieurement, le sous-ministre Scott commente ainsi l'arrangement conclu : « Le Ministère n'impose aucune condition en matière d'embauche et de licenciement. Néanmoins, si un employé est jugé incompetent, il peut insister pour qu'il soit renvoyé¹⁶. » La convention contient aussi une disposition selon laquelle le directeur du pensionnat se doit d'être un « ecclésiastique de l'Église anglicane »¹⁷.

Un nouvel édifice est inauguré en 1928¹⁸, mais les problèmes réapparaissent rapidement. En février 1934, le directeur Lett annonce son intention de démissionner¹⁹. Il estime que son statut au sein du pensionnat et de la collectivité est sapé par un coreligionnaire, le missionnaire S. E. Higgs. Aux dires du directeur, le missionnaire avait initialement tenté de s'approprier la direction du pensionnat. Le directeur l'avait réprimandé en retour et l'avait sommé d'effectuer une action missionnaire avec d'anciens élèves. Toujours selon le directeur, le missionnaire a ensuite entaché la réputation de ce dernier auprès des membres des Premières Nations en osant « publier un article censé avoir été écrit par les garçons plus âgés du pensionnat, mais qu'il avait en réalité rédigé lui-même ». En 1933, le directeur Lett fait une dépression et est contraint de « prendre des pilules pour les nerfs »²⁰. Il déclare aussi que l'agent des Indiens ne lui accorde pas un soutien adéquat. Dans une lettre adressée au sous-ministre des Affaires indiennes Harold McGill, il indique qu'au cours des deux dernières années, il a recruté vingtdeux élèves alors que l'agent n'en a recruté que deux. Par conséquent, dix-sept places ne sont pas comblées même s'il y a, dans la réserve, des enfants d'âge scolaire qui ne fréquentent pas l'école. Quand les supérieurs du directeur Lett prennent position en faveur de ce dernier dans le conflit avec le missionnaire Higgs, le directeur retire sa démission²¹. A. Strang, l'agent des Indiens, attribue les problèmes de recrutement aux problèmes qui sévissent au pensionnat. Il mentionne que le taux d'absentéisme est élevé et que, souvent, les absences ne sont pas déclarées. En 1934, il informe le secrétaire ministériel que « les enfants fuguent continuellement ». Il ajoute qu'il a récemment « repéré et ramené de l'agence de Merritt trois élèves dont l'absence n'a pas été signalée »²².

La même année, l'inspecteur des Affaires indiennes G. H. Barry fait remarquer que « le moral a grandement chuté au pensionnat »²³. En octobre, la surveillante des garçons et la responsable de la buanderie se querellent en présence des élèves. La surveillante démissionne²⁴. La punition administrée à l'élève fugueur Peter Martin par Alfred Batcheler, superviseur des garçons, est nettement plus grave. Voici comment Peter Martin relate cet événement :

[Le superviseur] m'a mis un bandeau sur les yeux et m'a demandé d'ouvrir la bouche en disant qu'il voulait me donner un chocolat. Au lieu du chocolat, il m'a fait avaler une cuillère de moutarde. En me tenant par les jambes, il m'a plongé la tête dans un seau d'eau (glacée) et il a versé une tasse d'eau froide dans mon dos; ensuite, il m'a placé sur un brancard, m'a soulevé dans les airs et m'a demandé de sauter.

L'agent des Indiens Robert Howe, chargé d'enquêter sur cet événement, relate que « le pensionnat n'a pas nié les faits », mais que le superviseur Batcheler a admis « que c'était une chose stupide à faire ». Selon l'agent Howe, les parents ont utilisé cet incident « comme prétexte pour ne pas envoyer leurs enfants au pensionnat »²⁵. Il n'est pas étonnant que les Affaires indiennes aient envisagé d'exiger la démission du directeur Lett.

Plusieurs parents jugent que les enfants sont mal vêtus, mal nourris et durement traités. Selon l'inspecteur Barry, les allégations concernant la nourriture et les vêtements sont inexactes, mais il signale devoir poursuivre son enquête au sujet du traitement des enfants. Face à la réticence des parents, et cela même si le traitement des élèves le préoccupe, il recommande néanmoins que « tous les enfants indiens soient forcés de fréquenter » le pensionnat. Il admet cependant que « dans certains cas, il pourrait être nécessaire de procéder à des condamnations qui se traduiraient par la fréquentation du pensionnat par certains garçons »²⁶.

À la fin d'octobre 1934, trois employés sont mis à pied, soit Marjorie Bird, enseignante du cycle intermédiaire, Helen Dalgleish, responsable de la buanderie, et Alfred Batcheler, superviseur des garçons. Dans une lettre transmise aux Affaires indiennes, Marjorie Bird juge qu'on l'a congédiée sans motif valable. Elle ajoute ce qui suit : « Comme les Indiens se démènent pour se débarrasser de M. Lett, celui-ci tente de les apaiser en leur disant à tous qu'il veut congédier les anciens employés pour faire table rase. Ça ne sert à rien de tous nous congédier si lui-même ne l'est pas²⁷. » Le sous-ministre McGill, qui considère que le directeur Lett « est un administrateur hautement qualifié », appuie la décision de ce dernier²⁸.

Durant l'hiver 1936-1937, l'état sanitaire du pensionnat est catastrophique. Cette année-là, 152 élèves attrapent à la fois la coqueluche et la rougeole. La grippe touche ensuite 170 élèves, 11 employés et 4 infirmières affectées aux soins d'urgence²⁹. Treize enfants perdent la vie³⁰. Dans une lettre, le directeur Lett s'adresse aux parents des enfants décédés dans ces mots : « Vos enfants sont simplement partis avant vous, ils

vous attendent patiemment pour vous accueillir dans votre dernière demeure et se jeter dans vos bras tout comme ils l'ont fait icibas. Ne vous dérobez pas. Rappelez-vous leur joie et leur sourire et demandez à Dieu de vous donner la grâce de pouvoir les rejoindre³¹ ».

D'après l'inspecteur Barry, le taux élevé de décès a « gravement terni la réputation [du pensionnat] chez les Indiens »³². En 1938, il recommande le congédiement du directeur Lett en raison de son incapacité à maîtriser les élèves et reconquérir le respect des parents³³. Malgré tout, le commissaire des Indiens D. M. MacKay conclut que les améliorations apportées par le directeur justifient son maintien en fonction³⁴. Lui aussi avait tort.

En janvier 1941, l'inspecteur Barry dépose un résumé des rapports d'inspection du pensionnat de Lytton qu'il rédige depuis 1937. Il y avait noté que les toilettes « sont crasseuses » (deux fois en 1937) et qu'on y « patauge dans l'eau » (1938), que les planchers « sont très sales » (1938) et qu'il avait recommandé de « soigner davantage l'entretien quotidien du pensionnat » (1940). La porte du « dortoir des garçons du cycle intermédiaire qui sert de sortie de secours est verrouillée » et la clé conservée dans un endroit « où il y aurait de la fumée et possiblement des flammes en raison du couloir qui se formerait [en cas d'incendie] » (1940). L'inspecteur avait attribué la « cause de la maladie » (1937) au chauffage beaucoup trop faible dans deux classes et noté que les améliorations apportées étaient « très insatisfaisantes » (1938). En 1937, il conclut que le directeur Lett considère l'agent local des Indiens « parfaitement inutile » et que l'agent en question, M. Strang, avait une opinion réciproque à l'endroit du directeur. Au cours de cette même année, l'inspecteur Barry observe aussi que le directeur ne consacre pas suffisamment de temps au recrutement des élèves tout en précisant que celui-ci « ne jouit pas d'une grande popularité auprès des Indiens ». L'inspecteur juge que les visites de l'agent des Indiens ne sont pas assez fréquentes et le directeur accuse ce dernier de manquer à son obligation de recruter au moins vingt élèves. Ces conflits ont perduré durant des années.

Les critiques les plus virulentes de l'inspecteur à l'endroit du directeur concernent le traitement des employés. En 1938, il note ce qui suit :

[Le directeur] embauche les personnes les plus inaptes pour assurer la supervision des pensionnaires, particulièrement des filles. Tôt ou tard, les choses commencent à mal tourner et la dame démissionne. Ensuite, elle demande de me rencontrer ou de rencontrer le commissaire des Indiens. Il est impossible d'obtenir par écrit les plaintes des anciens employés du pensionnat St. George. Si seulement ils le faisaient, nous pourrions traiter les problèmes du pensionnat qui ont été soulevés.

D'après l'inspecteur, les élèves plus âgés ne passent pas assez de temps en classe et les fugues ne sont pas toujours signalées à l'agent local des Indiens. Il pense aussi que les garçons échappent à tout contrôle, que le directeur est trop souvent absent et que

le superviseur des garçons a probablement eu « trop souvent recours aux punitions corporelles ». Il ajoute qu'il est « très difficile de régir les punitions des élèves dans ce pensionnat du fait que son directeur échoue dans les fonctions administratives générales et la gestion des employés ».

On ne s'étonnera pas qu'en 1937 et par la suite l'inspecteur ait exigé que le directeur soit remplacé. Compte tenu de certains progrès constatés en 1940, il cède et déclare qu'il ne se sent pas prêt à exiger un remplacement « à l'heure actuelle ». Néanmoins, la situation s'est vite détériorée. L'inspecteur Barry conclut son rapport en 1941 par cette remarque : « M. Lett ne possède pas les qualifications professionnelles qui lui permettraient de superviser la matière enseignée aux élèves³⁵. » Ce n'est qu'en 1942 que l'inspecteur Lett est remplacé. Au sujet des défis qui l'attendent, le nouveau directeur, C. F. Hives, avise Ottawa de ce qui suit : « Après de multiples années de mauvaise administration, veuillez ne pas vous attendre trop rapidement à des résultats tangibles de la part du pensionnat St. George³⁶. »

Le fait que le gouvernement fédéral accepte que de « mauvaises pratiques administratives » sévissent pendant quarante ans au pensionnat de Lytton reflète bien les défaillances du système des pensionnats indiens de cette période. Le pensionnat de Lytton, soulignons-le, n'était pas une école de mission éloignée, construite à la hâte et échappant à tout contrôle. Le pensionnat a été construit au début du vingtième siècle et un nouveau bâtiment a été érigé dans les années 1920. Les hauts fonctionnaires des Affaires indiennes recevaient constamment des rapports évoquant les problèmes associés à l'exploitation du pensionnat, lequel est passé aux mains du Ministère en 1928. À juste titre, et durant toute cette période, des parents se sont montrés réticents à y envoyer leurs enfants. Le gouvernement a appliqué des mesures coercitives pour ramener les enfants au pensionnat sans pour autant les protéger de la négligence, de la maladie, du surmenage et de l'exploitation. C'est ainsi que fonctionnait le système des pensionnats indiens.

CHAPITRE 30

Les parents réagissent et résistent : 1867–1939

Dans un chapitre précédant de cette partie de l'histoire, on a expliqué de quelle façon l'opposition des parents a joué un rôle dans l'échec des écoles industrielles. Il est important de reconnaître que les parents et les collectivités autochtones n'ont jamais cessé de prendre la parole et d'agir au nom de leurs enfants. Cette résistance a pris plusieurs formes. Certains parents refusent d'inscrire leurs enfants dans les pensionnats, de les y renvoyer à la fin des vacances d'été ou d'y ramener les fugueurs. Ils demandent aussi au gouvernement d'accorder davantage de financement aux pensionnats, d'ouvrir des externats et d'améliorer la qualité de l'éducation, de la nourriture et des vêtements. Ce faisant, ils s'exposent souvent à un risque de représailles juridiques. Divers gestes d'opposition ont été décrits dans les chapitres sur la discipline, la nourriture, le travail, l'école buissonnière et la maltraitance.

Dans presque tous les cas, le système refuse de reconnaître le bien-fondé des critiques des parents et des élèves. L'influence des parents est considérée comme négative et rétrograde, voire « malfaisante », pour reprendre les termes des missionnaires. Dès que les parents ont été perçus comme « l'ennemi », leurs critiques, si justifiées soient-elles, ont pu être balayées du revers de la main. En raison de cette attitude colonialiste, les pensionnats ne suscitent ni le soutien ni la participation des parents, sans lesquels aucun système d'éducation ne peut prospérer.

Les directeurs affirment souvent que les parents croient trop facilement les plaintes de leurs enfants au sujet de la vie dans les pensionnats. Ainsi, en 1889, le directeur du pensionnat de Qu'Appelle, Joseph Hugonnard, déclare : « Plusieurs des garçons ont déserté, mais à l'exception de deux ils sont tous revenus ; l'excuse qu'ils donnent à leurs parents est qu'ils ont trop d'ouvrage à faire et pas assez d'école, et ces derniers sont généralement prêts à le croire¹. »

Moins de deux mois après avoir reçu un rapport selon lequel les conditions de vie étaient bonnes au pensionnat d'Elkhorn, au Manitoba, le bureau des Affaires indiennes reçoit un message de l'agent des Indiens indiquant que la majorité des parents n'y renverraient pas leurs enfants à la fin de l'été 1926. Les parents affirment que leurs

enfants sont mal nourris, que les garçons les plus vieux incitent les plus jeunes à voler, et que tous sont piètrement vêtus. L'agent écrit qu'un médecin lui a dit, après avoir examiné onze enfants revenus dans leur collectivité, que sept d'entre eux étaient en mauvaise santé et qu'ils devraient être soignés par un médecin². Le secrétaire du Ministère, J. D. McLean, répond qu'à son avis les doléances des parents sont sans fondement. « Comme vous le savez, écrit-il, il est très fréquent que les parents indiens, qui ne souhaitent pas que leurs enfants continuent à fréquenter le pensionnat, fassent tout en leur pouvoir pour retarder leur retour après la fin des vacances. » Il faut dire aux parents que « leurs enfants doivent être renvoyés au pensionnat »³.

Les parents comprennent souvent très bien les défauts des pensionnats et proposent des solutions réalistes et efficaces à ces problèmes. En 1905, les parents des enfants qui fréquentent le pensionnat catholique de Squamish, en Colombie-Britannique, présentent une pétition afin que ce dernier soit converti en école industrielle. Ce changement aurait donné lieu à une importante augmentation de la subvention versée au pensionnat en fonction du nombre d'élèves. Selon A. W. Vowell, surintendant des Affaires indiennes en Colombie-Britannique, les parents se rendent compte que le « montant versé pour subvenir aux besoins de leurs enfants au pensionnat ne suffit qu'à couvrir leurs besoins les plus élémentaires pour ce qui est de la nourriture et des vêtements fournis par la direction »⁴.

Dans le même ordre d'idées, en 1907, David Laird, commissaire des Indiens, écrit qu'il a reçu des

[...] plaintes de la part de parents à cause du peu de progrès fait par leurs enfants en classe, et je crois que dans quelques cas les plaintes étaient fondées. Il est tout naturel que les écoles profiteraient du travail fait en dehors par les garçons, les plus vieux du moins, aussi bien que des occupations variées des filles pour le ménage, fabrication du beurre, l'entretien du linge, etc. ; mais il se peut que cela soit poussé loin en certains endroits⁵.

Souvent, lorsque les autorités ne donnent pas suite à leurs plaintes, les parents retirent tout simplement leurs enfants des pensionnats. En 1897, l'évêque catholique Vital Grandin demande au commissaire des Indiens de l'aider à faire en sorte que les parents cessent de retirer leurs enfants du pensionnat de Lac La Biche, où se trouve aujourd'hui l'Alberta.

Serait-ce trop demander que de prier le Ministère de donner pour instructions à son agent de se servir de son influence auprès de ses Indiens pour convaincre les parents de laisser leurs enfants au pensionnat jusqu'à ce que nous considérons qu'ils en savent suffisamment pour que leur séjour leur ait été profitable? C'est actuellement notre plus grande difficulté. Après trois ou quatre ans, et parfois même après seulement deux ans, les parents doivent retirer leurs enfants du pensionnat parce qu'ils ont besoin de leur aide dans leurs travaux. Si, à ce moment-là, l'agent ou l'instructeur [à la ferme] leur prodiguait de bons conseils,

certains des parents, sinon tous, laisseraient leurs enfants au pensionnat, ce qui nous serait d'une grande aide⁶.

En 1904, des parents tentent de retirer leur fille du pensionnat de l'île Kuper, en Colombie-Britannique. Lorsque le directeur du pensionnat, G. Donckele, les informe qu'en signant le formulaire d'admission ils ont donné au gouvernement le droit de déterminer à quel moment leur fille serait autorisée à partir, le père répond : « Je suis le père de cette enfant et je me moque de ce que vous et le gouvernement avez à dire à ce sujet. » Après s'être fait dire qu'il risquait d'être poursuivi, le père est parti en emmenant sa fille⁷.

Même lorsque les représentants du gouvernement et de l'Église reconnaissent le bien-fondé des plaintes des parents, ils ne peuvent admettre qu'ils sont d'accord avec eux. La manière dont on résout les problèmes au pensionnat presbytérien de Shoal Lake, en Ontario, en 1917, montre bien cette réticence. Cette année-là, l'inspecteur John Semmens signale que les conditions qui règnent au pensionnat sont, du point de vue du gouvernement, loin d'être satisfaisantes.

Les élèves continuent de beaucoup trop s'exprimer en langue indienne. Les parents indiens viennent fréquemment au pensionnat, y restent pour les repas et parlent beaucoup avec leurs enfants. Pire encore, on craint qu'ils encouragent leurs enfants à désobéir et qu'ils s'indignent des punitions, quelles qu'elles soient. Les tuteurs croient trop facilement les enfants lorsque ces derniers se plaignent, et le directeur considère que l'ingérence des adultes rend son travail deux fois plus difficile⁸.

Les chefs des bandes de Shoal Lake vont même jusqu'à exiger le renvoi du directeur F. T. Dodds, au printemps 1917, en faisant valoir qu'il est « incapable » de diriger le pensionnat⁹. Le ministère des Affaires indiennes en était venu à la même conclusion. Quelques jours après la signature de la pétition, le secrétaire du Ministère, J. D. McLean, écrit aux autorités de l'Église presbytérienne pour leur recommander de remplacer Dodds¹⁰. Au lieu de suivre cette recommandation, l'Église nomme un jeune homme à titre d'adjoint de Dodds¹¹. Le ministère des Affaires indiennes recommande à Dodds de décourager les visites « trop fréquentes » des parents et de cesser de donner à manger à ceux qui se rendent au pensionnat.

Dodds suit ces directives, ainsi que la recommandation de « traiter avec fermeté ceux qui transgressent les règlements »¹². Ces politiques ont l'effet contraire à celui recherché. En 1917, trois garçons qui avaient reçu des coups de ceinture pour être allés rejoindre des filles en cachette, à l'extérieur du pensionnat, s'enfuient. Ils réussissent à rentrer chez eux et le directeur, après « avoir appris qu'ils ont fait le voyage sans problèmes », se contente de rayer leurs noms de la liste des élèves. Un autre « garçon brillant, parmi les préférés des enseignants, » commence à faire des siennes et reçoit des coups de ceinture. Lorsqu'il s'enfuit, aucun effort n'est fait pour le ramener au

pensionnat. À une autre occasion, onze fillettes qui jusque là n'avaient « jamais manifesté d'esprit de désobéissance » s'enfuient elles aussi¹³. À la fin août 1917, les parents refusent de renvoyer leurs enfants au pensionnat¹⁴. Dodds démissionne en février, mais son départ est retardé jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les presbytériens pensent que le départ immédiat de Dodds « serait perçu par les Indiens comme une conséquence directe de leur intervention auprès du Ministère et comme une victoire pour eux »¹⁵. Encore une fois, le gouvernement et les Églises font tout pour nier la légitimité des plaintes des Premières Nations.

En 1917, le chef Napahkesit, de la bande de Pine Creek, au Manitoba, dit à l'agent des Indiens qu'il regrette d'avoir appuyé la construction du pensionnat de Pine Creek. Selon l'agent, le chef considère que « les enfants en savent moins lorsqu'ils sortent du pensionnat que quand ils y sont entrés ». Quand ils quittent le pensionnat, les garçons sont tous « des menteurs et des voleurs, et ne font rien d'autre que de courir les filles. Les filles sont toutes devenues menteuses et voleuses, et ne font rien d'autre que de courir les garçons. » Chaque fois que le chef a besoin qu'on lui lise une lettre ou qu'on en écrive une pour lui, « aucun des enfants qui sont allés au pensionnat ne peut le faire ». Ce qu'il faut, selon le chef, c'est un externat¹⁶.

Le ministère des Affaires indiennes a expressément exclu les parents de l'exploitation des pensionnats. Le chef William Mann de la bande de Fort Alexander, au Manitoba, ainsi que deux des conseillers de bande, écrivent au gouvernement fédéral, en 1923, pour lui demander si « la bande de la réserve a le droit de vérifier si les pensionnats sont bien gérés par les enseignants ou le directeur »¹⁷. La réponse du secrétaire du Ministère, J. D. McLean, est catégorique : « Comme ces pensionnats sont respectivement gérés par l'Église catholique et par l'Église anglicane, en collaboration avec le Ministère, vous n'avez aucune compétence en ce qui a trait à la politique d'éducation qui y est appliquée. » Si les membres de la bande ont des plaintes à formuler, ils doivent s'adresser à l'agent des Indiens. « Il est de votre devoir et de celui des conseillers de faire tout ce que vous pouvez pour aider le directeur et les enseignants à convaincre les parents indiens d'envoyer leurs enfants au pensionnat », rappelle-t-il¹⁸.

Certains parents estiment qu'il est plutôt de leur devoir de retirer leurs enfants des pensionnats. En janvier 1922, Andrew Saunders, un Cri de Missanabie, en Ontario, produit une déclaration solennelle dans laquelle il affirme vouloir retirer ses deux enfants du pensionnat de Chapleau, en Ontario, pour les inscrire dans un externat, parce « qu'ils ne reçoivent pas un enseignement approprié et qu'ils ont trop de travail à faire ». Il affirme que, lorsqu'ils rentrent à la maison pendant les vacances, ils sont tous deux « pouilleux et sales »¹⁹.

En 1923, Evelyn, la sœur de l'écrivaine mohawk Pauline Johnson, attire l'attention du public sur les défauts du système. Dans une lettre publiée dans le *Toronto Sunday World*, elle demande pourquoi le gouvernement n'a pas « fait de l'Institut

Mohawk un établissement d'enseignement de première classe où des professeurs compétents enseignent des métiers et donnent des cours d'agriculture et d'économie domestique, de manière à ce que les garçons et les filles soient outillés pour réussir dans la vie même s'ils ne souhaitent pas poursuivre des études supérieures ou n'en ont pas les moyens »²⁰.

Le père d'Evelyn, George Johnson, né en 1816, était membre des Six Nations. Il a fréquenté l'Institut Mohawk où, grâce à son talent inné pour l'apprentissage des langues et à ses solides croyances anglicanes, il est devenu l'adjoint des missionnaires qui dirigeaient le pensionnat. Il est par la suite devenu interprète pour l'Église anglicane et, plus tard, pour le surintendant général des Affaires indiennes. Il était en fait le plus important représentant du gouvernement dans la réserve des Six Nations²¹. Allen, le frère d'Evelyn, a lui aussi fréquenté l'Institut Mohawk, dont il s'est enfui une fois. Evelyn et Pauline ont d'abord été éduquées par des gouvernantes, avant d'étudier dans des pensionnats privés²². Deux semaines avant la publication de la lettre, un inspecteur provincial remet au Ministère une évaluation très négative du pensionnat, ce qui confirme les opinions d'Evelyn. Selon cet inspecteur, le pensionnat n'est aucunement « organisé pour l'enseignement systématique de notions d'économie domestique, de métiers manuels ou d'agriculture. Il serait, à mon avis, très souhaitable que, dans un pensionnat comme celui-ci, les chefs des divers départements industriels soient également formés pour enseigner les notions de base dans ces matières. » Il ajoute que, dans les « classes des enfants les plus jeunes, les enseignants ont trop fréquemment été remplacés pour que les enfants puissent faire des progrès réguliers »²³.

En 1928, le chef Kejick, de la bande de Shoal Lake, dit à des représentants des Affaires indiennes que les élèves de sa réserve « ne savent pas comment gagner leur vie lorsqu'ils quittent le pensionnat, et qu'il aimerait qu'on leur enseigne des métiers »²⁴. Huit ans plus tard, Charlie Shingoose, de la bande de Waywayseecappo, veut que son fils de 15 ans, Charlie Junior, soit autorisé à quitter le pensionnat de Birtle, au Manitoba. Son raisonnement est simple : le garçon ne fait aucun progrès au pensionnat, alors que s'il était à la maison, son père pourrait lui « enseigner à travailler, à piéger des animaux, etc. ». Après 10 ans au pensionnat de Birtle, Charlie Junior est toujours en troisième année. Le directeur convient que, même s'il est « plutôt assidu », le garçon « ne réussit pas bien en classe ». L'agent des Indiens, A. G. Smith, affirme : « Je pense que le père a raison, à certains égards, et qu'il enseignerait au garçon à gagner sa vie à la manière indienne, ce qui lui serait plus utile que la formation donnée au pensionnat. »

Il considère toutefois qu'il serait injuste pour le pensionnat de libérer un élève au milieu de l'année scolaire, probablement à cause de la perte de revenus qui en résulterait. Même s'il reconnaît que le garçon « n'apprend pas grand-chose qui puisse lui servir », il recommande de le laisser au pensionnat jusqu'à l'été²⁵. Philip Phelan, le chef de la division de la formation, n'est pas d'accord avec l'agent et permet au garçon de partir presque immédiatement²⁶.

Au cours de la première année d'activité du pensionnat de Shubenacadie, en Nouvelle-Écosse, le chef Dan Francis écrit la lettre suivante aux Affaires indiennes.

Je vous écris ces quelques lignes pour vous parler du pensionnat indien de Shubenacadie. Je pensais que le pensionnat avait été construit pour que les enfants indiens apprennent à lire et à écrire, pas pour servir d'esclaves et vivre comme des prisonniers ou recevoir pire [mot illisible]. Un garçon de la réserve a été tellement battu par le père Mackie qu'il n'a pas pu bouger pendant sept jours. En plus, des fillettes frottent les planchers le dimanche. Une jeune fille m'a dit qu'ils l'ont renvoyée à la maison parce qu'elle était malade. Ce n'est pas étonnant, car les jeunes Indiennes n'ont jamais fait de travaux aussi durs. Quand l'agent des Indiens vient ici et dit aux parents que leurs enfants n'auront pas la vie dure, qu'ils étudieront et seront habillés et nourris et leurs garçons ne mangent pas à leur faim, je pense que cette école n'est pas pour que les enfants travaillent comme à la campagne elle a été construite pour servir de pensionnat. Maintenant, vous voyez, les enfants ne devaient pas être obligés de travailler au pensionnat. J'ai compris, les enfants de cette réserve devraient tous revenir ici et aller à l'école ici et aider leurs parents et aussi apprendre à fabriquer des paniers pour gagner leur vie. Ces enfants ne sont pas des orphelins, ils ont des pères et des mères qui aimeraient voir leurs enfants [mot illisible] et je ne les blâme pas parce que tout le monde aime ses enfants. J'ai eu des enfants et ils ont appris sans aller dans ce genre d'école alors j'espère avoir de vos nouvelles bientôt²⁷.

Lorsque le ministère des Affaires indiennes fait une enquête sur la question, le chef Francis raconte à l'agent des Indiens qu'une fillette renvoyée à la maison parce qu'elle était malade s'est plainte de ne pas avoir bien mangé pendant qu'elle était au pensionnat. Un autre élève a le mal du pays; une mère souhaite que son enfant revienne à la maison; et des parents qui étaient allés rendre visite à leurs enfants au pensionnat estiment qu'on ne prend pas bien soin d'eux et qu'on les fait trop travailler. Des parents qui vont voir leurs enfants au pensionnat rapportent que « les enfants ont des poux »²⁸. Le secrétaire du Ministère, A. F. MacKenzie, rejette ces plaintes en affirmant que les enfants sont bien traités et qu'il ne croit pas que le personnel du pensionnat « permettrait que les enfants dont ils ont la responsabilité soient sales ou porteurs de parasites »²⁹.

Les pensionnats se sont également attiré les critiques des premières organisations des Premières Nations. F. O. Loft, un ancien élève de l'Institut Mohawk, fonde la Ligue des Indiens du Canada. La fondation de cette ligue est l'une des premières tentatives de création d'une organisation politique nationale des peuples autochtones au XX^e siècle. La ligue essuie une forte opposition de la part du gouvernement fédéral, et l'on s'emploie, sans succès, à discréditer Loft³⁰. Au cours de la réunion tenue en 1931 à Saddle Lake, en Alberta, qui attire plus de 1 300 délégués, on adopte une résolution demandant la construction d'externats qui viendraient s'ajouter aux pensionnats³¹. La

ligue s'appellera ensuite la Ligue des Indiens de l'Ouest canadien. Edward Ahenakew et John Tootoosis comptent parmi ses premiers leaders. En 1932, Tootoosis, président de la ligue en Saskatchewan, réclame la fermeture des pensionnats³². En 1932, l'organisation demande à ce que les pensionnats n'embauchent que des professeurs diplômés, que les élèves subissent un examen médical avant d'être envoyés dans les pensionnats et que l'on modifie le système de demi-journée pour que les élèves passent plus de temps en classe³³.

Malgré leur situation, celle d'un peuple colonisé aux prises avec de graves problèmes de santé et financiers, les Autochtones de l'époque ont exprimé leur opposition au régime des pensionnats indiens, tant collectivement qu'individuellement. De façon générale, on a fait fi de leurs opinions et de leur droit de jouer un rôle dans l'éducation de leurs enfants. Les représentants des Églises et du gouvernement ont tous continué à penser qu'ils étaient mieux placés que les parents pour décider.

CHAPITRE 31

Le personnel : 1867-1939

En 1879, Nicholas Flood Davin rédige un rapport sur l'avenir des pensionnats dans lequel il recommande que le gouvernement fédéral établisse en partenariat avec les Églises un réseau d'écoles confessionnelles. L'auteur décrit les écoles existantes gérées par l'Église comme des « monuments de zèle religieux et d'autosacrifice héroïque ». Dans la mesure où les écoles confessionnelles sont principalement tenues par des missionnaires, il estime que le gouvernement pourrait ainsi accéder à une main-d'œuvre très efficace et bon marché. Dans son esprit, un employé d'école est « une personne enthousiaste, qui est, par conséquent, animée d'une puissante motivation dépassant largement celle qu'une rémunération pécuniaire pourrait entraîner »¹.

Le gouvernement accepte son conseil. C'est pourquoi l'histoire des personnes ayant travaillé dans les pensionnats entre 1867 et 1939 est indissociable de celle des organisations religieuses pour lesquelles elles travaillent. Il arrive, au cours de cette période, que quatre Églises différentes administrent des écoles au Canada. Ces écoles sont gérées par un large éventail d'organismes missionnaires et, dans les cas des catholiques romains, les écoles sont tenues par les membres de divers ordres religieux catholiques.

Chaque école est une société en version miniature, comptant souvent plus de vingt employés. Outre les enseignants, on y trouve des cuisiniers, des couturières, des aides ménagères, des surveillantes, des préfets de discipline, des fermiers, des charpentiers, des forgerons, des réparateurs (pour faire fonctionner le chauffage et les génératrices électriques), des cordonniers, et même des directeurs d'harmonie. En 1930, quatrevingts écoles sont en activité. Bien que la majorité des employés de l'école gardent leur poste pendant des décennies, il n'est pas rare à l'époque d'entendre des plaintes concernant le roulement élevé du personnel. Il est évident que des milliers de personnes travaillent dans les pensionnats au cours de cette période. Ils viennent pour divers motifs, bon nombre d'entre eux restent peu de temps, tandis que d'autres y finissent leur vie. Compte tenu de toutes ces variantes, nous ne pouvons qu'offrir une esquisse du personnel de ces écoles.

Le présent chapitre commence par une description des divers motifs qui ont mené les personnes à travailler dans des pensionnats. Cette description est suivie d'une analyse des organismes missionnaires protestants et catholiques romains qui recrutent et gèrent le personnel des pensionnats. Le chapitre se penche particulièrement sur le rôle des femmes dans l'histoire de ces organisations, et tente de donner une certaine idée de l'expérience du travail au sein d'un pensionnat. La vie en milieu fermé génère des tensions, mais constitue aussi le fondement de relations de longue durée, qui s'établissent non seulement entre les différents membres du personnel, mais également entre ces derniers et les élèves. Enfin, ce chapitre dresse le portrait de certains Autochtones qui travaillent dans les écoles et s'achève sur une étude des critiques à l'égard des pensionnats qui émanent des personnes impliquées dans le fonctionnement du réseau.

Motifs

Comprendre la mission religieuse des écoles est essentiel pour effectuer une analyse du personnel des pensionnats. À tout moment au cours de cette période, presque toutes les écoles ont fonctionné sous l'égide de l'une des quatre Églises canadiennes. Le gouvernement a le droit d'approuver ou de rejeter la nomination des directeurs d'école, mais les Églises ont le droit de nommer les directeurs. De façon générale, les Églises s'occupent également du recrutement de tout personnel supplémentaire (ce qui n'est pas forcément le cas des premières écoles industrielles). Chaque Église cherche à employer uniquement des personnes de sa confession. À titre d'exemple, dans les écoles anglicanes, chaque membre du personnel, « dans la mesure où les circonstances le permettent », doit faire partie de l'Église anglicane et participer au culte quotidien².

Il n'est donc pas étonnant que la plupart des membres du personnel des premières écoles aient la certitude de prendre part à une croisade morale. Dans son histoire de l'orphelinat McDougall, prédécesseur de l'école Morley en Alberta, M^{me} J. McDougall se remémore qu'au cours des douze années où son mari gérait l'établissement, il était souvent « très inquiet, le poids financier qui pesait sur lui était important, et en tant que famille, nous avons à de nombreuses reprises fait de lourds sacrifices ». Elle décrit le travail de la mission et de l'orphelinat comme celui d'« aller à la recherche des sauvages et des ignorants et de les ramener au sein d'un foyer chrétien pour la bénédiction du corps, l'éducation de l'esprit et l'élévation de la vision spirituelle ». Elle estime que la tâche justifie le sacrifice. Elle pense qu'il s'agit « d'un travail honorable, qui doit assurément être béni »³. Étant donné les problèmes de santé qui prévalent dans de nombreuses communautés et écoles, les missionnaires se rassurent en affirmant que, même s'ils ne peuvent pas sauver des vies, ils peuvent sauver des

âmes. Témoinant de son expérience en tant que surveillante de l'école anglicane de Fort George au Québec, Louise Topping se souvient « de toutes les nuits qu'elle passait à veiller un enfant, aux mains et à la tête fiévreuses, alors qu'il s'accrochait à elle et qu'elle comptait les dernières respirations du mourant. Même devant la mort, ce sont de formidables chrétiens qui affirment que Jésus les attend et qu'ils sont heureux d'aller le rejoindre »⁴.

À la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, les chefs de file protestants croient largement que la nation canadienne pourrait constituer le fondement du royaume de Dieu sur terre. Dans l'idéal, cette nation est blanche, anglo-saxonne et protestante. Ils sont également convaincus que le caractère de cette nation est menacé par les catholiques de langue française au Québec et les immigrants européens. Afin que le Canada puisse mener à bien sa mission, ces personnes, à l'instar des Autochtones, doivent accepter les avantages de la civilisation protestante et s'y assimiler⁵. Pour ces femmes et ces hommes protestants, le dévouement au travail des pensionnats est une façon d'aider le Canada à remplir sa mission divine.

Certains sont persuadés qu'une génération peut suffire pour évangéliser le monde⁶. L'achèvement de cette tâche de conversion serait le prélude, pensent-ils, au jugement dernier. Charles John Seghers, l'évêque catholique romain du diocèse de Victoria, pense que les Inuits d'Alaska sont les dernières personnes sur terre qui n'ont pas encore entendu le message du Christ. Il s'attend à ce que leur conversion à la chrétienté accompagne la seconde venue du Christ. Afin de favoriser cette conversion, C. J. Seghers entreprend une expédition insuffisamment préparée et approvisionnée en Alaska. Elle n'engendre pas la seconde venue du Christ, mais plutôt la propre mort tragique de l'évêque⁷.

La plupart des missionnaires sont animés par des motifs plus prosaïques. Alarmés par la détérioration de l'état de santé de nombreuses communautés autochtones à la fin du XIX^e siècle, ils sont certains que sans leur aide, les Autochtones ne peuvent pas survivre à la maladie, à la pauvreté ou au déplacement, des circonstances qui ont été engendrées par leur contact avec les sociétés européennes. Comme l'écrit W. H. Withrow, l'éditeur du *Canadian Methodist Magazine*, en 1875, bien que le remplacement d'une race faible par une plus forte représente « un pas vers le développement d'une humanité supérieure et plus noble », les arrivants européens occupent de nouvelles responsabilités, devenant les « gardiens de ces races faibles et agonisantes »⁸.

Même si ces opinions sont le fruit de « bonnes intentions », elles sont issues de l'Europe et mises en œuvre sans aucune consultation préalable des Autochtones. Une croyance si forte dans le bien-fondé de leurs intentions et la nature divine de leur mission laisse à penser que les missionnaires, et par extension, les personnes qui fondent et administrent les pensionnats, sont assurés de leur propre supériorité culturelle et souvent raciale.

T. B. R. Westgate, au début de l'âge adulte, sert en tant que missionnaire au Paraguay et en Afrique orientale allemande⁹. De ses expériences en Afrique, T. B. R. Westgate écrit que « la vanité et l'impudence des nègres éduqués ... dépassent l'entendement. Il n'existe pas de production plus méprisable ou indigne sous le soleil »¹⁰. T. B. R. Westgate joue ensuite un rôle majeur dans le fonctionnement des pensionnats anglicans au Canada entre 1920 et les années 1940.

On trouve des échos de ces pensées racistes dans les publications de responsables scolaires proéminents jusqu'au début du XX^e siècle. À Brandon, au Manitoba, T. Ferrier, directeur en 1903; à Mount Elgin, en Ontario, S. R. McVitty, directeur en 1913; et à Kuper Island, en Colombie-Britannique, W. Lemmens, directeur en 1915 : tous utilisent le mot « mauvaises » en décrivant les tendances de la culture autochtone¹¹. Les Autochtones sont également considérés comme fondamentalement paresseux. En 1877, le surintendant de la résidence Wawanosh près de Sault Ste. Marie, en Ontario, une certaine demoiselle Capelle, se plaint :

Ils sont généralement très paresseux, encore plus que les nègres, qui ont comme excuse la grosse chaleur; mais les Indiens qui vivent dans le climat le plus sain au monde, dans un air vivifiant, se contentent de négliger leurs capacités mentales et physiques. Avec une bonne discipline, ils deviennent rapidement des travailleurs très performants¹².

Margaret Butcher écrit des personnes des Premières Nations qu'elle rencontre à Kitamaat, en Colombie-Britannique en 1917 :

Ils sont lents, indolents, sales et très attachés aux traditions et aux superstitions. La surveillante affirme qu'une jeune personne qui a été éduquée dans cette école et à Coqualeetza sera privilégiée tandis qu'une poignée de vieilles personnes du Village, qui restent fermement accrochées à leurs anciennes traditions, sont mortes, et on peut espérer que cela s'avérera. Dans notre groupe de 37 enfants, seuls deux sont astucieux, et ils sont métis¹³.

Dans une autre lettre, elle écrit « ces gens n'ont pas d'histoire, ni de langue écrite, ni d'arts, ni d'artisanat »¹⁴.

Lorsque la professeure Maggie Nicoll est accusée de maltraiter les enfants à l'école presbytérienne dans le Nord-Ouest de l'Ontario en 1902, elle demande si les Autochtones ont un quelconque droit de juger le comportement du personnel.

Pensez-vous qu'un Indien, dont les enfants vivent comme des sauvages, un jour abondamment nourri et le lendemain n'ayant pour nourriture qu'un seul aliment, et en quantité insuffisante, vêtu à moitié de lambeaux, même en plein hiver, parfois sans chaussures, ni mocassins, soit capable de juger ce qu'est un bon traitement pour un enfant? Et on peut également ajouter que tant qu'un Indien ne montre pas un certain respect, mu peut-être par la peur ou l'effroi, la personne qui doit le gérer dans le cadre de l'école ne peut rien faire de lui¹⁵.

Confronté aux plaintes d'un ancien élève concernant son traitement à l'école de Shubenacadie, en Nouvelle-Écosse, le directeur J. P. Mackey dépeint l'élève comme un fainéant : « Pour Tom, jouer au baseball représente du travail; il préfère s'asseoir au soleil et importuner un bourdon ou une mouche, en lui enlevant une aile et une jambe, une par une. Faire travailler un Indien constitue un péché impardonnable à leurs yeux. » J. P. Mackey décrit tous les Autochtones comme des menteurs invétérés. « En ce qui me concerne, je n'espère jamais pouvoir suivre un Indien et ses mensonges, et en réalité, je n'essaierai même pas¹⁶. »

Les membres du personnel des pensionnats sont des représentants de l'autorité coloniale. Qu'il s'agisse de proclamer l'école anglicane à Aklavik comme étant « le pensionnat le plus septentrional de l'Empire britannique », ou d'utiliser le corps des cadets pour inculquer aux garçons de l'école catholique romaine de Williams Lake, en Colombie-Britannique, « un certain sentiment de fierté d'appartenir à l'Empire britannique », bon nombre des membres du personnel sont fiers des relations qu'entretient l'école avec l'Empire britannique¹⁷. Les missionnaires pensent couramment qu'en atténuant les impacts les plus durs du colonialisme, ils sauvegardent effectivement l'honneur de l'Empire. Selina Bompas, l'épouse de l'évêque anglican William Bompas, passe une grande partie de sa vie au Yukon. Dans un discours adressé aux Dames auxiliaires de l'Église anglicane de Dawson, elle rappelle aux membres :

Les pauvres Indiens sont presque submergés par les Blancs. Vous avez envahi leur territoire, abattu leurs forêts, faisant ainsi fuir leurs élans et caribous et les privant de leur unique moyen de subsistance. Toutefois, le mal n'est pas l'ennemi du bien. L'étendard de la Croix est à présent déployé, Dieu merci, parmi vous, et les Indiens malades sont désormais accueillis et soignés avec amour dans vos hôpitaux. Les enfants sont éduqués gratuitement dans vos écoles¹⁸.

Dans une tentative de sauvegarder l'honneur du projet impérial, les missionnaires et les directeurs sont souvent les avocats des Autochtones. Hugh McKay, le surintendant du travail presbytérien parmi les Autochtones, conclut que ces derniers sont « un peuple en cours d'extinction, pauvre et souffrant de vouloir le nécessaire pour vivre et agonisant sans un quelconque espoir concernant la vie à venir »¹⁹. Hugh McKay critique le gouvernement fédéral d'avoir échoué dans la mise en œuvre des promesses du Traité et dans la lutte contre la famine qui a sévi dans les Prairies²⁰. Dans le même esprit, William Duncan, missionnaire anglican à Metlakatla, en Colombie-Britannique, conseille les Tsimshians sur la manière de présenter des arguments en faveur du titre des Autochtones. Les oblats aident les Premières Nations à revendiquer des terres en faisant circuler des pétitions et en essayant de faire valoir leurs droits. Nicolas Coccola, directeur des écoles de Cranbrook et de Williams Lake, se rend jusqu'à Ottawa pour défendre les intérêts des pêcheurs des Premières Nations dont les pratiques de pêche traditionnelles sont désormais définies comme des crimes selon les lois fédérales²¹.

Tous les missionnaires ou les responsables des pensionnats n'éprouvent pas le même niveau de loyauté à l'égard de l'Empire britannique. Bon nombre des premiers oblats viennent de France et de Belgique. Les femmes recrutées dans les ordres féminins viennent du Québec ou d'Irlande. Leur vision du monde est façonnée par leur engagement profond envers le catholicisme romain et par leurs origines généralement françaises ou canadiennes-françaises. Même si les oblats ont participé au processus colonial et partagé bon nombre des attitudes racistes des autres colons, ils restent à l'écart du mouvement colonial protestant britannique, et s'y opposent même à l'occasion²².

De nombreux membres du personnel sont animés par un esprit d'aventure au même titre qu'un engagement religieux. Jeune élève séminariste en Corse, île française située en Méditerranée, Nicolas Coccola conclut qu'il attend plus qu'une vie de prêtre. Dans ses mémoires, il écrit : « Le désir de missions étrangères avec l'espoir de martyr m'apparaît comme une vocation noble²³. » Son souhait est de travailler en Chine²⁴. Pendant la formation d'oblat de Nicolas Coccola, le gouvernement français adopte des lois qui mettent en danger les terres et les communautés des oblats dans ce pays. Fidèle à sa nature aventureuse, Nicolas Coccola déclare à ses supérieurs : « Donnez-nous des armes et nous assurerons notre protection. » Les oblats l'envoient plutôt au Canada²⁵.

D'autres sont moins belliqueux, mais toujours guidés par un certain goût pour l'aventure. Pendant son enfance, en Angleterre au milieu du XIX^e siècle, Gibbon Stocken lit avec enthousiasme les publications des missionnaires que lui fait parvenir sa tante. À 17 ans, il s'engage auprès de la Société missionnaire de l'Église anglicane (CMS). Il espère être envoyé en Inde. À la place, après une courte période passée à l'école de formation d'Islington de la CMS, il se voit offrir un poste à la réserve Blackfoot dans ce qui est désormais connu comme le Sud de l'Alberta²⁶. C'est seulement après son arrivée au Canada que G. Stocken est ordonné pasteur anglican²⁷. En 1887, une fois installé, il épouse la fille d'un pasteur anglais et l'amène au Canada. Elle décède deux ans plus tard²⁸. Pour l'assister dans son travail dans les Prairies, G. Stocken est rejoint par ses deux plus jeunes frères²⁹.

L'infirmière et sagefemme d'origine britannique, Margaret Butcher, parvient à gagner l'Inde, où elle est employée par une famille britannique. De là, elle se rend en Colombie-Britannique, où elle travaille dans une mission méthodiste auprès d'immigrants japonais³⁰. En 1916, elle se rend au pensionnat méthodiste à Kitamaat, en Colombie-Britannique, pour y travailler. Elle écrit à ses amis : « C'est Maggie, sur l'océan au nord de l'île de Vancouver, à 200 miles de sa famille la plus proche et de ses connaissances, avec environ 5 livres en poche, voguant vers des rivages inconnus. N'est-ce pas merveilleux! »³¹.

Elizabeth Scott, qui travaille pendant de nombreuses années à l'école d'Onion Lake, en Saskatchewan, est élevée dans une région rurale du Manitoba. Après une courte

période passée à enseigner en milieu rural, elle commence des études de médecine. Elle les interrompt en 1889 pour se rendre en Inde afin d'y travailler dans les missions presbytériennes. La maladie la force à rentrer au bout de deux ans³².

Une soif d'expérience semblable anime quatre jeunes gens qui partent de Toronto afin d'établir un pensionnat anglican destiné aux enfants inuits à Shingle Point sur l'océan Arctique en 1929. Le groupe inclut le pasteur anglican Sherman Shepherd, sa sœur Priscilla, qui a reçu une formation d'infirmière, et deux jeunes enseignantes, Bessie Quirt et Florence Hirst. B. Quirt vient de terminer une année de formation en tant que diaconesse et compte plusieurs années d'expérience en tant qu'enseignante, et F. Hirst, selon B. Quirt, « est venue d'Angleterre une année auparavant à la recherche d'aventure en terre nouvelle ». Dans ses mémoires, B. Quirt relate les débuts du projet :

Nous ne disposions d'aucune commodité : nous devons aller chercher de l'eau fraîche dans un ruisseau à quelque distance de là, nous avons pour seul combustible du bois de grève, pour seul aliment frais du poisson, et pour seule lumière des lampes à kérosène et à pétrole. Même avec la plus débordante des imaginations, il est difficile d'envisager de survivre un seul hiver, sans compter y exploiter une école³³.

Deux récits, l'un du Sud de l'Alberta en 1899 et l'autre du Yukon en 1929, offrent une vision sur l'éventail des personnes qui ont travaillé dans des pensionnats et sur le caractère souvent improvisé du recrutement scolaire.

Le 16 août 1899, Maud Waldbrooke arrive à l'école industrielle de Red Deer pour occuper le poste de surveillante. Au début, elle a bon moral, mais quelques jours après son arrivée, elle sombre dans une dépression. Elle déclare à ses collègues qu'« elle est tout à fait prête à mourir, que sa vie pèse sur elle comme un fardeau et que si quelqu'un lui offrait quoi que ce soit pour 25 ¢, elle le prendrait volontiers ». Dans la soirée du 27 août, elle se dit malade et elle consomme une grande quantité d'alcool de l'armoire à pharmacie de l'école. Elle disparaît de l'école ce soir-là. Lorsque son absence est remarquée le matin suivant, le directeur fait inspecter toute l'école, puis prévient la police. Deux jours s'écourent avant que le directeur, sous l'insistance du personnel, lance une recherche infructueuse dans les bois autour de l'école. Selon un inspecteur de police qui mène une enquête ultérieure, les efforts déployés par le directeur sont insuffisants et tardifs.

Six jours après la disparition de la surveillante, un inconnu s'approche de l'école. Lorsque le fermier de l'école, M. Owens, lui demande son nom, ce dernier fait demitour et part en courant. M. Owens, convaincu que cet homme a un rapport avec la disparition de Maud Waldbrooke, prend un revolver à l'école et tire une balle en direction de l'homme, apparemment en visant au-dessus de sa tête. Selon M. Owens, l'homme se retourne, riposte d'une balle et disparaît dans le boisé. Trois mois plus tard, un inconnu s'introduit illégalement dans la maison du directeur, mais en dépit de l'occasion, ne vole aucun bien de valeur. Peu de temps après, un homme

est aperçu alors qu'il se cache dans l'écurie de l'école un matin. M. Owens le chasse. Toutefois, dans sa fuite, l'homme tire trois balles sur le fermier. À la mi-décembre, des preuves montrent qu'une personne a regardé par les fenêtres du dortoir et de la salle des enseignants. Les événements mystérieux atteignent leur apogée lors de la destruction par le feu de la porcherie. Néanmoins, une enquête de police conclut que l'incendie n'est pas d'origine criminelle. Un enquêteur de police met également en doute tout rapport entre les différents événements qui ont suivi la disparition de Maud Waldbrooke³⁴.

La famille de cette dernière vient participer à sa recherche, mais Maud Wadbrooke n'est jamais retrouvée. Les membres de la famille supposent que le père d'un élève qu'elle aurait réprimandé l'a tuée, mais les autorités policières pensent que la disparition est, selon toute vraisemblance, un suicide³⁵. Le mystère autour de sa disparition n'est jamais résolu.

En 1929, le personnel du foyer Dawson pour les élèves autochtones au Yukon compte une soi-disant femme mystérieuse. Selon le directeur C. F. Johnson, c'est « une paysanne polonaise qui a marché tout le long de Telegraph Creek jusqu'à Dawson et qui est arrivée juste au début de l'hiver ». Le foyer l'accueille après qu'elle a perdu plusieurs autres emplois. M. Johnson affirme qu'elle est « grossière, fière, ignorante et au caractère imprévisible, et sait faire peu de choses. Cependant, elle repasse et coud d'une manière qui lui permet d'être engagée. Chaque petite chose qu'elle accomplit constitue une aide réelle et soulage d'autant les autres³⁶. » Toutefois, au printemps, « les filles l'énervent et elle devient folle furieuse à leur endroit, M. Johnson la remercie³⁷. »

Les sociétés missionnaires

Lorsqu'il s'agit de recruter du personnel, on fait une distinction majeure entre les organisations missionnaires catholiques romaines et celles qui sont protestantes. Au cours de cette période, les écoles catholiques romaines recrutent leur personnel au sein de divers ordres religieux catholiques, dont la plupart des membres ont prononcé explicitement des vœux d'obéissance, de pauvreté et de chasteté. En vertu de ces vœux, ils sont obligés d'aller là où on les envoie, ils ne s'attendent pas à être rémunérés et ils n'ont pas de famille à leur charge. Pratiquement tous les directeurs des écoles protestantes sont membres du clergé masculin. Ils sont souvent assignés à leur poste par les sociétés missionnaires. Cependant, contrairement aux directeurs des écoles catholiques romaines, les directeurs des écoles protestantes sont souvent mariés et ont une famille à leur charge. Les membres du personnel des écoles protestantes ne violent pas leurs vœux sacrés s'ils accumulent des économies personnelles, refusent des affectations ou démissionnent. La différence entre les catholiques et les protestants réside aussi dans le fait que chaque congrégation protestante a créé une

entité nationale unique qui est chargée de surveiller le travail de ses missionnaires auprès des Autochtones au Canada. Habituellement, cette agence est responsable des pensionnats indiens. Au sein de l'Église catholique romaine, cette responsabilité est plus diffuse. L'ordre des Oblats de Marie Immaculée est responsable de la majorité des pensionnats indiens, mais il met du temps à créer un organe national qui le représente dans ses relations avec Ottawa. En outre, les oblats ne peuvent pas se prononcer ou agir au nom de l'ensemble de l'Église catholique.

Même si les catholiques romains exploitent la plupart des pensionnats indiens, l'Église se considère souvent, à juste titre, comme une minorité engagée au Canada. En 1871, les catholiques romains représentent 40 % de la population canadienne; les méthodistes, 16 %; les presbytériens, 15 %; les anglicans, 13 %; et les baptistes, 7 %. En 1921, la répartition est virtuellement la même³⁸. En 1941, à la fin de la période couverte dans le présent chapitre, les catholiques romains représentent 43 % de la population; l'Église Unie (anciennement les méthodistes et certains presbytériens), 19 %; les presbytériens, 7 %; et les anglicans, 15 %. Cependant, même si l'Église catholique est la principale confession religieuse au Canada, 60 % de ses membres se retrouvent essentiellement dans la même province : le Québec³⁹. Le tableau 31.1 montre la répartition des pensionnats indiens selon la confession religieuse pour l'année scolaire 1930-1931. Au cours de cette année, on compte quatre-vingts pensionnats, soit le plus grand nombre de pensionnats exploités en même temps durant cette période (de 1867 à 1939).

Tableau 31.1. Pensionnats indiens selon la confession religieuse, 1930-1931

Église	Nombre de pensionnats	Pourcentage du nombre total de pensionnats
Catholiques romains	44	55
Église anglicane	21	26,25
Église Unie	13	16,25
Presbytériens	2	2,5

Source : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1931, page 13.

Comme le montrent ces données chiffrées et le tableau ci-dessus, il est évident que le nombre de pensionnats alloués à chaque confession ne reflète pas la part de chaque confession au sein de population générale. Le nombre de pensionnats correspond plutôt aux antécédents en matière d'œuvre missionnaire de chaque confession. La domination de l'Église catholique romaine et de l'Église anglicane est le fruit des efforts déployés par les missionnaires oblats de l'Église catholique romaine et de ceux de la Société missionnaire de l'Église anglicane dans le Nord-Ouest du Canada au XIX^e siècle. Même si les membres du personnel dans les pensionnats protestants et les pensionnats catholiques ont beaucoup en commun, il convient de reconnaître qu'ils présentent aussi d'importantes différences que l'on pourrait attribuer au rôle

central que les ordres religieux masculins et les ordres religieux féminins jouent dans les écoles catholiques romaines. (Ces rôles sont abordés plus en détail ci-dessous.)

Les sociétés missionnaires anglicanes

Pendant presque tout le XIX^e siècle, le travail des missionnaires anglicans en Amérique du Nord britannique est subventionné et dirigé par la Société missionnaire de l'Église établie en Angleterre (CMS). (L'histoire et l'œuvre de cette société sont exposées dans un chapitre précédent du présent volume.) Cette situation commence à changer dans les années 1880 à la suite de la création de la Société des missions indigènes et étrangères de l'Église anglicane en Canada (DFMS). Comme les anglicans plus évangéliques estiment que la DFMS est trop bureaucratique et inefficace, en 1894 ils créent une seconde société pour lui livrer concurrence : la Canadian Church Missionary Association. En 1902, les deux sociétés sont fusionnées et deviennent la Société missionnaire de l'Église d'Angleterre du Canada (SMEC)⁴⁰. Les principes fondateurs de la nouvelle société veulent que : « la mission principale de l'Église soit d'évangéliser le monde »⁴¹. En 1903, le volet britannique de la CMS annonce son intention de se retirer graduellement de ses activités au sein des peuples autochtones du Canada. En 1920, elle met un terme à toute son aide⁴². La perspective de la perte du financement par l'Angleterre, jumelée aux rapports de la mauvaise santé des pensionnaires, incite Samuel Blake, un anglican évangélique bien connu, à lancer sa campagne en vue de réduire la participation de l'Église anglicane dans l'exploitation des pensionnats. Cette campagne échoue. Le volet canadien de la SMEC décide plutôt de prendre en charge la plupart des pensionnats anglicans au Canada, décision qui se traduit rapidement par la plus grosse dépense de la Société. L'Institut Mohawk, de Brantford, en Ontario, l'école St. George, de Lytton, en Colombie-Britannique (qui avait été fondée par la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre établie en Angleterre), et le pensionnat de Gordon près de Punnichy, en Saskatchewan, constituent les exceptions au cours de cette période. La responsabilité directe pour ces trois pensionnats n'incombe pas à la SMEC⁴³.

En 1920, la SMEC assume officiellement la responsabilité pour « le travail auprès des Indiens et des Esquimaux du Dominion du Canada »⁴⁴. L'année suivante, elle crée une Commission sur les pensionnats indiens et eskimaux chargée de diriger ses pensionnats pour les Autochtones⁴⁵. En 1910, Sidney Gould devient le premier secrétaire général de la SMEC. Né en Angleterre, il immigré au Canada avec sa famille en 1883, à l'âge de 15 ans. Il fréquente le collège Wycliffe de Toronto où il déclare : « J'ai l'intention, si Dieu le veut, de devenir missionnaire étranger. » Après avoir obtenu son diplôme en médecine, il part en mission en Palestine, puis revient au Canada. À la tête de la SMEC, il joue un rôle essentiel dans le transfert des responsabilités pour le

travail de l'Église anglicane auprès des Autochtones de la British Church Missionary Society (société missionnaire de l'Église britannique) à la SMEC⁴⁶. Il occupe ce poste au sein de la SMEC jusqu'à son décès en 1938⁴⁷. T. B. R. Westgate, de Winnipeg, assume le poste de secrétaire régional de la Commission sur les pensionnats indiens et eskimaux de sa création, dans les années 1920, jusqu'au milieu des années 1940⁴⁸. Il se joint à la Société missionnaire de l'Église en 1902 alors qu'il se trouve en Afrique orientale allemande. Fait prisonnier par les forces allemandes durant la Première Guerre mondiale, il rentre au Canada à sa libération. Il participe aussi à une œuvre missionnaire au Paraguay⁴⁹.

Les sociétés missionnaires méthodistes

À partir de la fin des années 1870, l'œuvre missionnaire au Canada de l'Église méthodiste est assurée par le comité des missions de l'Église méthodiste sous la direction d'Alexander Sutherland. En 1906, le comité des missions est scindé en deux sections : l'une est responsable du travail missionnaire au Canada, tandis que l'autre se voit attribuer l'œuvre missionnaire à l'étranger et est également chargée du travail auprès des Autochtones. Alexander Sutherland assume la direction du Foreign Missions Board (comité des missions extérieures). Egerton Shore et, plus tard, James Endicott viennent lui succéder⁵⁰. James Woodsworth dirige les missions de l'Église méthodiste dans l'Ouest de 1886 à 1915⁵¹. L'un de ses fils, J. F. Woodsworth, dirige les pensionnats indiens de Red Deer et d'Edmonton. (James Woodsworth est également le père de J. S. Woodsworth, le fondateur de la Fédération du commonwealth coopératif, un précurseur de l'actuel Nouveau Parti démocratique⁵².)

Au moment de la fondation de l'Église Unie du Canada, en 1925, l'Église méthodiste du Canada exploite trois pensionnats indiens en Colombie-Britannique (Chilliwack, Kitamaat et Port Simpson), deux en Alberta (Edmonton et Morley, qui est un demi-pensionnat indien jusqu'en 1926, moment de la construction d'un nouveau pensionnat), deux au Manitoba (Brandon et Norway House), et un en Ontario (Mount Elgin à Muncey). Après la fusion, l'Église Unie assume la responsabilité de tous ces pensionnats⁵³.

Organisation missionnaire presbytérienne

Même si presque tous les efforts missionnaires de l'Église presbytérienne sont consacrés aux missions outremer, le Comité des missions étrangères de l'Église presbytérienne (FMC) est responsable de tout le travail missionnaire de l'Église presbytérienne auprès des Autochtones, des Juifs et des Chinois au Canada jusqu'en

1912⁵⁴. R. P. MacKay, alors secrétaire à plein temps du FMC, joue un rôle prépondérant dans l'élaboration et la mise en application de la politique missionnaire de l'Église presbytérienne de 1892 à 1925⁵⁵. Le Home Mission Committee (section de l'Ouest) s'occupe de tout le travail missionnaire à l'ouest des Maritimes au Canada. En 1912, la commission est renommée Comité des missions intérieures (section de l'Ouest). Cette section est chargée des activités missionnaires auprès des peuples autochtones et juifs, tandis que le Comité des missions étrangères demeure responsable du travail missionnaire auprès des Chinois établis au Canada. James Robertson, alors surintendant des missions dans l'Ouest, supervise une grande partie du travail missionnaire presbytérien dans l'Ouest du Canada jusqu'à son décès en 1902⁵⁶. Les presbytériens sont relativement lents à créer des pensionnats indiens. Ils en établissent deux en ColombieBritannique (Ahousaht et Alberni), quatre en Saskatchewan (Kamsack, File Hills, Regina et Round Lake), deux au Manitoba (Birtle et Portage la Prairie), et un dans le NordOuest de l'Ontario (initialement près de Shoal Lake, plus tard à Kenora). À la suite de la création de l'Église Unie, en 1925, l'Église presbytérienne au Canada demeure responsable de deux pensionnats : Birtle et celui dans le Nord-Ouest de l'Ontario. Les pensionnats qui sont toujours ouverts sont cédés à l'Église Unie⁵⁷. (Le pensionnat de Regina ferme en 1910 et celui de Kamsack en 1915⁵⁸.)

L'organisation missionnaire de l'Église Unie

Après la fusion en 1925, l'Église Unie crée son Comité des missions intérieures⁵⁹, nommant C. E. Manning et J. H. Edmison aux postes de cosecrétaires⁶⁰. Outre ses responsabilités concernant le travail auprès des Canadiens français et des immigrants, le Comité des missions intérieures est chargé des pensionnats indiens⁶¹. En 1927, l'Église Unie exploite 13 pensionnats accueillant 1 227 élèves. Le coût total d'exploitation de ces pensionnats s'élève à 215 727 \$. De cette somme, 181 000 \$ proviennent du gouvernement fédéral et 34 727 \$ de l'Église Unie (somme constituée d'un don de 21 157 \$ de la Women's Missionary Society [wms] de l'Église Unie)⁶². Le fait qu'une si grosse portion de la contribution de l'Église provienne de la wms montre le rôle important que jouent les femmes dans le financement, l'organisation et la dotation en personnel des pensionnats indiens.

On note une certaine coopération entre les organismes missionnaires protestants. Ils souscrivent à une entente tacite en vertu de laquelle ils ne cherchent pas à convertir la population d'une même région géographique⁶³. C'est ainsi qu'il n'y a pas de pensionnat presbytérien en Alberta ni de pensionnat méthodiste en Saskatchewan. Les comités des missions étrangères de l'Église anglicane, congrégationaliste, méthodiste ou presbytérienne collaborent en 1921 à la création d'une Canadian School of Missions à Toronto⁶⁴.

Organismes de femmes protestantes

Au cours de la dernière partie du XIX^e siècle, les femmes commencent à manifester davantage leur présence sur la scène publique en Europe, aux États-Unis et au Canada. Cette présence accrue est liée à la conscientisation féministe croissante et à l'enseignement de l'évangile social voulant que les campagnes de réforme sociale puissent bénéficier des valeurs spécifiquement féminines que peuvent apporter les femmes. Même si leur participation aux activités de l'Église reste soumise à de nombreuses restrictions, les femmes finissent par jouer un rôle important dans le soutien, la direction et l'exécution de l'œuvre missionnaire de l'Église⁶⁵.

Austin McKittrick, directeur du pensionnat presbytérien à Shoal Lake, dans le Nord-Ouest de l'Ontario, le reconnaît lorsqu'il écrit en 1901 : « Je pense que si les hommes devaient se mettre à la place de certaines femmes surchargées et épuisées, nous ne tolérerions pas notre situation avec autant de patience que les femmes le font souvent⁶⁶. » Le directeur du pensionnat presbytérien, W. W. McLaren, s'inquiète du fait que les membres féminins du personnel travaillent souvent jusqu'à épuisement total. En 1912, il soulève la nécessité de prévoir

un examen médical pour les travailleuses en particulier et une forme de pension de retraite pour celles dont la force ne correspond plus à l'effort requis, mais qui comptent sur leur salaire pour assurer leur subsistance. Seules des femmes fortes, actives et saines [texte illisible, peut-être « stoïques »] conviennent à ce genre de travail. Bon nombre des difficultés et des mésententes qui surviennent sont attribuables presque totalement à l'état névrotique de ces travailleuses⁶⁷.

Un missionnaire écrit que, sachant ce qu'il sait concernant les attentes à l'égard des femmes missionnaires, il découragerait n'importe laquelle de ses filles de rejoindre les rangs de la Women's Missionary Society de l'Église méthodiste⁶⁸.

Les organismes de femmes protestantes recueillent des fonds et parrainent des écoles. Ces organismes s'occupent aussi de recruter, de former et de soutenir les travailleuses dans les pensionnats⁶⁹. Bon nombre des femmes qui répondent à l'appel au service missionnaire sont des femmes mariées qui finissent par occuper un poste clé – et parfois non rémunéré – dans l'exploitation d'un pensionnat indien⁷⁰.

L'un des premiers organismes fondés par des femmes laïques chrétiennes pour promouvoir le travail missionnaire, la United Baptist Missionary Union, voit le jour dans les Maritimes dans les années 1870. Puis, en 1876, on assiste à la création de la Women's Baptist Foreign Missionary Society of Eastern Ontario and Québec (société féminine des missions étrangères de l'Église baptiste de l'Est de l'Ontario et du Québec)⁷¹. La Woman's Missionary Society of the Methodist Episcopal Church in Canada a été formée en 1876⁷². Au Canada, la fusion en 1881 de l'Église épiscopale méthodiste et de l'Église méthodiste mène à la création de la Canadian Methodist Women's Missionary Society (MWMS)⁷³. Cette société a été active jusqu'en 1925, au

moment de la création de l'Église Unie. Pendant ses 44 années d'existence, la MWMS emploie plus de 300 femmes qui œuvrent au sein de missions au Japon, en Chine et au Canada. Bon nombre d'entre elles sont originaires de petites villes de l'Ontario et des Maritimes. Elles sont souvent des filles de ministres, de marchands et de professionnels. Elles possèdent souvent une formation en enseignement, en soins infirmiers ou en médecine et elles sont envoyées outre-mer. Les missionnaires moins qualifiées sont affectées à des missions au pays et travaillent auprès des nouveaux immigrants et des peuples autochtones. Certaines femmes consacrent leur vie professionnelle entière au travail de missionnaire sur le terrain, mais les deux tiers partent après deux ou trois ans⁷⁴.

Initialement, la société a comme mandat de recueillir des fonds pour appuyer des éléments spécifiques de la société missionnaire générale de l'Église méthodiste⁷⁵. Pour sa part, la Women's Missionary Society de l'Église méthodiste est chargée spécifiquement du financement de l'œuvre de Thomas Crosby auprès des peuples autochtones de Port Simpson, en Colombie-Britannique. Au cours de sa première année, la société ramasse 200 \$ pour financer le travail de Thomas Crosby⁷⁶. La MWMS appuie aussi le pensionnat de Morley – orphelinat McDougall pour enfants autochtones à Morleyville, qui représente maintenant l'Alberta, et aide à subventionner le travail missionnaire de catholiques romains à Montréal, ainsi qu'une missionnaire au Japon⁷⁷. Elle trouve des fonds pour financer la création de l'Institut Coqualeetza, à Chilliwack, en Colombie-Britannique, en 1885. Elle recrute quatre femmes qui agiront comme surveillantes à l'Institut pendant ses quinze premières années d'exploitation. À compter de 1889, la société appuie aussi un foyer pour filles à Kitamaat, en Colombie-Britannique⁷⁸. Au cours de ses quatre décennies d'existence, la MWMS recueille 6,5 millions de dollars⁷⁹.

Lorsqu'elle recrute des missionnaires, la MWMS cherche à établir une norme élevée. Une candidate au travail de missionnaire doit « croire qu'elle répond à l'appel du Seigneur » et être prête à « s'offrir à Jésus-Christ notre Seigneur en réparation de ses fautes »⁸⁰. Les candidates retenues doivent s'engager pendant cinq ans et demeurer célibataires pendant cette période. On s'attend à ce que celles qui ne respectent pas leur engagement défraient une partie ou la totalité des frais de transport vers le site de la mission et de leur installation à cet endroit⁸¹.

Kezia Hendrie, une couturière de Brantford, est l'une des premières missionnaires méthodistes que l'on envoie travailler auprès des peuples autochtones. Elle est embauchée en 1882 pour servir de surveillante au pensionnat pour filles de Port Simpson. Même si elle pense « avoir sauvé son âme » au pensionnat, elle estime que la supervision des filles est difficile. Après trois ans, elle démissionne pour épouser un autre missionnaire méthodiste, Edward Nicholas⁸². Sa remplaçante, Agnes Knight, est fière de la discipline qu'elle a imposée au pensionnat et elle écrit : « Nous avons des règles pour le dortoir, pour la salle à manger, pour la cuisine et pour les toilettes,

ainsi que des règles générales et un horaire indiquant tout ce qui doit être accompli, du lever au coucher⁸³. »

Vu la création imminente de l'Église Unie, la MWMS cesse d'exister. Elle est remplacée par la Women's Missionary Society de l'Église Unie, dotée d'un budget d'un million de dollars pour appuyer 400 missionnaires⁸⁴.

En 1885, l'organisme des Dames auxiliaires de l'Église anglicane voit le jour. L'une de ses toutes premières tâches est la collecte de vêtements et leur acheminement aux missions⁸⁵. En 1912, les Dames auxiliaires de l'Église anglicane et la Société missionnaire anglicane de l'Église d'Angleterre arrivent à un accord : les Dames auxiliaires s'occuperont de « tout le travail auprès des femmes et des enfants dans les divisions à l'étranger de la Société missionnaire de l'Église d'Angleterre dans le Dominion du Canada »⁸⁶. Tandis que les femmes demeurent en marge de l'administration de l'Église anglicane, les Dames auxiliaires constituent une organisation parallèle. En 1923, elles sont à l'origine de pas moins de 43 % du budget alloué par l'Église canadienne aux missions (aussi bien au Canada qu'à l'étranger)⁸⁷. Par ailleurs, beaucoup d'infirmières dans les pensionnats anglicans sortent des rangs des Dames auxiliaires. En 1920, les Dames auxiliaires lancent un appel aux femmes « âgées, préférablement, mais pas obligatoirement, de 30 à 40 ans, en bonne santé, sachant s'adapter à des circonstances inhabituelles et en mesure de coopérer sans heurts avec leurs collègues et de se contenter de peu dans une petite communauté où les plaisirs de la vie en société sont rares »⁸⁸.

La Presbyterian Women's Foreign Missionary Society (société féminine des missions étrangères de l'Église presbytérienne) (PWFMS) voit le jour en 1876. Parmi ses pionnières se distinguent Marjory McLaren, femme du responsable de la Société des missions étrangères, et Catherine Ewart, belle-sœur du premier ministre de l'Ontario, Oliver Mowat⁸⁹. La Société appuie tout d'abord le travail mené par les femmes en Inde, et ce n'est qu'en 1885 qu'elle amorce ses activités au Canada⁹⁰. Ce recentrage sur le Canada vient en partie en réaction aux succès enregistrés par les missionnaires catholiques auprès des Autochtones⁹¹. La Société vise alors principalement la conversion des femmes et des enfants⁹². En 1902, la PWFMS finance intégralement les activités de l'Église presbytérienne auprès des Autochtones en Colombie-Britannique, et fournit la moitié du budget pour les activités au Manitoba et dans ce qui allait devenir par la suite la Saskatchewan et l'Alberta⁹³. Pour expliquer un tel engagement de la part d'une société de missions « étrangères » au Canada, Elizabeth Harvie du PWFMS écrit que le travail auprès des Autochtones est en réalité « un travail parmi des païens »⁹⁴. En 1914, l'Église presbytérienne fusionne les organismes féminins des missions étrangère et nationale pour donner naissance à la Société missionnaire des femmes⁹⁵. Les études supérieures des lauréates des pensionnats presbytériens sont par ailleurs commanditées par une société presbytérienne écossaise⁹⁶.

Dans certains cas, des comités de femmes prennent les devants dans la création de pensionnats. En 1886, les presbytériennes de Portage la Prairie sont affligées par les conditions qui règnent dans une communauté autochtone voisine. Devant le refus qu'opposent les chefs de l'Église locale à leurs demandes de soutien, les femmes créent leur propre société missionnaire et ouvrent un externat pour les enfants autochtones, où ils ont droit à un repas quotidien. L'externat passe ensuite aux mains de la PWFMS, qui le transforme en pensionnat⁹⁷.

Les Églises protestantes comptent en leur sein des diaconesses, mais pas d'ordres religieux féminins. Les diaconesses sont des femmes qui ont suivi une formation religieuse et pratique avec l'intention de consacrer leur vie au service de l'Église. Le mouvement des diaconesses est apparu tout d'abord en Allemagne, dans les années 1830⁹⁸. À partir des années 1860, des instituts voient le jour en Angleterre pour former des missionnaires protestantes. Pendant leur formation, les diaconesses suivent des cours de religion, de cuisine, de soins infirmiers et de comptabilité. Les diaconesses ont certes un titre et une formation, mais leur poste n'est officiellement défini que bien après le début du XX^e siècle. Tout comme la bonne sœur catholique, la diaconesse est censée servir d'auxiliaire aux hommes missionnaires. Mais malgré son caractère subalterne, ce poste permet aux femmes d'échapper à la sphère domestique dans laquelle la société veut les enfermer en cette fin du XIX^e et début du XX^e siècle⁹⁹.

Plusieurs programmes de formation voient le jour au Canada pour les diaconesses. Ainsi, en 1892, les anglicans ouvrent une école pour la formation des diaconesses à Toronto. En 1894, c'est un établissement méthodiste qui voit le jour dans la même ville¹⁰⁰. La formation biennale est répartie en deux volets : les soins infirmiers, d'une part, et le reste des cours, d'autre part; l'école constitue également un important lieu de formation pour les femmes missionnaires¹⁰¹. En 1897, la Société féminine des missions étrangères de l'Église presbytérienne ouvre le Ewart Training Home (centre Ewart de formation des missionnaires), toujours à Toronto. En 1908, les presbytériens créent officiellement un ordre des diaconesses, puis, ultimement, l'école presbytérienne de formation des missionnaires et des diaconesses¹⁰². Le Ewart Training Home propose tout d'abord une formation de six mois qui comprend une formation religieuse et pratique. Cependant, en 1908, la durée de cette formation se prolonge à deux ans¹⁰³. Après la fusion des Églises, l'Église Unie crée son propre centre de formation¹⁰⁴. Quant au Ewart College, c'est l'Église presbytérienne qui poursuit son administration¹⁰⁵.

Les Oblats de Marie Immaculée

L'ordre des Oblats de Marie Immaculée (OMI) est le principal administrateur catholique de pensionnats. Mais l'OMI n'est pas le seul ordre catholique masculin qui administre les pensionnats au Canada. À titre d'exemple, les prêtres du diocèse de

l'île Kuper ouvrent une école qui est plus tard reprise par les pères Monfortains¹⁰⁶. De même, en 1899, l'école Christie est établie dans la partie ouest de l'île de Vancouver par un chapitre de l'ordre des Bénédictins¹⁰⁷. Les jésuites administrent, quant à eux, un pensionnat à Wikwemikong, en Ontario, lequel est plus tard déplacé à Spanish, dans la même province¹⁰⁸. Mais la grande majorité des écoles catholiques est administrée par les oblats, conséquence en grande partie du travail qu'ils ont effectué auprès des Autochtones dans le Nord-Ouest du Canada au XIX^e siècle.

Le siège administratif des oblats reste en France jusqu'en 1905, année où il est déplacé à Rome. L'ordre des oblats se répartit géographiquement en circonscriptions appelées « provinces » et en vicariats apostoliques¹⁰⁹. Un vicariat apostolique est un territoire, en cours d'évangélisation par des missionnaires, qu'on souhaite transformer au fil du temps en diocèse¹¹⁰. Dans l'Ouest du Canada, l'OMI sert de vicariat pour les missions jusqu'en 1926. Ainsi, il est placé sous l'autorité directe du supérieur général, que ce soit en France ou à Rome¹¹¹. Plusieurs oblats deviennent des évêques, et réussissent par leur statut à militer auprès de l'État fédéral pour soutenir leur politique sur les pensionnats. Mais les oblats, qui voyaient en l'État fédéral une institution hostile sous domination protestante, tardent à mettre en place un organisme national de coordination avec cette institution. En 1920, le père Joseph Guy est nommé à titre officieux représentant de l'Ordre à Ottawa¹¹². En 1924, les directeurs des écoles administrées par les oblats commencent à se réunir régulièrement¹¹³. En 1926, l'oblat de Saint-Pierre est constitué en province. Il s'étend de la frontière du Québec jusqu'à l'océan Pacifique. Son siège est à Ottawa. En janvier 1936, la Commission oblate des œuvres indiennes se réunit pour la première fois à Lebret, en Saskatchewan¹¹⁴. En 1930, l'oblat Omer Plourde devient le représentant de l'association nouvellement constituée à Ottawa (même si c'est à Winnipeg qu'il vit et travaille jusqu'en 1942)¹¹⁵. Ainsi, les activités des oblats sont coordonnées, mais pas toutes les activités de l'Église catholique : les jésuites qui administrent l'école située à Spanish n'apprennent le rôle d'Omer Plourde qu'en 1943. Ils apprennent aussi que l'État fédéral a toujours cru, par erreur, que les oblats représentaient les jésuites aux réunions annuelles entre les pouvoirs publics et les ecclésiastiques¹¹⁶.

Le rôle central des femmes dans les écoles catholiques

Les catholiques s'appuient énormément sur les ordres religieux féminins pour doter les pensionnats en personnel et les administrer : les Sœurs de la Charité (les « Sœurs Grises »), les Sœurs de la Providence, les Sœurs de Sainte-Anne, les Missionnaires Oblates, les Sœurs de l'Assomption, les Sœurs Bénédictines, les Filles du Cœur Immaculé de Marie, les Sœurs de Notre-Dame au Québec¹¹⁷. Ces ordres ne se contentent pas de fournir l'essentiel du personnel scolaire, mais ils le font à un

coût extraordinairement bas. L'accès à une main-d'œuvre si bon marché est l'un des principaux facteurs qui permettent à l'Église catholique d'administrer autant d'écoles.

Pour ne citer qu'un seul exemple des années 1890, bien que l'ordre des oblats soit officiellement chargé de l'administration de l'école SaintBoniface au Manitoba, tout le personnel de l'école en 1894 provient des Sœurs de la Charité (les Sœurs Grises), sauf l'aumônier, le menuisier, le cordonnier, le forgeron et le fermier¹¹⁸. Selon un sondage réalisé par les Affaires indiennes dans les années 1920 dans cinq écoles catholiques de l'Ouest, des religieuses composent 56 % des effectifs¹¹⁹.

Selon des rapports des années 1930, les religieuses composent une grande part du personnel des écoles catholiques, et elles sont mal rémunérées par rapport à leurs collègues. Selon une vérification réalisée par les Affaires indiennes, l'école de Delmas, en Saskatchewan, compte en 1934 un directeur, quatorze sœurs, un enseignant et un fermier. Le directeur perçoit 1 200 \$ par an, les sœurs, 200 \$ chacune, l'enseignant, 90 \$, et le fermier, 720 \$¹²⁰. L'année suivante, à l'école de Fort Alexander, au Manitoba, le directeur, le directeur adjoint et le réparateur appartiennent tous à des ordres religieux. Le directeur est rémunéré 1 800 \$, son adjoint, 1 200 \$, et le réparateur, 900 \$. L'école compte également cinq laïcs : un gardien de nuit, deux fermiers et deux manœuvres. Chacun d'eux est rémunéré 240 \$ par année. Le reste du travail est effectué par dix oblates, rémunérée chacune 120 \$ par année¹²¹. Une situation similaire prévaut à l'école de Lestock, en Saskatchewan. Dans cette école, le directeur, le directeur adjoint, le cordonnier et le jardinier proviennent tous d'ordres religieux. Ils perçoivent respectivement 900 \$, 480 \$, 240 \$ et 240 \$ par année. Le fermier et le réparateur sont, quant à eux, des laïcs. Ils perçoivent 720 \$ par année. Quant à l'aide-fermier, il perçoit 360 \$ par année. L'école compte également onze sœurs, rémunérées chacune 120 \$ par année¹²². En 1936, l'école de Kamloops compte dix-huit employés. Le directeur, le directeur adjoint, le surveillant de garçons et le jardinier, tous membres d'ordres religieux, sont payés respectivement 2 100 \$, 1 200 \$, 900 \$ et 900 \$. Quant aux huit sœurs de Sainte-Anne que compte l'école, elles sont chacune payées 300 \$ par année¹²³.

Le débat sur les salaires aux pensionnats catholiques se complique en raison du fait que, dans la plupart des cas, ces salaires ne sont pas versés directement aux employés membres des ordres religieux qui travaillent dans ces écoles. Ils sont plutôt remis à l'ordre lui-même auquel appartient le prêtre, la sœur ou le frère. Le ministère des Affaires indiennes est au courant de cet état des choses, mais pas tous les fonctionnaires de l'État fédéral. En 1929, H. B. Rayner, vérificateur fédéral, note que l'école de Sandy Bay au Manitoba effectue des paiements trimestriels au trésorier des oblats à Winnipeg. Interrogé à ce sujet par le vérificateur, le directeur de l'école répond que ces paiements sont « une cotisation ou un impôt décidé par l'ordre ». Les fonds doivent servir à combler le manque d'écoles dans la circonscription des oblats. Selon le calcul du vérificateur, la taxe s'élève à 14 % de la subvention annuelle que reçoit l'école¹²⁴.

L'année suivante, le vérificateur Rayner note que des chèques équivalents aux salaires des oblats employés par l'école sont envoyés à l'ordre des Oblats à Winnipeg, et que les salaires des religieuses sont envoyés aux Sœurs de Notre-Dame au Québec¹²⁵. Des agents du ministère des Affaires indiennes informent le vérificateur que le ministère est au courant que certains ordres religieux touchent une partie du salaire de leur personnel. Le surintendant de l'éducation des Indiens, Russell T. Ferrier, déclare que le versement des salaires directement aux employés serait une erreur, puisque « les déficits seraient alors plus fréquents que par le passé »¹²⁶.

De même, l'école jésuite à Spanish verse de l'argent prélevé sur la subvention étatique par habitant à la Province jésuite à titre de compensation pour chaque prêtre et frère qui travaille à l'école. Le directeur, Paul Méry, note dans une lettre adressée en 1935 à Henry Keane, de la Province jésuite, que « chaque année, un montant important, parfois très important, est envoyé à la province » (le terme *province* désigne ici la Province jésuite, et non la province de l'Ontario). Le directeur se félicite du fait que, contrairement à un grand nombre d'écoles catholiques, l'école de Spanish ne « saigne pas les enfants pour nourrir la maison-mère », mais qu'étant donné les récentes coupes dans la subvention par habitant, il indique qu'il ne sera plus possible de verser le prélèvement demandé¹²⁷. Les propos du directeur, selon lesquels les autres écoles (qui sont presque toutes administrées par les oblats) « saignent les enfants pour nourrir la maison-mère », sont très graves. Cela dit, il n'était d'aucune manière cette affirmation. Certains catholiques ont certes financé d'autres activités missionnaires en puisant dans la subvention par habitant, mais il n'empêche qu'ils ont fourni du personnel à des salaires largement inférieurs à la réalité du marché.

Certains observateurs, comme le commissaire des Indiens David Laird, pensent que cette politique des oblats leur permet d'offrir à leurs élèves une plus grande supervision que les écoles protestantes. Puisque les membres des ordres catholiques, écrit-il en 1907, perçoivent très peu en échange de leurs services, les écoles catholiques :

... peuvent employer un personnel plus nombreux que là où l'on paye des salaires ordinaires, conséquemment il y a pour chacun moins d'ouvrage à faire, ce qui ne nuit pas à la qualité du travail fait. Dans le cas de ces écoles, les instituteurs n'ont généralement pas de certificat d'études technique, mais ceci est amplement compensé par leur longue expérience acquise dans les couvents ou collèges¹²⁸.

L'histoire des Sœurs de la Charité et leur rôle dans l'évangélisation catholique du Nord-Ouest au XIX^e siècle ont déjà été soulignés. Deux autres ordres féminins ont également joué un grand rôle dans les pensionnats : les Sœurs de Sainte-Anne et les Missionnaires Oblates de Marie Immaculée.

Les Sœurs de Sainte-Anne

Dans les années 1840, une Montréalaise du nom d'Esther Blondin rassemble un groupe de femmes pour enseigner dans une paroisse rurale à l'ouest de Montréal. Vers 1850, elle obtient l'autorisation de l'évêque du Québec, Ignace Bourget, pour créer une communauté religieuse, les Sœurs de Sainte-Anne. Esther Blondin devient alors mère Marie-Anne, la première directrice de cet ordre. Celui-ci ouvre son premier pensionnat pour les jeunes de la campagne en 1853 à Vaudreuil, au Québec. La plupart des sœurs proviennent alors de la campagne francophone, en plus de quelques Irlando-Canadiennes. Elles suivent deux ans de formation à leur adhésion à l'ordre. Elles adoptent un nouveau nom, et font vœu de pauvreté, de chasteté, d'obéissance et d'instruction. Huit ans après sa création, l'ordre envoie des religieuses en ColombieBritannique pour assister des missionnaires catholiques. L'ordre y est alors connu sous le nom de « Sisters of Saint Ann » (Anne s'écrivant sans le « e »)¹²⁹. Ce n'est alors plus qu'une question de temps avant que les Sœurs de Sainte-Anne ne travaillent dans les pensionnats de Mission, de Williams Lake, de Kamloops et de l'île Kuper, tous situés en ColombieBritannique¹³⁰.

Les Missionnaires Oblates de Marie Immaculée

Les Missionnaires Oblates du Sacré-Cœur et de Marie Immaculée (mieux connues sous le nom de « Sœurs Oblates ») est un ordre enseignant créé en 1904. Il voit le jour dans l'Ouest à l'initiative de LouisPhilippe Langevin, évêque de SaintBoniface, à la suite du compromis Laurier-Greenway de 1896. À l'issue de celui-ci, conclu entre le premier ministre du Manitoba, William Greenway, et le premier ministre fédéral, Wilfrid Laurier, le gouvernement du Manitoba relâche son interdiction d'enseigner en français. Monseigneur Langevin fonde les Sœurs Oblates pour créer un bassin d'éducatrices catholiques francophones¹³¹.

Les Missionnaires Oblates œuvrent ainsi dans l'Ouest du Canada, même si plus de la moitié d'entre elles proviennent du Québec entre 1904 et 1915. Le monde dans lequel entrent ces jeunes femmes est alors soumis à des règles qui doivent être obéies. Les recrues doivent également abandonner leurs noms, leurs vêtements et leurs effets personnels (comme en témoigne une sœur, qui a dû se défaire d'un tout petit dé à coudre reçu en cadeau). On les incite à ne pas trop se lier d'amitié (parfois source de discorde dans une petite communauté), et à ne pas parler religion entre elles (puisqu'elles sont censées recevoir leur instruction religieuse des prêtres). Les visites familiales ne sont pas les bienvenues, et la directrice lit toutes les lettres reçues ou envoyées. Les repas sont maigres, et il est mal vu d'en demander plus. Par contre, il est obligatoire de finir son assiette. Si l'une d'entre elles reçoit un fruit frais en cadeau,

événement plutôt rare, elle doit le partager avec les autres¹³². Une fois la formation achevée, elles font vœu de chasteté, d'obéissance et de pauvreté¹³³. Les sœurs ont peu d'intimité. La plupart dorment dans des dortoirs qui sont verrouillés le jour¹³⁴.

La constitution des Sœurs Oblates de 1931 précise sans ambiguïté que leur rôle est d'assister les frères oblats. On insiste beaucoup sur la chasteté, laquelle nécessite une vigilance de tous les instants, puisque le corps a, dit-on, « des instincts de bêtes sauvages ». Pour cette raison, toute forme de divertissement est perçue avec méfiance¹³⁵. Un certain nombre d'oblates entrent dans l'ordre en tant qu'éducatrices qualifiées, tandis que d'autres n'ont que quelques années d'instruction secondaire à leur actif. Les sœurs doivent souvent remettre à plus tard leur propre instruction, et enseigner pendant de longues années avant de recevoir leur certificat de l'école normale, car la demande pour les éducatrices est forte et les moyens de l'ordre sont limités¹³⁶.

Les oblats œuvrent alors dans quatre pensionnats au Manitoba (Cross Lake, Norway House, Fort Alexander et Pine Creek), un en Ontario (McIntosh) et un en Saskatchewan (Kamsack). Leurs conditions de travail sont dictées par les oblats. À titre d'exemple, à Cross Lake, quatre sœurs sont censées enseigner, prendre soin de l'Église et de la sacristie, tenir la maison ainsi que faire la cuisine pour les élèves et prendre soin d'eux¹³⁷.

C'est ainsi que les Églises canadiennes, aussi bien protestantes que catholiques, recrutent et mobilisent une main-d'œuvre qu'elles répartissent ensuite entre les pensionnats du Nord du Canada. Il est d'usage de qualifier ces écoles d'« éloignées », alors qu'en réalité, bon nombre d'entre elles se situent près de communautés autochtones. Elles sont cependant généralement très éloignées du lieu d'origine du personnel. Dans un grand nombre de mémoires et de lettres, les membres du personnel décrivent par le menu détail le long voyage qui les amène jusqu'aux écoles¹³⁸. Une fois arrivés, ils sont plongés dans un monde pour lequel la plupart ne sont pas préparés¹³⁹.

Le travail et les travailleurs

Les pensionnats sont censés être économiquement autonomes. Un grand nombre d'entre eux ressemblent à des microcosmes, employant des travailleurs qui exercent diverses fonctions. En général, il y a plus de travail que de travailleurs, ce qui est synonyme de charges de travail importantes. Étant donné que le salaire est souvent bas et que les conditions de travail et de vie sont difficiles, le roulement est élevé. Les mauvaises conditions de logement et de travail peuvent se conjuguer et nuire à la santé d'un membre du personnel. Ceux qui restent au travail persévèrent souvent jusqu'à un âge avancé puisque, en raison de leur faible rémunération, leurs économies sont également modestes et les pensions minimales. Même si les écoles ont du mal à attirer

des enseignants qualifiés, de nombreuses personnes compétentes y cherchent un emploi. Comme c'est le cas pour de nombreux aspects de la vie dans les pensionnats, il y a encore beaucoup à apprendre sur le personnel et le mode de vie.

En 1887, le personnel du pensionnat de Shingwauk de Sault Ste. Marie, en Ontario, comprend un surintendant adjoint, un maître d'école, une surveillante, une domestique, un charpentier, un agriculteur et un bottier. Le pensionnat pour filles de Wawanosh, qui y est rattaché, a un surintendant, un jardinier, une surveillante et une blanchisseuse.¹⁴⁰ Les tableaux 31.2 et 31.3 dressent la liste des membres du personnel de l'école de Qu'Appelle, dans ce qui est maintenant la Saskatchewan, en 1893 et 1918. En 1893, l'école compte vingt employés à temps plein (D^r Seymour n'est pas un employé de l'école). Neuf membres du personnel sont des femmes membres de la congrégation des Sœurs de la Charité (Sœurs Grises). En 1918, il y a vingt-trois membres du personnel, dont douze membres de la congrégation des Sœurs de la Charité.

Tableau 31.2. Membres du personnel, École industrielle de Qu'Appelle, 1893

Nom	Fonctions
Rév. Père Hugonnard	Principal
Rév. Père Dorais	Sous-principal
M. E. D. Sworden	Commis
M. H. F. Denehy	1 ^{er} instituteur
M. J. A. Joyce	2 ^e instituteur
T. Redmond	Fermierinstructeur
R. Meehan	Menuisierinstructeur
D. McDonald	Forgeroninstructeur
C. Miles	Gardien de nuit, tailleur de pierre et jardinier
A. Goyer	Cordonnierinstructeur
E. G. F. Werer	Boulangier
Révde sœur Goulet	Directrice
Révde sœur Bergeron	Cuisinière
Révde sœur St. Alfred	1 ^{re} institutrice
Révde. Sœur Vincent	2 ^e institutrice
Révde sœur Elizabeth	Aide-cuisinière et blanchisseuse
Révde sœur St. Thomas	Couturière
Révde sœur Lamothe	Responsable de l'infirmierie, des vêtements et du blanchissage des garçons
Révde sœur St. Adèle	Responsable de l'infirmierie, du dortoir, des vêtements et du lavoir des filles
Révde sœur St. Armand	Surveille les filles de chambre, leur ouvrage dans les réfectoires, et le repassage de tout le linge
Docteur Seymour	Médecin

Tableau 31.3 Membres du personnel, École industrielle de Qu'Appelle, 1918

Nom	Fonctions	Heures requises
Rév. A. J. A. Dugas	Directeur	Sans limite
Rév. Kalmes	Responsable des garçons	Sans limite
Rév. M. Mercure	Instructeur agricole	Sans limite
Rév. E. Gauthier	Réparateur/plombier	Sans limite
Geo. J. Harrison	Comptable et instructeur de musique	Au bureau de 9 h à 16 h
H. Town	Enseignant principal	De 9 h à 16 h
A. McLennan	Enseignant subalterne	De 9 h à 16 h
J. Z Lafleur	Boulangier-pâtissier et boucher	Jusqu'à ce que le travail soit terminé
M. Salamon	Cordonnier	De 7 h à 18 h
James Condon	Cordonnier adjoint	De 7 h à 18 h
Baptiste Blondeau	Aide-fermier	De 7 h à 18 h
Révérènde sœur Baulne	Surveillante	Sans limite
Révérènde sœur Cloutier	Enseignante principale	De 9 h à 16 h
Révérènde sœur St. Alfred	2e division	De 9 h à 16 h
Révérènde sœur Grégoire	3e division	De 9 h à 16 h
Révérènde sœur Daoust	Infirmière	Sans limite
Révérènde sœur Lamontagne	Responsable des filles du dernier cycle	Sans limite
Révérènde sœur Delormier	Responsable des filles du premier cycle	Sans limite
Révérènde sœur Sauvè	Responsable des filles du premier cycle	Sans limite
Révérènde sœur Holy Name	Responsable de la cuisine	Sans limite
Révérènde sœur Ledwin	Responsable de la salle à manger	Sans limite
Révérènde sœur St. Amour	Responsable, salle de couture des garçons	Sans limite
Révérènde sœur Champagne	Adjointe, salle de couture des garçons	Sans limite

Source : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 1, *Industrial School Qu'Appelle, List of Staff and Duties Assigned, 1918*. [PLD-007504-0001]

En plus des enseignants et des administrateurs, l'école de Qu'Appelle a des agriculteurs, des charpentiers, des forgerons, des cordonniers, des boulangers-pâtisseries, des surveillantes, des blanchisseuses, des cuisiniers, des couturières, des réparateurs et des instructeurs de musique. Le tableau 31.3, qui énumère les noms et les fonctions des membres du personnel, indique également le nombre d'heures de travail requises. Les enseignants semblent avoir la journée de travail la plus courte, de

9 h à 16 h, mais ils sont également obligés de passer plus de temps à faire les préparatifs pour le lendemain. Les gens de métier doivent travailler pendant onze heures par jour et le boucher, qui exerce également les fonctions de boulanger, doit travailler « jusqu'à ce que le travail soit terminé ». Les limites de quarts de travail ne s'appliquent qu'à ceux qui ne sont pas membres d'un ordre religieux. Pour ceux qui le sont, à l'exception des membres qui enseignent, il n'y a pas de limite quant à la durée de la journée de travail.

Les lourdes charges de travail sont également courantes dans les écoles protestantes. En 1889, John Ashby, directeur adjoint de l'école de Battleford, se plaint par écrit de la situation de sa femme. Il donne la description suivante de sa routine estivale à l'école :

Se charger des filles une semaine sur deux, de 6 h à 6 h 45 lorsqu'elles sont confiées à la responsable de la cantine.

Prières à 7 h 15.

Se charger des filles qui effectuent les travaux ménagers de 8 h 30 à 9 h 45 et vérifier le travail accompli par les filles entre 7 h 30 et 8 h 30 sous la responsabilité d'une surveillante responsable des tâches susmentionnées.

De 9 h 45 à 12 h 15, préparer les filles pour aller à l'école et suivre les cours, puis les laisser dans le bon ordre aux soins de la responsable de la cantine.

De 12 h 15 à 13 h 45, en repos.

De 13 h 45 à 14 h, préparer les filles pour l'école (cours de 14 h à 16 h).

De 16 h à 17 h, responsable de la récréation des filles.

De 17 h à 17 h 15, préparer les filles pour le thé et les confier à la responsable de la cantine.

De 17 h 15 à 17 h 45, superviser les filles qui dressent la table dans la salle à manger du directeur.

De 17 h 45 à 18 h 30, en repos.

De 18 h 30 à 19 h. Responsable de la récréation.

De 19 h à 20 h. Suivre un cours pendant les études, sauf le vendredi. Un vendredi sur deux, se charger des filles pendant le bain. [Illisible] cette tâche ne revient pas à l'enseignante, elle est censée être en repos. Une semaine sur deux, prendre les filles après la prière jusqu'à ce qu'elles aillent se coucher¹⁴¹.

Quatre ans après le dépôt de cette plainte par M. Ashby, le rapport annuel du ministère des Affaires indiennes inclut les résumés suivants des charges de travail de deux enseignants de l'école de Middlechurch.

M. Williams, premier instituteur, fait la classe aux heures régulières, et chaque matin va au dortoir des garçons [à 6 h] et voit à ce qu'ils se lavent et s'habillent comme il faut, fait l'appel (et lit les prières, si le principal est absent). Après la

classe, il a la surveillance générale des garçons, préside à la prière du soir [à 20 h 15]. Le samedi soir, il a une classe d'instruction religieuse. Il a un demi-congé le mercredi et le samedi. Le jeudi, il surveille les bains des garçons. En été, il enseigne aux garçons le jeu de cricket et autres jeux de plein air.¹⁴²

M^{lle} Willith, la maîtresse des classes inférieures, se lève en même temps que les enfants, voit à la toilette des filles, fait l'appel, les accompagne à la prière, et les conduit au déjeuner. Sa classe finit à 3 heures, et elle enseigne alors la couture, le reprisage, le raccommodage, le tricotage, etc., aux filles, jusqu'à 4 heures. Elle les accompagne ensuite à la promenade jusqu'à 5 heures, et les conduit au souper à 5 $\frac{3}{4}$ heures. Après souper, elle préside deux fois par semaine une réunion des « King's Daughters »; elle accompagne les filles à la prière, voit à la préparation des petites pour la nuit et assiste à leur coucher. Elle alterne avec Mme Burman deux dimanches l'un, dans la charge des filles pendant toute la journée. Le samedi, elle a la charge générale de toutes les filles et elle voit au bain des petites.¹⁴³

George Orton, un médecin de Winnipeg, fait remarquer l'effet que peut avoir la gestion d'une école d'enfants malades sur le personnel. En 1895, de nombreux élèves de l'école de Middlechurch souffrent de pneumonie, de bronchite et de fièvre typhoïde. À cette époque, John Ashby est directeur de l'école de Middlechurch et sa femme en est la surveillante. De l'avis de M. Orton, les Ashby sont surmenés : « Madame et M. Ashby ont travaillé sans relâche, ainsi que tous les membres de leur personnel, à soigner les malades. Aussi cette pauvre M^{me} Ashby avait fort épuisé ses forces, et il serait encore très à propos de lui accorder un court congé pour lui permettre de se rétablir avant l'hiver¹⁴⁴. »

La semaine de sept jours est la norme pour de nombreux employés. La politique des écoles anglicanes, dans les années 1920, est d'accorder « une journée de congé complète chaque mois »¹⁴⁵.

Le ministère des Affaires indiennes ne produit pas de descriptions de travail détaillées pour les différents postes de travail dans les écoles. Cependant, au fil du temps, les Églises établissent leur propre liste d'attentes et de responsabilités.

Dans les écoles anglicanes, la surveillante de l'école est « responsable de la gestion de toutes les affaires intérieures de l'institution ». À ce poste, elle doit :

- s'occuper de tout l'approvisionnement en nourriture;
- s'assurer que le menu de l'école a été respecté;
- s'occuper de l'habillement des enfants et de tout le linge de maison de l'école;
- noter la date de réception de tous les vêtements et produits alimentaires ainsi que la date de leur distribution;
- fournir au directeur des copies des documents et une liste des articles qui devaient être commandés;

- superviser tout le personnel féminin et toutes les élèves, en veillant à ce que « le travail confié à chacune d'entre elles soit effectué conformément aux instructions données »;
- « signaler au directeur toute inefficacité de la part d'une membre du personnel, ou toute désobéissance ou inconduite de la part d'une élève »;
- aider le directeur à sélectionner des élèves à qui donner des instructions particulières dans les différents niveaux scolaires;
- prendre des dispositions pour offrir des soins aux enfants malades en l'absence d'une infirmière;
- effectuer le travail du personnel malade ou absent, ou prendre des dispositions pour qu'un autre membre du personnel s'en charge¹⁴⁶.

L'instructeur agricole anglican a la responsabilité de « tout le travail extérieur de l'institution, y compris les bâtiments, les terrains, les clôtures, les animaux d'élevage, les machines et les instruments, les véhicules, etc. » Avec l'aide des élèves, il doit :

- exploiter la ferme « contre paiement »;
- établir une liste complète des fournitures nécessaires;
- assurer « un approvisionnement abondant en légumes » pour le personnel, les élèves et les animaux d'élevage;
- vendre les produits excédentaires sur le marché libre;
- transporter toutes les provisions nécessaires à l'école;
- assurer un approvisionnement suffisant en foin, provenant de préférence des terres de l'école;
- maintenir l'enceinte en bon état;
- enseigner aux élèves les meilleures méthodes d'horticulture, d'agriculture et de soins aux animaux d'élevage;
- assurer l'entretien des systèmes d'eau, de chauffage et d'éclairage;
- fournir au directeur des rapports réguliers, y compris des rapports sur les maladies et les cas d'inconduite¹⁴⁷.

Les cuisiniers des écoles anglicanes doivent :

- préparer tous les repas pour les élèves et le personnel;
- donner des instructions en matière de cuisine, de fabrication du pain, de fabrication du beurre, etc.;
- veiller à la propreté de la cuisine, du garde-manger, de la cantine et des placards;
- cuire tout le pain nécessaire;
- être responsable de la totalité du lait apporté de la ferme;
- « prendre des mesures d'économie prudentes et judicieuses sur le plan de l'utilisation de la nourriture »;
- superviser les élèves affectés à la cuisine;
- insister pour que les élèves qui sont à leur charge parlent l'anglais;

- signaler toute désobéissance au directeur;
- prendre part à l'éducation morale et spirituelle des élèves¹⁴⁸.

La liste des responsabilités des enseignants de l'Église anglicane que celle-ci établit au cours des années 1920 énonce ce qui suit :

- Soyez ponctuels.
- Conservez « un compte rendu exact des noms des élèves et du temps passé par chacun d'entre eux à l'école ».
- Suivez le cours d'Affaires indiennes ainsi que « toutes les matières supplémentaires qui pourraient être suggérées par la Commission (anglicane) des Indiens et des Esquimaux ».
- Prêtez une « une attention toute particulière à l'instruction des élèves sur le plan des connaissances bibliques, de l'histoire et de la doctrine de l'Église, en y consacrant au moins quinze minutes chaque jour et en utilisant des manuels approuvés par la Commission des Indiens et des Esquimaux ».
- Signalez les cas d'« inconduite grave » au directeur.
- Supervisez les jeux des enfants.
- Supervisez le balayage, l'aération et le nettoyage de la salle de classe.
- Informez le directeur de tout équipement qui a été détruit ou qui manque.

En accord avec la mission religieuse de l'école, la direction générale doit s'assurer que les enfants

réalisent que les écoles n'existent pas vraiment dans le but de leur apprendre comment gagner le plus d'argent possible ou comment retirer le plus de plaisir de la vie, mais comment ils peuvent être en mesure d'apporter une aide immense, en tant que forces spirituelles et éducatives, à l'avancement de leur propre race¹⁴⁹.

Comme indiqué précédemment, l'une des principales raisons de la décision du gouvernement fédéral de conclure un partenariat avec des organismes religieux pour gérer les pensionnats est l'espoir que les Églises fournissent une main-d'œuvre à faible coût. Le commissaire des Indiens, Hayter Reed, épouse cette idée, en écrivant en 1895 que

puisque le travail est confessionnel et donc nécessairement d'un caractère missionnaire ou philanthropique, et que les Églises ont des installations qui leur permettent d'obtenir, grâce à diverses sociétés, des hommes et des femmes pour qui la rémunération de ce travail est moins importante, il semble donc logique qu'un tarif bas, plutôt qu'un tarif élevé, par rapport à un autre service, devait primer¹⁵⁰.

En fait, dès 1889, le gouvernement fédéral ordonne aux écoles industrielles gérées par les Églises de réduire les salaires du personnel. Le directeur de l'école

de Qu'Appelle, Joseph Hugonnard, décrit ces réductions de salaire comme étant arbitraires et « odieuses ». Il souligne que de nombreux membres du personnel travaillent à l'école depuis plusieurs années et s'attendent légitimement à une hausse de salaire¹⁵¹. Lorsque son salaire est réduit en 1889, le directeur adjoint de l'école de Battleford, John B. Ashby, écrit à Hayter Reed pour lui exprimer sa « déception de voir que [ses] services sont si peu appréciés par le Ministère ». Après deux ans de « bons et loyaux services », pense-t-il, sa valeur pour le Ministère devait augmenter, et non diminuer¹⁵².

Alexander Sutherland, de l'Église méthodiste, est particulièrement franc quant au lien qui existe entre les salaires bas et les difficultés que les écoles éprouvent pour recruter le personnel. En 1887, il écrit au ministre des Affaires indiennes au sujet de la « difficulté d'embaucher des enseignants efficaces et dûment qualifiés, en raison des maigres salaires qui leur sont versés »¹⁵³. Six ans plus tard, il décrit les salaires comme étant « insultants ». Ceux qui les acceptent sont considérés comme des « hommes inférieurs ou incompetents »¹⁵⁴.

Lors d'une étrange fanfaronnade en 1894, le directeur de l'école Mount Elgin, W. W. Shepherd, fait valoir que le fait que trois anciens élèves, qui ont tous des certificats d'enseignants, travaillent comme ouvriers agricoles démontre bien la réussite de l'école « en faisant des travailleurs capables de nos garçons de ferme ». En réalité, ces jeunes hommes travaillent tous comme ouvriers agricoles parce que ce travail est mieux payé que l'enseignement dans les pensionnats¹⁵⁵.

En 1903, le directeur de l'école de Red Deer, C. E. Somerset, fait remarquer ce qui suit :

Une des grandes difficultés, pour des écoles de ce genre, est d'obtenir les services de personnes dont le dévouement est plus grand que la rémunération qu'elles reçoivent; cette difficulté s'accroît chaque année. Les devoirs à remplir sont très onéreux, et l'on ne peut guère s'assurer d'un personnel d'élite. Notre institution a beaucoup souffert du manque d'auxiliaires compétents.¹⁵⁶

Le salaire est non seulement bas, mais, dans certains cas, il est également incertain. Dans son rapport de 1904, le directeur de l'école de Metlakatla, John Scott, fait remarquer que M^{lle} Davies, « qui est à la tête de la division des jeunes filles depuis deux ans, n'a reçu ni salaire, ni gratification quelconque »¹⁵⁷. En 1921, le personnel de l'école de Lytton n'est pas payé pendant six mois¹⁵⁸.

Il y a une différence considérable entre les salaires, d'une école industrielle à l'autre. Le tableau 31.4 indique les postes et les salaires mensuels de quatre écoles industrielles des Prairies en 1894. Le gouvernement fédéral impose les salaires dans ces écoles. L'école d'Elkhorn est gérée par l'Église anglicane, l'école de Regina, par l'Église presbytérienne et les écoles de Qu'Appelle et de High River par l'Église catholique romaine¹⁵⁹.

Tableau 31.4 Salaires annuels dans les écoles industrielles d’Elkhorn, de Regina, de Qu’Appelle et de High River, 1894

Poste	Elkhorn	Regina	Qu’Appelle	High River
Surintendant/directeur	900	1 000	1 200	1 000
Principal adjoint		300	242	480
Commis			480	
Surveillante	150	300	300	300
Surveillante adjointe				144
Surintendant, pensionnat pour garçons	252			
Surintendant, pensionnat pour filles	144			
Gouvernante		216		
Premier enseignant/enseignante	240	400	420	360
Deuxième enseignant			300	
Enseignant supplémentaire (3 à Qu’Appelle)			144	144
Cuisinier	204	192		216
Blanchisseuse	216	168		
Couturière	120	168		144
Tailleur (femme) [2 à Qu’Appelle]	120		120	
Imprimeur	480			
Charpentier	624*	420	480	480
Cordonnier/bottier	804*	420	420	480
Agriculteur		360	480	420
Forgeron			420	
Fondeur			300	
Boulangier-pâtissier				240
Directeur d’harmonie	180			

Source : Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3938, dossier 121/607, « List of Officers at following Industrial Schools showing salaries as proposed to be reduced by the Department ». (Dans le tableau d’origine, les salaires étaient présentés comme des chiffres mensuels.) [PLD-008587]

* Aucune ration alimentaire n’est fournie au bottier ou au charpentier à l’école d’Elkhorn.

Le tableau montre une variation considérable des salaires de certains emplois. Par exemple, les surveillantes des écoles de Regina, Qu’Appelle et High River sont toutes payées deux fois plus que la surveillante d’Elkhorn. Les salaires des enseignants peuvent varier de 144 à 420 \$. Les travailleurs qualifiés sont généralement mieux payés que les enseignants. À une seule école, l’agriculteur est payé moins que l’enseignant tandis que les charpentiers, les imprimeurs, les cordonniers et les forgerons sont toujours payés au moins autant que les enseignants et, dans la plupart

des cas, beaucoup plus que ces derniers. Les cuisinières, les couturières, les tailleurs et les blanchisseuses — des postes occupés par des femmes — sont moins payées que les enseignants. En général, la surveillante, qui est chargée de gérer les activités internes des écoles, est moins payée que les enseignants, tout comme les membres du personnel qui supervisent les enfants quand ils ne sont pas en classe¹⁶⁰. Ces tendances générales cadrent avec celles de l'économie canadienne en général¹⁶¹.

Le tableau 31.5 montre le salaire du personnel de l'école de Brandon en 1935, ainsi que du personnel des écoles de Kuper Island, de Kamloops et d'Edmonton en 1936. Les écoles de Kuper Island et de Kamloops étaient administrées par l'Église catholique romaine, tandis que celles de Brandon et d'Edmonton étaient administrées par l'Église Unie. (Une comparaison directe avec les chiffres du tableau 31.5 n'est pas possible, car les écoles de Regina et de High River ont été fermées en 1936. Dans le cas des écoles d'Elkhorn et de Qu'Appelle, la Commission de vérité et réconciliation du Canada n'a pas été en mesure de trouver d'états financiers vérifiés pour cette période.)

Tableau 31.5 Salaire du personnel des écoles de Brandon, au Manitoba (1935), ainsi que des écoles de Kuper Island et de Kamloops, en Colombie-Britannique, et d'Edmonton, en Alberta (1936)

Poste	Brandon (1935)	Kuper Island (1936)	Kamloops (1936)	Edmonton (1936)
Directeur	1 200	1 200	2 100	1 500
Directeur adjoint/agent chargé de la discipline		600	1 200	
Enseignante principale	680	300	600	
Enseignante subalterne	600		500	
Enseignante	700			550 à 585
Révérendes Sœurs*			300	
Sténographe et enseignante	450			
Surveillante	680	300		594
Surveillante des garçons	450			
Monitrice des garçons				420
Préposée et secouriste pour les garçons			900	
Superviseure auprès des garçons				360
Superviseure auprès des filles				360
Cuisinière	450			360
Aide-cuisinière				300
Réparateur/mécanicien	540	720		900
Fermier/régisseur**	700	480	600	990

Poste	Brandon (1935)	Kuper Island (1936)	Kamloops (1936)	Edmonton (1936)
Aide-fermier	330		600	702
Jardinier			900	
Chef de musique et entraîneur			600	
Instructeur en éducation manuelle		720	600	
Couturière	450	300		432
Préposée aux services domestiques et à la buanderie	450	300		432
Homme à tout faire		480		
Infirmière et préposée aux travaux ménagers		300		

Source : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8845, dossier 961/16-2, partie 1, pensionnat de Kuper Island, catholique romain, Kuper Island, coûts de fonctionnement du 1^{er} août 1935 au 31 juillet 1936; [KUP-003365-0004] RG10, volume 8845, dossier 963/16-2, partie 1, 3 juillet 1936, objet : pensionnat de Kamloops, catholique romain; [KAM-002000] RG10, volume 8840, dossier 511/16-2-015, énoncé n° 2, objet : pensionnat de Brandon, coûts de fonctionnement et salaires, 1936; [BRS-001427-0003] RG10, volume 8843, dossier 709/16-2-001, partie 1, objet : pensionnat d'Edmonton (Église Unie), Alberta (page couverture déchirée), 20 mars 1936. [EDM-000358]

*L'école de Kamloops comptait huit sœurs de Sainte-Anne, ce qui représentait un coût total de 2 400 \$ par année.¹

**À l'école de Kamloops, ce poste est appelé « aide-fermier et réparateur de chaudière ».

En comparant les salaires versés au milieu des années 1930 à ceux versés au milieu des années 1890, on constate que les salaires des directeurs sont demeurés relativement stables. Le directeur de l'école de Kamloops fait exception, puisque son salaire est pratiquement le double de celui des autres directeurs. Cet écart s'explique peut-être par le fait que l'école de Kamloops est la plus grande du réseau. Dans les années 1930, le salaire des enseignants se situe entre 300 et 700 \$. Les salaires les plus élevés sont associés aux écoles protestantes. Le seul enseignant de métiers toujours en poste est celui de fermier. De fait, à partir des années 1930, aucune de ces écoles n'emploie d'enseignants pour l'impression, la charpenterie ou la fabrication de chaussures et de bottes. Le salaire de l'instructeur agricole est de 360 à 480 \$ dans les années 1890 et de 480 à 990 \$ dans les années 1930. Dans ce cas également, les salaires les plus élevés sont associés aux écoles protestantes. Par contre, le salaire du jardinier de l'école catholique de Kamloops est de 900 \$. Dans trois écoles, l'instructeur agricole reçoit un salaire plus élevé que celui de l'enseignante la mieux rémunérée, tandis qu'à Kamloops, son salaire est équivalent à celui de l'enseignante la mieux rémunérée. Dans toutes les écoles, le salaire des surveillantes correspond à celui des enseignantes. Les cuisinières et les préposées aux élèves reçoivent les salaires les plus faibles¹⁶².

Pendant cette période, les salaires varient de façon considérable. En 1932, le pensionnat de Morley, en Alberta, compte huit employés : un directeur, une

surveillante, deux enseignantes, une couturière, une blanchisseuse, une cuisinière et un fermier. Le salaire annuel du directeur est de 1 500 \$ et celui de la surveillante, de 550 \$. Le salaire annuel combiné des deux enseignantes est de 1 250 \$. La couturière et la préposée à la buanderie reçoivent chacune 500 \$ par année. Le salaire annuel de la cuisinière est de 540 \$ et celui du fermier, de 480 \$¹⁶³. Dans un rapport de 1935 du petit pensionnat pour filles Crosby à Port Simpson, en ColombieBritannique, on constate qu'il n'y a que trois employés. Le directeur reçoit un salaire de 850 \$ par année, et les deux enseignantes reçoivent chacune 743,75 \$¹⁶⁴. En 1935, l'école de Squamish en ColombieBritannique compte huit employés : un directeur, un directeur adjoint, une enseignante principale, une enseignante subalterne, une enseignante débutante, une surveillante, une cuisinière et un jardinier. Ils reçoivent tous un salaire annuel de 360 \$, à l'exception du jardinier (340 \$)¹⁶⁵. Dans ce cas également, les salaires sont généralement plus élevés dans les deux écoles de l'Église Unie (Morley et Port Simpson) que dans l'école catholique romaine de Squamish.

Le tableau 31.6 présente des données comparatives sur les salaires dans les écoles publiques et confessionnelles en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, et en Colombie-Britannique, c'est-à-dire les cinq provinces où l'on trouve plusieurs pensionnats durant cette période. Ces données fournies par Statistique Canada représentent des moyennes, à l'exception du Manitoba. Dans ce dernier cas, il s'agit d'une valeur médiane, ce qui signifie que 50 % des salaires sont inférieurs à cette valeur. Les Territoires du NordOuest et le Yukon n'ont pas de réseau d'écoles publiques au cours de cette période. On ne peut donc pas faire de comparaisons salariales avec les écoles confessionnelles.

Tableau 31.6 : Moyenne de traitement annuel des instituteurs et institutrices, par province, 1926, 1930, 1935. (Dans le cas du Manitoba, il s'agit d'une valeur médiane; pour toutes les autres provinces, il s'agit d'une valeur moyenne.)

	1926	1930	1935
Ontario			
Écoles publiques (élémentaires)	1 248	1 270	1 128
Écoles séparées (élémentaires)	763	771	810
Manitoba			
Toutes les écoles (médiane)	1 008	1 012	685
Écoles à classe unique (médiane)	879	877	484
Saskatchewan			
Écoles élémentaires urbaines	1 287	1 316	914
Écoles élémentaires rurales	1 055	1 076	465
Alberta			
Tous instituteurs	1 204	1 242	971

	1926	1930	1935
Première classe	1 386	1 439	1 072
Deuxième classe	1 118	1 138	855
Colombie-Britannique			
Toutes les écoles	1 430	1 528	1 300
Écoles élémentaires	1 242	1 393	1 140

Source : Statistique Canada, *Moyenne de traitement annuel des instituteurs et institutrices, par province, 1926, 1930, 1935 ou dernière année connue*, http://www65.statcan.gc.ca/acybo2/1937/acybo2_19370965005-fra.htm.

Ce tableau illustre l'incidence de la Grande Crise sur les Prairies canadiennes, qui se traduit par une baisse dramatique des salaires, en particulier dans les écoles rurales du Manitoba et de la Saskatchewan. En 1935, les salaires dans les écoles publiques pour les enseignantes à l'élémentaire varient d'une valeur médiane de 465 \$ dans les milieux ruraux de la Saskatchewan à une valeur moyenne de 1 300 \$ en Colombie-Britannique. Dans ses mémoires relatant son séjour à titre d'enseignante dans les écoles du Manitoba, Sybil Shack mentionne qu'en 1932 elle se rend « dans une petite école à environ 50 km de la maison pour une entrevue avec la commission scolaire. Nous étions environ une dizaine d'enseignantes à poser notre candidature pour un emploi peu intéressant à un maigre salaire de 450 \$ par année¹⁶⁶ ». En plus de ces salaires, les enseignantes des écoles en milieu rural doivent habiter dans une résidence pour institutrices (qui pouvait être une grange ou un grenier aménagé) ou dans une famille locale. Dans certains cas, elles doivent changer de famille tous les mois. Il y a peu d'intimité et l'espace est restreint. Une enseignante doit même partager son lit avec sa logeuse et le bébé de celle-ci¹⁶⁷.

En 1935, le salaire le plus élevé pour une enseignante du pensionnat de Brandon est de 700 \$ ce qui est 15 \$ de plus que le salaire médian des enseignantes des écoles publiques du Manitoba au cours de la même année (685 \$). Cet écart entre les salaires dans les écoles publiques et les pensionnats semble s'accroître à mesure qu'on se déplace vers l'ouest. En 1936, le salaire le plus élevé pour une enseignante du pensionnat d'Edmonton (680 \$) est considérablement inférieur au salaire moyen dans les écoles publiques de l'Alberta (971 \$). Le salaire moyen dans les écoles publiques de la Colombie-Britannique (1 300 \$) est plus du double du salaire le plus élevé au pensionnat de Kamloops (600 \$). Les écoles de Brandon, d'Edmonton et de Kamloops sont de grandes écoles réputées où les salaires se situent dans la fourchette supérieure des salaires dans les pensionnats. Les écarts salariaux sont encore plus marqués dans les cas des plus petites écoles.

Au départ, le logement et les repas à l'école de Hay River dans les Territoires du Nord-Ouest sont déduits du salaire du personnel, mais cette pratique cesse à partir de 1935¹⁶⁸. Il est très difficile de calculer la valeur de l'hébergement offert. Sa qualité fait toutefois l'objet de plaintes répétées. En 1903, un rapport du ministère des Affaires

indiennes fait état qu'à l'Institut Coqualeetza de Chilliwack, « il y a aussi des pièces bien insuffisantes et bien peu convenables occupées par le directeur et sa famille ¹⁶⁹ ». En 1904, le directeur de l'école de Calgary signale qu'il habite dans un immeuble qui devait servir de blanchisserie. Selon ce qu'il écrit, c'est « beaucoup d'inconvénients, et naturellement, n'est pas confortable ¹⁷⁰ ». À titre comparatif, en 1905, le directeur de l'école de Regina habite dans une maison à deux étages en brique¹⁷¹. Le directeur de l'école de Lytton, A. R. Lett, écrit en 1924 que, depuis son arrivée à l'école, sa femme et lui n'ont « plus de vie de famille ».

Madame Lett, notre bébé et moi-même occupons une chambre et nous n'avons même pas de chambre d'amis. Le salon et la salle à manger n'offrent aucune vie privée de sorte que nous n'osons pas y parler d'activités professionnelles. Nous devons le faire dans notre chambre, mais en murmurant. Le corridor principal communique avec les pièces où nous vivons, et nous devons partager la toilette et le bain avec les trois membres du personnel qui habitent à l'étage. Nous n'avons donc aucune intimité, laquelle est si importante lorsque les conditions de travail sont difficiles¹⁷².

Il est toujours difficile de trouver un logement pour les employés mariés. En 1926, le réparateur à l'école anglicane d'Onion Lake remet sa démission, car l'école ne peut fournir un logement pouvant accueillir toute sa famille, c'est-à-dire sa femme, lui-même et leurs quatre enfants¹⁷³. Trois ans plus tard, E. Ruaux, le directeur de l'école catholique romaine de la réserve des Gens-du-Sang, en Alberta, perd une enseignante, car il n'y a pas de place pour elle et son futur mari. Le ministère des Affaires indiennes refuse la demande de M. Ruaux concernant la construction d'une résidence pour enseignantes et lui propose d'offrir à l'enseignante deux chambres pour le personnel¹⁷⁴. M. Ruaux va malgré tout de l'avant et construit la résidence. L'année suivante, les oblats demandent au gouvernement de rembourser les dépenses engagées¹⁷⁵. Le sous-ministre Duncan Campbell Scott refuse en répondant « qu'on ne pouvait attendre du Ministère qu'il attribue des fonds pour ces immeubles, alors qu'il n'a aucun contrôle sur leur construction¹⁷⁶ ».

La vie privée est également un rare luxe dans ces écoles. Margaret Butcher formule les commentaires suivants dans une lettre datée de 1918 et rédigée à Kitamaat :

J'essaie d'écrire tout en étant « de service ». Six enfants sont appuyés sur la table et comptent le nombre de lignes sur ma lettre en plus de commenter la vitesse à laquelle j'écris. Plusieurs garçons jouent au « chat » dans la pièce et accrochent ma chaise par mégarde. J'entends également deux orgues, un dans la pièce et un autre dans le corridor, tout juste de l'autre côté de la porte. Avec tout ce boucan, il y a de quoi devenir folle, mais comme je le suis déjà, le tout m'apaise et je me demande comment font ceux qui vivent dans une maison où il n'y a aucun enfant¹⁷⁷.

La construction d'une résidence distincte pour le directeur de l'école de Portage la Prairie, W. A. Hendry, et sa femme, qui est également surveillante à l'école, préoccupe M. Kenneth Beaton, secrétaire associé du Comité des missions intérieures de l'Église Unie du Canada. Si la construction ne va pas de l'avant, il a peur que le couple quitte l'école. M. Beaton note qu'ils « s'étaient suffisamment donnés pour l'école et le Ministère en acceptant d'habiter dans l'école pendant toutes ces années, malgré le bruit et le désordre¹⁷⁸ ».

De fait, M. Hendry commence sa carrière en 1900 comme enseignant à l'école de Round Lake, dans ce qui est maintenant la Saskatchewan¹⁷⁹. Puis en 1902, il est nommé directeur de l'école de Portage la Prairie, au Manitoba. À cette époque, sa sœur est la surveillante de l'école et sa fiancée, M^{lle} Finnie, surveillante adjointe¹⁸⁰. À part une période de quelques mois, pendant laquelle il est directeur de l'école d'Alberni, en Colombie-Britannique, M. Hendry demeure à l'école de Portage la Prairie jusqu'au mois d'août 1931. Il remet sa démission après presque trente ans de service à l'école et sept mois après que M. Beaton formule ses inquiétudes quant à son départ s'il n'obtient pas une résidence privée¹⁸¹.

À l'inverse, au milieu des années 1930, les oblats font face à de vives critiques internes, selon lesquelles l'hébergement qu'on leur offre dans les pensionnats est trop luxueux. Le supérieur général des oblats, Théodore Labouré, vient d'Europe pour visiter les missions du Nord et de l'Ouest du Canada de juin 1935 à juillet 1936¹⁸². Il désapprouve les contacts étroits entre les oblats et les sœurs des autres ordres religieux ainsi que l'« extravagance » des conditions de vie des oblats dans les écoles. Il écrit : « Certains parloirs ressemblent aux salons des riches avec leurs fauteuils et leurs divans massifs et coûteux; et les bureaux de certains principaux pourraient rivaliser avec les bureaux d'un directeur de banque ou de hauts dignitaires de l'État. » Il exige que tous les oblats retirent de leur chambre « tous ces bibelots, rideaux de dentelle ou tentures, images, photos (excepté nos photos oblats), tous ces mille riens qui transforment une cellule religieuse en un cabinet d'étude d'homme du monde, voire en un studio d'artiste¹⁸³ ».

Au cours des premières années, les vacances sont chose rare. Dans un rapport de 1896 sur l'école de Mount Elgin, on peut lire ce qui suit : « Le personnel n'a aucun congé, tout temps perdu est déduit des salaires¹⁸⁴. » En février 1911, le Comité des missions étrangères de l'Église presbytérienne accorde au directeur de l'école de Crowstand, W. McWhinney, la permission de prendre un congé de trois mois. Selon le procès-verbal du Comité, M. McWhinney travaille « depuis sept ou huit ans sans avoir obtenu de congé¹⁸⁵ ». À partir des années 1920, l'Église anglicane commence à accorder quatre semaines de vacances. Or, comme les membres du personnel doivent s'occuper des enfants pendant les jours fériés, l'Église anglicane fait savoir à ses employés « qu'aucun membre du personnel ne doit demander de congé ou s'attendre à obtenir un congé à ces occasions¹⁸⁶ ». Pour les membres du personnel

travaillant dans des écoles éloignées, les vacances sont trop courtes et les transports trop coûteux pour leur permettre de visiter leur famille. Louise Topping, qui travaille à l'école anglicane de Fort George, au Québec, écrit ce qui suit en 1932 : « Comme il est impossible pour les employés de partir en vacances chaque année, une petite cabane située à environ un mille et demi de l'école est utilisée à tour de rôle par les employés afin qu'ils puissent se reposer, pêcher, se baigner et aller cueillir des baies pendant une période de deux semaines¹⁸⁷. »

En 1908, la journaliste Agnes Dean Cameron brosse le portrait suivant de la vie dans l'école catholique romaine de Fort Chipewyan, dans le nord de l'Alberta :

Au cours des longues soirées d'hiver dans cet endroit reculé, ces belles-mères bienveillantes s'adonnent à la lecture et à la couture jusqu'à 18 h. Le soleil se couche à 16 h au milieu de l'hiver, et deux heures de lumière à la chandelle sont tout ce que l'Échiquier économe peut se permettre. « Mais que diable faites-vous après 18 h? », leur demandai-je, sachant qu'elles ne se contentent pas de se tourner les pouces. « Nous tricotons, en ouvrant les portes du poêle pour obtenir un peu de lumière¹⁸⁸. »

À partir de 1936, l'école de Shingle Point, au Yukon, dispose de lanternes. Toutefois, les fenêtres et les murs sont si mal isolés qu'un fort vent à l'extérieur peut éteindre la flamme d'une lanterne. Dans une lettre qu'elle envoie à sa famille, Adelaide Butler écrit ce qui suit :

Qui passerait sa vie à la lumière d'une lampe à huile? J'ai hâte de retrouver de nouveau les ampoules électriques et de ne plus avancer à tâtons dans la pénombre, mais je crains également que le manque de lumière ait endommagé ma vue et que je doive porter des lunettes une fois de retour au sud. Encore une autre dépense! On y laisse jusqu'à sa dernière chemise ici¹⁸⁹!

Le personnel des pensionnats est plus résistant que les élèves à de nombreuses maladies qui y font rage et, comme nous l'avons vu plus tôt, son alimentation est généralement de meilleure qualité que celle des élèves. Malgré tout, les conditions de vie difficiles qui prévalent dans bien des écoles laissent leur trace chez le personnel. En 1896, le sous-ministre des Affaires indiennes, Hayter Reed, décrit M^{lle} Fetherston, une enseignante à l'école de White Fish Lake, dans ce qui est désormais l'Alberta, comme étant « une invalide chronique » et ajoute que l'école « devait souvent être fermée en raison du mauvais état de santé de cette enseignante ». Le directeur, M. Glass est tout à fait en désaccord et invoque que, même si M^{lle} Fetherston boite déjà au moment de son embauche, elle est capable de se déplacer sans l'aide d'une canne ou de béquilles. Selon le directeur, le changement de son état est lié au fait de devoir travailler dans une école mal chauffée et mal isolée où on peut entendre « le vent siffler à travers le plancher ». De l'avis de M. Glass, le « Ministère, qui a pris la

responsabilité de construire, de réparer et de meubler les écoles, devrait également reconnaître sa négligence et les souffrances associées subies par l'enseignante¹⁹⁰ ».

Les cinq premières sœurs de la Charité qui travaillent à l'école de Fort Providence, dans ce qu'on appelle aujourd'hui les Territoires du Nord-Ouest, passent deux mois et demi sur la route entre Saint-Boniface et Fort Providence en 1867¹⁹¹. Dans son journal de voyage, la sœur supérieure, sœur Lapointe, écrit ce qui suit : « Enfin, nos cœurs battaient sur la terre étrangère désirée, devenue notre patrie, notre chez-nous, notre tombeau¹⁹² ! » Le changement d'alimentation occasionne au personnel bon nombre des difficultés auxquelles font face les élèves. Sœur Lapointe écrit plus tard que, même si les autres membres de l'ordre et elle-même ne regrettent pas d'être venues dans le nord en 1867, « au contraire, les sacrifices y sont nombreux ». Elles trouvent notamment « quelque peine à nous accoutumer à la nourriture grossière, et toujours la même... Nous n'avons plus jamais goûté au pain »¹⁹³.

Certains membres du personnel passent toute leur carrière dans les pensionnats. Au moins douze directeurs décèdent en service pendant cette période : A. J. McLeod à Regina (1900); W. W. Shepherd à Muncey, en Ontario (décédé à la suite d'un accident de chariot attelé en 1903); J. A. Sinclair à Regina (1905); Charles Marchal à Mission, en Colombie-Britannique (diphthérie, 1906); John Matheson de l'école anglicane d'Onion Lake, en Saskatchewan (1916); Joseph Hugonnard à Qu'Appelle, en Saskatchewan (1917); M. Mathews à Shoal Lake, en Ontario (grippe, 1918), George Nordmann à High River, en Alberta (grippe, 1918); H. W. Atwater à Gordon, en Saskatchewan (1925); Mederic Adam à Beauval, en Saskatchewan (typhoïde, 1930); J. Carrière à Grayson, en Saskatchewan (1933); et C. Brouillet à Kamsack, en Saskatchewan (1935)¹⁹⁴. George Donckele, le directeur de l'école de Kuper Island, en Colombie-Britannique, remet sa démission en janvier 1907, puis décède au mois de juin de la même année¹⁹⁵.

Il est plus difficile de savoir combien de membres du personnel sont décédés au cours de cette période. Elizabeth Long, la première surveillante de l'école de Kitamaat, en Colombie-Britannique, succombe à la maladie en 1907. L'école est rebaptisée Elizabeth Long Memorial Home en son honneur¹⁹⁶. Les membres du personnel perdent également des enfants : Emma Crosby, qui avait participé à la fondation du pensionnat pour filles de Port Simpson à la fin des années 1870, y enterre quatre de ses enfants. Deux d'entre eux ont succombé à la diphthérie¹⁹⁷. Elizabeth Matheson, l'épouse du directeur d'Onion Lake, perd une fille de la coqueluche et un fils d'une diphthérie laryngienne méningée au début du XX^e siècle¹⁹⁸.

Pour les personnes qui travaillent dans les écoles isolées, l'accès aux soins médicaux est limité. En 1935, M^{lle} Tomalin, l'infirmière du pensionnat de Shingle Point est atteinte de la typhoïde. D'après l'une de ses collègues, Adelaide Butler :

M^{lle} Harvey, la surveillante de la cuisine, qui avait reçu une formation dans un hôpital en Angleterre, entreprit de la soigner. Nous avons traversé une période

très difficile avec elle, car elle délirait la plupart du temps et elle était devenue si faible que nous pensions qu'elle mourrait en s'effondrant. Elle est tombée malade à la pire période de l'année, car il y avait trop de glace pour qu'un bateau s'aventure en mer, et l'eau aurait de toute façon gelé le moteur. La quantité de glace n'était pas suffisante pour assurer la sécurité d'un déplacement en traîneau à chiens, et même si nous avions donné n'importe quoi pour la transporter à l'hôpital d'Aklavik, où elle nous suppliait de l'amener, elle aurait pu basculer du bateau dans la glace, ou tomber du traîneau. Elle devait donc rester là et être soignée, ce qui perturbait toute l'organisation de l'école¹⁹⁹.

Louise Topping, qui a exercé dans des écoles de ce qui est désormais l'Alberta, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du nord du Québec, a rédigé des mémoires légèrement romancées de ses années passées dans les écoles. Cet ouvrage est intitulé « Hope ». La protagoniste, une jeune femme du nom de Hope, travaille dans les mêmes endroits que l'auteur. Les événements de l'histoire suivent fidèlement ceux de la vie de Louise Topping. Au début des années 1920, Hope travaille brièvement dans une école anglicane du Sud de l'Alberta. Rapidement promue surveillante de l'école, elle est dépassée par le travail. Elle finit par s'écrouler.

Elle avait travaillé trop dur et sa propre santé en souffrait. On l'a envoyée pour un mois de repos à Gleichen [en Alberta] où l'on pensait que la tâche serait plus facile. Toutefois, sa santé s'était trop dégradée, et après quelques mois de problèmes de glandes, on lui retira ses amygdales et on lui accorda six mois de repos loin de l'école en raison de la tuberculose et des infections²⁰⁰.

Elle guérit et suit trois ans de formation pour devenir diaconesse à Toronto. Ensuite, elle est envoyée dans une école anglicane d'Alert Bay, en Colombie-Britannique. Puis, elle se rend à l'école de Carcross, au Yukon, où elle travaille encore en tant que surveillante. Sa santé se détériore de nouveau et elle retourne à Toronto pour subir une intervention chirurgicale. Une fois guérie, elle travaille à l'hôpital anglican d'Aklavik, dans les Territoires du Nord-Ouest, puis elle est transférée à l'école de Hay River²⁰¹.

L'isolement, associé à la pression qui s'accumule dans ces petites sociétés restreintes, est souvent source de stress. D'après sa fille Ruth, Elizabeth Matheson, dont le mari est le directeur de l'école anglicane d'Onion Lake, « s'est épuisée jusqu'à ce que sa minceur et sa fatigue soient inquiétantes, et au point qu'elle était incapable de gérer un problème avec patience. » Au cours de sa quatrième grossesse, Elizabeth Matheson est tellement déprimée qu'elle envisage de se suicider²⁰².

Un agent des Indiens, F. J. C. Ball, résume de la manière suivante la charge de travail d'un employé de l'école de Lytton, en 1922 :

Un homme de soixantetrois ans, M. Hooper, occupe la fonction d'enseignant, de ministre du culte, de concierge, et d'homme à tout faire dans l'école. Il s'occupe également du dortoir des garçons la nuit. Cet homme travaille beaucoup trop et essaye consciencieusement de faire plus que ne le permet sa force. Ses tâches

devraient être divisées et le directeur nouvellement nommé devrait s'efforcer de le faire. J'ai observé cet homme de près et je pense qu'il est au bord de la dépression nerveuse²⁰³.

D'après les lettres et les rapports, il semble que la force physique et la capacité à dominer une classe aient été considérées comme des qualifications nécessaires pour les enseignants. En 1915, le révérend David Iverach, directeur de l'école de Birtle, écrit qu'il a l'intention de renvoyer une enseignante, car il n'a « jamais été satisfait des résultats de son enseignement avec les élèves imposants ». Pour la remplacer, sa préférence va vers « un bon enseignant masculin », et il précise que si « ce n'est pas possible, une femme forte fera l'affaire »²⁰⁴. Un rapport d'inspection de 1924 indique la nécessité d'un « directeur masculin pour gérer les garçons les plus imposants » à l'école de Kootenay²⁰⁵. En 1928, l'agent des Indiens J. Waddy écrit ceci à propos de l'école anglicane de Le Pas :

Ici, dans le nord, les Indiens respectent beaucoup plus la taille d'une personne que les connaissances d'un individu plus petit. Dans cette école, quatre des membres du personnel sont très petits et très jeunes pour ce travail, bien qu'ils soient bien équipés pour la tâche sur d'autres plans. Les enfants ne les respectent pas du tout. Je ne préconise pas leur remplacement par des matrones de prisons ou des personnes rudes, mais à l'avenir, il serait judicieux de nommer des femmes costaudes dans cette école. Une femme fine n'est pas à sa place ici²⁰⁶.

Un signe de faiblesse peut dévaster la carrière d'un enseignant. En 1933, à l'école anglicane de Le Pas, une fille du premier cycle refuse d'être sanctionnée. D'après l'inspecteur A. G. Hamilton, cela entraîne une dépression nerveuse de l'enseignant qui démissionne²⁰⁷.

Le personnel contrôlait peu le moment où sa carrière prenait fin. En 1931, Duncan Campbell Scott recommande le départ à la retraite de la surveillante du pensionnat de Shingwauk, Lulu Botterell. Elle avait « rendu des services admirables pendant de nombreuses années », mais elle était désormais aveugle, et elle n'était « plus vraiment utile dans un pensionnat indien »²⁰⁸. Alice Davies, l'une des enseignantes de l'école, prend la défense de Lulu Botterell et souligne que sa vue n'a pas diminué au cours des huit dernières années. Elle pense que le directeur, Benjamin Fuller, a menti au Ministère au sujet de la qualité des services que la surveillante pouvait encore rendre. Dans un passage qui illustre bien le type de passions qui peut se déchaîner dans l'environnement insulaire d'un pensionnat, Alice Davies décrit M. Fuller comme « un homme faux et bercé d'illusions doté d'un esprit parfois exagérément jaloux et injuste, et suffisamment malin pour agir en hypocrite »²⁰⁹. En guise de réponse, les Affaires indiennes autorisent Lulu Botterell à conserver son poste de surveillante²¹⁰. Sa vue continue à se détériorer et elle prend finalement sa retraite, puis meurt en 1938. Après sa mort, la Commission sur les pensionnats indiens et esquimaux de l'Église

anglicane déclare que, dans l'ensemble de son travail, « elle était guidée uniquement par son devoir chrétien »²¹¹. En 1929, lors du départ à la retraite de la surveillante de l'école d'Ahousaht, âgée de soixantetreize ans, le directeur, W. M. Woods, recommande le versement d'honoraires équivalents à un mois de salaire en signe de reconnaissance pour ses années de service. M. Woods note qu'elle « prend sa retraite avec des moyens très limités »²¹².

Au début des années 1930, l'agent des Indiens W. G. Tweddell conclut que, à l'école anglicane de Le Pas, « deux femmes (âgées) devraient selon [lui] être à la retraite ». Il pense également que le réparateur de l'école devrait prendre sa retraite²¹³. Dans le cas des deux employées âgées, le représentant de l'Église anglicane T. B. R. Westgate écrit que l'institution n'est

pas convaincue que ces femmes sont incapables de contrôler les filles. Les renvoyer avec un préavis aussi court, à une période où le chômage est aussi élevé dans tout le pays, et sachant qu'elles seraient obligées de retourner en Angleterre, constituerait pour elles une terrible épreuve que les conditions actuelles ne semblent pas justifier.

M. Westgate indique que les femmes peuvent rester jusqu'au milieu de l'été suivant²¹⁴.

En raison des faibles salaires, des conditions de travail difficiles et des avantages sociaux réduits, les écoles ont du mal à recruter du personnel qualifié. D'après une étude, seules deux des cinquantequatre femmes employées par les méthodistes dans les missions autochtones avaient suivi une formation universitaire. L'une d'entre elles a d'abord été envoyée au Japon, mais trouvait ce poste trop difficile. Seules sept avaient une expérience d'enseignante et cinq sortaient d'une école de formation méthodiste²¹⁵.

Néanmoins, il est important de reconnaître que de nombreux employés qualifiés travaillaient dans les écoles. Bessie Quirt, qui enseigne à Shingle Point, est diplômée d'une école normale et a enseigné dans les écoles publiques pendant quatre ans. Louise Topping, qui travaille dans le Nord, a reçu une formation d'enseignante et d'infirmière. Adelaide Butler a enseigné en Angleterre pendant neuf ans avant d'aller travailler dans le nord du Canada. Mabel Jones, qui a également enseigné dans le Nord, est diplômée de théologie et Margaret Peck, qui a travaillé à Aklavik, dans les Territoires du Nord-Ouest, a reçu un diplôme d'Oxford, une distinction qu'elle préfère garder pour elle²¹⁶. M^{lle} Asson, surveillante de l'école de Kitamaat dans les années 1930, est diplômée du Ensworth Deaconess Hospital de St. Joseph, au Missouri. Elle a également suivi une formation de diaconesse à Toronto, et a travaillé en Chine de 1909 à 1927. Elle a dû retourner au Canada en raison de problèmes de santé²¹⁷. En 1933, la surveillante de l'école anglicane de Wabasca, en Alberta, est infirmière²¹⁸.

Au début du XX^e siècle, les sœurs Charlotte Amelia et Lilian Yeomans figurent parmi le personnel de l'école de Norway House. Charlotte a reçu une formation

d'infirmière et Lilian est l'une des premières femmes à devenir médecin au Canada. Aucune école de médecine canadienne n'acceptant de femmes à cette époque, Lilian Yeoman fait ses études aux États-Unis avant d'ouvrir un cabinet à Winnipeg dans les années 1880²¹⁹. Au cours de sa pratique, elle développe une dépendance à la morphine²²⁰. Elle prétend avoir surmonté sa dépendance en 1898 avec l'aide d'un guérisseur spirituel de Chicago, John Alexander Dowie, et retourne au Canada avec l'intention d'abandonner la médecine et de devenir missionnaire²²¹. En 1900, Charlotte Amelia accepte un poste de surveillante au pensionnat de Norway House²²². Lilian l'y rejoint l'année suivante, en tant qu'enseignante²²³. Malgré son souhait de ne plus pratiquer la médecine, elle est sommée de reprendre du service, car c'est la seule médecin disponible à des centaines de kilomètres à la ronde²²⁴. Apparemment, les deux sœurs adoptent des enfants pendant leur séjour à Norway House²²⁵. Charlotte déménage à Calgary en 1904 et Lilian l'y rejoint deux ans plus tard²²⁶. Elle déménage ensuite aux États-Unis et s'associe à l'évangéliste Aimee Semple McPherson²²⁷.

Dans un contexte où les salaires sont faibles et les conditions de travail et de vie mauvaises, des taux de roulement élevés sont fréquents. De 1882 à 1894, le roulement des enseignants de l'école de Fort Simpson (rebaptisé ensuite Port Simpson) est en moyenne annuel. À une période, l'ensemble de l'enseignement est assuré par le missionnaire méthodiste Thomas Crosby, sa femme, Emma, et la surveillante de l'école²²⁸. Sur les cinquante-quatre femmes envoyées par les méthodistes pour travailler dans les missions autochtones avant l'union de l'Église en 1925, vingt-trois démissionnent en moins de trois ans, et seules dixsept travaillent pendant plus de cinq ans. En raison du roulement fréquent de personnel, l'esprit de camaraderie est limité; pendant ce temps, le travail épuise les employés. Lavinia Clarke, qui a déclaré que les paresseux n'avaient pas leur place dans les missions, est tellement submergée de travail, qu'elle démissionne de son poste à Port Simpson en 1902 et meurt deux ans plus tard. Son décès est attribué aux longues années de travail qu'elle a consacrées à la Women's Missionary Society²²⁹.

En 1907, le directeur de Metlakatla, en Colombie-Britannique, signale que la surveillante et sa remplaçante ont démissionné. En conséquence, l'enseignante assume également le rôle de surveillante. De plus, le cuisinier a également démissionné et ne peut pas être remplacé « à cause de l'augmentation des gages »²³⁰. Un rapport de 1929 sur l'école de Carcross, au Yukon, indique :

Le personnel semble perturbé, le directeur et l'enseignant ont présenté leur démission à la Commission sur les pensionnats indiens et esquimaux. Jusqu'à présent, aucune n'a été acceptée. M^{lle} Ostergarde, IA, récemment arrivée pour occuper le poste de surveillante en chef et de superviseure pour les filles, a démissionné, et se mariera au missionnaire de Carmacks en août. M^{lle} Bertram, la surveillante de la cuisine est contrainte de démissionner en raison d'une dégradation totale de sa santé²³¹.

L'école presbytérienne de Kamsack connaît une période de roulement constant du personnel au début du XX^e siècle. En 1901, après deux jours passés au sein de l'établissement, la nouvelle enseignante, M^{lle} Downing, informe le directeur Neil Gilmour qu'« étant donnée la mauvaise santé des enfants, l'ambiance de la classe n'est pas supportable pour elle »²³². Une semaine plus tard, la surveillante, M^{lle} Wright, démissionne également. M. Gilmour recommande fortement l'acceptation de sa démission, car « ce n'est certainement pas la personne qu'il faut pour ce travail »²³³. Il espère la remplacer par sa cousine, une certaine M^{lle} Gilmour, qui a travaillé dans les écoles de Kamsack et de Regina. Toutefois, cette dernière refuse d'abord le poste expliquant qu'elle était ravie d'être débarrassée de la « corvée sans fin de devoir répéter toujours la même chose jusqu'à ce que la tête [lui] tourne et qu'[elle] pense qu'il serait plus simple de le faire [elle]-même »²³⁴. M. Gilmour est consterné d'apprendre que l'ancienne surveillante de l'école industrielle de Regina, M^{lle} Nicoll, est nommée au poste de nouvelle surveillante. Il écrit qu'à Regina, « ils ont une cuisinière, une boulangère, une préposée à la buanderie, une couturière et une surveillante adjointe ». Ainsi, dans cette école, les rôles d'une surveillante sont ceux d'une gestionnaire. À Kamsack, M^{lle} Nicoll devrait non seulement « savoir comment faire du pain, mais aussi comprendre qu'il faut pétrir davantage de pâte pour 72 miches de pain ». Sait-elle, écrit-il, qu'« il ne s'agit pas seulement de donner des ordres concernant les repas, mais de cuisiner elle-même, en plus de tout le travail à faire »²³⁵?

Il semble que M. Gilmour ait réussi à décourager M^{lle} Nicoll d'accepter le poste. Il convainc également sa cousine de revoir sa position concernant le poste, et elle devient surveillante à la fin de l'année 1901²³⁶. C'est le directeur Gilmour qui démissionne, avant la fin de 1902. M^{lle} Gilmour, quant à elle, reste²³⁷. En 1911, elle devient directrice intérimaire. Il semble que l'on ait considéré sa contribution à cette école, souvent agitée, comme positive. En 1914, après le départ à la retraite de la surveillante, l'agent des Indiens W. G. Blewett écrit ceci sur l'école presbytérienne de Kamsack : « Les dortoirs sont corrects, les salles de jeux sont sales et les toilettes aussi. De nombreux élèves sont malpropres et mal habillés. Il semble que la retraite de M^{lle} Gilmour ait amorcé la dégradation de l'école »²³⁸. Que cela ait été vrai ou non, il est clair que le succès ou l'échec d'un pensionnat est régulièrement attribué à son directeur.

Le directeur : « responsable devant l'Église et le Ministère pour toutes les phases de l'activité »

En 1933, la Société missionnaire de l'Église d'Angleterre du Canada propose au révérend K. L. Sandercock la somme de 80 \$ par mois, plus le logement et la nourriture pour lui et sa femme, s'il accepte le poste de directeur intérimaire de l'école de Wabasca (Alberta). L'Église accepte également de payer la moitié de leurs

frais de transport de leur résidence actuelle en Saskatchewan jusqu'à la fin de la ligne de chemin de fer, plus tous leurs frais de transport de ce point jusqu'à l'école. Cet argent devra être remboursé s'il ne conserve pas son poste pendant cinq ans. À la fin de cette période, il aura droit à un congé payé de six mois. Dans son offre, l'Église indique clairement qu'elle n'assume aucune responsabilité concernant « tout traitement médical pouvant être requis » pendant qu'il est en poste. S'il accepte l'offre, M. Sandercock se verra attribuer une maison de rondins meublée située à 183 mètres de l'école. La maison est « tapissée de panneaux de fibres, dispose de deux chambres à coucher et d'un salon à l'étage, avec un bureau, une salle à manger, une cuisine, etc., au rez-de-chaussée ». Il restera directeur intérimaire jusqu'à la confirmation de sa nomination par le gouvernement fédéral, et il est prévenu que la politique du gouvernement consiste à « ne jamais promouvoir une personne nommée au poste de directeur avant qu'elle n'ait effectué quelques années de service ». En outre, il doit jouer le rôle de missionnaire anglican dans le district et doit « rendre visite aux établissements indiens afin de baptiser les enfants de parents indiens anglicans, et de recruter des élèves pour l'école ». Il peut s'attendre « à une concurrence et à une opposition acharnées » de la part du pensionnat catholique situé à dix kilomètres de l'école anglicane. Un recrutement efficace est essentiel à la survie de l'école : celle-ci compte trente élèves, mais même avec un effectif complet, « les recettes ne couvrent pas les frais de fonctionnement »²³⁹. M. Sandercock accepte l'offre et passe cinq ans au pensionnat²⁴⁰.

Les conditions d'embauche de M. Sandercock sont conformes à la norme pour les écoles protestantes. Trevor Jones est étudiant au collège anglican Wycliffe en 1932 lorsqu'il est recruté pour devenir le directeur fondateur du pensionnat anglican de Fort George, au Québec. Ses camarades tentent de le décourager d'accepter le poste en l'avertissant que « s'[il] allait à Fort George, [il] travaillerait sans doute toute [sa] vie avec des Autochtones. Apparemment, ce destin était considéré comme pire que la mort. »

M. Jones accepte de travailler pendant cinq ans pour un salaire mensuel de 60 \$, plus les frais de déplacement, le logement et la nourriture. Avant de se rendre dans le Nord, il épouse Hilda Lewis, sa fiancée depuis trois ans. Ils sont envoyés dans deux pensionnats différents où ils suivent quelques semaines de formation. M. Jones découvre, seulement après son embauche, que l'Église a réduit les salaires de 7 % pour couvrir les répercussions des pertes subies en raison de mauvais investissements au début de la Grande Crise²⁴¹. Il travaille pendant cinq ans, puis devient directeur de la mission anglicane à Aklavik²⁴².

La mission de directeur est très vaste et mal définie. En 1926, le directeur de l'école de Gordon, J. K. Irwin, découvre en prenant son poste qu'il ne trouve aucun « règlement établi quant aux devoirs et aux pouvoirs d'un directeur de pensionnat indien ». Il demande aux Affaires indiennes un exemplaire d'un tel règlement, car il

souhaite savoir « exactement ce qu'[il] doit faire et de quels pouvoirs [il] dispose »²⁴³. Le secrétaire du Ministère, J. D. McLean, l'informe qu'« il n'existe aucun règlement écrit concernant les devoirs et les pouvoirs d'un directeur de pensionnat indien ». On indique à M. Irwin qu'il est « responsable devant l'Église et le Ministère pour toutes les phases de l'activité » à l'école. S'il a des questions précises, il doit les adresser aux Affaires indiennes²⁴⁴.

Étant donné qu'il est anglican, M. Irwin peut, au moins, se tourner vers un dépliant produit par la Société missionnaire de l'Église d'Angleterre du Canada, qui donne un aperçu des fonctions d'un directeur. Il s'agit notamment de ce qui suit :

superviser « chaque aspect du travail, en accordant une attention particulière au bien-être des enfants, à l'exercice efficace de leurs fonctions respectives par les membres du personnel et au bon déroulement de l'école dans son ensemble »;

- établir des calendriers et des menus pour le fonctionnement de l'école, confier les élèves aux départements concernés et s'assurer que « chaque élève reçoit, tous les jours, un enseignement dans la salle de classe pendant au moins la moitié du temps complet prévu à cette fin »;
- veiller à ce que chaque élève ait une instruction religieuse quotidienne;
- assurer « une gestion la plus économique possible de tous les départements dans la mesure où cela est compatible avec la sécurité et l'efficacité »;
- correspondre avec l'Église anglicane et lui communiquer les prévisions budgétaires en temps opportun;
- produire des estimations annuelles de la quantité de vêtements nécessaires à l'école;
- fournir des listes détaillées du contenu des balles de vêtements reçues;
- transmettre des relevés trimestriels au ministère des Affaires indiennes;
- tenir des comptes et transmettre des copies des comptes à l'Église anglicane;
- signaler « toute inefficacité ou inconduite dont il pourrait prendre connaissance »;
- coopérer pleinement avec le ministère des Affaires indiennes²⁴⁵.

En plus de ces tâches, la plupart des directeurs d'école sont des missionnaires ainsi que des administrateurs d'établissements scolaires. La directrice de l'école de File Hills, Kate Gillespie, prêche chaque dimanche dans les réserves voisines²⁴⁶. Le directeur de Norway House, Joseph Lousley, est aussi un missionnaire de la communauté en général. Dans ses mémoires, il note la façon dont il dépend du charpentier de l'école pour s'occuper de celle-ci « pendant que je visitais des camps et d'autres réserves, et que j'allais à Winnipeg pour acheter des fournitures »²⁴⁷.

Les directeurs doivent également passer une grande partie de l'été et de l'automne à recruter des élèves. John Semmens, directeur de l'école de Brandon, a l'habitude de faire « un ou deux voyages, chaque été, à la recherche de plus d'élèves en allant aussi loin au nord que Gods Lake [Manitoba] et en emmenant les enfants aussi loin

au sud que Norway House en canoë, puis en embarcation non pontée ou en bateau à vapeur jusqu'à Selkirk et par le CFCP jusqu'à Brandon »²⁴⁸. Lors du voyage de retour à l'école, il doit s'occuper de jusqu'à trentecinq enfants. Au sujet d'un voyage en bateau à vapeur, il écrit : « Je me réveillais dix à vingt fois la nuit à cause de la maladie, de l'agitation, de la peur et de la soif. On laissait une lampe allumée. Les jeunes enfants étaient pénibles et j'étais le père, la mère, le médecin et l'infirmière, le cuisinier, le domestique, le compagnon et le maître »²⁴⁹. M. Semmens croit que les élèves pourraient souffrir en l'absence du directeur, faisant remarquer qu'à Brandon, « les officiers qui étaient en charge n'étaient pas toujours sages ou bons dans le cadre de leurs relations avec les enfants, donc des désaccords et des malentendus surgissaient et avaient des conséquences graves d'une grande portée »²⁵⁰.

Les directeurs sont généralement ecclésiastiques, mais certains, comme le directeur d'Onion Lake, John Matheson, suivent des méthodes artisanales. M. Matheson est né à Red River et a appris des éléments du cri et du gaélique, ainsi que l'anglais et le français. Après avoir enseigné pendant une courte période, il met le cap sur l'ouest, à l'âge de vingt ans, où il trouve du travail en tant que facteur, affréteur et commerçant²⁵¹. Il ressent une forte sympathie pour les Métis et on dit qu'il a prêté un fusil au chef militaire métis Gabriel Dumont, en 1885²⁵². Quand il atteint la quarantaine, il se convertit. Après avoir passé du temps comme prédicateur du Réveil à Vancouver, il accepte de prendre en charge la mission anglicane d'Onion Lake, en 1892. La nomination est quelque peu inhabituelle puisque M. Matheson a été élevé comme presbytérien et a récemment sollicité une mission auprès des méthodistes²⁵³. À Onion Lake, M. Matheson sert non seulement comme missionnaire et directeur, mais également comme éleveur, agriculteur et commerçant, en utilisant souvent les recettes de ses entreprises pour financer l'école²⁵⁴.

En tant que missionnaire anglican et directeur à Fort George, Trevor Jones découvre qu'il doit aussi devenir un commerçant puisque tous les ouvriers que l'école embauche souhaitent être payés en fournitures. Il « devait passer trois ou quatre heures par jour pendant la pleine saison à peser de petites quantités de farine, de suif de bœuf, de levure, de thé et de sucre pour jusqu'à vingt-cinq hommes »²⁵⁵. D'autres directeurs se sentent aussi obligés d'accomplir des tâches supplémentaires. En plus des 750 \$ par année qu'A. J. Vale gagne en tant que directeur de l'école de Hay River dans les Territoires du Nord-Ouest, il reçoit 200 \$ par année en tant qu'observateur météorologique²⁵⁶. À l'occasion, certains directeurs tentent de tirer parti de leur position. En 1929, Duncan Campbell Scott réclame la démission de B. Rogers, le directeur de l'Institut Mohawk. Cet été-là, M. Rogers, sans en informer le ministère des Affaires indiennes, achète une ferme à côté de l'école dans l'intention d'ouvrir une école d'équitation. Selon M. Scott, M. Rogers fait « travailler les élèves de l'Institut et le personnel à la ferme »²⁵⁷.

Bien que le roulement du personnel dans les écoles soit élevé, de nombreux directeurs y servent pendant des décennies. Les membres des ordres catholiques romains doivent accepter les missions qui leur sont confiées. Le père oblat Paul Bousquet, par exemple, a une carrière longue et variée dans les écoles catholiques romaines de l'Ouest canadien. En 1903, il est directeur de l'école de Pine Creek au Manitoba²⁵⁸ puis, en 1906, il est directeur de l'école catholique de Kenora, en Ontario²⁵⁹. Il est nommé directeur de l'école de Sandy Bay, au Manitoba, en 1912²⁶⁰. Il est chargé de la gestion de l'école de Fort Alexander, en 1914²⁶¹. Là, il est découragé par le nombre de fugueurs. Il tente de démissionner de son poste en 1919 et en 1921, en disant qu'il ne souhaite plus travailler dans le domaine de l'éducation des Premières Nations²⁶². Cependant, les oblats n'acceptent pas la démission et il reste en fonction jusqu'à ce qu'il tombe gravement malade et soit remplacé en 1927²⁶³. En 1933, il est directeur de l'école de Fort Frances, en Ontario²⁶⁴. Trois ans plus tard, il est de retour à l'endroit où il a commencé, en tant que directeur de l'école de Pine Creek, au Manitoba²⁶⁵. Il quitte l'école en 1937²⁶⁶. En tout, il a travaillé pendant au moins 34 années dans cinq écoles différentes. Sherman Shepherd, qui a voyagé de Toronto à Shingle Point sur les bords de l'océan Arctique, en 1929, sert par la suite dans les écoles anglicanes à Aklavik (Territoires du Nord-Ouest), Fort George (Québec) et Moose Factory (Ontario), et démissionne en 1954 après vingt-cinq années de service dans le Nord du Canada²⁶⁷.

Parfois, une carrière peut se terminer sur une note amère. John Semmens, le directeur fondateur de l'école de Brandon, estime qu'il a été forcé de quitter son poste parce qu'il a refusé de consentir à une réduction prévue des dépenses de cinq cents par jour et par élève.

J'avais rempli l'école d'élèves, remis la ferme en bon état, augmenté le bétail d'une vache à trente têtes de bovins et de chevaux, effectué une récolte de blé et semé une autre sur une plus grande surface, construit un certain nombre de bâtiments, fourni une machinerie agricole suffisante, érigé trois moulins à vent, un pour pomper l'eau, un pour évacuer les eaux usées et l'autre pour couper les aliments pour animaux. Après tout cela, cela me semblait bien bas que l'Église se querelle avec moi pour une différence de cinq cents sur le coût quotidien de chaque élève²⁶⁸.

Les femmes occupent également des postes de directrices d'école. La liste de 11 directrices figure dans le rapport annuel de 1906 du ministère des Affaires indiennes. Toutes travaillent dans des pensionnats, par opposition aux écoles industrielles. Sept d'entre elles sont catholiques, deux sont anglicanes, une est méthodiste et une autre est presbytérienne²⁶⁹. Kate Gillespie est l'une de ces directrices. Née en Ontario, en 1866, elle s'installe à Qu'Appelle Valley avec ses parents en 1889. Elle travaille en tant qu'institutrice rurale et ses contacts avec certains élèves autochtones l'amènent à faire du bénévolat pour accomplir du travail missionnaire au Canada. Après avoir enseigné dans des externats des réserves proches de Kamsack et de Prince Albert, elle

est nommée directrice de l'école de File Hills en 1901, poste qu'elle occupe jusqu'à son mariage en 1908. Sa sœur Janet vient travailler à l'école comme surveillante et son père devient l'instructeur agricole²⁷⁰. Entre 1901 et 1904, Kate et Janet Gillespie versent ensemble le tiers de leurs revenus combinés à l'école²⁷¹. La directrice Gillespie est très respectée. En 1911, lorsque son successeur démissionne, le commissaire des Indiens W. M. Graham écrit que l'école « s'est beaucoup égarée » au cours des dernières années. Lorsque M^{me} Gillespie occupait le poste de directrice, « les élèves qui fréquentaient l'école suivaient une formation approfondie dans toutes les activités agricoles ». M. Graham souligne que le dernier instructeur agricole (qui avait été « envoyé de Toronto ») « n'avait aucune discipline ni autorité et, d'ailleurs, il était malade et se plaignait de l'horaire »²⁷².

Les directeurs sont confrontés à une tâche presque impossible. Le sous-financement les force à compter de plus en plus sur les fermes-écoles et le travail des élèves. Une fois que les parents en arrivent à la conclusion que leurs enfants sont sous-alimentés et surchargés de travail, ils risquent de les retirer de l'école. Lorsque cela se produit, le déficit augmente et on estime que le directeur a échoué. Le directeur suivant pourrait instituer un régime plus clément, mais, à la fin, l'effet du sous-financement est inévitable. Ce cycle fait son œuvre à l'école de Red Deer à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. L'un après l'autre, les quatre premiers directeurs de l'école sont contraints de démissionner. Le premier, John Nelson, est jugé trop arbitraire quant à la façon de traiter le personnel et les élèves²⁷³. Le deuxième, C. E. Somerset, est congédié après qu'on a conclu qu'il a perdu le contrôle de l'école en raison de son indulgence²⁷⁴. M. Somerset estime qu'il n'a pas été traité équitablement et affirme que l'enquête touchant sa gestion de l'école ne lui a pas accordé une véritable audience²⁷⁵. Son successeur, James Rice, impose une discipline plus stricte et, dans le but de rendre l'école financièrement autonome, augmente considérablement la taille de l'exploitation agricole de l'école. Les parents s'opposent à la discipline sévère et au dur labeur, et refusent rapidement d'envoyer leurs enfants à l'école²⁷⁶. Son successeur, Arthur Barner, abolit les châtiments corporels, met davantage l'accent sur l'éducation, institue les vacances, augmente la rémunération du personnel et améliore les conditions sanitaires à l'école²⁷⁷. Les finances de l'école sont encore largement tributaires de l'exploitation agricole. Lorsque les récoltes sont mauvaises pendant quatre années de suite, l'école a un déficit de 5 000 \$ en 1913. Le ministère des Affaires indiennes conclut que M. Barner a omis d'exercer un contrôle adéquat du budget de l'école. Face à cette évaluation négative, M. Barner démissionne²⁷⁸. Même si chaque homme a sans doute ses limites, on pourrait conclure, d'après l'examen de la carrière de ces quatre hommes (qui couvre une période de vingt ans, de 1893 à 1913) que la réussite est impossible : les directeurs successifs sont congédiés pour avoir imposé trop de discipline ou trop peu de discipline, pour avoir porté trop d'attention

à la ferme de l'école et aux initiatives financières ou pour avoir été trop attentifs aux préoccupations des élèves et des parents.

Certains membres du personnel estiment que les directeurs sont trop dictatoriaux. En 1903, l'enseignant Wasley Harris se plaint du fait que le directeur de l'école de Regina, J. A. Sinclair, ne laisse pas le personnel visiter la ville, ne leur sert pas de légumes et l'a frappé au cou²⁷⁹. Dans d'autres cas, les directeurs ont du mal à exercer leur autorité. En enquêtant sur les plaintes déposées contre le directeur de Red Deer, John Nelson, en 1895, Alex Sutherland de la Société missionnaire méthodiste reconnaît que M. Nelson a peut-être « été trop arbitraire tant à l'égard des élèves que des employés ». Toutefois, ajoute-t-il, certains employés, en particulier le charpentier (qui est le frère du sénateur James Loughheed), se comportent comme s'ils sont « pratiquement indépendants du directeur »²⁸⁰. Lorsque l'école de Brandon ouvre ses portes en 1895, le ministère des Affaires indiennes a nommé tout le personnel, sauf le directeur. Le nouveau directeur, John Semmens, qui a été nommé par l'Église méthodiste, déclare que « cet arrangement n'est pas entièrement satisfaisant, car ils n'ont aucune loyauté distincte pour moi ou pour l'Église que je représente. Ils se sentent en sécurité parce qu'ils ont été nommés à leurs postes pour des motifs politiques et que le pouvoir de licenciement pour quelque cause que ce soit ne me revient pas »²⁸¹.

En 1913, l'école de Birtle a un problème de fugueurs fréquents. L'agent des Indiens, G. H. Wheatley, pense que le problème serait résolu par la nomination d'un nouveau directeur « qui aurait le pouvoir de licencier n'importe quel membre du personnel qui n'arrive pas à remplir fidèlement ses fonctions »²⁸².

Compte tenu de ces conditions, de nombreux directeurs trouvent le travail très stressant. Le révérend E. F. Wilson, directeur fondateur du pensionnat de Shingwauk, doit fermer temporairement l'école quand il subit « une affection nerveuse du cœur et un épuisement extrême » en 1880²⁸³. Quatre ans plus tard, il songe à abandonner sa carrière :

Il est également question de savoir si, au cas où je devais renoncer à ce travail, je suis particulièrement bien apte à en entreprendre un autre. Si je pouvais trouver ailleurs un emploi convenant à ma nature, mes goûts et mes capacités, et qui offre une meilleure rémunération que ce que je reçois à l'heure actuelle. Je pense que si je le faisais, l'encadrement d'une école ou de plusieurs écoles quelque part me conviendrait peut-être mieux, mais j'aimerais avoir moins de responsabilités, car je pense que c'est peut-être cela plus que toute autre chose qui m'épuise. Je ne pense pas que quiconque sache à quel point je suis constamment mis à rude épreuve. Je n'ai vraiment pas de temps pour moi-même, pas de temps pour la lecture, à peine le temps de lire le journal. Tout ce qui se rapporte à ces pensionnats, du plus petit détail au plus grand, repose sur mes épaules²⁸⁴.

En 1891, quand il tente d'ouvrir une nouvelle école à Elkhorn, au Manitoba, et un externat à Medicine Hat, dans ce qui est aujourd'hui l'Alberta, M. Wilson se sent une

fois de plus accablé : « j'ai consacré ma vie entièrement à ce travail auprès des Indiens et tant que j'en aurais la force, j'espère, si Dieu le veut, continuer à le faire. Mais, à présent, je sens, en raison de cette aide insuffisante et incertaine, que la pression est trop grande pour moi et le fardeau de la responsabilité est trop lourd »²⁸⁵. Il prend sa retraite en 1893²⁸⁶.

En 1939, le directeur de l'école de Kamloops, le père T. Kennedy, demande à être relevé de son poste en raison de « son état nerveux extrêmement tendu ». Le père O'Grady le remplace en tant que directeur²⁸⁷.

Dans d'autres cas, les directeurs ne se sentent pas soutenus par leurs supérieurs. Le directeur de l'école catholique romaine de Mission, A. M. D. Gillen, estime que les oblats l'encombrent avec ces membres de l'ordre qui ne s'en sortent pas ailleurs. C'est une plainte qui débouche sur sa démission éventuelle. En 1936, il écrit que le seul homme bon qu'on lui avait envoyé au cours des dernières années a été rappelé presque immédiatement. Pour le reste, il pense que deux d'entre eux pourraient s'avérer utiles. Cependant :

Les autres ont été envoyés ici parce qu'ils étaient des épines dans le pied de quelqu'un d'autre ou constituaient des problèmes qu'on devait reléguer à quelqu'un pour qu'il les tienne sous sa garde. J'ai fait des suggestions pour le bien de la communauté et des missions; on ne semble pas en avoir tenu compte. J'ai demandé plus d'une fois des hommes, par leur nom, qui allaient être disponibles sous peu, le genre d'hommes dont nos missions ont besoin; on n'a jamais répondu à mes appels. Plus d'une fois, des promesses ont été faites, mais elles n'ont pas été tenues. Des hommes m'ont été envoyés, qui dès leur arrivée m'ont dit qu'ils n'ont pas été envoyés ici pour travailler; d'autres ont précisé la nature et le volume du travail qu'ils feraient. Le temps pesait lourdement sur leurs épaules, rien ne leur plaisait; mécontents et ennuyés, ils se sont livrés aux critiques destructrices et à la correspondance²⁸⁸.

Thomas Girard est l'un de ces oblats mécontents. Dans le genre de correspondance auquel s'oppose le directeur Gillen, M. Girard se plaint à un confrère oblat de sa charge de travail à l'école de Mission. Il est responsable de la grange de l'école, un emploi qui lui demande de commencer sa journée à 5 h et de la terminer à 20 h. Quand il émet des objections au sujet de sa charge de travail auprès de M. Gillen, le directeur lui dit que « ce qui est plus important que ma présence à la chapelle, le matin, pour la prière et la méditation, c'est ma présence à la grange ». M. Girard estime que ce n'est « pas vraiment une vie religieuse »²⁸⁹. Compte tenu de ces frustrations que lui cause le personnel, il n'est pas surprenant que le directeur Gillen démissionne à la fin de l'année²⁹⁰.

Entretenir des relations positives avec les fonctionnaires fédéraux peut s'avérer difficile. Des relations tendues et parfois empreintes de méfiance existent entre les fonctionnaires et les directeurs dans certains endroits. Le directeur de Kamsack, W. McWhinney, craint que le contrat de 1910, par lequel le gouvernement

fédéral augmente le financement accordé aux écoles tout en fixant une variété de conditions que les écoles doivent satisfaire, expose les écoles à un contrôle gouvernemental excessif.

Nous devrions alors nous soumettre à beaucoup de tyrannie mesquine de la part des fonctionnaires du Ministère. Un grand nombre de ceux qui se trouvent à Ottawa savent très peu de la nature pratique de notre travail et ils ne cesseraient pas d'édicter des règlements pour nous contrôler. Il y a un éminent fonctionnaire ici qui a acquis beaucoup plus de gloire que ce qu'il mérite et qui voudrait être en mesure de dicter ses conditions à tout le monde²⁹¹.

Bien que M. McWhinney ne mentionne aucun nom, l'agent des Indiens de longue date W. M. Graham, qui devient commissaire aux Affaires indiennes des Prairies en 1920, critique de nombreux directeurs, y compris M. McWhinney²⁹². En 1919, M. Graham s'oppose à la nomination du père Léonard en tant que directeur de l'école de Leuret en Saskatchewan. Il pense que le père Léonard n'est « pas assez grand pour le poste ». M. Graham se dit qu'on ne lui a pas parlé de cette nomination « par crainte de mon objection à l'égard du père Léonard »²⁹³. Après une réunion avec le père Léonard, M. Graham change d'avis et approuve la nomination²⁹⁴.

Peut-être que l'un des plus grands défis auxquels sont confrontés tous les directeurs est la difficulté de gérer les conflits de personnalités qui pourraient survenir quand un petit groupe de personnes sont obligées de vivre et de travailler ensemble dans un isolement relatif et dans des conditions stressantes. En raison des différences dans la façon dont les écoles catholiques romaines et protestantes étaient dotées en personnel et gérées, les différents conflits qui surgissaient entre les membres du personnel sont examinés dans des chapitres distincts. Les conflits dans les écoles protestantes sont surtout axés sur les problèmes qui se posent entre le directeur et le personnel (en particulier, lorsque le directeur est marié à la surveillante de l'école). Les conflits du personnel catholique concernent davantage les relations entre les ordres religieux masculins et féminins.

La vie en vase clos : l'expérience protestante

Joseph Lousle, directeur de l'école Norway House de 1902 à 1916, relate son expérience dans ses mémoires :

pendant les longues saisons d'automne, d'hiver et de printemps, les membres du personnel se retrouvent entièrement coupés les uns des autres, car ils sont les seuls blancs aux alentours et, souvent, les autres ne sont pas d'agréable compagnie. Ils n'ont pas la même perspective de la vie ni les mêmes raisons pour être à cet endroit²⁹⁵.

Frances M. Walbridge, enseignante à l'école de Round Lake en Saskatchewan en 1939, se rappelle : « Même s'il existe quelques ressentiments entre les instructeurs agricoles et les instructeurs en classe, nous nous entendons tous très bien²⁹⁶. » Dans les écoles catholiques, les membres du personnel sont engagés à vie; dans les écoles protestantes, la durée d'emploi prévue est de cinq ans. Ils vivent en vase clos : si on n'arrive pas à résoudre les conflits, les relations sociales peuvent s'avérer insupportables. La situation peut devenir particulièrement intolérable si les membres du personnel forment des cliques et que les autres membres se sentent exclus ou isolés. Les membres du personnel doivent faire de leur mieux pour ne pas propager leurs conflits. Les anglicans préviennent le personnel : « Si des divergences d'opinions ou des frictions quelconques se manifestent malheureusement entre les membres du personnel, aucune discussion à ce sujet ne sera permise en présence des élèves ou là où ils pourraient l'entendre²⁹⁷. »

Vivre « en bonne entente », comme le décrit Frances Walbridge, peut être difficile; il est amplement démontré que ce n'est pas toujours possible. En 1932, M. Christianson, inspecteur des Affaires indiennes, constate ce qui suit à l'école anglicane de Le Pas : « Il existe des frictions considérables entre les membres du personnel et le directeur. » D'après M. Christianson, M. Fraser, le directeur, a apporté un certain nombre de changements positifs à l'école. Il conclut cependant que :

avec le personnel actuel, l'école ne fonctionnera jamais correctement. D'abord, certains membres du personnel travaillent à l'école depuis trop longtemps et je ne crois pas qu'ils sont même loyaux à M. Fraser. Les membres en question sont la surveillante, M^{lle} Warner et M^{lle} Northwood. Elles travaillent depuis de nombreuses années auprès des Indiens; il s'agit sans doute de femmes extraordinaires, mais elles sont trop âgées pour s'occuper de cette école et j'ai pu observer qu'elles n'ont aucune autorité sur les enfants. M. Turner, le réparateur, ne semble pas être très utile au directeur. Souvenez-vous que M. Turner a été responsable de l'école pendant deux ans; je ne crois pas qu'il y avait beaucoup de discipline pendant cette période²⁹⁸.

Dans une petite collectivité, la loyauté est une condition préalable. En 1914, une certaine M^{lle} McRae est renvoyée de l'école de File Hills parce que, selon l'inspecteur des Affaires indiennes, elle est devenue « une faulx de troubles » qui est « déloyale envers l'Église et l'autorité gouvernementale »²⁹⁹.

Certains conflits personnels atteignent une telle intensité qu'ils sont impossibles à résoudre. Dans ces cas-là, la seule solution semble être la démission. Quand trois membres du personnel de l'école de Regina démissionnent en avril 1905, le directeur intérimaire, R. B. Heron, déclare qu'ils sont tous de bons employés, mais que la seule façon pour lui de prévenir ces démissions aurait été de prendre parti dans ce qu'il considère comme un conflit personnel³⁰⁰. Parfois, on fait sentir à une personne qu'elle est isolée, exclue. En 1932, une enseignante de l'école d'Alert Bay se

blesse en jouant au basket-ball avec les élèves. Le médecin local lui diagnostique une tuberculose. Elle continue à enseigner, mais souffre tellement qu'elle va se faire traiter à Vancouver où le médecin consulté conclut qu'elle n'est pas atteinte de tuberculose. Cependant, la surveillante de l'école dit aux autres membres du personnel qu'elle est à la fois tuberculeuse et « malade mentale ». En conséquence, l'enseignante est ostracisée par le personnel, la qualité de son enseignement diminue et son contrat n'est pas renouvelé³⁰¹.

Se plaindre du directeur auprès du ministère des Affaires indiennes est un signe de déloyauté. Les écoles découragent cette pratique, mais les archives montrent clairement que les membres du personnel ressentent régulièrement l'obligation de se tourner vers Ottawa pour obtenir de l'aide. L'école de Middlechurch a constamment des problèmes. En 1902, d'anciens membres du personnel présentent une pétition au commissaire des Indiens, David Laird, pour qu'il fasse enquête sur la gestion de l'école. Selon un article paru dans le *Telegram* de Winnipeg, la pétition déclare que le directeur Dagg « a traité les pétitionnaires de façon cavalière, les a renvoyés sans motif valable et a fait preuve d'incompétence dans la gestion du pensionnat ». Selon la pétition, vingt et un membres du personnel ont quitté l'école depuis vingt mois³⁰². Le directeur Dagg et la surveillante démissionnent avant que le gouvernement ne pousse davantage l'enquête sur ces plaintes³⁰³.

Les employés des écoles protestantes n'ont pas à prononcer les vœux d'obéissance qui caractérisent la vie dans les ordres catholiques romains. Cependant, s'ils veulent conserver leur emploi, ils doivent souvent se résoudre à accepter des postes et des mutations peu enviables. Mildred McCabe est mutée de l'hôpital anglican d'Aklavik, dans les Territoires du Nord-Ouest, à l'école de Fort George, dans le Nord du Québec, même si, selon Trevor Jones, le directeur de l'école, elle a « clairement fait savoir à l'archidiacre Fleming qu'elle ne veut pas venir à Fort George. Comme il insiste pour qu'elle vienne pour deux ans, elle entend faire ses heures en travaillant le moins possible³⁰⁴. » Quand l'école est frappée par une épidémie de grippe, au grand soulagement du directeur Jones, Mildred McCabe « se comporte en infirmière dévouée et visite régulièrement chaque famille »³⁰⁵.

Les écoles protestantes sont souvent une histoire de famille. Dans les années 1880, la femme du missionnaire Thomas Crosby, Emma, joue un rôle central dans l'établissement et le fonctionnement de l'école pour filles de Port Simpson³⁰⁶. En 1895, à l'école anglicane de Wabasca, W. R. Haynes est le directeur et M^{me} Haynes, la surveillante³⁰⁷. Aldia, l'épouse du directeur de l'école Elkorn, A. E. Wilson, enseigne à l'école au moment de leur mariage³⁰⁸. En 1915, l'école Gordon, en Saskatchewan, est « composée du révérend H. W. Atwater, directeur, et de ses deux filles qui sont des institutrices diplômées »³⁰⁹. En 1939, l'école anglicane dans la réserve des GensduSang emploie le révérend Middleton comme directeur, M. Middleton comme fermier et

G. Middleton comme enseignante. Le réparateur est A. Ransom et l'aide-cuisinière, M^{me} A. Ransom³¹⁰.

John Matheson est directeur de l'école anglicane d'Onion Lake à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Pendant la même période, son frère Edward est directeur de l'école Battleford. L'épouse d'Edward, Josephine Raymond, est une ancienne membre du personnel de l'école Battleford³¹¹. Après son décès des suites d'un cancer, Edward Matheson se marie avec une autre membre du personnel, Eleanor Shepphird³¹². À la mort de John Matheson en 1916, c'est son épouse Elizabeth qui prend la relève comme directrice de l'école d'Onion Lake³¹³. Le frère d'Elizabeth Matheson, James Scott, devient instructeur agricole de l'école Battleford³¹⁴. Sa fille Letitia et l'une des nièces de son mari, Anne Cunningham, enseignent à l'école d'Onion Lake³¹⁵. La directrice Elizabeth Matheson quitte l'école en 1918 pour devenir inspectrice médicale dans les écoles publiques de Winnipeg³¹⁶.

Il y a de vives inquiétudes que certaines familles « s'enrichissent sur le dos des autres ». En 1931, l'école Alberni, en Colombie Britannique, emploie F. E. Pitts comme directeur, moyennant un salaire annuel de 1 600 \$; sa femme y travaille également comme surveillante, moyennant un salaire annuel de 925 \$, de même que leur fille Ketha, qui occupe un poste d'enseignante au primaire, moyennant un salaire annuel de 780 \$. Ils sont en plus logés et nourris. L'inspecteur des Affaires indiennes, G. Barry, croit qu'ils sont tous trop payés et recommande de réduire leur revenu total familial en le faisant passer de 3 305 \$ à 2 640 \$. Il trouve aussi que M. Pitts ne fait pas bien son travail et que son administration de l'école est « très faible »³¹⁷.

D'autres rapports soulèvent des questions sur l'efficacité des épouses qui sont employées dans les écoles. M^{me} Menzies est la femme du directeur de l'école presbytérienne dans le Nord-Ouest de l'Ontario et sert aussi de surveillante dans l'établissement. Peu après son arrivée en 1924, Frank Edwards, l'agent des Indiens, constate qu'« elle n'aime pas les Indiens, éprouve peu de sympathie pour eux et n'est pas appréciée du personnel »³¹⁸. Plus tard dans l'année, un rapport non signé déclare que, bien qu'elle semble être la « vraie responsable de l'établissement », elle n'a « aucune inclination pour le travail » et est incapable de « traiter avec le personnel »³¹⁹. En 1927, M^{me} Menzies entre en conflit avec le personnel au sujet du traitement des enfants et des familles autochtones. Quand M^{lle} Brodie, une enseignante à l'école, demande à M^{me} Menzies la permission de prendre du pain dans la cuisine de l'école pour le donner à « une vieille femme mourante », la surveillante refuse. M^{lle} Brodie est cependant autorisée à acheter une miche de pain de l'école pour la donner à la vieille femme. Quand l'infirmière scolaire, M^{lle} Reid, demande d'ajouter des œufs dans le régime alimentaire des enfants malades, sa requête est également refusée. Dans le même ordre d'idées, l'infirmière doit acheter les œufs qu'elle paye avec son propre salaire avant de les offrir à ses élèves³²⁰.

En 1925, un fonctionnaire du ministère des Affaires indiennes se demande si la femme du directeur de l'école Gleichen, en Alberta, peut, « de façon satisfaisante, exercer toutes les fonctions d'une surveillante en chef alors qu'elle a elle-même trois jeunes enfants ». La Société missionnaire de l'Église anglicane défend la capacité de la surveillante d'assumer ses responsabilités, mais elle accepte d'envisager l'embauche de personnel supplémentaire. Cependant, cela ne peut se faire tant qu'une nouvelle résidence n'est pas construite pour le directeur³²¹. Dans d'autres situations, on estime que la femme fournit un meilleur service que son mari. En 1907, le D^r Peter Bryce écrit ceci au sujet du directeur de l'école Gleichen : « Le directeur est de santé délicate, il est épileptique. Malgré ses bonnes intentions, il n'est pas apte physiquement à occuper un tel poste. Cependant, sa femme semble très capable et réussit à maintenir les choses en ordre, avec l'aide du chanoine Stocken de l'Église missionnaire qui n'habite pas très loin³²². »

Dans de nombreuses écoles protestantes, une relation conflictuelle peut se développer en opposant le personnel au directeur et à sa femme, surtout si la femme est aussi surveillante de l'établissement. Pour ne pas créer de perturbations, ces différends doivent être réprimés. En 1895, Anna Phillips va travailler à l'école et mission anglicane d'Onion Lake. Née en Angleterre, elle travaille comme domestique alors qu'elle est toujours enfant, puis travaille pour le lieutenant-gouverneur du Manitoba, John Schultz, avant de partir dans le Nord à Onion Lake³²³. Elle agit comme surveillante quand Elizabeth Matheson, la femme du directeur de l'école d'Onion Lake, part dans l'Est pour reprendre ses études en médecine. Après le retour d'Elizabeth, les deux femmes se querellent souvent. Elizabeth trouve qu'on a usurpé sa place à l'école. Qui plus est, son mari, le directeur de l'école, lui fait savoir qu'il a honte de ses impatiences³²⁴. Anna Phillips demeure à la mission pendant neuf ans, la quittant seulement pour se marier avec un autre missionnaire. En voyant le wagon d'Anna s'éloigner de l'établissement, le directeur Matheson confie à sa femme : « Cette femme est partie, Dieu merci »³²⁵.

Adelaide Butler, une employée de l'école Shingle Point, au Yukon, n'est pas contente quand son directeur, Sherman Shepherd, se marie avec une ancienne enseignante. Elle trouve qu'ils accaparent plus que leur part des maigres ressources consacrées à l'école. Elle se plaint ainsi dans une lettre :

Ils ont leur propre maison, juste au sud de l'Église, et on a dépensé plus pour ce petit logement que pour tout le reste des résidences mises ensemble. M^{me} S. est de celles qui accaparent le plus possible des biens qui les entoure et l'endroit est tout simplement rempli à craquer; elle a fait le tour et s'est emparée de tout ce qui lui tombait sous la main. Elle aurait même pris certaines de mes affaires si je ne les avais pas solidement retenues. Elle se comporte comme si elle était la reine de Shingle Point et si nous étions ses sujets³²⁶.

Dans une autre lettre désespérée envoyée à la maison, elle écrit : « Il n'y a rien d'autre à faire; je ne peux pas m'en aller! Parfois, je me demande pourquoi je suis venue, et si je survivrai. Voilà que maintenant je cours la chance d'être encore ici un an après cette année³²⁷. »

Adelaide Butler croit pouvoir tenir le coup pendant tout son engagement de cinq ans si deux autres membres du personnel sont remplacés. Mais, préventive : « Je ne vais pas m'écraser docilement. On va m'entendre, y compris dans cette lettre »³²⁸.

Les relations peuvent être plus harmonieuses dans d'autres écoles. Des liaisons amoureuses se créent souvent entre les membres du personnel et aboutissent à des mariages. Alors qu'Adelaide Butler est profondément malheureuse à Shingle Point, Bessie Quirt, une autre employée de première date, entretient des liens d'amitié qui vont durer toute la vie avec le personnel et les élèves qu'elle connaît à l'école. En 1979, elle est la dernière ancienne employée toujours en vie parmi le personnel original. Elle écrit : « L'auteure est la seule encore vivante parmi les cinq personnes employées à l'origine, et l'amitié et la camaraderie qu'elle a connues auprès des autres qui sont décédés lui manquent³²⁹. » À propos de l'école de Hay River dans les années 1930, Louise Topping écrit que, pour s'amuser, les membres du personnel « organisent des soirées sociales et deux membres différents en sont responsables chaque semaine. Ils jouent des pièces de Shakespeare, ont des soirées musicales ou des concours d'adresse³³⁰. » Elle conserve des souvenirs très vifs et très agréables des divertissements du personnel :

Ils organisent aussi souvent des activités de patinage et de rôtissage de saucisses. Une marche de groupe de deux milles en soirée en longeant la rivière, suivie d'un souper de fèves au lard; il fait bon dans la tente, assis sur des branches devant un feu au centre du camp sur lequel chauffe un café brûlant. C'est dans ces moments-là qu'on aime le Nord. Puis, nous avons nos parties de ping-pong, et les jours sombres, durant lesquels les lumières restent presque toujours allumées, se succèdent et commencent à allonger en janvier et en février. On trouve toujours de quoi occuper son temps et, même les jours plus clairs quand les températures sont plus basses, on fait des marches splendides et, souvent, des randonnées en traîneau à chiens³³¹.

Les relations entre les ordres religieux catholiques romains masculins et féminins

Les relations entre les ordres religieux catholiques romains masculins et féminins ne sont pas toujours à l'abri des conflits. Dans la plupart des cas, le poste de directeur d'école est occupé par un prêtre, habituellement un oblat. En dépit du rôle généralement prépondérant des membres des ordres religieux masculins

dans l'administration des écoles, les religieuses qui y travaillent s'affirment parfois par des actions surprenantes. Les chefs de file des ordres féminins cherchent à protéger l'indépendance et l'autonomie de leur ordre tout en s'acquittant de leurs responsabilités. Cela entraîne des conflits au sujet des salaires, du logement, de l'accès aux autorités religieuses appropriées et de la reconnaissance de ce que l'Église considère comme une juste relation entre hommes et femmes. Des exemples de ces conflits proviennent de la ColombieBritannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan.

Les Sœurs de SainteAnne, par exemple, croient qu'il n'est pas moralement approprié pour elles de surveiller de jeunes garçons dans leur vie quotidienne. Elles demandent généralement aux oblats d'employer de jeunes femmes, généralement d'origine autochtone, pour s'occuper des jeunes garçons. Si les oblats ne veulent pas, les Sœurs de SainteAnne refusent de leur fournir du personnel. Elles s'opposent également aux tentatives des oblats de confier aux sœurs la supervision des dortoirs masculins³³². Au début, les Sœurs de SainteAnne fournissent du personnel à l'école de Kamloops en 1890. Elles retirent leurs services de l'école parce que les oblats n'ont pas nommé un prêtre catholique romain comme directeur de l'établissement. Les sœurs exigent qu'un prêtre soit nommé directeur et qu'il y ait une chapelle sur les lieux. Elles retournent en 1892, après l'embauche d'un prêtre en tant que directeur³³³. Comme le ministère des Affaires indiennes refuse de fournir des fonds pour les enfants métis qui fréquentent l'école de mission, au début des années 1890, l'évêque de Vancouver, Paul Durieu, fait appel à l'ordre pour envoyer à un orphelinat les élèves métis. La sœur responsable de l'école refuse, convaincue qu'elle est tenue de respecter l'engagement de voir à l'éducation des enfants localement. En réponse, l'évêque Durieu la fait muter³³⁴.

En 1924, R. H. Cairns, un fonctionnaire du ministère des Affaires indiennes, écrit qu'au cours des deux dernières années, il y a eu « plus ou moins de discorde entre les membres du personnel » à l'école Cranbrook, en ColombieBritannique. Cette discorde augmente avec la nomination d'un nouveau directeur, le père J. M. Smith. En réponse au « manque total d'harmonie » qui s'est installé, les oblats retirent leur directeur. R. H. Cairns trouve que les religieuses travaillent bien ensemble, mais il constate que « les conditions ne seront pas normales jusqu'à ce qu'on trouve un homme solide et efficace qui rétablira l'harmonie »³³⁵.

La correspondance entre le père James McGuire, directeur de l'école de Kamloops, sœur Mary Gabriel, supérieure provinciale des Sœurs de SainteAnne en ColombieBritannique, et le sousministre Duncan Campbell Scott met en lumière les conflits qui peuvent se manifester au sein des ordres religieux catholiques et la vie des employés dans les pensionnats. En 1926, le père McGuire n'est pas satisfait du rendement de sœur Mary Monica, qui dirige les Sœurs de SainteAnne à l'école de Kamloops. Il s'oppose à sa nomination et trouve son travail « préjudiciable au progrès

des filles en classe et très cher pour moi »³³⁶. Sœur Mary Gabriel n'est pas du tout d'accord. Le problème à son avis, c'est le père McGuire. Elle écrit au sousministre Scott :

Le père McGuire est un homme cultivé qui s'intégrerait bien dans une université, mais il lui est impossible de concevoir le fondement de l'école, ses éléments mêmes. Il peut exploiter la ferme, l'installation et tous les travaux à l'extérieur, mais il ne peut pas assimiler les corvées nécessaires à l'intérieur, comme la cuisine, le raccommodage, la couture, la buanderie, les soins aux malades et un millier d'autres détails qui lui échappent. Franchement, je dois vous dire que le père McGuire est un homme malade; les soucis et le travail dans cet établissement sont trop lourds pour lui compte tenu de son état physique. C'est une épave.

Sœur Mary Gabriel poursuit en disant qu'il serait difficile de trouver des Sœurs de SainteAnne « suffisamment solides physiquement pour composer avec conditions » à l'école. Le père McGuire a demandé qu'on lui fournisse des enseignantes qualifiées. Cependant, sœur Mary Gabriel fait valoir ceci : « Ces filles — devenues sœurs — qui ont été instruites à Victoria, Vancouver ou ailleurs, ne réussiront jamais rien avec un enfant lent, indolent et inculte dans un pensionnat pour Indiens. » On en a besoin pour enseigner dans les écoles secondaires et les académies catholiques et elle « ne peut s'en passer pour qu'elles enseignent dans un pensionnat pour Indiens ». Elle fait remarquer que les vingt Sœurs de SainteAnne qui travaillent dans des pensionnats en ColombieBritannique reçoivent un salaire de 16 \$ par mois. Elle compare ce salaire à celui de 7 000 \$ par année, plus le logement et la nourriture, que son ordre est obligé de payer à des instituteurs laïques plus qualifiés dans quelquesunes des écoles administrées pour des élèves non autochtones. En conséquence, dit-elle, l'ordre ne fournira pas plus de personnel à l'école de Kamloops. « Nous n'avons pas les moyens de placer là une sœur qui, par son niveau d'éducation, mérite un salaire de soixante dollars (60 \$) pour la maigre somme d'argent [16 \$] que vous accordez. Nous ne pouvons simplement pas souscrire à cela³³⁷. »

Les tactiques de sœur Mary Gabriel portent leurs fruits en partie. Dès février 1927, les sœurs reçoivent 30 \$ par mois à l'école de Kamloops³³⁸. (Dans les années 1930, ce montant sera réduit à 25 \$ par mois.)³³⁹ Face aux pressions constantes exercées par le ministère des Affaires indiennes, les oblats accordent un congé au père McGuire. Lors du départ de ce dernier, sœur Mary Gabriel devient plus conciliante dans son évaluation et déclare que, malgré sa façon insistante et sans doute dictatoriale d'exprimer son point de vue, le père McGuire a

travaillé sur place pendant dix ans sans jamais accepter un cent de son salaire qui a entièrement été versé dans le fonds commun destiné à améliorer le sort des Indiens. Il possède à peine un costume et s'en va dans un état qu'aucun homme ordinaire, à part celui qui a consacré sa vie au travail missionnaire, ne pourrait endurer.

Sœur Mary Gabriel est aussi prête à reconnaître que sœur Mary Monica dont elle a pris la défense auparavant — s'est avérée moins que satisfaisante, car « elle est un peu sourde et ne parle pas très bien l'anglais »³⁴⁰.

À cette époque, sœur Mary Gabriel s'intéresse davantage aux conditions à l'école de Mission. Elle informe le supérieur provincial des oblats qu'il est impossible de continuer de fournir les services de sept sœurs à l'école à un tarif de 16 \$ par mois. Elle attire aussi son attention sur « l'état de délabrement du bâtiment, le froid et d'autres incon vénients » qui, dit-elle, « sont tous nuisibles à la santé des sœurs »³⁴¹. Ses efforts en vue d'améliorer les salaires à l'école de Mission n'ont pas beaucoup de succès. Elle demande que les Sœurs de SainteAnne reçoivent 30 \$ par mois; les oblats offrent de les payer 250 \$ par année (soit 20,83 \$ par mois). Elle qualifie leur offre de « bagatelle », à peine plus que le tarif actuel de 16 \$ par mois, en particulier à la lumière des conditions de vie « absolument lamentables » et des quatorze heures de travail par jour que les sœurs doivent assumer³⁴². À l'été 1928, elle rappelle au supérieur provincial des oblats que son ordre a ses propres obligations financières :

Je vous demande de reconsidérer votre offre de 250 \$ par année, ce qui représenterait 20,83 \$ par mois, et de nous accorder un salaire minimal de 1,00 \$ par jour, soit 30 \$ par mois. Si vous n'êtes pas en mesure d'acquitter ce salaire à la fin du trimestre de septembre, nous vous le facturerons en arriérés jusqu'à ce que vous puissiez le payer en entier.

Elle déclare en conclusion : « Si vous prenez en considération les soixante ans de service à 16 \$ par mois et les vies qui ont été perdues pendant cette période, vous ne devriez avoir aucune hésitation à acquiescer à notre demande³⁴³. »

Pourtant, elle ne peut rien obtenir de mieux qu'un engagement des oblats à l'été 1928 à payer 30 \$ par mois quand ils « seront en mesure de respecter leurs obligations ». Un an plus tard, à la fin de son mandat à titre de supérieure provinciale des Sœurs de SainteAnne, les oblats n'ont toujours pas acquiescé à sa requête³⁴⁴. Ce n'est pas avant 1939 que les salaires des Sœurs de SainteAnne à l'école de Mission passent à 25 \$ par mois.³⁴⁵

À l'école de Cranbrook, les oblats et les Sœurs de la Providence n'arrivent pas à s'entendre sur toutes sortes de questions, de plus ou moins grande importance. À titre d'exemple, le principal s'offusque lorsqu'une sœur a l'audace de dire à l'homme engagé de l'école — « un serviteur, un non catholique », selon les propres mots du principal — que le prêtre sait conduire une automobile³⁴⁶. La frustration est encore plus grande lorsque le père Maurice Lépine décide d'engager un fermier dont les sœurs « ont plusieurs raisons de se plaindre » et d'augmenter ensuite son salaire, alors que « les sœurs n'arrivent même pas à payer leurs dépenses courantes »³⁴⁷. Leurs différends avec les oblats font en sorte que les sœurs quittent l'école en 1929³⁴⁸.

En 1893, mère MarieGodefroy, supérieure générale des Sœurs de la Providence, s'engage à fournir à l'évêque Émile Girouard du personnel pour les pensionnats des oblats dans la région d'Athabaska, en Alberta. Elle accepte que les vingt-cinq premières religieuses travaillent pour le gîte et le couvert et que celles qui seront nommées par la suite reçoivent 25 \$ par année. En échange, les oblats s'engagent à répondre aux besoins matériels et spirituels des sœurs. Dans les années suivantes, cet engagement va devenir une source de conflit, les Sœurs de la Providence réclamant des augmentations de salaire en prétendant qu'il n'a pas été prévu que l'engagement serait perpétuel³⁴⁹. Certains membres de l'ordre trouvent que leurs préoccupations ne sont pas prises au sérieux. Une sœur, frustrée du traitement qu'elle a reçu d'un oblat à qui elle a posé une question sur la politique du ministère des Affaires indiennes, fait par de ses préoccupations à un autre prêtre, plus accessible. Il lui avoue : « Je ne devrais pas vous le dire, mais l'évêque nous interdit de parler affaires avec les sœurs³⁵⁰. » En dépit des plaintes de sœurs, l'accord initial demeure en vigueur pendant toute cette période et jusque dans les années 1950³⁵¹.

Au début des années 1920, les Sœurs de la Providence manquent de nourriture à l'école Wabasca, en Alberta. En novembre 1923, mère Bernard du SacréCœur se plaint à l'évêque Girouard que les sœurs n'ont pas assez de vivres pour l'année et en sont réduites à écrire à leurs familles pour quémander de l'argent et des aliments. Deux des sœurs sont tombées tellement malades qu'elles ont dû recevoir des soins médicaux³⁵². À la mission Joussard, en Alberta, les sœurs doivent travailler à la lumière d'ampoules de 40 watts, alors que les oblats disposent d'ampoules de 100 watts. Une autre plainte vise le refus des oblats d'acheter des fours de boulanger pour les missions, ce qui dispenserait les sœurs d'avoir à passer des nuits blanches à faire du pain pour les oblats et pour les élèves des pensionnats³⁵³.

En 1908 à l'école de Cluny, en Alberta, le père JeanLouis Le Vern, un oblat qui en est le directeur, interdit aux oblats et aux sœurs d'avoir des conversations sociales³⁵⁴. Jusqu'en 1934, ce sont les Sœurs de la Providence qui administrent l'école de Cluny. Cette année-là, elles sont obligées de confier l'administration aux oblats. Un nouvel accord financier prévoit que les sœurs doivent travailler pour 15 \$ par mois. Les oblats prétendent que c'est tout ce que l'école peut se permettre de payer, mais les sœurs ne sont pas convaincues, car elles connaissent bien les finances de l'établissement après leurs années passées à l'administrer³⁵⁵.

Parfois, il peut sembler aux oblats que les ordres féminins l'emportent. Dans les années 1920 en Saskatchewan, le ministère des Affaires indiennes exerce des pressions sur les oblats pour qu'ils établissent une ferme à l'école de Delmas où les garçons pourront acquérir des compétences en agriculture. Le père A. Naessens explique au sous-ministre Scott que :

Dans cette école, les révérendes sœurs sont pratiquement responsables de l'administration et du fonctionnement de l'institution. On leur a souvent fait part

des vœux du Ministère quant à la formation en agriculture des garçons plus âgés, mais elles semblent être opposées à se conformer à ces instructions.

Selon le père Naessens, les sœurs établiraient probablement une ferme si le ministère des Affaires indiennes leur ordonnait directement de le faire³⁵⁶. Le directeur envoie aussi une lettre pour expliquer que ce sont les sœurs qui s'occuperont de l'instruction sur l'agriculture; il rejette toute responsabilité en la matière. Le sousministre Scott répond que le directeur doit avoir le contrôle de son établissement et qu'une école dans les Prairies qui ne dispense pas de formation en agriculture a peu de chance de « demeurer un facteur dans notre programme d'éducation »³⁵⁷. J. B. Beys, un oblat, explique au sousministre Scott que « dans les débuts, en vertu d'un arrangement spécial de nos évêques, l'entière gestion des écoles a été confiée aux sœurs. Cela change peu à peu pour la plupart des écoles, mais prévaut toujours aux écoles de Delmas, d'Onion Lake et d'Hobbema. » Il ajoute que l'école de Delmas manque de fonds pour acheter l'équipement agricole nécessaire³⁵⁸. Au début des années 1930 cependant, l'école a une petite exploitation agricole avec seize hectares de cultures³⁵⁹.

Les relations personnelles entre les prêtres et les religieuses (ou sœurs) sont étroitement surveillées. En 1890, l'évêque Vital Grandin écrit à la révérende mère SteMarie, mère générale des Sœurs de l'Assomption à Nicolet, au Québec, pour lui faire part des règles devant s'appliquer aux religieuses envoyées à l'école d'Onion Lake. Il l'avertit que le gouvernement ne reconnaît qu'une personne en tant qu'enseignante à l'école et, qu'à ce titre, elle aura droit à 300 \$ — « ce qui n'est pas suffisant ». En plus de l'enseignement, les religieuses doivent laver et repriser le linge d'Église et les vêtements des missionnaires masculins, préparer les repas pour elles-mêmes et pour les missionnaires et nettoyer les Églises et les presbytères. Les rapports entre les missionnaires et les religieuses doivent être strictement réglementés. Bien que les missionnaires prennent leurs repas à la résidence des religieuses, ils doivent manger dans une salle complètement séparée du reste du bâtiment. La nourriture leur est passée par une trappe. Les religieuses doivent se confesser aux prêtres à travers un grillage, jamais le soir et sans prolonger ces rencontres en s'attardant aux détails. Si une religieuse a besoin de parler à un prêtre, elle doit s'assurer qu'elle est accompagnée par une autre sœur, ou un enfant — qui ne pourrait pas comprendre ce qui se dit, mais qui peut servir de témoin de ce qui se passe. En particulier, la maladie peut être source de tentations, car « il pourrait se faire qu'un malade des plus modestes, des plus scrupuleux même souffrit qu'on lui rendît certains services bien délicats ». La préoccupation de l'évêque Vital Grandin touche à la fois les apparences et la réalité. Il remarque que les sœurs seront entourées de personnes qui ne croient pas en leur vertu. Il dit qu'il faut être conscient que, puisque les missionnaires et les religieuses sont seuls et isolés, la faveur et la consolation qu'ils s'apportent

mutuellement « pourraient créer certains dangers entre ces enfants de Dieu, si saints et si parfaits qu'ils soient »³⁶⁰.

Le personnel autochtone

Les Autochtones représentent une source potentielle d'employés pour les écoles. À cette période cependant, les attitudes empreintes de sentiments de supériorité raciale, jointes à la méfiance envers les Autochtones plus âgés, signifient que, dans certains cas, les écoles choisissent sciemment de ne pas embaucher de personnel autochtone. À cause de ces attitudes, il est également difficile pour les écoles de conserver le personnel autochtone qu'elles embauchent. Dès 1884, l'inspecteur des Affaires indiennes T. P. Wadsworth s'oppose à la pratique consistant à employer des femmes autochtones pour faire le ménage dans les écoles, et à la pratique de l'école de Batteford d'embaucher des hommes autochtones comme main-d'œuvre temporaire. À son avis, bien que cela présente un avantage économique, cela ne fait qu'attirer des Autochtones adultes à l'école dans l'espoir de décrocher un emploi, sans compter que cela donne la chance aux élèves de « communiquer subrepticement avec leurs amis ». Il préfère voir « un nombre suffisant de serviteurs de race blanche » occuper un emploi permanent dans les écoles³⁶¹.

En 1896, Alex Sutherland, de l'Église méthodiste, signale :

Nos efforts pour former un groupe d'aides autochtones dans notre travail auprès des Indiens n'ont pas été encourageants, mais si nous trouvons de jeunes hommes prometteurs, il sera bon de faire ce que nous pouvons pour les aider. Dans certains cas, cependant, nous devons procéder avec prudence si nous ne voulons pas nous retrouver avec de la main-d'œuvre pour qui nous n'avons pas de travail³⁶².

En 1918, Clifford Tobias, un ancien élève de l'Institut Mohawk, est pressenti pour un poste d'enseignant dans un externat indien en Ontario. Un fonctionnaire anonyme des Affaires indiennes s'oppose à cette nomination, pas en raison de son âge ou de sa formation limitée, mais parce qu'il est autochtone. S'appuyant sur son expérience, le fonctionnaire écrit qu'il :

ne conseillerais pas de mettre un Indien en charge d'un pensionnat. L'éducation de ces enfants doit faire disparaître l'Indien qui est en eux, ce que seul un enseignant blanc peut les aider à faire.

Il vaudrait beaucoup mieux sélectionner un soldat blanc revenu de la guerre avec un niveau de scolarité égal ou supérieur et s'efforcer de lui fournir un toit dans la réserve indienne, près de l'école.

Un Indien sera toujours un Indien, et seulement un Indien. Il n'a pas le statut social, l'autorité morale et le niveau intellectuel nécessaires pour hausser le niveau de ces enfants indiens qui sont parfaitement capables de s'améliorer³⁶³.

En 1914, l'Église anglicane recommande le révérend Louis Laronde comme directeur de l'école de Le Pas. Martin Benson, un fonctionnaire du ministère des Affaires indiennes, le décrit comme « un Sang-Mêlé français, diplômé du Collège St. John's » qui possède de l'expérience en enseignement dans les externats. Martin Benson admet que Louis Laronde est parfaitement qualifié. Néanmoins, dans sa correspondance avec le sous-ministre Duncan Campbell Scott, il remarque : « Je crois que notre expérience passée montre que nous allons au-devant de grands risques en confiant la charge d'une école de cette importance à un Sang-Mêlé.³⁶⁴ » Le ministère des Affaires indiennes informe l'évêque Jervois Newnham qu'il n'approuve pas la nomination du révérend Laronde. Cependant, l'Église anglicane le nomme quand même³⁶⁵. Le révérend Laronde dirige des pensionnats à Le Pas et à Lytton, en Colombie Britannique.³⁶⁶

En dépit de ces préjugés, certains Autochtones sont employés dans diverses régions du réseau pendant toute cette période. Ceux qui réussissent le mieux enseignent dans l'Est du Canada. En 1869, l'Institut Mohawk embauche comme enseignant un ancien élève, Isaac Barefoot. Celui-ci deviendra ensuite directeur. Plus tard, il est ordonné pasteur anglican³⁶⁷. Susan Hardie a une très longue et fructueuse relation avec l'Institut Mohawk. Ancienne élève de l'école, elle commence à travailler à l'institut peu après avoir obtenu son diplôme en enseignement en 1886³⁶⁸. Elle devient gouvernante de l'école dès 1894 et est payée 200 \$ par année³⁶⁹. En 1915, elle est l'enseignante comptant le plus d'ancienneté et se voit confier la responsabilité de l'école en l'absence du directeur en 1920. À ce moment-là, elle gagne 600 \$ par année.³⁷⁰ Elle jouit d'une grande estime : selon un fonctionnaire local du ministère des Affaires indiennes, elle fait avancer « au secondaire de quatre à six élèves chaque année ». Il écrit également : « elle consacre une grande partie de ses heures après la classe à d'autres tâches rattachées à la surveillance des filles ». En 1920, elle compte trente-quatre ans de carrière en tant qu'enseignante³⁷¹. En 1921, elle reçoit une attestation de T. W. Standing, le surintendant des écoles de l'Ontario, disant qu'elle est une « enseignante qualifiée, car elle a fait sa formation à l'école normale de Toronto ». Il croit qu'elle est un « excellent préfet de discipline », capable de gagner « l'affection aussi bien que le respect de ses élèves »³⁷². Elle prend sa retraite au début de l'année scolaire 1936-1937 et obtient une pension de 50 \$ par mois³⁷³. Martha Hill, qui a fréquenté l'Institut Mohawk de 1912 à 1918, se souvient de Susan Hardie comme d'une personne appliquant la discipline de manière très sévère. Elle décrit un incident où elle a refusé de tendre la main pour recevoir des coups de ceinture. Selon Martha Hill, Susan Hardie l'a fortement bousculée. « Je me suis enfargée dans le calorifère, je suis tombée et suis restée là à terre. Elle m'a attrapée par la peau du cou et m'a poussée

sur ma chaise³⁷⁴. » Raymond Hill, qui était à l'école de 1929 à 1937, se souvient de Susan Hardie comme d'une enseignante compétente, en ajoutant : « Nous avons reçu une bonne éducation »³⁷⁵.

En 1903, J. A. Sinclair, directeur d'école à Regina, peut se vanter qu'une de ses enseignantes, M^{lle} Cornelius, est :

une jeune sauvagesse de la tribu des Oneidas. Elle est sortie de l'institut industriel de Hampton, en Virginie, et elle a plus que justifié la très haute réputation que lui ont faite les membres de cet institut.³⁷⁶

M^{lle} Cornelius quitte l'école l'année suivante, attirée par un meilleur salaire dans une école aux États-Unis. En plaidant pour obtenir de l'argent afin de la garder, M. Sinclair écrit : « Sa perte ne sera rien de moins qu'une catastrophe pour l'école et, à n'en pas douter, pour tout notre travail auprès des Indiens, car elle représente la réponse la plus convaincante possible au courant de pessimisme envers l'éducation des Indiens³⁷⁷. »

Au début des années 1930, l'école de Brandon embauche comme enseignante Lulu Ironstar, une ancienne élève³⁷⁸. Une évaluation de son enseignement indique qu'elle a « bien commencé » et qu'elle est « réfléchie et efficace »³⁷⁹. Après quelques années, cependant, son nom disparaît des archives.

De nombreux anciens élèves occupent aussi des postes d'enseignants de métiers dans les écoles. Par exemple, en 1894, Isaiah Badger, un ancien élève de l'école de Battleford, administre la cordonnerie à l'école de Middlechurch au Manitoba³⁸⁰. Louise Moine, qui a fréquenté l'école de Qu'Appelle au début du XX^e siècle se souvient que :

Il y avait une petite religieuse qui était de pur sang indien. Elle était douée et avait du talent. Elle réalisait presque toute la peinture à l'huile nécessaire dans l'école. Je me souviens des roses et des boutons de rose qu'elle peignait sur les larges rubans blancs que nous portions comme « Enfants de Marie ». Une délicate œuvre d'art. Elle réalisait aussi toutes sortes de travaux à la main et enseignait aux filles le crochet, la broderie et le perlage, entre autres³⁸¹.

À l'école anglicane de Fort George, une jeune Crie nommée Charlotte est engagée dans les années 1930 afin de fabriquer des parkas et des mocassins pour les enfants. D'après le directeur Trevor Jones, elle : « leur montre aussi comment faire des raquettes patte d'ours. Elle a, en fait, pris en charge la supervision des soins aux enfants, assumant bon nombre des responsabilités d'une surveillante »³⁸².

Il y a également eu des mariages entre des membres du personnel et des élèves autochtones. Après avoir fréquenté l'école de Birtle en 1910, Susette Blackbird étudie pendant un an à l'école presbytérienne de formation des missionnaires et des diaconesses. Elle revient ensuite à l'école de Birtle, et elle épouse le directeur, W. W. McLaren. Le couple, de race mixte, n'a pas le droit d'utiliser une salle de l'école

comme espace de logement. Certains enseignants n'aiment pas que Susette parle aux enfants dans leurs langues autochtones, pas parce que c'est interdit, mais parce que cela crée des liens dont les autres enseignants sont exclus. On estime aussi que le directeur McLaren ne pourra pas conserver la distance et le respect requis des élèves s'il habite à l'école³⁸³. Dans une lettre au ministère des Affaires indiennes, R. P. MacKay, de l'Église presbytérienne, écrit : « Le mariage de monsieur McLaren [sic] à une des élèves indiennes a provoqué beaucoup d'embarras ». R. P. MacKay croit qu'il pourrait être nécessaire de se dispenser entièrement des services de W. W. McLaren³⁸⁴.

Profondément blessé, le directeur écrit : « C'est une bien triste perspective pour l'avenir de notre Église et de notre Dominion quand l'union de chrétiens de races différentes devient une faute »³⁸⁵.

W. W. McLaren a de bonnes raisons de croire que lui et sa femme ont été abandonnés par un système prétendant lutter pour éliminer les obstacles entre les Autochtones et les non-Autochtones. Cependant, une des enfants des McLaren, Elsie, fait ses études au pensionnat de Brandon. Ses expériences à l'école sont positives et l'amènent à poursuivre son éducation à l'université. C'est là qu'elle fait la connaissance de son futur mari, Harry Meadows. Celui-ci a enseigné au pensionnat de Norway House, où il a travaillé à élaborer un programme mieux adapté aux besoins des élèves après avoir constaté que le programme d'éducation provincial n'était « pas pratique et presque inutile ». Par la suite, Harry et Elsie enseignent tous deux à l'école de Norway House³⁸⁶.

Défis aux valeurs dominantes

Les hommes et les femmes qui viennent travailler dans les pensionnats croient qu'ils apportent aux Autochtones le salut spirituel et les avantages d'une civilisation supérieure. Pour la plupart d'entre eux, les peuples autochtones sont considérés comme étant inférieurs, païens et sauvages; leurs croyances spirituelles sont considérées comme étant simplement des superstitions et leur mode de vie est, selon eux, barbare. Dans l'esprit de nombreux membres du personnel des pensionnats, les parents autochtones n'ont rien à contribuer à l'éducation de leurs enfants. Ces jugements sévères sont fondés sur un sentiment de supériorité culturelle et raciale. Ces notions dominent le fonctionnement des écoles pendant toute cette période et contribuent à la poursuite du conflit qui existe entre les écoles et les collectivités autochtones. Jumelée au sous-financement continu des pensionnats par le gouvernement fédéral, cette approche coloniale à l'égard de l'éducation dévalue les cultures des élèves, exclut leurs parents, viole les traités et s'impose sans consultation. C'est ainsi que l'expérience de la plupart des élèves des pensionnats s'avère dure et aliénante.

Pourtant, il est important de reconnaître que, dans les pensionnats, de nombreuses relations positives se nouent. Dans certains cas, le personnel a manifesté un intérêt à long terme à la vie et la culture autochtones. Il y a des membres du personnel qui commencent à remettre en question les fondements mêmes de l'approche des pensionnats. Il s'agit toutefois d'une minorité et son influence est limitée. L'influence et les documents qu'ils laissent prouvent néanmoins que les conversations relatives aux pensionnats ne sont pas toutes à sens unique; il y a des membres du personnel qui écoutent, apprennent et tentent de changer.

Le chef cri Piapot et le directeur de Qu'Appelle, Joseph Hugonnard, se sont affrontés à plusieurs reprises au cours de leur vie. Le chef Piapot, par exemple, est emprisonné pour avoir organisé une danse cérémonielle. M. Hugonnard est un ardent défenseur des lois réprimant ces danses et soulève des contestations quand il a l'impression que le gouvernement n'applique pas ces lois³⁸⁷. Pourtant, les deux hommes nouent une relation qui leur permet de converser régulièrement malgré leurs différences. Lorsque M. Hugonnard conseille au chef Piapot de se convertir au catholicisme, le chef répond :

Vous voulez m'enseigner votre religion. Vous savez, le Grand Esprit a créé ce pays d'où vous venez, vous y a implanté et vous a inculqué cette religion. Le Grand Esprit vous a donné une terre là-bas et les gens qui y ont grandi ont acquis cette religion. Puis, vous vous êtes mis dans la tête de venir dans ce pays — mon pays — que Dieu m'a donné, ainsi qu'à tous ces Indiens.

Lorsque M. Hugonnard l'avertit que le refus de se convertir pourrait l'envoyer en enfer, le chef Piapot lui répond qu'il n'y a aucun endroit de ce genre dans sa religion, laissant entendre que le prêtre devra lui montrer le chemin menant vers l'enfer, en supposant qu'un tel endroit existe³⁸⁸. Une relation moins agressive s'établit entre l'ancien élève de l'école de la mission, Cornelius Kelleher, et l'ancien directeur de l'école, Léon Fouquet. Lorsque M. Kelleher atteint l'âge adulte, lui et M. Fouquet deviennent amis. M. Kelleher se souvient de M. Fouquet comme étant un « genre de vieil homme très doux » avec qui il a engagé de nombreuses discussions pendant les premières années de l'école³⁸⁹.

Une relation encore plus profonde s'établit entre Edward Ahenakew et la famille Matheson. M. Ahenakew devient le directeur adjoint de l'école anglicane d'Onion Lake, en 1912. Il demeure un ami de longue date du directeur John Matheson et de sa famille, célébrant par la suite les funérailles de la veuve de M. Matheson, Elizabeth, en 1958³⁹⁰. La fille de M. Matheson, Ruth Matheson Buck, a édité les mémoires de M. Ahenakew, *Voices of the Plains Cree*.

Eleanor Brass se rappelle qu'un enseignant de l'école de File Hills s'est particulièrement intéressé à elle et lui a même offert des leçons supplémentaires afin de l'aider à se préparer pour l'école secondaire³⁹¹. Edward Groat, qui a fréquenté

l'Institut Mohawk dans les années 1930, garde des souvenirs très positifs du maître des garçons, Roy Pengelly. Il se rappelle comment il a aidé les garçons à construire un canoë qu'ils étaient autorisés à prendre pour une sortie sur le lac Mohawk. « Il nous a appris à faire du canoë. Voilà un homme blanc qui enseignait aux Indiens comment pagayer! Mais je ne l'ai jamais oublié. Il n'était jamais dur; il nous a appris des choses. Je pense que s'il était resté plus longtemps, nous aurions appris beaucoup plus³⁹². »

Ces petites marques de gentillesse ne s'oublient pas. Le directeur de Mount Elgin, O. B. Strapp, qui est surtout connu pour sa discipline sévère, découvre que des filles font secrètement du pain moulé supplémentaire pour elles-mêmes parce que cela leur rappelle la maison. Plutôt que de les punir, il permet aux filles qui travaillent à la cuisine de faire une miche de pain moulé par mois³⁹³.

Bien que les écoles sont censées éradiquer la culture autochtone traditionnelle, de nombreux membres du personnel manifestent une véritable curiosité, un peu naïve, à l'égard de la culture. Frances Walbridge écrit de Round Lake, en 1939 :

J'ai cru rêver la première fois que j'ai vu un vieil Indien avec des tresses et un chapeau de feutre noir! On me dit que nous serons en mesure d'assister à une danse du soleil, au printemps prochain, bien que le gouvernement ne les permette pas. Certains enfants sont venus à l'école en portant des mocassins et des ceintures perlées, même si la plupart d'entre eux connaissent bien les mœurs des Blancs.³⁹⁴

Une fois, elle a emmené vingt-huit élèves pour une baignade de soirée. Elle écrit : « Le lac était calme, le coucher du soleil était magnifique et une nouvelle lune éclatante s'est montrée tout doucement. Les enfants elles-mêmes ont formé un cercle et se sont déplacées dans l'eau comme on les voit dans les danses indiennes. On me dit qu'ils raconteront de vieux contes s'ils pensent que vous y êtes favorable, et j'en ai déjà entendu quelques-uns »³⁹⁵.

Après avoir fait part de sa participation à une danse inuite à Shingle Point, sur les bords de l'océan Arctique, Adelaide Butler écrit : « Honnêtement, j'aime plus les Autochtones que les Blancs dans certains cas. Je ne dirais pas que je veux devenir Autochtone, car je ne pourrais pas vivre comme ils le font, ni manger leur nourriture, mais ils sont plus aimables et plus joyeux que certains Blancs qui sont ici pour leur apprendre à mieux vivre — ce qui est plutôt étrange, n'est-ce pas? »³⁹⁶.

En courant un certain risque pour leur propre carrière, les membres du personnel font parfois part de leurs préoccupations sur des questions touchant, par exemple, la discipline et l'éducation, aux fonctionnaires fédéraux. Mary Johnson, une professeure de l'école de Moose Fort, dans le Nord de l'Ontario, écrit au sous-ministre des Affaires indiennes, Frank Pedley, en mai 1912, pour se plaindre du fait que le missionnaire responsable, un certain M. Haythornthwaite, a pris plusieurs filles du dortoir et « a fait cruellement fouetter deux d'entre elles ». Elle écrit que leurs mains étaient décolorées pendant plusieurs jours. Elle signale également que dans le passé, il avait « pourchassé

les filles dans leurs chambres »³⁹⁷. Le ministère des Affaires indiennes se penche sur ces allégations et exonère M. Haythornthwaite. Par conséquent, M^{me} Johnson et une autre employée de l'école démissionnent, au grand soulagement du ministère des Affaires indiennes³⁹⁸.

Un enseignant de l'école de Fraser Lake, en Colombie Britannique, A.C. Ockoniy, se plaint au ministère des Affaires indiennes, en 1922, d'avoir été injustement critiqué parce qu'il ne contrôlerait pas adéquatement les élèves. Selon M. Ockoniy :

J'ai l'habitude de gérer mes écoles sans avoir recours aux châtiments, sauf dans de très rares cas, et j'ai appris à l'école normale, pendant trois ans, tous les petits trucs nécessaires pour m'occuper des garçons sans ceinture. Je peux le faire. J'ai été sergent dans l'armée pendant un an et, durant tout ce temps, je n'ai jamais puni aucun de mes soldats; d'ailleurs, si ma compagnie était moins bien gérée que les autres, je n'aurais pas gardé mes galons très longtemps, vous le savez. Toutefois, la seule discipline que le père connaît, c'est de frapper les garçons sur la tête ou tout endroit où il peut les attraper et leur donner des coups, etc. (Je dois m'arrêter là, car je pourrais dire plus que ce que je souhaite divulguer pour le moment.)³⁹⁹

En 1929, alors que Lucy Affleck enseigne à l'école de Round Lake, elle écrit une longue lettre très critique sur l'école à Arthur Barner, qui est alors le surintendant des missions indiennes de l'Église Unie. M^{me} Affleck estime que les conflits entre le personnel et le directeur, R. J. Ross, ont été aggravés par le fait que la mère de l'épouse du directeur avait servi comme surveillante de l'école. Elle est officieusement remplacée par l'épouse du directeur, qui, étant donné qu'elle enseigne également à l'école, a peu de temps pour s'acquitter de ces tâches supplémentaires. Les relations sont encore plus tendues par le fait que le directeur et son épouse ont quitté leur résidence et vivent à l'école, ce qui rend difficile « le maintien "en poste" d'une surveillante qualifiée et efficace ». Selon M^{me} Affleck, l'épouse du directeur, M^{me} Ross, « est une adepte de la discipline stricte et y excelle, mais cette discipline ne découle pas d'une formation ni d'un principe de bienveillance »⁴⁰⁰. Le surintendant Barner répond à sa lettre en l'informant que « des mesures seraient prises immédiatement pour améliorer la situation ». Un mois plus tard, M^{me} Affleck est congédiée. Ce faisant, le directeur Ross lui dit que « l'Église exige le renvoi immédiat de toute personne déloyale envers le personnel »⁴⁰¹.

M^{me} Affleck réitère la plupart de ses préoccupations dans une lettre adressée au commissaire des Indiens Graham après son licenciement.⁴⁰² Rien de cela n'est nouveau pour M. Graham. Cet automne-là, il a déjà reçu un rapport très critique sur l'école d'un inspecteur, A. G. Hamilton, qui désapprouvait le fait que le directeur et son épouse vivaient à l'école plutôt que dans la résidence prévue pour eux, car ils avaient transformé des chambres destinées à des fins scolaires en chambres individuelles. À cette époque, il y a déjà huit filles sans lit et quatre autres sur le point d'arriver.

Cela corrobore l'accusation de Lucy Affleck selon laquelle l'école est surpeuplée⁴⁰³. Tant le rapport de M. Hamilton que le rapport récent d'un inspecteur scolaire de l'automne de 1929 ne tarissaient pas d'éloges sur les capacités de M^{me} Affleck en tant qu'enseignante⁴⁰⁴. Malgré cela, M^{me} Affleck part et R. J. Ross, qui a pris le contrôle de l'école en 1922, continue à occuper son poste de directeur jusqu'à sa retraite, en 1939⁴⁰⁵.

Une critique plus large des politiques gouvernementales et de l'Église a commencé émerger à la fin du XIX^e siècle. Étonnamment, l'un des tenants les plus éloquents de ces points de vue est E. F. Wilson, le directeur fondateur du pensionnat de Shingwauk à Sault Ste. Marie, en Ontario. Au cours de sa carrière, semble-t-il, M. Wilson réévalue ses points de vue sur l'objectif de l'éducation. Initialement, il est partisan du type d'assimilation radicale tentée à l'école Carlisle, aux États-Unis⁴⁰⁶. Un document de 1877 du pensionnat de Shingwauk souscrit aux objectifs qui étaient typiques des écoles de l'époque. L'école est censée de « sevrer tout à fait nos garçons indiens de leur ancienne vie sauvage; leur inculquer des goûts civilisés, leur enseigner l'anglais de manière approfondie, favoriser leurs rapports avec les Blancs et, en fait, faire d'eux des Canadiens »⁴⁰⁷.

Dans ses dernières années, M. Wilson s'intéresse beaucoup plus à la culture et la langue autochtones. Il fonde la *Canadian Indian Research and Aid Society* en 1890. L'année suivante, le magazine de l'association, *The Canadian Indian*, publie une série d'articles non signés qui, selon le sociologue David Nock, ont été rédigés par M. Wilson⁴⁰⁸. Ceux-ci contestent les objectifs assimilationnistes qui sont au cœur de l'initiative des pensionnats. Un article, attribué simplement au « sens de justice », se prononce en faveur de l'autonomie gouvernementale des Autochtones.

La politique du gouvernement de l'homme blanc, me semble-t-il, que ce soit au Canada ou aux États-Unis, est de *dénaturer l'Indien* et d'en faire un homme blanc dans tous les sens. En outre, c'est, me semble-t-il, contre cette politique que l'Indien tourne le dos, que ce soit en adoptant un état sauvage ou semi civilisé, ou presque entièrement civilisé. Je crois que c'est cela plus que toute autre chose qui entrave ses progrès, car il se méfie de tout ce que l'homme blanc fait pour lui, estimant que cette politique détestable qui vise l'absorption de sa race et de sa nationalité est à sa source. Il est disposé, prêt à adopter les vêtements de l'homme blanc, les lois de l'homme blanc, la religion de l'homme blanc, et, à des fins commerciales, la langue de l'homme blanc, mais il n'est pas prêt à renoncer à sa nationalité ou à son communisme, ni à sa langue maternelle dans le cercle intérieur — il souhaite vivre à l'écart de l'homme blanc, dans une collectivité distincte, et exercer, autant que cela soit compatible avec sa position dans le pays, un contrôle sur ses propres affaires.

Et qu'y a-t-il de mal à lui permettre de le faire? Serait-ce une menace pour la paix de notre pays si les Indiens civilisés de l'Ontario étaient autorisés à avoir leur propre

centre de gouvernement — leur propre Ottawa, pour ainsi dire, leur propre lieutenant-gouverneur et leur propre parlement⁴⁰⁹?

En tant que missionnaire chrétien, M. Wilson ne peut abandonner l'objectif de la conversion religieuse. Il en vient toutefois à se demander s'il est nécessaire pour les peuples autochtones de se « canadieniser ». Malgré cette nouvelle façon de penser, M. Wilson n'abandonne pas son soutien aux pensionnats. Il demeure directeur du pensionnat de Shingwauk jusqu'à sa retraite en 1893 et, aussi tard que 1892, il écrit de façon positive sur le potentiel du système des pensionnats⁴¹⁰.

D'autres commencent à parler de l'échec du système sur le plan du respect des parents et des collectivités autochtones. En 1909, le directeur de Red Deer, Arthur Barner, écrit sur la façon dont les parents « aimeraient avoir leur mot à dire à propos de l'éducation de leurs enfants, et je pense que l'on accomplira plus par la confiance et la coopération que par n'importe quel genre de contrainte »⁴¹¹. L'ancien directeur de l'école de Regina, R. B. Heron, fait la même observation en 1923, quand il fait remarquer que les parents n'ont « pas voix au chapitre » pour ce qui est de la sélection des enseignants, des programmes ou des heures de fréquentation scolaire⁴¹².

En 1911, la Indian Workers Association of the Presbyterian Church (association des travailleurs indiens de l'Église presbytérienne) de la Saskatchewan et du Manitoba adopte une résolution appelant à l'éducation des enfants des Premières Nations « dans les écoles publiques situées dans les réserves ou dans des arrondissements scolaires qui leur sont adjacents ». Là où ce n'est pas possible, les membres de l'association favorisent les petits pensionnats où les garçons et les filles peuvent « interagir librement et naturellement sous une surveillance attentive ». C'est, selon eux, préférable à la « grande école industrielle qui se caractérise par son gouvernement institutionnel, sa séparation rigide des sexes et son atmosphère de méfiance de la part des enseignants ». Il est toutefois difficile de se distancer des vieilles attitudes. Par exemple, il n'est pas facile pour les presbytériens de rejeter l'idée que les enfants instruits doivent être séparés de leurs collectivités d'origine. Même lorsque les presbytériens préconisent une éducation dans les réserves, ils appuient également la création de colonies où les anciens élèves seraient « protégés contre les habitudes parasitaires des vauriens que sont leurs amis »⁴¹³.

Au niveau supérieur, on reconnaît dans l'ordre des oblats que l'accent mis sur l'assimilation sape, en fin de compte, l'efficacité des écoles. Dans son rapport de 1936, le supérieur général des oblats, Théodore Labouré, se demande si « on est allé trop loin dans le zèle qu'on a mis à faire jouir les Indiens des bienfaits de notre civilisation ». C'est très bien, écrit-il, de chercher à substituer « l'éducation à l'ignorance » et « le travail à l'oisiveté », mais est-il nécessaire, se demande-t-il, de tenter de « faire disparaître tout ce qu'il y a d'indien dans nos races indiennes? »⁴¹⁴. Dans les Territoires du Nord-Ouest, l'archevêque catholique romain Gabriel Breynat cherche à ralentir le rythme de l'assimilation. Il écrit, en 1935, que ce serait mieux,

selon lui, d'« introduire les langues autochtones dans l'école indienne ainsi que des cours en caractères syllabiques » pour s'assurer que les langues ne disparaissent pas⁴¹⁵. En 1939, il recommande d'établir des programmes de formation des élèves aux méthodes de chasse et de pêche⁴¹⁶. Cette même année, dans un article publié dans le *Star Weekly* de Toronto, il écrit que « l'histoire de l'invasion du Nord-Ouest canadien par l'homme blanc sera probablement citée par les historiens de demain comme étant l'une des plus sombres taches sur les pages de l'histoire canadienne »⁴¹⁷. Il critique également son propre ordre des Oblats. En 1940, il démissionne de la Commission oblate des œuvres indiennes et esquimaudes, en disant qu'il a échoué dans ses efforts visant à protéger les peuples autochtones et à promouvoir leurs intérêts⁴¹⁸. Malgré ces critiques, les oblats demeurent fermement attachés aux pensionnats⁴¹⁹.

À Fort George, le directeur anglican, Trevor Jones, devient un admirateur de la culture autochtone. Il fait observer que « la paix, l'harmonie et la satisfaction qu'ils tirent de leur mode de vie sont telles que je les envie. Cela a sans doute influencé ma détermination, au cours des années suivantes, à tout faire pour inciter les Églises et les gouvernements à reconnaître les titres fonciers et l'autonomie gouvernementale des Autochtones au Canada ».

Quand il quitte Fort George en 1937, dit-il, 700 personnes viennent lui dire au revoir ainsi qu'à sa femme⁴²⁰. En partant, il s'interroge sur l'héritage de la mission. Il sait qu'il laisse derrière lui « des bâtiments et du mobilier ainsi qu'un programme de gestion qui permettra à nos successeurs de suivre plus facilement une routine bien établie ». Toutefois, il reconnaît que la culture autochtone a des valeurs et qu'il a fait partie d'un processus qui met ces valeurs à risque. « En particulier, je me souciais du fait que leurs croyances et pratiques traditionnelles ne devaient pas être altérées, mais devaient plutôt être sans cesse encouragées pour les préserver et les assimiler dans leur mode de vie chrétien. » Cela, écrit-il, comprend une croyance en un créateur qui est « responsable de tout ce qui existe, et en la responsabilité de l'être humain de protéger et de préserver toute la création et de vivre en harmonie avec celle-ci, comme l'a démontré Richard Rednose, qui nourrissait les moustiques de son propre sang »⁴²¹.

L'évolution des points de vue de M. Jones aurait créé une contradiction évidente avec ses engagements de missionnaire et d'éducateur chrétien. Ces changements traduisent l'effet de la détermination des peuples autochtones à préserver leur propre identité tout au long de cette période. L'adhésion des peuples autochtones à leur culture est assez puissante pour pousser des missionnaires comme M. Jones à réévaluer leurs propres opinions et attitudes. Dans ces cas-là, ce sont les élèves et leurs parents qui transforment le personnel, et non l'inverse.

Notes

Introduction

1. Pour la coercition, voir : Ray, *Illustrated History*, p. 151-152. Pour la fraude, voir : Upton, « Origins of Canadian Indian Policy », p. 56. Pour le défaut d'établir des traités, voir : Sprague, *Canada's Treaties with Aboriginal People*, p. 13. Pour la possession de terres sans traité, voir : Fisher, *Contact and Conflict*.
2. Voir: Miller, *Skyscrapers Hide the Heavens*, p. 222.
3. Barron, « Indian Pass System ».
4. Pour un exemple, voir : *Acte pour amender et refondre les lois concernant les Sauvages*, Lois du Canada 1880, chapitre 28, article 72, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 75.
5. *Acte pourvoyant à l'émancipation graduelle des Sauvages*, *Lois du Canada*, 1869, chapitre 42, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 11.
6. Pour un exemple, voir : *An Act further to amend "The Indian Act, 1880" Lois du Canada*, 1884, chapitre 27, article 3, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 93.
7. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6810, dossier 470-2-3, volume 7, preuves de D. C. Scott au Comité spécial de la Chambre des communes chargé d'examiner les modifications de 1920 de la *Loi sur les Indiens*, (L-2)(N-3).
8. Canada, « Statement of the Government of Canada on Indian Policy », page 20 d'un dossier en format PDF de 24 pages.
9. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1931, p. 60.
10. Règlement relatif aux pensionnats indiens - Site web autorisé par le Tribunal, <http://www.residentialschoolsettlement.ca/schools.html> (consulté le 5 février 2015).
11. Premier ministre Stephen Harper, *Présentation d'excuses aux anciens élèves des pensionnats indiens*, 11 juin 2008, <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100015644/1100100015649>.

Le colonialisme au temps de l'Empire

1. CVR, DAV, Shirley Flowers, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Goose Bay (Terre-Neuve-et-Labrador), 20 septembre 2011, numéro de déclaration : SP025.
2. « The Most Northerly Residential School in the British Empire », *Northern Lights*, (février 1933), p. 8, cité dans Rutherford, *Women and White Man's God*, p. xx.
3. Diffie et Winnius, *Foundations*, p. 78-83; Pagden, *Peoples and Empires*, p. 56.

4. Howe, *Empire*, p. 62-63.
5. Howe, *Empire*, p. 21-22.
6. Howe, *Empire*, p. 57.
7. Seed, *Ceremonies of Possession*, p. 16-40.
8. *The Guardian*, <http://www.guardian.co.uk/world> (consulté le 26 février 2012). Ces exemples font valoir un argument semblable à celui présenté par Howe, *Empire*.
9. Bayly, *La naissance du monde moderne*, p. 496-497. Pour le Canada, voir : Miller, *Skyscrapers*; Ray, *An Illustrated History*; Dickason et Calder, *A Concise History*.
10. Howe, *Empire*, p. 13.
11. Howe, *Empire*, p. 13.
12. Wood, *L'empire du capital*, p. 55-56.
13. Pagden, *Lords of All the World*, p. 14, 15, 20, 22-23.
14. Wood, *L'empire du capital*, p. 55-56.
15. Howe, *Empire*, p. 14-16.
16. Bayly, *La naissance du monde moderne*, p. 491-492.
17. Bayly, *La naissance du monde moderne*, p. 489-491.
18. Hobsbawm, *On Empire*, p. 67.
19. Hyam, *Britain's Imperial Century*, p. 6-28, 37, 134-144; Lovell, *Opium War*, p. 1-16.
20. Wood, *L'empire du capital*, p. 100-116.
21. Williams, *American Indian*, p. 121-147.
22. Wolfe, « Settler Colonialism », p. 394.
23. Howe, *Empire*, p. 78.
24. Coates, *Canada's Colonies*, p. 9-10.
25. Curtin, *World and the West*, p. 1.
26. Hobsbawm, *On Empire*, p. 10.
27. Hyam, *Britain's Imperial Century*, p. 23-25.
28. Gott, *Britain's Empire*, p. 2.
29. Bayly, *La naissance du monde moderne*, p. 496-497.
30. Bayly, *La naissance du monde moderne*, p. 498-499.
31. Howe, *Empire*, p. 70.
32. Waldram, Herring et Young, *Aboriginal Health*, p. 48-55; Herring, « Toward a Reconsideration », p. 160. La dévastation est si sérieuse qu'un historien a donné à son étude sur les répercussions du colonialisme sur les peuples autochtones de l'Amérique du Nord le titre *American Holocaust* (génocide américain). Stannard, *American Holocaust*.
33. E. B. O'Callaghan et J. R. Brodhead, dir., *Documents Relating to the Colonial History of New York*, 15 volumes (Albany, 1856-1883), volume 10, p. 269, cité dans Eccles, *Canadian Frontier*, p. 158.
34. Vaughan, *Transatlantic Encounters*, p. 4.
35. Gott, *Britain's Empire*, p. 85.
36. Gilbert Sproat, *Scenes and Studies of Savage Life* (London, 1868), p. 3-4, cité dans Fisher, *Contact and Conflict*, p. 117.
37. Duff, *Indian History*, p. 96.
38. Gott, *Britain's Empire*, p. 152.
39. Gott, *Britain's Empire*, p. 37-38.
40. Exemple : Ray, *Indians in the Fur Trade*; Francis et Morantz, *La traite des fourrures dans l'est de la Baie James : 1600-1870*.
41. Wolfe, « Settler Colonialism », p. 388.

42. McNab, « Herman Merivale », p. 280.
43. Bayly, *La naissance du monde moderne*, p. 487.
44. Bayly, *La naissance du monde moderne*, p. 488, 495-496.
45. Wolfe, « Settler Colonialism », p. 388, 391, 399.
46. Howe, *Empire*, p. 80-81.
47. Howe, *Empire*, p. 62.
48. Wood, *L'empire du capital*, p. 64-66.
49. Pagden, *Lords of All the World*, p. 24.
50. Pagden, *Lords of All the World*, p. 26.
51. Pagden, *Lords of All the World*, p. 26-27, 32.
52. Diffie et Winius, *Foundations*, p. 65-66.
53. Williams, *American Indian*, p. 72-73.
54. Frichner, « Preliminary Study », p. 7-8; Diffie et Winius, *Foundations*, p. 94-95; Pagden, *Peoples and Empires*, p. 54.
55. Diffie et Winius, *Foundations*, p. 152.
56. Diffie et Winius, *Foundations*, p. 152.
57. Diffie et Winius, *Foundations*, p. 173-174; Thomas, *Rivers of Gold*, p. 116-119.
58. Elliott, *Empires of the Atlantic*, p. 11, 23; Pagden, *Spanish Imperialism*, p. 14.
59. Wallerstein, *European Universalism*, p. 4-5; Williams, *American Indian*, p. 97-108; Wood, *L'empire du capital*, p. 65-66.
60. Pagden, *Peoples and Empires*, p. 54-55.
61. Pagden, *Lords of All the World*, p. 33.
62. Pagden, *Lords of All the World*, p. 47.
63. Elliott, *Empires of the Atlantic*, p. 11-12; Frichner, « Preliminary Study », p. 11; Seed, *Ceremonies of Possession*, p. 17-18.
64. H. Verelst, « Some Observations on the Right of the Crown of Great Britain to the North West Continent of America », PRC co 5/283, f. 5, cité dans Armitage, *Ideological Origins*, p. 192.
65. Prucha, *Great Father*, p. 15-16.
66. Pagden, *Lords of All the World*, p. 82.
67. F. Victoria, *De Indis et De ivre Belli relectiones*, E. Nys, trad. J. Bate (1917), p. 138-139, cité dans Williams, *American Indian*, p. 99.
68. *Johnson c. M'Intosh* cité dans Banner, *How the Indians Lost Their Land*, p. 11.
69. Frichner, « Preliminary Study », p. 19.
70. *R. c. Sparrow*, 1990 CanLII 104 (CSC); *R. c. Van der Peet*, 1996 CanLII 216 (CSC).
71. Banner, *How the Indians Lost their Land*, p. 95. Cette affaire est désignée sous le nom de *Mabo c. Queensland* (numéro 2).
72. Wood, *L'origine du capitalisme*, p. 176-177.
73. Emeric De Vattel, *Le droit de gens ou principes de la loi naturelle, appliqués à la conduite et aux affaires des nations et des souverains* (1758), dans James Brown Scott, (Washington, 1916), volume 3, p. 37-38, cité dans Pagden, *Lords of All the World*, p. 78-79.
74. Williams, *American Indian*, p. 136, 139-141.
75. John Davies, « Observations to the Earl of Salisbury on the State of Ireland », dans *The Complete Prose Works of Sir John Davies*, Reverend Alexander B. Grosart (St. George's Blackburn, Lancashire, 1876), p. 209-210, cité dans Wood, *L'origine du capitalisme*, p. 251.
76. Howe, *Empire*, p. 86-87.
77. Howe, *Empire*, p. 86-87.
78. Cité dans Curtin, *Imperialism*, p. 294-295.

79. Kiernan, *Lords of Human Kind*, p. 140, 159-160, 180, 202-203.
80. Edwin W. Smith, *Life and Times of Daniel Lindley* (London, 1959), p. 308, cité dans Moorhouse, *Missionaries*, p. 77.
81. Mann, « Torchbearers », p. 4.
82. Sherard Osborn, *The Past and Future of British Relations in China, Edinburgh and London* (Edinburgh, 1860), p. 15, version originale trouvée dans Kiernan, *Lords of Human Kind*, p. 153.
83. Reade, *Martyrdom of Man*, p. 504.
84. Discours cité dans Archibald Philip Primrose (5th earl of Rosebery) ... *Australian speechlets, 1883-84* [par A. P. Primrose], [http://books.google.ca/books?id=CncIAAAAQAAJ&printsec=frontcover&dq=Australian+speechlets,+1883-84+\[by+A.P.+Primrose.\].&hl=en&sa=X&ei=zN2IUuGdMOTA2gW0vIHYDA&ved=0CDkQ6AEwAA#v=onepage&q=Australian%20speechlets%2C%201883-84%20\[by%20A.P.%20Primrose.\].&f=false](http://books.google.ca/books?id=CncIAAAAQAAJ&printsec=frontcover&dq=Australian+speechlets,+1883-84+[by+A.P.+Primrose.].&hl=en&sa=X&ei=zN2IUuGdMOTA2gW0vIHYDA&ved=0CDkQ6AEwAA#v=onepage&q=Australian%20speechlets%2C%201883-84%20[by%20A.P.%20Primrose.].&f=false) (consulté le 17 novembre 2013).
85. Lewis Henry Morgan, *Ancient Society, or Researches in the Lines of Human Progress from Savagery through Barbarism to Civilization* (1877; réimp: Eleanor Burke Leacock, Cleveland, 1963), p. 562-563, cité dans Jennings, *Ambiguous Iroquois Empire*, p. 19.
86. Canada, Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes du Canada, troisième session, cinquième législature, p. 48-49, Victoriae, 1885, 4 mai 1885, volume 18, p. 1656.
87. Arthur St. John Adcock, *The Prince of Wales' African Book* (Londres, 1926), cité dans Kiernan, *Lords of Human Kind*, p. 210-211.
88. Osborne, *Education*, p. 4-7.
89. Thompson, *Customs in Common*, p. 387.
90. E. S. Furniss, *The Position of the Laborer in a System of Nationalism* (Boston, 1920; réimp. 1965), p. 114, cité dans Thompson, *Customs in Common*, p. 387.
91. Kelly et Altbach, « Four Faces of Colonialism », p. 1-2.
92. Kelly, « Colonialism, Indigenous Society », p. 15.
93. Carnoy, *Education as Cultural Imperialism*, p. 81-82, 90-91.
94. Szasz, *Education and the American Indian*, p. 53-54.
95. Australia, « Bringing Them Home », p. 25, <https://www.humanrights.gov.au/publications/bringing-them-home-report-1997>.
96. Bartels and Bartels, *When the North Was Red*, p. 12; Bloch, *Red Ties*, p. 38.
97. George Simpson à Andrew Colville, 20 mai 1822, dans Simpson, *Fur Trade and Empire*, p. 181.
98. Cité dans Hyam, *Britain's Imperial Century*, p. 164.
99. Kelly, « Colonialism, Indigenous Society », p. 12-13.
100. Kelly, « Colonialism, Indigenous Society », p. 12-13.
101. Sullivan, *Macaulay*, p. 123-124.
102. « Minute on Indian Education », dans Thomas Babington Macaulay, *Selected Writings*, John Clive et Thomas Pinney (Chicago, 1972), p. 241, 246-247, cité dans Sullivan, *Macaulay*, p. 141, 144.
103. « Enseignement primaire », *Bulletin de l'enseignement de l'instruction publique (Indochine), partie scolaire*, 4^e année, p. 5 (janvier 1925): 276n30, cité dans Kelly, « Colonialism, Indigenous Society », p. 19.
104. Samuel Chapman Armstrong, *Proceedings of the Department of Superintendence, Circulars of Information 3* (Washington, 1883), p. 3, cité dans Fear-Segal, *White Man's Club*, p. 103.
105. Kelly et Altbach, « Four Faces of Colonialism », p. 2.

106. Thiong'o, *Décoloniser l'esprit*, p. 3.
107. Alfred, *Paix, pouvoir et droiture : un manifeste autochtone*, p. 15.
108. Cité dans Wayne Broehl, *Crisis of the Raj: The Revolt of the 1857 through British Lieutenants' Eyes* (Lebanon, New Hampshire, 1986), cité dans Gott, *Britain's Empire*, p. 44.
109. Césaire, *Discours sur le colonialisme*, p. 21.
110. Marshall, *Our Empire Story*, n. p.
111. Marshall, *Our Empire Story*, p. 117-118.
112. Marshall, *Our Empire Story*, p. 118.
113. McDiarmid and Pratt, *Teaching Prejudice*, p. 45.
114. Voir : Manitoba Indian Brotherhood, *Shocking Truth*.
115. Clark, « Representations of Aboriginal Peoples », p. 103-111.
116. Howe, *Empire*, p. 99-100, 123; Hobsbawm, *On Empire*, p. 4-5.
117. Benton-Banai, *The Mishomis Book*, p. 111-112.
118. Pour le Canada, voir par exemple : McMillan et Yellowhorn, *First Peoples*; pour un point de vue mondial, voir : Coates, *A Global History*.

Les Églises et leur mission de conversion

1. Voir, par exemple : Fear-Segal, *White Man's Club*, p. 67.
2. *La Bible, Ancien et Nouveau Testament*, Matthieu, tome 28, p. 19-20.
3. Grant, *Moon of Wintertime*, p. 9.
4. Voir, par exemple : Choquette, *Oblate Assault*, p. 21.
5. Usher, *William Duncan*, p. 41. Voir aussi : Choquette, *Oblate Assault*; Huel, *Proclaiming the Gospel*; Hyam, *Britain's Imperial Century*.
6. Howe, *Empire*, p. 85.
7. Howe, *Empire*, p. 90; Perry, « Metropolitan Knowledge », p. 109-111.
8. Voir, par exemple : A. A. den Otter, *Civilizing the West*, p. x. Voir aussi : Anuik, « Forming Civilization », p. 2.
9. Timothy Paul Foran, « Les Gens de Cette Place », p. 23-24.
10. Voir, par exemple : Coutts, *Road to the Rapids*, p. 15.
11. Voir : Locke, *Essay Concerning Human Understanding*, p. 49-50.
12. Hyam, *Britain's Imperial Century*, p. 91-95.
13. *Édits, Ordonnances Royaux, Déclarations et Arrêts du Conseil d'État du Roi concernant le Canada* (Québec, 1854-56), volume 1, p. 5, cité dans Pagden, *Lords of All the World*, p. 34.
14. *The Three Charters of the Virginia Company of London with Seven Related Documents*, intro. Samuel M. Bemis, Jamestown 350th Anniversary Historical Booklets (Williamsburg, 1957), p. 2, cité dans Pagden, *Lords of All the World*, p. 35.
15. Choquette, *Canada's Religions*, p. 68, 70.
16. Choquette, *Canada's Religions*, p. 55, 97-99.
17. Pagden, *Peoples and Empires*, p. 62-65.
18. Axtell, *Invasion Within*, p. 91-92.
19. Greer, *Jesuit Relations*, p. 5.
20. Greer, *Jesuit Relations*, p. 5-6; Choquette, *Canada's Religions*, p. 199; Kamen, *Spain's Road*, p. 279-281.
21. Choquette, *Canada's Religions*, p. 199.

22. Choquette, *Oblate Assault*, p. 1-20; McCarthy, *From the Great River*, p. 3-5.
23. Huel, *Proclaiming the Gospel*, p. 1-6; Choquette, *Oblate Assault*, p. 1-20; Choquette, *Canada's Religions*, p. 173-176.
24. Choquette, *Canada's Religions*, p. 191-192, 194; Voir aussi : Choquette, *Oblate Assault*, p. 10.
25. Huel, *Proclaiming the Gospel*, p. 69-71; McCarthy, *From the Great River*, p. 164.
26. Halpérin, « French Lawyers' Fees », p. 217.
27. Choquette, *Canada's Religions*, p. 83-84, 201; Gresko, « Gender and Mission », p. 50-64; McCarthy, *From the Great River*, p. 156.
28. Bruno-Jofre, *Les Missionnaires oblates : vision et mission*, p. 4-12, 131-139.
29. Choquette, *Canada's Religions*, p. 159, 164.
30. Choquette, *Canada's Religions*, p. 165-169.
31. Prucha, *Great Father*, p. 10; Grant, *Moon of Wintertime*, p. 66.
32. Szasz, *Indian Education*, p. 131-132.
33. Sullivan, *Macaulay*, p. 11; Usher, *William Duncan*.
34. Choquette, *Canada's Religions*, p. 169-170; Usher, *William Duncan*, p. 8.
35. Choquette, *Canada's Religions*, p. 230.
36. Société missionnaire de l'Église, « Some landmarks in the history of CMS », <http://www.cms-uk.org/Whoweare/AboutCMS/History/CMStimeline/tabid/184/language/en-US/Default.aspx>.
37. Voir, par exemple : Usher, *William Duncan*, p. 8, 11.
38. Usher, *William Duncan*, p. 10.
39. Usher, *William Duncan*, p. 11.
40. Moorhouse, *Missionaries*, p. 274.
41. Grant, *Moon of Wintertime*, p. 74.
42. Choquette, *Oblate Assault*, p. 121.
43. Morantz, *White Man's Gonna Getcha*, p. 213.
44. Usher, *William Duncan*, p. 20; Morantz, *White Man's Gonna Getcha*, p. 75; Moorhouse, *Missionaries*, p. 103.
45. Semple, *Lord's Dominion*, p. 9, 15; *Encyclopædia Britannica Online*, s. v. « Methodism », <http://www.britannica.com/EBchecked/topic/378415/Methodism> (consulté le 25 novembre 2013).
46. Semple, *Lord's Dominion*, p. 16.
47. Semple, *Lord's Dominion*, p. 23.
48. John Wesley, *Journal*, dir. Nehemiah Curnock (New York, 1963), p. 7, cité dans Szasz, *Indian Education*, p. 150.
49. The John Rylands University Library of Manchester, Manchester, Royaume-Uni, Euerette - Tyerman, MSS, MA, JRL, p. 24, cité dans Szasz, *Indian Education*, p. 155.
50. Szasz, *Indian Education*, p. 169.
51. Choquette, *Canada's Religions*, p. 216-217.
52. Moorhouse, *Missionaries*, p. 33; Rompkey, *Story of Labrador*, p. 34, 36-39.
53. Voir, par exemple : Rutherford, *Women and White Man's God*; McPherson, « Head, Heart, and Purse »; Hall, « Professionalization of Women Workers ».
54. Choquette, *Canada's Religions*, p. 161-162.
55. Grant, *Moon of Wintertime*, p. 112-113.
56. McCarthy, *From the Great River*, p. 53.
57. Choquette, *Canada's Religions*, p. 213-214.
58. Berkhofer, *Salvation and the Savage*, p. 9, 98.

59. Choquette, *Oblate Assault*, p. 16.
60. John Smith, *The missionary's appeal to British Christians on behalf of southern India* (1841), p. 149, 153, cité dans Kiernan, *Lords of Human Kind*, p. 64.
61. William Duncan, Journal no 2 1857, bobine 2154, documents de William Duncan, collections spéciales, Université de la Colombie-Britannique, cité dans Higham, *Noble, Wretched, and Redeemable*, p. 56.
62. Cité dans Williamson, « Moravian Mission », p. 35.
63. Usher, *William Duncan*, p. 15; Choquette, *Oblate Assault*, p. 16.
64. Thomas Crosby, *Among the An-ko-me-num or Flathead Tribes of Indian of the Pacific Coast* (Toronto, 1907), p. 104-105, cité dans Fisher, *Contact and Conflict*, p. 139.
65. Axtell, *Invasion Within*, p. 77-78, 107.
66. *Relations des jésuites 1637-1641 contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les missions des Pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France*, volume 2, p. 137, cité dans Grant, *Moon of Wintertime*, p. 40.
67. Archives du Yukon, Allocution annuelle de Mme Bompas à Dawson, au Yukon, le 13 août 1906, p. 7, cité dans Rutherford, *Women and White Man's God*, p. 133.
68. Usher, *William Duncan*, p. 16.
69. Pagden, *Lords of All the World*, p. 64-72.
70. Prucha, *Great Father*, p. 9.
71. John Maclean, *The Indians: Their Manners and Customs* (Toronto, 1889), p. 264, cité dans Higham, *Noble, Wretched, and Redeemable*, p. 170.
72. *Church Missionary Intelligencer, A Monthly Journal of Missionary Information* (London, 1849), p. 76, cité dans Usher, *William Duncan*, p. 13.
73. Usher, *William Duncan*, p. 13.
74. Voir, par exemple : McCarthy, *From the Great River*, p. xviii-xxi, 34; Choquette, *Oblate Assault*.
75. Usher, *William Duncan*, p. 4-5, 296-298.
76. De Coccola à l'évêque Paul Durieu, 28 avril 1889, Correspondance extérieure de Coccola, Archives Deschatelets, Ottawa, cité dans Coccola, *They Call Me Father*, p. 21.
77. Axtell, *Invasion Within*, p. 81, 279.
78. Jean Leflon, *Eugène De Mazenod : évêque de Marseille, fondateur des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée 1782-1861*, volume 1, p. 434, cité dans McCarthy, *From the Great River*, p. 4.
79. Choquette, *Oblate Assault*, p. 52; Huel, *Proclaiming the Gospel*, p. 30.
80. Instructions données au révérend J. W. Tims se rendant à la mission de la Saskatchewan, 3 juin 1883, collection de l'archidiacre John William Tims, Glenbow Institute, Calgary, Alberta, cité dans Higham, *Noble, Wretched, and Redeemable*, p. 65.
81. Berkhofer, *Salvation and the Savage*, p. 3-4.
82. John Horden, « News from the Great Lone Land: Letter from the Bishop of Moosonee, January 28, 1892 », documents de Jervois Newnham, Bibliothèque et Archives Canada, cité dans Higham, *Noble, Wretched, and Redeemable*, p. 63.
83. Usher, *William Duncan*, p. 16.
84. Jean Leflon, *Eugène de Mazenod : évêque de Marseille, fondateur des Missionnaires Oblats de Marie immaculée, 1782-1861*, volume 3, p. 797, cité dans Whitehead, *Cariboo Mission*, p. 18.
85. *The Times*, 2 juin 1840, cité dans Moorhouse, *Missionaries*, p. 23.
86. De Henry Venn à James Quaker, 29 novembre 1853, cité dans W. Knight, *The Missionary Secretariat of Henry Venn, B. D.* (London, 1880), p. 53, cité dans Usher, *William Duncan*, p. 22.
87. Vital Grandin, « Écrits, 1, Visite au pénitencier de Citeaux, France, 12 avril 1878 », p. 132, cité dans Huel, *Proclaiming the Gospel*, p. 119-120.

88. Peake, *Bishop Who Ate His Boots*, p. 118-128.
89. De Taché à Deschamps, 26 décembre 1880, Providence Historique, Archives des Sœurs Grises de Montréal, Maison-Mère, Montréal, Québec, doc. cxiv, p. 3, cité dans Carney, « Relations in Education », p. 57. De Taché à Deschamps, 30 novembre 1880, Providence Historique, Archives des Sœurs Grises de Montréal, Maison-Mère, Montréal, Québec, doc. cii, p. 3, cité dans Carney, « Relations in Education », p. 57.
90. Carney, « Relations in Education », p. 57.
91. Coccola, *They Call Me Father*, p. 89.
92. McCarthy, *From the Great River*, p. xvii.
93. McCarthy, *From the Great River*, p. 21.
94. Grant, *Moon of Wintertime*, p. 242.
95. Grant, *Moon of Wintertime*, p. 174; Huel, *Proclaiming the Gospel*, p. 237, 269-289.

Les pensionnats au Canada français : 1608-1763

1. Biggar, H. P., *A Collection of Documents Relating to Jacques Cartier and the Sieur de Roberval*, Ottawa, 1930, p. 178, cité dans Pagden, *Lords of All the World*, p. 33.
2. Dickason et McNab, *Canada's First Nations*, p. 75.
3. Lescarbot, Marc, *The History of New France*, Paris, 1609, trans. W. L. Grant, intro. H. P. Biggar, Toronto, 1907, volume 2, p. 211-217, cité dans Axtell, *Invasion Within*, p. 34; Glenn, *American Indian*, p. 19.
4. Grant, *Moon of Wintertime*, p. 6; Grant, W. L., dir., *Voyages of Samuel de Champlain, 1604-1618*, New York, 1907, volume 1, p. 323, cité dans Jaenen, *Friend and Foe Aspects*, p. 154.
5. Voir, par exemple : Eccles, *Canadian Frontier*.
6. Jaenen, « Education for Francization », p. 45-49.
7. Greer, *Jesuit Relations*, p. 10-11.
8. Jaenen, « Education for Francization », p. 45-48.
9. Choquette, *Canada's Religions*, p. 69-70.
10. Axtell, *Invasion Within*, p. 12, 49.
11. Axtell, *Invasion Within*, p. 50-53.
12. Trudel, *Beginnings of New France*, p. 134-135; Hennepin, Louis, *A New Discovery of a Vast Country in America*, Londres, 1698, volume 2, p. 6, cité dans Jaenen, « Education for Francization », p. 155.
13. Axtell, *Invasion Within*, p. 55-56; Jaenen, « Education for Francization », p. 50; Grassmann, « Pastedechouan », http://www.biographi.ca/fr/bio/pastedechouan_1E.html (consulté le 30 novembre 2013).
14. Jaenen, « Education for Francization », p. 54-55; Trudel, *Beginnings of New France*, p. 134-135.
15. Magnuson, *Education in New France*, p. 27-28.
16. Wrong, George M., dir., *The Long Journey to the Country of the Huron by Father Gabriel Sagard*, Toronto, 1939, p. 130-131, cité dans Jaenen, *Friend and Foe Aspects*, p. 94.
17. Denys, Nicolas, *Histoire naturelle des peuples, des animaux, des arbres & plantes de l'Amérique Septentrionale, & de ses divers climats*, tome II, p. 366.
18. *Les Relations des jésuites 1637-1641 contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les missions des Pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France*, tome 2, p. 59, cité dans Jaenen, *Friend and Foe Aspects*, p. 88.

19. Axtell, *Invasion Within*, p. 54.
20. Magnuson, *Education in New France*, p. 22-28; Jaenen. « Education for Francization », p. 48-61; Axtell. *Through Another Glass Darkly*, p. 26; Axtell. *Invasion Within*, p. 78-80.
21. Jaenen, *Friend and Foe Aspects*, p. 96, 163.
22. Jaenen, *Friend and Foe Aspects*, p. 166.
23. Axtell, *Invasion Within*, p. 50-53.
24. Choquette, *Canada's Religions*, p. 58-59, 73-75.
25. Le Jeune, Paul, *Jesuit Relations*, volume 5, p. 219 00 21, *Relation of 1633*, cité dans Greer, *Jesuit Relations*, p. 36.
26. Magnuson, *Education in New France*, p. 47.
27. Mealing, *Jesuit Relations*, p. 120.
28. Jaenen, « Education for Francization », p. 55-56, Trigger, « Deadly Harvest », p. 159-162; Trudel, *Beginnings of New France*, p. 231.
29. Magnuson, *Education in New France*, p. 47-50; Trudel, *Beginnings of New France*, p. 231; Axtell, *Invasion Within*, p. 56-58; Jaenen, « Education for Francization », p. 56; Jaenen, *Friend and Foe Aspects*, p. 95, 168.
30. Miller, *Shingwauk's Vision*, p. 47-49; Trudel, *Beginnings of New France*, p. 141, 232-233; Hennepin, Louis, *A New Discovery of a Vast Country in America*, Londres, 1698, volume 2, p. 61, cité dans Jaenen, *Friend and Foe Aspects*, p. 157-158, 161; Jaenen, « Education for Francization », p. 47, 54; Choquette, *Canada's Religions*, p. 131; Axtell, *Invasion Within*, p. 61.
31. Choquette, *Canada's Religions*, p. 64; Jaenen, *Friend and Foe Aspects*, p. 55; Axtell, *Invasion Within*, p. 61-62.
32. Magnuson, *Education in New France*, p. 17-28; Grant, *Moon of Wintertime*, p. 40; Choquette, *Canada's Religions*, p. 76.
33. Axtell, *Invasion Within*, p. 71-90.
34. Grant, *Moon of Wintertime*, p. 57-61; Axtell, *Invasion Within*, p. 61-62; Jaenen, *Friend and Foe Aspects*, p. 181-182.
35. Choquette, *Canada's Religions*, p. 82.
36. Jaenen, « Education for Francization », p. 57-58; Magnuson, *Education in New France*, p. 52-56, Choquette, *Canada's Religions*, p. 82.
37. Oury, D. G., dir., *Marie de l'Incarnation, Ursuline (1599-1672)*. Correspondance, Solesmes, 1951, p. 809, cité dans Jaenen, « Education for Francization », p. 58.
38. Davis, *Juive, catholique, protestante : trois femmes en marge du XVIIe siècle*, p. 123-138.
39. Magnuson, *Education in New France*, p. 57-59; Jaenen, *Friend and Foe Aspects*, p. 48.
40. Jaenen, *Friend and Foe Aspects*, p. 175-176; Axtell, *Invasion Within*, p. 68-69.
41. *Les Relations des jésuites 1666-1672 contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les missions des Pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France*, tome 6, p. 31, cité dans Phillips, *Development of Education*, p. 6-7.
42. Axelrod, *Promise of Schooling*, p. 4-5; Jaenen, « Education for Francization », p. 57-61; Carney, « Aboriginal Residential School », p. 16.
43. Audet, « Society and Education », p. 80-81, 446; Axelrod, *Promise of Schooling*, p. 4-5; Jaenen, « Education for Francization », p. 57.
44. Audet, « Society and Education », p. 70-83; Moogk, « Les Petits Sauvages », p. 38.
45. Vachon, « François de Laval », http://www.biographi.ca/fr/bio/laval_francois_de_2E.html (consulté le 30 novembre 2013).
46. Eccles, *Canadian Frontier*, p. 132-186.

Conclusion de traités et déloyauté : origine de la politique indienne du Canada

1. McMillan et Yellowhorn, *First Peoples*, p. 88-89; Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 36-38.
2. Dickason, « Huron/Wyandot », p. 264; Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 34-36; McMillan et Yellowhorn, *First Peoples*, p. 78, 81.
3. Richter, *Facing East*, p. 134-137; Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 37-38.
4. Milloy, « Early Indian Acts », p. 56.
5. Jaenen, « French Sovereignty », p. 34-38.
6. Banner, *How Indians Lost Their Land*, p. 87.
7. Richter, *Facing East*, p. 184-185.
8. Banner, *How Indians Lost Their Land*, p. 82, 87.
9. The Royal Proclamation of 7 October 1763, texte reproduit dans Getty et Lussier, *Long as the Sun Shines*, p. 35.
10. Richter, *Facing East*, p. 164-171; Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 54-57.
11. Richter, *Facing East*, p. 107.
12. Scott, « Indian Affairs », p. 698.
13. Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 49-50; O'Toole, *White Savage*, p. 64; Brandão, « Covenant Chain » (consulté le 1^{er} juillet 2013) <http://www.syracuseuniversitypress.syr.edu/encyclopedia/entries/convenant-chain.html>; Jennings, *Ambiguous Iroquois Empire*, p. xvii, 186, 188.
14. O'Toole, *White Savage*, p. 153-154.
15. Johnson, cité dans Scott, « Indian Affairs », p. 699.
16. Leslie et Maguire, *Historique de la Loi sur les Indiens*, p. 5; Bibliothèque et Archives Canada, description en ligne (Biographie/Histoire administrative), R10943-0-8-E (anciennement MG19-F35), Superintendent of Indian Affairs in the Northern District of North America fonds (consulté le 2 décembre 2013) http://collectionscanada.gc.ca/pam_archives/index.php?fuseaction=genitem.displayItem&lang=eng&rec_nbr=107265&rec_nbr_list=107265,104589,2877311,2908556,2895926,2894998,2873710,2837321,2837207,165438.
17. Gwyn, « Sir William Johnson » (consulté le 30 novembre 2013) http://www.biographi.ca/fr/bio/johnson_william_4E.html; O'Toole, *White Savage*, p. 116-117; Calloway, *Scratch of a Pen*, p. 48-52.
18. James Sullivan, dir., *The Papers of William Johnson* (Albany, 1921-1962), volume 3, p. 457, cité dans Borrows, « Wampum at Niagara », p. 159.
19. Calloway, *Scratch of a Pen*, p. 9.
20. Calloway, *Scratch of a Pen*, p. 66.
21. Borrows, « Wampum at Niagara », p. 158; Calloway, *Scratch of a Pen*, p. 67.
22. Calloway, *Scratch of a Pen*, p. 47-48.
23. Anderson, *Crucible of War*, p. 161-174; Richter, *Facing East*, p. 192-193.
24. Calloway, *Scratch of a Pen*, p. 70.
25. Calloway, *Scratch of a Pen*, p. 73.
26. Richter, *Facing East*, p. 208.
27. Calloway, *Scratch of a Pen*, p. 90.
28. Johnson, « Sir William Johnson », p. 578.
29. Ray, *Illustrated History*, p. 127-129.
30. Getty et Lussier, *Long as the Sun Shines*, p. 34.

31. Getty et Lussier, *Long as the Sun Shines*, p. 35.
32. Banner, *How Indians Lost Their Land*, p. 85.
33. Tobias, « Protection, Civilization, Assimilation », p. 128.
34. W. Johnson à W. Gage, 19 février 1764, dans James Sullivan, dir., *The Papers of William Johnson* (Albany, 1921-1962), volume 4, p. 328-333, cité dans Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 72.
35. Borrows, « Wampum at Niagara », p. 162-164.
36. Borrows, « Wampum at Niagara », p. 165.
37. Borrows, « Wampum at Niagara », p. 166-167.
38. Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 76.
39. Banner, *How Indians Lost Their Land*, p. 100-104.
40. Banner, *How Indians Lost Their Land*, p. 101; Dickason, *Les Premières nations*, p. 181.
41. Stanley, « Indians in the War », p. 106-107; Dickason, *Les Premières nations*, p. 182-183.
42. Wilson, « Education in Upper Canada », p. 190-192.
43. Ray, *Illustrated History*, p. 149-150.
44. Schmalz, *Ojibwa of Southern Ontario*, p. 120; Ray, *Illustrated History*, p. 153-155; Upton, « Origins of Canadian Indian Policy », p. 56.
45. Ray, *Illustrated History*, p. 151-152.
46. Schmalz, *Ojibwa of Southern Ontario*, p. 123; Ray, *Illustrated History*, p. 153-155.
47. Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 85, 109, 224.
48. Upton, « Origins of Canadian Indian Policy », p. 56.
49. Scott, « Indian Affairs », p. 707.
50. Graham, *Medicine Man to Missionary*, p. 7-8.
51. Ray, *Illustrated History*, p. 152.
52. Hibbert, *George IV*, p. 71.
53. Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Communiqués de presse 2010, « Fiche d'information - Les revendications particulières sur la parcelle de Brant et l'achat de Toronto » <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100016064/1100100016065>.
54. Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 92-93.
55. Stanley, « Indians in the War », p. 120.
56. Upton, « Origins of Canadian Indian Policy », p. 51.
57. Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 94-95; Miller, *Skyscrapers Hide the Heavens*, p. 116-117.
58. Schmalz, *Ojibwa of Southern Ontario*, p. 146; Ray, *Illustrated History*, p. 152-153.
59. Miller, *Skyscrapers Hide the Heavens*, p. 117.
60. Ray, *Illustrated History*, p. 153.
61. Ray, *Illustrated History*, p. 153.
62. Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 101-104.
63. Grant, *Moon of Wintertime*, p. 82-83.
64. Milloy, *A National Crime*, p. 15.
65. Upton, « Origins of Canadian Indian Policy », p. 56.
66. Darling à Earl Dalhousie, cité dans Bailey, *Sketches of Indian Character*, p. 52.
67. Darling à Earl Dalhousie, cité dans Bailey, *Sketches of Indian Character*, p. 52.
68. *Aboriginal Tribes, Great Britain, Colonial Office 1834*, p. 39-41, cité dans Graham, *Medicine Man to Missionary*, p. 24.
69. Smith, *Sacred Feathers*, p. 104-105.

70. Graham, *Medicine Man to Missionary*, p. 27; Smith, *Sacred Feathers*, p. 151.
71. Smith, *Sacred Feathers*, p. 103.
72. Sir George Murray, cité dans Scott, « Indian Affairs », p. 724.
73. Leslie, « The Bagot Commission », p. 31-33.
74. Milloy, « Early Indian Acts », p. 59.
75. Grant, *Moon of Wintertime*, p. 82; Belmessous, *Assimilation and Empire*, p. 96.
76. Blackstock, « Aborigines Report », p. 68.
77. Blackstock, « Aborigines Report », p. 69-70.
78. « Meetings for the Sufferings, Information Respecting the Aborigines in the British Colonies. Being Principally Extracts from the report Presented to the House of Commons, By the Select Committee Principally Appointed on that Subject 1838 », p. 34, cité dans Blackstock, « Aborigines Report », p. 79.
79. Blackstock, « Aborigines Report », p. 80.
80. Blackstock, « Aborigines Report », p. 82.
81. Semple, *Lord's Dominion*, p. 170.
82. Semple, *Lord's Dominion*, p. 156.
83. Semple, *Lord's Dominion*, p. 157.
84. Semple, *Lord's Dominion*, p. 156-158.
85. Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 106; Graham, *Medicine Man to Missionary*, p. 25; Upton, « Origins of Canadian Indian Policy », p. 57.
86. MacLean, « Ojibwa Participation », p. 105.
87. Smith, *Sacred Feathers*, p. 194.
88. Smith, *Sacred Feathers*, p. 157; Milloy, « Early Indian Acts », p. 59-60.
89. MacLean, « Ojibwa Participation », p. 100-101; Wilson, « No Blanket to be Worn », p. 70-71; Upton, « Origins of Canadian Indian Policy », p. 57-58.
90. Ray, *Illustrated History*, p. 153-155.
91. MacLean, « A Positive Experiment », p. 55-56.
92. Upton, « Origins of Canadian Indian Policy », p. 58.
93. Smith, *Sacred Feathers*, p. 164-166, 182.
94. Leslie, « The Bagot Commission », p. 36-37.
95. Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 110-114.
96. Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 115-117.
97. Ray, *Illustrated History*, p. 156.
98. Sprague, *Canada's Treaties*, p. 6.
99. Leslie et Maguire, *Historique de la Loi sur les Indiens*, p. 32-35.
100. Tobias, « Protection, Civilization, Assimilation », p. 130.
101. Milloy, « Early Indian Acts », p. 59; Schmalz, *Ojibwa of Southern Ontario*, p. 175.
102. Milloy, « Early Indian Acts », p. 60.
103. Milloy, « Early Indian Acts », p. 60-61.

Les pensionnats avant la Confédération

1. Ce n'est qu'en 1885 que l'Institut Mohawk commence à recevoir des fonds du gouvernement. Graham, *Mush Hole*, p. 9.
2. Grant, *Moon of Wintertime*, p. 67; Carney, « Aboriginal Residential School », p. 27.

3. « Simcoe to Bishop Mountain, 30 April 1795 », cité dans *The Correspondence of John Graves Simcoe*, sous la direction d'E. A. Cruickshank, Toronto, 1923-1931, volume 3, p. 349, cité dans Wilson, « Education in Upper Canada », p. 193.
4. « Simcoe to Bishop Mountain, 30 April 1795 », cité dans *The Correspondence of John Graves Simcoe*, sous la direction d'E. A. Cruickshank, Toronto, 1923-1931, volume 1, p. 143, cité dans Wilson, « Education in Upper Canada », p. 193.
5. Wilson, « Education in Upper Canada », p. 194-195.
6. Axelrod, *Promise of Schooling*, p. 5-23 (voir tout particulièrement la page 11).
7. Wilson, « Education in Upper Canada », p. 200-201.
8. Althouse, J. G., *The Ontario Teacher, 1800-1910*, Toronto, 1967, p. 5, cité dans Wilson, « Education in Upper Canada », p. 201. Wilson, « Education in Upper Canada », p. 201.
9. Wilson, « Education in Upper Canada », p. 209-211.
10. Wilson, « Ryerson Years in Canada West », p. 216-217.
11. Ryerson, *Rapport sur un système d'instruction élémentaire publique pour le HautCanada*, p. 5-7.
12. Ryerson, *Rapport sur un système d'instruction élémentaire publique pour le HautCanada*, p. 6-7.
13. Ryerson, *Rapport sur un système d'instruction élémentaire publique pour le HautCanada*, p. 4.
14. Peikoff et Brickey, « Creating Precious Children », p. 46.
15. Wilson, « Ryerson Years in Canada West », p. 216-218.
16. Wilson, « Ryerson Years in Canada West », p. 220; Axelrod, *Promise of Schooling*, p. 40.
17. Wilson, « Ryerson Years in Canada West », p. 224.
18. Wilson, « Ryerson Years in Canada West », p. 226.
19. Wilson, « Ryerson Years in Canada West », p. 231-238.
20. Axelrod, *Promise of Schooling*, p. 24-32.
21. Finkel, *Social Policy*, p. 59.
22. Graham, *Mush Hole*, p. 7; « Mohawk Institute », <http://www.anglican.ca/relationships/trc-temp/histories/mohawk-institute>.
23. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 12758, dossier 451/251, partie 2, « Closing of Mohawk Institute », G. D. Cromb, 30 juin 1970. [NCA-017713]
24. Szasz, *Indian Education*, p. 35.
25. Szasz, *Indian Education*, p. 84; Richter, *Facing East*, p. 100-101.
26. Richter, *Facing East*, p. 100-101.
27. Pour plus de détails sur l'héritage de Boyle, consulter : Burton, « Crimson Missionaries », plus particulièrement : « Rules and Orders Respecting the Charity Left by the Will of the Hon. Robert Boyle », p. 132.
28. Szasz, *Indian Education*, p. 101-106.
29. Jacob, « New England Company », p. 451.
30. Jacob, « New England Company », p. 451-453.
31. Jacob, « New England Company », p. 452.
32. « Rules and Orders Respecting the Charity Left by the Will of the Hon. Robert Boyle », cité dans Burton, « Crimson Missionaries », p. 132.
33. Burton, « Crimson Missionaries », p. 132-133.
34. Jones, Hugh, *The Present State of Virginia* [1724], sous la direction de Richard L. Morton, Chapel Hill, 1956, p. 114, cité dans Szasz, *Indian Education*, p. 74.

35. Franklin, Benjamin, *The Papers of Benjamin Franklin*, sous la direction de Leonard W. Labaree, New Haven, 1961, volume 4, p. 483, cité dans Szasz, *Indian Education*, p. 77.
36. Fingard, « New England Company », p. 29-30.
37. Phillips, *Development of Education*, p. 65; Thomas, « Wood, Thomas », <http://www.biographi.ca/fr/bio.php?BioId=36342> (consulté le 4 janvier 2012).
38. Hamilton, *Federal Indian Day Schools*, p. 4-5; Fingard, « New England Company », p. 30-32.
39. Aiton, « History of the Indian College », p. 160.
40. Procès-verbal du Comité sur les Indiens, 12 septembre 1822, Compagnie de la Nouvelle-Angleterre, MS 7920/2, 94, cité dans Fingard, « New England Company », p. 33.
41. Fingard, « New England Company », p. 30-33.
42. Upton, « Gell (Gill) », http://www.biographi.ca/fr/bio/gell_molly_ann_6E.html (consulté le 30 novembre 2013); Fingard, « New England Company », p. 33-34.
43. Fingard, « New England Company », p. 35-37.
44. Fingard, « New England Company », p. 36-37.
45. Upton, « Gell (Gill) », http://www.biographi.ca/fr/bio/gell_molly_ann_6E.html (consulté le 30 novembre 2013).
46. Fingard, « New England Company », p. 34.
47. Musée du Nouveau-Brunswick, documents sur la Sussex Indian Academy, documents 11, 19, 42; Webster ms coll., paquet 31, [Walter Bromley], « Report of the state of the Indians in New Brunswick under the patronage of the New England Company, 14th August 1822 », cité dans Upton, « Gell (Gill) », http://www.biographi.ca/fr/bio/gell_molly_ann_6E.html (consulté le 30 novembre 2013).
48. Fingard, « New England Company », p. 38.
49. Wilson, « No Blanket to be Worn », p. 66; Millman, « Stuart, John », http://www.biographi.ca/fr/bio/stuart_john_1740_41_1811_5E.html (consulté le 9 décembre 2013); Johnston, « Deserontyon, John », http://www.biographi.ca/fr/bio/deserontyon_john_5E.html (consulté le 9 décembre 2013).
50. Carney, « Aboriginal Residential School », p. 23.
51. Klinck, « Norton, John », http://biographi.ca/fr/bio.php?id_nbr=3050 (consulté le 18 décembre 2011); Klinck, « Biography of Mohawk Chief John Norton », <http://www.warof1812.ca/norton.htm>; Graymont, « Thayendanega », http://biographi.ca/fr/bio.php?id_nbr=2686 (consulté le 25 novembre 2011).
52. Carney, « Aboriginal Residential School », p. 23.
53. Carney, « Aboriginal Residential School », p. 23; Graham, *Medicine Man to Missionary*, p. 13.
54. Graham, *Mush Hole*, p. 7.
55. Graham, *Mush Hole*, p. 8.
56. Graham, *Mush Hole*, p. 15.
57. Graham, *Mush Hole*, p. 48.
58. « Richardson to Busk », 18 novembre 1837, cité dans Graham, *Mush Hole*, p. 46.
59. Graham, *Mush Hole*, p. 48.
60. Graham, *Mush Hole*, p. 48-50.
61. « Bishop John Strachan », cité dans Hawkins, *Annals of the Diocese*, p. 198.
62. Graham, *Mush Hole*, p. 7.
63. Graham, *Mush Hole*, p. 54.
64. Graham, *Mush Hole*, p. 55.
65. Comeau-Vasilopoulos, « Oronhyatekha », http://www.biographi.ca/fr/bio/oronhyatekha_13E.html (consulté le 21 août 2014).

66. Graham, *Medicine Man to Missionary*, p. 76; Graham, *Mush Hole*, p. 7.
67. MacLean, « Ojibwa Participation », p. 94.
68. Semple, *Lord's Dominion*, p. 42.
69. Semple, *Lord's Dominion*, p. 45.
70. Semple, *Lord's Dominion*, p. 47.
71. Semple, *Lord's Dominion*, p. 47-49.
72. Semple, *Lord's Dominion*, p. 71.
73. Semple, *Lord's Dominion*, p. 44.
74. Smith, *Sacred Feathers*, p. 114.
75. Smith, *Sacred Feathers*, p. 116-117, 122-123.
76. MacLean, « Ojibwa Participation », p. 97.
77. MacLean, « Positive Experiment », p. 41-43.
78. MacLean, « Positive Experiment », p. 24, 40.
79. MacLean, « Positive Experiment », p. 49-50.
80. MacLean, « Positive Experiment », p. 24.
81. MacLean, « Ojibwa Participation », p. 97.
82. Semple, *Lord's Dominion*, p. 163; Grant, *Moon of Wintertime*, p. 86.
83. Graham, *Medicine Man to Missionary*, p. 77.
84. Archives de l'Église Unie, collection de l'Église méthodiste wesleyenne, boîte 102, 12C, « John Sunday to Reverend Alder, 7 April 1841 », cité dans Pettit, « Christianize and Civilize », p. 27.
85. MacLean, « Ojibwa Participation », p. 103, 107.
86. MacLean, « Ojibwa Participation », p. 111; Semple, *Lord's Dominion*, p. 171.
87. Smith, *Sacred Feathers*, p. 1-61.
88. MacLean, « Positive Experiment », p. 30.
89. Smith, *Sacred Feathers*, p. 79; Smith, « Jones, Peter », http://www.biographi.ca/fr/bio/jones_peter_8E.html (consulté le 30 novembre 2013).
90. Smith, *Sacred Feathers*, p. 126.
91. Smith, *Sacred Feathers*, p. 79; Smith, « Jones, Peter », http://www.biographi.ca/fr/bio/jones_peter_8E.html (consulté le 30 novembre 2013).
92. Smith, *Sacred Feathers*, p. 80.
93. Semple, *Lord's Dominion*, p. 162; Smith, « Jones, Peter », http://www.biographi.ca/fr/bio/jones_peter_8E.html (consulté le 30 novembre 2013).
94. MacLean, « Ojibwa Participation », p. 96; Semple, *Lord's Dominion*, p. 160.
95. Smith, *Sacred Feathers*, p. 115.
96. MacLean, « Ojibwa Participation », p. 96; Semple, *Lord's Dominion*, p. 160.
97. MacLean, « Ojibwa Participation », p. 98.
98. Prucha, *Great Father*, p. 145-148.
99. MacLean, « Ojibwa Participation », p. 98-99.
100. Toronto, *The Christian Guardian*, 29 September 1841, cité dans MacLean, « Ojibwa Participation », p. 102.
101. Rapports annuels de la Société missionnaire de l'Église méthodiste, 1841, p. 217 et 1853-1854, p. xv, cité dans Grant, *Moon of Wintertime*, p. 94.
102. Jones, Peter, Londres, 26 décembre 1844, dans « An Address to the Christian Public of Great Britain and Ireland in Behalf of the Indian Youth of Upper Canada, 1845 », cité dans Smith, *Sacred Feathers*, p. 195.
103. Leslie, « Bagot Commission », p. 40.
104. Smith, *Sacred Feathers*, p. 183-184.

105. Smith, *Sacred Feathers*, p. 194-195.
106. *Rapport des Commissaires spéciaux, 1858*, n. p.
107. *Rapport des Commissaires spéciaux, 1858*, n. p.
108. *Minutes of the General Council of Indian Chiefs and Principal Men*, p. 4-6.
109. *Minutes of the General Council of Indian Chiefs and Principal Men*, p. 6-7.
110. *Minutes of the General Council of Indian Chiefs and Principal Men*, p. 20.
111. *Minutes of the General Council of Indian Chiefs and Principal Men*, p. 21.
112. *Minutes of the General Council of Indian Chiefs and Principal Men*, p. 12.
113. *Minutes of the General Council of Indian Chiefs and Principal Men*, p. 22.
114. *Minutes of the General Council of Indian Chiefs and Principal Men*, p. 25.
115. *Minutes of the General Council of Indian Chiefs and Principal Men*, p. 34. *Minutes of the General Council of Indian Chiefs and Principal Men*, p. 23.
116. Pettit, « Christianize and Civilize », p. 29.
117. MacLean, « Ojibwa Participation », p. 109.
118. Ryerson, « Report on Industrial Schools », p. 73.
119. Ryerson, « Report on Industrial Schools », p. 76.
120. Ryerson, « Report on Industrial Schools », p. 73.
121. Ryerson, « Report on Industrial Schools », p. 73.
122. Ryerson, « Report on Industrial Schools », p. 74.
123. Ryerson, « Report on Industrial Schools », p. 75; Ryerson, *Rapport sur un système d'instruction élémentaire publique pour le Haut-Canada*, p. 5, 10, 15.
124. Ryerson, « Report on Industrial Schools », p. 75-76.
125. Ryerson, « Report on Industrial Schools », p. 77.
126. Ryerson, « Report on Industrial Schools », p. 73.
127. Ryerson, « Report on Industrial Schools », p. 74.
128. *Rapport des Commissaires spéciaux, 1858*, n. p.
129. *Rapport des Commissaires spéciaux, 1858*, n. p.
130. *Rapport des Commissaires spéciaux, 1858*, p. 101.
131. *Rapport des Commissaires spéciaux, 1858*, n. p.
132. Smith, *Sacred Feathers*, p. 213.
133. Cité dans Graham, *Mush Hole*, p. 8.
134. MacLean. « Ojibwa Participation », p. 112.
135. MacLean, « Ojibwa Participation », p. 114-115.
136. *The Christian Guardian*, 22 décembre 1852, cité dans MacLean, « Ojibwa Participation », p. 115.
137. Rapports annuels, Église épiscopale méthodiste, Société missionnaire au Canada, 1851, p. xii, cité dans Graham, *Medicine Man to Missionary*, p. 78.
138. MacLean, « Ojibwa Participation », p. 112-114.
139. MacLean, « Ojibwa Participation », p. 114.
140. MacLean, « Ojibwa Participation », p. 116.
141. MacLean, « Ojibwa Participation », p. 118, 123.
142. MacLean, « Ojibwa Participation », p. 118.
143. MacLean, « Ojibwa Participation », p. 116-117.
144. MacLean, « Ojibwa Participation ». p. 120.
145. MacLean, « Ojibwa Participation », p. 119.
146. Pettit, « Christianize and Civilize », p. 38-39.
147. *Rapport des Commissaires spéciaux, 1858*, p. 153.

148. *Rapport des Commissaires spéciaux, 1858*, p. 227.
149. *Rapport des Commissaires spéciaux, 1858*, p. 101.
150. *Rapport des Commissaires spéciaux, 1858*, p. 102.
151. *Rapport des Commissaires spéciaux, 1858*, p. 102.
152. *Rapport des Commissaires spéciaux, 1858*, n. p.
153. *Rapport des Commissaires spéciaux, 1858*, p. 158.
154. *Rapport des Commissaires spéciaux, 1858*, p. 158.
155. Pettit, « Christianize and Civilize », p. 41.
156. Pettit, « Christianize and Civilize », p. 42.
157. Graham, *Mush Hole*, p. 8; Pettit, « Christianize and Civilize », p. 52.

Les écoles de missionnaires dans l'Ouest canadien : 1820-1880

1. Huel, *Proclaiming the Gospel*, p. 48-53, 98.
2. Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson, A.6/21, Lettre du gouverneur et comité à George Simpson, le 11 mars 1823, folio 50, cité dans Stevenson, « Red River Indian Mission School », p. 131.
3. Stevenson, « Red River Indian Mission School », p. 130.
4. George Simpson à Andrew Colville, le 20 mai 1822, dans Simpson, *Fur Trade and Empire*, p. 181.
5. Coutts, *Road to the Rapids*, p. 21.
6. Grant, *Moon of Wintertime*, p. 106.
7. Stevenson, « Red River Indian Mission School », p. 131-132; Eden Colville à Simpson, le 22 décembre 1851, Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson, D.5/32: p. 398, cité dans Grant, *Moon of Wintertime*, p. 107.
8. Friesen, *Canadian Prairies*, p. 69-73.
9. Bumsted, *Lord Selkirk*, p. 350.
10. Huel, *Proclaiming the Gospel*, p. 11-12; Choquette, *Oblate Assault*, p. 29-32; Grant, *Moon of Wintertime*, p. 99.
11. Stevenson, « Red River Indian Mission School », p. 133-134.
12. Porter, « Anglican Church », p. 15-16.
13. Grant, *Moon of Wintertime*, p. 99.
14. Stevenson, « Red River Indian Mission School », p. 135.
15. John West, *The Substance of a Journal During a Residence at the Red River Colony, British North America: And Frequent Excursions Among the North-West American Indians, in the Years 1820, 1821, 1822, 1823* (Londres, 1824), p. 14-15, cité dans Porter, « Anglican Church », p. 16-17.
16. Stevenson, « Red River Indian Mission School », p. 135.
17. Stevenson, « Red River Indian Mission School », p. 137; Boon, « Henry Budd » http://www.biographi.ca/fr/bio/budd_henry_10E.html (consulté le 7 décembre 2013).
18. Stevenson, « Red River Indian Mission School », p. 141.
19. John West, *The Substance of a Journal During a Residence at the Red River Colony, British North America: And Frequent Excursions Among the North-West American Indians, in the Years 1820, 1821, 1822, 1823* (Londres, 1824), p. 96, cité dans Stevenson, « Red River Indian Mission School », p. 136-139.

20. Stevenson, « Red River Indian Mission School », p. 139.
21. Stevenson, « Red River Indian Mission School », p. 140.
22. Stevenson, « Red River Indian Mission School », p. 140-141.
23. Stevenson, « Red River Indian Mission School », p. 142.
24. Bibliothèque et Archives Canada, Société missionnaire de l'Église d'Angleterre A.88, Harbridge à Pratt, le 26 juin 1823, cité dans Stevenson, « Red River Indian Mission School », p. 144.
25. John West, *The Substance of a Journal During a Residence at the Red River Colony, British North America: And Frequent Excursions Among the North-West American Indians, in the Years 1820, 1821, 1822, 1823* (Londres, 1824), p. 150-151, cité dans Scott, « Cultivating Christians », p. 25.
26. Stevenson, « Red River Indian Mission School », p. 147.
27. Stevenson, « Red River Indian Mission School », p. 151; Wille, « John West », http://www.biographi.ca/fr/bio/west_john_7E.html (consulté le 7 décembre 2013).
28. Mooney, « Henry Budd » http://esask.uregina.ca/entry/budd_henry_1812-75.html (consulté le 7 décembre 2013).
29. Pettipas, *Severing the Ties*, p. xxiii.
30. Pannekoek, « Charles Pratt », http://www.biographi.ca/fr/bio/pratt_charles_11E.html (consulté le 7 décembre 2013).
31. Stevenson, « Church Missionary Society », p. 44, 140, <http://circle.ubc.ca/handle/2429/28298> (consulté le 7 décembre 2013).
32. Coutts, *Road to the Rapids*, p. 21. Voir aussi : Pannekoek, « Protestant Agricultural Zions », p. 56-58.
33. Coutts, *Road to the Rapids*, p. 20; Beaumont, « William Cockran », http://www.mhs.mb.ca/docs/mb_history/33/cockran_w.shtml (consulté le 7 décembre 2013).
34. Schodt, *Native American*, p. 100-101; Stevenson, « Red River Indian Mission School », p. 156.
35. Margaret Arnett MacLeod, dir., *The Letters of Letitia Hargrave* (Toronto, 1947), p. 177, citée dans Schodt, *Native American*, p. 104.
36. Levine, « John Macallum », http://www.biographi.ca/fr/bio/macallum_john_7E.html (consulté le 7 décembre 2013).
37. Pannekoek, « David Anderson », http://www.biographi.ca/fr/bio/anderson_david_11E.html (consulté le 7 décembre 2013). Voir aussi : SJR [St. John's Ravenscourt], « History: 1820 to the Present », <http://www.sjr.mb.ca/school-history>.
38. Choquette, *Oblate Assault*, p. 29-32.
39. Grant, *Moon of Wintertime*, p. 100-101.
40. Brooks, « British Wesleyan Methodist Missionary », p. 30.
41. Brooks, « British Wesleyan Methodist Missionary », p. 28-33; Hutchinson, « James Evans », http://www.biographi.ca/fr/bio/evans_james_7E.html (consulté le 7 décembre 2013).
42. Choquette, *Oblate Assault*, p. 35-37.
43. Hutchinson, « Thomas Hassall », http://www.biographi.ca/fr/bio/hassall_thomas_7E.html (consulté le 7 décembre 2013).
44. Brooks, « British Wesleyan Methodist Missionary », p. 24. Grant, *Moon of Wintertime*, p. 101-102.
45. Brooks, « British Wesleyan Methodist Missionary », p. 33.
46. Choquette, *Oblate Assault*, p. 114-117.
47. Lettre de l'évêque Provencher à l'archevêque Signay, le 8 août 1841, citée dans Payment, « La vie en rose? », p. 22.

48. Choquette, *Canada's Religions*, p. 85-86.
49. Erickson, « Bury Our Sorrows », p. 21, 29.
50. Duchaussois, *Les Sœurs grises dans l'extrême-nord*, p. 25; Erickson, « Repositioning the Missionary », p. 120.
51. Erickson, « Bury Our Sorrows », p. 27.
52. McCarthy, *From the Great River*, p. 10.
53. Choquette, *Oblate Assault*, p. 15-17.
54. Choquette, *Oblate Assault*, p. 38-47; Huel, *Proclaiming the Gospel*, p. 15-18.
55. Choquette, *Oblate Assault*, p. 206.
56. Huel, *Proclaiming the Gospel*, p. 17-24.
57. Choquette, *Oblate Assault*, p. 43-44.
58. Choquette, *Oblate Assault*, p. 51-58.
59. Huel, *Proclaiming the Gospel*, p. 28-29, 34; Choquette, *Oblate Assault*, p. 51-58.
60. Huel, *Proclaiming the Gospel*, p. 24.
61. Huel, *Proclaiming the Gospel*, p. 40.
62. Huel, *Proclaiming the Gospel*, p. 41.
63. Huel, *Proclaiming the Gospel*, p. 55.
64. Huel, *Proclaiming the Gospel*, p. 58, 64-65.
65. Choquette, *Oblate Assault*, p. 146.
66. Margaret Arnett MacLeod, dir., *The Letters of Letitia Hargrave* (Toronto, 1947), volume 28, p. 164, cité dans Van Kirk, « Many Tender Ties », p. 214-215.
67. Huel, *Proclaiming the Gospel*, p. 30-31.
68. Huel, *Proclaiming the Gospel*, p. 94-96.
69. Choquette, *Oblate Assault*, p. 187-191; Huel, *Proclaiming the Gospel*, p. 69-71.
70. Huel, *Proclaiming the Gospel*, p. 73-74.
71. Sœur Charlebois, *Notes and Sketches Collected from a Voyage in the North-West by a Sister of Charity of Montreal for the furtherance of a Charitable Object* (Montréal, 1875), p. 7, cité dans Erickson, « Repositioning the Missionary », p. 121.
72. Huel, *Proclaiming the Gospel*, p. 99-100.
73. Goldring, « James Leith », http://www.biographi.ca/fr/bio/leith_james_7E.html (consulté le 7 décembre 2013); Grant, *Moon of Wintertime*, p. 104.
74. Pannekoek, « David Anderson », http://www.biographi.ca/fr/bio/anderson_david_11E.html (consulté le 7 décembre 2013).
75. Pannekoek, « Anglican Churches », p. 73-74.
76. Grant, *Moon of Wintertime*, p. 105; Long, « Thomas Vincent », http://www.biographi.ca/fr/bio/vincent_thomas_1835_1907_13E.html (consulté le 7 décembre 2013); Long, « John Horden », http://www.biographi.ca/fr/bio/horden_john_12E.html (consulté le 7 décembre 2013).
77. William Cockran, *Journal*, le 30 septembre 1830, Bibliothèque et Archives Canada, MG 17, Classe C, C1/M.2, bobine 1-77, p. 14, cité dans Choquette, *Oblate Assault*, p. 130.
78. John West, *The Substance of a Journal During a Residence at the Red River Colony, British North America: And Frequent Excursions Among the North-West American Indians, in the Years 1820, 1821, 1822, 1823* (Londres, 1824), p. 12, cité dans Coutts, *Road to the Rapids*, p. 27.
79. Société missionnaire de l'Église d'Angleterre A77, p. 12, citée dans Grant, *Moon of Wintertime*, p. 221.
80. Choquette, *Oblate Assault*, p. 225.
81. Huel, *Proclaiming the Gospel*, p. 1-6, 84-87, 97; Choquette, *Oblate Assault*, p. 1-20, 224.

82. Monseigneur Lafèche, cité dans Duchaussois, *Les Soeurs grises*, p. 57.
83. Archives Deschâtelets, HEB 6874, L88L.3, Grollier à Taché, Fort Norman, le 20 juillet 1860, cité dans Choquette, *Oblate Assault*, p. 145.
84. Choquette, *Oblate Assault*, p. 153.
85. Choquette, *Oblate Assault*, p. 175.
86. MacGregor, *Father Lacombe*, p. 209.
87. MacGregor, *Father Lacombe*, p. 210.
88. Choquette, *Oblate Assault*, p. 178.
89. McCarthy, *From the Great River*, p. 54; Grant, *Moon of Wintertime*, p. 113.
90. Archives des Soeurs Grises de Montréal, Grandin à Hainault-Deschamps, le 3 mai 1862, cité dans Carney, « Grey Nuns and the Children of Holy Angels », p. 291.
91. Procès-verbal de la réunion du comité de la Société des missionnaires méthodistes, extraits, bobine de microfilm A270, boîte 13, bobine 13, Canada 1841-1842, Mason aux secrétaires, le 11 août 1841, cité dans Brooks, « British Wesleyan Methodist Missionary », p. 29.
92. McCarthy, *From the Great River*, p. 53.
93. Archives provinciales du Manitoba, MG12E1, Bompas à Schultz, le 3 juin 1892, cité dans McCarthy, *From the Great River*, p. 54.
94. Choquette, *Oblate Assault*, 60-65; Hutchinson, « James Evans », http://www.biographi.ca/fr/bio/evans_james_7E.html (consulté le 17 décembre 2013)
95. Choquette, *Oblate Assault*, p. 158.
96. Huel, *Proclaiming the Gospel*, p. 103.
97. Carney, « Relations in Education », p. 55.
98. Choquette, *Oblate Assault*, p. 73.
99. McCarthy, *From the Great River*, p. 157.
100. McCarthy, *From the Great River*, p. 156-157.
101. Axelrod, *Promise of Schooling*, p. 40.
102. McCarthy, *From the Great River*, p. 168, 169.
103. Huel, *Proclaiming the Gospel*, p. 66.
104. Carney, « Relations in Education », p. 54.
105. Carney, « Relations in Education », p. 159.
106. Erickson, « Repositioning the Missionary », p. 131.
107. McCarthy, *From the Great River*, p. 162.
108. Abel, *Drum Songs*, p. 118.
109. Erickson, « Bury Our Sorrows », p. 33.
110. Huel, *Proclaiming the Gospel*, p. 99-104.
111. Carney, « Grey Nuns the Children of Holy Angels », p. 292.
112. Erickson, « Repositioning the Missionary », p. 131-132.
113. Huel, *Proclaiming the Gospel*, p. 105-110.
114. Fisher, *Contact and Conflict*, p. 102-103; Miller, *Skyscrapers Hide the Heavens*, p. 186-188.
115. McNally, *Lord's Distant Vineyard*, p. 77.
116. Duff, *Indian History of British Columbia*, p. 59-60.
117. Pour les traitements médicaux, voir : McNally, *Lord's Distant Vineyard*, p. 77-78. Pour l'objectif visant à séparer les Autochtones des non-Autochtones, voir : CVR, ARN, Archives de l'Université Saint-Paul d'Ottawa, série 2, boîte 22, dossier 1, histoire familiale Évêque Durieu, E. M. Bunoz, « Catholic Action and Bishop Durieu's System », manuscrit non publié, le 29 janvier 1941, p. 2. [OMI-035015]

118. Augustin Demers est nommé évêque de l'île de Victoria dans les années 1840, et l'étendue géographique de son diocèse est plus tard agrandie afin d'inclure une grande partie du territoire faisant aujourd'hui partie de la Colombie-Britannique et de l'Alaska. Toutefois, il y a peu de missionnaires sous son commandement, ainsi qu'un énorme territoire à couvrir. C'est pourquoi il ne réussit pas à convertir beaucoup de personnes. McNally, *Lord's Distant Vineyard*, p. 10-13.
119. Gresko, « Louis-Joseph d'Herbomez », http://www.biographi.ca/fr/bio/herbomez_louis_joseph_d_11E.html (consulté le 11 septembre 2014).
120. McNally, *Lord's Distant Vineyard*, p. 49-50.
121. McNally, *Lord's Distant Vineyard*, p. 89 (Williams Lake), p. 97 (Stuart Lake), p. 102 (les Kootenays).
122. Gresko, « Paul Durieu », http://www.biographi.ca/fr/bio/durieu_paul_12E.html (consulté le 31 août 2014).
123. McNally, *Lord's Distant Vineyard*, p. 58-59. Pour une discussion sur la mesure dans laquelle Durieu est à l'origine du régime portant son nom, voir : Gresko, « Paul Durieu », http://www.biographi.ca/fr/bio/durieu_paul_12E.html (consulté le 31 août 2014).
124. CVR, ARN, Archives de l'Université Saint-Paul d'Ottawa, série 2, boîte 22, dossier 1, histoire familiale Évêque Durieu, E. M. Bunoz, « Catholic Action and Bishop Durieu's System », manuscrit non publié, 29 janvier 1941, p. 2. [OMI-035015]
125. McNally, *Lord's Distant Vineyard*, p. 135-137.
126. McNally, *Lord's Distant Vineyard*, p. 138-139.
127. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG10, volume 6470, dossier 890-5, partie 1, E. C. Chirouse à F. Devlin, 1^{er} juillet 1896 [MIS-000002]; CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG10, volume 6462, dossier 888-1, partie 2, E. C. Chirouse à D. C. Scott, le 13 août 1923. [GRG-001492]
128. Gresko, « Paul Durieu », http://www.biographi.ca/fr/bio/durieu_paul_12E.html (consulté le 31 août 2014). McNally donne 1862 comme année d'ouverture, McNally, *Lord's Distant Vineyard*, p. 67.
129. McNally, *Lord's Distant Vineyard*, p. 67.
130. McNally, *Lord's Distant Vineyard*, p. 67-69.
131. McNally, *Lord's Distant Vineyard*, p. 70; Jones Clark, « Saint Mary's Mission », p. 81-82.
132. Jones Clark, « Saint Mary's Mission », p. 87.
133. Jones Clark, « Saint Mary's Mission », p. 89.
134. McNally, *Lord's Distant Vineyard*, p. 71; Jones Clark, « Saint Mary's Mission », p. 96-97.
135. Jones Clark, « Saint Mary's Mission », p. 83.
136. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, L. J. D'Herbomez au surintendant général des affaires indiennes, le 5 janvier 1874. [OMS-000897]
137. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1874, p. 9-10.
138. Usher, *William Duncan of Metlakatla*, p. 8-9, 36.
139. Journal de William Duncan, 7 juin 1859, documents de William Duncan 1853-1916, Bibliothèque de l'Université de la Colombie-Britannique, Vancouver, microfilm/C2154, cité dans Usher, *William Duncan of Metlakatla*, p. 47.
140. Usher, *William Duncan of Metlakatla*, p. 58-61.
141. Usher, *William Duncan of Metlakatla*, p. 64.
142. Usher, *William Duncan of Metlakatla*, p. 65-69.
143. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1874, p. 9, 106.

144. Journal de William Duncan, 19 novembre 1865, documents de William Duncan, 1853–1916, Bibliothèque de l'Université de la Colombie-Britannique, Vancouver, microfilm/C2155, cité dans Usher, *William Duncan of Metlakatla*, p. 77.
145. Usher, *William Duncan of Metlakatla*, p. 83.
146. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1874, p. 9-10.
147. Usher, *William Duncan of Metlakatla*, p. 119-135.
148. Bolt, *Thomas Crosby and the Tsimshian*, p. 26-28, 35.
149. Bolt, *Thomas Crosby and the Tsimshian*, p. 37, 94.
150. Bolt, *Thomas Crosby and the Tsimshian*, p. 34-35.
151. Thomas Crosby, *Among the An-ko-me-nums or Flathead Tribes of Indians of the Pacific Coast* (Toronto, 1907), p. 49, cité dans Bolt, *Thomas Crosby and the Tsimshian*, p. 35.
152. Bolt, *Thomas Crosby and the Tsimshian*, p. 67-68.
153. Hare and Barman, « Good Intentions », p. 182-183.
154. Bolt, *Thomas Crosby and the Tsimshian*, p. 63.
155. Hare and Barman, « Good Intentions », p. 188.
156. Hare and Barman, « Good Intentions », p. 190.
157. Thomas Crosby, lettre dans le *Christian Guardian*, le 4 novembre 1875 (lettre datée du 5 septembre 1875), citée dans Bolt, *Thomas Crosby and the Tsimshian*, p. 63.
158. Bolt, *Thomas Crosby and the Tsimshian*, p. 64.
159. Bolt, « Thomas Crosby », http://www.biographi.ca/fr/bio/crosby_thomas_14E.html (consulté le 1^{er} septembre 2014).
160. Usher, *William Duncan of Metlakatla*, p. 124-135; Bolt, *Thomas Crosby and the Tsimshian*, p. 73-77.

Confédération, colonisation, et résistance

1. Berger, *Sense of Power*, p. 225; Naylor, *Canada in the European Age*, p. 321-323; Conrad et Finkel, *Canada*, p. 242-260. Pour consulter la discussion sur le « destin manifeste », voir : Merk et Bannister, *Manifest Destiny*.
2. McNeil, *Native Claims*, p. 6.
3. Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 156; Davin, *Report on Industrial Schools*, p. 10. Les données sur la population pour cette période ne sont que des estimations. James Miller parle de 12 000 Métis en 1870, et, dans son rapport de 1879, Nicholas Flood Davin déclare que 28 000 personnes étaient touchées par le Traité. Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 199; Davin, *Report on Industrial Schools*, p. 10.
4. Débats de la Chambre des communes, période comprise entre le sixième jour de novembre 1867 et le vingt-deuxième jour de mai 1868, p. 200, cités dans Milloy, *A National Crime*, p. 20.
5. *Acte pourvoyant à l'émancipation graduelle des Sauvages*, Statuts du Canada 1869, chapitre 42, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 11.
6. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1870, p. 4.
7. *Acte pour amender et refondre les lois concernant les Sauvages*, Statuts du Canada 1876, chapitre 18, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 24.
8. Miller, *Skyscrapers Hide the Heavens*, p. 255.

9. *Acte pour amender et refondre les lois concernant les Sauvages*, Statuts du Canada 1867, chapitre 18, article 62, paragraphe 6, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 41; *Acte pour amender et refondre les lois concernant les Sauvages*, Statuts du Canada 1880, chapitre 28, article 74, paragraphe 1, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 75.
10. *Acte pour amender et refondre les lois concernant les Sauvages*, Statuts du Canada 1880, chapitre 28, article 72, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 75.
11. *Acte pour amender et refondre les lois concernant les Sauvages*, Statuts du Canada 1880, chapitre 28, article 10, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 58.
12. *Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des Sauvages*, Statuts du Canada 1895, chapitre 35, article 3, modifiant l'*Acte concernant les Sauvages*, Statuts révisés du Canada 1886, chapitre 43, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 141.
13. *Acte pour amender « l'Acte relatif aux sauvages, 1880 »*, Statuts du Canada 1881, chapitre 17, article 12, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 90.
14. *Acte à l'effet de modifier de nouveau « l'Acte relatif aux Sauvages, 1880 »*, Statuts du Canada 1884, chapitre 27, article 1, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 93.
15. *Acte à l'effet de modifier de nouveau « l'Acte relatif aux Sauvages, 1880 »*, Statuts du Canada 1884, chapitre 27, article 2, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 93.
16. *Acte à l'effet de modifier de nouveau « l'Acte relatif aux Sauvages, 1880 »*, Statuts du Canada 1884, chapitre 27, article 3, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 93.
17. *Acte à l'effet de modifier de nouveau « l'Acte relatif aux Sauvages, 1880 »*, Statuts du Canada 1884, chapitre 27, article 16, modifiant l'article 99de l'*Acte relatif aux Sauvages*, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 98.
18. *Acte pour amender « l'Acte relatif aux Sauvages »*, Statuts du Canada 1881, chapitre 17, article 1, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 88.
19. *Loi des sauvages*, Statuts du Canada 1890, chapitre 29, article 10, ajout de l'article 133 à la *Loi des Sauvages*, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 163.
20. *Acte des Sauvages*, Statuts du Canada 1894, chapitre 32, article 3, modifiant l'article 38 des Statuts révisés du Canada 1886, chapitre 43; *Acte des Sauvages*, Statuts du Canada 1895, chapitre 35, article 1, modifiant l'article 38 des Statuts révisés du Canada 1886, chapitre 43; *Acte des Sauvages*, Statuts du Canada 1898, chapitre 34, article 2, modifiant l'article 38 des Statuts révisés du Canada 1886, chapitre 43, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 125-126.
21. *Acte des Sauvages*, Statuts du Canada 1895, chapitre 35, l'article 6, modifiant l'article 70 des Statuts révisés du Canada 1886, chapitre 43, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 158.
22. *Acte des Sauvages*, Statuts du Canada 1895, chapitre 35, article 2, modifiant l'article 70 des Statuts révisés du Canada 1886, chapitre 43; *Acte des Sauvages*, Statuts du Canada, 1898, chapitre 34, article 6, modifiant l'article 70 des Statuts révisés du Canada 1886, chapitre 43, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 137-138.
23. Carter, *Aboriginal People*, p. 115-116.
24. Carter, *Aboriginal People*, p. 115-117.
25. Canada, *L'histoire du vote au Canada*, p. 46-54, 79.
26. Titley, *Indian Commissioners*, p. 3-7.
27. Titley, *Indian Commissioners*, p. 8; Taylor, « Two Views of the Meaning », p. 14.
28. Bibliothèque et Archives Canada, Fonds du ministère du secrétariat d'État du Canada, « Biographie/Histoire administrative », http://collectionscanada.gc.ca/pam_archives/index.php?fuseaction=genitem.displayItem&lang=fr&rec_nbr=14&rec_nbr_list=14,15,1610404,1612267,1612067,1610597,1610519,1610452,1610397,1610370 (consulté le 14 juin 2014).
29. Titley, *Indian Commissioners*, p. ix.

30. Leighton, « Victorian Civil Servant », p. 104-107.
31. Titley, *Indian Commissioners*, p. 31-34.
32. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1883, p. 104.
33. Bibliothèque et Archives Canada, MG 29 E 106, documents d'Hayter Reed, volume 18, Personnel M-P, Reed à T. M. Daly, date illisible, 1893, cité dans Titley, « Hayter Reed », p. 112.
34. Leighton, « Victorian Civil Servant », p. 111.
35. Hildebrandt, *Views from Fort Battleford*, p. 35-36.
36. Hildebrandt, *Views from North Battleford*, p. 34-35.
37. Hildebrandt, *Views from North Battleford*, p. 37.
38. Ray, *Illustrated History*, p. 88-89; McMillan and Yellowhorn, *First Peoples*, p. 299-301.
39. Ray, *Illustrated History*, p. 165-171; Miller, *Skyscrapers Hide the Heavens*, p. 162-165; McMillan et Yellowhorn, *First Peoples*, p. 301-306.
40. Conrad and Finkel, *Canada*, p. 265.
41. McNeil, *Native Claims*, p. 2-3; Naylor, *Canada in the European Age*, p. 323.
42. Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 142ff.
43. Carter, *Aboriginal People*, p. 106-109; Ray, *Illustrated History*, p. 199; Friesen, *Canadian Prairies*, p. 126.
44. Carter, *Aboriginal People*, p. 102; Friesen, *Canadian Prairies*, p. 124-128.
45. Ray, *Illustrated History*, p. 194-203; Miller, *Skyscrapers Hide the Heavens*, p. 199-206; McMillan et Yellowhorn, *First Peoples*, p. 306-307.
46. Carter, *Aboriginal People*, p. 109. Les Métis se sont lancés dans une longue bataille juridique pour réclamer les terres qu'on leur avait promises. En mars 2013, la Cour suprême a tranché en leur faveur. Il est déclaré que le gouvernement n'a pas mis en œuvre de façon honorable la disposition prévoyant la concession de terres énoncée par la *Loi sur le Manitoba, 1870. Manitoba Metis Federation Inc. c. Canada (Procureur général)*, Jugements de la Cour suprême, le 3 mars 2013, <http://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/12888/index.do?r=AAAAAQFTWV0aXMMAAAAAAAB>.
47. Grande-Bretagne, *Terre de Rupert et Territoire du Nord-Ouest* (Annexe A), 23 juin 1870, <http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/sjc-csj/constitution/loireg-lawreg/p1t32.html>.
48. Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 150; Ray, *Illustrated History*, p. xiv, 207-208; McMillan et Yellowhorn, *First Peoples*, p. 129-165.
49. Miller, *Skyscrapers Hide the Heavens*, p. 216. Au sujet de la diplomatie en force avant le traité, voir : Milloy, *Plains Cree*.
50. Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 154.
51. Friesen, « Magnificent Gifts », p. 205, 212.
52. Erasmus, *Buffalo Days*, p. 250.
53. Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 153.
54. Friesen, « Magnificent Gifts », p. 213n7.
55. Talbot, *Negotiating the Numbered Treaties*, p. 63.
56. Talbot, *Negotiating the Numbered Treaties*, p. 80.
57. Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 153.
58. Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 164-165.
59. Ray, *Illustrated History*, p. 212; Taylor, « Canada's Northwest Indian Policy », p. 3.
60. Talbot, *Negotiating the Numbered Treaties*, p. 80; Stonechild, *New Buffalo*, p. 11-12; Ray, *Illustrated History*, p. 210-211.
61. Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 156.

62. Ray, *Illustrated History*, p. 211. Au sujet des dates et des dispositions, voir : Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Textes des traités, <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1370373165583/1370373202340> (consulté le 28 janvier 2014).
63. Canada, Ministère des Affaires indiennes, 1871, secrétaire d'État Howe au commissaire Simpson, 6 mai 1871, p. 6, cité dans Daugherty, *Rapport de recherches sur les traités*, s.l., http://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/texte-text/tre1-2_1100100028661_fra.pdf (consulté le 20 janvier 2014).
64. Stonechild, *New Buffalo*, p. 11.
65. Ray, *Illustrated History*, p. 156, 212; Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 117-118.
66. Taylor, « Canada's Northwest Indian Policy », p. 5.
67. Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, volume 3650, dossier 8347, D. Mills à Laird, 1^{er} août 1877, cité dans Titley, *Indian Commissioners*, p. 49.
68. Pour consulter une discussion plus exhaustive, voir : Friesen, « Magnificent Gifts ».
69. Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 137-138.
70. Hildebrandt, First Rider, et Carter, *True Spirit and Original Intent*, p. 305.
71. Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 170, 178-179.
72. Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 157.
73. Morris, *Treaties of Canada*, p. 28.
74. Talbot, *Negotiating the Numbered Treaties*, p. 67.
75. Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 177, 184.
76. Titley, *Indian Commissioners*, p. 43.
77. Talbot, *Negotiating the Numbered Treaties*, p. 91.
78. Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 160; Titley, *Indian Commissioners*, p. 74.
79. Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 162.
80. Spry, « William Joseph Christie », http://www.biographi.ca/fr/bio/christie_william_joseph_12E.html (consulté le 21 janvier 2014); Turner, « James McKay », http://www.biographi.ca/fr/bio/mckay_james_10E.html (consulté le 21 janvier 2014).
81. Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson, « Ballendine, Peter », fiche biographique, http://www.gov.mb.ca/chc/archives/hbca/biographical/b/ballendine_peter.pdf (consulté le 21 février 2012); Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1322, FIND015/34312, MIKAN n° 1502641, Demande de certificat pour McKay, John; né(e) : en 1832; père : James McKay; mère : Margaret Gladu (Métis); n° de réclamation : 2868; date d'émission : 5 septembre 1878; n° de certificats : 12299; au montant de : 160 \$ » (1878), éléments 1-2; St. Germain, *Indian Treaty-Making Policy*, p. 64-65.
82. Dempsey, « Erasmus, Peter », Encyclopédie canadienne, Institut Historica/Institut du Dominion, <http://www.thecanadianencyclopedia.com/fr/article/peter-erasmus/> (consulté le 28 janvier 2012).
83. Coates et Morrison, « Rapport de recherche sur le Traité — Traité n° 5 », <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100028695/1100100028697> (consulté le 12 février 2012). Voir aussi : « B. Mode of Life » et « C. Assessing Mode of Life », dans MacIntosh, « From Judging Culture », p. 407-411. MacIntosh présente une discussion, une explication et une critique exhaustives. Elle souligne, par exemple, que les emplois rémunérés chez les « Indiens » n'étaient pas aussi rares que ce que les stéréotypes nous laissent (et nous laissent encore) croire. Talbot, *Negotiating the Numbered Treaties*, p. 101-102.
84. Morris, *Treaties of Canada*, p. 32.
85. Morris, *Treaties of Canada*, p. 52.
86. Stonechild, *New Buffalo*, p. 13.

87. Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 182.
88. Morris, *Treaties of Canada*, p. 34.
89. Parker, *William Parker*, p. 23.
90. Morris, *Treaties of Canada*, p. 28.
91. Morris, *Treaties of Canada*, p. 61.
92. Morris, *Treaties of Canada*, p. 202.
93. Talbot, *Negotiating the Numbered Treaties*, p. 68-69.
94. Morris, *Treaties of Canada*, p. 62.
95. Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 167.
96. Morris, *Treaties of Canada*, p. 106.
97. Erasmus, *Buffalo Days and Nights*, p. 244.
98. Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 176-177, 180-181.
99. Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 164.
100. Friesen, « Magnificent Gifts », p. 208, 212.
101. Titley, *Indian Commissioners*, p. 22-23.
102. Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 168-169, 179, 183; Talbot, *Negotiating the Numbered Treaties*, p. 151; Lindsay et Brown, *History of the Pimicikamak People*, p. 58-62, <http://www.uwinnipeg.ca/rupertsland/pimdigitalopt.pdf>.
103. Morris, *Treaties of Canada*, p. 211.
104. Friesen, « Magnificent Gifts », p. 211.
105. Talbot, *Negotiating the Numbered Treaties*, p. 100.
106. Hildebrandt, First Rider, et Carter, *True Spirit and Original Intent*, p. xi, 112, 218, 255.
107. Hildebrandt, First Rider, et Carter, *True Spirit and Original Intent*, p. 129.
108. Morris, *Treaties of Canada*, p. 315, 319, 323, 333, 345-346, 353, 371.
109. Taylor, « Canada's Northwest Indian Policy », p. 5-6.
110. Manitoba, Archives provinciales, MG12, B1, n° 439, lieutenant-gouverneur Morris au ministre de l'Intérieur Campbell, septembre 1873, cité dans Daugherty, Wayne E., Rapport de recherches sur les traités - Traité n° 3 (1873). Centre de la recherche historique et de l'étude des traités, Affaires indiennes et du Nord Canada, *Rapport de recherches sur les traités*, https://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/texte-text/tre3_1100100028672_fra.pdf (consulté le 20 janvier 2014).
111. Morris, *Treaties of Canada*, p. 49.
112. Morris, *Treaties of Canada*, p. 93.
113. Morris, *Treaties of Canada*, p. 185, 215.
114. Morris, *Treaties of Canada*, p. 292.
115. Voir, par exemple, au sujet du traité 4 : Talbot, *Negotiating the Numbered Treaties*, p. 87-88.
116. Carter, *Aboriginal People*, p. 132-133.
117. Miller, *Skyscrapers Hide the Heavens*, p. 226-227.
118. Miller, *Skyscrapers Hide the Heavens*, p. 226-227.
119. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3645, dossier 7806, J.A.N. Provencher au ministre de l'Intérieur, 9 mai 1877, cité dans Talbot, *Negotiating the Numbered Treaties*, p. 159.
120. Pettipas, *Severing the Ties*, p. 75
121. Friesen, *Canadian Prairies*, p. 309.
122. Hildebrandt, *Views from Fort Battleford*, p. 44.
123. Carter, *Aboriginal People*, p. 13-138.
124. Hildebrandt, *Views from Fort Battleford*, p. 44.

125. Ray, *Illustrated History*, p. 215.
126. Miller, *Skyscrapers Hide the Heavens*, p. 231.
127. Tobias, « Canada's Subjugation », p. 222.
128. Hildebrandt, *Views from Fort Battleford*, p. 47.
129. Miller, *Skyscrapers Hide the Heavens*, p. 233.
130. Stonechild, « Indian View », p. 263.
131. Miller, *Skyscrapers Hide the Heavens*, p. 228-230.
132. Miller, *Skyscrapers Hide the Heavens*, p. 222; Stonechild, « Indian View », p. 263; Wiebe, « *Mistahimaskwa* », http://www.biographi.ca/fr/bio/mistahimaskwa_11E.html (consulté le 14 juillet 2014).
133. Miller, *Skyscrapers Hide the Heavens*, p. 228-234; Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3697, dossier 15423, J. Andsell Macrae au Ministère, 25 août 1884, cité dans Miller, *Skyscrapers Hide the Heavens*, p. 234.
134. Miller, *Skyscrapers Hide the Heavens*, p. 228-230.
135. Stonechild, « Indian View », p. 263.
136. Miller, *Skyscrapers Hide the Heavens*, p. 234-239.
137. Stonechild et Waiser, *Loyal Till Death*, p. 106-117.
138. Stonechild et Waiser, *Loyal Till Death*, p. 85-105.
139. Carter, *Aboriginal People*, p. 102; Miller, *Skyscrapers Hide the Heavens*, p. 241; Ray, *Illustrated History*, p. 219.
140. Stonechild et Waiser, *Loyal Till Death*, p. 126-145.
141. Miller, *Skyscrapers Hide the Heavens*, p. 243-248.
142. Stonechild et Waiser, *Loyal Till Death*, p. 168-169.
143. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 23, p. 271-271, J. A. Macdonald à Lansdowne, 3 septembre 1885, cité dans Stonechild et Waiser, *Loyal Till Death*, p. 221.
144. Stonechild et Waiser, *Loyal Till Death*, p. 192-213.
145. Titley, *Indian Commissioners*, p. 83.
146. Archives Glenbow, documents de Dewdney, boîte 2, dossier 38, p. 587-588, J. A. Macdonald à E. Dewdney, 20 novembre 1885, cité dans Stonechild et Waiser, *Loyal Till Death*, p. 221.
147. Stonechild et Waiser, *Loyal Till Death*, p. 221, 226-227.
148. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 6 mai 1887, Canada, *Documents de la Session (N° 20b)*, 1887, p. 41, cité dans Miller, *Skyscrapers Hide the Heavens*, p. 254.
149. Archives Glenbow, documents d'Edgar Dewdney, boîte 4, dossier 66, p. 1414-1420, cité dans Stonechild et Waiser, *Loyal Till Death*, 250-253.
150. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3710, dossier 19, 550-3, Lawrence Vankoughnet à John A. Macdonald, 14 août 1885, cité dans Barron, « Indian Pass System », p. 28.
151. Bibliothèque et Archives Canada, documents de Dewdney, Rébellion du Nord-Ouest, MG 27, p. 2076-2087, Hayter Reed à Edgar Dewdney, 16 août 1885, cité dans Barron, « Indian Pass System », p. 29.
152. Barron, « Indian Pass System », p. 30.
153. Carter, *Aboriginal People*, p. 163.
154. Canada, *Documents de la Session (N° 12)*, 1890, p. 165, Reed au surintendant général, le 31 octobre 1889, copié à partir de http://www.collectionscanada.gc.ca/databases/indianaffairs/001074-119.01-e.php?page_id_nbr=6766&PHPSESSID=bv7um1pu2kfk5ipd9o9hagoo93 (consulté le 25 janvier 2014).
155. Carter, *Lost Harvests*, p. 208-210; Pettipas, *Severing the Ties*, p. 76.

156. Brass, *I Walk in Two Worlds*, p. 35.
157. Ahenakew, *Voices of Plains Cree*, p. 148.
158. Fisher, *Contact and Conflict*, p. 1-23.
159. Fisher, *Contact and Conflict*, p. 22-26.
160. Fisher, *Contact and Conflict*, p. 49-50.
161. Roy et Thompson, *British Columbia*, 21-23.
162. Fisher, *Contact and Conflict*, p. 49-50, 70, 95-96, 157.
163. Fisher, *Contact and Conflict*, p. 66-68.
164. Duff, *Indian History of British Columbia*, p. 98-100.
165. Fisher, *Contact and Conflict*, p. 159-176.
166. Fisher, *Contact and Conflict*, p. 175-178.
167. Duff, *Indian History of British Columbia*, p. 93-94; Fisher, *Contact and Conflict*, p. 191-195.
168. Pettipas, *Severing the Ties*, p. 87-106.
169. Cité dans LaViolette, *Struggle for Survival*, p. 71.
170. « Impressions regarding missionary efforts among the Indians... », Archives Glenbow, A.T586A, 3,469, documents de l'archidiacre John Williams Tims, 1872-1953, p. 7, cité dans Pettipas, *Severing the Ties*, p. 97.
171. Titley, *Indian Commissioners*, p. 136-137.

Modèles nationaux et internationaux des pensionnats du Canada

1. Beggs, *Juvenile Delinquency*, p. 10-11.
2. Clifford, « His Dominion », p. 315; Avery, « Dangerous Foreigners », p. 7-15; Petryshyn, *Peasants in the Promised Land*, p. 129-138; Woodsworth, *Strangers Within Our Gates*, p. 113-115.
3. Woodsworth, *Strangers Within Our Gates*.
4. Baratay, « Affaires de mœurs ».
5. Driver, « Discipline Without Frontiers? », p. 272-277.
6. F. Demetz, cité dans Anonyme, *Une visite à Mettray* (Paris, 1864), cité dans Driver, « Discipline Without Frontiers? », p. 277-278.
7. Driver, « Discipline Without Frontiers? », p. 282.
8. Parker, *Uprooted*, p. 190.
9. Prucha, *Great Father*, p. 145.
10. Berkhofer, *Salvation and the Savage*, p. 14-15.
11. Peyer, *Tutor'd Mind*, p. 172.
12. Prucha, *Great Father*, p. 147, 152.
13. Prucha, *Great Father*, p. 151-154; pour la politique de retrait, voir : Prucha, *Great Father*, p. 183-213.
14. Prucha, *Great Father*, p. 183-198.
15. Prucha, *Great Father*, p. 214-292.
16. Adams, *Education for Extinction*, p. 7.
17. Adams, *Education for Extinction*, p. 7-8.
18. Prucha, *Great Father*, p. 708-709.
19. Adams, *Education for Extinction*, p. 30.

20. John Miles, cité dans Richard Henry Pratt, *Battlefield and Classroom: Four Decades with the American Indians, 1867–1904*, Robert M. Utley (New Haven, 1964), p. 243, cité dans Niezen, *Spirit Wars*, p. 66.
21. Fear-Segal, *White Man's Club*, p. 4-5.
22. Niezen, *Spirit Wars*, p. 55.
23. Fear-Segal, *White Man's Club*, p. 6.
24. Adams, *Education for Extinction*, p. 40-47.
25. Fear-Segal, *White Man's Club*, p. 24-25.
26. Adams, *Education for Extinction*, p. 51-52.
27. Niezen, *Spirit Wars*, p. 46.
28. Fear-Segal, *White Man's Club*, p. 186; Luther Ours Debout, *Souvenirs d'un chef Sioux*, p. 154-167.
29. Luther Ours Debout, *Souvenirs d'un chef Sioux*, Paris, Payot, 1931, p. 163, cité dans Niezen, *Spirit Wars*, p. 63.
30. Richard Henry Pratt, *Battlefield and Classroom: Four Decades with the American Indian, 1867–1904*, Robert M. Utley (New Haven, 1964), p. 283, cité dans Adams, *Education for Extinction*, p. 55.
31. Fear-Segal, *White Man's Club*, p. 170.
32. Adams, *Education for Extinction*, p. 56-57.
33. Adams, *Education for Extinction*, p. 117.
34. Adams, *Education for Extinction*, p. 115.
35. Adams, *Education for Extinction*, p. 120.
36. Adams, *Education for Extinction*, p. 54.
37. Adams, *Education for Extinction*, p. 157.
38. Fear-Segal, *White Man's Club*, p. 174-175.
39. White, « Carlisle Barracks Plan », *Indian Time*, <http://www.indiantime.net/story/2014/04/17/reader-submission/carlisle-barracks-plans-to-restore-indian-school-farmhouse/13640.html> (consulté le 23 novembre 2014).
40. McMillan et Yellowhorn, *First Peoples in Canada*, p. 93-98.
41. White, « Free to be Kanien'kehaka », p. 29, 180-181; communication personnelle, Louellyn White à la Commission de vérité et réconciliation, 17 novembre 2014.
42. Rapports relatifs à de telles situations : Norton, « Father of 10 Returned »; Nancy Tarbell Deer, lettre au rédacteur en chef, *Indian Time*, 24 février 1984. Les rapports du Centre des ressources numériques de l'École indienne de Carlisle indiquent également que d'anciens élèves de Carlisle ont déménagé au Canada. Centre des ressources numériques de l'école indienne de Carlisle, <http://carlisleindian.dickinson.edu/search/node/Canada> (consulté le 1^{er} décembre 2014).
43. Adams, *Education for Extinction*, p. 56-57.
44. Adams, *Education for Extinction*, p. 58.
45. Adams, *Education for Extinction*, p. 58-59.
46. Fear-Segal, *White Man's Club*, p. 91.
47. Rapport annuel, commissaire des Affaires indiennes, 1890, p. clii, cité dans Adams, *Education for Extinction*, p. 121.
48. Adams, *Education for Extinction*, p. 63-64.
49. Adams, *Education for Extinction*, p. 149.
50. Adams, *Education for Extinction*, p. 150.
51. Adams, *Education for Extinction*, p. 125.

52. Adams, *Education for Extinction*, p. 130.
53. Adams, *Education for Extinction*, p. 130-131.
54. Adams, *Education for Extinction*, p. 132.
55. McConnell au secrétaire à l'Intérieur, 31 octobre 1899, cité dans *Child, Boarding School Seasons*, p. 57.
56. Child, *Boarding School Seasons*, p. 63.
57. Adams, *Education for Extinction*, p. 215-222.
58. Compte rendu de la conférence du lac Mohonk, 1889, p. 16-17, citée dans Prucha, *Great Father*, p. 701-704.
59. Prucha, *Great Father*, p. 711.
60. Prucha, *Great Father*, p. 816-818.
61. Adams, *Education for Extinction*, p. 321-328; Lindsey, *Indians at Hampton Institute*.
62. Ajayi, *Christian Missions in Nigeria*, p. 136-142.
63. Procès-verbal de la réunion de district de la Côte-de-l'Or de 1848, Cape Coast, Archives de Londres de la Société des missionnaires méthodistes, cité dans Ajayi, *Christian Missions in Nigeria*, p. 143.
64. Ajayi, *Christian Missions in Nigeria*, p. 142-159.
65. Australie, « Bringing Them Home », p. 26-28, 217, <https://www.humanrights.gov.au/publications/bringing-them-home-report-1997>; Manne, « In Denial », p. 1-5.
66. Australie, « Bringing Them Home », p. 20-24, <https://www.humanrights.gov.au/publications/bringing-them-home-report-1997>.
67. Australie, « Bringing Them Home », p. 25, <https://www.humanrights.gov.au/publications/bringing-them-home-report-1997>.
68. Australie, « Bringing Them Home », p. 34, <https://www.humanrights.gov.au/publications/bringing-them-home-report-1997>.
69. Australie, « Bringing Them Home », p. 50-51, <https://www.humanrights.gov.au/publications/bringing-them-home-report-1997>.
70. Australie, « Bringing Them Home », p. 89, <https://www.humanrights.gov.au/publications/bringing-them-home-report-1997>.
71. Australie, « Bringing Them Home », p. 79-80, <https://www.humanrights.gov.au/publications/bringing-them-home-report-1997>.
72. Australie, « Bringing Them Home », p. 103, <https://www.humanrights.gov.au/publications/bringing-them-home-report-1997>.
73. Manne, « In Denial », p. 8-9. Australie, « Bringing Them Home », p. 132-192, <https://www.humanrights.gov.au/publications/bringing-them-home-report-1997>; Read, *Stolen Generations*, p. 9, 12, 17, 18, 22.
74. Finkel, *Social Policy*, p. 43-44.
75. Bradbury, « Fragmented Family », p. 112-115.
76. Bennett, « Taming “Bad Boys” », p. 72; Sutherland, *Children in English-Canadian Society*, p. 95, 104-107.
77. Sutherland, *Children in English-Canadian Society*, p. 105.
78. Bennett, « Taming “Bad Boys” », p. 72.
79. Winzer, *History of Special Education*, p. 115-120.
80. Bennett, « Turning “Bad Boys” », p. 212.
81. Archives de l'Ontario, RG 22, série 15, boîte 1, numéro 33, greffier de la paix du comté de York, « Incorporations of Benevolent Societies », cité dans Bennett, « Turning “Bad Boys” », p. 213.

82. William H. Howland, rapport de la Commission royale sur les relations entre le capital et le travail au Canada, 1889, cité dans Bennett, « Turning “Bad Boys” », p. 209.
83. Bennett, « Taming “Bad Boys” », p. 75-76.
84. Bennett, « Taming “Bad Boys” », p. 76, 85.
85. Bennett, « Turning “Bad Boys” », p. 215.
86. Sutherland, *Children in English-Canadian Society*, p. 100.
87. Sutherland, *Children in English-Canadian Society*, p. 104.
88. Bennett, « Taming “Bad Boys” », p. 76.
89. Bennett, « Taming “Bad Boys” », p. 88-89, 91.
90. Bennett, « Taming “Bad Boys” », p. 84, 86.
91. Bennett, « Taming “Bad Boys” », p. 91.
92. Bennett, « Taming “Bad Boys” », p. 91-92.
93. Bennett, « Turning “Bad Boys” », p. 216.
94. Sutherland, *Children in English-Canadian Society*, p. 143.
95. Sutherland, *Children in English-Canadian Society*, p. 136.
96. Sutherland, *Children in English-Canadian Society*, p. 138.
97. Parker, *Uprooted*, p. xiii.
98. Parker, *Uprooted*, p. 19-35.
99. Parker, *Uprooted*, p. 70-73; Bagnell, *Little Immigrants*, p. 141-149.
100. Pour une discussion générale sur le traitement de ces enfants, voir : Bagnell, *Little Immigrants*; Parker, *Uprooted*; Parr, *Labouring Children*.
101. Rose, *Sake of the Children*, p. 100-104.
102. Parr, *Labouring Children*, p. 105.
103. Parr, *Labouring Children*, p. 115.
104. *Algoma Missionary News and Shingwauk Journal*, 1^{er} juillet 1885, cité dans Wilson, « No Blanket to be Worn », p. 75.
105. Canada, procès-verbal de la table ronde de la Conférence sur la délinquance juvénile (Ottawa, 1928), cité dans Sutherland, *Children in English-Canadian Society*, p. 115.
106. Bennett, « Turning “Bad Boys” », p. 222-224.
107. Sutherland, *Children in English-Canadian Society*, p. 112.
108. Bullen, « J.J. Kelso », p. 146-148.

Établissement des fondations du système de pensionnats

1. *Acte pourvoyant à l'émancipation graduelle des Sauvages, à la meilleure administration des affaires des Sauvages et à l'extension des dispositions de l'acte trente-et-un Victoria*, chapitre 42, Statuts du Canada 1869, chapitre 6, paragraphe 12(6), reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 13.
2. *Acte pour amender et refondre les lois concernant les Sauvages*, Statuts du Canada 1880, chapitre 28, article 74, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 75
3. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1870, p. 5-6, 25-27. L'Institut Mohawk y est indiqué comme étant l'école numéro 1 des Six Nations de Grand River.
4. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3679, dossier 12046, John A. Macdonald, mémoire au Conseil, 19 octobre 1880.

5. L. Vankoughnet, mémoire non publié à l'intention de sir John A. Macdonald, 20 septembre 1882, Ottawa, Archives du ministère des Affaires indiennes, cité dans Daniels, « Legal Context of Indian Education », p. 160.
6. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1878, p. 8.
7. Parker, *Uprooted*, p. 145.
8. Davey, « Rhythm of Work », p. 114-117.
9. Wilson, *Missionary work*, p. 129, 130-131; Shanahan, *Jesuit Residential School*, p. 26.
10. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1877, p. 7; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1880, p. 8.
11. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1877, p. 156.
12. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1878, p. 8; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1882, p. xviii-xxviii.
13. Read, « John Stoughton Dennis », <http://www.biographi.ca/fr/bio.php?BioId=39594> (consulté le 27 juin 2012).
14. Canada, Documents de la Session de 1885, numéro 116. F, p. 97, J. S. Dennis à sir John A. Macdonald, 20 décembre 1878.
15. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1885, p. 90-91.
16. Thompson, « Nicholas Flood Davin », http://www.biographi.ca/fr/bio.php?id_nbr=6664 (consulté le 20 juin 2012).
17. Davin, *Report on industrial schools*, p. 2.
18. Davin, *Report on industrial schools*, p. 1.
19. Davin, *Report on industrial schools*, p. 2.
20. Davin, *Report on industrial schools*, p. 3.
21. Davin, *Report on industrial schools*, p. 2.
22. Davin, *Report on industrial schools*, p. 5.
23. Davin, *Report on industrial schools*, p. 1, 5; Prucha, *Great Father*, p. 746-755.
24. Davin, *Report on industrial schools*, p. 5-7.
25. Davin, *Report on industrial schools*, p. 7.
26. Davin, *Report on industrial schools*, p. 7-9.
27. Bumsted, « McKay, James », p. 159-160; Davin, *Report on industrial schools*, p. 9.
28. Davin, *Report on industrial schools*, p. 11.
29. Davin, *Report on industrial schools*, p. 10.
30. Davin, *Report on industrial schools*, p. 10.
31. Davin, *Report on industrial schools*, p. 10.
32. Davin, *Report on industrial schools*, p. 11.
33. Davin, *Report on industrial schools*, p. 12.
34. Davin, *Report on industrial schools*, p. 13.
35. Davin, *Report on industrial schools*, p. 12, 15.
36. Davin, *Report on industrial schools*, p. 14.
37. Davin, *Report on industrial schools*, p. 13-16.
38. Davin, *Report on industrial schools*, p. 15.
39. Davin, *Report on industrial schools*, p. 12.
40. Canada, Documents de la Session de 1885, numéro 116, p. 84, David Laird, 13 mars 1879.
41. Canada, Documents de la Session de 1885, numéro 116, p. 89, Alex, archevêque de Saint-Boniface, au colonel Dennis, 29 janvier 1879.
42. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3708, dossier 19502, partie 1, Territoires du Nord-Ouest et Manitoba — Correspondance et rapports concernant les missions catholiques,

- les fermes sur les réserves et les Indiens démunis. Copie d'une lettre adressée à l'honorable Langevin, ministre des Travaux publics (version originale estampillée du 25 mai 1880).
43. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3708, dossier 19502, partie 1, Territoires du Nord-Ouest et Manitoba – Correspondance et rapports concernant les missions catholiques, les fermes sur les réserves et les Indiens démunis, de Grandin à Macdonald, 27 septembre 1880.
 44. Hughes, *Father Lacombe*, p. 286.
 45. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3674, dossier 11422, archevêque de Québec à sir John A. Macdonald, février 1883.
 46. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3674, dossier 11422, E. Dewdney au surintendant général des Affaires indiennes, 16 avril 1883.
 47. Hodgetts, *Pioneer Public Service*, p. 217-219, 225.
 48. Canada, Débats de la Chambre des communes (22 mai 1883), 1459.
 49. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3674, dossier 11422, L. Van-koughnet à J. A. Macdonald, 11 juin 1883. [120.06662]
 50. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3674, dossier 11422, copie d'un rapport d'un comité de l'honorable Conseil privé approuvé par Son Excellence le Gouverneur général en conseil le 19 juillet 1883.
 51. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1900, vol. 2, p. 44.
 52. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3674, dossier 11422, L. Van-koughnet au père Lacombe, 23 juillet 1883. [120.06664]
 53. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3674, dossier 11422, E. Dewdney au révérend Thomas Clarke, 31 juillet 1883. [120.06668]
 54. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3674, dossier 11422, E. Dewdney au surintendant général, 16 juin 1884.
 55. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3833, dossier 65138, partie 2, F. Bourne à Hayter Reed, 2 octobre 1884. [PUL-009344-0001]
 56. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3767, dossier 33170, G. Mann au commissaire adjoint des Affaires indiennes, 22 octobre 1886.
 57. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 267.
 58. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3818, dossier 57799, Hayter Reed au surintendant général, 14 mai 1889. [TAY-003820-0001]
 59. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3919, dossier 116751-1, auteur inconnu à Hayter Reed, 11 juillet 1889. [PLD-009535-0000]
 60. Titley, *Indian Commissioners*, p. 129-131, 162-163.
 61. Davin, *Report on industrial schools*, p. 1.
 62. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1889, p. xi.
 63. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. xxii.
 64. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 324.
 65. Canada, Débats de la Chambre des communes (9 mai 1883), 1175-1176.
 66. Davin, *Report on industrial schools*, p. 12; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1883, p. 109.
 67. Davin, *Report on industrial schools*, p. 2; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1883, p. 109.
 68. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1895, p. 372.
 69. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 174.
 70. Ridley, *Snapshots from the North*, p. 112.

71. Porter, « Anglican Church », p. 106-108.
72. Coccola, *They Call Me Father*, p. 149.
73. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3825, dossier 60511-1, J. Hugonard au commissaire des Affaires indiennes, 23 novembre 1903. [RCA-011007-0001]
74. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1882, p. 215.
75. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, MG17, B2, classe G C.1/P.2, résolutions concernant l'administration des missions du Nord-Ouest du Canada, 7 avril 1903. [PAR-003622]
76. Canada, Documents de la Session, numéro 116. F, p. 97, J. S. Dennis à sir John A. Macdonald, 20 décembre 1878.
77. Canada, Débats de la Chambre des communes (9 mai 1883), p. 1169.
78. Davin, *Report on industrial schools*, p. 11.
79. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1883, p. xi.
80. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3764, dossier 32725-2, H. Reed au surintendant général adjoint des Affaires indiennes, 24 février 1891.
81. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3647, dossier 8128, Andsell Macrae, 18 décembre 1886.

Récits d'élèves sur la vie dans les pensionnats : 1867-1939

1. Little Pine, *Little Pine's Journal*, p. 8-9.
2. Little Pine, *Little Pine's Journal*, p. 11.
3. Little Pine, *Little Pine's Journal*, p. 14.
4. Little Pine, *Little Pine's Journal*, p. 15-16.
5. Little Pine, *Little Pine's Journal*, p. 18-19.
6. Little Pine, *Little Pine's Journal*, p. 20-28.
7. Little Pine, *Little Pine's Journal*, p. 29.
8. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6211, dossier 469-1, partie 1, mission du lac Supérieur, projet d'asile industriel pour les enfants indiens à Garden River, district d'Algoma, 11 mars 1873. [SWK-001283-0003]
9. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6211, dossier 469-1, partie 1, lettre de Buhgwajjene à un gestionnaire des Affaires indiennes, 30 septembre 1873. [SWK-001877-0001]
10. Ford, *Smoke from Their Fires*, p. 55-56.
11. Ford, *Smoke from Their Fires*, p. 56.
12. Ford, *Smoke from Their Fires*, p. 89.
13. Ford, *Smoke from Their Fires*, p. 94.
14. Ford, *Smoke from Their Fires*, p. 90-93.
15. Ford, *Smoke from Their Fires*, p. 105-107.
16. Ford, *Smoke from Their Fires*, p. 102-103.
17. Ford, *Smoke from Their Fires*, p. 105.
18. Kennedy, *Recollections of an Assiniboine chief*, p. 54.
19. Kennedy, *Recollections of an Assiniboine chief*, p. 54.
20. Gresko, « Everyday Life », p. 80.
21. Kennedy, *Recollections of an Assiniboine chief*, p. 54.
22. Kennedy, *Recollections of an Assiniboine chief*, p. 54.

23. Kennedy, *Recollections of an Assiniboine chief*, p. 54.
24. Kennedy, *Recollections of an Assiniboine chief*, p. 55.
25. Kennedy, *Recollections of an Assiniboine chief*, p. 56.
26. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1899, p.121-122.
27. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1902, p. 196.
28. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1903, p. 135.
29. Pettipas, *Severing the Ties*, p. 133.
30. Mountain Horse, *My People the Bloods*, p. 15-16.
31. Mountain Horse, *My People the Bloods*, p. 17.
32. Mountain Horse, *My People the Bloods*, p. 19.
33. Mountain Horse, *My People the Bloods*, p. 52.
34. Mountain Horse, *My People the Bloods*, p. 109.
35. Mountain Horse, *My People the Bloods*, p. vi-viii.
36. Smith, « Frederick Ogilvie Loft (Onondayoh) », http://www.biographi.ca/fr/bio/loft_frederick_ogilvie_16E.html (consulté le 15 août 2012).
37. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3212, dossier 527787-4, F. O. Loft, 26 novembre 1919, cité dans Kulchyski, « Considerable Unrest », p. 101.
38. Titley, *Narrow Vision*, p. 195; Kulchyski, « Considerable Unrest », p. 95-117.
39. Loft, « Indian and Education », 12 juin 1909, p. 2.
40. Loft, « Indian and Education », 12 juin 1909, p. 2.
41. Loft, « Indian and Education », 12 juin 1909, p. 2.
42. Loft, « Indian and Education » 3 juillet 1909, p. 5.
43. Loft, « Indian and Education » 3 juillet 1909, p. 5.
44. Loft, « Indian and Education », 12 juin 1909, p. 2.
45. Loft, « Indian and Education », 17 juillet 1909, p. 4.
46. Loft, « Indian and Education », 3 juillet 1909, p. 5.
47. Loft, « Indian and Education », 12 juin 1909, p. 2.
48. Morley, *Roar of the Breakers*, p. 31.
49. Morley, *Roar of the Breakers*, p. 37.
50. Morley, *Roar of the Breakers*, p. 43-44.
51. Morley, *Roar of the Breakers*, p. 49.
52. Morley, *Roar of the Breakers*, p. 51-52.
53. Morley, *Roar of the Breakers*, p. 52-54.
54. Morley, *Roar of the Breakers*, p. 57.
55. Morley, *Roar of the Breakers*, p. 60-61, 70; Patterson, « Peter Reginald Kelly », <http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/peter-reginald-kelly/> (consulté le 11 août 2014).
56. McCullough, « Peyasiw-awasis », http://www.biographi.ca/fr/bio/peyasiw_awasis_15E.html (consulté le 6 juin 2014).
57. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6294, dossier 623-1, partie 1, lettre du chef Thunderchild à D. C. Scott, 7 septembre 1923. [THR-000602]
58. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6294, dossier 623-1, partie 1, lettre du chef Thunderchild à D. C. Scott, 7 septembre 1923. [THR-000602]
59. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6294, dossier 623-1, partie 1, lettre du chef Thunderchild à D. C. Scott, 7 septembre 1923. [THR-000602]
60. McCullough, « Peyasiw-awasis », http://www.biographi.ca/fr/bio/peyasiw_awasis_15E.html (consulté le 6 juin 2014).

61. Ahenakew, *Voices of the Plains Cree*, p. 14-24.
62. Ahenakew, *Voices of the Plains Cree*, p. 75-76.
63. Ahenakew, *Voices of the Plains Cree*, p. 133-134.
64. Ahenakew, *Voices of the Plains Cree*, p. 130-131.
65. Ahenakew, *Voices of the Plains Cree*, p. 132.
66. Ahenakew, *Voices of the Plains Cree*, p. 128.
67. Ahenakew, *Voices of the Plains Cree*, p. 127-128.
68. Ahenakew, *Voices of the Plains Cree*, p. 17-18, 163.
69. Dion, *My Tribe the Crees*, p. 118.
70. Dion, *My Tribe the Crees*, p. 119.
71. Dion, *My Tribe the Crees*, p. 119.
72. Dion, *My Tribe the Crees*, p. 119.
73. Dion, *My Tribe the Crees*, p. 129.
74. Dion, *My Tribe the Crees*, p. 130.
75. Dion, *My Tribe the Crees*, p. 131.
76. Dion, *My Tribe the Crees*, p. 157-158.
77. Dion, *My Tribe the Crees*, p. 158.
78. Dion, *My Tribe the Crees*, p. 160.
79. Pettit, « To Christianize and Civilize », p. 321.
80. Montour, *Brown Tom's School Days*, p. 7.
81. Montour, *Brown Tom's School Days*, p. 8.
82. Montour, *Brown Tom's School Days*, p. 11.
83. Montour, *Brown Tom's School Days*, p. 11.
84. Montour, *Brown Tom's School Days*, p. 19.
85. Montour, *Brown Tom's School Days*, p. 21.
86. Montour, *Brown Tom's School Days*, p. 40-41.
87. Montour, *Brown Tom's School Days*, p. 12.
88. Montour, *Brown Tom's School Days*, p. 23-24.
89. Montour, *Brown Tom's School Days*, p. 25.
90. Montour, *Brown Tom's School Days*, p. 25.
91. Montour, *Brown Tom's School Days*, p. 26.
92. Montour, *Brown Tom's School Days*, p. 30.
93. Montour, *Brown Tom's School Days*, p. 30.
94. Montour, *Brown Tom's School Days*, p. 49-52.
95. Montour, *Brown Tom's School Days*, p. 66.
96. Montour, *Brown Tom's School Days*, p. 67.
97. Montour, *Brown Tom's School Days*, p. 57.
98. Montour, *Brown Tom's School Days*, p. 58.
99. Montour, *Brown Tom's School Days*, p. 74.
100. Montour, *Brown Tom's School Days*, p. 75.
101. Baker, *Khot-La-Cha*, p. 20.
102. Baker, *Khot-La-Cha*, p. 28.
103. Baker, *Khot-La-Cha*, p. 29.
104. Baker, *Khot-La-Cha*, p. 36.
105. Baker, *Khot-La-Cha*, p. 33-34.
106. Baker, *Khot-La-Cha*, p. 33-35.
107. Baker, *Khot-La-Cha*, p. 31.

108. Baker, *Khot-La-Cha*, p. 30.
109. Baker, *Khot-La-Cha*, p. 36-37.
110. Baker, *Khot-La-Cha*, p. 45-46.
111. Baker, *Khot-La-Cha*, p. 46.
112. Baker, *Khot-La-Cha*, p. 47-49.
113. Brass, *I Walk in Two Worlds*, p. 5-6.
114. Brass, *I Walk in Two Worlds*, p. 8-9.
115. Brass, *I Walk in Two Worlds*, p. 9.
116. Brass, *I Walk in Two Worlds*, p. 20.
117. Brass, *I Walk in Two Worlds*, p. 21-22.
118. Brass, *I Walk in Two Worlds*, p. 22.
119. Brass, *I Walk in Two Worlds*, p. 23-24.
120. Brass, *I Walk in Two Worlds*, p. 13.
121. Brass, *I Walk in Two Worlds*, p. 22.
122. Brass, *I Walk in Two Worlds*, p. 25.
123. Brass, *I Walk in Two Worlds*, p. 22.
124. Brass, *I Walk in Two Worlds*, p. 23.
125. Brass, *I Walk in Two Worlds*, p. 26-27.
126. Brass, *I Walk in Two Worlds*, p. 25.
127. Brass, *I Walk in Two Worlds*, p. 24-25.
128. Brass, *I Walk in Two Worlds*, p. 24.
129. Brass, *I Walk in Two Worlds*, p. 25-26.
130. Brass, *I Walk in Two Worlds*, p. 25.
131. Brass, *I Walk in Two Worlds*, p. 26.
132. Brass, *I Walk in Two Worlds*, p. 28-29.
133. Brass, *I Walk in Two Worlds*, p. 31.
134. Brass, *I Walk in Two Worlds*, p. 31.
135. Goodwill and Sluman, *John Tootoosis*, p. 92-94.
136. Goodwill et Sluman, *John Tootoosis*, p. 98-103.
137. Goodwill et Sluman, *John Tootoosis*, p. 108.
138. Goodwill et Sluman, *John Tootoosis*, p. 106.
139. Manuel et Posluns, *The Fourth World*, p. 63.
140. Manuel et Posluns, *The Fourth World*, p. 65.
141. Manuel et Posluns, *The Fourth World*, p. 65.
142. Manuel et Posluns, *The Fourth World*, p. 66.
143. Manuel et Posluns, *The Fourth World*, p. 66.
144. Manuel et Posluns, *The Fourth World*, p. 64.
145. Manuel et Posluns, *The Fourth World*, p. 100.
146. Manuel et Posluns, *The Fourth World*, p. 71.
147. Manuel et Posluns, *The Fourth World*, p. 67.
148. Moran, *Stoney Creek Woman*, p. 49-51.
149. Moran, *Stoney Creek Woman*, p. 35-42.
150. Moran, *Stoney Creek Woman*, p. 53-54.
151. Moran, *Stoney Creek Woman*, p. 53.
152. Moran, *Stoney Creek Woman*, p. 54.
153. Moran, *Stoney Creek Woman*, p. 56.
154. Moran, *Stoney Creek Woman*, p. 57.

155. Moran, *Stoney Creek Woman*, p. 58.
156. Moran, *Stoney Creek Woman*, p. 60-61.
157. Moran, *Stoney Creek Woman*, p. 63.
158. Moran, *Stoney Creek Woman*, p. 69-70.
159. Moran, *Stoney Creek Woman*, p. 88.
160. Moran, *Stoney Creek Woman*, p. 94.
161. Knockwood, *Out of the Depths*, p. 26-28.
162. Knockwood, *Out of the Depths*, p. 28.
163. Knockwood, *Out of the Depths*, p. 126.
164. Knockwood, *Out of the Depths*, p. 40.
165. Knockwood, *Out of the Depths*, p. 45.
166. Knockwood, *Out of the Depths*, p. 46.
167. Knockwood, *Out of the Depths*, p. 60.
168. Knockwood, *Out of the Depths*, p. 62.
169. Knockwood, *Out of the Depths*, p. 69.
170. Knockwood, *Out of the Depths*, p. 144-145.
171. Knockwood, *Out of the Depths*, p. 80-81.
172. Knockwood, *Out of the Depths*, p. 34-35.
173. Knockwood, *Out of the Depths*, p. 53, 84.
174. Knockwood, *Out of the Depths*, p. 85.
175. Knockwood, *Out of the Depths*, p. 127.
176. Knockwood, *Out of the Depths*, p. 126-127.

Établissement et fonctionnement du système : 1867–1939

1. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1884 (pour High River, p. 77-78; pour Battleford, p. 154; pour Qu'Appelle, p. 162).
2. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1884, p. 172-183.
3. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1931, p. 62.
4. Pour l'opinion de Dewdney, voir : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1890, p. xii. Pour Hoey, voir : CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, PAA 71.220 B53 2256, P. O. Plourde au père Charron, 19 septembre 1938. [OGP-020129]
5. Canada, Débats de la Chambre des Communes (22 mai 1888), p. 1719.
6. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1889, p. xi.
7. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893, p. xvi.
8. Gaston Carrière, *L'apôtre des prairies : Joseph Hugonnard, o.m.i. 1848-1917* (Montréal, 1967), p. 38, citant le père J. Hugonnard dans *Petites Annales* (Paris, 1912), p. 22: 262-263, cité dans Kennedy, « Qu'Appelle Industrial School », p. 73.
9. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 282.
10. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-1, partie 1, dossiers sur les écoles, 1879-1953, A. Sutherland à L. Vankoughnet, 22 avril 1883.
11. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Martin Benson, note, p. 13, 15 juillet 1897. [100.00108]
12. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3674, dossier 11422, 10 janvier 1884. L. Vankoughnet à John A. Macdonald, 10 janvier 1884.

13. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3674, dossier 11422-1, E. Dewdney à L. Vankoughnet, 18 novembre 1884.
14. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6452, dossier 884-1, partie 1, L. Vankoughnet à P. Durieu, 17 octobre 1889. [AEMR-010307]
15. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6452, dossier 884-1, partie 1, MR C 8773, « Rules and Regulations, Kootenay Industrial School ». [AEMR-011621A]
16. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6014, dossier 1-1-6 MAN, partie 1, Duncan Campbell Scott à M. Meighen, 6 juin 1920. [NCA-002405]
17. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3647, dossier 8128, E. Dewdney au surintendant général adjoint, 20 mars 1886; Wasylow, « History of Battleford Industrial School », p. 90; Titley, *Frontier World*, p. 61.
18. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6014, dossier 1-1-6 MAN, partie 1, Duncan Campbell Scott à M. Meighen, 6 juin 1920. [NCA-002405]
19. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. xxii.
20. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Martin Benson, note, 15 juillet 1897, 38, 39. [100.00108]
21. CVR, ARN Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3927, dossier 116836-1A, Martin Benson au surintendant général adjoint, 1^{er} juin 1903. [RIS-000047]
22. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1, Martin Benson au surintendant général adjoint, 24 juin 1903. [TAY-003529]
23. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6300, dossier 650-1, partie 1, Martin Benson au surintendant général adjoint, Affaires indiennes, 6 septembre 1906. [BVL-000743]
24. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6273, dossier 583-1, partie 1, Martin Benson à M. Scott, 8 septembre 1915. [PLP-000917]
25. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6014, dossier 1-1-6 MAN, partie 1, Russell T. Ferrier à R. Fletcher, 18 mai 1922. [NCA-002423-0001]
26. CVR, ARN Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 4044, dossier 344441, Tom Lean à J. A. J. McKenna, 22 juin 1909. [SBR-001705-0000]
27. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6014, dossier 1-1-6 MAN, partie 1, Russell T. Ferrier à A. B. Fallis, 6 novembre 1923. [NCA-002431]
28. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6452, dossier 884-1, partie 1, MR C 8773, « Rules and Regulations, Kootenay Industrial School ». [AEMR-011621A]
29. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3920, dossier 116818, D. L. Clink au commissaire des Indiens, 4 juin 1895. [EDM-003380]
30. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3920, dossier 116818, H. Reed au commissaire adjoint, 28 juin 1895. [EDM-003376]
31. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6358, dossier 758-1, partie 1, révérend Canon Gould à Duncan Campbell Scott, 26 janvier 1920. [IRC-041334]
32. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6001, dossier 1-1-1, partie 1, « Regulations on the Subject of Indian Schools and Their Inspection, Approved by the Minister of Education for Ontario, and the Department of Indian Affairs », Geo. W. Ross, 19 avril 1884. [BAX-000165]
33. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1914, p. xxiii.
34. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6032, dossier 150-40A, partie 1, Administration centrale – Présence obligatoire des élèves – Pensionnats, 1904–1933, bobine de microfilm C-8149, n° d'inst. de recherche 10-17, agent des Indiens, Hagersville

- au secrétaire, Affaires indiennes, 20 février 1922; [AEMR-255312] *Loi modifiant la Loi des sauvages*, Statuts du Canada 1919–1920, chapitre 50, article 1, modifiant les Statuts révisés du Canada 1906, chapitre 81, article 10 reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 178–179.
35. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6032, dossier 150-40A, partie 1, Administration centrale – Présence obligatoire des élèves – Pensionnats, 1904–1933, bobine de microfilm C-8149, n° d’inst. de recherche 10-17, Russell T. Ferrier à Mary Gilbert, 20 octobre 1926. [AEMR-255333]
 36. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3647, dossier 8128, Andsell Macrae, 18 décembre 1886.
 37. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6001, dossier 1-1-1, partie 1, L. Vankoughnet à John A. Macdonald, 26 août 1887.
 38. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3818, dossier 57799, Hayter Reed au surintendant général, 14 mai 1889. [TAY-003820-0001]
 39. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3647, dossier 8128, Andsell Macrae, 18 décembre 1886.
 40. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6001, dossier 1-1-1, partie 1, L. Vankoughnet à John A. Macdonald, 26 août 1887.
 41. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Frank Pedley à Révérend et chers messieurs, 21 mars 1908. [AEMR-120155]
 42. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, note, J. D. McLean, 20 juillet 1897. [AEMR-120110]
 43. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3836, dossier 68557, H. Reed, suggestions pour la gouvernance des écoles indiennes, 27 janvier 1890.
 44. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896, p. xxxv-xxxvi.
 45. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1890, p. xiii.
 46. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896, p. xxxiv-xxxv.
 47. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896, p. xxxiv-xxxv.
 48. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896, p. xxxiv-xxxv.
 49. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1931, p. 62.
 50. Canada, Rapport du ministère des Affaires indiennes, 1940, p. 194, 195, 210, 219.
 51. Par exemple, selon le rapport annuel du ministère des Affaires indiennes de 1891, les écoles de Kamloops, de Cranbrook, de l’île Kuper, de Middlechurch, de Saint-Boniface et d’Elkhorn sont financées selon le nombre de têtes. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1891, p. 221-243. Selon le rapport de l’année suivante, le gouvernement paie toutes les dépenses des sept écoles. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1892, p. 285307.
 52. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893, p. 272-296.
 53. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3674, dossier 11422, J. McDougall au surintendant général des Affaires indiennes, 28 octobre 1883.
 54. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3675, dossier 11422-2, E. Dewdney au surintendant général, Affaires indiennes, 12 janvier 1884.
 55. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3674, dossier 11422, Alex Begg à A. M. Burgess, sans date, reçu le 20 septembre 1883; [AEMR-252135] Wade, « Alexander Begg », <http://www.biographi.ca/fr/bio.php?BioId=40673> (consulté le 14 novembre 2012).
 56. Titley, « Industrial Education », p. 375.
 57. Titley, « Industrial Education », p. 375–376.

58. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, « Memorial: Members of the Baptist Ministerial Association of the City of Toronto », à J. J. C. Abbott, 27 mai 1892. [AEMR-120099]
59. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, John J. McGee au surintendant général, Affaires indiennes, 16 août 1892. [AEMR-120103]
60. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6040, dossier 160-3A, partie 1, Martin Benson au secrétaire, Affaires indiennes, 9 mai 1900. [EDH-002457]
61. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume permanent 3694, dossier 14676, Paul Durieu à Thomas Daly, 24 janvier 1893. [MIS-202057]
62. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6468, dossier 890-1, partie 1, Bunoz à Durieu, 7 octobre 1895. [MIS-001403]
63. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6458, dossier 886-1, partie 1, Agence de Skeena River – Pensionnat de l'Église Unie à Port Simpson – Établissement – Administration générale, 1897-1943, n° d'inst. de recherche 10-17, bobine de microfilm C-8779, Martin Benson au surintendant général adjoint, 9 mai 1905. [PSM-200747]
64. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6337, dossier 663-1, partie 1, Martin Benson au surintendant général adjoint, 24 février 1904. [THR-000123]
65. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6337, dossier 663-1, partie 1, Martin Benson au surintendant général adjoint, 16 mai 1903. [THR-000121]
66. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Glen Campbell au secrétaire, Affaires indiennes, 23 octobre 1912. [AEMR-120216]
67. CVR, ARN, Administration centrale, 777/25-1-007, 02/13-03/65, volume 1, AC, sous-ministre adjoint à W. B. L. Donald, 20 février 1913. [GRU-002708]
68. CVR, ARN, Administration centrale, 777/25-1-007, 02/13-03/65, volume 1, AC, D. C. Scott à Frank Pedley, 9 avril 1913. [GRU-002710]
69. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 306.
70. Daniels, « Legal Context », p. 165.
71. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada, Toronto, Ontario, acquisition 1979.199C, boîte 6, dossier 106, E. A. Henry au D^r Farquharson, 5 février 1908. [RIS-000581]
72. CVR, RBS Series, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3933, dossier 117657-1, note du surintendant général des Affaires indiennes, 18 septembre 1891. [2058153]
73. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6468, dossier 890-1, partie 1, P. Durieu à C. Sifton, 5 novembre 1897. [MIS-001414]
74. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6470, dossier 890-5, partie 2, bobine de microfilm C-8787, J. D. McLean à A. O'N. Daunt, 6 décembre 1922. [MIS-004968]
75. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6372, dossier 764-5, partie 3, W. M. Graham au secrétaire, Affaires indiennes, 25 mai 1926. [MRY-008665]
76. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 2.15, boîte 21, dossier 1, « Report of the Indian and Eskimo Commission to the Executive Committee MSCC for the year ended June 30, 1938 ». [AAC-083306]
77. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, PAA 71.220 B132 5753, Hayter Reed, 31 octobre (année illisible). [OGP-010004]
78. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6305, dossier 652-1, partie 1, Hayter Reed à L. Vankoughnet, 8 décembre 1892. [SMD-001147]
79. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3858, dossier 81812, à Hayter Reed, 29 août 1891. [120.06695]

80. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, n° d'inst. de recherche 10-17, volume 6041, dossier 160-5, partie 1, 1905-1934, D. C. Scott à Joseph Guy, 28 décembre 1927. [AEMR-254325]
81. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 7185, dossier 1/25-17-1, surintendant général adjoint à Charles Stewart, 31 octobre 1927. [AEMR-120381]
82. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1931, p. 13-14.
83. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6088, dossier 310-1, partie 1, John G. Anderson à Duncan C. Scott, 16 octobre 1922. [FGA-000950-0000]
84. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6088, dossier 310-1, partie 1, Duncan C. Scott à J. G. Anderson, 27 octobre 1922. [FGA-000951]
85. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 3:2, boîte 55, dossier 6, S. Gould à D. C. Scott, Ottawa, 18 décembre 1931. [AAC-090271]
86. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, Rapport triennal du conseil de direction au Comité des missions, M.S.C.C. 07/1934, acquisition GS 75-2A, Archibald [Fleming], évêque de l'Arctique, « The Arctic », dans S. Gould, secrétaire général, conseil de direction, M.S.C.C., « Triennial Report of the Board of Management, M.S.C.C. », 4 juillet 1934, p. 353. [AGS-000185]
87. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6112, dossier 350-10, partie 1, W. L. Tyrer à Sutherland, 8 février 1934. [FGA-001100]
88. Bien qu'aucune trace de la décision d'accorder des fonds aux écoles catholiques n'ait été trouvée dans les archives, en avril 1937, les oblats ont commencé à soumettre de la documentation officielle aux Affaires indiennes au sujet de la population étudiante de Saint-Joseph. Voir, par exemple : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6113, dossier 351-10, partie 1, D. Couture, « Application for Admission to the Ste. Theresa Fort George Catholic Residential School for Louise Jolly », 1^{er} avril 1937. [FTG-003180-0000]
89. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3674, dossier 11422, E. Dewdney à Thomas Clarke, 31 juillet 1883. [120.06668]
90. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3674, dossier 11422, E. Dewdney au surintendant général des Affaires indiennes, 16 avril 1883. [AEMR-252120]
91. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3674, dossier 11422, R. Sinclair à J. Macdonald, 23 octobre 1883. [AEMR-252142]
92. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3674, dossier 11422-1, bureau de l'architecte en chef, ministère des Travaux publics, à F. H. Ennis, 1^{er} septembre 1884.
93. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1883, p. 109-110.
94. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3924, dossier 116823, L. Vankoughnet à sir John A. Macdonald, 15 mars 1886.
95. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1891, p. 222-243.
96. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1892, p. 288-292.
97. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1892, p. xii-xiii, 285307.
98. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1891, p. 222-243.
99. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1891, p. 221-243.
100. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1892, p. 285-307.
101. CVR, ARN Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6001, dossier 1-1-1, partie 1, décret du Conseil privé numéro 1278, 7 juin 1888; [PLD-007312] Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3819, dossier 58418, J. Hugonnard à Hayter Reed, 11 mai 1889; [PLD-009475] Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3675, dossier 11422-4, J. Hugonnard à E. Dewdney, 5 mai 1891. [PLD-009435]

102. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3675, dossier 114224, E. Dewdney à J. Hugonnard, 13 avril 1891. [PLD-009425]
103. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6455, dossier 885-1, partie 1, note, 25 novembre 1891. [KUP-091346]
104. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3879, dossier 91833, décret en conseil, 22 octobre 1892. [RIS-000354]
105. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1892, p. 53.
106. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1892, p. 53.
107. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1892, p. 52.
108. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3879, dossier 91833, décret en conseil, 22 octobre 1892. [RIS-000354]
109. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3879, dossier 91833, décret en conseil, 22 octobre 1892. [RIS-000354]
110. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1895, p. 340-358. En 1896, par exemple, le gouvernement fédéral paie toutes les dépenses de la nouvelle école industrielle de Brandon, au Manitoba. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896, p. 414-431. Une pratique semblable est utilisée à l'école de Calgary en 1897. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1897, p. 324-340.
111. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3930, dossier 117377-1A, évêque de la Terre de Rupert à Hayter Reed, 8 mai 1893.
112. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3930, dossier 117377-1 A, H. Reed à l'évêque de la Terre de Rupert, 31 mai 1893.
113. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3676, dossier 11422-5, H. Reed au surintendant général adjoint des Affaires indiennes, 4 août 1890.
114. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3675, dossier 114224, Hayter Reed au surintendant général adjoint, Affaires indiennes, 20 mai 1891. [PLD-009429]
115. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. 203.
116. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3938, dossier 121607, surintendant adjoint des Affaires indiennes à A. E. Forget, 18 janvier 1895. [RIS-000385-0000]
117. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3938, dossier 121607, surintendant adjoint des Affaires indiennes à A. E. Forget, 18 janvier 1895. [RIS-000385-0000]
118. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6255, dossier 576-1, partie 1, Hayter Reed au surintendant général, Affaires indiennes, 28 janvier 1897. [BRS-000200]
119. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3938, dossier 121/607, A. N. McNeill aux directeurs, 19 janvier 1898. [PLD-008611]
120. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6211, dossier 469-1, partie 2, Martin Benson au secrétaire, Affaires indiennes, 24 octobre 1902. [SWK-001441]
121. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, 468-1, partie 1, Benson au surintendant général adjoint, Affaires indiennes, 28 novembre 1902. [MER-000328]
122. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3927, dossier 1168361A, Martin Benson au surintendant général adjoint, 19 décembre 1902. [RIS-000009]
123. Enns, « "But What Is the Cost?" », p. 110-111.
124. Enns, « "But What Is the Cost?" », p. 112-113.
125. Enns, « "But What Is the Cost?" », p. 113.
126. Brown et Cook, *Canada*, 54-68; Hall, « Sir Clifford Sifton », http://www.biographi.ca/fr/bio/sifton_clifford_15E.html (consulté le 17 juillet 2014).
127. Canada, Débats de la Chambre des Communes (10 avril 1901), p. 2818.

128. Hall, « Sir Clifford Sifton », p. 129.
129. Hall, « Sir Clifford Sifton », p. 130.
130. Hall, « Sir Clifford Sifton », p. 131-132.
131. Hall, « Sir Clifford Sifton », p. 133.
132. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Martin Benson, à J. D. McLean, 15 juillet 1897. [100.00108, 100.00109]
133. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Martin Benson, note, 15 juillet 1897, p. 45. [100.00108]
134. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Martin Benson à J. D. McLean, 15 juillet 1897. [100.00109]
135. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Martin Benson à J. D. McLean, 15 juillet 1897. [100.00109]
136. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Martin Benson à J. D. McLean, 15 juillet 1897, p. 16. [100.00109]
137. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Martin Benson à J. D. McLean, 15 juillet 1897, p. 10-11. [100.00109]
138. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Martin Benson à J. D. McLean, 15 juillet 1897, p. 12. [100.00109]
139. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Martin Benson à J. D. McLean, 15 juillet 1897, p. 6. [100.00109]
140. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Martin Benson à J. D. McLean, 15 juillet 1897. [100.00109]
141. CVR, ARN Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Martin Benson, note, 15 juillet 1897. [100.00108]
142. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Martin Benson à J. D. McLean, 15 juillet 1897. [100.00109]
143. CVR, ARN Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Martin Benson à J. D. McLean, 15 juillet 1897. [100.00109]
144. CVR, ARN Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Martin Benson, note, 15 juillet 1897. [100.00108]
145. CVR, ARN Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Martin Benson, note, 15 juillet 1897. [100.00108]
146. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1897, p. xxvi-xxvii.
147. Canada, Débats de la Chambre des Communes (14 juillet 1899), p. 7505.
148. Canada, Débats de la Chambre des Communes (18 juillet 1904), p. 7039.
149. Canada, Débats de la Chambre des Communes (18 juillet 1904), p. 7047.
150. Canada, Débats de la Chambre des Communes (18 juillet 1904), p. 7039.
151. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3964, dossier 149874, Martin Benson au secrétaire, Affaires indiennes, 24 mars 1902. [RIS-000351]
152. CVR, ARN, ACC-AB-Diocese of Calgary Affidavit of Records, 3,81,18,1-12, A. Van Thiel à l'évêque de Calgary et de la Saskatchewan, juin 1899. [CGY-081709] Pour l'opinion de Thiel, voir : Lewis, « Anglican Church », p. 8.
153. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6211, dossier 469-1, partie 2, Martin Benson au secrétaire, Affaires indiennes, 24 octobre 1902. [SWK-001441]
154. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6211, dossier 469-1, partie 2, Martin Benson au surintendant général adjoint, Affaires indiennes, 24 juin 1903. [SWK-001445]

155. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, 468-1, partie 1, Martin Benson au surintendant général adjoint, Affaires indiennes, 16 mars 1906. [MER-000344]
156. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3927, dossier 1168361A, Martin Benson au surintendant général adjoint, 2 octobre 1903. [RIS-000057]
157. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6318, dossier 657-1, partie 1, Martin Benson au surintendant général adjoint, Affaires indiennes, 15 novembre 1904. [MDD-000532]
158. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada, acquisition 1979, 199C, boîte 5, dossier 72, R. B. Heron à R. P. McKay, 4 juin 1905. [RIS-000209]
159. Porter, « Anglican Church », p. 55-56.
160. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1904, p. xxviii.
161. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, MG17, B2, catégorie 'G' C.1/P.2, Société missionnaire de l'Église, « Resolutions Regarding the Administration of the North-West Canada Missions », 7 avril 1903. [PAR-003622]
162. Porter, « Anglican Church », p. 43.
163. Blake, *Don't you hear*, p. 4.
164. Blake, *Don't you hear*, p. 5.
165. Blake, *Don't you hear*, p. 7.
166. Blake, *Don't you hear*, p. 7-8.
167. Blake, *Don't you hear*, p. 8.
168. Blake, *Don't you hear*, p. 11.
169. Blake, *Don't you hear*, p. 12.
170. Blake, *Don't you hear*, p. 17.
171. Blake, *Don't you hear*, p. 19.
172. Blake, *Don't you hear*, p. 35.
173. Blake, *Don't you hear*, p. 40.
174. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3928, dossier 1170041, « Report on Indian Missions and Schools », présenté au Synode diocésain, diocèse de Calgary, J. W. Tims, août 1908; [OLD-008159] Archives de l'Église Unie du Canada, Toronto, acquisition 1979. 199C, boîte 5, dossier 68, « Report of the Synod's Commission on Indian Affairs », 5 décembre 1904. [RIS-000246]
175. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Frank Pedley à Révérend et chers messieurs, 21 mars 1908. [AEMR-120155]
176. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Frank Pedley à Révérend et chers messieurs, 21 mars 1908. [AEMR-120155] Pour une estimation antérieure des salaires, voir : Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3647, dossier 8128, E. Dewdney au surintendant général des Affaires indiennes, 29 décembre 1885.
177. Blake, *Don't you hear*, p. 9.
178. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Frank Pedley à Révérend et chers messieurs, 21 mars 1908. [AEMR-120155]
179. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 3:1, boîte 48, dossier 3, Frank Pedley à Norman Tucker, 26 mars 1909. [AAC-090228] Les écoles dont on propose la fermeture en Alberta et en Saskatchewan se trouvent à Kamsack, à File Hills, et à Round Lake, dans la réserve des Péigans, la réserve Old Sun, la réserve des Sarcis, à Prince Albert (Collège Emmanuel), la réserve Gordon, Onion Lake, Morley, et la réserve des Gens-du-Sang.

180. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Frank Pedley à Révérend et chers messieurs, 21 mars 1908. [AEMR-120155]
181. Canada, Débats de la Chambre des Communes (14 juin 1897), p. 3530.
182. Canada, Débats de la Chambre des Communes (30 mars 1906), p. 982.
183. Archives de la Saskatchewan, documents de MacKay, Frank Oliver, « Letter to S. H. Blake, 28 January, 1908 », cité dans Wasylow, « History of Battleford Industrial School », p. 225-226; Archives du Synode général de l'Église anglicane, 75-103, série 2-14, Frank Oliver à A. G. G., 28 janvier 1908, cité dans Gull, « "Indian Policy" », p. 15.
184. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 3:1, boîte 48, dossier 3, lettre signée par S. H. Blake, Andrew Baird, Hamilton Cassels, T. Ferrier, R. F. MacKay, 22 mai 1908; [AAC-090192] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Frank Pedley à Frank Oliver, 9 avril 1908. [AEMR-120157] Pour la participation de Blake au comité sur les Indiens de la SMEAC, voir : Grant, *Moon of Wintertime*, p. 192-193.
185. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 3:1, boîte 48, dossier 3, F. Pedley à N. Tucker, 26 mars 1909. [AAC-090228]
186. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 3:1, boîte 48, dossier 3, « Report of the Sub-Committee of the Advisory Board On Indian Education », s.d. [AAC-090231]
187. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3919, dossier 1167511A, J. B. Magan à D. Laird, 12 décembre 1902; [SBR-003409] Clifford Sifton au gouverneur en conseil, 23 décembre 1903. [FAR-000095]
188. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Frank Pedley à M. Oliver, 30 mai 1908. [120.00294] Les écoles dont on propose la fermeture se trouvent à Kamsack, à Grayson, à Lestock, à Onion Lake, à Delmas, dans la réserve des Gens-du-Sang, dans la réserve des Péigans, à Hobbema et à Cluny.
189. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Frank Pedley à Frank Oliver, 9 avril 1908. [AEMR-120157]
190. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 1, J. Hugonnard à Frank Oliver, 28 mars 1908. [PLD-007334]
191. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, surintendant général des Affaires indiennes à T. Ferrier, 18 juillet 1908. [AEMR-016328]
192. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Heron à Frank Oliver, 16 février 1909. [AEMR-120164]
193. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-4, partie 1, Association des travailleurs indiens à Frank Oliver, 19 février 1909. [AEMR-016332]
194. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, n° d'inst. de recherche 10-17, volume 6041, dossier 160-5, partie 1, 1905-1934, Emile Legal à Frank Pedley, 20 juillet 1908. [AEMR-254243]
195. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3928, dossier 1170041, « Report on Indian Missions and Schools », présenté au Synode diocésain, diocèse de Calgary, J. W. Tims, août 1908. [OLD-008159]
196. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 3:1, boîte 48, dossier 3, Arthur Barner à S. H. Blake, 16 février 1909. [AAC-090206]
197. Blake, *Don't you hear*, p. 39.
198. Blake, *Don't you hear*, p. 11.

199. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, surintendant général des Affaires indiennes à T. Ferrier, 18 juillet 1908. [AEMR-016328]
200. Wasylow, « History of Battleford Industrial School », p. 32.
201. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1910, p. 277.
202. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1910, p. 277-279.
203. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1910, p. 277-278.
204. CVR, ARN Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 3:1, boîte 48, dossier 3, sous-ministre adjoint à S. P. Matheson, 25 novembre 1910. [AAC-090237]
205. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 3:1, boîte 48, dossier 3, sous-ministre adjoint à S. P. Matheson, 25 novembre 1910. [AAC-090237]
206. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6032, dossier 15040A, partie 1, Administration centrale – Présence obligatoire des élèves – Pensionnats, 1904–1933, bobine de microfilm C-8149, n° d’inst. de recherche 1017, « Re: Per Capita Grants at Indian Residential Schools », Russell Ferrier, 5 avril 1932. [120.18050]
207. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, « Correspondence and Agreement Relating to the Maintenance and Management of Indian Boarding Schools », Ottawa, Imprimerie du gouvernement canadien, 1911. [AEMR-120208A]
208. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, note, 26 juin 1917. [AEMR-010655]
209. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, « Notes on Indian Education ». Note pour l’honorable M. Meighen, 1919. [AEMR-010656]
210. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Martin Benson à Scott, 7 février 1916. [100.00230]
211. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6468, dossier 890-1, partie 1, J. Welch à D. C. Scott, 28 juillet 1916. [MIS-001473]
212. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 1, Martin Benson à M. Scott, 27 août 1917. [DRS-000507-0000]
213. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, note, 26 juin 1917. [AEMR-010655]
214. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3921, dossier 116818-1B, Martin Benson, 7 juin 1913. [EDM-000594]
215. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 1, Martin Benson à M. Scott, 19 janvier 1916. [PLD-007466]
216. CVR, ARN Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6040, dossier 160-3A, partie 1, T. Ferrier à Duncan C. Scott, 28 mars 1918. [AEMR-120239]
217. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, surintendant général adjoint des Affaires indiennes aux directions générales responsables des écoles et des comptes, 3 juillet 1919. [AEMR-120246] Dans une lettre de 1932, Russell Ferrier écrit que les augmentations ont eu lieu en 1919 et en 1921. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6032, dossier 150-40A, partie 1, Administration centrale – Présence obligatoire des élèves – Pensionnats, 1904–1933, bobine de microfilm C-8149, n° d’inst. de recherche 10-17, Russell Ferrier, 5 avril 1932. [AEMR-255375]
218. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1910, p. 370; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1915, p. xxiv; CVR, ARN, Bibliothèque et Archives

- Canada, RG10, volume 3925, dossier 116823-1A, greffier du Conseil privé au surintendant général, Affaires indiennes, 18 février 1918; [ELK-000248] RG10, volume 6350, dossier 753-1, partie 1, J. F. Woodsworth à James Endicott, 5 juin 1919; [EDM-000242] Archives provinciales de l'Alberta, PAA 71.220B92 3866, W. M. Graham au directeur du pensionnat catholique romain d'Ermineskin, 28 octobre 1922. [OGP-030045]
219. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1922, p. 19; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1923, p. 8.
220. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6040, dossier 160-4, partie 1, J. H. Edmison à Duncan C. Scott, 20 janvier 1921. [AEMR-016359]
221. Pour des exemples de déficits, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, n° d'inst. de recherche 10-17, volume 6041, dossier 160-5, partie 1, 1905-1934, G. Leonard à Duncan C. Scott, 27 janvier 1921; [AEMR-254258V] J. L. Levern au révérend Naissens, 29 janvier 1921; [AEMR-254258B] Sœur Briault à Duncan C. Scott, 31 janvier 1921; [AEMR-254258C] J. Brachet à Duncan C. Scott, 31 janvier 1921. [AEMR-254258H]
222. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1923, p. 8.
223. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6001, dossier 1-1-1, partie 4, « Memorandum to Honourable Charles Stewart, Re: Ownership Indian Residential Schools », 12 mai 1922. [120.06758]
224. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6001, dossier 1-1-1, partie 3, bobine de microfilm C-8134, surintendant général adjoint à M. Buskard, 25 novembre 1932. [AEMR-010717]
225. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 10294, dossier 486/25-1-002, partie 1, H. W. McGill au surintendant général, 5 janvier 1934; [AEMR-010722] RG10, volume 6001, dossier 1-1-1, partie 3, Harold W. McGill aux responsables d'organismes religieux dirigeant des pensionnats indiens, 19 avril 1934. [SRS-000748-0001]
226. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6041, dossier 160-5, partie 1, J. B. Beys à Duncan Campbell Scott, 17 février 1922. [SBR-001686]
227. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6041, dossier 160-5, partie 2, J. O. Plourde à R. A. Hoey, 4 mars 1938. [SPR-001856]
228. CVR, ARN, Archives Deschatelets d'Ottawa, HR 6113.C73R 5, présentation non datée à la Direction générale du bien-être social et de la formation du ministère des Affaires indiennes. [OMI-030415]
229. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6041, dossier 160-7, partie 1, Russell Ferrier à C. E. Manning, 4 mai 1927. [AEMR-016405]
230. Clifford, *Resistance to Church Union*, p. 1. Pour des détails sur les transferts d'école, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6041, dossier 160-7, partie 1, J. H. Edmison à D. C. Scott, 7 juillet 1927; [RLS-001003] liste des pensionnats indiens dirigés par l'Église Unie montrant la participation moyenne pour l'année se terminant le 31 mars 1927. [AEMR-120377A]
231. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, n° d'inst. de recherche 10-17, volume 6041, dossier 160-5, partie 1, 1905-1934, Duncan C. Scott à J. B. Beys, 27 mai 1927. [AEMR-254315]
232. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6032, dossier 150-40A, partie 1, Administration centrale - Présence obligatoire des élèves - Pensionnats, 1904-1933, bobine de microfilm C-8149, n° d'inst. de recherche 10-17, Russell Ferrier, 5 avril 1932. [AEMR-255375]

233. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6054, dossier 265-1, partie 1, extrait d'un rapport du surintendant des Indiens pour l'année 1923-1924 sur l'éducation des Indiens en Nouvelle-Écosse, 19 mai 1924; [SRS-000005] J. D. McLean à J. J. Ryan, 9 mars 1911. [SRS-000816]
234. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6054, dossier 265-1, partie 1, extrait d'un rapport du surintendant des Indiens pour l'année 1923-1924 sur l'éducation des Indiens en Nouvelle-Écosse, 19 mai 1924; [SRS-000005] A. J. Boyd au ministère des Affaires indiennes, 20 janvier 1925. [SRS-000006]
235. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6054, dossier 265-1, partie 1, révérend F. C. Ryan au ministère des Affaires indiennes, 8 octobre 1925. [SRS-001546]
236. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2064, dossier 265-1, partie 1, D. C. Scott à A. J. Boyd, 23 avril 1927. [SRS-000009]
237. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6054, dossier 265-1, partie 1, A. J. Boyd à D. C. Scott, 11 juillet 1927. [SRS-000016]
238. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6054, dossier 265-1, partie 1, A. F. MacKenzie à J. P. Mackey, 24 janvier 1930. [SRS-000058]
239. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1931, p. 62.
240. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1931, p. 12-13.
241. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1931, p. 29.
242. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1931, p. 13-14.
243. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 7185, dossier 1/25-1-7-1, Russell T. Ferrier aux dirigeants d'Église et aux directeurs des pensionnats indiens, 29 mars 1932. [AEMR-016416A] CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 2.15, boîte 27, dossier 1, délégation conjointe et entrevue avec le premier ministre, 20 décembre 1934. [AAC-087280]
244. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 7185, dossier 1/25-1-7-1, partie 1, Harold McGill aux dirigeants d'Église et aux directeurs des pensionnats indiens 22 février 1933. [AEMR-255373]
245. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6041, dossier 160-5, partie 1, Harold McGill à Joseph Guy, 29 mars 1933. [AEMR-254348]
246. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 11552, dossier 312-11, partie 5, A. S. Williams aux inspecteurs des agences indiennes, aux agents des Indiens, aux dirigeants d'Église et aux directeurs des pensionnats indiens, 13 juillet 1935; [AEMR-177231] RG10, volume 7185, dossier 1/25-1-7-1, partie 1, Harold McGill aux inspecteurs des agences indiennes, aux agents des Indiens, aux dirigeants d'Église et aux directeurs des pensionnats indiens, 26 mars 1936. [AEMR-255369]
247. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 7185, dossier 1/25-1-7-?, partie 1, R. A. Hoey au D^r McGill, 4 novembre 1938. [AEMR-120432]
248. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6041, dossier 160-5, partie 2, J. O. Plourde à R. A. Hoey, 29 juin 1939; [AEMR-254352] Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 2.15, boîte 27, dossier 1, R. A. Hoey à Geo. Dorey, 22 juin 1939. [AAC-087334]
249. Prucha, *Great Father*, vol. 2, p. 808, 837; Child, *Boarding School Seasons*, p. 32-33.
250. Adams, *Education for Extinction*, p. 332.
251. L. Meriam, dir., *The Problem of Indian Administration* (Baltimore, 1928), p. 13, cité dans Szasz, *Education and the American Indian*, p. 20.

252. Szasz, *Education and the American Indian*, p. 3.
253. Szasz, *Education and the American Indian*, p. 28.
254. Szasz, *Education and the American Indian*, p. 27.
255. Adams, *Education for Extinction*, p. 330.
256. Discours de Collier à la Fédération américaine des arts, Washington, DC, p. 14 mai 1934, réimprimé dans *Indians at Work 1* (1^{er} juin 1934): p. 9, cité dans Szasz, *Education and the American Indian*, p. 44-45.
257. W. C. Ryan et Rose K. Brandt, « Indian Education Today », *Progressive Education*, vol. 9 (février 1932): p. 84, cité dans Szasz, *Education and the American Indian*, p. 67.
258. Prucha, *Great Father*, vol. 2, p. 980.
259. Szasz, *Education and the American Indian*, p. 34, 65.
260. Szasz, *Education and the American Indian*, p. 48.
261. Szasz, *Education and the American Indian*, p. 50-51, 55.
262. Szasz, *Education and the American Indian*, p. 67-68.
263. Szasz, *Education and the American Indian*, p. 72-75.
264. Szasz, *Education and the American Indian*, p. 61.
265. Szasz, *Education and the American Indian*, p. 31.
266. Szasz, *Education and the American Indian*, p. 60.
267. Szasz, *Education and the American Indian*, p. 60.
268. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6001, dossier 1-1-1, partie 3, P. Phelan au D^r McGill, 22 février 1934. [AEMR-177226]

La chasse aux inscriptions : 1867-1939

1. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6255, dossier 576-1, partie 1, John Semmens à E. McColl, 19 février 1895. [BRS-000174]
2. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1884, p. 162.
3. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1897, p. xxvi
4. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1887, p. 131.
5. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1887, p. 127.
6. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1888, p. 104.
7. Barker, *Forty Years a Chief*, p. 2, 16-17.
8. Moran, *Stoney Creek Woman*, p. 80.
9. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1884, p. 163.
10. Tobias, « Canada's Subjugation », p. 228-232.
11. Barron, « Indian Pass System »; Bennett, *Study of Passes*.
12. Pettipas, *Severing the Ties*, p. 118, 122.
13. *Acte à l'effet de modifier de nouveau « L'Acte relatif aux Sauvages, 1880 »*, Statuts du Canada 1884, chapitre 27, article 10, modifiant les Statuts du Canada 1880, chapitre 28, article 74 reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 97.
14. Oreopoulos, *Législation canadienne de l'école obligatoire*, p. 9-10.
15. Nowakowski, « Indian Residential Schools », p. 81.
16. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1885, p. 80.
17. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1886, p. 141.
18. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1888, p. 122.

19. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3647, dossier 8128, E. Dewdney au surintendant général des Affaires indiennes, 29 décembre 1885.
20. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3818, dossier 57799, Hayter Reed au surintendant général, 14 mai 1889. [TAY-003820-0001]
21. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 394, dossier 123764-1, Vankoughnet à E. Dewdney, 13 avril 1892.
22. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3675, dossier 11422-4, à Hayter Reed, 13 juin 1891. [PLD-009433]
23. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3675, dossier 11422-4, Hayter Reed au surintendant général adjoint, Affaires indiennes, 20 mai 1891. [PLD-009429]
24. Ray, Miller, et Tough, *Bounty and Benevolence*, p. 192-195; Tobias, « Ahchuchwahauhhatohapit », http://www.biographi.ca/fr/bio/ahchuchwahauhhatohapit_14E.html (consulté le 17 juillet 2014).
25. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1897, p. 163.
26. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3940, dossier 121698-13, Extrait d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé approuvé par son Excellence le 20 septembre 1897.
27. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3940, dossier 121698-13, J. D. McLean à H. R. Halpin, 21 décembre 1897.
28. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 152.
29. Tobias, « Ahchuchwahauhhatohapit », http://www.biographi.ca/fr/bio/ahchuchwahauhhatohapit_14E.html (consulté le 17 juillet 2014).
30. La documentation sur Star Blanket est fondée sur Kennedy, « Qu'Appelle Industrial School », p. 182-183; Starblanket, « Beyond Culture », p. 2; Starr-Spaeth, « Star Blanket », p. 125-127; Tobias, « Ahchuchwahauhhatohapit », http://www.biographi.ca/fr/bio/ahchuchwahauhhatohapit_14E.html (consulté le 17 juillet 2014).
31. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. xxvii.
32. Tobias, « Ahchuchwahauhhatohapit », http://www.biographi.ca/fr/bio/ahchuchwahauhhatohapit_14E.html (consulté le 17 juillet 2014).
33. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 4068, dossier 422752, octobre 1912, lettre du chef Star Blanket au gouverneur général. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 4068, dossier 422752, 5 décembre 1912.
34. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. xxii.
35. *Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des Sauvages*, Statuts du Canada 1894, chapitre 32, article 11, nouveaux articles ajoutés aux Statuts révisés du Canada 1886, chapitre 43, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 164.
36. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6032, dossier 150-40A, partie 1, *Règlement relatif à l'éducation des enfants Sauvages*, Ottawa, Imprimerie du gouvernement canadien, 1894. [AGA-001516-0000]
37. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6032, dossier 150-40A, partie 1, *Règlement relatif à l'éducation des enfants Sauvages*, Ottawa, Imprimerie du gouvernement canadien, 1894. [AGA-001516-0000]
38. Il s'agit de Mount Elgin, de l'Institut Mohawk, des pensionnats de Shingwauk et de Wawanosh (compté comme une école), et de Wikwemikong.
39. Il s'agit de Brandon, de Saint-Boniface, de la Terre de Rupert (Middlechurch), et de Washakada (plus connue sous le nom de « Elkhorn »).
40. Il s'agit de Battleford, de Regina, de Qu'Appelle, et de l'école de formation Emmanuel.
41. Il s'agit de Morley, de Saint-Joseph (High River), de Red Deer, et de Saint-Albert.

42. Il s'agit de l'île Kuper, de Kamloops, de Kootenay, d'Alert Bay, de Metlakatla (écrit Metlakahtla), de Williams Lake, et de Coqualeetza.
43. Il s'agit de Portage la Prairie, de Pine Creek et de Birtle.
44. Il s'agit d'Onion Lake, de File Hills, de la réserve Gordon, de Muscowequan, de Duck Lake, de Round Lake, et de Crowstand.
45. Il s'agit du pensionnat de la réserve des Pieds-Noirs, du pensionnat de la réserve des Gens-du-Sang et des écoles de Lac La Biche, de Péigan, de la réserve des Sarcis et de Stony Plain.
46. Il s'agit du pensionnat pour filles de Port Simpson, et du pensionnat de la Toussaint de Yale.
47. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6032, dossier 150-40A, partie 1, John J. McGee, « At The Government House At Ottawa, Monday, 1st Day of April, 1895 ». [AGA-001516-0001]
48. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2552, dossier 112220, Hayter Reed au commissaire adjoint des Indiens, 20 décembre 1894.
49. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6255, dossier 576-1, partie 1, surintendant adjoint, Affaires indiennes, à E. McColl, 8 mars 1895. [BRS-000175]
50. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6305, dossier 652-5, partie 1, R. S. McKenzie au commissaire des Indiens, Regina, 30 octobre 1895. [SMD-001170-0000]
51. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1, Hayter Reed à E. D. Cameron, 24 avril 1896. [TAY-003516]
52. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896, p. xxxvi.
53. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1895, p. xviii.
54. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896, p. xxxvi.
55. Morris, *Treaties of Canada*, p. 315, 319, 323, 333, 345-346, 353, 371.
56. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3647, dossier 8128, E. Dewdney au surintendant général des Affaires indiennes, 29 décembre 1885.
57. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3647, dossier 8128, E. Dewdney au surintendant général des Affaires indiennes, 29 décembre 1885.
58. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Frank Pedley à Révérend et chers messieurs, 21 mars 1908. [AEMR-120155]
59. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6309, dossier 654-1, partie 1, Hayter Reed à Owen Owens, 16 mai 1894. [GDC-005971]
60. Porter, « St. Paul's Boarding School », p. 43, 48, 60.
61. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 154.
62. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 154-156.
63. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 166.
64. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 168.
65. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 220, 225.
66. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1909, p. 137, 141-142.
67. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6307, dossier 653-1, partie 1, R. B. Heron au révérend Grant, 13 novembre 1913. [FHR-000095-0001]
68. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6307, dossier 653-1, partie 1, W. M. Graham à M. Scott, 20 décembre 1913. [FHR-000096]
69. CVR, ARN Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6455, dossier 885-1, partie 2, bobine de microfilm C-8777, J. D. McLean à W. R. Robertson, 30 juillet 1918. [KUP-003824]
70. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. xxvi
71. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 308.

72. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 284.
73. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 282.
74. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1902, p. 365.
75. Bibliothèque et Archives Canada, RG10 (série rouge) volume 2552, dossier 112220, Magnus Begg, à David Laird, 19 janvier 1901.
76. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2552, dossier 112220, Magnus Begg à David Laird, 19 janvier 1901.
77. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2552, dossier 112220, Magnus Begg à David Laird, 19 janvier 1901.
78. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2552, dossier 112220, J. Hugonnard à David Laird, 9 janvier 1901.
79. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2552, dossier 112220, D. Laird à J. Hugonnard, 8 janvier 1901.
80. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1910, p. 316-321.
81. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1904, p. 208-209.
82. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6321, dossier 658-1, partie 1, J. R. Matheson à Frank Pedley, 22 janvier 1906. [PAR-000974]
83. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2552, dossier 112220, J. A. J. McKenna au secrétaire, Affaires indiennes, 8 juin 1903.
84. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2552, dossier 112220, J. A. J. McKenna au secrétaire, Affaires indiennes, 8 juin 1903.
85. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6032, dossier 150-40A, partie 1, Administration centrale – Présence obligatoire des élèves – Pensionnats, 1904–1933, bobine de microfilm C-8149, n° d'inst. de recherche 10-17, D. Laird à l'agent des Indiens, Touchwood Hills, 29 avril 1904; [AEMR-255240] D. Laird au secrétaire, Affaires indiennes, 19 mai 1904. [AEMR-255241]
86. CVR, ARN, *Règlement relatif à l'éducation des enfants Sauvages*, Ottawa, Imprimerie du gouvernement canadien, 1908; [AEMR-010652] Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6032, dossier 150-40A, partie 1, sous-ministre par intérim [Justice?] au surintendant général adjoint des Affaires indiennes, 24 juin 1908. [AEMR-177176]
87. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Frank Pedley à Révérend et chers messieurs, 21 mars 1908. [AEMR-120155]
88. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1885, p. 80.
89. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1887, p. 130.
90. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 7184, dossier 1/25-1-5-7, partie 1, J. D. McLean à A. Sutherland, 16 août 1898. [NCA-014601]
91. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 7184, dossier 1/25-1-5-7, partie 1, J. D. McLean à A. W. Vowell, 2 août 1900. [NCA-014608]
92. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 7184, dossier 1/25-1-5-7, partie 1, J. D. McLean aux directeurs de toutes les écoles industrielles, 22 février 1911. [AEMR-120194]
93. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 7184, dossier 1/25-1-5-7, partie 1, J. D. McLean à différents directeurs, 18 avril 1911. [AEMR-120199]
94. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6040, dossier 160-3A, partie 1, Martin Benson au secrétaire, Affaires indiennes, 23 décembre 1901. [100,00132]
95. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Martin Benson à J. D. McLean, 15 juillet 1897. [100.00109]

96. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 1, Martin Benson au surintendant général adjoint, 17 octobre 1907. [DRS-000467]
97. Archives du Synode général de l'Église anglicane, *Journal of Proceedings* (1909): 172, cité dans Gull« 'Indian Policy' », p. 10-12.
98. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 10416, Shannon Box 56B, 1908-1909, ANC, J. D. McLean à U. Verreau, 3 avril 1909. [EDH-002930]
99. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1913, p. 596.
100. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1913, p. 419.
101. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1629, David Laird à l'agent des Indiens, Agence de la réserve des Sarcis, 14 mars 1901. [SAR-000397]
102. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1629, A. J. McNeill à D. Laird, 10 décembre 1901. [SAR-000404]
103. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1629, D. Laird à l'agent des Indiens, réserve des Sarcis, 16 décembre 1901. [SAR-000407]
104. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1906, p. 230.
105. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6320, dossier 658-1, partie 1, Martin Benson au secrétaire, Affaires indiennes, 3 avril 1906; [PAR-000980-0000] RG10, volume 6320, dossier 658-1, partie 1, bobine de microfilm C-9802, Martin Benson au surintendant général adjoint, Affaires indiennes, 21 février 1907. [120.00284]
106. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3858, dossier 81812, non identifié à Hayter Reed, 29 août 1891. [120,06695]
107. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1641, 1893-1894, Samuel Lucas au commissaire adjoint, Regina, 15 novembre 1893. [SAR-000134]
108. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1135 [aucun numéro de dossier], A. Forget aux agents et aux directeurs des pensionnats et des écoles industrielles, 15 mars 1895. [EDH-002532]
109. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1897, p. 269.
110. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada - Burnaby, RG10, n° d'inst. de recherche 10-136, volume 11466, 987/18-24, partie 1, Fugues, 1952-1969, ANC Burnaby, R. Sedgewick au surintendant général adjoint des Affaires indiennes, 11 octobre 1891. [SQU-001298-0001] RG10, volume 1575, C-14851, 1898-1899, ANC, demande d'admission, 30 novembre 1898. [BQL-008267-0001]
111. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, FA10-379, 1999-01431-6, boîte 405, 987/25-1-018, partie 1, Éducation des Indiens - Résidence pour élèves squamish, district de Fraser, 1950-1969, ANC Ottawa, P. Phelan au conseiller juridique, 17 novembre 1952; [SQU-000595] Burnaby, RG10, n° d'inst. de recherche 10-136, volume 11466, 987/18-24, partie 1, Fugues, 1952-1969, ANC Burnaby, P. Phelan à W. S. Arneil, 22 novembre 1952. [SQU-001297]
112. CVR, ARN Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1629, 1897-1908, demande d'admission, 6 juin 1900. [SAR-070003-0000]
113. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3920, dossier 116818, John Nelson au commissaire des Indiens, 14 août 1894. [EDM-009774] Pour en savoir plus sur Seenum, voir : Première Nation de Whitefish Lake, n° 128, « Our History », http://www.wfl128.ca/chief_history.html (consulté le 17 novembre 2014)
114. *Battleford Herald*, volume 17, numéro 10, mars 1895.
115. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2552, dossier 112-220-1, Martin Benson au surintendant général adjoint, Affaires indiennes, septembre 1903.

116. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6320, dossier 658-1, partie 1, bobine de microfilm C-9802, Martin Benson au surintendant général adjoint, Affaires indiennes, 21 février 1907. [120,00284]
117. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1910, p. 277.
118. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1897, p. 275.
119. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6040, dossier 160-3A, partie 1, Martin Benson à surintendant général adjoint, Affaires indiennes, 13 février 1904. [100,00140]
120. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1906, p. 254.
121. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1911, p. 374.
122. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6032, dossier 150-40A, partie 1, *Règlement relatif à l'éducation des enfants Sauvages*, Ottawa, Imprimerie du gouvernement canadien, 1894; [AGA-001516-0000] *Règlement relatif à l'éducation des enfants Sauvages* (Ottawa : Imprimerie du gouvernement canadien, 1908). [AEMR-010652]
123. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6032, dossier 150-40A, partie 1, sous-ministre par intérim [Justice?] au surintendant général adjoint des Affaires indiennes, 24 juin 1908. [AEMR-177176]
124. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1884, p. 163.
125. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1884, p. 157.
126. Wasylow, « History of Battleford Industrial School », p. 66–67.
127. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1887, p. 101.
128. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3767, dossier 33170, G. Mann au commissaire adjoint des Indiens, 22 octobre 1886.
129. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1887, p. 101.
130. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1891, p. 177; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1895, p. 352–353.
131. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1901, p. 365.
132. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1902, p. 358.
133. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3922, dossier 116820, E. Matheson à Frank Pedley, 24 août 1907, cité dans Wasylow, « History of Battleford Industrial School », p. 236.
134. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1907, p. 357.
135. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1911, p. 477.
136. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 4041, dossier 334503, Duncan Campbell Scott à Frank Pedley, 19 février 1912, cité dans Wasylow, « History of Battleford Industrial School », p. 261–263.
137. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1915, p. xxiv.
138. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1887, p. 125.
139. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1884, p. 163. Pour les détails du licenciement de L'Heureux, voir : Bibliothèque et Archives Canada, documents de Hayter Reed, MG 29, E 106, volume 18, Personnel H-L, J. W. Tims au commissaire des Indiens, 27 octobre 1891 et L. Vankoughnet à H. Reed, 7 décembre 1891.
140. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1887, p. 126.
141. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1885, p. 79.
142. Lewis, « Anglican Church », p. 7; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1887, p. 126. (Bien que son nom ait été écrit « Sims » dans le document source, il s'agissait probablement du missionnaire anglican controversé J. W. Tims, qui a commencé à travailler dans la région en 1883.)

143. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1887, p. 126.
144. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1887, p. 126.
145. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1887, p. 124.
146. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, RG10, volume 3796, dossier 47249, Hayter Reed au commissaire des Indiens, 5 avril 1888. [RCA-010972]
147. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3833, dossier 65138, partie 2, A. Lacombe à Hayter Reed, 4 septembre 1888. [MRY-010790]
148. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1892, p. 218.
149. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1897, p. 264.
150. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 297; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1910, p. 488.
151. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3933, dossier 117657-1, J. D. McLean à Harry Gunn, 30 juillet 1917.
152. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1629, agent des Indiens au père Naessens, 10 septembre 1906. [SAC-000870]
153. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3933, dossier 117657-1, W. J. Dilworth au surintendant général adjoint des Affaires indiennes, 28 juillet 1917. Pour le nom Nordmann voir : Titley, « Dunbow Indian Industrial School », p. 107.
154. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, PAA 71.220 B16 668, lettre non signée à J. T. McNally, 22 février 1922. [OGP-090011]
155. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, PAA 71.220 B92 3866, W. M. Graham au directeur du pensionnat catholique romain d'Ermineskin, 28 octobre 1922. [OGP-030045]
156. CVR, ARN, Archives Deschatelets d'Ottawa, HR 6553.C73R 5, « Tabulated Record of Industrial Schools », 31 décembre 1902. [OMI-030267]
157. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893, p. 110.
158. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896, p. 375.
159. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3919, dossier 116751-1A, J. P. Magnan à D. Laird, 10 décembre 1902. [SBR-003409]
160. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1905, p. xxxi-xxxii; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1906, p. 190 (traite de la partie de l'énoncé sur Fort Frances); CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3919, dossier 116751-1A, Clifford Sifton au gouverneur en conseil, 23 décembre 1903. [FAR-000095]
161. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3764, dossier 32725-2, évêque de la Terre de Rupert à E. Dewdney, 23 janvier 1891.
162. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1900, p. 318-319.
163. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1903, p. 349-350.
164. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1906, p. 190; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1907, p. xxxii.
165. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1904, p. 382.
166. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1908, p. 187.
167. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3990, dossier 175581, J. A. Markle au commissaire des Indiens, 28 février 1896.
168. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1897, p. 239.
169. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada, acquisition 1979.199C, boîte 5, dossier 72, R. B. Heron à R. P. McKay, 6 juin 1905. [RIS-000209]

170. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada, acquisition 1979.199C, boîte 6, dossier 116, James Farquharson à R. P. MacKay, 3 décembre 1908. [RIS-000555]
171. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1910, p. 370. Pour des preuves de l'insatisfaction du ministère des Affaires indiennes quant à la direction de l'école de Regina, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6332, dossier 661-1, partie 1, W. M. Graham au secrétaire, Affaires indiennes, 17 novembre 1910. [RLS-000027]
172. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. 91-92; CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3920, dossier 116818, A. Sutherland au surintendant général, Affaires indiennes, 6 janvier 1893. [EDM-003965]
173. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. 92.
174. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3920, dossier 116818, A. Sutherland au surintendant général des Affaires indiennes, 4 janvier 1898. [EDM-003969]
175. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1909, p. 395.
176. Archives de l'Église Unie, documents de A. Sutherland, « Prairie provinces, Indian missions, Red Deer Industrial Institute », 1908, A. Barner, directeur, boîte 133, 19 septembre 1908, cité dans Fox, « Failure of Red Deer Industrial School », p. 93.
177. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6032, dossier 150-40A, partie 1, Administration centrale - Présence obligatoire des élèves - Pensionnats, 1904-1933, bobine de microfilm C-8149, n° d'inst. de recherche 10-17, W. E. S. James à Frank Oliver, David Laird et William Verreau, 22 février 1909. [AEMR-255255]
178. Fox, « Failure of Red Deer Industrial School », p. 95.
179. Fox, « Failure of Red Deer Industrial School », p. 94.
180. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada et de l'Université Victoria, acquisition 86,158C, boîte 2, dossier 2, « Red Deer Industrial School Joblin Scrapbooks/UCC Docs Toronto », Arthur Barner à A. Sutherland et T. Ferrier, 4 mai 1909. [UCA-080255-0008] Pour le rôle de Barner dans la campagne visant à garder l'école ouverte, voir : CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 3:1, boîte 48, dossier 3, Arthur Barner à S. H. Blake, 16 février 1909. [AAC-090206]
181. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 10421, Shannon Box 450, ANC, bobine de microfilm T-10075, James Seenum à C. E. Hughes, 2 février 1913. [SLA-004016] Il s'agit apparemment du même James Seenum dont il est question plus tôt dans le chapitre. Seenum est né au début des années 1840 et est mort en 1917. Voir : Première Nation de Whitefish Lake, n° 128, « Our History », http://www.wfl128.ca/chief_history.html (consulté le 17 novembre 2014)
182. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 10412, Shannon Box 40, J. F. Woodsworth à C. E. Race, 1^{er} août 1914. [EDM-003964]
183. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3921, dossier 116818-1B, bobine de microfilm C-10162, J. F. Woodsworth au secrétaire, Affaires indiennes, 19 août 1914. [EDM-000946]
184. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3921, dossier 116818-1B, J. F. Woodsworth au secrétaire, Affaires indiennes, 5 mai 1919; [EDM-000958] dossier 116818-22 1, J. F. Woodsworth à James Endicott, 5 juin 1919. [EDM-000992]
185. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6350, dossier 753-1, partie 1, J. F. Woodsworth à James Endicott, 5 juin 1919. [EDM-000242]
186. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1884, p. 26.
187. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1888, p. 21.
188. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1900, p. 303-304.

189. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1910, p. 433-434.
190. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3924, dossier 116823, E. F. Wilson au surintendant général des Affaires indiennes, 25 juin 1888. [ELK-000001]
191. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3924, dossier 116823, E. F. Wilson au surintendant général des Affaires indiennes, 28 avril 1891, 10 janvier 1889. [ELK-000053, ELK-000020]
192. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3924, dossier 116823, Edward F. Wilson au surintendant général des Affaires indiennes, 10 janvier 1889. [ELK-000020]
193. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1910, p. 444.
194. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3925, dossier 116823-1A, greffier du Conseil privé au surintendant général, Affaires indiennes, 18 février 1918. [ELK-000248]
195. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1881, p. 168.
196. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3918, n° d'inst. de recherche 10-13, dossier 116,659-1, 1892-1920, Agence des revendications particulières de Kamloops : correspondance générale au sujet de l'école industrielle de Kamloops, J. A. Mackay à A. W. Vowell, 29 mai 1892. [KAM-009637]
197. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1892, p. 259.
198. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893, p. 124; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. 163.
199. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1907, p. 246.
200. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1891, p. 144.
201. Coccola, *They Call Me Father*, p. 119.
202. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1891, p. 144.
203. Coccola, *They Call Me Father*, p. 175.
204. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6444, dossier 881-5, partie 4, 1926-1933, N. Coccola à R. H. Moore, 30 septembre 1927. [LEJ-004381]
205. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1889, p. xxxi; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1908, p. 433-434.
206. Pettit, « " To Christianize and Civilize " », p. 203.
207. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6038, dossier 157-1-1, Alfred Adams et cinq autres à Thomas Deasy, 20 janvier 1914.
208. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6810, dossier 470-2-3, partie 7, Preuve de D. C. Scott au comité spécial de la Chambre des communes enquêtant sur les modifications de 1920 à la *Loi sur les Indiens*, p. 32 (H-1), 114. 32; « Personnes responsables des Affaires indiennes et du Nord canadien, de 1755 à 2006 », Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, <https://web.archive.org/web/20140322234444/http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100016471/1100100016472> (consulté le 22 juillet 2014).
209. *Petites Annales des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée* (Paris, 1912), p. 262, cité dans Nowakowski, « Indian Residential Schools », p. i, 81-82.
210. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 10410, Shannon, boîte 36, 1918-1920, circulaire sans titre, Duncan Campbell Scott, 9 novembre 1914. [AEMR-200902]
211. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6371, dossier 764-1, partie 1, W. J. Dilworth au sous-ministre adjoint et au secrétaire, Affaires indiennes, 8 août 1914. [PUL-000900]
212. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6371, dossier 764-1, partie 1, J. D. McLean à W. J. Dilworth, 21 août 1914. [PUL-000901]

213. CVR, ARN Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG10, volume 6371, dossier 764-1, partie 1, W. J. Dilworth aux Indiens du Sang, sans date. [BPD-000725]
214. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6268, dossier 581-1, partie 1, T. Ferrier au chef Berens, 29 septembre 1915. [NHU-001892]
215. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6032, dossier 150-40A, partie 1, E. L. Newcombe au sous-ministre adjoint et au secrétaire, Affaires indiennes, 4 février 1918. [AEMR-177180]
216. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6032, dossier 150-40A, partie 1, Administration centrale – Présence obligatoire des élèves – Pensionnats, 1904–1933, bobine de microfilm C-8149, n° d’inst. de recherche 10-17, A. F. MacKenzie, 10 décembre 1919. [AEMR-255278] Pour les lettres demandant la mise en application du *Règlement*, voir : Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6032, dossier 150-40A, partie 1, Administration centrale – Présence obligatoire des élèves – Pensionnats, 1904–1933, bobine de microfilm C-8149, n° d’inst. de recherche 10-17, J. H. Edmison à J. D. McLean, 20 septembre 1919; [AEMR-255273] C. Scott à M. Meighen, 11 décembre 1919; [AEMR-255279] RG10, volume 6032, dossier 150-40A, partie 1, Résolution sur la fréquentation obligatoire, Église méthodiste, conseil général des missions, 6 octobre 1919. [AEMR-177181]
217. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, T. B. R. Westgate au secrétaire, ministère des Affaires indiennes, 21 octobre 1930.
218. *Loi modifiant la Loi des sauvages*, Statuts du Canada 1919–1920, chapitre 50, article 1, modifiant les Statuts révisés du Canada 1906, chapitre 81, article 10, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 178-179.
219. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6032, dossier 150-40A, partie 1, Administration centrale – Présence obligatoire des élèves – Pensionnats, 1904–1933, bobine de microfilm C-8149, n° d’inst. de recherche 10-17, J. D. McLean à J. W. Waddy, 19 mars 1926. [AEMR-255327]
220. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1920, p. 14.
221. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1883, p. xi.
222. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893, p. 23.
223. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1904, p. 314.
224. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1911, p. 495.
225. CVR, ARN, Archives provinciales de l’Alberta, PAA 71.220 B54 2274, Hugh F. Baker au révérend directeur, école catholique romaine, Stand Off, Alberta, 15 janvier 1919. [OGP-020790]
226. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1924, p. 16.
227. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6200, dossier 466-1, partie 1, A. M. Boyce au ministère des Affaires indiennes, 29 mars 1921; [TAY-002416-0001] Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1921, p. 75.
228. Johnston, *Indian School Days*, p. 19.
229. CVR, ARN, Archives de l’Église Unie du Canada, Toronto, Ontario, acquisition 1979, 199C, boîte 7, dossier 127, W. McWhinney à MacKay, 30 novembre 1909. [CRW-000197]
230. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6323, dossier 65810, partie 3, C. P. Schmidt au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 21 mai 1929. [PAR-020832]
231. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6438, dossier 878-5, partie 3, George Forbes au surintendant général adjoint, 7 mars 1936. [JOE-025233]
232. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6304, dossier 651-10, partie 1, E. A. W. R. McKenzie au secrétaire, Affaires indiennes, 21 septembre 1935. [MRS-045480]

233. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6308, dossier 653-10, partie 1, George A. Dodds au secrétaire, Affaires indiennes, 3 février 1936. [FHR-001084]
234. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6258, dossier 576-10, partie 9, F. J. Clarke au secrétaire, Affaires indiennes, 5 août 1936. [NCA-011528]
235. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6358, dossier 757-10, partie 1, 1930–1942, W. B. Murray au secrétaire, Affaires indiennes, 5 février 1938. [MOR-071134-0000]
236. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2064, dossier 265-1, partie 1, D. C. Scott à A. J. Boyd, 23 avril 1927. [SRS-000009]
237. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 1, Philip Phelan à A. Richard, 14 juin 1937. [SRS-008116]
238. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 1, A. Richard au secrétaire, Affaires indiennes, 16 juin 1937. [SRS-007670]
239. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 2, Charles Hudson, au secrétaire, Affaires indiennes, 1^{er} septembre 1938. [SRS-007871-0000]
240. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6053, dossier 260-10, partie 1, N. A. McDougall au ministère des Affaires indiennes, 28 septembre 1939. [SRS-005074]
241. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6053, dossier 280-10, partie 1, Charles Hudson au secrétaire, Affaires indiennes, 20 novembre 1939 [SRS-007989-0000]
242. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6053, dossier 260-10, partie 1, John R. McMullen à R. A. Hoey, 9 novembre 1939. [SRS-004629]
243. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6193, dossier 462-10, partie 2, B. Maurault au ministère des Affaires indiennes, 26 août 1937 [CRS-000235]
244. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1888, p. 21.
245. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3853, dossier 78880, Affidavit de Es-qua-sis, 15 avril 1891; [PLD-009096-0002] affidavit de Manitouwastotin, 24 avril 1891. [PLD-009096-0003]
246. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6303, dossier 651-1, partie 1, D. Laird au secrétaire, Affaires indiennes 3 avril 1902. [MRS-001381]
247. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6255, dossier 576-1, partie 1, Martin Benson au surintendant général adjoint, 30 mars 190X (dernier chiffre illisible). [120.00219]
248. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6371, dossier 764-1, partie 1, W. J. Dilworth au sous-ministre adjoint et au secrétaire, Affaires indiennes, 8 août 1914. [PUL-000900]
249. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, PAA 71.220 B54 2277, E. Ruaux à McGill, 16 janvier 1933. [OGP-020855] A. F. MacKenzie à E. Ruaux, 28 mars 1933; [OGP-020857] E. Ruaux à A. F. MacKenzie, 3 avril 1933; [OGP-020858] J. E. Pugh à E. Ruaux, 16 mai 1933; [OGP-020860] Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1544, S. H. Middleton à J. E. Forget, 17 janvier 1933. [MRY-003610]
250. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, acquisition 71.220/1325, J. H. Allard au révérend père provincial, 21 février 1935. [THR-000377]
251. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, n° d'acquisition 71.220/1325, J. H. Allard, 13 août 1935. [THR-000379]
252. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1925, p. 12-13.
253. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 7184, dossier 1/25-1-5-7, partie 1, Russell T. Ferrier à R. Fletcher, 5 novembre 1928. [100.00395]

254. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 7184, dossier 1/25-1-5-7, partie 1, Russell T. Ferrier à C. A. Stevenson, 30 juin 1927. [AEMR-120374]
255. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 2, J. D. McLean à A. D. Menzies, 23 janvier 1929. [CJC-001357]
256. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 7184, dossier 1/25-1-5-7, partie 1, W. M. Graham au secrétaire, Affaires indiennes, 14 janvier 1926. [NCA-014625-0000]
257. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 7184, dossier 1/25-1-5-7, partie 1, J. D. McLean à W. M. Graham, 12 février 1926. [NCA-014625-0001]
258. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 7184, dossier 1/25-1-5-7, partie 1, W. M. Graham au secrétaire, 19 février 1926. [NCA-014626]
259. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6041, dossier 160-5, partie 1, Joseph Guy à Duncan C. Scott, 26 octobre 1925. [SBR-001693-0000]
260. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6032, dossier 15040A, partie 1, nomination des agents de surveillance, D. C. Scott, 7 février 1927. [MRS-000045]
261. Ce qui suit est une liste de rapports de la GRC sur une période de cinq ans, de 1928 à 1932, qui traitent de la mise en application des dispositions concernant la fréquentation scolaire de la *Loi sur les Indiens* : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6330, dossier 660-10, partie 1, rapport de la GRC au sujet de Kathline Whitecloud, 18 octobre 1928; [PLD-003224-0002] W. Mulhall à W. P. Lyndsay, 3 avril 1929; [PLD-003231-0001] J. G. Metcalfe au sous-officier responsable, GRC Regina, 12 octobre 1929; [PLD-003245-0001] R. W. Greatwood au ministère des Affaires indiennes, 11 avril 1930; [PLD-003278-0001] RG10, volume 6196, dossier 464-1, partie 1, D. K. Anderson à la GRC, Winnipeg, 27 octobre 1930; [SJS-000319-0001] RG10, volume 6323, dossier 658-10, partie 4, rapport de la GRC au sujet de Joe Quinney, 15 août 1931.; [PAR-017103-0001] rapport de la GRC au sujet de Joseph Antoine, 20 août 1932; [PAR-017101] RG10, volume 6278, dossier 584-10, partie 1, rapport de la GRC au sujet de William Beaulieu, 5 septembre 1932; [SBR-110541] rapport de la GRC au sujet d'Am-brose Sutherland, 8 novembre 1932. [SBR-110550]
262. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1544, J. D. McLean à J. E. Pugh, 11 décembre 1928. [PUL-000017]
263. *Loi modifiant la Loi des Indiens*, Statuts du Canada 1932-1933, chapitre 42, article 1, modifiant les Statuts révisés du Canada 1927, chapitre 98, article 10, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 248.
264. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1931, p. 13.
265. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6032, dossier 150-40A, partie 1, Administration centrale - Présence obligatoire des élèves - Pensionnats, 1904-1933, bobine de microfilm C-8149, n° d'inst. de recherche 10-17, Russell T. Ferrier à T. B. R. Westgate, 28 octobre 1930. [AEMR-255349]
266. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1014, V. LeGoff à S. L. Macdonald, 21 mars 1932. [THR-007124]
267. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1014, agent des Indiens à V. Le-Goff, 23 mars 1932. [THR-007128]
268. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1014, citation à comparaître, 21 mars 1932. [THR-007127]
269. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1014, agent des Indiens à George Lightfoot, 15 novembre 1932. [THR-007147]
270. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6337, dossier 663-10, partie 1, R. C. Torrens, rapport de la GRC, 16 octobre 1937. [THR-000214-0001]

271. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, R. H. Moore à L. H. Rivet, 8 avril 1936. [PRC-000091]
272. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6379, dossier 768-10, partie 1, L. Beuglet à son Excellence l'évêque Guy, 20 septembre 1935. [MAR-071113] La correspondance porte à confusion, car Gambler est nommé comme John Muchmaton Gambler et Jean Baptiste Gambler. Il est toutefois clair, en raison du nom de ses filles et de son numéro de traité, que les deux noms font référence à la même personne.
273. CVR, ARN Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6379, dossier 768-10, partie 1, rapport de la GRC au sujet de John Gambler, constable S. L. Grayson, 6 août 1935. [MAR-071104-0001]
274. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6379, dossier 768-10, partie 1, L. Beuglet à son Excellence l'évêque Guy, 29 septembre 1935. [MAR-071113]
275. CVR, ARN Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6379, dossier 768-10, partie 1, M. Christianson au commandant, GRC, Edmonton, Alberta, 24 août 1935; M. Christianson à Jas. H McIntosh, 24 août 1935; M. Christianson au secrétaire des Affaires indiennes, 24 août 1935. [MAR-071104-0002, MAR-071104-0003, MAR-071104-0000]
276. Todd Lamirande, « The Power of the Indian Agent: The story behind this 1935 letter », bulletin de nouvelles national d'APTN, N. P. L'Heureux à J. H. McIntosh, 24 juillet 1935, <http://aptn.ca/news/2014/10/02/power-indian-agent-story-behind-1935-letter/> (consulté le 5 octobre 2014).
277. CVR, ARN Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6379, dossier 768-10, partie 1, N. P. L'Heureux au constable McKay, 1^{er} février 1938. [MAR-071194-0003]
278. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6379, dossier 768-10, partie 1, W. Mortimer à N. P. L'Heureux, 12 février 1938. [MAR-071194-0002]
279. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6379, dossier 768-10, partie 1, N. P. L'Heureux à Jean Baptiste Gambler, 5 juillet 1938. [MAR-071197]
280. CVR, ARN Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6379, dossier 768-10, partie 2, demande d'admission d'Angelique Marguerite Gambler, 11 octobre 1940; [MAR-071255-0002] demande d'admission d'Annie Clara Gambler, 11 octobre 1940. [MAR-071255-0001]
281. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6368, dossier 762-10, partie 3, N. P. L'Heureux au secrétaire, Affaires indiennes, ministère des Mines et des Ressources, 21 janvier 1938. [JRD-071063] Pour le nom d'Agnes Cunningham, voir : CVR, ARN Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6368, dossier 762-10, partie 3, demande d'admission de Florence Cardinal », 1^{er} avril 1938. [JRD-071074]
282. CVR, ARN Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6368, dossier 762-10, partie 3 Philip Phelan à Paul Serrand, 31 janvier 1938. [JRD-071067]
283. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6368, dossier 762-10, partie 3, R. A. Hoey à J. W. McClung, 27 janvier 1938. [JRD-001362]
284. CVR, ARN Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6368, dossier 762-10, partie 3, demande d'admission de Florence Cardinal, 1^{er} avril 1938. [JRD-071074]
285. CVR, ARN Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6379, dossier 768-10, partie 1, N. P. L'Heureux à Wanakew Cardinal, 6 juillet 1938; [MAR-071198] rapport de la Gendarmerie royale du Canada au sujet François (Wanakew) Cardinal, 12 décembre 1938, D. E. Forsland. [MAR-071200]
286. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, volume 12333, boîte 19, partie 1, 1936-1939, ANC, J. D. Caldwell à [expurgé], 16 mars 1939. [KUP-004496]

287. CVR, ARN Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6209, dossier 468-10, partie 2, W. C. Lewies au ministère des Affaires indiennes, 25 juillet 1939. [MER-001136]
288. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1920, p. 14.
289. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6810, dossier 470-2-3, volume 7, preuve de D. C. Scott au comité spécial de la Chambre des communes enquêtant sur les modifications de 1920 à la *Loi sur les Indiens*, (L-2)(N-3).
290. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1892, p. 51.
291. Statuts révisés du Canada 1906, chapitre 81, article 89, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 204; Moore, Leslie, et Maguire, *Historical Development*, p. 103-104.
292. Statuts du Canada 1911, chapitre 14, article 2, modifiant les Statuts révisés du Canada 1906, chapitre 81, article 49 reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 193.
293. Statuts du Canada 1911, chapitre 14, article 1, modifiant les Statuts révisés du Canada 1906, chapitre 81, article 46 reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 191.
294. Statuts du Canada 1914, chapitre 35, article 8, modifiant les Statuts révisés du Canada 1906, chapitre 81, article 149, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 230.
295. Statuts du Canada 1910, chapitre 28, article 3, modifiant les Statuts révisés du Canada 1906, chapitre 81, article 105, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 211; Statuts du Canada 1914, chapitre 35, article 7, modifiant les Statuts révisés du Canada 1906, chapitre 81, article 105, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 211.
296. Statuts du Canada 1918, chapitre 26, article 4, modifiant les Statuts révisés du Canada 1906, chapitre 81, article 90, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 206.
297. Statuts du Canada 1919, chapitre 56, article 1, modifiant les Statuts révisés du Canada 1906, chapitre 81, article 48, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 192.
298. Statuts du Canada 1930, chapitre 25, article 16, modifiant les Statuts révisés du Canada 1927, chapitre 98, article 141, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 301.
299. Statuts du Canada 1936, chapitre 20, article 2, modifiant Statuts révisés du Canada 1927, chapitre 98, article 69, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 269.
300. Statuts du Canada 1930, chapitre 25, article 16, modifiant les Statuts révisés du Canada 1927, chapitre 98, article 140, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 300.
301. Titley, *Narrow Vision*, p. 59.
302. Voir : Titley, *Narrow Vision*, p. 51, pour l'abrogation. Pour la nouvelle disposition, voir : Statuts du Canada 1932-1933, chapitre 42, article 7, modifiant les Statuts révisés du Canada 1927, chapitre 98, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 287.
303. Titley, *Narrow Vision*, p. 147-148.
304. Titley, *Narrow Vision*, p. 54-55.
305. Élections Canada, *L'histoire du vote au Canada*, p. 85.
306. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1920, p. 13.

Le bilan des pensionnats en matière d'éducation : 1867-1939

1. Canada, Débats de la Chambre des communes (9 mai 1883), p. 1176.
2. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3675, dossier 11422-3, L. Vancouverhnet à John A. Macdonald, 10 janvier 1884. [PLD-007553]
3. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3879, dossier 91833, décret en conseil, 22 octobre 1892. [RIS-000354]

4. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6191, dossier 462-1, partie 1, Russell T. Ferrier à George Prewer, 8 février 1922. [CRS-001015]
5. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6191, dossier 462-1, partie 1, Russell T. Ferrier à George Prewer, 8 février 1922. [CRS-001015]
6. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1889, p. xi.
7. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1887, p. 182-183.
8. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1887, p. 127.
9. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893, p. 173.
10. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1899, p. 295.
11. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1907, p. 304.
12. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1884, p. 24.
13. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893, p. 104.
14. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 281.
15. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 297.
16. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 339.
17. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 356.
18. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 287.
19. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, 468-1, partie 1, Gordon J. Smith au secrétaire, Affaires indiennes, 16 juillet 1908. [MER-000361]
20. Gidney et Millar, *How Schools Worked*, p. 278.
21. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG22, volume 1209, dossier 974/2, D. M. MacKay à H. W. McGill, 17 avril 1939. [KUP-005550-0001]
22. Callahan, « On Our Way to Healing », p. 65.
23. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3674, dossier 11422, E. Dewdney au révérend Thomas Clarke, 31 juillet 1883. [120.06668]
24. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6452, dossier 884-1, partie 1, C-8773, « Rules and Regulations, Kootenay Industrial School ». [AEMR-011621A]
25. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6032, dossier 150-40A, partie 1, *Règlement relatif à l'éducation des enfants Sauvages*, Ottawa, Imprimerie du gouvernement canadien, 1894. [AGA-001516-0000]
26. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1889, p. 172.
27. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. 246.
28. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6014, dossier 1-1-6 MAN, partie 1, Duncan Campbell Scott à M. Meighen, 1^{er} juin 1920. [NCA-002403]
29. Wallace, *First Book of Canadian History*, p. 3-4; Brown, *Building the Canadian Nation*, p. 39. (La Commission de vérité et de réconciliation du Canada aimerait remercier Kenneth W. Osborne de lui avoir signalé ces citations.)
30. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. 246-249.
31. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3647, dossier 8128, Andsell Macrae, 18 décembre 1886, p. 6.
32. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3818, dossier 57799, Hayter Reed au surintendant général, 14 mai 1889. [TAY-003820-0001]
33. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 253-356.
34. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1903, p. 355.
35. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1891, p. 119-120.
36. Butcher, *lettres de Margaret Butcher*, p. 101.

37. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, PAA 71.220 B94 3970, rapport de l'inspecteur concernant le pensionnat indien d'Ermineskin, E. L. Fuller, 2 décembre 1926. [OGP-032534]
38. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6014, dossier 1-1-6 MAN, partie 1, Duncan Campbell Scott à M. Meighen, 1^{er} juin 1920, D. C. Scott à R. S. Thornton, 27 juillet 1920. [NCA-002403, NCA-002407]
39. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1921, p. 28.
40. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3679, dossier 12046, John A. Macdonald, mémorandum au Conseil, 19 octobre 1880.
41. Stamp, « Evolving Patterns », p. 316.
42. Gregor et Wilson, *Development of Education*, p. 39-40.
43. Stamp, « Evolving Patterns », p. 298-299.
44. Gregor, « Teacher Education », p. 227.
45. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Martin Benson, mémorandum, 15 juillet 1897, p. 4, 25. [100.00108]
46. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Martin Benson, mémorandum, 15 juillet 1897, p. 18-19. [100.00108]
47. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6431, dossier 877-1, partie 1, A. W. Neill à A. W. Vowell, 8 juillet 1909. [ABR-007011-0001]
48. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6431, dossier 877-1, partie 1, A. W. Vowell au secrétaire, Affaires indiennes, 14 juillet 1909. [ABR-007011-0000]
49. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6431, dossier 877-1, partie 1, « Extract from Agent Neill's Report on the West Coast Agency for the Month of March, 1910 ». [ABR-007004]
50. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 3:1, boîte 48, dossier 3, sous-ministre adjoint à S. P. Matheson, 25 novembre 1910. [AAC-090237]
51. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 4041, dossier 334503, F. H. Paget à Frank Pedley, 25 novembre 1908, p. 55. [RCA-000298]
52. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 4041, dossier 334503, F. H. Paget à Frank Pedley, 25 novembre 1908. [RCA-000298]
53. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1914, p. xxiii.
54. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1915, p. xxviii; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1916, p. xxxvii; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1917, p. 16; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1918, p. 24-25; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1919, p. 33; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1920, p. 14; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1921, p. 28; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1922, partie 1, p. 19.
55. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1923, p. 8.
56. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1924, p. 15.
57. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1925, p. 14-15.
58. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8452, dossier 773/23-5-003, partie 1, Inspectorat de l'Alberta, Red Deer, 4 novembre 1914. [SAC-001227]
59. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6342, dossier 750-1, partie 1, bobine de microfilm C-8699, J. D. McLean à E. Ruaux, 9 avril 1923. [MRY-001536]

60. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8452, dossier 773/23-5-003, partie 1, J. D. McLean à E. Ruau, 3 février 1925. [NCA-003948]
61. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 3:2, boîte 55, dossier 5, conseil scolaire des Indiens et des Eskimos de la Société missionnaire de l'Église anglicane du Canada, « Introduction to the Outline of the Duties of the Teacher », tiré de la lettre d'accompagnement, 1922. [AAC-090244]
62. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, W. M. Graham à Duncan C. Scott, 23 mars 1923. [AEMR-120285]
63. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, W. M. Graham à Duncan C. Scott, 28 avril 1923. [AEMR-120291]
64. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada Ottawa, RG10, dossiers scolaires, volume 6358, dossier 758-1, partie 1, W. M. Graham, 16 avril 1923. [OLD-000405]
65. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 2, W. M. Graham à Russell T. Ferrier, 28 février 1922, « Memorandum for File », Russell T. Ferrier, 17 mars 1922. [PLD-007086, PLD-007242]
66. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 2, W. M. Graham à Russell T. Ferrier, 28 février 1922. [PLD-007086]
67. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 2, 13 décembre 1923. [PLD-000708]
68. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8451, dossier 655/235, Russell T. Ferrier à W. M. Graham, 3 novembre 1925. [PLD-008912]
69. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8451, dossier 655/23-5, rapport des inspecteurs sur le pensionnat indien de Qu'Appelle, 6 février 1929. [PLD-008922-0001]
70. CVR, ARN, Archives des Sœurs Grises, Saint-Boniface, Manitoba M6/04/01, sœur Pulvermacher à la révérende mère Sainte-Emelienne, 10 mai 1932. [GNB-000032]
71. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8451, dossier 655/23-5, rapport de l'inspecteur sur le pensionnat de Lebret, R. L. Horning, p. 17, 18, 27 mars 1936. [PLD-008942-0001]
72. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6001, dossier 1-1-1, partie 2, Russell T. Ferrier à C. H. McKechnie, 3 janvier 1923. [AEMR-177199]
73. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6452, dossier 884-1, partie 2, 1910-1934, Agence de Kootenay - École industrielle de Kootenay - Administration générale, n° d'inst. de recherche 10-17, bobine de microfilm C-8774, ANC Ottawa, extrait du rapport de l'inspecteur sur le pensionnat de Kootenay, 31 mai 1925. [EGN-008050]
74. CVR, ARN, AINC - Secteur de la résolution - Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens- Ottawa, dossier 501/23-5-076, volume 1, rapport de l'inspecteur de l'école, C. K. Rogers, 15 avril 1926. [SBR-000884]
75. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6041, dossier 160-5, partie 1, n° d'inst. de recherche 10-17, Duncan C. Scott au révérend Alfred A. Sinnott, 4 novembre 1926. [120.18206]
76. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6332, dossier 661-5, partie 1, W. M. Graham à Duncan Campbell Scott, 16 février 1928. [RLS-000257-0000]
77. CVR, ARN, AINC - Secteur de la résolution - Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens- Ottawa, dossier 673/23-5-037, volume 1, W. M. Graham au ministère des Affaires indiennes, 14 janvier 1931. [SPR-004999-0000]
78. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6001, dossier 1-1-1, partie 3, « Department of Indian Affairs, Schools Branch », 31 mars 1935. [SRS000279]

79. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6262, dossier 578-1, partie 4, W. M. Graham au secrétaire, Affaires indiennes, 4 février 1922. [ELK000299]
80. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie, acquisition 83,050C, boîte 144-21, « Statement of Policy Re Indian Residential Schools », juin 1936. [UCC-050004]
81. CVR, ARN, Archives Deschatelets d'Ottawa, HR 8004.C73R 4, « Minutes of the Committee of the Indian Missions of the Oblate Fathers, 12 October 1939 ». [OMI-033064]
82. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. 201.
83. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 261.
84. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 262.
85. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 276.
86. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6270, dossier 582-1, partie 1, sous-ministre adjoint et secrétaire à A. Chaumont, 13 juin 1911. [PCR-000050]
87. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens– Ottawa, dossier 501/23-5-075, rapport de l'inspecteur sur le pensionnat indien de Pine Creek, J. S. Peach, 19 mars 1925. [PCR-000089-0001]
88. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 1, J. D. McLean au révérend J. Hugonard, 30 mai 1911. [PLD-007442]
89. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6422, dossier 869-1, partie 2, R. H. Cairns, inspecteur, à J. W. McLean, 5 janvier 1915. [COQ-000390]
90. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, 468-1, partie 1, S. R. McVitty au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 17 août 1915; J. D. McLean à S. R. McVitty, 26 août 1915. [MER-000385, MER-000383]
91. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, 468-1, partie 2, extrait du rapport de l'inspecteur Sexton sur le pensionnat Mount Elgin, 31 mai, 1^{er} juin 1926. [MER-000457]
92. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, 468-1, partie 2, extrait du rapport de l'inspecteur Sexton, daté du 19 décembre 1927, sur le pensionnat indien Mount Elgin. [MER-000458]
93. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, 468-1, partie 2, extrait du rapport de l'inspecteur Sexton, daté des 4 et 5 décembre 1928, sur l'inspection du pensionnat indien Mount Elgin. [MER-000460]
94. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6197, dossier 465-1, partie 1, extrait du rapport de l'inspecteur J. M. Bennet sur le pensionnat de Kenora, 27 juin 1922. [KNR-000665]
95. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6431, dossier 877-1, partie 2, extrait du rapport de l'inspecteur Cairns date des 5 et 6 septembre 1928 sur le pensionnat indien d'Alberni. [ABR-001591]
96. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6211, dossier 469-1, partie 3, Duncan C. Scott à T. B. R. Westgate, 30 juin 1931. [SWK-001540]
97. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1904, p. 382.
98. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1903, p. 461.
99. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1909, p. 359.
100. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 1, sous-ministre adjoint et secrétaire à A. S. Grant, 11 avril 1916. [CJC-000835]

101. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6323, dossier 658-6, partie 1, ministère des Affaires indiennes, rapport de l'inspecteur sur le pensionnat indien de St. Barnabas, D. Hicks, 23 et 25 septembre 1929. [PAR-001011]
102. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6323, dossier 658-6, partie 1, ministère des Affaires indiennes, rapport de l'inspecteur sur le pensionnat de St. Barnabas, D. Hicks, 30 septembre 1931. [PAR-001018]
103. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-5, partie 4, A. G. Hamilton, rapport d'inspection, sans date. [DRS-000570]
104. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1903, p. 346.
105. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1910, p. 445.
106. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1890, p. 119.
107. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1900, p. 313.
108. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1901, p. 322.
109. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1901, p. 324.
110. Moine, *My Life in a Residential School*, non paginé.
111. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1887, p. 26-27.
112. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1906, p. 367-368.
113. Archives de la Société historique de Saint-Boniface, Fonds Sœurs Grises du Manitoba, 03/31/1 (photographie).
114. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie, acquisition 83.050C, boîte 144-21, « Statement of Policy Re Indian Industrial Schools », juin 1936. [UCC-050004]
115. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1910, p. 442.
116. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1907, p. 361.
117. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, W. J. Dilworth au sous-ministre adjoint, Affaires indiennes, 25 février 1915. [AEMR-120228]
118. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6348, dossier 752-1, partie 1, 1894-1936, bobine de microfilm 8705, extrait du rapport de l'agent pour le mois d'août 1923. [CFT-000175]
119. Moine, *My Life in a Residential School*, non paginé.
120. Callahan, « On Our Way to Healing », p. 64.
121. Callahan, « On Our Way to Healing », p. 76.
122. Graham, *Mush Hole*, p. 459.
123. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6040, dossier 160-4, partie 1, R. B. Heron au presbytère de Regina, avril 1923. [AEMR-016371]
124. Il s'agit des principaux éléments de l'éducation coloniale, déterminés par l'historienne Jo-Anne Fiske dans Fiske, « Life at Lejac », p. 268-269.
125. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada, acquisition 1979.182C, boîte 1, dossier 3, F. E. Pitts à Edmison, août 1923. [RIS-000554]
126. Axelrod, *Promise of Schooling*, p. 39-42.
127. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1909, p. 359-360.
128. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6342, dossier 750-1, partie 1, bobine de microfilm C-8699, J. D. McLean au révérend E. Ruau, 21 juin 1915. [MRY-001517]
129. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-5, partie 4, rapport d'inspection de Joseph Hamilton, sans date. [DRS-000570]
130. CVR, ARN, AINC - Secteur de la résolution - Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens- Ottawa, dossier 673/23-5-038, volume 1, H. L. Winter au ministère des Affaires indiennes, 9 septembre 1932. [MRS-000138-0001]

131. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 951/23-5, volume 1, rapports de l'école, résidence pour les élèves de Christie, district de South Island, Colombie-Britannique, 1919-1964, code de localisation 40-10, RQPIC-dossiers historiques, rapport sur le pensionnat de Christie, R. H. Cairns, 10 septembre 1928. [CST-000852]
132. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada volume 6430, dossier 876-1, partie 1, Agence de la côte Ouest – Pensionnat d'Ahousaht –Administration générale, 1901-1931, n° d'inst. de recherche 10-17, bobine de microfilm C-8759, sous-ministre adjoint et secrétaire à R. P. McKay, 20 février 1911, extrait du rapport de l'agent Cox sur le pensionnat d'Ahousaht pour le mois de septembre 1914. [AST-200016, AST-200023]
133. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 501/23-5-105, volume 1, J. E. S. Dunlop au ministère des Affaires indiennes, 15 juin 1933. [NHU-001177]
134. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1883, p. 101.
135. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1891, p. 20.
136. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6323, dossier 658-6, partie 1, rapport de l'inspecteur du ministère des Affaires indiennes sur le pensionnat de St. Barnabas, D. Hicks, 25 septembre 1928. [PAR-003233]
137. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-1, partie 2, S. R. McVitty au secrétaire, Affaires indiennes, 30 janvier 1928.
138. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1905, p. 464.
139. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6323, dossier 658-6, partie 1, inspecteurs des agences indiennes à D. C. Scott, 16 mars 1915. [PAR-003222]
140. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 9137, dossier 302-11, W. M. Veazey au ministère des Affaires indiennes, 11 décembre 1924. [THR-000312-0001]
141. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 9137, dossier 302-11, inspecteur W. H. Magee, 23 novembre 1926. [THR-000308]
142. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6337, dossier 663-10, partie 1, extraits du rapport de l'inspecteur Campbell Inness sur le pensionnat de Thunderchild, 22 février 1937. [THR-000220-0001]
143. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8449, dossier 511/23-5-014, rapport de l'inspecteur sur le pensionnat de Birtle, Boyd Morrison, 9 novembre 1922. [NCA-002531]
144. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6323, dossier 658-6, partie 1, rapport de l'inspecteur sur le pensionnat indien anglican d'Onion Lake, Charles Nivens, 3 juin 1926. [PAR-003231]
145. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 675/23-5-018, volume 1, rapport de l'inspecteur sur le pensionnat indien de Gordon, J. E. McKechnie, 25 août 1926. [GDC-011270-0001]
146. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 675/23-5-020, volume 1, rapport de l'inspecteur sur le pensionnat indien de Muscowequan, R. C. Moir, 16 juin 1932. [MDD-000680-0001]
147. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 675/23-5-020, volume 1, rapport de l'inspecteur sur le pensionnat indien de Muscowequan, R. C. Moir, 7 décembre 1933. [MDD-000687-0001]

148. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, 961/23-5, 1922–1964, volume 1, CRPA, rapport de l’inspecteur sur le pensionnat de l’île Kuper, G. H. Barry, 23 septembre 1931. [KUP-000289-0002]
149. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 487/25-1-015, volume 1, A. G. Hamilton au secrétaire, ministère des Affaires indiennes, 28 février 1936. [KNR-000333]
150. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1902, p. 195.
151. Dion, *My Tribe the Crees*, p. 156-163.
152. Morley, *Roar of the Breakers*, p. 57, 158.
153. Ahenakew, *Voices of the Plains Cree*, p. 14-24.
154. Johnston, *Buckskin et Broadcloth*, p. 46.
155. *Brantford Expositor*, « Norman Lickers First Ontario Indian Lawyer » 18 novembre 1938, cité dans Briggs, « Legal Professionalism », p. 2.
156. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1904, p. 383-384.
157. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1914, p. xxiv.
158. Canada, Débats de la Chambre des communes de 1946, 20^e législature, 2^e session, vol. 5, (27 août 1946), p. 5503.
159. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6200, dossier 466-1, partie 2, « Successful Graduates, », 1930; G. Sutherland au D^r McGill, 4 mai 1936. [TAY-004294-0002, TAY-003083]
160. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1889, p. 171.
161. Gidney et Millar, *How Schools Worked*, p. 13.
162. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1926, p. 17.
163. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1936, p. 21.
164. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, « IERSC Minutes », 01/33-10/34, p. 1654–1877, acquisition GS-75-103, série 2:15[a], boîte 18, Société missionnaire de l’Église anglicane en Canada, « Minutes of Meeting of Indian Residential School Commission, MSCC, Held on Tuesday October 9, 1934 ». [AGS-000512]
165. Canada, Rapport du ministère des Affaires indiennes, 1939, p. 241.
166. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 675/23-5-018, volume 1, rapport de l’inspecteur sur l’école de Gordon, J. G. McKechnie, 25 septembre 1923. [GDC-011278-0001]
167. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6332, dossier 661-1, partie 2, Mary B. Ross à E. B. McKenzie, 14 mars 1936. [RLS-000384-0001]
168. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6255, dossier 576-1, partie 1, Martin Benson au surintendant général adjoint, 30 octobre 190[?]. (dernier chiffre illisible). [120.00219]
169. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6040, dossier 160-3A, partie 1, Martin Benson au secrétaire, Affaires indiennes, 23 décembre 1901. [100.00132]
170. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1903, p. 461.
171. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, T. H. Carter au sous-ministre adjoint et au secrétaire, Affaires indiennes, 14 octobre 1914. [AEMR-120224]
172. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6377, dossier 766-10, partie 1, R. A. Hoey à F. S. Lajoie, 8 février 1938. [FTV-071050]

173. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 877-22, partie 1, J. D. Sutherland à Kenneth Beaton, 22 octobre 1935. [NCA-002385]

Les élèves sont de la main-d'oeuvre : 1867–1939

1. Thommasen, *Grizzlies and White Guys*, 21-22.
2. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-1, partie 1, M. Benson au surintendant général adjoint des Affaires indiennes, 28 novembre 1902, 4. [MER-000328]
3. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1897, xxvii.
4. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1902, 192.
5. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes* 1910, 277-278.
6. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6033, dossier 150-60, partie 1, R. A. Hoey, Circulaire envoyée aux enseignants, 15 janvier 1937. [AGA-000134]
7. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1893, 131.
8. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1894, 175.
9. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2006, dossier 7825-1A, Benson, *Report on the Mohawk Institute Ann Six Nations Schools*, 30 août 1895, 35. [TAY-003821-0000]
10. CVR, ARN, Archives de L'Église Unie du Canada, Université de Victoria, acquisition 83.050C, boîte 20, dossier 252, 1935 UCC Commission sur l'éducation des Indiens, Toronto, rapport du commissaire sur l'éducation des Indiens, établie par le Comité des missions intérieures et la Woman's Missionary Society de l'Église Unie du Canada, 18. [UCA-081639]
11. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6054, dossier 265-1, partie 2, J. P. Mackey au secrétaire, Affaires indiennes, 30 janvier 1939.
12. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2047, dossier 9212, partie 2, L. Vankoughnet à E. Dewdney, 18 décembre 1889, 4. [MER-000047-0000]
13. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1894, 163.
14. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1894, 172.
15. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1894, 92.
16. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1890, 118-119.
17. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1893, 89.
18. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1910, 511.
19. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1901, 376.
20. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1907, 430.
21. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1910, 488.
22. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1889, 91.
23. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1889, 91.
24. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1894, 202.
25. Speare, *Days of Augusta*, 18.
26. Our Space (DSpace, Université de Regina), Entrevue avec Mary Englund 1, dirigée par Margaret Whitehead (en ligne), 31 juillet 1980, bande n° IH-BC.79. Internet : <http://ourspace.uregina.ca/handle/10294/983>; Our Space (DSpace, Université de Regina), Entrevue avec Mary Englund 2, dirigée par Margaret Whitehead (en ligne), 31 juillet 1980, bande n° IH-BC.79. Internet : <http://ourspace.uregina.ca/handle/10294/984>.

27. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 1, *The Advocate Newspaper*, volume 1, numéro 5, novembre et décembre 1915, 7. [DRS-000499]
28. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1897*, 296.
29. Wasylow, *History of Battleford Industrial School*, 447. Mary Angus se faisait appeler Susan Whitecap lorsqu'elle fréquentait l'école de Battleford parce qu'il y avait « tellement de "Marie" à l'école ». Wasylow, *History of Battleford Industrial School*, 451.
30. Wasylow, *History of Battleford Industrial School*, 454.
31. Callahan, *On Our Way to Healing*, 108.
32. Callahan, *On Our Way to Healing*, 116.
33. Barman, *Separate and Unequal*, 113-116.
34. M^{me} Mary Hickman, Chilliwack, 17 décembre 1983, citée dans Barman, « Separate and Unequal », 116.
35. Graham, *Mush Hole*, 431.
36. Graham, *Mush Hole*, 441.
37. Graham, *Mush Hole*, 355.
38. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1897*, 296.
39. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893*, 254.
40. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1895*, 138-139.
41. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896*, 335.
42. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898*, 340; Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1903*, 412-446; Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1906*, 437-439.
43. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1895*, 51.
44. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894*, 202.
45. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1895*, 137-138.
46. Titley, *Red Deer Industrial School*, 63-64.
47. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 4041, dossier 334503, F. H. Paget à Frank Pedley, 25 novembre 1908, 27. [RCA-000298]
48. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6273, dossier 583-1, partie 1, M. Christianson à W. M. Graham, 11 septembre 1925. [PLP-000954]
49. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1884*, 24-25.
50. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896*, 332.
51. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, bobine de microfilm C-8762, 1890-1912, Paul Durieu à A. W. Vowell, 15 juin 1893. [JOE-070025]
52. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, bobine de microfilm C-8762, 1890-1912, Martin Benson au secrétaire, Affaires indiennes, 1^{er} juin 1899. [JOE-070027]
53. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 1, D. C. Scott à W. M. Graham, 10 juin 1915. [PLD-007460]
54. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6191, dossier 462-1, partie 1, Russell T. Ferrier à Scott, 23 janvier 1922. [CRS-001009]
55. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6191, dossier 462-1, partie 1, D. C. Scott à George Prewer, 5 février 1922. [CRS-001014-0001]
56. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3790, dossier 44467, Hayter Reed au surintendant général adjoint, Affaires indiennes, 5 juin 1891. [PLD-009489]

57. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3790, dossier 44467, Hayter Reed au surintendant général adjoint, 9 février 1892. [PLD-009509]
58. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3790, dossier 44467, Hayter Reed au surintendant général adjoint, 12 avril 1892. [PLD-009513]
59. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3818, dossier 57799, Hayter Reed au surintendant général adjoint, 14 mai 1889, 4. [TAY-003820-0001]
60. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1893, 115.
61. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1893, 254.
62. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1896, xxxvii-xxxviii
63. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1893, 114.
64. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1892, 216.
65. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1895, 137-138.
66. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1896, 337.
67. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1897, 266-267.
68. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1896, 333.
69. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1898, 276-277.
70. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1898, 309.
71. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1899, 325.
72. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1897, 274.
73. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1898, 326.
74. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1898, 329-330.
75. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1899, 389.
76. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1906, 441.
77. Wasylow, *History of Battleford Industrial School*, 450.
78. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1913, 632.
79. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6053, dossier 260-10, partie 1, R. Lee McCutcheon au secrétaire, Affaires indiennes, 1^{er} août 1939. [SRS-004231]
80. « Règlement relatif à l'éducation des enfants Sauvages », *Gazette du Canada*, Ottawa, Imprimerie nationale, 8 décembre 1894, 969.
81. The British Postal Museum and Archive (Musée et Archives de la Poste britannique) [en ligne], P.O. Savings Bank. Internet : <http://postalheritage.org.uk/page/3581/P.O.-Savings-Bank>
82. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1891, 118; CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1629, A. E. Forget aux agents des Indiens et aux directeurs d'école industrielle, 14 décembre 1897. [AEMR-252032]; volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Frank Pedley aux révérend et chers messieurs, 21 mars 1908. [AEMR-120155]
83. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1629, A. E. Forget aux agents des Indiens et aux directeurs d'école industrielle, 14 décembre 1897. [AEMR-252032]
84. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1629, A. E. Forget aux agents des Indiens et aux directeurs d'école industrielle, 3 février 1898. [AEMR-252033]
85. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1884, 157.
86. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1886, 142.
87. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3930, dossier 117377-1 A, H. Reed à l'évêque de la Terre de Rupert, 31 mai 1893.
88. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Martin Benson, à J. D. McLean, 15 juillet 1897. [100.00109]

89. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898*, 267.
90. CVR, DAE, archives de L'Église Unie du Canada, Église presbytérienne du Canada, Board of Foreign Missions, dossiers des missions auprès des peuples autochtones au Manitoba et au Nord-Ouest, 79.199C, boîte 8, dossier 146, C1101, W. W. McLaren au D^r Farquharson, 2 mai 1912.
91. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-1, partie 1, H. Janes au secrétaire, Affaires indiennes, 22 septembre 1915, 3-4. [MER-000384-0000]
92. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6452, dossier 884-1, partie 2, 1910-1934, Agence Kootenay - école industrielle de Kootenay - administration générale, F.A. 10-17, bobine de microfilm C-8774, CCN Ottawa, Rapport sur l'agence Kootenay, G. S. Pragnell, 13 septembre 1923. [EGN-007948]
93. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8452, dossier 773/23-5-003, partie 1, W. M. Graham au secrétaire, Affaires indiennes, 9 juin 1930. [NCA-003893]
94. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8452, dossier 773/23-5-003, partie 1, CCN, Russell Ferrier à W. M. Graham, 14 juin 1930. [PUL-007872]
95. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6350, dossier 753-1, partie 1, G. C. Mortimer à W. E. Ditchburn, 23 octobre 1931. [EDM-000307]
96. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6350, dossier 753-1, partie 1, Eddy Smith à G. C. Mortimer, 18 octobre 1931. [EDM-000308]
97. CVR, ARN, AINC - Bureau principal des dossiers - Ottawa, 701/23-17, volume 1 03/32-05/63 CR-HQ, M. Christiansen au D^r Scott, 25 mars 1932. [RCA-000507]
98. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6055, dossier 265-5, partie 3, Russell T. Ferrier à T. D. Irvin, 7 novembre 1930. [SRS-001370]
99. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 7185, dossier 1/25-1-7-1, partie 1, brouillon de lettre, 22 mai 1929. [SWK-001295]
100. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 3, T. R. L. MacInnes à M^{me} D. T. L. McKerroll, 12 novembre 1936. [CJC-000703]
101. CVR, ARN, Archives provinciales - Alberta, PAA 71.220 B54 2276, W. M. Graham au révérend directeur, pensionnat indien St. Mary's, 16 juin 1930. [OGP-020833]
102. Callahan, *On Our Way to Healing*, 74.
103. Callahan, *On Our Way to Healing*, 93.
104. Wasylow, *History of Battleford Industrial School*, 467.
105. Wasylow, *History of Battleford Industrial School*, 468.
106. Wasylow, *History of Battleford Industrial School*, 470.
107. Graham, *Mush Hole*, 451.
108. Graham, *Mush Hole*, 359.
109. Graham, *Mush Hole*, 361.
110. Informateur B, cité dans Fiske, *Life at Lejac*, 255.
111. Moran, *Stoney Creek Woman*, 59.
112. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-1, partie 1, M. Benson au surintendant général adjoint des Affaires indiennes, 28 novembre 1902. [MER-000328]
113. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 1, W. M. Graham à D. C. Scott, 18 octobre 1916. [PLD-000491]
114. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 1, J. D. McLean à W. M. Graham, 17 novembre 1916. [PLD-007468]

115. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 1, bobine de microfilm C-9807, surintendant général adjoint à C. Cahill, 1^{er} mars 1917. [AEMR-013531]
116. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1893, 114.
117. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1899, 358.
118. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1894, 154-155.
119. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1895, 51.
120. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1892, 264.
121. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1894, 172.
122. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1895, 154-155.
123. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1908, 433-434.
124. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1909, 394-395.
125. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6471, dossier 890-11, partie 1, 1929-1939, T. J. Fahlman à D. Scott, 30 septembre 1930. [MIS-001706]
126. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6348, dossier 752-1, partie 1, 1894-1936, bobine de microfilm 8705, Extrait d'une lettre de l'agent G. H. Gooderham sur l'école Crowfoot, 10 juin 1922. [CFT-000161]
127. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, Ottawa, RG10, Dossiers des écoles, volume 6358, dossier 758-1, partie 1, Commissaire W. M. Graham, 16 avril 1923. [OLD-000405]
128. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6443, dossier 881-1, partie 1, A. F. MacKenzie à W. J. McAllen, 20 octobre 1924. [LEJ-001014]
129. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6270, dossier 582-1, partie 1, Frank Flatfoot aux Affaires indiennes, 26 mai 1923. [PCR-000058]
130. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6270, dossier 582-1, partie 1, A. Ogletree au surintendant général adjoint intérimaire, Affaires indiennes, 30 juin 1923. [PCR-000061]
131. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6270, dossier 582-1, partie 1, J. D. McLean à Frank Flatfoot, 27 novembre 1923. [PCR-000062]
132. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6270, dossier 582-1, partie 1, Frank Flatfoot au secrétaire, Affaires indiennes, 4 janvier 1924, 3. [PCR-000063]
133. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6270, dossier 582-1, partie 1, J. D. McLean à Frank Flatfoot, 24 janvier 1924. [PCR-000064]
134. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6270, dossier 582-1, partie 1, A. Ogletree à Frank Flatfoot, 11 mars 1924. [PCR-000070]
135. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6270, dossier 582-1, partie 1, Extrait du rapport de l'inspecteur sur le pensionnat indien de Pine Creek, comprend les commentaires du commissaire, 4 mars 1926. [PCR-000094]
136. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6435, dossier 877-11, partie 1, Extrait du rapport de l'inspecteur Cairns sur le pensionnat d'Alberni, 1^{er} septembre 1926. [ABR-007076]
137. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6435, dossier 877-11, partie 1, Extrait du rapport de M. l'inspecteur Cairns daté des 9 et 10 novembre 1927 sur le pensionnat indien d'Alberni. [ABR-007079]
138. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6427, dossier 875-5, partie 2, Extrait du rapport de M. l'inspecteur Cairns daté du 2 mai 1928 sur son inspection du pensionnat pour garçons d'Alert Bay. [MIK-003796]

139. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8452, dossier 773/23-5-003, partie 1, Rapport de l'agent concernant le pensionnat indien St. Mary's des Gens-du-Sang pour le mois d'octobre 1929. [NCA-003885]
140. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8452, dossier 773/23-5-003, partie 1, Rapport de l'agent concernant le pensionnat indien St. Mary's des Gens-du-Sang pour le mois de novembre 1930. [MRY-009594]
141. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6016, dossier 1-1-11, partie 1, Russell T. Ferrier aux directeurs de pensionnat indien, 18 mars 1931. [SRS-000721]
142. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8452, dossier 773/23-5-003, partie 1, Rapport de l'agent concernant le pensionnat indien St. Mary's des Gens-du-Sang pour le mois de mai 1932; [NCA-003914] mars 1935. [NCA-003932]
143. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6191, dossier 462-5, partie 3, Extrait du rapport de l'inspecteur d'écoles publiques Skuce, concernant son inspection du pensionnat indien de Chapleau, le 2 décembre 1931. [CRS-001508]
144. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6435, dossier 877-11, partie 1, Extrait du rapport de l'inspecteur Barry concernant sa visite du pensionnat indien d'Alberni le 26 avril 1932. [ABR-007112]
145. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8452, dossier 773/23-5-003, partie 1, M. Christiansen à Harold McGill, 15 mai 1936. [NCA-003938]
146. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8452, dossier 773/23-5-003, partie 1, C. Pant Schmidt à Harold McGill, 23 novembre 1938. [MRY-009652]
147. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6273, dossier 583-1, partie 1, Extraits d'une lettre reçue du révérend W. A. Hendry, 7 octobre 1930. [PLP-000961]
148. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6207, dossier 468-5, partie 6, S. R. McVitty au secrétaire, Affaires indiennes, 3 janvier 1929. [MER-000751]
149. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6207, dossier 468-5, partie 6, J. D. McLean à S. R. McVitty, 7 janvier 1929. [MER-000752]
150. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6207, dossier 468-5, partie 6, S. R. McVitty au secrétaire, Affaires indiennes, 31 mai 1929. [MER-000757]
151. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6270, dossier 582-5, partie 2, J. Brachet à Russell T. Ferrier, 24 septembre 1928. [PCR-010241]
152. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6188, dossier 461-5, partie 5, A. G. Hamilton au sous-ministre par intérim et secrétaire, 26 février 1936, 2. [CJC-000953-0000]
153. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6270, dossier 582-5, partie 2, J. Brachet au secrétaire, Affaires indiennes, 1^{er} juillet 1929. [PCR-000117]
154. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6271, dossier 582-5, partie 4, J. Brachet au secrétaire, Affaires indiennes, 12 novembre 1931. [PCR-004366]
155. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6058, dossier 265-13, partie 1, J. P. Mackey à A. F. MacKenzie, 20 mai 1930. [SRS-000252]
156. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6219, dossier 471-13, partie 1, Paul J. Gros Louis aux Affaires indiennes, 6 juin 1932; [AGA-000068] Paul H. GrosLouis aux Affaires indiennes, 28 décembre 1938. [AGA-000164]
157. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6219, dossier 471-13, partie 1, Russell T. Ferrier à J. Howitt, 13 juin 1932. [AGA-000069]
158. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6219, dossier 471-13, partie 3, R. A. Hoey à M. A. Bastien, 6 janvier 1939. [AGA-000166]

159. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 11552, dossier 312-11, R. W. Frayling à J. W. Waddy, 9 février 1935. [GDC-000530-0001]
160. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 11552, dossier 312-11, R. W. Frayling à A. E. MacKenzie, 25 février 1935. [GDC-000530-0000] Selon la base de données ARN, ce document fait partie du dossier 11552. Toutefois, l'image montre qu'il est classé dans le dossier 11553. La lettre s'adresse à A. E. MacKenzie. Il s'agit sans doute de A. F. MacKenzie.
161. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 3, William Hall aux Affaires indiennes, 30 avril 1936. [PLD-000746]
162. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 3, A. F. MacKenzie à G. Leonard, 6 mai 1936. [PLD-006119]
163. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 3, G. Leonard au secrétaire, Affaires indiennes, 12 mai 1936. [PLD-000749]
164. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 3, A. F. MacKenzie à William Hall, 18 mai 1936. [PLD-000750]
165. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 3, William Hall aux Affaires indiennes, 30 avril 1936. [PLD-000746]
166. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6430, dossier 876A-1, partie 1, Agence de la Côte Ouest – pensionnat Ahousaht – administration générale, 1931-1950 F.A. 10-17, bobine de microfilm C-8759, A. E. Caldwell à P. B. Ashbridge, 28 février 1938. [AST-200154-0001]
167. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6422, dossier 869-1, partie 3, bobine de microfilm C-88754, CCN, R. C Scott à A. O'N. Daunt, 14 mai 1938. [COQ-000564]
168. Callahan, *On Our Way to Healing*, 69.
169. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 1, Copie de la déclaration de Catherine Sacks, s.d. [SRS-000280-0004]
170. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 1, J. P. Mackey au secrétaire, Affaires indiennes, 12 octobre 1936. [SRS-000280-0000]
171. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Martin Benson, à J. D. McLean, 15 juillet 1897, 16. [100.00109]
172. Chef Calf, *Victorian Ideologies*, 127.
173. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1904*, 181.
174. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894*, 228.
175. Graham, *Mush Hole*, 443.
176. Graham, *Mush Hole*, 451.
177. Calf Robe, *Siksika*, 11-14.
178. Titley, *Industrial Education*, 392.
179. Boon, *These Men Went Out*, 39-40.
180. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1895*, 19.
181. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896*, 334.
182. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896*, 334.
183. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6054, dossier 265-1, partie 1, M. Christianson au D^r McGill, 2 juin 1937, 2. [SRS-000083]
184. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6054, dossier 265-1, partie 1, R. A. Hoey à J. P. Mackey, 14 juin 1937. [SRS-000084]
185. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6054, dossier 265-1, partie 2, R. A. Hoey à J. P. Mackey, 21 janvier 1939. [SRS-000085]

186. Bibliothèque et Archives Canada, 10, volume 6054, dossier 265-1, partie 2, J. P. Mackey au secrétaire, Affaires indiennes, 30 janvier 1939.

Loisirs et sport : 1867-1939

1. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898*, 351.
2. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1903*, 378.
3. Moine, *My Life in a Residential School*, s.l.
4. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6355, dossier 757-1, partie 2, 1928-1948, « Indian Children at Festival », *Calgary Daily Herald*, 10 mai 1932. [MOR-004254-0001]
5. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 4041, dossier 334503, F. H. Paget à Frank Pedley, 25 novembre 1908, 42. [RCA-000298]
6. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1905*, 370.
7. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3925, dossier 116823-1A, « Christmas Tree at the Industrial School », *Elkhorn Mercury*, 6 janvier 1910. [ELK-000220]
8. Archives de L'Église Unie du Canada, Toronto, acquisition n° 2000.135C/TR, fonds 3558, Fonds Marion Steele Noble Laing, 1898-1912, J. W. Russell à Minnie Steele, 1898.
9. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Martin Benson à J. D. McLean, 15 juillet 1897, 11. [100.00109]
10. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1544, J. D. McLean à R. N. Wilson, 2 octobre 1909. [PUL-000002]
11. Mattison, *On the March*, 6.
12. Mattison, *On the March*, 6.
13. Herbert, *Nineteenth-Century Bands*, 12 et 16.
14. Herbert, *Nineteenth-Century Bands*, 23, 29 et 30-32.
15. « Music in Humble Life », *Household Words*, 11 mai 1850, 161-164, cité dans Herbert, *Nineteenth-Century Bands*, 33.
16. Herbert, *Nineteenth-Century Bands*, 34.
17. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896*, 397.
18. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1906*, 436-437 et 4447-448.
19. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893*, 115.
20. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896*, 377.
21. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1900*, 416.
22. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896*, 405.
23. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1906*, 337.
24. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893*, 174.
25. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 3, A. G. Hamilton aux Affaires indiennes, Ottawa, 3 novembre 1936. [CJC-000705]
26. Neylan, *Here Comes the Band*, 48.
27. Neylan, *Here Comes the Band*, 54.
28. Neylan, *Here Comes the Band*, 56-59.
29. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1884*, 157.
30. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893*, 187.

31. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1895*, 290-291. L'histoire des bibliothèques dans les écoles résidentielles est décrite et analysée en détail dans Edwards, *Paper Talk*, 73-83.
32. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896*, 341.
33. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896*, 362.
34. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1897*, 236 et 265-266.
35. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898*, 297.
36. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898*, 258.
37. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898*, 312.
38. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898*, 349.
39. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1899*, 352.
40. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1899*, 383-384.
41. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1900*, 307-308.
42. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1900*, 327-328.
43. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1901*, 308-309.
44. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1903*, 421.
45. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1903*, 441-442.
46. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1903*, 471-473.
47. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1908*, 387.
48. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1910*, 486.
49. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1908*, 397.
50. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1910*, 471.
51. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893*, 187.
52. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du synode général, Northern Lights, janvier 1913. [DYK-201301]
53. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de documents, Lucy L. Affleck au Dr Barner, 3 octobre 1929. [UCB-005108]
54. Moss, *Manliness and Militarism*, 82-83.
55. Moss, *Manliness and Militarism*, 61-89.
56. CVR, NRA, Bibliothèque et Archives Canada, MG17, série B2, Classe G, C.1/1.0, Appendice D, *The Guide*, décembre 1895. [PAR-003614]
57. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du synode général, Northern Lights, janvier 1913. [DYK-201301]
58. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3921, dossier 116818-1B, bobine de microfilm C-10162, *The Wawaskasoo*, mars 1916. [EDM-000951]
59. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 1, *The Advocate*, mars et avril 1916. [DRS-000500]
60. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du synode général, GS 75-103, série 2-15, boîte 27, *The Gazette*, mars 1933; [GSA-000025] Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6426, dossier 875-1, partie 3, Pensionnat indien de St. Michael, Alert Bay (C.-B.), bulletin, n° 4, janvier 1934. [MIK-000317]
61. CVR, ARN, Archives provinciales – Alberta, PAA 71.220 B227 8848, *The Moccasin News*, 9 octobre 1937. [OGP-032717]
62. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, dossier 150-62, partie 1, « Headquarters - Publications of Residential Schools », 1937-1946, F.A. 10-17, volume permanent 6034, *Moccasin Telegram*, décembre 1937. [BQL-200187]

63. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6034, dossier 150-62, partie 1, *Thunder Report*, n° 2, 1938. [THR-000711-0001]
64. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du synode général, GS 75-103, série 2-15, boîte 27, *The Gazette*, mars 1933. [GSA-000025]
65. Mountain Horse, *My People the Bloods*, 10.
66. Ford, *Smoke from Their Fires*, 67.
67. Baker, *Khot-La-Cha*, 39-42.
68. Mott, *Games and Contests*, 19-20 et 22.
69. Fisher, *Lacrosse*, 12-16; Howell, *Blood, Sweat, and Cheers*, 26-27; Mott, *Games and Contests*, 20-22.
70. Cosentino et Howell, *History of Physical Education*, 3; Fisher, *Lacrosse*, 21.
71. Fisher, *Lacrosse*, 12-16; Mott, *Games and Contests*, 20-23.
72. Hughes, *Tom Brown : scènes de la vie de collége en Angleterre*, 250.
73. Hughes, *Tom Brown à Oxford*, 168.
74. Metcalfe, *Canada Learns to Play*, 69.
75. Cité dans J. Purcell, *English Sport and Canadian Culture in Toronto, 1876-1911*, mémoire de maîtrise en éducation physique, Université de Windsor, 41-42, cité dans Metcalfe, *Canada Learns to Play*, 126.
76. Hall, *Girl and the Game*, 25-26.
77. Hall, *Girl and the Game*, 7-8; Howell, *Blood, Sweat, and Cheers*, 126.
78. Hall, *Girl and the Game*, 28-29.
79. Lenskyj, *Femininity First*, 188-189.
80. *Red Man and Helper*, 24 octobre 1902, 1, cité dans Adams, *Education for Extinction*, 186; plus généralement, voir Adams, *Education for Extinction*, 181-191.
81. Adams, *Education for Extinction*, 188.
82. Buford, *Native American Son*, 342.
83. Child, *Boarding School Seasons*, 4.
84. Metcalfe, *Canada Learns to Play*, 11, 48, 63 et 86.
85. Metcalfe, *Canada Learns to Play*, 13.
86. Howell, *Blood, Sweat, and Cheers*, 52.
87. Metcalfe, *Canada Learns to Play*, 47-98.
88. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1888*, 146.
89. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1895*, 118.
90. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6040, dossier 160-4, partie 1, *Resolutions of the Indian Worker's Association of the Presbyterian Church for Saskatchewan and Manitoba*, 1911. [CRW-000285-0002]
91. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes s, 1893*, 98.
92. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1897*, 257.
93. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6426, dossier 875-1, partie 3, *The Thunderbird*, pensionnat indien d'Alert Bay, volume I, Pâques 1928. [MIK-000291]
94. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896*, 333.
95. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1897*, 266.
96. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898*, 353.
97. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1897*, 266; Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898*, 353; Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1899*, 392.

98. Église anglicane du Canada, Archives du synode général, M79-6, fonds Trevor Jones, Trevor Jones, *The Jones Journals: Living and working with the peoples of Northern Canada*, sans date, 20a.
99. Église anglicane du Canada, Archives du synode général, M79-6, fonds Trevor Jones, Trevor Jones, *The Jones Journals: Living and working with the peoples of Northern Canada*, sans date, 15a.
100. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, volume 6356, 1926–1934, dossier 757-5, partie 2, CCN, M. Christianson au secrétaire, Affaires indiennes, 14 janvier 1933. [MOR-005622]
101. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1910*, 439.
102. Calf Robe, *Siksika*, 7.
103. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896*, 323.
104. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896*, 333.
105. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1899*, 387.
106. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1901*, 324.
107. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1902*, 372.
108. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1902*, 413.
109. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1909*, 395.
110. Butcher, *Letters of Margaret Butcher*, 22.
111. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1903*, 351.
112. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6468, dossier 890-1, partie 1, Extrait du rapport de l'inspecteur sur le pensionnat de la mission St Mary's, 24 et 25 novembre, R. H. Cairns. [MIS-001493]
113. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896*, 393.
114. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896*, 334.
115. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1909*, 359-360.
116. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1910*, 440.
117. Bryce, *Report on the Indian Schools*, 19.
118. Pour des témoignages sur l'activité physique, notamment la callisthénie, voir Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1911*, 295, 298, 300-301, 303-304, 312, 318-319, 319-320, 339, 340-341, 341-342, 364-365, 439, 441, 463-464, 471-472, 499-500, 501-502, 502-503, 507-508, 533-534, 539-540, 550-551, 567, 587, 588, 595-596; Canada, *Rapport annuel du département ministère des Affaires indiennes, 1912*, 315, 316-317, 323-324, 334-335, 335-336, 336-337, 339-340, 345-346, 348-349, 364-365, 377-378, 403-404, 455-456, 456-457, 461-462, 464-465, 465-466, 466-467, 479, 490-491, 501-502, 503-504, 509-510, 538-539, 544-545, 549-550, 556-557, 557-558, 558-559, 567-568, 574-575, 583-584, 584-585, 585-586, 590-591.
119. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, Rapport d'inspection, 31 octobre 1929. [DRS-000566]
120. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, Lucy L. Affleck au D^r Barner, 3 octobre 1929. [UCB-005108]
121. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives, RG10, volume 6332, dossier 661-1, partie 2, A. F. MacKenzie à R. J. Ross, 25 juin 1930. [RLS-000308]
122. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives, RG10, volume 6332, dossier 661-1, partie 2, Extrait du rapport de J. P. B. Ostrander, agent des Indiens, pour le mois de décembre 1930, sur le pensionnat indien de Round Lake. [RLS-000879]
123. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6221, dossier 472-23, partie 1, R. A. Hoey à A. G. Hamilton, 30 décembre 1936. [MCI-004998]

124. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, T. M. Kennedy au révérend père provincial, 1^{er} décembre 1937. [OKM-000248]
125. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, T. M. Kennedy au révérend père provincial, 1^{er} décembre 1937. [OKM-000248]
126. Howell, *Blood, Sweat, and Cheers*, 52; Adams, *Education for Extinction*, 188; Forsyth, *Bodies of Meaning*, 16.
127. Cosentino et Howell, *History of Physical Education*, 13-14 et 23-34.
128. Howell, *Blood, Sweat, and Cheers*, 33.
129. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1884*, 157.
130. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1891*, 20.
131. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893*, 98-99.
132. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2006, dossier 7825-1A, *Report on the Mohawk Institute and Six Nations Board Schools*, Benson, 30 août 1895. [TAY-003821-0000]
133. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6211, dossier 649-1, partie 2, George Ley King au secrétaire, Affaires indiennes, 7 février 1899; [SWK-001434] J. D. McLean à George L. King, 10 février 1899; [SWK-001435] J. D. McLean au sous-ministre de la Milice et de la Défense, 13 février 1899. [SWK-001436]
134. Cosentino et Howell, *History of Physical Education*, 38.
135. Socknat, *Witness against War*, 35-36.
136. Dunae, *Strathcona Trust* (en ligne; consulté le 1^{er} mai 2013). Internet : <http://www.viu.ca/homeroom/content/topics/programs/st.htm> (en anglais seulement)
137. Cosentino et Howell, *History of Physical Education*, 27.
138. Socknat, *Witness against War*, 112.
139. Socknat, *Witness against War*, 114.
140. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3925, dossier 116823-1A, J. D. McLean à A. E. Wilson, 14 novembre 1912. [ELK-000240]
141. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6443, dossier 881-1, partie 1, sous-ministre adjoint et secrétaire à A. K. O. Ockoniy, 7 juin 1917. [LEJ-000944]
142. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, dossier 881-1, partie 1, agence indienne de Stuart Lake, Pensionnat indien de Lejac, administration générale, 1905-1934, F.A. 10-17, volume permanent 6443, bobine de microfilm C-8767, A. O. Ockoniy à W. Allan, 14 juin 1922. [LEJ-200235-0001]
143. Socknat, *Witness against War*, 132.
144. Socknat, *Witness against War*, 286-287.
145. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6308, dossier 653-17, partie 1, Russell Ferrier à Rhodes, 19 novembre 1931. [FHR-000818]
146. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6308, dossier 653-17, partie 1, F. Rhodes au secrétaire, Affaires indiennes, 25 novembre 1931. [FHR-000819]
147. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6214, dossier 469-17, partie 1, Benjamin Fuller à Russell T. Ferrier, 17 août 1928. [SWK-001623]
148. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6214, dossier 469-17, partie 1, A. F. MacKenzie à B. P. Fuller, 24 août 1928. [SWK-001624]
149. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1A, « Mohawk Cadets Passed Inspection », *Brantford Expositor*, 2 juillet 1920. [TAY-003597]
150. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1901*, 322-323.

151. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1904*, 331.
152. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 1, J. D. McLean à E. Fiset, 5 septembre 1918. [PLD-007510]
153. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1912*, 520.
154. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6426, dossier 875-1, partie 3, *The Thunderbird*, Pensionnat indien d'Alert Bay, volume I, Pâques 1928. [MIK-000291]
155. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, dossier 888-11, partie 1, Agence indienne de Lytton, Pensionnat indien de St. George (formation professionnelle - fournitures), FA.10-17, volume permanent 6466, bobine de microfilm C-8785, corps de cadets du pensionnat indien, sans date [GRG-250064-0001]
156. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, dossier 773/25-10-004, volume 10316, 1925-1958, CCN, L. W. Miller à S. Middleton, 19 juin 1925. [PUL-003155]
157. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, dossier A.320/571, Commission sur les pensionnats indiens et eskimaux, 1933-1937, acquisition PR1970.0387/1640, boîte 41, Fonds du Diocèse anglican d'Athabasca, Commission des pensionnats indiens de la Société missionnaire de l'Église anglicane en Canada, pensionnat indien, réserve des Gens-du-Sang, Cardston, Alberta, 1933. [PUL-800286]
158. CVR, NRA, Église anglicane du Canada, Archives du synode général, GS 75-103, série 9-8.1, boîte 131, St. Barnabas, SMEAC, non daté. [GSA-000034]
159. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2837, dossier 171340, Wm. Hamilton Merritt au sous-ministre des Affaires indiennes, 11 mai 1898.
160. Lackenbauer et McGowan, *Competing Loyalties*, 96. Pour la biographie de William Hamilton Merritt senior, voir J. J. Talman, *William Hamilton Merritt* (en ligne; consulté le 13 mai 2014). Internet : http://www.biographi.ca/fr/bio/merritt_william_hamilton_1855_1918_14E.html
161. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2837, W. Hamilton Merritt au sous-ministre adjoint, Affaires indiennes, 11 mai 1898; H. C. Ross au secrétaire, Affaires indiennes, 26 mai 1898.
162. Morris, *Treaties of Canada*, 69, 230 et 234.
163. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2991, bobine de microfilm C-11307, dossier 215-977, Avis des Affaires indiennes à tous les surintendants, 22 avril 1900, cité dans Winegard, *For king and Kanata*, 37.
164. Winegard, *For king and Kanata*, 38.
165. Winegard, *For king and Kanata*, 7.
166. Winegard, *For king and Kanata*, 9.
167. House of Lords Records Office/Parliamentary Archives (Londres, Royaume-Uni), Andrew Bonar Law Papers, BL/55/16. *Memorandum: Colonial Office to Governors General and Administrators of British Dominion, Colonies and Protectorates*, 8 octobre 1915, cité dans Winegard, *For king and Kanata*, 54.
168. Winegard, *For king and Kanata*, 9.
169. Winegard, *For king and Kanata*, 6.
170. Winegard, *For king and Kanata*, 50-51; Anciens Combattants Canada (en ligne; consulté le 5 juillet 2013), Ordres et Décorations. Internet : <http://www.veterans.gc.ca/eng/collections/cmdp/mainmenu/group01>
171. Winegard, *For king and Kanata*, 110.
172. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1908*, 368.
173. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6371, dossier 764-1, partie 1, J. W. Tims au secrétaire, Affaires indiennes, 6 février 1911; [PUL-000882] Archives provinciales de

- l'Alberta, dossier A.320/571, Commission sur les pensionnats indiens et eskimaux, 1933-1937, acquisition PR1970.0387/1640, boîte 41, Fonds du Diocèse anglican d'Athabasca, Commission des pensionnats indiens de la Société missionnaire de l'Église anglicane en Canada, pensionnat indien St. Paul's, réserve des Gens-du-Sang, Cardston, Alberta, 1933. [PUL-800286]]
174. Forsberg, *Chief Mountain*, 33-40.
 175. Dempsey, *Indians and World War One*, 3-4; Dempsey, *Albert Mountain Horse* (en ligne; consulté le 1^{er} mai 2013). Internet : <http://www.biographi.ca/fr/bio.php?BioId=41736> (en anglais seulement)
 176. Winegard, *For king and Kanata*, 5.
 177. Forsberg, *Chief Mountain*, 37-47.
 178. Dempsey, *Albert Mountain Horse* (en ligne; consulté le 1^{er} mai 2013). Internet : <http://www.biographi.ca/fr/bio.php?BioId=41736> (en anglais seulement); Winegard, *For king and Kanata*, 3-5.
 179. Winegard, *For king and Kanata*, 70-72.
 180. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6766, dossier 452-13, Glen Campbell à D. C. Scott, 3 février 1916.
 181. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6766, dossier 452-13, D. C. Scott à Glen Campbell, 7 février 1916.
 182. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6766, dossier 452-13, D. C. Scott à C. Brouillet, 22 février 1916.
 183. Winegard, *For king and Kanata*, 71.
 184. Thompson, *Chief Peguis*, 61.
 185. CVR, ARN Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1393, Rapport de W. W. Gibson, directeur du pensionnat de File Hills, pour l'année se terminant le 31 mars 1916. [FHR-001510-0000]
 186. Lackenbauer et McGowan, *Competing Loyalties*, 103 et 114; Winegard, *For king and Kanata*, 64.
 187. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1930*, 22-23.
 188. Lackenbauer et McGowan, *Competing Loyalties*, p. 100; CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6200, dossier 466-1, partie 2, Diplômés, non daté. [TAY-004294-0002]
 189. Montour, *Brown Tom's School Days*, 69.
 190. Winegard, *For king and Kanata*, 112-113.

Le lourd bilan des maladies infectieuses : 1867-1939

1. Scott, « Indian Affairs », p. 615.
2. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3940, dossier 121698-13, sommaire des déclarations faites à la réunion (joint à la correspondance), H. R. Halpin au secrétaire des Affaires indiennes, 16 novembre 1897. Pour en savoir davantage sur le nom de Kah-pah-pah-mah-am-wa-ko-we-ko-chin et sur sa destitution de ses fonctions, voir : Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3940, dossier 121698-13, extrait d'un rapport d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le 20 septembre 1897.
3. Moine, *My Life in a Residential School*, s.p.
4. On aborde la question du manque de documents dans un document distinct de ce rapport.

5. Bynum, *Spitting Blood*, p. xiv-xix, xxiii; Dubos et Dubos, *White Plague*, p. 73; Lux, *Medicine that Walks*, p. 42; McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 4-5, 42.
6. Dubos et Dubos, *White Plague*, p. 5-6.
7. Dubos et Dubos, *White Plague*, p. 5, 72.
8. Dubos et Dubos, *White Plague*, p. 29, 69.
9. McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 158.
10. Dubos et Dubos, *White Plague*, p. 90, 119-120.
11. Grzybowski et Allen, « Tuberculosis », p. 1025; Dubos et Dubos, *White Plague*, p. 8-10, 199-203, 231.
12. Dubos et Dubos, *White Plague*, p. 8-10, 96.
13. Dubos et Dubos, *White Plague*, p. 176-177.
14. Dubos et Dubos, *White Plague*, p. 181; Bynum, *Spitting Blood*, p. 138-145.
15. Wherrett, *Miracle of the Empty Beds*, p. 39, 41.
16. Bynum, *Spitting Blood*, p. 142-143.
17. Bynum, *Spitting Blood*, p. 146-147; McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 23-24.
18. Bynum, *Spitting Blood*, p. 153-156; Wherrett, *Miracle of the Empty Beds*, p. 41.
19. Rosenblatt, « Pulmonary Tuberculosis », p. 173.
20. Dubos et Dubos, *White Plague*, p. 209-211.
21. Dubos et Dubos, *White Plague*, p. 185-186; McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 189-192, 253; Murray, « Century of Tuberculosis », p. 1181.
22. Bynum, *Spitting Blood*, p. 189-200; McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 197.
23. McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 198.
24. McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 3.
25. McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 57; Wherrett, *Miracle of the Empty Beds*, p. 15.
26. McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 17.
27. McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 8.
28. Farrell, *Congress on Tuberculosis*, p. 12.
29. McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 27-28; Wherrett, *Miracle of the Empty Beds*, p. 42.
30. McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 32-33.
31. McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 160.
32. McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 164-165.
33. McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 41.
34. McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 45, 138.
35. McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 133.
36. McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 45-47.
37. McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 48.
38. Hader, « Effect of Tuberculosis », p. 132-133; McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 95, 139-140.
39. McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 87, 103.
40. McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 67.
41. McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 93.
42. McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 168-169, 177.
43. Wherrett, *Miracle of the Empty Beds*, p. 41.
44. McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 292.
45. Finkel, *Social Policy*, p. 101-102.
46. Une grande partie de ce qui suit est fondée largement sur l'ouvrage de Maureen Lux intitulé *Medicine that Walks*.

47. Waldram, Herring et Young, *Aboriginal Health*, p. 48.
48. Waldram, Herring et Young, *Aboriginal Health*, p. 49.
49. Dubos et Dubos, *White Plague*, p. 191; Ferguson, « Tuberculosis Among the Indians », p. 7.
50. Pepperell *et al.*, « Dispersal of Mycobacterium », p. 6528.
51. Ferguson, « Some Light Thrown on Infection », p. 18-19; Wherrett, *Miracle of the Empty Beds*, p. 99.
52. Dubos et Dubos, *White Plague*, p. 191; McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 3.
53. Ferguson, « Tuberculosis Among the Indians », p. 10, 12; Ferguson, « Some Light Thrown on Infection », p. 24.
54. Ferguson, « Some Light Thrown on Infection », p. 24.
55. Wherrett, *Miracle of the Empty Beds*, p. 255.
56. Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Traité N° 6, <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100028710/1100100028783>
57. Morris, *The Treaties of Canada*, p. 185.
58. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1899, p. xxxvii.
59. Hader, *Effect of Tuberculosis*, p. ii.
60. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2873, dossier 851-1-9, partie 1, P. E. Moore à D. G. Emerson, 31 août 1954. [AEMR-171159]
61. Pour obtenir un exemple, voir : McNally, *Lord's Distant Vineyard*, p. 76-68.
62. Lux, *Medicine that Walks*, p. 142-147.
63. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3632, dossier 6326, R. N. Wilson au surintendant général des Affaires indiennes, 3 février 1901.
64. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3067, dossier 254-017-1, Circulaire aux surintendants et agents des Indiens, 1^{er} mars 1902.
65. McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 10.
66. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3067, dossier 254-017-1.
67. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3654, dossier 8904, Laird à Mills, 22 mai 1878, cité dans Lux, *Medicine that Walks*, p. 33.
68. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3744, dossier 29506-2, Augustus Jukes à F. White, 17 octobre 1882.
69. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3745, dossier 29506-4, partie 1, O. C. Edwards à MacDonald.
70. Lux, *Medicine that Walks*, p. 45.
71. Waldram, Herring et Young, *Aboriginal Health*, p. 187-188. Pour obtenir un exemple du refus des rations, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1629, A. J. McNeill à D. Laird, 10 décembre 1901. [SAR-000404]
72. Lux, *Medicine that Walks*, p. 49.
73. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 4048, dossier 360377, *General instructions to newly appointed Indian agents in British Columbia*, 1910; Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3086, dossier 279222-1, circulaire de J. D. McLean envoyée à tous les agents du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, 17 décembre 1906, et circulaire de J. D. McLean envoyée à tous les agents, 13 avril 1908, cité dans Shewell, *Enough to Keep Them Alive*, p. 89-90.
74. Lux, *Medicine that Walks*, p. 182-183.
75. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, p. 111.
76. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1888, p. xiv.
77. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896, p. xxii.

78. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3949, dossier 126345, H. Reed à A. E. Forget, 14 février 1895; F. X. Girard au commissaire des Indiens, 1^{er} avril 1895; N. J. Lindsay à A. E. Forget, 31 mai 1895; A. B. Stewart à A. E. Forget, 12 mars 1895.
79. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. xix-xx.
80. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1904, p. xix-xx.
81. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3674, dossier 11422, E. Dewdney à Thomas Clarke, 31 juillet 1883. [120.06668]
82. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6452, dossier 884-1, partie 1, *Rules and Regulations*, école industrielle de Kootenay, 17 octobre 1889. [AEMR-011621A]
83. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3765, dossier 31161, M. M. Seymour à John A. Macdonald, reçu le 30 septembre 1885; Edgar Dewdney au surintendant général des Affaires indiennes, 17 octobre 1885.
84. Canada, Rapport annuel du département des affaires indiennes, 1893, p. 173.
85. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3674, dossier 11422-5, H. Reed au surintendant général adjoint des Affaires indiennes, 13 mai 1891.
86. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3920, dossier 116818, H. J. Denovan, 1^{er} mai 1901. [EDM-009805]
87. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3920, dossier 116818, D. Laird au secrétaire des Affaires indiennes, 17 mai 1904. [EDM-009841]
88. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3927, dossier 116836-1A, J. A. Graham à J. A. Sinclair, 2 février 1904. [RIS-000075]
89. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1886, p. 142; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893, p. 89.
90. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1885, p. 142.
91. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1886, p. 142.
92. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1887, p. 130.
93. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1888, p. 96.
94. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1887, p. 130.
95. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893, p. 173.
96. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3676, dossier 11422-5, commissaire des Indiens au surintendant général des Affaires indiennes, 2 octobre 1884.
97. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1886, p. 144.
98. Wasylow, *History of Battleford Industrial School*, p. 462.
99. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3764, dossier 32725-2, évêque de la Terre de Rupert à E. Dewdney, 27 novembre 1890.
100. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3765, dossier 3275-3, non signé, au commissaire des Indiens, reçu le 26 janvier 1892.
101. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2765, dossier 822-1-A901, partie 1, P. H. Bryce à F. Pedley, 26 mars 1906. [NPC-600090]
102. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3881, dossier 934189, M. Begg à A. Forget, 23 février 1895.
103. Dempsey, *Amazing Death of Calf Shirt*, p. 190-191.
104. Dempsey, *Amazing Death of Calf Shirt*, p. 193.
105. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3912, dossier 111762, R. G. MacDonnell à Alex McGibbon, 29 mai 1895.
106. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3912, dossier 111762, R. G. MacDonnell à Alex McGibbon, 29 mai 1895.

107. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3912, dossier 111762, Hayter Reed à A. E. Forget, 6 avril 1895.
108. Chambers, *Royal North-West Mounted Police*, p. 116.
109. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3912, dossier 111762, W. M. Baker à Alex McGibbon, 1^{er} juin 1895.
110. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3912, dossier 111762, John McCrea à Alex McGibbon, 31 mai 1895.
111. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3912, dossier 111762, R. G. MacDonnell à Alex McGibbon, 29 mai 1895. On a écrit MacDonell dans l'original, mais il aurait fallu écrire MacDonnell. Voir l'article dans le *Lethbridge Herald* intitulé « Death Calls One More MacLeod Pioneer », 19 mars 1915.
112. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3928, dossier 117004-1, M. Begg au commissaire des Indiens, 2 mai 1895; [OLD-008058-0001] W. M. Baker à Alex McGibbon, 6 juin 1895. [OLD-008067-0002]
113. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3928, dossier 117004-1, commissaire des Indiens au surintendant général adjoint des Affaires indiennes, 27 février 1896. [OLD-008076]
114. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3928, dossier 117004-1, « That Blackfoot Trouble: The Missionary's Flight », Toronto, *The Globe*, 5 [?] juillet 1895. [OLD-008068-0001]
115. Pettit, *To Christianize and Civilize*, p. 302.
116. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, FA 10-1, volume 1346, bobine de microfilm C-13916, agence de Cowichan – correspondance reçue, école industrielle de Kuper Island, 1891-1907, ANC, Ottawa, G. Donckele à W. R. Robertson, 25 octobre 1900. [KUP-022107]
117. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-1, partie 1, Elijah Manass au secrétaire des Affaires indiennes, 7 avril 1902. [MER-000321]
118. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-1, partie 1, W. W. Shepherd au secrétaire des Affaires indiennes, 11 avril 1902. [MER-000322]
119. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3931, dossier 117377-1C, A. Gordon à C. Sifton, 18 janvier 1902.
120. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893, p. 107.
121. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893, p. 91-97.
122. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893, p. 89.
123. Daschuk, *Clearing the Plains*, p. 176-177.
124. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1892, p. 211.
125. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3964, dossier 149874, « Statement showing status of pupils discharged from Industrial Schools up to 30th June 1897 ». [RIS-000341]
126. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 313.
127. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1897, p. 261.
128. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 291.
129. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6334, dossier 662-1, partie 1, J. Decorbay à Wilfrid Laurier, 15 juin 1899. [SPR-001903-0001]
130. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3957, dossier 140754-1, A. B. Stewart au commissaire des Indiens, 20 juin 1896; W. J. Lindsay au commissaire des Indiens, 6 juin 1896; J. L. Hicks au commissaire des Indiens, 6 juin 1896; S. E. Macadam, 5 juin 1896; R. Spencer à A. E. Forget, 11 juin 1896.

131. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3957, dossier 140754-1, Hayter Reed à A. E. Forget, 10 juillet 1896.
132. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 1, W. R. Tucker au ministère des Affaires indiennes, 26 mai 1904. [PLD-008659-0001]
133. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3957, dossier 140754-1, P. H. Bryce à F. Pedley, 5 novembre 1909.
134. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6328, dossier 660-5, partie 1, David Laird au secrétaire des Affaires indiennes, 16 septembre 1904. [PLD-007062-0000]
135. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3674, dossier 11422-5, H. Reed au surintendant général adjoint des Affaires indiennes, 13 mai 1891.
136. Wasylow, « History of Battleford Industrial School », p. 453.
137. Wasylow, « History of Battleford Industrial School », p. 475.
138. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1908, p. 428-429.
139. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1905, p. 393.
140. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1906, p. 463.
141. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3733, dossier 27089, Hayter Reed au surintendant général des Affaires indiennes, 6 juin 1887. [PLD-009609-0000]
142. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3917, dossier 116575-5, M. M. Seymour, M.D. au commissaire des Indiens, 17 septembre 1895.
143. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3917, dossier 116575-5, surintendant général adjoint des Affaires indiennes au commissaire des Indiens, 14 novembre 1895.
144. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Martin Benson à J. D. McLean, 15 juillet 1897. [100.00109]
145. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3927, dossier 116836-1A, Martin Benson au surintendant général adjoint des Affaires indiennes, 11 mai 1903. [RIS-000045]
146. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3917, dossier 116575-5, M. M. Seymour, M.D. au commissaire des Indiens, 17 septembre 1895.
147. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1903, p. 403.
148. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3879, dossier 91833, décret, 22 octobre 1892. [RIS-000354]
149. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1895, p. 145.
150. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1135, n° de dossier, illisible pour le commissaire aux directeurs, 26 mai 1896. [EDH-002544-0000]
151. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896, p. 359.
152. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1899, p. 205-206.
153. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1900, p. 319.
154. Meijer Drees, « Reserve Hospitals », p. 149-176.
155. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3909, dossier 107557, J. D. Lafferty à Clifford Sifton; [OLD-008886-0001] Lux, *Medicine that Walks*, p. 114.
156. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3909, dossier 107557, « Memorandum: Mr. Smart », 29 décembre 1899. [OLD-008210]
157. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8452, dossier 773/23-5-003, partie 1, Martin Benson, 8 février 1901. [MRY-009509]
158. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3927, dossier 116836-1A, Martin Benson au surintendant général adjoint, 1^{er} juin 1903. [RIS-000047]

159. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3927, dossier 116836-1A, Frank Pedley au commissaire des Indiens, 2 juin 1903.
160. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6212, dossier 469-5, partie 1, S. E. Fleming, M.D., J. Douglas McLean, M.D. et R. J. Gibson, M.D. à la Commission de gestion du pensionnat de Shingwauk, 6 mars 1906. [SWK-001274-0001]
161. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6191, dossier 462-1, partie 1, Martin Benson au surintendant général adjoint des Affaires indiennes, 2 septembre 1908; [CRS-000816] J. D. McLean à H. A. West, 4 septembre 1908; [CRS-000817] H. A. West à J. D. McLean, 5 septembre 1908. [CRS-001136-0000]
162. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3993, dossier 186790, J. A. Markle au secrétaire des Affaires indiennes, 17 octobre 1905.
163. Wesleyan Methodist Missionary Society (Canada), *49th Annual Report, 1873*, p. xxxi, cité dans Graham, *Mush Hole*, p. 237.
164. CVR, RNE, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3930, dossier 117377-1A, « Third Annual Report of the Rupert's Land Industrial School for the Year Ending 30 September 1892 ». [2058143]
165. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3965, dossier 150000-4, David Laird au secrétaire des Affaires indiennes, 10 juillet 1901; Martin Benson au secrétaire des Affaires indiennes, 25 septembre 1901.
166. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3965, dossier 150000-4, J. D. Lafferty à David Laird, 18 juillet 1905. [PLD-008573-0001]
167. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3965, dossier 150000-4, Martin Benson au surintendant général adjoint des Affaires indiennes, 16 mai 1906. [PLD-008573-0000]
168. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3965, dossier 150000-4, David Laird à Frank Pedley, 3 mai 1906.
169. Bryce, *Story of a National Crime*, p. 3.
170. Brown et Cook, *Canada*, p. 55-56, 68.
171. Brown et Cook, *Canada*, p. 79.
172. Brown et Cook, *Canada*, p. 63.
173. T. S. Sproule, In : *Canada, Débats de la Chambre des communes (1903)*, 6804.
174. Palmer, *Patterns of Prejudice*, p. 28.
175. Brown et Cook, *Canada*, p. 55.
176. Peter H. Bryce, Documents de la Session 1910, numéro 25, 115. Pour en savoir davantage sur les différences dans les politiques d'immigration de Sifton et Oliver, voir : Avery, *Dangerous Foreigners*, p. 96-97.
177. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1903, p. xx-xxi.
178. Bryce, *Story of a National Crime*, p. 3.
179. Sproule-Jones, « Crusading for the Forgotten », p. 203.
180. Peter Bryce, « The Struggle against Tuberculosis », Conseil national des femmes du Canada, *Yearbook (1908)*, 34, cité dans McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 7.
181. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1906, p. 271-272.
182. Farrell, *Congress on Tuberculosis*, p. 12.
183. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1906, p. 273.
184. McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 19.
185. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1906, p. 273.
186. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1906, p. 278.

187. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6307, dossier 653-1, partie 1, C. E. Carthew à W. M. Graham, 26 janvier 1903. [FHR-000011]
188. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6422, dossier 869-1, partie 2, « Report on the Coqualeetza Institute For The Year Ending June 30, 1910 ». [COQ-000375]
189. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1906, p. 278.
190. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3957, dossier 140754-1, F. Fisher à Frank Oliver, 29 juin 1906; « Copy of Resolution No. 30, Tuberculosis Among Indians », Associated Boards of Trade of Western Canada, troisième congrès annuel, Edmonton, Alberta, 13 et 14 juin 1906; Secrétaire-trésorier, Saskatchewan Medical Association à Frank Pedley, 28 mars 1906; R. R. Earle à Frank Pedley, 5 juin 1906.
191. Bryce, *Report on the Indian Schools*, p. 18.
192. Bryce, *Report on the Indian Schools*, p. 17.
193. Bryce, *Report on the Indian Schools*, p. 18.
194. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1907, 2:52-57.
195. Bryce, *Story of a National Crime*, p. 4.
196. Bryce, *Report on the Indian Schools*, p. 18.
197. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 4037, dossier 317021, *Saturday Night*, éditorial sans titre, 23 novembre 1907; *Montreal Star*, « Death Rate Among Indians Abnormal », 15 novembre 1907; *Ottawa Citizen*, « Schools and White Plague », 16 novembre 1907.
198. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 4037, dossier 317021, J. A. Markle au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 22 novembre 1907. [RCA-000313]
199. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 4037, dossier 317021, J. I. Fleetham au secrétaire, 28 novembre 1907. [RCA-000317]
200. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 4037, dossier 317021, T. Ferrier au rédacteur en chef, 23 novembre 1907. [RCA-000315]
201. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1908, p. 347.
202. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 4037, dossier 317021, W. R. Haynes au surintendant général des Affaires indiennes, 23 novembre 1907. [RCA-000314]
203. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 4037, dossier 317021, J. Hugonard au secrétaire des Affaires indiennes, 17 décembre 1907.
204. Ferguson, « Tuberculosis Among the Indians », p. 15.
205. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 4037, dossier 317021, Peter H. Bryce à Frank Pedley, 4 juin 1907. [CJC-000959-0002]
206. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3957, dossier 140754-1, « Recapitulation continued and remarks », J. D. Lafferty, sans date.
207. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, n° d'acquisition V92-93/006, boîte n° 1, RG29, NAC-BC, J. D. Lafferty à Frank Pedley, mai 1908. [JON-004179]
208. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3928, dossier 117004-1, D. C. Scott au surintendant général adjoint des Affaires indiennes, 15 mai 1908. [OLD-008151.]
209. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3928, dossier 117004-1, Frank Pedley à Frank Oliver, 19 juin 1908. [OLD-008152]
210. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3928, dossier 117004-1, H. W. Gibbon Stocken à l'évêque de Calgary, 29 juillet 1908. [OLD-008154]
211. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3928, dossier 117004-1, D. Scott au surintendant général des Affaires indiennes par intérim, 15 août 1908. [OLD-008156]

212. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1155, agent des Indiens au secrétaire des Affaires indiennes, 31 juillet 1912. [OLD-000280]
213. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3957, dossier 140754-1, Frank Pedley à Frank Oliver, 19 avril 1909.
214. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3957, dossier 140754-1, P. H. Bryce à F. Pedley, 5 novembre 1909.
215. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3957, dossier 140754-1, J. D. Lafferty à P. H. Bryce, 22 janvier 1910.
216. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3957, dossier 140754-1. « Recommendations based on conclusions from the Investigation of 243 Indian School Children. » Pour en savoir davantage sur le modèle de Frimley, voir : Bynum, *Spitting Blood*, p. 142-143.
217. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3957, dossier 140754-1, D. C. Scott, « Notes on Dr. Bryce's Report – with suggestions for future action », 7 mars 1910.
218. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, surintendant général des Affaires indiennes à T. Ferrier, 18 juillet 1908. [AEMR-016328]
219. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3957, dossier 140754-1, D. C. Scott, *Notes on Dr. Bryce's Report – with suggestions for future action*, 7 mars 1910.
220. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3957, dossier 140754-1, J. D. Lafferty à F. Pedley, 22 juin 1910.
221. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, *Correspondence and Agreement Relating to the Maintenance and Management of Indian Boarding Schools* (Ottawa : Imprimerie du gouvernement canadien, 1911). [AEMR-120208A]
222. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3957, dossier 140754-1, D. C. Scott au surintendant général adjoint des Affaires indiennes, 28 mars 1911.-
223. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1913, p. 307.
224. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1913, p. 306.
225. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1913, p. 311.
226. Bryce, *Story of a National Crime*, p. 6-8.
227. Bryce, *Story of a National Crime*, p. 17.
228. Bryce, *Story of a National Crime*.
229. Wherrett, *Miracle of the Empty Beds*, p. 105-106.
230. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 4076, dossier 451868, J. D. McLean à O. I. Grain, 5 janvier 1914.
231. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3909, dossier 107557, O. I. Grain à D. C. Scott, 18 janvier 1914. [OLD-008226]
232. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6371, dossier 764-1, partie 1, O. I. Grain, 18 janvier 1914. [PUL-000891]
233. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6371, dossier 764-1, partie 1, Samuel Middleton au secrétaire des Affaires indiennes, 13 février 1914. [PUL-000894]
234. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6371, dossier 764-5, partie 1, O. I. Grain à D. C. Scott, 26 septembre 1916. [PUL-001015]
235. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6027, dossier 117-1-1, partie 1, O. I. Grain à D. C. Scott, 5 novembre 1914. [CRW-000206]
236. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3921, dossier 116818-1B, O. I. Grain à D. C. Scott, 25 janvier 1914. [EDM-000937]
237. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6369, dossier 763-1, partie 1, J. J. Gillespie à E. H. Yeomans, 22 janvier 1913. [CYP-005030-0001]

238. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6369, dossier 763-1, partie 1, J. W. Tims au secrétaire des Affaires indiennes, 5 février 1913. [CYP-005031]
239. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6369, dossier 763-1, partie 1, [illisible], inspecteur des agences indiennes au secrétaire des Affaires indiennes, 26 mars 1913. [CYP-005034]
240. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6369, dossier 763-1, partie 1, J. D. McLean à H. A. Gunn, 20 janvier 1914; [CYP-005044] J. D. McLean à J. W. Tims, 22 avril 1918. [CYP-005063]
241. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1541, N. D. Steele à D. C. Scott, 2 janvier 1918. [BPD-001531-0001]
242. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 4092, dossier 546898, F. A. Corbett à W. M. Graham, 7 décembre 1920. [RCA-000510-0001]
243. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 4092, dossier 546898, W. M. Graham à D. C. Scott, 7 décembre 1920. [RCA-000510-0002]
244. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 4092, dossier 546898, Duncan C. Scott à James Lougheed, 11 décembre 1920. [SAR-000470-0000]
245. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 4092, dossier 546898, S. Gould, 14 janvier 1921. [SAR-000475]
246. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1922, p. 19.
247. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 4076, dossier 451868, J. D. McLean, note, 16 mai 1922.
248. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6191, dossier 462-1, partie 1, extrait du rapport de l'inspecteur sur le pensionnat de Chapleau, 3 mai 1915. [CRS-000883]
249. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 1, R. S. McKenzie à O. I. Grain, 30 juillet 1915. [CJC-000828-0000]
250. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, agence de Cowichan - livre de copies de lettres [indexé], 07/1921-02/1922, F.A. 10-1, volume permanent 1390, bobine de microfilm C-13933, Alfred H. Lomas à W. E. Ditchburn, 27 octobre 1921. [KUP-230101]
251. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6455, dossier 884-14, partie 1, « Extract from report of Inspector Cairns », 9 novembre 1922. [KUP-003836-0000]
252. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1347, « Indian Industrial School Kuper Island B.C., Ex-Pupils », 31 mars 1919. [KUP-004250]
253. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6333, dossier 661-6, partie 1, W. Murison à W. M. Graham, 5 décembre 1923. [RLS-000196-0001]
254. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6041, dossier 160-5, partie 1, « Memorandum of the Convention of the Catholic Principals of Indian Residential Schools held at Lebreton, Saskatchewan, August 28 and 29, 1924. » [200.4.00016]
255. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 3403, dossier 823-1-A772, T. J. Fleetham au secrétaire des Affaires indiennes, 4 mars 1915. [NPC-604045a]
256. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 3403, dossier 823-1-A772, O. I. Grain à D. C. Scott, 18 mars 1915. [NPC-604045]
257. Archives provinciales de l'Alberta, Oblats de Marie Immaculée, école Dunbow, boîte 80, n° 3381, *Journal quotidien de l'école Dunbow*, 18 janvier 1916, cité dans Pettit, « To Christianize and Civilize », p. 254.
258. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 10750, dossier Shannon, 1913-1916, correspondance reçue, J. D. McLean à William McLeod, 4 janvier 1915. [CRS-000873]

259. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6191, dossier 462-1, partie 1, Russell T. Ferrier à D. C. Scott, 23 janvier 1922. [CRS-001009]
260. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6191, dossier 462-1, partie 1, D. C. Scott à George Prewer, 2 février 1922. [CRS-001014-0001]
261. Lux, *Medicine that Walks*, p. 198-199.
262. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, *Correspondence and Agreement Relating to the Maintenance and Management of Indian Boarding Schools* (Ottawa : Imprimerie du gouvernement canadien, 1911). [AEMR-120208A]
263. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3933, dossier 117657-1, J. Riou au secrétaire, ministère des Affaires indiennes, 12 juin 1910.
264. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6305, dossier 652-1, partie 1, J. MacArthur au secrétaire, Affaires indiennes, 27 décembre 1910. [SMD-001209]
265. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6305, dossier 652-1, partie 1, J. D. McLean à W. J. Chisholm, 12 janvier 1911. [SMD-001210]
266. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6300, dossier 650-1, partie 1, O. Charlebois à J. D. McLean, 6 avril 1911. [BVL-000769]
267. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6300, dossier 650-1, partie 1, J. D. McLean à O. Charlebois, 19 avril 1911. [BVL-000770]
268. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6260, dossier 577-1, partie 1, E. Lecoq à D. C. Scott, 2 novembre 1912. [NHR-000378]
269. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 10750, dossier Shannon, 1913-1916, correspondance reçue, J. D. McLean à William McLeod, 4 décembre 1914. [CRS-001774]
270. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 10750, dossier Shannon, 1913-1916, correspondance reçue, J. D. McLean à William McLeod, 1^{er} avril 1915. [CRS-001757]
271. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 10750, dossier Shannon, 1913-1916, correspondance reçue, J. D. McLean à William McLeod, 9 avril 1915. [CRS-001759]
272. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 10750, dossier Shannon, 1913-1916, correspondance reçue, J. D. McLean à William McLeod, 7 mai 1915. [CRS-001762]
273. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6323, dossier 658-10, partie 1, « Certificate of Health », 5 août 1920. [PAR-020341-0002]
274. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6016, dossier 1-1-13, partie 1, siège - écoles - fournitures médicales, 1923-1941, D. C. Scott à W. M. Graham, 16 février 1925. [120.18196]
275. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, J. McGuire à A. F. MacKenzie, 24 septembre 1927. [OKM-000086]
276. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 2, Russell Ferrier à D. C. Scott, 27 mars 1922. [PLD-000687]
277. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6058, dossier 265-13, partie 1, J. P. Mackey à A. F. MacKenzie; [SRS-004811] 3 juillet 1930, A. F. MacKenzie à J. P. Mackey, 8 juillet 1930. [SRS-000257]
278. Ferguson, « Tuberculosis Survey », p. 381.
279. Pour obtenir un résumé d'opinions contemporaines sur ce qui constituait un traitement approprié de la tuberculose, particulièrement des avantages de l'aération, du repos et du régime alimentaire, voir : McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 43.
280. Ferguson, « Some Light Thrown on Infection », p. 19.
281. Wherrett, *Miracle of the Empty Beds*, p. 105-106.
282. Hader, « Effect of Tuberculosis », p. 110.

283. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1927, p. 11-12.
284. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2964, dossier 851-4-001, partie 1, E. L. Stone au D^r Scott, 1^{er} août 1930; [NPC-620454] Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1930, p. 10.
285. Wherrett, *Miracle of the Empty Beds*, p. 252, 255.
286. Stewart, « Red Man and the White Plague », p. 674-675.
287. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2775, dossier 822-1-X200, partie 1b, E. W. Montgomery à E. D. R. Bissett, 23 janvier 1930. [120.13004B]
288. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2964, dossier 851-4-001, partie 1, E. L. Stone au D^r Scott, 1^{er} août 1930. [NPC-620454]
289. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1930, p. 10.
290. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1932, p. 8.
291. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6016, dossier 1-1-13, partie 1, ministère des Affaires indiennes, circulaire, 1^{er} mars 1932. [SRS-000657]
292. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2777, dossier 822-1-X500, partie 1, E. L. Stone à A. L. McQuarrie, 7 novembre 1934. [NPC-605490]
293. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3087, dossier 279222-IC, lettre à tous les agents des Indiens d'A. F. MacKenzie, 26 juin 1933, cité dans Shewell, « Enough to Keep Them Alive », p. 118.
294. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3087, dossier 279222-IC, note de service à tous les agents des Indiens concernant l'aide dans les cas de maladie et l'aide spéciale pour soigner les Indiens malades, d'A. F. MacKenzie, 20 septembre 1933, cité dans Shewell, « Enough to Keep Them Alive », p. 119.
295. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3087, dossier 279222-IC, circulaire à tous les agents des Indiens de l'Ontario et de la Colombie-Britannique et lettre d'accompagnement d'A. F. MacKenzie, 10 février 1934, cité dans Shewell, « Enough to Keep Them Alive », p. 120.
296. Shewell, « Enough to Keep Them Alive », p. 123.
297. Struthers, « No Fault of Their Own », p. 71-73.
298. Shewell, « Enough to Keep Them Alive », p. 123.
299. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6453, dossier 884-5, partie 3, 1930-1931, agence de Kootenay - pensionnat de Kootenay - entretien des immeubles - fournitures - comptabilité (rapports), n^o d'inst. de recherche 10-17, C. C. Perry à W. E. Ditchburn, 12 juin 1930. [EGN-008478]
300. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, Archives provinciales de l'Alberta, dossier 37, études sur la tuberculose - réserve des Gens-du-Sang, 1929-1939, n^o d'acquisition GR 1973.0315, boîte d'archives 2, « Report on Examinations Made at School on Blood Indian Reserve, June 23rd to 26th, 1930 ». [PUL-800274]
301. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, Archives provinciales de l'Alberta, dossier 37, études sur la tuberculose - réserve des Gens-du-Sang, 1929-1939, n^o d'acquisition GR 1973.0315, boîte d'archives 2, « Blood Indian Survey October 1934 ». [MRY-800064]
302. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, Archives provinciales de l'Alberta, dossier 37, études sur la tuberculose - réserve des Gens-du-Sang, 1929-1939, n^o d'acquisition GR 1973.0315, boîte d'archives 2, « Blood Indian Survey October 1936-37 ». [MRY-800065]
303. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2760, dossier 822-1-A494, partie 1, D^r H. K. Mitchell, 6 octobre 1933. [NPC-601644]
304. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6058, dossier 265-13, partie 2, J. J. MacRitchie à E. L. Stone, 24 février 1934. [SRS-005440]

305. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6323, dossier 658-10, partie 1, « Certificate of Health », 5 août 1920; [PAR-020341-0002] Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3957, dossier 140754-1, Frank Pedley à Frank Oliver, 19 avril 1909.
306. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, dossier 885-10, partie 6, agence de Cowichan – école industrielle de Kuper Island – admissions – renvois, 1934–1939, n° d’inst. de recherche 10-17, volume permanent 6457, « Demande d’admission », 17 mars 1933. [KUP-265021]
307. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6446, dossier 881-23, partie 1, R. H. Moore au D^r Pitts, 18 octobre 1935. [LEJ-004071]
308. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6431, dossier 877-1, partie 2, A. F. MacKenzie à F. E. Pitts, 9 juillet 1931. [ABR-000758]
309. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6446, dossier 881-23, partie 1, D^r C. Pitts à R. H. Moore, 22 octobre 1935. [LEJ-004073]
310. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6446, dossier 881-23, partie 1, R. H. Moore au secrétaire, Affaires indiennes, 8 novembre 1935. [LEJ-004074]
311. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6446, dossier 881-13, partie 2, P. Phelan à T. F. H. Reed, 17 février 1937. [LEJ-005032]
312. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6446, dossier 881-13, partie 2, Harper Reed au secrétaire, Affaires indiennes, 9 mars 1937. [LEJ-005031]
313. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6446, dossier 881-13, partie 2, T. R. L. MacInnes à R. H. Moore, 14 février 1938. [LEJ-005048]
314. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6451, dossier 882-23, partie 1, « Memorandum of an inquiry into the cause and circumstances of the death of Clarina Matthew », 13 septembre 1936. [KAM-000648-0001]
315. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6058, dossier 265-13, partie 4, D. F. MacInnis à J. P. Mackey, 11 février 1939. [SRS-001698-0001]
316. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6058, dossier 265-13, partie 4, E. L. Stone à J. P. Mackey, 16 février 1939. [SRS-001699]
317. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2917, dossier 851-1-A672, partie 1, E. L. Stone à W. M. Graham, 28 avril 1931. [NPC-620696]
318. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG85, volume permanent 1879, dossier 630/109-2, partie 1-A, pensionnat de Hay River, 1923–1930, n° d’inst. de recherche 85-8, A. J. Vale à O. S. Finnie, 13 juillet 1929; [HRU-000550] D. L. McKeand à A. J. Vale, 20 juillet 1929. [HRU-000551]
319. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2915, dossier 851-1-A671, partie 1a, John Albert au ministère des Affaires indiennes, 7 avril 1934; [NPC-602628b] RG10, volume 1015, W. B. Treleaven aux Affaires indiennes, 9 avril 1934. [THR-000558]
320. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2915, dossier 851-1-A671, partie 1a, A. F. MacKenzie au secrétaire-trésorier, municipalité rurale de Cut Knife, Saskatchewan, 18 avril 1934. [120.13052]
321. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, évêque Guy à Harold W. McGill, 19 mars 1935. [GMA-001272] Provenance selon Lux : GAI, M742, boîte 4, dossier 36.
322. CVR, ARN, Archives provinciales de l’Alberta, dossier 35, études sur la tuberculose – réserve des Pieds-Noirs, 1937–1938, n° d’acquisition GR 1973.0315, boîte d’archives 2, J. Riou au D^r Baker, 29 novembre 1937. [CFT-800140-0000]

323. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada et de l'Université de Victoria, n° d'acquisition 83.050C, boîte 20, dossier 252, Commission de l'Église Unie de 1935 sur l'éducation des Indiens - Archives de l'Église Unie, Toronto, « Report of Commission on Indian Education, 1935 ». [UCA-081639]
324. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6058, dossier 265-13, partie 2, J. P. Mackey au secrétaire, Affaires indiennes, 7 avril 1932. [SRS-002183]
325. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 4092, dossier 546898, Allan Kennedy à W. M. Graham, 7 janvier 1922. [AEMR-013537]
326. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6058, dossier 265-13, partie 2, C. C. Parker à J. P. Mackey, 21 avril 1932. [SRS-002234]
327. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6058, dossier 265-13, partie 3, A. F. MacKenzie à J. P. Mackey, 7 mai 1936. [SRS-005377]
328. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6058, dossier 265-13, partie 2, D. F. MacInnis à T. R. L. MacInnes, 26 juin 1933. [SRS-000273]
329. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6058, dossier 265-13, partie 2, J. P. Mackey, 10 juillet 1933. [SRS-000658]
330. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6058, dossier 265-13, partie 2, M. L. Scammell à E. L. Stone, 20 juillet 1933. [SRS-000960]
331. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6016, dossier 1-1-23, partie 1, A. F. MacKenzie aux agents des Indiens, directeurs des pensionnats indiens, 17 avril 1935. [SBR-001147-0000]
332. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6016, dossier 1-1-23, partie 1, mémoire des Affaires indiennes, 17 avril 1935. [SBR-001147-0001]
333. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6016, dossier 1-1-23, partie 1, A. F. MacKenzie aux agents des Indiens, directeurs des pensionnats indiens, 17 avril 1935. [SBR-001147-0000]
334. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6315, dossier 655-23, partie 1, P. Phelan à S. Lovell, 19 janvier 1937. [GUY-000094]
335. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6314, dossier 655-10, partie 1, S. Lovell au secrétaire, Affaires indiennes, 25 janvier 1937. [GUY-000096]
336. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6315, dossier 655-23, partie 1, S. Lovell au secrétaire, Affaires indiennes, 7 novembre 1939. [GUY-000102-0000]
337. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1933, p. 14.
338. CVR, ARN, AINC - Secteur de la résolution - Collection de dossiers rétrospectifs sur les pensionnats indiens - Ottawa, dossier 494/25-1-015, volume 1, Duncan Campbell Scott à C. Perrault, 25 mars 1930. [MCI-000604]
339. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6220, dossier 472-9, partie 1, A. F. MacKenzie à Frank Edwards, 4 avril 1930. [MCI-000607]
340. CVR, ARN, AINC - Secteur de la résolution - Collection de dossiers rétrospectifs sur les pensionnats indiens - Ottawa, dossier 494/25-1-015, volume 1, C. Perrault à Frank Edwards, 2 mai 1930. [MCI-000613-0001]
341. CVR, ARN, AINC - Secteur de la résolution - Collection de dossiers rétrospectifs sur les pensionnats indiens - Ottawa, dossier 494/25-1-015, volume 1, A. F. MacKenzie à Frank Edwards, 30 novembre 1931. [MCI-000672]
342. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6445, dossier 881-10, partie 5, H. Reed au secrétaire, Affaires indiennes, 11 avril 1939. [LEJ-001963]

343. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6443, dossier 881-1, partie 2, « Lejac Indian Residential School Quarterly Report », A. R. Simpson, 31 mars 1939. [LEJ-000786]
344. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6468, dossier 890-1, partie 2, F. O'Grady à A. O'N. Daunt, 7 février 1937. [MIS-001573]
345. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6468, dossier 890-1, partie 2, R. A. Hoey à W. V. Doran, 19 mars 1937. [MIS-001578]
346. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6451, dossier 882-23, partie 1, « Memorandum of an inquiry into the cause and circumstances of the death of [nom supprimé] », 24 septembre 1935. [KAM-000644-0001]
347. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6448, dossier 882-5, partie 6, *Vancouver Province*, « Indian School Opened », 21 avril 1929. [KAM-000802]
348. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, A. G. Hamilton à Harold McGill, 22 mars 1933. [DRS-000612]
349. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6460, dossier 887-5, partie 5, F. J. C. Ball au secrétaire, Affaires indiennes, 13 mars 1931. [SLT-001576]
350. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1933, p. 14; Ferguson, « Some Light Thrown on Infection », p. 24; Lux, *Medicine that Walks*, p. 208-209.
351. Ferguson, « Some Light Thrown on Infection », p. 25.
352. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2964, dossier 851-4-001, partie 1, R. G. Ferguson à Thomas Murphy, 29 août 1932. [NPC-620452a]
353. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2964, dossier 851-4-001, partie 1, E. L. Stone à H. McGill, 4 novembre 1932. [NPC-620451]
354. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, évêque Guy à Harold W. McGill, 19 mars 1935. [GMA-001272]
355. Lux, *Medicine that Walks*, p. 213-214.
356. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2964, dossier 851-4-001, partie 1, « Tuberculosis Research Among the Indians of the Qu'Appelle Indian Health Unit, 1933 ». [NPC-620446]
357. CVR, ARN, Archives Deschâtelets, Oblats de Marie Immaculée, Ottawa, dossier L1022.M27M 10, « Report on Indian Boarding School Children in Saskatchewan », directeur des services médicaux, octobre 1934. [RCS-000738-0000]
358. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 1229, dossier 311-T7-24, partie 3, « Appendix B, Tuberculosis Research Among the Indians of the Qu'Appelle Indian Health Unit, 1935 ». [NPC-622228c]
359. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 1225, dossier 311-T7-16, D. A. Stewart à John Bracken, 14 novembre 1934. [RCM-006201]
360. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2964, dossier 851-4-001, partie 1, W. E. J. Paul à Mackenzie King, 11 décembre 1935. [NPC-620435]
361. Lux, *Medicine that Walks*, p. 202-203; McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 84; Weindling, « Origins of Informed Consent », p. 41.
362. Lux, *Medicine that Walks*, p. 210-211.
363. Houston, *R. G. Ferguson*, p. 99.
364. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2964, dossier 851-4-001, partie 1, « Tuberculosis Research Among the Indians of the Qu'Appelle Indian Health Unit, 1933 »;

- [NPC-620446] A. B. Simes, « Progressive Report on B.C.G. Vaccination of Children of the Qu'Appelle Indian Health Unit, 1934 ». [NPC-620439a]
365. Lux, *Medicine that Walks*, p. 210-211.
366. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2964, dossier 851-4-001, partie 1, « Tuberculosis Research Among the Indians of the Qu'Appelle Indian Health Unit, 1933 »; [NPC-620446] A. B. Simes, « Progressive Report on B.C.G. Vaccination of Children of the Qu'Appelle Indian Health Unit, 1934 »; [NPC-620439a] Lux, *Medicine that Walks*, p. 211.
367. Lux, *Medicine that Walks*, p. 210-211.
368. Wherrett, *Miracle of the Empty Beds*, p. 109-110.
369. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 1225, dossier 311-T7-16, « Tuberculosis Amongst Indians », s.d. [NPC-600392]
370. Stewart, « Red Man and the White Plague », p. 674.
371. Stewart, « Red Man and the White Plague », p. 674.
372. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, PAA 71.220 B54 2279, Harold McGill à tous les agents des Indiens, 14 janvier 1937. [OGP-020890]
373. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2777, dossier 822-1-X500, partie 1, H. W. McGill à A. L. McQuarrie, 15 janvier 1937. [NPC-605463]
374. Stewart, « Red Man and the White Plague », p. 675-676.
375. *Bulletin de l'Association canadienne antituberculeuse*, vol. 15, n° 3 (mars 1937), p. 4, cité dans Hader, « Effect of Tuberculosis », p. 117.
376. Hader, « Effect of Tuberculosis », p. 117; CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2964, dossier 851-4-001, partie 1, « Minutes of the Standing Committee on Indian Tuberculosis », 10 mars 1938. [NPC-620426]
377. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2964, dossier 851-4-001, partie 1, H. McGill au sous-ministre, 19 avril 1937; [NPC-620434] 11 juin 1937. [NPC-620432]
378. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2964, dossier 851-4-001, partie 1, E. L. Stone à A. B. Simes, 15 mai 1937. [NPC-620433]
379. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2697, dossier 802-2-2, partie 3, « Another Milestone Passed », W. S. Barclay, s.d. [NPC-606199]
380. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6422, dossier 869-1, partie 2, « A World Within a World, Best Describes Coqualeetza Indian Residential School », *Chilliwack Progress*, 14 décembre 1938. [COQ-000569-0001]
381. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 2.15, boîte 23, dossier 1, T. B. R. Westgate, « Report of the Secretary of the Commission on His Visit to the Alert Bay, Blood, Peigan, Blackfoot, and Elkhorn Schools, February-March 1939 ». [AAC-083340]
382. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6266, dossier 579-25, partie 1, P. E. Moore à McGill, 3 mars 1939; [FAR-002164-0001] Secteur de la résolution - Collection de dossiers rétrospectifs sur les pensionnats indiens - Ottawa, dossier 501/25-1-019, volume 1, J. Brachet à F. M. Hughes, 26 octobre 1946. [FAR-060226]
383. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6266, dossier 579-25, partie 1, T. R. L. MacInnes à A. G. Hamilton, 21 septembre 1938. [FAR-002154]
384. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6266, dossier 579-25, partie 1, P. E. Moore à McGill, 3 mars 1939. [FAR-002164-0001]
385. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6266, dossier 579-25, partie 1, H. W. McGill à J. Brachet, 31 mai 1939. [FAR-002168]

386. Wherrett, *Miracle of the Empty Beds*, p. 114; CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2964, dossier 851-4-001, partie 1, secrétaire à A. B. Simes, 20 avril 1938. [NPC-620421]
387. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2964, dossier 851-4-001, partie 1, E. L. Stone et H. W. McGill à tous les agents des Indiens, 10 février 1938. [NPC-620428]
388. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2919, dossier 851-1-A772, partie 1, J. Riou à E. L. Stone, 21 février 1938. [NPC-603400]
389. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, dossier 46b, études sur la tuberculose – Cris – Hobbema 1937–1942, n° d'acquisition GR 1973.0315, boîte d'archives 3, J. R. Enman à A. H. Baker, 19 septembre 1938; [ERM-800188] Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2911, dossier 851-1-A494, partie 1, G. C. Brink à E. L. Stone, 28 octobre 1938; [NPC-605126] RG29, volume 3132, dossier 861-2-1, partie 1, « Annual Report, Indian Health Services », E. L. Stone, 1938. [120.13257]
390. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2964, dossier 851-4-001, partie 1, secrétaire à A. B. Simes, 20 avril 1938. [NPC-620421]
391. Taubenberger et Morens, « 1918 Influenza » (consulté le 22 octobre 2014), DOI : 10.3201/eid1201.050979.
392. Jones, *Influenza 1918*, p. 5, 18; Lux, *Medicine that Walks*, p. 185.
393. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1892, p. 263.
394. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1906, p. 383.
395. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 1, sous-ministre adjoint et secrétaire à S. McKenzie, 21 octobre 1918.
396. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 1, R. S. McKenzie au sous-ministre adjoint, Affaires indiennes, 23 octobre 1918.
397. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, n° d'inst. de recherche 10-1, volume 1347, agence de Cowichan – correspondance reçue, école industrielle de Kuper Island, 1907–1920, agent des Indiens à J. Geurts, 19 octobre 1918. [KUP-022343]
398. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6273, dossier 583-1, partie 1, Ogletree au secrétaire, Affaires indiennes, 12 octobre 1918. [PLP-000935]
399. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6273, dossier 583-1, partie 1, « Extract from letter from W. A. Hendry, Principal of the Portage la Prairie Boarding School », 4 novembre 1918. [PLP-000941]
400. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1A, Boyce au secrétaire, Affaires indiennes, 24 octobre 1918. [TAY-003573]
401. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6217, dossier 471-1, partie 1, T. A. Desautels au secrétaire, Affaires indiennes, 18 novembre 1918. [AGA-001428]
402. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1919, p. 90.
403. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2919, dossier 851-1-A772, partie 1, William Gordon au sous-ministre adjoint et secrétaire, ministère des Affaires indiennes, 31 octobre 1918. [NPC-603410]
404. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2919, dossier 851-1-A772, partie 1, W. M. Gordon au sous-ministre adjoint, Affaires indiennes, 13 avril 1919. [NPC-603403]
405. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1919, p. 89.
406. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3933, dossier 117657-1, A. Naessens au secrétaire, Affaires indiennes, 7 janvier 1919.

407. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2918, dossier 851-1-A675, partie 1, W. Murison au secrétaire, Affaires indiennes, 23 novembre 1918. [NPC-602928]
408. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2915, dossier 851-1-A671, partie 1a, W. Sibbald au secrétaire, Affaires indiennes, 18 décembre 1918. [NPC-602635-01]
409. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2912, dossier 851-1-A501, partie 1, H. S. Norquay au sous-ministre adjoint et secrétaire, Affaires indiennes, 18 décembre 1918. [CLD-000698]
410. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3921, dossier 116818-1B, J. F. Woodsworth au secrétaire, Affaires indiennes, 25 novembre 1918. [EDM-000956]
411. CVR, ARN, RG10, volume 3921, dossier 116818-1B, surintendant général adjoint à J. F. Woodsworth, 5 décembre 1918. [EDM-000957]
412. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3921, dossier 116818-1B, J. F. Woodsworth au secrétaire, Affaires indiennes, 25 novembre 1918. [EDM-000956]
413. Fox, « Failure of Red Deer Industrial School », p. 107-108.
414. Pour obtenir des exemples de telles mesures, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3920, dossier 116818, H. J. Denovan, 1^{er} mai 1901; [EDM-009805]
CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3920, dossier 116818, D. Laird au secrétaire, Affaires indiennes, 17 mai 1904. [EDM-009841]
415. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6211, dossier 469-1, partie 3, A. D. McNabb à J. D. McLean, 11 février 1919. [SWK-001408]
416. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6211, dossier 469-1, partie 3, George Algoma à Duncan Campbell Scott, 21 février 1919. [SWK-001410]
417. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2912, dossier 851-1-501, partie 1, G. H. Wheatley à O. I. Grain, 21 février 1919. [NPC-606155]
418. Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2938, dossier 851-1-X500, partie 1, W. E. Ditchburn à Duncan Campbell Scott, 4 décembre 1918. [NPC-621735]
419. Journal du père Allard, cité dans Cronin, *Cross in the Wilderness*, p. 219.
420. Butcher, *Letters of Margaret Butcher*, p. 183.
421. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2925, dossier 851-1-A987, partie 1, « B.C. Epidemic of Spanish Influenza ». [NPC-608037a]
422. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6191, dossier 462-1, partie 1, T. J. Godfrey à J. D. McLean, 25 février 1920. [CRS-000952]
423. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, PAA 71.220 B54 2274, Hugh F. Baker au révérend directeur, 15 janvier 1919. [OGP-020790]
424. CVR, ARN, siège 777/25-1-007, 02/13-03/65, volume 1, siège, J. B. Sutherland à D. C. Scott, 28 octobre 1919. [GRU-002737]
425. Cadigan, *Newfoundland & Labrador*, p. 191.
426. Lux, *Medicine that Walks*, p. 187.
427. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6462, dossier 888-1, partie 4, H, A. R. Lett aux parents et amis, juin 1937; [GRG-022262] RG10, volume 6462, dossier 888-1, partie 2, C. C. Perry aux Affaires indiennes, 6 mai 1927. [GRG-001611]
428. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6214, dossier 469-13, partie 2, Charles Hives à G. H. Sims, 3 février 1938. [SWK-001664-0000]
429. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6302, dossier 650-23, Victor Bleau, P. E. Lavoie et S. L. Macdonald, 17 juin 1937. [BVL-000498-0002]
430. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1903, p. 340.
431. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1904, p. 321.

432. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896, p. 128.
433. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6355, dossier 757-1, partie 1, 1886–1927, John McDougall au révérend A. Sutherland, 14 janvier 1888. [MOR-004638-0001]
434. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3927, dossier 116836-1A, J. A. Sinclair au commissaire des Indiens, Winnipeg. [RIS-000071]
435. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 13, dossier 937022, partie 21, James Patterson à F. Montizambert, 22 novembre 1901. [NPC-622043]
436. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 1, W. R. Taylor au secrétaire, ministère des Affaires indiennes, 16 novembre 1915. [DRS-000494]
437. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 1, O. I. Grain à Duncan C. Scott, 29 novembre 1915. [DRS-000497]
438. Singh et Romanowski, « Syphilis », p. 189, 196.
439. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6058, dossier 265-13, partie 2, A. F. MacKenzie à T. I. Byrne, 7 mars 1932. [SRS-002220-0001]
440. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6058, dossier 265-13, partie 2, J. P. Mackey au secrétaire, Affaires indiennes, 1^{er} mars 1932. [SRS-005388]
441. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6058, dossier 265-13, partie 2, A. F. MacKenzie à J. P. Mackey, 13 novembre 1933. [SRS-001086]
442. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6058, dossier 265-13, partie 2, A. F. MacKenzie à J. P. Mackey, 5 janvier 1934. [SRS-005380]
443. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6058, dossier 265-13, partie 2, A. F. MacKenzie à J. P. Mackey, 18 janvier 1934. [SRS-000276]
444. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, volume 6457, dossier 885-10, partie 6, agence de Cowichan – école industrielle de Kuper Island – admissions – renvois 1934–1939, n^o d’inst. de recherche 10-17, demande de formulaire d’admission, 17 mars 1933. [KUP-265021]
445. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2915, dossier 851-1-A671, partie 1a, Lang Turner au secrétaire, Affaires indiennes, 31 octobre 1921. [NPC-602633]
446. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6470, dossier 890-5, partie 2, A. O’N. Daunt, 18 décembre 1924. [MIS-004992]
447. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6207, dossier 468-5, partie 7, A. F. MacKenzie à K. J. Beaton, 9 juillet 1935. [MER-000845]
448. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6210, dossier 468-13, partie 1, T. R. McLeod à E. L. Stone, 28 octobre 1935. [MER-000804]
449. Maura, *Sisters of Charity*, p. 233-234. Pour se renseigner sur Kateri Tekakwitha, voir : Greer, *Jesuit Relations*.
450. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6468, dossier 890-1, partie 1, A. J. Stuart à R. C. McDonald, 5 mars 1905; [MIS-001424] W. McLaughlin au secrétaire, ministère des Affaires indiennes, 8 mars 1905; [MIS-001426] R. C. McDonald à A. W. Vowell, 13 mars 1905. [MIS-001427]
451. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1394, J. D. McLean à G. B. Stanton, 7 mai 1916. [FHR-001463]
452. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6305, dossier 652-1, partie 1, J. McArthur au secrétaire, Affaires indiennes, 5 juillet 1909; [SMD-001186] 6 juillet 1909. [SMD-001187]
453. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, R. H. Moore au secrétaire, Affaires indiennes, 24 avril 1939. [KUP-005051]

454. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6348, dossier 751-13, partie 1, 1923–1937, Jos. Angin à Harold McGill, 24 août 1936. [BQL-005481]
455. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6348, dossier 751-13, partie 1, 1923–1937, W. E. Gullion au secrétaire, Affaires indiennes, 18 septembre 1936. [BQL-005485-0000]
456. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6236, dossier 659-10, partie 4, W. F. Dreaver à M. Graham, 21 septembre 1931. [ORC-010164]
457. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6323, dossier 658-10, partie 4, « Admission and Discharge of Pupils at Onion Lake (Anglican) School during December 31 Quarter, 1931 ». [PAR-123489]
458. CVR, ARN, ANC, RG10, volume 6352, dossier 753-23, partie 1, 1935-44, J. D. Sutherland, surintendant par intérim de l'éducation des Indiens, à G. C. Laight, agent des Indiens, Edmonton, 6 novembre 1936. [EDM-003356]
459. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6216, dossier 470-23, partie 1, lettre de Simon Wesley, Blackstone House, citée dans une lettre de Philip Phelan, chef, division de la formation, Affaires indiennes, au révérend J. F. J. Marshall, directeur, pensionnat indien, Sioux Lookout, 2 mars 1937. [PLK-001020]
460. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6330, dossier 660-10, partie 2, Andrew Gordon au surintendant général, Affaires indiennes, 20 mai 1936. [PLD-003359-0001]
461. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6330, dossier 660-10, partie 2, Frank Booth au secrétaire, Affaires indiennes, 11 juillet 1936. [PLD-000159]
462. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6330, dossier 660-10, partie 2, J. D. Sutherland à Frank Booth, 16 juillet 1936. [PLD-000160]
463. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6330, dossier 660-10, partie 3, formulaire d'admission et de renvoi, école Qu'Appelle, septembre 1938. [PLD-013057]
464. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6215, dossier 470-5, partie 3, Frank Edwards au sous-ministre adjoint et secrétaire, 8 octobre 1936. [PLK-000125-0000]
465. George, *Living on the Edge*, p. 28.
466. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6307, dossier 653-1, partie 1, Andrew S. Grant au secrétaire, ministère des Affaires indiennes, 8 mars 1913.
467. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1347, J. Geurts à W. R. Robertson, 7 avril 1920. [KUP-004249]
468. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6191, dossier 462-1, partie 1, George Prewer à J. D. McLean, 8 mars 1922; [CRS-001142] Russell T. Ferrier à George Prewer, 9 mars 1922. [CRS-001139]
469. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2920, dossier 851-1-A774, partie 1, J. F. Woodsworth au secrétaire, Affaires indiennes, 24 avril 1934. [NPC-605083p]
470. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada, Toronto (Ontario), n° d'acquisition 1979.199C, boîte 4, dossier 56, J. A. Sinclair à R. P. MacKay, 30 décembre 1903. [RIS-000131]
471. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2923, dossier 851-1-A978, partie 1, sergent D. Angermann au commandant, Gendarmerie royale du Canada, Vancouver (Colombie-Britannique), 26 juin 1923. [NPC-622741]
472. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, rapport d'inspection, 31 octobre 1929. [DRS-000566]

473. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2922, dossier 851-1-A901, partie 1, agent des Indiens au secrétaire adjoint et sous-ministre adjoint, 1^{er} août 1919. [NPC-603425]
474. Organisation mondiale de la Santé, Eau, assainissement et santé, *Les maladies liées à l'eau : Trachome* (consulté le 11 avril 2014) http://www.who.int/water_sanitation_health/diseases/trachoma/fr/.
475. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1906, p. 277.
476. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1907, p. 286.
477. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1906, p. 277; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1908, p. 271.
478. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1907, p. 272.
479. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-1, partie 1, F. W. Jacobs à J. A. Macrae, 9 avril 1906. [MER-000345-0001]
480. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG10, volume 4092, dossier 546898, F. A. Corbett à W. M. Graham, 7 décembre 1920, p. 6-7. [RCA-000510-0001]
481. Feibel, « Fred Loe », p. 504.
482. Feibel, « Fred Loe », p. 505.
483. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1928, p. 8.
484. Byers, « Trachoma in Canada », p. 372.
485. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2974, dossier 851-4-370, partie 1, E. L. Stone à W. M. Graham, 1^{er} mars 1929; [NPC-620519] voir aussi : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2974, dossier 851-4-370, partie 1, E. L. Stone à D. C. Scott, 20 juin 1929. [NPC-620518]
486. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1937, p. 209.
487. Byers, « Trachoma in Canada », p. 375. Byers est l'auteur de « On the Necessity of Better Recognition and Isolation of Trachomatous Patients in Canada » publié dans le *Canadian Journal of Medicine and Surgery* en 1901. Voir Byers, « Trachoma in Canada », p. 376.
488. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 288, dossier 402-7-1, partie 2, ministère des Affaires indiennes, « Trachoma », 1^{er} octobre 1931. [NPC-620744]
489. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 7185, dossier 1/25-1-7-1, Russell T. Ferrier aux responsables de l'Église et directeurs des pensionnats indiens, 29 mars 1932. [AEMR-016416A] CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 2.15, boîte 27, dossier 1, délégation mixte et entrevue avec le premier ministre, 20 décembre 1934. [AAC-087280]
490. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1939, p. 239-240; CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2974, dossier 851-4-370, partie 3, P. E. Moore à Phillip Tygeson, 21 juin 1945. [NPC-620268]
491. CVR, ARN, Archives de l'Église presbytérienne au Canada, Toronto (Ontario), n^o d'acquisition 1988-7004, boîte 7, dossier 2, E. Lockhart aux femmes de la Société missionnaire des femmes, Église presbytérienne au Canada, s.d. [BIR-000547]
492. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2974, dossier 851-4-370, partie 3, P. E. Moore à Phillip Tygeson, 21 juin 1945. [NPC-620268]
493. Feibel, « Fred Loe », p. 506-507.
494. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2974, dossier 851-4-370, partie 3, P. E. Moore à Phillip Tygeson, 21 juin 1945. [NPC-620268]

495. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1346, G. Donckele à W. H. Lomas, 29 décembre 1898. [KUP-005086]
496. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6217, dossier 471-1, partie 1, L. N. Dugas à cher monsieur, 25 août 1913.
497. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6203, dossier 467-1, partie 1, H. N. Awrey à D. C. Scott, 25 août 1919; [MFI-000170W] Rachlam à Duncan Campbell Scott, 13 octobre 1919. [MFI-000176-0000]
498. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6203, dossier 467-1, partie 1, A. J. MacKenzie à W. Haythornthwaite, 6 septembre 1919. [MFI-000172]
499. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6203, dossier 467-1, partie 1, W. Haythornthwaite au secrétaire, Affaires indiennes, 13 octobre 1919. [MFI-000175]
500. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6203, dossier 467-1, partie 1, traduction de la déclaration du chef Woomastoogish, George Hardisty, ainsi que d'Andrew Butterfly et de John Dick, 13 octobre 1919. [MFI-000176-0001] Pour consulter l'original, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6203, dossier 467-1, partie 1, déclaration non datée en écriture syllabique. [MFI-000176-0002] Pour se renseigner sur la bande à laquelle les hommes appartenaient, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6203, dossier 467-1, partie 1, W. Rachlam à Duncan Campbell Scott, 13 octobre 1919. [MFI-000176-0000]
501. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1A, Charles McGibbon au secrétaire, Affaires indiennes, 29 mars 1916. [TAY-003558]
502. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG10, volume 6472, dossier 905-1, partie 1, F. Cook au commandant, sousdistrict du Grand lac des Esclaves, Gendarmerie royale du Canada, 8 juillet 1929. [HRU-000922-0001]
503. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6334, dossier 661-10, partie 1, J. P. B. Ostrander au secrétaire, Affaires indiennes, 8 juin 1934; [RLS-000360] Philip Phelan à J. P. B. Ostrander, 14 juin 1934. [RLS-000361]
504. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6369, dossier 763-1, partie 1, H. H. Nash au commissaire des Indiens, 24 septembre 1895. [CYP-004985] Pour consulter le nom du garçon, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6369, dossier 763-1, partie 1, H. H. Nash au commissaire des Indiens, 25 octobre 1895. [CYP-004987]
505. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6369, dossier 763-1, partie 1, « Indian Boys Killed », *Winnipeg Daily Tribune*, 23 janvier 1899. [CYP-004995]
506. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6369, dossier 763-1, partie 1, W. R. Haynes à R. N. Wilson, 16 janvier 1899. [CYP-004994, MER-000960]
507. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6210, dossier 468-23, partie 1, O. B. Strapp à H. W. McGill, 13 juin 1939. [MER-000960]
508. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6210, dossier 468-23, partie 1, R. A. Hoey à O. B. Strapp, 21 juin 1939. [MER-000961]
509. Brass, *I Walk in Two Worlds*, p. 26.
510. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, A. O'N. Daunt au sous-ministre adjoint et secrétaire, 1^{er} août 1920. [IRC-047108]
511. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6443, dossier 881-1, partie 1, A. F. MacKenzie à N. Coccola, 12 juillet 1930. [LEJ-001056]
512. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1899, p. 205.

Construire et entretenir les écoles : 1867–1939

1. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Martin Benson à J. D. McLean, 15 juillet 1897. [100.00109]
2. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG11, volume 3914 [aucun numéro de dossier], 1890, *Specification of the Several Works and Materials required in the erection and completion of Industrial School buildings at Red Deer, N.W.T., according to the accompanying Drawings prepared by the Department of Public Works, Ottawa*, décembre 1890. [EDM-002391]
3. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-1, partie 1, M. Benson au surintendant général adjoint des Affaires indiennes, 28 novembre 1902. [MER-000328]
4. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3764, dossier 32725-1, Évêque de la Terre de Rupert à E. Dewdney, 24 mars 1890.
5. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6268, dossier 581-1, partie 1, D. Ewart à E. F. E. Roy, 26 octobre 1898. [NHU-001867]
6. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6193, dossier 462-9, partie 1, Duncan C. Scott à T. J. Godfrey, 25 juin 1919; [CRS-000908] RG10, volume 6260, dossier 577-5, partie 1, H. E. Matthews à J. D. McLean, 24 avril 1913; [NHR-000946] RG10, volume 6334, dossier 662-1, partie 1, J. D. McLean à Chas. Cahill, 17 novembre 1911. [SPR-001949]
7. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6444, dossier 881-5, partie 4, 1926–1933, bobine de microfilm C-8768, D. C. Scott à A. Meighen, 2 juin 1920. [LEJ-004351]
8. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6445, dossier 881-5, partie 8, 1920–1924, bobine de microfilm C-8768, D. C. Scott à W. Foran, 29 mars 1921. [LEJ-002845]
9. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6443, dossier 881-1, partie 1, R. T. Ferrier, école industrielle de Fraser Lake, 1^{er} septembre 1922. [LEJ-000999]
10. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6350, dossier 753-5, partie 1, J. F. Woodsworth au secrétaire, Affaires indiennes, 2 mars 1925. [EDM-000553]
11. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG 22M, acquisition 912016, article 985, Collection nationale de cartes et plans, 178648, Plan du pensionnat indien, Shubenacadie, Nouvelle-Écosse, Gurney E. Orr, 1928; [SRS-006527] RG10, volume 6055, dossier 265-5, partie 1, Gurney Orr au D^r Scott, 28 mars 1928; [SRS-000662] RG10, volume 6055, dossier 265-5, partie 2, Gurney Orr au D^r Scott, 23 avril 1929. [SRS-000705]
12. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6055, dossier 265-5, partie 3, Mémoire concernant le pensionnat de Shubenacadie, Philip Phelan, 5 mai 1930; [SRS-001359] RG10, volume 6055, dossier 265-5, partie 3, J. P. Mackey aux Affaires indiennes, 28 mars 1930. [SRS-001353]
13. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6055, dossier 265-5, partie 3, J. P. Mackey à inconnu, Affaires indiennes, 30 juillet 1932. [SRS-001388-0000]
14. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6268, dossier 581-1, partie 2, Martin Benson au surintendant général adjoint, Affaires indiennes, 28 septembre 1907. [NHU-000137]
15. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1347, bobine de microfilm C-13916, Révérend P. Claessen à W. R. Robertson, 16 décembre 1908. [KUP-004234]
16. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1347, bobine de microfilm C-13916, Révérend P. Claessen à W. R. Robertson, 15 octobre 1909. [KUP-004236]
17. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1909*, 435.

18. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, aucun dossier source de document, Extrait du rapport de l'inspecteur Ditchburn pour le mois d'octobre 1915, Inspectorat du Sud-Ouest, C.-B., octobre 1915. [KUP-091301]
19. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6456, dossier 885-5, partie 4, bobine de microfilm C-8777, G. H. Barry, 3 mars 1931. [KUP-004095]
20. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6456, dossier 885-5, partie 4, bobine de microfilm C-8777, Extrait du rapport de G. A. Barry, 7 février 1934. [KUP-004128]
21. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6456, dossier 885-5, partie 4, bobine de microfilm C-8777, H. Graham au secrétaire, ministère des Affaires indiennes, 11 février 1935. [KUP-004131]
22. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, volume 12333, boîte 19, partie 4, 1936-1939, A. F. MacKenzie à H. Graham, 20 février 1936. [KUP-004376]
23. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 4041, dossier 334503, F. H. Paget à Frank Pedley, 25 novembre 1908, 13. [RCA-000298]
24. CVR, ARN, archives de L'Église Unie du Canada, numéro de compte 1979.199C, boîte 6, dossier 106, Révérend E. A. Henry au D^r Farquharson, 5 février 1908. [RIS-000581]
25. CVR, ARN, archives de L'Église Unie du Canada, numéro de compte 1979.199C, boîte 7, dossier 124, J. D. McLean au révérend R. P. McKay, 19 août 1909. [RIS-000630]
26. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 4041, dossier 334503, F. H. Paget à Frank Pedley, 25 novembre 1908, 27. [RCA-000298]
27. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, dossiers relatifs aux écoles, volume 6343, dossier 750-5, partie 2, Ruaux à D. C. Scott, 5 septembre 1924. [PUL-009341]
28. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6371, dossier 764-1, partie 1, M. Christianson à W. M. Graham, 28 octobre 1927. [PUL-001008]
29. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6372, dossier 764-5, partie 4, M. Christianson à W. M. Graham, 2 avril 1929. [MRY-008656]
30. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1909*, 337.
31. Canada, *Rapport annuel ministère des Affaires indiennes, 1911*, 549.
32. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6027, dossier 117-1-1, partie 1, Benson à Scott, 11 novembre 1914. [CRW-000057]
33. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du synode général, AC-MSCC-GS 75-103, série 2.15, boîte 23, dossier 1, Rapport du secrétaire régional sur sa visite à divers centres en Alberta en février 1922, T. B. R. Westgate. [AAC-085019]
34. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 3:2, boîte 55, dossier 5, T. B. R. Westgate à D. C. Scott, 3 et 4, 22 novembre 1923. [AAC-090253]
35. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6380, dossier 769-1, partie 1, T. B. R. Westgate à Russell T. Ferrier, 22 novembre 1923. [WFL-000458]
36. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6427, dossier 875-5, partie 3, Organisme Kwawkwalth - pensionnat d'Alert Bay - Entretien des bâtiments, secrétaire régional, Société missionnaire de l'Église anglicane en Canada au secrétaire, ministère des Affaires indiennes, 22 janvier 1931. [MIK-012570]
37. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6427, dossier 875-5, partie 3, Organisme Kwawkwalth - pensionnat d'Alert Bay - Entretien des bâtiments, secrétaire régional, Société missionnaire de l'Église anglicane en Canada au secrétaire, ministère des Affaires indiennes, 1^{er} septembre 1931. [MIK-012588]

38. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6380, dossier 769-5, partie 1, Secrétaire-trésorier adjoint, Commission des pensionnats indiens, Société missionnaire de l'Église anglicane en Canada au secrétaire, Affaires indiennes, 19 juin 1936. [WFL-000069]
39. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6378, dossier 767-5, partie 2, Rapport et journal de voyage à Wabasca du 29 janvier au 2 février 1937, N. P. L'Heureux. [JON-000305]
40. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6470, dossier 890-5, partie 3, D. C. Scott au révérend J. Welch, 20 avril 1928. [MIS-000052]
41. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6470, dossier 890-5, partie 3, D. C. Scott à W. E. Ditchburn, 8 septembre 1928. [MIS-000061]
42. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6471, dossier 890-11, partie 1, 1929-1939, T. J. Fahlman à D. Scott, 30 septembre 1930. [MIS-001706]
43. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6470, dossier 890-5, partie 3, G. S. Pragnell, Rapport d'inspection, agence de New Westminster, 15 décembre 1930. [MIS-000066]
44. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6471, dossier 890-11, partie 1, 1929-1939, A. O'N. Daunt au secrétaire, Affaires indiennes, 18 mars 1931. [MIS-001710]
45. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6470, dossier 890-5, partie 3, A. O'N. Daunt au secrétaire, Affaires indiennes, 7 avril 1931. [MIS-000069]
46. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6470, dossier 890-5, partie 3, Rapport d'inspection, agence de New Westminster, no 6, 26 juin 1933. [MIS-000074]
47. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6468, dossier 890-1, partie 2, surintendant général adjoint au surintendant général, Affaires indiennes, 12 février 1934. [MIS-001532]
48. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6468, dossier 890-1, partie 2, A. M. D. Gillen, 10 janvier 1934. [MIS-001529]
49. Commission de vérité et de réconciliation, NRA, Bibliothèque et Archives Canada, groupe d'archives RG 10, volume 6470, dossier 890-5, partie 3, surintendant général adjoint au surintendant général, Affaires indiennes, 16 février 1934. [MIS-000079]
50. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6588, dossier 1A-1780-20, partie 1, C. E. Webb à T. S. Mills, 18 mars 1938. [MIS-004006]
51. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6499, IND 13-1-33, McGill à Wardle, 12 avril 1938. [MIS-001686]
52. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6471, dossier 890-11, partie 2, F. O'Grady à R. A. Hoey, 19 janvier 1939. [MIS-001719]
53. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6277, dossier 584-5, partie 5, Secrétaire privé, surintendant général, Affaires indiennes, au D^r McGill, 5 mars 1935. [SBR-000576]
54. CVR, ARN, AINC - Secteur de la résolution - Collection de dossiers historiques sur les pensionnats indiens - Ottawa, dossier 501/25-1-076, volume 1, V. A. Vincent à R. A. Hoey, 30 mars 1937. [SBR-000366]
55. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6207, dossier 468-5, partie 7, Oliver B. Strapp à R. B. Cochrane, 8 mars 1937. [MER-000869]
56. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6551, dossier 1A-1456-11, partie 1, H. W. McGill au directeur, Division des levés et du génie, 18 mars 1939. [PCR-010341-0001]

57. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6270, dossier 582-1, partie 1, Martin Benson au secrétaire, Affaires indiennes, 1^{er} décembre 1899. [PCR-010011]
58. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6551, dossier 1A-1456-11, partie 1, Brick à Stinson, 10 mai 1939. [PCR-010345]
59. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6271, dossier 582-5, partie 5, H. McGill au sous-ministre, 14 août 1939. [PCR-100881-0000]
60. Canada, Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1904*, 207.
61. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6356, dossier 757-5, partie 1, J. W. Butler à A. Sutherland, 10 mars 1892. [MOR-000882]
62. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6027, dossier 117-1-1, partie 1, Hayter Reed à W. E. Jones, 20 novembre 1893. [CRW-000014]
63. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 1, M. M. Seymour au révérend principal, pensionnat de Qu'Appelle, 27 septembre 1897. [PLD-007268-0002]
64. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896*, 361.
65. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1901*, 374.
66. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Martin Benson à J. D. McLean, 15 juillet 1897, 4 et 5. [100.00109]
67. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Martin Benson à J. D. McLean, 15 juillet 1897, 8. [100.00109]
68. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-1, partie 1, *Martin Benson au secrétaire, Affaires indiennes*, 11 septembre 1901. [MER-000317]
69. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-1, partie 1, M. Benson au surintendant général adjoint des Affaires indiennes, 28 novembre 1902. [MER-000328]
70. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1901*, 365-366.
71. CVR, ARN, archives de L'Église Unie du Canada, acquisition n° 1979, 199C, boîte 6, dossier 106, Révérend E. A. Henry au D^r Farquharson, 5 février 1908. [RIS-000581]
72. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6251, dossier 575-1, partie 1, David Iverach au révérend A. S. Grant, 7 juillet 1915. [BIR-000041]
73. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6276, dossier 584-5, partie 2, A. F. MacKenzie à J. T. Johnston, 29 août 1927. [SBR-002001]
74. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6197, dossier 465-5, partie 2, Extrait du rapport de monsieur l'inspecteur Bennett, 14 septembre 1927. [KNR-000832]
75. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6198, dossier 465-5, partie 4, Williams à Thomas G. Murphy, 22 avril 1932. [KNR-000850]
76. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6198, dossier 465-5, partie 7, Frank Edwards au secrétaire, Division des affaires indiennes, 16 novembre 1939. [KNR-000872]
77. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6198, dossier 465-5, partie 7, Frank Edwards au secrétaire, Division des affaires indiennes, 12 février 1940. [KNR-000890]
78. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6448, dossier 882-5, partie 5, 1925-1928, PARC, M. G. Archibald au père McGuire, 15 juin 1927. [KAM-000770]
79. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6448, dossier 882-5, partie 5, 1925-1928, PARC, J. McGuire au Colonel Pragnell, 17 juin 1927. [KAM-000769]

80. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection de dossiers historiques sur les pensionnats indiens – Ottawa, dossier 501/25-1-076, volume 1, W. M. Graham à Duncan C. Scott, 22 mai 1930. [SBR-000346]
81. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6277, dossier 584-5, partie 5, O. Chagnon à A. G. Hamilton, 28 mai 1934. [SBR-001878-0001]
82. Cité dans Whitehead, *Cariboo Mission*, 118.
83. Archives de L'Église Unie du Canada – Winnipeg, documents d'Andrew Baird, H 157-160, Neil Gilmour à Baird, 2 décembre 1897, dans Hildebrand, *Staff Perspectives*, 171.
84. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1899, 301.
85. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1897, 285-286.
86. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1904, 382.
87. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1906, 403.
88. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1904, 393-394.
89. CVR, ARN, archives de L'Église Unie du Canada, acquisition 19179, 199C, boîte 6, dossier 106, Révérend E. A. Henry au D^r Farquharson, 5 février 1908, 2. [RIS-000581]
90. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6252, dossier 575-5, partie 2, H. B. Currie au ministère des Affaires indiennes, 27 juillet 1927. [BIR-000081-0001]
91. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 4041, dossier 334503, F. H. Paget à Frank Pedley, 25 novembre 1908, 54 et 56-57. [RCA-000298]
92. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 4092, dossier 546898, W. M. Graham à D. C. Scott, 7 décembre 1920. [SAR-000470-0003]
93. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6012, dossier 1-1-5A, partie 2, R. A. Hoey au D^r McGill, 31 mai 1940. [BIR-000248]
94. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6012, dossier 1-1-5A, partie 2, R. A. Hoey au D^r McGill, 31 mai 1940. [BIR-000248] Pour la date de nomination de Hoey, voir la Manitoba Historical Society, « Memorable Manitobans » « : Robert Alexander Hoey (1883-1965) » (en ligne; consulté le 21 décembre 2013). Internet : http://www.mhs.mb.ca/docs/people/hoey_ra.shtml
95. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6012, dossier 1-1-5A, partie 2, R. A. Hoey au D^r McGill, 31 mai 1940, 9. [BIR-000248]
96. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6012, dossier 1-1-5A, partie 2, R. A. Hoey au D^r McGill, 31 mai 1940, 4. [BIR-000248]

Le feu, un danger mortel dans les pensionnats : 1867–1939

Tableau 18.1 Pensionnats détruits par les flammes : 1867 à 1939

1. Foran, « Les gens de cette place », p. 72-73.
2. Wilson, *Missionary work*, p. 129, 130-131.
3. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1885, p. 21-22; Shanahan, *Jesuit Residential School*, p. 28.
4. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6422, dossier 869-1, partie 1, bobine de microfilm C-8754, Hayter Reed à T. Mayne Daly, 10 novembre 1893. [COQ-000277]

5. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6324, dossier 659-5, partie 1, surintendant général intérimaire du département des Affaires des Sauvages au commissaire aux Indiens adjoint, 12 mars 1894. [ORC-008088]
6. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6196, dossier 464-5, partie 1, « Disastrous Fire: St. Joseph's Convent, Orphanage and Catholic Church Destroyed », *Daily Journal*, Fort William, 10 avril 1895. [SJS-000078-0001]
7. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896, p. 327-328.
8. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1, « Blaze at Brantford: The Mohawk Institute Totally Destroyed », dans *The Globe*, article du 19 avril 1903; [TAY-003519] Martin Benson au surintendant général adjoint du ministère des Affaires indiennes, 21 avril 1903. [TAY-003521]
9. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6378, dossier 767-5, partie 1, Martin Benson au surintendant général adjoint, 4 février 1904. [JON-000079]
10. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6328, dossier 660-5, partie 1, Frank Pedley à David Laird, 11 janvier 1904. [PLD-000665]
11. Stanley, « Alberta's Half-Breed Reserve », p. 96-98.
12. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, dossier 883-1, partie 1, agence de Bella Coola, pensionnat de Kitamaat, administration générale, 1906-1932, F.A. volume permanent 6451, bobine de microfilm C-8773, Green à F. Pedley, 22 mai 1909, p. 6. [KMT-095620]
13. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1906, p. 190-191.
14. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1911, p. 527.
15. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6270, dossier 581-9, partie 1, Martin Benson à M. Scott, 18 août 1915. [NHU-000001]
16. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6376, dossier 766-5, partie 1, Martin Benson à Duncan Scott, 10 novembre 1914. [FTV-000003]
17. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6431, dossier 877-1, partie 1, bobine de microfilm C-8759, W. E. Ditchburn à D. C. Scott, 15 juin 1917. [ABR-000682]
18. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6431, dossier 877-1, partie 1, R. H. Cairns à J. D. McLean, 6 juin 1917. [SLT-003478]
19. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6431, dossier 877-1, partie 1, R. H. Cairns à J. D. McLean, 6 juin 1917. [SLT-003478]
20. Ausland, « Chateau Saint-Jean », partie 1, <http://www.jkcc.com/robes.html> (consulté le 1^{er} janvier 2012).
21. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8754, dossier 651/25-1, partie 1, C. F. Hives à R. A. Hoey, 9 février 1947. [PAR-009212]
22. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6422, dossier 869-1, partie 2, C. E. Manning, 20 octobre 1921. [PSM-200026-0001]
23. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6367, dossier 762-5, partie 1, J. D. McLean à Harold Laird, 8 janvier 1924. [JRD-003064]
24. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6446, dossier 882-1, partie 2, sœur Mary Gabriel à D. Scott, 26 octobre 1927. [KAM-000186]
25. Ausland, « Chateau Saint-Jean », partie 1, <http://www.jkcc.com/robes.html> (consulté le 1^{er} janvier 2012).
26. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6300, dossier 650-1, partie 1, Louis Mederic Adam au ministère des Affaires indiennes, 22 septembre 1927. [BVL-000879]

27. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6300, dossier 650-1, partie 1, O. Charlebois à Duncan Scott, 21 septembre 1927; [BVL-000874] Louis Mederic Adam au ministère des Affaires indiennes, 22 septembre 1927. [BVL-000879]
28. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, dossiers de l'école, volume 6358, dossier 758-1, partie 1, T. B. R. Westgate à Duncan C. Scott, 4 juillet 1928. [OLD-000312]
29. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, n° d'acquisition 93.281/26, Stephans aux révérendes sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge, Nicolet (Québec), 22 mai 1928. [ORC-000796]
30. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6309, dossier 654-1, partie 1, S. S. Moore à W. M. Graham, 4 février 1929. [GDC-006542-0001]
31. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6260, dossier 577-1, partie 1, J. L. Fuller à A. McNamara, 8 mars 1930; [CLD-000933-0000] William Gordon au sous-ministre adjoint et au secrétaire, Affaires indiennes, 10 mars 1930. [CLD-000934]
32. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6328, dossier 660-5, partie 3, H. W. McGill à Thomas G. Murphy, 18 novembre 1932. [PLD-000027]
33. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6041, dossier 160-5, partie 1, Joseph Guy à Harold McGill, 25 mars 1933. [AEMR-254347]
34. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, Samuel Lovell au D^r McGill, 20 mars 1933. [DRS-000611-0000]
35. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6433, dossier 877-5, partie 5, W. L. Healey au commissaire aux incendies, 24 février 1937. [ABR-006601-0001]
36. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6480, dossier 940-5, partie 6, T. B. Caulkin au commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, 18 avril 1939. [CAR-015059-0001]
37. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6185, dossier 460-5, partie 2, H. McGill à Henri Belleau, 24 août 1939. [FTA-000625]

Tableau 18.2 Dépendances détruites par les flammes : 1867 à 1939

1. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1889, p. 19.
2. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. 154.
3. CVR, ARN, Dominion du Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896, p. 327-328. [ELK-000436]
4. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3928, dossier 117004-1, Magnus Begg aux commissaires des Indiens, 19 octobre 1896. [OLD-008079]
5. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6470, dossier 890-5, partie 1, extrait d'une lettre au directeur de l'école St. Mary's Mission, en date du 22 mai 1896. [MIS-000001]
6. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1902, p. 422.
7. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1, E. D. Cameron au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 15 mai 1903. [TAY-003524]
8. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1, E. D. Cameron au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 22 juin 1903. [TAY-003528]
9. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1904, p. 424.
10. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1907, p. 433-434.
11. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1908, p. 395.

12. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-5, partie 1, J. D. McLean à T. T. George, 22 novembre 1907. [MER-000199]
13. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8451, dossier 652/23-5, partie 1, « Agent's Report respecting Duck Lake Boarding School for the Month of September 1913 ». [SMD-001451]
14. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6206, dossier 468-5, partie 3, S. R. McVitty à Duncan Campbell Scott, 4 juin 1915. [MER-000635]
15. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6358, dossier 758-1, partie 1, P. H. Gentleman au D^e Westgate, 2 avril 1921. [OLD-000468]
16. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6333, dossier 661-6, partie 1, W. M. Graham au ministère des Affaires indiennes, 11 décembre 1923. [RLS-000196-0000]
17. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6369, dossier 763-5, partie 2, T. B. R. Westgate au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 15 décembre 1925. [CYP-000544]
18. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6191, dossier 462-5, partie 2, T. B. R. Westgate au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 30 juin 1926; [CRS-001190-0000] RG10, volume 6306, dossier 652-5, partie 3, W. M. Graham à Duncan C. Scott, 5 mai 1926. [SMD-001611]
19. Greyeyes, « St. Michael's Indian residential school », p. 147.
20. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6318, dossier 657-5, partie 2, J. W. Waddy à W. M. Graham, 29 juillet 1931. [MDD-006063-0001]
21. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6318, dossier 657-1, partie 1, A. F. MacKenzie à J. Poulet, 13 août 1931. [MDD-000859]
22. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6345, dossier 751-5, partie 2, 1922-1930, W. E. Gullion à Duncan C. Scott, 17 septembre 1928. [BQL-006674]
23. Jansen, « Power, Resistance », p. 118.
24. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume permanent 1883, dossier 630/219-2, partie 2, école anglicane de Shingle Point, 1932, F.A. 85-8, A. L. Fleming au président du Conseil des terres fédérales, 18 janvier 1934. [SPU-000206]
25. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6316, dossier 656-5, partie 5, T. B. R. Westgate au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 29 mars 1934. [PAR-008946]
26. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6252, dossier 575-5, partie 4, P. G. Lazenby au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 23 avril 1934. [BIR-000200]
27. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6307, dossier 653-5, partie 4, A. F. MacKenzie à G. A. Dodds, 15 mars 1935. [FHR-001336]
28. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6444, dossier 881-5, partie 5, 1933-1938, bobine de microfilm C-8768, R. H. Moore au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 21 octobre 1935. [LEJ-004638-0000]
29. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6475, dossier 916-5, partie 1, G. Breynat à H. McGill, 31 janvier 1936. [FRU-010052]
30. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6475, dossier 916-5, partie 1, extrait d'un radiotélégramme du D^e Bourget, Résolution (Territoires du Nord-Ouest), 27 décembre 1935. [FRU-010048]
31. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6113, dossier 351-5, partie 1, J. O. Plourde, 2 novembre 1938. [FTG-000548]

32. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6198, dossier 465-5, partie 7, Frank Edwards au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 29 décembre 1938. [KNR-000859]
33. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6322, dossier 658-5, partie 7, J. T. Hill au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 28 février 1939. [PAR-001067-0000]
34. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6198, dossier 465-5, partie 7, Frank Edwards, 5 janvier 1939. [KNR-000866]

Tableau 18.3 Incendies supplémentaires signalés qui n'ont pas détruit de bâtiments

1. Wasylow, « History of Battleford Industrial School », p. 68.
2. Shanahan, *Jesuit Residential School*, p. 28.
3. E. F. Wilson, *Autobiographical Journal*, p. 47, cité dans Porter, « Anglican Church », p. 33.
4. Miller, *Shingwauk's Vision*, p. 368-369.
5. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896, p. 40.
6. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1899, p. 401.
7. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3920, dossier 116818, Archives publiques, David Laird au secrétaire du département des Affaires des Sauvages, 28 décembre 1899; [EDM-009798] RG18, volume 295, dossier 271-05, 1900-1905, ANC, J. R. Huddle au commandant, 19 juillet 1900. [EDM-002395]
8. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6251, dossier 575-1, partie 1, G. H. Wheatley à David Laird, 13 mars 1901. [BIR-000015]
9. Titley, « Industrial Education », p. 397-398.
10. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6206, dossier 468-5, partie 2, T. T. George au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 29 juin 1906. [MER-000395]
11. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3925, dossier 116823-1A, directeur Wilson à David Laird, 19 mars 1908. [ELK-000217]
12. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6206, dossier 468-5, partie 2, secrétaire du ministère des Affaires indiennes à T. T. George, 30 janvier 1908. [MER-000394]
13. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6027, dossier 117-1-1, partie 1, S. Spencer Page au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 25 mars 1913. [CRW-000045]
14. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6431, dossier 877-1, partie 1, rapport de l'agent pour le mois de novembre 1913, Chas. A. Cox, 3 décembre 1913. [ABR-006993]
15. Marceau-Kozicki, « Onion Lake », p. 129.
16. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 1, W. M. Graham au ministère des Affaires indiennes, 8 juin 1914. [PLD-007452]
17. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6364, dossier 760-1, partie 1, 1892-1936, bobine de microfilm C-8717, George H. Race au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 18 janvier 1917. [SAL-000088]
18. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6305, dossier 652-1, partie 1, P. Schmidt au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 17 septembre 1917. [SMD-001235]
19. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6426, dossier 875-1, partie 2, W. E. Ditchburn au ministère des Affaires indiennes, 22 janvier 1918. [MIK-002569]
20. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6206, dossier 468-5, partie 4, S. R. McVitty au ministère des Affaires indiennes, 14 juillet 1922. [MER-000674]

21. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6444, dossier 881-5, partie 2, 1922–1924, bobine de microfilm C-8767, N. Coccola à McAllan, 6 août 1923. [LEJ-003744-0001]
22. CVR, ARN, English Language Summary of the Fort Resolution Chronicles, volume 1, 1903–1942, p. 38. [GNN-000077-0001]
23. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6426, dossier 875-1, partie 2, J. D. McLean à W. M. Halliday, 3 octobre 1924. [MIK-002612]
24. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6252, dossier 575-5, partie 2, « Extract from Agent's Report on the Birtle Residential School, for the month of February, 1925 ». P. G. Lazenby. [BIR-000070]
25. CVR, ARN, Archives Deschatelets, Oblats de Marie Immaculée, Ottawa, dossier L1027.M27L 121, directeur du pensionnat indien de Cowessess, à Russell T. Ferrier, 16 mars 1926. [MRS-006020]
26. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6219, dossier 472-5, partie 2, Russell Ferrier au D^r Scott, 9 juin 1927. [MCI-000243]
27. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6355, dossier 757-1, partie 1, 1886–1927, agent des Indiens, ministère des Affaires indiennes, Morley à Russell T. Ferrier, 1^{er} novembre 1927. [MOR-005523]
28. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6321, dossier 658-5, partie 4, « Statement of George Peechow, Age 17 Years in connection with an outbreak of fire at the Anglican Indian School, Onion Lake Sask., on Friday evening at 8 o'clock p.m. Feb. 10th 1928 ». [PAR-017008-0001]
29. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, Ottawa, RG10, volume 6468, dossier 890-1, partie 1, J. D. McLean à A. O'N. Daunt, 6 octobre 1928. [MIS-001505]
30. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-5, partie 4, W. M. Graham au ministère des Affaires indiennes, 24 décembre 1929. [DRS-000572-0000]
31. CVR, ARN, English Language Summary of the Fort Resolution Chronicles, volume 1, 1903–1942, p. 56. [GNN-000077-0001]
32. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6345, dossier 751-1, partie 1, bobine de microfilm C-8701, W. M. Graham au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 27 septembre 1929. [BQL-001728]
33. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6270, dossier 582-5, partie 3, rapport concernant l'incendie à Camperville (Manitoba), Thomas Baird, 24 novembre 1930. [PCR-000124]
34. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6322, dossier 658-5, partie 5, T. B. R. Westgate au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 28 août 1930. [PAR-015011-0000]
35. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du synode général, procès-verbaux des réunions de Commission des pensionnats indiens, SMEC, 01/1930-11/1932, n° d'acquisition GS 75-103, série 2:15[a], boîte 18, « Minutes of Meeting of Indian Residential School Commission, MSCC, Held on Tuesday, April 7, 1931 », p. 5. [AGS-000145]
36. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6346, dossier 751-5, partie 4, 1932–1933, ANC, W. E. Gullion au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 3 décembre 1932. [BQL-006214-0000]
37. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6366, dossier 761-5, partie 2, évêque Guy à Harold W. McGill, 11 décembre 1933. [FVD-000726-0000]

38. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6366, dossier 761-5, partie 2, évêque Guy à Harold W. McGill, 11 décembre 1933. [FVD-000726-0000]
39. CVR, ARN, English Language Summary of the Fort Resolution Chronicles, volume 1, 1903-1942, p. 66. [GNN-000077-0001]
40. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 10413, dossier Shannon, boîte 45, M. Christianson à G. C. Laight, 26 septembre 1933. [CFT-004504]
41. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6357, dossier 757-5, partie 4, 1935-1938, ANC, [illisible] pour T. R. L. MacInnes à M. Christianson, 15 octobre 1935. [MOR-004448-0000]
42. CVR, ARN, procès-verbaux des réunions de la Commission des pensionnats indiens, SMEC, 02/35-05/38, p. 1902-2256, n° d'acquisition GS 75-103, série 2:15[a], boîte 19, « Minutes of Meeting of Indian Residential School Commission, MSCC, held on Tuesday, May 14, 1935 ». [AGS-000529]
43. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6055, dossier 265-5, partie 4, J. P. Mackey, 20 novembre 1936. [SRS-001501]
44. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6215, dossier 470-5, partie 3, H. McGill au surintendant général du ministère des Affaires indiennes, 6 octobre 1936. [PLK-000124]
45. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6357, dossier 757-5, partie 4, 1935-1938, ANC, W. Barr Murray à C. Pant Schmidt, 25 juillet 1938. [MOR-004509-0001]
46. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6444, dossier 881-5, partie 6, 1938-1941, A. R. Simpson à D. M. MacKay, 25 septembre 1939. [LEJ-002960-0001]
47. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, agence Kwawkwalth, pensionnat d'Alert Bay, entretien des immeubles, approvisionnements et récits, 1937-1939, F.A. 10-17, volume 6428, dossier 875-5, partie 6, Archives nationales du Canada, Ottawa, M. S. Todd au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 14 juin 1939. [MIK-013732]
48. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6444, dossier 881-5, partie 6, 1938-1941, bobine de microfilm C-8768, J. H. F. Lacey au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 26 septembre 1939. [LEJ-002940]

Tableau 18.4 Incendies (soupçonnés ou prouvés) dans les écoles qui ont été allumés délibérément

1. Wilson, *Missionary work*, p. 130-131, 142.
2. Shanahan, *Jesuit Residential School*, p. 28.
3. E. F. Wilson, *Autobiographical Journal*, p. 47, cité dans Porter, « Anglican Church », p. 33.
4. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896, p. 400.
5. Miller, *Shingwauk's Vision*, p. 368-369.
6. Miller, *Shingwauk's Vision*, p. 368.
7. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1, « Blaze at Brantford: The Mohawk Institute Totally Destroyed », dans *The Globe*, article paru le 19 avril 1903; [TAY-003519] Martin Benson au surintendant général adjoint du ministère des Affaires indiennes, 21 avril 1903. [TAY-003521]
8. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1, E. D. Cameron au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 15 mai 1903. [TAY-003524]
9. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1, E. D. Cameron au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 22 juin 1903. [TAY-003528]

10. Stanley, « Alberta's Half-Breed Reserve », p. 96-98.
11. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6206, dossier 468-5, partie 2, secrétaire du ministère des Affaires indiennes à T. T. George, 30 janvier 1908. [MER-000394]
12. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6027, dossier 117-1-1, partie 1, S. Spencer Page au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 25 mars 1913. [CRW-000045]
13. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6305, dossier 652-1, partie 1, P. Schmidt au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 17 septembre 1917. [SMD-001235]
14. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6426, dossier 875-1, partie 2, W. E. Ditchburn au ministère des Affaires indiennes, 22 janvier 1918. [MIK-002569]
15. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6364, dossier 760-1, partie 1, 1892-1936, bobine de microfilm C-8717, George H. Race au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 18 janvier 1917. [SAL-000088]
16. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6426, dossier 875-1, partie 2, W. M. Halliday à Ditchburn, 17 janvier 1918. [MIK-000274]
17. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6426, dossier 875-1, partie 2, J. D. McLean à W. M. Halliday, 3 octobre 1924. [MIK-002612]
18. CVR, ARN, Archives Deschatelets, Oblats de Marie Immaculée, Ottawa, dossier L1027.M27L 121, directeur du pensionnat indien de Cowessess à Russell T. Ferrier, 16 mars 1926. [MRS-006020]
19. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6355, dossier 757-1, partie 1, 1886-1927, agent des Indiens, ministère des Affaires indiennes, Morley à Russell T. Ferrier, 1^{er} novembre 1927. [MOR-005523]
20. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6321, dossier 658-5, partie 4, « Statement of George Peechow, Age 17 Years in connection with an outbreak of fire at the Anglican Indian School, Onion Lake Sask., on Friday evening at 8 o'clock p.m. Feb. 10th 1928 ». [PAR-017008-0001]
21. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, Ottawa, RG10, volume 6468, dossier 890-1, partie 1, J. D. McLean à A. O'N. Daunt, 6 octobre 1928. [MIS-001505]
22. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6345, dossier 751-1, partie 1, bobine de microfilm C-8701, W. M. Graham au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 27 septembre 1929. [BQL-001728]
23. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6270, dossier 582-5, partie 3, « Report Re Fire at Camperville, Manitoba », Thomas Baird, 24 novembre 1930. [PCR-000124]
24. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6260, dossier 577-1, partie 1, J. L. Fuller à A. McNamara, 8 mars 1930; [CLD-000933-0000] William Gordon au sous-ministre adjoint et au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 10 mars 1930; [CLD-000934] RG10, volume 6260, dossier 577-1, partie 1, « Crime Report: Re: [name redacted], Treaty Indian Cross Lake, Man. Arson, 28 October 1931 ». [CLD-004089]
25. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 10413, dossier Shannon, boîte 45, M. Christianson à G. C. Laight, 26 septembre 1933. [CFT-004504]
26. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6357, dossier 757-5, partie 4, 1935-1938, ANC, [illisible] pour T. R. L. MacInnes à M. Christianson, 15 octobre 1935. [MOR-004448-0000]

Le feu, un danger mortel dans les pensionnats : 1867-1939

1. Wilson, *Missionary work*, p. 129, 130-131.
2. Wilson, *Missionary work*, p. 136.
3. Wilson, *Missionary work*, p. 142.
4. Porter, « Anglican Church », p. 32.
5. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1908, p. 415.
6. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6328, dossier 660-5, partie 1, Martin Benson au surintendant général adjoint, 28 janvier 1904. [PLD-000673]
7. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6328, dossier 660-5, partie 3, H. W. McGill à Thomas G. Murphy, 18 novembre 1932. [PLD-000027]
8. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6453, dossier 884-5, partie 5, 1936-1941, agence de Kootenay, pensionnat de Kootenay, entretien des immeubles, approvisionnements, récits, FA 10-17, bobine de microfilm C-8775, ANC Ottawa, « Inspection of the St. Mary's Indian School, Mission, Cranbrook, British Columbia », Adams, P., 25 octobre 1938. [EGN-004990]
9. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6055, dossier 265-5, partie 4, J. P. Mackey, 20 novembre 1936. [SRS-001501]
10. Manore, « Vision of Trust », p. 7; Pettit, « Christianize and Civilize », p. 54; Harrington, « Shingwauk School », p. 24.
11. Stanley, « Alberta's Half-Breed Reserve », p. 96-98.
12. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6300, dossier 650-1, partie 1, O. Charlebois à Duncan Scott, 21 septembre 1927; [BVL-000874] Louis Mederic Adam au ministère des Affaires indiennes, 22 septembre 1927. [BVL-000879]
13. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6260, dossier 577-1, partie 1, J. L. Fuller à A. McNamara, 8 mars 1930; [CLD-000933-0000] William Gordon au sous-ministre adjoint et au secrétaire, ministère des Affaires indiennes, 10 mars 1930. [CLD-000934]
14. CVR, RNE, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3930, dossier 117377-1A, J. Ashby à E. McColl, 21 octobre 1895; J. Ashby à E. McColl, 22 octobre 1895; E. McColl à T. Mayne Daly, 30 octobre 1895. [2058143]
15. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6300, dossier 650-1, partie 1, Harry J. Thompson au commandant, Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, Prince Albert, 8 novembre 1909. [BVL-000766]
16. CVR, ARN, English Language Summary of the Fort Resolution Chronicles, volume 1, 1903-1942, p. 43, 44. [GNN-000077-0001]
17. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, Ottawa, dossier 876-1, partie 1, agence de la côte Ouest - pensionnat d'Ahousat, administration générale, 1901-1931, F.A. 10-17, volume permanent 6430, bobine de microfilm C-8759, agent des Indiens, agence indienne de la côte Ouest au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 6 avril 1915; [AST-200025] sous-ministre et secrétaire à Charles Cox, 25 avril 1916. [AST-200026]
18. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6378, dossier 767-5, partie 1, Martin au surintendant général adjoint, 4 février 1904; [JON-000079] David Laird au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, page 1 de 1, 26 janvier 1904. [JON-000077]
19. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6446, dossier 882-1, partie 2, sœur Mary Gabriel à D. Scott, 26 octobre 1927. [KAM-000186]
20. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6328, dossier 660-5, partie 3, H. W. McGill à Thomas G. Murphy, 18 novembre 1932. [PLD-000027]
21. André, « Fire Escapes », p. 38, 52.

22. André, « Fire Escapes », p. 53.
23. André, « Fire Escapes », p. 54; « The Collinwood School Fire », *The Encyclopedia of Cleveland History*, <http://ech.case.edu/ech/cgi/article.pl?id=CSF> (consulté le 13 janvier 2013).
24. André, « Fire Escapes », p. 56.
25. André, « Fire Escapes », p. 57.
26. « Les Édifices du Parlement », <http://www.parl.gc.ca/About/Parliament/Publications/ParliamentBuildings/ParlBlgs-f.asp> (consulté le 13 janvier 2013).
27. Wilkins, « Montreal Diary: A Century Worth Celebrating for Westmount Park School », *Montreal Gazette*, 22 novembre 2013, <http://www.montrealgazette.com/news/century+worth+celebrating+Westmount+Park+School/9202882/story.html>.
28. Maines, *Asbestos and Fire*, p. 132.
29. Le musée interactif du Montréal juif, « Montreal Hebrew Orphan's Home », <http://mimj.ca/location/1049> (consulté le 15 janvier 2014).
30. Maines, *Asbestos and Fire*, p. 132.
31. « Brothers' Heroism Revealed: Gave Lives in Canadian School Fire », *The Observer*, 27 janvier 1938, <http://obs.stparchive.com/Archive/OBS/OBS01271938p01.php>.
32. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6012, dossier 1-1-5A, partie 2, R. A. Hoey au D^r McGill, 31 mai 1940. [BIR-000248]
33. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6251, dossier 575-1, partie 1, G. H. Wheatley à David Laird, 13 mars 1901. [BIR-000015]
34. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6252, dossier 575-5, partie 2, W. Murison à W. Graham, 17 novembre 1927. [BIR-000093]
35. CVR, ARN, AINC - Secteur de la résolution - Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens, Ottawa, dossier 675/23-5-018, volume 1, J. G. McKechnie à l'évêque de Qu'Appelle, 8 juin 1918. [GDC-011275-0001]
36. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6350, dossier 753-5, partie 2, 1925-1929, bobine de microfilm C-8707, W. M. Graham à D. C. Scott, 14 octobre 1927. [EDM-007410]
37. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, dossier 153/6-1-890, volume 2, St. Mary's Ind. Res. School General, Janv./55-Fév. 24/64, F.A. 10-333, n^o d'acquisition 78-C-18, PARC 308320, Temp 28, Archives nationales du Canada, Burnaby, A. O'N. Daunt à D. C. Scott, 7 mars 1928. [MIS-010279]
38. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6212, dossier 469-5, partie 3, W. J. Phillips à A. S. McCaig, 26 octobre 1929. [SWK-001252]
39. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6378, dossier 767-5, partie 2, T. B. R. Westgate au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 18 janvier 1934. [JON-000270]
40. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6328, dossier 660-5, partie 3, extrait du rapport de l'inspecteur Hamilton concernant son inspection du pensionnat de Qu'Appelle les 7 et 8 mars 1932. [PLD-008542]
41. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6328, dossier 660-5, partie 3, H. W. McGill à Thomas G. Murphy, 18 novembre 1932. [PLD-000027]
42. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6328, dossier 660-5, partie 3, J. Sutherland au D^r McGill, 14 octobre 1933. [PLD-008580]
43. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6453, dossier 884-5, partie 5, 1936-1941, agence de Kootenay, pensionnat de Kootenay, entretien des immeubles, approuvi-

sionnements, récits, FA 10-17, bobine de microfilm C-8775, ANC Ottawa, inspection du pensionnat indien de St. Mary's, Mission, Cranbrook, Colombie-Britannique, 25 octobre 1938. [EGN-004990]

44. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1642, 1894-1896, Samuel Lucas aux commissaires des Indiens, 13 janvier 1896. [SAR-000320]
45. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6444, dossier 881-5, partie 2, 1922-1924, bobine de microfilm C-8767, « Extract from Inspector's Report on the Fraser Lake Residential School », 23 avril 1923. [LEJ-003751]
46. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6444, dossier 881-5, partie 2, 1922-1924, bobine de microfilm C-8767, W. J. McAllan au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 7 juin 1923. [LEJ-003706]
47. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6444, dossier 881-5, partie 2, 1922-1924, N. Coccola à McAllan, 6 août 1923. [LEJ-003744-0001]
48. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6444, dossier 881-5, partie 2, 1922-1924, bobine de microfilm C-8767, surintendant général adjoint intérimaire à Charles Stewart, 10 septembre 1923. [LEJ-003761]
49. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, dossiers de l'école, volume 6358, dossier 758-1, partie 1, P. H. Gentleman à D' Westgate, 2 avril 1921. [OLD-000468]
50. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6273, dossier 583-5, partie 4, M. Christianson au ministère des Affaires indiennes, 1^{er} décembre 1927. [PLP-000874-0001] Pour une évaluation positive de l'école de Portage, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6273, dossier 583-5, partie 4, « Portage la Prairie Residential School », M. Christianson, 25 juin 1927. [PLP-000866]
51. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, dossiers de l'école, volume 6350, dossier 753-5, ANC, W. M. Graham à D. C. Scott, 3 avril 1924. [EDM-003806]
52. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6350, dossier 753-5, partie 1, J. F. Woodsworth au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 4 mai 1925. [EDM-00115]
53. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-5, partie 4, rapport d'inspection de Joseph Hamilton, sans date, p. 5. [DRS-000570]
54. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 2, agence de Williams Lake, École industrielle de Cariboo, administration générale, 1913-1937, FA. 10-17, bobine de microfilm C-8762, G. Forbes à A. F. MacKenzie, 13 décembre 1932. [JOE-201925-0001]
55. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6265, dossier 579-5, partie 6, S. Perrault au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 1^{er} juin 1934. [FAR-002747]
56. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6430, dossier 876-5, partie 3, agence de la côte Ouest, pensionnat d'Ahousat, entretien des immeubles, approvisionnements, récits, 1931-1938, FA. 10-17, bobine de microfilm C-8759, « West Coast Agency Inspection Report, No. 9 », Geo. S. Pragnell, 18 août 1937. [AST-200097]
57. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6431, dossier 876-6, partie 1, agence de la côte Ouest, pensionnat d'Ahousat, rapports des inspecteurs, 1933-1940, FA. 10-17, bobine de microfilm C-8759, rapport de l'inspecteur sur le pensionnat indien d'Ahousat, Gerald H. Barry, 4 avril 1939. [AST-200078-0003]
58. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6430, dossier 876-5, partie 4, agence de la côte Ouest, pensionnat d'Ahousat, administration générale, approvisionne-

- ments, récits, 1938–1944, FA. 10-17, bobine de microfilm C-8759, « Agent's Report on West Coast Agency for January 1940 », P. B. Ashbridge, 31 janvier 1940. [AST-200084]
59. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6456, dossier 885-5, partie 1, bobine de microfilm C-8777, surintendant général adjoint à A. W. Vowell, 25 novembre 1895. [KUP-004057]
60. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1629, J. D. McLean à A. J. McNeill, 1^{er} mai 1907. [AEMR-252036]
61. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1629, David Laird aux directeurs de tous les pensionnats et écoles industrielles, 14 mars 1908. [AEMR-252037]
62. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, PAA 71.220 B54 2275, Duncan Scott aux directeurs des pensionnats indiens, 6 octobre 1927; [OGP-020818] Pour le nombre de décès dans l'incendie de Beauval, voir : Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6300, dossier 650-1, partie 1, O. Charlebois à Duncan Scott, 21 septembre 1927; [BVL-000874] Louis Mederic Adam au ministère des Affaires indiennes, 22 septembre 1927. [BVL-000879]
63. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 11552, dossier 312-11, partie 2, Russell T. Ferrier et Duncan C. Scott aux directeurs des pensionnats indiens, 5 février 1932. [AEMR-177210]
64. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2047, dossier 9212, partie 2, W. W. Shepherd au surintendant général du ministère des Affaires indiennes, 26 novembre 1890. [MER-001342]
65. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6206, dossier 468-5, partie 2, J. D. McLean à S. R. McVitty, 11 mars 1910. [MER-000402]
66. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6206, dossier 468-5, partie 2, Robert Ogilvie au ministère des Affaires indiennes, 30 octobre 1912. [MER-000435-0000]
67. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6206, dossier 468-5, partie 5, extrait du rapport de l'inspecteur sur le pensionnat de MountElgin, 6 juin 1924, J. H. Sexton. [MER-000708]
68. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6207, dossier 468-5, partie 6, extrait du rapport de l'inspecteur Sexton sur le pensionnat indien de Mount Elgin, daté du 19 décembre 1927. [MER-000740]
69. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6207, dossier 468-5, partie 6, A. F. MacKenzie à S. R. McVitty, 8 août 1929. [MER-000758]
70. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6467, dossier 889-5, partie 1, 1908–1932, agence de Vancouver, pensionnat de Squamish, entretien des immeubles, approvisionnements, récits, FA 10-17, bobine de microfilm C-8785, NAC Ottawa, O. L. Lister à la sœur supérieure, 20 février 1923. [SQU-002300-0001]
71. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6470, dossier 890-5, partie 2, A. O'N. Daunt à D. C. Scott, 15 septembre 1926. [MIS-000042]
72. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6197, dossier 465-5, partie 2, extrait du rapport de l'inspecteur Bennet sur le pensionnat de Kenora, 8 octobre 1926. [KNR-000721]
73. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6197, dossier 465-5, partie 2, Frank Edwards au sous-ministre adjoint et secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 6 décembre 1927. [KNR-000838]
74. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6197, dossier 465-5, partie 2, F. J. McDonald au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 5 mai 1928. [KNR-001593]

75. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6198, dossier 465-5, partie 6, « Excerpt from Grand Jury Inspection Report on the Kenora Residential School », 3 novembre 1938. [KNR-000720]
76. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6332, dossier 661-1, partie 2, A. G. Hamilton à M. Graham, 11 septembre 1929. [RLS-000282-0001]
77. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6440, dossier 879-5, partie 3, agence de la côte Ouest, École industrielle Christie, entretien des immeubles, approvisionnements, récits, 1932-1940, F.A. 10-17, bobine de microfilm C-8763, ANC Ottawa, extrait du rapport de l'inspecteur G. H. Barry daté du 25 avril 1934, sur son inspection du pensionnat indien Christie. [CST-006646]
78. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6316, dossier 656-5, partie 3, Charles Hives à T. B. R. Westgate, 15 octobre 1923. [PAR-007641]
79. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6316, dossier 656-5, partie 3, Duncan C. Scott à Charles Stewart, 14 novembre 1923. [PAR-008605]
80. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6252, dossier 575-5, partie 2, H. B. Currie aux Affaires indiennes, 12 octobre 1927. [BIR-000090]
81. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6273, dossier 583-5, partie 4, W. A. Hendry à W. Graham, 5 octobre 1927. [PLP-000869-0001]
82. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6453, dossier 884-5, partie 2, 1924-1930, agence Kootenay - Pensionnat de Kootenay - formation professionnelle - fournitures - récits, FA 10-17, bobine de microfilm C-8774, L. Choinel à E. H. Small, 11 janvier 1928. [EGN-007479]
83. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6380, dossier 769-5, partie 1, T. B. R. Westgate au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 20 juillet 1929. [WFL-000116]
84. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6353, dossier 754-5, partie 2, D., 1926-1936, bobine de microfilm C-8709, W. M. Graham à Duncan C. Scott, 17 mai 1930. [EDM-003837]
85. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6264, dossier 579-5, partie 3, P. Bousquet à J. D. McLean, 23 avril 1923. [FAR-003892-0000]
86. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6219, dossier 472-5, partie 1, A. F. MacKenzie à C. Perrault, 23 septembre 1925. [MCI-000163]
87. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6316, dossier 656-5, partie 4, C. F. Hives à T. B. R. Westgate, 18 octobre 1927. [PAR-008144]
88. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6300, dossier 650-1, partie 1, Louis Mederic Adam au ministère des Affaires indiennes, 22 septembre 1927. [BVL-000879]
89. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6300, dossier 650-1, partie 1, O. Charlebois à Duncan Scott, 21 septembre 1927; [BVL-000874] Louis Mederic Adam au ministère des Affaires indiennes, 22 septembre 1927. [BVL-000879]
90. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6300, dossier 650-1, partie 1, « Beauval Mission Fire », *The Standard*, 29 septembre 1927. [BVL-000882]
91. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6260, dossier 577-1, partie 1, J. L. Fuller à A. MacNamara, 8 mars 1930; [CLD-000933-0000] William Gordon au sous-ministre et secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 10 mars 1930. [CLD-000934]
92. CRV, DAV, Evelyn Jebb, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Nation crie Opaskwayak (Manitoba), 16 janvier 2012, numéro de déclaration : 2011-0293.

93. CVR, DAV, Bella Quekeapow, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Première Nation de Norway House (Manitoba), 9 mai 2011, numéro de déclaration : 2011-0287. (Traduit du cri à l'anglais par le Bureau de la traduction, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 8956128.)
94. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6260, dossier 577-1, partie 1, J. L. Fuller à A. MacNamara, 8 mars 1930; [CLD-000933-0000] William Gordon au sous-ministre et secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 10 mars 1930. [CLD-000934]
95. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6260, dossier 577-1, partie 1, J. L. Fuller à A. MacNamara, 8 mars 1930; [CLD-000933-0000] William Gordon au sous-ministre et secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 10 mars 1930. [CLD-000934]
96. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6260, dossier 577-1, partie 1, J. L. Fuller à A. MacNamara, 8 mars 1930; [CLD-000933-0000] William Gordon au sous-ministre et secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 10 mars 1930. [CLD-000934]
97. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6307, dossier 653-5, partie 4, George Dodds au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 13 février 1932. [FHR-000853]
98. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6307, dossier 653-5, partie 4, George Dodds au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 5 mars 1932. [FHR-000215]
99. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6333, dossier 661-5, partie 3, extrait d'une lettre du Dr J. J. Wall datée du 6 juillet 1938. [RLS-000398]
100. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8451, dossier 772/23-5-001, rapport de l'agent, G. H. Gooderham, juin et juillet 1935. [CFT-001732]
101. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6215, dossier 470-5, partie 4, John Marshall à A. G. Hamilton, 17 mars 1938. [PLK-000148-0001]
102. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6444, dossier 881-5, partie 4, 1926–1933, bobine de microfilm C-8768, « Extract from Indian Agent Moore's Report for the Month of February 1932, regarding the Lejac Indian Residential School ». [LEJ-004508]
103. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6444, dossier 881-5, partie 5, 1933–1938, bobine de microfilm C-8768, « Report and recommendations of the school engineer concerning Fire Fighting equipment at the School », 16 février 1938. [LEJ-004713]
104. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6444, dossier 881-5, partie 6, 1938–1941, bobine de microfilm C-8768, extrait du rapport de l'inspecteur Barry, 16 octobre 1939. [LEJ-002948]
105. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6337, dossier 663-5, partie 3, Thomas Robertson aux Affaires indiennes, 27 octobre 1937. [THR-000201]
106. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada, n° d'acquisition 1979.199C, boîte 6, dossier 105, D. M. Laird au rév. Sir, 14 janvier 1908. [RIS-000577]
107. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6369, dossier 763-1, partie 1, PARC, W. M. Graham au secrétaire des Affaires indiennes, 21 juillet 1925. [CYP-005124]
108. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6265, dossier 579-5, partie 5, W. M. Graham à Duncan C. Scott, 5 juillet 1930. [FAR-004247]
109. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6276, dossier 584-5, partie 3, W. M. Graham au secrétaire des Affaires indiennes, 26 mai 1931. [SBR-001840]
110. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, « Mackay Indian Residential School (C.E.) », A. G. Hamilton, 6 novembre 1931. [DRS-000589]

111. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6268, dossier 580-5, partie 5, W. M. Graham à M. Scott, 1^{er} décembre 1931. [DRS-000620]
112. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, M. Christianson au ministère des Affaires indiennes, 2 mars 1932. [DRS-000594]
113. Titley, *Indian Commissioners*, p. 201.
114. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 11552, dossier 312-11, partie 2, Russell T. Ferrier et Duncan C. Scott aux directeurs des pensionnats indiens, 5 février 1932; [AEMR-177210] volume 6356, dossier 757-5 partie 3, 1934–1935, M. Christianson au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 18 mars 1935. [AEMR-177210]
115. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6262, dossier 578-5, partie 7, extrait du rapport de l'inspecteur A. G. Hamilton daté du 8 décembre 1937, sur son inspection du pensionnat indien d'Elkhorn. [ELK-000122]
116. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1629, J. D. McLean à A. J. McNeill, 1^{er} mai 1907; [AEMR-252036] Archives provinciales de l'Alberta, PAA 71.220 B54 2275, Duncan Scott aux directeurs des pensionnats indiens, 6 octobre 1927; [OGP-020818] Bibliothèque et Archives Canada, dossier 886-1, partie 3, agence Skeena River – Pensionnat pour filles de Port Simpson, 1894–1950, F.A., 10-17, volume permanent 6458, extrait de la lettre de l'inspecteur Barry du 23 mai 1937. [PSM-200643]
117. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, dossier 886-5, partie 2, agence Skeena River – Pensionnat de l'Église Unie de Port Simpson – Entretien du bâtiment – Fournitures – récits, 1933–1950, F.A. 10-17, volume permanent 6458, bobine de microfilm C-8779, extrait du rapport de l'inspecteur Barry concernant son inspection du pensionnat indien de Port Simpson le 21 mai 1937. [PSM-200553]
118. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, dossier 886-5, partie 2, agence Skeena River – Pensionnat de l'Église Unie de Port Simpson – Entretien du bâtiment – Fournitures – récits, 1933–1950, F.A. 10-17, volume permanent 6458, bobine de microfilm C-8779, rapport de W. E. Collison, 4 juin 1938. [PSM-200555]
119. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6350, dossier 753-5, partie 2, 1925–1929, bobine de microfilm C-8707, W. M. Graham à D. C. Scott, 18 octobre 1927. [AEMR-010872]
120. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, Dossiers relatifs aux écoles, volume 6358, dossier 758-1, partie 1, T. B. R. Westgate à Duncan C. Scott, 4 juillet 1928. [OLD-000312]
121. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6321, dossier 658-5, partie 4, déclaration de George Peechow, 17 ans, relativement à l'incendie à l'école anglicane d'Onion Lake, en Saskatchewan, survenu le vendredi soir à 20 h, le 10 février 1928. [PAR-017008-0001]
122. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1, « Blaze at Brantford: The Mohawk Institute Totally Destroyed », dans *The Globe*, article daté du 19 avril 1903; [TAY-003519] Martin Benson au surintendant général adjoint des Affaires indiennes 21 avril 1903. [TAY-003521]
123. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1, E. D. Cameron au secrétaire des Affaires indiennes, 15 mai 1903. [TAY-003524]
124. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1, E. D. Cameron au secrétaire des Affaires indiennes, 22 juin 1903. [TAY-003528]

125. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1, Martin Benson au surintendant général adjoint des Affaires indiennes, 24 juin 1903. [TAY-003529]
126. E. F. Wilson, *Journal autobiographique*, p. 47, cité dans Porter, « Anglican Church », p. 33.
127. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6260, dossier 577-1, partie 1, Rapport de crime se rapportant à la perte par le feu du pensionnat catholique romain de Cross Lake. 7 octobre 1931. Saul, D. C. [CLD-000941]
128. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6260, dossier 577-1, partie 1, John L. Ross à Maurice Dupre, 23 janvier 1932. [CLD-000944]
129. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896, p. 401.
130. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6270, dossier 582-5, partie 3, J. Magnan à Duncan C. Scott, 27 octobre 1930. [PCR-000122]
131. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6426, dossier 875-1, partie 2, W. M. Halliday à Ditchburn, 17 janvier 1918. [MIK-000274]
132. Oblats de Marie Immaculée Lacombe Canada, Archives de la Province Grandin, numéro d'acquisition 71.200, boîte 132, dossier 5737, Louis Guillaume au père provincial, 12 avril 1942.
133. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6364, dossier 760-1, partie 1, 1892–1936, bobine de microfilm C-8717, George H. Race au secrétaire, 18 janvier 1917. [SAL-000088]
134. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-1, partie 1, Martin Benson au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 18 septembre 1901. [MER-000325]
135. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-1, partie 1, Martin Benson aux Affaires indiennes, 7 novembre 1901. [MER-000319]
136. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6426, dossier 875-1, partie 2, W. M. Halliday à Ditchburn, 17 janvier 1918. [MIK-000274]
137. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6426, dossier 875-1, partie 2, W. E. Ditchburn au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 22 janvier 1918. [MIK-002569]
138. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6426, dossier 875-1, partie 2, J. D. McLean à W. E. Ditchburn, 29 janvier 1918. [MIK-002568]
139. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6426, dossier 875-1, partie 2, J. D. McLean à W. M. Halliday, 3 octobre 1924. [MIK-002612]
140. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6364, dossier 760-1, partie 1, 1892–1936, bobine de microfilm C-8717, George H. Race au secrétaire, 18 janvier 1917. [SAL-000088]
141. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, 757-1 partie 1, volume 6355, 1886–1927, Agent des Indiens, ministère des Affaires indiennes, Morley à Russell T. Ferrier, 1^{er} novembre 1927. [MOR-005523]
142. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6357, dossier 757-5, partie 4, 1935–1938, ANC, [indéchiffrable] pour T. R. L. MacInnes, à M. Christianson, 15 octobre 1935. [MOR-004448-0000]
143. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6468, dossier 890-1, partie 1, A. O'N. Daunt au sous-ministre adjoint et au secrétaire, 25 septembre 1928. [MIS-001504]
144. Wall, « Train a Wild Bird », p. 38.

145. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1, E. D. Cameron au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 25 avril 1906. [TAY-003539]
146. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1, Chester Ferrer à R. Ashton, 17 août 190.
147. Oblat de Marie Immaculée Lacombe Canada, Archives de la Province Grandin, n° d'acquisition 71.200, boîte 132, dossier 5737, Louis Guillaume au père provincial, 12 avril 1942.
148. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6206, dossier 468-5, partie 2, Secrétaire des Affaires indiennes à T. T. George, 30 janvier 1908. [MER-000394]
149. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6027, dossier 117-1-1, partie 1, S. Spencer Page au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 25 mars 1913. [CRW-000045]
150. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6305, dossier 652-1, partie 1, J. D. McLean à C. P. Schmidt, 4 décembre 1917. [SMD-001244]
151. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6320, dossier 658-1, partie 1, [nom supprimé] et [nom supprimé] à Henry Ellis, 7 mars 1928. [PAR-001008-0001]
152. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6270, dossier 582-5, partie 3, « Rapport sur l'incendie de Camperville, au Manitoba », Thomas Baird, 24 novembre 1930. [PCR-000124]
153. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6270, dossier 582-5, partie 3, rapport sur l'incendie de Camperville, au Manitoba, Thomas Baird, 24 novembre 1930; [PCR-000124] J. Magnan à Duncan C. Scott, 27 octobre 1930. [PCR-000122]
154. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6271, dossier 582-5, partie 4, S. J. Waite au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 11 janvier 1932. [PCR-000131]
155. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6260, dossier 577-1, partie 1, John L. Ross à Maurice Dupre, 23 janvier 1932; [CLD-000944] RG10, volume 6160, dossier 577-1, partie 2, P. G. Lazenby au ministère des Affaires indiennes, 18 avril 1939. [CLD-100001]
156. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6260, dossier 577-1, partie 1, « Crime Report: Re: [Name redacted], Treaty Indian Cross Lake, Man. Arson », 28 octobre 1931. [CLD-004089]
157. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6160, dossier 577-1, partie 2, R. A. Hoey à P. G. Lazenby, 27 avril 1939. [CLD-004168]
158. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 10413, dossier Shannon, boîte 45, M. Christianson à G. C. Laight, 26 septembre 1933. [CFT-004504]

Nourriture et alimentation dans les pensionnats : 1867–1939

1. Bynum, *Spitting Blood*, p. 140.
2. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3674, dossier 11422, *Required for the use of the Industrial Schools about to be opened in the N.W. Territories at Qu'Appelle, Battleford, and in Treaty 7*. [PLD-009144] Le tableau indique les rations prévues pour une période de six mois. La ration de bacon est d'une demi-livre par jour, tandis que la ration de bœuf est d'une livre par jour. Toutefois, il est indiqué que ces prévisions couvrent une période de 91 jours, et non 180 jours comme pour les autres denrées alimentaires.

3. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3674, dossier 11422, E. Dewdney au révérend Thomas Clarke, 31 juillet 1883. [120.06668]
4. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6452, dossier 884-1, partie 1, bobine de microfilm C-8773, Règles et règlements, école industrielle de Kootenay; [AEMR-011621A] L. Vankoughnet à P. Durieu, 17 octobre 1889. [ABV-003457]
5. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3879, dossier 91833, Décret, 22 octobre 1892. [RIS-000354]
6. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 3:1, boîte 48, dossier 3, sous-ministre à S. P. Matheson, 25 novembre 1910. [AAC-090237]
7. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3927, dossier 116836-1A, Martin Benson au surintendant général adjoint, 17 mars 1904.
8. CVR, ARN, archives de L'Église Unie du Canada, Toronto, acquisition 1979.199C, boîte 2, dossier 6, Andrew Baird à Hamilton Cassells, 9 janvier 1893. Il est question dans la lettre du passage d'un financement global à un financement par élève. L'Église estime le montant minimum à 140 \$, tandis que le gouvernement avance le chiffre de 120 \$. [RIS-000455] Acquisition 1979.199C, boîte 4, dossier 52, A. J. McLeod au commissaire adjoint, Regina, 13 avril 1895. Il est précisé dans cette lettre que le barème diététique utilisé date de 1891. [RIS-000148-0003]
9. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3927, dossier 116836, J. McKenna, J. Menzies, et R. MacKay au surintendant général, Affaires indiennes, 11 mars 1904. [RIS-000077]
10. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3675, dossier 11422-4, J. Hugonard à E. Dewdney, 5 mai 1891, p. 4. [PLD-009435]
11. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6455, dossier 885-1, partie 1, J. N. Lemmens au superintendant général, Affaires indiennes, 10 novembre 1891. [KUP-000872]
12. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1892*, 261.
13. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6455, dossier 885-1, partie 1, G. Donckele à A. W. Vowell, 12 avril 1894.
14. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, F.A. 10-13, volume 3918, bobine de microfilm C-10161, dossier 116.659-1, 1892-1920, Revendications particulières, organisme de Kamloops : correspondance générale concernant l'école industrielle de Kamloops, A. M. Carion au secrétaire, Affaires indiennes, 27 juin 1910. [KAM-009714]
15. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, F.A. 10-13, volume 3918, bobine de microfilm C-10161, dossier 116.659-1, 1892-1920, Revendications particulières, organisme de Kamloops : correspondance générale concernant l'école industrielle de Kamloops, Extrait du rapport de l'agent des Indiens John F. Smith sur l'école industrielle de Kamloops pendant le trimestre se terminant le 30 septembre 1917. [KAM-009748]
16. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6320, dossier 658-1, partie 1, L. Turner au secrétaire, Affaires indiennes, 23 mars 1921; [PAR-000950-0000] Duncan C. Scott à S. Gould, 1^{er} avril 1921. [PAR-000950-0001]
17. CVR, ARN, Archives provinciales - Alberta, 71.220 B54 2274, Russell T. Ferrier aux directeurs des pensionnats, 19 janvier 1922. [OGP-020792]
18. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 12373, dossier 1922, Russell T. Ferrier à l'agent des Indiens, 19 janvier 1922. [FFR-000154]
19. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 12373, dossier 1922, H. M. Brasard à Russell T. Ferrier, 28 janvier 1922. [FFR-000155]

20. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6058, dossier 265-13, partie 1, E. L. S. à J. P. Mackey, 18 septembre 1929. [SRS-000242]
21. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893*, 174, 258, 260.
22. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893*, 174.
23. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1895*, 118.
24. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3918, dossier 116659-1, John F. Smith au sous-ministre et secrétaire, Affaires indiennes, 29 mars 1918. [AEMR-255360]
25. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, F.A. 10-13, volume 3918, bobine de microfilm C-10161, dossier 116.659-1, 1892-1920, Revendications particulières, organisme de Kamloops : correspondance générale concernant l'école industrielle de Kamloops, F. V. Agnew aux Affaires indiennes, 4 juin 1918. [KAM-009763]
26. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1905*, 463.
27. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1908*, 446-457.
28. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Martin Benson à J. D. McLean, 15 juillet 1897. [100.00109]
29. Green, *Cassell's Dictionary*, p. 401.
30. Graham, *Mush Hole*, p. 435.
31. CVR, ARN, emplacement et source des documents inconnus, Lucy L. Affleck au D^r Barner, 3 octobre 1929. [UCB-005108]
32. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6343, dossier 750-5, partie 3, J. D. McLean à E. Ruau, 8 novembre 1929. [MRY-009750]
33. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6467, dossier 889-1, partie 1, 12/1894-11/1933, Organisme de Vancouver - pensionnat de Squamish - administration générale, F.A. 10-17, bobine de microfilm C-8785, CCN Ottawa, F. J. C. Ball à R. T. Ferrier, 20 juillet 1931. [SQU-000469]
34. Farrell, *Congress on Tuberculosis*, p. 12.
35. Paterson, *IVE.6. - Lactose Intolerance* (en ligne). Internet : <http://www.cambridge.org/us/books/kiple/lactose.htm>.
36. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3933, dossier 117657-1, bobine de microfilm C-10164, W. M. Graham à Duncan C. Scott, 1^{er} octobre 1914. [AEMR-013533]
37. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6348, dossier 752-1, partie 1, 1894-1936, bobine de microfilm 8705, Extrait du rapport de l'infirmière Ramage, novembre 1921. [CFT-000156-0001] Pour le prénom de Ramage, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6348, dossier 752-1, partie 1, 1894-1936, bobine de microfilm 8705, Extrait du rapport mensuel de l'infirmière Margaret Jean Ramage, octobre 1921. [CFT-000147]
38. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6348, dossier 752-1, partie 1, 1894-1936, bobine de microfilm 8705, Extrait du rapport de G. H. Gooderham, pour le mois d'octobre 1921. [CFT-000148]
39. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6337, dossier 663-1, partie 1, Russell T. Ferrier au révérend A. Watelle, 31 janvier 1922. [THR-000149]
40. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6337, dossier 663-1, partie 1, Russell T. Ferrier au révérend A. Watelle, 16 février 1922. [THR-000151]
41. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 2, Note au dossier, Russell T. Ferrier, 17 mars 1922. [PLD-007242]
42. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6444, dossier 881-5, partie 2, 1922-1924, bobine de microfilm C-8767, Extrait du rapport de l'inspecteur sur le pensionnat de Frase Lake, daté du 23 et du 24 avril 1923. [LEJ-003751]

43. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6443, dossier 881-1, partie 1, N. Coccola à J. D. McLean, 22 juin 1923. [LEJ-001012]
44. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6318, dossier 657-1, partie 1, A. F. MacKenzie à J. B. Hardinge, 21 septembre 1923. [MDD-000731]
45. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6324, dossier 659-5, partie 2, pensionnat catholique d'Onion Lake, 1926. [ORC-000346-0001]
46. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6252, dossier 575-5, partie 2, A. G. Hamilton à M. Graham, 23 juin 1927. [BIR-000079]
47. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6252, dossier 575-5, partie 2, W. Murison à W. Graham, 17 novembre 1927. [BIR-000093]
48. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6268, dossier 580-14, partie 1, A. F. MacKenzie à J. W. Waddy, 25 avril 1927. [DRS-000574]
49. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, volume 6268, dossier 580-14, partie 1, J. W. Waddy au sous-ministre et secrétaire, 6 mai 1927. [DRS-000575]
50. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, J. Waddy aux Affaires indiennes, 24 novembre 1928. [DRS-000564]
51. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, Rapport d'inspection, 31 octobre 1929. [DRS-000566]
52. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6315, dossier 655-14, partie 1, Extrait du rapport de monsieur l'inspecteur Hamilton, daté du 24 octobre 1928, sur l'inspection du pensionnat indien Guy. [GUY-051450]
53. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6315, dossier 655-14, partie 1, Extrait de la lettre de M. le commissaire Graham, datée du 7 novembre 1928, sur l'inspection du pensionnat indien Guy. [GUY-051451]
54. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6467, dossier 889-1, partie 1, 12/1894-11/1933, Organisme de Vancouver - pensionnat de Squamish - administration générale, F.A. 10-17, bobine de microfilm C-8785, CCN Ottawa, A. F. MacKenzie à F. J. C. Ball, 25 juin 1931. [SQU-000467]
55. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, Extrait du rapport de janvier de l'infirmière Pears, concernant l'organisme de Le Pas, 18 février 1933. [DRS-000606]
56. CVR, ARN, emplacement et source du document inconnu, T. M. Kennedy au révérend père provincial, 2 décembre 1937. [OKM-000248]
57. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6455, dossier 884-14, partie 1, bobine de microfilm C-8777, *Extrait du rapport de l'inspecteur Cairns, daté du 9 novembre 1922, sur l'école industrielle de l'île Kuper*. [KUP-003836-0000]
58. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6426, dossier 875-1, partie 2, R. T. Ferrier à W. M. Halliday, 8 mars 1922. [MIK-002590]
59. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6452, dossier 884-1, partie 2, 1910-1934, Organisme de Kootenay - école industrielle de Kootenay - administration générale, F.A. 10-17, bobine de microfilm C-8774, CCN Ottawa, Note au dossier, 25 mars 1924. [EGN-007951]
60. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6426, dossier 875-1, partie 2, Extrait du rapport de l'inspecteur Cairns sur l'école pour garçon d'Alert Bay, 27 avril 1926. [MIK-002621]
61. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6262, dossier 578-1, partie 4, W. Murison aux Affaires indiennes, 2 juin 1925. [ELK-000330]

62. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6453, dossier 884-5, partie 3, 1930–1931, Organisme de Kootenay – pensionnat de Kootenay – entretien des bâtiments – fournitures – comptes (rapports), F.A. 10-17, bobines de microfilm C-8774 et C-8775, CCN Ottawa, C. C. Perry à W. E. Ditchburn, 12 juin 1930, p. 2. [EGN-008478]
63. Moine, *My Life in a Residential School*, s.p.
64. Graham, *Mush Hole*, p. 441.
65. Graham, *Mush Hole*, p. 374.
66. Baker, *Khot-La-Cha*, p. 30.
67. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1A, Gordon Smith au secrétaire, Affaires indiennes, 26 mai 1915. [TAY-003553]
68. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6217, dossier 471-1, partie 1, F. C. Collier, 24 décembre 1920. [AGA-001434-0001]
69. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6217, dossier 471-1, partie 1, D. C. Scott à V. Gravel, 3 janvier 1921. [AGA-001435]
70. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 2, J. D. McLean à G. Leonard, 12 janvier 1923. [PLD-000700]
71. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6462, dossier 888-1, partie 2, H. Graham à R. T. Ferrier, 7 mars 1922. [GRG-001413]
72. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6369, dossier 763-1, partie 1, PARC, W. M. Graham au secrétaire, Affaires indiennes, 21 juillet 1925. [CYP-005124]
73. Wasylow, *History of Battleford Industrial School*, p. 452-454.
74. Callahan, *On Our Way to Healing*, p. 53.
75. Graham, *Mush Hole*, p. 446.
76. CVR, ARN, archives de L'Église Unie du Canada, Toronto, acquisition 1979.199C, boîte 2, dossier 6, Andrew Baird à Hamilton Cassells, 9 janvier 1893. Il est question dans la lettre du passage d'un financement global à un financement par élève. L'Église estime le montant minimum à 140 \$, tandis que le gouvernement avance le chiffre de 120 \$. [RIS-000455] Acquisition 1979.199C, boîte 4, dossier 52, A. J. McLeod au commissaire adjoint, Regina, 13 avril 1895. Il est précisé dans cette lettre que le barème diététique utilisé date de 1891. [RIS-000148-0003]
77. French, *Je m'appelle Masak*, p. 38.
78. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3927, dossier 116836-1A, Martin Benson au surintendant général adjoint, 30 décembre 1904. [RIS-000089]
79. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 9137, dossier 312-11, Repas du personnel pour le mois de mai 1931, pensionnat indien de Gordon; [GDC-011802] Menu quotidien des enfants pour le mois de mai 1931, pensionnat indien de Gordon. [GDC-011803]
80. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6262, dossier 578-5, partie 7, Menus des enfants, pensionnat indien d'Elkhorn, 18 et 19 novembre 1934; [ELK-000116-0001] RG10, volume 6258, dossier 576-10, partie 9, Menus des enfants, 1936. [BRS-000065]
81. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893*, p. 260; CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 9137, dossier 312-11, Menu quotidien des enfants pour le mois de mai 1931, pensionnat indien de Gordon. [GDC-011802]
82. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6467, dossier 889-1, partie 1, 12/1894–11/1933, Organisme de Vancouver – pensionnat de Squamish – administration générale, F.A. 10-17, bobine de microfilm C-8785, CCN Ottawa, F. J. C. Ball à R. T. Ferrier, 20 juillet 1931. [SQU-000469]

83. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, A. G. Hamilton aux Affaires indiennes, 6 novembre 1931. [DRS-000589]
84. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection de dossiers historiques sur les pensionnats indiens – Ottawa, dossier 961/23-5, 1922–1964, volume 1, RCAP, G. H. Barry à C. C. Perry, 17 mars 1936. [KUP-000267-0001]
85. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, volume 12333, boîte 19, partie 2, 1936–1939, J. Geurts à H. Graham, 2 avril 1937. [KUP-004470]
86. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection de dossiers historiques sur les pensionnats indiens – Ottawa, dossier 961/23-5, 1922–1964, volume 1, RCAP, G. H. Barry, Rapport de l’inspecteur, 27 mars 1938. [KUP-000263-0003]
87. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, Shannon dossier 4, partie 2, volume 11949, 1930–1935, agence de Petit lac des Esclaves, Driftpile (Alberta), 31 janvier 1935. Rapport de janvier 1935. N. P. L’Heureux. [MAR-003845-0000]
88. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6378, dossier 767-5, partie 2, Rapport et journal de voyage à Wabasca du 29 janvier au 2 février 1937, N. P. L’Heureux. [JON-000305]
89. Johnston, *Indian School Days*, p. 32.
90. Loft, *Indian and Education*, 12 juin 1909, p. 2.
91. Knockwood, *Out of the Depths*, p. 80-81; Manuel and Posluns, *Fourth World*, p. 66.
92. Le livre d’Elizabeth Graham *The Mush Hole: Life at Two Indian Residential Schools* est une source d’information essentielle sur l’alimentation dans ces institutions. Graham, *Mush Hole*, p. 455.
93. Graham, *Mush Hole*, p. 455.
94. Graham, *Mush Hole*, p. 435.
95. Graham, *Mush Hole*, p. 368.
96. Archives provinciales de la Colombie-Britannique, disque de transcription 182, Mary Englund interviewée par Margaret Whitehead, 31 juillet 1980, PABC n° 3868.
97. Graham, *Mush Hole*, p. 363.
98. Graham, *Mush Hole*, p. 458.
99. Moran, *Stoney Creek Woman*, p. 53.
100. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1913*, p. 633.
101. Graham, *Mush Hole*, p. 357.
102. Graham, *Mush Hole*, p. 449.
103. Graham, *Mush Hole*, p. 446.
104. Archives provinciales de la Colombie-Britannique, école industrielle de l’île Kuper, Add Mss 1267 V. 39, Livre de conduite de l’école de l’île Kuper, Antone, n° 70, Edward, n° 71, Felix, n° 72, Thomas, n° 78, Louis Dick, n° 81, Jeannin, n° 82, Francis, n° 83, Frank, n° 85, Willie, n° 87, Basile, n° 94, Archie, n° 96, Abraham Crocker, n° 99, Robert Paul, n° 101, Francis, n° 102, Emile Keith, n° 108, Frank, n° 109, John Baptist, n° 110, Robert Irais [ortho.?], [Illisible], n° 114, Thomas, n° 117, Baptiste Paul, n° 134. [KUP-005146] En ce qui concerne le dégoût des élèves pour les navets, voir Graham, *Mush Hole*, p. 368.
105. Brass, *I Walk in Two Worlds*, p. 24.
106. Brass, *I Walk in Two Worlds*, p. 25-26.
107. Wasylow, *History of Battleford Industrial School*, p. 481.
108. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1904*, 390.
109. Graham, *Mush Hole*, p. 455.
110. Graham, *Mush Hole*, p. 441.

111. Callahan, *On Our Way to Healing*, p. 109.
112. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6258, dossier 576-10, partie 9, M^{me} George Perger aux Affaires indiennes, 18 novembre 1935. [NCA-011504-0002]
113. Par exemple : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, Déclaration de Mary Sticks, 28 février 1902; [IRC-047079] Déclaration de Christine Haines, 28 février 1902; [IRC-047082] Déclaration d'Ellen Charlie, 28 février 1902. [IRC-047081]
114. *Brantford Expositor*, « Damages for Plaintiff in Miller vs. Ashton Case », 1^{er} avril 1914.
115. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6268, dossier 581-1, partie 1, T. Ferrier au chef Berens, 29 septembre 1915. [NHU-001892]
116. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6268, dossier 581-1, partie 1, George Bunn à Duncan Campbell Scott, 24 septembre 1915. [NHU-001889-0000]
117. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6422, dossier 869-1, partie 2, bobine de microfilm C-8754, M. Alexander, J. Jones, S. Wallace, M. Norman à A. M. Tyson, 12 janvier 1915. [COQ-000392]
118. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG100, volume 6422, dossier 869-1, partie 2, bobine de microfilm C-8754, J. D. McLean à T. Deasy, 6 avril 1916. [COQ-000407]
119. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume permanent 6451, dossier 883-1, partie 1, Organisme Bella Coola – pensionnat de Kitamaat – administration générale, 1906–1932, F. A. 10-17, bobine de microfilm C-8773; [KMT-095676-0001] Bibliothèque et Archives Canada, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada, concernant la réserve indienne de Kitimat, concernant Hanna Grant, décédée, 15 juin 1922, I. Fougner au secrétaire, Affaires indiennes, 15 juin 1922. [KMT-095674]
120. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6320, dossier 658-1, partie 1, Edward B. aux parents, 14 décembre 1923. [PAR-000960-0002]
121. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6320, dossier 658-1, partie 1, D. C. Scott à F. C. Mears, 11 janvier 1924. [PAR-000960-0000]
122. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6320, dossier 658-1, partie 1, Lang Turner à K. A. Baptiste, 21 janvier 1924. [PAR-000962]
123. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6320, dossier 658-1, partie 1, L. Turner au secrétaire, Affaires indiennes, 23 mars 1921. [PAR-000950-0000]
124. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6320, dossier 658-1, partie 1, Duncan C. Scott à S. Gould, 1^{er} avril 1921. [PAR-000950-0001]
125. Loft, *Indian and Education*, 12 juin 1909, p. 2.
126. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 1, Martin Benson au surintendant général adjoint, 23 décembre 1903. [PLD-008655-0001]
127. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, F.A. 10-13, volume 3918, bobine de microfilm C-10161, dossier 116.659-1, 1892–1920, Revendications particulières, organisme de Kamloops : correspondance générale concernant l'école industrielle de Kamloops, A. M. Carion à A. Irwin, 16 septembre 1909. [KAM-009710]
128. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, John T. Ross à C. Brouillet, 21 juillet 1920. [AEMR-016665]
129. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 7185, dossier 1/25-1-7-?, partie 1, R. A. Hoey au D^r McGill, 4 novembre 1938. [AEMR-120432]
130. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 3, Frank Edwards au secrétaire, Affaires indiennes, 26 juin 1939. [IRC-048013]

Les uniformes scolaires : 1867–1939

1. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3674, dossier 11422, E. Dewdney au révérend Thomas Clarke, 31 juillet 1883. [120.06668]
2. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3674, dossier 11422-3, L. Van-koughnet à John A. Macdonald, 10 janvier 1884.
3. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3818, dossier 57799, Hayter Reed au surintendant général, 14 mai 1889. [TAY-003820-0001]
4. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1895*, 114–116.
5. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6211, dossier 469-1, partie 1, s.d., *The Shingwauk Home for Indian Boys, Central Regulations*. [SWK-001892]
6. Rutherford, *Women and White Men's God*, 19.
7. Gagan, *Sensitive Independence*, 194.
8. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG85, volume 793, dossier 6334, partie 1, Pensionnat et externat Shingle Point, 1923–1932, Duncan C. Scott à O. S. Finnie, 14 avril 1930; [SPU-000114] O. S. Finnie à R. A. Gibson, 23 avril 1930. [SPU-000115]
9. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1895*, 128.
10. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 1, J. D. McLean à R. P. MacKay, 4 juin 1908. [CJC-000813]
11. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1905*, 463.
12. Graham, *Mush Hole*, 439.
13. Graham, *Mush Hole*, 355.
14. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Martin Benson à J. D. McLean, 15 juillet 1897. [100.00109]
15. Callahan, *On Our Way to Healing*, 54.
16. Callahan, *On Our Way to Healing*, 113.
17. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893*, 178.
18. Moine, *My Life in a Residential School*, s.l.
19. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-1, partie 1, M. Benson au surintendant général adjoint des Affaires indiennes, 28 novembre 1902. [MER-000328]
20. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 1, J. Hugonnard au commissaire des Indiens, 6 octobre 1894. [PLD-007330]
21. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3675, dossier 11422-3, L. Van-koughnet à John A. Macdonald, 10 janvier 1884, 14. [PLD-007553]
22. Graham, *Mush Hole*, 439.
23. Graham, *Mush Hole*, 436.
24. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, A. Fraser au secrétaire, Affaires indiennes, 26 novembre 1931. [DRS-000590]
25. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, F.A. 10-13, volume 3918, bobine de microfilm C-10161, dossier 116.659-1, 1892–1920, Revendications particulières, organisme de Kamloops : correspondance générale concernant l'école industrielle de Kamloops, A. M. Carion au secrétaire, Affaires indiennes, 27 juin 1910. [KAM-009714]
26. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, F.A. 10-13, volume 3918, bobine de microfilm C-10161, dossier 116.659-1, 1892–1920, Revendications particulières, organisme de Kamloops : correspondance générale concernant l'école industrielle de Kamloops, J. B. Salles à D. C. Scott, 2 avril 1917. [KAM-009741]

27. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6332, dossier 661-1, partie 1, W. Murison à W. M. Graham, 29 juin 1925. [RLS-000215-0001]
28. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6332, dossier 661-1, partie 2, Lucy Affleck à M. Graham, 15 novembre 1929. [RLS-000293-0001]
29. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6196, dossier 464-5, partie 1, J. D. McLean à J. G. Burk, 19 octobre 1927. [SJS-000311]
30. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6196, dossier 464-1, partie 1, Peter Manitominess au secrétaire, Affaires indiennes, 19 février 1929. [SJS-000315]
31. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8449, dossier 511/23-5-014, A. G. Hamilton au Dr Harold McGill, 4 décembre 1936. [BIR-002431]
32. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6251, dossier 575-1, partie 3, A. G. Smith à A. G. Hamilton, 8 mars 1937. [BIR-000222]
33. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 3, A. G. Hamilton aux Affaires indiennes, Ottawa, 3 novembre 1936. [CJC-000705]
34. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6730, dossier 160-2, partie 2, T. B. R. Westgate à T. A. Crerar, 21 novembre 1938. [AEMR-010788]
35. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3674, dossier 11422, E. Dewdney à Thomas Clarke, 31 juillet 1883; [120.06668] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6730, dossier 160-2, partie 2, T. B. R. Westgate à T. A. Crerar, 21 novembre 1938. [AEMR-010788]

La discipline dans les pensionnats : 1867–1939

1. CVR, ARN, emplacement et source du document inconnu, Ed. Maillard au père Byrne-Grant, 28 avril 1931. [SEC-001245]
2. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1883*, 101.
3. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1895*, 116.
4. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1899*, 295.
5. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2006, dossier 7825-1A, *Report on the Mohawk Institute and Six Nations Schools*, Benson, 30 août 1895. [TAY-003821-0000]
6. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1905*, 379.
7. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 1, *The Advocate Newspaper*, volume 1, n° 5, novembre et décembre 1915, 7. [DRS-000499]
8. Wasylow, *History of Battleford Industrial School*, 472.
9. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du synode général, GS 75-103, série 9-8-1, boîte 131, Publications de la SMEAC, Rapports de la CPI, Commission des pensionnats indiens et eskimaux de la Société missionnaire de l'Église anglicane en Canada, 18. [CRS-002147]
10. Johnston, *Indian School Days*, 138.
11. CVR, ARN, emplacement et source du document inconnu, G. Forbes au très révérend père provincial, 4 janvier 1939. [CIS-000113]
12. Greven, *Spare the Child*, 55-60.
13. Voir par exemple : Les Proverbes, 13:24, 22:15 et 29:15.
14. Hodgins, *Documentary History of Education*, 239.
15. Axelrod, *Promise of Schooling*, 59-60.

16. Cité dans Axelrod, *Promise of Schooling*, 59-60.
17. Axelrod, *No Longer a Last Resort*, 267.
18. Cité dans Axelrod, *Promise of Schooling*, 59.
19. *Lois liées au ministère de l'Éducation, Ontario*, Toronto, 1891, 103, cité dans Wrock, *History of Legal Actions*, 63.
20. Wrock, *History of Legal Actions*, 85-109.
21. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1885*, 80.
22. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1887*, 129.
23. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3818, dossier 57799, Hayter Reed au surintendant général, 14 mai 1889. [TAY-003820-0001]
24. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6452, dossier 884-1, partie 1, MR C-8773, Règles et règlements, école industrielle de Kootenay. [AEMR-011621A]
25. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3675, dossier 11422-4, Tâches de l'adjoint approuvées par le Ministère, 20 février 1888. [PLD-009411]
26. CVR, RNE, Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, volume 3930, dossier 117377-1A, H. Reed à l'évêque de la Terre de Rupert, 31 mai 1893, 8.
27. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3558, dossier 64, partie 39, David Laird au surintendant des Affaires indiennes, 13 mars 1899.
28. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3920, dossier 116818, H. Reed au commissaire adjoint, 28 juin 1895. [EDM-003376]
29. Archives de L'Église Unie du Canada, Winnipeg, Andrew Baird Papers, E 1955-1959, G. G. McLaren au révérend Baird, 16 novembre 1892, cité dans Hildebrand, *Staff Perspectives*, 137-138.
30. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1346, bobine de microfilm C-13916, G. Donckele à W. H. Lomas, 29 décembre 1896. [KUP-004264]
31. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896*, 403.
32. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896*, 404.
33. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896*, 406.
34. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896*, 321.
35. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896*, 397.
36. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896*, 401.
37. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896*, 390.
38. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896*, 333.
39. Moine, *My Life in a Residential School*, s.p.
40. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6431, dossier 877-1, partie 2, A. Paull à W. E. Ditchburn, 21 août 1922. [ABR-000750]
41. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6431, dossier 877-1, partie 2, H. B. Currie à C. A. Cox, 9 septembre 1922. [ABR-000069]
42. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6459, dossier 887-1, partie 2, C. C. Perry au secrétaire, Affaires indiennes, 15 mai 1936. [SLT-000540]
43. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6320, dossier 658-1, partie 1, David Laird à l'agent des Indiens, organisme d'Onion Lake, 28 novembre 1906. [PAR-000985]
44. CVR, ARN, Kelleher, acquisition 705, bande 1, piste 1, sans date. [OMS-000283]
45. Callahan, *On Our Way to Healing*, 118.
46. Wasylow, *History of Battleford Industrial School*, 452.
47. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1346, bobine de microfilm C-13916, G. Donckele à H. W. Lomas, 2 janvier 1891. [KUP-004252]

48. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6457, dossier 885-10, partie 6, bobine de microfilm C-8778, H. Graham au secrétaire, ministère des Affaires indiennes, 13 février 1935. [KUP-007040]
49. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6193, dossier 462-10, partie 1, A. J. Vale au secrétaire des Affaires indiennes, 27 avril 1936. [CRS-001254]
50. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, Rapport du directeur pour l'exercice se terminant le 31 mars 1938. Pensionnat indien Cariboo, Williams Lake (Colombie-Britannique). [WLM-000070]
51. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6027, dossier 117-1-1, partie 1, W. M. Graham à Sir, 4 juillet 1907. [CRW-000023]
52. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6027, dossier 117-1-1, partie 1, Martin Benson au surintendant général adjoint, Affaires indiennes, 11 octobre 1907. [CRW-000026]
53. CVR, ARN, Archives de L'Église Unie du Canada, Toronto, acquisition 1979.199C, boîte 6, dossier 100, M. McWhinney à inconnu, août 1907. [CRW-000168-0001]
54. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6200, dossier 466-1, partie 1, S. Rogers au surintendant, Éducation des Indiens, 30 janvier 1926. [TAY-002695]
55. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6309, dossier 654-1, partie 1, W. M. Graham au secrétaire, Affaires indiennes, 12 juillet 1923. [GDC-006502]
56. CVR, ARN, AINC - Secteur de la résolution - Collection de dossiers historiques sur les pensionnats indiens - Ottawa, dossier E4974-02016, volume 2, M. Christianson à W. M. Graham, 5 novembre 1923. [GDC-001157]
57. Huel, *Proclaiming the Gospel*, 155.
58. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, volume 6278, dossier 584-10, partie 1, J. Waite au secrétaire, Affaires indiennes, 26 octobre 1932. [SBR-110544]
59. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6278, dossier 584-10, partie 1, J. D. Sutherland à J. Waite, 3 novembre 1932. [SBR-110545]
60. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6278, dossier 584-10, partie 1, O. Chagnon à J. Waite, 14 octobre 1935. [SBR-110610-0001]
61. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6209, dossier 468-10, partie 1, Oliver B. Strapp à Philip Phelan, 20 octobre 1937; Philip Phelan à O. B. Strapp, 22 octobre 1937. [MER-003064, MER-003066]
62. Radunovich et Evans, *Bed Wetting*, 1-2.
63. « Spanish school diary », 1^{er} septembre 1924, cité dans Shanahan, *Jesuit Residential School*, 145.
64. Shanahan, *Jesuit Residential School*, 145.
65. Radunovich et Evans, *Bed Wetting*, 1-2.
66. TRC, NRA, Library and Archives Canada, RG10, volume 2006, file 7825-1A, "Report on the Mohawk Institute and Six Nations Schools," Benson, 30 August 1895. [TAY-003821-0000]
67. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10 (Rouge), volume 2771, dossier 154845, partie 1, J. G. Ramsden à J. D. McLean, 23 décembre 1907. [TAY-003542]
68. Graham, *Mush Hole*, 356.
69. CVR, ARN, Archives de L'Église Unie du Canada, acquisition 1979.199C, boîte 4, dossier 47, W. S. Moore au révérend R. P. McKay, 11 mars 1903. [RIS-000171]
70. Bush, *Western Challenge*, 110.
71. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6332, dossier 661-1, partie 1, sous-ministre adjoint et secrétaire, Affaires indiennes, à Andrew S. Grant, 7 janvier 1913. [RLS-000049] Dans

- le rapport annuel des Affaires indiennes de 1911–1912, R. B. Ledingham est désigné comme directeur de l'école de Round Lake, et H. McKay, comme directeur exécutif dans le rapport de l'année suivante. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1912*, 424; Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1913*, 440.
72. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-1, partie 2, S. R. McVitty au secrétaire, Affaires indiennes, 26 avril 1920. [MER-001362]
 73. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6200, dossier 466-1, partie 1, Gordon J. Smith aux Affaires indiennes, 14 mars 1922. [TAY-002470]
 74. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6200, dossier 466-1, partie 1, Duncan Campbell Scott à Gordon J. Smith, 18 mars 1922. [TAY-002475]
 75. CVR, ARN, AINC - Secteur de la résolution - Collection de dossiers historiques sur les pensionnats indiens - Ottawa, dossier E4974-02016, volume 3, S. S. Moore à W. M. Graham, 18 mars 1925. [GDC-002445]
 76. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6304, dossier 651-10, partie 2, Eben McKenzie au secrétaire, Affaires indiennes, 15 novembre 1938. [MRS-045581]
 77. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6304, dossier 651-10, partie 2, Philip Phelan à E. McKenzie, 3 décembre 1938. [MRS-045584]
 78. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6368, dossier 762-10, partie 3, W. Stewart au sous-procureur général, Alberta, 28 décembre 1937. [JRD-001355]
 79. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6368, dossier 762-10, partie 3, N. P. L'Heureux au secrétaire, Affaires indiennes, 4 janvier 1938. [JRD-003400-0000]
 80. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6368, dossier 762-10, partie 3, Archives publiques - Canada, R. A. Hoey au commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, 7 janvier 1938. [JRD-071051]
 81. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6368, dossier 762-10, partie 3, Archives publiques - Canada, Paul Serrand à R. A. Hoey, 24 janvier 1938. [JRD-071066]
 82. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6368, dossier 762-10, partie 3, Archives publiques - Canada, Philip Phelan à Paul Serrand, 31 janvier 1938. [JRD-071067]
 83. CVR, ARN, archives Deschatelets, Oblats de Marie Immaculée, Ottawa, dossier L1027.M27L 141, J. P. B. Ostrander à P. Bousquet, 16 décembre 1919. [MRS-006018]
 84. Graham, *Mush Hole*, 440.
 85. Graham, *Mush Hole*, 369.
 86. Moine, *My Life in a Residential School*, s.p.
 87. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6308, dossier 653-10, partie 1, W. Murison au secrétaire, Affaires indiennes, 27 novembre 1932. [FHR-000221]
 88. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6255, dossier 576-1, partie 1, John Semmens au commissaire des Indiens, Regina, 14 avril 1896. [BRS-000190]
 89. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6255, dossier 576-1, partie 1, A. E. Forget à John Semmens, 17 avril 1896. [BRS-000191]
 90. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6255, dossier 576-1, partie 1, John Semmens au commissaire des Indiens, Regina, 20 avril 1896. [BRS-000193]
 91. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3920, dossier 116818, Thomas Ross à Clifford Sifton, 21 avril 1902.
 92. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3920, dossier 116818, James Woodsworth à A. Sutherland, 9 décembre 1902. [EDM-009818]
 93. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3920, dossier 116818, Rapport d'enquête sur les plaintes formulées par Thos. Ross et Daniel S. Kern, concernant la gestion

- de l'école industrielle de Red Deer, tenue selon les instructions contenues dans la lettre du commissaire des Indiens n° 37/47 datée du 26 décembre 1902, W. J. Chisholm. [EDM-003971]
94. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3920, dossier 116818, Archives publiques, Commissaire des Indiens adjoint au secrétaire, Affaires indiennes, 26 juin 1903. [EDM-009831]
 95. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, J. Waddy au sous-ministre adjoint et secrétaire, ministère des Affaires indiennes, 27 novembre 1922. [DRS-000521]
 96. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6268, dossier 580-5, partie 5, A. G. Hamilton, sans date, 7-8. [DRS-000619]
 97. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, Samuel Lovell au sous-ministre adjoint et secrétaire, Affaires indiennes, 26 août 1932. [DRS-000598]
 98. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, T. B. R. Westgate au secrétaire, Affaires indiennes, 6 septembre 1932. [IRC-041006-0000]
 99. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, T. R. L. MacInnes à T. B. R. Westgate, 21 septembre 1932. [DRS-000604]
 100. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 3, A. G. Hamilton au secrétaire, ministère des Affaires indiennes, 24 février 1936. [CJC-000713]
 101. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1A, C. M. Turnell à une personne non nommée, 21 juin 1915. [TAY-003555]
 102. Graham, *Mush Hole*, 355.
 103. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1A, Duncan Campbell Scott à C. A. Webb, 1^{er} mai 1918. [TAY-003566]
 104. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1A, Gordon J. Smith au secrétaire, Affaires indiennes, 31 juillet 1918. [TAY-003572]
 105. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6191, dossier 462-1, partie 1, Russell T. Ferrier à M. Scott, 23 janvier 1922. [CRS-001009]
 106. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6191, dossier 462-1, partie 1, D. C. Scott à George Prewer, 2 février 1922. [CRS-001014-0001]
 107. CVR, ARN, AINC - Secteur de la résolution - Collection de dossiers historiques sur les pensionnats indiens - Ottawa, dossier E4874-02016, volume 5, Résidence d'élèves de Gordon, agent des Indiens à W. M. Graham, 27 septembre 1928, 28-31. [IRC-047119]
 108. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3880, dossier 92499, Mémoire, Hayter Reed, sans date; T. Clarke, Rapport sur le renvoi d'élèves, Documents de la Session, 1894, Document 13, 103.
 109. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, Déclaration du révérend Henry Boening, 3 mars 1902; [IRC-047093] Déclaration de Joseph Fahey, 3 mars 1903. [IRC-047092]
 110. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, Déclaration d'Antonio Boitano, 1^{er} mars 1902. [IRC-047086]
 111. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, bobine de microfilm C-8762, 1890-1912, Déclaration de H. P. Horan, 4 mars 1902. [JOE-060023]
 112. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, E. Bell à A. W. Vowell, 28 février 1902. [IRC-047077]

113. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, E. Bell à A. W. Vowell, 28 février 1902. [IRC-047076]
114. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, Déclaration de Mary Sticks, 28 février 1902. [IRC-047079]
115. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, Déclaration de Christine Haines, 28 février 1902. [IRC-047082]
116. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, Déclaration d'Ellen Charlie, 28 février 1902. [IRC-047081]
117. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, bobine de microfilm C-8762, 1890-1912, Archives nationales - Ottawa, Déclaration d'E. Batiste, 3 mars 1902. [JOE-060020]
118. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, Déclaration de Francis, 3 mars 1902. [IRC-047091]
119. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, Déclaration de Louis, 3 mars 1902. [IRC-047088]
120. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG1010, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, Déclaration d'Augustine, 3 mars 1902. [IRC-047087]
121. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, bobine de microfilm C-8762, 1890-1912, Déclaration de Johnny Sticks, 28 février 1902. [JOE-060004]
122. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, Déclaration de Joseph Fahey, 3 mars 1902. [IRC-047092]
123. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, *Déclaration du révérend Henry Boening*, 3 mars 1902. [IRC-047093]
124. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, *Déclaration de sœur Euphresia*, 3 mars 1902. [IRC-047094]
125. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, bobine de microfilm C-8762, 1890-1912, *Déclaration de Little Pete*, 28 février 1902. [JOE-060009]
126. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, bobine de microfilm C-8762, 1890-1912, « Enquête », Rapport d'enquête, 28 février 1902. [JOE-060131]
127. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, Surintendant des Indiens au secrétaire, Affaires indiennes, 14 avril 1902. [IRC-047104]
128. *Brantford Expositor*, « Damages for Plaintiff in Miller Vs. Ashton Case », 1^{er} avril 1914.
129. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1, Kelly et Porter au surintendant général, Affaires indiennes, 29 septembre 1913. [TAY-001781-0001]
130. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1, Duncan Campbell Scott à W. J. Roche, 28 octobre 1913.
131. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1, Duncan Campbell Scott à Kelly et Porter, 30 octobre 1913.
132. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1, Duncan Campbell Scott à W. J. Roche, 28 octobre 1913.
133. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1, Martin Benson à Duncan Campbell Scott, 26 mars 1918. [TAY-001803]

134. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1, Duncan Campbell Scott à W. J. Roche, 3 décembre 1913.
135. *Brantford Expositor*, « Damages for Plaintiff in Miller Vs. Ashton Case », 1^{er} avril 1914.
136. *Brantford Expositor*, « Damages for Plaintiff in Miller Vs. Ashton Case », 1^{er} avril 1914.
137. *Brantford Expositor*, « Damages for Plaintiff in Miller Vs. Ashton Case », 1^{er} avril 1914.
138. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6462, dossier 888-1, partie 1, H. J. D. McLean à C. A. Webb, 10 février 1911; [GRG-022008] Daniels, *Legal Context*, 260-261.
139. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1, Martin Benson à Scott, 19 octobre 1914. [TAY-003547-0000]
140. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1A, Gordon J. Smith au secrétaire, Affaires indiennes, 31 juillet 1918. [TAY-003572]
141. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 1, Extrait du rapport de l'inspecteur Semmens sur les organismes de Kenora et de Savanne, 8 juillet 1914. [CJC-000001]
142. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 1, John Semmens à J. D. McLean, 17 août 1914. [CJC-000003]
143. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 1, J. D. McLean à John Semmens, 19 août 1914. [CJC-000004]
144. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 1, Sous-ministre adjoint et secrétaire à J. H. Edmison, 4 août 1917. [CJC-000845]
145. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, A. O'N. Daunt au sous-ministre adjoint et secrétaire, 1^{er} août 1920. [IRC-047108]
146. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 2, J. D. McLean à A. O'N. Daunt, 9 août 1920. [IRC-047109]
147. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, A. O'N. Daunt au sous-ministre adjoint et secrétaire, ministère des Affaires indiennes, 16 août 1920. [IRC-047110]
148. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 2, bobine de microfilm C-8762, 1913-1937, S. P. J. Stanislaus à Sir, 22 août 1920. [JOE-060025]
149. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 2, bobine de microfilm C-8762, 1913-1937, A. O'N. Daunt au sous-ministre adjoint et secrétaire, Affaires indiennes, 7 septembre 1920. [JOE-070047]
150. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 2, R. H. Cairns à A. F. McKenzie, 7 novembre 1920. [IRC-047116]
151. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada - Ottawa, RG10, volume 6371, dossier 764-1, partie 1, Sous-ministre adjoint et secrétaire à J. W. Tims, 25 janvier 1911; [PUL-000881] Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6369, dossier 763-1, partie 1, PARC, S. Gould à D. C. Scott, 25 novembre 1920. [CYP-005079-0000]
152. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du synode général, acquisition GS 75-403, série 2:15[a], boîte 16, [illisible] président, Commission sur les pensionnats indiens et eskimaux Westgate, T. B. R., secrétaire régional, Commission sur les pensionnats indiens et eskimaux, Procès-verbal de la réunion de la Commission sur les pensionnats indiens tenue le 18 mars 1921. [AGS-000014]
153. CVR, ARN, RG29, volume 974, dossier 388-6-4, partie 3, 10/1949-11/1951, S. H. Middleton à L. B. Pett, 28 novembre 1949. [AEMR-170287]

154. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, dossiers relatifs aux écoles, volume 6358, dossier 758-1, partie 1, 20 août 1919; [OLD-000497] RG10, volume 6358, dossier 758-1, partie 1, Déclaration enregistrée par le gendarme Wright, RGCNO, 27 novembre 1919; [IRC-041330] Thomas Graham à W. M. Graham, 1^{er} décembre 1919. [IRC-041328]
155. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6358, dossier 758-1, partie 1, P. H. Gentleman à Canon Gould, 12 janvier 1920. [IRC-041335]
156. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6358, dossier 758-1, partie 1, W. M. Graham à D. C. Scott, 10 juin 1920. [OLD-000444]
157. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada - Ottawa, RG10, dossiers relatifs aux écoles, volume 6358, dossier 758-1, partie 1, T. B. R. Westgate à Duncan C. Scott, 30 juin 1922. [OLD-000456]
158. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6348, bobine de microfilm 8705, dossier 752-1, partie 1, 1894-1936, Extrait du rapport de l'infirmière Ramage, novembre 1921; [IRC-047117-0001] Extrait du rapport mensuel de l'infirmière Margaret Jean Ramage, octobre 1921. [CFT-000147]
159. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6348, bobine de microfilm 8705, dossier 752-1, partie 1, 1894-1936, W. M. Graham à D. C. Scott, 3 décembre 1921. [IRC-047117-0000]
160. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, dossier 752-1, volume 6348, partie 1, 1894-1936, Duncan Campbell Scott à J. Riou, 16 décembre 1921. [IRC-010294]
161. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, dossier 752-1, volume 6348, partie 1, 1894-1936, J. Riou au surintendant général des Affaires indiennes, 10 janvier 1922. [IRC-048217]
162. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, dossier 752-1, partie 1, volume 6348, 1894-1936, Duncan Campbell Scott au révérend J. Riou, 17 janvier 1922. [IRC-010661]
163. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6197, dossier 465-1, partie 1, Frank Edwards au sous-ministre et secrétaire, Affaires indiennes, 4 octobre 1922. [KNR-000674] Pour le nom de Kerbrat, voir : Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1923*, 56.
164. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6197, dossier 465-1, partie 1, Frank Edwards au sous-ministre et secrétaire, ministère des Affaires indiennes, 23 septembre 1922. [KNR-000673]
165. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6197, dossier 465-1, partie 1, Minakijikok à D. C. Scott, 30 septembre 1924. [KNR-000804-0001]
166. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6197, dossier 465-1, partie 1, Frank Edwards au sous-ministre et secrétaire, Affaires indiennes, 8 octobre 1924. [KNR-000803]
167. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6197, dossier 465-1, partie 1, J. D. McLean à J. B. Beys, 6 février 1925. [KNR-000799]
168. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6197, dossier 465-1, partie 1, *Frank Edwards au sous-ministre et secrétaire, ministère des Affaires indiennes*, 12 février 1925. [KNR-000796]
169. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, J. W. Waddy à W. M. Graham, 1^{er} septembre 1924. [DRS-000530]
170. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, W. M. Graham à M. Scott, 9 septembre 1924. [DRS-000531]

171. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, J. D. McLean au Dr Westgate, 16 septembre 1924. [DRS-000532]
172. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, W. M. Graham, 24 septembre 1924. [DRS-000533]
173. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, *Westgate au secrétaire, ministère des Affaires indiennes*, 28 novembre 1924. [DRS-000538]
174. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, J. D. McLean à J. W. Waddy, 8 janvier 1925. [DRS-000540]
175. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, J. W. Waddy à D. C. Scott, 4 novembre 1924. [DRS-000537]
176. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, J. W. Waddy à W. M. Graham, 5 octobre 1925. [DRS-000543-0001]
177. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, P. Constant à W. M. Graham, 1^{er} octobre 1925. [DRS-000546]
178. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, W. M. Graham au secrétaire, ministère des Affaires indiennes, 12 octobre 1925. [DRS-000543-0000]
179. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, T. B. R. Westgate à Duncan C. Scott, 7 décembre 1925. [DRS-000553].
180. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, W. M. Graham, 7 janvier 1926. [DRS-000558]
181. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du synode général, GS-75-103, B17, Procès-verbal de la réunion de la Commission sur les pensionnats indiens et eskimaux tenue le mardi 11 janvier 1927, 11. [AAC-083001]
182. Durant l'année scolaire 1927–1928, Bird était le directeur de l'externat de la réserve de James Smith en Saskatchewan. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1928*, 57.
183. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6342, dossier 750-1, partie 1, bobine de microfilm C-8699, E. J. Smith à D. C. Scott, 23 janvier 1928. [IRC-048140]
184. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6342, dossier 750-1, partie 1, bobine de microfilm C-8699, J. E. Pugh à D. C. Scott, 25 janvier 1928. [IRC-048141]
185. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6342, dossier 750-1, partie 1, bobine de microfilm C-8699, J. E. Pugh à D. C. Scott, 20 janvier 1928. [IRC-041322]
186. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6342, dossier 750-1, partie 1, bobine de microfilm C-8699, D. C. Scott à J. E. Pugh, 21 janvier 1928. [IRC-048138]
187. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6342, dossier 750-1, partie 1, bobine de microfilm C-8699, J. E. Pugh à D. C. Scott, 25 janvier 1928. [IRC-048141]
188. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6342, dossier 750-1, partie 1, bobine de microfilm C-8699, D. C. Scott à J. E. Pugh, 4 février 1928. [IRC-048143]
189. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6342, dossier 750-1, partie 1, bobine de microfilm C-8699, Rapport du sergent A. Howard, 26 janvier 1928. [IRC-048142]
190. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6342, dossier 750-1, partie 1, bobine de microfilm C-8699, Rapport du sergent A. Howard, 26 février 1928. [IRC-048148]
191. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6342, dossier 750-1, partie 1, bobine de microfilm C-8699, A. M. MacDonald, Jugement de son honneur le juge MacDonald dans l'affaire de Sa Majesté le roi et Edwin Smith, 2 mai 1928. [IRC-048164]

192. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6342, dossier 750-1, partie 1, bobine de microfilm C-8699, D. C. Scott à J. B. Boys, 22 juin 1928. [IRC-048169]
193. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6342, dossier 750-1, partie 1, bobine de microfilm C-8699, Extrait de la lettre de M. J. E. Pugh, agent des Indiens, Cardston, Alberta, 1^{er} décembre 1928. [MRY-001614]
194. CVR, ARN, Archives provinciales - Alberta, acquisition 71.220 B54 2278, Auteur inconnu (de l'Université d'Ottawa) au Dr McGill, 1^{er} mai 1934. [IRC-049042]
195. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6342, dossier 750-1, partie 1, bobine de microfilm C-8699, J. Pugh au Dr Harold McGill, 19 mars 1934. [MRY-001628]
196. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6342, dossier 750-1, partie 1, bobine de microfilm C-8699, surintendant général adjoint à J. E. Pugh, 10 mai 1934. [MRY-001629]
197. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6268, dossier 581-1 partie 1, Gendarmerie royale du Canada, Rapport sur la conclusion de l'affaire William Shoup, 3 janvier 1931. [NHU-000444-0001].
198. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 10421, bobine de microfilm T-10074, Shannon, boîte 35, partie B, 1928-1935, CCN, W. E. Gullion à W. M. Graham, 2 février 1932. [BQL-007653]
199. CVR, ARN, AINC - bureau principal des dossiers - Ottawa, 779/3-5 partie 1, 1913-1952 CR-HQ, Joseph Angin au surintendant général adjoint, 22 février 1932. [BQL-007099]
200. CVR, ARN, Archives provinciales - Alberta, PAA 71.220 B31 1277, Duncan Scott à U. Langlois, 26 mars 1932. [OGP-060085]
201. CVR, ARN, Archives provinciales - Alberta, PAA 71.220 B31 1277, Russell T. Ferrier à U. Langlois, 8 avril 1932. [OGP-060088]
202. CVR, ARN, Archives provinciales - Alberta, PAA 71.220 B31 1277, U. Langlois à Russell T. Ferrier, 22 avril 1932. [OGP-060093]
203. CVR, ARN, Archives provinciales - Alberta, PAA 71.220 B31 1277, Russell T. Ferrier à U. Langlois, 4 mai 1932. [OGP-060095]
204. CVR, ARN, Archives provinciales - Alberta, PAA 71.220 B31 1277, Joseph Angin au révérend père provincial, 14 avril 1932. [OGP-060091]
205. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6348, dossier 751-13, partie 1, 1923-1937, bobine de microfilm C-8704, Jos. Angin à Harold McGill, 24 août 1936. [BQL-005481]
206. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, PAA 71.220 B31 1277, Thomas H. M. Tuck au révérend père, 16 octobre 1933. [OGP-060101]
207. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, PAA 71.220 B29 1130, *U. Langlois à la très révérende mère Gallant*, 13 novembre 1935. [OGP-100206]
208. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, acquisition 71.220 B31 1279, Chef Moses, 29 avril 1939. [OGP-060159]
209. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, acquisition 71.220 B31 1279, H. Routhier au chef Moses, 3 mai 1939. [OGP-060160]
210. CVR, ARN, Archives provinciales - Alberta, PAA 71.220 B31 1279, L. Balter à H. Routhier, 31 janvier 1941. [OGP-060171]
211. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, PAA 71.220 B32 1301, P. A. Charron à H. Routhier, 14 juillet 1942. [OGP-070289]
212. Audette, Rapport sur la Commission, 2-3.
213. Audette, Rapport sur la Commission, 4.

214. Audette, Rapport sur la Commission, 4.
215. Audette, Rapport sur la Commission, 4-5.
216. Audette, Rapport sur la Commission, 6.
217. Audette, Rapport sur la Commission, 7.
218. Audette, Rapport sur la Commission, 8.
219. Audette, Rapport sur la Commission, 14.
220. Audette, Rapport sur la Commission, 9-10.
221. Audette, Rapport sur la Commission, 10-14.
222. Audette, Rapport sur la Commission, 6.
223. Audette, Rapport sur la Commission, 15.
224. Audette, Rapport sur la Commission, 15.
225. Audette, Rapport sur la Commission, 16.
226. Audette, Rapport sur la Commission, 17.
227. Audette, Rapport sur la Commission, 16.
228. Audette, Rapport sur la Commission, 16.
229. Audette, Rapport sur la Commission, 17.
230. Audette, Rapport sur la Commission, 17.
231. Knockwood, *Out of the Depths*, 155-156.
232. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 3, gendarme E. Stanley, 13 janvier 1936. [CJC-000720-0001]
233. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 3, E. W. Byers à J. D. Sutherland, 13 janvier 1936. [CJC-000722]
234. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 3, A. G. Hamilton au secrétaire, Affaires indiennes, 24 février 1936. [CJC-000714-0000]
235. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 3, A. F. MacKenzie à Frank Edwards, 30 janvier 1936. [CJC-000717]
236. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6200, dossier 466-1, partie 3, H. H. Craig à H. A. Snell, 29 juillet 1937. [MSC-000080-0001]
237. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6200, dossier 466-1, partie 3, Horace W. Snell au secrétaire, Affaires indiennes, 11 août 1937. [TAY-003114]
238. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6200, dossier 466-1, partie 3, H. H. Craig à H. A. Snell, 14 août 1937. [TAY-003116-0001]
239. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6200, dossier 466-1, partie 3, R. A. Hoey à H. W. Snell, 28 août 1937. [MSC-000089-0001]
240. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6200, dossier 466-1, partie 3, Déclaration de Cyril H. Lager, 31 août 1937. [TAY-003120-0001]
241. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6200, dossier 466-1, partie 3, H. Snell au secrétaire, Affaires indiennes, 1^{er} septembre 1937. [TAY-003120-0000]
242. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6200, dossier 466-1, partie 3, R. A. Hoey à H. W. Snell, 3 septembre 1937. [TAY-003122]
243. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6200, dossier 466-1, partie 3, R. A. Hoey à H. H. Craig, 3 septembre 1937. [MSC-000093-0001]
244. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 9151, dossier 312-4C, Ed Poor Man et Jim Worm à T. Robertson, 26 septembre 1938. [GDC-005052]

245. CVR, ARN, AINC - Secteur de la résolution - Collection de dossiers historiques sur les pensionnats indiens - Ottawa, dossier E 4974-0216, volume 4, Frayling à J. W. Waddy, 6 octobre 1938. [IRC-047124]
246. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 9151, dossier 312-4C, Thomas Robertson à R. Mulcaster, 25 octobre 1938. [GDC-005027]
247. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6309, dossier 654-1, partie 2, T. R. L. MacInnes à R. W. Frayling, 19 novembre 1938. [GDC-009302]
248. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6193, dossier 462-10, partie 3, A. J. Vale au secrétaire, Service du bien-être et de la formation, Affaires indiennes, 3 septembre 1939. [CRS-001325-0001]
249. Bibliothèque et Archives Canada, Duncan Campbell Scott à W. J. Roche, 28 octobre 1913.

Passer sous silence les abus sexuels : 1867–1939

1. Jackson, *Child Sexual Abuse*, p. 2–3.
2. *Code criminel 1892*, Statuts du Canada de 1892, chapitre 29, reproduit dans « A History of Canadian Sexual Assault Legislation, 1900–2000 », <http://www.constancebackhouse.ca/fileadmin/website/1892.htm#22> (consulté le 3 mai 2013). L'homosexualité féminine n'a pas été officiellement criminalisée au Canada avant 1953. Voir : Warner, *Never Going Back*, p. 19.
3. Carlier, *Sauvageons des villes*, p. 199; Baratay, « Affaire de mœurs ».
4. Pierre, « Les colonies pénitentiaires », p. 50.
5. Huel, *Proclaiming the Gospel*, p. 128–129.
6. Dempsey, « Jean L'Heureux », <http://www.biographi.ca/fr/bio.php?BioId=41654> (consulté le 28 février 2014).
7. Huel, « Jean L'Heureux, » <http://www.thefreelibrary.com/Alberta+History/2012/sep-tembre/22-p52200> (consulté le 26 avril 2013).
8. ⁹ Dempsey, « Jean L'Heureux », <http://www.biographi.ca/fr/bio.php?BioId=41654> (consulté le 28 février 2014).
9. Huel, « Jean L'Heureux, » <http://www.thefreelibrary.com/Alberta+History/2012/sep-tembre/22-p52200>, (consulté le 26 avril 2013).
10. Dempsey, « Jean L'Heureux », <http://www.biographi.ca/fr/bio.php?BioId=41654>, (consulté le 28 février 2014).
11. Bibliothèque et Archives Canada, Hayter Reed Papers MG 29, E 106, volume 18, Personnel H-L, J. W. Tims au commissaire des Indiens, 27 octobre 1891.
12. Bibliothèque et Archives Canada, Hayter Reed Papers MG 29, E 106, volume 18, Personnel H-L, L. Vankoughnet à H. Reed, 7 décembre 1891.
13. Huel, « Jean L'Heureux », <http://www.thefreelibrary.com/Alberta+History/2012/Sep-tember/22-p52200> (consulté le 26 avril 2013).
14. Bibliothèque et Archives Canada, Sifton Papers, volume 19, 12124–28; 12129–39; 12123. E. Applegarth à A. Forget, 28 juin 1897.
15. Bibliothèque et Archives Canada, Sifton Papers, volume 19, 12129–39; 12123. J. H. Fairlie à A. Forget, 23 août 1897. A. Forget à C. Sifton, 30 octobre 1897.
16. Bibliothèque et Archives Canada, Sifton Papers, volume 19, ; A. Forget à C. Sifton, 30 octobre 1897.

17. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3558, dossier 64, partie 39, D. Laird au surintendant général des Affaires indiennes, 11 mars 1899.
18. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3558, dossier 64, partie 39, D. Laird au surintendant général des Affaires indiennes, 13 mars 1899.
19. Titley, *Indian Commissioners*, p. 162-163.
20. Archives centrales de l'Église Unie, dossiers relatifs aux missions auprès des peuples autochtones du Manitoba et du Nord-Ouest, boîte 8, dossier 151, H. McKay à R. P. McKay, 1^{er} octobre 1912; boîte 7, dossier 131, P. W. Gibson Ponton à R. P. McKay, 1^{er} février 1911, cité dans Bush, *Western Challenge*, p. 111.
21. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6211, dossier 469-1, partie 3, Mary Sandoval à l'éditeur, *Ottawa Valley Journal*, 26 septembre 1916. [IRC-048206-0005]
22. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6211, dossier 469-1, partie 3, [nom supprimé] à M. Scott, 14 novembre 1916. [SWK-001405]
23. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6211, dossier 469-1, partie 3, Duncan C. Scott à [nom supprimé], 16 novembre 1916. [SWK-001406]
24. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6027, dossier 117-1-1, partie 1, W. McWhinney au D^r Grant, 15 août 1914; [CRW-000053] W. McWhinney au D^r Grant, 20 août 1914; [CRW-000356] W. G. Blewett au secrétaire, ministère des Affaires indiennes, 25 août 1914. [CRW-000054]
25. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6027, dossier 117-1-1, W. Graham à Duncan Campbell Scott, 5 septembre 1914. [IRC-048006]
26. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada - Ottawa, RG10, volume 6027, dossier 117-1-1, partie 1, 19 septembre 1914. [CRW-000358]
27. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada - Ottawa, RG10, volume 6281, dossier 604-1, partie 1, Andrew S. Grant à D. C. Scott, 27 novembre 1915. [CRW-000227]
28. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6318, dossier 657-1, partie 1, Rapport d'enquête, sergent J. W. Kempston, 25 juillet 1924. [MDD-000904-0001]
29. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6318, dossier 657-1, partie 1, W. M. Graham, 13 août 1924. [MDD-000906]
30. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6318, dossier 657-1, partie 1, A. F. MacKenzie à J. W. Waddy, 10 juin 1932. [MDD-000997]
31. CVR, ARN, Archives de l'Église presbytérienne au Canada, Toronto, Ontario, fonds d'archives de la Women's Missionary Society (WD), n^o enr. 1991-7020, boîte 3, file 4, « Minutes of the Council Executive, Presbyterian Church, 18 November 1930 ». [BIR-001546]
32. CVR, ARN, Archives de l'Église presbytérienne au Canada, Toronto, Ontario, fonds d'archives de la Women's Missionary Society (WD), n^o enr. 1988-7004, boîte 8, dossier 8, H. R. Horne, 15 janvier 1931. [BIR-000526-0001]
33. J. F. Lockhart, 6 mai 1940, cité dans un document non daté des Archives de l'Église presbytérienne au Canada, intitulé : « The following are extracted from a review of material in the Presbyterian Church in Canada Archives concerning residential schools ».
34. CVR, ARN, pas d'emplacement de document, pas de fichier source, W. Byrne Grant à « Joe », 19 mars 1930. [OBG-000396]
35. CVR, ARN, pas d'emplacement de document, pas de fichier source, W. Byrne Grant à « Joe », 21 mars 1930. [OBG-000397]
36. CVR, ARN, pas d'emplacement de document, pas de fichier source, W. Byrne Grant à « Joe », 22 mars 1930; [OBG-000398] 19 août 1930. [OBG-000403]

37. CVR, ARN, Archives Deschatelets Ottawa, PB 576.E26F 51, « The Oblates of Mary Immaculate, St. Charles' House, New Westminster, B.C. », 30 juin 1931. [OMI-031061]
38. CVR, ARN, pas d'emplacement de document, pas de fichier source, G. Forbes au très révérend père provincial, 8 avril 1932. [OBG-003260]
39. CVR, ARN, pas d'emplacement de document, pas de fichier source, G. Forbes au très révérend père provincial, 4 septembre 1938. [CIS-000110]
40. CVR, ARN, pas d'emplacement de document, pas de fichier source, F. O'Grady au très révérend père provincial, 11 novembre 1938. [OMS-000567]
41. CVR, ARN, pas d'emplacement de document, pas de fichier source, G. Forbes au très révérend père provincial, 4 août 1940. [CIS-000170]
42. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 13356, « Investigation – Kuper Island School 1939, Police report regarding runaways from Kuper Island School », 10 janvier 1939. [IRC-040001]
43. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 13356, « Investigation – Kuper Island School 1939, » D. M. MacKay au secrétaire de la Division des affaires indiennes, Ottawa, 12 janvier 1939. [IRC-040007-0001]
44. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 13356, « Investigation – Kuper Island School 1939 », caporal S. Service, 13 janvier 1939. [IRC-040003]
45. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 13356, « Investigation – Kuper Island School 1939, Police report regarding Kuper Island School Investigation », policier George Armstrong, 30 janvier 1939. [IRC-040022] Pour information sur sa vie à l'école, consulter : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 13356, « Investigation – Kuper Island School 1939, Police report regarding runaways from Kuper Island School », 10 janvier 1939. [IRC-040001]
46. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 13356, « Investigation – Kuper Island School 1939, Police report », caporal S. Service au sergent R. Dunn, 13 janvier 1939. [IRC-040003]
47. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 13356, « Investigation – Kuper Island School 1939, Police report », sergent R. Dunn, 13 janvier 1939. [IRC-040002]
48. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 13356, « Investigation – Kuper Island School 1939, Police report, regarding Kuper Island School Investigation », policier George Armstrong, 30 janvier 1939. [IRC-040022]
49. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 13356, « Investigation – Kuper Island School 1939, Confidential Notes », Gerald H. Barry, 13 janvier 1939. [IRC-040010]
50. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 13356, « Investigation – Kuper Island School 1939 », G. H. Barry au major D. M. MacKay, 15 janvier 1939. [IRC-040012]
51. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 13356, « Investigation – Kuper Island School 1939 », G. H. Barry au major D. M. MacKay, 17 janvier 1939. [IRC-040014]
52. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 13356, « Investigation – Kuper Island School 1939 », Harold McGill au major D. M. MacKay, 27 janvier 1939. [IRC-040021]
53. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 13356, « Investigation – Kuper Island School 1939 », sous-procureur général de la Colombie-Britannique au surintendant général, Canada, 18 février 1939. [IRC-040024-0001]
54. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6455, dossier 885-1, partie 2, bobine de microfilm C-8777, J. C. Cody à la Division des affaires indiennes, ministère des Ressources naturelles, 28 mars 1939. [KUP-003876]

55. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG22, volume 1209, dossier 974/2, D. M. MacKay à H. W. McGill, 17 avril 1939. [KUP-005550-0001]
56. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, volume 12333, boîte 19, partie 1, 1936–1939, J. D. Caldwell à J. Camirand, 16 mars 1939. [KUP-004494]

La violence entre les élèves : 1867–1939

1. Graham, *Mush Hole*, 438.
2. Graham, *Mush Hole*, 366.
3. Callahan, *On Our Way to Healing*, 80.
4. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6255, dossier 576-1, partie 1, Charles J. Eagle au commissionnaire des Indiens, Regina, 21 décembre 1895. [BRS-000186-0001.]
5. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6255, dossier 576-1, partie 1, John Semmens au commissaire des Indiens, Regina, 4 janvier 1895. [BRS-000184]
6. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1346, bobine de microfilm C-13916, G. Donckele à W. H. Lomas, 8 mars 1897. [KUP-004266]
7. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3933, dossier 117657-1, Agent de la réserve des Gens-du-Sang, 28 juillet 1917.
8. Graham, *Mush Hole*, 366.
9. Graham, *Mush Hole*, 357.
10. Graham, *Mush Hole*, 359.
11. Graham, *Mush Hole*, 369.
12. Callahan, *On Our Way to Healing*, 71.
13. Callahan, *On Our Way to Healing*, 53.
14. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6193, dossier 462-10, partie 3, A. J. Vale à T. J. Godfrey, 9 novembre 1939. [CRS-001330-0001]
15. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6307, dossier 653-1, partie 2, O. E. Rothwell à A. B. Simes, 16 novembre 1939. [FHR-000511-0001]
16. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6307, dossier 653-1, partie 2, A. B. Simes à Thomas Robertson, 9 novembre 1939. [FHR-000510]
17. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6307, dossier 653-1, partie 2, Thomas Robertson au secrétaire, Affaires indiennes, 8 décembre 1939. [FHR-000515-0000]
18. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-1, partie 3, J. D. Burger à W. Munday, 26 mai 1939. [MER-000492, MER-00491]
19. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6447, dossier 882-5, partie 1, P. Durieu à A. W. Vowell, 6 mars 1893. [KAM-002393]
20. CVR, ARN, Archives de L'Église Unie du Canada, accession 1979.199C, boîte 4, dossier 44, W. S. Moore au président du comité F.M. presbytérien, 1903. [RIS-000184]
21. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3922, dossier 116820-1, Frank Pedley à David Laird, 25 février 1905; David Laird à Frank Pedley, 15 septembre 1905.
22. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6462, dossier 888-1, partie 2, A. R. Lett à D. C. Scott, 15 octobre 1924. [GRG-001513]

Fugues et absences sans autorisation : 1867–1939

1. D. G. Oury, *Marie de l'Incarnation, Ursuline (1599–1672) : correspondance* (Solesmes, 1971), 802.
2. Sylvester Hurlburt, Église Wesleyan du Canada, Rapports de la Société missionnaire, 1842–1860, cité dans MacLean, « Ojibwa Participation », 120.
3. Wilson, *Missionary Work*, 167–170.
4. *Règlement relatif à l'éducation des enfants Sauvages*, Gazette du Canada, Ottawa, Imprimerie nationale, 1894, 969.
5. *Loi modifiant la Loi des Sauvages*, Statuts du Canada 1919–1920, chapitre 50, article 1, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, 178.
6. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6032, dossier 650-40A, partie 1, Nomination des agents de surveillance, D. C. Scott, 7 février 1927. [MRS-000045].
7. *Loi modifiant la Loi des Indiens*, Statuts du Canada 1932–1933, chapitre 42, article 1, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, 248.
8. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1893, 104.
9. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1902, 423.
10. Johnston, *Indian School Days*, 53.
11. Johnston, *Indian School Days*, p 107-115.
12. Graham, *Mush Hole*, 429.
13. Graham, *Mush Hole*, 370.
14. Batten, *Man Who Ran Faster*, 12-13.
15. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6258, dossier 576-10, partie 8, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Russell Mallett, absent du pensionnat de Brandon, Manitoba, 26 avril 1939. [BRS-000254]
16. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6258, dossier 576-10, partie 8, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Russell Mallett, absent du pensionnat de Brandon, Manitoba, 9 mai 1939. [BRS-000255]
17. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6258, dossier 576-10, partie 10, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Russell Mallett, absent du pensionnat de Brandon, Manitoba, 16 août 1939. [BRS-000258]
18. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6258, dossier 576-10, partie 9, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Thomas « Tommy » Linklater et autres, 23 septembre 1936. [BRS-000240-0006]
19. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6258, dossier 576-10, partie 9, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Thomas « Tommy » Linklater et autres, 20 octobre 1936. [BRS-000240-0005]
20. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6209, dossier 468-10, partie 2, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Abner Elliott et Leonard Beeswax, absents sans autorisation, 13 octobre 1938. [MER-001043-0001]
21. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6209, dossier 468-10, partie 2, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Abner Elliott et Leonard Beeswax, absents sans autorisation, 11 janvier 1939. [MER-001048-0001]
22. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6053, dossier 280-10, partie 1, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Wallace LeBillois, 9 avril 1939; [SRS-007982-0003] Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Leo Toney, 9 avril 1939. [SRS-006098-0001]

23. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6330, dossier 660-10, partie 1, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Paul Bone, 12 octobre 1929. [PLD-003245-0001]
24. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6320, dossier 657-10, partie 1, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Edward LeRat, 17 octobre 1938. [MDD-007964-0001]
25. Graham, *Mush Hole*, 445.
26. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6422, dossier 869-1, partie 1, bobine de microfilm C-8754, J. Hall à F. Devlin, 19 janvier 1900. [COQ-000345]
27. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6468, dossier 890-1, partie 1, F. Devlin à A. W. Vowell, 19 octobre 1899. [MIS-001421]
28. Pour un exemple d'utilisation du cheval, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6323, dossier 658-10, partie 2, Rapport de la GRC : George Peechow et Artemas Wood, 4 octobre 1923; [PAR-020443-0001] de la voiture, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6308, dossier 653-10, partie 1, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Douglas Shingoose, George Gambler, garçons indiens absents sans autorisation, 20 novembre 1936; [FHR-001134-0001] du train, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6308, dossier 653-10, partie 1, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Michael Bryant, réserve indienne Cote, 12 avril 1934; [FHR-001047-0001] du bateau, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6272, dossier 582-10, partie 2, Rapport de la GRC concernant Alice et Mary Ann Bull, 15 octobre 1935; [PCR-101214-0002] du chien, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6053, dossier 280-10, partie 1, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Wallace LeBillois, 9 avril 1939. [SRS-007982-0003]
29. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6308, dossier 653-10, partie 1, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Douglas Shingoose et Donald Stevenson, 23 février 1935. [FHR-001050-0001]
30. Police à cheval du Nord-Ouest, *Rapport annuel, 1894*, 52-53.
31. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3920, dossier 116818, C. E. Somerset au commissaire des Indiens, 6 octobre 1896. [EDM-009788]
32. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1, Institut Mohawk à Hayter Reed, 18 mars 1896. [TAY-003510]
33. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6278, dossier 584-10, partie 1, Rapport de la GRC concernant [nom supprimé], 16 octobre 1933. [SBR-110565-0001]
34. Sutherland, *Children in English-Canadian Society*, 122.
35. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6278, dossier 584-10, partie 1, A. H. L. Mellor au surintendant général adjoint des Affaires indiennes, 19 septembre 1935. [SBR-110607-0000]
36. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6209, dossier 468-10, partie 1, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : [noms supprimés], 21 novembre 1937. [MER-000580-0001]
37. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6209, dossier 468-10, partie 2, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : [nom supprimé], 12 mars 1939. [MER-001057-0001]
38. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6209, dossier 468-10, partie 2, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada sur l'audience préliminaire, accusé [nom supprimé], 14 mars 1939. [MER-001056-0001]

39. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6209, dossier 468-10, partie 2, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada, Rapport sur la conclusion de l'affaire : [nom supprimé], 20 mars 1939. [MER-001058-0001]
40. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6193, dossier 462-10, partie 3, A. D. Moore au secrétaire, Affaires indiennes, 16 septembre 1940. [CRS-000507-0000]
41. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6468, dossier 890-1, partie 1, Père J. A. Bedard à F. Devlin, 14 octobre 1899. [MIS-001422]
42. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1, J. D. McLean à Gordon J. Smith, 21 novembre 1914. [TAY-003551]
43. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6200, dossier 466-1, partie 1, Gordon Smith au secrétaire, Affaires indiennes, 27 octobre 1922. [TAY-002497]
44. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6200, dossier 466-1, partie 1, J. D. McLean à Gordon Smith, 31 octobre 1922. [TAY-002498]
45. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, E. V. Bird à T. B. R. Westgate, 9 novembre 1925. [DRS-000551]
46. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6330, dossier 660-10, partie 1, R. W. Greatwood aux Affaires indiennes, 11 avril 1930. [PLD-003278-0001]
47. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-5, partie 1, J. D. McLean à A. R. McDonald, 14 décembre 1906. [MER-000196]
48. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6206, dossier 468-5, partie 2, Gordon J. Smith au secrétaire, Affaires indiennes, 5 juillet 1912. [MER-000433]
49. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6032, dossier 150-40A, partie 1, *Règlement relatif à l'éducation des enfants Sauvages*, Ottawa, Imprimerie du gouvernement canadien, 1894. [AGA-001516-0000]
50. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6330, dossier 660-10, partie 1, R. W. Greatwood aux Affaires indiennes, 11 avril 1930. [PLD-003278-0001]
51. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6330, dossier 660-10, partie 2, H. E. P. Mann au commissaire, GRC, 6 février 1934. [PLD-003316-0001]
52. CVR, ARN, Document sans titre, soi-disant Chronologie Depuis Leur Fondation, École Blue Quills (Daily Journal from their Founding, Grey Nuns at Blue Quills) 1931-1936, entrée du 1^{er} mai 1932. [GNA-000404]
53. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6193, dossier 462-10, partie 1, 1/1, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada, 11 février 1935, C. Graham. [CRS-001237-0001]
54. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6275, dossier 583-10, partie 1, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Frank Puckina ou Edwards, 15 septembre 1939. [PLP-000374]
55. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6304, dossier 651-10, partie 1, gendarme G. J. Mitchell, 9 septembre 1931. [MRS-045402-0001]
56. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6278, dossier 584-10, partie 1, Rapport de la GRC sur l'élève en fugue, gendarme R. D. Toews, 23 juin 1936. [SBR-110621-0001]
57. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6278, dossier 584-10, partie 1, Rapport de la GRC sur l'élève en fugue, gendarme R. D. Toews, 25 septembre 1936. [SBR-110628-0004]

58. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6278, dossier 584-10, partie 1, Rapport de la GRC sur l'élève en fugue, gendarme R. D. Toews, 23 octobre 1936. [SBR-110630-0001]
59. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6278, dossier 584-10, partie 1, gendarme R. D. Toews, 8 mai 1937. [SBR-110645-0001]
60. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, J. Waddy, 24 novembre 1928. [DRS-000564]
61. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection de dossiers historiques sur les pensionnats indiens – Ottawa, dossier E4874-02016, volume 5, résidence d'élèves de Gordon, agent des Indiens à W. M. Graham, 27 septembre 1928, 28-31. [IRC-047119]
62. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6253, dossier 575-5, partie 5, A. G. Hamilton aux Affaires indiennes, 4 novembre 1935. [BIR-000208]
63. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6251, dossier 575-1, partie 3, A. G. Hamilton à M. Phelan, 30 décembre 1936. [BIR-000221]
64. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6251, dossier 575-1, partie 3, A. G. Smith à A. G. Hamilton, 8 mars 1937. [BIR-000222]
65. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6371, dossier 764-1, partie 1, M. Christianson à W. M. Graham, 28 octobre 1927. [PUL-001008]
66. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, dossier 1/18-24, volume 1 (casier n° X-46-4), Duncan C. Scott à J. E. Pugh, 2 décembre 1927. [NCA-014241]
67. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1543, W. M. Graham à J. E. Pugh, 12 décembre 1928. [MRY-010970]
68. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1543, agent des Indiens à W. M. Graham, 14 décembre 1928. [MRY-010971]
69. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6258, dossier 576-10, partie 9, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : [nom supprimé], Fisher River, Manitoba, 12 mars 1936. [BRS-000247-0003]
70. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6258, dossier 576-10, partie 9, J. A. Doyle au secrétaire, Affaires indiennes, 13 avril 1936. [BRS-000243]
71. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6258, dossier 576-10, partie 9, Moses McKay au secrétaire, Affaires indiennes, 25 mars 1936. [BRS-000244] (Lettre rédigée dans la base de données, nom divulgué dans un document non rédigé [BRS-000244].)
72. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6258, dossier 576-10, partie 9, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Harry Royal, garçon indien en fugue, 23 mars 1936; [BRS-000246-0003] Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Archie Hall et autres en fugue du pensionnat indien de Brandon, Manitoba, 18 octobre 1936. [BRS-000241-0001]
73. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6258, dossier 576-10, partie 9, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Wallace Hahawahi, délinquant, 28 octobre 1936; [BRS-000240-0004] Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Peter Ryder et autres, en fugue du pensionnat de Brandon, Manitoba, 29 octobre 1936. [BRS-000240-0003]
74. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6258, dossier 576-10, partie 9, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Wallace Hahawahi, délinquant, 28 octobre 1936. [BRS-000240-0004]
75. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6258, dossier 576-10, partie 9, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Kenneth Thompson, garçon en fugue, 28 octobre 1936. [BRS-000240-0001]

76. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6258, dossier 576-10, partie 9, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Peter Ryder garçon en fugue, 28 octobre 1936. [BRS-000240-0002]
77. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 1, J. P. Mackey au secrétaire, Affaires indiennes, sans date, reçu le 25 mai 1937. [SRS-006072]
78. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 1, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Stephen Paul, 27 mai 1937. [SRS-006074-0001]
79. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 1, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Stephen Paul – alias Leo Francis, 4 juin 1937. [SRS-006076-0001]
80. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 1, J. P. Mackey au secrétaire, Affaires indiennes, 7 juin 1937. [SRS-008112]
81. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 1, J. P. Mackey au secrétaire, Affaires indiennes, 16 juillet 1937; [SRS-006077] J. P. Mackey au secrétaire, Affaires indiennes, 27 juillet 1937. [SRS-006079]
82. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 2, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Noel Julian, pensionnat indien, Shubenacadie, Nouvelle-Écosse, 6 janvier 1938. [SRS-006083-0001]
83. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 2, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Leo Torry (Indien) Shubenacadie, N.-É., 23 mai 1938. [SRS-007900-0002]
84. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 2, École de Shubenacadie à Neil A. MacDougall, 16 septembre 1938; [SRS-005109] Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Gregory Denny, fugue, 24 septembre 1938. [SRS-007914-0001]
85. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 2, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Steven LaBobe, 15 octobre 1938. [SRS-006090-0001]
86. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 2, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Gregory Denny, fugue, 24 septembre 1938. [SRS-007914-0001] En ce qui concerne le surpeuplement à Shubenacadie, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 4, P. Phelan à N. A. McDougall, 20 septembre 1937. [SRS-007149]
87. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 2, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Gregory Denny, 7 octobre 1938. [SRS-007915-0001]
88. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 2, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Gregory Denny, fugue, pensionnat indien, 15 octobre 1938. [SRS-006090-0002]
89. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 2, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Gregory Denny, fugue, pensionnat indien, 31 octobre 1938. [SRS-006091-0001]
90. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 2, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Noel Julian, fugue, pensionnat indien, 14 novembre 1938. [SRS-007925-0001]

91. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 2, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Richard Poulette, Indien, 14 novembre 1938. [SRS-006092-0002]
92. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 2, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Noel Julian, fugue, pensionnat indien, 17 novembre 1938. [SRS-006094-0001]
93. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 2, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Noel Julian, fugue, pensionnat indien, 21 décembre 1938. [SRS-006095-0001]
94. CRV, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6053, dossier 260-10, partie 1, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Sam Augustine, fugue, pensionnat indien, 14 mars 1939; [SRS-006086-0001] Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Joe Julian, fugue, pensionnat indien, 14 mars 1939; [SRS-006086-0002] J. P. Mackey à Neil A. MacDougall, 21 mars 1939. [SRS-000289]
95. CRV, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6053, dossier 260-10, partie 1, J. P. Mackey à W. J. Cameron, 21 mars 1939. [SRS-007977]
96. Sutherland, *Children in English-Canadian Society*, 139.
97. CRV, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6053, dossier 260-10, partie 1, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Peter Labobe - fugue, 25 mars 1939. [SRS-007978-0001]
98. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6053, dossier 260-10, partie 1, J. P. Mackey au secrétaire, Affaires indiennes, 14 avril 1939. [SRS-007980]
99. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6053, dossier 260-10, partie 1, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Wallace LeBillois, 9 avril 1939; [SRS-007982-0003] Rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Leo Toney, 9 avril 1939; [SRS-006098-0001] « Police Dog Made Good », Peace River, *Northern Gazette*, sans date.
100. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6193, dossier 462-10, partie 2, A. J. Vale à T. J. Godfrey, 8 mars 1937. [CRS-001293-0001]
101. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6193, dossier 462-10, partie 3, 1/1, A. J. Vale au secrétaire, Division du bien-être et de la formation, Affaires indiennes, 10 mai 1939. [CRS-001312]
102. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6193, dossier 462-10, partie 3, R. A. Hoey à A. J. Vale, 3 juin 1939. [CRS-001314]
103. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6193, dossier 462-10, partie 3, A. J. Vale à T. J. Godfrey, 9 novembre 1939. [CRS-001330-0001]
104. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6193, dossier 462-10, partie 3, A. J. Vale au secrétaire, Division du bien-être et de la formation, Affaires indiennes, 14 juin 1939. [CRS-001316]
105. CVR, ARN, Archives de la Colombie-Britannique - Victoria, cote MS-1267, volume 41, école industrielle de l'île Kuper, 1890-1891 et 1905-1909 Archives de la Colombie-Britannique - Victoria, Cowichan Agency, Rapport pour l'école industrielle de l'île Kuper pour le trimestre se terminant le 1^{er} octobre [1907 d'après le contexte], 38-39; [KUP-800002] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1347, P. Claessen à W.R. Robertson, W.R., agent des Indiens, Duncan, 24 avril 1908. [KUP-091185] Pour le nom de famille, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1347, bobine de microfilm C-13916, école industrielle de l'île Kuper, *Colombie-Britannique, Ex. élèves*, 31 mars 1919. [KUP-004250]

106. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3921, dossier 116818-1B, *J. F. Woodsworth au secrétaire, Affaires indiennes*, 25 novembre 1918. [EDM-000956]
107. Société historique de Saint-Boniface, Archives Deschâtelets, L 235 M27L 115, Geelen au révérend père, 9 août 1928.
108. Société historique de Saint-Boniface, Archives Deschâtelets, L 541 M27L 266, Brachet au père provincial, 20 October 1928.
109. , « Find Body of Indian Girl, Long Missing », *Winnipeg Free Press*, 17 avril 1930.
110. « Missing Birtle Girl Is Not Yet Found », *Winnipeg Free Press*, 28 mars 1930.
111. « Find Body of Indian Girl, Long Missing », *Winnipeg Free Press*, 17 avril 1930.
112. CVR, ARN, archives de L'Église presbytérienne au Canada, Toronto, acquisition 1991-7020, boîte 3, dossier 4, procès-verbal du conseil exécutif, Église presbytérienne au Canada, 21 octobre 1930. [BIR-001548]
113. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, W. G. Tweddell à W. M. Graham, 6 mai 1931. [DRS-000588]
114. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6332, dossier 661-1, partie 2, rapport de la Gendarmerie royale du Canada : Percy Ochapowace - Décès de, réserve indienne Ochapowace, Saskatchewan, H. S. Casswell, 19 janvier 1935; [RLS-000365-0003] J. P. B. Ostrander au secrétaire, Affaires indiennes, 19 janvier 1935. [RLS-000365-0001]
115. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6332, dossier 661-1, partie 2, J. P. B. Ostrander au secrétaire, Affaires indiennes, 19 janvier 1935. [RLS-000365-0001]
116. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6332, dossier 661-1, partie 2, A. F. MacKenzie à J. P. B. Ostrander, 28 janvier 1935. [RLS-000365-0004]
117. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6332, dossier 661-1, partie 2, Garnet Neff à T. G. Murphy, 26 janvier 1935; [RLS-000366-0001] RG29, volume 2917, dossier 851-1-A673, partie 1, Note à M. McLean, 13 janvier 1914. [NPC-603178]
118. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6332, dossier 661-1, partie 2, T. G. Murphy à Garnet Neff, 6 février 1935. [RLS-000367-0001]
119. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6332, dossier 661-1, partie 2, Garnet Neff à T. G. Murphy, 20 février 1935. [RLS-000369-0001]
120. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6332, dossier 661-1, partie 2, G. C. Neff au ministre de la Justice, Ottawa, 8 mars 1935. [RLS-000374-0001]
121. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6332, dossier 661-1, partie 2, ministre de la Justice à Garnett C. Neff, 25 mars 1935; [RLS-000376-0001] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6332, dossier 661-1, partie 2, G. C. Neff à l'honorable ministre de la Justice, Ottawa, 15 mars 1935 [RLS-000374-0001]
122. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6446, dossier 881-23, partie 1, R. H. Moore au secrétaire, Affaires indiennes, 6 janvier 1937. [LEJ-004083-0000]
123. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6446, dossier 881-23, partie 1, C. Pitts à R. H. Moore, 6 janvier 1937. [LEJ-004083-0002]
124. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6446, dossier 881-23, partie 1, gouvernement de la Colombie-Britannique, enquête, 4 janvier 1937. [LEJ-004083-0001]
125. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6446, dossier 881-23, partie 1, R. H. Moore au secrétaire, Affaires indiennes, 6 janvier 1937. [LEJ-004083-0000]
126. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG22, volume 1209, dossier 985/2, partie 1, mars 1937-septembre 1971, Enquête sur le pensionnat indien de LeJac, les 2 et 3 mars 1937. [LEJ-005220-0002]

127. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6443, dossier 881-1, partie 2, *D. McKay* à *J. W. McGill*, 25 mars 1937. [LEJ-000765]
128. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6309, dossier 654-1, partie 2, *Mémoire sur une enquête sur la cause et les circonstances du décès d'Andrew Gordon*, *R. W. Frayling*, 11 mars 1939; [GDC-028479] RG10, volume 11553, dossier 312-11, « *Indian Boy Frozen on Bush Trail* », *Regina Leader-Post*, 16 mars 1939. [GDC-009281]
129. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6309, dossier 654-1, partie 2, *Lenton Tooley* à *R. W. Frayling*, 14 mars 1939. [GDC-028481]
130. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, dossier 312-11 ACE, volume 9151, *R. W. Frayling* à *J. W. Waddy*, 14 mars 1939. [GDC-009318-0002]
131. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, dossier 312-11 ACE, volume 9151, *R. W. Frayling* à *J. W. Waddy*, 13 mars 1939. [GDC-009318-0002]
132. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 9151, dossier 312-11 ACE, *Rapport de la Gendarmerie royale : Andrew Gordon (jeune), décédé*, 16 mars 1939. [GDC-009280-0001]
133. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 9151, dossier 312-11 ACE, *R. W. Frayling* à *R. A. Hoey*, 17 mars 1939. [GDC-009318-0001]
134. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6309, dossier 654-1, partie 2, *Note sur une enquête sur la cause et les circonstances du décès d'Andrew Gordon*, 11 mars 1939. [GDC-028479]
135. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 11553, dossier 312-11, *Thomas Robertson au secrétaire, Affaires indiennes*, 20 mars 1939. [GDC-009282-0000]
136. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6309, dossier 654-1, partie 2, *Thomas Robertson* à *R. A. Hoey*, 1^{er} avril 1939. [GDC-028489]
137. CVR, ARN, emplacement et source du document inconnu, *R. A. Hoey* à *R. W. Frayling*, 8 avril 1939. [GDC-009307]
138. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6309, dossier 654-1, partie 3, *M. Christianson* à *R. A. Hoey*, 8 décembre 1944. [GDC-017334]
139. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 11553, dossier 312-11, *Mémoire sur une enquête sur la cause et les circonstances du décès d'Andrew Gordon*, *Instructions*. [GDC-009282-0001]
140. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, volume 11553, dossier 312-11, *Agent des Indiens* à *R. W. Frayling*, 15 mars 1939. [GDC-000572]
141. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6309, dossier 654-1, partie 2, *Mémoire sur une enquête sur la cause et les circonstances du décès d'Andrew Gordon*, 11 mars 1939. [GDC-028479]

Séparer des enfants et des parents : 1867–1939

1. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6452, dossier 884-1, partie 1, bobine de microfilm C 8773, « *Rules and Regulations, Kootenay Industrial School* ». [AEMR-011621A]
2. *Kennedy, Recollections of an Assiniboine chief*, p. 54.
3. *Mountain Horse, My People the Bloods*, p. 15-16.
4. *Callahan, « On Our Way to Healing »*, p. 39-40

5. Ford, *Smoke from Their Fires*, p. 93-94
6. Kennedy, *Recollections of an Assiniboine chief*, p. 54
7. Calf Robe, *Siksika*, p. 7
8. Rutherford, *Women and the White Man's God*, p. 39
9. Butcher, *Letters of Margaret Butcher*, p. 31
10. Butcher, *Letters of Margaret Butcher*, p. 33
11. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1883, p. 104.
12. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6194, dossier 463-1, partie 1, G. A. Poitras au surintendant général des Affaires indiennes, 20 mars 1908. [FFR-000118]
13. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-1, partie 1, Archives nationales du Canada, révérend S. R. McVitty, « Helping the Indian: How it Is Done at Mount Elgin Industrial Institute », *The Christian Guardian*, 21 mai 1913. [MER-000376]
14. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1347, bobine de microfilm C-13916, W. Lemmens à W. R. Robertson, 10 février 1915. [KUP-004240]
15. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6027, dossier 117-1-1, partie 1, Hayter Reed au surintendant général adjoint des Affaires indiennes, 31 mars 1891. [CRW-000012]
16. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1885, p. 77.
17. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1903, p. 396.
18. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1888, p. 98.
19. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3804, dossier 50774-10, Alex McGibbon au commissaire des Indiens, Regina, 28 février 1889. [PLD-009066]
20. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3675, dossier 11422-4, Hayter Reed au surintendant général adjoint des Affaires indiennes, 20 mai 1891. [PLD-009429]
21. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3675, dossier 11422-4, E. Dewdney à J. Hugonnard, 13 avril 1891. [PLD-009425]
22. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3675, dossier 11422-4, J. Hugonnard à E. Dewdney, 5 mai 1891. [PLD-009435]
23. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3675, dossier 11422-4, Hayter Reed au surintendant général adjoint des Affaires indiennes, 20 mai 1891. [PLD-009429]
24. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3676, dossier 11422-5, T. Clarke au commissaire des Indiens, 30 juin 1891; P. J. Williams, 7 juillet 1891.
25. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-1, partie 1, F. W. Jacobs à A. Macrae, 9 avril 1906. [MER-000345-0001]
26. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-1, partie 1, T. T. George au secrétaire des Affaires indiennes, 21 mai 1906. [MER-000349]
27. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 1, inspecteur Semmens aux Affaires indiennes, 22 janvier 1917. [CJC-000837]
28. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6455, dossier 885-1, partie 2, bobine de microfilm C-8777, E. Elliott à D. C. Scott, 20 octobre 1919; [KUP-003829] J. D. McLean à E. Elliott, 17 novembre 1919; [KUP-003832] E. Elliott, 1^{er} décembre 1919. [KUP-003833]
29. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 2, M. Paget à M. Ferrier, 21 août 1928. [CJC-001354]
30. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6251, dossier 575-1, partie 3, A. F. MacKenzie à W. C. Richardson, 14 mars 1935. [AEMR-010735]

31. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6251, dossier 575-1, partie 3, A. F. MacKenzie à W. C. Richardson, 1^{er} avril 1935. [AEMR-010737]
32. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6380, dossier 769-10, partie 1, « Statement of Ruben Kesepapamotao ». [WFL-071166]
33. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6452, dossier 884-1, partie 1, 1896-1902, bobine de microfilm C-8773, « Rules and Regulations, Kootenay Industrial School » [200.4.00007A]
34. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-1, partie 1, J. A. Macrae à W. W. Shepherd, 10 avril 1901. [MER-000311]
35. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-1, partie 1, nom manquant, Affaires indiennes, 13 avril 1901. [MER-000312]
36. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6040, dossier 160-4, partie 1, L. Vankoughnet à E. Dewdney, 6 juin 1889. [100.00097]
37. CVR, RNE, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3764, dossier 32725-2, évêque du diocèse de la Terre de Rupert à E. Dewdney, 23 janvier 1891.
38. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6040, dossier 160-4, partie 1, L. Vankoughnet à E. Dewdney, 6 juin 1889. [100.00097]
39. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6211, dossier 469-1, partie 1, « Extract for Indian Agents from Regulations of the Shingwauk Home March 1886 ». [SWK-001288]
40. CVR, RNE, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3764, dossier 32725-2, évêque du diocèse de la Terre de Rupert à E. Dewdney, 23 janvier 1891.
41. CVR, RNE, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3764, dossier 32725-2, H. Reed au surintendant général adjoint des Affaires indiennes, 24 février 1891.
42. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3818, dossier 57799, Hayter Reed au surintendant général, 14 mai 1889. [TAY-003820-0001]
43. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1594, commissaire à l'agent des Indiens, Duck Lake, 12 février 1897. [SMD-001113]
44. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1, Martin Benson au surintendant général adjoint, 13 mai 1904. [TAY-003533]
45. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1908*, p. 289.
46. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2762, dossier 151711, Th. Couture à C. L. D. Sims, 26 août 1908. [AGA-001388-0001]
47. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2762, dossier 151711, C. L. D. Sims au secrétaire, Affaires indiennes. [AGA-001388-0000]
48. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 3:1, boîte 48, dossier 3, sous-ministre adjoint à S. P. Matheson, 25 novembre 1910. [AAC-090237]
49. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6332, dossier 661-1, partie 1, S. Steward à H. McKay, 21 octobre 1915. [RLS-000078]
50. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6206, dossier 468-5, partie 4, S. R. McVitty à Duncan Campbell Scott, 16 octobre 1922. [MER-000682]
51. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-1, partie 2, S. R. McVitty à Duncan Campbell Scott, 10 octobre 1922. [MER-001368]
52. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, Russell T. Ferrier aux responsables des Églises, aux directeurs d'école et aux représentants du Ministère, 20 mai 1925. [GMA-001254-0000]

53. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6001, dossier 1-1-1 (4), R. Ferrier à D. C. Scott, 31 mars 1925.
54. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des fichiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 501/25-1-076, volume 1, J. A. J. McKenna au secrétaire, Affaires indiennes, 5 octobre 1909. [SBR-000324]
55. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6278, dossier 584-10, partie 1, Gendarmerie royale du Canada, objet : William Thomas Beaulieu, 5 septembre 1932. [SBR-110541]
56. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6303, dossier 651-1, partie 1, J. P. B. Ostrander au secrétaire, Affaires indiennes, 21 août 1933. [MRS-001403] Dans la correspondance, le nom de M. Chatelain devient « Chatelaine. » Rectification orthographique, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6304, dossier 651-10, partie 1, P. Chatelain à Harold McGill, 23 juin 1934. [MRS-045444]
57. Graham, *Mush Hole*, p. 430.
58. Graham, *Mush Hole*, p. 361.
59. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1014, N. C. D. Dubois à M. Macdonald, 3 septembre 1930. [THR-000189]
60. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6032, dossier 150-37, partie 1, Russell T. Ferrier à G. H. Gooderham, 26 octobre 1931. [SRS-000649]
61. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6323, dossier 658-10, partie 5, Henry Ellis à J. T. Hill, 29 mai 1933. [PAR-003611-0001]
62. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6323, dossier 658-10, partie 5, J. T. Hill aux Affaires indiennes, 27 juillet 1935. [PAR-003600-0000]
63. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6054, dossier 265-1, partie 1, A. A. Johnston à L. Thomas Cantley, 18 juillet 1933. [SRS-000071-0002]
64. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Duncan C. Scott à Glen Campbell, 26 novembre 1913. [AEMR-120221]
65. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1629, 1897-1908, « Application for Admission », 6 juin 1900. [SAR-070003-0000]
66. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6444, dossier 881-5, partie 4, 1926-1933, bobine de microfilm C-8768, « Inspection Report Stuart Lake Agency », G. S. Pragnell, 15 juin 1932. [LEJ-004506]
67. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6347, dossier 751-10, partie 1, Joseph Angin à J. D. Sutherland, 25 avril 1934. [NCA-013939]
68. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6347, dossier 751-10, partie 1, J. D. Sutherland à Joseph Angin, 9 mai 1934. [NCA-013940]
69. CVR, ARN, Archives du Synode général de l'Église anglicane du Canada, ACC-MSCC-GS 75-103, séries 3:2, boîte 56, dossier 1, R. A. Hoey aux autorités ecclésiastiques, aux directeurs d'école et aux représentants du Ministère, 30 mars 1937. [AAC-090379]
70. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6304, dossier 651-10, partie 2, R. A. Hoey à P. Chatelain, 29 septembre 1937. [MRS-045559]
71. CVR, ARN, Archives du Synode général de l'Église anglicane du Canada, ACC-MSCC-GS 75-103, séries 3:2, boîte 56, dossier 1, R. A. Hoey aux autorités ecclésiastiques, aux directeurs d'école et aux représentants du Ministère, 30 mars 1937. [AAC-090379]
72. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 1, Charles Hudson au Secrétaire des Affaires indiennes, 23 juin 1936. [NCA-013788]

73. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 1, George Paul à Thomas A. Crerar, 9 juin 1937. [NCA-013809-0002]
74. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 1, Charles Hudson au Secrétaire des Affaires indiennes, 23 juin 1936. [NCA-013788]
75. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 1, J. D. Sutherland à Charles Hudson, 29 mai 1936. [NCA-013789]
76. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 1, Philip Phelan à Charles Hudson, 24 juin 1937; [SRS-004003] RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 2, J. P. Mackey à C. A. Spinney, 29 août 1938. [NCA-014107]
77. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 1, Mary Hammond à sa sœur, 27 juin 1936. (Il est possible de consulter une lettre envoyée aux Affaires indiennes et jointe à la lettre de Mary Hammond : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 1, M^{me} Charles Toney aux Affaires indiennes, 11 juillet 1936. [SRS-007599])
78. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 1, M. et M^{me} Charles Toney à l'agent des Indiens, 26 juin 1936. [SRS-007594-0001]
79. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 1, J. T. Hill aux Affaires indiennes, 27 juillet 1936. [SRS-007594-0000]
80. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 1, J. D. Sutherland à B. W. Skinner, 6 juillet 1936. [SRS-007596]
81. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 2, École Shubenacadie à John H. Langley, 4 juillet 1937. [SRS-007673]
82. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 2, J. P. Mackey à Frank Thomas, 31 août 1937. [SRS-008135-0003]
83. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 2, H. S. Everett à M. McCutcheon, 4 septembre 1937. [SRS-008135-0001]
84. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 2, J. P. Mackey à R. L. McCutcheon, 8 septembre 1937. [SRS-006080-0002]
85. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 2, P. Phelan à R. L. McCutcheon, 20 septembre 1937. [SRS-007828]
86. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 2, J. P. Mackey aux Affaires indiennes, 13 octobre 1937. [SRS-004240-0000]
87. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 2, Philip Phelan à S. E. Darres, 27 mai 1938. [SRS-005532]
88. Bibliothèque et Archives Canada, volume 6056, P. Phelan à C. Spinney, 21 décembre 1938.
89. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6053, dossier 260-10, partie 1, C. A. Spinney à Philip Phelan, 1^{er} janvier 1939. [SRS-004230]
90. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, volume 12333, boîte 19, partie 2, 1936-1939, H. Graham au révérend J. Geurts, 24 juin 1937. [KUP-004462]
91. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, volume 12333, boîte 19, partie 2, 1936-1939, H. Graham au révérend J. Geurts, 28 juin 1937. [KUP-004460]
92. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, 773/25-1-004, 1936-1956, volume 1, J. E. Pugh, 31 mai 1938. [PUL-001305]
93. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6374, dossier 764-10, partie 1, PARC, Philip Phelan à J. E. Pugh, 7 septembre 1939; [PUL-009410] J. E. Pugh à Philip Phelan, 9 septembre 1939. [PUL-071135]

L'abolition des langues autochtones : 1867–1939

1. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3674, dossier 11422, E. Dewdney à Thomas Clarke, 31 juillet 1883. [120.06668]
2. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6452, dossier 884-1, partie 1, 8773, Règles et réglementations, école industrielle de Kootenay. [AEMR-011621A]
3. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3818, dossier 57799, Hayter Reed au surintendant général des Affaires indiennes, 14 mai 1889. [MER-000066]
4. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3647, dossier 8128, A. J. Macrae, 18 décembre 1886, p. 54.
5. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3836, dossier 68557, H. Reed, Suggestions pour la gouvernance des écoles indiennes, 27 janvier 1890.
6. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. 248249.
7. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1895, p. xix-xx.
8. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 3:1, boîte 48, dossier 3, sous-ministre à S. P. Matheson, 25 novembre 1910. [AAC-090237]
9. CVR, ARN, AINC, Bureau des archives des pensionnats, dossiers des élèves du pensionnant de Shubenacadie, registres, « Programme d'études des écoles indiennes » dans le registre quotidien des Affaires indiennes, copie datée « avril 1930 à juin 1935 ». [AEMR-010740]
10. Wilson, *Missionary Work*, p. 165–166.
11. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1884, p. 25.
12. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1887, p. 129.
13. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1887, p. 102.
14. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1888, p. 147.
15. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3676, dossier 11422-5, Hayter Reed au surintendant général adjoint des Affaires indiennes, 4 août 1890.-
16. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1890, p. 118.
17. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3674, dossier 11422-1, J. Hugonnard au lieutenant-gouverneur, 18 octobre 1884.
18. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3675, dossier 11422-4, J. Hugonnard à E. Dewdney, 22 janvier 1886. [PLD-009186-0001]
19. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3675, dossier 11422, Hayter Reed au surintendant général des Affaires indiennes, 25 janvier 1886. [PLD-009186-0000]
20. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3675, dossier 11422-4, E. Dewdney au surintendant général des Affaires indiennes, 27 février 1886. [PLD-009190]
21. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3675, dossier 11422-4, E. Dewdney au surintendant général des Affaires indiennes, 24 juillet 1886. [PLD-009194]
22. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1886, p. 142.
23. Kennedy, « Qu'Appelle Industrial School », p. 21–22.
24. Kennedy, « Qu'Appelle Industrial School », p. 79.
25. Kennedy, « Qu'Appelle Industrial School », p. 105.
26. Long, « John Horden », http://www.biographi.ca/fr/bio.php?id_nbr=6166 (consulté le 3 février 2013); Église anglicane du Canada, « *Bishop Horden Memorial School* », <http://www.anglican.ca/relationships/histories/bishop-horden> (consulté le 18 mars 2014).
27. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1911, p. 527.
28. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1910, p. 438439.

29. CVR, ARN, Aucun emplacement de document, Sœurs Grises de Montréal, Archives provinciales S. Albert, L22 N01 Doc. 1, *Moccasin Telegram*, volume II, numéro 1, septembre 1938, p. 19-20. [GNA-000506]
30. Butcher, *Letters of Margaret Butcher*, p. 13.
31. CVR, ARN, Archives de St. Paul, Actes des visites canoniques, 1883-1966, réserve 2L, Acte Général de Visite des Missions Indiennes du Nord-Ouest Canadien par le T.R.P. Théodore Labouré, O.M.I., Supérieur Général, Rome Maison Générale, p. 45. [OMI-034614]
32. CVR, ARN, Archives Dechatelets, Ottawa, HR 8004.C73R 4, « Réunion du comité des missions indiennes des pères Oblats, Ottawa, le 12 octobre 1939 ». [OMI-033064]
33. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1889, p. 120121.
34. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1892, p. 264.
35. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. 171.
36. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896, p. 408.
37. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1891, p. 143.
38. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. 92; Fox, « Failure of Red Deer Industrial School », p. 17.
39. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6307, dossier 653-1, partie 1, « Re: File Hills Indian Residential School », sans date. [FHR-000170]
40. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 281282.
41. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896, p. 395.
42. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. 176.
43. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. 176.
44. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1897, p. 265.
45. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893, p. 98.
46. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. 153.
47. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1897, p. 269.
48. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1897, p. 271.
49. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 345.
50. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 354.
51. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 302.
52. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1903, p. 342.
53. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1905, p. 371.
54. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1903, p. 461.
55. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 1, inspecteur Semmens aux Affaires indiennes, 22 janvier 1917. [CJC-000837]
56. CVR, ARN, AINC - Secteur de la résolution - Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens - Ottawa, dossier 501/23-5-076, volume 1, « Inspector's Report on the Sandy Bay Indian School », A. A. Herriot, 13 juin 1923. [NCA-000994-0001]
57. CVR, ARN, AINC - Secteur de la résolution - Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens - Ottawa, dossier 501/23-5-075, volume 1, « Inspector's Report on the Pine Creek Indian Schools », J. S. Peach, 20 mars 1924. [PCR-003001]
58. CVR, ARN, AINC - Secteur de la résolution - Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens - Ottawa, dossier 501/23-5-076, volume 1, Russell T. Ferrier à O. Chagnon, 23 mai 1929. [SBR-000344]
59. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6452, dossier 884-1, partie 2, 1910-1934, Agence de Kootenay - École industrielle de Kootenay - Administration générale,

- n° d'inst. de recherche 10-17, bobine de microfilm C-8774, ANC, Ottawa, « Extract from Inspector's Report on the Kootenay Residential School, October 10 and 11, 1924 », R. H. Cairns. [EGN-008030]
60. Wasylow, « History of Battleford Industrial School », p. 449.
 61. Wasylow, « History of Battleford Industrial School », p. 454.
 62. Graham, *Mush Hole*, p. 430.
 63. Callahan, « On Our Way to Healing », p. 68.
 64. Graham, *Mush Hole*, p. 368.
 65. Archives provinciales de la Colombie-Britannique, disque de transcription n° 182, Mary Englund interviewée par Margaret Whitehead, 31 juillet 1980, PABC n° 3868.
 66. Graham, *Mush Hole*, p. 449.
 67. Graham, *Mush Hole*, p. 360.
 68. Sapp, *I Heard the Drums*, p. 8-9.
 69. Choquette, *Oblate Assault*, p. 220.
 70. Pour un exemple, voir : « Erickson, Repositioning the Missionary » p. 132.
 71. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Documents historiques – Décrets relatifs aux pensionnats 1894 et 1908, contrat de 1911, Évêques catholiques à R. Rogers, 24 novembre 1911. [UCA-080785]
 72. CVR, ARN, no d'acquisition 705, bande 1, piste 1, sans date, 000431. [OMS-000283]
 73. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. 148149.
 74. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6362, dossier 759-1, partie 1, 1895-1934, bobine de microfilm 8715, Emile J. Legal au commissaire indien, Winnipeg, 9 mars 1899. [SAC-000023]
 75. Moine, *My Life in a Residential School*, non paginé.
 76. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6300, dossier 650-1, partie 1, Martin Benson à M. Pedley, 5 novembre 1912. [BVL-000776]
 77. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6300, dossier 650-1, partie 1, Montagnan de l'Île-à-la-Crosse au Grand maître responsable des écoles, 22 juillet 1913. [BVL-000781-0000]
 78. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6300, dossier 650-1, partie 1, sous-ministre adjoint et secrétaire à O. Charlebois, 18 novembre 1915. [BVL-000790]
 79. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 1, bobine de microfilm C-9807, surintendant général adjoint à C. Cahill, 1^{er} mars 1917. [AEMR-013531]
 80. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 2, « Memorandum for File », Russell T. Ferrier, 17 mars 1922. [PLD-007242]
 81. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6348, dossier 752-1, partie 1, 1894-1936, bobine de microfilm 8705, Russell T. Ferrier à W. M. Graham, 14 novembre 1921. [CFT-000150]
 82. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6348, dossier 752-1, partie 1, 1894-1936, bobine de microfilm 8705, W. M. Graham à R. T. Ferrier, 26 novembre 1921. [CFT-000160]
 83. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6348, dossier 752-1, partie 1, 1894-1936, bobine de microfilm 8705, G. H. Gooderham au sous-ministre adjoint et secrétaire, ministère des Affaires indiennes, décembre 1921. [CFT-000154]

84. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6362, dossier 759-1, partie 1, 1895-1934, bobine de microfilm 8715, J. L. Levern au secrétaire, Affaires indiennes, 18 avril 1923. [SAC-000085]
85. CVR, ARN, Sœurs de la Charité [Sœurs Grises] Archives d'Edmonton – Alberta, dossier L55-B03, Dossiers historiques de Brocket 1907-1935, Russell T. Ferrier à J. L. Levern, 5 novembre 1923. [SAC-800068]
86. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8452, dossier 773/23-5-003, partie 1, Russell T. Ferrier à E. Ruaux, 5 novembre 1923. [RCA-011021]
87. CVR, ARN, Archives des Sœurs Grises, Saint-Boniface, Manitoba, M6/04/02, M. de Bretagne à la Révérende mère des Sœurs Grises, 8 mars 1938. [GNB-000095]

Éloigner les enfants de leurs traditions : 1867-1939

1. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3675, dossier 11422-2, E. Dewdney au superintendant général, Affaires indiennes, 14 février 1884.
2. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3675, dossier 11422-2, E. Dewdney au superintendant général, Affaires indiennes, 14 février 1884.
3. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3675, dossier 11422-2, Hayter Reed au superintendant général adjoint, Affaires indiennes, 23 décembre 1884.
4. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3675, dossier 11422-2, E. Dewdney au superintendant général, Affaires indiennes, 14 février 1884.
5. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3858, dossier 81812, à Hayter Reed, 29 août 1891. [120.06695]
6. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6032, dossier 150-40A, partie 1, Règlement relatif à l'éducation des enfants Sauvages, Ottawa : Services d'imprimerie du gouvernement canadien, 1894. [AGA-001516-0000]
7. Statuts du Canada, 1919-1920, chapitre 50, article 1, paragraphe 1, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 178.
8. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 6-21-1, volume 1, n° de contrôle 27-9, Harold W. McGill au surintendant général, 25 mars 1935. [NCA-008249-0001]
9. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6337, dossier 663-1, partie 1, Bishop Albert à Hayter Reed, 21 janvier 1896. [THR-000100]
10. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada et de l'Université de Victoria, n° d'acquisition 86.158C, boîte 2, dossier 2, « Red Deer Industrial School Joblin Scrapbooks/UCC Docs Toronto », Arthur Barner à A. Sutherland et T. Ferrier, 4 mai 1909. [UCA-080255-0008]
11. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada, n° d'acquisition 1979.199C, boîte 5, dossier 72, R. B. Heron à R. P. McKay, 1^{er} avril 1905. [RIS-000203]
12. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Glen Campbell au secrétaire, Affaires indiennes, 23 octobre 1912. [AEMR-120216]
13. Buck, *Doctor Rode Side-Saddle*, p. 62.
14. CVR, ARN, Archives Deschâtelets, Fonds des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, Ottawa, dossier 1026.M27G 211, directeur de l'école de Cowessess à Duncan Campbell Scott, 30 septembre 1922. [MRS-006049]

15. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6379, dossier 768-10, partie 1, évêque Guy à Harold McGill, 12 novembre 1935. [MAR-071121]
16. CVR, ARN, Archives du Synode général de l'Église anglicane du Canada, MSCC-GS-75-103, série 2-15, boîte 28, dossier 5, S. H. Middleton au secrétaire de la Commission des pensionnats indiens, 11 février 1931. [AAC-084068-00001]
17. CVR, ARN, Archives du Synode général de l'Église anglicane du Canada, ACC-MSCC-GS 75-103, série 2.15, boîte 21, dossier 1, Rapport de la Commission esquimo-indienne au comité exécutif de la Société missionnaire de l'Église anglicane du Canada pour l'année se terminant le 30 juin 1938. [AAC-083306]
18. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6304, dossier 651-10, partie 1, J. P. B. Ostrander au secrétaire, Affaires indiennes, 5 mai 1931. [MRS-045396]
19. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6304, dossier 651-10, partie 2, David Poniki et Maggie Smoker, 24 janvier 1939. [MRS-045587-0001]
20. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6304, dossier 651-10, partie 2, V. de Varennes au secrétaire, Affaires indiennes, 25 janvier 1939. [MRS-045587-0000]
21. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6304, dossier 651-10, partie 2, Philip Phelan à V. de Varennes, 28 janvier 1939. [MRS-046037]
22. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6334, dossier 661-10, partie 1, J. P. B. Ostrander au secrétaire, 24 septembre 1934. [RLS-000670-0000]
23. CVR, ARN, AINC - Secteur de la résolution - Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens - Ottawa, dossier 6-21-1, volume 1, n° de contrôle 27-9, Harold W. McGill au surintendant général, 25 mars 1935. [NCA-008249-0001]
24. Edwards, *Paper Talk*, p. 89-96; Winegard, *For King and Kanata*, p. 64.
25. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1899, p. xxxii.
26. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1908, p. xxxiv.
27. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 161.
28. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 154155.
29. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 177.
30. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 204.
31. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 207.
32. Pettipas, *Severing the Ties*, p. 87-106; McMillan et Yellowhorn, *First Peoples*, p. 208-210.
33. Bolt, *Thomas Crosby*, p. 35, 63; Usher, *William Duncan*, p. 85.
34. LaViolette, *Struggle for Survival*, p. 41-42; Cole et Chaikin, *Iron Hand*, p. 1617, 95.
35. Cole et Chaikin, *Iron Hand*, p. 35-36.
36. Austin G. McKittrick, « Chief Piapot and the Sundance », 1921, Archives de l'Institut Glenbow-Alberta, M4252, documents d'Austin G. McKittrick, p. 5, cité dans Pettipas, *Severing the Ties*, p. 103; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1891, p. 238.
37. Albert Lacombe, cité dans Anthony Looy, « The Indian Agent and His Role in the Administration of the North-West Superintendency, 1876-1893 », mémoire de doctorat, Université Queen's, 1977, p. 295, cité dans Pettipas, *Severing the Ties*, p. 104.
38. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1884, p. 160.
39. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1882, p. 50.
40. Statuts du Canada 1895, chapitre 35, articles 6 et 7, modifiant la *Acte concernant les Sauvages*, Statuts révisés du Canada 1886, chapitre 43, reproduits dans Venne, *Indian Acts*, p. 158-159.
41. Pettipas, *Severing the Ties*, p. 53-54, 95-96.
42. Cole et Chaikin, *Iron Hand*, p. 44.

43. Cole et Chaikin, *Iron Hand*, p. 54.
44. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1346, microfilm C-13916, A. W. Vowell à W. H. Lomas, 3 février 1897. [KUP-004265]
45. Cole et Chaikin, *Iron Hand*, p. 54.
46. Cole et Chaikin, *Iron Hand*, p. 49.
47. Pettipas, *Severing the Ties*, p. 108-109.
48. Pettipas, *Severing the Ties*, p. 111-112.
49. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896, p. 359.
50. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6307, dossier 653-1, partie 1, J. H. McIlrae au contrôleur, Police à cheval du Nord-Ouest, 4 février 1902; [FHR-000741] Tobias, « Payipwat », http://www.biographi.ca/fr/bio.php?id_nbr=6989 (consulté le 13 février 2013).
51. Cole et Chaikin, *Iron Hand*, p. 26-39, 46-49; Pettipas, *Severing the Ties*, p. 127143.
52. Titley, *Indian Commissioners*, p. 137.
53. Pettipas, *Severing the Ties*, p. 115-122.
54. Titley, *Indian Commissioners*, p. 170-171.
55. Titley, *Indian Commissioners*, p. 170.
56. Pettipas, *Severing the Ties*, p. 120.
57. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3825, dossier 60511-1, J. Hugonard au commissaire des Indiens, 23 novembre 1903. [RCA-011007-0001]
58. CVR, ARN, Bibliothèques et Archives Canada, RG10, volume 3825, dossier 60511-1, A. Sutherland, James Woodsworth, T. Ferrier au commissaire des Indiens, 25 novembre 1903. [RCA-011007-0002]
59. Cole et Chaikin, *Iron Hand*, p. 94-95.
60. Cole et Chaikin, *Iron Hand*, p. 91.
61. Cole et Chaikin, *Iron Hand*, 1990, p. 97; CVR, ARN, Bibliothèques et Archives Canada, RG10, volume 10020, élément de l'index 64, dossiers bleus de Matheson, Instructions aux agents des Indiens, 1913. [AEMR-251111A]
62. Cole et Chaikin, *Iron Hand*, p. 97-98. Pour la position de Corker à l'école, voir : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1913, p. 444, et Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1914, p. 148, 150.
63. Cole et Chaikin, *Iron Hand*, p. 99.
64. CVR, ARN, Bibliothèques et Archives Canada, RG10, volume 6430, dossier 876-1, partie 1, Agence de la côte ouest - Pensionnat indien d'Ahousaht -Administration générale, 1901-1931, FA 10-17, bobine de microfilm C-8759, Billy August au secrétaire, Affaires indiennes, 25 novembre 1914. [AST-200020]
65. CVR, ARN, Bibliothèques et Archives Canada, RG10, volume 6430, dossier 876-1, partie 1, Agence de la côte ouest - Pensionnat indien d'Ahousaht -Administration générale, 1901-1931, n° d'inst. de recherche 10-17, bobine de microfilm C-8759, John Ross au D^e Grant, 24 décembre 1914. [AST-200036-0001]
66. CVR, ARN, Bibliothèques et Archives Canada, RG10, volume 6430, dossier 876-1, partie 1, Agence de la côte ouest - Pensionnat indien d'Ahousaht -Administration générale, 1901-1931, n° d'inst. de recherche 10-17, bobine de microfilm C-8759, Charles Cox au secrétaire, Affaires indiennes, 11 janvier 1915. [AST-200032]
67. CVR, ARN, Bibliothèques et Archives Canada, RG10, volume 6430, dossier 876-1, partie 1, Agence de la côte ouest - Pensionnat indien d'Ahousaht -Administration générale,

- 1901-1931, n° d'inst. de recherche 10-17, bobine de microfilm C-8759, W. E. Ditchburn au secrétaire, Affaires indiennes, 12 février 1915. [AST-200031]
68. CVR, ARN, Bibliothèques et Archives Canada, RG10, volume 6342, dossier 750-1, partie 1, bobine de microfilm C-8699, « Extract, report of Inspector Markle on the Blood RC Bdg School », 6 février 1917. [MRY-001526]
69. CVR, ARN, Bibliothèques et Archives Canada, RG10, volume 6342, dossier 750-1, partie 1, bobine de microfilm C-8699, J. A. Markle au secrétaire, Affaires indiennes, 2 mars 1917. [MRY-001528]
70. Cole et Chaikin, *Iron Hand*, p. 101-102.
71. Cole et Chaikin, *Iron Hand*, p. 111-112.
72. Cole et Chaikin, *Iron Hand*, p. 116.
73. Cole et Chaikin, *Iron Hand*, p. 117-118.
74. Cole et Chaikin, *Iron Hand*, p. 122-123.
75. Brass, *I Walk in Two Worlds*, p. 25.
76. Callahan, « On Our Way to Healing », p. 75.
77. Callahan, « On Our Way to Healing », p. 74.
78. Callahan, « On Our Way to Healing », p. 75.
79. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 338.
80. Pettipas, *Severing the Ties*, p. 122.
81. Moran, *Stoney Creek Woman*, p. 69.
82. Moran, *Stoney Creek Woman*, p. 73.
83. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6041, dossier 160-5, partie 1, « Memorandum of the Convention of the Catholic Principals of Indian Residential Schools held at Lebret, Saskatchewan », 28 et 29 août 1924. [200.4.00016]
84. Raibmon, « New Understanding ».
85. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada et de l'Université de Victoria, n° d'acquisition 83.050C, boîte 20, dossier 252, 1935, Commission sur l'éducation indienne de l'Église Unie du Canada - Archives de l'Église Unie du Canada - Toronto, « Report of Commission on Indian Education, Appointed by the Board of Home Missions and The Women's Missionary Society of the United Church of Canada, 1935 ». [UCA-081639]
86. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6730, dossier 160-2, partie 2, T. B. R. Westgate à T. A. Crerar, 21 novembre 1938. [AEMR-010788]

Séparation des garçons et des filles, mariages arrangés, établissement de colonies : 1867-1939

1. Carter, *Importance of Being Monogamous*, p. 149.
2. Carter, *Importance of Being Monogamous*, p. 10, 104, 115.
3. Carter, *Importance of Being Monogamous*, p. 30-31, 104.
4. Carter, *Importance of Being Monogamous*, p. 143.
5. Carter, *Importance of Being Monogamous*, p. 129.
6. Carter, *Importance of Being Monogamous*, p. 115.
7. Carter, *Importance of Being Monogamous*, p. 149.
8. Carter, *Importance of Being Monogamous*, p. 161-163.
9. Graham, *Mush Hole*, p. 7.

10. MacLean, « Ojibwa Participation », p. 114–115.
11. Shanahan, *Jesuit Residential School*, p. 24–27.
12. Wilson, *Missionary Work*, p. 118, 215.
13. Gresko, « Paul Durieu », http://www.biographi.ca/fr/bio/durieu_paul_12E.html (consulté le 31 août 2014). McNally indique 1862 comme date d'ouverture : McNally, *Lord's Distant Vineyard*, p. 67.
14. Canada, Débats de la Chambre des communes (22 mai 1883), p. 1459.
15. Canada, Débats de la Chambre des communes (22 mai 1883), p. 1460.
16. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3675, dossier 11422-3, L. Vankoughnet à John A. Macdonald, 10 janvier 1884, p. 10. [PLD-007553]
17. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3674, dossier 11422-1, E. Dewdney à L. Vankoughnet, 18 novembre 1884. [PLD-009651]
18. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1885, p. 143.
19. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1887, p. 131132.
20. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1887, p. 102.
21. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1887, p. 131.
22. Canada, Rapport annuel du département des affaires indiennes, 1894, p. 202.
23. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1884, p. 24.
24. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1899, p. 295.
25. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. 152153.
26. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. 44.
27. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 338.
28. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2006, dossier 7825-1A, rapport sur l'Institut Mohawk et les écoles des Six Nations, 30 août 1895. [TAY-003821-0000]
29. Bacchi, *Liberation Deferred?*, p. 87.
30. Hall, *Girl and the Game*, p. 29.
31. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896, p. 406.
32. Moine, *My Life in a Residential School*, non paginé.
33. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1900, p. 426.
34. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893, p. 259.
35. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1899, p. 391.
36. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896, p. 393.
37. Butcher, *Letters of Margaret Butcher*, p. 68.
38. Pour des exemples de la façon dont la sexualité était contrôlée, voir : CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada, Toronto (Ontario), n° d'acquisition 1979.199C, boîte 6, dossier 99, W. McWhinney à D. Farquharson, 8 juillet 1907. [CRW-000172] Pour plus de détails sur la politique des mariages arrangés, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6318, dossier 657-1, partie 1, A. E. Forget à l'agent des Indiens, Touchwood Hills, 31 janvier 1896. [MDD-000851]
39. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada, Toronto (Ontario), n° d'acquisition 1979.199C, boîte 6, dossier 99, W. McWhinney à D. Farquharson, 8 juillet 1907. [CRW-000172]
40. Bruno-Jofré, *Les Missionnaires oblates*, p. 66-67.
41. Graham, *Mush Hole*, p. 371.
42. Moine, *My Life in a Residential School*, non paginé.
43. Archives de l'Église Unie – Winnipeg, documents d'Andrew Baird, E 1467-1469, J. Ansdell Macrae à Baird, 26 décembre 1891, cité dans Hildebrand, « Staff Perspectives », p. 133.

44. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, PAA 71.220 B92 3882, Pratt à L. Lewis, 27 juin 1938. [OGP-030214]
45. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6027, dossier 117-1-1, partie 1, extrait du rapport de l'agent Blewett sur l'agence de Pelly, en date du 3 juin 1907. [CRW-000021]
46. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada, Toronto (Ontario), n° d'acquisition 1979.199C, boîte 6, dossier 99, W. McWhinney à D. Farquharson, 8 juillet 1907. [CRW-000172] Pour connaître la date de nomination de M. McWhinney, voir : Archives de l'Église Unie du Canada, Toronto (Ontario), n° d'acquisition 1979.199C, boîte 4, dossier 45, D. Laird à R. P. McKay, 3 janvier 1903. [CRW-000188]
47. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6027, dossier 117-1-1, partie 1, Pelly – pensionnat de Crowstand, W. G. Blewett au secrétaire, ministère des Affaires indiennes, 10 octobre 1911; [IRC-048000] RG10, volume 6027, dossier 117-1-1, partie 1, Pelly – pensionnat de Crowstand, W. G. Blewett au Secrétaire, Affaires indiennes, 21 juillet 1914. [IRC-048001]
48. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6027, dossier 117-1-1, partie 1, Pelly – pensionnat de Crowstand, W. McWhinney à Grant, 15 août 1914. [IRC-048003]
49. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, FA 10-13, volume 3918, bobine de microfilm C-10161, dossier 116.659-1, 1892–1920, agence de revendications spéciales de Kamloops : correspondance générale concernant l'école industrielle de Kamloops, J. W. Mackay à A. W. Vowell, 6 avril 1892. [KAM-009633]
50. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6334, dossier 662-1, partie 1, W. G. Blewett au secrétaire, Affaires indiennes, 4 décembre 1909. [SPR-001936]
51. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6251, dossier 575-1, partie 1, Glen Campbell à Duncan Campbell Scott, 1^{er} février 1915. [BIR-000033]
52. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6251, dossier 575-1, partie 1, David Iverach au révérend A. S. Grant, 7 juillet 1915. [BIR-000041]
53. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6251, dossier 575-1, partie 1, J. D. McLean à Andrew Grant, 19 juin 1915. [BIR-000039]
54. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6431, dossier 877-1, partie 2, A. Paull à W. E. Ditchburn, 21 août 1922. [ABR-000750]
55. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6431, dossier 877-1, partie 2, H. B. Currie à C. A. Cox, 9 septembre 1922. [ABR-000069]
56. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6422, dossier 869-1, partie 1, Frank Devlin à A. W. Vowell, 21 mars 1895. [COQ-000299]
57. *Code criminel, 1892*, Statuts du Canada, 1892, chapitre 29, « A History of Canadian Sexual Assault Legislation, 1900–2000 » <http://www.constancebackhouse.ca/fileadmin/web-site/1892.htm#22> (consulté le 3 mai 2013); CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6455, dossier 885-1, partie 1, rapport à W. R. Robertson, 28 octobre 1912; [KUP-091283] RG10, volume 6455, dossier 885-1, partie 1, bobine de microfilm C-8777, 1888–1917, W. E. Ditchburn au secrétaire des Affaires indiennes, 31 octobre 1912. [KUP-005601]
58. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6455, dossier 885-1, partie 1, rapport à W. R. Robertson, 28 octobre 1912; [KUP-091283] RG10, volume 6455, dossier 885-1, partie 1, bobine de microfilm C-8777, 1888–1917, W. E. Ditchburn au secrétaire, Affaires indiennes, 31 octobre 1912. [KUP-005601]
59. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6332, dossier 661-1, partie 1, « Report re: Indians breaking into School on Cowessess Reserve, Complaint of Mr. E. Taylor,

- Indian Agent », sergent C. Richardson, 31 juillet 1919; [RLS-000123-0003] H. McKay à E. Taylor, 27 août 1919. [RLS-000123-0005]
60. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6332, dossier 661-1, partie 1, H. McKay à E. Taylor, 27 août 1919. [RLS-000123-0005]
61. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6332, dossier 661-1, partie 1, W. M. Graham à Duncan Campbell Scott, 2 octobre 1919. [RLS-000123-0001]
62. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6369, dossier 763-1, partie 1, PARC, C. A. Arthur à W. M. Graham, 20 mai 1924. [CYP-005109-0001]
63. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6369, dossier 763-1, partie 1, PARC, T. B. R. Westgate au secrétaire, Affaires indiennes 8 juillet 1924. [CYP-005115]
64. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6255, dossier 576-1, partie 2, « Crime Report Re: Wabbie Scott (Indian Boy), Brandon Man. Breaking and Entering », 9 novembre 1926. [BRS-000217]
65. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6255, dossier 576-1, partie 2, R. H. Nicholson au commandant, GRC, Winnipeg, 4 novembre 1926. [BRS-000216]
66. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6255, dossier 576-1, partie 2, T. Ferrier au secrétaire, Affaires indiennes, 2 novembre 1926. [BRS-000215]
67. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6255, dossier 576-1, partie 25, T. Ferrier au secrétaire, Affaires indiennes, 25 novembre 1926. [BRS-000219]
68. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6353, dossier 754-1, partie 1, bobine de microfilm C-8709, P. Moulin à Cher monsieur, 8 janvier 1933. [ERM-000244]
69. Butcher, *Letters of Margaret Butcher*, p. 151.
70. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, Shannon, partie C, Shannon 9, 1913, n° d'inst. de recherche 10-79, volume permanent 11141, ANC, Ottawa, W. E. Ditchburn à W. M. Halliday, 31 janvier 1913. [MIK-014393]
71. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6209, dossier 468-10, partie 2, T. Roy McLeod à E. L. Stone, 13 décembre 1939. [MER-003271]
72. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 3, A. G. Hamilton, 10 juillet 1939. [IRC-048018]
73. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 3, C. W. Jackson à H. W. McGill, 22 février 1940. [CJC-000665]
74. Canada, Débats de la Chambre des communes (22 mai 1888), p. 1719.
75. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6816, dossier 486-2-5, partie 1, H. Reed à J. Hugonnard, 13 juin 1890.
76. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. 156.
77. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. 200.
78. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1897, p. 292293.
79. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1902, p. 411.
80. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1905, p. 369.
81. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1347, bobine de microfilm C-13916, P. Claessen à W. R. Robertson, 17 août 1909. [KUP-004235]
82. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1909, p. 432.
83. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1910, p. 516.
84. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6816, dossier 486-2-5, partie 1, extrait d'une lettre de J. W. Tims, 2 août 1894.

85. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6816, dossier 486-2-5, Magnus Begg à A. Forget, 4 août 1894.
86. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3881, dossier 934189, M. Begg à A. Forget, 23 février 1895.
87. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6318, dossier 657-1, partie 1, A. E. Forget à l'agent des Indiens, Touchwood Hills, 31 janvier 1896. [MDD-000851]
88. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896, p. xxxvii.
89. Mlle Paul, « Indian Work » http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.8_04348_49/6?r=0&s=1;
Mme Redner, « Indian Work » http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.8_04348_51/7?r=0&s=1;
Mme Clarke, « Indian Work » http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.8_04348_59/3?r=0&s=1;
Hare and Barman, *Good Intentions*, p. 194.
90. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3559, dossier 74, partie 6, J. Hugonnard au commissaire des Indiens, 4 août 1898.
91. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3559, dossier 74, partie 6, J. P. Wright au commissaire des Indiens, 10 août 1898. Betsy.4.jpg.
92. Bibliothèque et Archives Canada, volume 3559, dossier 74, partie 7, agent des Indiens de la réserve de Muscowpetung au commissaire des Indiens, 9 juillet 1900.
93. Bibliothèque et Archives Canada, volume 3559, dossier 74, partie 7, commissaire des Indiens à l'agent des Indiens, agence de Muscowpetung, 12 juillet 1900.
94. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1629, A. J. McNeill à Tims, 10 décembre 1901. [SAR-000422]
95. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 10416, Shannon, boîte 56-C, 1909–1910, Frank Pedley à Monsieur, 2 juillet 1909. [AEMR-200904]
96. Butcher, *Letters of Margaret Butcher*, p. 170.
97. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6816, dossier 486-2-5, partie 1, extrait du presbytère de Winnipeg, comité sur le travail des Indiens, R. J. MacPherson, 9 septembre 1922.
98. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6816, dossier 486-2-6, partie 1, A. S. Williams à D. C. Scott, 14 décembre 1922. Note à Scott, 14 December 1922.jpg.
99. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6345, dossier 751-1, partie 1, bobine de microfilm C-8701, W. E. Gullion à W. M. Graham, 1^{er} janvier 1927. [BQL-001708]
100. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6345, dossier 751-11, partie 1, bobine de microfilm C-8701, W. M. Graham au secrétaire, Affaires indiennes, 11 janvier 1927. [BQL-001707]
101. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6363, dossier 759-10, partie 1, 1927–1941, bobine de microfilm C-8717, J. L. Levern à Russell Ferrier, 20 juillet 1929. [SAC-071007]
102. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6326, dossier 659-10, partie 1, J. E. Pratt à Philip Phelan, 15 juin 1936. [ORC-006021]
103. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie, n° d'acquisition 83.050C, boîte 144-21, « Statement of Policy re Indian Residential Schools », juin 1936. [UCC-050004]
104. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 10416, Shannon, boîte 56-C, 1909–1910, Frank Pedley à Monsieur, 2 juillet 1909. [AEMR-200904]
105. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, n° d'inst. de recherche 10-1, volume 1347, bobine de microfilm C-13916, agence de Cowichan – correspondance entrante concernant

- l'école industrielle de l'île Kuper, 1907-1920, J. T. James, formulaire signé, 16 novembre 1909. [KUP-022234-0000]
106. Carter, *Demonstrating Success*, p. 157-166.
 107. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1907, p. 165.
 108. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1907, p. 197.
 109. Brass, *I Walk in Two Worlds*, p. 13.
 110. Abbott, *Administration of Indian Affairs*, p. 51-56.
 111. Carter, *Demonstrating Success*, p. 171-172.
 112. Brass, *I Walk in Two Worlds*, p. 35.
 113. Brass, *I Walk in Two Worlds*, p. 36.
 114. Brass, *I Walk in Two Worlds*, p. 45.
 115. Ahenakew, *Voices of the Plains Cree*, p. 130-131.
 116. Carter, *Demonstrating Success*, p. 165, 176.
 117. Bibliothèque et Archives Canada, sans lieu, aucun emplacement de document, aucun numéro de dossier, « Remarks and Observations suggested by the recent visit of the Indians of the Lebret District by Mr. Robertson », Guy de Bretagne, 10 décembre 1936. [OBG-003334]
 118. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1914, p. xxiv.
 119. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1921, p. 2829.
 120. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1925, p. 14.
 121. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1936, p. 21-23.
 122. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 10411, Shannon, boîte 37, 1930-31, G. C. Laight à Russell T. Ferrier, 10 mars 1931. [SAL-002007]
 123. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 11552, dossier 312-11, partie 2, Russell T. Ferrier aux agents des Indiens et aux directeurs des pensionnats, 14 mai 1932. [AEMR-177217]
 124. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 10411, Shannon, boîte 38, partie A, 1937-1938, R. A. Hoey aux directeurs des pensionnats, 15 mai 1937. [AEMR-200910]

Pensionnat de Lytton : 1902-1939

1. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6465, dossier 888-9, partie 1, Archives publiques, G. Ditcham à A. W. Vowell, 21 mars 1903. [GRG-002833] Pour la preuve du statut de pasteur anglican du directeur Dutcham, voir la référence au « Rev. George Ditcham » dans CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6462, dossier 888-1, partie 1, H. C. A. Webb à F. D. McLean, 28 janvier 1911. [GRG-022006] Pour consulter des documents sur le lien entre l'Église anglicane et le pensionnat de Lytton, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 7185, dossier 1/25-1-7-1 v.1, H. D. C. Scott à Buskard, 12 février 1932. [GRG-006462]
2. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1903, p. 441.
3. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1906, p. 451.
4. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1908, p. 432433.
5. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1904, p. 427.
6. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1910, p. 517.
7. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, n° d'inst. de recherche 10-1, volume 1312, bobine de microfilm C-13908, surintendant général des Affaires indiennes de la Colombie-Bri-

- tannique – Registre de la correspondance [indexé], 071910–11-1911, Archives nationales du Canada Ottawa, W. E. Ditchburn au secrétaire des Affaires indiennes, [jour illisible] décembre 1910. [GRG-062005]
8. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6462, dossier 888-1, partie 1, H, J. D. McLean au secrétaire de la Compagnie de la NouvelleAngleterre, 30 janvier 1911. [GRG-022007]
 9. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1911, p. 579.
 10. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6462, dossier 888-1, partie 1, H, Martin Benson à D. C. Scott, 28 mai 1916. [GRG-022034]
 11. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6462, dossier 888-1, partie 1, H, L. Laronde à D. C. Scott, 5 janvier 1921. [GRG-022091]
 12. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6463, dossier 888-1, part 6, C. F. Hives à R. A. Hoey, 21 juin 1942. [GRG-022621]
 13. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6462, dossier 888-1, partie 1, H, F. Ball, 24 avril 1921. [GRG-022130-0000]
 14. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3221, dossier 540514, partie 1, D. C. Scott à Ernest Mathews, 6 octobre 1921. [TAY-002438]
 15. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6462, dossier 888-1, partie 2, P. M. Wilson à H. Graham, 23 février 1927. [GRG-001605]
 16. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 7185, dossier 1/25-1-7-1 v.1, H, D. C. Scott à Buskard, 12 février 1932. [GRG-006462]
 17. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6462, dossier 888-1, partie 2, Archives publiques, note au D^r McGill, 21 février 1934. [GRG-001623]
 18. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6462, dossier 888-1, partie 3, D. C. Scott à W. E. Ditchburn, 16 avril 1928. [GRG-001728]
 19. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6462, dossier 888-1, partie 2, A. R. Lett à H. W. McGill, 12 février 1934. [GRG-001621]
 20. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6462, dossier 888-1, partie 1, H, A. R. Lett à Roper, 29 février 1934; [GRG-022248] RG10, volume 6462, dossier 888-1, partie 3, S. E. Higgs à D. C. Scott, 17 février 1931. [GRG-001811]
 21. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6462, dossier 888-1, partie 2, A. R. Lett à H. W. McGill, 12 février 1934. [GRG-022249]
 22. CVR, ARN, emplacement du dossier à déterminer, aucune information permettant d'identifier le dossier disponible, A. Strang au secrétaire, Affaires indiennes, 4 décembre 1934. [GRG-028051]
 23. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, volume 6462, dossier 888-1, partie 4, Agence de Lytton – Pensionnat de St. George – Administration générale, 1933–1938, n^o d'inst. de recherche 10-17, Extrait du rapport de l'inspecteur Barry par suite de sa visite au pensionnat indien St. George les 26 et 27 septembre et le 25 octobre 1934, Objet : Alfred Cecil Batcheler, superviseur des garçons. [GRG-200848]
 24. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, volume 6462, dossier 888-1, partie 4, Agence de Lytton – Pensionnat de St. George – Administration générale, 1933–1938, n^o d'inst. de recherche 10-17, Extrait du rapport de l'inspecteur Barry par suite de sa visite au pensionnat indien St. George les 26 et 27 septembre et le 25 octobre 1934, Objet : Mlle H. Dalglish. [GRG-200847]

25. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, volume 6462, dossier 888-1, partie 4, Agence de Lytton – Pensionnat de St. George – Administration générale, 1933–1938, n° d’inst. de recherche 10-17, Extrait du rapport de l’inspecteur Barry par suite de sa visite au pensionnat indien St. George les 26 et 27 septembre et le 25 octobre 1934, Objet : Alfred Cecil Batcheler, superviseur des garçons. [GRG-200848]
26. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, dossier 888-1, partie 4, Agence de Lytton – Pensionnat St. George – Administration générale, 1933–1938, n° d’inst. de recherche 10-17, volume permanent 6462, Gerald H. Barry à C. C. Perry, 17 octobre 1934. [GRG-200851-0000]
27. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, volume 6462, dossier 888-1, partie 4, Agence de Lytton – Pensionnat St. George – Administration générale, 1933-1938, n° d’inst. de recherche 10-17, Marjorie Bird aux Affaires indiennes, 30 octobre 1934; [GRG-200852] Helen Dalglish à personne inconnue, 1^{er} novembre 1934; [GRG-200854] A. C. Batcheler au secrétaire, Affaires indiennes, 1^{er} novembre 1934. [GRG-200855]
28. CVR, ARN, emplacement du document à déterminer, aucune information permettant d’identifier le dossier disponible, H. McGill au surintendant général; 21 novembre 1934. [GRG-028052]
29. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6462, dossier 888-1, partie 1, H, A. R. Lett aux parents et amis, juin 1937. [GRG-022262]
30. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6462, dossier 888-1, partie 2, C. C. Perry aux Affaires indiennes, 6 mai 1937. [GRG-001611]
31. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6462, dossier 888-1, partie 1, H, A. R. Lett aux parents et amis, juin 1937. [GRG-022262]
32. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG22, volume 1209, dossier 979/1-1, volume 1, G. H. Barry à D. M. MacKay, 8 janvier 1941. [IRC-049021]
33. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6462, dossier 888-1, volume 5, H. W. McGill au major D. M. MacKay, 13 décembre 1938. [TAY-001678]
34. CVR, ARN, emplacement du dossier à déterminer, aucune information permettant d’identifier le dossier disponible, D. M. MacKay à H. T. McGill, 14 janvier 1939. [GRG-028059]
35. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG22, volume 1209, dossier 979/1-1, volume 1, G. H. Barry à D. M. MacKay, 8 janvier 1941. [IRC-049021]
36. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6463, dossier 888-1, partie 6, C. F. Hives à R. A. Hoey, 21 juin 1942. [GRG-022621]

Les parents réagissent et résistent : 1867–1939

1. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1889, p. 131.
2. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6262, dossier 578-1, partie 4, A. Ogletree au sous-secrétaire, ministère des Affaires indiennes, 23 juillet 1926. [ELK-000331]
3. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6262, dossier 578-1, partie 4, J. D. McLean à A. Ogletree, 27 juillet 1926. [ELK-000332]
4. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6467, dossier 889-1, partie 1, 12/1894–11/1933, Agence de Vancouver – Pensionnat indien de Squamish – Administration générale, n° d’inst. de recherche 10-17, bobine de microfilm C-8785, ANC Ottawa, A. W. Vowell au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 5 avril 1905. [SQU-000423]
5. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1907, p. 199.

6. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6345, dossier 751-5, partie 1, 1896–1902, bobine de microfilm C-8701, H. Grandin au commissaire des Indiens, Regina, 14 avril 1897. [BQL-007306]
7. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1346, bobine de microfilm C-13916, G. Donckele à W. R. Robertson, 23 juillet 1906. [KUP-004276]
8. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 1, « Report of Inspector Semmens on the Cecilia Jaffrey [sic] Boarding School », 22 janvier 1917. [IRC-048048]
9. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 1, chef Kesik, chef Redsky et trois autres à McKenzie, 28 mars 1917. [CJC-000006-0002]
10. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 1, J. D. McLean à J. H. Edmison, 29 mars 1917. [CJC-000839]
11. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 1, J. H. Edmison à J. D. McLean, 2 avril 1917. [CJC-000841]
12. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 1, le sous-ministre adjoint et le secrétaire au révérend, 1^{er} février 1917. [CJC-000838]
13. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 1, « Report of the Commission of Presbytery appointed to investigate conditions at 'Cecilia Jeffries [sic] Boarding School' », 26 février 1918. [CJC-000847-0001]
14. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 1, « Report of the Commission of Presbytery appointed to investigate conditions at 'Cecilia Jeffries [sic] Boarding School' », 26 février 1918. [CJC-000847-0001]
15. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 1, « Report of the Commission of Presbytery appointed to investigate conditions at 'Cecilia Jeffries [sic] Boarding School' », 26 février 1918. [CJC-000847-0001]
16. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6270, dossier 582-1, partie 1, « Extract from report on meeting Chief of Pine Creek Band », A. Ogletree, agent des Indiens, 16 juin 1917. [PCR-010082]
17. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6264, dossier 579-1, partie 1, chef William Mann et deux autres au ministre des Affaires indiennes, 28 février 1923. [FAR-000016]
18. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6264, dossier 579-1, partie 1, J. D. McLean à J. H. Edmison, 6 mars 1923. [FAR-000017]
19. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6191, dossier 462-1, partie 1, Andrew Saunders, déclaration solennelle, 6 janvier 1922. [CRS-001004-0006]
20. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6200, dossier 466-1, partie 1, « Hungry, Run Indian Home » [titre incomplet], Evelyn Johnson, *Toronto Sunday World*, 18 novembre 1923. [TAY-000099-0001]
21. Strong-Boag et Gerson, *Paddling Her Own Canoe*, p. 47.
22. Strong-Boag et Gerson, *Paddling Her Own Canoe*, p. 47.
23. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6200, dossier 466-1, partie 1, « Extract from Inspector's Report on the Mohawk Institute, 7 novembre 1923 », T. W. Standing. [TAY-002641]
24. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 2, M. Paget à M. Ferrier, 21 août 1928. [CJC-001354]
25. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6254, dossier 575-10, partie 1, A. G. Smith au secrétaire, Affaires indiennes, 29 décembre 1936. [BIR-002631]

26. CVR, DAE, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6254, dossier 575-10, partie 1, Philip Phelan à A. G. Smith, 5 janvier 1937. [46a-RG10-Vol-6254-575-10 pt1]
27. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6054, dossier 265-1, partie 1, chef Dan L. Francis à la Direction générale des écoles, 27 août 1930. [SRS-000185]
28. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6054, dossier 265-1, partie 1, W. Prince au secrétaire, Affaires indiennes, 5 septembre 1930. [IRC-041257]
29. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6054, dossier 265-1, partie 1, A. F. MacKenzie à W. S. Prince, 10 septembre 1930. [SRS-000067]
30. Smith, « Loft, Fred », p. 344–345.
31. Cuthand, « Native Peoples », p. 382–383; Kulchyski, « Considerable Unrest », p. 100.
32. Goodwill et Sluman, *John Tootoosis*, p. 155.
33. Goodwill et Sluman, *John Tootoosis*, p. 156.

Le personnel : 1867–1939

1. Davin, *Report on industrial schools*, p. 12, 15.
2. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 9:08, boîte 131, dossier 5-3, *The Indian Residential School Commission of the Missionary Society of the Church of England in Canada: An Outline of the Duties of Those Who Occupy Positions on the Staff at the Society's Indian Residential Schools, No. III, The Teacher*. [AAC-090142]
3. Archives de l'Église Unie du Canada, Toronto, renseignements documentaires des archives : Fonds, 3282 : Fonds John Chantler McDougall, 1986.291C, boîte 1, dossier 8, M^{me} J. McDougall, *Founding of the McDougall Orphanage and Training School*, esquisse historique, s.d.
4. Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, archives M82-12, fonds Louise Topping. - 1937. Nouvelle intitulée *Hope*, s.d., p. 31.
5. Semple, *Lord's Dominion*, p. 348; Clifford, *His Dominion*, p. 315-326; Woodsworth, *Strangers Within Our Gates*; Connor, *The Foreigner*; Rutherford, *Women and White Man's God*, p. xx; Gagan, *Sensitive Independence*, p. 10-11.
6. Semple, *Lord's Dominion*, p. 306.
7. McNally, *Lord's Distant Vineyard*, p. 113-119.
8. *Methodist Magazine*, vol. 1 (1875), p. 146, cité dans Bolt, *Thomas Crosby*, p. 103; Semple, *Lord's Dominion*, p. 272.
9. Porter, *Anglican Church*, p. 84.
10. *Report of the Missionary Society of the Church of England in Canada*, 1903, p. 58, cité dans Porter, *Anglican Church*, p. 106.
11. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1903, p. 346-347; CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-1, partie 1, Archives publiques Canada, S. R. McVitty, « Helping the Indian: How it is Done at Mount Elgin Industrial Institute », *The Christian Guardian*, 31 mai 1913; [MER-0376] RG10, volume 1347, bobine de microfilm C-13916, W. Lemmens à W. R. Robertson, 10 février 1915. [KUP-004240]
12. *Algoma Missionary News*, (avril 1877), p. 14, cité dans Wilson, « Note on Shingwauk Industrial Home », p. 69.
13. Butcher, *Letters of Margaret Butcher*, p. 26.
14. Butcher, *Letters of Margaret Butcher*, p. 118.

15. CVR, DAE, Archives de l'Église Unie, Église presbytérienne au Canada, Comité des missions étrangères, Dossiers relatifs aux missions auprès des peuples autochtones du Manitoba et du Nord-Ouest, 79.199C, boîte 4, dossier 42, C1003 document 11, Maggie Nicoll au D^r Mackay, 13 octobre 1902. [13d-c001003-d0011-001]
16. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 1, J. P. Mackey au père MacNeil, 5 octobre 1936. [SRS-000280-0003]
17. « The Most Northerly Residential School in the British Empire », *Northern Lights*, (février 1933), p. 8, cité dans Rutherford, *Women and White Man's God*, p. xx; CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, dossier 881-1, partie 1, agence de Stuart Lake – pensionnat de Lejac – administration générale, 19051934, instrument de recherche 10-17, volume permanent 6443, bobine de microfilm C-8767, A. K. O. Ockoniy à W. Allan, 14 juin 1922. [LEJ-200235-0001]
18. « Annual Address of Mrs. Bompas », présidente, discours prononcé à Dawson (territoire du Yukon), 13 août 1906, p. 7, cité dans Rutherford, *Women and White Man's God*, p. 133.
19. Archives de l'Église Unie, mission auprès des peuples autochtones du Manitoba et du Nord-Ouest, boîte 1, dossier 5, rapport rédigé par H. McKay, 17 mars 1885, cité dans Bush, *Western Challenge*, p. 87.
20. Bush, *Western Challenge*, p. 27.
21. Fisher, *Contact and Conflict*, p. 185-188; Usher, *William Duncan*, p. 126; Whitehead, « Introduction », dans Coccola, *They Call Me Father*, p. 44-47.
22. Gresko, *Gender and Mission*, p. 40.
23. Coccola, *They Call Me Father*, p. 89.
24. Whitehead, « Introduction », dans Coccola, *They Call Me Father*, p. 3.
25. Coccola, *They Call Me Father*, p. 90.
26. Stocken, *Among the Blackfoot*, p. 1-2.
27. Stocken, *Among the Blackfoot*, p. 21.
28. Stocken, *Among the Blackfoot*, p. 17, 30-32.
29. Stocken, *Among the Blackfoot*, p. 17.
30. Kelm, « Introduction », dans Butcher, *Letters of Margaret Butcher*, p. xi, xxvi.
31. Butcher, *Letters of Margaret Butcher*, p. 5.
32. Buck, *Doctor Rode Side-Saddle*, p. 27-30.
33. CVR, DAE, Archives de l'Église anglicane du Canada, diocèse de l'Arctique, M96-7, boîte 188, dossier 8, *Collected Material – Bessie Quirt, Articles written by Bessie re: Shingle Point and Fort George, RE: First Eskimo Residential School (Anglican) – Shingle Point. Story One – Fifty Years Ago – August 1929-1979*. [39b-c000985-d0004-001]
34. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3920, dossier 116818, Archives publiques, David Laird au secrétaire des Affaires indiennes, 28 décembre 1899; [EDM-009798] RG18, volume 295, dossier 271-05, 1900-1905, CAN, J. R. Huddle au commandant, 19 juillet 1900. [EDM-002395]
35. Titley, *Red Deer Industrial School*, p. 59-60; CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG18, volume 295, dossier 271-05, 1900-1905, CAN, J. R. Huddle au commandant, 19 juillet 1900. [EDM-002395]
36. CVR, ARN, fonds du diocèse anglican du Yukon, Archives du Yukon, dossier n° 11, volume 3, résidence de Dawson City, 1922-1934. Église anglicane – archives du diocèse du Yukon, correspondance 252, [boîte 4] séries 1-1A, C. F. Johnson à I. O. Stringer, 5 janvier 1929. [DAW-000251-0023]

37. CVR, ARN, fonds du diocèse anglican du Yukon, Archives du Yukon, dossier n° 11, volume 3, résidence de Dawson City, 1922–1934. Église anglicane – archives du diocèse du Yukon, COR 252, [boîte 4] séries 1-1A, C. F. Johnson à I. O. Stringer, 17 avril 1929. [DAW-000251-0028]
38. Semple, *Lord's Dominion*, p. 182.
39. Canada, Bureau fédéral de la statistique, *Eighth Census of Canada: Religion: Population No. A-5*, tableau 2, p. 289, 296.
40. Hayes, *Anglicans in Canada*, p. 28-30.
41. *Constitution of the Missionary Society of the Church of England in Canada*, cité dans Porter, *Anglican Church*, p. 51.
42. Porter, *Anglican Church*, p. 52-53.
43. Hayes, *Anglicans in Canada*, p. 31-34.
44. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 3:2, boîte 55, dossier 5, *Agreement between Board of Management of the Missionary Society of the Church of England and Authorities of the Diocese*, 1920. [AAC-090249]
45. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, GS75-103, B16, *Minutes of Meeting of the Indian and Eskimo Commission held on Thursday, 21 April 1921*. [AAC-085125]
46. Seager, *Sydney Gould*, p. 87-102.
47. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, ACC-MSCCGS 75-103, série 3:2, boîte 56, dossier 3, T. B. R. Westgate aux directeurs et aux agents du personnel, pensionnats indiens et esquimaux, SMEC, 28 novembre 1938. [AAC-092080]
48. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, ACCMSCCGS 75-103, série de procès-verbaux, extrait du procès-verbal du comité exécutif de la Société missionnaire de l'Église d'Angleterre du Canada, 21 septembre 1920; [AAC-092898] Bibliothèque et Archives Canada, RG85, volume permanent 1506, dossier 600-1-1, partie 2-A, Éducation – Écoles – T.N.-O. [généralités et dossier des politiques], août 1946-mai 1948, instrument de recherche 85-4, R. A. Gibson à T. B. R. Westgate, 2 août 1946. [RCN-007273]
49. Cambridge University Library, Royal Commonwealth Society Library, *Autobiography drafts of Thomas Westgate*, RCMS 179, description de l'index à « Autobiography drafts of Thomas Westgate » (consulté le 19 juin 2013) <http://janus.lib.cam.ac.uk/db/node.xsp?id=EAD%2FGF-BR%2F0115%2FRCMS%20179>; University of Birmingham, Cadbury Research Library Special Collections, XCMSACC – Church Missionary Society Unofficial Papers, n° d'acquisition 491 : « Papers of Thomas Westgate » (consulté le 16 mai 2014) <http://calmview.bham.ac.uk/Record.aspx?src=CalmView.Catalog&id=XCMSACC%2f491>.
50. Semple, *Lord's Dominion*, p. 277-279.
51. Semple, *Lord's Dominion*, p. 285.
52. Pour se renseigner sur Woodsworth, père de J. S. et de J. F. (Joe) Woodsworth, voir : Mills, *Fool for Christ*, p. 1-9, 36.
53. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6040, dossier 160-3A, partie 1, *Statement of Enrolment and Average Attendance at Schools Conducted Under the Auspices of the Methodist Church during the year 1924-1925*; [NHU-000721-0001] RG10, volume 6041, dossier 160-7, partie 1, *List of Indian Residential Schools Under the Mandate of the United Church showing the average attendance for the year ended March 31st, 1927*. [AEMR-120377A] Pour se renseigner sur la nature du demipensionnat indien de Morley, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, Ottawa, 757-1 partie 1, volume 6355, 1886–1927, CAN, T. Ferrier au secrétaire, ministère des Affaires indiennes, Ottawa, 27 octobre 1922. [MOR004744]

- Pour se renseigner sur l'ouverture de 1926 du pensionnat de Morley, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, Ottawa, 757-1 partie 1, volume 6355, 1886-1927, CAN, R. Pringle au sousministre adjoint et au secrétaire, Affaires indiennes, 28 août 1926. [MOR-004797]
54. Brouwer, *New Women for God*, p. 22; Bush, *Western Challenge*, p. 16.
 55. Brouwer, *New Women for God*, p. 24.
 56. Bush, *Western Challenge*, p. 9-10, 16.
 57. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6041, dossier 160-7, partie 1, J. H. Edmison à D. C. Scott, 7 juillet 1927; [RLS-001003] *List of Indian Residential Schools Under the Mandate of the United Church showing the average attendance for the year ended March 31st, 1927*. [AEMR-120377A]
 58. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada, Toronto (Ontario), n° d'acquisition 1979.199C, boîte 7, dossier 129, R. P. M. à T. Ferrier, 27 avril 1910; [RIS-000491] RG10, Bibliothèque et Archives Canada, Ottawa, volume 6281, dossier 604-3, partie 1, *Department of Indian Affairs, Teachers' Salaries, For Quarter Ended 31 March 1916*. [CRW-000229]
 59. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada et de la Victoria University. N° d'acquisition 83.050C, série 2, section 1, boîte 12, dossier 40. John A. Cormie à J. H. Edmison, 19 avril 1926. [UCC-050639]
 60. Owen, *Hedged in by Contrivances*, p. 38.
 61. Archives de l'Église Unie du Canada, fonds du Comité des missions intérieures de l'Église Unie du Canada, « Description » (consulté le 24 juin 2013) <http://uccdigitalcollections.ca/collections/show/2>.
 62. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6041, dossier 160-7, partie 1, 1926-1940, bobine de microfilm C-8153, *Report of the Following Institutions Under the Management of the Board of Home Missions for the United Church of Canada For the Year Ending March 31st 1927*, p. 39. [AEMR-200208]
 63. Bush, *Western Challenge*, p. 95.
 64. McConnell, *Canadian Deaconess*, p. 55.
 65. McPherson, *Head, Heart, and Purse*, p. 148-150.
 66. CVR, DAE, Archives de l'Église Unie, Église presbytérienne au Canada, Comité des missions étrangères, Dossiers relatifs aux missions auprès des peuples autochtones du Manitoba et du Nord-Ouest, 79.199C, boîte 3, dossier 29, (C0990), Austin McKittrick au D^r R. P. MacKay, 30 septembre 1901, cité dans Hildebrand, *Staff Perspectives*, p. 170. [13d-c000990-d0017-001]
 67. CVR, DAE, Archives centrales de l'Église Unie, Église presbytérienne au Canada, Comité des missions étrangères, Dossiers relatifs aux missions auprès des peuples autochtones du Manitoba et du Nord-Ouest, 79.199C, boîte 8, dossier 146. C1101. W. W. McLaren au D^r Farquharson, 2 mai 1912. [13d-c001101-d0001-001]
 68. Gagan, *Sensitive Independence*, p. 201.
 69. Gagan, *Sensitive Independence*, p. 20.
 70. Hare et Barman, *Good Intentions*, p. xviii. Pour obtenir des exemples, voir : BrunoJofré, *Les Missionnaires Oblates*; Rutherford, *Women and White Man's God*; Buck, *Doctor Rode Side-Saddle*; Butcher, *Letters of Margaret Butcher*; Duchaussois, *Les sœurs grises dans l'extrême-nord*.
 71. Gagan, *Sensitive Independence*, p. 14.
 72. Gagan, *Sensitive Independence*, p. 15.
 73. Gagan, *Sensitive Independence*, p. 16.
 74. Gagan, *Sensitive Independence*, p. 4-5.

75. Gagan, *Sensitive Independence*, p. 19.
76. Gagan, *Sensitive Independence*, p. 17, 19.
77. Gagan, *Sensitive Independence*, p. 21.
78. Gagan, *Sensitive Independence*, p. 193-194.
79. Gagan, *Sensitive Independence*, p. 23.
80. *Annual Report of the Women's Missionary Society of the Methodist Church of Canada, 1886-87*, p. 125, cité dans Gagan, *Sensitive Independence*, p. 27.
81. Gagan, *Sensitive Independence*, p. 28.
82. Gagan, *Sensitive Independence*, p. 190-192.
83. M^{me} H. L. Platt, *The Story of the Years: A History of the Women's Missionary Society of the Methodist Church of Canada 1881-1906* (Toronto, 1908-1917), vol. 1, p. 34, cité dans Gagan, *Sensitive Independence*, p. 192.
84. McPherson, *Head, Heart, and Purse*, p. 147.
85. Rutherford, *Women and White Man's God*, p. 19.
86. Missionary Society of the Church in Canada, Board of Management, *Minutes 15-16 October 1912*, p. 26-27, cité dans Porter, *Anglican Church*, p. 77.
87. Rutherford, *Women and White Man's God*, p. 21.
88. « Another call for nurses », *Letter Leaflet*, (mai 1920), p. 224-225, cité dans Rutherford, *Women and White Man's God*, p. 22.
89. Brouwer, *New Women for God*, p. 25-27.
90. Grant, *Two-Thirds of the Revenue*, p. 101-102.
91. Grant, *Two-Thirds of the Revenue*, p. 106.
92. Grant, *Two-Thirds of the Revenue*, p. 101-102.
93. Brouwer, *New Women for God*, p. 30.
94. Société féminine des missions étrangères, *Eighth Annual Report, 1884*, p. 3-4, cité dans Brouwer, *New Women for God*, p. 30.
95. Grant, *Two-Thirds of the Revenue*, p. 100.
96. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada, Toronto (Ontario), n° d'acquisition 1979.199C, boîte 7, dossier 129, R. P. MacKay à C. C. Nisbet, 9 mars 1910. [RIS-000488]
97. McPherson, *Head, Heart, and Purse*, p. 162-163.
98. McConnell, *Canadian Deaconess*, p. 22.
99. Rutherford, *Women and White Man's God*, p. 17-19.
100. McConnell, *Canadian Deaconess*, p. 32.
101. McConnell, *Canadian Deaconess*, p. 36-39.
102. McConnell, *Canadian Deaconess*, p. 59-60.
103. McConnell, *Canadian Deaconess*, p. 63, 68.
104. McConnell, *Canadian Deaconess*, p. 90.
105. Knox College, « Knox College mourns the death of Ewart Principal The Rev. Dr. Irene Dickson » (consulté le 15 juillet 2013) <http://www.knox.utoronto.ca/knox-college-mourns-the-death-of-ewart-principal-the-rev-dr-irene-dickson/>.
106. Gresko, *Gender and Mission*, p. 183.
107. Moser, *Reminiscences of West Coast*, p. 154.
108. Shanahan, *Jesuit Residential School*, p. 14-54.
109. Blanchin, « Oblates of Mary Immaculate » (consulté le 20 juin 2013) http://oce.catholic.com/index.php?title=Oblates_of_Mary_Immaculate.
110. Choquette, *Canada's Religions*, p. 96.

111. McNally, *Lord's Distant Vineyard*, p. 289.
112. Huel, *Proclaiming the Gospel*, p. 178, 184-189.
113. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, Joseph Guy à D. C. Scott, 1^{er} octobre 1924. [OBG-000364]
114. CVR, ARN, Archives Deschâtelets, Ottawa, HR 8004.C73R 1-2, *Extraits des procès-verbaux des réunions de la Commission oblate des œuvres indiennes*, 17 janvier 1936; [OMI-033062] McNally, *Lord's Distant Vineyard*, p. 289.
115. Huel, *Proclaiming the Gospel*, p. 242.
116. Shanahan, *Jesuit Residential School*, p. 182-183.
117. Bruno-Jofré, *Les Missionnaires Oblates*, p. 4-12, 132-139; Choquette, *Canada's Religions*, p. 83-84, 201; McCarthy, *From the Great River*, p. 156; Gresko, *Gender and Mission*, p. 9; Huel, *Proclaiming the Gospel*, p. 165-166, 171; Shanahan, *Jesuit Residential School*, p. 5. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, n° d'acquisition 78.204/5, Vital Grandin à mère Ste. Marie, 27 septembre 1890; [ORC-000775] aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, Victor Rassier à Gerald Murphy, 15 septembre 1930; [BVT-000239] aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, M. Agatha, à Gerald Murray, 26 mai 1931; [BVT-000260] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6276, dossier 584-3, partie 1, H. B. Rayner à W. M. Graham, 26 août 1931. [SBR-000879-0001]
118. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. 145146.
119. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6446, dossier 882-1, partie 2, D. C. Scott à J. McGuire, 24 février 1926. [KAM-000176]
120. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 9126, dossier 302-11, *Thunderchild Indian Residential School, R/C, Delmas, Saskatchewan, Cost of Operation Fiscal Year ending March 31st, 1934*. [THR-000290-0004]
121. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8840, dossier 506/162019, partie 1, *Statement No. 3, Winnipeg, October 23rd, 1935, Re: Fort Alexander, R.C. Indian Residential School, Cost of Operation*. [FAR-004024-0003] Pour se renseigner sur les sœurs oblates de Fort Alexander, voir : Bruno-Jofré, *Les Missionnaires Oblates*, p. 132, 154.
122. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8842, dossier 657/162, partie 1, *Muscowequan Residential School, Lestock, Saskatchewan*, 17 septembre 1935. [MDD-006500-0003]
123. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8845, dossier 963/16-2, partie 1, *Re: Kamloops Residential School, Roman Catholic*, 3 juillet 1936. [KAM-002000]
124. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6276, dossier 584-3, partie 1, H. B. Rayner à W. M. Graham, 16 octobre 1929. [SBR-000877-0000]
125. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6276, dossier 584-3, partie 1, H. B. Rayner à W. M. Graham, 26 août 1931. [SBR-000879-0001]
126. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6276, dossier 584-3, partie 1, Russell T. Ferrier à W. M. Graham, 8 septembre 1931. [SBR-001190]
127. Archives des jésuites, Toronto, Méry à Keane, 4 mars 1935, cité dans Shanahan, *Jesuit Residential School*, p. 109-110.
128. Canada, Rapport annuel du ministère des affaires indiennes, 1907, p. 198.
129. Gresko, *Gender and Mission*, p. 50-64.
130. Gresko, *Gender and Mission*, p. 101.
131. Bruno-Jofré, *Les Missionnaires Oblates*, p. 4-12, 26-27.
132. Bruno-Jofré, *Les Missionnaires Oblates*, p. 34-35, 39-40, 95-96.
133. Bruno-Jofré, *Les Missionnaires Oblates*, p. 15.
134. Bruno-Jofré, *Les Missionnaires Oblates*, p. 95-96.

135. Bruno-Jofré, *Les Missionnaires Oblates*, p. 62-67.
136. Bruno-Jofré, *Les Missionnaires Oblates*, p. 101-103.
137. Bruno-Jofré, *Les Missionnaires Oblates*, p. 134-142.
138. Pour obtenir des exemples, voir : Buck, *Doctor Rode Side-Saddle*; Butcher, *Letters of Margaret Butcher*; Duchaussois, *Les sœurs grises dans l'extrême-nord*; Hare et Barman, *Good Intentions*.
139. Whitehead, « Introduction », dans Coccola, *They Call Me Father*, p. 12.
140. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1887, p. 2425.
141. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3676, dossier 11422-5, *Industrial School, Battleford, Duties of the Governess*.
142. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893, p. 257.
143. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893, p. 257.
144. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1895, p. 144.
145. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 9:08, boîte 131, dossier 5-3, *The Indian Residential School Commission of the Missionary Society of the Church of England in Canada: An Outline of the Duties of Those Who Occupy Positions on the Staff at the Society's Indian Residential Schools, No. III, The Teacher*. [AAC-090142]
146. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 9:08, boîte 131, dossier 5-2, *The Indian Residential School Commission of the Missionary Society of the Church of England in Canada: An Outline of the Duties of Those Who Occupy Positions on the Staff at the Society's Indian Residential Schools, No. II, The Matron-in-Charge*. [AAC-090141]
147. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, ACCMSCCGS 75-103, série 3:2, boîte 55, dossier 5, *The Indian and Eskimo Commission of the Missionary Society of the Church of England in Canada: An Outline of the Duties of Those Who Occupy Positions on the Staff at the Society's Indian Residential Schools* (selon la date de la lettre d'accompagnement, 1922). [AAC-090240]
148. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 3:2, boîte 55, dossier 5, *The Indian and Eskimo Commission of the Missionary Society of the Church of England in Canada: An Introduction to the Outline of the Duties of the Cook* (selon la date de la lettre d'accompagnement, 1922). [AAC-090241]
149. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 3:2, boîte 55, dossier 5, *The Indian and Eskimo Commission of the Missionary Society of the Church of England in Canada: An Introduction to the Outline of the Duties of the Teacher* (selon la date de la lettre d'accompagnement, 1922). [AAC-090244]
150. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3938, dossier 121607, surintendant général adjoint des Affaires indiennes à A. E. Forget, commissaire adjoint aux Affaires indiennes (Territoires du Nord-Ouest), 18 janvier 1895. [RIS-000385-0000]
151. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3819, dossier 58418, J. Hugonnard à Hayter Reed, 11 mai 1889. [PLD-009475] Dans les années à venir, Hugonnard continuera à s'opposer aux réductions de salaire. Voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3675, dossier 11422-4, J. Hugonnard à E. Dewdney, 5 mai 1891. [PLD-009435]
152. Bibliothèque et Archives Canada, fonds Hayter Reed. MG 29-E106 Personnel A-G, volume 18. John Ashby à Hayter Reed, 11 juin 1889.
153. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2100, dossier 17960, partie 2, A. Sutherland au surintendant général des affaires indiennes, 31 mars 1887.

154. Archives de l'Église Unie, documents d'A. Sutherland, correspondance de départ, juillet 1891-1898, boîte 24-1, A. Sutherland au surintendant général, 31 octobre 1893, cité dans Fox, *Failure of Red Deer*, p. 44.
155. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. 27.
156. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1903, p. 404.
157. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1904, p. 429.
158. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, Ottawa, RG10, volume 6462, dossier 888-1, partie 1, H. H. Graham à D. C. Scott, 2 mai 1921. [GRG-022142]
159. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3938, dossier 121/607, *List of Officers at following Industrial Schools showing salaries as proposed to be reduced by the Department*. [PLD-008587]
160. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3938, dossier 121/607, *List of Officers at following Industrial Schools showing salaries as proposed to be reduced by the Department*. [PLD-008587]
161. Phillips et Phillips, *Women and Work*, p. 1-31.
162. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8845, dossier 961/16-2, partie 1, pensionnat de Kuper Island, catholique romain, Kuper Island, coûts de fonctionnement du 1^{er} août 1935 au 31 juillet 1936; [KUP-003365-0004] RG10, volume 8845, dossier 963/16-2, partie 1, 3 juillet 1936, pensionnat de Kamloops, catholique romain; [KAM-002000] RG10, volume 8840, dossier 511/16-2-015, énoncé n° 2, pensionnat de Brandon, coûts de fonctionnement et salaires, 1936; [BRS001427-0003] RG10, volume 8843, dossier 709/16-2-001, partie 1, pensionnat d'Edmonton, (Église Unie) Alberta (page couverture déchirée), 20 mars 1936. [EDM-000358]
163. CVR, ARN, AINC - Secteur de la résolution - Collection de dossiers rétrospectifs sur les pensionnats indiens - Ottawa, 772/23-5-010, 1894-1966, volume 1 DRSRO, pensionnat de Morley (Église Unie) Alberta, *List of Staff, Occupations & Salaries as at November 18th, 1932*. [MOR-001042]
164. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, dossier 886-24, partie 1, agence de Skeena River - pensionnat pour filles Crosby [Port Simpson] - rapports de vérification 1935-1948, instrument de recherche 10-17, volume permanent 6458, bobine de microfilm C-8779; Bibliothèque et Archives Canada, Ottawa, *Crosby Girls' Home, United Church of Canada, Cost of Operations for Fiscal Year 1934-35*. [PSM-200049-0003]
165. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, instrument de recherche 10-28, volume 8846, bobine de microfilm C-9735, 987/16-2-018, partie 1, agence de New Westminster - rapport financier du pensionnat de Squamish, 1935-1959, CAN, Ottawa, *Squamish Residential School, Roman Catholic, North Vancouver, Cost of Operations - September 1, 1935 to July 31, 1936*. [SQU-000265-0004]
166. Shack, *Two-Thirds Minority*, p. 52.
167. Charyk, *Little White Schoolhouse*, p. 203, 205, 206, 210.
168. Johns, *History of St Peter's*, p. 27.
169. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1903, p. 430.
170. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1904, p. 382.
171. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1905, p. 357-358.
172. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6462, dossier 888-1, partie 2, A. R. Lett à D. C. Scott, 15 octobre 1924. [GRG-001513]

173. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6321, dossier 658-5, partie 3, T. B. R. Westgate à Duncan Campbell Scott, 29 novembre 1926. [PAR-015165]
174. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6343, dossier 750-5, partie 3, E. Ruaux à D. C. Scott, 3 juin 1929; [MRY-009738] Duncan C. Scott à E. Ruaux, 8 juin 1929. [MRY-009739]
175. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, PAA 71.220 B32 1300, Archives provinciales, Edmonton, à Duncan C. Scott, 26 mars 1930. [OGP-070171]
176. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, PAA 71.220 B32 1300, Duncan C. Scott au révérend U. Langlois, 2 avril 1930. [OGP-070172]
177. Butcher, *Letters of Margaret Butcher*, p. 134.
178. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6041, dossier 160-7, partie 1, 1926-1940, bobine de microfilm C-8153, Kenneth Beaton à Russell Ferrier, 31 janvier 1931. [MOR-000849]
179. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada, Toronto (Ontario), n° 1979.199C, boîte 2, dossier 20, Thomas Hart à R. P. MacKay, 20 décembre 1900. [RIS-000437]
180. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada, Toronto, n° d'acquisition 1979.199C, boîte 3, dossier 37, H. T. à R. P. MacKay, 30 mai 1902. [RIS-000532]
181. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6431, dossier 877-1, partie 1, secrétaire adjoint aux Affaires indiennes à A. W. Vowell, 15 octobre 1909; [ABR-007009] R. P. MacKay à D. C. Scott, 25 février 1910; [ABR-007006] RG10, volume 6273, dossier 583-1, partie 1, W. A. Hendry au secrétaire aux Affaires indiennes, 19 août 1931; [PLP-000963] Archives de l'Église Unie du Canada, Toronto (Ontario), n° d'acquisition 1979.199C, boîte 7, dossier 129, R. P. MacKay à W. A. Hendry, 21 juin 1910. [RIS-000492]
182. Huel, *Proclaiming the Gospel*, p. 228-236.
183. CVR, ARN, Archives des actes de visite canonique de St. Paul, 1883-1966, piles 2L, *Acte général de visite des missions indiennes du Nord-Ouest canadien par le T.R.P. Théodore Labouré, supérieur général, Rome, Maison générale o.m.i.*, p. 78-80. [OMI-034614]
184. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896, p. 380.
185. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada, Toronto (Ontario), n° d'acquisition 1979.199C, boîte 7, dossier 131, exécutif du Comité des missions étrangères des synodes du Manitoba et de la Saskatchewan (Église presbytérienne), *Minutes*, 20 février 1911. [RIS-000474]
186. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, ACC-MSCCGS 75-103, série 9:08, boîte 131, dossier 5-3, *The Indian Residential School Commission of the Missionary Society of the Church of England in Canada: An Outline of the Duties of Those Who Occupy Positions on the Staff at the Society's Indian Residential Schools, No. III, The Teacher*. [AAC-090142]
187. Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, n° d'acquisition M82-12, fonds Louise Topping. - 1937. Nouvelle intitulée *Hope*, s.d., p. 31.
188. Cameron, *New North*, p. 79.
189. Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, fonds Adelaide Jane Butler (1890-1986), M88-4, boîte 1, Adelaide Butler à Dollie Butler, 23 mars 1936.
190. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6028, dossier 118-7-1, partie 1, E. B. Glass au D^r Sutherland, 4 septembre 1896. [WFL-000648-0002]
191. Duchaussois, *Les sœurs grises dans l'extrême-nord*, p. 77-106.
192. Duchaussois, *Les sœurs grises dans l'extrême-nord*, p. 106.
193. Duchaussois, *Les sœurs grises dans l'extrême-nord*, p. 106.

194. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada, Toronto, n° d'acquisition 1979.199C, boîte 2, dossier 20, Alex Skene à M. McKay, 1^{er} décembre 1900; [RIS-000436] Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-1, partie 1, R. G. Howes au surintendant général adjoint, 25 mai 1903; [MER-000331] RG10, volume 3927, dossier 116836-1A, Frank Pedley à W. M. Graham, 16 janvier 1905; [RIS-000090] RG10, volume 6468, dossier 890-1, partie 1, bobine de microfilm C8786, A. W. Vowell au secrétaire, Affaires indiennes, 10 octobre 1906; [MIS-004766] RG10, volume 6320, dossier 658-1, partie 1, W. Sibbald au secrétaire, Affaires indiennes, 28 août 1916; [PAR-003569] RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 1, M. Kalmes à Duncan C. Scott, 13 février 1917; [PLD-000005] RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 1, R. S. McKenzie au sous-ministre adjoint et au secrétaire, 23 octobre 1918; [CJC-000870] Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3933, dossier 117657-1, A. Naessens au secrétaire, Affaires indiennes, 7 janvier 1919; AINC – Secteur de la résolution – Collection de dossiers rétrospectifs sur les pensionnats indiens – Ottawa, dossier E4974-02016, volume 4, T. J. Davies à M. Moore, 25 novembre 1925; [GDC-002528] RG10, volume 6300, dossier 650-1, partie 1, O. Charlebois à Duncan Scott, 28 octobre 1930; [BVL-000005] RG10, volume 6303, dossier 651-1, partie 1, A. F. MacKenzie à J. P. B. Ostrander, 3 juillet 1933; [MRS-001401] RG10, volume 6334, dossier 662-1, partie 2, A. F. MacKenzie à W. Murison, 14 février 1935. [SPR-000465] Pour se renseigner sur les initiales d'Atwater, voir : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1915, p. 187-188.
195. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1346, bobine de microfilm C-13916, G. Donckele à W. R. Robertson, 1^{er} janvier 1907; [KUP-004280] RG10, instrument de recherche 10-1, volume 1346, bobine de microfilm C-13916, agence de Cowichan – correspondance montante, école industrielle de Kuper, 1891–1907, P. Claessen à W. R. Robertson, 5 juin 1907. [KUP-022198] Pour se renseigner sur les initiales de A. J. McLeod, voir : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1900, p. 372-373.
196. Kelm, « Introduction », dans Butcher, *Letters of Margaret Butcher*, p. xx.
197. Hare et Barman, *Good Intentions*, p. 168, 205, 206, 216.
198. Buck, *Doctor Rode Side-Saddle*, p. 114, 133.
199. Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, fonds Adelaide Jane Butler (1890–1986), M88-4, boîte 1, Adelaide Butler à Dollie Butler, 18 novembre 1933.
200. Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, n° d'acquisition M82-12, fonds Louise Topping. – 1937. Nouvelle intitulée *Hope*, s.d., p. 5.
201. Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, n° d'acquisition M82-12, fonds Louise Topping. – 1937. Nouvelle intitulée *Hope*, s.d., p. 5-12.
202. Buck, *Doctor Rode Side-Saddle*, p. 92.
203. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6462, dossier 888-1, partie 1, H, EGN-007951, F. J. C. Ball à D. C. Scott, 5 mai 1921. [GRG-022150-0000]
204. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6251, dossier 575-1, partie 1, David Iverach à A. S. Grant, 7 juillet 1915. [BIR-000041]
205. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6452, dossier 884-1, partie 2, 1910–1934, agence de Kootenay – école industrielle de Kootenay – administration générale, instrument de recherche 10-17, bobine de microfilm C-8774, CAN, Ottawa, *Memo for file*, R. H. Cairns, 25 mars 1924. [EGN-007951]
206. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, J. Waddy, 24 novembre 1928. [DRS-000564]
207. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, A. G. Hamilton à Harold McGill, 22 mars 1933. [DRS-000612]

208. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6211, dossier 469-1, partie 3, Duncan C. Scott à T. B. R. Westgate, 30 juin 1931. [SWK-001540]
209. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6211, dossier 469-1, partie 3, Alice Davies à R. Ferrier, 16 avril 1932. [SWK-001513]
210. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6211, dossier 469-1, partie 3, A. F. MacKenzie à T. B. R. Westgate, 26 avril 1932. [SWK-001514]
211. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, procès-verbaux de réunions de la Commission des pensionnats indiens de la SMEC, 02/35-05/38, p. 1902-2256, n° d'acquisition GS 75-103, série 2:15[a], boîte 19, *Minutes of Meeting of Indian & Eskimo Residential School Commission, MSCC, Held on Tuesday, April 5th, 1938*. [AGS-000569]
212. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6430, dossier 876-1, partie 1, agence de la côte Ouest – pensionnat de Ahousaht – administration générale, 1901–1931, instrument de recherche 10-17, bobine de microfilm C-8759, W. R. Woods au D^r Young, 5 novembre 1929. [AST-200068-0001]
213. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, W. G. Tweddell à W. M. Graham, 6 mai 1931. [DRS-000588]
214. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, T. B. R. Westgate au secrétaire, Affaires indiennes, 11 décembre 1931. [DRS-000592]
215. Gagan, *Sensitive Independence*, p. 189-190.
216. Rutherford, *Women and White Man's God*, p. 23-25, 63.
217. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, dossier 883-1, partie 1, agence de Bella Coola – pensionnat de Kitamaat – administration générale, 1906–1932, instrument de recherche 10-17, volume permanent 6451, bobine de microfilm C-8773, Bibliothèque et Archives Canada, L. Spotton à C. G. Young, 28 février 1930. [KMT-095721]
218. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6377, dossier 767-1, partie 1, M. Christianson à H. W. McGill, 2 août 1933. [JON-000073]
219. Fast, « Amelia Le Sueur (Yeomans) » (consulté le 26 mai 2013) <http://www.biographi.ca/fr/bio.php?BioId=41653>.
220. Yeomans, *His Healing Power*, p. 3-11.
221. Opp, *Lord for the Body*, p. 92, 197.
222. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1900, p. 106.
223. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1901, p. 80. (Dans le rapport annuel, le nom Annie est donné par erreur au lieu de Charlotte Amelia.)
224. Opp, *Lord for the Body*, p. 197.
225. Opp, *Lord for the Body*, p. 197; Brown, *Frances Nickawa*, p. 267.
226. Fast, « Amelia Le Sueur (Yeomans) » (consulté le 26 mai 2013) <http://www.biographi.ca/fr/bio.php?BioId=41653>.
227. Opp, *Lord for the Body*, p. 197.
228. Église Méthodiste du Canada, conférence tenue en Colombie Britannique, district de Port Simpson, réunions ministérielles, 1893, p. 188, cité dans Bolt, *Thomas Crosby*, p. 63.
229. Gagan, *Sensitive Independence*, p. 198-200.
230. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1907, p. 444.
231. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6479, dossier 940-1, partie 1, J. Hawksley, *Report on the Carcross Indian Residential School*, 9 juillet 1929. [CAR-011233-0001]

232. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada, Toronto (Ontario), n° d'acquisition 1979.199C, boîte 3, dossier 29, Neil Gilmour au D^r MacKay, 12 septembre 1901. [CRW-000158]
233. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada, Toronto (Ontario), n° d'acquisition 1979.199C, boîte 3, dossier 29, Neil Gilmour à R. P. MacKay, 19 septembre 1901. [CRW-000160]
234. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada, Toronto (Ontario), n° d'acquisition 1979.199C, boîte 2, dossier 13, Andrew Baird à R. P. MacKay, 12 janvier 1898; boîte 3, dossier 31, Neil Gilmour à R. P. MacKay, 25 novembre 1901. [RIS-000438, CRW-000317]
235. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada, Toronto (Ontario), n° d'acquisition 1979.199C, boîte 3, dossier 30, Neil Gilmour à R. P. MacKay, 7 octobre 1901. [CRW-000320]
236. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada, Toronto (Ontario), n° d'acquisition 1979.199C, boîte 3, dossier 33, Neil Gilmour à R. P. MacKay, 1^{er} janvier 1902. [CRW-000232]
237. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada, Toronto (Ontario), n° d'acquisition 1979.199C, boîte 4, dossier 43, [illisible] à MacKay, 27 novembre 1902. [CRW-000107]
238. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada, Toronto (Ontario), n° d'acquisition 1979.199C, boîte 8, dossier 136, James Farquharson à R. P. MacKay, 29 juillet 1911; [CRW000274] Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6027, dossier 11711, partie 1, Martin Benson à D. C. Scott, 11 novembre 1914. [CRW000057]
239. CVR, ARN, fonds du diocèse anglican d'Athabasca, Archives provinciales de l'Alberta, dossier 320/1143, Wabasca - école - [pensionnat de St. John's] 1933-1937, n° d'acquisition PR1970.0387/2212, boîte d'archives 60, secrétaire régional, SMEC à K. L. Sandercock, 20 juillet 1933. [JON-800137]
240. CVR, ARN, fonds du diocèse anglican d'Athabasca, Archives provinciales de l'Alberta, dossier 320/1143, Wabasca - école - [pensionnat de St. John's] 1933-1937, n° d'acquisition PR1970.0387/2212, boîte d'archives 60, K. L. Sandercock au lord-évêque d'Athabaska, 6 septembre 1933; [JON-800138] dossier A320/1144, Wabasca [correspondance officielle du souverain évêque], 1936-43. Archives PR1970.0387/2213, boîte d'archives 60, secrétaire de la Commission à C. N. Middleton, 21 mars 1940. [JON-800186]
241. Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, M79-6, fonds Trevor Jones, Trevor Jones : *The Jones Journals: Living and working with the peoples of Northern Canada*, s.d., p. 3b-4b.
242. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, diocèse de l'Arctique, Archives du Synode général, dossier 18-3c, révérend J. Harold Webster, 1937-1941, [Coppermine] 07/35-07/41, n° d'acquisition M96-7, série 2:1, J. H. Webster à Trevor Jones, 20 janvier 1940. [AGS-000220]
243. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6309, dossier 654-1, partie 1, J. K. Irwin aux Affaires indiennes, 22 octobre 1926. [GDC-006528]
244. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6309, dossier 654-1, partie 1, J. D. McLean à J. K. Irwin, 29 octobre 1926. [GDC-006529]
245. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 9:08, boîte 131, dossier 5-1, *The Indian Residential School Commission of the Missionary Society of the Church of England in Canada: An Outline of the Duties of Those Who Occupy Positions on the Staff at the Society's Indian Residential Schools, No. 1, The Principal*. [AAC-090140]
246. Bush, *Western Challenge*, p. 100.

247. Renseignements d'acquisition, Église Unie du Canada : Fonds 3292 : Fonds Joseph Albert George Lousley, 1986.301C/TR dossier 1, manuscrit dactylographié, *Reminiscences of Norway House, 1902-1916*, chapitre : « God Does Provide for Physical Needs », p. 2-3.
248. Archives de l'Église Unie du Canada, fonds 3204, fonds John Semmens, 1986.213C, boîte 1, dossier 3, John Semmens, antécédents personnels, manuscrit, s.d., p. 60.
249. Archives de l'Église Unie du Canada, fonds 3204, fonds John Semmens, 1986.213C, boîte 1, dossier 3, John Semmens, antécédents personnels, manuscrit, s.d., p. 60.
250. Semmens, *Under Northern Lights*, p. 62.
251. Buck, *Doctor Rode Side-Saddle*, p. 14-19.
252. Buck, *Doctor Rode Side-Saddle*, p. 11.
253. Buck, *Doctor Rode Side-Saddle*, p. 31, 33-34, 38.
254. Buck, *Doctor Rode Side-Saddle*, p. 69, 107.
255. Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, M79-6, fonds Trevor Jones, Trevor Jones : *The Jones Journals: Living and working with the peoples of Northern Canada*, s.d., p. 9a.
256. Johns, *History of St Peter's Mission*, p. 27.
257. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6200, dossier 466-1, partie 2, Duncan C. Scott à Ernest Mathews, 24 juin 1929. [TAY-000131]
258. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6270, dossier 582-1, partie 1, sous-ministre à P. Bousquet, 25 juin 1903. [PCR-010034]
259. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6197, dossier 465-1, partie 1, J. D. McLean à P. Bousquet, 30 novembre 1906. [KNR-000623]
260. CVR, ARC, AINC - Secteur de la résolution - Collection de dossiers rétrospectifs sur les pensionnats indiens - Ottawa, dossier 501/25-1-076, volume 1, Chas. Cahill aux Affaires indiennes, 28 août 1912. [SBR-000328]
261. CVR, ARN, AINC - Secteur de la résolution - Collection de dossiers rétrospectifs sur les pensionnats indiens - Ottawa, dossier 501/25-1-076, volume 1, J. D. McLean à Chas. Cahill, 23 septembre 1913. [SBR-000329]
262. Huel, *Proclaiming the Gospel*, p. 154-155.
263. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6264, dossier 579-1, partie 1, J. Magnan à Russell Ferrier, 1^{er} octobre 1927. [FAR-000019]
264. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1933, p. 52.
265. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6001, dossier 1-1-1, partie 4, *List of Indian Residential School Principals*, 31 juillet 1936. [PLD-007300]
266. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, dossier 501/25-1-075, volume 1, [illisible] à R. A. Hoey, 18 septembre 1937. [PCR-000143]
267. CVR, ARN, Archives de l'Église anglicane du Canada, diocèse de l'Arctique, M96-7, boîte 188, dossier 8, *Collected Material - Bessie Quirt, Articles written by Bessie re: Shingle Point and Fort George, RE: First Eskimo Residential School (Anglican) - Shingle Point. Story One - Fifty Years Ago - August 1929-1979*. Bibliothèque et Archives Canada, RG919-10, partie 1, agence de Fort Norman - pensionnat d'Aklavik de l'Église d'Angleterre - admissions et renvois, 1936-1946, instrument de recherche 10-17, volume permanent 6477, bobine de microfilm C-8792, H. S. Shepherd à Philip Phelan, 30 mars 1939; [ASU-001138] RG29, volume 2906, dossier 851-1-A486, partie 3, H. S. Shepherd à P. E. Moore, 14 janvier 1948; [NPC-603247] RG10, volume 10728, dossier 484/25-2-467, partie 1, H. S. Shepherd à J. L. Whitey, 17 novembre 1952; [MFI-001074] Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 2.15, boîte 22, dossier 2, *Minutes of a Meeting of the Sub-Executive Committee*

- MSCC, 8 septembre 1954; [AAC-090761]Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, GS 75-103, séries 2-15, boîte 22, *Report of the Superintendent, Indian School Administration, to the MSCC Board of Management, Toronto, November 16th, 1954*. [GDC-007201]
268. Semmens, *Under Northern Lights*, p. 63.
269. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1906, p. 2, 52-56.
270. Grant, *Two-Thirds of the Revenue*, p. 108-109.
271. Bush, *Western Challenge*, p. 112.
272. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6307, dossier 653-1, partie 1, W. M. Graham au secrétaire, Affaires indiennes, 10 juillet 1911. [FHR-000039]
273. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3920, dossier 116818, A. Sutherland au surintendant général des affaires indiennes, 3 janvier 1895. [EDM-003966]
274. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3920, dossier 116818, Frank Pedley à C. E. Somerset, 3 juin 1903. [EDM-003973]
275. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3920, dossier 116818, Archives publiques, C. E. Somerset à A. Sutherland, 8 avril 1903. [EDM-009826]
276. Fox, *Failure of Red Deer*, p. 83-84; Titley, *Red Deer Industrial School*, p. 63.
277. Fox, *Failure of Red Deer*, p. 84-88, 97; Titley, *Red Deer Industrial School*, p. 63.
278. Fox, *Failure of Red Deer*, p. 102; Titley, *Red Deer Industrial School*, p. 64.
279. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie, Église presbytérienne au Canada, fonds des missions étrangères, Dossiers relatifs aux missions auprès des peuples autochtones de l'Ouest canadien, boîte 4, n° 52, Wasley Harris à R. P. MacKay, 27 août 1903. [RIS-000147]
280. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3920, dossier 116818, A. Sutherland au surintendant général des affaires indiennes, 3 janvier 1895. [EDM-003966]
281. Semmens, *Under Northern Lights*, p. 60.
282. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6251, dossier 575-1, partie 1, G. H. Wheatley au secrétaire, Affaires indiennes, 21 octobre 1913. [BIR-000029]
283. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6211, dossier 469-1, partie 1, Thomas Appleby au ministre, Affaires indiennes, 29 avril 1880. [SWK-001896]
284. E. F. Wilson au révérend Daniel Wilson, 8 octobre 1884, cité dans Nock, *Chapter in the Amateur Period*, p. 254.
285. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3924, dossier 116823, Edward F. Wilson au surintendant général, 28 avril 1891. [ELK-000053]
286. Nock, *Chapter in the Amateur Period*, p. 159.
287. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, J. Scannell à W. M. Duke, 27 mars 1939. [ABV-000582]
288. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, A. M. D. Gillen au supérieur provincial des oblats, 27 juillet 1936. [OMS-000550]
289. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, Thomas Girard au père Scannell, 29 septembre 1936. [OMS-000552]
290. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, Ottawa, RG10, volume 6468, dossier 890-1, partie 2, A. F. MacKenzie à J. Scannell, 1^{er} décembre 1936. [MIS-001569]
291. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada, Toronto (Ontario), n° d'acquisition 1979.199C, boîte 7, dossier 130, W. McWhinney au D^r MacKay, 4 janvier 1911. [CRW-000140]
292. Titley, *Indian Commissioners*, p. 190-193.
293. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 2, W. M. Graham à D. C. Scott, 27 octobre 1919. [PLD-007202]

294. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 2, J. B. Beys à Duncan C. Scott, 24 novembre 1919. [PLD-007206]
295. Renseignements documentaires des archives, Église Unie du Canada : Fonds 3292 : Fonds Joseph Albert George Lousley, 1986.301C/TR dossier 1, manuscrit dactylographié, *Reminiscences of Norway House, 1902-1916*, s.d., chapitre « Life at Norway House - 1902-1916 », 1.
296. Archives de l'Église Unie du Canada, n° d'acquisition 1993.064C /TR 1996.064C 1997.149C. Fonds 3471, fonds Frances M. Walbridge Fonds, 1939-1974, Frances Walbridge à Ann, 15 septembre 1939.
297. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 9:08, boîte 131, dossier 5-3, *The Indian Residential School Commission of the Missionary Society of the Church of England in Canada: An Outline of the Duties of Those Who Occupy Positions on the Staff at the Society's Indian Residential Schools, No. II, The Matron-in-Charge*. [AAC-090142]
298. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, M. Christianson à Affaires indiennes, 2 mars 1932. [DRS-000594]
299. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1393, inspecteur des Affaires indiennes au révérend Grant, 28 décembre 1914. [FHR-001519] (La date du document est erronée dans le résumé.)
300. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada, n° d'acquisition 1979.199C, boîte 5, dossier 72, R. B. Heron à R. P. MacKay, 17 avril 1905. [RIS-000211]
301. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6426, dossier 875-1, partie 3, E. G. Newnham au secrétaire des Affaires indiennes, 6 juin 1933; [AGS-000488] Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, procès-verbal de l'IRSC, 01/33-10/34, p. 1654-1877, n° d'acquisition GS-75-103, série 2:15[a], boîte 18, *Minutes of meeting of Indian Residential School Commission, MSCC held on Tuesday, July 18, 1933*. [MIK-000314]
302. CVR, RNE, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3931, dossier 117377-1C, *Complaint against school board: St Paul Industrial School Teachers' Petition*, « The Telegram », 5 décembre 1901. Bobine de microfilm C-10163 : e007779501. [2058145]
303. CVR, RNE, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3931, dossier 117377-1C, McManus à Smart, 3 avril 1902. Bobine de microfilm C-10163 : e007779545-e007779547. [2058145]
304. Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, M79-6, fonds Trevor Jones, Trevor Jones : *The Jones Journals: Living and working with the peoples of Northern Canada*, s.d., 10a-10b.
305. Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, M79-6, fonds Trevor Jones, Trevor Jones : *The Jones Journals: Living and working with the peoples of Northern Canada*, s.d., 15a.
306. Hare et Barman, *Good Intentions*, p. 177-182.
307. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1895, p. 289.
308. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3925, dossier 116823-1A, « Elkhorn Mourns Loss », *Elkhorn Mercury*, 27 avril 1916. [ELK-000242]
309. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1915, p. 188.
310. CVR, ARN, (Église anglicane), Alberta, AINC - Bureau principal des documents - Ottawa, 773/16-2-004, 1935-1967, volume 1, CR-HQ, *Audit, Blood Residential School*, T. G. Willis, 10 mars 1938. [PUL-002756]
311. Buck, *Doctor Rode Side-Saddle*, p. 43.
312. Buck, *Doctor Rode Side-Saddle*, p. 109, 116.
313. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6320, dossier 658-1, partie 1, W. Sibbald aux Affaires indiennes, 9 octobre 1916. [PAR-000928]

314. Buck, *Doctor Rode Side-Saddle*, p. 97.
315. Buck, *Doctor Rode Side-Saddle*, p. 159-160.
316. Buck, *Doctor Rode Side-Saddle*, p. 167.
317. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6431, dossier 877-1, partie 2, *Extract from Inspector Barry's Report regarding his visit to the Alberni Indian Residential School on April 26th 1932*. [ABR-200757]
318. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 1, Frank Edwards, 9 février 1924. [CJC-000881]
319. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 1, *Memorandum for File*, 19 septembre 1924. [CJC-000884]
320. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 2, Frank Edwards au sous-ministre adjoint et secrétaire, 12 février 1927. [CJC-001340]
321. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, dossiers d'école, volume 6358, dossier 758-1, partie 1, T. B. R. Westgate au secrétaire des Affaires indiennes, 21 avril 1925. [OLD-000336]
322. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3928, dossier 117004-1, *Report of Dr. P. M. Bryce on Old Suns School*. 10 octobre 1907. [OLD-008148-0001]
323. Buck, *Doctor Rode Side-Saddle*, p. 69.
324. Buck, *Doctor Rode Side-Saddle*, p. 89-91.
325. Buck, *Doctor Rode Side-Saddle*, p. 91.
326. Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, fonds Adelaide Jane Butler (1890-1986), M88-4, boîte 1, Adelaide Butler à Dollie Butler, 15 janvier 1935.
327. Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, fonds Adelaide Jane Butler (1890-1986), M88-4, boîte 1, Adelaide Butler à Dollie Butler, 27 avril 1935.
328. Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, fonds Adelaide Jane Butler (1890-1986), M88-4, boîte 1, Adelaide Butler à Dollie Butler, 8 mars 1935.
329. Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, diocèse de l'Arctique, M96-7, boîte 188, dossier 8, *Collected Material - Bessie Quirt, Articles written by Bessie re: Shingle Point and Fort George, RE: Shingle Point Eskimo School, Story No 3 - Single Women Survive the Arctic*.
330. Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, n° d'acquisition M82-12, fonds Louise Topping. - 1937. Nouvelle intitulée *Hope*, s.d., p. 13.
331. Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, n° d'acquisition M82-12, fonds Louise Topping. - 1937. Nouvelle intitulée *Hope*, s.d., p. 15.
332. Gresko, *Gender and Mission*, p. 156.
333. Gresko, *Gender and Mission*, p. 163-164.
334. Gresko, *Gender and Mission*, p. 163.
335. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6452, dossier 884-1, partie 2, 1910-1934, agence de Kootenay - école industrielle de Kootenay - administration générale, instrument de recherche 10-17, bobine de microfilm C8774, CCN Ottawa, *Extract from Inspector's Report on the Kootenay Residential School, October 10 and 11, 1924*, R. H. Cairns. [EGN-008030]
336. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6446, dossier 882-1, partie 2, 1915-1936, J. McGuire à D. C. Scott, 8 avril 1926. [KAM-001241]
337. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6446, dossier 882-1, partie 2, M. Gabriel à D. C. Scott, 17 mai 1926. [KAM-000180]
338. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, Mary Gabriel au père Welsh, 26 février 1927. [OMS-000440]

339. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8845, dossier 963/16-2, partie 1, 3 juillet 1936, *Re: Kamloops Residential School, Roman Catholic*. [KAM002000]
340. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6446, dossier 882-1, partie 2, 1915–1936, D. C. Scott à J. Welch, 5 octobre 1927; [KAM-001246] Mary Gabriel à D. Scott, 26 octobre 1927. [KAM-000186]
341. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, Mary Gabriel au père Welsh, 26 février 1927. [OMS-000440]
342. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, Mary Gabriel à J. Welch, 19 juin 1928. [OMS-000451]
343. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, Mary Gabriel à J. Welch, 27 juin 1928. [OMS-000453]
344. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, Mary Gabriel à J. Welch, 11 juillet 1929. [OMS-000463]
345. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, A. H. Fleury à Mary Mark, 22 novembre 1940. [OMS-000596]
346. Archives des Sœurs de la Providence, J. Smith à mère Bernard du SacréCœur, 12 juin 1924, cité dans McGovern, *Perspective on the Oblates*, p. 93.
347. Archives des Sœurs de la Providence, sœur Rustica à J. Welch, 21 septembre 1927, cité dans McGovern, *Perspective on the Oblates*, p. 93.
348. McGovern, *Perspective on the Oblates*, p. 94.
349. McGovern, *Perspective on the Oblates*, p. 95.
350. Sœur 1992-68, conversation avec sœur Margaret McGovern, juillet 1992, cité dans McGovern, *Perspective on the Oblates*, p. 96.
351. McGovern, *Perspective on the Oblates*, p. 104.
352. McGovern, *Perspective on the Oblates*, p. 99.
353. McGovern, *Perspective on the Oblates*, p. 100-101.
354. McGovern, *Perspective on the Oblates*, p. 105.
355. McGovern, *Perspective on the Oblates*, p. 106-107.
356. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6337, dossier 663-1, partie 1, A. Naessens à D. C. Scott, 30 juillet 1929. [THR-000174]
357. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6337, dossier 663-1, partie 1, D. C. Scott à J. B. Beys, 19 octobre 1929. [THR-000176]
358. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, n° d'acquisition 71.220/1323, J. B. Beys à D. C. Scott, 25 octobre 1929. [THR-000392]
359. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 9126, dossier 302-11, *Annual School Report by S. L. Macdonald*, 31 mars 1934. [THR-000291]
360. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, n° d'acquisition 78.204/5, Vital Grandin à mère SainteMarie, 27 septembre 1890. [ORC-000775]
361. Bibliothèque et Archives Canada, C-10118, RG10, volume 3676, dossier 11422-5, extrait du rapport de l'inspecteur Wadsworth, école industrielle Battleford, 25 octobre 1884.
362. Archives de l'Église unie, fonds de la Société missionnaire méthodiste (Canada), correspondance des secrétaires généraux, série 6, livre 22, A. Sutherland à E. S. Rupert, 6 mai 1896.
363. Cité dans Symington, *Canadian Indian*, p. 228. Pour connaître l'histoire de Tobias à l'Institut Mohawk, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1A, C. M. Turnell, 18 septembre 1915. [TAY-003557]
364. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 1, Martin Benson à M. Scott, 19 août 1914. [DRS-000483]

365. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 1, Martin Benson à M. Scott, 27 août 1917. [DRS-000507-0000]
366. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6462, dossier 888-1, partie 1, H. F. Ball, 24 avril 1921. [GRG-022130-0000]
367. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1930, p. 18.
368. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6200, dossier 466-1, partie 2, *Successful Graduates*. [TAY-004294-0002]
369. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2006, dossier 78251A, *Report on the Mohawk Institute and Six Nations Board School*, 30 août 1895, p. 43. [TAY-003821-0000]
370. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1A, C. M. Turnell à inconnu, 21 juin 1915; [TAY-003555] Gordon J. Smith au secrétaire des Affaires indiennes, 29 juin 1920; [TAY-003598] *Mohawk Institute, Brantford, Ontario, Statement of Salaries*, 18 août 1920. [TAY-003603]
371. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1A, Gordon J. Smith au secrétaire des Affaires indiennes, 2 décembre 1920. [TAY-003630-0000]
372. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1A, T. W. Standing à inconnu, 12 mars 1921. [TAY-005407-0001]
373. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6200, dossier 466-1, partie 2, A. F. MacKenzie à H. W. Snell, 7 mai 1936. [TAY-003085-0002]
374. Graham, *Mush Hole*, p. 356.
375. Graham, *Mush Hole*, p. 370.
376. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1903, p. 406.
377. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada, n° d'acquisition 1979.199C, boîte 5, dossier 60, J. A. Sinclair à R. P. MacKay, 26 avril 1904. [RIS-000306]
378. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6255, dossier 576-1, partie 2, J. Doyle au secrétaire des Affaires indiennes, 14 septembre 1932. [BRS-000234]
379. CVR, ARC, AINC - Secteur de la résolution - Collection de dossiers rétrospectifs sur les pensionnats indiens - Ottawa, dossier 501/23-5-065, volume 1. Rapport de l'inspecteur du pensionnat de Brandon, 14 décembre 1932. [BRS-001408-0001]
380. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. 155-156.
381. Moine, *My Life in a Residential School*, s.p.
382. Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, M79-6, fonds Trevor Jones, Trevor Jones : *The Jones Journals: Living and working with the peoples of Northern Canada*, s.d., p. 10b.
383. Bush, *Western Challenge*, p. 106-107.
384. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6307, dossier 653-1, partie 1, R. P. MacKay à Frank Pedley, 19 septembre 1912. [FHR-000059]
385. CVR, DAE, Archives de l'Église Unie, *Mission to the Aboriginal Peoples in Manitoba and the Northwest*, 79.199, boîte 8, dossier 154 C1109, McLaren à MacKay, 16 avril 1913. [13d-c001109-d0015-001]
386. Pour en savoir davantage sur la fréquentation du pensionnat de Brandon par Elsie McLaren, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6255, dossier 576-1, partie 2, J. A. Doyle au secrétaire des Affaires indiennes, 14 septembre 1932. [BRS-000234] Pour en savoir davantage sur Harry Meadows comme professeur, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6033, dossier 150-60, partie 1, H. Meadows aux professeurs des pensionnats, aux représentants du ministère des Affaires indiennes et aux commerçants, 1^{er} février 1937; [120.08396] H. Meadows à R. A. Hoey, 30 mars 1937. [120.08401] Pour en

savoir davantage sur l'histoire d'Elsie McLaren et de Harry Meadows, voir : Meadows, Lea, « Residential Schools Generate Anger but Also Pride », *Calgary Herald*, 30 juillet 2012 <http://www2.canada.com/calgaryherald/news/story.html?id=c65c20fe-ce76-4710-96d9-ab50ab-51c30c>.

387. Pettipas, *Severing the Ties*, p. 115; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896, p. 359-360.
388. Watech, *Payepot and His People*, p. 44.
389. CVR, ARN, n° d'acquisition 705, bande magnétique 1, piste 1, s.d. [OMS-000283]
390. Buck, *Doctor Rode Side-Saddle*, p. 142-143, 170.
391. Brass, *I Walk in Two Worlds*, p. 27.
392. Graham, *Mush Hole*, p. 367.
393. Graham, *Mush Hole*, p. 445. Pour se renseigner sur le prénom de Strapp, voir : CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada et de la Victoria University, n° d'acquisition 92.164C, boîte 33, dossier 2, dossiers du personnel, directeurs J. F. Woodsworth et O. B. Strapp. [UCA-080521]
394. Archives de l'Église Unie du Canada, n° d'acquisition 1993.064C/TR 1996.064C 1997.149C. Fonds 3471, fonds Frances M. Walbridge, 1939-1974, Frances Walbridge à Ann, 15 septembre 1939.
395. Archives de l'Église Unie du Canada, n° d'acquisition 1993.064C/TR 1996.064C 1997.149C. Fonds 3471, fonds Frances M. Walbridge, 1939-1974, Frances Walbridge à Ann, 15 septembre 1939.
396. Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, fonds Adelaide Jane Butler (1890-1986), M88-4, boîte 1, Adelaide Butler à Dollie Butler, 27 avril 1935.
397. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6203, dossier 467-1, partie 1, Mary A. Johnson à Frank Pedley, 7 mars 1912. [MFI-000157]
398. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6203, dossier 467-1, partie 1, S. Stewart à J. G. Anderson, 11 octobre 1912. [MFI-000163]
399. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, A. C. Ockoniy, 28 juin 1922. [PRC-000038]
400. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, Lucy L. Affleck au D^r Barner, 3 octobre 1929. [UCB-005108]
401. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, Lucy L. Affleck au D^r Barner, 11 novembre 1929. [UCB-005109]
402. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6332, dossier 661-1, partie 2, Lucy Affleck à M. Graham, 15 novembre 1929. [RLS-000293-0001]
403. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6332, dossier 661-1, partie 2, A. G. Hamilton à M. Graham, 11 septembre 1929. [RLS-000282-0001]
404. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6332, dossier 661-1, partie 2, A. G. Hamilton à M. Graham, 11 septembre 1929; [RLS-000282-0001] RG10, volume 6333, dossier 661-6, partie 1, *Inspector's Report on Round Lake Indian Residential School, 23 October 1929*. [RLS-000286]
405. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, volume 6332, dossier 661-1, partie 1, R. J. Ross à Russell T. Ferrier, 10 décembre 1928; [RLS-000267] RG10, volume 6332, dossier 661-1, partie 2, G. Dorey à R. A. Hoey, 8 mai 1939. [RLS-000401]
406. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1887, p. 25-26.

407. *Algoma Missionary News and Shingwauk Journal* (avril 1877), (novembre 1877) : p. 35, cité dans Wilson, *No Blanket to be Worn*, p. 74.
408. Nock, « Edward Francis Wilson » (consulté le 22 juin 2013) http://www.biographi.ca/fr/bio/wilson_edward_francis_14E.html; Nock, *Aboriginals and Their Influence*, p. 168-170.
409. « Paper No. Four », *The Canadian Indian*, p. 1, 9 (juin 1891), cité dans HaigBrown et Nock, *With Good Intentions*, p. 329.
410. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1892, p. 141; Nock, *Aboriginals and Their Influence*, p. 159.
411. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada et de la Victoria University, n° d'acquisition 86.158C, boîte 2, dossier 2, école industrielle de Red Deer, albums de Joblin/documents de la UCC, Toronto, Arthur Barner au D^r Sutherland et à T. Ferrier, 4 mai 1909. [UCA-080255-0008]
412. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6040, dossier 160-4, partie 1, R. B. Heron au presbytère de Regina, mai 1923. [AEMR-016371]
413. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada RG10, volume 6040, dossier 160-4, partie 1, *Resolutions of Indian Workers Association of the Presbyterian Church for Saskatchewan and Manitoba*, 1911. [CRW-000285-0002]
414. CVR, ARN, Archives des actes de visite canonique de St. Paul, 1883-1966, piles 2L, *Acte général de visite des missions indiennes du Nord-Ouest canadien par le T.R.P. Théodore Labouré, supérieur général, Rome, Maison générale o.m.i.*, 1936, p. 49. [OMI-034614]
415. Archives du diocèse de Mackenzie-Fort Smith, Yellowknife, dossier Martin, VII, G. Breynat à M. Martin, 14 novembre 1945, cité dans Carney, *Residential Schooling*, p. 129.
416. Carney, *Residential Schooling*, p. 129.
417. Évêque Gabriel Breynat, « Canada's Blackest Blot », *Toronto Star Weekly*, 28 mai, 1938, cité dans Fumoleau, *As Long as This Land*, p. 379.
418. Carney, *Residential Schooling*, p. 129-130.
419. CVR, ARN, Archives Deschâtelets, Ottawa, HR 8004.C73R 4, procès-verbal du comité des missions indiennes des pères oblats, 12 octobre 1939. [OMI-033064]
420. Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, M79-6, fonds Trevor Jones, Trevor Jones : *The Jones Journals: Living and working with the peoples of Northern Canada*, s.d., p. 22a.
421. Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, M79-6, fonds Trevor Jones, Trevor Jones : *The Jones Journals: Living and working with the peoples of Northern Canada*, s.d., p. 22a.

Bibliographie

Sources primaires

1. Bases de données de la Commission de vérité et de réconciliation

Les notes de bas de page du rapport débutent souvent par CVR, suivi d'un des sigles suivants : DASAG, DAV, DAE, ASPI, ARN, RNE et BAC. Les documents cités se trouvent dans la base de données de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, au Centre national pour la vérité et réconciliation. À la fin de chacune des notes, on trouve, entre crochets, le numéro d'identification de chacun des documents. Voici une brève description des bases de données.

Base de données des documents actifs et semi-actifs du gouvernement (DASAG) : Cette base de données contient les documents actifs et semi-actifs du gouvernement recueillis auprès de ministères fédéraux qui sont possiblement liés à l'administration et à la gestion du système des pensionnats. Conformément aux obligations du gouvernement fédéral découlant de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI), les documents ayant trait à l'histoire ou aux séquelles du système ont été communiqués à la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR). Les autres ministères fédéraux concernés étaient notamment : le ministère de la Justice, Santé Canada, la Gendarmerie royale du Canada et la Défense nationale. Affaires autochtones et Développement du Nord Canada avait la responsabilité de rassembler et de communiquer les documents de ces autres ministères fédéraux à la CVR.

Base de données des déclarations audio-visuelles (DAV) : Cette base de données regroupe les déclarations audio et vidéo faites à la CVR dans le cadre d'audiences communautaires et d'événements régionaux et nationaux tenus par la Commission ainsi que d'autres événements spéciaux auxquels la Commission a participé.

Base de données des documents d'archives des Églises (DAE) : Cette base de données contient les documents recueillis auprès de diverses Églises et organisations religieuses ayant participé à l'administration et à la gestion des pensionnats indiens. Il s'agit notamment des entités associées à l'Église catholique romaine, à l'Église anglicane du Canada, à l'Église presbytérienne du Canada et à l'Église Unie du Canada. Les documents ont été recueillis conformément au mandat de la CVR, tel qu'il est énoncé dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, soit de « repérer les sources et créer un dossier historique le plus complet possible sur le système des pensionnats et ses séquelles ».

Base de données des administrations scolaires des pensionnats indiens (ASPI) : Cette base de données regroupe des documents sur chacun des pensionnats, conformément à la CRRPI.

Base de données de l'analyse et de la recherche nationale (ARN) : Cette base de données rassemble des documents recueillis par la Direction nationale de recherche et d'analyse d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, anciennement Résolution des questions des pensionnats indiens Canada (RQPIC). Les documents contenus dans cette base de données visaient au départ la recherche sur diverses allégations, notamment sur les cas d'abus dans les pensionnats, et sont principalement issus de la procédure judiciaire dans des affaires criminelles et civiles puis de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI), ainsi que de processus de règlement extrajudiciaires tels que le règlement alternatif des différends. La plupart des documents proviennent d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. La collection regroupe également des documents d'autres ministères fédéraux et d'organisations religieuses. Pour certains documents fournis par des organismes externes, l'information comprise dans la base de données est incomplète. Le cas échéant, la note de bas de page contient l'information suivante : « aucun emplacement de document, aucun dossier source de document ».

Base de données des séries rouge, noire et sur les écoles (RNE) : Cette base de données contient les documents fournis à la Commission par Bibliothèque et Archives Canada. Les trois sous-séries regroupent des documents auparavant compris dans le Système central de gestion des dossiers de l'administration centrale, ou système de gestion des documents, pour les ministères qui ont précédé Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. Les documents d'archives sont liés au fonds du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et font partie de la collection de Bibliothèque et Archives Canada.

Base de données des documents et des contenants (fichiers) de documents d'archives de Bibliothèque et Archives Canada (DABAC) : Cette base de données contient des documents recueillis auprès de Bibliothèque et Archives Canada. Les documents d'archives des ministères fédéraux possiblement liés à l'administration et à la gestion du système des pensionnats faisaient partie de la collection de Bibliothèques et Archives Canada. Au départ, les documents ayant trait à l'histoire ou aux séquelles du système des pensionnats indiens ont été recueillis par la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR), en collaboration avec Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, dans le cadre de leur mandat, tel qu'il est énoncé dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Affaires autochtones et Développement du Nord Canada a poursuivi la collecte de documents, conformément à l'obligation du gouvernement fédéral de divulguer ces documents dans le cadre de la Convention.

2. Rapport annuel des Affaires indiennes, 1864–1997

Dans le présent rapport, « Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes » désigne les rapports annuels publiés du gouvernement du Canada en lien avec les Affaires indiennes pour la période comprise entre 1864 et 1997.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a vu le jour en 1966. En 2011, il est devenu Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. Avant 1966, divers ministères ont eu la responsabilité des portefeuilles des Affaires indiennes et des Affaires du Nord.

Par ordre chronologique, voici les ministères qui ont eu la responsabilité des Affaires indiennes au fil des ans :

- département du Secrétaire d'État du Canada (jusqu'en 1869)
- département du Secrétaire d'État pour les Provinces (1869-1873)
- ministère de l'Intérieur (1873-1880)
- département des Affaires des Sauvages (1880-1936)
- ministère des Mines et des Ressources (1936-1950)
- ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (1950-1965)
- ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (1966)
- ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (de 1966 à ce jour)

Le titre exact des rapports annuels du ministère des Affaires indiennes a changé au fil des années en fonction du ministère responsable.

3. Bibliothèque et Archives Canada

RG10 (groupe d'archives des Affaires indiennes) Le groupe d'archives RG10 de Bibliothèque et Archives Canada fait partie du fonds R216 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. À des fins de clarté et de concision, les archives appartenant au groupe d'archives RG10 mentionnées dans les notes de bas de page du présent rapport sont présentées simplement à l'aide de l'information relative au groupe RG10. Lorsqu'une copie d'un document du groupe d'archives RG10 contenue dans une base de données de la CVR a été utilisée, la base de données de la Commission dans laquelle se trouve cette copie a été clairement indiquée tout comme l'information relative au groupe d'archives RG10 associée au document original.

4. Autres collections

R14698-0-8-E (anciennement MG 29 - E106), fonds Hayter Reed.

R7693-0-0-E (anciennement MG 27- fda IID15), fonds Clifford Sifton.

5. Autres archives

Église anglicane du Canada, Archives du Synode général

N° d'acquisition M82-12, fonds Louise Topping, 1937.

M79-6, fonds Trevor Jones, Trevor Jones : « The Jones Journals: Living and working with the peoples of Northern Canada ».

Fonds Adelaide Jane Butler (1890-1986).

Église anglicane du Canada, diocèse de l'Arctique

M96-7, boîte 188, « File 8, Collected Material – Bessie Quirt, Articles written by Bessie re: Shingle Point and Fort George » « RE: Shingle Point Eskimo School, Story No 3 – Single Women Survive the Arctic ».

Oblats de Marie Immaculée, Lacombe Canada

Archives provinciales de Grandin

N° d'acquisition 71.200, boîte 132, dossier 5737, Louis Guillaume au père provincial, 12 avril 1942, 8741485_001_EN_St Pauls – Metis material (R0997091).

Université de Regina, Our Space

Entrevue avec Mary Englund 1, dirigée par Margaret Whitehead, 31 juillet 1980, bande no IH-BC.79.

Entrevue avec Mary Englund 2, dirigée par Margaret Whitehead, 31 juillet 1980, bande no IH-BC.79.

La Société historique de Saint-Boniface/St. Boniface Historical Society

Fonds Sœurs Grises du Manitoba.

Archives de l'Église Unie du Canada, Toronto

Fonds Marion Steele Noble Laing, 1898-1912, fonds 3558, n° d'acquisition : 2000.135C /TR, J. W. Russell à Minnie Steele, 1898.

Fonds John Chantler McDougall, 1874-1928, Fonds 3282.

Fonds Joseph Albert George Lousley, 1943–[v. 1948], fonds 3292, n° d'acquisition : 1986.301C/TR dossier 1, manuscrit dactylographié, souvenirs de Norway House, 1902–1916.

Archives de l'Église Unie du Canada, n° d'acquisition : 1993.064C /TR 1996.064C 1997.149C fonds 3471, fonds Frances M. Walbridge, 1939–1974.

Archives de l'Église Unie du Canada, fonds 3204, fonds John Semmens, vers 1921.

Université de Birmingham, collections spéciales de la bibliothèque de recherche Cadbury

Documents de Thomas Westgate, XCMSACC – Documents officiels de la Société missionnaire de l'Église d'Angleterre, n° d'acquisition : 491.

Bibliothèque de l'Université de Cambridge : Bibliothèque de la Royal Commonwealth Society, Versions préliminaires de l'autobiographie de Thomas Westgate, RCMS 179.

6. Publications du gouvernement

Audette, L.A. *Report on The Commission, under Part II of the Inquiries Act, to investigate and report the circumstances in connection with the alleged flogging of Indian pupils recently at Shubenacadie, in The Province of Nova Scotia*, 17 septembre 1934.

Australie. « Bringing them home, » National Inquiry into the Separation of Aboriginal and Torres Strait Islander Children from Their Families », Sidney : Commonwealth d'Australie, 1997, www.humanrights.gov.au/sites/default/files/content/pdf/social_justice/bringing_them_home_report (consulté le 21 octobre 2013).

Bennett, B. *Study of Passes for Indians to Leave their Reserves*, préparé pour le Centre de recherches historiques et d'études des traités, Affaires indiennes et du Nord Canada, octobre 1974.

Bryce, P.H. *Report on the Indian Schools of Manitoba and the North-West Territories*, Ottawa : Imprimerie du gouvernement canadien, 1907.

Canada. Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. « Fiche d'information – Les revendications particulières sur la parcelle de Brant et l'achat de Toronto », 2010, <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1100100016064/1100100016065> (consulté le 11 novembre 2014).

Canada. Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. « Législation historique », <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100010193/1100100010194> (consulté le 3 juillet 2014).

Canada. Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. « Textes des traités », <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1370373165583/1370373202340> (consulté le 28 janvier 2014).

Canada. Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. « Traité N° 6 », <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1100100028710/1100100028783> (consulté le 11 novembre 2014).

- Canada. Anciens Combattants Canada. « Ordres et décorations », <http://www.veterans.gc.ca/fra/remembrance/medals-decorations/orders-decorations> (consulté le 5 juillet 2013).
- Canada. Banque du Canada. « Feuille de calcul de l'inflation », <http://www.bankofcanada.ca/rates/related/inflation-calculator/> (consulté le 22 décembre 2013).
- Canada. Bureau fédéral de la statistique. *Huitième recensement du Canada*, 1941, Ottawa : Imprimeur du Roi, 1945.
- Canada. Élections Canada. *L'histoire du vote au Canada*, Ottawa : Bureau du directeur général des élections du Canada, 2007.
- Canada. Gendarmerie royale du Canada. Disparus-Canada. « Référence du dossier : 2006005399 », <https://secure.rcmp-grc.gc.ca/missing-disparus/case-dossier.jsf?case=2006005399&id=4&lang=fr> (consulté le 16 septembre 2013).
- Canada. Parlement. « Les édifices du Parlement », <http://www.parl.gc.ca/About/Parliament/Publications/ParliamentBuildings/ParlBlgs-f.asp> (consulté le 13 janvier 2013).
- Canada. Parlement. Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'examiner la *Loi sur les Indiens*, Procès-verbaux et témoignages, 1946-1948.
- Coates, Kenneth, et William R. Champ. *Rapport de recherche sur le traité —Traité n° 5*, <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100028695/1100100028697> (consulté le 12 février 2012).
- Daugherty, Wayne E. *Rapport de recherches sur les traités —Traités nos 1 et 2*, Ottawa : Centre de la recherche historique et de l'étude des traités, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1983, http://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/texte-text/tre1-2_1100100028661_fra.pdf (consulté le 20 janvier 2014).
- Daugherty, Wayne E. *Rapport de recherches sur les traités —Traité n° 3 (1873)*, Ottawa : Centre de la recherche historique et de l'étude des traités, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1986, <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100028671/1100100028673> (consulté le 3 juillet 2014).
- Davin, Nicholas Flood. *Report on Industrial Schools for Indians and Half-Breeds*, rapport produit pour le ministre de l'Intérieur, Ottawa : 1879.
- Farrell, Edward. *The Congress on Tuberculosis Held in Berlin Germany, on May 24th, 25th, and 26th, 1899, Report of the Proceedings*, Ottawa : Imprimerie du gouvernement canadien, 1899.
- Leslie, John, et Ron Maguire. *The Historical Development of the Indian Act*, 2^e édition, Ottawa : Centre de recherches historiques et d'études des traités, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1978.
- Moore, Robert G., John Leslie et Ron Maguire. *The Historical Development of the Indian Act*, Ottawa : Centre de recherches historiques et d'études des traités, Groupe de PRE, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1978.
- Moss, Wendy, avec Elaine Gardner-O'Toole. « Les Autochtones : historique des lois discriminatoires à leur endroit », novembre 1987, révisé en novembre 1991, Ottawa : Service de recherche, Bibliothèque du Parlement, 1992, <http://publications.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/BP/bp175-f.htm> (consulté le 3 juillet 2014).
- Police à cheval du Nord-Ouest. *Rapport annuel*, Ottawa, 1894.
- Oreopoulos, Philip. *Législation canadienne de l'école obligatoire et incidence sur les années de scolarité et le futur revenu du travail*, Ottawa : Statistique Canada, 2005.
- Powell, James. *Le dollar canadien : une perspective historique*, Ottawa : Travaux publics, 2005.
- Ryerson, Egerton. « Report on Industrial Schools, 26 May 1847 », *Statistics Respecting Indian Schools*, Ottawa : Imprimerie du gouvernement canadien, 1898.

7. Législation

Acte pourvoyant l'émancipation graduelle des Sauvages, à la meilleure administration des affaires des Sauvages, et à l'extension des dispositions de l'acte trente-et-un Victoria, ch. 42, Statuts du Canada 1869, ch. 6 (32–33 Vict.).

Acte pour amender et refondre les lois concernant les Sauvages (Acte des Sauvages), Statuts du Canada 1876, ch. 18.

Grande-Bretagne. *Décret en conseil sur la terre de Rupert et le territoire du Nord-Ouest* (décret en conseil portant adhésion à l'Union de la Terre de Rupert et du Territoire du Nord-Ouest), 23 juin 1870, annexe A, *Acte de la Terre de Rupert*, 1868, ch. 31–32 Vict., ch. 105 (R.-U.).

8. Poursuites

Manitoba Metis Federation Inc. c. Canada (Procureur général), *Cours suprême du Canada*, 3 mars 2013, <http://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/12888/index.do?r=AAAAQAFTWV0aXMAAAAAAAB> (consulté le 28 mai 2013).

Sources secondaires

1. Livres et rapports publiés

Abbott, Frederick. *The Administration of Indian Affairs in Canada : Report of an Investigation Made in 1914 under the Direction of the Board of Indian Commissioners*, Washington : sans dir., 1915.

Abel, Kerry. *Drum Songs : Glimpses of Dene History*, Montréal : McGill-Queen's University Press, 1998.

Adams, David Wallace. *Education for Extinction : American Indians and the Boarding School Experience*, Lawrence : University Press of Kansas, 1995.

Ahenakew, Edward. *Voices of the Plains Cree*, sous la direction de Ruth M. Buck, Toronto : McClelland and Stewart, 1973.

Aiken, Don, avec Chris Thain. *It Happened in Manitoba : Stories of the Red River Province*, Calgary : Fifth House, 2004.

Ajayi, J. F. Ade. *Christian Missions in Nigeria, 1841–1891: The Making of a New Elite*, Evanston : Northwestern University Press, 1965.

Alfred, Taiaiake. *Paix, pouvoir et droiture : un manifeste autochtone*, Wendake (Québec) : Les Éditions Hannenorak, 2014.

Anderson, Fred. *Crucible of War: The Seven Years' War and the Fate of Empire in British North America, 1754–1766*, New York : A. A. Knopf, 2001.

Anderson, Fred. *The War that Made America: A Short History of the French and Indian War*, New York : Viking, 2005.

- Armitage, David. *The Ideological Origins of the British Empire*, Cambridge (R.-U.) : Cambridge University Press, 2000.
- Avery, Donald. « *Dangerous Foreigners* »: *European Immigrant Workers and Labour Radicalism in Canada, 1896–1932*, Toronto : McClelland and Stewart, 1979.
- Axelrod, Paul. *The Promise of Schooling: Education in Canada, 1800–1914*, Toronto : University of Toronto Press, 1997.
- Axtell, James. *The Invasion Within: The Contest of Cultures in Colonial North America*, New York et Oxford : Oxford University Press, 1995.
- Bacchi, Carol Lee. *Liberation Deferred? The Ideas of the English-Canadian Suffragists, 1877–1918*, Toronto : University of Toronto Press, 1983.
- Bagnell, Kenneth. *The Little Immigrants: The Orphans Who Came to Canada*, Toronto : Dundurn Press, 2001.
- Bailey, James Napier. *Sketches of Indian Character: Being a Brief Survey of the Principal Features of Character Exhibited by the North American Indians; Illustrating the Aphorism of the Socialists, That « Man Is the Creature of Circumstances »*, Leeds : J. Hobson, 1841.
- Baker, Simon. *Khot-La-Cha: The Autobiography of Chief Simon Baker*, compilé et édité par Verna J. Kirkness, Vancouver : Douglas and McIntyre, 1994.
- Banner, Stuart. *How the Indians Lost Their Land: Law and Power on the Frontier*, Cambridge (Massachusetts) : The Belknap Press of Harvard University Press, 2005.
- Barker, George. *Forty Years a Chief*, Winnipeg : Peguis Publishers, 1979.
- Bartels, Dennis A., et Alice L. Bartels. *When the North Was Red*, Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 1995.
- Batten, Jack. *The Man Who Ran Faster than Everyone: The Story of Tom Longboat*, Toronto : Tundra Books, 2002.
- Bayly, C. A. « La naissance du monde moderne : 1780–1914 », *Le Monde Diplomatique*, Paris : Éditions de l'Atelier, 2007.
- Beggs, T. *Juvenile Delinquency and Reformatory Institutions*, Londres, 1857.
- Benton-Banai, Edward. *The Mishomis Book: The Voice of the Ojibway*, Saint Paul (Minnesota) : Red School House Press, 1988.
- Berger, Carl. *The Sense of Power: Studies in the Ideas of Canadian Imperialism, 1867–1914*, Toronto : University of Toronto Press, 1970.
- Berkhofer, Robert F., fils. *Salvation and the Savage. An Analysis of Protestant Missions and American Indian Response, 1787–1862*, Lexington : University of Kentucky Press, 1965.
- Blackburn, Robin. *The Making of New World Slavery: From the Baroque to the Modern, 1492–1800*, Londres : Verso Books, 1998.
- Blake, Samuel Hume. *Don't You Hear the Red Man Calling?*, Toronto : W. Tyrrell, 1908.
- Bloch, Alexia. *Red Ties and Residential Schools: Indigenous Siberians in a Post-Soviet State*, Philadelphie : University of Pennsylvania Press, 2004.
- Bolt, Clarence. *Thomas Crosby and the Tsimshian: Small Shoes for Feet Too Large*, Vancouver : University of British Columbia Press, 1992.
- Boon, Thomas C. B. *These Men Went Out*, Toronto : Ryerson Press, sans date.
- Brass, Eleanor. *I Walk in Two Worlds*, Calgary : Musée Glenbow, 1987.
- Brouwer, Ruth Compton. *New Women for God: Canadian Presbyterian Women and India Missions, 1876–1914*, Toronto : University of Toronto Press, 1990.
- Brown, George W. *Building the Canadian Nation*, Toronto : Dent, 1942.

- Brown, Robert Craig, et Ramsay Cook. *Canada, 1896-1921: A Nation Transformed*, Toronto : McClelland and Stewart, 1974.
- Bruno-Jofré, Rosa. *Les Missionnaires oblates : vision et mission*. Montréal : McGill-Queen's University Press, 2000.
- Bryce, P. H. *The Story of a National Crime: Being an Appeal for Justice to the Indians of Canada; the Wards of the Nation, Our Allies in the Revolutionary War, Our Brothers-in-Arms in the Great War*, Ottawa : James Hope and Sons, 1922.
- Buford, Kate. *Native American Son: The Life and Sporting Legend of Jim Thorpe*, New York : Alfred A. Knopf, 2010.
- Buck, Ruth Matheson. *The Doctor Rode Side-Saddle*, Toronto : McClelland and Stewart, 1974.
- Bumsted, J. M. *Lord Selkirk: A Life*, Winnipeg : University of Manitoba Press, 2008.
- Bush, Peter. *Western Challenge: The Presbyterian Church in Canada's Mission on the Prairies and North, 1885-1925*, Winnipeg : Watson and Dwyer, 2000.
- Butcher, Margaret. *The Letters of Margaret Butcher: Missionary-Imperialism on the North Pacific Coast*, sous la direction de Mary-Ellen Kelm, Calgary : University of Calgary Press, 2006.
- Bynum, Helen. *Spitting Blood: The History of Tuberculosis*, Oxford : Oxford University Press, 2012.
- Cadigan, Sean T. *Newfoundland and Labrador: A History*, Toronto : University of Toronto Press, 2009.
- Calf Robe, Ben, avec Adolf Hungry Wolf et Beverly Hungry Wolf. *Siksika: A Blackfoot Legacy*, Invermere (Colombie-Britannique) : Good Medicine Books, 1979.
- Calloway, Colin G. *The Scratch of a Pen: 1763 and the Transformation of North America*, New York : Oxford University Press, 2007.
- Cameron, Agnes Dean. *The New North: An Account of a Woman's 1908 Journey through Canada to the Arctic*, sous la direction de David R. Richeson, Saskatoon : Western Producer Prairie Books, 1986.
- Carlier, Bruno. *Sauvageons des villes, sauvageons aux champs. Les prises en charge des enfants délinquants et abandonnés dans la Loire (1850-1950)*, Saint-Étienne : Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2006.
- Carnoy, Martin. *Education as Cultural Imperialism*, New York : David McKay, 1974.
- Carter, Sarah. *Aboriginal People and Colonizers of Western Canada to 1900*, Toronto : University of Toronto Press, 1999.
- Carter, Sarah. *The Importance of Being Monogamous: Marriage and Nation Building in Western Canada to 1915*, Edmonton : University of Alberta Press et Athabasca University Press, 2008.
- Carter, Sarah. *Lost Harvests: Prairie Indian Reserve Farmers and Government Policy*, Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 1990.
- Césaire, Aimé. *Discours sur le colonialisme*, Paris : Présence africaine, 2004.
- Chambers, Ernest J. *The Royal North-West Mounted Police: A Corps History*, Montréal et Ottawa : Mortimer Press, 1906.
- Charyk, John. *The Little White Schoolhouse*, Saskatoon : Prairie Books, 1968.
- Child, Brenda J. *Boarding School Seasons: American Indian Families*, Lincoln : University of Nebraska Press, 1998.
- Choquette, Robert. *Canada's Religions: An Historical Introduction*, Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2004.

- Choquette, Robert. *The Oblate Assault on Canada's Northwest*, Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1995.
- Clifford, N. Keith. *The Resistance to Church Union in Canada: 1904-1939*, Vancouver : University of British Columbia Press, 1985.
- Coates, Kenneth. *Canada's Colonies: A History of the Yukon and Northwest Territories*, Toronto : James Lorimer and Company, 1985.
- Coates, Ken S. *A Global History of Indigenous Peoples: Struggle and Survival*, Basingstoke (Angleterre) : Palgrave Macmillan, 2006.
- Coccola, Nicolas. *They Call Me Father: Memoirs of Father Nicolas Coccola*, sous la direction de Margaret Whitehead, Vancouver : University of British Columbia Press, 1988.
- Cole, Douglas, et Ira Chaikin. *An Iron Hand upon the People: The Law Against the Potlatch on the Northwest Coast*, Vancouver : Douglas and McIntyre, 1990.
- Connor, Ralph. *The Foreigner: A Tale of Saskatchewan*, Toronto : The Westminster Company Limited, 1909.
- Conrad, Margaret, et Alvin Finkel. *Canada: A National History*, Toronto : Longman, 2003.
- Cosentino, Frank, et Maxwell L. Howell. *A History of Physical Education in Canada*, Toronto : General Publishing, 1971.
- Coutts, Robert. *The Road to the Rapids: Nineteenth-Century Church and Society at St. Andrew's Parish, Red River*, Calgary : University of Calgary Press, 2000.
- Cronin, Kay. *Cross in the Wilderness*, Vancouver : Mitchell Press, 1960.
- Curtin, Philip D., dir. *Imperialism*, New York : Harper and Row, 1971.
- Curtin, Philip D. *The World and the West: The European Challenged and the Overseas Response in the Age of Empire*, Cambridge : Cambridge University Press, 2000.
- Daschuk, James. *Clearing the Plains: Disease, Politics of Starvation and the Loss of Aboriginal Life*, Regina : University of Regina Press, 2013.
- Davis, Natalie Zemon. *Juive, catholique, protestante : trois femmes en marge au XVII^e siècle*, Paris : Seuil, 1997.
- Dempsey, Hugh. *The Amazing Death of Calf Shirt and Other Blackfoot Stories: Three Hundred Years of Blackfoot History*, Saskatoon : Fifth House, 1994.
- den Otter, A.A. *Civilizing the West: The Galts and the Development of Western Canada*, Edmonton : University of Alberta Press, 1986.
- Dickason, Olive Patricia, et Moira Calder. *A Concise History of Canada's First Nations*, Toronto : Oxford University Press, 2006.
- Dickason, Olive, avec David McNab. *Canada's First Nations: A History of Founding Peoples from Earliest Times*, Toronto : Oxford University Press, 2009.
- Diffie, Bailey W., et George D. Winius. *Foundations of the Portuguese Empire, 1415-1580*, Minneapolis : University of Minnesota Press, 1978.
- Dion, Joseph F. *My Tribe the Crees*, sous la direction de Hugh Dempsey, également auteur de l'introduction, 1979, 2^e édition, Calgary : Musée Glenbow, 1996.
- Dubos, René, et Jean Dubos. *The White Plague: Tuberculosis, Man, and Society*, Nouveau-Brunswick et Londres : Rutgers University Press, 1987.
- Duchaussois, R.P. (Pierre Jean Baptiste). *Les Sœurs grises dans l'extrême-nord du Canada : cinquante ans de missions*. Montréal, s.n., 1917.
- Duff, Wilson. *The Indian History of British Columbia: The Impact of the White Man*, Victoria : Musée royal de la Colombie-Britannique, 1997.
- Eccles, W.J. *The Canadian Frontier, 1534-1760*, New York : Holt, Rinehart and Winston, 1969.

- Edwards, Brendan Frederick R. *Paper Talk: A History of Libraries, Print Culture, and Aboriginal Peoples in Canada before 1960*, Lanham : The Scarecrow Press, 2005.
- Elliott, David R. *Adventures in the West: Henry Ross Halpin, Fur Trader and Indian Agent*, Toronto : Natural Heritage Books, 2008.
- Elliott, John H. *Empires of the Atlantic World: Britain and Spain in America, 1492–1830*, New Haven : Yale University Press, 2007.
- Erasmus, Peter. *Buffalo Days and Nights*, Calgary : Glenbow-Alberta Institute, 1976.
- Fear-Segal, Jacqueline. *White Man's Club: Schools, Race, and the Struggle of Indian Acculturation*, Lincoln : University of Nebraska Press, 2007.
- Finkel, Alvin. *Social Policy and Practice in Canada: A History*, Waterloo : Wilfrid Laurier University Press, 2006.
- Fisher, Donald M. *Lacrosse: A History of the Game*, Baltimore et Londres : Johns Hopkins University Press, 2002.
- Fisher, Robin. *Contact and Conflict: Indian-European Relations in British Columbia, 1774–1890, 2^e édition*, Vancouver : University of British Columbia Press, 1992.
- Ford, Clellan S. *Smoke from Their Fires: The Life of a Kwakiutl Chief*, Hamden (Connecticut) : Archon Books, 1971.
- Forsberg, Roberta J. *Chief Mountain: The Story of Canon Middleton*, Whittier (Californie) : impression hors commerce, 1964.
- Francis, Daniel, et Toby Elaine Morantz. *La traite des fourrures dans l'est de la Baie James : 1600–1870*, Sillery : Presses de l'Université du Québec, 1984.
- French, Alice. *Je m'appelle Masak*, Montréal : Cercle du livre de France, 1979.
- Frichner, Tonya Gonnella. *Étude préliminaire des conséquences pour les peuples autochtones de la construction juridique internationale connue sous le nom de doctrine de la découverte*, New York : Nations Unies, Instance permanente sur les questions autochtones, 2010.
- Friesen, Gerald. *The Canadian Prairies: A History*, Toronto : University of Toronto Press, 1984.
- Friesen, Gerald. *River Road: Essays on Manitoba and Prairie History*. Winnipeg : University of Manitoba Press, 1996.
- Fumoleau, René. *Aussi longtemps que le fleuve coulera : la nation dénée et le Canada*, Sillery (Québec) : Septentrion, 1994.
- Gagan, Rosemary R. *A Sensitive Independence: Canadian Methodist Women Missionaries in Canada and the Orient, 1881–1925*, Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 1992.
- George, Earl Maquinna. *Living on the Edge: Nuu-Chah-Nulth History from an Ahousaht Chief's Perspective*, Winlaw (Colombie-Britannique) : Sono Nis Press, 2003.
- Getty, Ian A. L., et Antoine S. Lussier. *As Long as the Sun Shines and Water Flows: A Reader in Canadian Native Studies*, Vancouver : University of British Columbia Press, 1983.
- Gidney, R. D., et W. P. J. Millar. *How Schools Worked: Public Education in English Canada, 1900–1940*, Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 2012.
- Glenn, Charles. *American Indian/First Nations Schooling: From the Colonial Period to the Present*, New York : Palgrave Macmillan, 2011.
- Goodwill, Jean, et Norma Sluman. *John Tootoosis*, Winnipeg : Pemmican Publications, 1984.
- Gott, Richard. *Britain's Empire: Resistance, Repression and Revolt*, Londres : Verso Books, 2011.
- Graham, Elizabeth. *Medicine Man to Missionary: Missionaries as Agents of Change among the Indians of Southern Ontario, 1784–1867*, Toronto : Peter Martin Associates, 1975.

- Graham, Elizabeth. *The Mush Hole: Life at Two Indian Residential Schools*, Waterloo : Hefle Publishing, 1997.
- Grant, John Webster. *Moon of Wintertime: Missionaries and the Indians of Canada in Encounters since 1534*, Toronto : University of Toronto Press, 1984.
- Green, Jonathon. *Cassell's Dictionary of Slang*, London : Weidenfeld and Nicolson, 2005.
- Greer, Allan, dir. *The Jesuit Relations: Natives and Missionaries in Seventeenth-Century North America*, Boston et New York : Bedford Press et St. Martin's Press, 2000.
- Greer, Allan. *Catherine Tekakwitha et les Jésuites : la rencontre de deux mondes*, Montréal : Boréal, 2007.
- Gregor, Alexander Douglas, et Keith Wilson. *The Development of Education in Manitoba*, Winnipeg : Université du Manitoba, 1983.
- Greven, Philip. *Spare the Child: The Religious Roots of Punishment and the Psychological Impact of Physical Abuse*, New York : Alfred A. Knopf, 1991.
- Haig-Brown, Celia, et David A. Nock, dir. *With Good Intentions: Euro-Canadian and Aboriginal Relations in Colonial Canada*, Vancouver : University of British Columbia Press, 2006.
- Hall, Ann M. *The Girl and the Game: A History of Women's Sport in Canada*, Peterborough : Broadview Press, 2002.
- Hare, Jan, et Jean Barman. *Good Intentions Gone Awry: Emma Crosby and the Methodist Mission on the Northwest Coast*, Vancouver : University of British Columbia Press, 2006.
- Hamilton, W.D. *The Federal Indian Day Schools of the Maritimes*, Fredericton : Micmac-Maliseet Institute, Université du Nouveau-Brunswick, 1986.
- Hawkins, Ernest, dir. *Annals of the Diocese of Toronto*, Londres : Society for Promoting Christian Knowledge, 1848.
- Hayes, Alan L. *Anglicans in Canada: Controversies and Identity in Historical Perspective*, Urbana : University of Illinois Press, 2004.
- Hibbert, Christopher. *George IV, Prince of Wales, 1762-1811*, Londres : Longman, 1972.
- Higham, C.L. *Noble, Wretched, and Redeemable: Protestant Missionaries to the Indians in Canada and the United States, 1820-1900*, Calgary : University of Calgary Press, 2000.
- Hildebrandt, Walter. *Views from Fort Battleford: Constructed Visions of an Anglo-Canadian West*, Regina : Canadian Plains Research Center, Université de Regina, 1994.
- Hildebrandt, Walter, Dorothy First Rider et Sarah Carter. *The True Spirit and Original Intent of Treaty 7*, Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 1996.
- Hobsbawm, E.J. *On Empire: America, War and Global Supremacy*, New York : Pantheon Books, 2008.
- Hodgetts, J.E. *Pioneer Public Service: An Administrative History of United Canadas, 1841-1867*, Toronto : University of Toronto Press, 1955.
- Hodgins, J.G. *Documentary History of Education in Upper Canada, 1880*, Toronto : L.K. Cameron, 1907.
- Houston, C. Stuart. *R.G. Ferguson: Crusader against Tuberculosis*, Toronto : Hannah Institute et Dundurn Press, 1991.
- Howe, Stephen. *Empire: A Very Short Introduction*, Oxford : Oxford University Press, 2002.
- Howell, Colin D. *Blood, Sweat, and Cheers: Sport and the Making of Modern Canada*, Toronto : University of Toronto Press, 2001.
- Huel, Raymond J. A. *Proclaiming the Gospel to the Indians and Métis*, Edmonton : University of Alberta Press, 1996.

- Hughes, Katherine. *Father Lacombe: The Black-Robe Voyageur*, New York : Moffat, Yard and Company, 1911.
- Hughes, Thomas. *Tom Brown à Oxford*, Paris : Hachette, 1881.
- Hughes, Thomas. *Tom Brown : scènes de la vie de collègue en Angleterre*, Paris : Hachette, 1875.
- Hyam, Ronald. *Britain's Imperial Century, 1815–1914: A Study of Empire and Expansion*, 3^e édition, Basingstoke (Angleterre) : Palgrave Macmillan, 2002.
- Jackson, Louise A. *Child Sexual Abuse in Victorian England*, Londres : Routledge, 2000.
- Jaenen, Cornelius. *Friend and Foe Aspects of French-Amerindian Cultural Contact in the Sixteenth and Seventeenth Centuries*, Toronto : McClelland and Stewart, 1976.
- Jennings, Francis. *The Ambiguous Iroquois Empire: The Covenant Chain Confederation of Indian Tribes with Indian Colonies*, New York : W.W. Norton and Company, 1984.
- Johnston, Basil H. *Indian School Days*, Toronto : Key Porter Books, 1988.
- Johnston, Sheila M. F. *Buckskin & Broadcloth: A Celebration of E. Pauline Johnson Tekahionwake, 1861–1913*, Toronto : Natural Heritage/Natural History, 1997.
- Jones, Esyllt. *Influenza 1918: Disease, Death, and Struggle in Winnipeg*, Toronto : University of Toronto Press, 2007.
- Kamen, Henry Arthur Francis. *Spain's Road to Empire: The Making of a World Power, 1492–1763*, Londres : Allen Lane, 2003.
- Kelcey, Barbara E. *Alone in Silence: European Women in the Canadian North before 1940*, Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 2001.
- Kennedy, Daniel (Ochankuga'he). *Recollections of an Assiniboine Chief*, sous la direction de James R. Stevens, Toronto : McClelland and Stewart, 1972.
- Kiernan, Victor G. *The Lords of Human Kind: European Attitudes Towards the Outside World in the Imperial Age*, Londres : Weidenfeld and Nicolson, 1969.
- Knockwood, Isabelle, avec Gillian Thomas. *Out of the Depths: The Experiences of Mi'kmaw Children at the Indian Residential School at Shubenacadie, Nova Scotia*, Roseway (Nouvelle-Écosse) : Fernwood, 2001.
- LaViolette, Forrest. *The Struggle for Survival: Indian Cultures and the Protestant Ethic in British Columbia*, Toronto : University of Toronto Press, 1961.
- Lindsay, Anne, et Jennifer S. H. Brown. *The History of the Pimicikamak People to the Treaty Five Period, from Documentary Sources*, Winnipeg : Centre for Rupert's Land Studies, 2010, <http://www.uwinnipeg.ca/rupertsland/pimdigitalopt.pdf>.
- Lindsey, Donal F. *Indians at Hampton Institute, 1877–1923*, Urbana : University of Illinois Press, 1995.
- Little Pine. *Little Pine's Journal The Appeal of a Christian Chippeway Chief on Behalf of His People*, Toronto : Copp Clark, 1872.
- Locke, John. *Essai philosophique concernant l'entendement humain*, Paris : Librairie philosophique J. Vrin, 1972.
- Lovell, Julia. *The Opium War: Drugs, Dreams and the Making of China*, Londres : Picador, 2011.
- Lux, Maureen K. *Medicine that Walks: Disease, Medicine, and Canadian Plains Native People, 1880–1940*, Toronto : University of Toronto Press, 2001.
- MacGregor, James G. *Father Lacombe*, Edmonton : Hurtig Publishers, 1975.
- Magnuson, Roger. *Education in New France*, Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 1992.

- Maines, Rachel. *Asbestos and Fire: Technological Tradeoffs and the Body at Risk*, New Brunswick (New Jersey) : Rutgers University Press, 2005.
- Manitoba Indian Brotherhood. *The Shocking Truth About Indians in Textbooks: Textbook Evaluation*, Winnipeg : Manitoba Indian Brotherhood, 1974.
- Manuel, George, et Michael Posluns. *The Fourth World: An Indian Reality*, New York : The Free Press, 1974.
- Marshall, Henrietta. *India's Story: Told to Boys and Girls*, Londres : T. C. and E. C. Jack, 1912.
- Marshall, Henrietta. *Our Empire Story*, Londres : Thomas Nelson and Sons, 1908.
- Maura, Révde sœur. *The Sisters of Charity, Halifax*, Toronto : The Ryerson Press, 1956.
- McCarthy, Martha. *From the Great River to the Ends of the Earth: Oblate Missions to the Dene, 1847-1921*, Edmonton : University of Alberta Press et Western Canadian Publishers, 1995.
- McCuaig, Katherine. *The Weariness, the Fever, and the Fret: The Campaign against Tuberculosis in Canada, 1900-1950*, Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 1999.
- McDiarmid, Garnet, et David Pratt. *Teaching Prejudice: A Content Analysis of Social Studies Textbooks Authorized for Use in Ontario*, Toronto : Ontario Institute for Studies in Education, 1971.
- McMillan, Alan, et Eldon Yellowhorn. *First Peoples in Canada*, Vancouver : Douglas and McIntyre, 2004.
- McNally, Vincent. *The Lord's Distant Vineyard: A History of the Oblates and the Catholic Community in British Columbia*, Edmonton : University of Alberta Press et Western Canadian Publishers, 2000.
- McNeil, Kent. *Native Claims in Rupert's Land and the North-Western Territory: Canada's Constitutional Obligations*, Saskatoon : Native Law Centre, Université de la Saskatchewan, 1982.
- Mealing, S.R., dir. *The Jesuit Relations and Allied Documents: A Selection*, Ottawa : Carleton University Press, 1990.
- Merk, Frederick, et Lois Bannister. *Manifest Destiny and Mission in American History*, Cambridge : Harvard University Press, 1963.
- Metcalf, Alan. *Canada Learns to Play: The Emergence of Organized Sport, 1807-1914*, Toronto : McClelland and Stewart, 1987.
- Miller, J.R. *Compact, Contract, Covenant: Aboriginal Treaty Making in Canada*, Toronto : University of Toronto Press, 2009.
- Miller, J.R. *Shingwauk's Vision: A History of Native Residential Schools*, Toronto : University of Toronto Press, 1996.
- Miller, J.R. *Skyscrapers Hide the Heavens: A History of Indian-White Relations in Canada*, 2^e édition, Toronto : University of Toronto Press, 2000.
- Milloy, John S. « A National Crime »: *The Canadian Government and the Residential School System, 1879 to 1986*, Winnipeg : University of Manitoba Press, 1999.
- Milloy, John S. *The Plains Cree: Trade, Diplomacy and War, 1790 to 1870*, Winnipeg : University of Manitoba Press, 1988.
- Mills, Allen George. *Fool for Christ: The Political Thought of J. S. Woodsworth*, Toronto : University of Toronto Press, 1991.
- Minutes of the General Council of Indian Chiefs and Principal Men Held at Orillia, Lake Simcoe Narrows, on Thursday, the 30th and Friday the 31st July, 1846, on the Proposed*

- Removal of the Smaller Communities and the Establishment of Manual Labour Schools*, Montréal : Gazette du Canada, 1846.
- Moine, Louise. *My Life in a Residential School*, Saskatchewan : Ordre impérial des filles de l'Empire, section provinciale, en collaboration avec la Bibliothèque provinciale de la Saskatchewan, 1975.
- Montour, Enos. *Brown Tom's Schooldays*, sous la direction d'Elizabeth Graham. Waterloo (Ontario) : The Author, 1985.
- Moorhouse, Geoffrey. *The Missionaries*, Philadelphie, New York : J. B. Lippincott Company, 1973.
- Moran, Bridget. *Stoney Creek Woman: The Story of Mary John*, Vancouver : Arsenal Pulp Press, 1997.
- Morantz, Toby. *The White Man's Gonna Getcha: The Colonial Challenge to the Crees in Quebec*, Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 2002.
- Morley, Alan. *Roar of the Breakers: A Biography of Peter Kelly*, Toronto : Ryerson Press, 1967.
- Morris, Alexander. *The treaties of Canada with the Indians of Manitoba and the North-West Territories, Including the Negotiations on which they were Based, and Other Information Relating thereto*, Saskatoon : Fifth House Publishers, 1991, publié pour la première fois par Toronto : Belfords, Clarke and Company, 1880.
- Morrison, William R. *True North: The Yukon and Northwest Territories*, Toronto : Oxford University Press, 1998.
- Moser, Charles A. *Reminiscences of the West Coast of Vancouver Island*, Victoria : Acme Press, 1926.
- Moss, Mark. *Manliness and Militarism: Educating Young Boys in Ontario for War*, Don Mills : Oxford University Press, 2001.
- Mountain Horse, Mike, et Hugh Dempsey. *My People the Bloods*, Calgary et Standoff : Glenbow-Alberta Institute, Blood Tribal Council, 1989.
- National Research Council (États-Unis). Committee on Cereals. *Cereal Enrichment in Perspective, 1958*, Washington, D.C. : National Academy of Sciences, 1958.
- Naylor, R.T. *Canada in the European Age, 1453-1919*, Vancouver : New Star Books, 1987.
- Niezen, Ronald. *Spirit Wars: Native North American Religions in the Age of Nation Building*, Berkeley : University of California Press, 2000.
- Opp, James William. « *The Lord for the Body* »: *Religion, Medicine, and Protestant Faith Healing in Canada, 1880-1930*, Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 2005.
- Osborne, Ken. *Education: A Guide to the Canadian School Debate—Or, Who Wants What and Why?*, Toronto : Penguin Books, 1996.
- O'Toole, Finan. *White Savage: William Johnson and the Invention of America*, New York : Farrar, Straus and Giroux, 2005.
- Paddon, W. A. *Labrador Doctor: My Life with the Grenfell Mission*, Toronto : James Lorimer and Company, 1989.
- Pagden, Anthony. *The Lords of All the World: Ideologies of Empire in Spain, Britain and France c. 1500-c. 1800*, New Haven et Londres : Yale University Press, 1995.
- Pagden, Anthony. *Peoples and Empires: A Short History of European Migration and Conquest from Greece to the Present*, New York : Modern Library, 2001.

- Pagden, Anthony. *Spanish Imperialism and the Political Imagination: Studies in European and Spanish-American Social and Political Theory, 1513–1830*, New Haven : Yale University Press, 1990.
- Palmer, Howard. *Patterns of Prejudice: A History of the Nativism in Alberta*, Toronto : McClelland and Stewart, 1982.
- Parker, Roy. *Uprooted: The Shipment of Poor Children to Canada, 1867–1917*, Bristol : Policy Press, 2010.
- Parker, William. *William Parker: Mounted Policeman*, sous la direction de Hugh A. Dempsey, Calgary : Glenbow-Alberta Institute, 1973.
- Parr, Joy. *Labouring Children: British Immigrant Apprentices to Canada: 1869–1924*, Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 1980.
- Peake, Frank. *The Bishop Who Ate His Boots: A Biography of Isaac O. Stringer*, Toronto : Église anglicane du Canada, 1966.
- Peers, Laura. *The Ojibwa of Western Canada: 1780–1870*, Winnipeg : University of Manitoba Press, 1994.
- Petryshyn, Jaroslav. *Peasants in the Promised Land: Canada and the Ukrainians, 1891–1914*, Toronto : J. Lorimer, 1985.
- Pettipas, Katherine. *Severing the Ties that Bind: Government Repression of Indigenous Ceremonies on the Prairies*, Winnipeg : University of Manitoba Press, 1994.
- Peyer, Bernd. *The Tutor'd Mind: Indian Missionary-Writers in Antebellum America*, Amherst : University of Massachusetts Press, 1997.
- Phillips, C.E. *The Development of Education in Canada*, Toronto : W.J. Gage and Company, 1957.
- Phillips, Paul, et Phillips, Erin. *Women and Work: Inequality in the Canadian Labour Market*, Toronto : Lorimer and Company, 1993.
- Primrose, A. P. (5th Earl of Rosebery). *Australian Speechlets, 1883–84*.
- Prucha, Francis Paul. *The Great Father: The United States Government and the American Indians*, 2 volumes, Lincoln : University of Nebraska Press, 1984.
- Rapport des Commissaires spéciaux, nommés le 8 septembre 1856, pour s'enquérir des affaires des sauvages en Canada*, Toronto : Stewart Derbishire et George Desbarats, 1858.
- Ray, Arthur J. *An Illustrated History of Canada's Native People: I Have Lived Here Since the World Began*, Toronto : Key Porter, 2010.
- Ray, Arthur J. *Indians in the Fur Trade: Their Role as Trappers, Hunters, and Middlemen in the Lands Southwest of Hudson Bay, 1660–1870*, Toronto : University of Toronto Press, 1980.
- Ray, Arthur, Jim Miller, and Frank Tough. *Bounty and Benevolence: A History of Saskatchewan Treaties*, Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 2000.
- Read, Peter. *The Stolen Generations: The Removal of Indigenous Children in New South Wales, 1883 to 1969*, 4^e édition. Surry Hills : New South Wales Department of Indigenous Affairs, 2006.
- Reade, Winwood. *The Martyrdom of Man*, New York : Adamant Media Corporation, 2005.
- Richter, Daniel K. *Facing East from Indian Country: A Native History of Early America*, Cambridge : Harvard University Press, 2001.
- Ridley, W. *Snapshots from the North Pacific*, Londres : Church Missionary Society, 1903.
- Rompkey, William. *The Story of Labrador*, Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 2003.

- Rose, June. *For the Sake of the Children: Inside Dr Barnardo's, 120 Years of Caring for Children*, Londres : Hodder and Stoughton, 1987.
- Roy, Patricia, et John Herd Thompson. *British Columbia: Land of Promises*, Toronto : Oxford University Press, 2005.
- Rutherford, Myra. *Women and the White Man's God: Gender and Race in the Canadian Mission Field*, Vancouver : University of British Columbia Press, 2002.
- Ryerson, Egerton. *Rapport sur un système d'instruction élémentaire publique pour le Haut-Canada*, Montréal : Lovell et Gibson, 1847.
- Sapp, Allen. *I Heard the Drums*, Toronto : Stoddart, 1996.
- St. Germain, Jill. *Indian Treaty-Making Policy in the United States and Canada 1867-1877*, Lincoln : University of Nebraska Press, 2001.
- Schmalz, Peter S. *The Ojibwa of Southern Ontario*, Toronto : University of Toronto Press, 1991.
- Schmidt, Raymond. *Shaping College Football: The Transformation of an American Sport, 1919-1930*, Syracuse : Syracuse University Press, 2007.
- Schodt, Frederik. *Native American in the Land of the Shogun: Ranald MacDonald and the Opening of Japan*, Berkeley : Stone Bridge Press, 2003.
- Seed, Patricia. *Ceremonies of Possession in Europe's Conquest of the New World, 1492-1640*, Cambridge : Cambridge University Press, 1995.
- Semmens, John. *Under the Northern Lights: Notes on Personal History*. [Winnipeg?] : sans dir., 1915.
- Simple, Neil. *The Lord's Dominion: The History of Canadian Methodism*, Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 1996.
- Shack, Sybil. *The Two-Thirds Minority: Women in Canadian Education*, Toronto : Faculté d'éducation, Université de Toronto, 1973.
- Shanahan, David F. *The Jesuit Residential School at Spanish: « More than Mere Talent »*, Toronto : Canadian Institute of Jesuit Studies, 2004.
- Shewell, Hugh. « *Enough to Keep Them Alive* »: *Indian Welfare in Canada, 1873-1965*, Toronto : University of Toronto Press, 2004.
- Simpson, George. *Fur Trade and Empire: George Simpson's Journal*, sous la direction de Frederick Merk, Cambridge (Massachusetts) : Harvard University Press, 1931.
- Smith, Donald B. *Sacred Feathers: The Reverend Peter Jones (Kah-kewaquonaby) and the Mississauga Indians*, Lincoln : University of Nebraska Press, 1987.
- Snow, John. *These Mountains are our Sacred Places: The Story of the Stoney Indians*, Toronto : Samuel Stevens, 1977.
- Socknat, Thomas P. *Witness against War: Pacifism in Canada, 1900-1945*, Toronto : University of Toronto Press, 1987.
- Southwell, Darlene. *Caring and Compassion: A History of the Sister of St. Ann in Health Care in British Columbia*, Madeira Park (Colombie-Britannique) : Harbour Publishing, 2011.
- Speare, Jean E., dir. *The Days of Augusta*, Vancouver : J.J. Douglas, 1973.
- Sprague, Doug. *Canada's Treaties with Aboriginal People*, projet sur l'histoire du droit canadien, série de documents de travail, Winnipeg : Université du Manitoba, Faculté de droit, 1991.
- Standing Bear, Luther. *Souvenirs d'un chef Sioux*, Paris : Payot, 1980.
- Stannard, David E. *American Holocaust: Columbus and the Conquest of the New World*, New York : Oxford University Press, 1992.

- Stocken, H.W. Gibbon. *Among the Blackfoot and Sarcee*, introduction par Georgette Barrass, Calgary : Musée Glenbow, 1976.
- Stonechild, Blair, et Bill Waiser. *Loyal Till Death: Indians and the North-West Rebellion*, Calgary : Fifth House, 1997.
- Stonechild, Blair. *The New Buffalo: The Struggle for Aboriginal Post-Secondary Education in Canada*, Winnipeg : University of Manitoba Press, 2006.
- Strong-Boag, Veronica, et Carole Gerson. *Paddling Her Own Canoe: The Times and Texts of E. Pauline Johnson*, Toronto : University of Toronto Press, 2000.
- Struthers, James. *No Fault of Their Own: Unemployment and the Canadian Welfare State, 1914-1941*, Toronto : University of Toronto Press, 1983.
- Sullivan, Robert E. *Macaulay: The Tragedy of Power*, Cambridge (Massachusetts) : The Belknap Press of Harvard University Press, 2009.
- Sutherland, Neil. *Children in English-Canadian Society: Framing the Twentieth-Century Consensus*, Waterloo : Wilfrid Laurier University Press, 2000.
- Symington, Fraser. *The Canadian Indian: The Illustrated History of the Great Tribes of Canada*, Toronto : McClelland and Stewart, 1969.
- Szasz, Margaret. *Education and the American Indian: The Road to Self-Determination, 1928-1973*, Albuquerque : University of New Mexico Press, 1974.
- Szasz, Margaret. *Indian Education in the American Colonies, 1607-1783*, Albuquerque : University of New Mexico Press, 1988.
- Talbot, Robert J. *Negotiating the Numbered Treaties: An Intellectual and Political Biography of Alexander Morris*, Saskatoon : Purich Publishing, 2009.
- Thiong'o, Ngũgĩ Wa. *Décoloniser l'esprit*, Paris : La Fabrique éditions, 2011.
- Thomas, Hugh. *Rivers of Gold: The Rise of the Spanish Empire, from Columbus to Magellan*, New York : Random House, 2005.
- Thommasen, Harvey, dir. *Grizzlies and White Guys: The Stories of Clayton Mack*, Madeira Park (Colombie-Britannique) : Harbour Publishing, 1993.
- Thompson, Albert Edward. *Chief Peguis and His Descendants*, Winnipeg : Peguis Publishers, 1973.
- Thompson, E.P. *Customs in Common: Studies in Traditional Popular Culture*, New York : New Press, 1993.
- Titely, Brian. *The Frontier World of Edgar Dewdney*, Vancouver : University of British Columbia Press, 1999.
- Titely, Brian. *The Indian Commissioners: Agents of the State and Indian Policy in Canada's Prairie West, 1873-1932*, Edmonton : University of Alberta Press, 2009.
- Titely, Brian. *A Narrow Vision: Duncan Campbell Scott and the Administration of Indian Affairs in Canada*, Vancouver : University of British Columbia Press, 1986.
- Trudel, Marcel. *Histoire de la Nouvelle-France*. Montréal : Fides, 1963.
- Tschanz, Linda. *Native Languages and Government Policy: An Historical Examination*, London : Centre for Research and Teaching of Canadian Native Languages, Université Western Ontario, 1980.
- Usher, Jean. *William Duncan of Metlakatla: A Victorian Missionary in British Columbia*, Publications in History, n° 5, Ottawa : Musées nationaux du Canada, 1974.
- Van Kirk, Sylvia. « *Many Tender Ties* »: *Women in Fur-Trade Society, 1670-1870*, Winnipeg : Watson and Dwyer, 1980.

- Vaughan, Alden T. *Transatlantic Encounters: American Indians in Britain, 1500–1776*, Cambridge : Cambridge University Press, 2009.
- Venne, Sharon, dir. *Indian Acts and Amendments: 1868–1975: An Indexed Collection*, Saskatoon : Centre du droit autochtone, Université de la Saskatchewan, 1981.
- Waldram, James, D. Ann Herring, et T. Kue Young. *Aboriginal Health in Canada: Historical, Cultural, and Epidemiological Perspectives*, 2^e édition, Toronto : University of Toronto Press, 2006.
- Wallace, W. Stewart. *A First Book of Canadian History*, Toronto : Macmillan Company of Canada Limited, 1928.
- Wallerstein, Immanuel. *L'universalisme européen : de la colonisation au droit d'ingérence*, Paris : Demopolis, 2008.
- Warner, Tom. *Never Going Back: A History of Queer Activism in Canada*, Toronto : University of Toronto Press, 2002.
- Watetch, Abel. *Payepot and His People*, Regina : Université de Regina, Canadian Plains Research Center, 2007.
- Wherrett, George Jasper. *The Miracle of the Empty Beds: A History of Tuberculosis in Canada*, Toronto : University of Toronto Press, 1977.
- Whitehead, Margaret. *The Cariboo Mission: A History of the Oblates*, Victoria : Sono Nis Press, 1981.
- Williams, Robert A. *The American Indian in Western Legal Thought: The Discourses of Conquest*, Oxford : Oxford University Press, 1990.
- Wilson, E.F. *Missionary Work among the Ojebway Indians*, Londres, 1886.
- Winegard, Timothy C. *For King and Kanata: Canadian Indians and the First World War*, Winnipeg : University of Manitoba Press, 2012.
- Winzer, Margaret A. *The History of Special Education: From Isolation to Integration*, Washington : Gallaudet University Press, 1993.
- Wood, Ellen Meiksins. *L'origine du capitalisme : une étude approfondie*, Montréal : Lux, 2009.
- Wood, Ellen Meiksins. *L'empire du capital*, Montréal : Lux, 2011.
- Woodsworth, J.S. *Strangers Within Our Gates; or, Coming Canadians*, Toronto : F.C. Stephenson, 1909.
- Yeomans, Lilian. *His Healing Power*, Tulsa : Harrison House, 2003.

2. Articles et chapitres de livres

- Adams, Ian. « The Lonely Death of Charlie Wenjack », *Maclean's* (février 1967), p. 30-44.
- Aiton, Grace, « The History of the Indian College and Early School Days in Sussex Vale », *New Brunswick Historical Society, Collections* 18 (1963), p. 159–162.
- Anuik, Jonathon. « Forming Civilization at Red River: 19th-century Missionary Education of Métis and First Nations Children », *Prairie Forum* 31, n^o 1 (2006), p. 1–15.
- Apetagon, Byron. « Smoke and Flying Children », à partir de renseignements partagés par Ruby Beardy et Charles Queskekapow, *Norway House Anthology: Stories of the Elders, volume I*, Byron Apetagon, p. 55–56, Winnipeg : Frontier School Division, 1991.
- Audet, Louise-Philippe. « Society and Education in New France », *Canadian Education: A History*, sous la direction de J. Donald Wilson, Robert M. Stamp et Louis-Philippe Audet, p. 70–85. Scarborough : Prentice-Hall, 1970.

- Axelrod, Paul. « No Longer a “Last Resort”: The End of Corporal Punishment in the Schools of Toronto », *Canadian Historical Review* 91, n° 2 (juin 2010), p. 261–285.
- Axtell, James. « Through Another Glass Darkly: Early Indian Views of Europeans », *Out of the Background: Readings on Canadian Native History*, sous la direction de Ken Coates et Robin Fisher, p. 17–29, Toronto : Copp Clark Limited, 1996.
- Banim, F.E. « The Centenary of the Oblates of Mary Immaculate », *Canadian Church History Association Report* 9 (1941–1942), p. 29–33, http://www.umanitoba.ca/colleges/st_pauls/ccha/Back%20Issues/CCHA1941-42/Banim.html.
- Banner, Stuart. « Why Terra Nullius? Anthropology and Property Law in Early Australia », *Law and History Review* 23, n° 1 (printemps 2005), p. 95–131, DOI : 10.1017/S073824800000067.
- Banner, Stuart. « Why Terra Nullius? Anthropology and Property Law in Early Australia », *Law and History Review* (printemps 2005), <http://www.historycooperative.org/journals/lhr/23.1/banner.html>.
- Baratay, Eric. « Affaire de mœurs, conflits de pouvoir et anticléricalisme : la fin de la congrégation des Frères de Saint-Joseph en 1888 », *Revue d'histoire de l'Église de France* 84, n° 213 (juillet–décembre 1998), p. 299–322.
- Barman, Jean. « Separate and Unequal: Indian and White Girls at All Hallows School, 1884–1920 », *Indian Education in Canada*, vol. 1, *The Legacy*, sous la direction de Jean Barman, Yvonne Hébert et Don McCaskill, p. 110–131, Vancouver : University of British Columbia Press, 1986.
- Barron, F. Laurie. « The Indian Pass System in the Canadian West, 1882–1935 », *Prairie Forum* 13, n° 1 (printemps 1988), p. 25–42.
- Beaumont, Raymond M. « The Reverend William Cockran: The Man and the Image », *Manitoba History* 33 (printemps 1997), http://www.mhs.mb.ca/docs/mb_history/33/cockran_w.shtml.
- Bennett, Paul W. « Taming “Bad Boys” of the “Dangerous Class”: Child Rescue and Restraint at the Victoria Industrial School, 1887–1935 », *Histoire sociale = Social History* 21, n° 41 (mai 1988), p. 71–96.
- Bennett, Paul W. « Turning “Bad Boys” into “Good Citizens”: The Reforming Impulse of Toronto’s Industrial School Movement, 1883 to the 1920s », *Ontario History* 78 (septembre 1986), p. 209–232.
- Blackstock, Michael D. « The Aborigines Report (1837): A Case Study in the Slow Change of Colonial Social Relations », *Canadian Journal of Native Studies* 20, n° 1 (2000), p. 67–94.
- Borrows, John. « Wampum at Niagara: The Royal Proclamation, Canadian Legal, and Self-Government », *Aboriginal and Treaty Rights in Canada*, sous la direction de Michael Asch, p. 155–172, Vancouver : University of British Columbia Press, 1997.
- Bradbury, Bettina. « The Fragmented Family: Family Strategies in the Face of Death, Illness, and Poverty, Montreal, 1860–1885 », *Childhood and Family in Canadian History*, sous la direction de Joy Parr, p. 109–128, Toronto : McClelland and Stewart, 1982.
- Brandão, José António. « Covenant Chain », *The Encyclopedia of New York State*, sous la direction de Peter Eisenstadt, Syracuse : Syracuse University Press, 2005, <http://www.syracuseuniversitypress.syr.edu/encyclopedia/entries/covenant-chain.html> (consulté le 1^{er} juillet 2013).
- Brantford Expositor*. « Damages for Plaintiff in Miller vs. Ashton Case », 1^{er} avril 1914.

- Brooks, William. « British Wesleyan Methodist Missionary Activities in the Hudson's Bay Territory, 1840–1854 », *Canadian Catholic Historical Society Study Sessions* 37 (1970), p. 21–33.
- Brown, Jennifer H. « Frances Nickawa: "A Gifted Interpreter of her Race" », *Recollecting: Lives of Aboriginal Women in the Canadian Northwest and Borderlands*, sous la direction de Sarah Carter et Patrick McCormick, p. 263–285, Edmonton : Athabasca University Press, 2011.
- Bullen, John, « J.J. Kelso and the "New" Child-Savers: The Genesis of the Children's Aid Movement in Ontario », *Dimensions of Childhood: Essays on the History of Children and Youth in Canada*, sous la direction de Russell Smandych, Gordon Dodds et Alvin Esau, p. 135–158, Winnipeg : Legal Research Institute de l'Université du Manitoba, 1991.
- Bumsted, J.M. « McKay, James », *Dictionary of Manitoba Biography*, p. 159–160, Winnipeg : University of Manitoba Press, 1999.
- Burton, John. D. « Crimson Missionaries: The Robert Boyle Legacy and Harvard College », *New England Quarterly* 67, n° 1 (mars 1994), p. 132–140.
- Byers, Gordon M. « Trachoma in Canada », *Journal de l'Association médicale canadienne = Canadian Medical Association Journal* 27, n° 4 (octobre 1932), p. 372–376.
- Carney, Robert. « Aboriginal Residential School Before Confederation: The Early Experience », *Canadian Catholic Historical Association (CCHA) Historical Studies* 61 (1995), p. 13–40.
- Carney, Robert. « Residential Schooling at Fort Chipewyan and Fort Resolution 1874–1974 », *Études oblates de l'Ouest : actes du deuxième Colloque sur l'histoire des Oblats dans l'Ouest et le Nord canadiens = Western Oblate Studies 2, proceedings of the second symposium on the history of the Oblates in western and northern Canada*, sous la direction de R. [-J.-A.] Huel with Guy Lacombe, p. 115–138, Lewiston (NY) : Edwin Mellon Press, 1992.
- Carney, Robert. « The Grey Nuns and the Children of Holy Angels: Fort Chipewyan, 1874–1924 », *Proceedings of the Fort Chipewyan and Fort Vermilion Bicentennial Conference*, sous la direction de P.A. McCormack et R. Geoffrey Ironside, p. 289–298, Edmonton : Boreal Institute for Northern Studies, Université de l'Alberta, 1990.
- Carter, Sarah. « Site Review: St. Peter's and the Interpretation of the Agriculture of Manitoba's Aboriginal People », *Manitoba History*, n° 18 (automne 1989), http://www.mhs.mb.ca/docs/mb_history/18/manitobaaboriginalagriculture.shtml.
- Carter, Sarah. « Demonstrating Success: The File Hill Farm Colony », *Prairie Forum* 16, n° 2 (1991), p. 157–183.
- Clark, Penney. « Representations of Aboriginal Peoples in English Canadian History Textbooks: Towards Reconciliation », *Teaching the Violent Past: History Education and Reconciliation*, sous la direction d'Elizabeth A. Cole, p. 81–120, Lanham (Maryland) : Rowman and Littlefield, 2007.
- Clarke, M^{lle}. « Indian Work », *Monthly Letter* 16, n° 4 (avril 1899), p. 3–6, publié par la Women's Missionary Society de l'Église méthodiste, Canada. http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.8_04348_59/3?r=0&s=1.
- Clifford, N. Keith. « His Dominion: A Vision in Crisis », *Sciences religieuses = Studies in Religion* 2, n° 4 (printemps 1973), p. 315–326.
- Crosby, Alfred W. « Virgin Soil Epidemics as a Factor in the Aboriginal Depopulation in America », *William and Mary Quarterly*, troisième série, 33, n° 2 (avril 1976), p. 289–299.

- Cuthand, Stan. « The Native Peoples of the Prairie Provinces in the 1920s and 1930s », *Sweet Promises: A Reader on Indian-White Relations in Canada*, sous la direction de J. R. Miller, p. 381–392, Toronto : University of Toronto Press, 1991.
- Davey, Ian. « The Rhythm of Work and the Rhythm of School », *Histories of Canadian Children and Youth*, sous la direction de Nancy Janovicek et Joy Parr, p. 108–121, Don Mills : Oxford University Press, 2003.
- Deer, Nancy Tarbell. Lettre au rédacteur en chef, *Indian Time*, 24 février 1984, Dempsey, James. « The Indians and World War One », *Alberta History* 31, n° 3 (été 1983), p. 1–8.
- Dickason, Olive Patricia. « Huron/Wyandot », *The Encyclopedia of North American Indians*, sous la direction de Frederick E. Hoxie, p. 263–265, Boston : Houghton Mifflin, 1996.
- Driver, Felix. « Discipline Without Frontiers? Representations of the Mettray Reformatory Colony in Britain, 1840–1880 », *Journal of Historical Sociology* 3, n° 3 (septembre 1990), p. 272–293.
- Enns, Richard. « “But What Is the Object of Educating These Children, It Costs Their Lives to Educate Them?”: Federal Indian Education Policy in Western Canada in the Late 1800s », *Revue d'études canadiennes = Journal of Canadian Studies* 43, n° 3 (automne 2009), p. 101–123.
- Erickson, Lesley. « “Bury Our Sorrows in the Sacred Heart”: Gender and the Métis Response to Colonialism—the Case of Sara and Louis Riel, 1848–83 », *Unsettled Pasts: Reconceiving the West through Women's History*, sous la direction de Sarah Carter, Lesley Erickson, Patricia Roome et Char Smith, p. 17–46, Calgary : Université de Calgary, 2005.
- Erickson, Lesley. « Repositioning the Missionary: Sara Riel, the Grey Nuns, and Aboriginal Women in Catholic Missions of the Northwest », *Recollecting: Lives of Aboriginal Women of the Canadian Northwest and Borderlands*, sous la direction de Sarah Carter et Patricia A. McCormack, p. 115–134, Edmonton : University of Athabaska Press, 2011.
- Feibel, Robert M. « Fred Loe, MD, and the History of Trachoma », *Archives of Ophthalmology* 129, n° 4 (avril 2011) : p. 503–508, DOI : 10.1001/archophthalmol.2011.64.
- Ferguson, R.G. « A Tuberculosis Survey of 1,346 School Children in Saskatchewan », *Journal de l'Association médicale canadienne = Canadian Medical Association Journal* 12, n° 6 (juin 1922), p. 381–383.
- Ferguson, R.G. « Some Light Thrown on Infection, Resistance and Segregation by a Study of Tuberculosis Among Indians », *Transactions of the American Clinical and Climatological Association* 50 (1934), p. 18–26.
- Ferguson, R.G. « Tuberculosis Among the Indians of the Great Canadian Plains », *Transactions of the National Association for the Prevention of Tuberculosis at the Fourteenth Annual Conference*, p. 1–51, Londres (Angleterre), 1929.
- Fingard, Judith. « The New England Company and the New Brunswick Indians, 1786–1826: A Comment on the Colonial Perversion of British Benevolence », *Acadiensis* 1, n° 2 (printemps 1972), p. 29–42.
- Fiske, Jo-Anne. « Life At Lejac », *Sa Ts'e: Historical Perspectives on Northern British Columbia*, sous la direction de Thomas Thorner, p. 235–272, Prince George (Colombie-Britannique) : College of New Caledonia Press, 1989.
- Forsyth, Janice. « Bodies of Meaning: Sport and Games at Canadian Residential Schools », *Aboriginal Peoples and Sport in Canada: Historical Foundations and Contemporary Issues*, sous la direction de Janice Forsyth et Audrey R. Giles, p. 15–34, Vancouver : University of British Columbia Press, 2013.

- Friesen, Jean. « Magnificent Gifts: The Treaties of Canada with the Indians of the Northwest 1869–1876 », *The Spirit of the Alberta Indian Treaties*, sous la direction de Richard T. Price, p. 203–213, Edmonton : University of Alberta Press, 1999.
- Funk, Jack. « Une Main Criminelle », *Residential Schools: The Stolen Years*, sous la direction de Linda Jaine, p. 61–82, Saskatoon : Université de la Saskatchewan, University Extension Press, 1995.
- Grant, John W. « Two-Thirds of the Revenue: Presbyterian Women and Native Indian Missions », *Changing Roles of Women within the Christian Church in Canada*, sous la direction d'E.G. Muir et M.F. Whiteley, p. 99–116, Toronto : University of Toronto Press, 1995.
- Gregor, Alexander. « Teacher Education in Manitoba: 1945–1982 », *Issues in the History of Education in Manitoba: From the Construction of the Common School to the Politics of Voices*, sous la direction de Rosa del C. Bruno-Jofré, p. 227–292, Lewiston (New York); Queenston (Ontario); Lampeter (Pays de Galles) : The Edwin Mellen Press, 1993.
- Gresko, Jacqueline. « Everyday Life at Qu'Appelle Industrial School », *Études oblates de l'Ouest 2 = Western Oblate Studies 2*, sous la direction de Raymond Huel, p. 71–113, Lewiston : Edwin Mellen Press, 1992.
- Grzybowski S., et E.A. Allen. « Tuberculosis: 2. History of the Disease in Canada », *Journal de l'Association médicale canadienne = Canadian Medical Association Journal* 160, n° 7 (6 avril 1999), p. 1025–1028.
- Gwyn, Julian. « Johnson, Sir William », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/johnson_william_4E.html (consulté le 30 novembre 2013).
- Hall, D.J. « Clifford Sifton and Canadian Indian Administration, 1896–1905 », *Prairie Forum* 2, n° 2 (1977), p. 127–161.
- Hall, Nancy. « The Professionalization of Women Workers in the Methodist, Presbyterian, and United Churches », *First days, Fighting Days: Women in Manitoba History*, sous la direction de Mary Kinneer, p. 120–133, Regina : Canadian Plains Research Center, 1987.
- Halpérin, Jean-Louis. « French Lawyers' Fees in the Nineteenth Century », *Lawyers and Vampires: Cultural Histories of Legal Professions*, sous la direction de W. Wesley Pue et David Sugarman, p. 211–224, Portland : Hart, 2003.
- Hare, Jan, et Barman, Jean. « Good Intentions Gone Awry: From Protection to Confinement in Emma Crosby's Home for Aboriginal Girls », *With Good Intentions: EuroCanadian & Aboriginal Relations in Colonial Canada*, sous la direction de D. Nock et C. Haig-Brown, p. 179–198, Vancouver : University of British Columbia Press, 2006.
- Harrington, Carolyn. « Shingwauk School », *Ontario Indian* (octobre 1980), p. 22–26.
- Herbert, Trevor. « Nineteenth-Century Bands: Making a Movement », *The British Brass Band: A Musical and Social History*, sous la direction de Trevor Herbert, p. 10–67, Oxford : Oxford University Press, 2000.
- Herring, D. Ann. « “There Were Young People and Old People and Babies Dying Every Week”: the 1918–1919 Influenza Pandemic at Norway House », *Ethnohistory* 41, n° 1 (hiver 1993), p. 73–105.
- Herring, D. Ann. « Toward a Reconsideration of Disease and Contact in the Americas », *Prairie Forum* 17, n° 2 (1992), p. 153–165.
- Huel, Raymond H. A. « Jean L'Heureux: A Life of Adventure », *Alberta History* (22 septembre 2012), p. 9–16.

- Jacob, J.R. « The New England Company, the Royal Society and the Indians », *Social Studies of Science* 5, n° 4 (novembre 1975), p. 450-455.
- Jaenen, Cornelius J. « Education for Francization: The Case of New France in the Seventeenth Century », *Indian Education in Canada*, vol. 1, *The Legacy*, sous la direction de Jean Barman, Yvonne Hébert et Don McCaskill, p. 45-63, Vancouver : University of British Columbia Press, 1986.
- Jaenen, Cornelius. « French Sovereignty and Native Nationhood during the French Regime », *Sweet Promises: A Reader on Indian-white Relations in Canada*, sous la direction de J. R. Miller, p. 19-42, Toronto : University of Toronto Press, 1991.
- Johns, Robert. « A History of St Peter's Mission and of Education in Hay River, NWT Prior to 1950 », *Musk Ox* 13 (1973), p. 22-32.
- Johnson, William. « Sir William Johnson to the Lords of Trade », *Documents Relative to the Colonial History of the State of New-York: Procured in Holland, England, and France*, sous la direction de John Romeyn Brodhead, Berthold Fernow et E.B. O'Callaghan, p. 41-43, Albany : Weed, Parsons, 1853.
- Johnston, Basil. « Foreword », *Magic Weapons: Aboriginal Writers Remaking Community after Residential School*, par Sam McKegney, p. vii-xv, Winnipeg : University of Manitoba Press, 2007.
- Kelly, Gail P. « Colonialism, Indigenous Society, and School Practices: French West Africa and Indochina, 1918-1938 », *Education and the Colonial Experience*, sous la direction de Philip G. Altbach et Gail P. Kelly, p. 9-32, New Brunswick (New Jersey) : Transaction Books, 1984.
- Kelly, Gail P., et Philip G. Altbach. « Introduction: The Four Faces of Colonialism », *Education and the Colonial Experience*, sous la direction de Philip G. Altbach et Gail P. Kelly, p. 1-5, New Brunswick (New Jersey) : Transaction Books, 1984.
- Kelm, Mary-Ellen. « "A Scandalous Procession": Residential Schooling and the Re/formation of Aboriginal Bodies, 1900-1950 », *Children, Teachers, and Schools in the History of British Columbia*, sous la direction de J. Barman et M. Gleason, p. 81-111, 2^e édition, Calgary : Detselig Enterprises, 2003.
- Kelm, Mary-Ellen. « Introduction », *The Letters of Margaret Butcher: Missionary-Imperialism on the North Pacific Coast*, par Margaret Butcher, p. xi-xxxii, sous la direction de Mary-Ellen Kelm, Calgary : University of Calgary Press, 2006.
- Kidd, Kenneth E. « The Basis of Indian Education », *Canadian School Journal* 14, n° 1 (septembre 1936).
- Kulchyski, Peter. « "A Considerable Unrest": F.O. Loft and the League of Indians », *Native Studies Review* 4, n°s 1 et 2 (1988), p. 95-117.
- Lackenbauer, P. Whitney, et Katherine McGowan. « Competing Loyalties in a Complex Community: Enlisting the Six Nations in the Canadian Expeditionary Force, 1914-1917 », *Aboriginal Peoples and the Canadian Military: Historical Perspectives*, sous la direction de P. Whitney Lackenbauer et Craig Leslie Mantle, p. 89-115, Kingston : Presses de l'Académie canadienne de la défense, 2007.
- Lang, S.E. « History of Education in Manitoba », *Canada and Its Provinces*, sous la direction d'Adam Shortt et Arthur Doughty, 20, p. 417-447, Toronto : Publishers' Association of Canada, 1914.
- Leighton, Douglas. « A Victorian Civil Servant at Work: Lawrence Vankoughnet and the Canadian Indian Department », *As Long as the Sun Shines and Water Flows: A Reader in*

- Canadian Native Studies*, sous la direction d'Ian L. Getty et Antoine S. Lussier, p. 104–119, Vancouver : University of British Columbia Press, 1983.
- Leskij, Helen. « Femininity First: Sport and Physical Education for Ontario Girls, 1890–1930 », *Sports in Canada: Historical Readings*, sous la direction de Morris Mott, p. 4–17, Mississauga : Copp Clark Pitman, 1989.
- Leslie, John, « The Bagot Commission: Developing a Corporate Memory for the Indian Department », *Communications historiques = Historical Papers* 17, n° 1 (1982), p. 31–52.
- Lethbridge Herald*, « Death Calls One More MacLeod Pioneer », 19 mars 1915.
- Levaque, Yvon. « The Oblates and Indian Residential Schools », *Études oblates de l'Ouest* 1 = *Western Oblate Studies* 1 (1990), p. 181–191.
- Lewis, Maurice. « The Anglican Church and its Mission Schools Dispute », *Alberta Historical Review* 14, n° 4 (1966), p. 7–13.
- Lewis, Ruth. « The Psychological Approach to the Preschool Stutterer », *Journal de l'Association médicale canadienne = Canadian Medical Association Journal* 60, 5 (mai 1949), p. 497–500.
- Loft, F. Onondayoh. « The Indian and Education », *Saturday Night*, 12, 19 juin et 3, 17 juillet 1909.
- MacIntosh, Constance. « From Judging Culture to Taxing "Indians" », *Osgoode Hall Law Journal* 47 (2009), p. 399–437.
- MacLean, Hope. « A Positive Experiment in Aboriginal Education: The Methodist Ojibwa Day Schools in Upper Canada, 1824–1833 », *Canadian Journal of Native Studies* 22 (2002), p. 23–63.
- MacLean, Hope. « Ojibwa Participation in Methodist Residential Schools in Upper Canada, 1828–1860 », *Canadian Journal of Native Studies* 25, n° 1 (2005), p. 93–137.
- Mann, Michael. « "Torchbearers upon the Path of Progress": Britain's Ideology of a "Moral and Material Progress" in India: An Introductory Essay », *Colonialism as Civilizing Mission in British India*, sous la direction de Harald Fischer-Tiné et Michael Mann, p. 1–26, London : Anthem Press, 2004.
- Manne, Robert. « In Denial: The Stolen Generations and the Right », *Australian Quarterly Essay* 1 (2001).
- Manore, Jean L. « A Vision of Trust: The Legal, Moral and Spiritual Foundations of Shingwauk Hall », *Native Studies Review* 9, n° 2 (1993–1994), p. 1–21.
- Mattison, David. « On the March: Indian Brass Bands, 1866–1915 », *British Columbia Historical News* (1981), p. 6–14.
- McGovern, Margaret. « Perspective on the Oblates: The Experience of the Sisters of Providence », *Études oblates de l'Ouest* 3 = *Western Oblate Studies* 3 (1994), p. 91–108.
- McNab, David T. « Herman Merivale and Colonial Office Indian Policy in the Mid-Nineteenth Century », *Canadian Journal of Native Studies* 1, n° 2 (1981), p. 277–302.
- McPherson, Margaret E. « Head, Heart, and Purse: The Presbyterian Women's Missionary Society in Canada, 1876–1925 », *Prairie Spirit: Perspectives on the Heritage of the United Church of Canada in the West*, sous la direction de Dennis L. Butcher, Catherine MacDonald, Margaret E. McPherson, Raymond R. Smith et A. McKibbin Watts, p. 147–170, Winnipeg : University of Manitoba Press, 1995.
- Meijer Drees, Laurie. « Reserve Hospitals and Medical Officers: Health Care and Indian Peoples in Southern Alberta, 1890s–1930 », *Prairie Forum* 21, n° 2 (automne 1996), p. 149–176.

- Milloy, John. « The Early Indian Acts: Developmental Strategy and Constitutional Change », *As Long as the Sun Shines and the Water Flows*, sous la direction d'Ian A. L. Getty et Antoine S. Lussier, p. 56-64, Vancouver : University of British Columbia Press, 1983.
- Moogk, Peter. « Les Petits Sauvages: The Children of Eighteenth Century New France », *Childhood and Family in Canadian History*, sous la direction de Joy Parr, p. 17-43, Toronto : McClelland and Stewart, 1980.
- Mott, Morris. « Games and Contests of the First "Manitobans" », *Sports in Canada: Historical Readings*, sous la direction de Morris Mott, p. 18-27, Mississauga : Copp Clark Pitman, 1989.
- Murray, John. « A Century of Tuberculosis », *American Journal of Respiratory and Critical Care Medicine* 169 (2004), p. 1181-1186.
- Neylan, Susan, avec Melissa Meyer. « "Here Comes the Band!": Cultural Collaboration, Connective Traditions, and Aboriginal Brass Bands on British Columbia's North Coast, 1875-1964 », *BC Studies* 152 (hiver 2006), p. 35-66.
- Nock, David A. « A Chapter in the Amateur Period of Canadian Anthropology: A Missionary Case Study », *Canadian Journal of Native Studies* 2, n° 2 (1982), p. 249-267.
- Nock, David A. « Aborigines and Their Influence on E.F. Wilson's Paradigm Revolution », *With Good Intentions: Euro-Canadian & Aboriginal Relations in Colonial Canada*, sous la direction de Celia Haig-Brown and David A. Nock, p. 158-178, Vancouver : University of British Columbia Press, 2006.
- Norton, Timmy. « Father of 10 returned from residential schools a stranger », *The Eastern Door* 21, n° 47 (30 novembre 2012).
- Owen, Michael. « "Hedged in by Ecclesiastical and Racial Contrivances": United Church Missions in Western Canada, 1925-1940 », *Canadian Church History Association, Historical Studies* 56 (1989), p. 35-61.
- Pannekoek, Frits. « Protestant Agricultural Zions for the Western Indians », *Journal of the Canadian Church Historical Society* 14, n° 3 (septembre 1972), p. 55-66.
- Pannekoek, Frits. « The Anglican Church and the Disintegration of Red River Society », *The West and the Nation: Essays in Honour of W.L. Morton*, sous la direction de Carl Berger et Ramsay Cook, p. 72-90, Toronto : McClelland and Stewart, 1976.
- Paterson, K. David « IVE.6. - Lactose Intolerance », *The Cambridge World History of Food*, sous la direction de Kenneth F. Kiple et Kriemhild Coneè Ornelas, Cambridge : Cambridge University Press, 2000, <http://www.cambridge.org/us/books/kiple/lactose.htm> (consulté le 30 juillet 2014).
- Payment, Diane. « "La vie en rose?": Métis Women at Batoche 1870-1920. » *Women of the First Nations: Power, Wisdom, Strength*, sous la direction de Christine Miller et Patricia Churchryk, p. 19-37, Winnipeg : University of Manitoba Press, 1996.
- Peace River Northern Gazette*. « Police Dog Made Good », 2 juin 1939.
- Peikoff, Tannis, et Stephen Brickey. « Creating Precious Children and Glorified Mothers: A Theoretical Assessment of the Transformation of Childhood », *Dimensions of Childhood: Essays on the History of Children and Youth in Canada*, sous la direction de Russell Smandych, Gordon Dodds et Alvin Esau, p. 29-51, Winnipeg : Legal Research Institute de l'Université du Manitoba, 1991.
- Pepperell C.S., J.M. Granka, D.C. Alexander, M.A. Behr, L. Chui, J. Gordon, J.L. Guthrie, F.B. Jamieson, D. Langlois-Klassen, R. Long, D. Nguyen, W. Wobeser et M.W. Feldman. « Dispersal of Mycobacterium Tuberculosis via the Canadian Fur Trade », *Proceedings of*

- the National Academy of the Sciences, United States of America* 108, n° 16 (19 avril 2011), p. 6526–6531.
- Perry, Adele. « Metropolitan Knowledge, Colonial Practice, and Indigenous Womanhood », *Contact Zones: Aboriginal and Settler Women in Canada's Colonial Past*, sous la direction de Myra Rutherdale et Katie Pickles, p. 109–130, Vancouver : University of British Columbia Press, 2005.
- Pettipas, Katherine. « Introduction », *The Diary of the Reverend Henry Budd, 1870–1875*, sous la direction de Katherine Pettipas, p. vii–xlvii, Winnipeg : Manitoba Record Society, 1974.
- Pierre, Éric. « Les colonies pénitentiaires pour jeunes détenus : des établissements irréformables (1850–1914) », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* 5 (2003), p. 43–60.
- Pratt, Richard H. « The Advantages of Mingling Indians with Whites », réimprimé dans *Americanizing the American Indians: Writings by the « Friends of the Indian »*, 1880–1900, p. 255–262, Cambridge, Massachusetts : Harvard University Press, 1973.
- Radunovich, Heidi Liss, et Garret D. Evans. « Bed Wetting », département des sciences de la famille, de la jeunesse et de la communauté, Université de la Floride/Institute of Food and Agricultural Sciences Extension, publication n° FCS2112, septembre 2013.
- Raibmon, Paige. « “A New Understanding of Things Indian”: George Raley’s Negotiation of the Residential School Experience », *BC Studies* 110 (été 1996), p. 69–96.
- Rosenblatt, M.B. « Pulmonary Tuberculosis: Evolution of Modern Therapy », *Bulletin of the New York Academy of Medicine* 49 (1973), p. 163–196.
- Satzewich, Victor. « Indian Agents and the “Indian Problem” in Canada in 1946: Reconsidering the Theory of Coercive Tutelage », *Canadian Journal of Native Studies* 26, n° 2 (1997), p. 227–257.
- Scott, Duncan Campbell. « Indian Affairs, 1763–1841 », *Canada and Its Provinces*, sous la direction de Adam Shortt et Arthur Doughty, 4, p. 695–725, Toronto : Glasgow, Brook and Company, 1914.
- Scott, Jamie S. « Cultivating Christians in Colonial Canadian Missions », *Canadian Missionaries, Indigenous Peoples: Representing Religion at Home and Abroad*, sous la direction d’Alvyn Austin et Jamie S. Scott, p. 21–45, Toronto : University of Toronto Press, 2005.
- Seager, C.A. « Sydney Gould », *Leaders of the Canadian Church*, sous la direction de William Bertal Heeney, p. 87–116, Toronto : The Ryerson Press, 1943.
- Semple, Rhonda. « Review of: *The Civilizing Mission and the English Middle Class, 1792–1850: The “Heathen” at Home and Overseas* by Alison Twells », *Reviews in History*, London : Institute of Historical Research, 2009, <http://www.history.ac.uk/reviews/review/801>.
- Singh, Ameeta E., et Barbara Romanowski. « Syphilis: Review with Emphasis on Clinical, Epidemiologic, and Some Biologic Features », *Clinical Microbiology Reviews* 12, n° 2 (avril 1999), p. 187–209.
- Smith, Donald. « Loft, Fred », *Encyclopedia of North American Indians*, sous la direction de Frederick E. Hoxie, p. 344, Boston : Houghton Mifflin, 1996.
- Sproule-Jones, Megan. « Crusading for the Forgotten: Dr. Peter Bryce, Public Health, and Prairie Native Residential Schools », *Bulletin canadien d'histoire de la médecine = Canadian Bulletin of Medical History* 13 (1996), p. 199–224.
- Stamp, Robert M. « Evolving Patterns of Education: English-Canada from the 1870s to 1914 », *Canadian Education: A History*, sous la direction de J. Donald Wilson, Robert M. Stamp et Louis-Philippe Audet, p. 314–336, Scarborough : Prentice-Hall of Canada, 1970.

- Stanley, George F.G. « Alberta's Half-Breed Reserve Saint-Paul-des Métis 1896–1909 », *The Other Natives: The Metis*, sous la direction de A.S. Lussier et D.B. Sealey, 2, p. 75–107, Winnipeg : Manitoba Metis Federation Press, 1978.
- Stanley, George F.G. « The Indians in the War of 1812 », *Sweet Promises: A Reader on Indian-white Relations in Canada*, sous la direction de J. R. Miller, p. 105–124, Toronto : University of Toronto Press, 1991.
- Starr-Spaeth, Dannelle. « Star Blanket », *Saskatchewan First Nations: Lives Past and Present*, sous la direction de Christian Thompson, p. 125–127, Regina : Canadian Plains Research Centre, Université de Regina, 2004.
- Stevenson, Winona. « The Red River Indian Mission School and John West's "Little Charges" 1820–1833 », *Native Studies Review* 4, n^{os} 1 et 2 (1988), p. 129–165.
- Stewart, David A. « The Red Man and the White Plague », *Journal de l'Association médicale canadienne = Canadian Medical Association Journal* 35, n^o 6 (décembre 1936), p. 674–676.
- Stonechild, Blair. « The Indian View of the 1885 Uprising », *Sweet Promises: A Reader on Indian-White Relations in Canada*, sous la direction de J.R. Miller, p. 259–276, Toronto : University of Toronto Press, 1991.
- Taylor, John Leonard. « Canada's Northwest Indian Policy in the 1870s: Traditional Premises and Necessary Innovations », *The Spirit of the Alberta Indian Treaties*, sous la direction de Richard T. Price, p. 3–7, Edmonton : University of Alberta Press, 1999.
- Taylor, John Leonard. « Two Views of the Meaning of Treaties Six and Seven », *The Spirit of the Alberta Indian Treaties*, sous la direction de Richard T. Price, p. 9–45, Edmonton : University of Alberta Press, 1999.
- Titely, Brian E. « Hayter Reed and Indian Administration in the West », *Swords and Ploughshares: War and Agriculture in Western Canada*, sous la direction de R.C. MacLeod, p. 109–147, Edmonton : University of Alberta Press, 1993.
- Titely, Brian. « Dunbow Indian Industrial School: An Oblate Experiment in Education », *Études oblates de l'Ouest 2 = Western Oblate Studies 2*, sous la direction de Raymond Huel, p. 95–114, Lewiston : Edwin Mellen Press, 1992.
- Titely, E. Brian. « Industrial Education for Manitoba Natives: The Case of Rupert's Land Indian School », *Issues in the History of Education in Manitoba: From the Construction of the Common School to the Politics of Voices*, sous la direction de Rosa del Carmen Bruno-Jofre, p. 372–403, Lewiston : Edwin Mellen Press, 1993.
- Titely, E. Brian. « Red Deer Industrial School: A Case Study in the History of Native Education », *Exploring Our Educational Past: Schooling in the North-West Territories and Alberta*, sous la direction de Nick Kach et Kas Mazurek, p. 55–72, Calgary : Detselig Enterprises, 1992.
- Tobias, John L. « Canada's Subjugation of the Plains Cree, 1879–1885 », *Sweet Promises: A Reader on Indian-White Relations in Canada*, sous la direction de J. R. Miller, p. 212–240, Toronto : University of Toronto Press, 1991.
- Tobias, John L. « Protection, Civilization, Assimilation: An Outline History of Canada's Indian Policy », *The Prairie West: Historical Readings*, sous la direction de R. Douglas Francis et Howard Palmer, p. 207–224, Edmonton : Pica Pica Press et University of Alberta Press, 1985.
- Tobias, John L. « Protection, Civilization, Assimilation: An Outline History of Canada's Indian Policy », *Sweet Promises: A Reader on Indian-white Relations in Canada*, sous la direction de J.R. Miller, p. 127–144, Toronto : University of Toronto Press, 1991.

- Trigger, Bruce. « The Deadly Harvest: Jesuit Missionaries among the Huron », *Economy and Society during the French Regime to 1759, Readings in Canadian Social History*, sous la direction de Michael S. Cross et Gregory S. Kealey, 1, p. 154–182, Toronto : McClelland and Stewart, 1983.
- Upton, L.F.S. « The Origins of Canadian Indian Policy », *Revue d'études canadiennes = Journal of Canadian Studies* 8, n° 4 (novembre 1973), p. 51–61.
- Van der Goes Ladd, George. « Father Cockran and His Children: Poisonous Pedagogy on the Banks of the Red », *The Anglican Church and the World of Western Canada, 1820–1970*, sous la direction de Barry Ferguson, p. 61–65, Regina : Canadian Plains Research Center, Université de Regina, 1991.
- Wall, Sharon. « “To Train a Wild Bird”: E. F. Wilson, Hegemony, and Native Industrial Education at the Shingwauk and Wawanosh Residential Schools, 1873–1893 », *Left History* 9, n° 1 (2003), p. 7–42.
- Weindling, Paul. « The Origins of Informed Consent: The International Scientific Commission on Medical War Crimes, and the Nuremberg Code », *Bulletin of the History of Medicine* 75, n° 1 (2001), p. 37–71.
- Whitehead, Margaret. « Introduction », *They Call Me Father: Memoirs of Father Nicolas Coccola*, par Nicolas Coccola, p. 1–86, sous la direction de Margaret Whitehead, Vancouver : University of British Columbia Press, 1988.
- Williamson, H. Anthony. « The Moravian Mission and its Impact on the Labrador Eskimo », *Arctic Anthropology* 2, n° 2 (1964), p. 32–36.
- Wilson, J. Donald. « “No Blanket to be Worn in School”: The Education of Indians in Nineteenth-Century Ontario », *Indian Education in Canada*, vol. 1, *The Legacy*, sous la direction de Jean Barman, Yvonne Hebert et Don McCaskill, p. 64–87, Vancouver : University of British Columbia Press, 1986.
- Wilson, J. Donald. « A Note on the Shingwauk Industrial Home for Indians », *Journal of the Canadian Church Historical Society* 16, n° 4, (1974), p. 66–71.
- Wilson, J. Donald. « Education in Upper Canada: Sixty Years of Change », *Canadian Education: A History*, sous la direction de J. Donald Wilson, R.M. Stamp et L.P. Audet, p. 190–231, Englewood Cliffs : Prentice-Hall, 1970.
- Wilson, J. Donald. « The Ryerson Years in Canada West », *Canadian Education: A History*, sous la direction de J. Donald Wilson, R.M. Stamp et L.P. Audet, p. 214–240, Englewood Cliffs : Prentice-Hall, 1970.
- Winnipeg Free Press*. « Find Body of Indian Girl, Long Missing », 17 avril 1930.
- Winnipeg Free Press*. « Missing Birtle Girl Is Not Yet Found », 28 mars 1930.
- Wolfe, Patrick. « Settler Colonialism and the Elimination of the Native », *Journal of Genocide Research* 8, n° 4 (décembre 2006), p. 387–409.

3. Thèses et mémoires

- André, Elizabeth Mary. « Fire Escapes in Urban America: History and Preservation », mémoire de maîtrise en science, Université du Vermont, 2006.
- Callahan, Ann B. « On Our Way to Healing: Stories from the Oldest Living Generation of the File Hills Indian Residential School », mémoire de maîtrise en arts, Université du Manitoba, 2002.

- Carney, Robert. « Relations in Education Between the Federal and Territorial Governments and the Roman Catholic Church in the Mackenzie District, Northwest Territories, 1867–1961 », thèse de doctorat, Université de l'Alberta, 1971.
- ChiefCalf, April Rosenau. « Victorian Ideologies of Gender and the Curriculum of the Regina Indian Industrial School, 1891–1910 », mémoire de maîtrise, département des fondements pédagogiques, Université de la Saskatchewan, 2002.
- Clark, Melanie Ann Jones. « Saint Mary's Mission (Mission City, British Columbia) 1861 to 1900 », mémoire de maîtrise en arts, département de géographie, Université de la Colombie-Britannique, 1993.
- Daniels, E.R. « The Legal Context of Indian Education in Canada », thèse de doctorat, Université de l'Alberta, 1973.
- Foran, Timothy Paul. « Les Gens de Cette Place: Oblates and the Evolving Concept of *Métis* at Île-à-la-Crosse, 1845–1898 », thèse de doctorat, Université d'Ottawa, 2011.
- Fox, Uta. « The Failure of the Red Deer Industrial School », thèse de maîtrise en arts, Université de Calgary, 1993.
- Gresko, Jacqueline Kennedy. « Gender and Mission: The Founding Generations of the Sisters of Saint Ann and the Oblates of Mary Immaculate in British Columbia 1858–1914 », thèse de doctorat, Université de la Colombie-Britannique, 1999.
- Greyeyes, Arlene. « St. Michael's Indian Residential School, 1894–1926: A Study within a Broader Historical and Ideological Framework », mémoire de maîtrise en travail social, Université Carleton, 1995.
- Gull, Norman Andrew. « The "Indian Policy" of the Anglican Church of Canada from 1945 to the 1970s », thèse de maîtrise en arts, Université Trent, 1992.
- Hader, Joanne. « The Effect of Tuberculosis on the Indians of Saskatchewan: 1926–1965 », mémoire de maîtrise en arts, Université de la Saskatchewan, 1990.
- Hildebrand, Denise. « Staff Perspectives on the Aboriginal Residential School Experience: A Study of Four Presbyterian Schools, 1888–1923 », mémoire de maîtrise en arts, Université du Manitoba, 2003.
- Jansen, Rebecca. « Power, Resistance and Spanish Residential School », mémoire de maîtrise en arts, Université Brock, 2004.
- Jones Clark, Melanie Ann. « Saint Mary's Mission (Mission City, British Columbia) 1861 to 1900 », mémoire de maîtrise en arts, Université de la Colombie-Britannique, 1993.
- Kennedy, Jacqueline. « Qu'Appelle Industrial School. White « Rites » for the Indians of the Old North-West », mémoire de maîtrise en arts, Université Carleton, 1970.
- Marceau-Kozicki, Sylvie. « Onion Lake Indian Residential Schools, 1892–1943 », mémoire de maîtrise en arts, Université de la Saskatchewan, 1993.
- McConnell, Sherri-Lynne. « Canadian Deaconess and Missionary Education for Women— Training to Live the Social Gospel: The Methodist National Training School and the Presbyterian Deaconess and Missionary Training Home, 1893–1926 », mémoire de maîtrise en arts, Université de Winnipeg, 2003.
- Nowakowski, Rudolf. « Indian Residential Schools in Saskatchewan Conducted by the Oblate Fathers », mémoire de maîtrise en arts, Université d'Ottawa, 1962.
- O'Hearn, Marilyn Elaine. « Canadian Native Education Policy: A Case Study of the Residential School at Shubenacadie, Nova Scotia 1889 », mémoire de maîtrise, département de l'éducation, Université Saint Mary's, 1989.

- Pettit, Jennifer Lorretta. « «To Christianize and Civilize»: Native Industrial Schools in Canada », thèse de doctorat, Université de Calgary, 1997.
- Porter, Eric. « The Anglican Church and Native Education: Residential Schools and Assimilation », thèse de doctorat, Université de Toronto, 1981.
- Porter, Shane Warren. « St. Paul's Boarding School: The early decades of Anglican missionary schooling on the Blood Reserve », mémoire de thèse en éducation, Université de Lethbridge, 1993.
- Redford, James W. « Attendance at Indian Residential Schools in British Columbia, 1890–1920 », mémoire de maîtrise en arts, Université de la Colombie-Britannique, 1978.
- Starblanket, Gina. « Beyond Culture in the Courts: Re-inspiring Approaches to Aboriginal and Treaty Rights in Canadian Jurisprudence », mémoire de maîtrise en arts, Université de Regina, 2012.
- Stevenson, Winona. « The Church Missionary Society Red River Mission and the Emergence of a Native Ministry 1820–1860, with a Case Study of Charles Pratt of Touchwood Hills », mémoire de maîtrise en arts, Université de la Colombie-Britannique, 1988.
- Stoops, Melissa. « Health Conditions at Norway House Residential School, 1900–1946 », mémoire de maîtrise en arts, Université McMaster, 2006.
- Thomson-Millward, Marilyn. « Researching the Devils: A Study of Brokerage at the Indian residential School, Shubenacadie, Nova Scotia », thèse de doctorat, Université Dalhousie, 1997.
- Wasylyow, Walter Julian. « History of Battleford Industrial School for Indians », mémoire de maîtrise en éducation, Université de la Saskatchewan, 1972.
- White, Louellyn. « Free to be Kanien'kehaka: A case study of educational self-determination at the Akwesasne Freedom School », thèse de doctorat, Université de l'Arizona, 2009.
- Wrock, Charles. « A History of Legal Actions Arising out of Controversies with Respect to Corporal Punishment in the Public Schools », mémoire de maîtrise en arts, Université de Toronto, 1975.

4. Sources en ligne

- « History of Canadian Sexual Assault Legislation, 1900–2000 », <http://www.constancebackhouse.ca/fileadmin/website/1892.htm#22> (consulté le 3 mai 2013).
- « Mohawk Institute », <http://www.anglican.ca/relationships/trctemp/histories/mohawk-institute> (consulté le 16 novembre 2013).
- « Collinwood School Fire », *The Encyclopedia of Cleveland History*, <http://ech.case.edu/ech-cgi/article.pl?id=CSF> (consulté le 13 janvier 2013).
- « Chateau Saint-Jean... Black Robes and Grey Dresses », <http://www.jkcc.com/robes.html> (consulté le 1^{er} janvier 2012).
- Blanchin, F. « Oblates of Mary Immaculate », http://oce.catholic.com/index.php?title=Oblates_of_Mary_Immaculate (consulté le 20 juin 2013).
- Boon, T.C.B. « Budd, Henry », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne. http://www.biograph.ca/fr/bio/budd_henry_10E.html (consulté le 7 décembre 2013).
- Briggs, Jacqueline. « Legal Professionalism in the Life and Career of Norman Lickers », <http://www.lsuc.on.ca/WorkArea/DownloadAsset.aspx?id=2147484346> (consulté le 21 septembre 2013).

- British Postal Museum and Archive. « P.O. Savings Bank », <http://postalheritage.org.uk/page/3581/P.O.-Savings-Bank> (consulté le 6 janvier 2013).
- Butler, Darrel. « Dibblee, Frederick », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne. http://www.biographi.ca/fr/bio/dibblee_frederick_6E.html (consulté le 24 avril 2011).
- Carey, Theresa. « Fisher River Elder Speaks Out », *Interlake Spectator*, 22 novembre 2012, <http://www.interlakespectator.com/ArticleDisplay.aspx?e=3363577>.
- Carlisle Indian School Digital Resource Centre. <http://carlisleindian.dickinson.edu/search/node/Canada> (consulté le 1^{er} décembre 2014).
- Clarence R. Bolt. « Crosby, Thomas ». *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/crosby_thomas_14E.html (consulté le 1^{er} septembre 2014).
- Comeau-Vasilopoulos, Gayle M. « Oronhyatekha », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/oronhyatekha_13E.html (consulté le 21 août 2014).
- Dempsey, Hugh A. « Erasmus, Peter », *L'encyclopédie canadienne*, <http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/peter-erasmus> (consulté le 28 janvier 2012).
- Dempsey, Hugh. « L'Heureux, Jean », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/l_heureux_jean_14E.html (consulté le 28 février 2010).
- Dempsey, James. « Mountain Horse, Albert », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, <http://www.biographi.ca/fr/bio.php?BioId=41736> (consulté le 1^{er} mai 2013).
- Dunae, Patrick A. « The Strathcona Trust and Physical Training in B.C. Public Schools », *The Home Room*, <http://www.viu.ca/homeroom/content/topics/programs/st.htm> (consulté le 1^{er} mai 2013).
- Encyclopædia Britannica Online*. « Methodism », <http://www.britannica.com/EBchecked/topic/378415/Methodism> (consulté le 25 novembre 2013).
- Fast, Vera K. « Amelia Le Sueur (Yeomans) », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, <http://www.biographi.ca/fr/bio.php?BioId=41653> (consulté le 26 mai 2013).
- Goldring, Philip. « Leith, James », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/leith_james_7E.html.
- Grassmann, Thomas. « Pastedechouan, Pierre-Antoine », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/pastedechouan_1E.html (consulté le 30 novembre 2013).
- Graymont, Barbara. « Thayendanega », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/thayendanega_5E.html (consulté le 30 novembre 2013).
- Gresko, Jacqueline. « Durieu, Paul », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/durieu_paul_12E.html (consulté le 31 août 2014).
- Gresko, Jacqueline. « Herbomez, Louis-Joseph d' », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/herbomez_louis_joseph_d_11E.html (consulté le 11 septembre 2014).
- Gresko, Jacqueline. « Hugonard, Joseph », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/hugonard_joseph_14E.html (consulté le 1^{er} février 2013).
- Hall, David J. « Sifton, Sir Clifford », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/sifton_clifford_15E.html (consulté le 17 juillet 2014).
- Hutchinson, Gerald. « Evans, James », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/evans_james_7E.html (consulté le 7 décembre 2013).
- Hutchinson, Gerald. « Hassall, Thomas », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/hassall_thomas_7E.html (consulté le 7 décembre 2013).

- Johnson, S.M., et T.F. Breden. « Jones, David Thomas », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/jones_david_thomas_7E.html (consulté le 19 décembre 2013).
- Johnston, C.M. « Deserontyon, John », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/deserontyon_john_5E.html (consulté le 9 décembre 2013).
- Kelsay, Isabel. T. « Tekarihogen (Dekarihokenh, Ahyonwaeghs, Ahyouwaeghs, John Brant) », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/tekarihogen_1794_1832_6E.html (consulté le 30 novembre 2013).
- Klinck, Carl F. « Biography of Mohawk Chief John Norton », <http://www.warof1812.ca/norton.htm> (consulté le 18 décembre 2011).
- Klinck, Carl F. « Norton, John », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/norton_john_6E.html (consulté le 30 novembre 2013).
- Knox College. « Knox College mourns the death of Ewart Principal The Rev. Dr. Irene Dickson », <http://www.knox.utoronto.ca/knox-college-mourns-the-death-of-ewart-principal-the-rev-dr-irene-dickson> (consulté le 15 juillet 2013).
- Lamirande, Todd. « The Power of the Indian Agent: The story behind this 1935 letter », *APTN National News*, <http://aptn.ca/news/2014/10/02/power-indian-agent-story-behind-1935-letter> (consulté le 5 octobre 2014).
- Levine, Allan. « Macallum, John », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/macallum_john_7E.html (consulté le 7 décembre 2013).
- Long, John. « Horden, John », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/horden_john_12E.html (consulté le 7 décembre 2013).
- Long, John. « Vincent, Thomas », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/vincent_thomas_1835_1907_13E.html (consulté le 7 décembre 2013).
- Louellyn White, « Carlisle Barracks Plan to Restore Indian School Farmhouse », *Indian Time*, 17 avril 2014, <http://www.indiantime.net/story/2014/04/17/reader-submission/carlisle-barracks-plans-to-restore-indian-school-farmhouse/13640.html> (consulté le 23 novembre 2014).
- Manitoba Historical Society. « Memorable Manitobans: Robert Alexander Hoey (1883–1965) », http://www.mhs.mb.ca/docs/people/hoey_ra.shtml (consulté le 21 décembre 2013).
- Manitoba. Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson. « Ballendine, Peter », fiche biographique, http://www.gov.mb.ca/chc/archives/hbca/biographical/b/ballendine_peter.pdf (consulté le 21 février 2012).
- McCullough, Alan B. « Peyasiw-awasis », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/peyasiw_awasis_15E.html (consulté le 6 juin 2014).
- Meadows, Lea. « Residential schools generate anger but also pride », *Calgary Herald*, 30 juillet 2012, <http://www2.canada.com/calgaryherald/news/story.html?id=c65c20fe-ce76-4710-96d9-ab50ab51c30c>.
- Millman, T.R. « Stuart, John ». Dans *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/stuart_john_1740_41_1811_5E.html (consulté le 9 décembre 2013).
- Mooney, Elizabeth. « Henry Budd », *The Encyclopedia of Saskatchewan*, http://esask.uregina.ca/entry/budd_henry_1812-75.html, (consulté le 15 mai 2012).
- Musée interactif du Montréal juif. « Montreal Hebrew Orphan's Home », <http://mimj.ca/location/1049> (consulté le 15 janvier 2014).

- Nock, David A. « Wilson, Edward Francis », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/wilson_edward_francis_14E.html (consulté le 22 juin 2013).
- Observer* (Rockford, Illinois). « Brothers' Heroism Revealed: Gave Lives in Canadian School Fire », 27 janvier 1938, <http://obs.stparchive.com/Archive/OBS/OBS01271938p01.php>.
- Organisation mondiale de la Santé. « Eau, assainissement et santé, Les maladies liées à l'eau, Trachome », http://www.who.int/water_sanitation_health/diseases/trachoma/fr/ (consulté le 11 avril 2014).
- Pannekoek, Frits. « Anderson, David », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/anderson_david_11E.html (consulté le 7 décembre 2013).
- Pannekoek, Frits. « Pratt, Charles », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/pratt_charles_11E.html (consulté le 7 décembre 2013).
- Patterson, E.P. « Peter Reginald Kelly », *L'encyclopédie canadienne*, <http://encyclopediecanadienne.ca/fr/article/kelly-peter-reginald/> (consulté le 11 août 2014).
- Paul, M^{lle}. « Indian Work », *Monthly Letter, Women's Missionary Society of the Methodist Church of Canada* (mai 1898), Early Canadiana Online, http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.8_04348_49/6?r=0&s=1.
- Read, Colin Frederick. « Dennis, John Stoughton », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/dennis_john_stoughton_1820_85_11E.html (consulté le 4 juillet 2014).
- Redner, M^{me}. « Indian Work », *Monthly Letter, Women's Missionary Society of the Methodist Church of Canada* (juillet 1898), Early Canadiana Online, http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.8_04348_51/7?r=0&s=1.
- Shaw, A.G.L. « Arthur, Sir George (1784-1854) », *Australian Dictionary of Biography*, National Centre of Biography, Université nationale de l'Australie, <http://adb.anu.edu.au/biography/arthur-sir-george-1721/text1883> (consulté le 21 octobre 2011).
- SJR [St. John's Ravenscourt]. « History: 1820 to the Present », <http://www.sjr.mb.ca/school-history>.
- Smith, Donald B. « Loft, Frederick Ogilvie (Onondayoh) », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/loft_frederick_ogilvie_16E.html (consulté le 15 août 2012).
- Smith, Donald B. « Jones, Peter », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/jones_peter_8E.html (consulté le 30 novembre 2013).
- Spry, Irene M. « Christie, William Joseph », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/christie_william_joseph_12E.html (consulté le 21 janvier 2014).
- Talman, J.J. « Merritt, William Hamilton », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/merritt_william_hamilton_1855_1918_14E.html (consulté le 13 mai 2014).
- Taubenberger, Jeffery K., et David M. Morens. « 1918 Influenza: the Mother of All Pandemics », Centers for Disease Control and Prevention, DOI : 10.3201/eid1201.050979.
- Thomas, C.E. « Wood, Thomas », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, <http://www.biographi.ca/fr/bio.php?BioId=36342> (consulté le 4 janvier 2012).
- Thompson, John Herd. « Davin, Nicholas Flood », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/davin_nicholas_flood_13E.html (consulté le 4 juillet 2014).

- Tobias, John L. « Ahchuchwahauhhatohapit », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/ahchuchwahauhhatohapit_14E.html (consulté le 17 juillet 2014).
- Tobias, John L. « Payipwat », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/payipwat_13E.html (consulté le 13 février 2013).
- Turner, Allan R. « McKay, James », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/mckay_james_10E.html (consulté le 21 janvier 2014).
- Upton, L.F.S. « Gell (Gill), Molly Ann (Thomas) », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/gell_molly_ann_6E.html (consulté le 30 novembre 2013).
- Vachon, André. « de Laval, François », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/laval_francois_de_2E.html (consulté le 30 novembre 2013).
- Wade, Jill. « Begg, Alexander », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, <http://www.biographi.ca/fr/bio.php?BioId=40673> (consulté le 14 novembre 2012).
- Wiebe, Rudy. « Mistahimaskwa », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/mistahimaskwa_11E.html (consulté le 14 juillet 2014).
- Wilkins, Robert N. « Montreal Diary: A Century Worth Celebrating for Westmount Park School », *Montreal Gazette*, 22 novembre 2013, <http://www.montrealgazette.com/news/century+worth+celebrating+Westmount+Park+School/9202882/story.html>.
- Wille, Richard A. « West, John », *Dictionnaire biographique du Canada*, en ligne, http://www.biographi.ca/fr/bio/west_john_7E.html (consulté le 7 décembre 2013).